Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 13 juin 2018

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922007

Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'approvisionnement* - 1187655001

Conclure avec Pépinière A. Mucci inc. une entente-cadre collective d'une période de vingt-quatre (24) mois fermes pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost, à la suite de l'appel d'offres public 18-16585 au montant total estimé de 731 489,35 $, taxes incluses. (4 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1187575001

Accorder un contrat à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #7) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 153 600,94 $, taxes incluses (contrat: 146 286,61 $; contingences: 7 314,33 $) - Appel d'offres public no 17-16574 (2 soumissionnaires conformes)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1183855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 18-16859 (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1187910001

Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1180695001

Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois / Dépense totale de 115 909 638 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soumissionnaires) / Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183113002

Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737,34 $ avec taxes incluant un montant de 1 418 703,39 $ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003,50 $ avec taxe incluant un montant de 1 237 545,77 $ de contingence), Lumen (522 416,16 $ avec taxes incluant un montant de 47 492,38 $ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K / Dépense totale de 29 741 157,00 $, taxes et contingences incluses -Appel d'offres public 18-16647 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1187075002

Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44$, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses / Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1187575003

Accorder un contrat à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #3) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 104 089,58 $, taxes incluses (contrat: 99 132,93 $; contingences: 4 956,65 $) - Appel d'offres public no 17-16574 (3 soumissionnaires)

20.011 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231034

Accorder un contrat à Talvi inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Dépense totale de 3 318 034,08 $ (contrat: 3 083 472,81 $ et incidences: 292 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 314001 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231050

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel) / Dépense totale de 1 885 959,37 $ (contrat: 1 769 959,37 $ + incidences: 116 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 337406 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231049

Accorder un contrat à Roxboro excavation inc, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Dépense totale de 7 371 648,29 $ (contrat: 7 066 648,29 $ + incidences: 305 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 308901 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1187541003

Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363) majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.015 Contrat de construction

CG *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1187000003

Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches - Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231048

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Dépense totale de 5 932 125,77 $ (contrat: 5 594 569,18 $ et incidences: 504 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 325701 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CG *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1187936016

Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat no 17-6958 accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.018 Contrat de construction

CM *Ville-Marie , Direction des travaux publics* - 1180093002

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 - 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.019 Contrat de construction

CG *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1183855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.020 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1187908001

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.021 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1187526010

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16742 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.022 Contrat de construction

CM *Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1180963020

Accorder un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock - Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense de 881 926,24 $

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.024 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1181009009

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2) / Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $) - Appel d'offres public 403912 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.025 Contrat de construction

CM *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1187936003

Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6216 (5 soumissionnaires)

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.027 Contrat de services professionnels

CE *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1186620007

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Hémisphères inc. pour la réalisation d'un audit écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme maximale de 131 826 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16642 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Répertoire des milieux naturels protégés

20.028 Contrat de services professionnels

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1186277001

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.029 Entente

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1170498005

Approuver une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérants le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet financé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) /Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) pour permettre à la directrice de la Direction de l'habitation de cautionner tout prêt consenti par un prêteur agréé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.030 Entente

CE *Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports* - 1181543003

Autoriser l'option de prolongation pour un premier terme d'un an, soit du 31 août 2018 au 30 août 2019, de l'entente intervenue entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc. visant l'échange en biens et services / Autoriser une dépense de 5 550,75 $, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

20.031 Entente

CG *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1186310002

Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, l'autoroute 25 et l'autoroute 40

20.032 Entente

CM *Ville-Marie , Direction des travaux publics* - 1187280004

Approuver une entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13 $ (taxes incluses)

20.033 Immeuble - Acquisition

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1185840003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Céline Hardy un terrain vacant constitué du lot 1 843 315 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue des Maçons, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 533,0 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables

20.034 Immeuble - Acquisition

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1185840010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Sylvie Blackburn un terrain vacant constitué du lot 4 589 403 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, d'une superficie approximative de 386,9 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables

20.035 Immeuble - Acquisition

CG *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1183867001

Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue), représentants les Habitations Jeanne-Mance, tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.036 Immeuble - Aliénation

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1186337001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 082 177 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 474,9 m², pour le prix de 230 000 $, plus les taxes applicables et renonce à l'égard de ce lot à une servitude d'égout

20.037 Immeuble - Location

CM *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1180649005

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592,14 $ incluant les taxes , le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.038 Immeuble - Location

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1185323001

1- Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. 2- Autoriser la dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. 3- Autoriser la dépense de 202 202,67 $, taxes incluses, pour les incidences. 4- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.040 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1186717002

Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2018 (7e édition) - 5 000 $

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.042 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1186368001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 185 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service de la diversité sociale et des sports* - 1184005002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 $ à deux organismes, pour l'année 2018, soit à Intégration Jeunesse du Québec inc., un soutien de 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » et 100 000 $ pour le projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les trois projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.044 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1183220002

Accorder un soutien financier de 45 194 $ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Camp de jour Singerman », pour la période du 25 juin au 17 août 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée Côte-Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports* - 1187307001

Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention de contribution à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.047 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1184005003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 145 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.048 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1181535002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 471 698 $ aux 10 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 10 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 40 935 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 935 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.049 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1181535004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 380 733 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 14 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 30 233 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 30 233 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.050 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1181535003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 745 832 $ aux 18 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 18 projets de convention à cet effet/ Autoriser un virement budgétaire de 86 832 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 86 832 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.051 Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1183205003

Accorder à la Vitrine culturelle de Montréal un soutien financier annuel de 400 000 $ en 2018 pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 / Approuver la convention à cet effet

20.052 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1187497003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.053 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1180879002

Accorder un soutien financier de 16 500 $ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

20.054 Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1185877002

Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 $ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.055 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1187511002

Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour une contribution financière de 1,350 M$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.056 Entente

CE *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1187731006

(AJOUT) Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec, et accepter une contribution financière de 57 487,50 $, taxes incluses, en provenance de Hydro-Québec, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

20.057 Subvention - Contribution financière

CE *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1187731007

(AJOUT) Prendre acte de la lettre d'appui d'Investissement Québec au Congrès mondial ICLEI 2018, et accepter leur don de 1 000,00 $ pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue de l'événement au Palais des congrès de Montréal

20.058 Entente

CE *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1187731008

(AJOUT) Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal, et accepter une contribution financière de 2 299,50 $, incluant les taxes, en provenance d'Administration portuaire de Montréal, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

20.059 Immeuble - Aliénation

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1176337003

(AJOUT) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Groupe Germain inc., à des fins commerciales, un terrain vacant avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme totale de 150 000 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec

20.060 Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1185877005

(AJOUT) Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 43e édition du défilé de La Carifiesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Société d'habitation et de développement de Montréal* - 1187653002

Autoriser un projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service des finances* - 1185057002

Adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, le rapport de la vérificatrice générale ainsi que le rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CG *Service de l'approvisionnement* - 1177811002

Prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel 1177811002 (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp Inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Autoriser la dépense des frais d'implantation et imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1185056001

Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 $ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 $ pour l'année 2018 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2019 pour un montant de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement, un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH* - 1185073003

Autoriser un virement budgétaire de 79 192 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de conseiller en ressources humaines au sein de la Direction des partenaires d'affaires RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 154 973 $ pour les années 2019 et subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H.* - 1185073004

Autoriser un virement budgétaire de 478 789 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de huit postes au sein de la Direction rémunération globale et systèmes d'information RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 906 755 $ pour les années 2019 et subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.013 Reddition de comptes

CG *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1185175002

Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1187497004

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002, afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit du 14 juillet au 6 septembre 2018 pour le Jardin botanique et l'Insectarium et du 14 juillet au 31 décembre 2018 pour le Planétarium Rio Tinto Alcan

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1181179007

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Avenue du Mont-Royal »

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.004 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1176918001

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) pour la création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (Catégorie Zone centrale - Haute densité), des loyers afférents, et la majoration des coûts maximaux admissibles pour les projets de volet 1, 2 et 3

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.006 Règlement - Emprunt

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs* - 1187782001

Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.007 Règlement - Emprunt

CM *Service de l'Espace pour la vie* - 1180348005

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

40.008 Toponymie

CM *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184521010

Nommer le jardin Marcelle-Gauvreau dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

40.009 Urbanisme - Certificat de conformité

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1186961002

(AJOUT) Désapprouver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 01-280-46 modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) considérant la non conformité des dispositions touchant le verdissement

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG *Service de l'environnement* - 1177507001

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 »

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60.002 Dépôt

CG *Service de l'environnement* - 1187532001

Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020"

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60.003 Dépôt

CG *Service de l'environnement* - 1176874001

Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020"

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60.004 Dépôt

CG *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1186091001

Dépôt du Rapport Montréal durable

60.005 Dépôt

CG *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1183570003

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.006 Information

CE *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1183854001

Informer le comité exécutif de la disposition, à titre gratuit, d'un instrument d'arpentage désuet à la Fondation du Collège Ahuntsic (OBNL)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 38
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 28

CE : 10.002

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 10.003

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.001

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1184922007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

1) de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16705 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 1 110 camionnettes	4 922 826,22 $
Fortier Auto (Montréal) ltée	Lot 5 30 véhicules utilitaires/multisegments	1 051 469,37 $

2) d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 14,56 % par l'agglomération, pour un montant de 794 363,81 $ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 10:37

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184922007**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 163 véhicules légers qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16705 qui s'est tenu du 29 janvier au 21 mars 2018. L'appel d'offres a été publié les 29 et 31 janvier, le 23 février ainsi que les 7 et 21 mars 2018 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 29 janvier, le 21 février ainsi que les 2 et 16 mars 2018 dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 52 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Quatre addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 2 février 2018 : pour communiquer des précisions additionnelles aux exigences demandées;
- Addenda no 2 émis le 22 février 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et émettre des précisions et des modifications aux devis techniques;
- Addenda no 3 émis le 2 mars 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions; et
- Addenda no 4 émis le 16 mars 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions.

L'appel d'offres a été constitué de 5 lots distincts ce qui permettait aux principaux manufacturiers de camionnettes et véhicules utilitiares/multisegments (Ford, GM, RAM, Nissan et Toyota) de présenter une offre à la Ville.

Lot	Description	Nombre	Coût (taxes incluses)
1	Camionnette de classe 127, 128, 211 et 212	110	4 922 826,22 $
2	Camionnette de classe 124	7	Non-conformité administrative
3	Camionnette de classe 201	14	Non-conformité administrative
4	Camionnette de classe 202	2	Non-conformité administrative
5	Véhicule utilitaire/multisegment (classe 164)	30	1 051 469,37 $
	Total :	**163**	

Le Service de l'approvisionnement a rejeté la seule soumission reçue aux 2, 3 et 4 car celle-ci présentait une non-conformité administrative : le soumissionnaire a omis de signer le formulaire de soumission. Les 23 camionnettes décrites aux lots 2, 3 et 4 feront l'objet d'un nouvel appel d'offres.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16705 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0029 – 29 janvier 2015 : Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 $ et 1 101 984,30 $ taxes incluses).
CG12 0013 – 26 janvier 2012 : Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée (6 808 841,55 $) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 $) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)**.**

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 140 véhicules légers :
Lot 1
Octroyer un contrat à «Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » au montant de 4 922 826,22 $, taxes incluses, pour la fourniture de 110 camionnettes de marque et modèle Dodge RAM 1500, 2500 et 3500 tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16705. Il s'agit de camionnettes à deux ou quatre roues motrices dotés d'un moteur à essence à 6 cylindres de 3,6L ou 8 cylindres de 5,7L ou 6,4L, à cabine simple, double ou d'équipe et dont le poids total à charge oscille en 5 000 et 14 000 lbs. Le contrat comprend la fourniture et l'installation de divers accessoires et équipements tels qu'un grillage de protection derrière la cabine, une flèche de signalisation, un crochet de remorquage, etc. Les camionnettes seront également dotées d'un système d'élimination du ralenti inutile.

Les camionnettes servent au transport des équipes de travail et sont affectées à de multiples activités de voirie et/ou d'entretien des parcs (ex : asphaltage, ramassage de débris, transport en vrac, etc). Il s'agit de véhicules de travail appelés à transporter et/ou à remorquer des charges plus ou moins lourdes de là le besoin de puissance au niveau de la

motorisation.

Lot 5
Octroyer un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée » au montant de 1 051 469,37 $, taxes incluses, pour la fourniture de 30 véhicules utilitaires/multisegments de marque et modèle Ford Escape version S tel que décrit au devis technique 16418A11 de l'appel d'offres 18-16705. Il s'agit de véhicules dotés d'une motorisation à essence de 4 cylindres de 2,5 L., d'une traction avant et d'une boîte de vitesses automatique. Les véhicules seront munis d'un système d'élimination du ralenti inutile, d'un gyrophare, d'une flèche de signalisation et de flûtes parisiennes.

Les véhicules de classe 164 sont utilisés par les superviseurs et les agents techniques dans le cadre de leur fonction.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier.

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de 140 véhicules légers qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un véhicule léger est de 10 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 7 et 18 ans.
Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16705 pour lequel il y a eu 10 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 – 110 camionnettes (4 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	4 922 826,23 $		4 922 826,23 $
Fortier Auto (Montréal) ltée	4 994 686,46 $		4 994 686,46 $
Jacques Olivier Ford inc.	5 029 198,51 $		5 029 198,51 $
Le Circuit Ford ltée	5 046 470,44 $		5 046 470,44 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	4 865 548,96 $		4 865 548,96 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			4 988 295,41 $ 1,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			123 644,21 $ 2,51 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			57 277,27 $ 1,18 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	71 860,23 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1,46 %

Lot 2 – 30 véhicules utilitaires/multisegments (4 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Fortier Auto (Montréal) ltée	1 051 469,37 $		1 051 469,37 $
Le Circuit Ford ltée	1 066 567,77 $		1 066 567,77 $
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	1 071 673,35 $		1 071 673,35 $
Jacques Olivier Ford inc.	1 079 477,28 $		1 079 477,28 $
Dernière estimation réalisée	1 074 715,25 $		1 074 715,25 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 067 296,94 $ 1,51 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			28 007, 91 $ 2,66 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 23 245,88 $ - 2,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			15 098,40 $ 1,44 %

Pour estimer la dépense de chacun des lots, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Tel que le démontre les tableaux ci-dessus, les prix reçus sont en concordance avec l'estimation de la dépense. Le faible écart entre les montants des deux plus basses soumissions reçues de chacun des lots confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Cinq des dix preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : fournisseur des composantes exigées au devis technique, ne peut rencontrer certaines exigences aux devis, suspension des transactions pendant la période de vente des actifs de la concession et pour consultation seulement.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-16654.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 5 974 295,59 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 4 660 965$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) et un montant maximal de 794 364 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17 -022) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 85,44 % par la ville centre et à 14,56 % par l'agglomération en 2018. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à la réduction des émissions de GES.
Le marché des véhicules 100 % électriques ne se limite principalement qu' à la catégorie des véhicules sous- compactes. Le créneau des véhicules utilitaires et des camionnettes à propulsion entièrement électrique n'est pas desservi par les grands manufacturiers.

Pour ce qui est du segment des véhicules utilitaires, Il existe cependant sur le marché un véhicule utilitaire hybride, lequel pourrait effectivement répondre aux besoins opérationnels de certaines unités d'affaires.

Suite à la tournée de validation des listes de désuétudes qu'entamera le SMRA (à l'automne 2018), et pour laquelle nous anticipons le remplacement d'un second lot de véhicules utilitaires ou multi-segments, il est prévu à cet effet de proposer la version hybride à l'ensemble de nos clients.

Pour ce qui est des fourgonnettes, il n'existe pas de véhicules électriques ou hybrides

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande en juin 2018
- Livraison des véhicules en octobre et novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-05-15

Devis	Description	Remplace le	An - mise en service	Age		Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-01042	2001	17	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-03354	2003	15	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-03355	2003	15	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08116	2007	11	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08117	2007	11	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08118	2007	11	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07134	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07135	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07136	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07137	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	201-08489	2008	10	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	211-07225	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09056	2008	10	55-Arr.Mercier-Hoch.-Mais.-Culture Sports Loisirs	34 582,99 $	0,0%	- $	100,0%	34 582,99 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-03398	2003	15	33-Service du Matériel Roulant et des Ateliers	45 519,48 $	50,4%	22 941,82 $	49,6%	22 577,66 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08044	2007	11	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08487	2008	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	124-10116	2009	9	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	202-06309	2006	12	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	202-06333	2006	12	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09186	2009	9	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	212-05019	2004	14	85-Arr.Saint-Léonard	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08739	2008	10	86-Arr.St-Laurent	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09437	2009	9	86-Arr.St-Laurent	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08007	2007	11	52-Arr.Ville-Marie	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08085	2007	11	52-Arr.Ville-Marie	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08330	2008	10	52-Arr.Ville-Marie	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09216	2009	9	53-Arr.Sud-Ouest	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-04310	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08025	2007	11	55-Arr.Mercier-Hoch.-Mais.-Culture Sports Loisirs	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-10118	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	211-09413	2009	9	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12818A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	212-08509	2008	10	52-Arr.Ville-Marie	46 443,37 $	0,0%	- $	100,0%	46 443,37 $
12818A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-08741	2008	10	86-Arr.St-Laurent	46 443,37 $	0,0%	- $	100,0%	46 443,37 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-10086	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-10091	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-10092	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-12012	2011	7	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-09094	2008	10	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-09095	2008	10	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-04344	2004	14	29-Service de l'Espace Pour la Vie	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-04300	2004	14	33-Service du Matériel Roulant et des Ateliers	34 762,88 $	50,4%	17 520,49 $	49,6%	17 242,39 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	201-08022	2007	11	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-04243	2004	14	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07169	2007	11	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-03351	2003	15	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-00057	2000	18	53-Arr.Sud-Ouest	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	201-07030	2006	12	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-04346	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07022	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07023	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07025	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07031	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-04622	2004	14	79-Arr.Anjou	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	212-04483	2004	14	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07099	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-02076	2002	16	85-Arr.Saint-Léonard	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-03571	2003	15	87-Arr.Montreal-Nord	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $

Devis	Description	Remplace le	An - mise en service	Age		Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-07193	2007	11	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07020	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03320	2003	15	49-service de l'Eau	39 582,44 $	100,0%	39 582,44 $	0,0%	- $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06343	2006	12	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08020	2007	11	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03414	2003	15	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08023	2007	11	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	234-06112	2005	13	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04352	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-07032	2006	12	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04348	2004	14	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05196	2005	13	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07035	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07044	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04235	2004	14	75-Arr.Outremont	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	202-03225	2003	15	76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	177-03171	2002	16	79-Arr.Anjou	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-03486	2003	15	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	124-07097	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	124-06206	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	124-07098	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08070	2007	11	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	128-08027	2007	11	49-service de l'Eau	45 490,61 $	100,0%	45 490,61 $	0,0%	- $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03318	2003	15	49-service de l'Eau	45 490,61 $	100,0%	45 490,61 $	0,0%	- $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08019	2007	11	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07058	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-08043	2007	11	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	201-06102	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	201-06103	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	201-06104	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-04341	2004	14	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06280	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06281	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07004	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07005	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03701	2003	15	75-Arr.Outremont	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-04262	2004	14	76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05108	2005	13	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05274	2005	13	87-Arr.Montreal-Nord	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05275	2005	13	87-Arr.Montreal-Nord	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05279	2005	13	87-Arr.Montreal-Nord	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-05483	2005	13	88-Arr.Lachine	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04173	2004	14	89-Arr.Lasalle	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06341	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	202-10137	2009	9	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	202-10146	2009	9	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08079	2007	11	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08339	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08340	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08341	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08342	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08343	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08344	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-09062	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	166-08215	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	166-08216	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	166-08217	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06016	2005	13	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	163-09047	2008	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et c	32 004,39 $	69,7%	22 307,06 $	30,3%	9 697,33 $

Devis	Description	Remplace le	An - mise en service	Age		Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	165-08197	2008	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et c	32 004,39 $	69,7%	22 307,06 $	30,3%	9 697,33 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-08018	2007	11	49-service de l'Eau	32 004,39 $	100,0%	32 004,39 $	0,0%	- $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-06107	2005	13	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	163-08405	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	163-08406	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-04456	2004	14	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-07003	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	202-04259	2004	14	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-09015	2008	10	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-09016	2008	10	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	202-02132	2002	16	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	202-02133	2002	16	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	134-07575	2007	11	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	134-08773	2008	10	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-05487	2005	13	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06808	2006	12	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06809	2006	12	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06810	2006	12	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-07576	2007	11	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-07577	2007	11	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08758	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08759	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08760	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08761	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
						5 455 328,19 $		794 363,81 $		4 660 964,38 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16705_Intervention.pdf 18-16705 _TCP.pdf 18-16705_PV.pdf 18-16705_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16705 — No du GDD : 1184922007

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de divers véhicules (multisegments et camionnettes)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 21 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 16 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 52 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Chevrolet Buick GMC de LaSalle	Non conforme pour les lots 2, 3 et 4 - Non-respect de l'article no 16.00 « Portée » du Formulaire de soumission. Tel que mentionné à cet article, l'absence de signature constitue un cas de non-conformité d'une soumission.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 17 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 17 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot 1 — Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	**4 922 826,22 $**	√	
Fortier Auto (Montréal) ltée	4 994 686,46 $		
Jacques Olivier Ford inc.	5 029 198,51 $		
Le Circuit Ford ltée	5 046 470,44 $		

Lot 5 — Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	1 071 673,35 $		
Fortier Auto (Montréal) ltée	**1 051 469,37 $**	√	
Jacques Olivier Ford inc.	1 079 477,28 $		
Le Circuit Ford ltée	1 066 567,77 $		

Information additionnelle

Raisons du non-dépôt de soumissions :
Cinq des dix preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : fournisseur des composantes exigées au devis technique, ne peut rencontrer certaines exigences aux devis, suspension des transactions pendant la période de vente des actifs de la concessison et pour consultation seulement.

Préparé par : Renée Veillette Le 10 - 5 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16705
Titre : Acquisition de divers véhicules (multisegments et camionnettes)
Date d'ouverture des soumissions : 21 mars 2018

LOT 1		Quantité	Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.		Fortier Auto (Montréal) ltée		Jacques Olivier Ford inc.		Le Circuit Ford ltée	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Article 1	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine double 6 places, caisse courte et PNBV de 5000lb(minimum)	13	32 940,10 $	428 221,30 $	35 695,00 $	464 035,00 $	38 989,00 $	506 857,00 $	38 500,25 $	500 503,25 $
Article 2	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine double ou cabine d'équipe, 6 places, caiss courte et PONBV de 8800 lb (minimum)	10	43 357,05 $	433 570,50 $	41 295,00 $	412 950,00 $	41 378,00 $	413 780,00 $	41 452,18 $	414 521,80 $
Article 3	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine simple 3 places, caisse longue, roues arrière jumelées et PNBV de 13 000 lb (minimum)	8	41 405,00 $	331 240,00 $	38 295,00 $	306 360,00 $	38 698,00 $	309 584,00 $	38 332,27 $	306 658,16 $
Article 4	Acqusition de camionnettes 4x4, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	2	44 237,05 $	88 474,10 $	43 495,00 $	86 990,00 $	43 396,00 $	86 792,00 $	43 657,18 $	87 314,36 $
Article 5	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue, roues arrière jumelées et PNBV de 13 000 lb, (minimum)	6	47 017,05 $	282 102,30 $	45 745,00 $	274 470,00 $	46 759,00 $	280 554,00 $	45 762,33 $	274 573,98 $
Article 6	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine double 6 places, caisse courte et PNBV de 5000 lb (minimum)	20	33 111,45 $	662 229,00 $	34 835,00 $	696 700,00 $	32 998,00 $	659 960,00 $	34 921,60 $	698 432,00 $
Article 7	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	20	37 702,05 $	754 041,00 $	38 895,00 $	777 900,00 $	38 898,00 $	777 960,00 $	38 993,18 $	779 863,60 $
Article 8	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	22	43 329,55 $	953 250,10 $	43 895,00 $	965 690,00 $	44 519,00 $	979 418,00 $	43 962,78 $	967 181,16 $
Article 9	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	9	38 724,55 $	348 520,95 $	39 895,00 $	359 055,00 $	39 918,00 $	359 262,00 $	40 015,67 $	360 141,03 $
	Total avant taxes			4 281 649,25 $		4 344 150,00 $		4 374 167,00 $		4 389 189,34 $
	TPS 5 %			214 082,46 $		217 207,50 $		218 708,35 $		219 459,47 $
	TVQ 9,9975 %			427 094,51 $		433 328,96 $		436 323,16 $		437 821,64 $
	Montant total			4 922 826,22 $		4 994 686,46 $		5 029 198,51 $		5 046 470,44 $
Lot 5										
Article 1	Acquisition de véhicules utilitaire/multisegment	30	31 069,75 $	932 092,50 $	30 484,00 $	914 520,00 $	31 296,00 $	938 880,00 $	30 921,73 $	927 651,90 $
	TPS 5 %			46 604,63 $		45 726,00 $		46 944,00 $		46 382,60 $
	TVQ 9,9975 %			92 976,23 $		91 223,37 $		93 653,28 $		92 533,28 $
	Montant total			1 071 673,35 $		1 051 469,37 $		1 079 477,28 $		1 066 567,77 $
	Signature		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		4		4		4		4	
	Numéro TPS/TVQ		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Numéro de fournisseur VDM		11745178		115893		131940		120949	
	Garantie		Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
	AMF		Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
	Numéro NEQ		1148020895		1140587461		1143058627		1163735666	
	Vérification REQ		Oui		Oui		Oui		Oui	
	RENA		Oui		Oui		Oui		Oui	
	2 Listes des personnes écartées		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		Oui		Oui		Oui		Oui	
	SEAO		Oui		Oui		Oui		Oui	

Remarque :

Non-conforme

Correction - Erreur de calcul

Plus bas soumissionnaire conforme

Aucun soumissionnaire conforme pour les lots 2, 3 et 4 - Non-respect de l'article no 16.00 « Portée » du Formulaire de soumission. Tel que mentionné à cet article, l'absence de signature constitue un cas de non-conformité d'une soumission.

Vérifié par : Renée Vaillette **Date : 29 mars 2018**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16705

Numéro de référence : 1131411

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de divers véhicules (multisegments et camionnettes)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Amtech 3737 Boulevard lite Laval, QC, H7E4X8	Monsieur PIERRE PAQUIN. Téléphone : 450 588-6909 Télécopieur :	**Commande : (1384880)** 2018-01-30 8 h 34 **Transmission :** 2018-01-30 8 h 34	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Chevrolet Buick GMC de Lasalle 8000 boul. Newman Lasalle Montréal, QC, H8N 1X9	Monsieur Yves Madore. Téléphone : 514 595-5666 Télécopieur : 514 595-4664	**Commande : (1411446)** 2018-03-15 18 h 53 **Transmission :** 2018-03-15 18 h 53	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-03-15 18 h 53 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-03-15 18 h 53 - Téléchargement 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-15 18 h 53 -

			Téléchargement 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Chevrolet Buick GMC de Lasalle 8000 boul. Newman Lasalle Montréal, QC, H8N 1X9	Monsieur Yves Madore Téléphone : 514 595-5666 Télécopieur : 514 595-4664	**Commande : (1412554)** 2018-03-19 10 h 20 **Transmission :** 2018-03-19 10 h 20	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9	Monsieur Philippe Campbell Téléphone : 514 325-4701 Télécopieur : 514 325-9872	**Commande : (1388090)** 2018-02-05 10 h 07 **Transmission :** 2018-02-05 10 h 07	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-05 10 h 07 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821	**Commande : (1391021)** 2018-02-09 10 h 13 **Transmission :**	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-09 10 h 13 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE +

	Télécopieur : 514 353-4556	2018-02-09 10 h 13	Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. 1325 Carre Masson Terrebonne, QC, J6W 6J7	Monsieur Louis Jazzar. Téléphone : 450 471-3746 Télécopieur : 450 471-4602	**Commande : (1386163)** 2018-01-31 14 h 48 **Transmission :** 2018-01-31 14 h 48	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JACQUES OLIVIER FORD INC 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	**Commande : (1411429)** 2018-03-15 17 h 02 **Transmission :** 2018-03-15 17 h 02	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-03-15 17 h 02 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-03-15 17 h 02 - Téléchargement 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-15 17 h 02 - Téléchargement 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lévis Toyota 160, route du Président-Kennedy	Monsieur Jacques Emond	**Commande : (1384782)** 2018-01-29 18	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel

Lévis, QC, G6V6E1 http://www.levistoyota.ca	Téléphone : 418 837-4701 Télécopieur :	h 46 **Transmission :** 2018-01-29 18 h 46	2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP 7315 boul newman Montréal, QC, H8N 2K3	Madame MARYSE LESSARD Téléphone : 514 601-1116 Télécopieur : 514 363-4775	**Commande : (1385093)** 2018-01-30 11 h 02 **Transmission :** 2018-01-30 11 h 02	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	**Commande : (1386337)** 2018-01-31 18 h 08 **Transmission :** 2018-01-31 18 h 08	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Télécopie 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Télécopie 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 24 - Télécopie 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de L'Assomption. 399, rue Dorval L'Assomption, QC, J5W 1A1	Monsieur André Boisvert Téléphone : 450 589-	**Commande : (1401038)** 2018-02-27 9 h 11	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-27 9 h 11 - Téléchargement

	5671 Télécopieur : 450 589-4512	**Transmission :** 2018-02-27 9 h 11	2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-27 9 h 11 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184922007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184922007 - Acquisition lot 140 véhicules.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187655001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Section biens services Sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Pépinière A. Mucci inc. une entente-cadre collective d'une période de vingt-quatre (24) mois fermes pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost, à la suite de l'appel d'offres public 18-16585 au montant total estimé de 731 489,35 $, taxes incluses. (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost ;

2. d'accorder à Pépinière A. Mucci inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16585;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-25 12:31

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187655001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Section biens services Sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Pépinière A. Mucci inc. une entente-cadre collective d'une période de vingt-quatre (24) mois fermes pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost, à la suite de l'appel d'offres public 18-16585 au montant total estimé de 731 489,35 $, taxes incluses. (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre collective pour répondre aux besoins des dix-neuf (19) arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost, à la suite de l'appel d'offres public 18-16585, et ce, pour une période de vingt-quatre (24) mois.
Des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost sont mises à la disposition des arrondissements depuis 2010. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que la gestion contractuelle.

L'entente-cadre collective, de l'appel d'offres 15-14371 avec Pépinière A. Mucci inc., était d'une période de vingt-quatre (24) mois, au montant total estimé de 140 474,79 $, taxes incluses. La consommation finale sur cette entente, selon les données disponibles en date du 9 mai 2018, est de 389 878,32 $, taxes incluses, représentant 178 % de la prévision de la consommation initiale. Il est à noter que cet appel d'offres précise que les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. La Ville ne paie à l'adjudicataire que le montant pour la quantité livrée basée sur les prix unitaires soumis.

Divers éléments expliquent cet écart entre le montant de l'estimation dont notamment :

- des projets de rénovation de terrains de jeux n'avaient pas été inclus à l'estimation puisque ces projets n'étaient pas encore définis à ce moment;
- des efforts de sensibilisation ont été effectués auprès des utilisateurs afin qu'ils consomment auprès des adjudicataires plutôt que chez d'autres fournisseurs.

Les prévisions réalisées dans le cadre du présent appel d'offres tiennent compte des projets d'aménagement de parcs et d'aires de jeux (baseball, soccer, etc.), selon les besoins des services et arrondissements et misent sur la concentration des achats sur l'entente-cadre conclue.

Étant donné cette forte consommation, le Service de l'approvisionnement a procédé en mars 2017 au lancement de l'appel d'offres public 17-15890 dans le but d'octroyer une entente-cadre collective pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost pour une période de vingt-quatre (24) mois. Une seule soumission a été reçue avec un écart de plus de 25 % par rapport à l'estimation réalisée. Une démarche de négociation a eu lieu avec le seul soumissionnaire conforme, mais sans résultat. Par conséquent, l'appel d'offres a été annulé. Le 16 juin 2017, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation 17-16223, pour une période de douze (12) mois. L'octroi du contrat avec la firme Pépinière A. Mucci Inc., plus bas soumissionnaire conforme a été effectué le 25 juillet 2017, au montant total estimé de 85 216,48 $, taxes incluses.

Selon les données disponibles, la consommation réelle sur l'entente-cadre en vigueur, en date du 9 mai 2018 est estimée à 76 950,48 $, taxes incluses. Ce qui représente 90,30 % du montant total octroyé soit 85 216,48 $, taxes incluses.

Le 16 avril 2018, le Service de l'approvisionnement a procédé à un nouvel appel d'offres public 18-16585 qui a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 mai 2018. La publication s'est faite sur une période de dix-huit (18) jours. Par ailleurs, la période de validité des soumissions a été fixée à cent quatre-vingts (180) jours civils. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1827 - 14 octobre 2015 - Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, suite à l'appel d'offres public 15-14371, avec Pépinière A. Mucci Inc., pour les articles 1 à 9 composant le groupe 1 et les Sols Champlain Inc., pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.
CE14 1055 - 2 juillet 2014 - Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, suite à l'appel d'offres public 14- 13666, avec Pépinière A. Mucci Inc., pour les articles 1 à 9 composant le groupe 1; Les Sols Champlain Inc., pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

CG12 0142 - 17 mai 2012 - Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de terre, de mélange de terre et de sable, suite à l'appel d'offres public 12-11951, avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9, et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

CE11 0557 - 20 avril 2011 - Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de terre, mélange de terre et sable suite à l'appel d'offres public 11-11541, avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9; et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

CM10 0563 - 24 août 2010 - Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de terre, mélange de terre et sable suite à l'appel d'offres public 10-11228, avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9; et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche par cet appel d'offres, des firmes qui sont en mesure de lui fournir, pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter de la date d'émission de

l’entente-cadre collective, la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost.

Le Service de l'approvisionnement a procédé à la révision des besoins des usagers, ce qui a permis de revoir les quantités prévisionnelles en se basant sur l'historique de consommation pendant l'année 2016-2017 et sur les besoins futurs des arrondissements et services centraux. Ces quantités sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction des besoins à combler.

Dans le cadre de cet appel d’offres, une garantie de soumission équivalente à 2 % du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de 10 % de la valeur annuelle du contrat ont été exigées.

JUSTIFICATION

Les produits demandés sont requis par les arrondissements qui effectuent des travaux d’aménagement, de plantation, d’horticulture, d’entretien de terrains de jeux ainsi que pour tous les travaux connexes.
Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 739 109,27 $, taxes incluses, pour une période de vingt-quatre (24) mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements, en fonction des prix payés lors de l'entente-cadre précédente ainsi qu'en ajustant à la hausse le prix actuel de 2,7 %. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'IPC pour la région de Montréal au cours des vingt-quatre (24) derniers mois (du début février 2016 à février 2018), telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport annuel, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en février 2018.

Preneurs de cahier de charge : cinq (5)

GSI Environnement inc.;
Les Sols Champlain inc.;
Matériaux Paysagers Savaria ltée.;
P.N.G. Projets d'aménagements inc.;
Pépinière A. Mucci inc.;

Soumissionnaires : quatre (4)

Les Sols Champlain inc.;
Matériaux Paysagers Savaria ltée.;
P.N.G. Projets d'aménagements inc.;
Pépinière A. Mucci inc.;

La raison évoquée par le preneur du cahier de charge qui n'a pas présenté de soumission est l'engagement dans d'autres projets.

Conformité administrative :

Avant d’entamer l’analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription de l’un des soumissionnaires sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non

conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n’est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d’appel d’offres ne requiert pas la présentation d’une attestation de l’Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Pépinière A. Mucci inc.	636 216,00 $		731 489,35 $
Matériaux Paysagers Savaria ltée	657 079,90 $		755 47, 62 $
Les Sols Champlain inc.	799 306,40 $		919 002,53 $
P.N.G. Projets d'aménagements inc.	1 001 270,00 $		1 151 210,10 $
Dernière estimation réalisée	642 843,46 $		739 109,27 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			889 294,92 $ 21,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			419 720,84 $ 57,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 7 619,92 $ - 1,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			23 988, 27 $ 3,3 %

L'estimation réalisée par le Service de l’approvisionnement était de 739 109,27 $, taxes incluses. Le plus bas soumissionnaire conforme, soit Pépinière A. Mucci., a fourni des prix pour un montant total estimé de 731 489,35 $, taxes incluses. Par conséquent, l'écart à la baisse entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est de 7 619,92 $, ce qui se traduit par des économies de 1,03 % pour la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement recommande l'octroi du contrat pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost au plus bas soumissionnaire conforme, à la firme Pépinière A. Mucci inc., au montant total de 731 489,35 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total estimé de l'entente, pour les sept (7) articles au bordereau de soumission, pour une période de vingt-quatre (24) mois est de :
636 216,00 $ + TPS 31 810,80 $ + TVQ 63 462,55 $ = 731 489,35 $

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, sable et compost pour une période de vingt-quatre (24) mois. Chaque utilisateur devient responsable de la gestion de ses propres commandes directement auprès de l'adjudicataire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'entente-cadre causerait des problèmes aux opérations de la Ville.
Le renouvellement de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sous la forme d'un bulletin Info-Achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 13 juin 2018;
Conseil municipal : le 18 juin 2018;

Début du contrat prévu : le 26 juillet 2018;

Fin du contrat : 25 juillet 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-2937
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Pierre GATINEAU
c/s app.strat.en biens

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-05-23

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16585

Agent d'approvisionnement
Maricela Ferrer

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Données	
		Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Pépiniere A. Mucci inc.			
Total (Pépiniere A. Mucci inc.)		**636 216,00 $**	**731 489,35 $**
Matériaux paysagers Savaria Ltée			
Total (Matériaux paysagers Savaria Ltée)		**657 079,90 $**	**755 477,62 $**
Les sols champlains inc.			
Total (Les sols champlains inc.)		**799 306,40 $**	**919 002,53 $**
PNG Projets d'aménagement inc.			
Total (PNG Projets d'aménagement inc.)		**1 001 270,00 $**	**1 151 210,18 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16585
Numéro de référence : 1155294
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et livraison, sur demande, de mélange de terre, sable et compost

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
GSI Environnement inc 505, boul. Du Parc-Technologique, bureau 200 Québec, QC, G1P 4S9	Madame Dominique Pamerleau Téléphone : 514 247-0642 Télécopieur :	**Commande : (1429954)** 2018-04-18 10 h 52 **Transmission :** 2018-04-18 10 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Sols Champlain Inc. 1111 Cabane Ronde Mascouche, QC, J7K 3C1 http://solschamplain.com	Monsieur Alain Marchand Téléphone : 450 966-0985 Télécopieur : 450 966-1329	**Commande : (1430727)** 2018-04-19 10 h 18 **Transmission :** 2018-04-19 10 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Materiaux Paysagers Savaria LTEE 950 De Lorainne Boucherville, QC, J4B 5E4	Monsieur Steve Savaria Téléphone : 450 655-6147 Télécopieur : 450 655-5133	**Commande : (1428820)** 2018-04-17 7 h 46 **Transmission :** 2018-04-17 7 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
P.N.G. Projets d'aménagements Inc 200 rue Cormier Sorel-Tracy, QC, J3R 1V2	Monsieur Nicolas Guertin Téléphone : 450 742-7888 Télécopieur : 514 508-0908	**Commande : (1430501)** 2018-04-19 7 h 32 **Transmission :** 2018-04-19 7 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pepiniere A.Mucci inc. 10065 Henri Bourassa est. Montreal Montréal, QC, H1C 1G5	Monsieur Mucci Angelo Téléphone : 514 648-0760 Télécopieur :	**Commande : (1429492)** 2018-04-17 16 h 03 **Transmission :** 2018-04-17 16 h 03	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187575001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #7) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 153 600,94 $, taxes incluses (contrat: 146 286,61 $; contingences: 7 314,33 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 2 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :
1- d'accorder à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et la livraison des appareils d'éclairage (ensemble A - lot #7) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », aux prix de sa soumission, de 153 600,94 $ taxes incluses (contrat: 146 286,61 $; contingences: 7 314,33 $), conformément aux documents de l'appel d'offres public no 17-16574 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-30 09:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187575001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #7) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 153 600,94 $, taxes incluses (contrat: 146 286,61 $; contingences: 7 314,33 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 2 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme a été inauguré en 1992 dans l'ancien vélodrome des Jeux olympiques de 1976. Il accueille plus de 800 000 personnes par an. C'est l'une des activités les plus populaires auprès des familles montréalaises et des touristes. Quelques 25 ans plus tard, le projet Migration 2.0 du Biodôme vise à revoir l'expérience de visite en réalisant la modernisation des espaces publics. Ainsi, dans le cadre de la rénovation des espaces intérieurs, certains appareils d'éclairage seront remplacés et d'autres seront ajoutés selon la nouvelle configuration des lieux et les besoins particuliers en éclairage.
La stratégie d'appel d'offres du projet Migration 2.0 a été déterminée en collaboration avec les concepteurs du projet (professionnels externes). Dans le but de sécuriser le budget et/ou d'avoir un meilleur contrôle de la qualité de certains ouvrages, la stratégie retenue a été de procéder à des appels d'offres séparés pour certains aspects du projet, notamment pour la fabrication d'un mur de glace, pour la construction de faux-rochers, pour l'acquisition d'équipements de services alimentaires, etc.

Cette stratégie a été aussi choisie pour l'acquisition des appareils d'éclairage. Donc l'acquisition des appareils d'éclairage a été prévue en 2 appels d'offres séparés, soit l'ensemble d'appareils d'éclairage A et l'ensemble d'appareils d'éclairage B. Le choix des appareils d'éclairage spécialisés de l'ensemble B n'est pas terminé actuellement. C'est pourquoi, il est prévu que l'appel d'offres pour l'ensemble B soit lancé vers le 15 juillet 2018.

Aussi, dans chaque ensemble, les appareils ont été regroupés par type de luminaire pour former différents lots. L'objectif est de permettre aux différents fournisseurs de soumissionner sur les lots qui concernent leur spécialité.

Ensemble A - Lots #1 à #7
L'appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils d'éclairage, numéro 17-16574, a été publié sur SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 27 novembre 2017 pour une remise des soumissions le 18 décembre 2017.

Un addenda a été publié :
- Addenda #1, publié le 5 décembre 2017 : donnant des réponses aux questions des soumissionnaires.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours (16 juin 2018).

Le tableau ci-dessous illustre le détail des résultats d'appel d'offres des 7 lots de l'ensemble A.

Ensemble A	Description des luminaires	Dernière estimation des professionnels externes (incluant contingence 5% et taxes)	Plus bas soumissionnaire conforme (incluant contingence 5 % et taxes)	Écart ($)	Écart (%)	Nombre de soumissionnaires conformes	Plus bas soumissionnaire conforme	Octroi de contrat (statut)
Lot #1	Lampes DEL pour appareils d'éclairage	22 370,11 $	6 834,52 $	-15 535,59 $	-69 %	2	Dubo Électrique ltée	Décision déléguée (bon de commande à venir)
Lot #2	Boutique	34 858,98 $	29 193,24 $	-5 665,75 $	-16 %	3	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	Décision déléguée (bon de commande à venir)

Lot #3	Éclairage général	161 546, 49 $	104 089,57 $	-57 456,91 $	-36 %	3	Dubo Électrique ltée	Comité exécutif (dossier décisionnel #1187575003)
Lot #4*	Rio Grande (effet scénographique)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A (appel d'offres à relancer)
Lot #5	Tunnel de glace (effet scénographique)	26 559,23 $	5168,17 $	-21 391,05 $	-81 %	4	Westburn, division de Rexel Canada Électrique inc.	Décision déléguée (bon de commande à venir)
Lot #6	Monde polaire (plafond isolés)	19 919,42 $	16 572,96 $	-3 346,46 $	-17 %	4	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	Décision déléguée (bon de commande à venir)
Lot #7	**Forêt tropicale et périphérie**	**87 960,53 $**	**153 600,94 $**	**65 640,41 $**	**75 %**	**2**	**9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs)**	**Comité exécutif (présent dossier)**
Total		**353 214,75 $**	**315 459,41 $**	**-37 755,35 $**	**-11 %**			

*Le lot #4 devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres puisqu'il n'y a eu aucun soumissionnaire. Le lot #4 Rio Grande (effet scénographique) fera partie de l'appel d'offres pour l'ensemble B.

Au total, pour l'ensemble A (7 lots), l'écart entre la dernière estimation et la sommes des montants des plus bas soumissionnaires conformes est de -11 %.

Compte tenu des montants des soumissions (voir tableau ci-haut), l'octroi des contrats uniquement pour les lots #3 et #7 doit faire l'objet d'une approbation par le Comité exécutif. Par conséquent, le présent sommaire décisionnel vise l'octroi du contrat pour le lot #7 de l'ensemble A.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires (#1186365001)
CM17 0298 - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 $ à 3 268 323,12 $, taxes incluses. (#1177575001)

CM14 1121 -24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. (#1146365002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix unitaires à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs) pour l'acquisition et la livraison d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #7) au Biodôme de Montréal dans le cadre du projet Migration 2.0.
Ce contrat comprend l'acquisition et la livraison d'appareils d'éclairage, alors que leur installation et leur raccordement est prévu au contrat de travaux de l'entrepreneur général du projet Migration 2.0 (Groupe Unigesco). Par conséquent, la livraison des appareils d'éclairage est à coordonner avec l'échéancier de l'entrepreneur général du projet Migration 2.0.

Les contingences prévues au contrat sont de 5% du montant de la soumission.

JUSTIFICATION

Parmi les 8 preneurs de cahier des charges pour l'ensemble de l'appel d'offres de l'ensemble A (7 lots), 4 ont déposé une soumission, soit 50% des preneurs de cahier des charges, et 4 n'en ont pas déposé. Les raisons de désistement évoquées sont les suivantes: pour l'une des firmes, il s'agit d'un manufacturier des appareils et pour les 3 autres, les produits ne sont pas offerts.
Pour le lot #7, 2 soumissions ont été déposées. À la suite de l'analyse des soumissions, les 2 soumissions déposées pour le lot #7 ont été jugées conformes.

Voici le tableau présentant les offres reçues pour le lot #7, taxes incluses :

Soumissions conformes	Montant (incluant les taxes)	Contingences 5 % (incluant les taxes)	Total (incluant les taxes)
1 - 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs)	146 286,61 $	7 314,33 $	153 600,94 $
2 - Dubo Électrique Ltée	152 937,14 $	7 646,86 $	160 583,99 $
Dernière estimation du projet	83 771,93 $	4 188,60 $	87 960,53 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($)			157 092,47 $
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission ($)			6 983,05 $
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			65 640,41 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			75 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			6 983,05 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4 %

La firme étant le plus bas soumissionnaire conforme est 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs). Le prix total est de 153 600,94 $, taxes incluses.

L'estimation des professionnels ne tenait pas compte de l'ajout d'accessoires sur mesure requis pour certains types de luminaires faisant partie du lot #7. Aussi, la fabrication de ces luminaires est effectuée aux États-Unis et le taux de change a un impact sur les prix soumis. Les professionnels externes recommandent l'octroi du contrat à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), malgré l'écart important avec leur dernière estimation, car un nouvel appel d'offres ne risque pas de faire baisser le prix, le manufacturier étant unique compte tenu de la spécificité requise des luminaires (application d'horticulture ou permettant une distribution précise de la lumière en fonction des espaces). Aussi, il est à considérer que l'écart global de l'appel d'offres de l'ensemble A (7 lots) est de -11%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal est de 146 286,61 $, taxes incluses

	incluant les taxes	**excluant les taxes**
montant du contrat de 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs)	146 286,61 $	127 233,41 $
contingence de 5 %	7 314,33 $	6 361,67 $
TOTAL	**153 600,94 $**	**133 595,08 $**

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #13-035 "Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Botanique", est de 133 595,08 $. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition des appareils d'éclairage est incident au projet Migration qui consiste en la rénovation intérieure du Biodôme. Il est donc essentiel à la finalité de l'oeuvre de procéder à l'octroi de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication particulière n’est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La livraison des appareils d'éclairage est à coordonner avec l'échéancier de l'entrepreneur général qui procédera à l'installation des appareils dans le cadre de son contrat de travaux qui prend fin à la mi-juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BELISLE
Agent technique en architecture

Tél : 514 280-3007
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Jean BOUVRETTE
C/D projets immobiliers

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187575001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #7) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 153 600,94 $, taxes incluses (contrat: 146 286,61 $; contingences: 7 314,33 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 2 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16574 PV.pdf 17-16574 Det Cah Charges.pdf 17-16574_TCP.pdf

17-16574_Intervention Lot #7.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16574 — No du GDD : 1187575001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition et livraison d'appareils d'éclairage au Biodôme de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 11 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 18 - 12 - 2017

Ouverture faite le : 18 - 12 - 2017

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 5 - 12 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 20 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 6 - 2018

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9125-5661 Québec Inc. (Groupe Specs)	146 286,61 $	√	**7**
Dubo Électrique Ltée.	152 937,14 $		7

Information additionnelle

Les raisons de désistements sont les suivantes : (3) les produits ne sont pas offerts, (2) ont soumissionnné sur d'autres lots et (1) le manufacturier va soumissionner, alors comme distributeur je m'abstiens.

Préparé par : Francesca Raby — Le 23 - 5 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
17-16574

Agent d'approvisionnement
Francesca Raby

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses	
1	0	Dubo Électrique Ltée.	1	DEL32	578	Unité	1	8,61 $	4 976,58 $	5 721,82 $	
			2	PAR38-S1	30	Unité	1	15,49 $	464,70 $	534,29 $	
			3	PAR38-s2	5	Unité	1	15,49 $	77,45 $	89,05 $	
			4	MR16	20	Unité	1	6,53 $	130,60 $	150,16 $	
			5	A19	1	Unité	1	11,96 $	11,96 $	13,75 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**5 661,29 $**	**6 509,07 $**	*
		Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	1	DEL32	578	Unité	1	11,00 $	6 358,00 $	7 310,11 $	
			2	PAR38-S1	30	Unité	1	15,10 $	453,00 $	520,84 $	
			3	PAR38-s2	5	Unité	1	15,10 $	75,50 $	86,81 $	
			4	MR16	20	Unité	1	6,35 $	127,00 $	146,02 $	
			5	A19	1	Unité	1	11,65 $	11,65 $	13,39 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**7 025,15 $**	**8 077,17 $**	
2	0	Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	6	B1	30	Unité	1	314,05 $	9 421,50 $	10 832,37 $	
			7	B2	32	Unité	1	314,05 $	10 049,60 $	11 554,53 $	
			8	B3	15	Unité	1	314,05 $	4 710,75 $	5 416,18 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**24 181,85 $**	**27 803,08 $**	*
		Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.	6	B1	30	Unité	1	326,67 $	9 800,10 $	11 267,66 $	
			7	B2	32	Unité	1	326,67 $	10 453,44 $	12 018,84 $	
			8	B3	15	Unité	1	326,67 $	4 900,05 $	5 633,83 $	
		Total (Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.)							**25 153,59 $**	**28 920,34 $**	
		Dubo Électrique Ltée.	6	B1	30	Unité	1	326,68 $	9 800,40 $	11 268,01 $	
			7	B2	32	Unité	1	326,68 $	10 453,76 $	12 019,21 $	
			8	B3	15	Unité	1	326,68 $	4 900,20 $	5 634,00 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**25 154,36 $**	**28 921,23 $**	
3	0	Dubo Électrique Ltée.	9	C1	35	Pied	1	25,38 $	888,30 $	1 021,32 $	
			10	D1	9	Unité	1	60,14 $	541,26 $	622,31 $	
			11	D2	9	Unité	1	70,64 $	635,76 $	730,97 $	
			12	D4	24	Unité	1	65,36 $	1 568,64 $	1 803,54 $	
			13	D4G	9	Unité	1	123,49 $	1 111,41 $	1 277,84 $	
			14	DD4	16	Unité	1	90,55 $	1 448,80 $	1 665,76 $	
			15	D5	8	Unité	1	60,14 $	481,12 $	553,17 $	
			16	D5S	6	Unité	1	74,52 $	447,12 $	514,08 $	
			17	DD5	25	Unité	1	91,50 $	2 287,50 $	2 630,05 $	

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

3	0	Dubo Électrique Ltée.	18	D6	13	Unité	1	431,66 $	5 611,58 $	6 451,91 $	
			19	E1	23	Unité	1	127,18 $	2 925,14 $	3 363,18 $	
			20	E2	9	Pied	1	26,38 $	237,42 $	272,97 $	
			21	H1	1	Unité	1	631,18 $	631,18 $	725,70 $	
			22	H2	55	Pied	1	21,93 $	1 206,15 $	1 386,77 $	
			23	H3	544	Pied	1	16,86 $	9 171,84 $	10 545,32 $	
			24	L1	11	Unité	1	1 071,45 $	11 785,95 $	13 550,90 $	
			25	L3	3	Unité	1	754,62 $	2 263,86 $	2 602,87 $	
			26	N1-4	16	Unité	1	33,99 $	543,84 $	625,28 $	
			27	RE-4	58	Unité	1	107,09 $	6 211,22 $	7 141,35 $	
			28	RE-4S	7	Unité	1	124,15 $	869,05 $	999,19 $	
			29	R1-4	58	Unité	1	54,96 $	3 187,68 $	3 665,04 $	
			30	R1-4S	4	Unité	1	57,61 $	230,44 $	264,95 $	
			31	RG2	2	Unité	1	1 159,43 $	2 318,86 $	2 666,11 $	
			32	S1	30	Unité	1	93,34 $	2 800,20 $	3 219,53 $	
			33	S2	5	Unité	1	93,34 $	466,70 $	536,59 $	
			34	S3	19	Unité	1	46,97 $	892,43 $	1 026,07 $	
			35	SM1	8	Unité	1	480,25 $	3 842,00 $	4 417,34 $	
			36	SM2	9	Unité	1	515,19 $	4 636,71 $	5 331,06 $	
			37	SM3	10	Unité	1	566,67 $	5 666,70 $	6 515,29 $	
			38	U1	217	Unité	1	51,86 $	11 253,62 $	12 938,85 $	
			39	W	1	Unité	1	58,81 $	58,81 $	67,62 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**86 221,29 $**	**99 132,93 $**	*
		9125-5661 Quebec Inc.	9	C1	35	Pied	1	25,38 $	888,30 $	1 021,32 $	
			10	D1	9	Unité	1	60,14 $	541,26 $	622,31 $	
			11	D2	9	Unité	1	67,56 $	608,04 $	699,09 $	
			12	D4	24	Unité	1	65,36 $	1 568,64 $	1 803,54 $	
			13	D4G	9	Unité	1	163,40 $	1 470,60 $	1 690,82 $	
			14	DD4	16	Unité	1	88,52 $	1 416,32 $	1 628,41 $	
			15	D5	8	Unité	1	60,14 $	481,12 $	553,17 $	
			16	D5S	6	Unité	1	74,51 $	447,06 $	514,01 $	
			17	DD5	25	Unité	1	91,50 $	2 287,50 $	2 630,05 $	
			18	D6	13	Unité	1	587,55 $	7 638,15 $	8 781,96 $	
			19	E1	23	Unité	1	67,00 $	1 541,00 $	1 771,76 $	
			20	E2	9	Pied	1	29,50 $	265,50 $	305,26 $	
			21	H1	1	Unité	1	638,77 $	638,77 $	734,43 $	
			22	H2	55	Pied	1	21,92 $	1 205,60 $	1 386,14 $	
			23	H3	544	Pied	1	22,86 $	12 435,84 $	14 298,11 $	
			24	L1	11	Unité	1	1 740,48 $	19 145,28 $	22 012,29 $	
			25	L3	3	Unité	1	1 280,71 $	3 842,13 $	4 417,49 $	
			26	N1-4	16	Unité	1	33,99 $	543,84 $	625,28 $	
			27	RE-4	58	Unité	1	171,00 $	9 918,00 $	11 403,22 $	
			28	RE-4S	7	Unité	1	124,54 $	871,78 $	1 002,33 $	
			29	R1-4	58	Unité	1	67,45 $	3 912,10 $	4 497,94 $	

3	0	9125-5661 Quebec Inc.	30	R1-4S	4	Unité	1	67,45 $	269,80 $	310,20 $
			31	RG2	2	Unité	1	237,90 $	475,80 $	547,05 $
			32	S1	30	Unité	1	89,27 $	2 678,10 $	3 079,15 $
			33	S2	5	Unité	1	89,27 $	446,35 $	513,19 $
			34	S3	19	Unité	1	49,97 $	949,43 $	1 091,61 $
			35	SM1	8	Unité	1	480,24 $	3 841,92 $	4 417,25 $
			36	SM2	9	Unité	1	515,19 $	4 636,71 $	5 331,06 $
			37	SM3	10	Unité	1	566,67 $	5 666,70 $	6 515,29 $
			38	U1	217	Unité	1	49,60 $	10 763,20 $	12 374,99 $
			39	W	1	Unité	1	127,50 $	127,50 $	146,59 $
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**101 522,34 $**	**116 725,31 $**
		Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	9	C1	35	Pied	1	18,31 $	640,85 $	736,82 $
			10	D1	9	Unité	1	57,10 $	513,90 $	590,86 $
			11	D2	9	Unité	1	120,25 $	1 082,25 $	1 244,32 $
			12	D4	24	Unité	1	62,05 $	1 489,20 $	1 712,21 $
			13	D4G	9	Unité	1	155,15 $	1 396,35 $	1 605,45 $
			14	DD4	16	Unité	1	151,40 $	2 422,40 $	2 785,15 $
			15	D5	8	Unité	1	57,10 $	456,80 $	525,21 $
			16	D5S	6	Unité	1	71,00 $	426,00 $	489,79 $
			17	DD5	25	Unité	1	86,90 $	2 172,50 $	2 497,83 $
			18	D6	13	Unité	1	420,25 $	5 463,25 $	6 281,37 $
			19	E1	23	Unité	1	75,00 $	1 725,00 $	1 983,32 $
			20	E2	9	Pied	1	28,09 $	252,81 $	290,67 $
			21	H1	1	Unité	1	610,30 $	610,30 $	701,69 $
			22	H2	55	Pied	1	986,35 $	54 249,25 $	62 373,08 $
			23	H3	544	Pied	1	11 808,53 $	6 423 840,32 $	7 385 810,41 $
			24	L1	11	Unité	1	759,95 $	8 359,45 $	9 611,28 $
			25	L3	3	Unité	1	531,80 $	1 595,40 $	1 834,31 $
			26	N1-4	16	Unité	1	32,45 $	519,20 $	596,95 $
			27	RE-4	58	Unité	1	104,25 $	6 046,50 $	6 951,96 $
			28	RE-4S	7	Unité	1	122,80 $	859,60 $	988,33 $
			29	R1-4	58	Unité	1	44,15 $	2 560,70 $	2 944,16 $
			30	R1-4S	4	Unité	1	57,50 $	230,00 $	264,44 $
			31	RG2	2	Unité	1	214,65 $	429,30 $	493,59 $
			32	S1	30	Unité	1	87,72 $	2 631,60 $	3 025,68 $
			33	S2	5	Unité	1	87,72 $	438,60 $	504,28 $
			34	S3	19	Unité	1	45,10 $	856,90 $	985,22 $
			35	SM1	8	Unité	1	290,45 $	2 323,60 $	2 671,56 $
			36	SM2	9	Unité	1	317,55 $	2 857,95 $	3 285,93 $
			37	SM3	10	Unité	1	344,70 $	3 447,00 $	3 963,19 $
			38	U1	217	Unité	1	94,48 $	20 502,12 $	23 572,31 $
			39	W	1	Unité	1	57,50 $	57,50 $	66,11 $
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**6 550 456,60 $**	**7 531 387,47 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

5	0	Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.	41	G1	40	Pied	1	80,33 $	3 213,20 $	3 694,38 $	
			42	G1A	1	Unité	1	1 067,79 $	1 067,79 $	1 227,69 $	
		Total (Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.)							**4 280,99 $**	**4 922,07 $**	*
		Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	41	G1	40	Pied	1	343,39 $	13 735,60 $	15 792,51 $	
			42	G1A	1	Unité	1	972,25 $	972,25 $	1 117,84 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**14 707,85 $**	**16 910,35 $**	
		9125-5661 Quebec Inc.	41	G1	40	Pied	1	361,70 $	14 468,00 $	16 634,58 $	
			42	G1A	1	Unité	1	1 080,28 $	1 080,28 $	1 242,05 $	
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**15 548,28 $**	**17 876,63 $**	
		Dubo Électrique Ltée.	41	G1	40	Pied	1	369,07 $	14 762,80 $	16 973,53 $	
			42	G1A	1	Unité	1	1 102,24 $	1 102,24 $	1 267,30 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**15 865,04 $**	**18 240,83 $**	
6	0	Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	43	G2	9	Unité	1	624,00 $	5 616,00 $	6 457,00 $	
			44	G3	13	Unité	1	624,00 $	8 112,00 $	9 326,77 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**13 728,00 $**	**15 783,77 $**	*
		Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.	43	G2	9	Unité	1	643,04 $	5 787,36 $	6 654,02 $	
			44	G3	13	Unité	1	643,04 $	8 359,52 $	9 611,36 $	
		Total (Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.)							**14 146,88 $**	**16 265,38 $**	
		9125-5661 Quebec Inc.	43	G2	9	Unité	1	657,33 $	5 915,97 $	6 801,89 $	
			44	G3	13	Unité	1	657,33 $	8 545,29 $	9 824,95 $	
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**14 461,26 $**	**16 626,83 $**	
		Dubo Électrique Ltée.	43	G2	9	Unité	1	657,34 $	5 916,06 $	6 801,99 $	
			44	G3	13	Unité	1	657,34 $	8 545,42 $	9 825,10 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**14 461,48 $**	**16 627,09 $**	
7	0	9125-5661 Quebec Inc.	45	FT1	6	Unité	1	1 792,25 $	10 753,50 $	12 363,84 $	
			46	P1	7	Unité	1	1 226,61 $	8 586,27 $	9 872,06 $	
			47	P2	3	Unité	1	1 376,81 $	4 130,43 $	4 748,96 $	
			48	T2	16	Unité	1	2 346,44 $	37 543,04 $	43 165,11 $	
			49	T4	21	Unité	1	2 346,44 $	49 275,24 $	56 654,21 $	
			50	T6	9	Unité	1	1 882,77 $	16 944,93 $	19 482,43 $	
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**127 233,41 $**	**146 286,61 $**	*
		Dubo Électrique Ltée.	45	FT1	6	Unité	1	1 873,73 $	11 242,38 $	12 925,93 $	
			46	P1	7	Unité	1	1 282,37 $	8 976,59 $	10 320,83 $	
			47	P2	3	Unité	1	1 439,39 $	4 318,17 $	4 964,82 $	
			48	T2	16	Unité	1	2 453,12 $	39 249,92 $	45 127,60 $	
			49	T4	21	Unité	1	2 453,12 $	51 515,52 $	59 229,97 $	
			50	T6	9	Unité	1	1 968,35 $	17 715,15 $	20 367,99 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**133 017,73 $**	**152 937,14 $**	

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16574
Numéro de référence : 1118930
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Acquisition et livraison d'appareils d'éclairage au Biodôme de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9125-5661 Quebec Inc. (Groupe Specs) 1187 boulevard St-Joseph 2 Gatineau, QC, J8Z 2C3 NEQ : 1161283594	Monsieur Claude Regimbald Téléphone : 819 484-2206 Télécopieur :	**Commande : (1370757)** 2017-12-12 11 h 18 **Transmission :** 2017-12-12 11 h 18	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-12 11 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bramal LED 1415 32ieme Avenue Coteau-du-Lac, QC, h8t3j1 NEQ : 1166887233	Monsieur Marc Bouillé Téléphone : 450 763-1443 Télécopieur : 450 763-1550	**Commande : (1366243)** 2017-11-28 9 h 02 **Transmission :** 2017-11-28 9 h 02	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dubo Electrique Ltée 5780, rue Ontario est Montréal, QC, H1N 0A2 http://www.dubo.qc.ca NEQ : 1144281400	Monsieur Dominique Maniacara Téléphone : 514 255-7711 Télécopieur : 514 255-9949	**Commande : (1366267)** 2017-11-28 9 h 20 **Transmission :** 2017-11-28 9 h 20	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entreprise Engloball Inc. 1294 OVILA-FORGET Deux-Montagnes, QC, J7R6Z5 NEQ : 1170549597	Monsieur Samuel GL Téléphone : 450 858-1117 Télécopieur :	**Commande : (1366174)** 2017-11-28 7 h 19 **Transmission :** 2017-11-28 7 h 19	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JNA Leblanc électrique Inc 113A, rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 http://www.jnaleblanc.com NEQ : 1142744698	Monsieur Dominique St-Pierre Téléphone : 450 588-3712 Télécopieur : 450 588-5611	**Commande : (1365900)** 2017-11-27 11 h 28 **Transmission :** 2017-11-27 11 h 30	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 31 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lumen 4655, autoroute 440 Ouest Laval, QC, H7P5P9	Monsieur Alain Gagné Téléphone : 819 566-0966	**Commande : (1365906)** 2017-11-27 11 h 34	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel

	http://www.lumen.ca NEQ : 1161248001	Télécopieur : 819 821-4293	**Transmission :** 2017-11-27 11 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Tribor Design 505 Place Chenonceau Mascouche, QC, J7K 0C9 NEQ : 1164924616	Monsieur Steve Légaré-Vallée Téléphone : 514 894-8007 Télécopieur :	**Commande : (1368026)** 2017-12-01 18 h 51 **Transmission :** 2017-12-01 18 h 51	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Westburne Électricité Inc 3555 rue Sartelon Montréal, QC, H4R0K5 http://www.westburne.ca NEQ : 1162848429	Monsieur Jacques Fiset Téléphone : 514 337-9031 Télécopieur : 514 332-5467	**Commande : (1366183)** 2017-11-28 7 h 45 **Transmission :** 2017-11-28 7 h 45	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187575001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #7) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 153 600,94 $, taxes incluses (contrat: 146 286,61 $; contingences: 7 314,33 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 2 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187575001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;
2. d'accorder un contrat de services professionnels aux quatre (4) firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-16859;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	1 731 740,80 $	1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 $	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 $	3
Golder Associés Ltée	1 102 391,80 $	4

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 14:28

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183855001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) au sein de la *Direction des infrastructures* fournit des études et expertises géotechniques pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville. Le volet de la caractérisation environnementale des sols fait également partie intégrante de ces études. La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les bassins de rétention d'eau pluviale et les structures routières requiert ces études en vue de produire les plans et devis. Des études géotechniques peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et du suivi en cours de travaux, etc.
En raison de l'ampleur des demandes adressées à la *Division de l'expertise et du soutien technique ,* cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique afin de répondre aux besoins. Plusieurs projets se réalisent concurremment et la majorité des études doivent être réalisées en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur de courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues en 2017 (CG17 0207) sont presque totalement engagées suite à une très forte demande des requérants conséquente

aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures de même qu'à une complexité accrue de la nature des projets. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de quatre (4) firmes, sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande et sous le contrôle de la *Division de l'expertise et du soutien technique ,* différents mandats d'études et d'expertises géotechniques ainsi que de caractérisations environnementales. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

L'appel d'offres no 18-16859 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du *Service de l'approvisionnement.*

Deux (2) addendas ont été publiés les 16 et 18 avril 2018 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'avaient pas d'impact sur le prix des soumissions. Les addendas sont colligés en pièces jointes du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0207 - 18 mai 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 $), WSP Canada inc. (1 364 187,57 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 $) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 17-15901 - Sept (7) soumissionnaires (1173855001)
CG14 0593 - 18 décembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 234 754,35$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 - Six (6) soumissionnaires (1143855007)

CG13 0130 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54$), LVM inc. (1 626 853,71$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44$) totalisant une somme maximale de 7 932 614,35$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 12-12250 - Dix (10) soumissionnaires (1133855002)

DESCRIPTION

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation d'expertises géotechniques;
- le soutien technique en cours de construction.

Le volet environnemental complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants :

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale et de gestion des sols.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 18-16859, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes :

CONTRAT (Lot) 1 : Englobe Corp.	1 731 740,80 $ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 2 : Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 $ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 3 : SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 $ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 4 : Golder Associés Ltée	1 102 391,80 $ (taxes incluses)
Total :	**5 677 869,87 $ (taxes incluses)**

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la *Commission permanente sur l'examen des contrats ,* le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, d'aménagement de divers sites par la *Direction des infrastructures* ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville, nécessite des études et des expertises géotechniques. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes auxquelles elle fait appel, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2017) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer la réalisation des études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale au besoin.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que quatre (4) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de sondages, les analyses chimiques et les essais de laboratoire.

Estimations

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, une analyse basée sur le juste prix de services similaires a été faite.

Analyse des soumissions

Un total de neuf (9) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables à l'exception d'une (1) soumission. Les huit (8) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de cinq (5) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le *Service de l'approvisionnement* et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Les offres de services des firmes Groupe ABS inc., Les Services **exp** inc. et Solmatech inc. ont été jugées non conformes, le pointage intérimaire de 70% n'ayant pas été obtenu par ces firmes.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non conforme pour la suite des contrats à accorder. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final. Les huit (8) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

Contrat (Lot) 1 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Englobe Corp.	**78,1**	**0,74**	**1 731 740,80 $**
Les Consultants S.M. inc.	75,6	0,68	1 834 367,77 $
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	83,0	0,66	2 019 623,26 $
GHD Consultants Ltée	79,0	0,54	2 368 007,85 $
Golder Associés Ltée	70,3	0,53	2 272 532,61 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 752 322,48 $

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*	- 20 581,68 $ - 1,2 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*	102 626,97 $ 5,9 %

Contrat (Lot) 2 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Les Consultants S.M. inc.	**75,6**	**0,83**	**1 511 685,21 $**
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	83,0	0,80	1 666 445,35 $
GHD Consultants Ltée	79,0	0,66	1 953 862,16 $
Golder Associés Ltée	70,3	0,64	1 884 227,55 $
Englobe Corp.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 503 505,08 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*			8 180,13 $ 0,5 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*			154 760,14 $ 10,2 %

Contrat (Lot) 3 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	**83,0**	**1,00**	**1 332 052,06 $**
GHD Consultants Ltée	79,0	0,83	1 561 802,00 $
Golder Associés Ltée	70,3	0,82	1 467 851,33 $
Englobe Corp.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Les Consultants S.M. inc.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 248 093,54 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*			83 958,52 $ 6,7 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*			229 749,94 $ 17,3 %

Contrat (Lot) 4 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Golder Associés Ltée	**70,3**	**1,09**	**1 102 391,80 $**
GHD Consultants Ltée	79,0	1,08	1 197 794,03 $
Englobe Corp.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Les Consultants S.M. inc.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		

SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			992 703,62 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*			109 688,18 $ 11,1 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*			95 402,23 $ 8,7 %

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du *Service de l'approvisionnement.*

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après. Ils sont tous inférieurs à 20%.

Contrat (Lot)	Écart ($)	Écart (%)
1	- 20 581,68 $	- 1,2 %
2	8 180,13 $	0,5 %
3	83 958,52 $	6,7 %
4	109 688,18 $	11,1 %

Le contrat (Lot) 4 présente un écart de 11,1 % avec l'estimation. L'adjudicataire de ce contrat (Lot) (Golder Associés Ltée) n'avait jamais soumissionné dans un appel d'offres de services professionnels de la Ville (DEST). Les taux unitaires des honoraires et des essais plus élevés que ceux de l'estimation nous laissent penser que le personnel proposé par la firme possède une expérience qui dépasse les exigences minimales demandées, ce qui peut également justifier des taux unitaires plus élevés. Malgré cet écart de prix, la soumission de Golder Associés Ltée a été retenue pour le Contrat (Lot) 4 puisqu'elle permet d'élargir le bassin de Consultants qui travaillent sur nos projets et ainsi de profiter d'une expertise professionnelle renouvelée.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *l'Autorité des marchés financiers.* Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères (services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$) et à une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats.* En effet, la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc.

(Contrat (Lot) 3), anciennement désignée Groupe Qualitas inc. en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements).
Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La *Division de l'expertise et du soutien technique* s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale de 5 677 869,87 $, taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 5 184 651,99 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ententes-cadres permettront une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation environnementale des sols permettra de s'assurer que les obligations environnementales en matière de gestion des sols contaminés soient rencontrées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation d'études et d'expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale des sols, nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.
Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants (services corporatifs et arrondissements).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 25 000 $ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés. Toutefois, cette alternative de procéder par contrat gré à gré, ne peut être envisagée compte tenu de l'ampleur et de la complexité des mandats d'études généralement confiés à la DEST.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 octobre 2018, soit la date de la validité de la soumission, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : Juin 2018
Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier
Début des contrats : Juillet 2018
Fin du contrat : Quarante-huit (48) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication aux adjudicataires ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève DUFOUR
Ingénieure

Tél : 514 872-3548
Télécop. : 514 872-0708

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. : 514 872-1669

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 1er mars 2017

ENGLOBE CORP.
A/S MADAME LINDA BEAUDIN
4495, BOUL WILFRID-HAMEL, BUREAU 100
QUÉBEC (QC) G1P 2J7

N° de décision : 2017-CPSM-1012565
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
- COENTREPRISE LVM-QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM AQUA-TERRA
- CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM LVM-SHERMONT
- EG
- ENGLOBE
- LVM/TECHNO REM
- STANTEC/ENGLOBE
- TANKNOLOGIE
- TANKNOLOGY
- TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
- TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C P 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www lautorite qc ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772
N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 mars 2017

LES CONSULTANTS S.M. INC.
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL QC J4G 2J4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000156349
N° de demande :	1731360406
N° de confirmation de paiement :	000212091681

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 09 mai 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES CONSULTANTS S.M. INC.
Adresse du siège social : 2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE, , LONGUEUIL, QC, J4G 2J4, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000156349
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143019660

Autres noms d'affaires

- ENVIRO SOL
-
- ENVIROSOL
-
- S.M. CONSULTANTS INC.
-
- S.M. ENVIRONNEMENT
-
- SMI MOHAWK ENGINEERING

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 19 avril 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2017-OED-0079
N° de client : 3000197288

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

La présente vous est transmise en votre qualité de répondante de l'entreprise SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., à qui l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») a délivré, le 17 novembre 2014, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ c. C-65.1 (la « **LCOP** »).

Il appert de l'état de renseignements d'une personne morale au Registre des entreprises (le « **REQ** ») que les administrateurs de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. sont Terry Lefebvre et Robert Landry. Arden Furlotte est inscrite au REQ à titre de dirigeante non membre du conseil d'administration de cette entreprise.

Il appert également de l'état de renseignements d'une personne morale au REQ et de l'organigramme corporatif soumis par SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. que l'unique actionnaire de celle-ci est SNC-LAVALIN INC., elle-même contrôlée par GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Dans le cadre de l'application de la LCOP, l'Autorité a reçu du commissaire associé aux vérifications au sein de l'Unité permanente anticorruption, conformément à l'article 21.32 de la LCOP, un avis à l'égard de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. indiquant qu'il dispose de motifs susceptibles d'affecter la validité de l'autorisation qui lui a été délivrée (l' « **Avis** ») et ce, aux motifs que :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC., entité ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN INC., unique actionnaire de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., est poursuivie à l'égard d'infractions visées à l'Annexe I de la LCOP, en l'occurrence celles prévues aux articles 380(1)a) du *Code criminel,* L.R.C., 1985, ch. C-46 et 3 1)b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers,* L.C. 1998 c. 34 (la « **LCAPE** »);

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. et SNC-LAVALIN INC., entités ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., contrôlent également SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC., qui est actuellement poursuivie pour des infractions expressément mentionnées à l'Annexe I de la LCOP, à savoir celles prévues aux articles 380(1) a) du *Code criminel* et 3(1) b) de la LCAPE.

Suivant la réception de cet Avis et l'analyse de celui-ci, l'Autorité retient notamment les éléments suivants :

1. Les poursuites ont été déposées par la Gendarmerie Royale du Canada (la « **GRC** ») en février 2015 contre GROUPE SNC-LAVALIN INC., SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC. et SNC-LAVALIN INTERNATIONAL (ci-après « **SNC** »), lesquelles découlent d'une enquête sur les activités de l'entreprise en Libye :

   1.1. Les faits en lien avec les infractions reprochés à SNC se seraient déroulés entre le ou vers le 16 août 2001 et le 20 septembre 2011;

   1.2. Tel qu'il appert de l'affidavit de la GRC, SNC aurait donné à un ou plusieurs agents publics de la Libye un montant de 129M$ afin de sécuriser divers contrats octroyés par les gouvernements étrangers;

   1.3. L'Autorité souligne qu'elle connaissait les faits découlant de ces poursuites lors de l'analyse initiale du dossier afin de délivrer l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public à SNC-LAVALIN INC.;

   1.4. De plus, des accusations ont également été déposées contre 3 personnes dans le cadre des faits soulevés ci-dessus : Sami Abdellah Bebawi, Stéphane Roy et Constantine Andreas Kyres;

   1.5. Or, il appert d'un communiqué de presse affiché sur le site web de SNC-LAVALIN INC.[1] en lien avec les accusations rapportées ci-dessus que *« ces accusations font référence à des actes répréhensibles allégués commis par d'ex-employés qui ont quitté l'entreprise depuis longtemps »* (nos soulignés);

   1.6. L'Autorité constate que le procès pour corruption d'agents publics étrangers serait fixé pour septembre 2018.

2. Par ailleurs, l'Avis mentionne que, le 30 août 2016, GROUPE SNC-LAVALIN INC. a conclu une transaction avec le Commissaire aux élections fédérales (le « **Commissaire** »), le tout en vertu de l'article 517 de la *Loi électorale du Canada,* L.C. 2000, c.9 (la « **Loi électorale** ») :

   2.1. Il appert en effet que certains anciens dirigeants de cette dernière ont, entre 2004 et 2011, sollicité des employés en vue d'apporter des contributions politiques au palier fédéral, et ce, en contravention des articles 363 et 368 de la Loi électorale;

   2.2. L'Autorité note également que, le libellé des articles 363 et 368 de la Loi électorale est similaire aux articles 564.1 (2) et 564.2 de la *Loi électorale* québécoise (RLRQ, c. E-3.3), lesquels sont prévus à l'Annexe 1 de la LCOP;

[1] :https://www.cef-cce.gc.ca/content.asp?section=agr&document=aug3016&lang=f

2.3. Ces contributions ont, dans certains cas, été remboursées par GROUPE SNC-LAVALIN INC. sous forme de faux remboursement de dépenses personnelles ou de paiement de bonus ou autres avantages, et ce, pour une valeur totale de 117 803 $;

2.4. En concluant cet accord, GROUPE SNC-LAVALIN INC. et le Commissaire reconnaissent que la transaction et les déclarations qu'elle contient sont inadmissibles en preuve dans les poursuites civiles ou pénales dirigées contre celle-ci;

2.5. L'Autorité constate que lors de la conclusion de cette transaction, le Commissaire aurait particulièrement tenu compte des éléments suivants :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a adopté et mis en place des mesures et structures de conformité dans le but, entre autres, de prévenir la répétition des activités en cause;
- Tous les membres du Bureau du président de GROUPE SNC-LAVALIN INC. qui étaient impliqués dans les activités reprochées ne sont plus à l'emploi de cette dernière, et les nouveaux membres de l'Équipe de direction de l'entreprise n'étaient aucunement impliqués dans les activités reprochées;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a collaboré et s'engage à continuer à collaborer, pleinement et de bonne foi, à l'enquête en cours du Commissaire, notamment en fournissant volontairement aux enquêteurs du Commissaire tous les renseignements pertinents à son enquête, en particulier ceux qui peuvent faciliter le retraçage et la récupération des contributions en cause, c'est-à-dire des renseignements susceptibles d'identifier les contributions, les donateurs, ainsi que les entités politiques fédérales qui en ont tiré profit;
- La collaboration de GROUPE SNC-LAVALIN INC. à l'enquête du Commissaire a été et demeure cruciale à la compréhension des activités reprochées et de la responsabilité des individus impliqués;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a renoncé à ce qu'un montant quelconque provenant de contributions politiques au palier fédéral résultant des activités reprochées ne lui soit remis. En effet, la Loi électorale prévoit que les contributions reçues d'un donateur inadmissible lui soient remises si elles n'ont pas été utilisées par le donataire. Si les contributions ont été utilisées par le donataire, celui-ci doit verser la valeur des contributions au receveur général du Canada. L'acceptation par GROUPE SNC-LAVALIN INC. que les contributions qui n'ont pas été utilisées soient versées au receveur général au lieu de lui être remises fait en sorte qu'elle ne retire aucun avantage financier de la présente transaction;
- L'identification des contributions qui ont été faites indirectement par GROUPE SNC-LAVALIN INC. a permis d'entreprendre les démarches nécessaires pour tenter de retirer cet argent du système de financement politique fédéral, et une grande partie de cet argent a, au moment de la signature de cette transaction par le Commissaire, effectivement été versée au receveur général par les entités politiques qui avaient accepté les contributions.

2.6. Même si, lors du traitement initial du dossier menant à la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN INC., l'Autorité était au fait que cette dernière avait procédé à du financement politique illégal pour des partis municipaux et provinciaux sous forme de bonis et de faux comptes de dépenses, elle ignorait que ces stratagèmes avaient également été utilisés par celle-ci au niveau fédéral :

- L'Autorité constate cependant que les faits se seraient déroulés pratiquement au même moment que les stratagèmes utilisés au provincial et au municipal et le stratagème utilisé semble similaire à ceux reprochés à SNC antérieurement;
- De plus, l'Autorité note que cette problématique avait d'ailleurs été adressée par SNC-LAVALIN INC. par les diverses mesures de gouvernance mises en place au sein de l'entreprise préalablement à la délivrance de son autorisation, et ce, afin d'éviter et de prévenir ce genre de comportement.

Enfin, l'Autorité constate qu'elle connaissait les faits découlant des poursuites pour corruption d'agents publics étrangers en Libye et que l'entreprise avait, de manière proactive, adopté et mis en place diverses mesures en lien avec les faits reprochés, et ce, avant la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. et à SNC-LAVALIN INC. Par ailleurs, cette dernière s'est déjà engagée, pour toute la durée de son autorisation, à faire rapport à l'Autorité de manière stricte en ce qui concerne la gouvernance et la conformité de l'entreprise. En outre, il appert que les individus impliqués dans ces évènements ne sont plus à l'emploi de l'entreprise.

En ce qui concerne la transaction conclue entre le Commissaire et GROUPE SNC-LAVALIN INC., même s'il s'agit d'un élément qu'elle ignorait au moment où elle a délivré une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., l'Autorité retient que ces évènements ont eu lieu à la même période que les stratagèmes utilisés au niveau provincial et au municipal pour le financement politique illégal et que les mesures nécessaires ont depuis été implantées afin d'éliminer et de prévenir la survenance de telles pratiques de financement politique illégal au sein du GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Pour ces motifs, l'Autorité consent à maintenir en vigueur l'autorisation délivrée à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. le 17 novembre 2014. Cependant, l'Autorité rappelle à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle suivra avec attention le déroulement des procédures liées aux accusations mentionnées ci-dessus, dont l'issu pourrait avoir des conséquences sur la décision d'autorisation. L'Autorité rappelle notamment que l'article 21.27 de la LCOP prévoit qu'elle peut révoquer l'autorisation d'une entreprise si elle ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

L'Autorité requiert également de la part de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle la tienne informée du sort des procédures actuellement en cours et qu'elle lui transmette copie de tout jugement en lien avec cette affaire, le tout pour assurer le respect de la LCOP et sa réglementation, qui prévoient qu'une entreprise à qui l'Autorité a délivré une autorisation doit l'informer de toute modification aux renseignements déjà transmis.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 17 août 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000197288
N° de demande :	1731469547

L'analyse de votre demande débutera lorsque tous les documents, paiements ou confirmation d'un tiers requis seront reçus à l'Autorité.

Faites-nous parvenir votre paiement pour le solde à payer dans les plus brefs délais.

Montant de la facture :	421,00 $
Paiement reçu :	0,00 $
Solde à payer :	421,00 $

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 09 mai 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000197288
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166291337

Autres noms d'affaires

- GROUPE QUALITAS
-
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 janvier 2015

GOLDER ASSOCIÉS LTÉE
A/S MADAME LOUISE MENARD
6925, CENTURY, SUITE 100
MISSISSAUGA (ON) L5N 7K2

N° de décision : 2015-CPSM-1001023
N° de client : 3000154984

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). GOLDER ASSOCIÉS LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 janvier 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

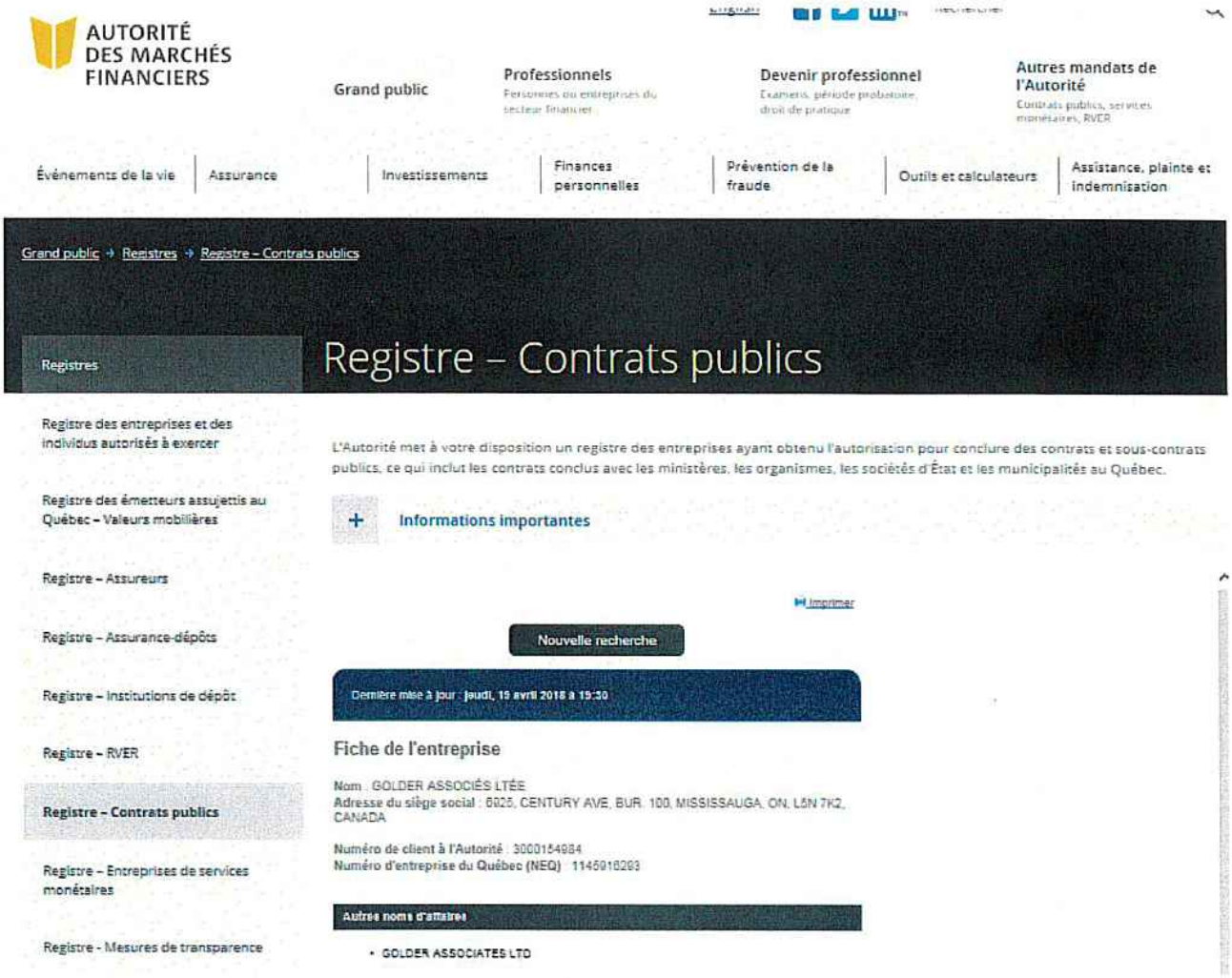
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Grand public
Professionnels
Personnes ou entreprises du secteur financier
Devenir professionnel
Examens, période probatoire, droit de pratique
Autres mandats de l'Autorité
Contrats publics, services monétaires, RVER
Événements de la vie
Assurance
Investissements
Finances personnelles
Prévention de la fraude
Outils et calculateurs
Assistance, plainte et indemnisation
Grand public → Registres → Registre – Contrats publics
Registres
Registre – Contrats publics
Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer
Registre des émetteurs assujettis au Québec – Valeurs mobilières
Registre – Assureurs
Registre – Assurance-dépôts
Registre – Institutions de dépôt
Registre – RVER
Registre – Contrats publics
Registre – Entreprises de services monétaires
Registre - Mesures de transparence
L'Autorité met à votre disposition un registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats et sous-contrats publics, ce qui inclut les contrats conclus avec les ministères, les organismes, les sociétés d'État et les municipalités au Québec.
+ Informations importantes
Imprimer
Nouvelle recherche
Dernière mise à jour : jeudi, 19 avril 2018 à 19:30
Fiche de l'entreprise
Nom : GOLDER ASSOCIÉS LTÉE
Adresse du siège social : 6925, CENTURY AVE, BUR. 100, MISSISSAUGA, ON, L5N 7K2, CANADA
Numéro de client à l'Autorité : 3000154984
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1145918293
Autres noms d'affaires
• GOLDER ASSOCIATES LTD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

October 6, 2017

GOLDER ASSOCIÉS LTÉE
6925, CENTURY
100
MISSISSAUGA ON L5N 7K2

Re: Acknowledgement of receipt Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract

---

We have received your « Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract ». See below for important information regarding this application :

Client No. :	3000154984
Application/request No. :	1731513773
Payment confirmation No. :	000223812319

If you have access to AMF E-Services and you have initiated this application, you can consult the status of your application in “Follow up on applications/requests” under « Client File».

Should you have any questions, please call the AMF Information Centre at 1-877-525-0337.

Yours truly,

Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16859 _ Intervention.pdf
18-16859_Tableau_comité _ contrat 1(lot1) révisé.pdf
18-16859_Tableau_SP Lot2.pdf
18-16859_Tableau_SP Lot3.pdf
18-16859_Tableau_SP Lot4.pdf
18-16859_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maricela FERRER VISBAL
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16859

No du GDD : 1183855001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 24 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : 3 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 18 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs*

*sans inclure le jour de lancement ni le jour de dépôt.

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissionaires : 9

% de réponses : 69,23%

Nbre de soumissions réçues*: 36

Soumissions rejetées : 22

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Stantec Experts-conseils ltée	ne respecte pas une des conditions d'admisibilité (contrat 1à 4)
Solmatech inc.	pointage intérimaire inférieur à 70% (contrat 1 à 4)
Groupe ABS inc.	pointage intérimaire inférieur à 70% (contrat 1 à 4)
Les Services EXP inc.	pointage intérimaire inférieur à 70% (contrat 1 à 4)
Englobe Corp.	non conforme contrat 2,3 et 4 puisque adjudicatire contrat 1
Les Consultants S.M. inc.	non conforme contrat 3 et 4 puisque adjudicatire contrat 2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	non conforme contrat 4 puisque adjudicatire contrat 3

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 10 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 21 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Englobe Corp.	1 731 740,80 $	√	1
Les consultants S.M inc.	1 834 367,77 $		1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 019 623,26 $		1
Golder Associés Ltée	2 272 532,61 $		1
GHD Consultants ltée	2 368 007,85 $		1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 $	√	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 666 445,35 $		2
Golder Associés Ltée	1 884 227,55 $		2
GHD Consultants ltée	1 953 862,16 $		2

SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 $	√	3
Golder Associés Ltée	1 467 851,33 $		3
GHD Consultants ltée	1 561 802,00 $		3
Golder Associés Ltée	1 102 391,80 $	√	4
GHD Consultants ltée	1 197 794,03 $		4

Information additionnelle

*Dans le cadre de cet appel d'offres, la firme avait le choix de soumissionner sur un ou plusieurs contrats (lots) avec la possibilité d'avoir un seul contrat. Les neuf firmes ont soumis des offres pour les quatre contrats. Ce qui fait un total de 36 soumissions.

Motifs de désistement: Au moment de l'intervention, 3 avis de désistement étaient reçus: Engagements dans d'autre projets ne permet pas d'effecteur le projet dans délai requis (1), pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué (1), service non offert (1).

Préparé par : Maricela Ferrer

Le 7 - 5 - 2018

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 1

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6	1 834 367,77 $	0,68	2
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1	1 731 740,80 $	0,74	1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	2 368 007,85 $	0,54	4
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0	2 019 623,26 $	0,66	3
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	2 272 532,61 $	0,53	5
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Maricela Ferrer

Comité

Date	jeudi 03-05-2018
Heure	13h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 2

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6	1 511 685,21 $	0,83	1
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1		-	Contrat1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	1 953 862,16 $	0,66	3
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0	1 666 445,35 $	0,80	2
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	1 884 227,55 $	0,64	4
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Maricela Ferrer

Comité	
Date	jeudi 03-05-2018
Heure	13h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 3

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6		-	Contrat 2
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1		-	contrat 1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	1 561 802,00 $	0,83	2
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0	1 332 052,06 $	1,00	1
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	1 467 851,33 $	0,82	3
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Maricela Ferrer**									

Comité	
Date	jeudi 03-05-2018
Heure	13h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 4

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6		-	contrat 2
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1		-	contrat 1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	1 197 794,03 $	1,08	2
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0		-	Contrat 3
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	1 102 391,80 $	1,09	1
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Maricela Ferrer

Comité

Date	jeudi 03-05-2018
Heure	13h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16859
Numéro de référence : 1151557
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1424210)** 2018-04-09 11 h 35 **Transmission :** 2018-04-09 11 h 35	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
8418748 Canada Inc. 150, rue Graveline Montréal, QC, H4T 1R7	Madame Guylaine Parent Téléphone : 514 284-6085 Télécopieur : 514 284-5229	**Commande : (1426349)** 2018-04-11 22 h 22 **Transmission :** 2018-04-11 22 h 22	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1422858)** 2018-04-05 14 h 33 **Transmission :** 2018-04-05 14 h 33	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1422808)** 2018-04-05 13 h 51 **Transmission :** 2018-04-05 13 h 51	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EnviroServices inc.. 589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne, QC, J6W 4R2 http://www.enviroservices.qc.ca	Monsieur Martin Héroux Téléphone : 450 471-0552	**Commande : (1423691)** 2018-04-06 16 h 51 **Transmission :** 2018-04-06 16 h 51	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel

	Télécopieur : 450 471-6038		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1423340)** 2018-04-06 10 h 33 **Transmission :** 2018-04-06 10 h 33	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Télécopie 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Golder Associates Ltd. 7250, rue du Mile End, , 3e étage Montréal, QC, H2R 3A4	Madame Lillian Borgal Téléphone : 905 567-4444 Télécopieur :	**Commande : (1422259)** 2018-04-04 16 h 43 **Transmission :** 2018-04-04 16 h 43	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Madame Vicky Messier Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (1424583)** 2018-04-09 16 h 21 **Transmission :** 2018-04-09 16 h 21	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1422417)** 2018-04-05 8 h 47 **Transmission :** 2018-04-05 8 h 47	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 8487, 19e Avenue Montréal, QC, H1Z 4J2	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1422491)** 2018-04-05 9 h 35 **Transmission :** 2018-04-05 9 h 35	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3	Monsieur Éric Landreville Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	**Commande : (1421838)** 2018-04-04 11 h 53 **Transmission :** 2018-04-04 11 h 53	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1422489)** 2018-04-05 9 h 33 **Transmission :** 2018-04-05 9 h 33	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1422015)** 2018-04-04 14 h 01 **Transmission :** 2018-04-04 14 h 01	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.005

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires

Rapport- mandat SMCE183855001.pdf

Dossier # :1183855001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE183855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE183855001
Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris l'approche préconisée par le Service pour la conclusion des ententes-cadres de services professionnels dans ce dossier. Ils ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Ils ont salué avec bonheur l'arrivée d'un nouvel adjudicataire dans ce marché où on a l'habitude de toujours retrouver les mêmes firmes.

Ils ont aussi bien compris que les pointages obtenus par les firmes étaient le reflet du contenu de leurs propositions, et non de leur réputation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE183855001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187910001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

Il est recommandé :
1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture sur demande d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal;

2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10259;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 10:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187910001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre rapidement et efficacement aux bris sur le réseau principal d'aqueduc, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau (DEP) a pris les dispositions nécessaires pour se doter d'un contrat pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal.
L'entente-cadre actuelle est en vigueur pour une durée maximale de trente-six (36) mois, soit de 2016 à 2019 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. Dans le cadre de ce contrat, plusieurs interventions de plus grande envergure ont dû être réalisées suite à une détérioration des chambres d'aqueduc et des conduites. À ce jour, près de 85 % des montants prévus à l'entente sont épuisés. Le budget restant ne sera pas suffisant pour répondre à la demande. Ainsi, la DEP a lancé un appel d'offres public afin de conclure une nouvelle entente-cadre.

Bien que l'entretien du réseau soit une activité déléguée aux arrondissements, lorsque des réparations majeures et complexes sont requises, les villes liées et les arrondissements font appel à la DEP pour prendre en charge les travaux car ces derniers n'ont ni les moyens ni les capacités de faire face à ces situations.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 28 mars 2018. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu au Service du greffe le 26 avril 2018. La durée de publication a été de vingt-huit (28). Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 26 juillet 2018.

Durant l'appel d'offres, cinq addendas ont été émis :

Addenda 1	4 avril 2018	Ajout des items liés à la fourniture et l'installation de chambre de vannes préfabriquées, pour détailler les inclusions du soutènement des utilités publiques et ajouter les détails type pour le raccordement de conduites sur le réseau principal d'aqueduc.
Addenda 2	11 avril 2018	Modifications apportées aux spécifications des trous d'accès des pièces de fermeture des conduites en béton-acier et aux plans des chambres de vannes préfabriquées.
Addenda 3	18 avril 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions du 24 au 26 avril 2018 - Précisions apportées sur le nombre et la disponibilité des équipes requises et aussi pour exclure les frais d'ouverture des plans de béton la fin de semaine et les jours fériés.
Addenda 4	20 avril 2018	Modifications apportées pour exclure les frais d'ouverture des plans de béton, des plans de pavage, des carrières et des zones de rebus la fin de semaine et les jours fériés et spécifier les inclusions du déneigement de la zone de travail si requis.
Addenda 5	20 avril 2018	Modifications apportées aux spécifications techniques des manchons mécaniques lors du remplacement des conduites en fonte (grise ou ductile), à la longueur d'une section de conduite en fonte ductile à remplacer et à l'ajout de la réfection de la structure de chaussée complète, incluant la dalle de rue et le pavage permanent aux items forfaitaires 5.0, 6.0 et 7.0 du bordereau des quantités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0757 - 17 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Les entreprises Michaudville inc., pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Dépense totale : 5 895 855,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10184 **-** (6 soumissionnaires).
CG14 0121 - 27 mars 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Entreprises C. R. Ménard inc., pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité, au montant de 3 684 120,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10137 - (5 soumissionnaires).

CG10 0324 - 28 septembre 2010 - Conclure une entente cadre d'une durée de trois (3) ans avec Louisbourg SBC, s.e.c., division Construction Louisbourg, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations d'urgence sur le réseau principal d'aqueduc dans l'agglomération de Montréal, au montant de 3 367 287 $ - Appel d'offres public 9967- (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme Eurovia Québec Grands Projets Inc., pour une durée de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal.
Les travaux à exécuter dans le cadre de ce contrat comprennent entre autres :

- le remplacement d'un ou plusieurs segments de conduites principales détériorées;
- les réparations de fuites et de bris d'aqueduc localisés sur les conduites principales;
- le remplacement d'éléments de tuyauterie détériorés ;

- le remplacement de chambres ou de toits de chambres d'aqueduc détériorés;
- la réfection des éléments structuraux en béton des chambres d'aqueduc existantes (ex. poutres, dalles, assises);
- la réfection de structure de chaussée, pavage, bordure et trottoir suite à des travaux sur le réseau d'aqueduc principal;
- l'excavation de fosses exploratoires;
- tous services accessoires nécessaires à la réalisation des travaux.

Des frais incidents de 433 200,02 $, taxes incluses, représentant 3,8 % de la valeur du contrat, ont aussi été prévus pour couvrir, entre autres :

- la protection et déplacement de réseaux techniques urbains (Énergir, H-Q, Bell, Vidéotron, CSEM, etc.) ;
- le contrôle qualitatif des matériaux ;
- le laboratoire et frais d'analyse ;
- la gestion des impacts et le maintien de la circulation;
- activités de communication lorsque requis.

Aucune enveloppe budgétaire pour les travaux contingents n'est prévue dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'œuvre, tel que spécifié au bordereau de prix.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10259, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistement des cinq (5) preneurs sont les suivants:
- un (1) preneur du cahier des charges est un fournisseur de chambre d'aqueduc en béton;

- un (1) preneur est un fournisseur de conduite en béton-acier;

- trois (3) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et que Eurovia Québec Grands Projets Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Eurovia Québec Grands Projets Inc.	11 400 000,40 $	0	11 400 000,40 $
Les Entreprises Michaudville	12 155 400,00 $	0	12 155 400,00 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	9 520 546,63 $	0	9 520 546,63 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			11 777 700,20 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			755 399,60 $ 6,63%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	1 879 453,77 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	19,74 %

De façon générale, l'écart entre la moyenne des prix soumis par les deux (2) entrepreneurs est de 3,31%.

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart défavorable de 19,74 % (1 879 453,76 $) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique par l'augmentation des prix aux articles suivants du bordereau. La somme de ces écarts représente près de 80 %, soit un montant de 1 477 565,04 $. Ces articles sont :

1.1 - Mobilisation et démobilisation
3.1 - Camion de service (3 tonnes)
7.1.2 Fourniture et pose d'une chambre de vanne 400 mm
7.2.2 - Fourniture et pose d'une chambre de vanne 500 mm

Le reste de l'écart, soit 20 % (401 888,73 $) est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publiques (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), portant le no. 2015-CPSM-1006568. Cette autorisation est échue depuis le 1er février 2018. Toutefois, la firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, étant donné la valeur du contrat de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 400 000,40 $, taxes incluses. Aucune contingence n'est prévue pour ce contrat.
La dépense totale de 11 833 200,42 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 433 200,02 $, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 11 833 200,42 $, taxes incluses, représente un coût net de 10 805 289,23 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la

production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Une portion de cette dépense est financée au PTI pour la somme de 8 283 240,30 $ taxes incluses, soit 7 563 702,47 $ net de ristournes. Cette portion de la dépense sera financée à l'emprunt à la charge de l'agglomération.

L'autre portion de la dépense pour la somme de 3 549 960,12 $, taxes incluses, soit 3 241 586,76 $ net de ristournes est financée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des conduites endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et assurera une gestion responsable des ressources, en lien avec la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.* Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : «Optimiser la gestion de l'eau».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lorsqu'un bris survient sur le réseau d'aqueduc principal, il est difficile de trouver des entrepreneurs spécialisés pour répondre rapidement à ces situations d'urgence afin de procéder aux réparations dans les plus brefs délais. L'octroi de ce contrat permet de diminuer les délais d'intervention, assurer l'entretien préventif et correctif sur les actifs du réseau d'aqueduc principal dans le but de garantir la fiabilité du système de distribution d'eau potable et de la protection incendie.
Advenant que ce contrat ne serait pas octroyé dans les délais planifiés, l'opération du réseau d'aqueduc principal pourrait être à risque et vulnérable selon les situations qui peuvent survenir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 6 juin 2018
Octroi de contrat : 21 juin 2018
Début des travaux : Juillet 2018
Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Katia HEDIR, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COURSOL TELLIER
chargé de projets

Tél : 514-872-1148

Serge Martin PAUL
Chef de section
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568
N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000206134
N° de demande :	1731535314
N° de confirmation de paiement :	000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10259
Numéro de référence : 1148529
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Entente-cadre pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs de réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs (Trois années).

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1420230)** 2018-03-30 10 h 13 **Transmission :** 2018-04-02 7 h 59	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 26 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 16 h 54 - Messagerie 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Monsieur Marc Custeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1418885)** 2018-03-28 11 h 35 **Transmission :** 2018-03-28 11 h 35	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 25 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau)

				2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Grands Projets Inc. 1550 rue Ampère, bureau 305 Boucherville, QC, J4B7L4 NEQ : 1169491801	Monsieur David Loiselle Téléphone : 450 641-8000 Télécopieur : 450 641-0826	**Commande : (1433554)** 2018-04-25 7 h 28 **Transmission :** 2018-04-25 7 h 28	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1419561)** 2018-03-29 10 h 07 **Transmission :** 2018-03-29 10 h 07	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 44 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 25 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau)

				2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com NEQ : 1160480704	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1419831)** 2018-03-29 13 h 53 **Transmission :** 2018-03-29 14 h 51	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 26 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 16 h 55 - Messagerie 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1419709)** 2018-03-29 11 h 40 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 40	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 26 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel

				2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1420342)** 2018-03-30 14 h 36 **Transmission :** 2018-03-30 14 h 36	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 25 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187910001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1187910001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier,

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.006

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187910001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

Rapport- mandat SMCE187910001.pdf

Dossier # :1187910001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187910001

Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187910001
Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait à la croissance importante des coûts liés au maintien des actifs du réseau principal d'aqueduc.

Ils ont bien compris que l'octroi de ce contrat contribuera à une diminution des délais d'intervention en assurant un entretien préventif et correctif sur les actifs du réseau d'aqueduc. Ainsi, il est raisonnable de croire que cela permettra d'offrir une plus grande fiabilité du système de distribution d'eau potable.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187910001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

Il est recommandé de recommander au conseil municipal :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements ou infrastructures, pour une période de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 18-16439 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Services MATREC inc.	**Verdun (matières résiduelles)**	**24 ½**	**4 654 436 $**
Derichebourg Canada Environnement inc.	**Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)**	**24 ½**	**1 553 412 $**
Enviro Connexions F.A.	**Saint-Laurent (matières résiduelles)**	**59**	**12 036 814 $**
Entreprise Multi PM inc.	**Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 1 (matières résiduelles)**	**60**	**8 911 313 $**

Environnement Routier NRJ inc.	**Verdun (matières recyclables)**	24 ½	**2 325 061 $**
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24 ½	3 677 339 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	605 923 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	20	2 013 853 $
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	2 884 737 $
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	6 067 895 $
			44 730 784 $

Il est recommandé de recommander au conseil d'agglomération:

2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires, pour une période de 58, 59 et 60 mois, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 18-16439 et au tableau de prix reçus;

Firmes	**Territoires**	**Nombre de mois**	**Montant (taxe incluses)**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (matières résiduelles)	59	12 750 799 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (matières résiduelles)	59	12 554 849 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 2 (matières résiduelles)	60	13 627 093 $
	Tonnages		
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval) *	137 300	58	6 641 800 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil) *	91 700	58	4 764 679 $
Recyclage Notre-Dame inc. *	498 250	58	20 839 634 $
			71 178 854 $

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 61% par la Ville centrale pour un montant de 71 093 448 $ et à 39% par l'agglomération pour un montant de 44 816 190 $;

4. d'ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit: de 584 919 $ en 2020, de 829 295 $ en 2021, de 1 308 107 $ en 2022 et de 1 427 919 $ en 2023.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-14 11:56

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180695001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.
Dans ce contexte, les contrats d'élimination des ordures ménagères de sept (7) territoires de l'Agglomération qui viennent à échéance le 31 décembre 2018 doivent être renouvelés. Des sept (7) territoires, six (6) sont des arrondissements de la Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont - Petite-Patrie, Saint-Laurent et Villeray - Saint-Michel - Parc Extension) et un (1) une ville liée (Westmount). Des contrats d'élimination des déchets doivent également être renouvelés pour les sept (7) écocentres et les rejets de deux (2) centres de tri de matières recyclables.

Le 20 décembre 2016, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements. C'est dans ce cadre de gouvernance que les contrats de collecte et de transport de matières résiduelles de cinq (5) arrondissements

viennent à échéance les 17 et 19 octobre et les 4 et 30 novembre 2018. Les contrats de collecte et de transport de matières recyclables de six (6) arrondissements viennent à échéance les 17 et 19 octobre, 30 novembre et 31 décembre 2018, ainsi que les 4 janvier et 27 février 2019.

Les huit (8) arrondissements visés par le volet collecte et transport de l'appel d'offres sont : Ahuntsic-Cartierville, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Rivière-des-Prairies_Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Verdun, Ville- Marie et Villeray - Saint-Michel - Parc Extension.

Ce regroupement de compétences a permis de renouveler l'approche d'approvisionnement utilisée en 2015 avec succès (collecte / transport / élimination des ordures ménagères). Également, afin d'offrir une approche normalisée et harmonisée, des balises ont été définies pour la section devis technique qui encadrent : l'étalement obligatoire des jours de collecte (4 ou 5 jours), le découpage territorial limitant le nombre de camions pour une journée à 6, la poursuite de la collecte des résidus alimentaires devant se terminer en 2019 pour les unités de 8 logements et moins, l'augmentation possible du nombre de collectes des résidus verts, ainsi que des résidus de construction, rénovation et démolition résidentiels. Les services reliés aux résidus alimentaires et résidus verts constituent des prestations additionnelles pour les citoyens dans la majorité des arrondissements concernés par cet appel d'offres.

L'appel d'offres public N° 18-16439 qui a été lancé le 28 février 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 10 avril 2018.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 40 jours pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

Quatre (4) addendas ont été produits, l'un pour un report de la date d'ouverture des soumissions du 3 avril au 10 avril et les autres pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges ou pour corriger certains éléments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolongé au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.
CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CG10 0367 28 oct. 2010 Résolution du conseil d'agglomération pour l'octroi d'un contrat à chacune des firmes suivantes pour l'élimination d'ordures ménagères pour une durée de 59 mois, soit : Les Entreprises Raylobec inc., WM Québec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement inc., Services Matrec inc. et BFI Usine de triage Lachenaie Ltée - Dépense totale de 121 366 444,04 $ taxes incluses - Appel d'offres public 10-11216 (6 soum.).

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil d'agglomération de Montréal, les contrats d'élimination des ordures ménagères de sept (7) territoires et plusieurs infrastructures (rejets pour 7 écocentres et de 2 centres de tri de matières recyclables) de l'Agglomération doivent être renouvelés, étant donné leurs échéances au 30 décembre 2018.
Sous la compétence du conseil municipal de Ville de Montréal, les contrats de collecte et

transport de matières résiduelles (réf. : ordures ménagères, CRD et encombrants, résidus alimentaires et verts et arbres de Noël) de huit (8) arrondissements doivent être renouvelés étant donné leurs échéances étalées selon les arrondissements entre les 17 et 19 octobre, 4 et 30 novembre et 31 décembre 2018, le 4 janvier ainsi que le 27 février 2019.

Tout comme pour l'appel d'offres de 2015 où des services de collecte et transport coïncidaient avec des services d'élimination pour certains arrondissements, les mêmes éléments ont été intégrés à l'appel d'offres afin d'accroître l'harmonisation des services demandés par la Ville, l'ouverture et la compétitivité dans le marché, le nombre de soumissionnaires et l'indépendance des collecteurs face aux sites d'éliminations.

La Ville a la possibilité dans un même appel d'offres d'intégrer et de solliciter le marché privé non seulement pour des services de collecte / transport pour ses trois (3) arrondissements, mais également pour leurs besoins en élimination des ordures ménagères (Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Villeray - Saint-Michel - Parc- Extension). Ce regroupement permet d'offrir à la Ville une sollicitation synchronisée du marché cohérente à une recherche des meilleures conditions possibles de concurrence. À cette fin, la durée de ces trois (3) contrats est de 5 ans afin de favoriser la compétition entre les fournisseurs de services d'élimination. Pour les autres contrats de collecte et transport, les échéances sont les mêmes pour en arriver à une synchronisation à la fin octobre 2020 et permettre le plus de flexibilité possible pour les futurs appels d'offres. Étant donné les dates de fin des contrats actuels, les périodes sont donc de plusieurs durées.

Outre le volet des services pour l'élimination des ordures ménagères déjà sous la compétence de la ville centre, le volet de la collecte / transport a fait l'objet d'une approche qui combine le volet élimination. Ainsi, par une approche éprouvée par la Ville en 2015, les entreprises ont été invitées à présenter un prix pour une offre de service intégrant la collecte, le transport et l'élimination, au site accrédité de leur choix. La Ville souhaitant par cette nouvelle approche permettre aux entreprises de collecte / transport de faire de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte / transport et de ceux d'élimination.

En effet, les coûts de collecte / transport ne sont pas forcément et uniquement reliés à la distance. La localisation du lieu de stationnement et d'entretien de la flotte de camions face au site d'élimination peut permettre l'obtention de meilleurs prix pour la Ville.

Une approche renouvelée a également été retenue pour cet appel d'offres qui permet à une entreprise de collecte / transport de soumissionner sur plusieurs, voir tous les contrats offerts, tout en n'ayant qu'un nombre de camions ne lui permettant de soumissionner que sur quelques contrats. Dans un tel scénario, la Ville pourra lui octroyer le nombre maximum de contrats par rapport à sa capacité réelle, fixée par sa garantie de soumission (nombre de camions), là où il est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il y a eu 18 preneurs de cahier de charges et de ce nombre 12 entreprises ont déposé une soumission. En 2015, il y avait eu 21 preneurs de cahier de charges et 14 soumissionnaires

Les raisons de désistement ont été : pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés, le projet se situe à l'extérieur de leur zone géographique d'opération et pas le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission dans le délai alloué.

JUSTIFICATION

Le bordereau des prix est composé de trois sections, une première : (Lots 1 et 2) pour obtenir des prix à la tonne pour l'élimination des ordures ménagères, une deuxième (Lots 7, 9, 10, 11, 15 à 20) pour un prix par porte ou par collecte pour la collecte et le transport de matières résiduelles et enfin, une troisième (Lots 5, 6 et 14) pour des prix par porte et à la

tonne pour l'option de services globaux de collecte / transport et élimination des ordures ménagères.
Le cas échéant, pour les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, si l'option pour des services globaux de collecte / transport et élimination des ordures ménagères n'est pas retenue, les contrats des lots 1 et 2 sont octroyés séparément aux deux plus bas soumissionnaires conformes selon le total de la combinaison la plus avantageuse pour la Ville.

Élimination des ordures ménagères (Lots 1 et 2)

Le renouvellement de contrats porte pour sept (7) territoires et infrastructures de l'Agglomération.

Cependant, pour deux (2) territoires (3 contrats), c'est l'option de la troisième section pour des services globaux de collecte / transport et élimination des ordures ménagères qui est retenue. Et donc, les contrats d'élimination de cette section ne comprennent pas les arrondissements de : Ahuntsic-Cartierville (contrats 1 et 2) et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (contrat 2).

Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants : **(3 contrats)**

Territoires ou infrastructures (Elimination)	**Contrat 1 RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)**	**Contrat 2 RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)**	**Contrat 3 Recyclage Notre-Dame inc.**
Lasalle			
Le Plateau Mont-Royal			
Rosemont - La Petite-Patrie			
Westmount			
Villeray - St-Michel - Parc Ext. contrat 1			
St-Laurent			
écocentre Acadie			
écocentre CDN			
écocentre Lasalle			
écocentre Petite Patrie			
écocentre RDP			
écocentre St-Laurent			
écocentre St-Michel			
rejets centre de tri CS (Lachine)			
rejets centre de tri CS (CESM)			

Collecte / transport de matières résiduelles (Lots 7, 9, 10, 11, 15 à 20)

Des prix pour la collecte et le transport de matières résiduelles sont demandés pour huit (8) arrondissements :

- deux uniquement pour les ordures ménagères;
- trois pour les ordures ménagères et les matières recyclables;
- trois uniquement pour les matières recyclables.

Cependant, pour deux (2) arrondissements (3 contrats), c'est l'option de la troisième section, soit l'option pour des services globaux de collecte / transport et élimination des

ordures ménagères qui est retenue (collecte / transport / élimination). Les contrats de collecte / transport de cette section ne comprennent donc pas les arrondissements de : Ahuntsic-Cartierville (contrats 1 et 2) et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (contrat 2).

Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants : **(10 contrats)**

Territoires (C/T)	MATREC	Env. Routier NRJ inc.	Derichebourg Canada Environnement inc.	Col Sel Transit inc.	RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Enviro Connexions F.A.	Entreprise Multi PM inc.
Verdun (mat. résiduelles)							
St-Laurent (mat. résiduelles)							
M-H-M (rés. alimentaires)							
Villeray-St-Michel-Parc Ext. contrat 1 (mat. résiduelles)							
Verdun (mat. recyclables)							
M-H-M (mat. recyclables)							
Outremont (mat. recyclables)							
RDP-PAT (mat. recyclables)							
Ville-Marie (mat. recyclables)							
St-Laurent (mat. recyclables)							

Collecte / transport / élimination (Lots 5, 6 et 14)

Dans le cas où l'option pour des services globaux (section 3) est proposée, le coût global est comparé au coût total résultant de la meilleure combinaison des sections 1 et 2. Le plus bas prix, soit le coût global de la section 3 ou le coût total de la meilleure combinaison de la section 1 et de la section 2, sera retenu. Dans le cas où la Ville octroie un contrat (arrondissement) par l'option de la section 3, le tonnage à éliminer pour cet arrondissement est retiré des tonnages à recevoir pour la section élimination (lots 1 et 2).

Ainsi, suite à l'analyse des soumissions, la Ville retient cette option pour les contrats de deux (2) arrondissements ou partie d'arrondissement.

Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants : **(3 contrats)**

Territoires (C/T/E)	RCI Environ. Div. WM Québec inc.
Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (mat. résiduelles)	
Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (mat. résiduelles)	
Villeray-St-Michel-Parc Ext. contrat 2 (mat. résiduelles)	

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, 9 des 16 contrats doivent être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) puisqu'ils sont identifiés selon un ou l'autre des critères d'examen. Le tableau A-O 18-16439 Com exam contrats.xls en pièce jointe présente les critères qui s'appliquent selon les contrats.

Le résultat du processus d'appel d'offres, de comparaison entre les soumissions et avec l'estimation interne se trouve en pièce jointe.

L'estimation a été réalisée par les professionnels à l'interne sur la base de coûts unitaires par tonne pour l'élimination et par porte ou par collecte pour la collecte / transport et par la combinaison des deux pour l'option collecte / transport / élimination.

Pour le volet élimination, les estimations ont été faites par le coût moyen 2018 des contrats existants résultants du dernier appel d'offres (2015) et cela de façon spécifique à chaque territoire. Pour le volet collecte / transport , les estimations ont été faites par l'indexation des prix réels 2017 des contrats des arrondissements de deux (2) IPC de 2% chacun, et cela de façon spécifique à chaque arrondissement. Pour le volet collecte / transport / élimination, les estimations ont été faites par l'addition des estimés de l'élimination et de la collecte / transport.

Au global, pour tous les services demandés pour les contrats, le résultat de l'appel d'offres est inférieur de 8 % à l'estimé.

Pour le volet élimination et collecte / transport + élimination, globalement les écarts ont été respectivement inférieurs de 7 % et de 3 % par rapport aux estimations. Pour le volet collecte / transport , globalement l'écart est inférieur de 13 % à l'estimé.

L'explication de ces écarts négatifs lorsqu'elle est analysée globalement peut être associée à la synchronisation de la demande de services de la Ville pour les besoins de collecte / transport et d'élimination dans le même appel d'offres, ainsi que la possibilité pour les collecteurs de choisir et proposer un site d'élimination. Cette approche a généré une forte augmentation de la compétition entre les sites d'élimination des ordures ménagères.

Globalement, la variation des coûts actuels (2018) et ceux des seize (16) nouveaux contrats sera la suivante :

- Collecte / transport : + 2 %
- Élimination : - 21 %
- Globalement : - 7 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques, ainsi que dans les budgets de certains arrondissements.
Les contrats sont d'une durée de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois, selon le territoire.

Cette dépense taxes incluses a été indexée de 2% par année à compter de 2019 et sera répartie comme suit :

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT						

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résiduelles)	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	0	327 526	278 397				**605 923**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**
Total des contrats collecte et transport		**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION								
Firmes	**Territoires**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Total**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville - contrat 1 (mat. Résiduelles)	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**
	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**
	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résiduelles)	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**

Total des contrats collecte, transport et élimination		**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**

CONTRATS ÉLIMINATION								
Firmes	**Tonnages**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Total**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	**91 700**		**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	**137 300**		**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**
Recyclage Notre -Dame inc.	**498 250**		**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**
Total des contrats d'élimination		**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**
Total des contrats		**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 786**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**

Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Une redevance indexée annuellement d'environ 23,70 $ (coût net) par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec. Ce montant équivaut à environ 25 492 141 $ (coût net) pour 59 mois et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel.

Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

Suite aux résultats de cet appel d'offres, l'analyse du coût global indique que:

- Par rapport aux budgets, pour les contrats d'élimination, le coût moyen par tonne passe de 49,73 $ à 43,68 $, ce qui génère un écart favorable annuel de 1 235 767 $ taxes incluses ou 1 128 420 $ taxe nette.

- Par rapport aux budgets, pour les contrats de collectes et transports, ce renouvellement génère un écart favorable annuel de 412 199 $ taxe nette.

Arrondissements	**2018**	**2019**
Verdun	166 148 $	768 721 $
MHM	(99 595 $)	(534 950 $)
St-Laurent	28 320 $	385 264 $
Villeray 1 & 2	3 393 $	(45 079 $)
Ahuntsic 1 & 2	(15 530 $)	(176 479 $)

Outremont		(3 789 $)
RDP-PAT		(28 863 $)
Ville-Marie		47 374 $
Total taxe nette	**82 736 $**	**412 199 $**

Un budget additionnel sera requis à partir de l'année 2020 afin de financer un ajustement du prix annuel des contrats estimé à 2% et l'implantation progressive des collectes des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus (maximum de 10% du nombre de 8 et -). Il est présenté ci-dessous:

Budget additionnel	**Compétences**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Total**
Ajustement du prix annuel						
Contrats C & T	Locale	341 412	402 298	605 634	666 161	2 015 505
Contrats éliminations	Agglomération	162 922	329 103	498 608	559 586	1 550 219
Résidus alimentaires 9 logement et plus						
Verdun	Locale	50 706				50 706
St-Laurent	Locale	29 878	97 894	203 865	202 172	533 809
Total		**584 919**	**829 295**	**1 308 107**	**1 427 919**	**4 150 240**

Cette dépense sera assumée à 61% par la ville centrale et à 39% par l'agglomération pour le volet concernant l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent contribue à l'atteinte de la cible suivante: atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70%) et des matières organiques (60%) d'ici 2020 .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin des contrats s'y rapportant. Les services offerts permettent à la Ville et à l'Agglomération de s'acquitter de leurs obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.
Les octrois planifiés pour les conseils du mois de juin offriront aux adjudicataires les délais nécessaires avant les débuts de contrats pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

Enfin, par les octrois des contrats prévus à cet appel d'offres, la Ville pourra non seulement poursuivre, mais principalement offrir des services additionnels pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les logements montréalais (8 logements et moins) et entreprendre ainsi sa stratégie qui vise à compléter tout son territoire pour 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité afin, le cas échéant, d'informer les citoyens de changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octrois des contrats : CM du 18 juin et CG du 21 juin 2018
Début des contrats: variables, premier le 18 octobre 2018
Fin des contrats : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement C/E

Tél : 514 872-2210
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
Directeur
Tél : 514-765-7180
Approuvé le : 2018-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-14

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001

(taxes incluses)

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résiduelles)	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	0	327 526	278 397				**605 923**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**
Total des contrats collecte et transport		**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville - contrat 1 (mat. Résiduelles)	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**
	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**
	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résiduelles)	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**
Total des contrats collecte, transport et		**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**

CONTRATS ÉLIMINATION

Firmes	Tonnages	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	**91 700**		**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	**137 300**		**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**
Recyclage Notre-Dame inc.	**498 250**		**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**
Total des contrats d'élimination		**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**

Total des contrats	**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001
Budget par compétence

Budget LOCAL
Collecte et transport déchets
Montant taxes incluses

Fournisseur	Territoire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**	
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**	
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**	
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résiduelles)	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**	
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**	
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**	
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	0	327 526	278 397				**605 923**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**	
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**	
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville -contrat 1 (mat. Résiduelles)	131 608	1 695 750	1 729 665	1 764 258	1 799 543	1 537 505	**8 658 329**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	131 647	1 696 217	1 730 141	1 764 744	1 800 039	1 537 925	**8 660 713**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résiduelles)	265 508	1 747 345	1 782 292	1 817 938	1 854 297	1 576 241	**9 043 623**	
Total Budget local		**2 259 284**	**19 138 446**	**18 193 233**	**10 796 506**	**11 126 344**	**9 579 636**	**71 093 448**	**61%**
Total budget local -taxes nettes		**2 063 027**	**17 475 952**	**16 612 847**	**9 858 649**	**10 159 835**	**8 747 484**	**64 917 794**	

Budget AGGLO
Élimination et traitement
(montant taxes incluses)

Fournisseur	Territoire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	
RCI Longueuil	LaSalle		948 452	967 421	986 770	1 006 505	855 529	**4 764 679**	
RND	Plateau-Mont-Royal		1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	**6 257 118**	
RND	Rosemont PP		1 305 482	1 331 591	1 358 223	1 385 388	1 177 579	**6 558 263**	
RND	Westmount		197 321	201 267	205 293	209 399	177 989	**991 268**	
RCI Laval	Ahuntsic-Cartierville 1		814 643	830 936	847 555	864 506	734 830	**4 092 471**	
RCI Laval	Ahuntsic-Cartierville 2		775 163	790 666	806 480	822 609	699 218	**3 894 136**	
RND	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 1		808 849	825 026	841 527	858 357	729 604	**4 063 363**	
RCI Laval	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 2		912 381	930 629	949 242	968 226	822 992	**4 583 471**	
RCI Laval	St-Laurent		982 194	1 001 838	1 021 875	1 042 312	885 965	**4 934 185**	
RCI Laval	Écocentre Acadie		43 332	44 199	45 083	45 984	39 087	**217 685**	
RND	Écocentre CDN		48 290	49 255	50 240	51 245	43 558	**242 589**	
RND	Écocentre LaSalle		171 511	174 941	178 440	182 009	154 708	**861 609**	
RND	Éco Petite-Patrie		73 267	74 732	76 227	77 751	66 089	**368 066**	
RND	Éco RDP		41 629	42 461	43 311	44 177	37 550	**209 128**	
RCI Laval	Éco St-Laurent		65 480	66 789	68 125	69 487	59 064	**328 946**	
RND	Éco St-Michel		56 615	57 748	58 903	60 081	51 068	**284 414**	
RCI Laval	TRI Lachine		231 105	235 727	240 441	245 250	208 462	**1 160 985**	
RND	TRI CESM		199 819	203 815	207 891	212 049	180 242	**1 003 816**	
Total budget agglo		**0**	**8 921 068**	**9 099 490**	**9 281 480**	**9 467 109**	**8 047 043**	**44 816 189**	**39%**
Total budget agglo-taxes nettes		**0**	**8 146 125**	**8 309 047**	**8 475 228**	**8 644 732**	**7 348 023**	**40 923 155**	

Total budget (taxes incluses)	**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**
Total budget -taxes nettes	**2 063 027**	**25 622 076**	**24 921 894**	**18 333 877**	**18 804 568**	**16 095 507**	**105 840 949**

Budget additionnel	Compétences	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Ajustement du prix annuel								
Contrats C & T	Locale			341 412	402 298	605 634	666 161	2 015 505
Contrats éliminations	Agglomération			162 922	329 103	498 608	559 586	1 550 219
Résidus alimentaires 9 logement et plus								
Verdun	Locale			50 706				50 706
St-Laurent	Locale			29 878	97 894	203 865	202 172	533 809
Total				**584 919**	**829 295**	**1 308 107**	**1 427 919**	**4 150 240**

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001

(taxes incluses)

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Total par fournisseur	Instances	total sans indexation	
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	24.5	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**	**4 654 436**	Local	4 607 364 $	47 072 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	24.5	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**	**1 553 412**	Local	1 537 507 $	15 905 $
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	59	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**	**12 036 814**	Local	11 559 117 $	477 697 $
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résid	60	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**	**8 911 313**	Local	8 562 719 $	348 594 $
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	24.5	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**	**2 325 061**	local	2 301 594 $	23 467 $
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24.5	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**	**3 677 339**	local	3 640 324 $	37 015 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	0	327 526	278 397				**605 923**	**605 923**	local	600 464 $	5 459 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	20	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**	**2 013 853**	local	1 997 740 $	16 113 $
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**	**2 884 737**	local	2 858 918 $	25 819 $
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**	**6 067 895**	local	5 833 940 $	233 955 $
Total des contrats collecte et transport			**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**	**44 730 784**	local		

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	otal par fournisseu	Instances		
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville -contrat 1 (mat. Résiduelles)	59	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**			12 261 837 $	488 962
	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	59	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**			12 073 370 $	481 479
	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résid	60	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**	**38 932 742**		13 099 595 $	527 498
Total des contrats collecte, transport et élimination			**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**	**38 932 742**	0		

CONTRATS ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Total par fournisseur	Instances
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	**LaSalle**	**59**		**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**	**4 764 679**	**agglo**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	St-Laurent	59		982 194	1 001 838	1 021 875	1 042 312	885 965	4 934 185		agglo
	Écocentre Acadie	59		43 332	44 199	45 083	45 984	39 087	217 685		agglo
	Éco St-Laurent	59		65 480	66 789	68 125	69 487	59 064	328 946		agglo
	TRI Lachine	59		231 105	235 727	240 441	245 250	208 462	1 160 985		agglo
	Sous-total			**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**	6 641 800	
Recyclage Notre-Dame inc.	Plateau-Mont-Royal	59		1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	6 257 118		agglo
	Rosemont PP	59		1 305 482	1 331 591	1 358 223	1 385 388	1 177 579	6 558 263		agglo
	Westmount	59		197 321	201 267	205 293	209 399	177 989	991 268		agglo
	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 1	59		808 849	825 026	841 527	858 357	729 604	4 063 363		agglo
	Écocentre CDN	59		48 290	49 255	50 240	51 245	43 558	242 589		agglo
	Écocentre LaSalle	59		171 511	174 941	178 440	182 009	154 708	861 609	20 839 634	agglo
	Éco Petite-Patrie	59		73 267	74 732	76 227	77 751	66 089	368 066		agglo
	Éco RDP	59		41 629	42 461	43 311	44 177	37 550	209 128		agglo
	Éco St-Michel	59		56 615	57 748	58 903	60 081	51 068	284 414		agglo
	TRI CESM	59		199 819	203 815	207 891	212 049	180 242	1 003 816		agglo
	Sous-total			**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**		
Total des contrats d'élimination			**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**	**32 246 112**	agglo
Total des contrats			**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**	**115 909 638**	

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001

(taxes incluses)

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Instances	total sans indexation	
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	24.5	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**	Local	4 607 364 $	47 072 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	24.5	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**	Local	1 537 507 $	15 905 $
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	59	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**	Local	11 559 117 $	477 697 $
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résid	60	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**	Local	8 562 719 $	348 594 $
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	24.5	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**	local	2 301 594 $	23 467 $
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24.5	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**	local	3 640 324 $	37 015 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	0	327 526	278 397				**605 923**	local	600 464 $	5 459 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	20	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**	local	1 997 740 $	16 113 $
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**	local	2 858 918 $	25 819 $
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**	local	5 833 940 $	233 955 $
Total des contrats collecte et transport			**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**	local		

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Instances		
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville -contrat 1 (mat. Résiduelles)	59	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**		12 261 837 $	488 962
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	59	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**		12 073 370 $	481 479
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résid	60	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**		13 099 595 $	527 498
Total des contrats collecte, transport et élimination			**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**			

CONTRATS D'ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Instances
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	LaSalle	59		948 452	967 421	986 770	1 006 505	855 529	4 764 679	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	St-Laurent	59		982 194	1 001 838	1 021 875	1 042 312	885 965	4 934 185	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	Écocentre Acadie	59		43 332	44 199	45 083	45 984	39 087	217 685	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	Éco St-Laurent	59		65 480	66 789	68 125	69 487	59 064	328 946	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	TRI Lachine	59		231 105	235 727	240 441	245 250	208 462	1 160 985	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Plateau-Mont-Royal	59		1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	6 257 118	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Rosemont PP	59		1 305 482	1 331 591	1 358 223	1 385 388	1 177 579	6 558 263	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Westmount	59		197 321	201 267	205 293	209 399	177 989	991 268	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 1	59		808 849	825 026	841 527	858 357	729 604	4 063 363	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Écocentre CDN	59		48 290	49 255	50 240	51 245	43 558	242 589	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Écocentre LaSalle	59		171 511	174 941	178 440	182 009	154 708	861 609	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Éco Petite-Patrie	59		73 267	74 732	76 227	77 751	66 089	368 066	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Éco RDP	59		41 629	42 461	43 311	44 177	37 550	209 128	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Éco St-Michel	59		56 615	57 748	58 903	60 081	51 068	284 414	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	TRI CESM	59		199 819	203 815	207 891	212 049	180 242	1 003 816	agglo
Total des contrats d'élimination			**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**	agglo

Total des contrats			**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**	

Elimination par territoires	Tonnage	durée du contrat an	prix unitaire	IPC montant sans la distance	mois en 2019	1.02000000 mois en 2020	1.04040000 mois en 2021	1.06120800 mois en 2022	1.08243216 mois en 2023	Total
					12	12	12	12	10	58
RCI Longueuil	**91 700**									
LaSalle	18 972	4.8333	**43.48**	**3 987 116.00**	824 921	841 419	858 247	875 412	744 100	**4 144 100**
5%					41 246	42 071	42 912	43 771	37 205	**207 205**
9.975%					82 286	83 932	85 610	87 322	74 224	**413 374**
Total avec taxes					**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
Ristourne TPS 100%					41 246	42 071	42 912	43 771	37 205	**207 205**
50%					41 143	41 966	42 805	43 661	37 112	**206 687**
Dépense nette					866 063	883 385	901 052	919 073	781 212	**4 350 787**
RND	**149 600**									
Plateau-Mont-Royal	30 952	4.8333	**35.00**	**5 236 000.00**	1 083 310	1 104 977	1 127 076	1 149 618	977 175	5 442 156
5%					54 166	55 249	56 354	57 481	48 859	272 108
9.975%					108 060	110 221	112 426	114 674	97 473	542 855
Total avec taxes					1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	6 257 118
Ristourne TPS 100%					54 166	55 249	56 354	57 481	48 859	272 108
50%					54 030	55 111	56 213	57 337	48 737	271 428
Dépense nette					1 137 340	1 160 087	1 183 289	1 206 955	1 025 912	5 713 583
RND	**156 800**									
Rosemont PP	32 441	4.8333	**35.00**	**5 488 000.00**	1 135 448	1 158 157	1 181 320	1 204 947	1 024 205	**5 704 077**
5%					56 772	57 908	59 066	60 247	51 210	**285 204**
9.975%					113 261	115 526	117 837	120 193	102 164	**568 982**
Total avec taxes					**1 305 482**	**1 331 591**	**1 358 223**	**1 385 388**	**1 177 579**	**6 558 263**
Ristourne TPS 100%					56 772	57 908	59 066	60 247	51 210	**285 204**
50%					56 630	57 763	58 918	60 097	51 082	**284 491**
Dépense nette					1 192 079	1 215 920	1 240 239	1 265 044	1 075 287	**5 988 568**
RND	**23 700**									
Westmount	4 903	**4.8333**	**35.00**	**829 500.00**	171 621	175 053	178 554	182 125	154 806	**862 160**
5%					8 581	8 753	8 928	9 106	7 740	**43 108**
9.975%					17 119	17 462	17 811	18 167	15 442	**86 000**
Total avec taxes					**197 321**	**201 267**	**205 293**	**209 399**	**177 989**	**991 268**
Ristourne TPS 100%					8 581	8 753	8 928	9 106	7 740	**43 108**
50%					8 560	8 731	8 905	9 083	7 721	**43 000**
Dépense nette					180 180	183 784	187 460	191 209	162 527	**905 160**
RCI Laval	**84 600**									
Ahuntsic-Cartierville 1	17 503	4.8333	**40.48**	**3 424 608.00**	708 540	722 710	737 165	751 908	639 122	**3 559 444**
5%					35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**
9.975%					70 677	72 090	73 532	75 003	63 752	**355 055**
Total avec taxes					**814 643**	**830 936**	**847 555**	**864 506**	**734 830**	**4 092 471**
Ristourne TPS 100%					35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**
50%					35 338	36 045	36 766	37 501	31 876	**177 527**
Dépense nette					743 878	758 756	773 931	789 409	670 998	**3 736 971**
RCI Laval	**80 500**									
Ahuntsic-Cartierville 2	16 655	4.8333	**40.48**	**3 258 640.00**	674 201	687 685	701 439	715 468	608 148	**3 386 942**
5%					33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**
9.975%					67 252	68 597	69 969	71 368	60 663	**337 847**
Total avec taxes					**775 163**	**790 666**	**806 480**	**822 609**	**699 218**	**3 894 136**
Ristourne TPS 100%					33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**
50%					33 626	34 298	34 984	35 684	30 331	**168 924**
Dépense nette					707 827	721 984	736 423	751 152	638 479	**3 555 865**
RND	**97 150**									
Villeray-St-Michel-Parc										
Ext. 1	20 100	4.8333	**35.00**	**3 400 250.00**	703 500	717 570	731 921	746 560	634 576	**3 534 127**
5%					35 175	35 879	36 596	37 328	31 729	**176 706**
9.975%					70 174	71 578	73 009	74 469	63 299	**352 529**
Total avec taxes					**808 849**	**825 026**	**841 527**	**858 357**	**729 604**	**4 063 363**
Ristourne TPS 100%					35 175	35 879	36 596	37 328	31 729	**176 706**
50%					35 087	35 789	36 505	37 235	31 649	**176 265**
Dépense nette					738 587	753 359	768 426	783 794	666 225	**3 710 392**
RCI Laval	**94 750**									
Villeray-St-Michel-Parc										
Ext. 2	19 603	4.8333	**40.48**	**3 835 480.00**	793 548	809 419	825 607	842 119	715 801	**3 986 493**
5%					39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**
9.975%					79 156	80 739	82 354	84 001	71 401	**397 653**
Total avec taxes					**912 381**	**930 629**	**949 242**	**968 226**	**822 992**	**4 583 471**
Ristourne TPS 100%					39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**
50%					39 578	40 370	41 177	42 001	35 701	**198 826**
Dépense nette					833 126	849 788	866 784	884 120	751 502	**4 185 320**
RCI Laval	**102 000**									
St-Laurent	21 103	4.8333	**40.48**	**4 128 960.00**	854 268	871 353	888 780	906 556	770 572	**4 291 528**
5%					42 713	43 568	44 439	45 328	38 529	**214 576**
9.975%					85 213	86 917	88 656	90 429	76 865	**428 080**
Total avec taxes					**982 194**	**1 001 838**	**1 021 875**	**1 042 312**	**885 965**	**4 934 185**
Ristourne TPS 100%					42 713	43 568	44 439	45 328	38 529	**214 576**
50%					42 607	43 459	44 328	45 214	38 432	**214 040**
Dépense nette					896 874	914 812	933 108	951 770	809 005	**4 505 568**
RCI Laval	**4 500**									
Écocentre Acadie	931	4.8333	**40.48**	**182 160.00**	37 688	38 442	39 211	39 995	33 996	**189 332**
5%					1 884	1 922	1 961	2 000	1 700	**9 467**
9.975%					3 759	3 835	3 911	3 990	3 391	**18 886**
Total avec taxes					**43 332**	**44 199**	**45 083**	**45 984**	**39 087**	**217 685**
Ristourne TPS 100%					1 884	1 922	1 961	2 000	1 700	**9 467**
50%					1 880	1 917	1 956	1 995	1 696	**9 443**
Dépense nette					39 568	40 359	41 167	41 990	35 691	**198 775**
RND	**5 800**									
Écocentre CDN	1 200	4.8333	**35.00**	**203 000.00**	42 000	42 840	43 697	44 571	37 885	**210 993**
5%					2 100	2 142	2 185	2 229	1 894	**10 550**
9.975%					4 190	4 273	4 359	4 446	3 779	**21 047**
Total avec taxes					**48 290**	**49 255**	**50 240**	**51 245**	**43 558**	**242 589**
Ristourne TPS 100%					2 100	2 142	2 185	2 229	1 894	**10 550**
50%					2 095	2 137	2 179	2 223	1 890	**10 523**

Dépense nette		44 095	44 977	45 876	46 794	39 775	**221 516**

RND	**20 600**									
Écocentre LaSalle	4 262	4.8333	**35.00**	**721 000.00**	149 172	152 156	155 199	158 303	134 558	**749 388**
5%					7 459	7 608	7 760	7 915	6 728	**37 469**
9.975%					14 880	15 178	15 481	15 791	13 422	**74 751**
Total avec taxes					**171 511**	**174 941**	**178 440**	**182 009**	**154 708**	**861 609**
Ristourne TPS 100%					7 459	7 608	7 760	7 915	6 728	**37 469**
50%					7 440	7 589	7 741	7 895	6 711	**37 376**
Dépense nette					156 612	159 745	162 940	166 198	141 269	**786 763**
RND	**8 800**									
Éco Petite-Patrie	1 821	4.8333	**35.00**	**308 000.00**	63 724	64 999	66 299	67 625	57 481	**320 127**
5%					3 186	3 250	3 315	3 381	2 874	**16 006**
9.975%					6 356	6 484	6 613	6 746	5 734	**31 933**
Total avec taxes					**73 267**	**74 732**	**76 227**	**77 751**	**66 089**	**368 066**
Ristourne TPS 100%					3 186	3 250	3 315	3 381	2 874	**16 006**
50%					3 178	3 242	3 307	3 373	2 867	**15 966**
Dépense nette					66 902	68 240	69 605	70 997	60 348	**336 093**
RND	**5 000**									
Éco RDP	1 034	4.8333	**35.00**	**175 000.00**	36 207	36 931	37 670	38 423	32 660	**181 890**
5%					1 810	1 847	1 883	1 921	1 633	**9 095**
9.975%					3 612	3 684	3 758	3 833	3 258	**18 144**
Total avec taxes					**41 629**	**42 461**	**43 311**	**44 177**	**37 550**	**209 128**
Ristourne TPS 100%					1 810	1 847	1 883	1 921	1 633	**9 095**
50%					1 806	1 842	1 879	1 916	1 629	**9 072**
Dépense nette					38 013	38 773	39 548	40 339	34 288	**190 962**
RCI Laval	**6 800**									
Éco St-Laurent	1 407	4.8333	**40.48**	**275 264.00**	56 951	58 090	59 252	60 437	51 371	**286 102**
5%					2 848	2 905	2 963	3 022	2 569	**14 305**
9.975%					5 681	5 794	5 910	6 029	5 124	**28 539**
Total avec taxes					**65 480**	**66 789**	**68 125**	**69 487**	**59 064**	**328 946**
Ristourne TPS 100%					2 848	2 905	2 963	3 022	2 569	**14 305**
50%					2 840	2 897	2 955	3 014	2 562	**14 269**
Dépense nette					59 792	60 987	62 207	63 451	53 934	**300 371**
RND	**6 800**									
Éco St-Michel	1 407	4.8333	**35.00**	**238 000.00**	49 241	50 226	51 231	52 255	44 417	**247 371**
5%					2 462	2 511	2 562	2 613	2 221	**12 369**
9.975%					4 912	5 010	5 110	5 212	4 431	**24 675**
Total avec taxes					**56 615**	**57 748**	**58 903**	**60 081**	**51 068**	**284 414**
Ristourne TPS 100%					2 462	2 511	2 562	2 613	2 221	**12 369**
50%					2 456	2 505	2 555	2 606	2 215	**12 338**
Dépense nette					51 697	52 731	53 786	54 862	46 632	**259 708**
RCI Laval	24 000									
TRI Lachine	**4 966**	**4.8333**	**40.48**	**971 520.00**	201 004	205 024	209 125	213 307	181 311	**1 009 771**
5%					10 050	10 251	10 456	10 665	9 066	**50 489**
9.975%					20 050	20 451	20 860	21 277	18 086	**100 725**
Total avec taxes					**231 105**	**235 727**	**240 441**	**245 250**	**208 462**	**1 160 985**
Ristourne TPS 100%					10 050	10 251	10 456	10 665	9 066	**50 489**
50%					10 025	10 226	10 430	10 639	9 043	**50 362**
Dépense nette					211 029	215 250	219 555	223 946	190 354	**1 060 134**
RND	**24 000**									
TRI CESM	4 966	4.8333	**35.00**	**840 000.00**	173 793	177 269	180 814	184 431	156 766	**873 073**
5%					8 690	8 863	9 041	9 222	7 838	**43 654**
9.975%					17 336	17 683	18 036	18 397	15 637	**87 089**
Total avec taxes					**199 819**	**203 815**	**207 891**	**212 049**	**180 242**	**1 003 816**
Ristourne TPS 100%					8 690	8 863	9 041	9 222	7 838	**43 654**
50%					8 668	8 841	9 018	9 198	7 819	**43 545**
Dépense nette					182 461	186 110	189 832	193 629	164 585	**916 618**
Total des contrats										
RCI Laval	137 300									
Territoires (Voir couleur correspondante)	28 407	4.8333	**40.48**	5 557 904	1 149 911	1 172 909	1 196 368	1 220 295	1 037 251	**5 776 734**
5%					**57 496**	**58 645**	**59 818**	**61 015**	**51 863**	**288 837**
9.975%					**114 704**	**116 998**	**119 338**	**121 724**	**103 466**	**576 229**
Total avec taxes					**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**
Ristourne TPS 100%					**57 496**	**58 645**	**59 818**	**61 015**	**51 863**	**288 837**
50%					**57 352**	**58 499**	**59 669**	**60 862**	**51 733**	**288 115**
Dépense nette					**1 207 263**	**1 231 408**	**1 256 036**	**1 281 157**	**1 088 984**	**6 064 848**
RCI Longueuil	**91 700**									
LaSalle	**18 972**	4.8333	**43.48**	**3 987 116**	**824 921**	**841 419**	**858 247**	**875 412**	**744 100**	**4 144 100**
5%					**41 246**	**42 071**	**42 912**	**43 771**	**37 205**	**207 205**
9.975%					**82 286**	**83 932**	**85 610**	**87 322**	**74 224**	**413 374**
Total avec taxes					**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
Ristourne TPS 100%					**41 246**	**42 071**	**42 912**	**43 771**	**37 205**	**207 205**
50%					**41 143**	**41 966**	**42 805**	**43 661**	**37 112**	**206 687**
Dépense nette					**866 063**	**883 385**	**901 052**	**919 073**	**781 212**	**4 350 787**
RND	**498 250**									
Territoires (Voir couleur correspondante)	**103 086**	**4.8333**	**35.00**	**17 438 750**	**3 608 017**	**3 680 178**	**3 753 781**	**3 828 857**	**3 254 528**	**18 125 361**
5%					**180 401**	**184 009**	**187 689**	**191 443**	**162 726**	**906 268**
9.975%					**359 900**	**367 098**	**374 440**	**381 928**	**324 639**	**1 808 005**
Total avec taxes					**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**
Ristourne TPS 100%					**180 401**	**184 009**	**187 689**	**191 443**	**162 726**	**906 268**
50%					**179 950**	**183 549**	**187 220**	**190 964**	**162 320**	**904 002**
Dépense nette					**3 787 967**	**3 863 726**	**3 941 001**	**4 019 821**	**3 416 848**	**19 029 363**
RCI Longueuil	**259 850**									
Territoires - CTE (Voir couleur correspondante)	**53 762**	**4.8333**	**40.48**	**10 518 728**	**2 176 289**	**2 219 814**	**2 264 211**	**2 309 495**	**1 963 071**	**10 932 879**
5%					**108 814**	**110 991**	**113 211**	**115 475**	**98 154**	**546 644**
9.975%					**217 085**	**221 426**	**225 855**	**230 372**	**195 816**	**1 090 555**
Total avec taxes					**2 502 188**	**2 552 232**	**2 603 276**	**2 655 342**	**2 257 040**	**12 570 078**
Ristourne TPS 100%					**108 814**	**110 991**	**113 211**	**115 475**	**98 154**	**546 644**

50%	**108 542**	**110 713**	**112 928**	**115 186**	**97 908**	**545 277**
Dépense nette	**2 284 831**	**2 330 528**	**2 377 138**	**2 424 681**	**2 060 979**	**11 478 156**

Total de tous les contrats enfouissement

Total des contrats	987 100									
	204 228	4.8333	37.99	37 502 498	7 759 138	7 914 320	8 072 607	8 234 059	6 998 950	**38 979 073**
5%					387 957	395 716	403 630	411 703	349 947	**1 948 954**
9.975%					773 974	789 453	805 243	821 347	698 145	**3 888 163**
Total avec taxes					**8 921 068**	**9 099 490**	**9 281 480**	**9 467 109**	**8 047 043**	**44 816 189**
Ristourne TPS 100%					387 957	395 716	403 630	411 703	349 947	**1 948 954**
50%					386 987	394 727	402 621	410 674	349 073	**1 944 081**
Dépense nette					**8 146 125**	**8 309 047**	**8 475 228**	**8 644 732**	**7 348 023**	**40 923 155**

Redevance 2018 23.70 coût net 4 839 311 4 936 098 5 135 516 5 238 226 5 342 991 **25 492 141**

1001.001000.103162.04313.54503.014468.0000.000000.000000.00000.00000
1001.0010000.103162.04383.54503.012359.0000.000000.000000.00000.00000
1001.0010000.103162.04323.54503.014468.0000.000000.000000.00000.00000

Coût moyen pour l'élimination taxes incluses par tonne pour l'ensemble du contrat 43.68

1) L'indexation annuelle (estimé à 2% par année) est prévue à la date d'anniversaire des contrats à partir de janvier 2019

Budget 2018	**Coût moyer**	**Tonnages**	**Total**	
Déchets	43.25 $	183 166	7 922 416 $	
Déchets aux éco.	49.85 $	11 131	554 922 $	
Rejets	35.91 $	9 931	356 614 $	
Total avant taxes		**204 228**	**8 833 951 $**	
Nouveaux contrats			**7 759 138 $**	
Écart avant taxes			**1 074 814 $**	Favorable
Écart taxe nette			**1 128 420 $**	
Écart - taxes incluses			**1 235 767 $**	

IPC 1.02000000

Verdun	Matrec				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.48	12	10	**24.48**						
Ordures ménagères	36 711	2.0400	27.64	2 069 971.76	209 703	1 018 886	862 488	**2 091 077**						
5%					10 485	50 944	43 124	**104 554**						
9.975%					20 918	101 634	86 033	**208 585**						
Total avec taxes					**241 106**	**1 171 464**	**991 646**	**2 404 216**						
Ristourne TPS 100%					10 485	50 944	43 124	**104 554**						
50%					10 459	50 817	43 017	**104 292**						
Dépense nette					220 162	1 069 703	905 505	**2 195 370**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	Collectes									2 195 369.84				
CRD	12	2.04	12 478.00	305 461.44	30 945	150 355	127 276	**308 576**						
5%					1 547	7 518	6 364	**15 429**						
9.975%					3 087	14 998	12 696	**30 780**						
Total avec taxes					**35 580**	**172 871**	**146 335**	**354 785**						
Ristourne TPS 100%					1 547	7 518	6 364	**15 429**						
50%					1 543	7 499	6 348	**15 390**						
Dépense nette					32 489	157 854	133 623	**323 966**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 logement et moins)	22 934	2.04	24.78	1 159 341.22	117 450	570 654	483 059	**1 171 162**						
5%					5 872	28 533	24 153	**58 558**						
9.975%					11 716	56 923	48 185	**116 823**						
Total avec taxes					**135 038**	**656 109**	**555 397**	**1 346 543**						
Ristourne TPS 100%					5 872	28 533	24 153	**58 558**						
50%					5 858	28 461	24 093	**58 412**						
Dépense nette					123 307	599 115	507 151	**1 229 574**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 logement et plus)	2 293	1.4925	24.78	84 804.66	0	37 454	48 297	**85 752**						
5%					0	1 873	2 415	**4 288**						
9.975%					0	3 736	4 818	**8 554**						
Total avec taxes					**0**	**43 063**	**55 530**	**98 593**						
Ristourne TPS 100%					0	1 873	2 415	**4 288**						
50%					0	1 868	2 409	**4 277**						
Dépense nette					0	39 322	50 706	**90 029**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes													
Résidus verts	33	2.04	5 759.00	387 695.88	46 072	190 968	154 608	**391 649**						
5%					2 304	9 548	7 730	**19 582**						
9.975%					4 596	19 049	15 422	**39 067**						
Total avec taxes					**52 971**	**219 566**	**177 761**	**450 298**						
Ristourne TPS 100%					2 304	9 548	7 730	**19 582**						
50%					2 298	9 525	7 711	**19 533**						
Dépense nette					48 370	200 493	162 320	**411 182**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Total de collecte et transport Matrec					404 170	1 968 317	1 675 729	**4 048 216**						
5%					20 209	98 416	83 786	**202 411**						
9.975%					40 316	196 340	167 154	**403 810**						
Total avec taxes					**464 695**	**2 263 073**	**1 926 669**	**4 654 436**						
Ristourne TPS 100%					20 209	98 416	83 786	**202 411**						
50%					20 158	98 170	83 577	**201 905**						
Dépense nette					424 328	2 066 487	1 759 306	**4 250 121**						

				IPC			1.02000000									
Verdun	Env. Routier NRJ				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**		Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.48	12	10	**24.48**							
Matières recyclables	36 711	2.0400	26.73	2 001 821.46	202 799	985 341	834 092	**2 022 232**							
5%					10 140	49 267	41 705	**101 112**							
9.975%					20 229	98 288	83 201	**201 718**							
Total avec taxes					**233 168**	**1 132 896**	**958 998**	**2 325 061**							
Ristourne TPS 100%					10 140	49 267	41 705	**101 112**							
50%					10 115	49 144	41 600	**100 859**							
Dépense nette					212 914	1 034 485	875 693	**2 123 091**		2101	0010000	103314	04321	54503	014401

				IPC			1.02000000									
MHM	Derichebourg				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet		
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.41	12	10	**24.41**								
Résidus alimentaires (8 log. Et moins)	54 775	2.03	11.10	1 236 778.42	122 107	610 445	516 802	**1 249 354**								
5%					6 105	30 522	25 840	**62 468**								
9.975%					12 180	60 892	51 551	**124 623**								
Total avec taxes					**140 393**	**701 859**	**594 193**	**1 436 445**								
Ristourne TPS 100%					6 105	30 522	25 840	**62 468**								
50%					6 090	30 446	25 776	**62 312**								
Dépense nette					128 197	640 891	542 578	**1 311 665**								
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	1 617	2.03	11.10	36 510.65	3 605	18 021	15 256	**36 882**								
5%					180	901	763	**1 844**								
9.975%					360	1 798	1 522	**3 679**								
Total avec taxes					**4 145**	**20 719**	**17 541**	**42 405**								
Ristourne TPS 100%					180	901	763	**1 844**								
50%					180	899	761	**1 839**								
Dépense nette					3 784	18 920	16 017	**38 721**								
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	3 861	1.49	11.10	63 964.22		28 422	36 429	**64 851**								
5%					0	1 421	1 821	**3 243**								
9.975%					0	2 835	3 634	**6 469**								
Total avec taxes					**0**	**32 678**	**41 884**	**74 562**								
Ristourne TPS 100%					0	1 421	1 821	**3 243**								
50%					0	1 418	1 817	**3 234**								
Dépense nette					0	29 840	38 245	**68 085**								
Total collecte des résidus alimentaires Derichebourg	60 253		11.10	1 337 253.29	125 711.87	656 887.55	568 487.06	**1 351 086**								
					6 286	32 844	28 424	**67 554**								
					12 540	65 525	56 707	**134 771**								
					144 537	**755 256**	**653 618**	**1 553 412**								
					6 286	32 844	28 424	**67 554**								
					6 270	32 762	28 353	**67 385**								
					131 982	689 650	596 840	**1 418 472**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481		

IPC 1.02000000

MHM	Matrec				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.41	12	10	**24.41**						
Maitères recyclables	72 027	2.0342	21.61	3 166 187.48	312 598	1 562 755	1 323 028	**3 198 381**						
5%					15 630	78 138	66 151	**159 919**						
9.975%					31 182	155 885	131 972	**319 039**						
Total avec taxes					**359 409**	**1 796 778**	**1 521 151**	**3 677 339**						
Ristourne TPS 100%					15 630	78 138	66 151	**159 919**						
50%					15 591	77 942	65 986	**159 519**						
Dépense nette					328 189	1 640 698	1 389 014	**3 357 900**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

							IPC		1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
St-Laurent	Enviro connexions FA					mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**		Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total		1	12	12	12	12	10	**59**							
Ordures ménagères	40 329	4.9167	31.34	6 214 228.40		105 326	1 266 017	1 291 338	1 317 164	1 343 508	1 140 081	**6 463 435**							
5%						5 266	63 301	64 567	65 858	67 175	57 004	**323 172**							
9.975%						10 506	126 285	128 811	131 387	134 015	113 723	**644 728**							
Total avec taxes						**121 098**	**1 455 603**	**1 484 716**	**1 514 410**	**1 544 698**	**1 310 809**	**7 431 334**							
Ristourne TPS 100%						5 266	63 301	64 567	65 858	67 175	57 004	**323 172**							
50%						5 253	63 143	64 405	65 694	67 007	56 862	**322 364**							
Dépense nette						110 579	1 329 160	1 355 743	1 382 858	1 410 515	1 196 943	**6 785 799**		2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	40 329	4.92	4.80	951 764.40		16 132	193 902	197 780	201 735	205 770	174 614	**989 933**							
5%						807	9 695	9 889	10 087	10 918	8 731	**50 126**							
9.975%						1 609	19 342	19 729	20 123	20 526	17 418	**98 746**							
Total avec taxes						**18 547**	**222 939**	**227 397**	**231 945**	**237 214**	**200 762**	**1 138 805**							
Ristourne TPS 100%						807	9 695	9 889	10 087	10 918	8 731	**50 126**							
50%						805	9 671	9 864	10 062	10 263	8 709	**49 373**							
Dépense nette						16 936	203 573	207 644	211 797	216 033	183 322	**1 039 305**		2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 log. Et moins)	19 205	4.92	14.50	1 369 156.46		23 206	278 937	284 515	290 206	296 010	251 190	**1 424 063**							
5%						1 160	13 947	14 226	14 510	14 800	12 559	**71 203**							
9.975%						2 315	27 824	28 380	28 948	29 527	25 056	**142 050**							
Total avec taxes						**26 681**	**320 707**	**327 122**	**333 664**	**340 337**	**288 805**	**1 637 317**							
Ristourne TPS 100%						1 160	13 947	14 226	14 510	14 800	12 559	**71 203**							
50%						1 157	13 912	14 190	14 474	14 763	12 528	**71 025**							
Dépense nette						24 363	292 849	298 706	304 680	310 773	263 718	**1 495 088**		2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	1 921	4.92	14.50	136 951.29		2 321	27 901	28 459	29 028	29 609	25 126	**142 443**							
5%						116	1 395	1 423	1 451	1 480	1 256	**7 122**							
9.975%						232	2 783	2 839	2 896	2 953	2 506	**14 209**							
Total avec taxes						**2 669**	**32 079**	**32 721**	**33 375**	**34 043**	**28 888**	**163 774**							
Ristourne TPS 100%						116	1 395	1 423	1 451	1 480	1 256	**7 122**							
50%						116	1 392	1 419	1 448	1 477	1 253	**7 104**							
Dépense nette						2 437	29 292	29 878	30 476	31 085	26 379	**149 548**		2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	6 401	2.4967	14.50	231 726.87					64 215	98 660	83 721	**246 596**							
5%						0	0	0	3 211	4 933	4 186	**12 330**							
9.975%						0	0	0	6 405	9 841	8 351	**24 598**							
Total avec taxes						**0**	**0**	**0**	**73 831**	**113 434**	**96 258**	**283 524**							
Ristourne TPS 100%						0	0	0	3 211	4 933	4 186	**12 330**							
50%						0	0	0	3 203	4 921	4 176	**12 299**							
Dépense nette						0	0	0	67 418	103 580	87 897	**258 895**		2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	6 401	1.5008	14.50	139 299.10						65 912	83 721	**149 633**							
5%						0	0	0	0	3 296	4 186	**7 482**							
9.975%						0	0	0	0	6 575	8 351	**14 926**							
Total avec taxes						**0**	**0**	**0**	**0**	**75 782**	**96 258**	**172 040**							
Ristourne TPS 100%						0	0	0	0	3 296	4 186	**7 482**							
50%						0	0	0	0	3 287	4 176	**7 463**							
Dépense nette						0	0	0	0	69 199	87 897	**157 096**		2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	6 401	0.5042	14.50	46 793.98							50 651	**50 651**							
5%						0	0	0	0	0	2 533	**2 533**							
9.975%						0	0	0	0	0	5 052	**5 052**							
Total avec taxes						**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**58 236**	**58 236**							
Ristourne TPS 100%						0	0	0	0	0	2 533	**2 533**							
50%						0	0	0	0	0	2 526	**2 526**							
Dépense nette						0	0	0	0	0	53 178	**53 178**		2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																		
Résidus verts	32	4.92	5 800.00	912 533.33		0	185 600	189 312	193 098	196 960	184 158	**949 128**							
5%						0	9 280	9 466	9 655	9 848	9 208	**47 456**							
9.975%						0	18 514	18 884	19 262	19 647	18 370	**94 676**							
Total avec taxes						**0**	**213 394**	**217 661**	**222 015**	**226 455**	**211 735**	**1 091 260**							
Ristourne TPS 100%						0	9 280	9 466	9 655	9 848	9 208	**47 456**							
50%						0	9 257	9 442	9 631	9 823	9 185	**47 338**							
Dépense nette						0	194 857	198 754	202 729	206 784	193 343	**996 466**		2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	3	4.92	3 467.00	51 138.25		0	10 401	10 609	10 821	11 038	10 320	**53 189**							
5%						0	520	530	541	552	516	**2 659**							
9.975%						0	1 037	1 058	1 079	1 101	1 029	**5 306**							
Total avec taxes						**0**	**11 959**	**12 198**	**12 442**	**12 691**	**11 866**	**61 154**							
Ristourne TPS 100%						0	520	530	541	552	516	**2 659**							
50%						0	519	529	540	551	515	**2 653**							
Dépense nette						0	10 920	11 138	11 361	11 588	10 835	**55 842**		2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Total de collecte et transport Enviro connexions FA				10 053 592		146 985	1 962 758	2 002 013	2 106 268	2 247 465	2 003 582	**10 469 071**							
5%						7 349	98 138	100 101	105 313	112 373	100 179	**523 454**							
9.975%						14 662	195 785	199 701	210 100	224 185	199 857	**1 044 290**							
Total avec taxes						**168 996**	**2 256 681**	**2 301 814**	**2 421 682**	**2 584 023**	**2 303 618**	**12 036 814**							
Ristourne TPS 100%						7 349	98 138	100 101	105 313	112 373	100 179	**523 454**							
50%						7 331	97 893	99 850	105 050	112 092	99 929	**522 145**							
Dépense nette						154 316	2 060 650	2 101 863	2 211 318	2 359 558	2 103 511	**10 991 216**							

				IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216									
St-Laurent	Env Routier NRJ					mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**		Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet	
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total		1	12	12	12	12	10	**59**								2023
Maitères recyclables	40 329	4.9167	25.59	5 074 093.96		86 002	1 033 739	1 054 414	1 075 502	1 097 012	930 909	**5 277 578**								
5%						4 300	51 687	52 721	53 775	54 851	46 545	**263 879**								
9.975%						8 579	103 115	105 178	107 281	109 427	92 858	**526 438**								
Total avec taxes						**98 880**	**1 188 542**	**1 212 312**	**1 236 559**	**1 261 290**	**1 070 313**	**6 067 895**								
Ristourne TPS 100%						4 300	51 687	52 721	53 775	54 851	46 545	**263 879**								
50%						4 289	51 558	52 589	53 641	54 713	46 429	**263 219**								
Dépense nette						90 291	1 085 297	1 107 003	1 129 143	1 151 726	977 338	**5 540 797**		2101	0010000	103314	04321	54503	014401	

			IPC				1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216							
Villeray - Saint-Michel-Parc-Extension - 1	Entreprise Multi PM				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	1.86	12	12	12	12	10	**60**						
Ordures ménagères	35 492	4.99	28.04	4 964 367.78	154 255	998 281	1 018 246	1 038 611	1 059 384	897 693	**5 166 471**						
5%					7 713	49 914	50 912	51 931	52 969	44 885	**258 324**						
9.975%					15 387	99 579	101 570	103 601	105 674	89 545	**515 355**						
Total avec taxes					**177 355**	**1 147 773**	**1 170 729**	**1 194 143**	**1 218 026**	**1 032 123**	**5 940 150**						
Ristourne TPS 100%					7 713	49 914	50 912	51 931	52 969	44 885	**258 324**						
50%					7 693	49 789	50 785	51 801	52 837	44 772	**257 678**						
Dépense nette					161 949	1 048 070	1 069 031	1 090 412	1 112 220	942 466	**5 424 148**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	35 492	4.99	5.14	910 016.06	28 276	182 994	186 654	190 387	194 195	164 556	**947 063**						
5%					1 414	9 150	9 333	9 519	10 304	8 228	**47 947**						
9.975%					2 821	18 254	18 619	18 991	19 371	16 414	**94 470**						
Total avec taxes					**32 511**	**210 398**	**214 606**	**218 898**	**223 870**	**189 198**	**1 089 481**						
Ristourne TPS 100%					1 414	9 150	9 333	9 519	10 304	8 228	**47 947**						
50%					1 410	9 127	9 309	9 496	9 685	8 207	**47 235**						
Dépense nette					29 687	192 121	195 964	199 883	203 881	172 763	**994 298**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	29 474	4.99	8.18	1 202 673.80	37 370	241 845	246 682	251 615	256 648	217 476	**1 251 635**						
5%					1 869	12 092	12 334	12 581	12 832	10 874	**62 582**						
9.975%					3 728	24 124	24 606	25 099	25 601	21 693	**124 851**						
Total avec taxes					**42 966**	**278 061**	**283 622**	**289 295**	**295 081**	**250 043**	**1 439 068**						
Ristourne TPS 100%					1 869	12 092	12 334	12 581	12 832	10 874	**62 582**						
50%					1 864	12 062	12 303	12 549	12 800	10 847	**62 425**						
Dépense nette					39 234	253 907	258 985	264 165	269 448	228 323	**1 314 061**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																
Résidus verts	32	4.99	2 320.44	370 404.10	6 961	74 393	75 881	77 399	78 947	71 902	**385 484**						
5%					348	3 720	3 794	3 870	3 947	3 595	**19 274**						
9.975%					694	7 421	7 569	7 721	7 875	7 172	**38 452**						
Total avec taxes					**8 004**	**85 534**	**87 244**	**88 989**	**90 769**	**82 669**	**443 210**						
Ristourne TPS 100%					348	3 720	3 794	3 870	3 947	3 595	**19 274**						
50%					347	3 710	3 785	3 860	3 937	3 586	**19 226**						
Dépense nette					7 309	78 104	79 666	81 259	82 884	75 488	**404 710**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Total de collecte et transport				7 447 462	226 863	1 497 513	1 527 463	1 558 013	1 589 173	1 351 627	**7 750 653**						
5%					11 343	74 876	76 373	77 901	79 459	67 581	**387 533**						
9.975%					22 630	149 377	152 364	155 412	158 520	134 825	**773 128**						
Total avec taxes					**260 836**	**1 721 766**	**1 756 201**	**1 791 325**	**1 827 152**	**1 554 033**	**8 911 313**						
Ristourne TPS 100%					11 343	74 876	76 373	77 901	79 459	67 581	**387 533**						
50%					11 315	74 688	76 182	77 706	79 260	67 412	**386 564**						
Dépense nette					238 178	1 572 202	1 603 646	1 635 719	1 668 433	1 419 040	**8 137 217**						

			IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
Villeray - Saint-Michel-Parc-Extension - 2	RCI Laval				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	1.86	12	12	12	12	10	**60**						
Ordures ménagères	34 690	4.99	29.62	5 125 601.29	159 265	1 030 703	1 051 317	1 072 344	1 093 790	926 849	**5 334 268**						
5%					7 963	51 535	52 566	53 617	54 690	46 342	**266 713**						
9.975%					15 887	102 813	104 869	106 966	109 106	92 453	**532 093**						
Total avec taxes					**183 115**	**1 185 051**	**1 208 752**	**1 232 927**	**1 257 585**	**1 065 644**	**6 133 075**						
Ristourne TPS 100%					7 963	51 535	52 566	53 617	54 690	46 342	**266 713**						
50%					7 943	51 406	52 434	53 483	54 553	46 227	**266 047**						
Dépense nette					167 209	1 082 109	1 103 752	1 125 827	1 148 343	973 075	**5 600 315**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	34 690	4.99	3.41	590 084.42	18 335	118 660	121 033	123 453	125 923	106 703	**614 107**						
5%					917	5 933	6 052	6 173	6 681	5 335	**31 091**						
9.975%					1 829	11 836	12 073	12 314	12 561	10 644	**61 257**						
Total avec taxes					**21 081**	**136 429**	**139 157**	**141 941**	**145 165**	**122 682**	**706 455**						
Ristourne TPS 100%					917	5 933	6 052	6 173	6 681	5 335	**31 091**						
50%					914	5 918	6 037	6 157	6 280	5 322	**30 629**						
Dépense nette					19 250	124 578	127 069	129 611	132 203	112 025	**644 736**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	25 723	4.99	11.87	1 523 097.84	47 326	306 279	312 404	318 652	325 025	275 418	**1 585 104**						
5%					2 366	15 314	15 620	15 933	16 251	13 771	**79 255**						
9.975%					4 721	30 551	31 162	31 786	32 421	27 473	**158 114**						
Total avec taxes					**54 414**	**352 144**	**359 187**	**366 370**	**373 698**	**316 661**	**1 822 474**						
Ristourne TPS 100%					2 366	15 314	15 620	15 933	16 251	13 771	**79 255**						
50%					2 360	15 276	15 581	15 893	16 211	13 736	**79 057**						
Dépense nette					49 687	321 554	327 985	334 545	341 236	289 154	**1 664 161**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																
Résidus verts	32	4.99	2 000.00	319 253.33	6 000	64 120	65 402	66 710	68 045	61 973	**332 250**						
5%					300	3 206	3 270	3 336	3 402	3 099	**16 613**						
9.975%					599	6 396	6 524	6 654	6 787	6 182	**33 142**						
Total avec taxes					**6 899**	**73 722**	**75 196**	**76 700**	**78 234**	**71 253**	**382 005**						
Ristourne TPS 100%					300	3 206	3 270	3 336	3 402	3 099	**16 613**						
50%					299	3 198	3 262	3 327	3 394	3 091	**16 571**						
Dépense nette					6 299	67 318	68 664	70 038	71 438	65 064	**348 821**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Total de collecte et transport RCI Laval				7 558 037	230 927	1 519 761	1 550 156	1 581 160	1 612 783	1 370 942	**7 865 730**						
5%					11 546	75 988	77 508	79 058	80 639	68 547	**393 286**						
9.975%					23 035	151 596	154 628	157 721	160 875	136 752	**784 607**						
Total avec taxes					**265 508**	**1 747 345**	**1 782 292**	**1 817 938**	**1 854 297**	**1 576 241**	**9 043 623**						
Ristourne TPS 100%					11 546	75 988	77 508	79 058	80 639	68 547	**393 286**						
50%					11 517	75 798	77 314	78 860	80 438	68 376	**392 303**						
Dépense nette					242 445	1 595 559	1 627 471	1 660 020	1 693 220	1 439 318	**8 258 033**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																	
58 mois	Tonnage																
Elimination RCI Lava	19 603	4.83	40.48	3 835 480.00		793 548	809 419	825 607	842 119	715 801	**3 986 493**						
5%					0	39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**						
9.975%					0	79 156	80 739	82 354	84 001	71 401	**397 653**						
Total avec taxes					**0**	**912 381**	**930 629**	**949 242**	**968 226**	**822 992**	**4 583 471**						
Ristourne TPS 100%					0	39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**						
50%					0	39 578	40 370	41 177	42 001	35 701	**198 826**						
Dépense nette					0	833 126	849 788	866 784	884 120	751 502	**4 185 320**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination RCI Laval				11 393 516.89	230 927	2 313 309	2 359 575	2 406 767	2 454 902	2 086 744	**11 852 223**						
					11 546	115 665	117 979	120 338	122 745	104 337	**592 611**						
					23 035	230 753	235 368	240 075	244 876	208 153	**1 182 259**						
					265 508	**2 659 727**	**2 712 921**	**2 767 180**	**2 822 523**	**2 399 234**	**13 627 093**						
					11 546	115 665	117 979	120 338	122 745	104 337	**592 611**						
					11 517	115 376	117 684	120 037	122 438	104 076	**591 130**						
					242 445	2 428 685	2 477 259	2 526 804	2 577 340	2 190 820	**12 443 353**						

			IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
Ahuntsic 2	RCI Laval				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	1	12	12	12	12	10	**59**						
Ordures ménagères	32 041	4.92	32.29	5 086 802.46	86 217	1 036 328	1 057 055	1 078 196	1 099 760	933 240	**5 290 796**						
5%					4 311	51 816	52 853	53 910	54 988	46 662	**264 540**						
9.975%					8 600	103 374	105 441	107 550	109 701	93 091	**527 757**						
Total avec taxes					**99 128**	**1 191 518**	**1 215 349**	**1 239 656**	**1 264 449**	**1 072 993**	**6 083 093**						
Ristourne TPS 100%					4 311	51 816	52 853	53 910	54 988	46 662	**264 540**						
50%					4 300	51 687	52 721	53 775	54 851	46 545	**263 878**						
Dépense nette					90 517	1 088 015	1 109 775	1 131 971	1 154 610	979 786	**5 554 675**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	32 041	4.92	3.65	575 002.45	9 746	117 145	119 487	121 877	124 315	105 492	**598 062**						
5%					487	5 857	5 974	6 094	6 596	5 275	**30 284**						
9.975%					972	11 685	11 919	12 157	12 400	10 523	**59 657**						
Total avec taxes					**11 205**	**134 687**	**137 381**	**140 128**	**143 311**	**121 289**	**688 002**						
Ristourne TPS 100%					487	5 857	5 974	6 094	6 596	5 275	**30 284**						
50%					486	5 843	5 959	6 079	6 200	5 261	**29 828**						
Dépense nette					10 232	122 987	125 447	127 956	130 515	110 753	**627 890**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	18 519	4.92	11.99	1 091 710.48	18 504	222 413	226 861	231 398	236 026	200 289	**1 135 491**						
5%					925	11 121	11 343	11 570	11 801	10 014	**56 775**						
9.975%					1 846	22 186	22 629	23 082	23 544	19 979	**113 265**						
Total avec taxes					**21 274**	**255 719**	**260 834**	**266 050**	**271 371**	**230 282**	**1 305 531**						
Ristourne TPS 100%					925	11 121	11 343	11 570	11 801	10 014	**56 775**						
50%					923	11 093	11 315	11 541	11 772	9 989	**56 633**						
Dépense nette					19 426	233 506	238 176	242 939	247 798	210 278	**1 192 123**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																
Résidus verts	32	4.92	3 000.00	472 000.00	0	96 000	97 920	99 878	101 876	95 254	**490 928**						
5%					0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**						
9.975%					0	9 576	9 768	9 963	10 162	9 502	**48 970**						
Total avec taxes					**0**	**110 376**	**112 584**	**114 835**	**117 132**	**109 518**	**564 445**						
Ristourne TPS 100%					0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**						
50%					0	4 788	4 884	4 981	5 081	4 751	**24 485**						
Dépense nette					0	100 788	102 804	104 860	106 957	100 005	**515 413**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	4.92	1 500.00	14 750.00	0	3 000	3 060	3 121	3 184	2 977	**15 342**						
5%					0	150	153	156	159	149	**767**						
9.975%					0	299	305	311	318	297	**1 530**						
Total avec taxes					**0**	**3 449**	**3 518**	**3 589**	**3 660**	**3 422**	**17 639**						
Ristourne TPS 100%					0	150	153	156	159	149	**767**						
50%					0	150	153	156	159	148	**765**						
Dépense nette					0	3 150	3 213	3 277	3 342	3 125	**16 107**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Total de collecte et transport RCI Laval				7 240 265	114 466	1 474 886	1 504 383	1 534 471	1 565 160	1 337 251	**7 530 618**						
5%					5 723	73 744	75 219	76 724	78 258	66 863	**376 531**						
9.975%					11 418	147 120	150 062	153 063	156 125	133 391	**751 179**						
Total avec taxes					**131 608**	**1 695 750**	**1 729 665**	**1 764 258**	**1 799 543**	**1 537 505**	**8 658 329**						
Ristourne TPS 100%					5 723	73 744	75 219	76 724	78 258	66 863	**376 531**						
50%					5 709	73 560	75 031	76 532	78 062	66 695	**375 590**						
Dépense nette					120 175	1 548 446	1 579 415	1 611 003	1 643 223	1 403 947	**7 906 208**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																	
58 mois	Tonnage																
Elimination RCI Laval	17 503	4.83	40.48	3 424 608.00		708 540	722 710	737 165	751 908	639 122	**3 559 444**						
5%					0	35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**						
9.975%					0	70 677	72 090	73 532	75 003	63 752	**355 055**						
Total avec taxes					**0**	**814 643**	**830 936**	**847 555**	**864 506**	**734 830**	**4 092 471**						
Ristourne TPS 100%					0	35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**						
50%					0	35 338	36 045	36 766	37 501	31 876	**177 527**						
Dépense nette					0	743 878	758 756	773 931	789 409	670 998	**3 736 971**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination RCI Laval				10 664 873.39	114 466	2 183 425	2 227 094	2 271 636	2 317 068	1 976 373	**11 090 063**						
					5 723	109 171	111 355	113 582	115 853	98 819	**554 503**						
					11 418	217 797	222 153	226 596	231 128	197 143	**1 106 234**						
					131 608	**2 510 393**	**2 560 601**	**2 611 813**	**2 664 049**	**2 272 335**	**12 750 799**						
					5 723	109 171	111 355	113 582	115 853	98 819	**554 503**						
					5 709	108 898	111 076	113 298	115 564	98 572	**553 117**						
					120 175	2 292 324	2 338 170	2 384 933	2 432 632	2 074 945	**11 643 179**						

			IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
Ahuntsic 2	RCI Laval				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	1	12	12	12	12	10	**59**						
Ordures ménagères	30 512	4.9167	32.29	4 844 059.69	82 103	986 875	1 006 612	1 026 744	1 047 279	888 706	**5 038 319**						
5%					4 105	49 344	50 331	51 337	52 364	44 435	**251 916**						
9.975%					8 190	98 441	100 410	102 418	104 466	88 648	**502 572**						
Total avec taxes					**94 398**	**1 134 659**	**1 157 352**	**1 180 499**	**1 204 109**	**1 021 790**	**5 792 807**						
Ristourne TPS 100%					4 105	49 344	50 331	51 337	52 364	44 435	**251 916**						
50%					4 095	49 220	50 205	51 209	52 233	44 324	**251 286**						
Dépense nette					86 198	1 036 095	1 056 817	1 077 953	1 099 512	933 030	**5 289 605**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	30 512	4.92	3.65	547 563.27	9 281	111 554	113 786	116 061	118 382	100 458	**569 522**						
5%					464	5 578	5 689	5 803	6 281	5 023	**28 838**						
9.975%					926	11 128	11 350	11 577	11 809	10 021	**56 810**						
Total avec taxes					**10 671**	**128 260**	**130 825**	**133 441**	**136 473**	**115 501**	**655 170**						
Ristourne TPS 100%					464	5 578	5 689	5 803	6 281	5 023	**28 838**						
50%					463	5 564	5 675	5 789	5 904	5 010	**28 405**						
Dépense nette					9 744	117 118	119 461	121 850	124 287	105 468	**597 927**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	23 136	4.92	11.99	1 363 886.48	23 117	277 863	283 420	289 089	294 870	250 223	**1 418 582**						
5%					1 156	13 893	14 171	14 454	14 744	12 511	**70 929**						
9.975%					2 306	27 717	28 271	28 837	29 413	24 960	**141 504**						
Total avec taxes					**26 578**	**319 473**	**325 862**	**332 380**	**339 027**	**287 694**	**1 631 014**						
Ristourne TPS 100%					1 156	13 893	14 171	14 454	14 744	12 511	**70 929**						
50%					1 153	13 858	14 136	14 418	14 707	12 480	**70 752**						
Dépense nette					24 270	291 721	297 556	303 507	309 577	262 703	**1 489 334**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																
Résidus verts	32	4.92	3 000.00	472 000.00	0	96 000	97 920	99 878	101 876	95 254	**490 928**						
5%					0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**						
9.975%					0	9 576	9 768	9 963	10 162	9 502	**48 970**						
Total avec taxes					**0**	**110 376**	**112 584**	**114 835**	**117 132**	**109 518**	**564 445**						
Ristourne TPS 100%					0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**						
50%					0	4 788	4 884	4 981	5 081	4 751	**24 485**						
Dépense nette					0	100 788	102 804	104 860	106 957	100 005	**515 413**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	4.92	1 500.00	14 750.00	0	3 000	3 060	3 121	3 184	2 977	**15 342**						
5%					0	150	153	156	159	149	**767**						
9.975%					0	299	305	311	318	297	**1 530**						
Total avec taxes					**0**	**3 449**	**3 518**	**3 589**	**3 660**	**3 422**	**17 639**						
Ristourne TPS 100%					0	150	153	156	159	149	**767**						
50%					0	150	153	156	159	148	**765**						
Dépense nette					0	3 150	3 213	3 277	3 342	3 125	**16 107**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Total de collecte et transport RCI Laval				7 242 259	114 500	1 475 292	1 504 798	1 534 894	1 565 592	1 337 617	**7 532 692**						
5%					5 725	73 765	75 240	76 745	78 280	66 881	**376 635**						
9.975%					11 421	147 160	150 104	153 106	156 168	133 427	**751 386**						
Total avec taxes					**131 647**	**1 696 217**	**1 730 141**	**1 764 744**	**1 800 039**	**1 537 925**	**8 660 713**						
Ristourne TPS 100%					5 725	73 765	75 240	76 745	78 280	66 881	**376 635**						
50%					5 711	73 580	75 052	76 553	78 084	66 714	**375 693**						
Dépense nette					120 211	1 548 872	1 579 850	1 611 447	1 643 675	1 404 331	**7 908 385**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																	
58 mois	Tonnage																
Elimination RCI Laval	16 655	4.83	40.48	3 258 640.00		674 201	687 685	701 439	715 468	608 148	**3 386 942**						
5%					0	33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**						
9.975%					0	67 252	68 597	69 969	71 368	60 663	**337 847**						
Total avec taxes					**0**	**775 163**	**790 666**	**806 480**	**822 609**	**699 218**	**3 894 136**						
Ristourne TPS 100%					0	33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**						
50%					0	33 626	34 298	34 984	35 684	30 331	**168 924**						
Dépense nette					0	707 827	721 984	736 423	751 152	638 479	**3 555 865**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination RCI Laval				10 500 899.44	114 500	2 149 493	2 192 483	2 236 333	2 281 059	1 945 765	**10 919 634**						
					5 725	107 475	109 624	111 817	114 053	97 288	**545 982**						
					11 421	214 412	218 700	223 074	227 536	194 090	**1 089 233**						
					131 647	**2 471 380**	**2 520 808**	**2 571 224**	**2 622 648**	**2 237 143**	**12 554 849**						
					5 725	107 475	109 624	111 817	114 053	97 288	**545 982**						
					5 711	107 206	109 350	111 537	113 768	97 045	**544 617**						
					120 211	2 256 699	2 301 833	2 347 870	2 394 827	2 042 810	**11 464 251**						

IPC 1.02000000

Outremont	Derichebourg				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	0	12	10	**22.00**						
Maitères recyclables	9 823	1.8333	29.00	522 256.17	0	284 867	242 137	**527 004**						
5%					0	14 243	12 107	**26 350**						
9.975%					0	28 415	24 153	**52 569**						
Total avec taxes					**0**	**327 526**	**278 397**	**605 923**						
Ristourne TPS 100%					0	14 243	12 107	**26 350**						
50%					0	14 208	12 077	**26 284**						
Dépense nette					0	299 075	254 214	**553 288**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

IPC 1.02000000

RDP - PAT	RCI				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	0	10.11	10	**20.11**						
Maitères recyclables	43 237	1.6758	23.98	1 737 542.98	0	873 524	878 034	**1 751 557**						
5%					0	43 676	43 902	**87 578**						
9.975%					0	87 134	87 584	**174 718**						
Total avec taxes					**0**	**1 004 334**	**1 009 519**	**2 013 853**						
Ristourne TPS 100%					0	43 676	43 902	**87 578**						
50%					0	43 567	43 792	**87 359**						
Dépense nette					0	917 091	921 826	**1 838 916**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

IPC 1.02000000

MHM	Matrec				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	0	11.88	10	**21.88**						
Maitères recyclables	65 033	1.8233	20.97	2 486 556.26	0	1 350 105	1 158 908	**2 509 013**						
5%					0	67 505	57 945	**125 451**						
9.975%					0	134 673	115 601	**250 274**						
Total avec taxes					**0**	**1 552 283**	**1 332 454**	**2 884 737**						
Ristourne TPS 100%					0	67 505	57 945	**125 451**						
50%					0	67 336	57 801	**125 137**						
Dépense nette					0	1 417 441	1 216 708	**2 634 150**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

Écart total vs budget

Arrondissements	**2018**	**2019**
Verdun	166 148 $	768 721 $
MHM	(99 595 $)	(534 950 $)
St-Laurent	28 320 $	385 264 $
Villeray 1 & 2	3 393 $	(45 079 $)
Ahuntsic 1 & 2	(15 530 $)	(176 479 $)
Outremont		(3 789 $)
RDP-PAT		(28 863 $)
Ville-Marie		47 374 $
Total taxe nette	**82 736 $**	**412 199 $**

Analyse des prix soumissionnés incluant la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) *

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS AVEC MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

	Contrat 1	Contrat 2	Contrat 3
Élimination	**Plateau Mt-R, Rosemont P-P, Villeray St-M Parc Ext, Westmount, 5 écocentres, rejets centres tri (CESM)**	**LaSalle**	**St-Laurent, 2 écocentres, rejets centres tri (Lachine)**
Tonnage	**498 250**	**91 700**	**137 300**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	39 493 233 $	9 383 349	10 564 080
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	40 678 626 $	9 050 606	14 764 053
Services MATREC inc.	47 082 386 $	9 187 773	15 373 054
Recyclage Notre-Dame inc.	34 709 277 $	9 053 241	12 000 463
Complexe enviro connexions Ltee	43 294 053 $	10 557 335	14 238 897
Les entreprises Raylobec inc.	66 165 431 $	11 399 316	15 303 218

Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	45 237 168 $	9 771 937 $	13 707 294 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	30%	8%	30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	31 456 154 $	2 348 710 $	4 808 974 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	91%	26%	46%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	4 783 956 $	2 636 $	1 436 383 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	14%	0.03%	14%

Analyse des prix soumissionnés sans la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) *

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS SANS MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

	Contrat 1	Contrat 2	Contrat 3
Élimination	**Plateau Mt-R, Rosemont P-P, Villeray St-M Parc Ext, Westmount, 5 écocentres, rejets centres tri (CESM)**	**LaSalle**	**St-Laurent, 2 écocentres, rejets centres tri (Lachine)**
Tonnage	**498 250**	**91 700**	**137 300**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	26 662 118 $	4 907 007	7 347 133
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	28 638 066 $	5 270 669	7 891 634
Services Matrec inc.	34 243 170 $	6 302 255	8 207 176
Recyclage Notre-Dame inc.	23 052 721 $	4 242 718	6 352 511
Complexe enviro connexions Ltee	17 724 249 $	3 262 044	4 248 031
Les entreprises Raylobec inc.	30 133 199 $	5 545 839	8 303 639

Estimation des professionnels	24 289 389 $	4 470 320 $	6 693 293 $
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(1 236 668) $	800 349 $	653 840 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-5%	18%	10%

Taxes : 1.14975

Analyse des prix soumissionnés incluant la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) *

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS AVEC MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

Élimination	LaSalle	Le Plateau Mont-Royal	Rosemont - La Petite- Patrie	Wesmount	St-Laurent	Villeray - St-Michel - Parc Extension contrat 1	Écocentre Acadie	Écocentre CDN	Écocentre LaSalle	Écocentre Petite-Patrie	Écocentre RDP	Écocentre St-Laurent	Écocentre St-Michel	Rejets centre de tri (Lachine)
Tonnage	**91 700**	**149 600**	**156 800**	**23 700**	**102 000**	**97 150**	**4 500**	**5 800**	**20 600**	**8 800**	**5 000**	**6 800**	**6 800**	**24 000**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	9 383 349 $	12 256 905 $	12 248 097 $	2 120 550 $	7 606 541 $	7 036 764 $	302 894 $	466 018 $	2 017 760 $	696 408 $	410 587 $	489 371 $	495 070 $	2 165 274 $
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	9 050 606 $	11 658 336 $	12 482 282 $	2 213 333 $	10 931 625 $	8 059 473 $	439 531 $	555 163 $	2 021 668 $	697 258 $	416 192 $	726 875 $	566 021 $	2 666 022 $
Service Matrec inc.	9 187 773 $	13 679 367 $	14 805 020 $	2 248 784 $	11 340 679 $	9 335 737 $	511 639 $	596 789 $	1 979 580 $	815 323 $	622 503 $	809 874 $	661 686 $	2 710 862 $
Recyclage Notre-Dame inc.	9 053 241 $	10 979 958 $	10 237 966 $	2 068 341 $	8 835 226 $	6 198 469 $	346 624 $	461 344 $	1 970 461 $	614 737 $	218 901 $	587 749 $	430 061 $	2 230 865 $
Complexe enviro connexions Ltee	10 557 335 $	13 782 052 $	12 780 647 $	2 485 770 $	10 498 765 $	7 864 336 $	416 663 $	555 397 $	2 306 431 $	747 604 $	309 760 $	701 184 $	541 597 $	2 622 285 $
Les entreprises Raylobec inc.	11 399 316 $	20 045 871 $	21 112 865 $	3 071 979 $	11 378 324 $	12 719 187 $	528 387 $	708 040 $	2 558 888 $	1 171 793 $	772 425 $	723 724 $	884 578 $	2 672 782 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	9 771 937 $	13 733 748 $	13 944 480 $	2 368 126 $	10 098 527 $	8 535 661 $	424 290 $	557 125 $	2 142 464 $	790 521 $	458 395 $	673 130 $	596 502 $	2 511 348 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	8%	25%	36%	14%	33%	38%	40%	21%	9%	29%	109%	38%	39%	16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	2 348 710 $	9 065 913 $	10 874 898 $	1 003 638 $	3 771 782 $	6 520 718 $	225 493 $	246 696 $	588 426 $	557 056 $	553 524 $	320 503 $	454 517 $	545 589 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	26%	83%	106%	49%	50%	105%	74%	53%	30%	91%	253%	65%	106%	25%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 636 $	678 378 $	2 010 131 $	52 209 $	1 228 685 $	838 295 $	43 730 $	4 675 $	9 119 $	81 671 $	90 859 $	98 378 $	65 009 $	65 591 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	0.03%	6%	20%	3%	16%	14%	14%	1%	0.5%	13%	42%	20%	15%	3%

*** Dans ce cadre d'analyse, la comparaison avec l'évaluation des professionnels n'est plus possible**

Taxes : **1.14975**

Analyse des prix soumissionnés incluant la majoration des prix un

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

P

Élimination	LaSalle	Rejets centre de tri (CESM)
Tonnage	**91 700**	**24 000**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	9 383 349 $	1 745 072 $
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	9 050 606 $	2 008 898 $
Service Matrec inc.	9 187 773 $	2 337 598 $
Recyclage Notre-Dame inc.	9 053 241 $	1 529 039 $
Complexe enviro connexions Ltee	10 557 335 $	1 920 460 $
Les entreprises Raylobec inc.	11 399 316 $	3 119 805 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	9 771 937 $	2 110 145 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	8%	38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	2 348 710 $	1 590 767 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	26%	104%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 636 $	216 033 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	0.03%	14%

*** Dans ce cadre d'analyse, la comparaison avec l'évaluation des professionnels**

Taxes :

Analyse des prix soumissionnés sans la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) * avec l'estimation des professionnels

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS SANS MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

Élimination	LaSalle	Le Plateau Mont-Royal	Rosemont - La Petite- Patrie	Wesmount	St-Laurent	Villeray - St-Michel - Parc Extension contrat 1	Écocentre Acadie	Écocentre CDN	Écocentre LaSalle	Écocentre Petite-Patrie	Écocentre RDP	Écocentre St-Laurent	Écocentre St-Michel	Rejets centre de tri (Lachine)
Tonnage	**91 700**	**149 600**	**156 800**	**23 700**	**102 000**	**97 150**	**4 500**	**5 800**	**20 600**	**8 800**	**5 000**	**6 800**	**6 800**	**24 000**
RCI Environnement Laval	4 267 890 $	6 962 665 $	7 297 767 $	1 103 043 $	4 747 272 $	4 521 544 $	209 438 $	269 943 $	958 763 $	409 569 $	232 709 $	316 485 $	316 485 $	1 117 005 $
RCI Environnement Longueuil	4 584 187 $	7 478 673 $	7 838 609 $	1 184 790 $	5 099 095 $	4 856 638 $	224 960 $	289 949 $	1 029 817 $	439 922 $	249 956 $	339 940 $	339 940 $	1 199 787 $
Service Matrec inc.	5 481 414 $	8 942 415 $	9 372 799 $	1 416 679 $	6 097 101 $	5 807 190 $	268 990 $	346 698 $	1 231 375 $	526 024 $	298 878 $	406 473 $	406 473 $	1 434 612 $
Recyclage Notre-Dame inc.	3 690 123 $	6 020 091 $	6 309 828 $	953 718 $	4 104 608 $	3 909 437 $	181 086 $	233 399 $	828 970 $	354 123 $	201 206 $	273 641 $	273 641 $	965 790 $
Complexe enviro connexions Ltee	2 837 177 $	4 628 590 $	4 851 356 $	733 273 $	3 155 857 $	3 005 799 $	139 229 $	179 451 $	637 359 $	272 270 $	154 699 $	210 390 $	210 390 $	742 555 $
Les entreprises Raylobec inc.	4 823 517 $	7 869 119 $	8 247 847 $	1 246 645 $	5 365 308 $	5 110 193 $	236 705 $	305 086 $	1 083 582 $	462 889 $	263 005 $	357 687 $	357 687 $	1 262 426 $
Estimation des professionnels	**3 888 080 $**	**6 343 040 $**	**6 648 320 $**	**1 004 880 $**	**4 324 800 $**	**4 119 160 $**	**190 800 $**	**245 920 $**	**873 440 $**	**373 120 $**	**212 000 $**	**288 320 $**	**288 320 $**	**1 017 600 $**
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(696 107) $	322 949 $	338 492 $	51 162 $	(422 472) $	209 723 $	(18 638) $	12 521 $	44 470 $	18 997 $	10 794 $	(28 165) $	14 680 $	(99 405) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-18%	5%	5%	5%	-10%	5%	-10%	5%	5%	5%	5%	-10%	5%	-10%

*** Dans ce cadre, l'analyse comparative des prix soumis n'est plus possible**

Taxes **1.14975**

Analyse des prix soumissionnés <u>sans</u> la majoration des prix u

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Élimination	**LaSalle**	**Rejets centre de tri (CESM)**
Tonnage	**91 700**	**24 000**
RCI Environnement Laval	4 267 890 $	1 117 005 $
RCI Environnement Longueuil	4 584 187 $	1 199 787 $
Service Matrec inc.	5 481 414 $	1 434 612 $
Recyclage Notre-Dame inc.	3 690 123 $	965 790 $
Complexe enviro connexions Ltee	2 837 177 $	742 555 $
Les entreprises Raylobec inc.	4 823 517 $	1 262 426 $
Estimation des professionnels	**3 888 080 $**	**1 017 600 $**
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(696 107) $	51 810 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-18%	5%

*** Dans ce cadre, l'analyse comparative des prix soumis n'est plus possible**

Taxes

PRIX DES CONTRATS : COLLECTE / TRANSPORT MATIÈRRE RÉSIDUELLES

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	Verdun matières résiduelles		M-H-M résidus alimentaires		St-Laurent matières résiduelles élimination chez RCI Laval		Villeray-St-Michel-Parc Extension contrat 1 matières résiduelles élimination chez Recyclage Notre-Dame inc.	
	Collecte et transport	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**
	Derichebourg Canada Environnement inc.	**4 698 506 $**	**Col Sel Transit inc.**	**2 302 944 $**	**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**18 164 099 $**	**Entreprise Multi PM inc.**	**8 562 719 $**
	Enviro Connexions F.A.	**6 220 647 $**	**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**1 537 507 $**	**Environ connextion FA**	**11 559 117 $**	**JR Services sanitaires**	**11 074 645 $**
	Services MATREC inc.	**4 607 364 $**	**Services MATREC inc.**	**2 706 566 $**			**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**10 100 021 $**
							Enviro Connexions F.A.	**17 099 865 $**
							Services MATREC inc.	**12 348 834 $**
Estimation des professionnels		**6 480 207 $**		**1 179 725 $**		**15 428 419 $**		**10 719 551 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		5 175 506 $		2 182 339 $		14 861 608 $		11 837 217 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		12%		42%		29%		38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)		1 613 283 $		1 169 059 $		6 604 981 $		8 537 146 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		35%		76%		57%		100%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		(1 872 842) $		357 782 $		(3 869 301) $		(2 156 832) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-29%		30%		-25%		-20%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		91 142 $		765 437 $		6 604 981 $		1 537 302 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		2%		50%		57%		18%

Taxes : 1.14975

PRIX DES CONTRATS : COLLECTE / TRANSPORT ET ÉLIMINATION MATIÈRRE RÉSIDUELLES

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme						
Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	**Ahuntsic-Cartierville contrat 1 matières résiduelles**		**Ahuntsic-Cartierville contrat 2 matières résiduelles**		**Villeray - St-Michel - Parc Extension contrat 2 matières résiduelles**	
	Collecte transport et élimination	**Prix**	**Collecte transport et élimination**	**Prix**	**Collecte transport et élimination**	**Prix**
	Enviro Connexions F.A.	**19 521 599 $**	**Enviro Connexions F.A.**	**17 958 645 $**	**Enviro Connexions F.A.**	**21 413 737 $**
	Services MATREC inc.	**18 638 060 $**	**Services MATREC inc.**	**18 317 151 $**	**Services MATREC inc.**	**18 338 448 $**
	RCI Environnement Div. WM Québec inc.	**12 261 837 $**	**RCI Environnement Div. WM Québec inc.**	**12 073 370 $**	**RCI Environnement Div. WM Québec inc.**	**13 099 595 $**
Estimation des professionnels		**13 827 108 $**		**11 729 720 $**		**13 011 745 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		16 807 166 $		16 116 389 $		17 617 260 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		37%		33%		34%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)		7 259 762 $		6 243 781 $		8 314 142 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		59%		52%		63%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		(1 565 270) $		343 650 $		87 850 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-11%		3%		1%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		6 376 223 $		5 885 274 $		5 238 853 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		52%		49%		40%

Taxes : 1.14975

PRIX DES CONTRATS : COLLECTE / TRANSPORT MATIÈRES RECYCLABLES

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Matières recyclables

Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	Verdun		Mercier - Hochelaga-Maisonneuve		Outremont		RDP - PAT		Ville-Marie		Saint-Laurent	
	Collecte et transport	Prix	Collecte et transport	Prix	Collecte et transport	Prix	Collecte et transport	Prix	Collecte et transport	Prix	Collecte et transport	Prix
	Environnement routier NRJ	2 301 594 $	Environnement routier NRJ	3 935 121 $	Col Sel Transit inc.	682 044 $	JR Services sanitaires	2 538 413 $	Col Sel Transit inc.	2 858 918 $	Environnement routier NRJ	5 833 940 $
	Col Sel Transit inc.	2 652 904 $	Col Sel Transit inc.	4 955 962 $	Services Ricova inc.	615 993 $	Col Sel Transit inc.	2 271 825 $	Derichebourg Canada Environnement inc.	3 435 610 $	Col Sel Transit inc.	6 139 429 $
	Services Ricova inc.	2 712 316 $	Services Ricova inc.	4 231 603 $	Derichebourg Canada Environnement inc.	600 464 $	Services Ricova inc.	2 241 001 $			Derichebourg Canada Environnement inc.	7 591 645 $
	Derichebourg Canada Environnement inc.	2 996 464 $	Derichebourg Canada Environnement inc.	3 992 396 $	Environ connextion F.A.	1 125 767 $	Enviro Connexions F.A.	4 302 889 $			Enviro Connexions F.A.	7 614 442 $
	Environ connextion F.A.	3 444 211 $	Services MATREC inc.	3 640 324 $			RCI Environnement Div. WM Québec inc.	1 997 740 $				
Estimation des professionnels		2 124 217 $		3 700 968 $		493 147 $		1 951 920 $		3 430 156 $		4 601 905 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		2 821 498 $		4 151 081 $		756 067 $		2 670 374 $		3 147 264 $		6 794 864 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		23%		14%		26%		34%		10%		16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)		1 142 617 $		1 315 638 $		525 302 $		2 305 149 $		576 692 $		1 780 503 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		50%		36%		87%		115%		20%		31%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		177 377 $		(60 644) $		107 317 $		45 820 $		(571 238) $		1 232 035 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		8%		-2%		22%		2%		-17%		27%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		351 310 $		294 797 $		15 529 $		243 261 $		576 692 $		305 490 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		15%		8%		3%		12%		20%		5%

Taxes : 1.14975

A-O 18-16439

				Critères Commission examen des contrats				
			Instance	> 10 millions	> 2 M$ + récurent 3X	> 2 M$ + fourniseur unique	> 2 M$ + > 20% A/O et estimation	> 2 M$ + > 20% 1er et 2è soumissionnaire
Contrats d'élimination								
Fournisseurs	Territoires et infrastructures Agglo		**Coûts soumissionnés**					
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	137 300 tonnes	Saint-Laurent 2 écocentres rejets centre tri (Lachine)	6 390 200 $	CG					
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	91 700 tonnes	LaSalle	4 584 187 $	CG					
Recyclage Notre-Dame inc.	498 250 tonnes	Le Plateau Mt-Royal Rosemont P-P Villeray St-M Parc Ext 5 écocentres rejets centre tri (CESM)	20 050 203 $	CG	Oui				
			31 024 590 $						
Contrats collecte et transport									
Services MATREC inc.	Verdun MR		4 607 364 $	CM				Oui	
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve RA		1 537 507 $	CM					
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent MR		11 559 117 $	CM	Oui	Oui		Oui	Oui
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Ext. MR contrat 1		8 562 719 $	CM					
Environnement routier NRJ	Verdun CS		2 301 594 $	CM					
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve CS		3 640 324 $	CM		Oui			
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont CS		600 464 $	CM					
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	RDP - PAT CS		1 997 740 $	CM					
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie CS		2 858 918 $	CM		Oui			
Environnement routier NRJ	Saint-Laurent CS		5 833 940 $	CM				Oui	
			43 499 687 $						
Contrats collecte transport et élimination									
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville MR contrat 1		12 261 837 $	CG	Oui				Oui
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville MR contrat 2		12 073 370 $	CG	Oui				Oui
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	Villeray - St-Michel - Parc Ext. MR contrat 2		13 099 595 $	CG	Oui				Oui
			37 434 802 $						
Total			**111 959 079 $**						
			43 499 687 $	CM					
			68 459 392 $	CG					

Écarts entre les estimations du Service de l'environnement (GMR) et le résultat de l'A/O

A/O 18-16439

Montant pour la durée des contrats - Taxes incluses

Description	Territoires	Estimés de la GMR	Coûts A/O	Écart en $	Variation
Élimination	15 territoires et infrastructures	33 371 580 $	31 024 590 $	(2 346 990) $	-7%
Sous-Total Élimination		**33 371 580 $**	**31 024 590 $**	**(2 346 990) $**	**-7%**
Collecte Transport ARR mat. résiduelles	Verdun	6 480 207 $	4 607 364 $	(1 872 843) $	-29%
Collecte Transport ARR rés. alimentaires	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 179 725 $	1 537 507 $	357 782 $	30%
Collecte Transport ARR mat. résiduelles	Saint-Laurent	15 428 419 $	11 559 117 $	(3 869 302) $	-25%
Collecte Transport ARR mat. résiduelles	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 1	10 719 551 $	8 562 719 $	(2 156 832) $	-20%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Verdun	2 124 217 $	2 301 594 $	177 377 $	8%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3 700 968 $	3 640 324 $	(60 644) $	-2%
Collecte Transport ARR mat. Recyclables	Outremont	493 147 $	600 464 $	107 317 $	22%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	RDP - PAT	1 951 920 $	1 997 740 $	45 820 $	2%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Ville-Marie	3 430 156 $	2 858 918 $	(571 238) $	-17%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Saint-Laurent	4 601 905 $	5 833 940 $	1 232 035 $	27%
Sous-Total Col. Transport		**50 110 215**	**43 499 687**	**(6 610 528)**	**-13%**
Collecte Transport + Élimination mat. résiduelles	Ahuntsic-Cartierville contrat 1	13 827 108	12 261 837	(1 565 271)	-11%
Collecte Transport + Élimination mat. résiduelles	Ahuntsic-Cartierville contrat 2	11 729 720	12 073 370	343 650	3%
Collecte Transport = Élimination mat. résiduelles	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 2	13 011 745	13 099 595	87 850	1%
Sous-Total Col. Trans. + Élim.		**38 568 573**	**37 434 802**	**(1 133 771)**	**-3%**
	Grand total	**122 050 368**	**111 959 079**	**(10 091 289)**	**-8%**

Taxes : 1.14975

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1180695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16439 PV.pdf | det cah.pdf | intervention 18-16439.pdf | TCP 18-16439.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 16439 — No du GDD : 1180695001

Titre de l'appel d'offres : Collecte, transport et élimination de matières résiduelles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 3 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 4 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18

Nbre de soumissions reçues : 12

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,666667

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 7 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot 1- élimination	Montant soumis (TTI)	√	# Item
RCI Laval	45 941 489,75 $	√	5-10-12 et 18
services matrec	59 004 398,52 $		
Recyclage Notre-Dame	39 722 137,88 $	√	2-3-4-6-7-8-9-11-13-14
Complexe enviro connexions Terrebonne	30 540 649,43 $		
Les entreprises Raylobec inc.	51 922 508,79 $		
Lot 2- élimination			
RCI Longueuil	49 346 244,42 $	√	1
Lot 5 - collecte-transport-élimination Ahuntsic-Cartierville contrat #1			
JR service sanitaire	15 386 257,39 $		
ricova	13 793 594,48 $		
derichebourg	14 629 988,03 $		
enviro connexions F.A.	17 818 004,64 $		
Matrec	16 985 504,68 $		
RCI WM LAVAL	12 261 837,34 $	√	
Lot 6 - collecte-transport-élimination Ahuntsic-Cartierville contrat #2			
JR service sanitaire	15 068 770,92 $		
ricova	13 404 404,11 $		
derichebourg	14 087 604,79 $		
enviro connexions F.A.	16 975 682,42 $		
Matrec	16 744 659,98 $		
RCI WM LAVAL	12 073 370,35 $	√	

Lot 7 - collecte-transport Saint-laurent			
derichebourg	18 164 098,93 $		
enviro connexions F.A.	11 559 117,48 $	√	
RCI WM	21 400 164,22 $		
Lot 9 - collecte-transport Verdun			
derichebourg	4 698 506,00 $		
enviro connexions F.A.	6 220 646,99 $		
Matrec	4 607 364,38 $	√	
Lot 10 - collecte-transport MHM			
Colsel	2 302 943,92 $		
derichebourg	1 537 506,97 $	√	
Matrec	2 706 566,32 $		
Lot 11 - collecte-transport VSMPE contrat #1			
Entreprise multi PM	8 562 719,14 $	√	
JR service sanitaire	11 074 644,55 $		
derichebourg	10 100 021,20 $		
enviro connexions F.A.	17 099 795,94 $		
Matrec	12 348 834,15 $		
RCI WM	13 618 688,19 $		
Lot 14 - collecte-transport-élimination VSMPE contrat #2			
Entreprise multi PM	12 991 423,98 $		non conforme
JR service sanitaire	14 578 848,74 $		
derichebourg	13 684 183,66 $		
enviro connexions F.A.	20 697 392,75 $		
Matrec	16 487 620,38 $		
RCI WM LAVAL	13 099 595,20 $	√	
Lot 15 - collecte-transport MR MHM			
Environnement routier NRJ	3 935 121,23 $		
Colsel	4 955 961,76 $		
ricova	4 231 602,97 $		
derichebourg	3 992 396,11 $		
Matrec	3 640 324,05 $	√	
Lot 16 - collecte-transport MR Outremont			
Colsel	682 044,31 $		
ricova	615 993,27 $		
derichebourg	600 464,03 $	√	
enviro connexions F.A.	1 125 766,52 $		
Lot 17 - collecte-transport MR RDP-PAT			
JR service sanitaire	2 538 412,80 $		
Colsel	2 271 825,31 $		
ricova	2 241 001,13 $		
enviro connexions F.A.	4 302 888,79 $		
RCI WM	1 997 740,04 $	√	
Lot 18 - collecte-transport MR Saint-Laurent			
Environnement routier NRJ	5 833 939,53 $	√	
Colsel	6 139 429,13 $		
derichebourg	7 591 644,64 $		
enviro connexions F.A.	7 614 442,37 $		
Lot 19 - collecte-transport MR Verdun			
Environnement routier NRJ	2 301 594,23 $	√	
Colsel	2 652 903,78 $		
ricova	2 712 316,43 $		
derichebourg	2 996 463,86 $		
enviro connexions F.A.	3 444 211,34 $		
Lot 20 - collecte-transport MR VM			
Colsel	2 858 918,07 $	√	
derichebourg	3 435 609,69 $		

Information additionnelle

raisons de désistement: deux preneurs ne sont pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés, un preneur mentionne que le projet se situe à l'extérieur de leur zone géographique d'opération et l'autre n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer leur soumission dans le délais alloué.

Préparé par : Laurence Théoret Le 10 - 5 - 2018

	RCI Laval	RCI Longueuil	Services Matrec	Recyclage Notre-Dame	complexe enviro connexions terrebonne	Les entreprises Raylobec Inc.
Prix unitaire	40,48 $	43,48 $	51,99 $	35,00 $	26,91 $	45,75 $
Quant. Max./an	520 000	620 000	500 000	350 000	145 000	20 000
Quant. 58 mois	2 513 333	2 996 667	2 416 667	1 691 667	700 833	96 667
données gain tableau 1	35 300	91 700		401 100		
données gain tableau 2	361 850			97 150		
total	397 150	91 700		498 250		

Item	Territoire	Quantité prévisionnelle pour toute la durée du contrat en tonne métrique	Centroïde du territoire	adresse des sites	Distance entre D et E (Centroïde et le site)	Prix unitaire	Prix unitaire ajusté	Montant total ajusté	Montant octroyé (qté * prix unitaire)	taxes: TPS, TVQ, **TOTAL**
1	Lasalle	91 700	8018 boul newman	RCI Laval	59,9	40,48 $	89,00 $	8 161 208,30 $	3 987 116,00 $	199 355,80 $
				RCI Longueuil	52,3	43,48 $	85,84 $	7 871 803,10 $		397 714,82 $
				Services Matrec	43,4	51,99 $	87,14 $	7 991 104,80 $		
				RND	62,8	35,00 $	85,87 $	7 874 095,60 $		4 584 186,62 $
				CEC Terrebonne	90,4	26,91 $	100,13 $	9 182 287,80 $		
				EC Vaudreuil	77	45,75 $	108,12 $	9 914 604,00 $		
2	PMR	149 600	4628 rue st-denis	RCI Laval	38	40,48 $	71,26 $	10 660 496,00 $	5 236 000,00 $	261 800,00 $
				RCI Longueuil	30	43,48 $	67,78 $	10 139 888,00 $		522 291,00 $
				Services Matrec	34	51,99 $	79,53 $	11 897 688,00 $		6 020 091,00 $
				RND	35,6	35,00 $	63,84 $	9 549 865,60 $		
				CEC Terrebonne	65,7	26,91 $	80,13 $	11 986 999,20 $		
				EC Vaudreuil	87,4	45,75 $	116,54 $	17 434 982,40 $		
3	RPP	156 800	6300 boul st-michel	RCI Laval	33,9	40,48 $	67,94 $	10 652 835,20 $	5 488 000,00 $	274 400,00 $
				RCI Longueuil	31,8	43,48 $	69,24 $	10 856 518,40 $		547 428,00 $
				Services Matrec	37,2	51,99 $	82,12 $	12 876 729,60 $		6 309 828,00 $
				RND	26,9	35,00 $	56,79 $	8 904 515,20 $		
				CEC Terrebonne	54,3	26,91 $	70,89 $	11 116 022,40 $		
				EC Vaudreuil	88,1	45,75 $	117,11 $	18 363 004,80 $		
4	westmount	23 700	178 ch cote st-antoine	RCI Laval	46,1	40,48 $	77,82 $	1 844 357,70 $	829 500,00 $	41 475,00 $
				RCI Longueuil	46,6	43,48 $	81,23 $	1 925 056,20 $		82 742,63 $
				Services Matrec	37,7	51,99 $	82,53 $	1 955 889,90 $		953 717,63 $
				RND	50,5	35,00 $	75,91 $	1 798 948,50 $		
				CEC Terrebonne	79,4	26,91 $	91,22 $	2 162 008,80 $		
				EC Vaudreuil	82,7	45,75 $	112,74 $	2 671 866,90 $		
5	éco acadie	4 500	1200 henri-bourassa ouest	RCI Laval	22,3	40,48 $	58,54 $	263 443,50 $	182 160,00 $	9 108,00 $
				RCI Longueuil	51,2	43,48 $	84,95 $	382 284,00 $		18 170,46 $
				Services Matrec	57,9	51,99 $	98,89 $	445 000,50 $		209 438,46 $
				RND	39,5	35,00 $	67,00 $	301 477,50 $		
				CEC Terrebonne	66,2	26,91 $	80,53 $	362 394,00 $		
				EC Vaudreuil	69,6	45,75 $	102,13 $	459 567,00 $		

6	éco CDN	5 800	6925 ch CDN	RCI Laval	36,3	40,48 $	69,88 $	405 321,40 $	203 000,00 $	10 150,00 $
				RCI Longueuil	49,1	43,48 $	83,25 $	482 855,80 $		20 249,25 $
				Services Matrec	46,3	51,99 $	89,49 $	519 059,40 $		233 399,25 $
				RND	42,2	35,00 $	69,18 $	401 255,60 $		
				CEC Terrebonne	69,6	26,91 $	83,29 $	483 058,80 $		
				EC Vaudreuil	74,6	45,75 $	106,18 $	615 820,80 $		
7	éco Lasalle	20 600	7272 st-patrick	RCI Laval	55,2	40,48 $	85,19 $	1 754 955,20 $	721 000,00 $	36 050,00 $
				RCI Longueuil	51,7	43,48 $	85,36 $	1 758 354,20 $		71 919,75 $
				Services Matrec	39	51,99 $	83,58 $	1 721 748,00 $		828 969,75 $
				RND	59,5	35,00 $	83,20 $	1 713 817,00 $		
				CEC Terrebonne	87	26,91 $	97,38 $	2 006 028,00 $		
				EC Vaudreuil	76,9	45,75 $	108,04 $	2 225 603,40 $		
8	éco PP	8 800	1100 des carrieres	RCI Laval	35	40,48 $	68,83 $	605 704,00 $	308 000,00 $	15 400,00 $
				RCI Longueuil	31,4	43,48 $	68,91 $	606 443,20 $		30 723,00 $
				Services Matrec	35,3	51,99 $	80,58 $	709 130,40 $		354 123,00 $
				RND	31,8	35,00 $	60,76 $	534 670,40 $		
				CEC Terrebonne	58	26,91 $	73,89 $	650 232,00 $		
				EC Vaudreuil	86,5	45,75 $	115,82 $	1 019 172,00 $		
9	éco RDP	5 000	11400 leopold christin	RCI Laval	38,2	40,48 $	71,42 $	357 110,00 $	175 000,00 $	8 750,00 $
				RCI Longueuil	35,7	43,48 $	72,40 $	361 985,00 $		17 456,25 $
				Services Matrec	69,5	51,99 $	108,29 $	541 425,00 $		201 206,25 $
				RND	3,8	35,00 $	38,08 $	190 390,00 $		
				CEC Terrebonne	33,3	26,91 $	53,88 $	269 415,00 $		
				EC Vaudreuil	109,4	45,75 $	134,36 $	671 820,00 $		
10	éco St-laurent	6 800	3535 rue sartelon	RCI Laval	27,3	40,48 $	62,59 $	425 632,40 $	275 264,00 $	13 763,20 $
				RCI Longueuil	61,1	43,48 $	92,97 $	632 202,80 $		27 457,58 $
				Services Matrec	63,7	51,99 $	103,59 $	704 391,60 $		316 484,78 $
				RND	49,6	35,00 $	75,18 $	511 196,80 $		
				CEC Terrebonne	77,5	26,91 $	89,69 $	609 858,00 $		
				EC Vaudreuil	57,8	45,75 $	92,57 $	629 462,40 $		
11	éco st-michel	6 800	2475 des regattiers	RCI Laval	28,2	40,48 $	63,32 $	430 589,60 $	238 000,00 $	11 900,00 $
				RCI Longueuil	35,7	43,48 $	72,40 $	492 299,60 $		23 740,50 $
				Services Matrec	40,3	51,99 $	84,63 $	575 504,40 $		273 640,50 $
				RND	24,7	35,00 $	55,01 $	374 047,60 $		
				CEC Terrebonne	52,3	26,91 $	69,27 $	471 056,40 $		
				EC Vaudreuil	83,2	45,75 $	113,14 $	769 365,60 $		
12	TRI Lachine	24 000	3500 rue fairway	RCI Laval	46,9	40,48 $	78,47 $	1 883 256,00 $	971 520,00 $	48 576,00 $
				RCI Longueuil	65,6	43,48 $	96,62 $	2 318 784,00 $		96 909,12 $
				Services Matrec	57,1	51,99 $	98,24 $	2 357 784,00 $		1 117 005,12 $
				RND	56,6	35,00 $	80,85 $	1 940 304,00 $		
				CEC Terrebonne	84,1	26,91 $	95,03 $	2 280 744,00 $		
				EC Vaudreuil	63,1	45,75 $	96,86 $	2 324 664,00 $		
13	TRI CESM	24 000	2240 Michel-jurdant	RCI Laval	28,1	40,48 $	63,24 $	1 517 784,00 $	840 000,00 $	42 000,00 $
				RCI Longueuil	36,2	43,48 $	72,80 $	1 747 248,00 $		83 790,00 $
				Services Matrec	40,4	51,99 $	84,71 $	2 033 136,00 $		965 790,00 $
				RND	25,2	35,00 $	55,41 $	1 329 888,00 $		
				CEC Terrebonne	52,7	26,91 $	69,60 $	1 670 328,00 $		
				EC Vaudreuil	83,1	45,75 $	113,06 $	2 713 464,00 $		

Échéance 31 octobre 2020

							DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.		MATREC	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Nombre de collectes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Verdun Le contrat débutera le 18 octobre 2018	Ordures ménagères *	36 711	-	2,0400	**par porte par année**	40,10 $	3 003 106,64 $	44,19	3309408,544	27,64	2069971,762
		CRD et encombrants		12	2,0400	**par collecte année**	9 767,00 $	239 096,16 $	5900	144432	12478	305461,44
		Résidus alimentaires	22 934	-	2,0400	**par porte par année**	11,70 $	547 388,71 $	23,25	1087759,62	24,78	1159341,221
			2 293		1,4925		11,70 $	40 040,94 $	67	229294,2675	24,78	84804,65595
		Résidus verts	-	33	2,0400	**par collecte**	3 816,30 $	256 913,32 $	9500	639540	5759	387695,88
							Montant avant taxes :	**4 086 545,77 $**		**5 410 434,43 $**		**4 007 274,96 $**
							TPS	204 327,29 $		270 521,72 $		200 363,75 $
							TVQ	407 632,94 $		539 690,83 $		399 725,68 $
							Montant Total	4 698 506,00 $		6 220 646,99 $		4 607 364,38 $
							# de soumission					

Échéance 31 octobre 2020

						ENV ROUTIER NRJ		COLSEL		RICOVA		DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Verdun Le contrat débutera le 18 octobre 2018	Matières recyclables	36 711	2,0400	**par porte par année**	26,73 $	2 001 821,46 $	30,81	2307374,456	31,5	2359048,86	34,8	2606187,312	40	2995617,6
						Montant avant taxes :	**2 001 821,46 $**		**2 307 374,46 $**		**2 359 048,86 $**		**2 606 187,31 $**		**2 995 617,60 $**
						TPS	100 091,07 $		115 368,72 $		117 952,44 $		130 309,37 $		149 780,88 $
						TVQ	199681,6908		230160,602		235315,1238		259967,1844		298812,8556
						Montant Total	2 301 594,23 $		2 652 903,78 $		2 712 316,43 $		2 996 463,86 $		3 444 211,34 $
						# de soumission									

Échéance 31 octobre 2020

						COLSEL		DERICHEBOURG		MATREC	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Le contrat débutera le 20 octobre 2018	Résidus alimentaires	54 775	2,0342	**par porte par année**	16,17 $	1 801 685,32 $	11,1	1236778,419	19,54	2177175,703
			1 617			24,99 $	82 198,30 $	11,1	36510,64725	19,54	64271,89615
			3 861	1,4925		20,67 $	119 111,75 $	11,1	63964,22175	19,54	112600,0805
						Montant avant taxes :	**2 002 995,37 $**		**1 337 253,29 $**		**2 354 047,68 $**
						TPS	100 149,77 $		66 862,66 $		117 702,38 $
						TVQ	199798,7878		133391,0155		234816,256
						Montant Total	2 302 943,92 $		1 537 506,97 $		2 706 566,32 $
						# de soumission					

Échéance 31 octobre 2020

						ENV ROUTIER NRJ		COLSEL		RICOVA		DERICHEBOURG		MATREC	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Le contrat débutera le 20 octobre 2018	Matières recyclables	72 027	2,0342	**par porte par année**	23,36 $	3 422 588,59 $	29,42	4310469,02	25,12	3680454,853	23,7	3472403,663	21,61	3166187,475
						Montant avant taxes :	**3 422 588,59 $**		**4 310 469,02 $**		**3 680 454,85 $**		**3 472 403,66 $**		**3 166 187,48 $**
						TPS	171 129,43 $		215 523,45 $		184 022,74 $		173 620,18 $		158 309,37 $
						TVQ	341403,2118		429969,2847		367125,3716		346372,2654		315827,2007
						Montant Total	3 935 121,23 $		4 955 961,76 $		4 231 602,97 $		3 992 396,11 $		3 640 324,05 $
						# de soumission									

Échéance 31 octobre 2020

						COLSEL		RICOVA		DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Outremont Le contrat débutera le 1er janvier 2019	Matières recyclables	9 823	1,8333	**par porte par année**	32,94 $	593 210,97 $	29,75	535762,7917	29	522256,1667	54,37	979140,2683
						Montant avant taxes :	**593 210,97 $**		**535 762,79 $**		**522 256,17 $**		**979 140,27 $**
						TPS	29 660,55 $		26 788,14 $		26 112,81 $		48 957,01 $
						TVQ	59172,79426		53442,33847		52095,05263		97669,24177
						Montant Total	682 044,31 $		615 993,27 $		600 464,03 $		1 125 766,52 $
						# de soumission							

Échéance 31 octobre 2020

						JR SERV SAN		COLSEL		RICOVA		ENVIRO CONNEXIONS F.A.		RCI WM	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Le contrat débutera le 28 février 2019	Matières recyclables	43 237	1,6758	**par porte par année**	30,47 $	2 207 795,44 $	27,27	1975929,819	26,9	1949120,357	51,65	3742456,001	23,98	1737542,98
						Montant avant taxes :	**2 207 795,44 $**		**1 975 929,82 $**		**1 949 120,36 $**		**3 742 456,00 $**		**1 737 542,98 $**
						TPS	110 389,77 $		98 796,49 $		97 456,02 $		187 122,80 $		86 877,15 $
						TVQ	220227,5949		197098,9995		194424,7556		373309,9861		173319,9122
						Montant Total	2 538 412,80 $		2 271 825,31 $		2 241 001,13 $		4 302 888,79 $		1 997 740,04 $
						# de soumission									

Échéance 31 octobre 2020

						COLSEL		DERICHEBOURG	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Ville-Marie Le contrat débutera le 5 janvier 2019	Matières recyclables	65 033	1,8233	**par porte par année**	20,97 $	2 486 556,26 $	25,2	2988136,284
						Montant avant taxes :	**2 486 556,26 $**		**2 988 136,28 $**
						TPS	124 327,81 $		149 406,81 $
						TVQ	248033,9874		298066,5943
						Montant Total	2 858 918,07 $		3 435 609,69 $
						# de soumission			

Échéance 31 octobre 2023

Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de portes	Durée du contrat	Unité de mesure	ENV ROUTIER NRJ		COLSEL		DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.	
						Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Matières recyclables	40 329	4,9167	**par porte par année**	25,59 $	5 074 093,96 $	26,93	5339794,853	33,3	6602865,525	33,4	6622693,95
						Montant avant taxes :	**5 074 093,96 $**		**5 339 794,85 $**		**6 602 865,53 $**		**6 622 693,95 $**
						TPS	253 704,70 $		266 989,74 $		330 143,28 $		331 134,70 $
						TVQ	506140,8723		532644,5365		658635,8361		660613,7215
						Montant Total	5 833 939,53 $		6 139 429,13 $		7 591 644,64 $		7 614 442,37 $
						# de soumission							

	RCI Laval	RCI Longueuil	Services Matrec	Recyclage Notre-Dame	complexe enviro connexions terrebonne	Les entreprises Raylobec Inc.
Prix unitaire	40,48 $	43,48 $	51,99 $	35,00 $	26,91 $	45,75 $
Quant. Max./an	520 000	620 000	500 000	350 000	145 000	20 000
Quant. 58 mois	2 513 333	2 996 667	2 416 667	1 691 667	700 833	96 667
tableau 2 capacité gain	361 848			97 150		
tableau 1 capacité gain						

Item	Territoire	Quantité prévisionnelle pour toute la durée du contrat en tonne métrique	Centroïde du territoire	adresse des sites	Distance entre D et E** (Centroïde et le site)	Prix unitaire	Prix unitaire ajusté	Montant total ajusté	Montant octroyé	taxes: TPS, TVQ, **TOTAL**	
14	VSMPE 1	97 150	1975 rue jarry	RCI Laval	27,8	40,48 $	63,00 $	6 120 255,70 $	3 400 250,00 $		multi pm
				RCI Longueuil	35,4	43,48 $	72,15 $	7 009 761,10 $		170 012,50 $	
				Services Matrec	39	51,99 $	83,58 $	8 119 797,00 $			
				RND	25,3	35,00 $	55,49 $	5 391 144,95 $		339 174,94 $	
				CEC Terrebonne	53,7	26,91 $	70,41 $	6 840 040,05 $			
				EC Vaudreuil	84,1	45,75 $	113,87 $	11 062 567,65 $		3 909 437,44 $	
15	VSMPE 2	94 750	1975 rue jarry								CTE
16	AC1	84 600	10400 boul st-laurent								CTE
17	AC2	80 500	10400 boul st-laurent								CTE
18	ST-Laurent	101 998	3419 boul thimens	RCI Laval	30,1	40,48 $	64,86 $	6 615 681,58 $	4 128 872,36 $		F.A.
				RCI Longueuil	61,4	43,48 $	93,21 $	9 507 626,19 $		206 443,62 $	
				Services Matrec	55,2	51,99 $	96,70 $	9 863 394,64 $			
				RND	49,8	35,00 $	75,34 $	7 684 312,89 $		411 855,02 $	
				CEC Terrebonne	77,3	26,91 $	89,52 $	9 131 152,18 $			
				EC Vaudreuil	63,3	45,75 $	97,02 $	9 896 135,95 $		4 747 171,00 $	

								JR SERV SAN			RICOVA			DERICHEBOURG			NVIRO CONNEXIONS F./			Matrec			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167		par porte par année	41,33 $	6 510 918,11 $		30,20 $	4 757 554,48 $		43,60 $	6 868 522,37 $		52,62 $	8 289 487,32 $		35,91 $	5 657 078,86 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333		par tonne	40,48 $	3 424 520,29 $	13 533 060,01 $		3 424 520,29 $	12 672 425,88 $		3 424 520,29 $	13 266 858,50 $		3 424 520,29 $	15 845 881,69 $		3 424 520,29 $	15 236 811,76 $			
									TPS	676 653,00 $		TPS	633 621,29 $		TPS	663 342,93 $		TPS	792 294,08 $		TPS	761 840,59 $			
									TVQ	1 349 922,74 $		TVQ	1 264 074,48 $		TVQ	1 323 369,14 $		TVQ	1 580 626,70 $		TVQ	1 519 871,97 $			
									Montant total	15 559 635,75 $		Montant total	14 570 121,66 $		Montant total	15 253 570,56 $		Montant total	18 218 802,48 $		Montant total	17 518 524,32 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	RCI Longueuil	par porte par année	52,59 $	8 284 761,27 $		32,20 $	5 072 624,32 $		45,60 $	7 183 592,20 $		65,31 $	10 288 605,41 $		45,00 $	7 089 071,25 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	3 678 313,79 $	15 560 696,67 $		3 678 313,79 $	13 241 289,21 $		3 678 313,79 $	13 835 721,84 $		3 678 313,79 $	18 098 793,29 $			3 678 313,79 $	16 922 597,66 $			
									TPS	778 034,83 $		TPS	662 064,46 $		TPS	691 786,09 $		TPS	904 939,66 $			TPS	846 129,88 $			
									TVQ	1 552 179,49 $		TVQ	1 320 818,60 $		TVQ	1 380 113,25 $		TVQ	1 805 354,63 $			TVQ	1 688 029,12 $			
									Montant total	17 890 911,00 $		Montant total	15 224 172,27 $		Montant total	15 907 621,18 $		Montant total	20 809 087,58 $			Montant total	19 456 756,65 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	Matrec	par porte par année	52,59 $	8 284 761,27 $		34,20 $	5 387 694,15 $		57,10 $	8 995 243,74 $		82,94 $	13 065 945,99 $		35,91 $	5 657 078,86 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	4 398 241,36 $	16 280 624,24 $		4 398 241,36 $	14 276 286,61 $		4 398 241,36 $	16 367 300,94 $		4 398 241,36 $	21 596 061,43 $			4 398 241,36 $	16 210 532,83 $			
									TPS	814 031,21 $		TPS	713 814,33 $		TPS	818 365,05 $		TPS	1 079 803,07 $			TPS	810 526,64 $			
									TVQ	1 623 992,27 $		TVQ	1 424 059,59 $		TVQ	1 632 638,27 $		TVQ	2 154 207,13 $			TVQ	1 617 000,65 $			
									Montant total	18 718 647,71 $		Montant total	16 414 160,53 $		Montant total	18 818 304,25 $		Montant total	24 830 071,63 $			Montant total	18 638 060,12 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	RND	par porte par année	44,32 $	6 981 947,51 $		30,20 $	4 757 554,48 $		43,10 $	6 789 754,91 $		53,35 $	8 404 487,80 $		35,91 $	5 657 078,86 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	2 960 924,17 $	13 540 493,29 $		2 960 924,17 $	12 208 829,75 $		2 960 924,17 $	12 724 494,92 $		2 960 924,17 $	15 497 286,06 $			2 960 924,17 $	14 773 215,64 $			
									TPS	677 024,66 $		TPS	610 441,49 $		TPS	636 224,75 $		TPS	774 864,30 $			TPS	738 660,78 $			
									TVQ	1 350 664,21 $		TVQ	1 217 830,77 $		TVQ	1 269 268,37 $		TVQ	1 545 854,28 $			TVQ	1 473 628,26 $			
									Montant total	15 568 182,16 $		Montant total	14 037 102,01 $		Montant total	14 629 988,03 $		Montant total	17 818 004,64 $			Montant total	16 985 504,68 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	CEC	par porte par année	47,66 $	7 508 114,13 $		33,20 $	5 230 159,23 $		51,20 $	8 065 787,73 $		67,10 $	10 570 592,91 $		45,00 $	7 089 071,25 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 276 527,70 $	13 382 263,44 $		2 276 527,70 $	11 997 038,03 $		2 276 527,70 $	13 316 131,27 $		2 276 527,70 $	16 978 994,69 $			2 276 527,70 $	15 520 811,56 $			
									TPS	669 113,17 $		TPS	599 851,90 $		TPS	665 806,56 $		TPS	848 949,73 $			TPS	776 040,58 $			
									TVQ	1 334 880,78 $		TVQ	1 196 704,54 $		TVQ	1 328 284,09 $		TVQ	1 693 654,72 $			TVQ	1 548 200,95 $			
									Montant total	15 386 257,39 $		Montant total	13 793 594,48 $		Montant total	15 310 221,93 $		Montant total	19 521 599,14 $			Montant total	17 845 053,09 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	Raylobec	par porte par année	58,21 $	9 170 107,50 $		36,20 $	5 702 763,98 $		60,20 $	9 483 601,98 $		72,03 $	11 347 240,05 $		45,00 $	7 089 071,25 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	3 870 350,88 $	16 638 079,99 $		3 870 350,88 $	14 063 465,96 $		3 870 350,88 $	16 327 768,70 $		3 870 350,88 $	19 349 465,01 $			3 870 350,88 $	17 114 634,74 $			
									TPS	831 904,00 $		TPS	703 173,30 $		TPS	816 388,44 $		TPS	967 473,25 $			TPS	855 731,74 $			
									TVQ	1 659 648,48 $		TVQ	1 402 830,73 $		TVQ	1 628 694,93 $		TVQ	1 930 109,13 $			TVQ	1 707 184,82 $			
									Montant total	19 129 632,46 $		Montant total	16 169 469,99 $		Montant total	18 772 852,06 $		Montant total	22 247 047,39 $			Montant total	19 677 551,29 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	SITE DESIRE	par porte par année										67,10 $	10 570 592,91 $		35,91 $	5 657 078,86 $		32,29 $	5 086 802,46 $	
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année										8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $		3,65 $	575 002,45 $	
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année										21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $		11,99 $	1 091 710,48 $	
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte										5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $		3 000,00 $	472 000,00 $	
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte										3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $		1 500,00 $	14 750,00 $	
2		Élimination	17503		4,8333	SITE DESIRE	par tonne										26,91 $	2 276 527,70 $	16 978 994,69 $	51,99 $	4 398 241,36 $	16 210 532,83 $	40,48 $	3 424 520,29 $	10 664 785,68 $
																		TPS	848 949,73 $		TPS	810 526,64 $		TPS	533 239,28 $
																	CEC	TVQ	1 693 654,72 $		TVQ	1 617 000,65 $	RCI LAVAL	TVQ	1 063 812,37 $
																	TERREBONNE	Montant total	19 521 599,14 $	MATREC	Montant total	18 638 060,12 $		Montant total	12 261 837,34 $
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

								JR SERV SAN			RICOVA			DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			MATREC			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	RCI Laval	par porte par année	42,26 $	6 339 732,51 $		30,20 $	4 530 523,47 $		42,70 $	6 405 740,13 $		48,71 $	7 307 344,31 $		37,27 $	5 591 146,01 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	3 258 606,27 $	13 248 892,19 $		3 258 606,27 $	12 300 859,73 $		3 258 606,27 $	12 753 897,13 $		3 258 606,27 $	15 096 295,47 $		3 258 606,27 $	15 004 875,36 $			
									TPS	662 444,61 $		TPS	615 042,99 $		TPS	637 694,86 $		TPS	754 814,77 $		TPS	750 243,77 $			
									TVQ	1 321 577,00 $		TVQ	1 227 010,76 $		TVQ	1 272 201,24 $		TVQ	1 505 855,47 $		TVQ	1 496 736,32 $			
									Montant total	15 232 913,79 $		Montant total	14 142 913,48 $		Montant total	14 663 793,23 $		Montant total	17 356 965,71 $		Montant total	17 251 855,45 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	RCI Longueuil	par porte par année	53,51 $	8 027 427,51 $		32,20 $	4 830 558,13 $		44,60 $	6 690 773,07 $		57,82 $	8 674 002,21 $		45,00 $	6 750 780,00 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	3 500 103,77 $	15 178 084,69 $		3 500 103,77 $	12 842 391,90 $		3 500 103,77 $	13 280 427,57 $		3 500 103,77 $	16 704 450,87 $		3 500 103,77 $	16 406 006,85 $			
									TPS	758 904,23 $		TPS	642 119,60 $		TPS	664 021,38 $		TPS	835 222,54 $		TPS	820 300,34 $			
									TVQ	1 514 013,95 $		TVQ	1 281 028,59 $		TVQ	1 324 722,65 $		TVQ	1 666 268,97 $		TVQ	1 636 499,18 $			
									Montant total	17 451 002,87 $		Montant total	14 765 540,09 $		Montant total	15 269 171,59 $		Montant total	19 205 942,39 $		Montant total	18 862 806,37 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	Matrec	par porte par année	53,51 $	8 027 427,51 $		34,20 $	5 130 592,80 $		55,60 $	8 340 963,73 $		95,00 $	14 251 646,67 $		37,27 $	5 591 146,01 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	4 185 151,68 $	15 863 132,60 $		4 185 151,68 $	13 827 474,48 $		4 185 151,68 $	15 615 666,14 $		4 185 151,68 $	22 967 143,24 $		4 185 151,68 $	15 931 420,77 $			
									TPS	793 156,63 $		TPS	691 373,72 $		TPS	780 783,31 $		TPS	1 148 357,16 $		TPS	796 571,04 $			
									TVQ	1 582 347,48 $		TVQ	1 379 290,58 $		TVQ	1 557 662,70 $		TVQ	2 290 972,54 $		TVQ	1 589 159,22 $			
									Montant total	18 238 636,70 $		Montant total	15 898 138,78 $		Montant total	17 954 112,15 $		Montant total	26 406 472,93 $		Montant total	18 317 151,03 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	RND	par porte par année	45,25 $	6 788 284,33 $		30,20 $	4 530 523,47 $		42,30 $	6 345 733,20 $		49,44 $	7 416 856,96 $		37,27 $	5 591 146,01 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	2 817 470,83 $	13 256 308,58 $		2 817 470,83 $	11 859 724,30 $		2 817 470,83 $	12 252 754,77 $		2 817 470,83 $	14 764 672,69 $		2 817 470,83 $	14 563 739,93 $			
									TPS	662 815,43 $		TPS	592 986,22 $		TPS	612 637,74 $		TPS	738 233,63 $		TPS	728 187,00 $			
									TVQ	1 322 316,78 $		TVQ	1 183 007,50 $		TVQ	1 222 212,29 $		TVQ	1 472 776,10 $		TVQ	1 452 733,06 $			
									Montant total	15 241 440,79 $		Montant total	13 635 718,01 $		Montant total	14 087 604,79 $		Montant total	16 975 682,42 $		Montant total	16 744 659,98 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	CEC	par porte par année	48,59 $	7 289 342,23 $		33,20 $	4 980 575,47 $		50,00 $	7 500 866,67 $		59,48 $	8 923 030,99 $		45,00 $	6 750 780,00 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 166 232,58 $	13 106 128,22 $		2 166 232,58 $	11 658 538,04 $		2 166 232,58 $	12 756 649,98 $		2 166 232,58 $	15 619 608,46 $		2 166 232,58 $	15 072 135,66 $			
									TPS	655 306,41 $		TPS	582 926,90 $		TPS	637 832,50 $		TPS	780 980,42 $		TPS	753 606,78 $			
									TVQ	1 307 336,29 $		TVQ	1 162 939,17 $		TVQ	1 272 475,84 $		TVQ	1 558 055,94 $		TVQ	1 503 445,53 $			
									Montant total	15 068 770,92 $		Montant total	13 404 404,11 $		Montant total	14 666 958,31 $		Montant total	17 958 644,82 $		Montant total	17 329 187,97 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	Raylobec	par porte par année	59,14 $	8 872 025,09 $		36,20 $	5 430 627,47 $		58,70 $	8 806 017,47 $		75,00 $	11 251 300,00 $		45,00 $	6 750 780,00 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	3 682 836,88 $	16 205 415,38 $		3 682 836,88 $	13 625 194,34 $		3 682 836,88 $	15 578 405,08 $		3 682 836,88 $	19 464 481,77 $		3 682 836,88 $	16 588 739,96 $			
									TPS	810 270,77 $		TPS	681 259,72 $		TPS	778 920,25 $		TPS	973 224,09 $		TPS	829 437,00 $			
									TVQ	1 616 490,18 $		TVQ	1 359 113,14 $		TVQ	1 553 945,91 $		TVQ	1 941 582,06 $		TVQ	1 654 726,81 $			
									Montant total	18 632 176,34 $		Montant total	15 665 567,19 $		Montant total	17 911 271,23 $		Montant total	22 379 287,91 $		Montant total	19 072 903,76 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	SITE DESIRE	par porte par année										59,48 $	8 923 030,99 $		37,27 $	5 591 146,01 $		32,29 $	4 844 059,69 $	
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année										8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $		3,65 $	547 563,27 $	
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année										21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $		11,99 $	1 363 886,48 $	
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte										5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $		3 000,00 $	472 000,00 $	
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte										3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $		1 500,00 $	14 750,00 $	
2		Élimination	16655		4,8333	SITE DESIRE	par tonne										26,91 $	2 166 232,58 $	15 619 608,46 $	51,99 $	4 185 151,68 $	15 931 420,77 $	40,48 $	3 258 606,27 $	10 500 865,71 $
																		TPS	780 980,42 $		TPS	796 571,04 $		TPS	525 043,29 $
																	CEC	TVQ	1 558 055,94 $		TVQ	1 589 159,22 $		TVQ	1 047 461,35 $
																	TERREBONNE	Montant total	17 958 644,82 $	MATREC	Montant total	18 317 151,03 $	RCI LAVAL	Montant total	**12 073 370,35 $**
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			RCI WM		
								Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	RCI Laval	par porte par année	54,50 $	10 806 491,63 $		31,34 $	6 214 228,40 $	10 053 592,07 $			
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année	10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $	502 679,60 $			
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année	16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $	1 002 845,81 $			
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année	16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $	11 559 117,48 $			
		2021	6 401		2,4967		par porte par année	16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année	16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année	16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte	5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	4 128 872,29 $	19 927 175,35 $		4 128 872,29 $				
									TPS	996 358,77 $		206 443,61 $				
									TVQ	1 987 735,74 $		411 855,01 $	4 747 170,92 $			
									Montant total	22 911 269,85 $						
									# de soumission			Montant total	16 306 288,40 $			
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	RCI Longueuil	par porte par année	58,10 $	11 520 314,93 $		57,71 $	11 442 984,07 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année	10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année	16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année	16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année	16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année	16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année	16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte	5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	4 434 865,79 $	20 946 992,15 $		4 434 865,79 $	19 717 213,54 $			
									TPS	1 047 349,61 $		TPS	985 860,68 $			
									TVQ	2 089 462,47 $		TVQ	1 966 792,05 $			
									Montant total	24 083 804,22 $		Montant total	22 669 866,26 $			
									# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	Matrec	par porte par année	63,20 $	12 531 564,60 $		100,00 $	19 828 425,00 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année	10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année	16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année	16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année	16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année	16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année	16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte	5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	5 302 867,36 $	22 826 243,38 $		5 302 867,36 $	28 970 656,03 $			
									TPS	1 141 312,17 $		TPS	1 448 532,80 $			
									TVQ	2 276 917,78 $		TVQ	2 889 822,94 $			
									Montant total	26 244 473,33 $		Montant total	33 309 011,77 $			
									# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	RND	par porte par année	54,50 $	10 806 491,63 $		36,99 $	7 334 534,41 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année	10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année	16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année	16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année	16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année	16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année	16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte	5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	3 569 924,17 $	19 368 227,22 $		3 569 924,17 $	14 743 822,25 $			
									TPS	968 411,36 $		TPS	737 191,11 $			
									TVQ	1 931 980,67 $		TVQ	1 470 696,27 $			
									Montant total	22 268 619,25 $		Montant total	16 951 709,63 $			
									# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	CEC	par porte par année	61,70 $	12 234 138,23 $		46,01 $	9 123 058,34 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année	10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année	16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année	16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année	16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année	16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année	16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte	5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 744 761,70 $	19 970 711,35 $		2 744 761,70 $	15 707 183,71 $			
									TPS	998 535,57 $		TPS	785 359,19 $			
									TVQ	1 992 078,46 $		TVQ	1 566 791,58 $			
									Montant total	22 961 325,37 $		Montant total	18 059 334,47 $			
									# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	Raylobec	par porte par année	63,10 $	12 511 736,18 $		39,68 $	7 867 919,04 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année	10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année	16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année	16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année	16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année	16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année	16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte	5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	4 666 400,88 $	22 169 948,48 $		4 666 400,88 $	16 373 683,59 $			
									TPS	1 108 497,42 $		TPS	818 684,18 $			
									TVQ	2 211 452,36 $		TVQ	1 633 274,94 $			
									Montant total	25 489 898,26 $		Montant total	18 825 642,71 $			
									# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	SITE DESIRE	par porte par année				46,01 $	9 123 058,34 $		46,70 $	9 259 874,48 $	
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année				4,80 $	951 764,40 $		6,54 $	1 296 779,00 $	
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année				14,50 $	1 369 156,46 $		34,69 $	3 275 588,80 $	
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année				14,50 $	136 951,29 $		2,00 $	18 889,83 $	
		2021	6 401		2,4967		par porte par année				14,50 $	231 726,87 $		2,00 $	31 962,33 $	
		2022	6 401		1,5008		par porte par année				14,50 $	139 299,10 $		2,00 $	19 213,67 $	
		2023	6401		0,5042		par porte par année				14,50 $	46 793,98 $		2,00 $	6 454,34 $	
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte				5 800,00 $	912 533,33 $		3 000,00 $	472 000,00 $	
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte				3 467,00 $	51 138,25 $		7 000,00 $	103 250,00 $	
2		Élimination	21 103		4,8333	SITE DESIRE	par tonne				26,91 $	2 744 761,70 $	15 707 183,71 $	40,48 $	4 128 872,29 $	18 612 884,73 $
												TPS	785 359,19 $		TPS	930 644,24 $
											CEC	TVQ	1 566 791,58 $	RCI LAVAL	TVQ	1 856 635,25 $
											TERREBONNE	Montant total	18 059 334,47 $		Montant total	21 400 164,22 $
												# de soumission			# de soumission	

								ENTREPRISE MULTI PM			JR SERV SAN			DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			MATREC			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	RCI Laval	par porte par année	28,04 $	4 964 367,78 $		37,20 $	6 589 403,88 $		36,90 $	6 532 994,69 $		46,32 $	8 200 767,32 $		29,51 $	5 224 625,30 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	3 932 632,00 $	11 380 093,75 $		3 932 632,00 $	14 064 121,17 $		3 932 632,00 $	13 230 602,00 $		3 932 632,00 $	18 629 977,49 $		3 932 632,00 $	14 673 083,53 $			
									TPS	569 004,69 $		TPS	703 206,06 $		TPS	661 530,10 $		TPS	931 498,87 $		TPS	733 654,18 $			
									TVQ	1 135 164,35 $		TVQ	1 402 896,09 $		TVQ	1 319 752,55 $		TVQ	1 858 340,25 $		TVQ	1 463 640,08 $			
									Montant total	13 084 262,79 $		Montant total	16 170 223,31 $		Montant total	15 211 884,64 $		Montant total	21 419 816,62 $		Montant total	16 870 377,79 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	RCI Longueuil	par porte par année	33,65 $	1 957 595,43 $		45,54 $	8 062 671,50 $		37,20 $	6 589 108,47 $		54,13 $	9 583 496,01 $		45,00 $	7 967 066,70 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	4 224 082,00 $	12 664 771,40 $		4 224 082,00 $	15 849 838,79 $		4 224 082,00 $	13 575 165,77 $		4 224 082,00 $	20 304 156,18 $		4 224 082,00 $	17 706 974,94 $			
									TPS	633 238,57 $		TPS	792 491,94 $		TPS	678 758,29 $		TPS	1 015 207,81 $		TPS	885 348,75 $			
									TVQ	1 263 310,95 $		TVQ	1 581 021,42 $		TVQ	1 354 122,79 $		TVQ	2 025 339,58 $		TVQ	1 766 270,75 $			
									Montant total	14 561 320,91 $		Montant total	18 223 352,15 $		Montant total	15 608 046,85 $		Montant total	23 344 703,56 $		Montant total	20 358 594,43 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	Matrec	par porte par année	39,26 $	6 950 823,08 $		45,54 $	8 062 671,50 $		45,30 $	8 020 180,48 $		90,00 $	15 934 133,40 $		29,51 $	5 224 625,30 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	5 050 828,50 $	14 484 745,54 $		5 050 828,50 $	16 676 585,29 $		5 050 828,50 $	15 835 984,28 $		5 050 828,50 $	27 481 540,06 $		5 050 828,50 $	15 791 280,03 $			
									TPS	724 237,28 $		TPS	833 829,26 $		TPS	791 799,21 $		TPS	1 374 077,00 $		TPS	789 564,00 $			
									TVQ	1 444 853,37 $		TVQ	1 663 489,38 $		TVQ	1 579 639,43 $		TVQ	2 741 283,62 $		TVQ	1 575 180,18 $			
									Montant total	16 653 836,19 $		Montant total	19 173 903,94 $		Montant total	18 207 422,93 $		Montant total	31 596 900,69 $		Montant total	18 156 024,22 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	RND	par porte par année	28,04 $	4 964 367,78 $		34,28 $	6 089 134,37 $		34,00 $	6 019 981,51 $		47,31 $	8 376 042,79 $		29,51 $	5 224 625,30 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $	7 447 461,75 $	5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $	372 373,09 $	15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $	742 884,31 $	2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	3 400 250,00 $	8 562 719,14 $		3 400 250,00 $	13 032 469,66 $		3 400 250,00 $	12 184 786,81 $		3 400 250,00 $	18 272 870,96 $		3 400 250,00 $	14 140 701,53 $			
									3 400 250,00 $			TPS	651 623,48 $		TPS	609 239,34 $		TPS	913 643,55 $		TPS	707 035,08 $			
									170 012,50 $			TVQ	1 299 988,85 $		TVQ	1 215 432,48 $		TVQ	1 822 718,88 $		TVQ	1 410 534,98 $			
									339 174,94 $	3 909 437,44 $		Montant total	14 984 081,99 $		Montant total	14 009 458,63 $		Montant total	21 009 233,38 $		Montant total	16 258 271,59 $			
									Montant total	12 472 156,58 $		# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	CEC	par porte par année	37,86 $	6 702 958,78 $		40,61 $	7 189 835,08 $		40,30 $	7 134 950,84 $		55,19 $	9 771 164,69 $		45,00 $	7 967 066,70 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 614 306,50 $	11 800 359,25 $		2 614 306,50 $	13 367 226,87 $		2 614 306,50 $	12 514 232,65 $		2 614 306,50 $	18 882 049,36 $		2 614 306,50 $	16 097 199,44 $			
									TPS	590 017,96 $		TPS	668 361,34 $		TPS	625 711,63 $		TPS	944 102,47 $		TPS	804 859,97 $			
									TVQ	1 177 085,83 $		TVQ	1 333 380,88 $		TVQ	1 248 294,71 $		TVQ	1 883 484,42 $		TVQ	1 605 695,64 $			
									Montant total	13 567 463,04 $		Montant total	15 368 969,10 $		Montant total	14 388 238,99 $		Montant total	21 709 636,25 $		Montant total	18 507 755,05 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	Raylobec	par porte par année	39,26 $	6 950 823,08 $		51,16 $	9 057 669,61 $		38,10 $	6 745 449,81 $		80,00 $	14 163 674,13 $		45,00 $	7 967 066,70 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	4 444 612,50 $	13 878 529,54 $		4 444 612,50 $	17 065 367,40 $		4 444 612,50 $	13 955 037,61 $		4 444 612,50 $	25 104 864,80 $		4 444 612,50 $	17 927 505,44 $			
									TPS	693 926,48 $		TPS	853 268,37 $		TPS	697 751,88 $		TPS	1 255 243,24 $		TPS	896 375,27 $			
									TVQ	1 384 383,32 $		TVQ	1 702 270,40 $		TVQ	1 392 015,00 $		TVQ	2 504 210,26 $		TVQ	1 788 268,67 $			
									Montant total	15 956 839,34 $		Montant total	19 620 906,17 $		Montant total	16 044 804,49 $		Montant total	28 864 318,30 $		Montant total	20 612 149,38 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	Site désiré	par porte par année										55,19 $	9 771 164,69 $		29,51 $	5 224 625,30 $		29,62 $	5 244 100,35 $	
		CRD	35492		4,9883		par porte par année										7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $		3,41 $	603 726,61 $	
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année										28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $		11,87 $	1 745 200,24 $	
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte										5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $		2 000,00 $	319 253,33 $	
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	Site désiré	par tonne										26,91 $	2 614 306,50 $	18 882 049,36 $	51,99 $	5 050 828,50 $	15 791 280,03 $	40,48 $	3 932 632,00 $	11 844 912,53 $
																		TPS	944 102,47 $		TPS	789 564,00 $		TPS	592 245,63 $
																	CEC	TVQ	1 883 484,42 $		TVQ	1 575 180,18 $		TVQ	1 181 530,03 $
																	TERREBONNE	Montant total	21 709 636,25 $	MATREC	Montant total	18 156 024,22 $	RCI LAVAL	Montant total	13 618 688,19 $
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

diff 1 146 531,61

								ENTREPRISE MULTI PM			JR SERV SAN			DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			matrec			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	RCI Laval	par porte par année	31,51 $	5 452 656,88 $		36,79 $	6 712 426,54 $		36,80 $	6 368 066,43 $		48,25 $	8 349 434,92 $		30,69 $	5 310 799,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	3 835 392,29 $	11 818 564,92 $		3 835 392,29 $	13 685 491,67 $		3 835 392,29 $	12 905 622,43 $		3 835 392,29 $	18 347 819,07 $		3 835 392,29 $	14 859 396,76 $			
									TPS	590 928,25 $		TPS	684 274,58 $		TPS	645 281,12 $		TPS	917 390,95 $		TPS	742 969,84 $			
									TVQ	1 178 901,85 $		TVQ	1 365 127,79 $		TVQ	1 287 335,84 $		TVQ	1 830 194,95 $		TVQ	1 482 224,83 $			
									Montant total	13 588 395,02 $		Montant total	15 734 894,05 $		Montant total	14 838 239,38 $		Montant total	21 095 404,97 $		Montant total	17 084 591,42 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	RCI Longueuil	par porte par année	37,60 $	6 506 502,65 $		47,23 $	8 172 928,73 $		37,00 $	6 402 675,48 $		56,24 $	9 732 066,73 $		45,00 $	7 787 037,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	4 119 635,79 $	13 156 654,20 $		4 119 635,79 $	15 430 237,37 $		4 119 635,79 $	13 224 474,98 $		4 119 635,79 $	20 014 694,38 $		4 119 635,79 $	17 619 918,26 $			
									TPS	657 832,71 $		TPS	771 511,87 $		TPS	661 223,75 $		TPS	1 000 734,72 $		TPS	880 995,91 $			
									TVQ	1 312 376,26 $		TVQ	1 539 166,18 $		TVQ	1 319 141,38 $		TVQ	1 996 465,76 $		TVQ	1 757 586,85 $			
									Montant total	15 126 863,17 $		Montant total	17 740 915,41 $		Montant total	15 204 840,11 $		Montant total	23 011 894,86 $		Montant total	20 258 501,02 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	Matrec	par porte par année	43,68 $	7 558 617,98 $		47,23 $	8 172 928,73 $		44,90 $	7 769 733,22 $		95,00 $	16 439 301,92 $		30,69 $	5 310 799,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	4 925 939,86 $	15 015 073,58 $		4 925 939,86 $	16 236 541,43 $		4 925 939,86 $	15 397 836,78 $		4 925 939,86 $	27 528 233,62 $		4 925 939,86 $	15 949 944,32 $			
									TPS	750 753,68 $		TPS	811 827,07 $		TPS	769 891,84 $		TPS	1 376 411,68 $		TPS	797 497,22 $			
									TVQ	1 497 753,99 $		TVQ	1 619 595,01 $		TVQ	1 535 934,22 $		TVQ	2 745 941,30 $		TVQ	1 591 006,95 $			
									Montant total	17 263 580,85 $		Montant total	18 667 963,51 $		Montant total	17 703 662,84 $		Montant total	31 650 586,61 $		Montant total	18 338 448,48 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	RND	par porte par année	31,51 $	5 452 656,88 $		35,98 $	6 226 169,29 $		34,00 $	5 883 539,63 $		49,25 $	8 522 480,20 $		30,69 $	5 310 799,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	3 316 174,17 $	11 299 346,80 $		3 316 174,17 $	12 680 016,30 $		3 316 174,17 $	11 901 877,51 $		3 316 174,17 $	18 001 646,22 $		3 316 174,17 $	14 340 178,63 $			
									TPS	564 967,34 $		TPS	634 000,82 $		TPS	595 093,88 $		TPS	900 082,31 $		TPS	717 008,93 $			
									TVQ	1 127 109,84 $		TVQ	1 264 831,63 $		TVQ	1 187 212,28 $		TVQ	1 795 664,21 $		TVQ	1 430 452,82 $			
									Montant total	12 991 423,98 $		Montant total	14 578 848,74 $		Montant total	13 684 183,66 $		Montant total	20 697 392,75 $		Montant total	16 487 620,38 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	CEC	par porte par année	42,16 $	7 295 589,15 $		42,31 $	7 321 545,94 $		40,10 $	6 939 115,86 $		57,28 $	9 912 033,83 $		45,00 $	7 787 037,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 549 664,20 $	12 375 769,09 $		2 549 664,20 $	13 008 982,97 $		2 549 664,20 $	12 190 943,76 $		2 549 664,20 $	18 624 689,88 $		2 549 664,20 $	16 049 946,66 $			
									TPS	618 788,45 $		TPS	650 444,15 $		TPS	609 547,19 $		TPS	931 234,49 $		TPS	802 497,33 $			
									TVQ	1 234 482,97 $		TVQ	1 297 636,08 $		TVQ	1 216 046,64 $		TVQ	1 857 812,82 $		TVQ	1 600 982,18 $			
									Montant total	14 229 040,52 $		Montant total	14 956 963,20 $		Montant total	14 016 537,59 $		Montant total	21 413 737,19 $		Montant total	18 453 426,18 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	Raylobec	par porte par année	43,68 $	7 558 617,98 $		52,85 $	9 145 443,22 $		37,90 $	6 558 416,24 $		85,00 $	14 708 849,08 $		45,00 $	7 787 037,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	4 334 713,38 $	14 423 847,10 $		4 334 713,38 $	16 617 829,44 $		4 334 713,38 $	13 595 293,32 $		4 334 713,38 $	25 206 554,31 $		4 334 713,38 $	17 834 995,84 $			
									TPS	721 192,36 $		TPS	830 891,47 $		TPS	679 764,67 $		TPS	1 260 327,72 $		TPS	891 749,79 $			
									TVQ	1 438 778,75 $		TVQ	1 657 628,49 $		TVQ	1 356 130,51 $		TVQ	2 514 353,79 $		TVQ	1 779 040,84 $			
									Montant total	16 583 818,21 $		Montant total	19 106 349,40 $		Montant total	15 631 188,49 $		Montant total	28 981 235,82 $		Montant total	20 505 786,47 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	Site désiré	par porte par année										57,28 $	9 912 033,83 $		30,69 $	5 310 799,75 $		29,62 $	5 125 601,29 $	
		CRD	34690		4,9883		par porte par année										8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $		3,41 $	590 084,42 $	
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année										31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $		11,87 $	1 523 097,84 $	
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte										4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $		2 000,00 $	319 253,33 $	
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	Site désiré	par tonne										26,91 $	2 549 664,20 $	18 624 689,88 $	51,99 $	4 925 939,86 $	15 949 944,32 $	40,48 $	3 835 392,29 $	11 393 429,18 $
																		TPS	931 234,49 $		TPS	797 497,22 $		TPS	569 671,46 $
																	CEC TERREBONNE	TVQ	1 857 812,82 $	MATREC	TVQ	1 591 006,95 $	RCI LAVAL	TVQ	1 136 494,56 $
																		Montant total	21 413 737,19 $		Montant total	18 338 448,48 $		Montant total	13 099 596,20 $
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

diff 108 171 ,22

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par OGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16439
Numéro de référence : 1138331
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Collecte, transport et élimination de matières résiduelles

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1403507)** 2018-03-02 10 h **Transmission :** 2018-03-02 10 h	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 24 - Télécopie 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 14 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 33 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 9 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1414922)** 2018-03-21 17 h 16 **Transmission :** 2018-03-21 17 h 16	2905592 - addenda 1 2018-03-21 17 h 16 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 48 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 14 h 34 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 9 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300	Madame Christine Côté Téléphone : 514	**Commande : (1418423)** 2018-03-27 16 h 01 **Transmission :**	2905592 - addenda 1 2018-03-27 16 h 01 - Aucun 2909989 - 18-16439 addenda

	Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	2018-03-27 16 h 01	2 (devis) 2018-03-27 16 h 01 - Téléchargement 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 16 h 01 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 14 h 03 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1149425598	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1407726)** 2018-03-09 12 h 29 **Transmission :** 2018-03-09 12 h 29	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Madame Alice Rabisse Téléphone : 336 751-33806 Télécopieur :	**Commande : (1406675)** 2018-03-08 10 h 05 **Transmission :** 2018-03-08 10 h 05	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Éco Entreprises Québec 1600, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H3H 1P9 NEQ : 1161481032	Madame Marie-Eve Provost Téléphone : 514 987-1491 Télécopieur : 514 987-1598	**Commande : (1414867)** 2018-03-21 16 h 12 **Transmission :** 2018-03-21 16 h 12	2905592 - addenda 1 2018-03-21 16 h 12 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis)

				2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	entreprises multi pm 5684 de la roche Montréal, QC, h2s 2c6 NEQ : 1165551657	Monsieur Pierre Leboeuf Téléphone : 514 915-2092 Télécopieur :	**Commande : (1404856)** 2018-03-06 6 h 07 **Transmission :** 2018-03-06 6 h 07	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Enviro Connexions 4141,boul de la Grande Allée Boisbriand, QC, J7H 1M7 NEQ : 1166018672	Madame Ysabelle Gauthier Téléphone : 514 336-5858 Télécopieur : 450 435-9468	**Commande : (1402922)** 2018-03-01 12 h 48 **Transmission :** 2018-03-01 12 h 48	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Enviro Connexions 4799 rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1160633906	Monsieur André Beausoleil Téléphone : 450 661-5080 Télécopieur : 450 661-8079	**Commande : (1402297)** 2018-02-28 14 h 44 **Transmission :** 2018-02-28 14 h 44	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 -

				Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1402897)** 2018-03-01 12 h 08 **Transmission :** 2018-03-01 12 h 08	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	J.R Services Sanitaires 2565 chemin comtois Terrebonne, QC, j6x 0h6 NEQ : 1147749080	Monsieur Jean-Pierre Labelle Téléphone : 514 648-4222 Télécopieur : 514 648-3359	**Commande : (1402143)** 2018-02-28 12 h 23 **Transmission :** 2018-02-28 12 h 23	2905592 - addenda 1 2018-03-21 16 h 46 - Télécopie 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-28 9 h 20 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 16 h 41 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 11 h 47 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1404842)** 2018-03-05 19 h 32 **Transmission :** 2018-03-05 19 h 32	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement

				2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	les entreprises daniel et fils inc 205 Presqu'ile Repentigny, QC, J5Z0E3 NEQ : 1167560813	Monsieur daniel brault Téléphone : 450 581-5059 Télécopieur :	**Commande : (1404822)** 2018-03-05 17 h 36 **Transmission :** 2018-03-05 17 h 36	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Raylobec inc. 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1143149962	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1415522)** 2018-03-22 14 h 07 **Transmission :** 2018-03-22 14 h 07	2905592 - addenda 1 2018-03-22 14 h 07 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Melimax Transport Inc. 303 Boul Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1165378663	Monsieur Mario Landry Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	**Commande : (1419472)** 2018-03-29 9 h 19 **Transmission :** 2018-03-29 9 h 24	2905592 - addenda 1 2018-03-29 9 h 19 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-29 9 h 19 - Téléchargement 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-29 9 h 19 - Téléchargement 2913156 - addenda 3

				2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 2400, chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1G8 NEQ : 1146435301	Madame Brigitte Sirois Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 450 679-7611	**Commande : (1402801)** 2018-03-01 10 h 47 **Transmission :** 2018-03-01 10 h 47	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Récupération Tersol Inc. 600 rue Godin Trois-Rivières, QC, G8Z 3H2 NEQ : 1144035475	Madame Janie Bergeron Téléphone : 819 691-4149 Télécopieur : 819 375-1165	**Commande : (1414577)** 2018-03-21 12 h **Transmission :** 2018-03-21 12 h	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	recyclage notre-dame inc 9400, rue de l'innovation Montréal, QC, h1j 2x9 NEQ :	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1402672)** 2018-03-01 9 h 30 **Transmission :** 2018-03-01 9 h 30	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 24 - Télécopie 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 14 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 33 - Télécopie

			2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1162713870	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	**Commande : (1403264)** 2018-03-01 22 h 29 **Transmission :** 2018-03-01 22 h 29	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Services Ricova inc. 5000 Armand Frappier Saint-Hubert, QC, J3Z1G5 NEQ : 1165661415	Madame Genevieve Perron Téléphone : 514 933-7381 Télécopieur : 450 659-8777	**Commande : (1406158)** 2018-03-07 13 h 42 **Transmission :** 2018-03-07 13 h 42	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Aspects financiers - GDD 1180695001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Co-auteur:

Marie-Claude Joly
Conseillère budgétaire

Préposé au budget
Tél : (514) 872-6052

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier

Tél : 514 872-6630
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.007

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

Rapport- mandat SMCE180695001.pdf

Dossier # :1180695001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE180695001

Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180695001
Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc, Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M$ (Recyclage Notre-Dame, Enviro Connexions et RCI Environnement);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Enviro Connexions, Services Matrec et Col Sel Transit);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Services Matrec, Enviro Connexions et Environnement routier NTJ;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Enviro Connexions, RCI Environnement).*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté qu'il n'était pas facile de s'y retrouver, au premier coup d'œil, dans ce dossier. Ils ont bien compris toute la complexité de conjuguer les différents éléments mesurés par le Service pour déterminer les meilleures offres pour les divers territoires couverts.

Ils ont soulevé plusieurs questions sur l'harmonisation et l'équité des services de collecte et de transport. Les réponses obtenues du Service ont été jugées satisfaisantes, bien que techniquement très complexes.

Ils ont bien compris que le présent dossier reposait sur une optimisation des éléments et du processus d'appel d'offres mis en place en 2015. Ils ont salué les efforts de rationalisation des coûts et d'augmentation réelle de la compétitivité entre les entreprises, par l'intégration d'un seul appel d'offres pour la collecte, le transport et l'élimination dans un nombre significatif d'arrondissements.

Enfin, les membres ont invité le Service à poursuivre ses efforts, pour faire en sorte de rendre ce dossier fort complexe plus facile à comprendre.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M$ (Recyclage Notre-Dame, Enviro Connexions et RCI Environnement);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Enviro Connexions, Services Matrec et Col Sel Transit);*
- *Contrats de biens et services d'Une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Services Matrec, Enviro Connexions et Environnement routier NRJ;*
- *Contrats de biens et services d'Une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Enviro Connexions, RCI Environnement).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l’égard du mandat SMCE180695001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l’examen des contrats constate, à l’unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:
1. D'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenue la meilleure note finale ou seuls soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, les commandes pour la fourniture de luminaires décoratifs et de potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-16647;

Firmes	Articles	Montants
Guillevin	1,8,11,12	13 613 003.50 $
Lumca	2,3,4,5,6,7,9,10	15 605 737.34 $
Lumen	13	522 416.16 $

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumées à 98.26% par la Ville centre (28 878 899.67$), à 0.55% par l'arrondissement Montréal-Nord (162 400.81$) et à 1.19% par l'arrondissement St-Laurent (350 050.59$).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-14 12:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183113002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a entrepris une conversion de son éclairage urbain, actuellement au sodium haute pression (SHP), vers l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL) à température de couleur de 3000 degrés Kelvin. En effet, avec la stabilisation des produits d'éclairage de rue au DEL et leur performance inégalée jusqu'à maintenant, la conversion du réseau d'éclairage de rue du SHP vers le DEL s'avère désormais justifiée. L'arrivée de cette nouvelle technologie pousse les limites de l'éclairage urbain à un niveau de performance sans précédent. Une telle conversion crée une opportunité en lien direct avec les orientations de la Ville en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de sécurité nocturne.
En ce qui a trait à la conversion massive des luminaires du SHP au DEL plusieurs étapes ont été réalisées à ce jour:
· Élaboration du projet - Automne 2014
· Présentation à la Table des directeurs d'arrondissement - 27 Janvier 2015
· Adoption d'une résolution par le conseil de Ville offrant aux 19 arrondissements le service de conversion dans le réseau local - 15 Juin 2015
· Adoption par les 19 conseils d'arrondissement de résolutions acceptant l'offre du Conseil de ville - juillet 2015 à janvier 2016
· Demande d'un avis de pertinence à la Direction de la santé publique sur l'évaluation de l'incidence ou non de l'éclairage public au DEL sur la santé des citoyens - Été 2015.
· Remise du rapport de la Direction de la santé publique - Décembre 2016.
· Décision de l'administration municipale d'utiliser la température de couleur à 3000K pour la conversion des luminaires au DEL - Décembre 2016.
· Octroi d'un contrat d'achat de luminaires fonctionnel à Current powered by GE - Juin 2017
· Octroi d'un contrat pour l'installation des luminaires à Énergère - Juin 2017
·
Stratégie de sollicitation du marché:

Un appel d'offre public a été publié dans SEAO et le journal Le Devoir le 19 mars 2017 jusqu'au 26 avril 2017. Les soumissionnaires ont eu 39 jours pour préparer leur soumission. Celle-ci est valide pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 23 octobre 2017.

Il est à noter que cinq (5) addendas ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points et répondre aux questions des soumissionnaires :

Addenda 1 (3 avril 2018): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 26 avril 2017
Addenda 2 (3 avril 2018): Réponses aux questions
Addenda 3 (6 avril 2018): Réponses aux questions
Addenda 4 (11 avril 2018): Réponses aux questions
Addenda 5 (24 avril 2018): Réponses aux questions

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offre numéro 18-16647 et a pour objet de conclure trois (3) contrats pour une période de 36 mois, afin d'assurer l'approvisionnement des luminaires de type décoratifs au DEL 3000K dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage :

1. L'entente à conclure avec Lumca Inc concerne huit (8) articles de l'appel d'offre (2,3,4,5,6,7,9,10) et comporte une provision de 10% de contingences et une consommation estimée à 15 605 737.34$, avec taxes,

2. L'entente à conclure avec Guillevin Internaltional cie concerne trois (3) articles de l'appel d'offre (1,8,11,12) et comporte une provision de 10% de contingences et une consommation estimée à 13 613 003.50$, avec taxes,

3. L'entente à conclure avec Lumen concerne l'article 13 de l'appel d'offre et comporte une provision de 10% de contingences et une consommation
estimée à 522 416.16$, avec taxes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10083 - 12 mars 2018- "Autoriser une dépense de 592 121,25 $, taxes incluses, soit de 120 723,75 $ taxes incluses pour l'achat de 700 consoles de luminaires pour le secteur ouest de l'arrondissement et 471 397,50 $ taxes incluses pour les coûts relatifs à l'installation des fusibles entre le réseau électrique d'Hydro-Québec et les nouveaux luminaires sur poteaux de bois (secteur ouest et secteur centre)."
CA17 08 0751 - 5 décembre 2017 -" Annuler la soumission 17-16464 pour le préachat de consoles d’éclairage en aluminium pour installation sur poteaux en bois d’Hydro-Québec et autoriser le retour en appel d'offres public."

CM17 0766 - 13 juin 2017- "Accorder un contrat à Current, powered by GE, pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 18 456 220,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15727 (6 soum.)"

CM17 0772 - 13 Juin 2017- "Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 30 120 273,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16015 (4 soum.)"

CG16 0047 - 25 janvier 2016 - Adoption - "Règlement autorisant un emprunt de 15 M$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil d'agglomération"

CM15 1502 - 14 décembre 2015 - Adoption - "Règlement autorisant un emprunt de 85 M$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

CM15 0819 - 15 Juin 2015 - "Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* . "

CM15 0356 - 23 mars 2015 - Adoption - "Règlement autorisant un emprunt de 10 M$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

DESCRIPTION

Fournir sur demande les luminaires décoratifs selon les spécifications et devis fournis par la Ville, afin de réaliser la conversion au DEL de ces modèles, pour une période de 36 mois, à compter de la date d'émission des ententes.
L'appel d'offres concernait douze (12) articles d'acquisition de luminaires et 1 article d'achat de consoles:

1. Luminaire DN-3507
2. Luminaire DN-3534, DN-3536
3. Luminaire DN-3531
4. Luminaire DN-3532
5. Luminaire DN-3535
6. Luminaire DN-3550,DN-3551
7. Luminaire DN-3552, DN-3553
8. Luminaire DN-3517
9. Luminaire DN-3530
10. Luminaire DN-3540
11. Luminaire DN-3503
12. Luminaire DN-3504,
13. Console DN-3465,DN-3418,st-laurent

JUSTIFICATION

Sur 15 preneurs de cahier des charges, 5 ont déposé des offres, soit 33,3%. L’appel d’offres étant axé uniquement sur l'achat de luminaires de type décoratifs DEL, les preneurs de cahier de charge n'offrant pas les produits demandés se sont désistés. Également, des manufacturiers et leurs distributeurs ont pris le cahier des charges mais une seule soumission pour ce type d'association a été déposée.
La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve en pièce jointe au présent sommaire.

À la suite de l'analyse de la conformité technique, les offres de la compagnie Lumen ont été déclarées non conformes pour l'ensemble des articles du bordereau à l'exception de l'article 13. L'offre de la firme Stresscrete a également été déclarée non conforme pour l'ensemble des articles du bordereau.

Avec ces non conformités techniques, pour les articles 6,7,9,11 et 12 il ne restait plus qu'un seul soumissionnaire conforme, donc le critère photométrique n'a pas d'incidences sur l'octroi mais celui-ci réponds aux exigences demandées.

Les tableaux des résultats de soumission ci-dessous résument la liste des soumissionnaires, les résultats de l'évaluation et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions

reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi.

Les montants totaux dans les formulaires de soumission comprennent le coût des biens (montant à octroyer) et le coût énergétique prévisionnel sur une période de 10 ans, c'est pourquoi il y a une différence entre le montant octroyé qui correspond seulement au montant des biens et le montant soumis par l'offre ayant eu la meilleure note.

Les écarts entre les soumissions des adjudicataires et les estimations s'expliquent par le fait que les prix unitaires des luminaires ont été sur-estimés compte tenu que jamais la Ville n'a été en appel d'offres pour de grandes quantités comme le présent appel d'offres. Les estimés ont été fait sur une base comparative des prix soumis lors de soumissions pour ces mêmes modèles mais avec une quantité de beaucoup inférieure comparativement aux quantités demandées cette fois-ci. De plus, les soumissions passées sur lesquelles les estimés ont été fait étaient de la fourniture par un entrepreneur électricien comparativement à un pré-achat comme dans le cas présent. Puisqu'il y a un intermédiaire de moins dans le présent appel d'offres, ceci a un effet sur les prix soumis.

La méthode d'évaluation de la Ville a permis d'obtenir les produits offrant des performances élevées en considérant l'efficacité énergétique et le prix d'achat.

La sélection pour le contrat a été effectuée selon le système de pondération incluant le prix (1 enveloppe). Aussi, le service de l'approvisionnement a approuvé la grille spécifique utilisée pour cet appel d'offres.

critères	**pondération**
Critères photométriques	50 points
Montant total (coût de la soumission + coût énergétique sur 10 ans)	50 points
TOTAL :	**100 points**

Article 1: Luminaire DN-3507

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	36	12 449 067.79 $	50	86	9 754 126.03 $
Lumca	36	15 115 109.80 $	41	77	11 444 496.53 $
Dernière estimation réalisée					13 639 815.97$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-3 885 688.97$ -28.5%

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)*	2 610024.86
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	23.8%

L'écart de plus de 20% entre le 1er et le 2e soumissionnaire conforme s'explique principalement par les stratégies commerciales des soumissionnaires.

Article 2: Luminaire DN-3534 et DN-3536

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	33.53	5 510 043.01 $	36.64	70.17	5 510 043.01$
Lumca	27	4 019 961.62 $	50	77	4 038 070.18$
Dernière estimation réalisée					4 548 862.50$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					-1 589 118.56$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-34.93%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)*					1 484 684.82$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					50.16%

L'écart de plus de 20% entre le 1er et le 2e soumissionnaire conforme s'explique principalement par les stratégies commerciales des soumissionnaires

Article 3: Luminaire DN-3531

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	35	11 139 114.07 $	43.51	78.51	8 283 335.93 $
Lumca	31	9 692 364.63 $	50	81	7 386 856.31 $
Dernière estimation réalisée					9803193.75$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					-2 416 337.44$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	-24.65%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	896 479.62$ 12.14%

Article 4: Luminaire DN-3532

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	31	2 805 542.80 $	48.05	79.03	2 111 719.38 $
Lumca	33	2 696 320.07 $	50	83	2 046 277.56 $
Dernière estimation réalisée					2 906 531.25$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-860 253.69 -29.60%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					65 441.82$ 3.20%

Article 5: Luminaire DN-3535

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	38	333 564.56 $	32.79	70.79	287 437.50 $
Lumca	31	218 778.62 $	50	81	161 539.88 $
Dernière estimation réalisée					230265$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					-68 725.12$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	-29.85%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	125 897.62$ 77.94%

L'écart de plus de 20% entre le 1er et le 2e soumissionnaire conforme s'explique principalement par les stratégies commerciales des soumissionnaires.

Article 6: Luminaire DN-3550 et DN-3551

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Lumca	0**	635 300.53$	50	50**	470 219.01$
Dernière estimation réalisée					906 386.25$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-436 167.24$ -48.12%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A N/A

**Voir explication plus haut

Article 7: Luminaire DN-3552

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Lumca	0**	515 663.71$	50	50**	388 644.24$
Dernière estimation réalisée					746 103.75$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-357 459.51$ -47.91%

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)*	N/A
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	N/A

**Voir explication plus haut

Article 8: Luminaire DN-3517

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	0**	1 616 887.22 $	50	50**	1 231 508.72 $
Dernière estimation réalisée					1 592 666$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-361 157.53$ -22.68%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A N/A

**Voir explication plus haut

Article 9: Luminaire DN-3530

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Lumca	0**	559 404.42$	50	50**	418 336.54$
Dernière estimation réalisée					1 215 099.00$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-796 762.84$ -65.57%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)*					N/A N/A

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	

**Voir explication plus haut

Article 10: Luminaire DN-3540

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	34	603 881.78 $	39.22	73.22	487 046.75 $
Lumca	40	473 672.63$	50	90	355 416.47 $
Dernière estimation réalisée					614040$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-258 623.53$ --42.1%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					131 630.28$ 37.04%

L'écart de plus de 20% entre le 1er et le 2e soumissionnaire conforme s'explique principalement par les stratégies commerciales des soumissionnaires.

Article 11: Luminaire DN-3503

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	0**	1 138 882.56 $	50	50**	870 476.30 $
Dernière estimation réalisée					895 098.75$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-24 622.45$ -2.83%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)*					N/A N/A

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*

**Voir explication plus haut

Article 12: Luminaire DN-3504

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Guillevin	0**	600 340.10 $	50	50**	519 346.67 $
Dernière estimation réalisée					430 053.75$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					89 292.92$ 17.19%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A N/A

**Voir explication plus haut

Article 13: Fourniture de Consoles

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Lumen	474 923.78$	47 492.38$	522 416.16$
Quattro	1 848 683.03$	184 868.30$	2 033 551.33$
Estimation	570 018.75$	57 001.88$	627 020.63$
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			*1 277 983.75$* *144.6%*
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			*1 511 135.17$* *289.2%*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			*-104 604.47$*

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	*-20.0%*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	*N/A* *N/A*

L'écart de plus de 20% entre le 1er et le 2e soumissionnaire conforme s'explique principalement par les stratégies commerciales des soumissionnaires.

Les adjudicataires recommandés sont conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'octroi des contrats devra être étudié par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) puisqu'il s'agit pour deux d'entre eux de contrat de fourniture de biens dont la valeur dépasse 10M$. Aussi, pour certains articles le montrant d'octroi dépasse 2M$ et l'écart de prix entre l'adjudicataire et le 2e soumissionnaire conforme est supérieur à 20%. Finalement, pour certains articles, l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des contrats à octroyer est de 29 741 157.00$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 703 741.55$ (taxes incluses) pour les contingences.
L'article 13.2, acquisition de 700 potences DN-3418, sera assumé par l'arrondissement Montréal-Nord pour un montant de 147 637.10$ taxes incluses plus les contingences via leur PTI d'arrondissement.

L'article 13.3, acquisition de 1400 potences style St-Laurent, sera assumé par l'arrondissement St-Laurent via leur PTI pour un montant de 318 227.81$ taxes incluses plus les contingences.

Le reste de cette dépense**,** 29 228 705.60$ (98%) **s**era assumée par la ville centrale. Elle représente un coût net de 26 689 704.10$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2018-2020 de la Direction des transports.

La dépense sera assumée par les règlements d'emprunt :
16-003 '' Mise à niveau de l’éclairage des rues''
à venir '' Mise à niveau de l’éclairage des rues''

Afin de ne pas retarder l'octroi des contrats, la portion de la DSARA pour le projet Mise à niveau de l'éclairage des rues 5 421 004.10 $ (net) sera financée temporairement par le règlement d'emprunt (#16-004 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage) de la DSARA et une écriture comptable sera effectuée ex-post pour imputer la dépense au bon règlement.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par le remplacement des luminaires décoratifs au sodium actuels par des luminaires au DEL, la Ville réduira sa consommation énergétique de plus de 35% et ses coûts en entretien de 55%. Les luminaires proposés par les différents manufacturiers répondent aux exigences

éco-énergétiques de la Ville émises dans le cadre de l'appel d'offres sous-jacent au présent dossier. La Ville pourra ainsi bénéficier d'une réduction de sa consommation électrique et engendrer des économies substantielles. Aussi, avec l'utilisation des ces luminaires DEL, les usagers pourront bénéficier d'une meilleure visibilité et ainsi, la Ville augmente la sécurité des déplacements sur son réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait de respecter l'échéancier, mentionné ci-bas, de déploiement des luminaires et ainsi débuter le travail en collaboration avec les arrondissements afin de bénéficier le plus rapidement possible des avantages engendrés par un tel projet, soit des économies en énergie et une meilleure qualité d'éclairage.
Une décision défavorable ou tardive ferait en sorte de retarder l'investissement des sommes déjà inscrites au projet 59028 du PTI 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:
Comité exécutif (1er passage) : 23 mai 2018
CEC: 6 Juin 2018
Comité exécutif (2e passage) : 13 Juin 2018
Conseil municipal: 18 Juin 2018
Réunion de démarrage: Juillet 2018
Début des travaux : Septembre 2017
Fin des travaux : été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Othmane TIKITO, Saint-Laurent
Éric THIFAULT, Montréal-Nord

Lecture :

Éric THIFAULT, 11 mai 2018
Othmane TIKITO, 10 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
Ingénieure

Tél : 514 872-5961
Télécop. : 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-14

Type de lampadaires	
Fonctionnel- tête de cobra	Décoratifs

Cette pièce jointe est à titre indicatif et est un extrait du devis qui a été publié pour l'achat des luminaires de type décoratifs au DEL 3000K. Elle vise à faire comprendre la méthode de calcul utilisée pour le critère photométrique.

25 Paramètre des scénarios

Les informations de chaque scénario sont présentées à l'annexe A.

25.1 Exigences spécifiques à chaque scénario

Pour chaque scénario, le modèle de luminaire proposé par le soumissionnaire devra respecter certaines exigences spécifiques. Le détail de ces spécifications est présenté dans les propositions de chaque scénario dans ce présent document.

Critères photométriques (50 points)

Les résultats photométriques des produits soumissionnés seront vérifiés par le comité technique de la Ville à l'aide du logiciel AGI32. Les critères suivants seront évalués :

1- Luminance moyenne (cd/m2);
2- Luminance - ratio d'uniformité (moy/min);
3- Luminance - ratio d'uniformité (max/min);
4- Illuminance moyenne (lux);
5- Illuminance - ratio d'uniformité (moy/min);
6- Éblouissement - ratio de luminance de voile (max/moy).

Les critères de performance à respecter sont identifiés dans les paramètres de chaque scénario et ils sont basés sur les recommandations de la politique d'éclairage de la Ville (Fascicule 4), l'IES RP-8-14 et l'ATC.

Les informations soumises par les soumissionnaires doivent respecter les exigences suivantes :

+ Les calculs et points de mesure doivent être selon les recommandations de la politique d'éclairage de la Ville (Fascicule 4), l'IES RP-8-14 et l'ATC;
+ Pour tous les calculs, le facteur de dépréciation doit être celui calculé à L90 à 50 000h;
+ L'utilisation d'un multiplicateur mésopique n'est pas autorisée. Toutes les valeurs doivent être calculées en assumant une adaptation visuelle photopique.

Évaluation des soumissions selon les exigences Générales et autres critères techniques des produits proposés

Les soumissions ayant satisfait aux exigences de conformité sont évaluées individuellement selon les critères techniques présentés dans la grille d'évaluation ci-dessous en prenant compte de la pondération associée à chaque critère. Pour les besoins de cette évaluation, un comité d'évaluation technique d'au moins trois (3) membres est constitué. La sélection de l'adjudicataire sera faite sur la base du meilleur pointage obtenu suite aux deux étapes de sélection.

Tableau 3 : Acquisition des luminaires décoratifs DEL

Scénario	Luminance			Illuminance		Luminance de voile*	Réservé à l'Approvisionnement Pointage
	Moyenne *	Uniformité Moy/min*	Uniformité Max/min*	Moyenne *	Uniformité Moy/min*		
A							Note 1
B							Note 1
C							Note 1
D							Note 1
E							Note 1
F							Note 1

Note 1 *:*
Le pointage sera déterminé selon le nombre de scénarios attribué pour chaque modèle de luminaire (Dessin Normalisé).

Exemple : les scénarios A, B, C et D sont attribués au modèle DN-3507, donc chacun de ces scénarios aura 50points / 4 (Nombre de scénarios) = 12.5 points.

25.2 Exemple d'analyse photométrique:

1- Critères de performance du scénario A

Tableau 4 - Critères de performance du scénario A

Luminance Chaussée	Luminance moyenne	0.4 cd/m^2
	Ratio d'uniformité (moy/min)	4,0
	Ratio d'uniformité (max/min)	10,0
Illuminance Trottoir	Éclairement horizontal moyen sur le trottoir	4,0 lux

	Ratio d'uniformité (moy/min)	4,0
Éblouissement	Ratio de luminance de voile (max/moy)	0,4

2- Tableau des résultats photométriques de chaque manufacturier pour le scénario A :

Les informations inscrites dans ce tableau sont les informations fournies par les manufacturiers à la section « Évaluation photométrique » du document « FORMULAIRES DE SOUMISSION ».

À titre d'exemple :

Tableau 5 - des résultats photométriques

Manufacturier	Luminance			Illuminance		Luminance de voile	Back Light
	Moyenne *	moy/min *	max/min *	Moyenne *	moy/min *		
1	0,4	5	6	5	4	0,38	0.4
2	0,38	3	5	4	5	0,4	0.2
3	0,45	4	8	4,6	4,5	0,4	0.7
4	0,5	6,5	11	4,8	6	0,43	1.1
5	0,45	4,5	7	5,2	4,5	0,45	0.9

Si un soumissionnaire présente un luminaire non admissible, l'offre est rejetée. Cependant, le fait de ne pas respecter certains critères de performance ne rend pas un luminaire non admissible.

Pour être admissible, un luminaire doit minimalement, pour un scénario donné, rencontrer les critères de performances photométriques du scénario au niveau : De la luminance moyenne **ou** de l'illuminance moyenne **et** de l'uniformité de luminance (moy/min **ou** max/min) **ou** de l'uniformité d'illuminance (moy/min).

3- Pointage :

Tableau 6 - Pointage

Résultat	Pointage
1er meilleur résultat	5 points
2e meilleur résultat	4 points
3e meilleur résultat	3 points
4e meilleur résultat	2 points
5e meilleur résultat	1 point
Ne respecte pas les critères de performance photométrique	0 point

4- Tableau de pointage des manufacturiers, selon leurs résultats, pour le scénario A:

Tableau7 - des résultats photométriques et pointage

Manufacturier	Luminance			Illuminance		Luminance de voile	Back Light	Pointage total	Pointage pondéré
	Moyenne	moy/min	max/min	Moyenne	moy/min				
1	2	2	4	4	5	5	4	26	**Formule 1**
2	0	5	5	1	2	4	5	22	**Formule 1**
3	4	4	2	2	4	4	3	23	**Formule 1**
4	5	0	0	3	1	0	1	10	**Formule 1**
5	4	3	3	5	4	0	2	21	**Formule 1**

Dans le présent exemple, le manufacturier #1 obtient le meilleur pointage pour le scénario A.

Le pointage obtenu par un manufacturier pour chaque scénario sera pondéré sur (voir note 1) à partir de la formule suivante :

Formule 1 :

Pointage obtenu du soumissionnaire = (son pointage/pointage max) x [50points / (Nombre de scénarios par modèle de luminaire)]

Le « pointage max » est défini comme le meilleur pointage qui aurait pu être obtenu par un soumissionnaire pour le scénario évalué.

S’il y a une égalité sur un des critères, le même pointage sera donné à tous les manufacturiers qui ont obtenu le même résultat (évaluation jusqu'à 2 chiffres après la virgule).

Si le manufacturier offre un luminaire pour seulement une partie des scénarios d’un même modèle, celui-ci est disqualifié pour ce modèle. Le manufacturier doit rencontrer, pour un même modèle, les exigences de tous les scénarios demandés.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16647
Numéro de référence : 1147611
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de luminaires décoratifs DEL et consoles - 36 mois

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cyclone Lighting 2175, Boulevard des entreprises Terrebonne, QC, J6Y 1W9 http://www.cyclonelighting.com	Monsieur Patrice Bellefleur Téléphone : 866 436-5500 Télécopieur :	**Commande : (1413674)** 2018-03-20 11 h 44 **Transmission :** 2018-03-20 11 h 44	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-04-03 10 h 03 - Courriel 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-04-03 10 h 03 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-04-03 11 h 33 - Courriel 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-04-03 11 h 33 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-04-06 18 h 06 - Courriel 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Éclairage Quattro inc 2154, de la province Longueuil, QC, J4G 1R7	Monsieur Robert Bélanger Téléphone : 450 651-2250 Télécopieur : 450 651-6129	**Commande : (1413611)** 2018-03-20 11 h 16 **Transmission :** 2018-03-20 11 h 16	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-04-03 10 h 03 - Courriel 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-04-03 10 h 03 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-04-03 11 h 33 - Courriel 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-04-03 11 h 33 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-04-06 18 h 06 - Courriel 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FUTECH HITECH INC MTL 352 MC ARTHUR Montréal, QC, H4T1X8	Monsieur JEAN-JOHN DEMERS Téléphone : 514 351-1495 Télécopieur :	**Commande : (1424075)** 2018-04-09 10 h 21 **Transmission :** 2018-04-09 10 h 21	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-04-09 10 h 21 - Téléchargement 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-04-09 10 h 21 - Téléchargement

			2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lumen 4655, autoroute 440 Ouest Laval, QC, H7P5P9 http://www.lumen.ca	Monsieur Alain Gagné Téléphone : 819 566-0966 Télécopieur : 819 821-4293	**Commande : (1413240)** 2018-03-20 7 h 22 **Transmission :** 2018-03-20 7 h 22	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-04-03 10 h 03 - Courriel 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-04-03 10 h 03 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-04-03 11 h 33 - Courriel 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-04-03 11 h 33 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-04-06 18 h 06 - Courriel 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lumisolution inc. 420 A boul Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 5V3 http://www.lumisolution.com	Monsieur REJEAN POIRIER Téléphone : 450 472-9700 Télécopieur : 450 623-9162	**Commande : (1422492)** 2018-04-05 9 h 36 **Transmission :** 2018-04-05 11 h 37	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-04-05 9 h 36 - Téléchargement 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-04-05 9 h 36 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-04-05 9 h 36 - Téléchargement 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-04-05 9 h 36 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-04-06 18 h 06 - Courriel 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
OPSIS SERVICES ÉCOÉNERGÉTIQUES INC. 2099 Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, j4g2j4	Monsieur William Binette Téléphone : 438 883-2445 Télécopieur :	**Commande : (1418492)** 2018-03-27 17 h 38 **Transmission :** 2018-03-27 17 h 38	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-04-03 10 h 03 - Courriel 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-04-03 10 h 03 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-04-03 11 h 33 - Courriel 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-04-03 11 h 33 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-04-06 18 h 06 - Courriel 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

			2018-04-03 10 h 03 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-04-03 11 h 33 - Courriel 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-04-03 11 h 33 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-04-06 18 h 06 - Courriel 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stresscrete Group 840 Walkers Line P.O. Box 7 Burlington, ON, L7R 3X9	Monsieur Chris Day Téléphone : 906 632-9301 Télécopieur : 905 632-8116	**Commande : (1442313)** 2018-05-11 9 h 31 **Transmission :** 2018-05-11 9 h 31	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-05-11 9 h 31 - Téléchargement 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-05-11 9 h 31 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-05-11 9 h 31 - Téléchargement 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-05-11 9 h 31 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-05-11 9 h 31 - Téléchargement 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-05-11 9 h 31 - Téléchargement 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-05-11 9 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement Saint-Laurent. 777 boulevard Marcel-Laurin Montréal, QC, H4M 2M7	Monsieur Abdelouahad El Hammouchi Téléphone : 514 855-6000 Télécopieur :	**Commande : (1420068)** 2018-03-29 16 h 31 **Transmission :** 2018-03-29 16 h 31	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Westburne Électricité Inc 3555 rue Sartelon Montréal, QC, H4R0K5 http://www.westburne.ca	Monsieur Jacques Fiset Téléphone : 514 337-9031 Télécopieur : 514 332-5467	**Commande : (1413470)** 2018-03-20 9 h 38 **Transmission :** 2018-03-20 9 h 38	2912887 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (devis) 2018-04-03 10 h 03 - Courriel 2912888 - 18-16647 addenda # 1 Report de date (bordereau) 2018-04-03 10 h 03 - Téléchargement 2913037 - 18-16647 addenda # 2 (devis) 2018-04-03 11 h 33 - Courriel 2913038 - 18-16647 addenda # 2 (bordereau) 2018-04-03 11 h 33 - Téléchargement 2916452 - 18-16647 addenda 3 2018-04-06 18 h 06 - Courriel 2918927 - 18-16647 Addenda # 4 2018-04-11 13 h 37 - Courriel 2927486 - 18-16647 Addenda 5 2018-04-24 14 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16647 Nouvelle Appel D'offres 20180514.pdf18-16647 TCP Partie A - Détaillé.pdf

18-16647 TCP Partie B Coût énergétique sur 10 ans - Détaillé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Pierre GATINEAU
Chef de section, biens et services
Tél : (514) 872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16647 — No du GDD : 1183113002

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de luminaires décoratifs DEL et consoles - 36 mois

Type d'adjudication : Système de pondération incluant le prix (à une enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 26 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 24 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 39 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 23 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 23 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lots
Lumca inc	15 605 737,34 $	√	2,3,4,5,6,7 ,9,et 10
Guillevin International cie	14 751 886,04 $	√	1,8, 11 et 12
Lumen div. De Sonepar Canada inc	522 416,16 $	√	13

Informations additionnelles

Les entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne sont pas rendues non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. L'autorisation de l'AMF n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres,Lumen div de Sonepar est non conforme pour les lots 1 à 12 et Stress-Crete limited est non conforme,

Préparé par : Daniel Léger

Le 14 - 5 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	1,1	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario A.	10000	ch	1	590,08 $	5 900 800,00 $	6 784 444,80 $
			1,2	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario B.	2000	ch	1	601,47 $	1 202 940,00 $	1 383 080,27 $
			1,3	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario C.	1300	ch	1	590,08 $	767 104,00 $	881 977,82 $
			1,4	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario D.	900	ch	1	590,08 $	531 072,00 $	610 600,03 $
			1,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3507 Dôme 507, tous	3550	ch	1	3,20 $	11 360,00 $	13 061,16 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**8 413 276,00 $**	**9 673 164,08 $**
		Guillevin International co	1,1	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario A.	10000	ch	1	597,64 $	5 976 400,00 $	6 871 365,90 $
			1,2	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario B.	2000	ch	1	597,64 $	1 195 280,00 $	1 374 273,18 $
			1,3	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario C.	1300	ch	1	595,49 $	774 137,00 $	890 064,02 $
			1,4	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario D.	900	ch	1	597,64 $	537 876,00 $	618 422,93 $
			1,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3507 Dôme 507, tous	3550	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**8 483 693,00 $**	**9 754 126,03 $**
		Lumca inc	1,1	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario A.	10000	ch	1	705,00 $	7 050 000,00 $	8 105 737,50 $
			1,2	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario B.	2000	ch	1	705,00 $	1 410 000,00 $	1 621 147,50 $
			1,3	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario C.	1300	ch	1	650,00 $	845 000,00 $	971 538,75 $
			1,4	Luminaire DN-3507 Dôme 507, selon le scénario D.	900	ch	1	650,00 $	585 000,00 $	672 603,75 $
			1,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3507 Dôme 507, tous	3550	ch	1	18,00 $	63 900,00 $	73 469,03 $
		Total (Lumca inc)							**9 953 900,00 $**	**11 444 496,53 $**
LOT2	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	2,1	Luminaire DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario A.	400	ch	1	638,08 $	255 232,00 $	293 452,99 $
			2,2	Luminaire DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario B.	2000	ch	1	647,52 $	1 295 040,00 $	1 488 972,24 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	**Luminaires et déflecteurs**	Lumen division de Sonepar	2,3	Luminaire DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le	300	ch	1	664,23 $	199 269,00 $	229 109,53 $
			2,4	Luminaire DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le	800	ch	1	664,23 $	531 384,00 $	610 958,75 $
			2,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3534 Demi-lune, tous	600	ch	1	3,20 $	1 920,00 $	2 207,52 $
			2,6	Déflecteur pour le luminaire DN-3536 Demi-lune	275	ch	1	3,20 $	880,00 $	1 011,78 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**2 283 725,00 $**	**2 625 712,82 $**
		Lumca inc	2,1	Luminaire DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario A.	400	ch	1	731,00 $	292 400,00 $	336 186,90 $
			2,2	Luminaire DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario B.	2000	ch	1	731,00 $	1 462 000,00 $	1 680 934,50 $
			2,3	Luminaire DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le	300	ch	1	731,00 $	219 300,00 $	252 140,18 $
			2,4	Luminaire DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le	800	ch	1	731,00 $	584 800,00 $	672 373,80 $
			2,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3534 Demi-lune, tous	600	ch	1	18,00 $	10 800,00 $	12 417,30 $
			2,6	Déflecteur pour le luminaire DN-3536 Demi-lune	275	ch	1	18,00 $	4 950,00 $	5 691,26 $
		Total (Lumca inc)							**2 574 250,00 $**	**2 959 743,94 $**
		Guillevin International co	2,1	Luminaire DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario A.	400	ch	1	1 086,67 $	434 668,00 $	499 759,53 $
			2,2	Luminaire DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario B.	2000	ch	1	1 108,89 $	2 217 780,00 $	2 549 892,56 $
			2,3	Luminaire DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le	300	ch	1	1 086,67 $	326 001,00 $	374 819,65 $
			2,4	Luminaire DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le	800	ch	1	1 108,89 $	887 112,00 $	1 019 957,02 $
			2,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3534 Demi-lune, tous	600	ch	1	0,00 $	- $	- $
			2,6	Déflecteur pour le luminaire DN-3536 Demi-lune	275	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**3 865 561,00 $**	**4 444 428,76 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	3,1	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3700	ch	1	548,31 $	2 028 747,00 $	2 332 551,86 $
			3,2	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3000	ch	1	569,20 $	1 707 600,00 $	1 963 313,10 $
			3,3	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1700	ch	1	548,31 $	932 127,00 $	1 071 713,02 $
			3,4	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1100	ch	1	548,31 $	603 141,00 $	693 461,36 $
			3,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3531 Métropolitain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	2375	ch	1	3,20 $	7 600,00 $	8 738,10 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**5 279 215,00 $**	**6 069 777,45 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	3,1	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3700	ch	1	688,00 $	2 545 600,00 $	2 926 803,60 $
			3,2	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3000	ch	1	688,00 $	2 064 000,00 $	2 373 084,00 $
			3,3	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1700	ch	1	633,00 $	1 076 100,00 $	1 237 245,98 $
			3,4	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1100	ch	1	633,00 $	696 300,00 $	800 570,93 $
			3,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3531 Métropolitain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	2375	ch	1	18,00 $	42 750,00 $	49 151,81 $
		Total (Lumca inc)							**6 424 750,00 $**	**7 386 856,31 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

								Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Luminaires et déflecteurs	Guillevin International co	3,1	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3700	ch	1	755,56 $	2 795 572,00 $	3 214 208,91 $
			3,2	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3000	ch	1	766,67 $	2 300 010,00 $	2 644 436,50 $
			3,3	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1700	ch	1	744,44 $	1 265 548,00 $	1 455 063,81 $
			3,4	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1100	ch	1	766,67 $	843 337,00 $	969 626,72 $
			3,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3531 Métropolitain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	2375	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**7 204 467,00 $**	**8 283 335,93 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Luminaires et déflecteurs	Stresscrete limited	3,1	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3700	ch	1	810,00 $	2 997 000,00 $	3 445 800,75 $
			3,2	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	3000	ch	1	810,00 $	2 430 000,00 $	2 793 892,50 $
			3,3	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1700	ch	1	810,00 $	1 377 000,00 $	1 583 205,75 $
			3,4	Luminaire DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1100	ch	1	810,00 $	891 000,00 $	1 024 427,25 $
			3,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3531 Métropolitain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	2375	ch	1	43,00 $	102 125,00 $	117 418,22 $
		Total (Stresscrete limited)							**7 797 125,00 $**	**8 964 744,47 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	**Luminaires et déflecteurs**	Lumen division de Sonepar	4,1	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1500	ch	1	548,31 $	822 465,00 $	945 629,13 $
			4,2	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	250	ch	1	572,48 $	143 120,00 $	164 552,22 $
			4,3	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	548,31 $	109 662,00 $	126 083,88 $
			4,4	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	548,31 $	356 401,50 $	409 772,62 $
			4,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3532 Urbain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	3,20 $	2 080,00 $	2 391,48 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**1 433 728,50 $**	**1 648 429,34 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	**Luminaires et déflecteurs**	Lumca inc	4,1	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1500	ch	1	698,00 $	1 047 000,00 $	1 203 788,25 $
			4,2	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	250	ch	1	698,00 $	174 500,00 $	200 631,38 $
			4,3	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	643,00 $	128 600,00 $	147 857,85 $
			4,4	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	643,00 $	417 950,00 $	480 538,01 $
			4,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3532 Urbain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	18,00 $	11 700,00 $	13 452,08 $
		Total (Lumca inc)							**1 779 750,00 $**	**2 046 267,56 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Luminaires et déflecteurs	Guillevin International co	4,1	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1500	ch	1	705,56 $	1 058 340,00 $	1 216 826,42 $
			4,2	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	250	ch	1	716,67 $	179 167,50 $	205 997,83 $
			4,3	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	666,67 $	133 334,00 $	153 300,77 $
			4,4	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	716,67 $	465 835,50 $	535 594,37 $
			4,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3532 Urbain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**1 836 677,00 $**	**2 111 719,38 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	Luminaires et déflecteurs	Stresscrete limited	4,1	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	1500	ch	1	810,00 $	1 215 000,00 $	1 396 946,25 $
			4,2	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	250	ch	1	810,00 $	202 500,00 $	232 824,38 $
			4,3	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	810,00 $	162 000,00 $	186 259,50 $
			4,4	Luminaire DN-3532 Urbain, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	810,00 $	526 500,00 $	605 343,38 $
			4,5	Déflecteur pour le luminaire DN-3532 Urbain, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	650	ch	1	43,00 $	27 950,00 $	32 135,51 $
		Total (Stresscrete limited)							**2 133 950,00 $**	**2 453 509,01 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	5,1	Luminaire DN-3535 Évolution, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	656,52 $	65 652,00 $	75 483,39 $
			5,2	LuminaireDN-3535 Évolution, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	677,53 $	67 753,00 $	77 899,01 $
			5,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3535 Évolution, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	2,87 $	143,50 $	164,99 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**133 548,50 $**	**153 547,39 $**
		Lumca inc	5,1	Luminaire DN-3535 Évolution, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	698,00 $	69 800,00 $	80 252,55 $
			5,2	LuminaireDN-3535 Évolution, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	698,00 $	69 800,00 $	80 252,55 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

								Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	5,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3535 Évolution, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	18,00 $	900,00 $	1 034,78 $
		Total (Lumca inc)							**140 500,00 $**	**161 539,88 $**
		Guillevin International co	5,1	Luminaire DN-3535 Évolution, selon le scénario A, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	1 250,00 $	125 000,00 $	143 718,75 $
			5,2	LuminaireDN-3535 Évolution, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	1 250,00 $	125 000,00 $	143 718,75 $
			5,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3535 Évolution, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**250 000,00 $**	**287 437,50 $**
LOT6	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	6,1	Luminaire DN-3550 Citadin grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	631,00 $	126 200,00 $	145 098,45 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT6	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	6,2	Luminaire DN-3550 Citadin grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	685,00 $	68 500,00 $	78 757,88 $
			6,3	Luminaire DN-3550 Citadin grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	631,00 $	63 100,00 $	72 549,23 $
			6,4	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	665,00 $	33 250,00 $	38 229,19 $
			6,5	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	575,00 $	28 750,00 $	33 055,31 $
			6,6	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	575,00 $	28 750,00 $	33 055,31 $
			6,7	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	575,00 $	57 500,00 $	66 110,63 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

								Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT6	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	6,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3550 Citadin grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	18,00 $	1 800,00 $	2 069,55 $
			6,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3551 Citadin petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	62,5	ch	1	18,00 $	1 125,00 $	1 293,47 $
		Total (Lumca inc)							**408 975,00 $**	**470 219,01 $**
		Lumen division de Sonepar	6,1	Luminaire DN-3550 Citadin grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	920,51 $	184 102,00 $	211 671,27 $
			6,2	Luminaire DN-3550 Citadin grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	920,51 $	92 051,00 $	105 835,64 $
			6,3	Luminaire DN-3550 Citadin grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	920,51 $	92 051,00 $	105 835,64 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT6	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	6,4	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	655,14 $	32 757,00 $	37 662,36 $
			6,5	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	656,52 $	32 826,00 $	37 741,69 $
			6,6	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	656,52 $	32 826,00 $	37 741,69 $
			6,7	Luminaire DN-3551 Citadin petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	655,14 $	65 514,00 $	75 324,72 $
			6,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3550 Citadin grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	3,20 $	320,00 $	367,92 $
			6,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3551 Citadin petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	62,5	ch	1	1,99 $	124,38 $	143,00 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT6	Luminaires et déflecteurs	**Total (Lumen division de Sonepar)**							**532 571,38 $**	**612 323,94 $**
LOT7	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	7,1	Luminaire DN-3552 Tortue grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	631,00 $	63 100,00 $	72 549,23 $
			7,2	Luminaire DN-3552 Tortue grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	656,00 $	65 600,00 $	75 423,60 $
			7,3	Luminaire DN-3552 Tortue grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	631,00 $	63 100,00 $	72 549,23 $
			7,4	Luminaire DN-3553 Tortue petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	575,00 $	57 500,00 $	66 110,63 $
			7,5	Luminaire DN-3553 Tortue petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	575,00 $	28 750,00 $	33 055,31 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

								Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT7	**Luminaires et déflecteurs**	Lumca inc	7,6	Luminaire DN-3553 Tortue petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	575,00 $	57 500,00 $	66 110,63 $
			7,7	Déflecteur pour le luminaire DN-3552 Tortue grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	75	ch	1	18,00 $	1 350,00 $	1 552,16 $
			7,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3553 Tortue petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	62,5	ch	1	18,00 $	1 125,00 $	1 293,47 $
		Total (Lumca inc)							**338 025,00 $**	**388 644,24 $**
		Lumen division de Sonepar	7,1	Luminaire DN-3552 Tortue grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	810,67 $	81 067,00 $	93 206,78 $
			7,2	Luminaire DN-3552 Tortue grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	810,67 $	81 067,00 $	93 206,78 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT7	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	7,3	Luminaire DN-3552 Tortue grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	810,67 $	81 067,00 $	93 206,78 $
			7,4	Luminaire DN-3553 Tortue petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	655,14 $	65 514,00 $	75 324,72 $
			7,5	Luminaire DN-3553 Tortue petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	655,14 $	32 757,00 $	37 662,36 $
			7,6	Luminaire DN-3553 Tortue petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	655,14 $	65 514,00 $	75 324,72 $
			7,7	Déflecteur pour le luminaire DN-3552 Tortue grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	75	ch	1	3,20 $	240,00 $	275,94 $
			7,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3553 Tortue petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	62,5	ch	1	1,99 $	124,38 $	143,00 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT7	Luminaires et déflecteurs	**Total (Lumen division de Sonepar)**							**407 350,38 $**	**468 351,09 $**
LOT8	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	8,1	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	350	ch	1	627,62 $	219 667,00 $	252 562,13 $
			8,2	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	350	ch	1	627,62 $	219 667,00 $	252 562,13 $
			8,3	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	630,26 $	63 026,00 $	72 464,14 $
			8,4	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	630,26 $	31 513,00 $	36 232,07 $
			8,5	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	577,74 $	28 887,00 $	33 212,83 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT8	**Luminaires et déflecteurs**	Lumen division de Sonepar	**8,6**	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**50**	ch	**1**	577,74 $	28 887,00 $	33 212,83 $
			8,7	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**100**	ch	**1**	577,74 $	57 774,00 $	66 425,66 $
			8,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**200**	ch	**1**	2,86 $	572,00 $	657,66 $
			8,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**62,5**	ch	**1**	2,86 $	178,75 $	205,52 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**650 171,75 $**	**747 534,97 $**
		Guillevin International co	**8,1**	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**350**	ch	**1**	1 027,78 $	359 723,00 $	413 591,52 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT8	Luminaires et déflecteurs	Guillevin International co	8,2	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	350	ch	1	1 044,44 $	365 554,00 $	420 295,71 $
			8,3	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	1 027,78 $	102 778,00 $	118 169,01 $
			8,4	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	972,22 $	48 611,00 $	55 890,50 $
			8,5	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	972,22 $	48 611,00 $	55 890,50 $
			8,6	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	972,22 $	48 611,00 $	55 890,50 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT8	**Luminaires et déflecteurs**	Guillevin International co	**8,7**	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**100**	ch	**1**	972,22 $	97 222,00 $	111 780,99 $
			8,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**200**	ch	**1**	0,00 $	- $	- $
			8,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**62,5**	ch	**1**	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**1 071 110,00 $**	**1 231 508,72 $**
		Stresscrete limited	**8,1**	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**350**	ch	**1**	1 154,00 $	403 900,00 $	464 384,03 $
			8,2	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**350**	ch	**1**	1 154,00 $	403 900,00 $	464 384,03 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT8	Luminaires et déflecteurs	Stresscrete limited	8,3	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	1 154,00 $	115 400,00 $	132 681,15 $
			8,4	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	971,00 $	48 550,00 $	55 820,36 $
			8,5	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	971,00 $	48 550,00 $	55 820,36 $
			8,6	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	971,00 $	48 550,00 $	55 820,36 $
			8,7	Luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	971,00 $	97 100,00 $	111 640,73 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT8	Luminaires et déflecteurs	Stresscrete limited	8,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3517 Sainte-Catherine grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	971,00 $	194 200,00 $	223 281,45 $
			8,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3517 Sainte-Catherine petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	62,5	ch	1	43,00 $	2 687,50 $	3 089,95 $
		Total (Stresscrete limited)							**1 362 837,50 $**	**1 566 922,42 $**
LOT9	Luminaires et déflecteurs	Stresscrete limited	9,1	Luminaire DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	43,00 $	4 300,00 $	4 943,93 $
		Total (Stresscrete limited)							**4 300,00 $**	**4 943,93 $**
		Lumca inc	9,1	Luminaire DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	619,00 $	61 900,00 $	71 169,53 $
			9,2	Luminaire DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	574,00 $	57 400,00 $	65 995,65 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT9	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	9,3	Luminaire DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	529,00 $	105 800,00 $	121 643,55 $
			9,4	Luminaire DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	452,00 $	22 600,00 $	25 984,35 $
			9,5	Luminaire DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	452,00 $	22 600,00 $	25 984,35 $
			9,6	Luminaire DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	452,00 $	90 400,00 $	103 937,40 $
			9,7	Déflecteur pour le luminaire DN-3530 Ovoide grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	18,00 $	1 800,00 $	2 069,55 $
			9,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3530 Ovoide petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	75	ch	1	18,00 $	1 350,00 $	1 552,16 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT9	Luminaires et déflecteurs	**Total (Lumca inc)**							**363 850,00 $**	**418 336,54 $**
		Lumen division de Sonepar	9,1	Luminaire DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	655,14 $	65 514,00 $	75 324,72 $
			9,2	Luminaire DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	655,14 $	65 514,00 $	75 324,72 $
			9,3	Luminaire DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	655,14 $	131 028,00 $	150 649,44 $
			9,4	Luminaire DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	577,74 $	28 887,00 $	33 212,83 $
			9,5	Luminaire DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	577,74 $	28 887,00 $	33 212,83 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT9	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	9,6	Luminaire DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	200	ch	1	576,52 $	115 304,00 $	132 570,77 $
			9,7	Déflecteur pour le luminaire DN-3530 Ovoide grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	3,20 $	320,00 $	367,92 $
			9,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3530 Ovoide petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	75	ch	1	2,86 $	214,50 $	246,62 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**435 668,50 $**	**500 909,86 $**
LOT10	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	10,1	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	602,73 $	60 273,00 $	69 298,88 $
			10,2	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	100	ch	1	602,73 $	60 273,00 $	69 298,88 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT10	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	10,3	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	604,00 $	30 200,00 $	34 722,45 $
			10,4	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	498,95 $	24 947,50 $	28 683,39 $
			10,5	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	498,95 $	24 947,50 $	28 683,39 $
			10,6	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	498,95 $	24 947,50 $	28 683,39 $
			10,7	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	498,95 $	24 947,50 $	28 683,39 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT10	**Luminaires et déflecteurs**	Lumen division de Sonepar	**10,8**	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense	**62,5**	ch	**1**	2,86 $	178,75 $	205,52 $
			10,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense	**50**	ch	**1**	2,86 $	143,00 $	164,41 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**250 857,75 $**	**288 423,70 $**
		Lumca inc	**10,1**	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**100**	ch	**1**	782,00 $	78 200,00 $	89 910,45 $
			10,2	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**100**	ch	**1**	807,00 $	80 700,00 $	92 784,83 $
			10,3	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	**50**	ch	**1**	782,00 $	39 100,00 $	44 955,23 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

								Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT10	Luminaires et déflecteurs	Lumca inc	10,4	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario B, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	586,00 $	29 300,00 $	33 687,68 $
			10,5	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario C, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	532,00 $	26 600,00 $	30 583,35 $
			10,6	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario D, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	532,00 $	26 600,00 $	30 583,35 $
			10,7	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue, selon le scénario F, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense incidente	50	ch	1	532,00 $	26 600,00 $	30 583,35 $
			10,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, tous les accessoires nécessaires pour une installation complète et toute dépense	62,5	ch	1	18,00 $	1 125,00 $	1 293,47 $
			10,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche	50	ch	1	18,00 $	900,00 $	1 034,78 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT10	**Luminaires et déflecteurs**	**Total (Lumca inc)**							**309 125,00 $**	**355 416,47 $**
		Guillevin International co	10,1	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le	100	ch	1	1 061,11 $	106 111,00 $	122 001,12 $
			10,2	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le	100	ch	1	1 061,11 $	106 111,00 $	122 001,12 $
			10,3	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le	50	ch	1	1 016,67 $	50 833,50 $	58 445,82 $
			10,4	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le	50	ch	1	816,67 $	40 833,50 $	46 948,32 $
			10,5	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le	50	ch	1	794,44 $	39 722,00 $	45 670,37 $
			10,6	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le	50	ch	1	805,56 $	40 278,00 $	46 309,63 $
			10,7	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue, selon le	50	ch	1	794,44 $	39 722,00 $	45 670,37 $
			10,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche	62,5	ch	1	0,00 $	- $	- $
			10,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche	50	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**423 611,00 $**	**487 046,75 $**
		Stresscrete limited	10,1	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le	100	ch	1	1 118,00 $	111 800,00 $	128 542,05 $
			10,2	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le	100	ch	1	1 118,00 $	111 800,00 $	128 542,05 $
			10,3	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le	50	ch	1	1 118,00 $	55 900,00 $	64 271,03 $
			10,4	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le	50	ch	1	971,00 $	48 550,00 $	55 820,36 $
			10,5	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le	50	ch	1	971,00 $	48 550,00 $	55 820,36 $
			10,6	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le	50	ch	1	971,00 $	48 550,00 $	55 820,36 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT10	Luminaires et déflecteurs	Stresscrete limited	10,7	Luminaire DN-3540 Cloche suspendue, selon le	50	ch	1	971,00 $	48 550,00 $	55 820,36 $
			10,8	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche	62,5	ch	1	43,00 $	2 687,50 $	3 089,95 $
			10,9	Déflecteur pour le luminaire DN-3540 Cloche	50	ch	1	43,00 $	2 150,00 $	2 471,96 $
		Total (Stresscrete limited)							**478 537,50 $**	**550 198,49 $**
LOT11	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	11,1	Luminaire DN-3503 Lanterne, selon le scénario	350	ch	1	779,29 $	272 751,50 $	313 596,04 $
			11,2	Luminaire DN-3503 Lanterne, selon le scénario	300	ch	1	779,29 $	233 787,00 $	268 796,60 $
			11,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3503 Lanterne, tous les	162,5	ch	1	2,86 $	464,75 $	534,35 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**507 003,25 $**	**582 926,99 $**
		Stresscrete limited	11,1	Luminaire DN-3503 Lanterne, selon le scénario	350	ch	1	824,00 $	288 400,00 $	331 587,90 $
			11,2	Luminaire DN-3503 Lanterne, selon le scénario	300	ch	1	824,00 $	247 200,00 $	284 218,20 $
			11,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3503 Lanterne, tous les	162,5	ch	1	43,00 $	6 987,50 $	8 033,88 $
		Total (Stresscrete limited)							**542 587,50 $**	**623 839,98 $**
		Guillevin International co	11,1	Luminaire DN-3503 Lanterne, selon le scénario	350	ch	1	1 164,77 $	407 669,50 $	468 718,01 $
			11,2	Luminaire DN-3503 Lanterne, selon le scénario	300	ch	1	1 164,77 $	349 431,00 $	401 758,29 $
			11,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3503 Lanterne, tous les	162,5	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**757 100,50 $**	**870 476,30 $**
LOT12	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	12,1	Luminaire DN-3504 Lanterne, selon le scénario	150	ch	1	1 011,54 $	151 731,00 $	174 452,72 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie A

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT12	Luminaires et déflecteurs	Lumen division de Sonepar	12,2	Luminaire DN-3504 Lanterne, selon le scénario	150	ch	1	1 011,54 $	151 731,00 $	174 452,72 $
			12,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3504 Lanterne, tous les	75	ch	1	1,73 $	129,75 $	149,18 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**303 591,75 $**	**349 054,61 $**
		Guillevin International co	12,1	Luminaire DN-3504 Lanterne, selon le scénario	150	ch	1	1 505,68 $	225 852,00 $	259 673,34 $
			12,2	Luminaire DN-3504 Lanterne, selon le scénario	150	ch	1	1 505,68 $	225 852,00 $	259 673,34 $
			12,3	Déflecteur pour le luminaire DN-3504 Lanterne, tous les	75	ch	1	0,00 $	- $	- $
		Total (Guillevin International co)							**451 704,00 $**	**519 346,67 $**
LOT13	Consoles	Lumen division de Sonepar	13,1	Console droite pour poteau en bois DN-3465 - Noir	100	ch	1	78,79 $	7 879,00 $	9 058,88 $
			13,2	Console col de cygne pour poteau en bois DN-3418 -	700	ch	1	183,44 $	128 408,00 $	147 637,10 $
			13,3	Console Saint-Laurent pour poteau en bois (DN à venir)	1400	ch	1	197,70 $	276 780,00 $	318 227,81 $
		Total (Lumen division de Sonepar)							**413 067,00 $**	**474 923,78 $**
		Éclairage Quattro inc	13,1	Console droite pour poteau en bois DN-3465 - Noir	100	ch	1	140,00 $	14 000,00 $	16 096,50 $
			13,2	Console col de cygne pour poteau en bois DN-3418 -	700	ch	1	645,00 $	451 500,00 $	519 112,13 $
			13,3	Console Saint-Laurent pour poteau en bois (DN à venir)	1400	ch	1	816,00 $	1 142 400,00 $	1 313 474,40 $
		Total (Éclairage Quattro inc)							**1 607 900,00 $**	**1 848 683,03 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Stresscrete limited										
	3	Coût énergie 10 ans	3,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A	1	ch	1	383 938,78 $	383 938,78 $	441 433,61 $
			3,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B	1	ch	1	483 011,78 $	483 011,78 $	555 342,79 $
			3,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C	1	ch	1	176 404,30 $	176 404,30 $	202 820,84 $
			3,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D	1	ch	1	177 104,05 $	177 104,05 $	203 625,38 $
	4	Coût énergie 10 ans	4,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario A	1	ch	1	155 650,85 $	155 650,85 $	178 959,56 $
			4,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario B	1	ch	1	40 250,98 $	40 250,98 $	46 278,56 $
			4,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario C	1	ch	1	20 753,45 $	20 753,45 $	23 861,28 $
			4,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario D	1	ch	1	104 652,55 $	104 652,55 $	120 324,27 $
	8	Coût énergie 10 ans	8,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario C	1	ch	1	58 224,94 $	58 224,94 $	66 944,12 $
			8,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario D	1	ch	1	134 465,04 $	134 465,04 $	154 601,18 $
			8,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario F	1	ch	1	16 635,70 $	16 635,70 $	19 126,90 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Stresscrete limited	8	Coût énergie 10 ans	8,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario B	1	ch	1	8 029,61 $	8 029,61 $	9 232,04 $
			8,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario C	1	ch	1	8 029,61 $	8 029,61 $	9 232,04 $
			8,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario D	1	ch	1	8 029,61 $	8 029,61 $	9 232,04 $
			8,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario F	1	ch	1	11 447,34 $	11 447,34 $	13 161,58 $
	10	Coût énergie 10 ans	10,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario C	1	ch	1	16 100,39 $	16 100,39 $	18 511,42 $
			10,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario D	1	ch	1	41 012,77 $	41 012,77 $	47 154,43 $
			10,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario F	1	ch	1	8 050,19 $	8 050,19 $	9 255,71 $
			10,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario B	1	ch	1	8 441,38 $	8 441,38 $	9 705,48 $
			10,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario C	1	ch	1	8 441,38 $	8 441,38 $	9 705,48 $
			10,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario D	1	ch	1	8 441,38 $	8 441,38 $	9 705,48 $
			10,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue, selon le scénario F	1	ch	1	5 703,08 $	5 703,08 $	6 557,12 $
	11	Coût énergie 10 ans	11,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3503 Lanterne, selon le scénario A	1	ch	1	36 462,65 $	36 462,65 $	41 922,93 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Stresscrete limited	11	Coût énergie 10 ans	11,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3503 Lanterne, selon le scénario B	1	ch	1	79 184,28 $	79 184,28 $	91 042,13 $
Total (Stresscrete limited)									**1 998 466,09 $**	**2 297 736,39 $**
Lumen division de Sonepar										
	1	Coût énergie 10 ans	1,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario A,	1	ch	1	1 504 213,16 $	1 504 213,16 $	1 729 469,08 $
			1,2,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario B	1	ch	1	439 775,43 $	439 775,43 $	505 631,80 $
			1,3,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario C	1	ch	1	195 387,12 $	195 387,12 $	224 646,34 $
			1,4,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario D	1	ch	1	135 268,01 $	135 268,01 $	155 524,39 $
	2	Coût énergie 10 ans	2,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario A	1	ch	1	60 777,95 $	60 777,95 $	69 879,45 $
			2,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario B	1	ch	1	431 539,94 $	431 539,94 $	496 163,05 $
			2,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le scénario A	1	ch	1	44 965,80 $	44 965,80 $	51 699,43 $
			2,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le scénario E	1	ch	1	258 923,96 $	258 923,96 $	297 697,82 $
	3	Coût énergie 10 ans	3,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A	1	ch	1	551 531,10 $	551 531,10 $	634 122,88 $
			3,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B	1	ch	1	643 603,93 $	643 603,93 $	739 983,62 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumen division de Sonepar	3	Coût énergie 10 ans	3,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C	1	ch	1	254 106,20 $	254 106,20 $	292 158,60 $
			3,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D	1	ch	1	164 421,66 $	164 421,66 $	189 043,80 $
	4	Coût énergie 10 ans	4,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario A	1	ch	1	227 917,32 $	227 917,32 $	262 047,94 $
			4,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario B	1	ch	1	54 971,93 $	54 971,93 $	63 203,98 $
			4,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario C	1	ch	1	30 388,98 $	30 388,98 $	34 939,73 $
			4,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario D	1	ch	1	98 764,17 $	98 764,17 $	113 554,10 $
	5	Coût énergie 10 ans	5,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3535 Évolution, selon le scénario A	1	ch	1	13 629,74 $	13 629,74 $	15 670,79 $
			5,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3535 Évolution, selon le scénario B	1	ch	1	21 453,46 $	21 453,46 $	24 666,12 $
	6	Coût énergie 10 ans	6,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3550 Citadin grand, selon le scénario C	1	ch	1	43 236,35 $	43 236,35 $	49 710,99 $
			6,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3550 Citadin grand, selon le scénario D	1	ch	1	21 618,17 $	21 618,17 $	24 855,49 $
			6,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3550 Citadin grand, selon le scénario F	1	ch	1	21 618,17 $	21 618,17 $	24 855,49 $
			6,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario B	1	ch	1	5 847,20 $	5 847,20 $	6 722,82 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumen division de Sonepar	6	Coût énergie 10 ans	6,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario C	1	ch	1	5 847,20 $	5 847,20 $	6 722,82 $
			6,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario D	1	ch	1	5 847,20 $	5 847,20 $	6 722,82 $
			6,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario F	1	ch	1	11 694,40 $	11 694,40 $	13 445,64 $
	7	Coût énergie 10 ans	7,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3552 Tortue grand, selon le scénario C	1	ch	1	21 618,17 $	21 618,17 $	24 855,49 $
			7,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3552 Tortue grand, selon le scénario D	1	ch	1	21 618,17 $	21 618,17 $	24 855,49 $
			7,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3552 Tortue grand, selon le scénario F	1	ch	1	21 618,17 $	21 618,17 $	24 855,49 $
			7,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3553 Tortue petit, selon le scénario C	1	ch	1	11 694,40 $	11 694,40 $	13 445,64 $
			7,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3553 Tortue petit, selon le scénario D	1	ch	1	5 847,20 $	5 847,20 $	6 722,82 $
			7,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3553 Tortue petit, selon le scénario F	1	ch	1	11 694,40 $	11 694,40 $	13 445,64 $
	8	Coût énergie 10 ans	8,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario C	1	ch	1	51 595,38 $	51 595,38 $	59 321,79 $
			8,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario D	1	ch	1	51 595,38 $	51 595,38 $	59 321,79 $
			8,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario F	1	ch	1	14 741,54 $	14 741,54 $	16 949,09 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumen division de Sonepar	8	Coût énergie 10 ans	8,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario B	1	ch	1	10 850,26 $	10 850,26 $	12 475,09 $
			8,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario C	1	ch	1	5 806,02 $	5 806,02 $	6 675,47 $
			8,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario D	1	ch	1	5 806,02 $	5 806,02 $	6 675,47 $
			8,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario F	1	ch	1	11 612,05 $	11 612,05 $	13 350,95 $
	9	Coût énergie 10 ans	9,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario C	1	ch	1	21 659,35 $	21 659,35 $	24 902,84 $
			9,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario D	1	ch	1	21 618,17 $	21 618,17 $	24 855,49 $
			9,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario F	1	ch	1	43 401,06 $	43 401,06 $	49 900,37 $
			9,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario C	1	ch	1	7 432,53 $	7 432,53 $	8 545,55 $
			9,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario D	1	ch	1	7 432,53 $	7 432,53 $	8 545,55 $
			9,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario F	1	ch	1	29 318,36 $	29 318,36 $	33 708,78 $
	10	Coût énergie 10 ans	10,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario C	1	ch	1	14 741,54 $	14 741,54 $	16 949,09 $
			10,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario D	1	ch	1	14 741,54 $	14 741,54 $	16 949,09 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumen division de Sonepar	10	Coût énergie 10 ans	10,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario F	1	ch	1	7 494,30 $	7 494,30 $	8 616,57 $
			10,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario B	1	ch	1	10 850,26 $	10 850,26 $	12 475,09 $
			10,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario C	1	ch	1	7 288,41 $	7 288,41 $	8 379,85 $
			10,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario D	1	ch	1	7 288,41 $	7 288,41 $	8 379,85 $
			10,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue, selon le scénario F	1	ch	1	7 288,41 $	7 288,41 $	8 379,85 $
	11	Coût énergie 10 ans	11,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3503 Lanterne, selon le scénario A	1	ch	1	57 936,71 $	57 936,71 $	66 612,73 $
			11,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3503 Lanterne, selon le scénario B	1	ch	1	90 055,14 $	90 055,14 $	103 540,90 $
	12	Coût énergie 10 ans	12,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3504 Lanterne, selon le scénario A	1	ch	1	21 988,77 $	21 988,77 $	25 281,59 $
			12,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3504 Lanterne, selon le scénario B	1	ch	1	48 733,54 $	48 733,54 $	56 031,39 $
Total (Lumen division de Sonepar)									**5 912 714,74 $**	**6 798 143,77 $**
Guillevin International co										
	1	Coût énergie 10 ans	1,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario A,	1	ch	1	1 597 686,03 $	1 597 686,03 $	1 836 939,51 $
			1,2,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario B	1	ch	1	482 847,07 $	482 847,07 $	555 153,42 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Guillevin International co	1	Coût énergie 10 ans	1,3,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario C	1	ch	1	42 824,57 $	42 824,57 $	49 237,55 $
			1,4,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario D	1	ch	1	220 579,50 $	220 579,50 $	253 611,28 $
	2	Coût énergie 10 ans	2,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario A	1	ch	1	74 119,46 $	74 119,46 $	85 218,85 $
			2,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario B	1	ch	1	576 402,25 $	576 402,25 $	662 718,49 $
			2,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le scénario A	1	ch	1	55 589,59 $	55 589,59 $	63 914,13 $
			2,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le scénario E	1	ch	1	220 711,27 $	220 711,27 $	253 762,78 $
	3	Coût énergie 10 ans	3,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A	1	ch	1	685 604,96 $	685 604,96 $	788 274,30 $
			3,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B	1	ch	1	864 726,98 $	864 726,98 $	994 219,85 $
			3,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C	1	ch	1	630 015,37 $	630 015,37 $	724 360,17 $
			3,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D	1	ch	1	303 477,99 $	303 477,99 $	348 923,82 $
	4	Coût énergie 10 ans	4,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario A	1	ch	1	277 947,96 $	277 947,96 $	319 570,67 $
			4,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario B	1	ch	1	72 060,58 $	72 060,58 $	82 851,65 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Guillevin International co	4	Coût énergie 10 ans	4,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario C	1	ch	1	74 119,46 $	74 119,46 $	85 218,85 $
			4,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario D	1	ch	1	179 327,90 $	179 327,90 $	206 182,25 $
	5	Coût énergie 10 ans	5,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3535 Évolution, selon le scénario A	1	ch	1	15 976,86 $	15 976,86 $	18 369,39 $
			5,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3535 Évolution, selon le scénario B	1	ch	1	24 142,35 $	24 142,35 $	27 757,67 $
	8	Coût énergie 10 ans	8,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario C	1	ch	1	129 709,05 $	129 709,05 $	149 132,98 $
			8,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario D	1	ch	1	161 415,70 $	161 415,70 $	185 587,70 $
			8,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine grand, selon le scénario F	1	ch	1	18 529,81 $	18 529,81 $	21 304,65 $
			8,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario B	1	ch	1	7 823,72 $	7 823,72 $	8 995,32 $
			8,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario C	1	ch	1	3 294,20 $	3 294,20 $	3 787,51 $
			8,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario D	1	ch	1	7 823,72 $	7 823,72 $	8 995,32 $
			8,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3517 Sainte-Catherine petit, selon le scénario F	1	ch	1	6 588,40 $	6 588,40 $	7 575,01 $
	10	Coût énergie 10 ans	10,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario C	1	ch	1	27 588,86 $	27 588,86 $	31 720,29 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Guillevin International co	10	Coût énergie 10 ans	10,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario D	1	ch	1	37 059,73 $	37 059,73 $	42 609,42 $
			10,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario F	1	ch	1	9 264,96 $	9 264,96 $	10 652,39 $
			10,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario B	1	ch	1	14 321,52 $	14 321,52 $	16 466,17 $
			10,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario C	1	ch	1	2 058,87 $	2 058,87 $	2 367,19 $
			10,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario D	1	ch	1	9 264,96 $	9 264,96 $	10 652,39 $
			10,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue, selon le scénario F	1	ch	1	2 058,87 $	2 058,87 $	2 367,19 $
	11	Coût énergie 10 ans	11,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3503 Lanterne, selon le scénario A	1	ch	1	125 702,50 $	125 702,50 $	144 526,45 $
			11,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3503 Lanterne, selon le scénario B	1	ch	1	107 745,00 $	107 745,00 $	123 879,81 $
	12	Coût énergie 10 ans	12,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3504 Lanterne, selon le scénario A	1	ch	1	23 471,16 $	23 471,16 $	26 985,97 $
			12,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3504 Lanterne, selon le scénario B	1	ch	1	46 973,22 $	46 973,22 $	54 007,46 $
Total (Guillevin International co)									**7 138 854,40 $**	**8 207 897,85 $**
Lumca inc										
	1	Coût énergie 10 ans	1,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario A,	1	ch	1	2 490 003,63 $	2 490 003,63 $	2 862 881,67 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumca inc	1	Coût énergie 10 ans	1,2,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario B	1	ch	1	498 000,73 $	498 000,73 $	572 576,34 $
			1,3,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario C	1	ch	1	112 628,12 $	112 628,12 $	129 494,18 $
			1,4,1	Coût énergétique sur 10 anspour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3507 Dôme 507, selon le scénario D	1	ch	1	155 799,18 $	155 799,18 $	179 130,11 $
	2	Coût énergie 10 ans	2,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario A	1	ch	1	99 600,15 $	99 600,15 $	114 515,27 $
			2,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3534 Demi-Lune, selon le scénario B	1	ch	1	498 000,73 $	498 000,73 $	572 576,34 $
			2,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le scénario A	1	ch	1	74 700,11 $	74 700,11 $	85 886,45 $
			2,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3536 Demi-Lune suspendu, selon le scénario E	1	ch	1	265 577,89 $	265 577,89 $	305 348,18 $
	3	Coût énergie 10 ans	3,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario A	1	ch	1	921 301,34 $	921 301,34 $	1 059 266,22 $
			3,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario B	1	ch	1	747 001,09 $	747 001,09 $	858 864,50 $
			3,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario C	1	ch	1	147 282,93 $	147 282,93 $	169 338,55 $
			3,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3531 Métropolitain, selon le scénario D	1	ch	1	190 421,22 $	190 421,22 $	218 936,80 $
	4	Coût énergie 10 ans	4,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario A	1	ch	1	373 500,54 $	373 500,54 $	429 432,25 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumca inc	4	Coût énergie 10 ans	4,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario B	1	ch	1	62 250,09 $	62 250,09 $	71 572,04 $
			4,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario C	1	ch	1	17 327,40 $	17 327,40 $	19 922,18 $
			4,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3532 Urbain, selon le scénario D	1	ch	1	112 521,63 $	112 521,63 $	129 371,74 $
	5	Coût énergie 10 ans	5,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3535 Évolution, selon le scénario A	1	ch	1	24 900,04 $	24 900,04 $	28 628,82 $
			5,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3535 Évolution, selon le scénario B	1	ch	1	24 900,04 $	24 900,04 $	28 628,82 $
	6	Coût énergie 10 ans	6,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3550 Citadin grand, selon le scénario C	1	ch	1	49 972,92 $	49 972,92 $	57 456,36 $
			6,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3550 Citadin grand, selon le scénario D	1	ch	1	36 680,87 $	36 680,87 $	42 173,83 $
			6,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3550 Citadin grand, selon le scénario F	1	ch	1	24 986,46 $	24 986,46 $	28 728,18 $
			6,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario B	1	ch	1	12 450,02 $	12 450,02 $	14 314,41 $
			6,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario C	1	ch	1	4 331,85 $	4 331,85 $	4 980,54 $
			6,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario D	1	ch	1	8 655,51 $	8 655,51 $	9 951,67 $
			6,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3551 Citadin petit, selon le scénario F	1	ch	1	6 493,73 $	6 493,73 $	7 466,17 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumca inc	7	Coût énergie 10 ans	7,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3552 Tortue grand, selon le scénario C	1	ch	1	24 986,46 $	24 986,46 $	28 728,18 $
			7,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3552 Tortue grand, selon le scénario D	1	ch	1	36 680,87 $	36 680,87 $	42 173,83 $
			7,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3552 Tortue grand, selon le scénario F	1	ch	1	24 986,46 $	24 986,46 $	28 728,18 $
			7,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3553 Tortue petit, selon le scénario C	1	ch	1	8 663,70 $	8 663,70 $	9 961,09 $
			7,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3553 Tortue petit, selon le scénario D	1	ch	1	8 655,51 $	8 655,51 $	9 951,67 $
			7,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3553 Tortue petit, selon le scénario F	1	ch	1	6 493,73 $	6 493,73 $	7 466,17 $
	9	Coût énergie 10 ans	9,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario C	1	ch	1	24 694,12 $	24 694,12 $	28 392,06 $
			9,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario D	1	ch	1	36 919,74 $	36 919,74 $	42 448,47 $
			9,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide grand, selon le scénario F	1	ch	1	34 761,93 $	34 761,93 $	39 967,53 $
			9,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario C	1	ch	1	4 344,21 $	4 344,21 $	4 994,76 $
			9,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario D	1	ch	1	8 690,48 $	8 690,48 $	9 991,88 $
			9,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3530 Ovoide petit, selon le scénario F	1	ch	1	13 283,92 $	13 283,92 $	15 273,19 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16647 Partie B

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lumca inc	10	Coût énergie 10 ans	10,1,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario C	1	ch	1	24 986,46 $	24 986,46 $	28 728,18 $
			10,2,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario D	1	ch	1	36 680,87 $	36 680,87 $	42 173,83 $
			10,3,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue grand, selon le scénario F	1	ch	1	12 493,23 $	12 493,23 $	14 364,09 $
			10,4,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario B	1	ch	1	12 450,02 $	12 450,02 $	14 314,41 $
			10,5,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario C	1	ch	1	4 331,85 $	4 331,85 $	4 980,54 $
			10,6,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue petit, selon le scénario D	1	ch	1	8 655,51 $	8 655,51 $	9 951,67 $
			10,7,1	Coût énergétique sur 10 ans pour la quantité du modèle proposé de luminaires DN-3540 Cloche suspendue, selon le scénario F	1	ch	1	3 246,86 $	3 246,86 $	3 733,08 $
Total (Lumca inc)									**7 295 294,15 $**	**8 387 764,45 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1183113002_SIVT.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposé au budget
Tél : 514-872-9547

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.008

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183113002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires)

Rapport- mandat SMCE183113002.pdf

Dossier # :1183113002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1813113002

Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. - Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE183113002
Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M$*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

.
Le 8 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres jugent avoir reçu des réponses adéquates à leurs questions, compte tenu du caractère particulier du contrat.

Les représentants du Service ont expliqué que les estimations dans ce dossier ont été basées sur les derniers achats pour chacun des articles. Or, les précédents achats étaient du type «fourniture et installation par l'entrepreneur» et les quantités étaient inférieures. Le Service a tenté d'estimer un pourcentage de réduction de prix, mais il s'avère que l'achat de luminaires en grande quantité, sans installation, a permis d'aller chercher une réduction de prix beaucoup plus importante.

Enfin, les membres ont pris bonne note des raisons qui ont entraîné le rejet, pour non-conformité technique, de certaines soumissions pour quelques articles du bordereau. Ils ont aussi reçu des explications pertinentes sur le projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K et la mise en place progressive d'un système d'éclairage intelligent à Montréal.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M$*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE183113002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44$, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

Il est recommandé au Comité exécutif :
- d'autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour 60 jours, soit jusqu'au 30 août 2018.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

- d'autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $ pour le contrat 14-13817 (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour des territoires de l'agglomération et les écocentres majorant ainsi le montant total des contrats qui passe de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 11:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187075002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44$, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement a demandé que soit lancé des appels d'offres pour le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants en 2014 et 2015. L'échéance de ces contrats est le 30 juin 2018, mais il est prévu aux clauses administratives spéciales et dans certains cas, dans le devis joint à l'appel d'offres, que les contrats peuvent être prolongés pour une durée de 60 jours.

Un premier appel d'offres a donc été lancé à la fin décembre 2017 pour assurer la conclusion de nouveaux contrats puisque la fin prévue des contrats faisant l'objet du présent sommaire était le 30 juin 2018.

La sollicitation de marché s'est effectuée de la façon suivante :

1. Publication d'un 1er A/O 17-16236 le 2017-12-18
▪ Ouverture des soumissions le 22 janvier 2018
▪ Le plus bas soumissionnaire n'était pas conforme
▪ Le deuxième soumissionnaire avait présenté une offre à 20% supérieure à l'estimation et n'avait pas au final son certificat de l'AMF.
Il n'a donc pas été possible, à l'issue de ce processus, d'octroyer un contrat.

Une majoration des contrats a été obtenue pour assurer la prestation de service jusqu'au 30 juin 2018 (CG18 0239).

2. Publication d'un 2e appel d'offres (18-16973) le 2018-04-11
▪ Ouverture des soumissions le 1er mai 2018
▪ Il n'y a eu aucun soumissionnaire.

Ce second processus n'a pas non plus permis d'octroyer un contrat.

3. Un nouveau processus est en cours (A/) 18-17022) depuis le 4 mai dernier et l'ouverture des soumissions s'est faite le 22 mai. Cependant, l'analyse des soumissions reçues n'est pas terminée, si bien qu'il ne sera pas possible d'octroyer des nouveaux contrats avant le Conseil d'agglomération du mois d'août prochain.

Jusqu'à cette date, il importe que le traitement des CRD recyclables de l'Agglomération de Montréal ne soit pas compromis afin d'éviter que les matières recyclables et valorisables ne soient enfouies.
Les clauses contractuelles permettant de renouveler les contrats sont les suivantes :

Contrat conclu avec Koncas Recyclage (CG14 0587) résultant de l'appel d'offres 14-13817 : il est prévu à l'article 5 des clauses administratives particulières (CAP) et à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Contrat conclu avec Recyclage Notre-Dame (CE16 1593) résultant de l'appel d'offres 16-15497 : il est prévu à l'article 5 des CAP que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Contrat conclu avec Koncas Recyclage (CE15 1026) résultant de l'appel d'offres 15-14219 : il est prévu à l'article 5 des CAP et à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Contrat conclu avec Matrec/LEEP (CE 13 0848) résultant de l'appel d'offres 12-12590 : il est prévu à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 90 jours ;

Contrat conclu avec Matrec/LEEP (CE 14 1907) résultant de l'appel d'offres 14-13817 : il est prévu à l'article 5 des CAP et à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Chacun des contractants a consenti à poursuivre l'exécution des contrats aux mêmes termes et conditions que ceux prévus à leurs contrats respectifs Certains autres fournisseurs ont refusé la prolongation prévue au contrat. Un appel d'offres a été lancé le 25 mai 2018 visant à octroyer un ou des nouveaux contrats pour la période de juillet et août afin de maintenir la prestation de service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0239 - **26 avril 2018** - Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants et à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $, taxes incluses.
CG 15 0379 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. et à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 205 557,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soumissionnaires).

CG 14-0587 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Koncas Recyclage pour la réception, le tri et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le traitement des résidus de CRD et encombrants s'effectue dans des centres équipés pour trier les matières qui sont reçues pêle-mêle. Une fois triée, les matières sont envoyées vers des entreprises où elles sont recyclées et/ou valorisées et/ou enfouies. Sur une base annuelle, les quantités de matières CRD varient entre 55 000 et 60 000 tonnes pour l'ensemble de l'Agglomération.

JUSTIFICATION

La demande de prolongation des contrats ci-dessus ainsi que l'octroi de crédits supplémentaires sont nécessaires pour maintenir la prestation de service jusqu'à la fin août 2018, jusqu'à ce que de nouveaux contrats puissent être octroyés. À l'exception du contrat de Koncas (CG14 0587), la prolongation des autres contrats ne nécessitent pas l'octroi de crédits supplémentaires, les quantités prévues n'étant pas atteintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de la firme Koncas a déjà été majoré de 20%; 15% en contingences (CG14 0587) et 5% en dépense additionnelle (CG18 0239). Cette dépense additionnelle a fait passer le montant octroyé initialement de 6 749 240,56$ à 7 045 038,60$.
Une dépense additionnelle de 8,86% est nécessaire afin de maintenir la prestation de service aux citoyens durant les mois de juillet et août 2018. Le coût total s'élève à 602 322,44$ incluant les taxes faisant passer les montants octroyés de 7 045 038,60$ à 7 647 361,04$.

Ajudicataire	Résolution	Montant octroyé	Coût additionnel - $	Total taxes incluses $
Koncas	CG18 0239	7 045 038,60 $	602 322,44 $	7 647 361,04 $

Le détail du calcul est dans la pièce jointe 'Aspects financiers'.

L'agglomération doit payer les redevances à l'enfouissement sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour ces redevances s'élève à 45 003,02 $ taxes incluses pour 1734 tonnes.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs et entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat de réception et traitement des résidus de CRD et encombrants touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de prolonger ces contrats et d'obtenir les crédits nécessaires pour poursuivre le traitement des CRD recyclables durant les mois de juillet et août 2018, cette matière en provenance des écocentres et des territoires sera acheminée vers un site d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense additionnelle pour prolongation contrat firme Koncas (CG14 0587) mois juillet-août : 21 juin 2018 (CG)
Prolongation des contrats mois juillet-août pour contrat(s) Recyclage Notre-Dame (CE16 1593); Koncas (CE15 1026); Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) : 13 juin 2018 (CE)
Lancement de l'AO 18-17063 le 25 mai pour le traitement des CRD recyclables de 20 territoires pour la période juillet-août : (CE 27 juin)
Octroi de l'AO 18-17022 (traitement des CRD recyclables de l'ensemble de l'Agglomération) : 23 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien D DEMERS
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-1279
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 44004
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-28

Ajudicataires	Résolution	Montants octroyés	Coût additionnel - $	Total taxes incluses $
Koncas	CG18 0239	7 045 038.60 $	602 322.44 $	7 647 361.04 $

Coût de traitement des résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants (CRD)

Territoires	Ajudicataires	Résolution	Tonnages octroyés (1)	Montants octroyés	Tonnage additionnel	Coût additionnel - $	Total - Tonnages	Total taxes incluses $	en % par rapport au contrat de base
Ahuntsic/Cartierville	Koncas	CG18 0239	101 209.80	7 045 038.60 $	8 592.30	602 322.44 $	109 802.10	7 647 361.04 $	8.86%
Anjou									
Outremont									
St-Laurent									
St-Léonard									
Ville-Marie									
Écocentre Acadie									
Écocentre CDN									
Écocentre Eadie									
Écocentre LaSalle									
Écocentre Petite-Patrie									
Écocentre RDP									
Écocentre St-Laurent									
Écocentre St-Michel									
Grand total - taxe nette						**550 000.67 $**			

Coût de traitement en 2018

		Coût unitaire
Koncas	CRD non valorisable	60.97 $
	CRD valorisable	60.97 $

1) Les tonnages octroyés incluent la contingences de 20 % pour Koncas

CRD valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014476-00000
CRD non valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014403-000000

Redevance à payer 1734 45 003.02 $

Estimé tonnages contrats CRD juillet-août 2018 (PROLONGATIONS)

	TERRITOIRES/ ÉCOCENTRES	Tonnages estimés JUILLET	Tonnages estimés AOÛT	TOTAL $	Valorisation	Enfouissement
Koncas (14)						
Prolongation demande crédits supplémentaires aux instances						
	AHUNTSIC	40	40	4 877.60 $	32	48
	ANJOU	75	30	6 401.85 $	42	63
	OUTREMONT	145	100	14 937.65 $	98	147
	ST-LAURENT	300	200	30 485.00 $	200	300
	ST-LÉONARD	165	115	17 071.60 $	112	168
	VILLE-MARIE	270	270	32 923.80 $	216	324
CG14 0587	ÉCO-ACADIE	260	191	27 466.99 $	405.45	45.05
	ÉCO-CDN	451	408	52 348.84 $	772.74	85.86
	ÉCO-LASALLE	1193	1060	137 334.93 $	2027.25	225.25
	ÉCO-PPATRIE	424	350	47 178.59 $	696.42	77.38
	ÉCO-RDP	360	286	39 423.20 $	581.94	64.66
	ÉCO-ST-LAURENT	138	133	16 480.19 $	243.27	27.03
	ÉCO-ST-MICHEL	790	800	96 942.30 $	1431	159
		4610	**3983**	**523 872.53 $**	**6858**	**1734**
Prolongation date prévu au contrat						
CE15 1026	MTL-EST	**30**	**30**	**3 960.00 $**		
LEEP (10)						
Prolongation date prévu au contrat						
CE14 1907	PIERREFOND	110	110	14 520.00 $		
	SENNEVILLE	10	10	1 320.00 $		
CE13 0848	STE ANNE B	15	15	1 980.00 $		
	STE-G, I-BIZ	100	100	13 200.00 $		
		235	**235**	**31 020.00 $**		
RND (2)						
Prolongation date prévu au contrat						
CE16 1593	MTL-NORD	300	200	33 000.00 $		
	MONT-ROYAL	30	30	3 960.00 $		
		330	**230**	**36 960.00 $**		

* L'estimation des tonnages des écocentres a été majoré de + 6% pour les écocentres selon la tendance à l'augmentation de 2018 vs 2017

Ajudicataires	Résolution	Montants octroyés	Coût additionnel - $	Total taxes incluses $
Koncas	CG18 0239	7 045 038.60 $	602 322.44 $	7 647 361.04 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44$, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187075002 Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Marie-Claude JOLY
Conseillere budgetaire
Tél : 514 872-6052
Division : Service des finances
Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187575003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #3) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 104 089,58 $, taxes incluses (contrat: 99 132,93 $; contingences: 4 956,65 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 3 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :
1- d'accorder à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et la livraison des appareils d'éclairage (ensemble A - lot #3) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », aux prix de sa soumission, de 104 089,58 $ taxes incluses (contrat: 99 132,93 $; contingences: 4 956,65 $), conformément aux documents de l'appel d'offres public no 17-16574 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-30 09:48

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187575003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #3) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 104 089,58 $, taxes incluses (contrat: 99 132,93 $; contingences: 4 956,65 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 3 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme a été inauguré en 1992 dans l'ancien vélodrome des Jeux olympiques de 1976. Il accueille plus de 800 000 personnes par an. C'est l'une des activités les plus populaires auprès des familles montréalaises et des touristes. Quelques 25 ans plus tard, le projet Migration 2.0 du Biodôme vise à revoir l'expérience de visite en réalisant la modernisation des espaces publics. Ainsi, dans le cadre de la rénovation des espaces intérieurs, certains appareils d'éclairage seront remplacés et d'autres seront ajoutés selon la nouvelle configuration des lieux et les besoins particuliers en éclairage.
La stratégie d'appel d'offres du projet Migration 2.0 a été déterminée en collaboration avec les concepteurs du projet (professionnels externes). Dans le but de sécuriser le budget et/ou d'avoir un meilleur contrôle de la qualité de certains ouvrages, la stratégie retenue a été de procéder à des appels d'offres séparés pour certains aspects du projet, notamment pour la fabrication d'un mur de glace, pour la construction de faux-rochers, pour l'acquisition d'équipements de services alimentaires, etc.

Cette stratégie a été aussi choisie pour l'acquisition des appareils d'éclairage. Donc l'acquisition des appareils d'éclairage a été prévue en 2 appels d'offres séparés, soit l'ensemble d'appareils d'éclairage A et l'ensemble d'appareils d'éclairage B. Le choix des appareils d'éclairage spécialisés de l'ensemble B n'est pas terminé actuellement. C'est pourquoi, il est prévu que l'appel d'offres pour l'ensemble B soit lancé vers le 15 juillet 2018.

Aussi, dans chaque ensemble, les appareils ont été regroupés par type de luminaire pour former différents lots. L'objectif est de permettre aux différents fournisseurs de soumissionner sur les lots qui concernent leur spécialité.

Ensemble A - Lots #1 à #7
L'appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils d'éclairage, numéro 17-16574, a été publié sur SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 27 novembre 2017 pour une remise des soumissions le 18 décembre 2017.

Un addenda a été publié :
- Addenda #1, publié le 5 décembre 2017 : donnant des réponses aux questions des soumissionnaires.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours (16 juin 2018).

Le tableau ci-dessous illustre le détail des résultats d'appel d'offres des 7 lots de l'ensemble A.

Ensemble A	Description des luminaires	Dernière estimation des professionnels externes (incluant contingence 5% et taxes)	Plus bas soumissionnaire conforme (incluant contingence 5 % et taxes)	Écart ($)	Écart (%)	Nombre de soumissionnaires conformes	Plus bas soumissionnaire conforme	Octroi de contrat (statut)
Lot #1	Lampes DEL pour appareils d'éclairage	22 370,11 $	6 834,52 $	-15 535,59 $	-69 %	2	Dubo Électrique ltée	Décision déléguée (bon de commande à venir)
Lot #2	Boutique	34 858,98 $	29 193,24 $	-5 665,75 $	-16 %	3	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	Décision déléguée (bon de commande à venir)

Lot #3	**Éclairage général**	**161 546,49 $**	**104 089,58 $**	**-57 456,91 $**	**-36 %**	**3**	**Dubo Électrique ltée**	**Comité exécutif (présent dossier)**
Lot #4*	Rio Grande (effet scénographique)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A (appel d'offres à relancer)
Lot #5	Tunnel de glace (effet scénographique)	26 559,23 $	5168,17 $	-21 391,05 $	-81 %	4	Westburn, division de Rexel Canada Électrique inc.	Décision déléguée (bon de commande à venir)
Lot #6	Monde polaire (plafond isolés)	19 919,42 $	16 572,96 $	-3 346,46 $	-17 %	4	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	Décision déléguée (bon de commande à venir)
Lot #7	Forêt tropicale et périphérie	87 960,53 $	153 600,94 $	65 640,41 $	75 %	2	9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs)	Comité exécutif (dossier décisionnel #1187575001)
Total		**353 214,75 $**	**315 459,41 $**	**-37 755,35 $**	**-11 %**			

*Le lot #4 devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres puisqu'il n'y a eu aucun soumissionnaire. Le lot #4 Rio Grande (effet scénographique) fera partie de l'appel d'offres pour l'ensemble B.

Au total, pour l'ensemble A (7 lots), l'écart entre la dernière estimation et la sommes des montants des plus bas soumissionnaires conformes est de -11 %.

Compte tenu des montants des soumissions (voir tableau ci-haut), l'octroi des contrats uniquement pour les lots #3 et #7 doit faire l'objet d'une approbation par le Comité exécutif. Par conséquent, le présent sommaire décisionnel vise l'octroi du contrat pour le lot #3 de l'ensemble A.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires (#1186365001)
CM17 0298 - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 $ à 3 268 323,12 $, taxes incluses. (#1177575001)

CM14 1121 -24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. (#1146365002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix unitaires à Dubo Électrique ltée pour l'acquisition et la livraison d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #3) au Biodôme de Montréal dans le cadre du projet Migration 2.0. Ce contrat comprend l'acquisition et la livraison d'appareils d'éclairage, alors que leur installation et leur raccordement est prévu au contrat de travaux de l'entrepreneur général du projet Migration 2.0 (Groupe Unigesco). Par conséquent, la livraison des appareils d'éclairage est à coordonner avec l'échéancier de l'entrepreneur général du projet Migration 2.0.

Les contingences prévues au contrat sont de 5% du montant de la soumission.

JUSTIFICATION

Parmi les 8 preneurs de cahier des charges pour l'ensemble de l'appel d'offres de l'ensemble A (7 lots), 4 ont déposé une soumission, soit 50% des preneurs de cahier des charges, et 4 n'en ont pas déposé. Les raisons de désistement évoquées sont les suivantes: pour l'une des firmes, il s'agit d'un manufacturier des appareils et pour les 3 autres, les produits ne sont pas offerts.
Pour le lot #3, 4 soumissions ont été déposées. À la suite de l'analyse des soumissions, 3 des 4 soumissions déposées pour le lot #3 ont été jugées conformes.

Voici le tableau présentant les offres reçues pour le lot #3, taxes incluses :

Soumissions conformes	Montant (incluant les taxes)	Contingences 5 % (incluant les taxes)	Total (incluant les taxes)
1 - Dubo Électrique Ltée	99 132,93 $	4 956,65 $	104 089,58 $
2 - 9125-5661 Quebec Inc. (Groupe Specs)	116 725,31 $	5 836,27 $	122 561,58 $
Dernière estimation du projet	153 853,80 $	7 692,69 $	161 546,49 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($)			113 325,58 $
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission ($)			18 472,00 $
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-57 456,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			18 472,00 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			18 %

La firme Lumen, division de Sonepar Canada Inc. a également déposé une soumission au montant de 7 531 387,48 $ (incluant les taxes). Bien que conforme, cette soumission n'a pas été incluse au tableau ci-haut car ce sont des erreurs de prix unitaires au bordereau de soumission sont à l'origine du montant si élevé, et ce montant qui ne reflète pas l'objet de cet appel d'offres.

La firme étant le plus bas soumissionnaire conforme est Dubo Électrique ltée. Le prix total est de 104 089,58 $, taxes incluses.

L'estimation des professionnels était basé sur des luminaires à diodes électroluminiscentes (DEL) intégrées, alors que le devis technique du présent appel d'offres a été modifié pour des luminaires conventionnels ne comprenant pas la source d'éclairage (lampes). C'est pourquoi les professionnels externes recommandent l'octroi du contrat à Dubo Électrique ltée, malgré l'écart avec leur dernière estimation. Aussi, il est à considérer que l'écart global de l'appel d'offres de l'ensemble A (7 lots) est de -11%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal est de 104 089,58 $, taxes incluses

	incluant les taxes	**excluant les taxes**
montant du contrat de 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs)	99 132,93 $	86 221,29 $
contingence de 5 %	4 956,65 $	4 311,06 $
TOTAL	**104 089,58 $**	**90 532,35 $**

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #13-035 "Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Botanique", est de 90 532,35 $. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition des appareils d'éclairage est incident au projet Migration qui consiste en la rénovation intérieure du Biodôme. Il est donc essentiel à la finalité de l'oeuvre de procéder à l'octroi de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication particulière n’est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La livraison des appareils d'éclairage est à coordonner avec l'échéancier de l'entrepreneur général qui procédera à l'installation des appareils dans le cadre de son contrat de travaux qui prend fin à la mi-juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BELISLE
Agent technique en architecture

Tél : 514 280-3007
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Tél : 514 868-3010
Télécop. : 514 872-7199

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187575003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #3) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 104 089,58 $, taxes incluses (contrat: 99 132,93 $; contingences: 4 956,65 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 3 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16574 PV.pdf 17-16574 Det Cah Charges.pdf 17-16574_TCP.pdf

17-16574_Intervention Lot #3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16574 — No du GDD : 1187575003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition et livraison d'appareils d'éclairage au Biodôme de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 11 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 18 - 12 - 2017

Ouverture faite le : 18 - 12 - 2017

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 5 - 12 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 20 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 6 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Dubo Électrique Ltée.	99 132,93 $	√	**3**
9125-5661 Québec Inc. (Groupe Specs)	116 725,31 $		3
Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	7 531 387,48 $		3

Information additionnelle

Erreurs de calcul au bordereau de prix de Lumen, le montant soumis était de 23 572,31 $ (avec taxes) après vérification il est de 7 531 387,48 $ (avec taxes), le tout supporté par un Avis Juridique.

Les raisons de désistements sont les suivantes : (3) les produits ne sont pas offerts et (1) le manufacturier va soumissionner, alors comme distributeur je m'abstiens.

Préparé par : Francesca Raby — Le 24 - 5 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
17-16574

Agent d'approvisionnement
Francesca Raby

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses	
1	0	Dubo Électrique Ltée.	1	DEL32	578	Unité	1	8,61 $	4 976,58 $	5 721,82 $	
			2	PAR38-S1	30	Unité	1	15,49 $	464,70 $	534,29 $	
			3	PAR38-s2	5	Unité	1	15,49 $	77,45 $	89,05 $	
			4	MR16	20	Unité	1	6,53 $	130,60 $	150,16 $	
			5	A19	1	Unité	1	11,96 $	11,96 $	13,75 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**5 661,29 $**	**6 509,07 $**	*
		Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	1	DEL32	578	Unité	1	11,00 $	6 358,00 $	7 310,11 $	
			2	PAR38-S1	30	Unité	1	15,10 $	453,00 $	520,84 $	
			3	PAR38-s2	5	Unité	1	15,10 $	75,50 $	86,81 $	
			4	MR16	20	Unité	1	6,35 $	127,00 $	146,02 $	
			5	A19	1	Unité	1	11,65 $	11,65 $	13,39 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**7 025,15 $**	**8 077,17 $**	
2	0	Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	6	B1	30	Unité	1	314,05 $	9 421,50 $	10 832,37 $	
			7	B2	32	Unité	1	314,05 $	10 049,60 $	11 554,53 $	
			8	B3	15	Unité	1	314,05 $	4 710,75 $	5 416,18 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**24 181,85 $**	**27 803,08 $**	*
		Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.	6	B1	30	Unité	1	326,67 $	9 800,10 $	11 267,66 $	
			7	B2	32	Unité	1	326,67 $	10 453,44 $	12 018,84 $	
			8	B3	15	Unité	1	326,67 $	4 900,05 $	5 633,83 $	
		Total (Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.)							**25 153,59 $**	**28 920,34 $**	
		Dubo Électrique Ltée.	6	B1	30	Unité	1	326,68 $	9 800,40 $	11 268,01 $	
			7	B2	32	Unité	1	326,68 $	10 453,76 $	12 019,21 $	
			8	B3	15	Unité	1	326,68 $	4 900,20 $	5 634,00 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**25 154,36 $**	**28 921,23 $**	
3	0	Dubo Électrique Ltée.	9	C1	35	Pied	1	25,38 $	888,30 $	1 021,32 $	
			10	D1	9	Unité	1	60,14 $	541,26 $	622,31 $	
			11	D2	9	Unité	1	70,64 $	635,76 $	730,97 $	
			12	D4	24	Unité	1	65,36 $	1 568,64 $	1 803,54 $	
			13	D4G	9	Unité	1	123,49 $	1 111,41 $	1 277,84 $	
			14	DD4	16	Unité	1	90,55 $	1 448,80 $	1 665,76 $	
			15	D5	8	Unité	1	60,14 $	481,12 $	553,17 $	
			16	D5S	6	Unité	1	74,52 $	447,12 $	514,08 $	
			17	DD5	25	Unité	1	91,50 $	2 287,50 $	2 630,05 $	

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

3	0	Dubo Électrique Ltée.	18	D6	13	Unité	1	431,66 $	5 611,58 $	6 451,91 $	
			19	E1	23	Unité	1	127,18 $	2 925,14 $	3 363,18 $	
			20	E2	9	Pied	1	26,38 $	237,42 $	272,97 $	
			21	H1	1	Unité	1	631,18 $	631,18 $	725,70 $	
			22	H2	55	Pied	1	21,93 $	1 206,15 $	1 386,77 $	
			23	H3	544	Pied	1	16,86 $	9 171,84 $	10 545,32 $	
			24	L1	11	Unité	1	1 071,45 $	11 785,95 $	13 550,90 $	
			25	L3	3	Unité	1	754,62 $	2 263,86 $	2 602,87 $	
			26	N1-4	16	Unité	1	33,99 $	543,84 $	625,28 $	
			27	RE-4	58	Unité	1	107,09 $	6 211,22 $	7 141,35 $	
			28	RE-4S	7	Unité	1	124,15 $	869,05 $	999,19 $	
			29	R1-4	58	Unité	1	54,96 $	3 187,68 $	3 665,04 $	
			30	R1-4S	4	Unité	1	57,61 $	230,44 $	264,95 $	
			31	RG2	2	Unité	1	1 159,43 $	2 318,86 $	2 666,11 $	
			32	S1	30	Unité	1	93,34 $	2 800,20 $	3 219,53 $	
			33	S2	5	Unité	1	93,34 $	466,70 $	536,59 $	
			34	S3	19	Unité	1	46,97 $	892,43 $	1 026,07 $	
			35	SM1	8	Unité	1	480,25 $	3 842,00 $	4 417,34 $	
			36	SM2	9	Unité	1	515,19 $	4 636,71 $	5 331,06 $	
			37	SM3	10	Unité	1	566,67 $	5 666,70 $	6 515,29 $	
			38	U1	217	Unité	1	51,86 $	11 253,62 $	12 938,85 $	
			39	W	1	Unité	1	58,81 $	58,81 $	67,62 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**86 221,29 $**	**99 132,93 $**	*
		9125-5661 Quebec Inc.	9	C1	35	Pied	1	25,38 $	888,30 $	1 021,32 $	
			10	D1	9	Unité	1	60,14 $	541,26 $	622,31 $	
			11	D2	9	Unité	1	67,56 $	608,04 $	699,09 $	
			12	D4	24	Unité	1	65,36 $	1 568,64 $	1 803,54 $	
			13	D4G	9	Unité	1	163,40 $	1 470,60 $	1 690,82 $	
			14	DD4	16	Unité	1	88,52 $	1 416,32 $	1 628,41 $	
			15	D5	8	Unité	1	60,14 $	481,12 $	553,17 $	
			16	D5S	6	Unité	1	74,51 $	447,06 $	514,01 $	
			17	DD5	25	Unité	1	91,50 $	2 287,50 $	2 630,05 $	
			18	D6	13	Unité	1	587,55 $	7 638,15 $	8 781,96 $	
			19	E1	23	Unité	1	67,00 $	1 541,00 $	1 771,76 $	
			20	E2	9	Pied	1	29,50 $	265,50 $	305,26 $	
			21	H1	1	Unité	1	638,77 $	638,77 $	734,43 $	
			22	H2	55	Pied	1	21,92 $	1 205,60 $	1 386,14 $	
			23	H3	544	Pied	1	22,86 $	12 435,84 $	14 298,11 $	
			24	L1	11	Unité	1	1 740,48 $	19 145,28 $	22 012,29 $	
			25	L3	3	Unité	1	1 280,71 $	3 842,13 $	4 417,49 $	
			26	N1-4	16	Unité	1	33,99 $	543,84 $	625,28 $	
			27	RE-4	58	Unité	1	171,00 $	9 918,00 $	11 403,22 $	
			28	RE-4S	7	Unité	1	124,54 $	871,78 $	1 002,33 $	
			29	R1-4	58	Unité	1	67,45 $	3 912,10 $	4 497,94 $	

3	0	9125-5661 Quebec Inc.	30	R1-4S	4	Unité	1	67,45 $	269,80 $	310,20 $
			31	RG2	2	Unité	1	237,90 $	475,80 $	547,05 $
			32	S1	30	Unité	1	89,27 $	2 678,10 $	3 079,15 $
			33	S2	5	Unité	1	89,27 $	446,35 $	513,19 $
			34	S3	19	Unité	1	49,97 $	949,43 $	1 091,61 $
			35	SM1	8	Unité	1	480,24 $	3 841,92 $	4 417,25 $
			36	SM2	9	Unité	1	515,19 $	4 636,71 $	5 331,06 $
			37	SM3	10	Unité	1	566,67 $	5 666,70 $	6 515,29 $
			38	U1	217	Unité	1	49,60 $	10 763,20 $	12 374,99 $
			39	W	1	Unité	1	127,50 $	127,50 $	146,59 $
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**101 522,34 $**	**116 725,31 $**
		Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	9	C1	35	Pied	1	18,31 $	640,85 $	736,82 $
			10	D1	9	Unité	1	57,10 $	513,90 $	590,86 $
			11	D2	9	Unité	1	120,25 $	1 082,25 $	1 244,32 $
			12	D4	24	Unité	1	62,05 $	1 489,20 $	1 712,21 $
			13	D4G	9	Unité	1	155,15 $	1 396,35 $	1 605,45 $
			14	DD4	16	Unité	1	151,40 $	2 422,40 $	2 785,15 $
			15	D5	8	Unité	1	57,10 $	456,80 $	525,21 $
			16	D5S	6	Unité	1	71,00 $	426,00 $	489,79 $
			17	DD5	25	Unité	1	86,90 $	2 172,50 $	2 497,83 $
			18	D6	13	Unité	1	420,25 $	5 463,25 $	6 281,37 $
			19	E1	23	Unité	1	75,00 $	1 725,00 $	1 983,32 $
			20	E2	9	Pied	1	28,09 $	252,81 $	290,67 $
			21	H1	1	Unité	1	610,30 $	610,30 $	701,69 $
			22	H2	55	Pied	1	986,35 $	54 249,25 $	62 373,08 $
			23	H3	544	Pied	1	11 808,53 $	6 423 840,32 $	7 385 810,41 $
			24	L1	11	Unité	1	759,95 $	8 359,45 $	9 611,28 $
			25	L3	3	Unité	1	531,80 $	1 595,40 $	1 834,31 $
			26	N1-4	16	Unité	1	32,45 $	519,20 $	596,95 $
			27	RE-4	58	Unité	1	104,25 $	6 046,50 $	6 951,96 $
			28	RE-4S	7	Unité	1	122,80 $	859,60 $	988,33 $
			29	R1-4	58	Unité	1	44,15 $	2 560,70 $	2 944,16 $
			30	R1-4S	4	Unité	1	57,50 $	230,00 $	264,44 $
			31	RG2	2	Unité	1	214,65 $	429,30 $	493,59 $
			32	S1	30	Unité	1	87,72 $	2 631,60 $	3 025,68 $
			33	S2	5	Unité	1	87,72 $	438,60 $	504,28 $
			34	S3	19	Unité	1	45,10 $	856,90 $	985,22 $
			35	SM1	8	Unité	1	290,45 $	2 323,60 $	2 671,56 $
			36	SM2	9	Unité	1	317,55 $	2 857,95 $	3 285,93 $
			37	SM3	10	Unité	1	344,70 $	3 447,00 $	3 963,19 $
			38	U1	217	Unité	1	94,48 $	20 502,12 $	23 572,31 $
			39	W	1	Unité	1	57,50 $	57,50 $	66,11 $
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**6 550 456,60 $**	**7 531 387,47 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

5	0	Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.	41	G1	40	Pied	1	80,33 $	3 213,20 $	3 694,38 $	
			42	G1A	1	Unité	1	1 067,79 $	1 067,79 $	1 227,69 $	
		Total (Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.)							**4 280,99 $**	**4 922,07 $**	*
		Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	41	G1	40	Pied	1	343,39 $	13 735,60 $	15 792,51 $	
			42	G1A	1	Unité	1	972,25 $	972,25 $	1 117,84 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**14 707,85 $**	**16 910,35 $**	
		9125-5661 Quebec Inc.	41	G1	40	Pied	1	361,70 $	14 468,00 $	16 634,58 $	
			42	G1A	1	Unité	1	1 080,28 $	1 080,28 $	1 242,05 $	
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**15 548,28 $**	**17 876,63 $**	
		Dubo Électrique Ltée.	41	G1	40	Pied	1	369,07 $	14 762,80 $	16 973,53 $	
			42	G1A	1	Unité	1	1 102,24 $	1 102,24 $	1 267,30 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**15 865,04 $**	**18 240,83 $**	
6	0	Lumen, division de Sonepar Canada Inc.	43	G2	9	Unité	1	624,00 $	5 616,00 $	6 457,00 $	
			44	G3	13	Unité	1	624,00 $	8 112,00 $	9 326,77 $	
		Total (Lumen, division de Sonepar Canada Inc.)							**13 728,00 $**	**15 783,77 $**	*
		Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.	43	G2	9	Unité	1	643,04 $	5 787,36 $	6 654,02 $	
			44	G3	13	Unité	1	643,04 $	8 359,52 $	9 611,36 $	
		Total (Westburne, division de Rexel Canada Électrique Inc.)							**14 146,88 $**	**16 265,38 $**	
		9125-5661 Quebec Inc.	43	G2	9	Unité	1	657,33 $	5 915,97 $	6 801,89 $	
			44	G3	13	Unité	1	657,33 $	8 545,29 $	9 824,95 $	
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**14 461,26 $**	**16 626,83 $**	
		Dubo Électrique Ltée.	43	G2	9	Unité	1	657,34 $	5 916,06 $	6 801,99 $	
			44	G3	13	Unité	1	657,34 $	8 545,42 $	9 825,10 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**14 461,48 $**	**16 627,09 $**	
7	0	9125-5661 Quebec Inc.	45	FT1	6	Unité	1	1 792,25 $	10 753,50 $	12 363,84 $	
			46	P1	7	Unité	1	1 226,61 $	8 586,27 $	9 872,06 $	
			47	P2	3	Unité	1	1 376,81 $	4 130,43 $	4 748,96 $	
			48	T2	16	Unité	1	2 346,44 $	37 543,04 $	43 165,11 $	
			49	T4	21	Unité	1	2 346,44 $	49 275,24 $	56 654,21 $	
			50	T6	9	Unité	1	1 882,77 $	16 944,93 $	19 482,43 $	
		Total (9125-5661 Quebec Inc.)							**127 233,41 $**	**146 286,61 $**	*
		Dubo Électrique Ltée.	45	FT1	6	Unité	1	1 873,73 $	11 242,38 $	12 925,93 $	
			46	P1	7	Unité	1	1 282,37 $	8 976,59 $	10 320,83 $	
			47	P2	3	Unité	1	1 439,39 $	4 318,17 $	4 964,82 $	
			48	T2	16	Unité	1	2 453,12 $	39 249,92 $	45 127,60 $	
			49	T4	21	Unité	1	2 453,12 $	51 515,52 $	59 229,97 $	
			50	T6	9	Unité	1	1 968,35 $	17 715,15 $	20 367,99 $	
		Total (Dubo Électrique Ltée.)							**133 017,73 $**	**152 937,14 $**	

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16574
Numéro de référence : 1118930
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Acquisition et livraison d'appareils d'éclairage au Biodôme de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9125-5661 Quebec Inc. (Groupe Specs) 1187 boulevard St-Joseph 2 Gatineau, QC, J8Z 2C3 NEQ : 1161283594	Monsieur Claude Regimbald Téléphone : 819 484-2206 Télécopieur :	**Commande : (1370757)** 2017-12-12 11 h 18 **Transmission :** 2017-12-12 11 h 18	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-12 11 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bramal LED 1415 32ieme Avenue Coteau-du-Lac, QC, h8t3j1 NEQ : 1166887233	Monsieur Marc Bouillé Téléphone : 450 763-1443 Télécopieur : 450 763-1550	**Commande : (1366243)** 2017-11-28 9 h 02 **Transmission :** 2017-11-28 9 h 02	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dubo Electrique Ltée 5780, rue Ontario est Montréal, QC, H1N 0A2 http://www.dubo.qc.ca NEQ : 1144281400	Monsieur Dominique Maniacara Téléphone : 514 255-7711 Télécopieur : 514 255-9949	**Commande : (1366267)** 2017-11-28 9 h 20 **Transmission :** 2017-11-28 9 h 20	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entreprise Engloball Inc. 1294 OVILA-FORGET Deux-Montagnes, QC, J7R6Z5 NEQ : 1170549597	Monsieur Samuel GL Téléphone : 450 858-1117 Télécopieur :	**Commande : (1366174)** 2017-11-28 7 h 19 **Transmission :** 2017-11-28 7 h 19	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JNA Leblanc électrique Inc 113A, rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 http://www.jnaleblanc.com NEQ : 1142744698	Monsieur Dominique St-Pierre Téléphone : 450 588-3712 Télécopieur : 450 588-5611	**Commande : (1365900)** 2017-11-27 11 h 28 **Transmission :** 2017-11-27 11 h 30	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 31 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lumen 4655, autoroute 440 Ouest Laval, QC, H7P5P9	Monsieur Alain Gagné Téléphone : 819 566-0966	**Commande : (1365906)** 2017-11-27 11 h 34	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel

	http://www.lumen.ca NEQ : 1161248001	Télécopieur : 819 821-4293	**Transmission :** 2017-11-27 11 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Tribor Design 505 Place Chenonceau Mascouche, QC, J7K 0C9 NEQ : 1164924616	Monsieur Steve Légaré-Vallée Téléphone : 514 894-8007 Télécopieur :	**Commande : (1368026)** 2017-12-01 18 h 51 **Transmission :** 2017-12-01 18 h 51	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Westburne Électricité Inc 3555 rue Sartelon Montréal, QC, H4R0K5 http://www.westburne.ca NEQ : 1162848429	Monsieur Jacques Fiset Téléphone : 514 337-9031 Télécopieur : 514 332-5467	**Commande : (1366183)** 2017-11-28 7 h 45 **Transmission :** 2017-11-28 7 h 45	2853515 - 17-16574 Addenda no 1 2017-12-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187575003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #3) dans le cadre du projet « Migration 2.0 du Biodôme », et autoriser une dépense totale de 104 089,58 $, taxes incluses (contrat: 99 132,93 $; contingences: 4 956,65 $) - Appel d'offres public no 17-16574 - 3 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187575003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé(e) au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Laura VALCOURT
Conseillère budgetaire

Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187231034

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Talvi inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 3 318 034,08 $ (contrat: 3 083 472,81 $ et incidences: 292 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 314001 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 155 140,93 $, taxes incluses, soit 95,09 % du coût total relié au contrat pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 083 472,81$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314001 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-24 17:43

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187231034**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Talvi inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 3 318 034,08 $ (contrat: 3 083 472,81 $ et incidences: 292 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 314001 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1933) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1901) de la rue Jeanne-Mance ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0203 - 4 juin 2018 - Autoriser une dépense de 162 893,15 $, taxes incluses, pour la reconstruction des trottoirs et l'ajout d'une saillie dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau sur la rue Jeanne-Mance (GDD 1182728007)

DESCRIPTION

Les travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, auront lieu sur une distance d'environ 280 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 305 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 750 mm;
- la reconstruction de 335 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 100 mm et 300 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée;
- la reconstruction complète des trottoirs.

Veuillez trouvez en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les représentants des deux (2) parties se sont mis d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau de Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux de Bell Canada ». Ces travaux au montant de 57 438,73 $, taxes incluses, représentent 2 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 275 094,01 $ (taxes incluses), soit environ 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la

surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 318 034,08$, taxes incluses et comprend :
· un contrat à Talvi inc. au montant de 3 083 472,81 $, taxes incluses;
· moins les travaux de Bell Canada au montant de 57 438,73 $, taxes incluses;
· plus des incidences de 292 000 $, taxes incluses

Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

· 95,09 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 3 155 140,93 $, taxes incluses;
· 4,91 % par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 162 893,15 $, taxes incluses.

La portion des dépenses assumée par la DGSRE au montant de 3 155 140,93 $ représente un coût net à la charge des contribuables de 2 881 064,21 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-083.

Le contrat satisfait les critères d'admissibilité au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce contrat puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

La portion des dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au montant de 162 893,15 $ représente un coût net de 148 743,16$ à la charge des contribuables de l'arrondissement, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Une demande d'autorisation de dépense sera adoptée au conseil d'arrondissement du 4 juin 2018, afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (GDD 1182728007).

Le coût net global à la charge des contribuables est donc de 3 029 807,37 $

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 août 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juillet 2018
Fin des travaux : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Raphaëlle - Ext HAMEL, Service des communications

Lecture :

Raphaëlle - Ext HAMEL, 3 mai 2018
Abdelwahid BEKKOUCHE, 27 avril 2018
Benoît MALETTE, 27 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
Ingénieur

Tél : 514 872-0328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-26

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-23

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - PRELIMINAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 314001 — No du GDD : 1187231034

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 3 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 5 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 12 - 4 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
3 - 4 - 2018	Le devis de circulation (cahier C) a été réémis entièrement. De plus, les articles au bordereau relatif au maintien de la circulation ont tous été ajoutés. Le marquage est assumé par l'Entrepreneur et non par la ville. Les quantités de réfection arrières trottoirs ont été différemment répartie entre les sous-projets.	250 000.00
9 - 4 - 2018	L'article du maintien de circulation globale a été retiré.	(50 000.00)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 16 — Nbre de soumissions reçues 6 — % de réponses 38

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 10 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
TALVI INC.	2 808 378.80	275 094.01	3 083 472.81
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 289 148.08	319 851.92	3 609 000.00
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	3 688 140.45	363 746.24	4 051 886.69
COJALAC INC.	3 784 376.03	372 394.19	4 156 770.22
SOMERVILLE DRAGON INC.	4 026 504.64	398 128.13	4 424 632.77
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	4 636 066.72	458 933.28	5 095 000.00
Estimation **interne**	2 935 938.30	288 101.36	3 224 039.66

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-4.4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **17.0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : TALVI INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 3 083 472.81

Montant des incidences ($) : 292 000.00

Date prévue de début des travaux : 3 - 7 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 9 - 11 - 2018

Montréal

ACTIFS VISÉS PAR LES TRAVAUX

Soumission: 314001
Titre: Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve

Arrondissements: Le Plateau-Mont-Royal

Voirie

	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction chaussée flexible - rue Jeanne-Mance	2435	m^2	sur une longeur de 280 m.l.
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir	525	m^2	

Égout / Aqueduc

Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc en tranchée 100 mm	20	m	
Aqueduc en tranchée 200 mm	300	m	
Aqueduc en tranchée 300 mm	15	m	
Égout 300 mm	20	m	
Égout 375 mm	40	m	
Égout 450 mm	95	m	
Égout 525 mm	75	m	
Égout 600 mm	70	m	
Égout 750 mm	5	m	

Éclairage

Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Feux

Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

CSEM

Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Préparé par:	Charles Grondin, ing.		Date:	2018-05-01

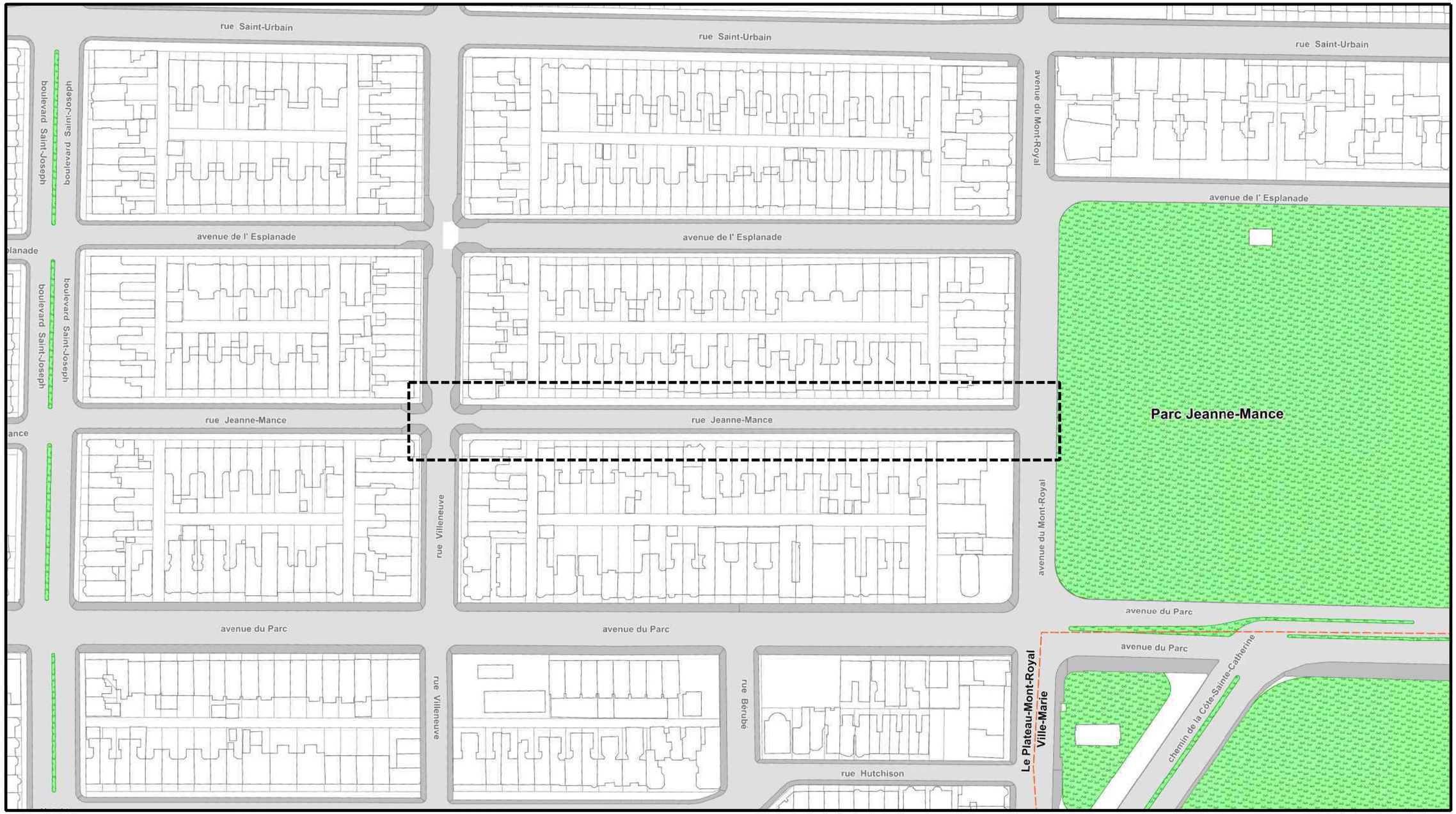

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:

RUE JEANNE-MANCE
DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL À LA RUE VILLENEUVE

NATURE DES TRAVAUX:
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN:
PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION :
314001

ARRONDISSEMENT :
LE PLATEAU-MONT-ROYAL

PRÉPARÉ PAR :
M.O. LECOURS, ag. tech.

APPROUVÉ PAR :
CHARLES GRONDIN, ING.

DATE :
24 AVRIL 2018

ÉCHELLE :
S.O.

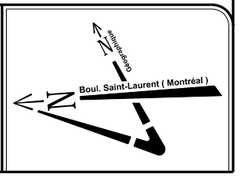

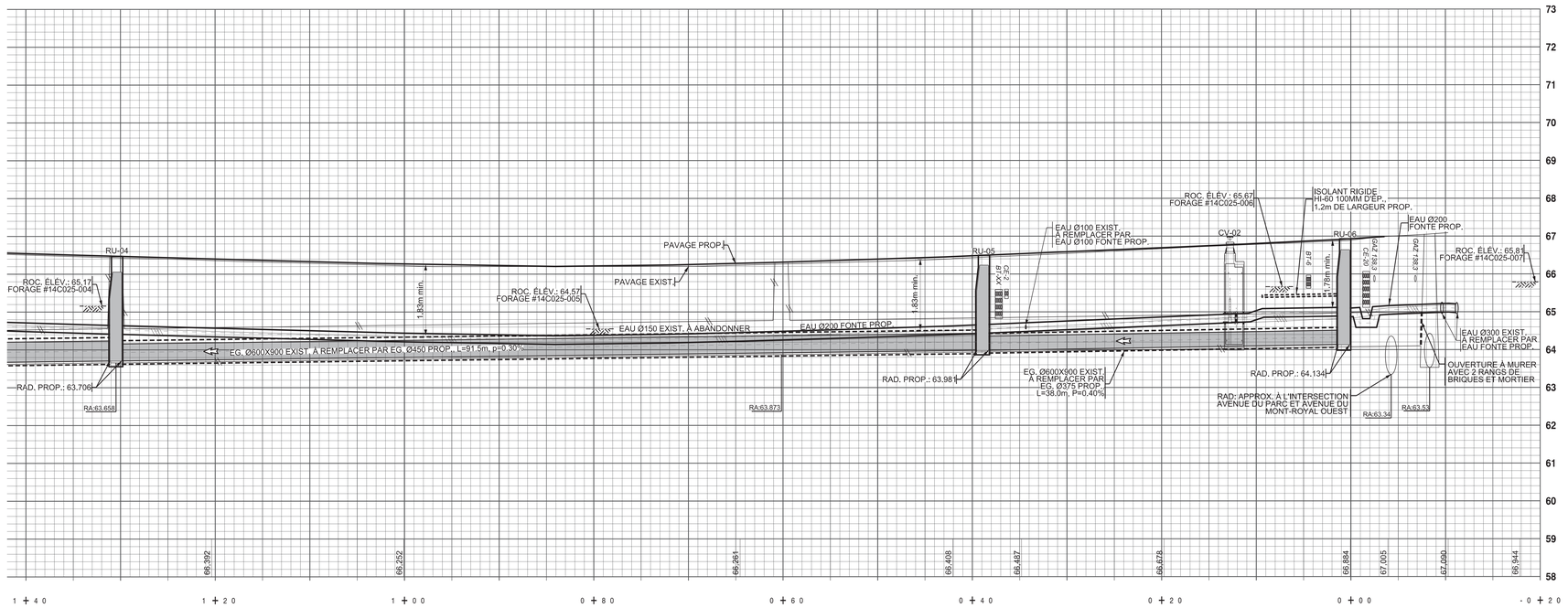

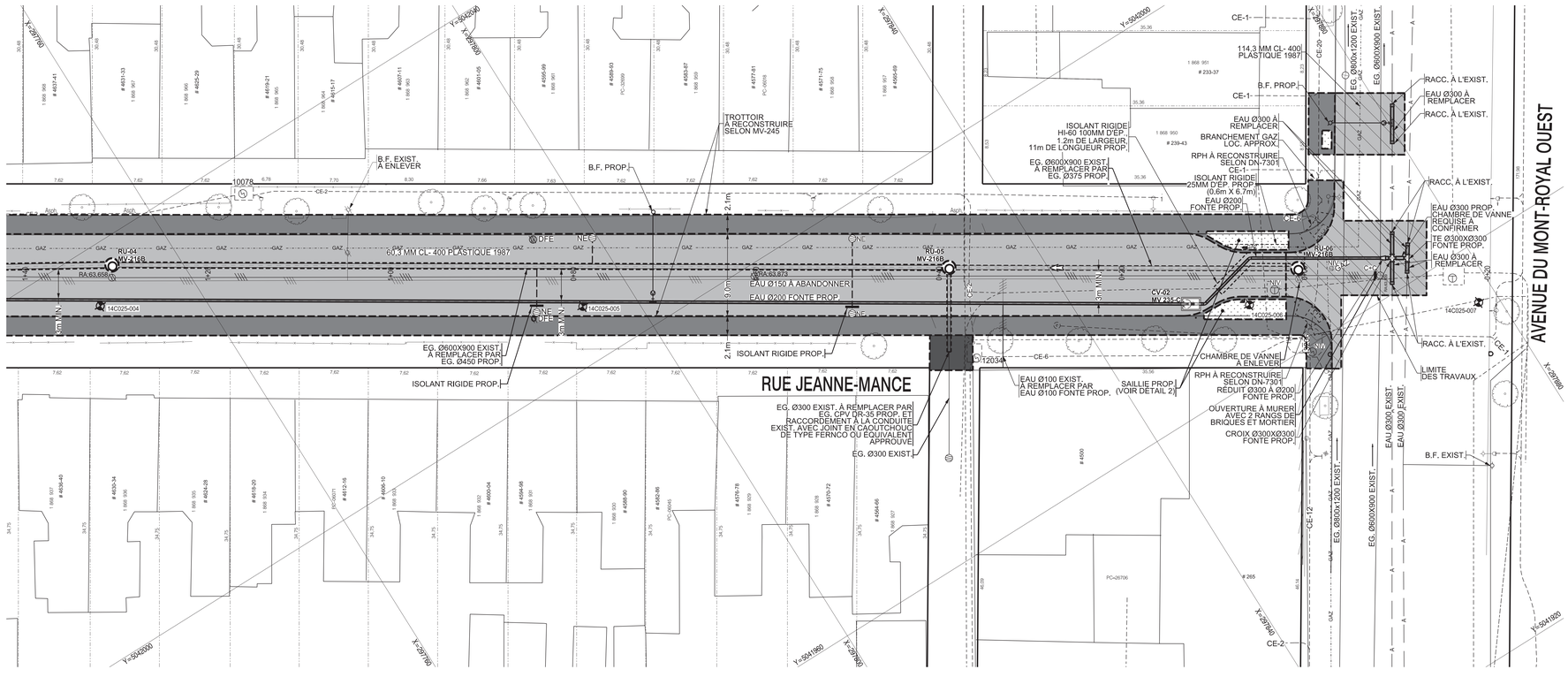

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
BIV = BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
BC = BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
ES = ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
VGIC = VANNE DE GICLEUR
= VOUTE TRANSFO. HQ
= VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
TROTTOIR MONOLITHE À RECONSTRUIRE SELON MV-245
RECONSTRUCTION DE LA RUELLE SELON MV-242
RPH = RAMPE POUR HANDICAPÉ À RECONSTRUIRE SELON DN-7301 INCLUANT PLAQUES PODOTACTILES

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

- AVANT L'ÉMISSION DES DESSINS D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT RELEVER L'ÉLÉVATION DES RADIERS DE TOUS LES REGARDS-PUISARDS SITUÉS DANS LES RUELLES AINSI QUE L'ÉLÉVATION DE L'ÉGOUT DANS LA RUE JEANNE-MANCE. LES ÉLÉVATIONS RELEVÉES DOIVENT FIGURER SUR LES DESSINS D'ATELIER.
- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUSES DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ ET LA RÉFECTION DES TROTTOIRS, GAZON, ETC., DOIT ÊTRE INCLUS AUX ITEMS DE RÉFECTION DES SURFACES DES TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUT DU BORDEREAU DES PRIX.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : 140058-scrs
PLAN(S) ET PROFIL(S) : PP18648, PP19769
PLAN(S) EGOUT(S) : XXX
PLAN(S) AQUEDUC(S) : XXX

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION: 2017370542, DATE: 2017-09-11
BELL : 2017370620
C.S.E.M. : 2017370620
GAZ MÉTRO : 2017370620
HYDRO-QUEBEC : N.A.
S.T.M. : N.A.
VIDEOTRON : 2017370620
AUTRE(S) : N.A.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 61KM142
AVE DU MONT-ROYAL / AVE DU PARC
ALTITUDE: 68,600 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

AVE DU MONT-ROYAL
AVE DU PARC
ST-URBAIN
ST-DOMINIQUE
ST-LAURENT
ST-DENIS
ST-HUBERT
ST-ALEXANDRE
ST-CHRISTOPHE
ST-JEAN-BAPTISTE
ST-GABRIEL
ST-MARC
ST-ANDRÉ
ST-MATHIEU
ST-ROCH
ST-PATRICK
ST-REMI
ST-CLÉMENT
ST-MAURICE
ST-CHARLES
ST-ELZÉAR
ST-MARTIN
ST-MAPLEWOOD
ST-VINCENT
ST-KEVIN
ST-FERDINAND
ST-CLARENCE
ST-ROLAND
ST-ANTOINE
ST-ALBERT
ST-ROBERT
ST-ROMUALD
ST-ROBERT
ST-ROMUALD
ST-ROBERT
ST-ROMUALD

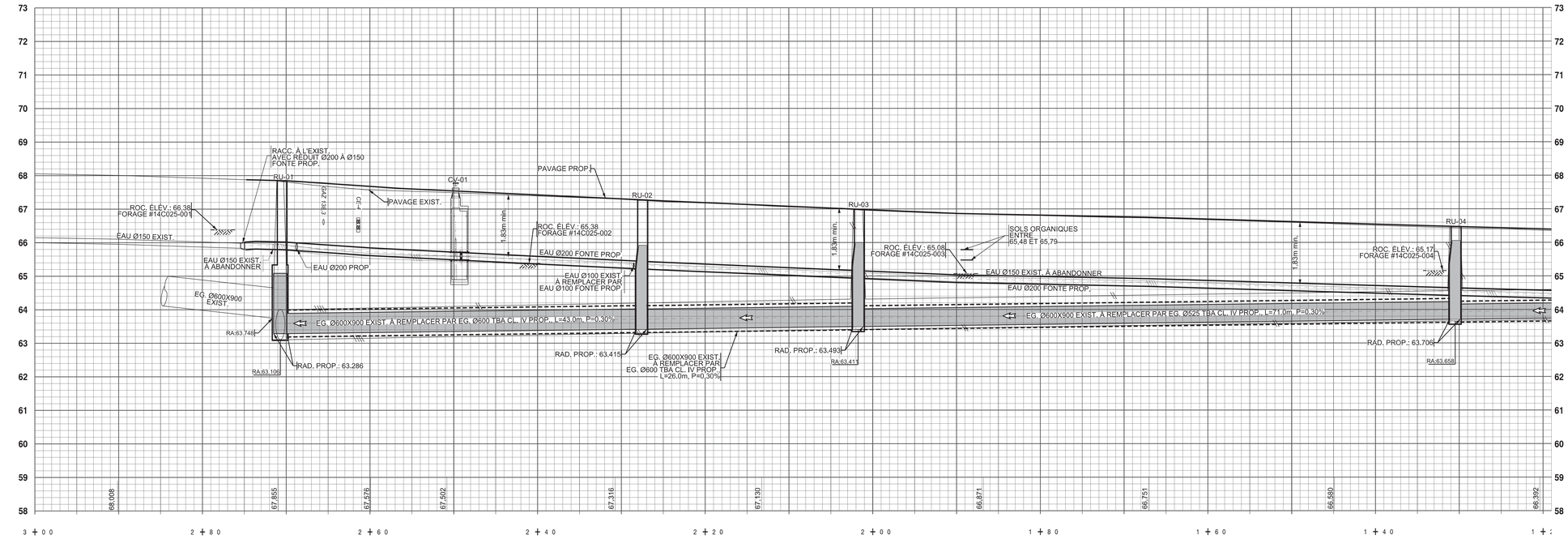

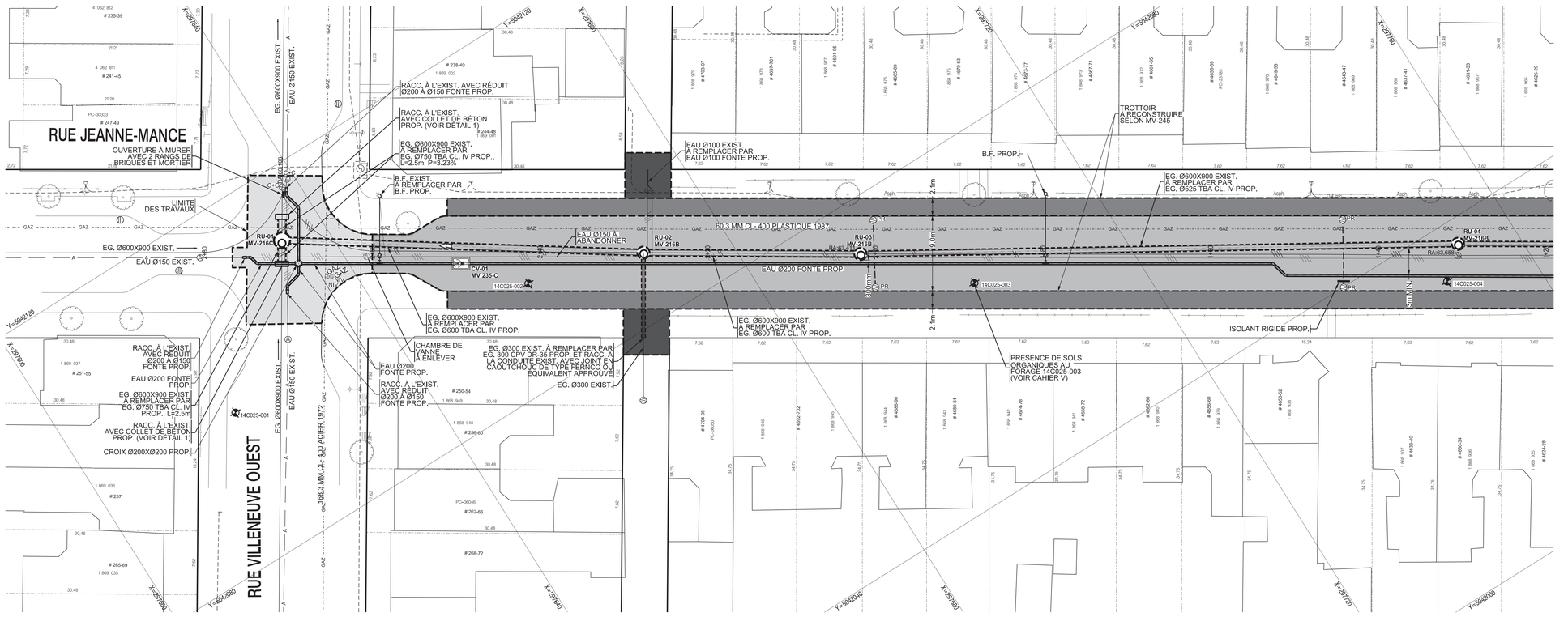

Orientation

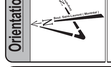

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 61KM142

AVE DU MONT-ROYAL / AVE DU PARC

ALTITUDE: 68,600 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

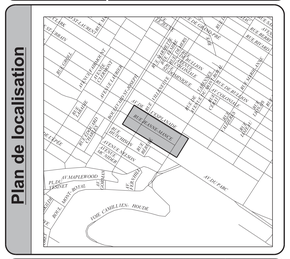

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. L'AQUEDUC SECONDAIRE PROPOSÉ EST EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 OU PVC DR-18
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
7. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 600 mm MIN.
8. EN PLUS DES COLLETS DE RETENUE, DES BUTÉES EN BÉTON DE 1,0m cu DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DERRIÈRE, CHAQUE ACCESSOIRE (COUDE, TÉ, BOUCHON, ETC.) DE LA CONDUITE D'EAU PROPOSÉE.

Légende - symbologie graphique

- N° : XXX — Forage
- ***Éléments proposés :***
- NE ..... nouveau puisard
- PR ..... puisard à remplacer
- A+N ..... ajustable à niveler
- C+C ..... cadre et couvercle à changer
- T+G ..... tête et grille à changer
- TBV+C ..... tête de boîte de vanne à changer
- TBV-N ..... tête de boîte de vanne à niveler
- NIV. ..... à niveler
- DFE ..... structure à désaffecter (égout)
- DFA ..... structure à désaffecter (aqueduc)
- ..... conduite à abandonner
- ..... structure à enlever
- Borne-fontaine
- Boîte de service
- Boîte de vanne
- Chambre de vanne secondaire (numérotation; CV-XX / MV-XXX-X; N° de croquis voir devis)
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Puisard de trottoir
- Regard d'égout circulaire (RP: regard pluvial; RS: regard sanitaire; RU: regard unitaire; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
- Regard d'égout rectangulaire (RP: regard pluvial; RS: regard sanitaire; RU: regard unitaire; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
- Sens d'écoulement

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
000	2018-03-12	ÉMIS POUR SOUMISSION	C.O.	E.B.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : Hong Trang Nguyen, ing. 2017-05-25
Étude : Hakim Amichi, ing. 2013-12-11

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : Prénom Nom, ing. aaaa-mm-jj

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : Prénom Nom, ing. aaaa-mm-jj

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et du transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C6
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : Benoit Rodier, ag. tech 2015-04-07
Dessiné par : Neda Satouh, dess. 2017-11-07
Préparé par : Charles O'Neil, ing. jr 2017-11-07
Responsable du projet (ville de Montréal) : Charles Grondin, ing.
Responsable du projet (consultant) : Eric Bélanger, ing.
Ingénieur(e) : Eric Bélanger, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) : Eric Bélanger 124472 — 2018-03-07
Original signé le :

Signé numériquement

PROJET :

JEANNE-MANCE
DE L'AVENUE MONT-ROYAL OUEST À LA RUE VILLENEUVE OUEST

ARRONDISSEMENT(S) : PLATEAU MONT-ROYAL

NATURE DES TRAVAUX : TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN : TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE
PLAN ET PROFIL
Ch. 1+40 @ 2+80

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : 1:200 sauf indication contraire (5 2,5 0 5 10 (mètre))

Plan no	Feuillet :	Émission :	Soumission :
3140-EGA-01 / 02	02	000	314001

Cartouche révisé le : 2015-11-13

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOÛTE TRANSFO. HQ
= VOÛTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
TROTTOIR MONOLITHE À RECONSTRUIRE SELON MV-245
RECONSTRUCTION DE LA RUELLE SELON MV-242
RPH..... RAMPES POUR HANDICAPÉ À RECONSTRUIRE SELON DN-7301 INCLUANT PLAQUES PODOTACTILES

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

- AVANT L'ÉMISSION DES DESSINS D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT RELEVER L'ÉLÉVATION DES RADIERS DE TOUS LES REGARDS-PUISARDS SITUÉS DANS LES RUELLES AINSI QUE L'ÉLÉVATION DE L'ÉGOUT DANS LA RUE JEANNE-MANCE. LES ÉLÉVATIONS RELEVÉES DOIVENT FIGURER SUR LES DESSINS D'ATELIER.
- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUSES DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ ET LA RÉFECTION DES TROTTOIRS, GAZON, ETC., DOIT ÊTRE INCLUS AUX ITEMS DE RÉFECTION DES SURFACES DES TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUT DU BORDEREAU DES PRIX.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : 140058-scrs
PLAN(S) ET PROFIL(S) : PP18648, PP19769
PLAN(S) EGOUT(S) : XXX
PLAN(S) AQUEDUC(S) : XXX

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION: 2017370542, DATE: 2017-09-11
BELL : 2017370620
C.S.E.M. : 2017370620
GAZ MÉTRO : 2017370620
HYDRO-QUÉBEC : N.A.
S.T.M. : N.A.
VIDÉOTRON : 2017370620
AUTRE(S) : N.A.

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 26 avril 2018

Monsieur Dominique Hébert
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux de reconstruction de conduites d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve Ouest

Soumission : 314001

Monsieur,

Suite aux travaux de construction d'égout et de conduites d'eau secondaire et principale, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes aux leurs actifs :

- reconstruction des massifs;

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Talvi inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : G-Tek inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à **57 438,73 $ (taxes incluses)**. À cet effet vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Charles Grondin ing., chargé de projets au 514-872-0328.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le (5 jours ouvrables) afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1856122900.

J'ai signé le _____ 2018, à _____ .

_____
Nom du signataire (en lettres moulées)

p.j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 314001

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Charles Grondin, chargé de projet – division de la conception des travaux

No Sous-projet : 1856122900
No Simon : 172571

TRAVAUX BELL DANS LA RUE JEANNE-MANCE, DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL OUEST À LA RUE VILLENEUVE OUEST

Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit	Montant
BRIS DE MASSIF					
131	BRIS DE CONDUITS	256	M	87.89 $	22 499.84 $
132	PRIME POUR LE BRIS D'UN CONDUIT BÉTONNÉ OU NON BÉTONNÉ CONTENANT UN OU PLUSEURS CÂBLES	239.8	M	8.66 $	2 076.67 $
CONSTRUCTION DE MASSIF					
133	CONSTRUCTION DE CONDUITS BÉTONNÉS (CPCV-1)	281	M	82.94 $	23 306.14 $
134	PRIME POUR LA MISE EN PLACE DE CONDUIT FENDU	239.6	M	8.66 $	2 074.94 $
	Total avant taxes du sous-projet (1856122900)				49 957.58 $

Soumission : 314001

Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue Mont-Royal Ouest à la rue Villeneuve Ouest.

Secteur		Mesures de Mitigation
Les travaux sur la rue Jeanne-Mance incluent : L'installation de réseaux d'alimentation temporaire en eau potable, avec une protection incendie durant les travaux. La reconstruction de conduites d'égout unitaire. Le remplacement des branchements de services d'égout. Le remplacement des puisards et des regards. La reconstruction de conduites d'eau secondaire. La reconstruction de chambres de vannes. Le remplacement des services d'eau. Le remplacement des bornes fontaines. La reconstruction des trottoirs. La reconstruction de la chaussée et du pavage. La reconstruction de massif de Bell. La construction de nouvelles saillies.	Étape 1 – Les travaux d'installation de la conduite temporaire d'eau. Étape 2 – Les travaux de construction de conduites d'égout et d'aqueduc. Étape 3 – Les travaux de reconstruction de massifs de Bell et des trottoirs (saillie) sur la rue Jeanne-Mance.	Les conduites temporaires d'aqueduc doivent être protégées par une rampe aux accès riverains. Elles ne doivent pas être apparentes sur la chaussée. Elles peuvent être installées en cours d'eau ou au fond du trottoir et doivent avoir une longueur suffisante facilitant leur déplacement d'un endroit à un autre durant les travaux de trottoir. L'entrepreneur peut aussi décider d'enfouir la conduite temporaire d'eau devant les accès publics et privés. Dans ce cas, l'aménagement de passerelles n'est pas requis. La conduite temporaire d'eau ne doit pas obstruer les chemins publics et privés. Entraver les tronçons de la rue Jeanne-Mance, étape par étape, selon l'état d'avancement de la pose des conduites d'égout et d'aqueduc. Ne pas entraver toute la longueur du tronçon de la rue Jeanne-Mance en l'absence de travaux. Assurer une fermeture complète à la circulation automobile du tronçon en travaux. Maintenir la circulation des piétons sur les trottoirs. Lors des travaux à l'intersection Jeanne-Mance/Mont-Royal, assurer une fermeture de la direction est de l'avenue Mont-Royal. Réaliser une fermeture complète de la rue Villeneuve lors des travaux à l'intersection Jeanne-Mance/ Villeneuve. Les travaux à ces deux (2) intersections ne doivent pas être réalisés en même temps. Ne pas démolir les trottoirs sur toute la longueur de 280 mètres de la rue Jeanne-Mance. L'Entrepreneur doit démolir le trottoir jusqu'à la moitié de la rue Jeanne-Mance, tout en laissant la seconde moitié du trottoir libre de toute entrave. Ces exigences sont applicables pour les travaux des deux (2) côtés des trottoirs sur la rue Jeanne-Mance. Aménager un corridor piétonnier sur le côté est et ouest de la rue Jeanne-Mance durant les travaux de construction des trottoirs. Une série de trois (3) interventions successives sont prévues aux trottoirs; soient; les travaux de raccordements temporaires d'eau, les travaux de raccordements de service et les travaux de reconstruction du trottoir. L'entrepreneur doit prévoir l'aménagement d'un corridor piéton sécurisé avec des barrières ''Signel'' (ou équivalent accepté par la Ville de Montréal), lorsque les travaux entravent le trottoir et empêchent une continuité de la circulation des piétons. Dans tous les cas, la circulation des piétons sur les deux côtés de la rue Jeanne-Mance doit toujours être maintenue. À la fin des travaux cités, l'entrepreneur doit réaliser le pavage de la couche de base et de la couche finale sur la rue Jeanne-Mance.

Préparé par: Balla Moussa Diarra 2018-04-24
SIVT

OK

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

2.1 b

Le 30 janvier 2014

TALVI INC.
A/S MONSIEUR MAXIME THIBEAULT
415, RUE ADANAC
QUÉBEC (QC) G1C 6B9

N° de décision : 2014-CPSM-1006356
N° de client : 2700035805

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). TALVI INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

OK

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

2.1a

Le 28 octobre 2016

TALVI INC.
415, RUE ADANAC
QUÉBEC QC G1C 6B9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700035805

N° de demande : 1631174663

N° de confirmation de paiement : 000205478826

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 314001
Numéro de référence : 1145524
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BOISCLAIR ET FILS 14405 chemin Dupuis Mirabel, QC, j7n1l1 http://www.boisclairetfils.ca	Madame Suzanne Boisclair Téléphone : 450 227-2468 Télécopieur : 450 227-1698	**Commande : (1409247)** 2018-03-13 9 h 46 **Transmission :** 2018-03-13 9 h 46	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 17 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 10 h 03 - Courriel 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1429195)** 2018-04-17 12 h 10 **Transmission :** 2018-04-17 12 h 10	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-17 12 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

cojalac inc. 325 notre-dame des champs Repentigny, QC, j6a3b4	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 450 932-4605 Télécopieur :	**Commande : (1409818)** 2018-03-13 16 h 22 **Transmission :** 2018-03-13 23 h 27	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 20 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 40 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1408821)** 2018-03-12 15 h 02 **Transmission :** 2018-03-12 16 h 28	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 16 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 39 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	**Commande : (1412937)** 2018-03-19 14 h 28 **Transmission :** 2018-03-19 16 h 20	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 10 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 36 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel

			2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
E2R inc. 11635 6e Avenue Montréal, QC, H1E 1R8	Madame Julie Anne Moquin Téléphone : 514 419-1452 Télécopieur : 514 648-1455	**Commande : (1409312)** 2018-03-13 10 h 27 **Transmission :** 2018-03-13 11 h 32	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 18 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 39 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Monsieur Marc Custeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1410520)** 2018-03-14 15 h 23 **Transmission :** 2018-03-14 15 h 23	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 14 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 10 h 03 - Courriel 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1411310)** 2018-03-15 15 h 33 **Transmission :** 2018-03-15 17 h 37	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 19 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 40 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement

			2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LCO - Consultants en Construction et Gestion Inc. 3500 Boulevard de Maisonneuve Ouest, 2 Place Alexis Bureau 1290 Westmount, QC, H3Z 3C1	Monsieur Patrick Habib Téléphone : 514 846-8914 Télécopieur : 514 846-8913	**Commande : (1421862)** 2018-04-04 12 h **Transmission :** 2018-04-04 12 h	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-04 12 h - Téléchargement 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-04 12 h - Téléchargement 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 12 h - Téléchargement 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-04 12 h - Téléchargement 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-04 12 h - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1409545)** 2018-03-13 12 h 58 **Transmission :** 2018-03-13 12 h 58	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 12 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 10 h 03 - Courriel 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1	Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	**Commande : (1409334)** 2018-03-13 10 h 37 **Transmission :** 2018-03-13 10 h 37	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 08 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 10 h 03 - Courriel

			2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1415557)** 2018-03-22 14 h 25 **Transmission :** 2018-03-22 18 h 09	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 13 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 38 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1409461)** 2018-03-13 11 h 33 **Transmission :** 2018-03-13 11 h 33	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 07 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 10 h 03 - Courriel 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600	**Commande : (1418837)** 2018-03-28 11 h 04	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel

Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Télécopieur : 514 932-8972	**Transmission :** 2018-03-28 14 h	2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 15 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 38 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Somerville Dragon inc 1700 Boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6	Monsieur Éric Martel Téléphone : 450 682-9444 Télécopieur : 450 681-9444	**Commande : (1416830)** 2018-03-26 8 h 55 **Transmission :** 2018-03-26 9 h 26	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 11 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 14 h 37 - Messagerie 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Jean-François Langevin Téléphone : 418 660-3035 Télécopieur :	**Commande : (1409114)** 2018-03-13 8 h 37 **Transmission :** 2018-03-13 8 h 37	2912992 - 314001_Addenda 1_Incluant report de date 2018-04-03 11 h 24 - Courriel 2912998 - 314001_Circulation 2018-04-03 13 h 09 - Messagerie 2913005 - 314001_3140-EGA-01 03-001 2018-04-04 10 h 03 - Courriel 2913013 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (devis) 2018-04-03 11 h 27 - Courriel 2913014 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2018-04-03 11 h 27 - Téléchargement 2916945 - 314001_Addenda 2_Incluant report de date 2018-04-09 11 h 49 - Courriel 2916950 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (devis) 2018-04-09 13 h 57 - Courriel 2916951 - 314001_Formulaire de soumission_Addenda 2 (bordereau) 2018-04-09 13 h 57 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187231050

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel). Dépense totale de 1 885 959,37 $ (contrat: 1 769 959,37 $ + incidences: 116 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 337406 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 885 959,37 $, taxes incluses pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 769 959,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337406 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-29 10:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231050**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel). Dépense totale de 1 885 959,37 $ (contrat: 1 769 959,37 $ + incidences: 116 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 337406 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la reconstruction de la chaussée aux arrêts d'autobus. La Société de transport de Montréal a identifié une liste de dix-neuf (19)

arrêts d'autobus nécessitant des interventions. À certains arrêts, la chaussée étant affaissée par les arrêts fréquents et le poids des autobus, la circulation des autobus ne peut se faire sans entrave. Il faut donc revoir la composition de la chaussée et reconstruire une chaussée en béton plus solide.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent principalement en des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel). Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 700 mètres de chaussée. En effet, la chaussée de certains arrêts d'autobus étant affaissée à cause du poids et de la chaleur dégagée par les autobus, doit être reconstruite, en remplaçant la chaussée d'enrobé bitumineux endommagée par une chaussée en béton apparent, afin d'augmenter la durée de vie utile de cet actif. La reconstruction de trottoirs est prévue à certains endroits où la chaussée est principalement affaissée, afin de refaire la bordure du trottoir et de maintenir cet actif en bon état. Cette reconstruction est accessoire et nécessaire sur une distance totalisant 152 mètres de trottoirs.
Une liste des intersections visées et des plans de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 160 905,40 $, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de nivellement des couvercles de Bell ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 5 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) des documents d'appel d'offres, soit une pénalité de 600 $ pour le premier jour de retard, 1 500 $ pour le deuxième jour et 3 000 $ pour les jours suivants le délai de 10 jours entre la mobilisation du chantier (début de l'entrave) et la fin de tous les travaux prévus pour chaque arrêt d'autobus programmé dans le projet, incluant la réouverture de la rue à la circulation. Cette pénalité est sans plafond.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Suite à une erreur de calcul des travaux contingents, le prix total corrigé de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. est passé de 1 659 095,00 $ à 1 875 909,68 $, ce qui occasionne un changement dans le rang des soumissionnaires. Par conséquent, Les Entrepreneurs Bucaro inc. est devenu le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

L'estimation de soumission de la firme Macogep inc., mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipement et sous-traitant) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des six (6) soumissions conformes reçues pour cet appel d'offres. L'écart défavorable entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission est de 10,5 %.

La plus grande partie de cet écart se trouve dans les articles de maintien de la circulation et la fourniture et pose d'enrobé bitumineux ESG-10, PG 76-28. Les prix reçus varient beaucoup dans ces articles, cela peut s'expliquer par la stratégie particulière à chaque estimateur (plusieurs déplacements requis dans le projet et probablement les prix en sous-traitance reçus pour ces travaux).

Dans ce contexte et vu que l'écart de 10,5 % se situe dans les limites acceptables, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 885 959,37 $, taxes incluses incluant des incidences de 116 000,00 $, taxes incluses. Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et est prévue au PTI de la Direction des transports du SIVT. Elle représente un coût net de 1 722 132,28 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt 17-073.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 31 août 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier

lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : 13 août 2018
Fin des travaux : 13 novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Karine CÔTÉ, Service des communications

Lecture :

Karine CÔTÉ, 17 mai 2018
Jean CARRIER, 17 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

Tél : 514 872-3710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-28

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-29

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 337406 — No du GDD : 1187231050

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la Ville de Montréal – (P.M.I.R. 2018 réseau artériel)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 4 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 3 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 3 - 5 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
25 - 4 - 2018	Modifications mineurs au devis de circulation	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9 — Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 31 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	1 609 053.97	160 905.40	1 769 959.37
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1 705 372.44	170 537.24	1 875 909.68
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	1 754 794.44	175 479.44	1 930 273.88
COJALAC INC.	1 999 979.79	199 997.98	2 199 977.77
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	2 035 000.01	203 500.00	2 238 500.01
DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	2 352 481.05	235 248.11	2 587 729.16
Estimation **externe**	1 456 202.48	145 620.25	1 601 822.73

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **10.5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **6.0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 1 769 959.37

Montant des incidences ($) : 116 000.00

Date prévue de début des travaux : 13 - 8 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 13 - 11 - 2018

LISTE DES ARRÊTS D'AUTOBUS À RESTAURER SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL SO 337406 (P.M.I.R. 2018-RÉSEAU ARTÉRIEL)

Séquence	SUR	DE	À	ARRONDISSEMENT	Plan #
1	Boulevard Saint-Michel	Rue Sauvé Est	Rue de Mont-Joli	Ahuntsic - Cartierville	C-6713
2	Boulevard Saint-Michel	Rue Sauvé Est	rue Port -Royal	Ahuntsic - Cartierville	C-6713
3	Boulevard Langelier	Avenue Chouinard	Boul. Rosemont	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	C-6712
4	Boulevard Henri-Bourassa Est	Boulevard Saint-Michel	Avennue Audoin	Montréal-Nord	C-7061
5	Rue Notre-Dame Est	1re avenue (P.-A.-T.)	2e avenue	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	C-7067
6	Rue Notre-Dame Est	2e avenue (P.-A.-T.)	3e avenue	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	C-7066
7	Rue Notre-Dame Est	3e avenue (P.-A.-T.)	4e avenue	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	C-7068
8	Rue Rene-Levesque	18e avenue (P.-A.-T.)	Rue du Poitou	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	C-7057
9	Rue Notre-Dame Est	6e avenue (P.-A.-T.)	7e avenue	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	C-6715
10	Rue Notre-Dame Est	7e avenue (P.-A.-T.)	8e avenue	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	C-6714
11	Rue Notre-Dame Est	8e avenue (P.-A.-T.)	9e avenue	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	C-6714
12	Rue Belanger	8e avenue	9e avenue	Rosemont - La Petite-Patrie	C-7054
13	Boulevard Rosemont	Rue Boyer	Ave. Christophe-Colomb	Rosemont - La Petite-Patrie	C-6721
14	Boulevard Rosemont	Avenue De Lorimier	Ave. des Érables	Rosemont - La Petite-Patrie	C-6720
15	Rue Beaubien Est	Rue Châtelain	Rue de Pontoise	Rosemont - La Petite-Patrie	C-7059
16	Rue Jarry Est	Boulevard Saint-Michel	Avenue Shelley	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	C-7053
17	Rue Jarry Est	10e avenue	Boul. Saint-Michel	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	C-7053
18	Papineau Sud	L. -O.-David	Everett	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	C-6716
19	Champagneur Nord	Boul. Crémazie	Liège	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	C-6717

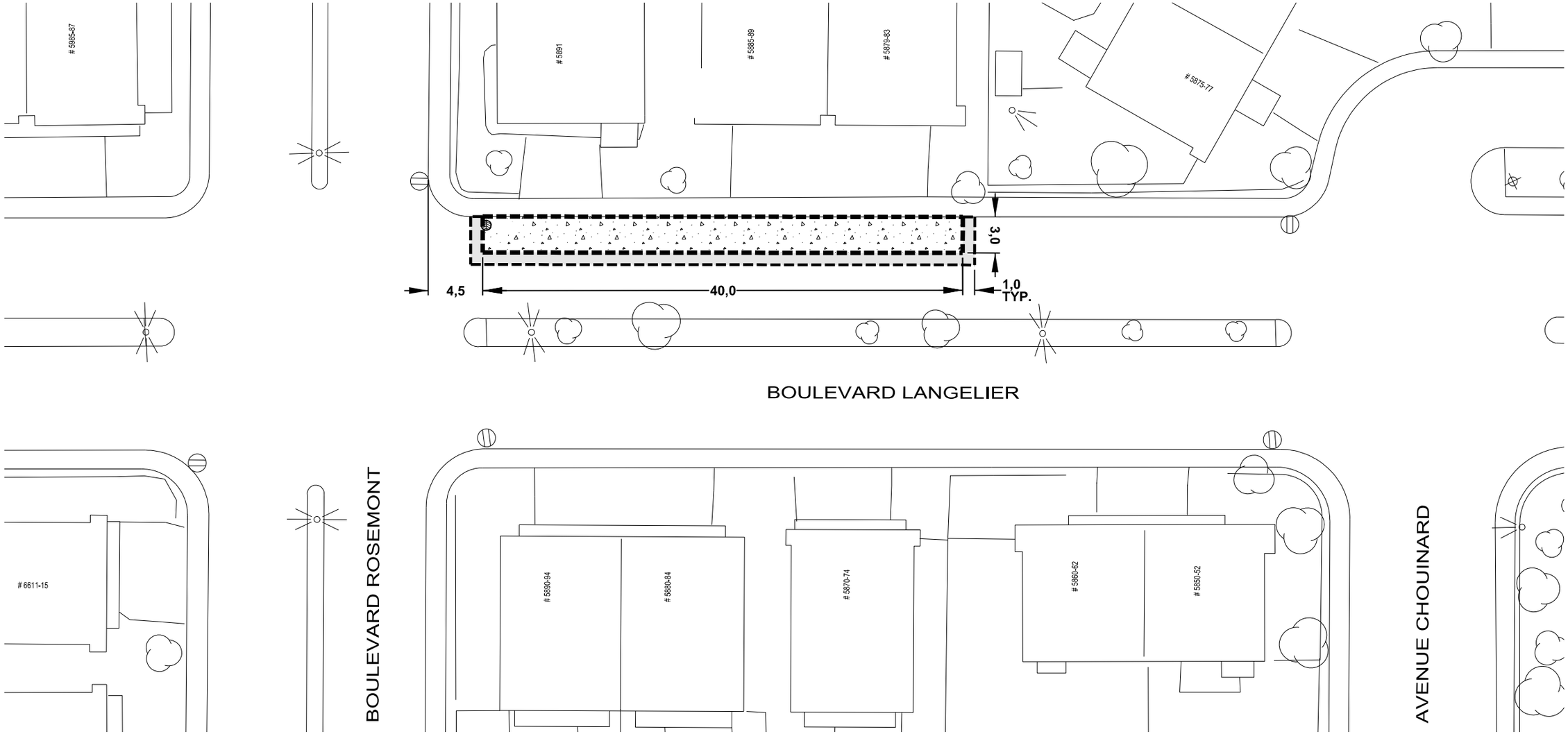

LÉGENDE:

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

Orientation :

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation :

Boulevard Langelier
coin rue Rosemont

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:	Nature intervention :
1 : 400	Rosemont-Petite-Patrie	Alain Belisle	J. Lapierre, Dess.	Arrêt d'autobus en béton

PLAN DE PRÉSENTATION

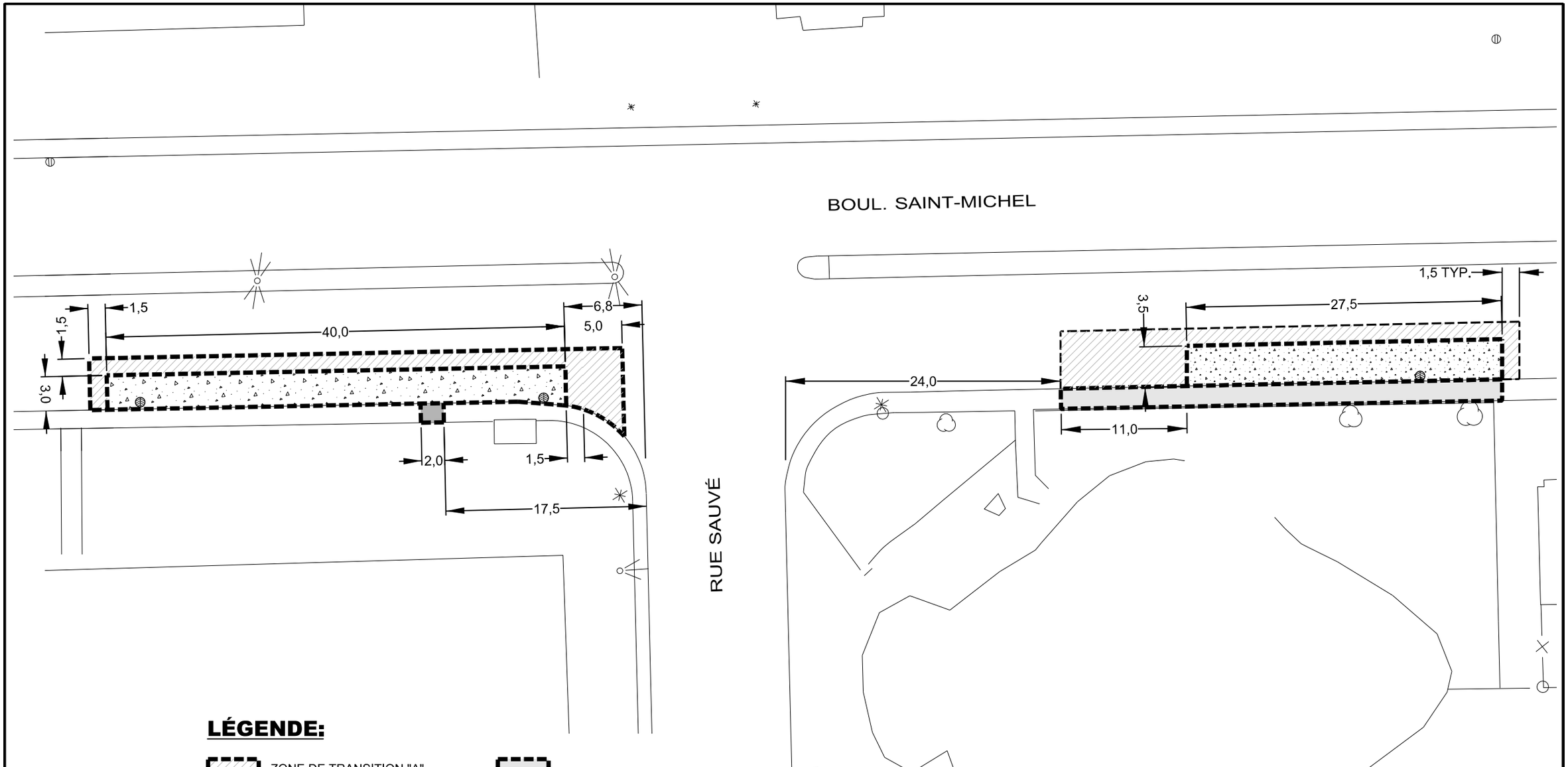

LÉGENDE:

ZONE DE TRANSITION "A"
VOIR CRSP 112

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation :

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation :

Boulevard Saint-Michel
inters. rue Sauvé

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Ahuntsic-Cartierville	Alain Belisle A.T.P.	A. Mejia Tech.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention :

Arrêt d'autobus en béton

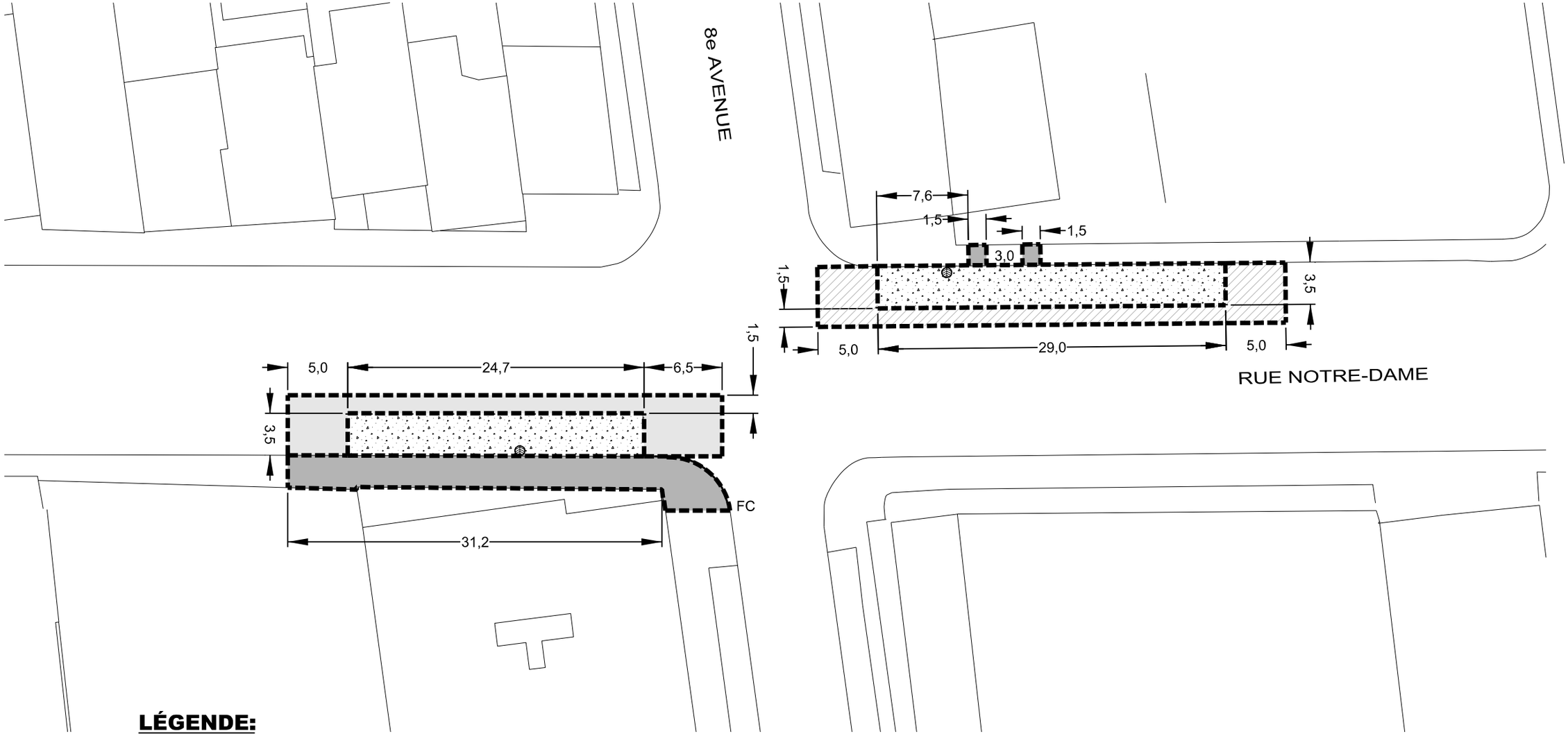

LÉGENDE:

- ZONE DE TRANSITION "B" VOIR CRSP 112
- PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX
- DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE
- TROTTOIR À RECONSTRUIRE

Orientation :

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4
Montréal

Localisation :
Rue Notre-Dame
coin 8e Avenue

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles	Alain Belisle A.T.P.	A. Mejia Tech.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention :
Arrêt d'autobus en béton

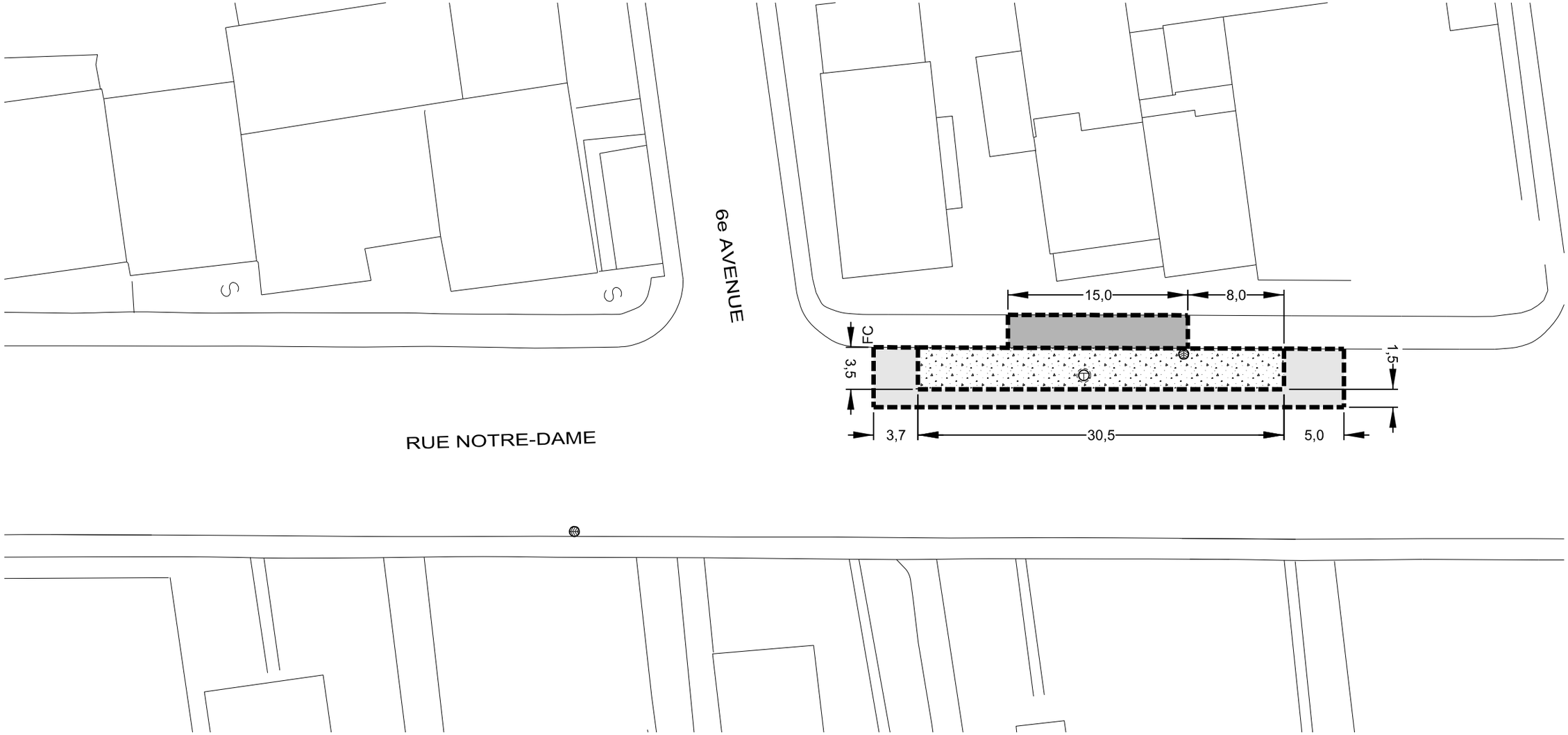

LÉGENDE:

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

Orientation :

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation :

Rue Notre-Dame
coin 6e Avenue

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles	Alain Belisle A.T.P.	A. Mejia Tech.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention :

Arrêt d'autobus en béton

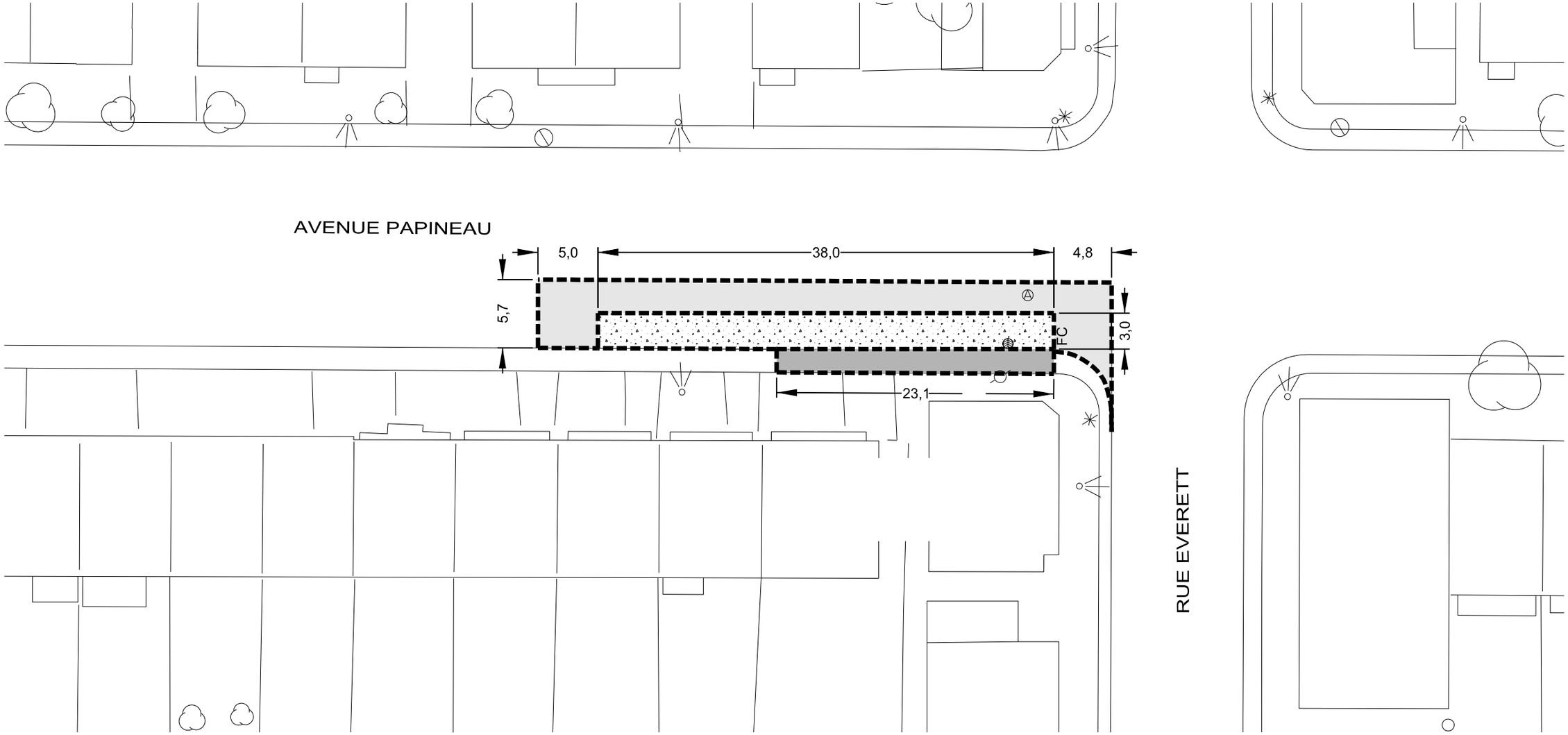

LÉGENDE:

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

Orientation :

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation :

Avenue Papineau coin Everett

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	**Villeray-Saint-Michel Parc-Extension**	**Alain Belisle A.T.P.**	**A. Mejia Tech.**

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention :

Arrêt d'autobus en béton

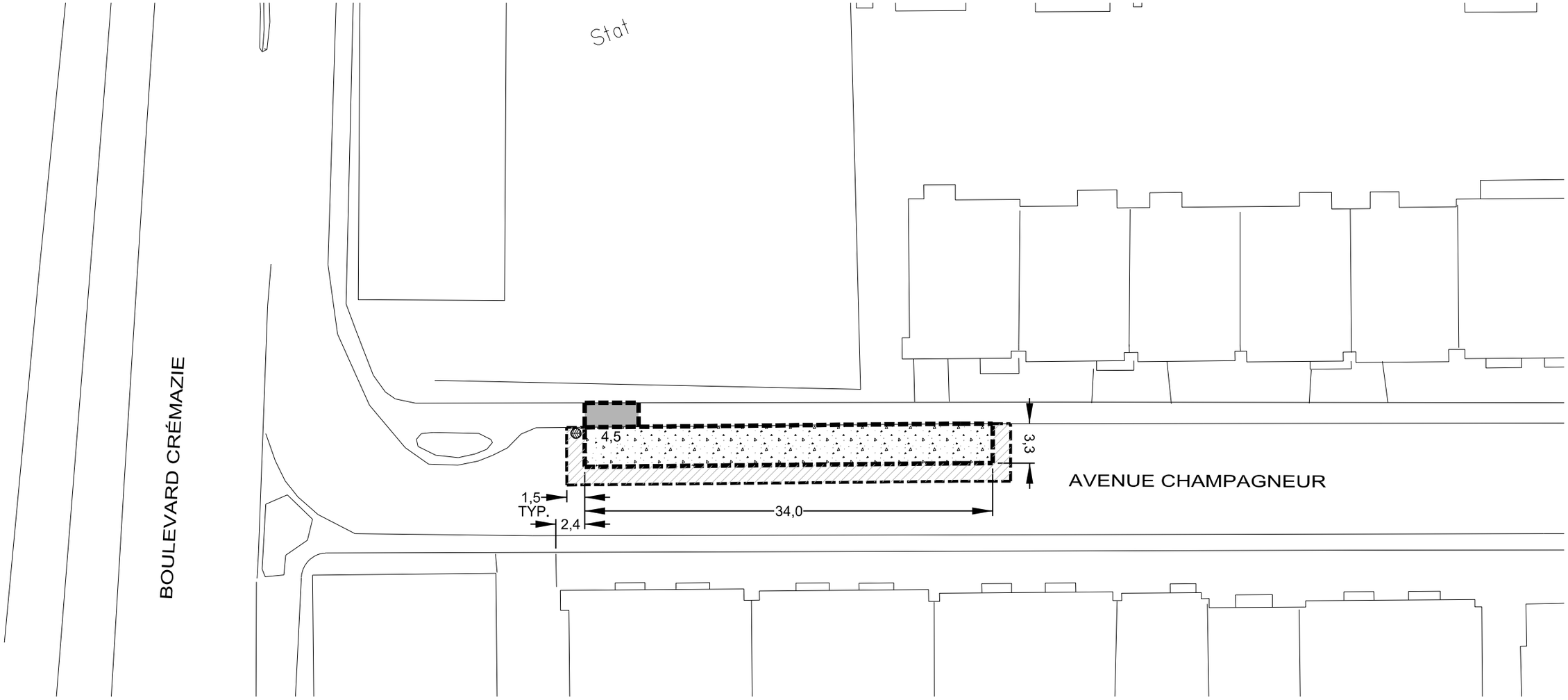

LÉGENDE:

ZONE DE TRANSITION "B"
VOIR CRSP 112

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation :

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation :

Avenue Champagneur coin boulevard Crémazie

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:	Nature intervention :
1 : 400	**Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension**	**André Perron, ag. tech.**	**Patrick Collas, Tech. dess.**	**Arrêt d'autobus en béton**

PLAN DE PRÉSENTATION

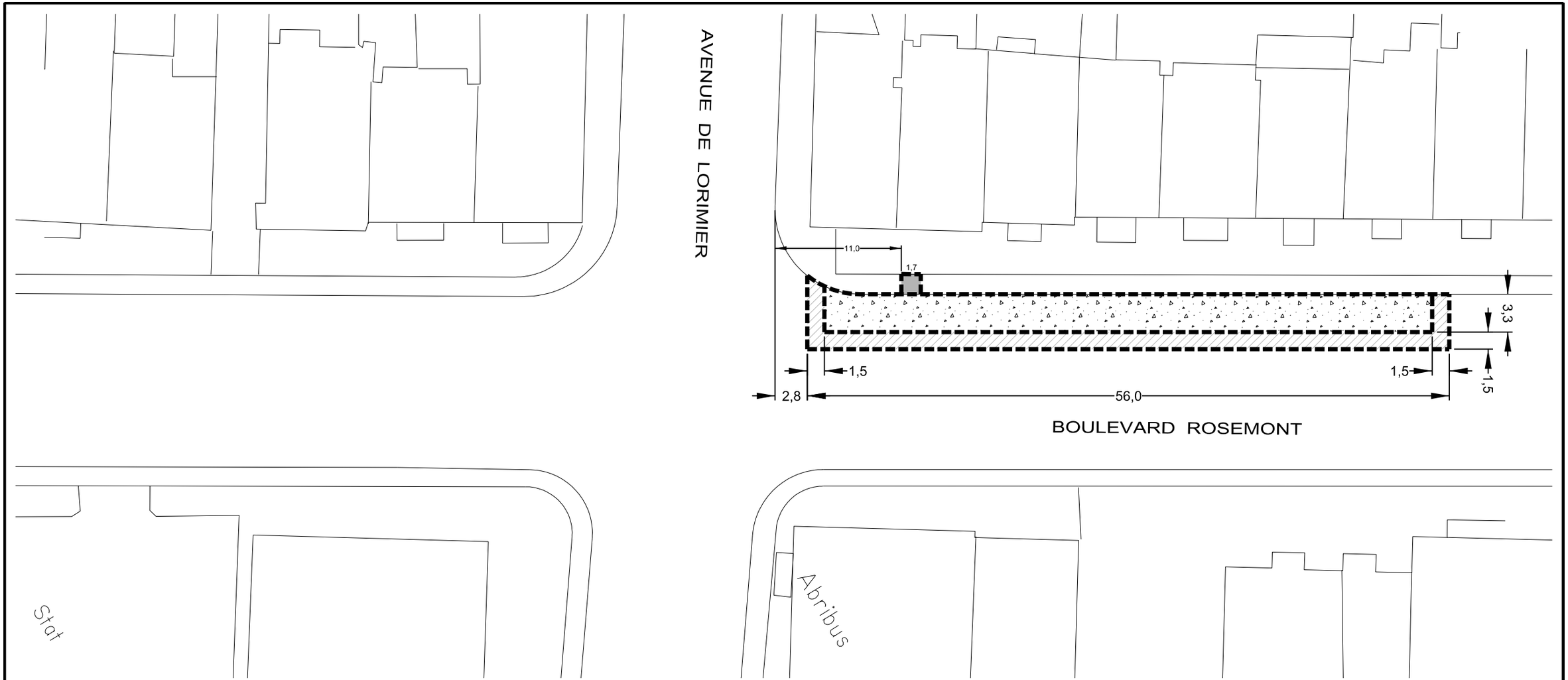

LÉGENDE:

ZONE DE TRANSITION B
VOIR CRSP 112

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation :

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation :

Boulevard Rosemont inters. avenue de Lorimier

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rosemont / La Petite-Patrie	Alain Belisle	Patrick Collas, Tech. dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention :

Arrêt d'autobus en béton

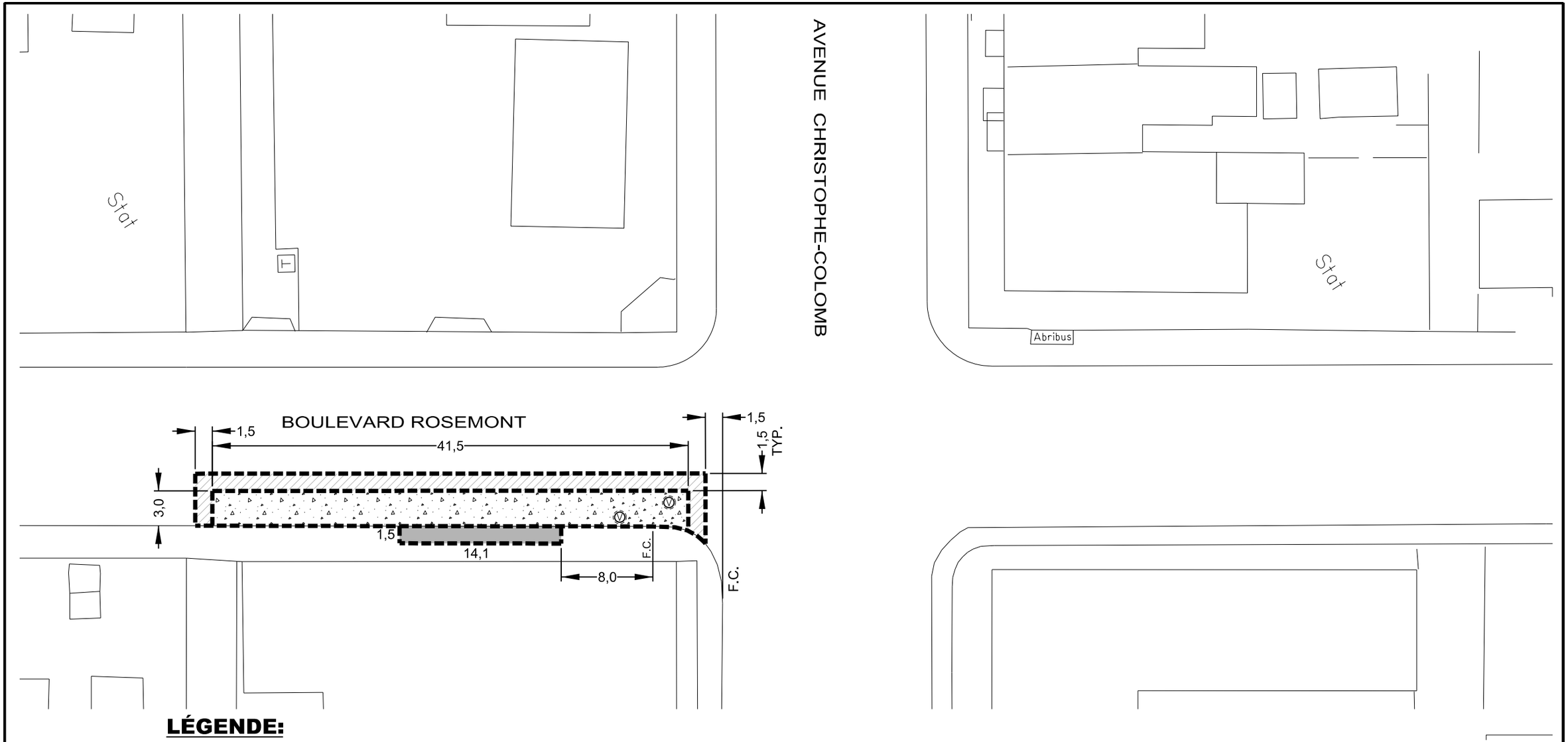

LÉGENDE:

ZONE DE TRANSITION B
VOIRS CRSP 112

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation :

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation :

**Boulevard Rosemont
inters. avenue Christophe-Colomb**

Échelle :	Arrondissement :	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rosemont / La Petite-Patrie	Alain Belisle	Patrick Collas, Tech. dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention :

Arrêt d'autobus en béton

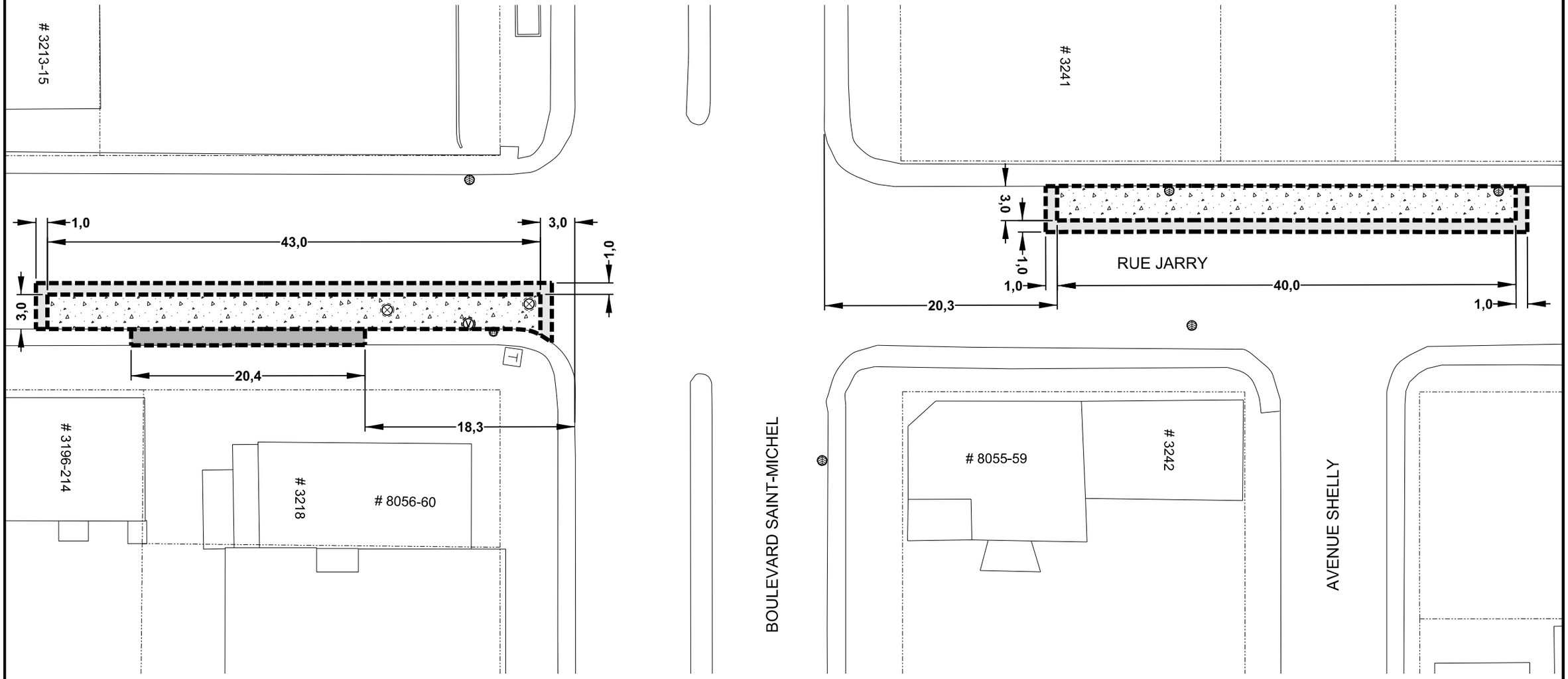

LÉGENDE:

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:
Rue Jarry au coin du Boulevard Saint-Michel

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension	Alain Gascon, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:
Arrêt d'autobus en béton

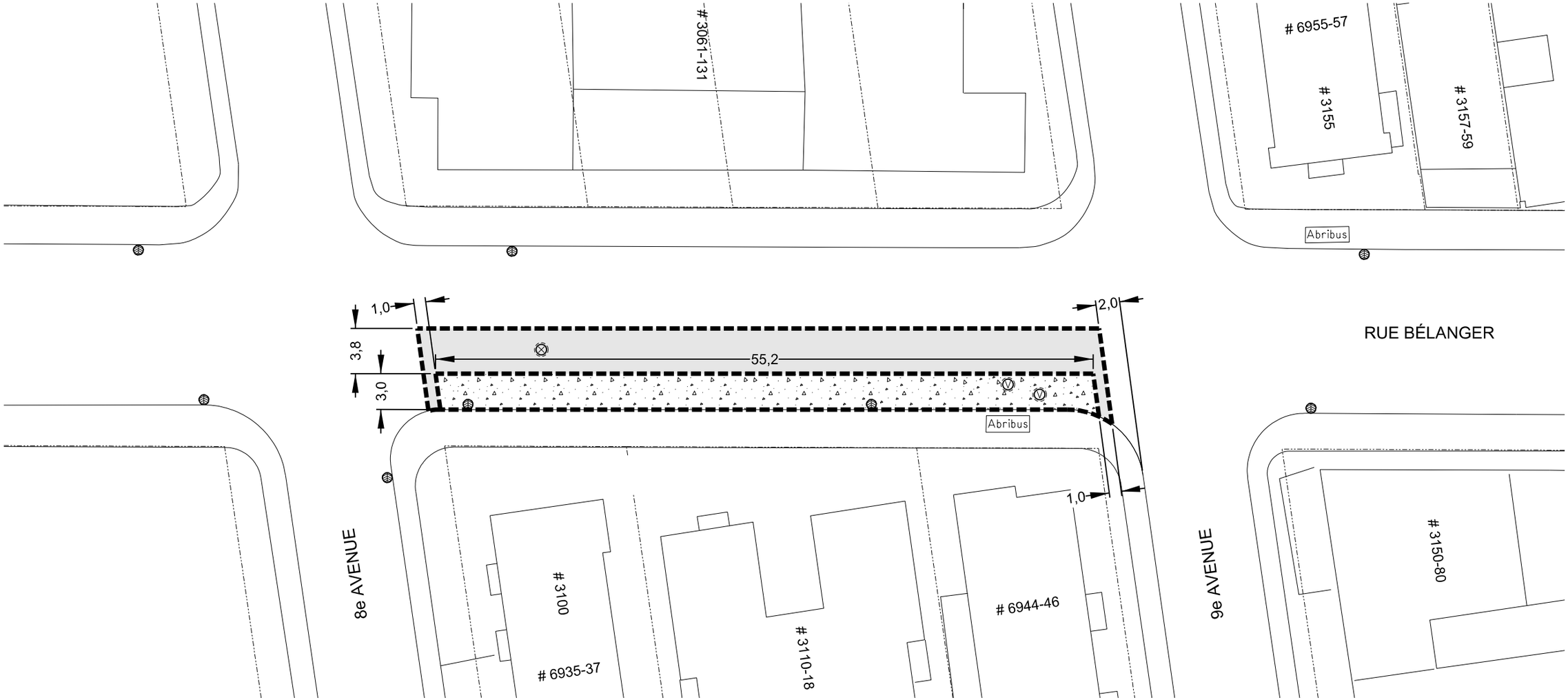

LÉGENDE:

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:
Rue Bélanger
au coin de la 9e Avenue

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rosemont-Petite-Patrie	Alain Gascon, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:
Arrêt d'autobus en béton

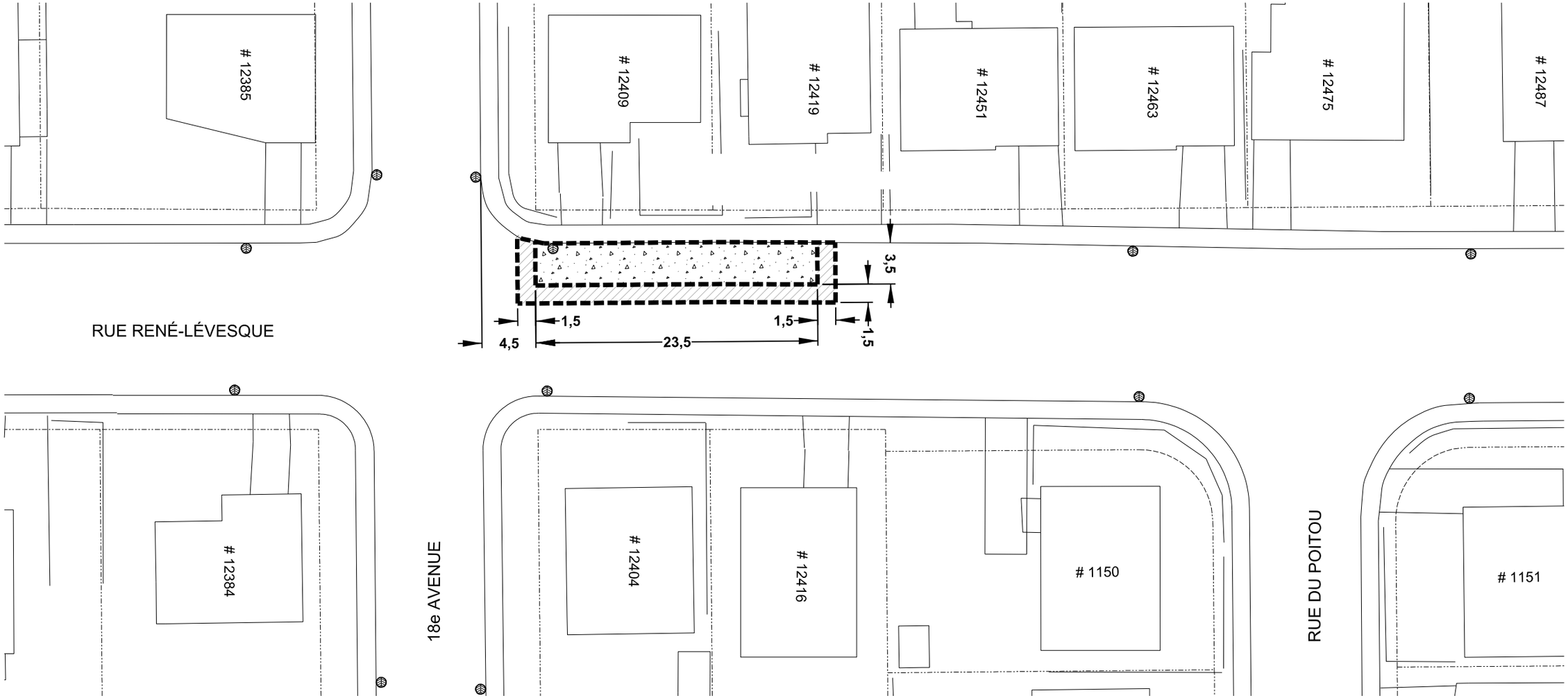

LÉGENDE:

ZONE DE TRANSITION A VOIR CRSP 112

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:
Rue René-Lévesque au coin de la 18e Avenue

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Alain Bélisle, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:
Arrêt d'autobus en béton

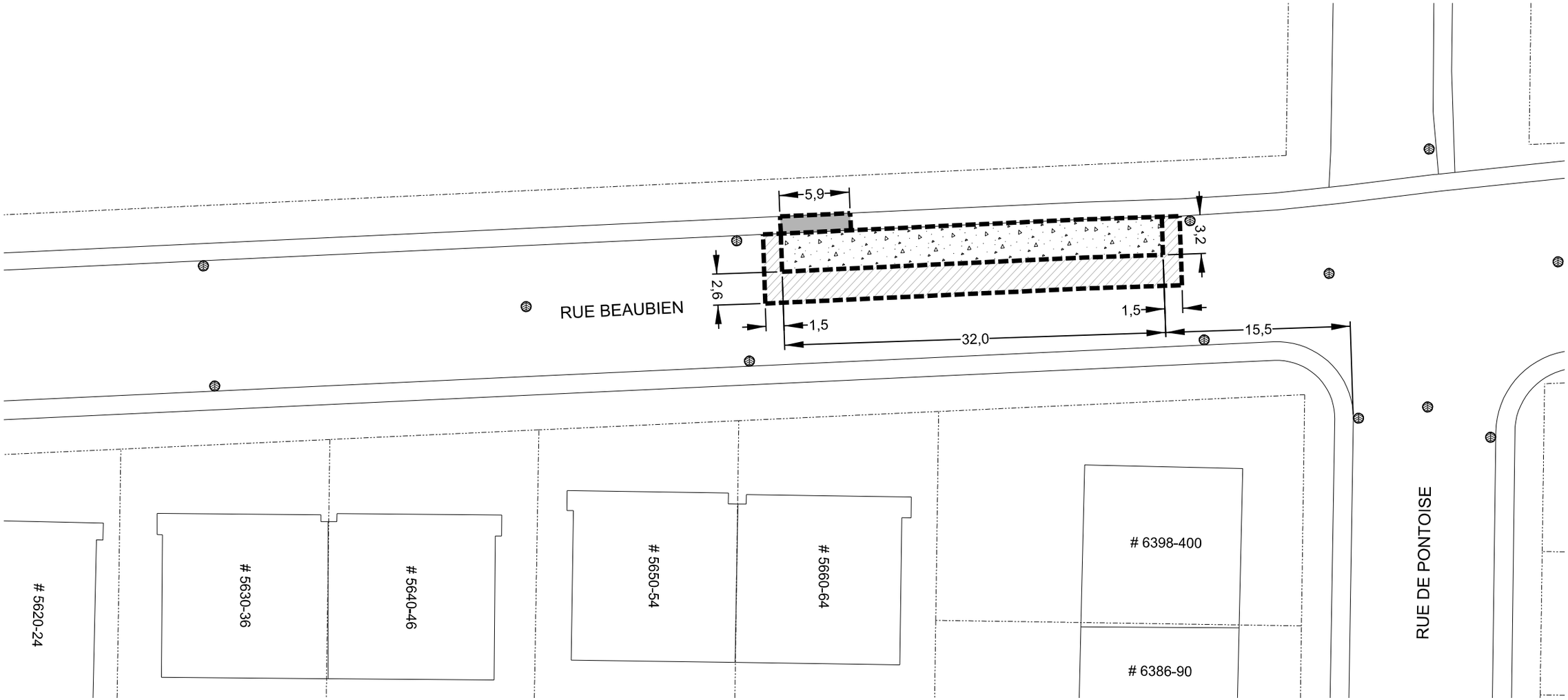

LÉGENDE:

ZONE DE TRANSITION "B"
VOIR CRSP 112

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:
Rue Beaubien
au coin de la rue de Pontoise

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rosemont-Petite-Patrie	Alain Bélisle, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:
Arrêt d'autobus en béton

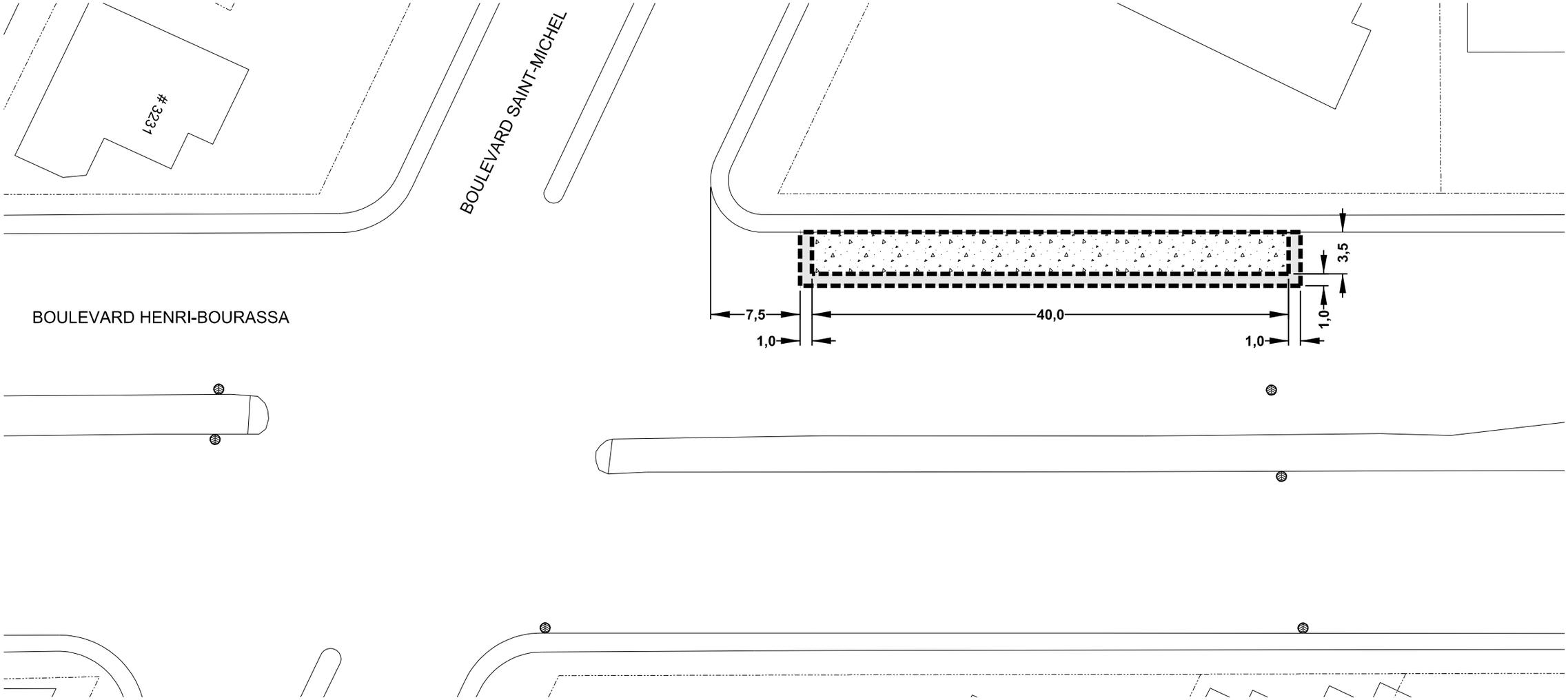

LÉGENDE:

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:

Boulevard Henri-Bourassa
au coin du Boulevard Saint-Michel

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Montréal-Nord	Alain Bélisle, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:

Arrêt d'autobus en béton

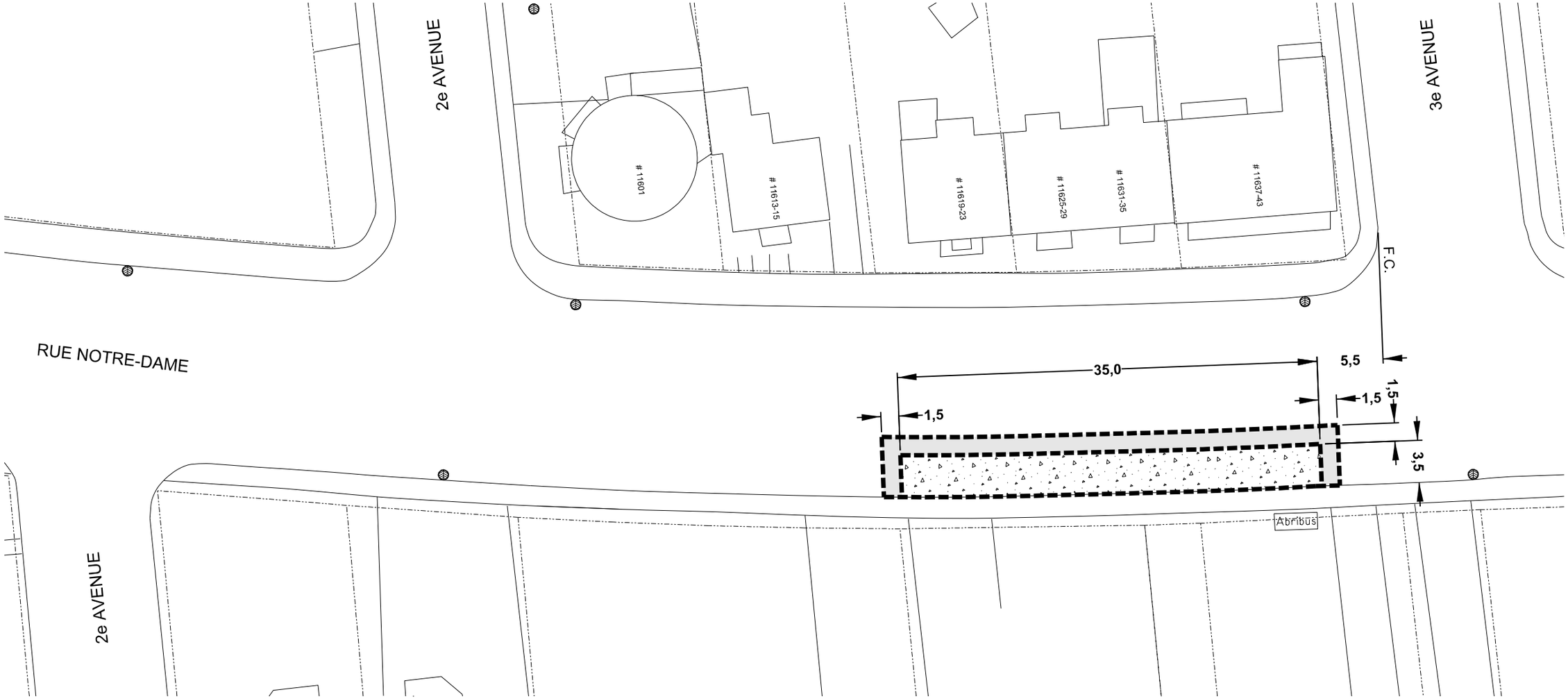

LÉGENDE:

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:
Rue Notre-Dame au coin de la 3e avenue et de la 2e avenue

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	André Perron, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:
Arrêt d'autobus en béton

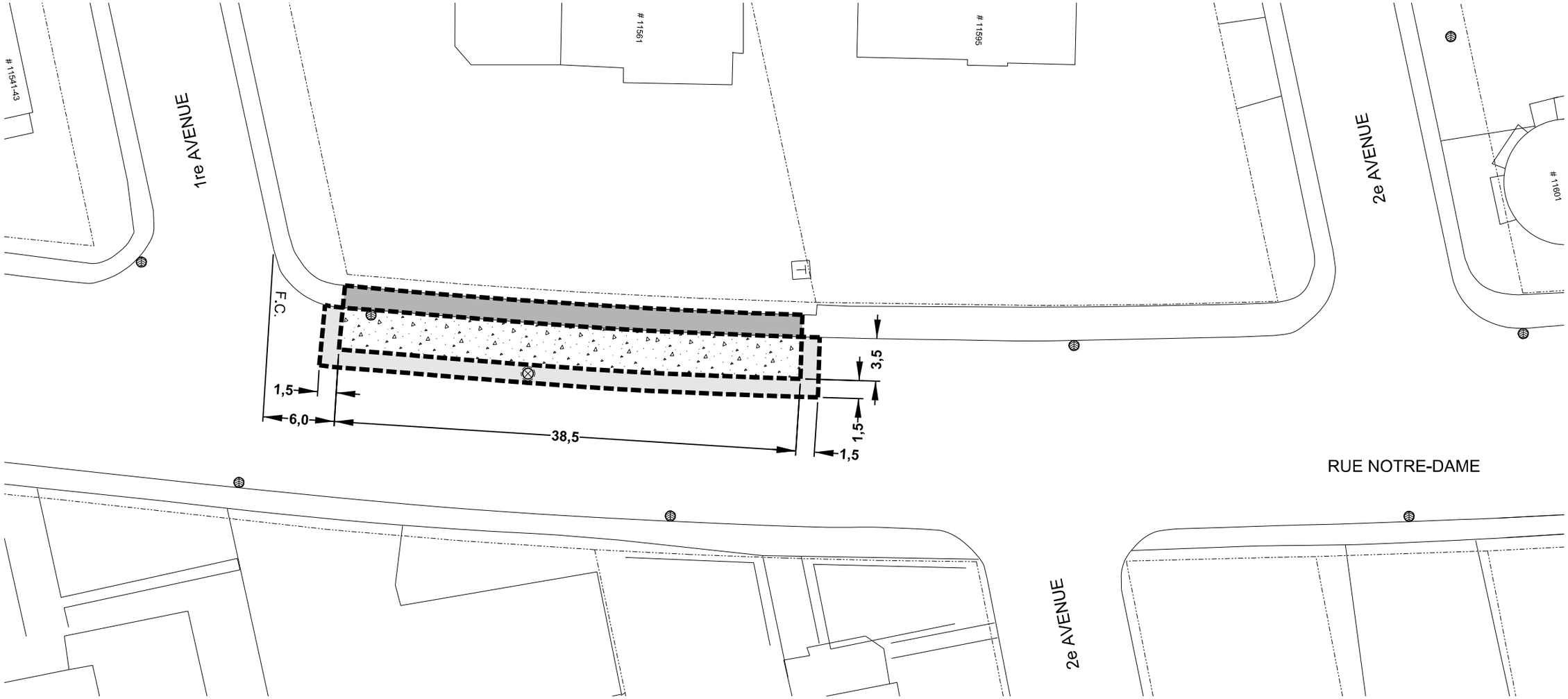

LÉGENDE:

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:
Rue Notre-Dame
au coin de la 1re avenue
et de la 2e avenue

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	André Perron, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:
Arrêt d'autobus en béton

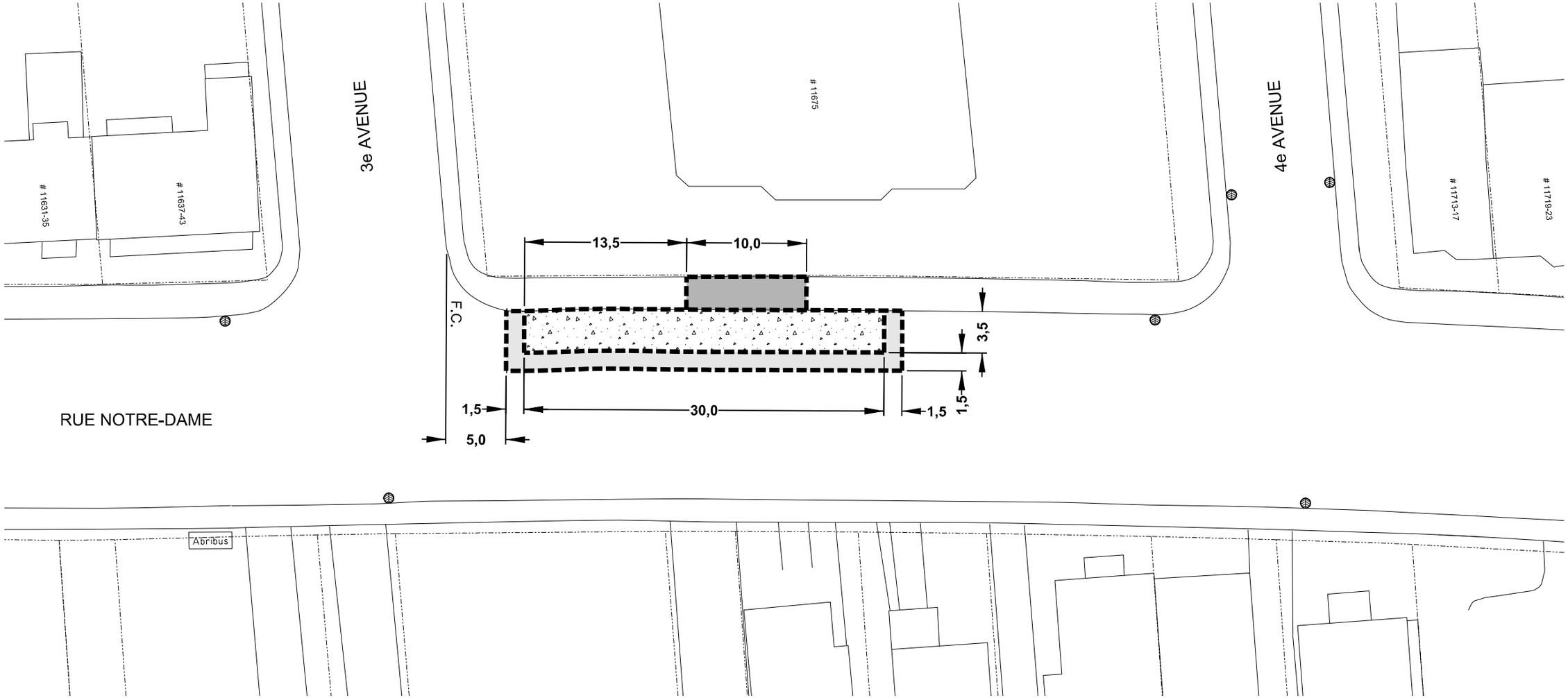

LÉGENDE:

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

DALLE DE BÉTON À CONSTRUIRE

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

Orientation:

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Montréal

Localisation:
Rue Notre-Dame au coin de la 3e avenue et de la 4e avenue

Échelle:	Arrondissement:	Relevé au terrain:	Dessiné par:
1 : 400	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	André Perron, ag. tech.	Tommy Carrier, Dess.

PLAN DE PRÉSENTATION

Nature intervention:
Arrêt d'autobus en béton

Montréal

SOUMISSION 337406 - PRINCIPE DE GESTION DE LA CIRCULATION

Secteur	TRAVAUX DE VOIRIE, LÀ OÙ REQUIS, AUX ARRÊTS D'AUTOUBUS DANS DIVERSES RUES DE LA VILLE DE MONTREAL - (P.M.I.R. 2018 RÉSEAU ARTÉRIEL)
Travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la ville de Montréal – (P.M.I.R. 2018 réseau artériel)	- Les travaux sont répartis en 4 phases distinctes **Délai** : 80 jours – 2018 (10 jours maximum par arrêt) **PHASE 1 :** Travaux de reconstruction de sections de trottoirs; **PHASE 2** : Travaux de reconstruction de dalles en béton; **PHASE 3** : Travaux de planage; **PHASE 4** : Travaux de pavage; **Arrondissement Ahuntsic-Cartierville :** Arrêts 50733 et 54216 sur le boulevard Saint-Michel à la hauteur de la rue Sauvé E. **Horaire de travail** : Phase 1 : Lundi à vendredi de 9h à 19h, Phase 2 : Vendredi de 9h à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche) Phases 3 et 4 : Lundi à vendredi 9h à 14h30 **Maintien de la circulation :** l'entrepreneur doit • Maintenir une voie de circulation en direction sud; • Une voie de circulation est redonnée dans la direction entravée à la fin du quart de travail pour les travaux de trottoir et de cure de béton; • Maintenir une voie de circulation par direction pour les travaux de planage et pavage. **Arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve :** Arrêt 52938 sur le boulevard Langelier à la hauteur du boulevard Rosemont **Horaire de travail** : Phase 2 : Vendredi de 9h à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche) Phases 3 et 4: Lundi à vendredi 9h à 19h **Maintien de la circulation :** l'entrepreneur doit • Maintenir une voie de circulation par direction; • Une voie de circulation est redonnée dans la direction entravée à la fin du quart de travail pour les travaux de cure de béton. **Arrondissement Montréal-Nord :** Arrêt 50513 sur le boulevard Henri-Bourassa à la hauteur du boulevard Saint-Michel **Horaire de travail** : Phase 2 : Vendredi de 9h30 à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche) Phases 3 et 4 : Lundi à vendredi 9h30 à 19h **Maintien de la circulation :** l'entrepreneur doit : • Maintenir trois voies de circulation en direction ouest; • Une quatrième voie de circulation est redonnée dans la direction entravée à la fin du quart de travail pour la cure de béton. **Arrondissement Rivière-des-Prairies :** **Horaire de travail** : Phase 1 : Lundi à vendredi de 9h30 à 15h30, Phase 2 : Vendredi de 9h à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche)

Phases 3 et 4 : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30

Maintien de la circulation : l'entrepreneur doit pour

- Arrêts 53608, 53624, 53625, 53632, 53638 et 53639 sur la rue Notre-Dame E. entre la 1e et la 8e avenue;

- Maintenir une voie de circulation par direction;
- Une voie de circulation est redonnée dans la direction entravée à la fin du quart de travail pour les travaux de trottoir et de cure de béton.

- Arrêt 53575 sur la rue René-Lévesque à la hauteur de la 18e avenue

- Permettre une circulation en alternance avec un signaleur;
- Une voie de circulation est redonnée dans la direction entravée à la fin du quart de travail pour les travaux de trottoir et la cure de béton.

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Horaire de travail :
Phase 1 : Lundi à vendredi de 9h30 à 15h / 9h30 à 15h30,
Phase 2 : Vendredi de 9h à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche)
Phases 3 et 4 : Lundi à vendredi de 9h30 à 15h / 9h30 à 15h30

Maintien de la circulation : L'Entrepreneur doit pour

- Arrêt 51728 sur le boulevard Rosemont à la hauteur de l'avenue Christophe Colomb

- Maintenir une voie de circulation par direction;
- Une voie de circulation est redonnée dans la direction en travaux à la fin du quart de travail pour la cure de béton.

- Arrêt 51859 sur le boulevard Rosemont à la hauteur de l'avenue De Lorimier

- Maintenir une voie de circulation par direction;
- Une voie de circulation est redonnée dans la direction entravée à la fin du quart de travail pour les travaux de trottoir et de cure du béton.

- Arrêt 52575 sur la rue Beaubien E. entre les rues Pantoise et Châtelain

- Maintenir une voie de circulation en direction est et une mise en place d'un chemin de détour pour la direction fermé;
- Maintenir une voie de circulation par direction pendant la cure du béton.

- Arrêt 51704 sur la rue Bélanger à la hauteur de la 9e avenue

Horaire de travail :
Phase 2 : Vendredi de 9h à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche)
Phases 3 et 4 : Lundi à vendredi de 9h à 19h

Maintien de la circulation : L'Entrepreneur doit;

- Maintenir une voie de circulation par direction pour les travaux de dalle de béton
- Maintenir une voie de circulation en direction ouest et la mise en place d'un chemin de détour pour la direction fermée

Arrondissement Villeray- Saint-Michel –Parc extension :

- Arrêt 50588 sur l'avenue Champagneur à la hauteur du boulevard Crémazie O.

Horaire de travail Phases 1 à 4: Lundi à vendredi de 7h à 19h

Maintien de la circulation : L'Entrepreneur doit

	• Fermer l'avenue Champagneur entre la rue de liège O. et le boulevard Crémazie avec un maintien de la circulation locale sur la rue Champagneur; • Une voie de circulation en direction nord est redonnée à la fin des heures de travail. - Arrêt 51384 sur l'avenue Papineau à la hauteur de la rue Everett **Horaire de travail** : Phase 1 : Lundi à vendredi de 9h30 à 19h Phase 2 : Vendredi de 9h30 à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche) Phases 3 et 4 : Lundi à Vendredi 9h30 à 15h30 **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur doit; • Maintenir une voie de circulation en direction sud et deux voies de circulation en direction nord sur l'avenue Papineau pour les travaux de trottoir et de dalle de béton; • Maintenir une voie de circulation par direction sur l'avenue Papineau pour les travaux de planage et pavage; • Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Everett; • Une voie de circulation en direction sud est redonnée à la fin des heures de travail pour les travaux de trottoir; - Arrêt 51393 et 51395 sur la rue Jarry E. à la hauteur du boulevard Saint-Michel **Horaire de travail :** Phase 1 : Lundi à vendredi de 9h30 à 19h Phase 2 : Vendredi de 9h30 à 19h (cure de béton Samedi et Dimanche) Phases 3 et 4 : Lundi à vendredi de 9h30 à 19h **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur doit • Maintenir une voie de circulation par direction; • Une voie de circulation est redonnée dans la direction en travaux à la fin des heures de travail pour les travaux de trottoir
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu. - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation des travaux; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Prévoir des doucines (rampe de transition) au niveau des trottoirs et des traverses de piétons temporaires; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 337406
Numéro de référence : 1153231
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la Ville de Montréal – (P.M.I.R. 2018 réseau artériel)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1428185)** 2018-04-16 9 h 46 **Transmission :** 2018-04-16 9 h 46	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
cojalac inc. 325 notre-dame des champs Repentigny, QC, j6a3b4	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 450 932-4605 Télécopieur :	**Commande : (1431500)** 2018-04-20 10 h 38 **Transmission :** 2018-04-20 10 h 38	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1426493)** 2018-04-12 9 h 09 **Transmission :** 2018-04-12 9 h 09	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 45 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GROUPE ABF INC. 7981 17e Avenue Montréal, QC, H1Z 3R2	Monsieur Robert Jourdain Téléphone : 514 376-0024 Télécopieur : 514 722-4764	**Commande : (1427277)** 2018-04-13 8 h 45 **Transmission :** 2018-04-13 9 h 11	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea BUCARO Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1425328)** 2018-04-10 14 h 58 **Transmission :** 2018-04-10 14 h 58	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 44 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1426862)** 2018-04-12 13 h 11 **Transmission :** 2018-04-12 13 h 45	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1424503)** 2018-04-09 15 h 25 **Transmission :** 2018-04-09 15 h 25	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Manorex Inc 1555 Chicoine Vaudreuil-Dorion, QC, J7V8P2	Monsieur Luc Charbonneau Téléphone : 514 977-2688 Télécopieur :	**Commande : (1424036)** 2018-04-09 10 h 02 **Transmission :** 2018-04-09 10 h 02	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1424418)** 2018-04-09 14 h 29 **Transmission :** 2018-04-09 18 h 29	2928272 - 337406_Addenda 1 2018-04-25 13 h 44 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À l'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931
N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC.** Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0065

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

www.lautorite.qc.ca

... 2

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

4-1
Soi 6

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 23 février 2016

GROUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000931
N° de demande :	1530900179
N° de confirmation de paiement :	000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 24 mai 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE CRH CANADA INC.
Adresse du siège social : 435, RUE JEAN-NEVEU, , LONGUEUIL, QC, J4G 2P9, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700000931
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171462923

Autres noms d'affaires

- CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231050

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel). Dépense totale de 1 885 959,37 $ (contrat: 1 769 959,37 $ + incidences: 116 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 337406 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187231050 - SIVT.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposé au budget
Tél : 514-872-9547

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Maria BARDINA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187231049

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro excavation inc, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 7 371 648,29 $ (contrat: 7 066 648,29 $ + incidences: 305 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308901 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 371 648,29 $, taxes incluses pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Roxboro excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 066 648,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308901 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-29 10:14

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231049**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro excavation inc, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 7 371 648,29 $ (contrat: 7 066 648,29 $ + incidences: 305 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308901 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.
Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaménager les artères afin de, notamment, sécuriser les déplacements des piétons et afin de corriger l'absence de trottoir dans le côté sud de la rue Antoine-Faucon, un nouveau trottoir y sera construit sur 440 m.

En lien avec la construction des trottoirs, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

· d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
· de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;

· de consolider et conserver les équipements municipaux;
· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, auront lieu sur une distance d'environ 1925 mètres. Ces travaux consistent en :

- reconstruction de chaussée entre la rue Des Cageux et le boulevard Saint-Charles;
- le planage et pose d'un nouveau revêtement bitumineux de chaussée, entre l'avenue du Château-Pierrefonds et la rue des Cageux;
- la reconstruction des trottoirs côté sud entre l'avenue du Château-Pierrefonds et le boulevard Saint-Charles;
- la reconstruction de bases et massifs pour l'éclairage;
- la reconstruction de l'éclairage de rue entre l'avenue du Château-Pierrefonds et le boulevard Saint-Charles.

Les plans de localisation et des travaux en surface se trouvent en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 642 422,57 $ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document: *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse

soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Il y a un écart favorable de 16,3 % entre la soumission et l'estimation de soumission.

Le plus grand écart se trouve dans les articles de reconstruction de la chaussée (totalisant -7,7 % de l'écart total). Le plus bas soumissionnaire est le plus bas dans ce groupe des articles et ses prix sont acceptables. Les prix de l'estimation sont dans les moyennes des prix reçus. Les quantités importantes dans le bordereau font en sorte que l'écart soit significatif dans ces articles.

L'autre plus grand écart se trouve dans les articles de fourniture d'éléments d'éclairage, tels que les fûts et luminaires (représentant également – 7,7 % de l'écart total). Cet écart peut être expliqué par des escomptes reçus par les soumissionnaires auprès de leurs fournisseurs. Les prix de l'estimation ne reflètent pas ces escomptes.

Un autre écart significatif (5,7 % de l'écart total) se trouve dans l'article du maintien de la circulation. Le prix du plus bas soumissionnaire est élevé dans cet article, tandis que l'estimation est proche à la moyenne des autres soumissionnaires conformes.

Le reste de l'écart de – 6,6 % est réparti dans tous les autres articles de la soumission.

Dans ce contexte et en prenant en considération que l'écart de 16,3 % est favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 371 648,29 $, taxes incluses incluant des incidences de 305 000,00 $, taxes incluses.
Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et est prévue au PTI de la Direction des transports du SIVT. Elle représente un coût net de 6 731 297,47 lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financée par les règlements d'emprunts suivants:

· # 17-046 pour un montant de 5 504 009,17 $;
· # 18-013 pour un montant de 1 227 288,30 $.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 août 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme

pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : 23 juillet 2018
Fin des travaux : 23 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal BRISSON, Pierrefonds-Roxboro
Karine CÔTÉ, Service des communications

Lecture :

Chantal BRISSON, 28 mai 2018
Karine CÔTÉ, 24 mai 2018
Jean CARRIER, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

Tél : 514 872-3710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-29

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 308901 — No du GDD : 1187231049

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château Pierrefonds au boulevard Saint-Charles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 4 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 3 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 3 - 5 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
12 - 4 - 2018	Émision du devis d'éclairage dans son intégralité et ajout des plans de marquage et de signalisation écrite.	-
25 - 4 - 2018	Retirer l'item maintien de la circulation des sous projets: 1855845056, 1855845057, 1858002016 et 1858002017.	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 31 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ROXBORO EXCAVATON INC.	6 424 225,72	642 422,57	7 066 648,29
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 877 272,73	687 727,27	7 565 000,00
MELOCHE, DIVISION DE SINTRA INC.	7 373 613,08	737 361,33	8 110 974,41
Estimation **externe**	7 678 993,42	767 899,34	8 446 892,76

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-16,3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **7,1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : ROXBORO EXCAVATON INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 7 066 648,29

Montant des incidences ($) : 305 000,00

Date prévue de début des travaux : 23 - 7 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 23 - 6 - 2019

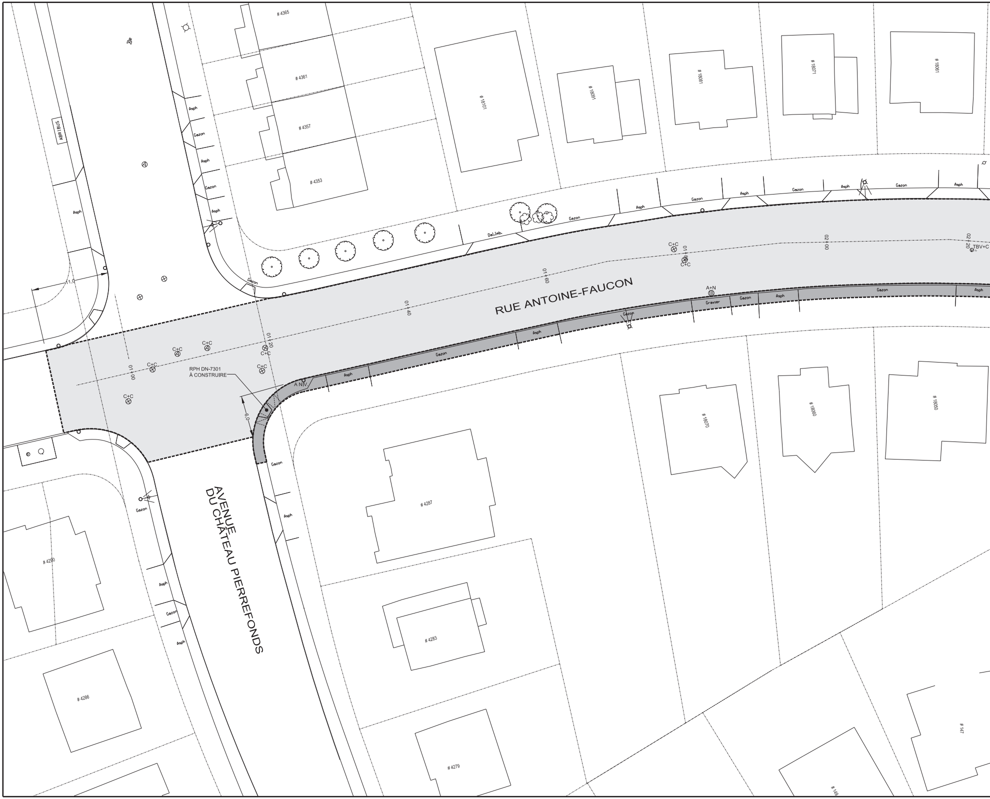
RUE ANTOINE-FAUCON
AVENUE DU CHÂTEAU PIERREFONDS
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
A NIV.
6.0
11.0
ABRIBUS
4365
4361
4357
4353
18101
18091
18081
18071
18061
18070
18060
18050
4287
4283
4279
4290
4286
147
149
01+00
01+20
01+40
01+60
01+80
02+00
02+20
C+C
A+N
TBV+C
Asph
Gazon
Gravier
Dal.Imb.

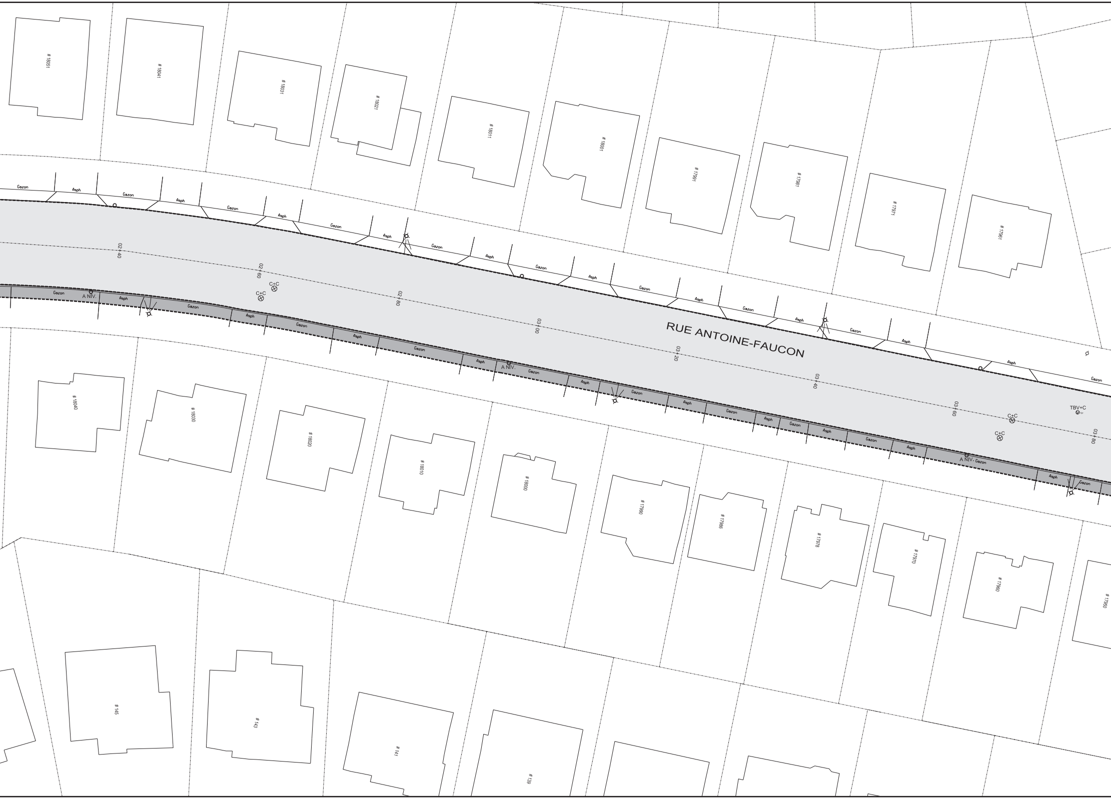
RUE ANTOINE-FAUCON
02+40
02+60
02+80
03+00
03+20
03+40
03+60
03+80
Gazon
Asph
C+C
A NIV.
TBV+C
A NIV- Gazon
#18051
#18041
#18031
#18021
#18011
#18001
#17991
#17981
#17971
#17961
#18040
#18030
#18020
#18010
#18000
#17990
#17986
#17978
#17970
#17960
#17950
#145
#143
#141
#139

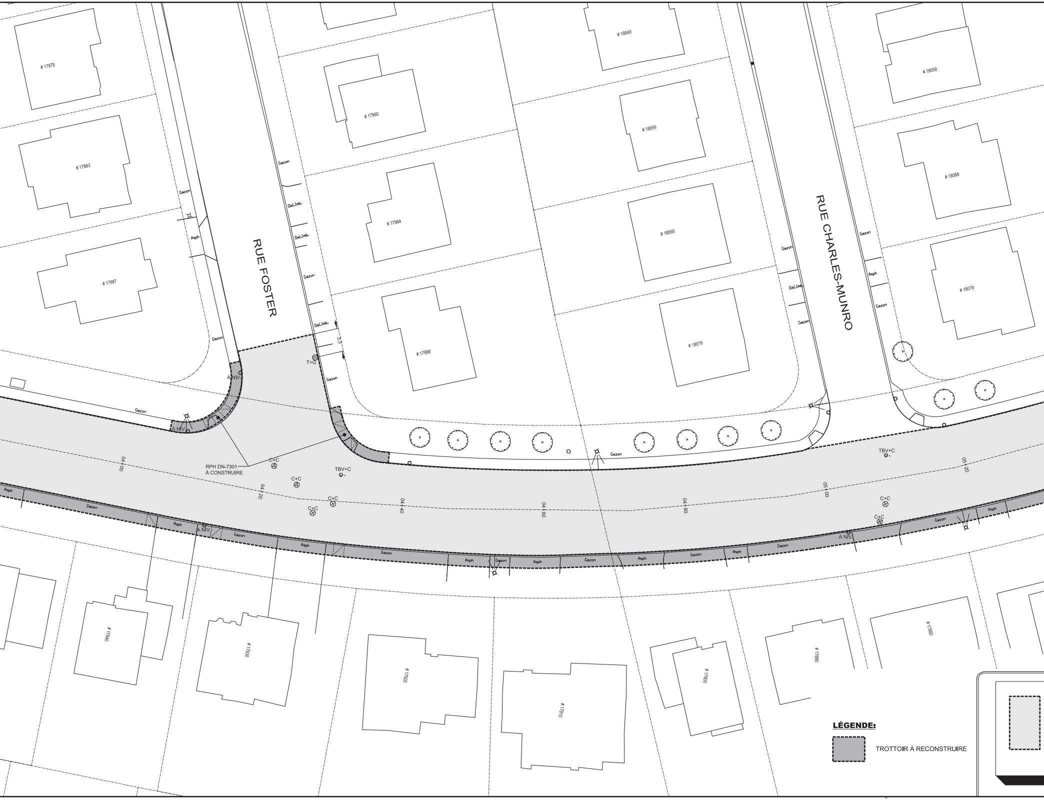

RUE FOSTER
RUE CHARLES-MUNRO
17979
17983
17987
17980
17984
17988
18049
18059
18069
18079
18058
18068
18078
17940
17930
17920
17910
17900
17890
17880
Gazon
Asph
Dal.Imb.
À NIV.
T+G
3.3
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
C+C
TBV+C
04+00
04+20
04+40
04+60
04+80
05+00
05+20
LÉGENDE:
▨ TROTTOIR À RECONSTRUIRE

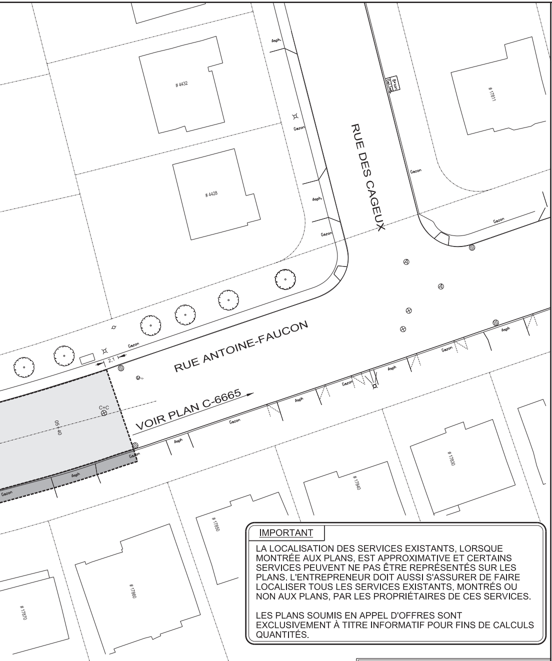
RUE DES CAGEUX
RUE ANTOINE-FAUCON
VOIR PLAN C-6665
4432
4428
17811
17830
17840
17850
17860
17870
Asph.
Gazon
C+C
05+40
2,1

IMPORTANT

LA LOCALISATION DES SERVICES EXISTANTS, LORSQUE MONTRÉE AUX PLANS, EST APPROXIMATIVE ET CERTAINS SERVICES PEUVENT NE PAS ÊTRE REPRÉSENTÉS SUR LES PLANS. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI S'ASSURER DE FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES EXISTANTS, MONTRÉS OU NON AUX PLANS, PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES.

LES PLANS SOUMIS EN APPEL D'OFFRES SONT EXCLUSIVEMENT À TITRE INFORMATIF POUR FINS DE CALCULS QUANTITÉS.

TECHNIQUES

- PLANAGE DE CHAUSSÉE DE 50mm
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/m²
- COUCHE DE SURFACE: ESG-10, 1A, 1, PG 76-28 DE 50mm D'ÉPAIS.

Références

N°. de plan:	Description:
s160079-scrs.dgn	Plan relevé géomatique

Plan de localisation

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard

T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

⊘ —Puisard de rue
▦ —Puisard dalot
▦ —Grille carrée
Ω —Puisard de trottoir
*◬ —Repère géodésique
*◇ —Vanne de gaz
◬ —Regard chambre d'aqueduc
ϟ —Regard chambre de la C.S.E.M.
⊕ —Symbole de forage
⊠ —Base à briser et reconstruire au même emplacement
◪ —Base à construire
Ⓠ —Regard chambre H.Q.
⊗ —Regard chambre d'égout
Ⓣ —Regard chambre de Bell
ø —Borne-Fontaine
*Ⓜ —Boîte de vanne
Ⓥ —Vanne d'aqueduc
P —Manchon de parcomètre
○ M— Manchon
F.C.— Fin de courbe
■ —Base existante
■ —Base à briser ou enlever
* Symbole grossi pour clarté
▦ ◫ ▦ —Chambre transformateur (vieille)
▦ ▦ —Chambre de transformateur
◫◫ —Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL :
514 870-1237

GAZ MÉTRO :
514 598-3583

C.S.E.M. :
514 868-3686

HYDRO-QUÉBEC :
(RÉSEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

CIRCULATION :
(MARQ.+SIGN. ÉCR.)
(9 ANCIENS ARROND.)
514 872-6594

RESPONS. PARC :
-
514 -

RESPONS. ARR. :
-
514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83

REPÈRE GÉODÉSIQUE:
81KZ308

LOCALISATION :
4531 boulevard St-Charles

ALTITUDE : 56,905m CGVD28

ORIENTATION :

N
N Géographique
Boul. Saint-Laurent (Montréal)

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
001	2018 / 03 / 07	Émis pour Soumission	A.P.	C.S.
A	2018 / 01 / 24	Émis à 50%(commentaires)	A.P.	D.F.

CONSULTANT ET COORDONNÉES : AXOR EXPERTS•CONSEILS

Intervenants

Relevé au terrain:
A. Gascon, Ag. Technique — Logo — **2017 / 05**

Dessiné par:
A. Perron, Ag. Technique — Logo — **2017 / 09 / 19**

Préparé par:
A. Perron, Ag. Technique — Logo — **2017 / 09 / 19**

Consultant voirie

Ingénieur(e):
Charles Sirois, ing. M.Sc.A — AXOR — Logo

Sceau de l'Ingénieur(e):
Charles Sirois 114930

Original signé le:

Montréal

Service des Infrastructures,
de la voirie et des transport
Direction des Infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet:
Rue Antoine-Faucon
De l'avenue du Château Pierrefonds
à la rue des Cageux

Arrondissement(s): **Pierrefonds-Roxboro**

Nature des travaux:
Travaux de voirie et d'Éclairage

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée, réaménagement géometrique, reconstruction des trottoirs

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-6385	**-**	**001**	**308901**	**-**

TECHNIQUES

PLANAGE ET REVÊTEMENT, RUE HENRI-DAOUST :

- PLANAGE DE CHAUSSÉE DE 50mm
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/m²
- COUCHE DE SURFACE: ESG-10, 1A, 1, PG 76-28 DE 50mm D'ÉPAIS.

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE :

- MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GEO-9 (OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ);
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 600 MM D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 375 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE : GB-20, 2B, 2, PG 70-28 DE 90 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE : ESG-14, 2B, 2, PG 70-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M² ;
- COUCHE DE SURFACE : ESG-10, 1A, 1, PG 76-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

Références

N° de plan:	Description:
s160079-acrs.dgn	Plan relevé géomatique

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
N ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symboloqie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'ajusteur, P
- Regard chambre de la C.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et remplacer par même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de panoramique
- M– Manchon
- F.C. – Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- Symole pivot pour clare

Responsables

BELL 514 870-1237 C.E.M. 514 868-3688	GAZ MÉTRO 514 598-3263 HYDRO-QUÉBEC (RÉSEAU SOUTERRAIN) 514 385-8888, # 5116
CIRCULATION : (MANQ, CÂBLOV, ECRL) (FEUX DE CIRCULATION) 514 872-6058	
RESPONS. PARC :	RESPONS. ARR. :
----	----

ENTREPRENEURS AYANT AUTORISATION DE VIA LE SYSTÈME: NADEAU

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 7782308

LOCALISATION : 4531 boulevard St-Charles

ALTITUDE : 56.905m CGVD28

ORIENTATION :

Plan de localisation

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
00	2018 / 03 / 07	Émis pour soumission	A.P.	C.S.

Intervenants

CONÇU PAR ET CORDONNÉS :

AXOR EXPERTS-CONSEILS

Relevé au terrain:
Hubert Côté ag. tech. — 2017 / 06 / 07

Dessiné par:
Alejandro Mejia, tech. — 2017 / 10 / 05

Plissé par:
Andre Perron, ag.tech. — 2017 / 10 / 05

Scau. (h. hauteur/ouv.)

Vérifié(s):
Charles Sirois, ing. M.Sc.A. — AXOR GPS LTÉE

Original signé le:

Montréal

Service des affaires juridiques, des services aux arrondissements et des relations avec les citoyens
Division de la sécurité des citoyens

Projet:

Rue Antoine-Faucon
Rue des Cageux
au Boulevard Saint-Charles
Pierrefonds-Roxboro

Arrondissement(s):

Nature des travaux:

Travaux de voirie et d'éclairage

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée, réaménagement géométrique, reconstruction des trottoirs, des bordures et d'îlots

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 400

N° du plan	Feuillet	Extension	Soumission	Page
C-6665	-	001	308901	-

Montréal

SOUMISSION 308901 - PRINCIPE DE GESTION DE LA CIRCULATION

Secteur	TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUE ANTOINE-FAUCON, DE L'AVENUE DU CHÂTEAU-PIERREFONDS AU BOULEVARD SAINT-CHARLES
Rue Antoine-Faucon	Les travaux sont répartis en trois (3) phases. **Délai** : 180 jours – À partir de l'été 2018 jusqu'à l'été 2019 **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7 h à 19h **PHASE 1** : Travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, d'îlots, de bordures et d'éclairage sur la rue Antoine-Faucon entre le boulevard Saint-Charles et la rue des Cageux • Phase 1A : Travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage de rue **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à entraver partiellement la rue Antoine-Faucon. L'Entrepreneur doit s'assurer de maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3.2 mètres dans chaque direction. • Phase 1B : Travaux de reconstruction de chaussée **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à effectuer une entrave complète d'une sous-phase (6 sous-phases) à la fois sur la rue Antoine-Faucon. • Phase 1C : Travaux de pavage **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à effectuer une entrave complète d'une sous-phase à la fois (2 sous-phases) sur la rue Antoine-Faucon. **PHASE 2 :** Travaux de planage, d'ajustement de structures et de pavage sur la rue Antoine-Faucon entre la rue des Cageux et l'avenue du Château-Pierrefonds • Phase 2A : Travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à entraver partiellement la rue Antoine-Faucon. L'Entrepreneur doit s'assurer de maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3.2 mètres dans chaque direction. • Phase 2B : Travaux de planage et d'ajustement de structures **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à effectuer une entrave complète d'une direction à la fois avec maintien de la circulation dans la direction opposée sur la rue Antoine-Faucon.

	• Phase 2C : Travaux de pavage **<u>Maintien de la circulation :</u>** L'Entrepreneur est autorisé à effectuer une entrave complète sur la rue Antoine-Faucon. **<u>PHASE 3</u>** : Travaux de planage, d'ajustement de structures et de pavage sur la rue Henri-Daoust entre la rue Antoine-Faucon et un point au sud de la rue Antoine-Faucon **<u>Maintien de la circulation :</u>** L'Entrepreneur est autorisé à effectuer une entrave complète sur la rue Henri-Daoust L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale et de panneaux à messages variables mobiles (PMVM) pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu. - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Protection des aires de travail dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-7 ou T-RV-10 pour séparer les voies de circulation lorsque requis; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - En l'absence de travaux, l'accès aux trottoirs doit être maintenu en tout temps et être libre de matériaux de construction, de machinerie, d'équipement ou de dépôt de pierre; - Prévoir des rampes de transition au niveau des trottoirs et des traverses de piétons temporaires; - Utiliser les plaques en acier pour redonner accès aux riverains et à la circulation, si requis; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - Maintenir l'accès en tout temps aux services d'urgences santé, au service de sécurité incendie de Montréal et au SPVM; - L'entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur;

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 mars 2017

ROXBORO EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR YVON THÉORÊT
1620, NEWMAN CRESCENT
DORVAL (QC) H9P 2R8

N° de décision : 2017-CPSM-1012766
N° de client : 2700005963

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PRÉCO FONDATIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ROXBORO EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 308901
Numéro de référence : 1153281
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château Pierrefonds au boulevard Saint-Charles

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1427741)** 2018-04-13 14 h 48 **Transmission :** 2018-04-13 20 h 11	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-13 14 h 48 - Téléchargement 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-13 14 h 48 - Téléchargement 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 14 h 48 - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 28 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7 NEQ : 1167167742	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	**Commande : (1428113)** 2018-04-16 9 h 12 **Transmission :** 2018-04-16 9 h 12	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-16 9 h 12 - Téléchargement 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-16 9 h 12 - Téléchargement 2919749 - 308901_Plans 2018-04-16 9 h 12 - Téléchargement 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101	Madame Johanne Vallée	**Commande : (1424760)** 2018-04-10 8 h 30	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-12 10 h 38 - Courriel

	Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Transmission :** 2018-04-10 9 h 28	2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-12 13 h 16 - Messagerie 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 10 h - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1425218)** 2018-04-10 13 h 44 **Transmission :** 2018-04-10 22 h 51	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-12 10 h 38 - Courriel 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-12 13 h 18 - Messagerie 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 10 h 02 - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1433810)** 2018-04-25 10 h 38 **Transmission :** 2018-04-25 10 h 38	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-25 10 h 38 - Téléchargement 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-25 10 h 38 - Téléchargement 2919749 - 308901_Plans 2018-04-25 10 h 38 - Téléchargement 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22	Madame Nancy Ross	**Commande : (1434379)** 2018-04-26 8 h 58	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-26 8 h 58 - Téléchargement

	Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca NEQ : 1169018786	Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Transmission :** 2018-04-26 8 h 58	2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-26 8 h 58 - Téléchargement 2919749 - 308901_Plans 2018-04-26 8 h 58 - Téléchargement 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-26 8 h 58 - Téléchargement 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-26 8 h 58 - Téléchargement 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-26 8 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1424501)** 2018-04-09 15 h 23 **Transmission :** 2018-04-09 15 h 23	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-12 10 h 38 - Courriel 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-12 13 h 13 - Messagerie 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 9 h 56 - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 28 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca NEQ : 1145755295	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1425857)** 2018-04-11 10 h 11 **Transmission :** 2018-04-11 17 h 41	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-12 10 h 38 - Courriel 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-12 13 h 15 - Messagerie 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 9 h 57 - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐				

	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1424114)** 2018-04-09 10 h 46 **Transmission :** 2018-04-09 16 h 46	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-12 10 h 38 - Courriel 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-12 13 h 17 - Messagerie 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 10 h 01 - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Ondel Inc. 3980 Boulevard Leman Laval, QC, H7E 1A1 http://www.ondel.ca NEQ : 1143586387	Madame Alexandra Boivin Téléphone : 450 973-3700 Télécopieur :	**Commande : (1427396)** 2018-04-13 9 h 52 **Transmission :** 2018-04-13 9 h 52	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-13 9 h 52 - Téléchargement 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-13 9 h 52 - Téléchargement 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 9 h 52 - Téléchargement 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1424700)** 2018-04-10 7 h 40 **Transmission :** 2018-04-10 7 h 40	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-12 10 h 38 - Courriel 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-12 13 h 15 - Messagerie 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 9 h 58 - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 29 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1426245)** 2018-04-11 15 h 43 **Transmission :** 2018-04-11 15 h 43	2919724 - 308901_Addenda 1 2018-04-12 10 h 38 - Courriel 2919739 - 308901_Éclairage_Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Messagerie 2919749 - 308901_Plans 2018-04-13 9 h 56 - Messagerie 2928254 - 308901_Addenda 2 2018-04-25 13 h 27 - Courriel 2928258 - 308901_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 13 h 28 - Courriel 2928259 - 308901_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 13 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231049

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro excavation inc, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 7 371 648,29 $ (contrat: 7 066 648,29 $ + incidences: 305 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308901 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1187231049.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie S HOULE
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514-872-1738

CO- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2563

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187541003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363) majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour pouvoir payer les demandes de changement requises pour compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est;
2. d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 10:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187541003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363) majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 août 2017, un contrat de travaux d'une valeur de 16 956 053,10 $ taxes incluses a été octroyé à Construction Socam ltée pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est. Ce contrat représente la phase 1 d'un projet visant à terme à doter le SPVM d'un pôle de services multifonctionnels qui réglera plusieurs défaillances de fonctionnalité, en plus de répondre aux nouveaux besoins du SPVM en relation avec les normes et enjeux de la Ville de Montréal. Le projet d'agrandissement et de rénovation de cet édifice permettra de relocaliser plus de 500 employés du service des enquêtes du SPVM actuellement logé à la Place Versailles en vertu d'un bail arrivant à échéance en juin 2019.
Le chantier de la phase 1 a débuté le 12 septembre 2017 et l'avancement de celui-ci, en date du 16 mai 2018, est d'environ 50 %. Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Travaux de démolition intérieure du bâtiment administratif et de l'annexe existante (cloisonnement, portes et cadres, finis intérieurs, mécanique, électricité, etc.);
- Travaux de réaménagement du bâtiment administratif et de l'annexe existante (toutes les disciplines);
- Agrandissement de l'annexe ;
- Travaux de réaménagement du site;
- Travaux de portes et cadres et quincaillerie;
- Autres travaux divers en architecture, en mécanique, en électricité et en structure selon les indications aux dessins.

En date du 16 mai 2018, les travaux d'installation des réseaux électromécaniques et de montage de cloisons intérieures dans le bâtiment existant sont en cours. L'installation de la

chambre forte principale pour sécuriser les pièces à conviction du SPVM est complétée. Dans l'agrandissement, les travaux de toiture sont complétés et l'installation des murs rideaux et des réseaux bruts électromécaniques sont en cours.

La structure organisationnelle et les besoins du client SPVM ont évolué entre l'émission de l'appel d'offres et l'exécution du contrat, particulièrement au niveau de l'aménagement des locaux et des besoins des technologies de l'information (TI). De plus, la présence de problèmes dans la coordination des plans des professionnels ainsi que la présence d'erreurs et omissions dans les plans et devis ont été constatés lors de l'exécution des travaux. Enfin, des conditions de chantier inattendues, lesquelles étaient impossibles à déceler avant les travaux, ont nécessité des travaux additionnels payés au poste des contingences.

Les contingences au contrat de travaux sont de 15 %. Toutefois, au 16 mai 2018, les ordres de changements émis représentent déjà 69% (1 521 486,17 $) du montant de contingences, auxquelles s'ajoutent plusieurs directives de changement inévitables déjà émises et à venir portant le coût total des contingences à un montant estimé à 4 197 477,99 $ taxes incluses.

Conséquemment à ce jour, le solde des contingences est jugé insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison du bâtiment au SPVM à la date prévue au contrat.

Il est d'ailleurs impossible de retourner en appel d'offres avant l'échéance du contrat actuel car celui-ci doit être réalisé à temps pour que le SPVM puisse emménager avant l'échéance de son bail à la Place Versailles.

L'impact de cette augmentation sur le contrat de services professionnels est en cours d'analyse, vu la part de responsabilité des professionnels dans les montants contingents requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0222 - 26 avril 2018 - Approuver le projet de dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019, pour un loyer total de 673 123,46 $, taxes incluses.

CG18 0202 - 29 mars 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.

CG17 0363 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à Construction Socam ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal, situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 20 517 074,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5873 (5 soum.)

CG17 0070 - 30 mars 2017 - Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 $, taxes incluses

CG15 0248 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de

Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction à Construction Socam ltée pour terminer les travaux d'agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Des problèmes dans la coordination des plans des professionnels mandatés au projet ainsi que la présence d'erreurs et omissions ont résulté en l'émission de demandes de changement en quantité plus importante que d'usage habituel. Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous:

- Absence de dispositif d'Alimentation Sans Interruption (UPS) pour palier une coupure du réseau de distribution électrique. Cette omission n'a été constatée qu'une fois le chantier démarré et a nécessité une reconfiguration des services électriques du bâtiment administratif;
- Besoins en services électriques et informatiques pour alimenter des postes de travail omis aux plans;
- Plusieurs problèmes d'insonorisation décelés en cours de chantier par le professionnel acousticien résultant en un re-design complet du plafond du 2e étage de l'agrandissement et de plusieurs cloisons intérieures;
- Solution d'éclairage intérieur inadéquate qui a dû être modifiée durant la construction pour réduire l'intensité de l'éclairage, entraînant la reconfiguration des réseaux électriques associés;
- Modification des niveaux de terrain et de l'aménagement du site;
- Distribution électromécanique manquante dans les chambres fortes;
- Solution de contrôle d'accès initiale inadaptée aux besoins du client entraînant une modification de la conception des cadres de portes;

De plus, des modifications apportées au programme par le SPVM et l'ajout de plusieurs besoins (sécurité et protection renforcée, besoins en télécommunications, redondance et fiabilité des services etc.) en cours de chantier se sont aussi traduits en l'émission de plusieurs demandes de changement. Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous:

- Réorganisation importante de l’aménagement intérieur des bâtiments;
- Système de contrôle d'intrusion (vitrage à détection de bris de verre, systèmes sécurisés d'ouvertures de portes, etc.)
- La quantité de caméras requises sur le projet a été révisée à la hausse pour suivre l'évolution des pratiques du SPVM et assurer l'intégrité des données sensibles et sécuriser le site;
- Besoins de radiocommunication requis pour les opérations du SPVM (SERAM et SRVA) non identifiés en avant-projet;
- Ajout de près de 30 lecteurs de carte d'accès afin d’améliorer la sécurité des lieux;
- Ajout de besoins de télécommunication pour la salle de commandement d'enquêtes des crimes majeurs;

- Ajout d’un système de stroboscopes « 10-07 » permettant de communiquer des messages d’urgence de façon ciblée dans le bâtiment;
- L'ajout d'un centre de relève secondaire. Ces salles multifonctions serviront à la formation de façon régulière mais dans le cas d'urgence serviront en priorité au commandement des opérations du SPVM.

Il faut de plus considérer que la date de livraison de la phase 1 prévue au contrat ne pourra probablement pas être respectée.

Enfin, les changements résultants des conditions de chantier représentent un montant en adéquation avec ce type de chantier.

Le SGPI, en collaboration avec le SPVM, a aussi fait l'exercice d'identifier des sources d'économies ayant permis de réduire sensiblement le montant supplémentaire nécessaire, dont notamment la conservation de finis architecturaux existant, des modifications de certains finis n'affectant pas la qualité d'ensemble et d'autres changements mineurs permettant de réduire la majoration de contingences requise.

En date du 16 mai 2018, le SGPI considère donc que l'ensemble des changements requis jusqu'à la fin du contrat représente un montant estimé à 4 197 477,99 $, taxes et frais d’administration inclus.

Le budget des contingences accordé au contrat initial de 2 211 659,10 $ (taxes incluses) doit donc être majoré de 1 985 818,99 $ (taxes incluses).

Description	Montant du contrat initial de l’entrepreneur, taxes incluses	Montant du contrat suite à l’augmentation du contrat de l’entrepreneur, taxes incluses
Travaux de construction	14 744 394,00 $	14 744 394,00 $
Montant prévu pour des travaux contingents	2 211 659,10 $	2 211 659,10 $
Augmentation des travaux contingents	- $	1 985 818,89 $
TOTAL du contrat Construction Socam ltée	**16 956 053,10 $**	**18 941 871,99 $**

Le montant de contingence révisé, incluant le montant initial de contingences, représente 28,5 % du montant du contrat initial hors contingence, comparé à 15% avant révision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial de Construction Socam ltée en le portant de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 1 985 818,89 $ du montant global du contrat. Ce montant représente une augmentation de 11,7 %.
Le montant de contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 2 211 659,10 $ taxes incluses, ce qui représente 15% de la valeur du contrat.

Le montant des incidences reste inchangé à 3 561 021,80 $, taxes incluses, ce qui permettra de couvrir les dépenses incidentes du projet. La dépense totale du projet est ainsi augmentée à 22 502 893,79 $.

L'impact de cette augmentation sur le contrat de services professionnels est en cours d'analyse, vu la part de responsabilité des professionnels dans les montants contingents requis.

Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation. Ils sont assumés à 100 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une certification LEED argent est visée. De plus, les principes du développement durable applicables sont exigés dans le contrat de l'entrepreneur général, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus éco-énergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du contrat de travaux n'est pas autorisé, le chantier devra cesser durant l'été et ne pourra pas être complété à temps pour permettre au SPVM d'emménager avant l'échéance de son bail à la Place Versailles. Le contrat devra donc être résilié et des indemnités de résiliation de contrat avec l'entrepreneur seront aussi à prévoir. Il faudra également prolonger le bail avec Place Versailles pour une période additionnelle d'au moins un an pour un loyer d'environ 100 000 $/mois, sous réserve que ces locaux soient toujours disponibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15030 - Mandat : 17602-2-003

Augmentation du contrat de construction au CG:	juin 2018
Fin des travaux estimée :	novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simonetta BARTH, Service de police de Montréal

Lecture :

Simonetta BARTH, 22 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESSUREAULT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0435
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Penelope DARCY
professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe

Tél : 514-872-7214
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-28

TABLEAU DES COÛTS DU PROJET

Projet :	**Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif (1106)**				**Mandat :**	**17602-2-001**
	10351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est				**Contrat :**	**15030**
Date :	**2017-07-18**					
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires ***	**%**	**$**			
	Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif		12 824 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**12 824 000,00**	**641 200,00**	**1 279 194,00**	**14 744 394,00**
	Contingences	15,0%	1 923 600,00	96 180,00	191 879,10	2 211 659,10
	Total - Contrat :		**14 747 600,00**	**737 380,00**	**1 471 073,10**	**16 956 053,10**
Incidences :						
	Laboratoire	0,5%	73 738,00			
	Dépenses gén. /services	1,0%	147 476,00			
	Télécom / T.I.		100 000,00			
	Surveillance accrue		156 000,00			
	Déménagement		300 000,00			
	Fibre noire		850 000,00			
	Mobilier		1 470 000,00			
	Total - Incidences :		**3 097 214,00**	**154 860,70**	**308 947,10**	**3 561 021,80**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**17 844 814,00**	**892 240,70**	**1 780 020,20**	**20 517 074,90**
	TPS	100,00%		892 240,70		892 240,70
	TVQ	50,00%			890 010,10	890 010,10
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**17 844 814,00**		**890 010,10**	**18 734 824,10**

Notes :

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire.

Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires ainsi qu'en considérant que les travaux sont effectués dans le bâtiment existant.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 25 % en 2017 et 75 % en 2018

TABLEAU DES COÛTS DU PROJET

Projet :	**Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif (1106)**				**Mandat :**	**17602-2-001**
	10351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est				**Contrat :**	**15030**
Date :	**2018-05-14**					
Étape :	**Crédits supplémentaires**					
			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires ***	**%**	**$**			
	Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif		12 824 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**12 824 000,00**	**641 200,00**	**1 279 194,00**	**14 744 394,00**
	Contingences révisées	28,5%	3 650 774,51	182 538,73	364 164,76	4 197 477,99
	Total - Contrat :		**16 474 774,51**	**823 738,73**	**1 643 358,76**	**18 941 871,99**
Incidences :						
	Laboratoire		73 738,00			
	Dépenses gén. /services		147 476,00			
	Télécom / T.I.		100 000,00			
	Surveillance accrue		156 000,00			
	Déménagement		300 000,00			
	Télécommunications		850 000,00			
	Mobilier		1 470 000,00			
	Total - Incidences :		**3 097 214,00**	**154 860,70**	**308 947,10**	**3 561 021,80**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**19 571 988,51**	**978 599,43**	**1 952 305,85**	**22 502 893,79**
	TPS	100,00%		978 599,43		978 599,43
	TVQ	50,00%			976 152,93	976 152,93
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**19 571 988,51**		**976 152,93**	**20 548 141,44**

Notes :

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 25 % en 2017 et 75 % en 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187541003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363) majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187541003 - information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financier
Tél : 872-1443
Division : Division conseil et soutien financier/PDS-HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187000003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense de 5 965 474,75 $, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Dimco DL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 691 485,79 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 305402;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74,08 % par la ville centrale et à 25,92 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187000003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Les structures du pont d'étagement Armand-Bombardier ont été construites en 1985. Situées dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ces structures permettent le passage au-dessus des voies ferrées du CN entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Blaise-Pascal. Un plan de localisation est présenté en pièce jointe.
D'une longueur de 270 mètres, le pont d'étagement Armand-Bombardier compte six voies de circulation, soit trois voies par direction séparées par une bande médiane, et deux trottoirs aménagés de chaque côté. En porte-à-faux sur les côtés extérieurs du tablier, le pont est muni de bacs de plantation et de belvédères en béton préfabriqué auxquels sont intégrés les parapets du pont. L'ouvrage est complété par deux murs de soutènement de part et d'autre du pont. Les deux murs du côté Nord du pont ont une longueur de 91 mètres et les deux murs du côté Sud du pont ont une longueur de 54 mètres.

Le présent contrat est la suite d'un premier contrat qui a été réalisé au cours de l'automne 2017 dans le cadre du même projet. Il avait été décidé de diviser le projet en deux contrats distincts afin d'amorcer plus rapidement, dans le cadre d'un premier contrat désigné « Contrat 2017 », les travaux nécessaires à la correction des défauts les plus importants des structures. Ces travaux consistaient en la réparation des parapets de béton sur le pont et les murs de soutènement. Le présent contrat, le second du projet et désigné « Contrat 2018 », permettra de compléter la correction de tous les autres défauts des structures. Les

principaux défauts restants à corriger sont la surface de roulement du tablier du pont et les deux joints de dilatation.

De plus, lors de l'élaboration du projet de réfection des structures, une consultation auprès des autres unités de la Ville et des réseaux techniques urbains a permis d'identifier certains besoins à intégrer. Ainsi, dans le but d'optimiser les travaux et de minimiser leur impact auprès des citoyens, il a été décidé d'intégrer au projet les interventions suivantes :

· Reconfiguration de l'aménagement du boulevard Armand-Bombardier entre les intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal afin de permettre l'ajout de bandes cyclables (tel que prévu au plan vélo de l'agglomération de Montréal et présenté en pièce jointe);

· Mise aux normes des feux de circulation aux intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal;

· Mise à jour du système d'éclairage du boulevard Armand-Bombardier entre les intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal;

· Interventions sur les infrastructures de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada.

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes étapes du projet :

Étapes terminées :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
· Avant-projet (SMi)	161 950,50 $	octobre 2015	décembre 2016
· Plans et devis (SNC-Lavalin)	544 864,23 $ *	décembre 2016	avril 2018
· Contrat 2017 (Ross And Anglin Limitée)	612 949,89 $	septembre 2017	avril 2018

** Ce montant correspond au total pour la conception des plans et devis de l'ensemble du projet, c'est-à-dire qu'il inclut également les coûts associés à cette étape pour le Contrat 2017. Il inclut également les coûts associés à l'étape d'assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux pour le Contrat 2017.*

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018	5 965 474,75 $	juillet 2018	décembre 2018

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Surveillance des travaux	N/D	juillet 2018	décembre 2018
· Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (SNC-Lavalin)	59 329,40 $	juillet 2018	décembre 2018

Dans le cadre de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, un appel d'offres public portant le numéro

305402 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 27 mars au 19 avril 2018. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier, incluant le jour de la publication et de la fermeture, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 17 août 2018.

Quatre (4) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres 305402 :
· Addenda 1 émis le 3 avril 2018 : émission du Formulaire de soumission au complet pour ajout des bordereaux CSEM, Bell Canada et Feux de circulation et révision des bordereaux Chaussée et Éclairage, ajout du devis Feux de circulation (Cahier F), révision de six articles et ajout d'un article au devis Éclairage, ajout d'un document normalisé à la section V du Cahier des charges;

· Addenda 2 émis le 11 avril 2018 : révision de cinq pages du Formulaire de soumission, révision de quatre articles du devis Structure, révision d'un article du devis Chaussée, révision de vingt-trois articles, ajout de sept articles et révision de deux annexes du devis Éclairage, révision de cinq feuillets des plans Structure, révision de huit feuillets des plans Chaussée, révision de tous les feuillets des plans Éclairage, ajout de deux documents normalisés à la section V du Cahier des charges, révision de deux articles et ajout d'un article et d'une annexe au Cahier des clauses administratives spéciales;

· Addenda 3 émis le 11 avril 2018 : révision d'une page du Formulaire de soumission, révision de deux articles du devis Éclairage;

· Addenda 4 émis le 17 avril 2018 : publication du tableau des questions et réponses pendant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0983 - 23 août 2017 - Accorder un contrat à Ross And Anglin Limitée pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 760 962,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 335401 (5 soum.) (GDD n° 1177000006).

DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Dimco DL inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018.
Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :
· remplacer la surface de roulement du tablier du pont (enrobé et membrane d'étanchéité);

· réparer localement le dessus de la dalle et des trottoirs ainsi que les chasse-roues du tablier du pont;

· remplacer tous les joints de dilatation du tablier du pont;

· améliorer le système de drainage du tablier du pont (nettoyage du système, rallongement ou élimination de drains et ajout de regards de nettoyage);

· réparer localement le dessous du tablier du pont;

· recouvrir d'un enduit de surface les piles, les culées et les parapets du pont ainsi que tous les murs de soutènement, incluant leur parapet;

· reconfigurer l’aménagement du boulevard Armand-Bombardier sur le pont, à ses approches et aux intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l’avenue Blaise-Pascal afin de permettre l’ajout de bandes cyclables unidirectionnelles dans chaque direction;

· mettre aux normes les feux de circulation aux intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l’avenue Blaise-Pascal;

· mettre à jour le système d’éclairage du boulevard Armand-Bombardier sur le pont, à ses approches et à l’intersection de l’avenue Blaise-Pascal ainsi que dans les tournebrides du boulevard Armand-Bombardier (voies de desserte locales faisant un virage en « U » sous le pont), ce qui consiste, sans s’y limiter, à :

o appliquer en usine un nouveau système de peinture sur tous les fûts des lampadaires;

o ajouter des prises de courant sur tous les fûts des lampadaires;

o remplacer tous les luminaires des lampadaires par des luminaires aux DEL avec nœuds intelligents;

o remplacer tous les conduits électriques ainsi que tous les luminaires fixés sous le tablier du pont;

o remplacer les conducteurs dans tous les conduits électriques;

o déplacer les lampadaires situés du côté Ouest du boulevard Armand-Bombardier, entre l’avenue Marco-Polo et le boulevard Henri-Bourassa Est;

· planer et resurfaçer la chaussée du boulevard Armand-Bombardier aux approches du pont et dans l’intersection de l’avenue Blaise-Pascal;

· intervenir sur les infrastructures de la CSEM situées dans les limites des travaux (construction de nouveaux massifs de conduits et reconstruction de puits d’accès);

· intervenir sur les infrastructures de Bell Canada situées dans les limites des travaux (reconstruction de massifs de conduits);

· effectuer le maintien de la circulation et la mise en place d’une signalisation temporaire liée aux travaux.

Il est prévu que les travaux débutent en juillet 2018 et se terminent en décembre 2018. Cela représente un total de 20 semaines de travaux. En cas de conditions climatiques défavorables, certains travaux pourraient être reportés au printemps 2019.

Dans le présent contrat, l'enveloppe des contingences pour pallier aux imprévus est de 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres, en raison des risques inhérents à des travaux sur des ouvrages existants. Ces contingences représentent un montant de 742 367,72 $ taxes incluses.

Également, des dépenses incidentes représentant un montant total de 420 509,54 $ taxes incluses sont prévues dans le cadre de la réalisation du contrat. Une partie de ces incidences, d’un montant de 357 881,28 $ taxes incluses, comprend le contrôle qualitatif, les études de caractérisation des sols, les travaux réalisés et les matériaux fournis par la Ville (signalisation et feux de circulation) ainsi que la protection des voies ferrées par les signaleurs du CN. L’autre partie de ces incidences, d’un montant de 62 628,26 $ taxes incluses, comprend le surveillant des travaux de la CSEM et les frais généraux de la CSEM pour la réalisation des travaux sur les infrastructures de la CSEM.

En ce qui concerne l'intégration au présent contrat des interventions sur les infrastructures de Bell Canada, ces travaux, d'un montant de 146 520,58 $ taxes et contingences incluses, représentent 2,57 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engagera à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Les détails du coût de travaux, des contingences et des incidences du contrat sont décrits à la section « Aspects financiers » du présent dossier.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire. Ces services seront payables selon la méthode horaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 permettra de compléter les travaux de réfection des structures amorcés lors de la réalisation du Contrat 2017, ce qui assurera la pérennité de l'ouvrage à long terme. Cela permettra également, grâce au réaménagement du boulevard Armand-Bombardier, d'implanter un nouveau lien cyclable identifié au plan vélo de l'agglomération de Montréal.
Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes*	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Dimco DL inc.	4 949 118,07 $	742 367,72 $	5 691 485,79 $
Constructions ConCreate Ltée	5 229 793,09 $	784 468,96 $	6 014 262,05 $
Loiselle inc.	5 725 634,16 $	858 845,13 $	6 584 479,29 $
Estimation des professionnels externes	6 137 539,10 $	920 630,87 $	7 058 169,97 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			6 096 742,38 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			7,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			892 993,50 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			15,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-1 366 684,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-19,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			322 776,26 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,7 %

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Lors de l'appel d'offres public 305402, sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 21 % et 79 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, deux (2) preneurs du cahier des charges sur les onze (11) qui n'ont pas déposé de soumission étaient un sous-traitant, alors que les autres preneurs n'ont pas indiqué de raison de désistement. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Les trois (3) soumissions déposées sont conformes.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes responsables de la conception des plans et devis du projet, laquelle s'élevait à 7 058 169,97 $, incluant les contingences et les taxes. La différence est de -1 366 684,18 $, soit -19,4 %.

Cet écart peut être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, les décisions d’affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Dimco DL inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 février 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe du dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5724-6621-01. Une attestation valide délivrée le 14 mars 2018 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe du dossier.

L'analyse des soumissions démontre que Dimco DL inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 965 474,75 $ taxes incluses et comprend :

- Un contrat à Dimco DL inc. pour un montant de 5 691 485,79 $ taxes et contingences incluses;
- Moins les travaux d'infrastructures de Bell Canada pour un montant de 146 520,58 $, taxes et contingences incluses, lesquels seront payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur;
- Plus des incidences de 420 509,54 $, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes des unités d'affaires concernées de la façon suivante :

- 94,36 % au PTI de la Direction des transports pour un montant de 5 628 972,35 $, contingences, incidences et taxes incluses;

- 5,64 % au PTI de la CSEM pour un montant total de 336 502,40 $, contingences, incidences et taxes incluses.

La dépense à faire approuver par les instances de la Ville est assumée à 74,08 % par la ville centrale pour un montant de 4 419 025,46 $ taxes incluses et à 25,92 % par l'agglomération pour un montant de 1 546 449,29 $ taxes incluses. La portion assumée par l'agglomération concerne la reconfiguration de l'aménagement du boulevard Armand-Bombardier afin de permettre l'ajout de bandes cyclables. Ces bandes cyclables sont identifiées au Plan vélo de l'agglomération de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations. L'extrait du Plan vélo pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se trouve en pièce jointe du dossier.

Cette dépense totale représente un coût net de 5 541 894,72 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale; elle sera imputée aux PTI 2018 - 2020 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans les documents « 2018-05-23_305402_coûts de travaux et incidences » et « 2018-05-24_Répartition bordereaux par programmes ».

Le détail des informations comptables se trouve dans les interventions du Service des finances et de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal à long terme et la préservation du patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal, en plus d'améliorer les déplacements et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.
L'implantation d'un nouveau lien cyclable correspond à l'Action 1 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débuter à l'été 2018 les travaux pour compléter la réfection des structures du pont Armand-Bombardier ainsi que pour réaliser le réaménagement du boulevard Armand-Bombardier nécessaire à l'ajout de bandes cyclables entre les intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal.
Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 17 août 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois de juin, la phase 2 des travaux (voir la description des phases sous la rubrique « Impact durant les travaux ») ne pourrait pas être amorcée en 2018. Un report en 2019 de la phase 2 des travaux impliquerait des frais supplémentaires et une augmentation des impacts sur la circulation (réalisation et maintien pendant tout l'hiver

2018-2019 d'un aménagement temporaire transitoire à l'aménagement final prévu du boulevard Armand-Bombardier).

Finalement, un report en 2019 de la phase 2 des travaux impliquerait une nouvelle coordination avec la Division des transports actifs et collectifs pour permettre le parachèvement du reste du nouveau lien cyclable prévu sur le boulevard Armand-Bombardier, soit l'ajout de bandes cyclables entre les intersections de l'avenue Blaise-Pascal et du boulevard Perras.

Impact durant les travaux :

Les travaux du Contrat 2018 seront réalisés principalement en deux phases. La phase 1 sera dans la direction Sud du boulevard Armand-Bombardier pour les travaux à réaliser du côté Ouest et au centre (glissière médiane) du boulevard. La phase 2 sera dans la direction Nord pour les travaux à réaliser du côté Est du boulevard.

Pendant ces deux phases, les travaux seront exécutés de façon à maintenir en tout temps une voie de circulation dans chaque direction du boulevard Armand-Bombardier entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Blaise-Pascal. La voie dans la direction de la phase qui sera en cours de réalisation sera déviée vers la chaussée du côté opposé (en contresens de la voie maintenue dans l'autre direction). Le trottoir situé du côté de la phase qui sera en cours de réalisation sera fermé, mais le trottoir situé du côté opposé demeurera ouvert.

Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 21 juin 2018;
Début des travaux : juillet 2018;

Fin des travaux : décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voirie et transports
Hugues BESSETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Son Thu LÊ, -
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Katie TREMBLAY, 24 mai 2018
Hugues BESSETTE, 22 mai 2018
Véronique PARENTEAU, 18 mai 2018
Éric PAINCHAUD, 18 mai 2018
Son Thu LÊ, 18 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe-Emmanuel - Ext PARENT
Consultant externe

Tél : 514 872-0841
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-25

Projet 11-03 : Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches

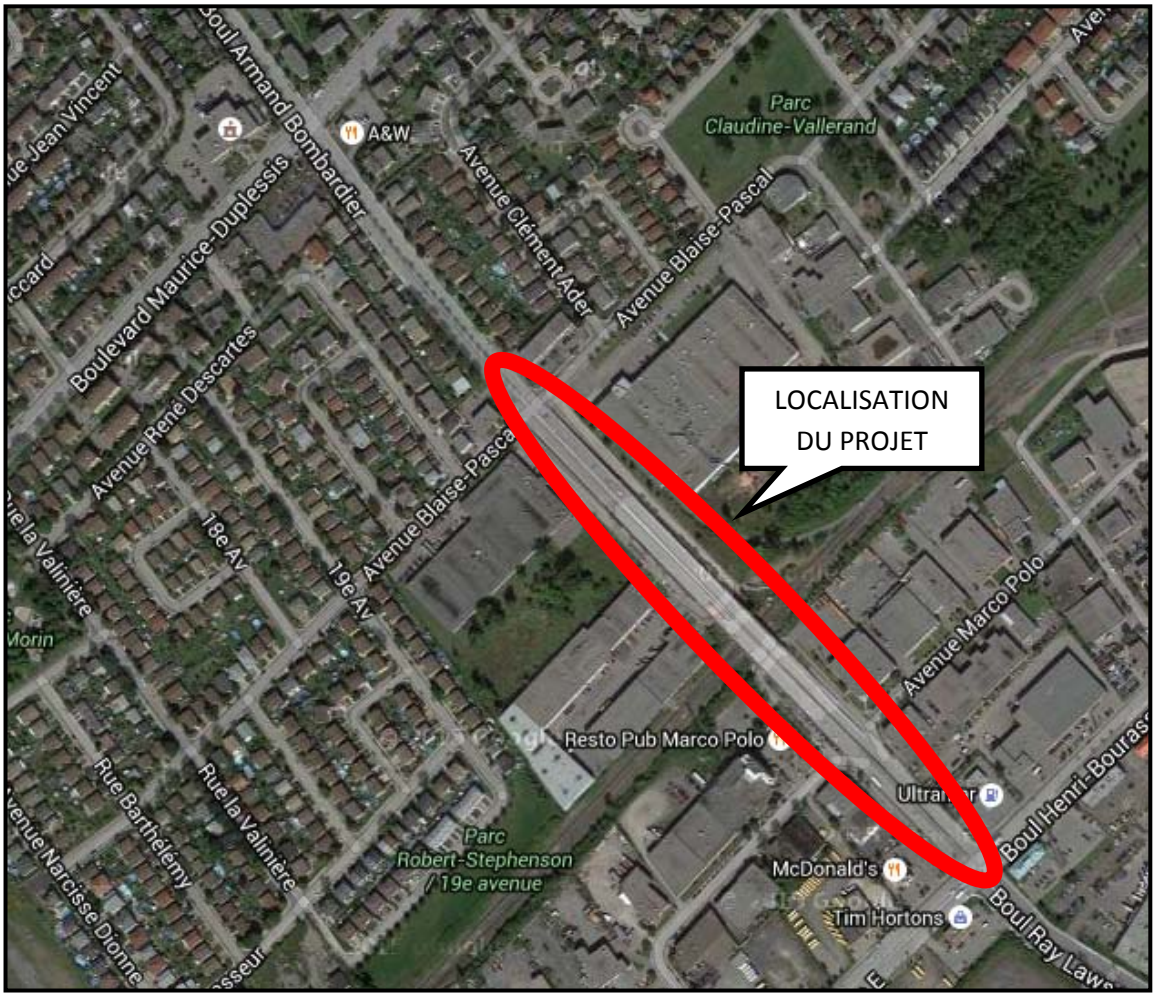

Structures visées par le projet

5033B : Pont d'étagement Armand-Bombardier
5033A : Mur de soutènement (MS) côté Sud-Ouest du pont
5033C : MS côté Nord-Ouest du pont
5033D : MS côté Nord-Est du pont
5033E : MS côté Sud-Est du pont

Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Programmation des voies cyclables 2017-2018

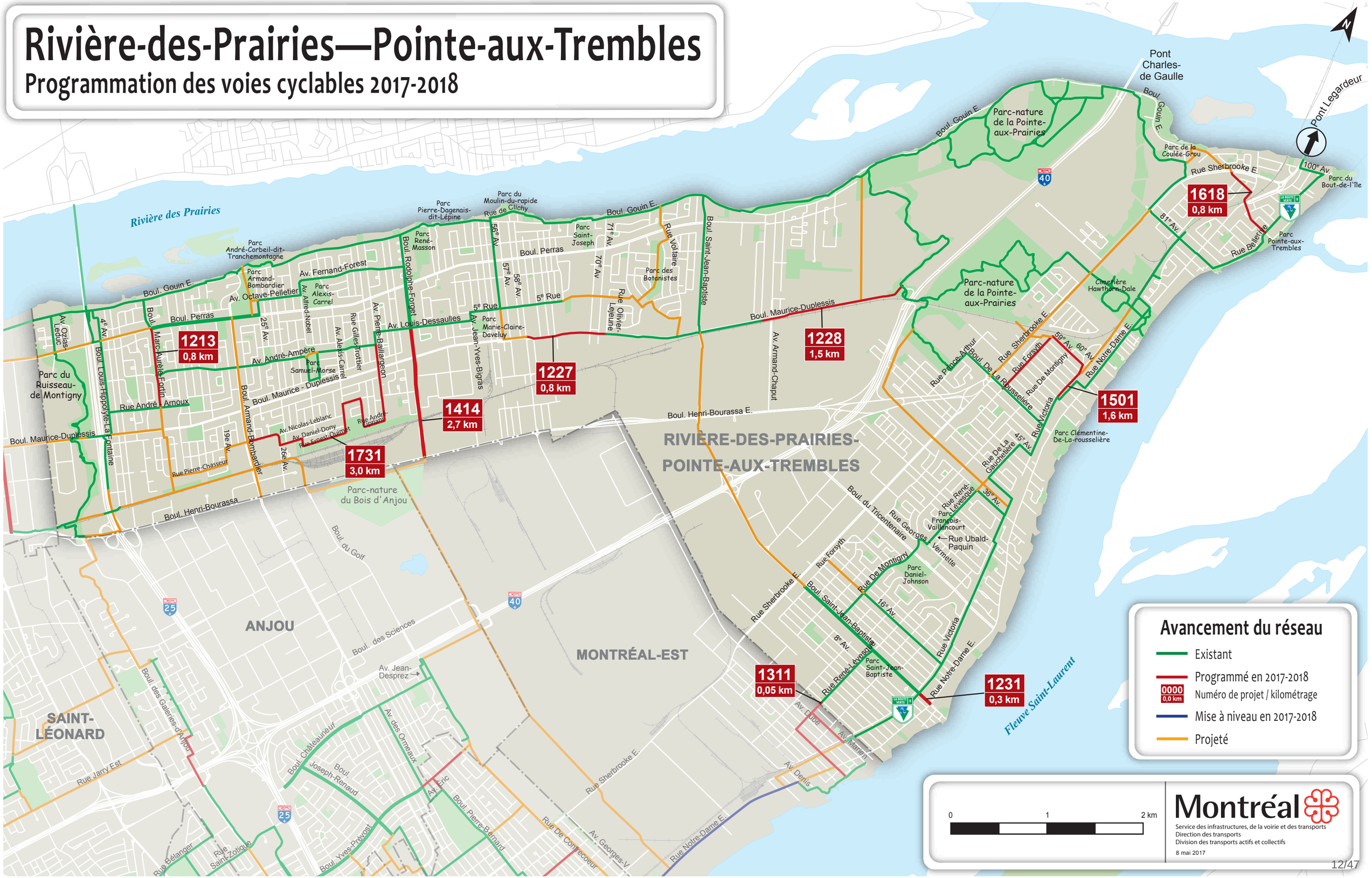

Montréal

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

SOUMISSION NO **305402** **RELANCE :** **OUI / NON**
ANNONCE NO 14 DATE DE L'ANNONCE: 2018-03-28
DATE D'OUVERTURE 2018-04-19
DÉCRET 1049-2013
CHARGÉ DE PROJET: Philippe-Emmanuel Parent

TITRE: 11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018

PRÉPARÉ PAR: Majida Tabit DATE DE TRAITEMENT: 30-avr-18

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION *(taxes incluses)*

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Dimco DL inc. (Licence RBQ # 5724-6621-01) (Attestation Revenu Québec valide du 14 mars 2018 au 30 juin 2018)	4 949 118,07 $	742 367,72 $	5 691 485,79 $
2	Constructions ConCreate Ltée	5 229 793,09 $	784 468,96 $	6 014 262,05 $
3	Loiselle inc.	5 725 634,16 $	858 845,13 $	6 584 479,29 $
	Estimation des professionnels externes	6 137 539,10 $	920 630,87 $	7 058 169,97 $
	Coût moyen des soumissions reçues ($)			**6 096 742,38 $**
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			**7,1%**
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		**($)**	**892 993,50 $**
			(%)	**15,7%**
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		**($)**	**-1 366 684,18 $**
			(%)	**-19,4%**
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		**($)**	**322 776,26 $**
			(%)	**5,7%**

**** Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).***

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1				
2				
3				

Caution | Conforme

Section C - Bordereau de soumission

11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (Appel d'offres n° 305402)

RÉSUMÉ DES BORDEREAUX

Description	Montant	
Bordereau - Administratif	186 500,00 $	
Bordereau - Maintien de la circulation	119 820,00 $	
Bordereau - Structure	1 870 570,90 $	
Bordereau - Chaussée	1 005 521,10 $	
Bordereau - Éclairage	683 575,00 $	
Bordereau - CSEM	144 025,00 $	
Bordereau - Bell Canada	110 814,70 $	
Bordereau - Feux de circulation	183 690,00 $	
Total bordereaux avant taxes :	4 304 516,70 $	(1)
Travaux contingents (15 %) :	645 677,51 $	(2)
Ajustement pour considérer erreurs de calculs dans certification de fonds de la CSEM :		
Total Contrat avant taxes :	4 950 194,21 $	(3)
	(case 1 + case 2)	
Taxes (14,975 %) :	741 291,58 $	(4)
	❶	
Total Contrat Contingences & taxes incluses	**5 691 485,79 $**	(5)
	(case 3 + case 4)	
Total Contrat – Bell Canada Contingences & taxes incluses	**5 544 965,21 $**	(6)
	❶ – ❹	

RÉSUMÉ DE LA RÉPARTITION DES BORDEREAUX PAR PROGRAMMES DU SIVT ET PAR PARTENAIRE

	P&T	ÉR-ST	TAC - AGGLO	VOIRIE	DERA	ÉR-RUE	ÉR-RUE	CSEM	Bell Canada
	46000		45000	55845	59002	55845	58002		
Bordereau - Administratif	186 500,00 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Bordereau - Maintien de la circulation	114 054,74 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	5 765,26 $	- $
Bordereau - Structure	1 354 881,90 $	- $	515 689,00 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Bordereau - Chaussée	- $	- $	653 903,10 $	293 692,00 $	- $	- $	- $	57 926,00 $	- $
Bordereau - Éclairage	- $	480 490,00 $	- $	- $	- $	54 380,00 $	148 705,00 $	- $	- $
Bordereau - CSEM	- $	- $	- $	- $	600,00 $	- $	- $	143 425,00 $	- $
Bordereau - Bell Canada	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	110 814,70 $
Bordereau - Feux de circulation	- $	- $	- $	- $	183 690,00 $	- $	- $	- $	- $
Total bordereaux avant taxes : (1)	**1 655 436,64 $**	**480 490,00 $**	**1 169 592,10 $**	**293 692,00 $**	**184 290,00 $**	**54 380,00 $**	**148 705,00 $**	**207 116,26 $**	**110 814,70 $**
Travaux contingents (15 %) : (2)	248 315,50 $	72 073,50 $	175 438,82 $	44 053,80 $	27 643,50 $	8 157,00 $	22 305,75 $	31 067,44 $	16 622,21 $
Ajustement pour considérer erreurs de calculs dans certification de fonds de la CSEM :		(19,51) $						19,51 $	
Total Contrat avant taxes : (3) (case 1 + case 2)	1 903 752,13 $	552 543,99 $	1 345 030,92 $	337 745,80 $	211 933,50 $	62 537,00 $	171 010,75 $	238 203,21 $	127 436,91 $
Taxes (14,975 %) : (4)	285 086,88 $	82 743,46 $	201 418,38 $	50 577,43 $	31 737,04 $	9 364,92 $	25 608,86 $	35 670,93 $	19 083,68 $
			❷					❸	❹
Total Contrat Contingences & taxes incluses (5) (case 3 + case 4)	**2 188 839,01 $**	**635 287,46 $**	**1 546 449,29 $**	**388 323,23 $**	**243 670,54 $**	**71 901,92 $**	**196 619,61 $**	**273 874,14 $**	**146 520,58 $**
			$\%_{AGGLO}$					$\%_{CSEM}$	$\%_{Bell\ Canada}$
Total Contrat – Bell Canada Contingences & taxes incluses (6)			**25,92%**					**5,64%**	**2,57%**
			❷ ÷ ❺					❻ ÷ ❺	❹ ÷ ❶

INCIDENCES - 46000

Incidences professionnelles (avant taxes)	238 000,00 $	
Incidences techniques (avant taxes)	73 268,78 $	
Incidences totales (avant taxes)	311 268,78 $	
Incidences totales (taxes incluses)	357 881,28 $	(7)

$\%_{SIVT\ |\ Ville\ centrale} = 100\% - \%_{AGGLO} - \%_{CSEM}$

$\%_{SIVT\ |\ Ville\ centrale} =$ **68,44%** **4 082 523,05 $**

$\%_{SIVT\ |\ Ville\ centrale\ +\ Agglo} =$ **94,36%** **5 628 972,34 $**

Mis à jour le : 2018-05-24

Par : Philippe-E. Parent, ing.

Philippe-E. Parent:
Montants ventilés au fichier
« 305402_coûts de travaux et incidences »

INCIDENCES - CSEM

Laboratoires, divers (taxes incluses)	7 971,09 $	
Conception, surveillance et frais généraux (taxes incluses)	54 657,17 $	
Incidences totales (taxes incluses)	62 628,26 $	(8)

Philippe-E. Parent:
Montants provenants du fichier contenu dans
l'intervention de certification de fonds de la CSEM

❺

Dépense totale Ville
Contingences, incidences & taxes incluses
5 965 474,75 $
(case 6 + case 7 + case 8)

❻

Dépense totale | Partie CSEM seulement
Contingences, incidences & taxes incluses
336 502,40 $
(❸ + case 8)

Montréal

Direction des Transports
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

Projet : 11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – **Contrat 2018**

Par : Philippe-E. Parent, ing. Date : 2018-05-23

Coûts globaux du contrat 305402

	Année 2018				
	Global	**Ville centrale**	**Agglomération**	**CSEM**	**Bell**
Répartition - **sur montant Contrat (excluant incidences)**	100,00%	65,44%	27,17%	4,81%	2,57%
Prix des travaux (plus bas soumissionnaire) :					
Dimco DL inc.	$ 4 304 516,70	$ 2 816 993,64	$ 1 169 592,10	$ 207 116,26	$ 110 814,70
Contingences					
15% du coût des travaux	$ 645 677,51	$ 422 549,05	$ 175 438,82	$ 31 067,44	$ 16 622,21
Ajustement pour considérer erreurs de calculs dans certification de fonds de la CSEM		$ (19,51)		$ 19,51	
Incidences professionnelles					
Communication	$ -	$ -			
Contrôle qualitatif	$ 180 000,00	$ 180 000,00			
Expertises particulières (gestion environnementale et caractérisation de sols, etc.)	$ 31 932,89	$ 25 000,00		$ 6 932,89	
Signaleurs de compagnie ferroviaire (protection des voies ferrées)	$ 33 000,00	$ 33 000,00			
Surveillant de travaux & frais généraux de la CSEM	$ 47 538,31			$ 47 538,31	
Total incidences professionnelles (avant taxes)	$ 292 471,20	$ 238 000,00		$ 54 471,20	
Incidences techniques					
Marquage et signalisation - Ateliers Rosemont	$ 7 500,00	$ 7 500,00			
Feux de circulation et éclairage - Ateliers Rosemont	$ 55 000,00	$ 55 000,00			
Feux de circulation et éclairage - Matériaux / équipements fournis par la Ville	$ 10 600,00	$ 10 600,00			
Maintien de la circulation et gestion des impacts	$ -	$ -			
Gaz, Bell, H-Q, CSEM, etc	$ 168,78	$ 168,78			
Acquisition et servitudes	$ -	$ -			
Plantations et mobilier urbain	$ -	$ -			
Déplacement services publics	$ -	$ -			
Total incidences techniques (avant taxes)	$ 73 268,78	$ 73 268,78			
Déboursés					
Reproductions de plans et devis	$ -	$ -			
Déplacements et stationnement	$ -	$ -			
Expertise professionnelle	$ -	$ -			
Total déboursés	$ -	$ -			
Sous-total (avant taxes)	$ 5 315 934,19	$ 3 550 791,96	$ 1 345 030,92	$ 292 674,41	$ 127 436,91
TPS 5,000% du sous-total	$ 265 796,71	$ 177 539,60	$ 67 251,55	$ 14 633,72	$ 6 371,85
TVQ 9,975% du sous-total	$ 530 264,44	$ 354 191,50	$ 134 166,83	$ 29 194,27	$ 12 711,83
TOTAL avec taxes	**$ 6 111 995,33**	**$ 4 082 523,05**	**$ 1 546 449,29**	**$ 336 502,40**	**$ 146 520,58**

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels

801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

PAR COURRIEL

Le 22 mai 2018

Monsieur Mathieu Bouvier, ing.
Spécialiste, approvisionnement du réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Entente sur le partage du coût des travaux sur les infrastructures de Bell Canada intégrés aux travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018

Projet : 11-03
Soumission : 305402

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de massifs de conduits.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Dimco DL inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec Common inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à **146 520,58 $ (taxes et contingences de 15 % incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

...2

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Philippe-Emmanuel Parent, ing., chargé de projets, au 514 872-0841 ou à l'adresse courriel suivante : xpareph@ville.montreal.qc.ca.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 24 mai 2018 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean Carrier, ing. M.ing.
Chef de division gestion d'actifs, Ville de Montréal

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 305402 (projet Bell H62530).

J'ai signé le 24 mai 2018, à Montreal.

Signature de la personne autorisée par Bell Canada

MARC GERMAIN
Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet Bell Canada H62530 de la soumission 305402

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division de la réalisation des travaux, Ville de Montréal
M. Louis-Philippe Riopel, ing., chef d'équipe, Division de la réalisation des travaux – Ponts et tunnels, Ville de Montréal
M. Dominic Vachon, ing. M.Sc.A., chef de groupe, Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels, Ville de Montréal
M. Philippe-Emmanuel Parent, ing., chargé de projet, Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels, Ville de Montréal

305402 – Réfection du pont et des murs Armand-Bombardier – Contrat 2018

Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03)
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Secteur	Mesures de mitigation

Boulevard Armand-Bombardier entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Blaise-Pascal, incluant les tournebrides
 	
Travaux de réfection du pont et des murs Armand-Bombardier
 	
Travaux de reconfiguration de l'aménagement du boulevard Armand-Bombardier et des intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal
 	
Travaux de resurfaçage et de mise à jour du système d'éclairage du boulevard Armand-Bombardier et de l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal
	- Afin de diminuer l'impact des travaux sur les usagers du réseau routier et les riverains, les travaux de réfection du pont et des murs Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 seront regroupés principalement en deux phases de travaux qui se détaillent comme suit :
	  - Phase 1 : boulevard Armand-Bombardier en direction Sud pour les travaux de réfection du pont et des murs, de réaménagement, de resurfaçage et d'éclairage du côté Ouest ainsi qu'au centre (glissière médiane) du boulevard.
	  - Phase 2 : boulevard Armand-Bombardier en direction Nord pour les travaux de réfection du pont et des murs, de réaménagement, de resurfaçage et d'éclairage du côté Est du boulevard.
	- Pendant ces deux phases, les travaux seront exécutés de façon à maintenir en tout temps une voie de circulation d'une largeur d'au moins 3,3 mètres dans chaque direction. La voie dans la direction de la phase qui sera en cours de réalisation sera déviée vers la chaussée du côté opposé (en contresens de la voie maintenue dans l'autre direction). Afin d'optimiser l'efficacité et d'améliorer la sécurité de cet aménagement temporaire, les mesures suivantes seront également prévues :
	  - À l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal, le virage à gauche sera interdit dans les deux directions du boulevard Armand-Bombardier. Des chemins de détour seront implantés.
	  - À l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est, une deuxième voie pourra être maintenue dans chaque direction, de sorte à maintenir les virages à gauche dans les deux directions du boulevard Armand-Bombardier.
	  - En direction Sud, la bretelle d'accès provenant de l'avenue Marco-Polo sera fermée complètement pendant les deux phases. En direction Nord, la bretelle d'accès vers l'avenue Marco-Polo sera fermée complètement pendant la phase 2 seulement. Des chemins de détour seront implantés dans les deux cas.
	  - Des arrêts d'autobus seront déplacés ou annulés, soient les arrêts 52025, 52026 et 54743 à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est ainsi que l'arrêt 51877 à l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal.
	  - Le stationnement sera interdit au Nord de l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal.
	- Les activités d'aménagement et de démantèlement des aires de travail des phases seront réalisées dans des fermetures de deux voies sur trois de façon à maintenir également une voie de circulation dans chaque direction. Ces fermetures seront de courtes durées et planifiées de nuit.
	- Un trottoir sera maintenu ouvert en tout temps, soit celui situé du côté opposé à la phase de travaux qui sera en cours de réalisation. Une signalisation sera mise en place pour orienter les piétons du côté maintenu ouvert. En aucun cas les trottoirs des deux côtés du boulevard ne devront être entravés de manière simultanée.

Préparé par : Philippe-E. Parent, ing.
Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels
Direction des transports, Ville de Montréal

	- La fermeture de la voie de stationnement du côté gauche des tournebrides (voies de desserte locales du boulevard Armand-Bombardier faisant un virage en « U » sous le pont) sera nécessaire pendant les deux phases. La largeur de la voie de circulation maintenue ouverte devra être d'au moins 5 mètres et le stationnement y sera interdit des deux côtés. La durée et l'envergure de ces fermetures pourront être ajustées selon les besoins et l'avancement des travaux. - Des fermetures complètes de tournebrides sont prévues dans le cas où des travaux sur les côtés extérieurs ou sur le dessous du pont doivent avoir lieu directement au-dessus d'un tournebride. Ces fermetures seront de courtes durées et planifiées de nuit avec l'implantation de chemins de détour. Pour chaque tournebride, un nombre maximal de quatre de ces fermetures est autorisé au contrat pour toutes les phases de travaux. - Des fermetures partielles seulement des deux aires de stationnements localisées sous le pont seront mises en place pour permettre la réalisation des travaux sur le dessous du tablier du pont. - Les accès aux commerces, aux entreprises et aux autres entrées privées devront être maintenus en tout temps par l'Entrepreneur. L'Entrepreneur devra aménager des accès temporaires si aucun accès à un riverain ne peut être maintenu pendant les travaux. - Chaque phase de travaux doit être exécutée dans sa totalité de manière séquentielle et ne peut être réalisée de manière concourante.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- En plus des communications usuelles, des panneaux d'information et des PMVM seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidants seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

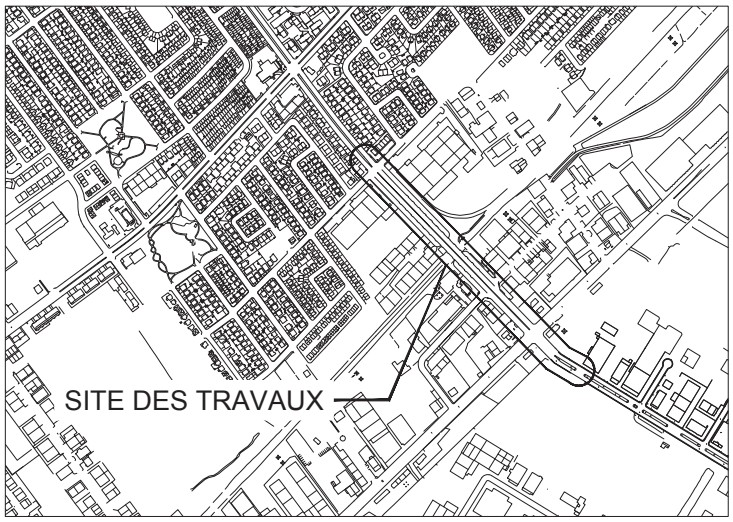

TABLE DES MATIÈRES

FEUILLET	DESCRIPTION
01 –	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
02 –	DÉMOLITION – DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
03 –	DÉMOLITION – DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
04–	DÉMOLITION – DU CH. 10+550 AU CH. 8+070
05–	NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
06 –	NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
07 –	NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS DU CH. 10+550 AU CH. 8+070
08 –	MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
09 –	MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
10 –	MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 10+550 AU CH. 8+070
11 –	COUPES
12 –	DÉTAILS

TOTAL DE FEUILLETS: 12

11-03

RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND-BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

CHAUSSÉE

Montréal

Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

AAAA–MM–JJ	STATUT	PAR
2018-03-19	POUR SOUMISSION	AGD OIQ: 5030042

MANDATAIRE: WSP-LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:

Audrey Cloutier Drouin 5030042 Ingénieur

2018-03-16
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:

FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ:45838

DESSINATEUR(S):

ELISE BOILY

CLIENT: Montréal – Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-01 — 01/12

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

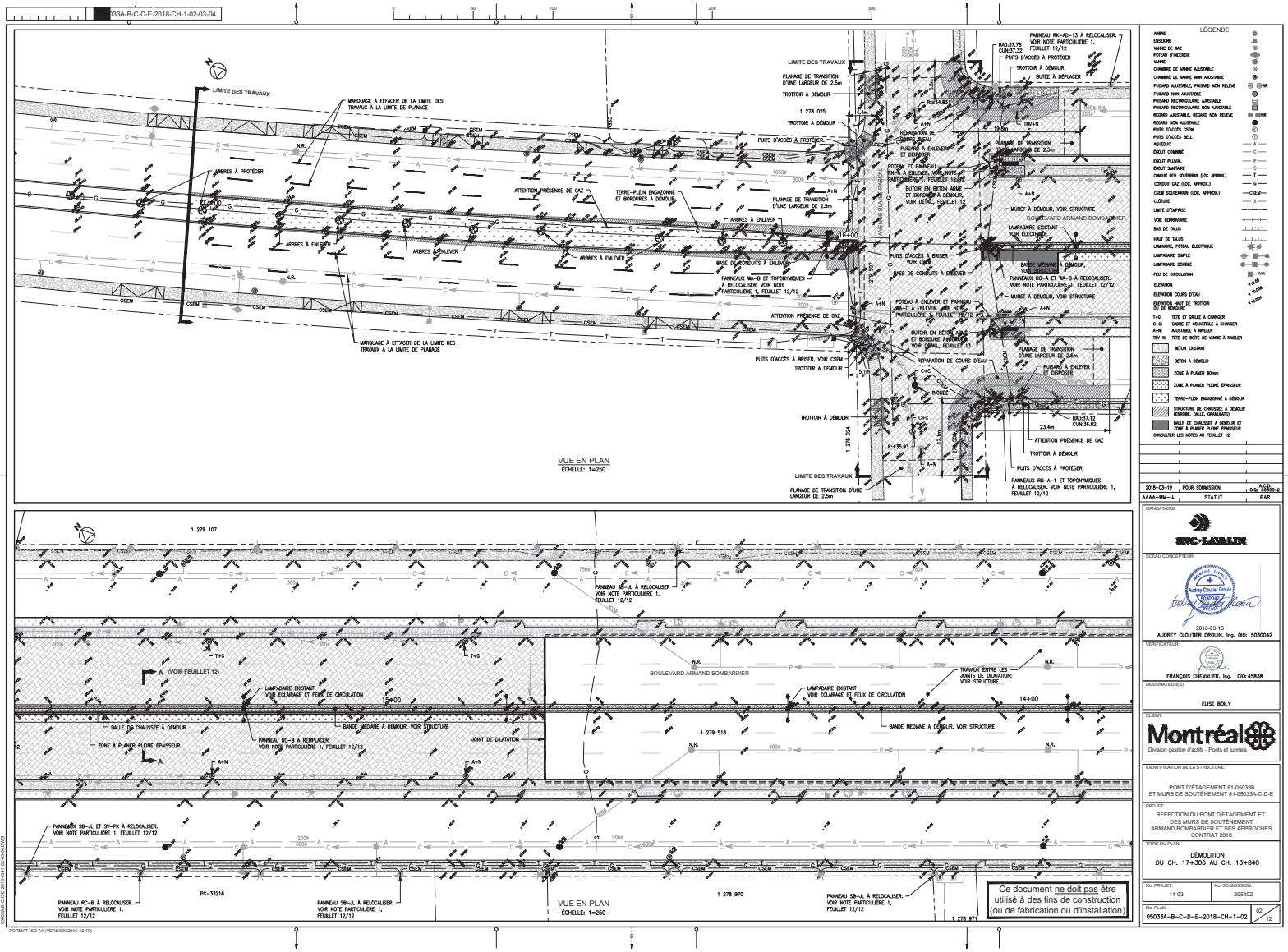
VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250
VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250
LÉGENDE
BOULEVARD ARMAND BOMBARDIER
LIMITE DES TRAVAUX
MARQUAGE À EFFACER DE LA LIMITE DES TRAVAUX À LA LIMITE DE PLANAGE
ARBRES À PROTÉGER
ARBRES À ENLEVER
ATTENTION PRÉSENCE DE GAZ
TERRE-PLEIN ENGAZONNÉ ET BORDURES À DÉMOLIR
PUITS D'ACCÈS À PROTÉGER
PUITS D'ACCÈS À BRISER, VOIR CSEM
PLANAGE DE TRANSITION D'UNE LARGEUR DE 2.5m
TROTTOIR À DÉMOLIR
1 278 025
1 278 024
1 279 518
1 278 970
1 278 971
PANNEAU RK–AD–13 À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX WA–B ET TOPONYMIQUES À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX RO–A ET WA–B À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX RH–A–1 ET TOPONYMIQUES À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX SB–JL ET SV–PK À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAU RC–B À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAU SB–JL À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAU RC–B À REMPLACER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PC–33216
LAMPADAIRE EXISTANT VOIR ÉCLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION
LAMPADAIRE EXISTANT VOIR ÉCLAIRAGE
BANDE MÉDIANE À DÉMOLIR, VOIR STRUCTURE
JOINT DE DILATATION
TRAVAUX ENTRE LES JOINTS DE DILATATION VOIR STRUCTURE
DALLE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR
ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR
BUSE À DÉMOLIR
BUTOIR EN BÉTON ARMÉ ET BORDURE À DÉMOLIR, VOIR DÉTAIL, FEUILLET 13
RÉPARATION DE COURS D'EAU
PUISARD À ENLEVER ET DISPOSER
POTEAU À ENLEVER ET PANNEAU RH–D À ENLEVER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
BUTOIR EN BÉTON ARMÉ ET BORDURE À DÉMOLIR, VOIR DÉTAIL, FEUILLET 13
BUTÉE À DÉPLACER
MURET À DÉMOLIR, VOIR STRUCTURE
BASE DE CONDUITS À ENLEVER
BASE DE CONDUITS À DÉMOLIR
LAMPADAIRE EXISTANT VOIR ÉLECTRICITÉ
Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)
2018-03-19 POUR SOUMISSION AAAA–MM–JJ STATUT
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838
ELISE BOILY
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018
DÉMOLITION DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
11-03
305402
05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02
02/12

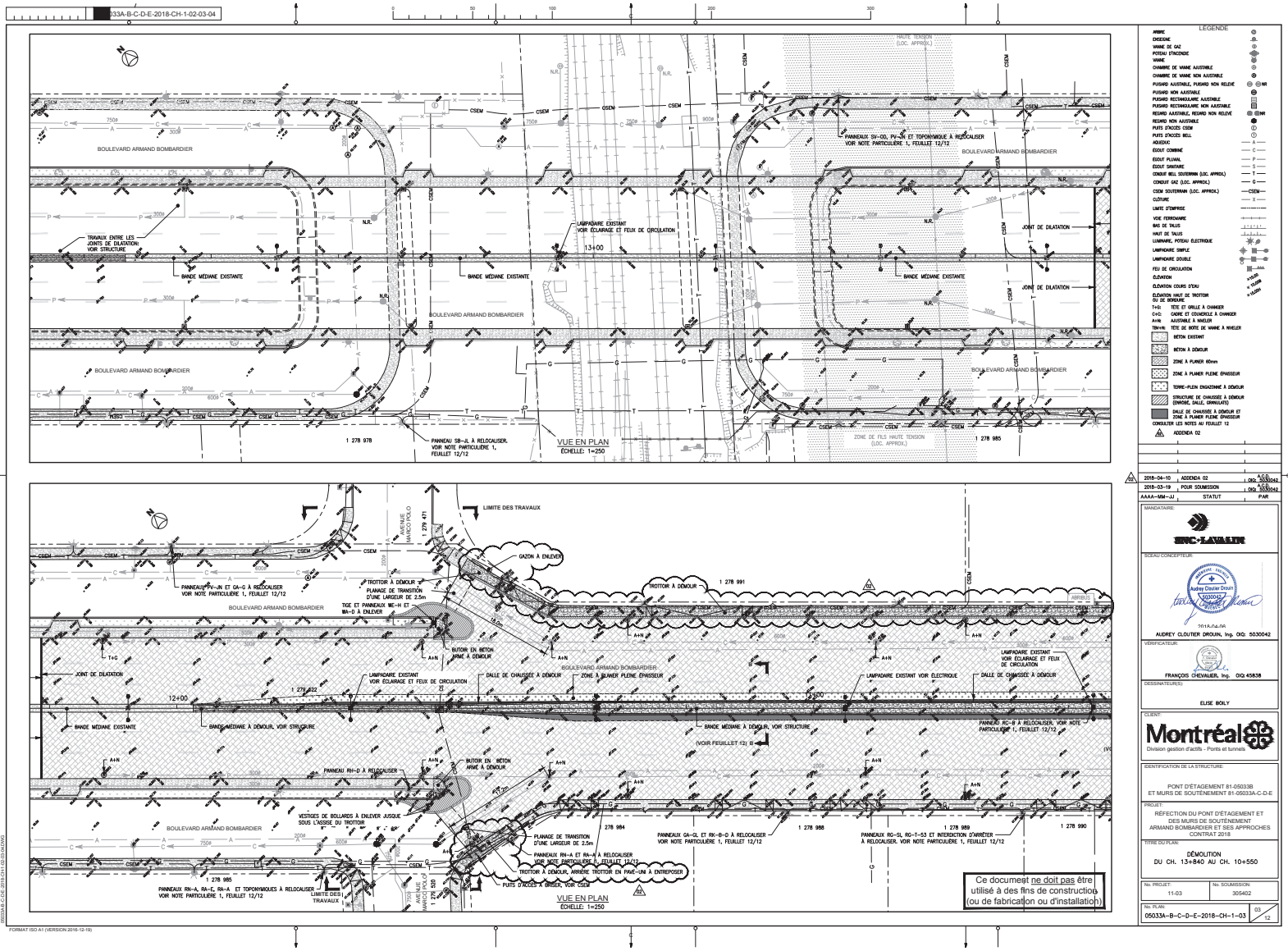
LÉGENDE
BOULEVARD ARMAND BOMBARDIER
VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250
LIMITE DES TRAVAUX
GAZON À ENLEVER
TROTTOIR À DÉMOLIR
BANDE MÉDIANE EXISTANTE
BANDE MÉDIANE À DÉMOLIR, VOIR STRUCTURE
JOINT DE DILATATION
LAMPADAIRE EXISTANT VOIR ÉCLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION
LAMPADAIRE EXISTANT VOIR ÉLECTRIQUE
DALLE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR
ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR
BUTOIR EN BÉTON ARMÉ À DÉMOLIR
PLANAGE DE TRANSITION D'UNE LARGEUR DE 2.5m
TROTTOIR À DÉMOLIR, ARRIÈRE TROTTOIR EN PAVÉ-UNI À ENTREPOSER
PUITS D'ACCÈS À BRISER, VOIR CSEM
VESTIGES DE BOLLARDS À ENLEVER JUSQUE SOUS L'ASSISE DU TROTTOIR
LIMITE DES TRAVAUX
AVENUE MARCEL-POLOZ
AVENUE MARCEL-LAURIN
1 278 978
1 278 985
1 279 471
1 278 991
1 278 984
1 278 988
1 278 989
1 278 990
PANNEAUX SV-OD, PV-JN ET TOPONYMIQUE À RELOCALISER VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX PV-JN ET GA-G À RELOCALISER VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAU SB-JL À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX RN-A, RA-E, RA-A ET TOPONYMIQUES À RELOCALISER VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAU RH-D À RELOCALISER
PANNEAUX RN-A ET RA-A À RELOCALISER VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX GA-GL ET RK-B-D À RELOCALISER VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAUX RC-SL RC-T-53 ET INTERDICTION D'ARRÊTER À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
PANNEAU RC-B À RELOCALISER, VOIR NOTE PARTICULIÈRE 1, FEUILLET 12/12
ZONE DE FILS HAUTE TENSION (LOC. APPROX.)
HAUTE TENSION (LOC. APPROX.)
Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)
2018-04-10 ADDENDA 02
2018-03-19 POUR SOUMISSION
AAAA-MM-JJ STATUT
MANDATAIRE: SNC-LAVALIN
SCEAU CONCEPTEUR
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042
VÉRIFICATEUR: FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838
DESSINATEUR(S): ELISE BOILY
CLIENT: Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels
IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE: PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E
PROJET: RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018
TITRE DU PLAN: DÉMOLITION DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
No. PROJET: 11-03
No. SOUMISSION: 305402
No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-03
03/12
05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02-03-04.DWG
FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02-03-04

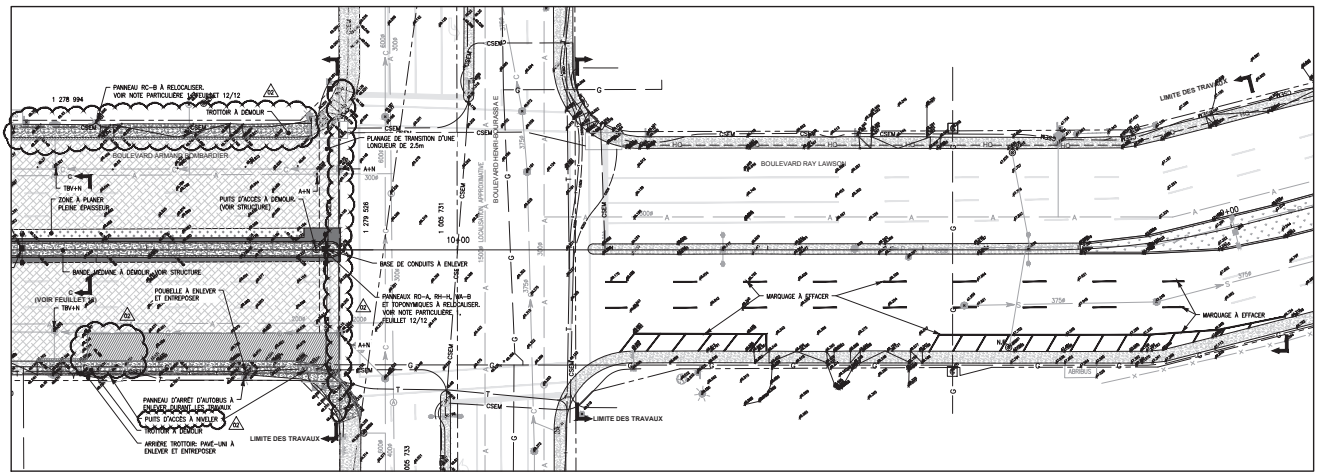

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

LÉGENDE

ARBRE
ENSEIGNE
VANNE DE GAZ
POTEAU D'INCENDIE
VANNE
CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ
PUISARD NON AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ
REGARD NON AJUSTABLE
PUITS D'ACCÈS CSEM
PUITS D'ACCÈS BELL
AQUEDUC
ÉGOUT COMBINÉ
ÉGOUT PLUVIAL
ÉGOUT SANITAIRE
CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.)
CSEM SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
CLÔTURE
LIMITE D'EMPRISE
VOIE FERROVIAIRE
BAS DE TALUS
HAUT DE TALUS
LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
LAMPADAIRE SIMPLE
LAMPADAIRE DOUBLE
FEU DE CIRCULATION
ÉLÉVATION
ÉLÉVATION COURS D'EAU
ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE
T+G: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+R: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOITE DE VANNE À NIVELER
BÉTON EXISTANT
BÉTON À DÉMOLIR
ZONE À PLANER 40mm
ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR
TERRE-PLEIN ENGAZONNÉ À DÉMOLIR
STRUCTURE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR (ENROBÉ, DALLE, GRANULAIRE)
DALLE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR ET ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR
CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
ADDENDA 02

2018-04-10	ADDENDA 02		AGC OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION		AGC OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT		PAR

MANDATAIRE:
SNC-LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
Audrey Cloutier Drouin
5030042
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION
DU CH. 10+550 AU CH. 8+070

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-04 — 04/12

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02-03-04.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

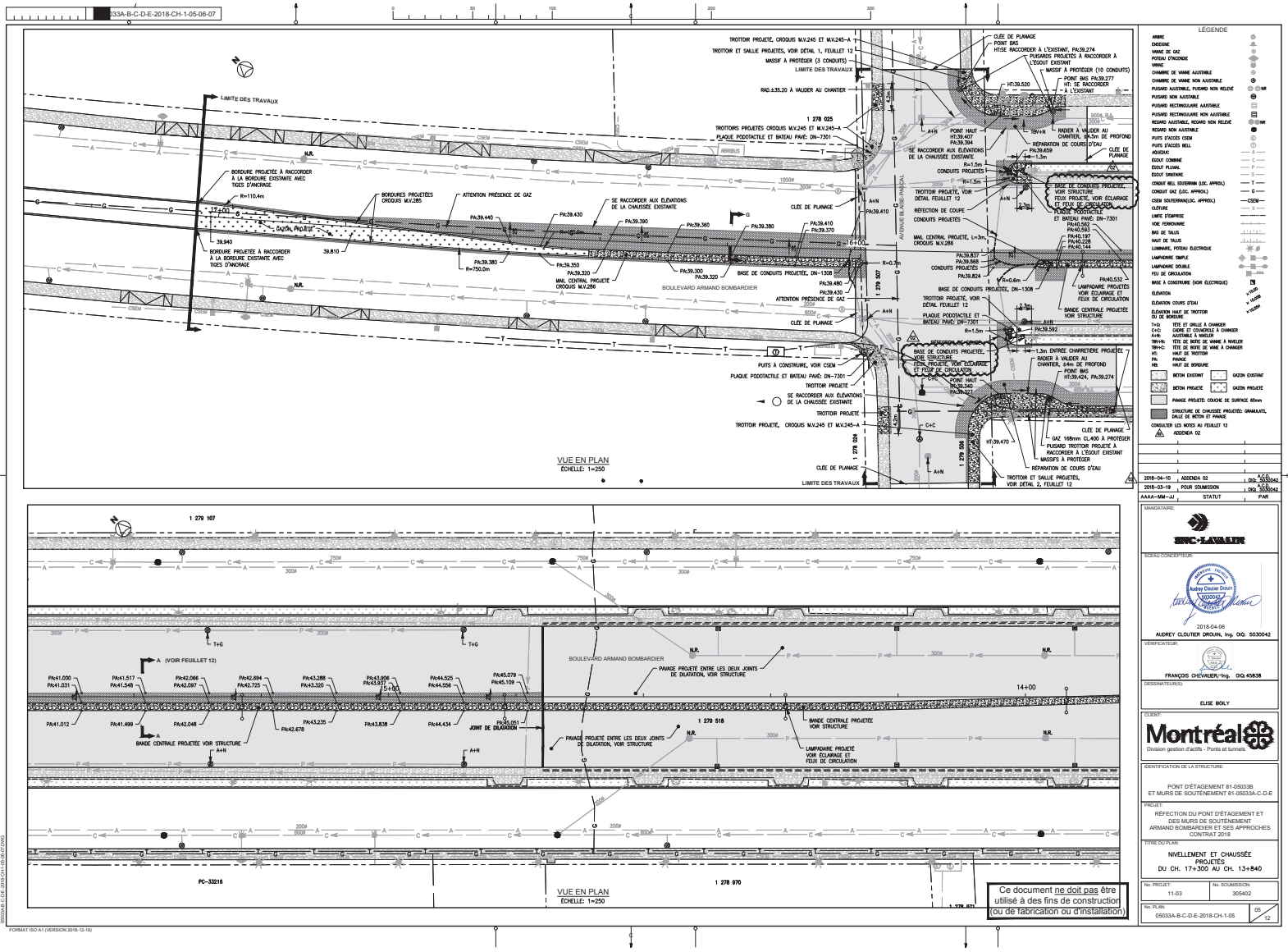
LÉGENDE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250
BOULEVARD ARMAND BOMBARDIER
AVENUE E.-G.-MARCHAND
LIMITE DES TRAVAUX
TROTTOIR PROJETÉ, CROQUIS M.V.245 ET M.V.245-A
TROTTOIR ET SAILLIE PROJETÉS, VOIR DÉTAIL 1, FEUILLET 12
MASSIF À PROTÉGER (3 CONDUITS)
RAG.±35.20 À VALIDER AU CHANTIER
TROTTOIRS PROJETÉS CROQUIS M.V.245 ET M.V.245-A
PLAQUE PODOTACTILE ET BATEAU PAVÉ: DN-7301
BORDURE PROJETÉE À RACCORDER À LA BORDURE EXISTANTE AVEC TIGES D'ANCRAGE
BORDURES PROJETÉES CROQUIS M.V.285
ATTENTION PRÉSENCE DE GAZ
SE RACCORDER AUX ÉLÉVATIONS DE LA CHAUSSÉE EXISTANTE
CLÉ DE PLANAGE
RÉFECTION DE COUPE
CONDUITS PROJETÉS
MAIL CENTRAL PROJETÉ CROQUIS M.V.286
BASE DE CONDUITS PROJETÉE, DN-1308
TROTTOIR PROJETÉ, VOIR DÉTAIL FEUILLET 12
PUITS À CONSTRUIRE, VOIR CSEM
TROTTOIR PROJETÉ
TROTTOIR PROJETÉ, CROQUIS M.V.245 ET M.V.245-A
LIMITE DES TRAVAUX
PUISARDS PROJETÉS À RACCORDER À L'ÉGOUT EXISTANT
POINT BAS HT:SE RACCORDER À L'EXISTANT, PA:39.274
MASSIF À PROTÉGER (10 CONDUITS)
POINT BAS PA:39.277
HT: SE RACCORDER À L'EXISTANT
HT:39.520
POINT HAUT HT:39.407 PA:39.394
RÉPARATION DE COURS D'EAU PA:39.659
RADIER À VALIDER AU CHANTIER, Ø4.5m DE PROFOND
BASE DE CONDUITS PROJETÉE, VOIR STRUCTURE
FEUX PROJETÉ, VOIR ÉCLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION
PLAQUE PODOTACTILE ET BATEAU PAVÉ: DN-7301
LAMPADAIRE PROJETÉS VOIR ÉCLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION
BANDE CENTRALE PROJETÉE VOIR STRUCTURE
RADIER À VALIDER AU CHANTIER, Ø4m DE PROFOND
POINT BAS HT:39.424, PA:39.274
POINT HAUT PA:39.340 PA:39.327
CLÉ DE PLANAGE
GAZ 168mm CL.400 À PROTÉGER
PUISARD TROTTOIR PROJETÉ À RACCORDER À L'ÉGOUT EXISTANT
MASSIFS À PROTÉGER
RÉPARATION DE COURS D'EAU
TROTTOIR ET SAILLIE PROJETÉS, VOIR DÉTAIL 2, FEUILLET 12
1 278 025
1 278 024
1 279 507
1 279 506
1 279 107
1 279 518
1 278 970
1 278 971
17+00
14+00
BÉTON EXISTANT
BÉTON PROJETÉ
GAZON EXISTANT
GAZON PROJETÉ
PAVAGE PROJETÉ: COUCHE DE SURFACE 60mm
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE: GRANULATS, DALLE DE BÉTON ET PAVAGE
CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
ADDENDA 02
2018-04-10 ADDENDA 02 AUDREY CLOUTIER DROUIN OIQ: 5030042
2018-03-19 POUR SOUMISSION AUDREY CLOUTIER DROUIN OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ STATUT PAR
MANDATAIRE:
SNC-LAVALIN
SCEAU CONCEPTEUR:
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042
VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838
DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY
CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels
IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E
PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018
TITRE DU PLAN:
NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
No. PROJET: 11-03
No. SOUMISSION: 305402
No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-05
05 12
Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)
FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

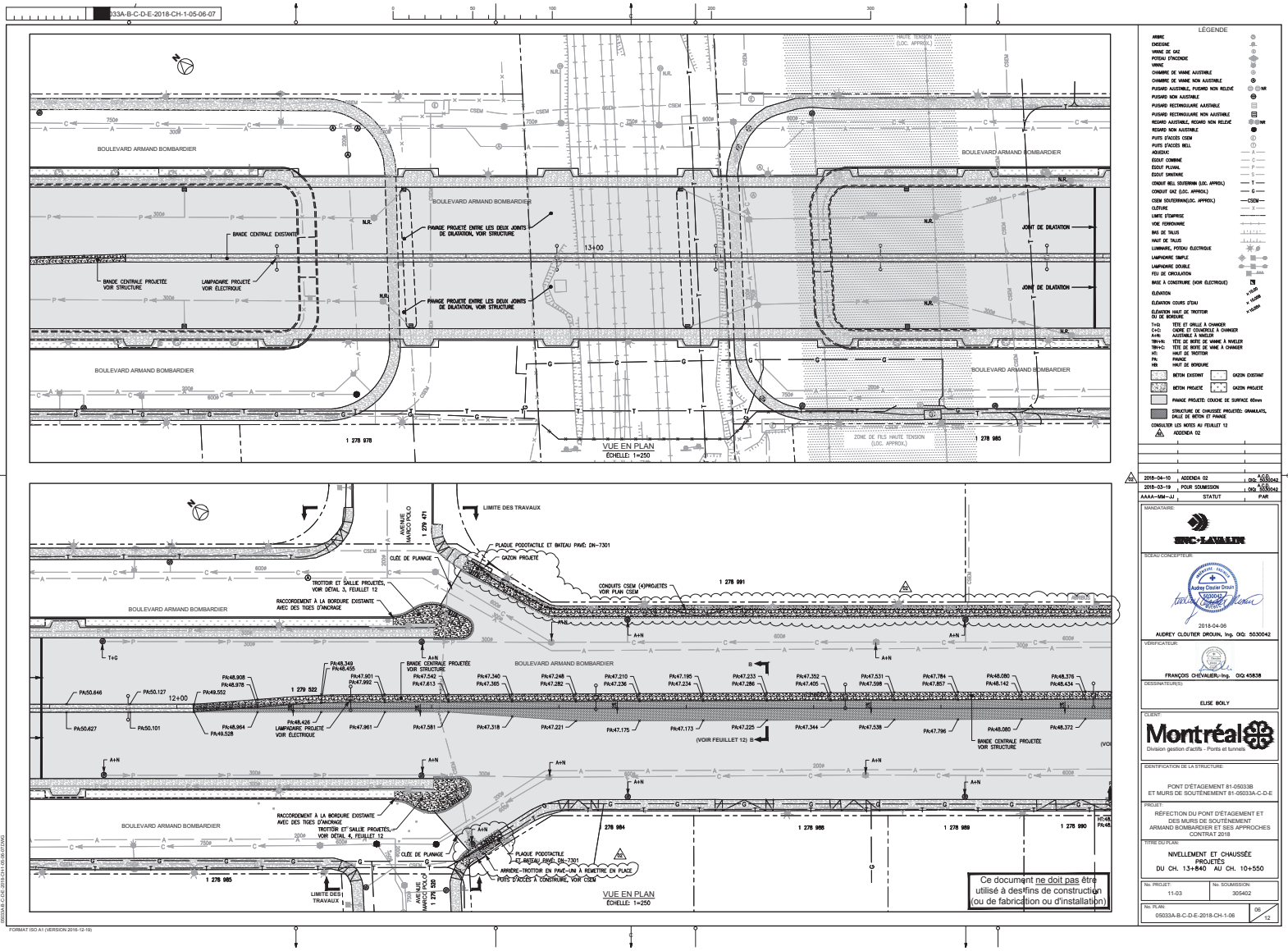
05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-05-06-07
LÉGENDE
BOULEVARD ARMAND BOMBARDIER
BANDE CENTRALE EXISTANTE
BANDE CENTRALE PROJETÉE VOIR STRUCTURE
LAMPADAIRE PROJETÉ VOIR ÉLECTRIQUE
PAVAGE PROJETÉ ENTRE LES DEUX JOINTS DE DILATATION, VOIR STRUCTURE
JOINT DE DILATATION
13+00
1 278 978
1 278 985
VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250
ZONE DE FILS HAUTE TENSION (LOC. APPROX.)
AVENUE MARCEL-POLO
1 279 471
LIMITE DES TRAVAUX
PLAQUE PODOTACTILE ET BATEAU PAVÉ: DN-7301
GAZON PROJETÉ
CLÉE DE PLANAGE
TROTTOIR ET SAILLIE PROJETÉS, VOIR DÉTAIL 3, FEUILLET 12
RACCORDEMENT À LA BORDURE EXISTANTE AVEC DES TIGES D'ANCRAGE
CONDUITS CSEM (4)PROJETÉS VOIR PLAN CSEM
1 278 991
12+00
1 279 522
LAMPADAIRE PROJETÉ VOIR ÉLECTRIQUE
(VOIR FEUILLET 12) B
1 278 984
1 278 988
1 278 989
1 278 990
ARRIÈRE-TROTTOIR EN PAVÉ-UNI À RÉMETTRE EN PLACE
PUITS D'ACCÈS À CONSTRUIRE, VOIR CSEM
Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)
2018-04-10 ADDENDA 02 AGC
2018-03-19 POUR SOUMISSION AGC
AAAA-MM-JJ STATUT PAR
MANDATAIRE:
SNC-LAVALIN
SCEAU CONCEPTEUR:
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042
VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838
DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY
CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels
IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E
PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018
TITRE DU PLAN:
NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS
DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
No. PROJET: 11-03
No. SOUMISSION: 305402
No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-06
06/12
FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

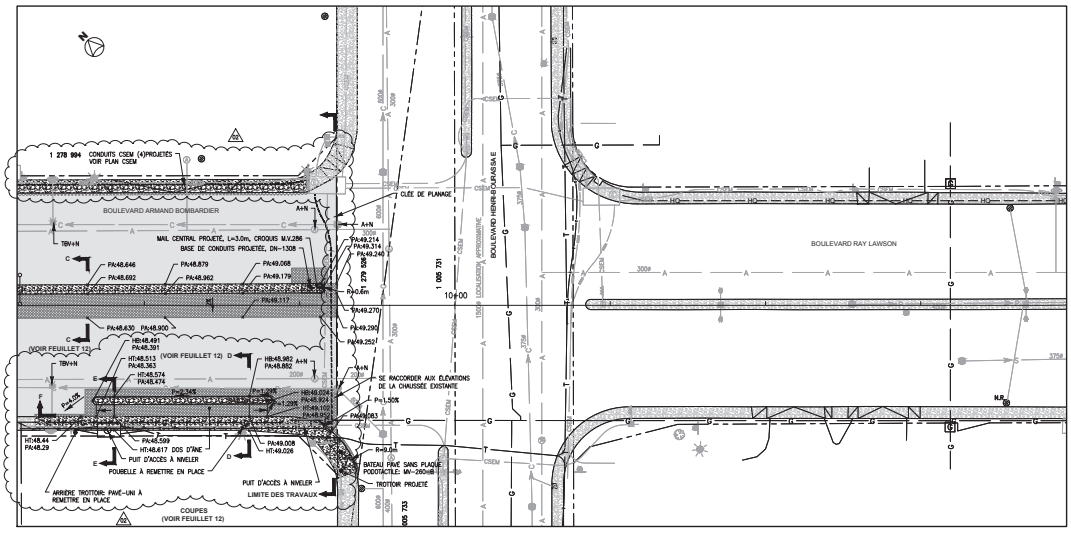

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

LÉGENDE

ARBRE
ENSEIGNE
VANNE DE GAZ
POTEAU D'INCENDIE
VANNE
CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ
PUISARD NON AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ
REGARD NON AJUSTABLE
PUITS D'ACCÈS CSEM
PUITS D'ACCÈS BELL
AQUEDUC
ÉGOUT COMBINÉ
ÉGOUT PLUVIAL
ÉGOUT SANITAIRE
CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.)
CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.)
CLÔTURE
LIMITE D'EMPRISE
VOIE FERROVIAIRE
BAS DE TALUS
HAUT DE TALUS
LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
LAMPADAIRE SIMPLE
LAMPADAIRE DOUBLE
FEU DE CIRCULATION
BASE À CONSTRUIRE (VOIR ÉLECTRIQUE)
ÉLÉVATION
ÉLÉVATION COURS D'EAU
ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE
T+G: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+N: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOITE DE VANNE À NIVELER
TBV+C: TÊTE DE BOITE DE VANNE À CHANGER
HT: HAUT DE TROTTOIR
PA: PAVAGE
HB: HAUT DE BORDURE
BÉTON EXISTANT
GAZON EXISTANT
BÉTON PROJETÉ
GAZON PROJETÉ
PAVAGE PROJETÉ: COUCHE DE SURFACE 60mm
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE: GRANULAIRE, DALLE DE BÉTON ET PAVAGE
CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
ADDENDA 02

2018-04-10	ADDENDA 02	AAA	OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	AAA	OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR	

MANDATAIRE:
SNC-LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
Audrey Cloutier Drouin 5030042 Ingénieur
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS
DU CH. 10+550 AU CH. 8+070

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-07 — 07/12

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

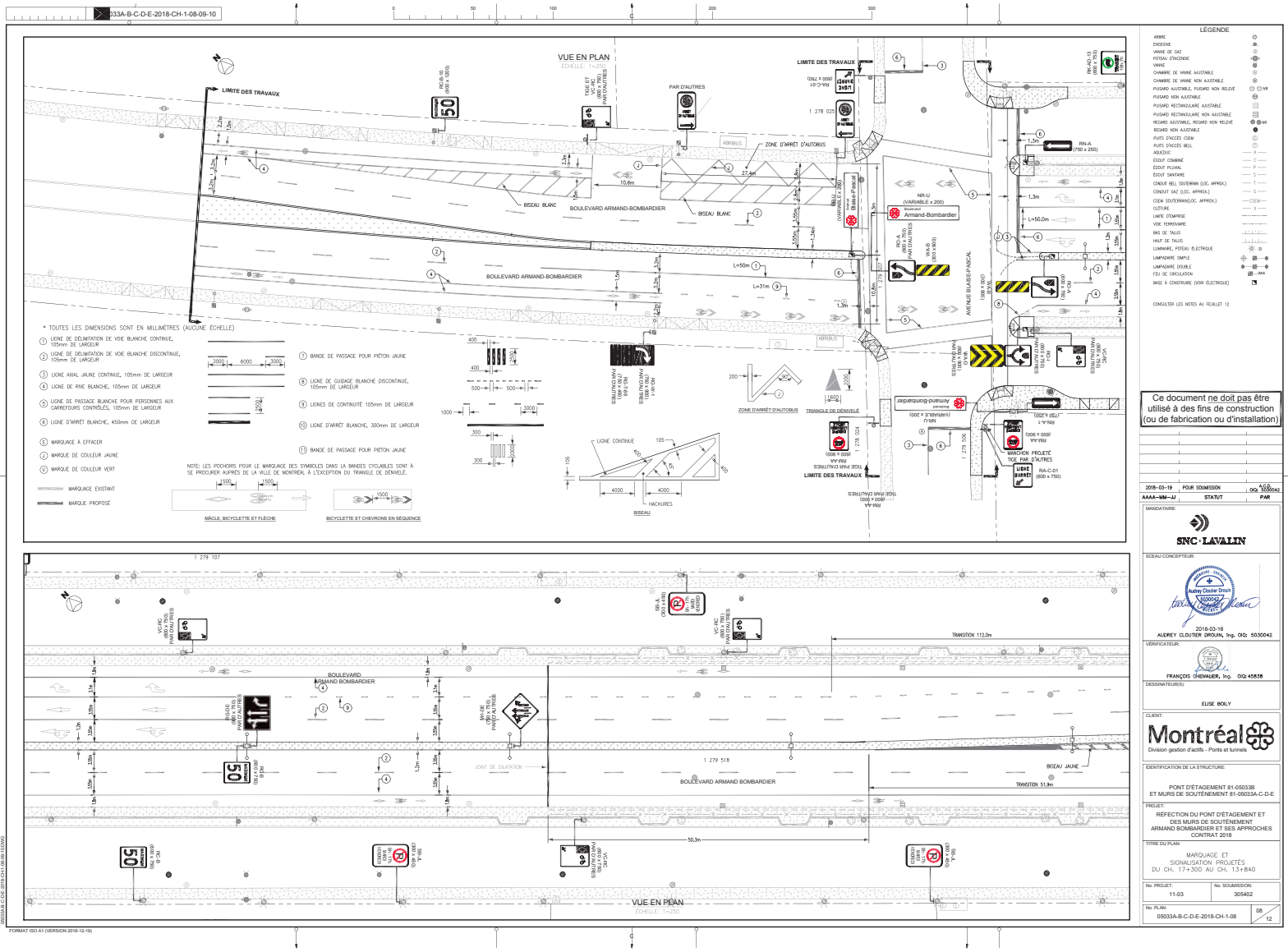
VUE EN PLAN
ÉCHELLE : 1:250
LIMITE DES TRAVAUX
BISEAU BLANC
BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER
ZONE D'ARRÊT D'AUTOBUS
AVENUE BLAISE-PASCAL
Armand-Bombardier
Blaise-Pascal
PAR D'AUTRES
ABRIBUS
L=50m
L=31m
L=50,0m
TRIANGLE DE DÉNIVELÉ
MANCHON PROJETÉ
TIGE PAR D'AUTRES
LIGNE CONTINUE
HACHURES
BISEAU
* TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES (AUCUNE ÉCHELLE)
1 LIGNE DE DÉLIMITATION DE VOIE BLANCHE CONTINUE, 105mm DE LARGEUR
2 LIGNE DE DÉLIMITATION DE VOIE BLANCHE DISCONTINUE, 105mm DE LARGEUR
3 LIGNE AXIAL JAUNE CONTINU, 105mm DE LARGEUR
4 LIGNE DE RIVE BLANCHE, 105mm DE LARGEUR
5 LIGNE DE PASSAGE BLANCHE POUR PERSONNES AUX CARREFOURS CONTRÔLÉS, 105mm DE LARGEUR
6 LIGNE D'ARRÊT BLANCHE, 450mm DE LARGEUR
7 BANDE DE PASSAGE POUR PIÉTON JAUNE
8 LIGNE DE GUIDAGE BLANCHE DISCONTINUE, 105mm DE LARGEUR
9 LIGNES DE CONTINUITÉ 105mm DE LARGEUR
10 LIGNE D'ARRET BLANCHE, 300mm DE LARGEUR
11 BANDE DE PASSAGE POUR PIÉTON JAUNE
E MARQUAGE À EFFACER
J MARQUE DE COULEUR JAUNE
V MARQUE DE COULEUR VERT
MARQUAGE EXISTANT
MARQUE PROPOSÉ
NOTE: LES POCHOIRS POUR LE MARQUAGE DES SYMBOLES DANS LA BANDES CYCLABLES SONT À SE PROCURER AUPRES DE LA VILLE DE MONTREAL À L'EXCEPTION DU TRIANGLE DE DÉNIVELÉ.
MÂCLE, BICYCLETTE ET FLÈCHE
BICYCLETTE ET CHEVRONS EN SÉQUENCE
1 279 107
1 279 518
BOULEVARD ARMAND BOMBARDIER
JOINT DE DILATION
TRANSITION 112,0m
TRANSITION 51,4m
50,3m
BISEAU JAUNE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE : 1:250
LÉGENDE
CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)
2018-03-19 POUR SOUMISSION AAAA-MM-JJ STATUT
MANDATAIRE: SNC·LAVALIN
SCEAU CONCEPTEUR:
2018-03-16
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042
VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS GHEMMAUER, Ing. OIQ: 45838
DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY
CLIENT: Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels
IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E
PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018
TITRE DU PLAN:
MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
No. PROJET: 11-03
No. SOUMISSION: 305402
No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-08
08 12
05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-08-09-10
FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

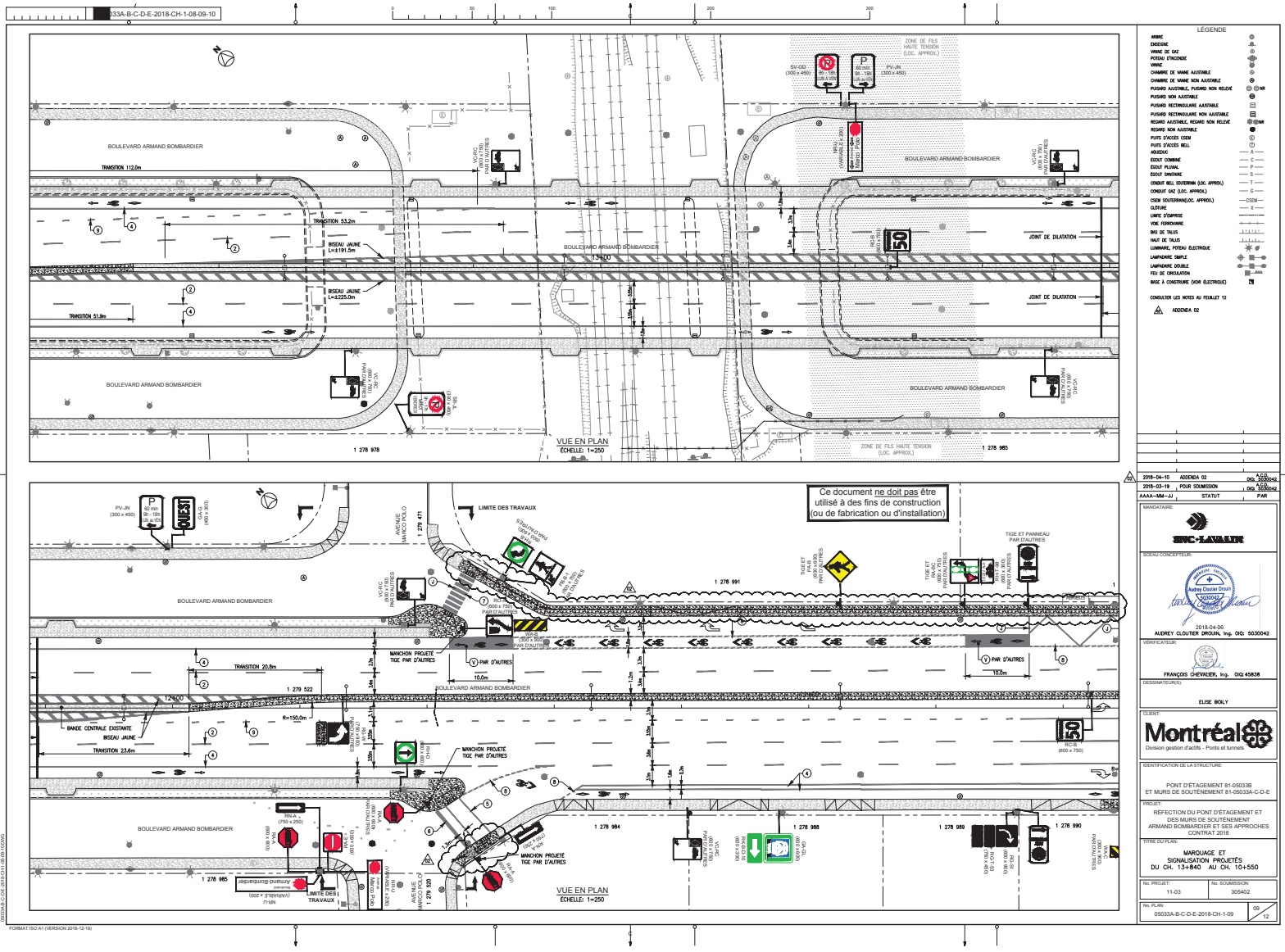

2018-04-10	ADDENDA 02	ACG OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	ACG OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE: SNC-LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR: Audrey Cloutier Drouin 5030042 Ingénieur

2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT: Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 13+840 AU CH. 10+550

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-09 — 09/12

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

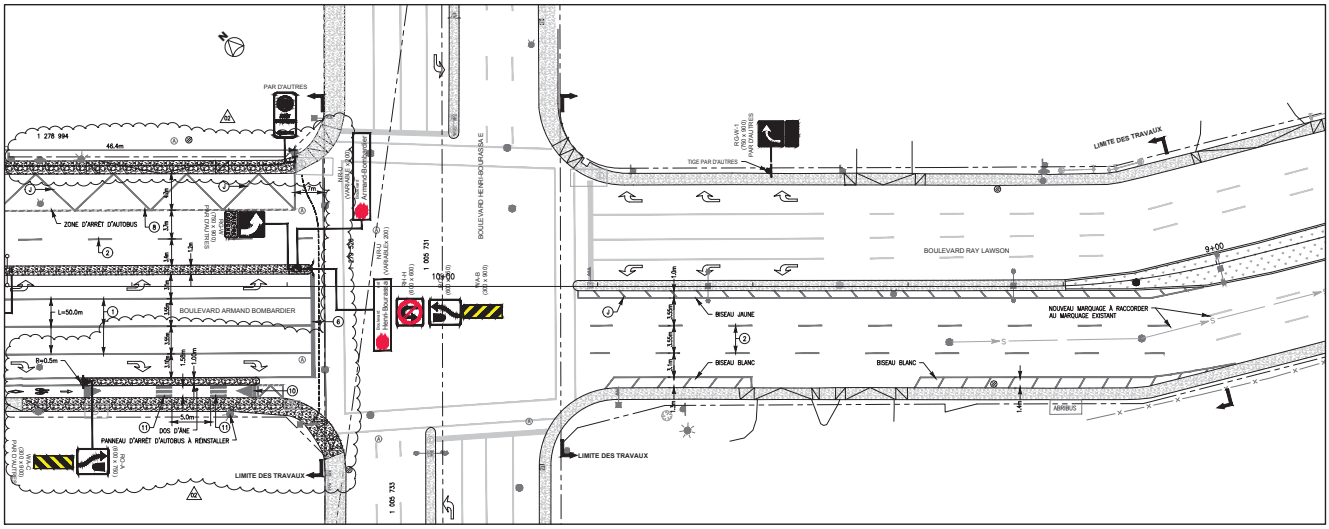

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

LÉGENDE

ARMC
ENSEIGNE
VANNE DE GAZ
POTEAU D'INCENDIE
VANNE
CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ
PUISARD NON AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ
REGARD NON AJUSTABLE
PUITS D'ACCÈS CSEM
PUITS D'ACCÈS BELL
AQUEDUC
ÉGOUT COMBINÉ
ÉGOUT PLUVIAL
ÉGOUT SANITAIRE
CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.)
CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.)
CLÔTURE
LIMITE D'EMPRISE
VOIE FERROVIAIRE
BAS DE TALUS
HAUT DE TALUS
LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
LAMPADAIRE SIMPLE
LAMPADAIRE DOUBLE
FEU DE CIRCULATION
BASE À CONSTRUIRE (NON ÉLECTRIQUE)

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12

ADDENDA 02

AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR
2018-04-10	ADDENDA 02	AGD OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	AGD OIQ: 5030042

MANDATAIRE:
SNC-LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 10+550 AU CH. 8+070

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-10 — 10/12

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-08-09-10(VVO)

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-11

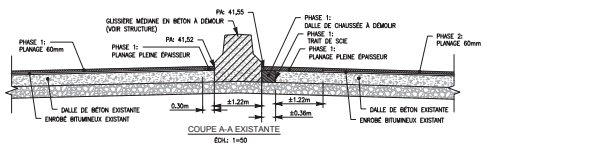

COUPE A-A EXISTANTE
ÉCH.: 1=50

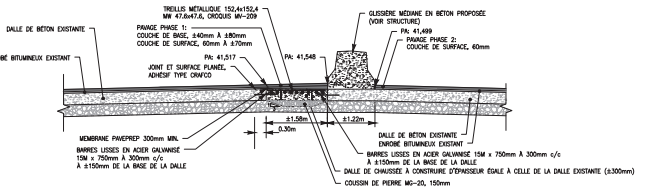

COUPE A-A PROJETÉE
ÉCH.: 1=50

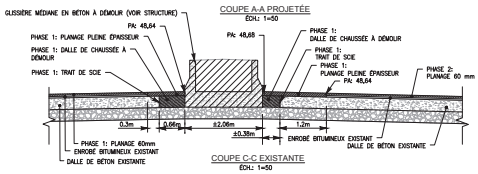

COUPE C-C EXISTANTE
ÉCH.: 1=50

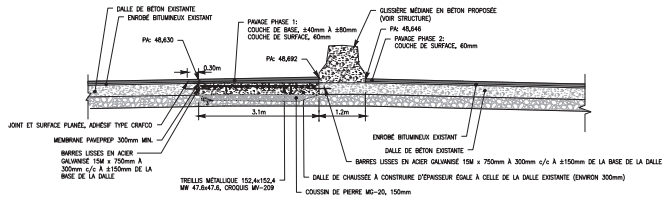

COUPE C-C PROJETÉE
ÉCH.: 1=50

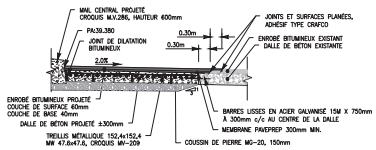

COUPE G-G PROJETÉE

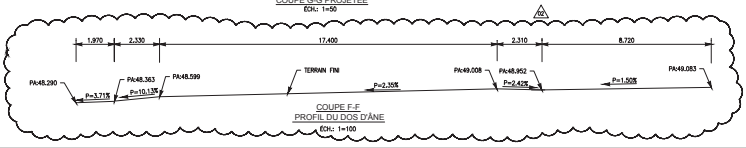

COUPE F-F
PROFIL DU DOS D'ÂNE
ÉCH.: 1=100

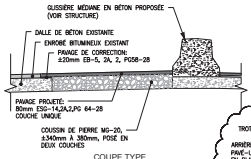

COUPE TYPE
STRUCTURE DE CHAUSSÉE TEMPORAIRE
ÉCH.: 1=50

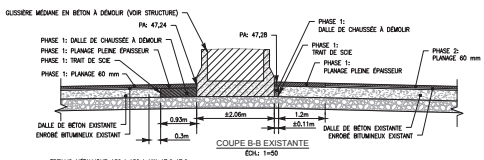

COUPE B-B EXISTANTE
ÉCH.: 1=50

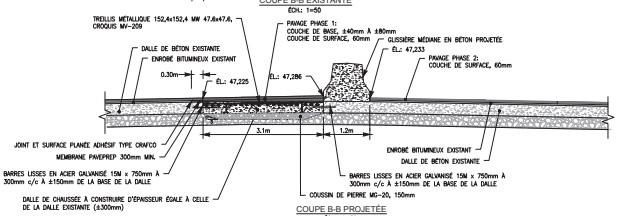

COUPE B-B PROJETÉE
ÉCH.: 1=50

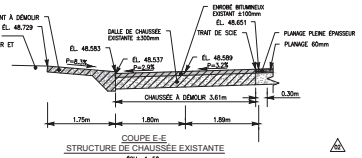

COUPE E-E
STRUCTURE DE CHAUSSÉE EXISTANTE
ÉCH.: 1=50

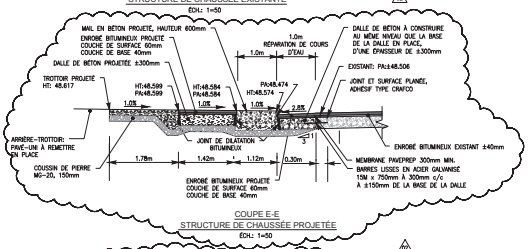

COUPE E-E
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE
ÉCH.: 1=50

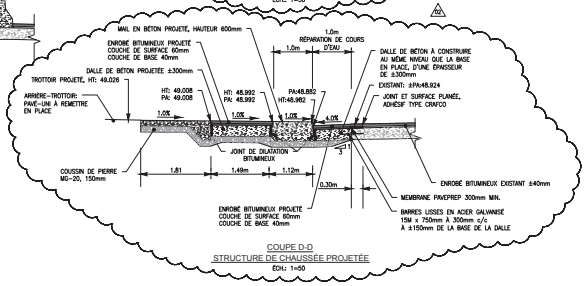

COUPE D-D
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE
ÉCH.: 1=50

LÉGENDE

A2 ADDENDA 02

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

A2	2018–04–10	ADDENDA 02	CCC OIQ: 5030042
	2018–03–19	POUR SOUMISSION	CCC OIQ: 5030042
	AAAA–MM–JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC-LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
Audrey Cloutier Drouin
5030042
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. oiq: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER/ Ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
PEDRO ESCALONA

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
COUPES

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A–B–C–D–E–2018–CH–11 — 11/12

DESSINÉ AVEC/DRAWN WITH: MicroStation V8i
CHEMIN: S:\STRUCTURES\DESSIN\MicroStation\05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-11.dwg
05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-11.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

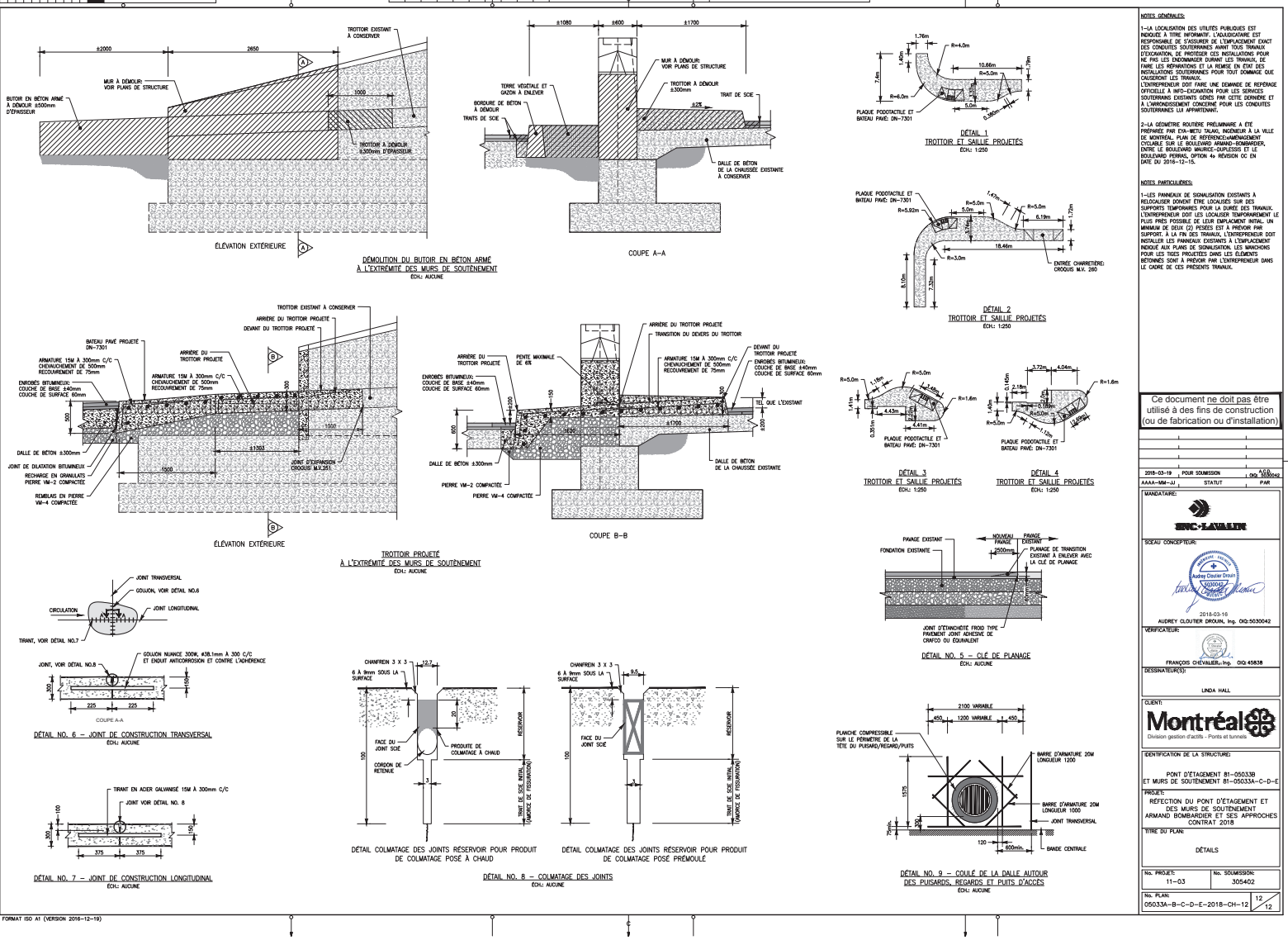

NOTES GÉNÉRALES:

1–LA LOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES EST INDIQUÉE À TITRE INFORMATIF. L'ADJUDICATAIRE EST RESPONSABLE DE S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACT DES CONDUITES SOUTERRAINES AVANT TOUS TRAVAUX D'EXCAVATION, DE PROTÉGER CES INSTALLATIONS POUR NE PAS LES ENDOMMAGER DURANT LES TRAVAUX, DE FAIRE LES RÉPARATIONS ET LA REMISE EN ÉTAT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES POUR TOUT DOMMAGE QUE CAUSERONT LES TRAVAUX.
L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE UNE DEMANDE DE REPÉRAGE OFFICIELLE À INFO–EXCAVATION POUR LES SERVICES SOUTERRAINS EXISTANTS GÉRÉS PAR CETTE DERNIÈRE ET À L'ARRONDISSEMENT CONCERNÉ POUR LES CONDUITES SOUTERRAINES LUI APPARTENANT.

2–LA GÉOMÉTRIE ROUTIÈRE PRÉLIMINAIRE A ÉTÉ PRÉPARÉE PAR EVA–WETU TALWI, INGÉNIEUR À LA VILLE DE MONTRÉAL. PLAN DE RÉFÉRENCE:«AMÉNAGEMENT CYCLABLE SUR LE BOULEVARD ARMAND–BOMBARDIER, ENTRE LE BOULEVARD MAURICE–DUPLESSIS ET LE BOULEVARD PERRAS, OPTION 4» RÉVISION 0C EN DATE DU 2016–12–15.

NOTES PARTICULIÈRES:

1–LES PANNEAUX DE SIGNALISATION EXISTANTS À RELOCALISER DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS SUR DES SUPPORTS TEMPORAIRES POUR LA DURÉE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT LES LOCALISER TEMPORAIREMENT LE PLUS PRÈS POSSIBLE DE LEUR EMPLACEMENT INITIAL UN MINIMUM DE DEUX (2) PESÉES EST À PRÉVOIR PAR SUPPORT. À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER LES PANNEAUX EXISTANTS À L'EMPLACEMENT INDIQUÉ AUX PLANS DE SIGNALISATION. LES MANCHONS POUR LES TIGES PROJETÉES DANS LES ÉLÉMENTS BÉTONNÉS SONT À PRÉVOIR PAR L'ENTREPRENEUR DANS LE CADRE DE CES PRÉSENTS TRAVAUX.

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

2018–03–19	POUR SOUMISSION		CCD
AAAA–MM–JJ	STATUT		PAR

MANDATAIRE: SNC-LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR: Audrey Cloutier Drouin, 5030042, Ingénieur(e), Québec — 2018-03-16

AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ:5030042

VÉRIFICATEUR: FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S): LINDA HALL

CLIENT: Montréal — Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81–05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81–05033A–C–D–E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES
CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
DÉTAILS

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11–03	305402

No. PLAN: 05033A–B–C–D–E–2018–CH–12 — 12/12

DERNIÈRE SAUVEGARDE: 2018/03/16 – 8:39am
CHEMIN: J:\05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-12\SOUMISSION\05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-12.dwg

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016–12–19)

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 février 2018

DIMCO DL INC.
A/S MONSIEUR FRANCO DI MARTINO
8601 , BOUL HENRI-BOURASSA E, BUR. 100
MONTRÉAL (QC) H1E 1P4

N° de décision : 2018-CPSM-1012215
N° de client : 3001192370

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DIMCO DL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 février 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

REVENU QUÉBEC

LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

5-1

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

DIMCO DL INC.
8601, BOUL. HENRI-BOURASSA E, PORTE 100
MONTREAL (QUEBEC) H1E 1P4

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171594824 ✓

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 722162-HHMA-0462447
Date et heure de délivrance de l'attestation : 14 mars 2018 à 9 h 54 min 36 s
Date de fin de la période de validité de l'attestation : 30 juin 2018 ✓

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au **www.revenuquebec.ca**.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 305402
Numéro de référence : 1150585
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : 11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1419191)** 2018-03-28 15 h 48 **Transmission :** 2018-03-28 17 h 03	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 31 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 59 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 11 h - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 58 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 09 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 19 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Carbo Inc. 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9 NEQ : 1140137085	Monsieur Pascal Blouin Téléphone : 418 661-5394 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1418272)** 2018-03-27 14 h 25 **Transmission :** 2018-03-27 23 h 59	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 30 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 50 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 26 - Télécopie 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 54 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 10 - Télécopie 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 57 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 08 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 18 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 59 - Télécopie 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Télécopie 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Luc Lecomte Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	**Commande : (1420601)** 2018-04-03 7 h 48 **Transmission :** 2018-04-03 8 h 26	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 28 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 40 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel

2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement

2918258 - Addenda 2
2018-04-11 10 h 41 - Messagerie

2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement

2918265 - Addenda 2 - Annexe 4
2018-04-11 15 h 56 - Messagerie

2918267 - Addenda 2 - Annexe 5
2018-04-11 16 h 03 - Messagerie

2918269 - Addenda 2 - Annexe 6
2018-04-11 16 h 13 - Messagerie

2919150 - Addenda 3
2018-04-11 14 h 58 - Courriel

2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 18 h 36 - Courriel

2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

2922525 - 305402_Addenda 4
2018-04-17 10 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Construction Génix Inc.
1054, Boul. Bastien
Québec, QC, G2K 1E6
http://genix.qc.ca NEQ : 1161491577

Madame Hélène Bertrand
Téléphone : 418 634-1807
Télécopieur : 418 628-3768

Commande : (1418815)
2018-03-28 10 h 48
Transmission :
2018-03-28 10 h 48

2913123 - 305402_Addenda 1
2018-04-03 13 h 29 - Messagerie

2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3
2018-04-03 13 h 44 - Messagerie

2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-03 13 h 25 - Courriel

2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement

2918258 - Addenda 2
2018-04-11 10 h 46 - Messagerie

2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)

				2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 05 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 16 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca NEQ : 1141120692	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	**Commande : (1419613)** 2018-03-29 10 h 38 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 34	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 31 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 58 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 57 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 58 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 09 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 19 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel

				2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Constructions ConCreate Ltée 5840 rue Donahue St-Laurent Montréal, QC, H4S 1C1 http://www.concreate.ca/fr/accueil.html NEQ : 1142587287	Monsieur Walter Smirnow Téléphone : 514 335-0412 Télécopieur : 514 335-6233	**Commande : (1418035)** 2018-03-27 11 h 24 **Transmission :** 2018-03-27 13 h 24	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 30 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 48 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 26 - Télécopie 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 52 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 40 - Télécopie 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 56 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 08 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 18 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 59 - Télécopie 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Télécopie 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DImco DL inc. 8601 boul. Henri-Bourassa Est	Monsieur Luc La Haye	**Commande : (1418124)** 2018-03-27 12 h 41	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 33 - Messagerie

	bureau 100 Montréal, QC, H1E1P4 NEQ : 1171594824	Téléphone : 514 494-1001 Télécopieur :	**Transmission :** 2018-03-27 14 h 16	2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 14 h 15 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 11 h 06 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 59 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 13 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 21 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame ANICK PELLETIER Téléphone : 514 481-0452 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1419555)** 2018-03-29 10 h 05 **Transmission :** 2018-03-29 10 h 05	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 28 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 38 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 38 - Messagerie

2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement

2918265 - Addenda 2 - Annexe 4
2018-04-11 13 h 33 - Courriel

2918267 - Addenda 2 - Annexe 5
2018-04-11 16 h 02 - Messagerie

2918269 - Addenda 2 - Annexe 6
2018-04-11 16 h 12 - Messagerie

2919150 - Addenda 3
2018-04-11 14 h 58 - Courriel

2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 18 h 36 - Courriel

2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

2922525 - 305402_Addenda 4
2018-04-17 10 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Les Entreprises Michaudville Inc.
270 rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6
http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943

Monsieur Sylvain Phaneuf
Téléphone : 450 446-9933
Télécopieur : 450 446-1933

Commande : (1420331)
2018-03-30 14 h 17
Transmission :
2018-03-30 14 h 17

2913123 - 305402_Addenda 1
2018-04-03 13 h 34 - Messagerie

2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3
2018-04-03 13 h 32 - Messagerie

2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-03 13 h 25 - Courriel

2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement

2918258 - Addenda 2
2018-04-11 10 h 30 - Messagerie

2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement

2918265 - Addenda 2 - Annexe 4
2018-04-11 13 h 33 - Courriel

2918267 - Addenda 2 - Annexe 5
2018-04-11 15 h 59 - Messagerie

				2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 22 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1420020)** 2018-03-29 16 h 02 **Transmission :** 2018-03-29 16 h 02	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 28 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 36 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 36 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 02 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 12 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

				2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1418802)** 2018-03-28 10 h 37 **Transmission :** 2018-03-28 13 h 58	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 27 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 34 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 33 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 16 h 07 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 11 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1418254)** 2018-03-27 14 h 11 **Transmission :** 2018-03-27 14 h 11	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 30 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 46 - Messagerie

				2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 49 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 07 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 17 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1418779)** 2018-03-28 10 h 22 **Transmission :** 2018-03-28 10 h 22	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 33 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 14 h 13 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 11 h 03 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement

2918265 - Addenda 2 - Annexe 4
2018-04-11 13 h 33 - Courriel

2918267 - Addenda 2 - Annexe 5
2018-04-11 16 h 11 - Messagerie

2918269 - Addenda 2 - Annexe 6
2018-04-11 16 h 20 - Messagerie

2919150 - Addenda 3
2018-04-11 14 h 58 - Courriel

2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 18 h 36 - Courriel

2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

2922525 - 305402_Addenda 4
2018-04-17 10 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Systèmes Urbains Inc.
23, avenue Milton
Montréal, QC, H8R 1K6
http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721

Monsieur Francis Duchesne
Téléphone : 514 321-5205
Télécopieur : 514 321-5835

Commande : (1419970)
2018-03-29 15 h 27
Transmission :
2018-03-29 15 h 27

2913123 - 305402_Addenda 1
2018-04-03 13 h 29 - Messagerie

2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3
2018-04-03 13 h 42 - Messagerie

2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-03 13 h 25 - Courriel

2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement

2918258 - Addenda 2
2018-04-11 10 h 44 - Messagerie

2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement

2918265 - Addenda 2 - Annexe 4
2018-04-11 13 h 33 - Courriel

2918267 - Addenda 2 - Annexe 5
2018-04-11 16 h 04 - Messagerie

2918269 - Addenda 2 - Annexe 6
2018-04-11 16 h 13 - Messagerie

2919150 - Addenda 3
2018-04-11 14 h 58 - Courriel

2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 18 h 36 - Courriel

2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

2922525 - 305402_Addenda 4
2018-04-17 10 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187000003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1473 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187000003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187000003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1187000003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposé au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187231048

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 5 932 125,77 $ (contrat: 5 594 569,18 $ et incidences: 504 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 325701 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 586 196,91 $, taxes incluses, soit 94,17 % du coût total relié au contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement Le Plateau - Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 594 569,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325701 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-29 10:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231048**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 5 932 125,77 $ (contrat: 5 594 569,18 $ et incidences: 504 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 325701 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1893) et les conduites d'eau (installées entre 1893 et 1894) de la rue De Lanaudière et les conduites d'eau (installées en 1904) de la rue Chambord ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

En ce qui concerne les travaux de la rue Chambord, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En ce qui concerne les travaux dans la rue De Lanaudière, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal profite de l'occasion pour procéder à la reconstruction complète des trottoirs, à la construction de saillies ainsi qu'à des travaux d'aménagement paysager.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DRE, la Direction des transports du SIVT et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0202 - 4 juin 2018 - Autoriser une dépense de 345 928,86 $ taxes et incidences incluses, pour la reconstruction des trottoirs et l'ajout de saillies dans le cadre des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal Est à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel Est à la rue Marie-Anne Est. - 1182728008.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont -Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, auront lieu sur une distance d'environ 600 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 245 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 750 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale (CIS=5),
- la reconstruction de 605 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 150 mm à 300 mm, justifiée par le mauvais état structural,
- la reconstruction de la chaussée (± 5 300 m. ca.),
- la reconstruction des trottoirs et construction de saillie (± 2 600 m. ca.).

Le plan de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièce jointe.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les représentants des deux (2) parties se sont mis d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau de Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux de Bell Canada dans la rue Chambord et dans la rue De Lanaudière ». Ces travaux au montant de 232 552,06 $, taxes incluses, représentent 4,2 % du coût total du contrat et seront à 28,4 % payés par la DRE et à 71,6 % payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et

devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 729 726,41 $ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est requis par les risques inhérents pour les travaux entourant les infrastructures de Bell.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture et mobiliers urbains, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document "Incidences et ristournes" fourni en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n’en ont pas déposé, soit une proportion respective de 50 % et 50 %. Parmi les quatre (4) qui n’en ont pas déposé, une firme est connue comme étant sous-traitante et trois firmes n'ont pas invoqué de motif de désistement.
Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 932 125,77 $ taxes incluses, et comprend :

- un contrat à la compagnie Roxboro Excavations inc. pour un montant de 5 594 569,18 $ taxes incluses;
- moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 166 443,41 $ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 504 000,00 $ taxes incluses.

Cette dépense à faire autoriser par les différentes instances de la Ville est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires :

- 72,80 % par la DRE du Service de l'eau pour un montant de 4 318 851,49 $, taxes incluses;
- 21,37 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 1 267 345,42 $, taxes incluses;

- 5,83 % par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 345 928,86 $ taxes incluses;

Pour les travaux financés par le PTI de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une autorisation de dépense a été entérinée par le conseil d'arrondissement le 4 juin 2018, afin d'assurer les fonds nécessaires reliés à cette portion des travaux (1182728008).

L'autre partie de la dépense à faire approuver par les autres instances de la Ville, soit de 5 586 196,91 $ taxes incluses, représente un coût net total de 5 100 942,36 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 17-083 «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout» pour un montant de 3 943 687,07 $;
- # 17-046 «Travaux de réfection routière réseau artériel» pour un montant de 935 561,73 $;
- # 17-073 «Travaux de réfection routière réseau local» pour un montant de 221 693,56 $;

Une portion des travaux, soit la partie de la DRE satisfait aux critères d'admissibilité du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DRE ne prévoit aucune subvention pour ce dernier puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 5 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Accroître le verdissement du cadre bâti";
Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 7 septembre 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Une opération de communication est élaborée par le Service des communications et est présente en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juillet 2018
Fin des travaux : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean-François - Ext DAUNAIS, Service des communications
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoît MALETTE, 23 mai 2018
Jean CARRIER, 22 mai 2018
Kathy DAVID, 18 mai 2018
Jean-François - Ext DAUNAIS, 18 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-29

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 325701 — No du GDD : 1187231048

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière , de la rue Rachel à la rue Marie-Anne

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 4 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 3 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 5 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
23 - 4 - 2018	Précisions au bordereau, modification du raccordement sur Rachel, ajout du devis et des plans de Bell et report de la date d'ouverture du 3 mai 2018 au 10 mai 2018.	87 000.00
30 - 4 - 2018	Précisions au bordereau, remplacement du devis de circulation et ajout des travaux sur le PA de Bell.	115 000.00
2 - 5 - 2018	Précisions au bordereau.	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 7 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ROXBORO EXCAVATION INC.	4 864 842.77	729 726.41	5 594 569.18
TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129-2201 QUÉBEC INC)	4 989 752.81	748 462.93	5 738 215.74
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	5 737 226.05	860 583.91	6 597 809.96
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 124 444.58	918 666.69	7 043 111.27
Estimation **interne**	4 821 634.68	663 872.94	5 485 507.62

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **2.0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2.6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : ROXBORO EXCAVATION INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 5 594 569.18

Montant des incidences ($) : 504 000.00

Date prévue de début des travaux : 26 6 2018 — Date prévue de fin des travaux : 15 - 11 - 2018

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:

RUE CHAMBORD, DE MONT-ROYAL À GILFORD
RUE DE LANAUDIÈRE, DE RACHEL À MARIE-ANNE

NATURE DES TRAVAUX:
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN:
PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION :
325701

ARRONDISSEMENT : Le Plateau Mont-Royal

PRÉPARÉ PAR :
M-F. Yakoubi, AG. TECH.

APPROUVÉ PAR :
CLAUDE LAVOIE, ING.

DATE :
08 Avril 2018

ÉCHELLE :
AUCUNE

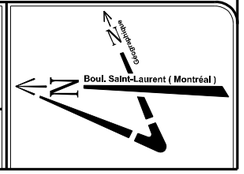

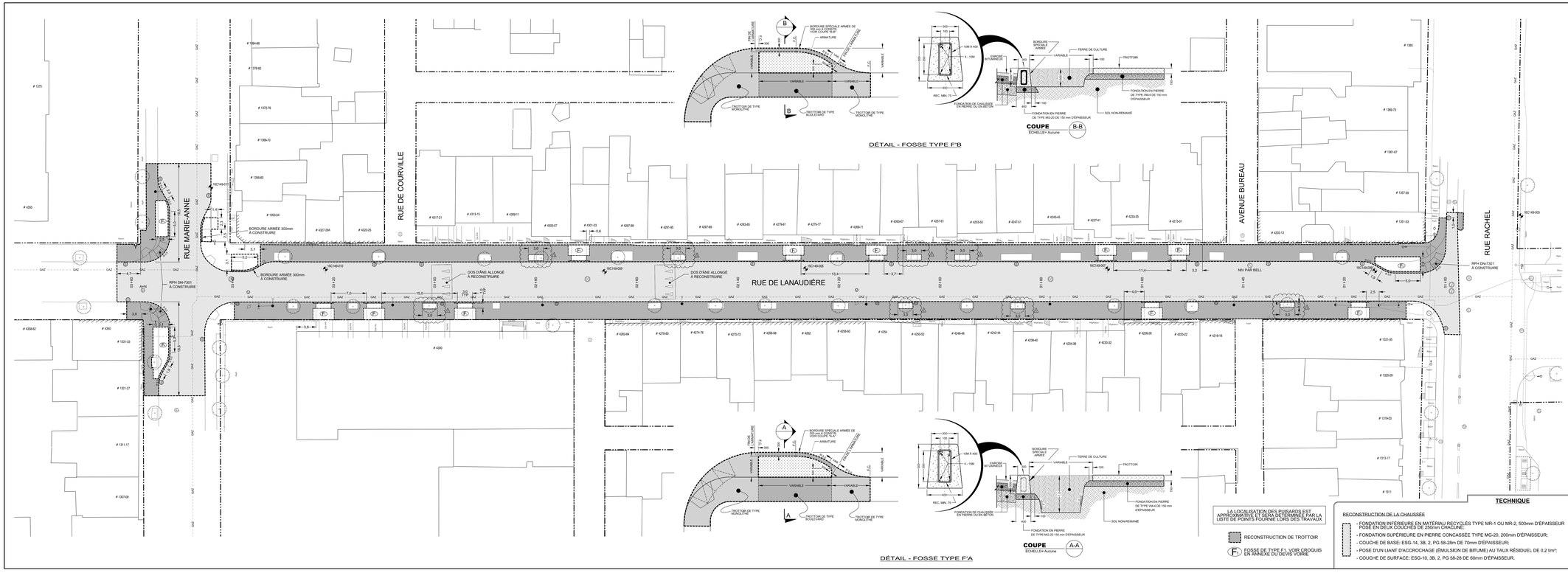

TECHNIQUE

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE

- FONDATION INFÉRIEURE EN MATÉRIAU RECYCLÉS TYPE MR-1 OU MR-2, 500mm D'ÉPAISSEUR POSE EN DEUX COUCHES DE 250mm CHACUNE;
- FONDATION SUPÉRIEURE EN PIERRE CONCASSÉE TYPE MG-20, 200mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE: ESG-14, 3B, 2, PG 58-28m DE 70mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m²;
- COUCHE DE SURFACE: ESG-10, 3B, 2, PG 58-28 DE 60mm D'ÉPAISSEUR.

Références

N°. de plan:	Description:
150156-scra	Relevé d'arpentage
PMR-GE-01_REV02	Géométrie

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- F,C— Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- ★ Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237	GAZ MÉTRO : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC (RÉSEAU DISTR.) : 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (ÉCLAIRAGE, FEUX ; À ANACHEVER APPROCHE) : 514 872-6594	
RESPONS. PARC : s.o.	RESPONS. ARR. : s.o.

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83

RÉPÈRE GÉODÉSIQUE: 27KM052

LOCALISATION : Lanaudière / Marie-Anne

ALTITUDE : 45,587m

ORIENTATION :

Plan de localisation

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 04 / 25	Modification de l'ouverture de certaines fosses existantes (addenda #2)	J.B.	A.B.
000	2018 / 04 / 05	Émis pour soumission	J.B.	A.B.

Intervenants

Relevé au terrain: **J. Boisvert** — 2018 / 01

Dessiné par: **J. Boisvert** — 2018 / 02

Préparé par: **J. Boisvert** — 2018 / 02

Sceau de l'ingénieur(s):

Ingénieur(s): **Alain Beaudet, ing.**

Original signé le:

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Projet: **Rue De Lanaudière de la rue Rachel à la rue Marie-Anne**

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux: **Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie**

Titre du plan: **Reconstruction de trottoirs et de fosses de plantation dans la rue De Lanaudière, entre la rue Rachel et la rue Marie-Anne**

(S) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

N°. de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-7074	1	001	325701	7

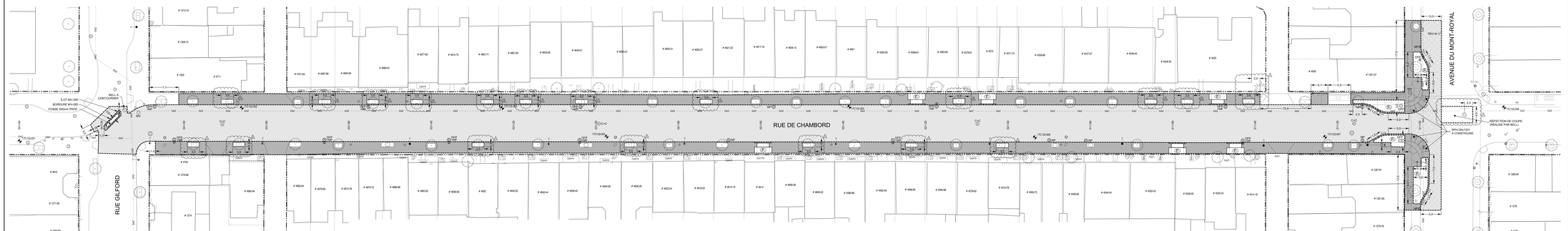

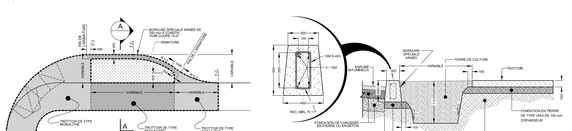

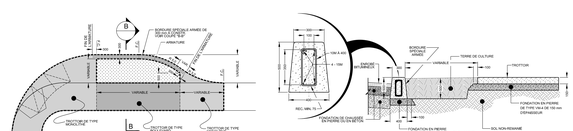

LA LOCALISATION DES PUISARDS EST APPROXIMATIVE. LE NOMBRE TOTAL DANS LA LISTE DE POINTS FOURNIE LORS DES TRAVAUX

RECONSTRUCTION DE TROTTOIR

F FOSSE DE TYPE F'A, VOIR CROQUIS EN ANNEXE DU DEVIS VOIRIE

TECHNIQUE

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MONT-ROYAL

- FONDATION INFÉRIEURE EN MATÉRIAU RECYCLÉS TYPE MR-1 OU MR-2, 500mm D'ÉPAISSEUR POSE EN DEUX COUCHES DE 250mm CHACUNE
- FONDATION SUPÉRIEURE EN PIERRE CONCASSÉE TYPE MG-20, 200mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE; ESG-14, 2B, 2, PG 70-28m.DE 70mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (EMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0.2 l/m²;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE; ESG-14, 2B, 2, PG 70-28m DE 70mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (EMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0.2 l/m²;
- COUCHE DE SURFACE: ESG-10, 1A, 1, PG 70-28 DE 40mm D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE CHAMBORD

- FONDATION INFÉRIEURE EN MATÉRIAU RECYCLÉS TYPE MR-1 OU MR-2, 500mm D'ÉPAISSEUR POSE EN DEUX COUCHES DE 250mm CHACUNE
- FONDATION SUPÉRIEURE EN PIERRE CONCASSÉE TYPE MG-20, 200mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE; ESG-10, 3B, 2, PG 58-28m DE 60mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (EMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0.2 l/m²;
- COUCHE DE SURFACE: EC-10, 3B, 2, PG 58-28 DE 40mm D'ÉPAISSEUR.

Références

N°. de plan:	Description:
140051-ucrs	Relevé d'arpentage
PMK-GE-01_REV02	Géométrie

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir
Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir
Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir
Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer
Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Légende

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la Ville
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de percomètre
- M - Manchon
- F.C. - Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- ★ Symbole grossi pour clarté
- Chambre de transformateur
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Symbologie graphique

Responsables

BELL 514 870-1237	GAZ METRO : 514 598-3063
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU SOUTE) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARC-LUCIEN JOLY) (D'ANCIENNE MÉTHODE) 514 872-8054	
RESPONS. PARC :	RESPONS. ARR. :

Plan de localisation

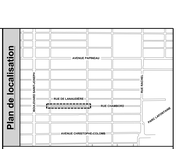

Émission

M	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
00	2018 / 04 / 20	Modification de la couverture de végétation, suppression de la zone d'une superficie de 1m² située à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal et la rue Gilford	J.B.	A.B.
000	2018 / 04 / 06	Émis pour soumission	J.B.	A.B.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des travaux publics
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, Tir étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Relevé au terrain:		
J. Boisvert	2018 / 01	
Dessiné par:		
J. Boisvert	2018 / 02	
Vérifié par:		
J. Boisvert	2018 / 02	

Ingénieur(e):
Alain Beaudet, ing.

Signé le:
Original signé

Projet
Rue de Chambord
de l'avenue du Mont-Royal à la rue Gilford

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie

Titre du plan:
Reconstruction de trottoirs et de fosses de plantation dans la rue Chambord, entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Gilford

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200

N°. de plan:	Outils:	Ensemble:	Numéro:	Feuillet:
C-7077	1	001	325701	8

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIALE SYSTÈME : NAD83

RÉPÈRE GÉODÉSIQUE:
64AM3102

LOCALISATION :
Saint-Joseph / Saint-Hubert

ALTITUDE : 53,172

ORIENTATION :

1324

325701 – Rue Chambord et rue De Lanaudière

Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne

Secteur	Mesures de mitigation
Rue Chambord, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Gilford et rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne	- Le devis de maintien de circulation et de gestion des impacts pour ces travaux a été conçu en tenant compte de la densité des résidences sur ces tronçons de rue. En effet, les travaux dans ces tronçons de rue causeront des impacts plus importants en termes d'accessibilité, de nuisances aux riverains plutôt qu'en termes de fluidité et de mobilité de la circulation. - Plusieurs stratégies ont été utilisées pour favoriser la l'accessibilité dans les tronçons en travaux: o Mise à double sens des tronçons, avec présence de signaleurs pour aider à la circulation. o Remise en service du stationnement dès que l'avancement des travaux le permet. o Utilisation de passerelles pour l'accès aux résidences et pour la circulation sur les trottoirs. o Réalisation des travaux sur les trottoirs un côté à la fois pour assurer une circulation sécuritaire des piétons. - Résumé succinct des interventions et du maintien de circulation: les travaux se réalisent en fermeture complète des tronçons sur leur demi-longueur : o Reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout; o Branchement des services d'égout et d'aqueduc; o Travaux de trottoirs et de saillies; o Revêtement final. - L'entrepreneur doit maintenir, aménager et sécuriser les passages piétonniers. Il doit prévoir des signaleurs pour sécuriser la circulation piétonne aux abords des chantiers. De plus, tous les aménagements piétonniers doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. - Lors de l'intervention à l'intersection De Lanaudière/Rachel, l'Entrepreneur doit maintenir en fonction la piste cyclable sur la voie de circulation adjacente. - Lors des interventions touchant la rue Rachel et l'avenue du Mont-Royal, deux (2) panneaux à messages variables mobiles (PMVM) seront utilisés pour informer les usagers de ces entraves et les orienter vers des itinéraires facultatifs. - Le non respect des exigences de maintien de circulation et de gestion des impacts donne lieu à une retenue permanente au contrat à titre de dommage-intérêt liquidée à l'avance, d'un montant établi selon le type et la gravité de l'infraction.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- En plus des communications usuelles, des panneaux d'information seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidants seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

Préparé par : Pierre Wickir Joint, ing, M.Sc.A.
Division de la réalisation des travaux
Direction des infrastructures, Ville de Montréal

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 17 mai 2018

Monsieur Marc Germain
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne

Soumission : 325701

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de construction d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de la chaussée, des trottoirs, de l'éclairage, de feux de circulation et de la mise aux normes des massifs de CSEM, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de cheminées d'accès.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Roxboro Excavation inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec Common Inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à **166 443,41 $ (Soumission de 75 884$ + 99 997,00$*50% + 15% de contingences et taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Claude Lavoie, chargé de projet au 514-872-3945.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 16 mai 2018 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 327501.

J'ai signé le 17 mai 2018 à Montréal.

Marc Germain

Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 325701

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Claude Lavoie, chargé de projet, division de la conception des travaux
M. Dominic Chenier, Spécialiste PRR et Structures Souterraines, Bell

No Sous-projet : 1840002006
No Simon : 173088

TRAVAUX DE BELL CANADA DANS LA RUE DE CHAMBORD ET DANS LA RUE DE LANAUDIÈRE

Seq	Description	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
TRAVAUX DE MASSIF - BELL CANADA					
148	BRISER CONDUIT NON-BÉTONNÉ	322	M LIN	76,00	24 472,00
149	BRISER CONDUIT BÉTONNÉ	64	M LIN	98,00	6 272,00
150	PRIME POUR LE BRIS D'UN CONDUIT CONTENANT UN OU PLUSIEURS CÂBLES	307	M LIN	9,00	2 763,00
151	POSE DE CONDUIT BÉTONNÉ	591	M LIN	53,00	31 323,00
152	PRIME POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONDUIT FENDU	307	M LIN	16,00	4 912,00
153	PERCEMENT DU PUITS D'ACCÈS	1	FORFAI	676,00	676,00
154	EXCAVATION ET REMBLAYAGE ADDITIONNELS	6	M CU.	281,00	1 686,00
155	RÉFECTION D'ASPHALTE ADDITIONNELLE	30	M CA.	126,00	3 780,00
156	RECONSTRUCTION D'UN PUITS D'ACCES	1	UNITE	99 997,00	99 997,00
	TRAVAUX CONTINGENTS (L'ENTREPRENEUR DOIT INSCRIRE 15 % DU MONTANT TOTAL DU SOUS-PROJET AVANT TAXES)		GLOBAL		26 382,15

Total du sous-projet avant taxes : (1840002006) 202 263,15 $

Signature _____

PAGE MODIFIÉE LE 30 AVRIL 2018

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 mars 2017

ROXBORO EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR YVON THÉORÊT
1620, NEWMAN CRESCENT
DORVAL (QC) H9P 2R8

N° de décision : 2017-CPSM-1012766
N° de client : 2700005963

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PRÉCO FONDATIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ROXBORO EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 325701
Numéro de référence : 1153698
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière , de la rue Rachel à la rue Marie-Anne

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1429189)** 2018-04-17 12 h 06 **Transmission :** 2018-04-17 12 h 06	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-04-23 18 h 07 - Courriel 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-04-23 21 h 07 - Courriel 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-04-23 18 h 09 - Courriel 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-23 18 h 11 - Courriel 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-23 18 h 11 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-04-24 10 h - Courriel 2931165 - 325701_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-04-30 17 h 38 - Courriel 2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-04-30 17 h 46 - Courriel 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-04-30 19 h 20 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-02 11 h 53 - Courriel 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-02 11 h 56 - Courriel 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-02 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1429147)** 2018-04-17 11 h 40 **Transmission :** 2018-04-17 12 h 10	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-04-23 18 h 07 - Courriel 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-04-23 21 h 13 - Messagerie 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-04-23 19 h 08 - Messagerie 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-23 18 h 11 - Courriel 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-23 18 h 11 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-04-24 10 h - Courriel 2931165 - 325701_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-04-30 17 h 37 - Courriel 2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-04-30 17 h 53 - Messagerie 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-04-30 19 h 18 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-02 11 h 53 - Courriel 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-02 11 h 56 - Courriel 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-02 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1425615)** 2018-04-11 8 h 02 **Transmission :** 2018-04-11 8 h 02	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-04-23 18 h 07 - Courriel 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-04-23 21 h 07 - Courriel 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-04-23 18 h 09 - Courriel 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-23 18 h 11 - Courriel 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-23 18 h 11 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-04-24 10 h - Courriel 2931165 - 325701_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-04-30 17 h 37 - Courriel

				2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-04-30 17 h 46 - Courriel 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-04-30 19 h 22 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-02 11 h 53 - Courriel 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-02 11 h 56 - Courriel 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-02 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1430460)** 2018-04-18 19 h 16 **Transmission :** 2018-04-18 19 h 39	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-04-23 18 h 07 - Courriel 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-04-23 21 h 14 - Messagerie 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-04-23 19 h 09 - Messagerie 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-23 18 h 11 - Courriel 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-23 18 h 11 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-04-24 10 h - Courriel 2931165 - 325701_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-04-30 17 h 38 - Courriel 2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-04-30 17 h 55 - Messagerie 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-04-30 19 h 19 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-02 11 h 53 - Courriel 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-02 11 h 56 - Courriel 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-02 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1424994)** 2018-04-10 10 h 48 **Transmission :** 2018-04-10 10 h 48	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-04-23 18 h 07 - Courriel 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-04-23 21 h 07 - Courriel 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-04-23 18 h 09 - Courriel 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-23 18 h 11 - Courriel 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-23 18 h 11 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-04-24 10 h - Courriel 2931165 - 325701_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-04-30 17 h 37 - Courriel 2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-04-30 17 h 46 - Courriel 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-04-30 19 h 18 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-02 11 h 53 - Courriel 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-02 11 h 56 - Courriel 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-02 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1439035)** 2018-05-04 12 h 51 **Transmission :** 2018-05-04 14 h 44	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-04 12 h 51 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie

				2931165 - 325701_Addenda 2 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-04 12 h 51 - Messagerie 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-04 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1436245)** 2018-04-30 14 h 52 **Transmission :** 2018-04-30 14 h 52	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-04-30 14 h 52 - Téléchargement 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-04-30 14 h 52 - Téléchargement 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-04-30 14 h 52 - Téléchargement 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-30 14 h 52 - Téléchargement 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-30 14 h 52 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-04-30 14 h 52 - Téléchargement 2931165 - 325701_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-04-30 17 h 38 - Courriel 2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-04-30 17 h 46 - Courriel 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-04-30 19 h 20 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-02 11 h 53 - Courriel 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-02 11 h 56 - Courriel 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-02 11 h 56 - Téléchargement

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc 25 rue des Iris Blainville, QC, j7c6b1 NEQ : 1161495636	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	**Commande : (1424353)** 2018-04-09 13 h 51 **Transmission :** 2018-04-09 20 h 52	2926794 - 325701_Addenda 1_incluant un report de date 2018-04-23 18 h 07 - Courriel 2926802 - 325701_Plans Bell 2018-04-23 21 h 14 - Messagerie 2926803 - 325701_Plans 8-5 x 11 2018-04-23 19 h 11 - Messagerie 2926807 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-23 18 h 11 - Courriel 2926808 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-23 18 h 11 - Téléchargement 2927148 - 325701_Bell 2018-04-24 10 h - Courriel 2931165 - 325701_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931168 - 325701_Bell_Addenda 2 2018-04-30 17 h 37 - Courriel 2931169 - 325701_Circulation_Addenda 2 2018-04-30 18 h 42 - Courriel 2931172 - 325701_Plan 11x17_3257-EGA-01_00 R2 2018-04-30 17 h 53 - Messagerie 2931186 - 325701_Plans_Addenda 2 2018-04-30 19 h 17 - Messagerie 2932768 - 325701_Addenda 3 2018-05-02 11 h 53 - Courriel 2932773 - 325701_Formulaires de soumission (devis) 2018-05-02 11 h 56 - Courriel 2932774 - 325701_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-05-02 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231048

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 5 932 125,77 $ (contrat: 5 594 569,18 $ et incidences: 504 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 325701 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT1187231048.xlsInfo_comptable_DRE 1187231048.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2510
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187936016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat no 17-6958 accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. De majorer de 150 000,00 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000,00 $ à 2 750 000,00 $, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:08

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187936016**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat no 17-6958 accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération (CG) a octroyé un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. au montant de 2 600 000,00 $, contingences et taxes incluses, pour la réfection de la maison Thomas-Brunet (maison). Des dépenses incidentes de 308 264,40 $, taxes incluses, sont également prévues, soit une dépense totale de 2 908 264,40 $, taxes incluses, pour l'ensemble du projet.
La maison a été construite vers 1835 comme maison de ferme et agrandie successivement en 1928, 1938 et 1956. Classée monument historique en 2008, la maison est inscrite comme étant une valeur patrimoniale exceptionnelle du parc-nature du Cap-Saint-Jacques au Plan d'urbanisme. Conséquemment, compte tenu de la valeur patrimoniale du bâtiment, tous les travaux sont assujettis à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

Plusieurs travaux sont requis afin de maintenir la performance de l'enveloppe de la maison. Aussi, un diagnostic a été réalisé par la firme d'architecture mandatée par la Ville, GCBD architectes (maintenant Cobalt 27) au sujet de la mise aux normes du bâtiment et des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation. Le diagnostic a permis d'identifier les interventions à effectuer dans le cadre du présent dossier. Les travaux de réfection de la maison visent donc à redonner accès aux citoyens, en effectuant des travaux qui respectent les exigences du *Code de construction,* du *Code de sécurité* et du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail,* notamment, la décontamination et l'enlèvement de l'amiante au sous-sol où est située la prise d'air du système de ventilation. Également, la valeur patrimoniale

du site guide les interventions projetées.

Les plans et devis, de même que l'estimation des coûts des travaux, ont été réalisés à l'externe. Les travaux de réfection prévoient, entre autres, les interventions suivantes :

a) Travaux de réfection intérieurs :
- Décontamination et démolition;
- Réfection et ajout de cloisons;
- Intégration et ajout d'éléments de construction coupe-feu;
- Modification et ajout de portes intérieures;
- Fourniture et installation de nouveaux cabinets, comptoirs et armoires;
- Aménagement d'une cuisine pour un espace traiteur;
- Modification du système de ventilation et de chauffage;
- Mise aux normes du système de ventilation, de chauffage et de diverses composantes électriques;
- Plomberie;
- Remplacement et ajout de luminaires.

b) Travaux de réfection extérieurs :
- Réfection de la maçonnerie de pierre et de moellon;
- Rejointoiement et démontage de pierres;
- Remplacement de pierres et de linteaux en acier;
- Nettoyage de la maçonnerie;
- Réfection des toitures en ardoise, en pannes d'acier et baguettes;
- Réfection du toit plat en membrane élastomère;
- Décapage et peinture du revêtement de bois extérieur, des boiseries, des portes, des fenêtres et du moulurage.

En cours d'exécution, l'état réel de certaines composantes une fois les démolitions requises effectuées est apparu fortement dégradé. Cette situation a entraîné de nombreux travaux imprévus dont :
- Démolition supplémentaire de toiture;
- Travaux de maçonnerie;
- Étaiement des murs-pignons et des débords de toit;
- Décontamination d'amiante et de plomb.

Ces travaux imprévus ont eu un impact important sur l'utilisation du budget des contingences du projet et pourraient compromettre le parachèvement des travaux en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17-0488 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques -
Dépense totale de 2 908 264,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6958) - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la majoration du montant du contrat de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant une partie des dépenses incidentes déjà autorisées afin de permettre le parachèvement de ce projet de réfection de la maison Thomas-Brunet. Les fonds transférés serviront principalement à payer les ordres de changement en attente d'approbation pour les travaux supplémentaires en maçonnerie et de toiture qui ne peuvent être gérés à même les contingences prévues au contrat n ^{o} 17-6958. La majoration des contingences servira également de provision en vue d'une révision à la hausse des ordres de changement

approuvés (A-23 rev.01 et A-25 rev.01) concernant les murs-pignons Est et Ouest et pour assurer le parachèvement des autres travaux prévus au contrat, tel que détaillé dans le tableau n° 1 ci-dessous :

Description	Montant (taxes incluses)
Budget des contingences prévu au contrat 17-6958	387 234,04 $
Ordres de changement approuvés au 15 mai 2018	306 608,04 $
Solde des contingences	**80 626 $**
Ordres de changement recommandés en attente d'approbation au 15 mai 2018	92 437,41 $
Solde des contingences (incluant les ordres de changement approuvés et en attente d'approbation)	**(11 811,41 $)**
Provision pour révision à la hausse des ordres de changement approuvés (A-23 rev.01 et A-25 rev.01 - murs-pignons)	38 188,59 $
Provision pour assurer le parachèvement des travaux prévus au contrat	100 000 $
Solde des contingences (incluant les ordres de changement approuvés, en attente d'approbation et provisions)	**(150 000 $)**
Virement budgétaire requis pour majoration du budget des contingences	**150 000 $**

JUSTIFICATION

Lors de la planification du projet, les contingences du contrat ont été initialement établies à 17,5 % de la valeur du contrat soit 387 234,04 $, taxes incluses. Un montant de 308 264,40 $, taxes incluses, a également été prévu au poste des dépenses incidentes. Ce montant comprend des frais affectés aux catégories suivantes :

- Contrôle de la qualité des matériaux et des travaux;
- Expertises techniques environnementales;
- Achat de mobilier;
- Achat de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours;
- Achat d'un dortoir chauffé pour chauve-souris.

Certaines dépenses incidentes aux prévisions budgétaires n'ayant pas encore été engagées, un montant de 279 655,82 $, taxes incluses, est actuellement disponible à même le montant de 308 264,40 $, taxes incluses, prévu initialement pour ce poste budgétaire.

Même si la portée des travaux réalisés est demeurée la même que celle décrite dans le mandat original, les ordres de changement approuvés en date du 15 mai totalisent un montant de 306 608,04 $, taxes incluses, soit 79,8 % du budget des contingences. Outre les imprévus découverts lors de démolitions, les travaux contingents déjà engagés sont principalement associés à des quantités supplémentaires requises pour s'adapter aux variations des conditions de site rencontrées lors de l'exécution des travaux afin de s'assurer que les réfections réalisées soient respectueuses des patrimoines en présence, sécuritaires et durables, tout en répondant aux besoins des usagers. Des ordres de changement recommandés sont également en attente d'approbation pour un montant de 92 437,41 $. Ces travaux et quantités supplémentaires touchent principalement :

- Enlèvement de conduits de mécanique;
- Installation de filet anti-nidification (hirondelles);
- Travaux d'isolation de l'entretoit;
- Démolition supplémentaire de murs de plâtre;
- Déplacement d'une section de murs porteurs.

Considérant le coût de l'ensemble des ordres de changement en attente d'approbation qui ne peut être imputé entièrement aux contingences du contrat et les provisions nécessaires afin de permettre le parachèvement des travaux, il est donc requis de transférer un montant de 150 000 $, taxes incluses, des sommes déjà autorisées et disponibles au poste des dépenses incidentes afin de majorer la valeur du contrat n° 17-6958, tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Description	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Dépense totale (taxes incluses)
Montant prévu initialement au contrat 17-6958	2 212 765,96 $	387 234,04 $	2 600 000 $	308 264,40 $	2 908 264,40 $
Montant dépensé au 15 mai 2018	939 498,95 $	306 608,04 $	1 246 106,99 $	28 609,15 $	1 274 716,14 $
Solde disponible au 15 mai 2018	1 273 267,01 $	80 626 $	1 353 893,01 $	279 655,25 $	1 633 548,26 $
Virement budgétaire requis	- $	150 000 $	150 000 $	(150 000 $)	- $
Solde disponible après virement budgétaire	1 273 267,01 $	230 626 $	1 503 893,01 $	129 655,25 $	1 633 548,26 $
Montant total prévu à la suite de la majoration du contrat 17-6958	2 212 765,96 $	537 234,04 $	2 750 000 $	158 264,40 $	2 908 264,40 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration de 150 000,00 $, taxes incluses, sera effectuée en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées (CG 17-0488), tel que prévu à l'article 20 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Par conséquent, le montant total du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet, sera ainsi rehaussé de 2 600 000,00 $ à 2 750 000,00 $, taxes incluses. Le coût de la dépense totale de 2 908 264,40 $, taxes incluses, autorisée pour l'ensemble du projet restera inchangé.
Le coût total maximal de ce projet demeure à 2 908 264,40 $, taxes incluses. Le coût total du contrat majoré est de 2 750 000 $, taxes et contingences incluses, et les incidences sont de 158 264,40 $, taxes incluses. Cette dépense est assumé comme suit :

À même la dépense nette de 2 655 633,04 $, un montant de 1 000 000 $ est subventionné à 50 %, soit 500 000 $, par l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015,* ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 2 155 633,04 $ et a fait l'objet des recommandations de crédits 13-01.03.06.01-0316 et 14-01.03.06.01-0317.

Un montant maximal de 1 655 633,04 $, net de ristournes, est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 16-049 – « Travaux Aménagement Parcs » du SGPVMR.

Un montant maximal de 1 000 000 $, net de ristournes, est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 14-027 « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois

».

Le transfert des fonds sera effectué par l'intervention du Service des finances et n'aura aucun impact sur le budget de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville souhaite assurer la pérennité de la maison, tout en favorisant son accessibilité et sa mise en valeur. Les travaux de réfection visent à préserver et à restaurer les composantes bâties de ce bâtiment cité à titre de monument historique. Les interventions apporteront des améliorations importantes qui assureront la pérennité des actifs de la Ville, en préservant le caractère patrimonial du lieu, en offrant à nouveau au public des équipements fonctionnels, sécuritaires et accessibles à tous, et ce, en sensibilisant les usagers à la valeur exceptionnelle de la maison dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisé, le parachèvement du contrat sera compromis et certains travaux correctifs, notamment au niveau de l'enveloppe du bâtiment, ne pourront être achevés tel que prévu. Conséquemment, ne pas réaliser l'intégralité du projet ferait en sorte qu'il ne serait pas possible de maintenir l'actif et de réouvrir le bâtiment à la population.
Un report de l'augmentation de la valeur du contrat risque également de compromettre le déroulement du chantier et forcer une démobilisation et une remobilisation du chantier occasionnant encore des coûts supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 13 juin 2018
Passage au conseil municipal : 18 juin 2018
Majoration du contrat 16-6927 en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées par le conseil d'agglomération : 21 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire
Hossam EDDINE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Guy BERNARD, Pierrefonds-Roxboro
Michel LORD, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Anne DESAUTELS, 25 mai 2018
Michel LORD, 25 mai 2018
Benoît FAUCHER, 25 mai 2018
Hossam EDDINE, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François HALLÉ
Architecte

Tél : 514 872-0860
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187936016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat no 17-6958 accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187936016.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Co-auteur
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

François FABIEN
conseiller budgetaire
Tél : 514-872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.018

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires.

Il est recommandé:
1. D'autoriser une dépense de 10 494 405,96 $, taxes incluses pour les travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. D'accorder à Aménagement Côté Jardins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 619 872,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-18-007 ;

3. D'autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ pour les coûts remboursés par les partenaires ;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-12 10:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180093002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface du secteur Pasteur / UQAM constituent une étape charnière dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin.
Le programme d'aménagement du secteur Pasteur / UQAM vise le réaménagement de la rue St-Denis entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Ste-Catherine ainsi que les deux espaces publics qui y sont adjacents (place Pasteur et cour du clocher St-Jacques) et le réaménagement de la rue Ste-Catherine entre St-Denis et Berri avec les deux parvis qui le ceinturent (transept sud de l'église St-Jacques et chapelle Notre-Dame-de-Lourdes).

En parallèle avec cette démarche, l'arrondissement de Ville-Marie s'affaire, depuis près d'un an, à mettre sur pied le programme Accès jardins, qui permettra, à terme, d'ajouter près 120 000 m^2 d'espaces destinés à la détente et aux loisirs au centre-ville en réalisant des ententes avec des partenaires privés et institutionnels, un objectif identifié dans la Stratégie centre-ville. L'UQAM s'est montrée enthousiaste à l'idée d'inscrire plusieurs de ses espaces extérieurs au sein de ce programme, saisissant l'intérêt de participer à un réseau d'espaces de qualité au centre-ville de Montréal. L'annonce de ce premier partenariat a été fait à l'UQAM par la mairesse, Mme Valérie Plante, et la présidente du Conseil d'administration de l'UQAM, Mme Nathalie Maillé, le 10 avril 2018.

La Ville et l'UQAM ont approuvé une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans (CA18 240179) par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins », aménage 4 Jardins urbains, sur les sites de la cour du Clocher, la cour du Transept sud, la cour de la chapelle Notre- Dame-de-Lourdes et la cour du Pavillon J.-A.-De Sèves appartenant à l'Université du Québec à Montréal. Ces ententes garantissant l'accès public à ces lieux à long terme permettent de capitaliser les investissements municipaux qui y seront réalisés.

La portée physique des travaux de construction des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) inclut :

· Place Pasteur
· Cour du Transept sud
· Rue Ste-Catherine entre les rue St-Denis et Berri
    o Resurfaçage
· Rue St-Denis entre le boulevard de Maisonneuve Est et la rue Ste-Catherine Est
    o Pose d'une conduite d'eau secondaire et des entrées de service d'eau de 200 ou moins et 300 mm de diamètre respectivement avec des longueurs de 49m et 140m;
    o Alésage et colmatage par injection d'une conduite d'égout de 750mm de diamètre et de longueur 75m. La reconstruction de surface de la rue St-Denis se fera en Phase 2.

Les travaux du projet Pasteur/UQAM - Phase 1 intègrent ceux des services d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell). Les travaux du projet Pasteur/UQAM - Phase 1 intègrent aussi des travaux de réfection de membrane des tunnels de l'UQAM et de la membrane de l'édicule de métro Berri. Ces intégrations limitent les nuisances subies par les riverains et les usagers de la route, car tous les travaux sur chaque tronçon seront concentrés au même moment. L'étendue des travaux inclut, de façon non exhaustive, les opérations suivantes :

- Travaux de démolition;
- Travaux de reconstruction d'aqueduc;
- Travaux de souterrain (Énergir, CSEM, Bell);
- Travaux d'imperméabilisation de la membrane de l'édicule du métro STM et des tunnels de l'UQAM;
- Travaux de raccordements d'égouts;
- Travaux de reconstruction de bordures et du trottoir;
- Travaux d'éclairage;
- Travaux de pavage;
- Travaux de feux de circulation;
- Travaux de drainage;
- Travaux de fosse d'arbre et de plantation;
- Travaux d'aménagement (mobilier urbain, pavé, plantation, etc.).

Les délais maximums de travaux en chantier sont de 143 jours. Une fermeture complète de la rue St-Denis est permise du 21 juillet au 5 août 2018 (vacances de la construction).

La réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ont été confiées à la firme WSP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240179, 10 avril 2018 : Approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme « Accès Jardins », aménage 4 Jardins urbains, sur les sites de la cour du Clocher, la cour du Transept sud, la cour de la chapelle Notre- Dame-de-Lourdes et la cour du Pavillon J.-A.-De Sèves, étant des parties des lots 2 161 937, 2 161 954 et 2 162 287 du cadastre du Québec et appartenant à l'Université du Québec à Montréal.
CM17 1237, 25 septembre 2017 : Autoriser une dépense de 62 535 $ représentant une portion des coûts des services professionnels en lien avec la conception et la surveillance des travaux de certaines infrastructures souterraines des rues Sainte-Catherine et Saint-

Denis / Accorder un contrat de services professionnel à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 961 621,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-030 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CA17 240401, 5 juillet 2017 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement du projet du Quartier latin dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier latin**.**

CM17 0065, 23 janvier 2017 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).

CM12 0867, 25 septembre 2012 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Aménagement Côté Jardin inc. en vue de réaliser les travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1).
La valeur maximale du contrat est de 9 619 872,13 $.

10% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres.

10% de dépenses incidentes sont applicables au présent projet. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de marquage et signalisation, de feux de circulation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés, et la surveillance des travaux.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Direction des réseaux d'eau (DRE) informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DRE.

JUSTIFICATION

Les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 12 avril 2018. Après dix-neuf jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 2 mai 2018 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été supervisé par le Bureau de projets du centre-ville.

Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 18 avril 2018) : précisions apportées sur la réfection des membranes des tunnels de l'UQAM

- Addenda n°2 (émis le 23 avril 2018) : précisions apportées sur les travaux de la CSEM à intégrer au mandat
- Addenda n°3 (émis le 26 avril 2018) : précisions apportées sur les travaux civils, d'éclairage, de structure, de membrane et la gestion de la circulation

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Sur six (6) preneurs du cahier des charges, une (1) firmes a déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé. Les motifs du non dépôt de soumissions des preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- Trois (3) firmes étaient des sous-traitants
- Deux (2) firmes n'ont pas justifié leur désistement

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans une seule enveloppe scellé.

Étant donné que la ville a reçu une seule soumission et que l'écart de prix entre l'adjudicataire et la dernière estimation était de 19%, le Bureau de projets du centre-ville a demandé à la firme Aménagement Côté Jardin de réviser son prix à la baisse en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et Villes :

"Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

L'analyse ci-dessous a été faite à partir de la soumission modifiée, conformément aux engagements de la firme Aménagements Côté Jardin inc.datés du 4 mai 2018.

Soumissionnaire	Prix	Contingences (10%)	Total
Aménagements Côté Jardin inc.	8 745 338,30 $	874 533,83 $	9 619 872,13 $
Dernière estimation réalisée (WSP)	7 597 897,50 $	759 789,75 $	8 357 687,25 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			15,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			1 262 184,88 $

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 15% (1 262 184,88 $) plus haut que l'estimation faite par WSP qui était de 8 357 687,25 $ (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation est basée sur les plans et devis émis pour soumission élaborés par WSP.

La différence de 15% entre la dernière estimation réalisée et le prix de 9 619 872,13$ s'explique principalement par les coûts associés à l'organisation de chantier, l'intégration d'interventions pour les compagnies d'utilités publiques, la STM et l'UQAM ainsi que la gestion et le maintien de la circulation. En effet, la réalisation de travaux dans un secteur du

centre-ville où la circulation piétonne, cycliste et automobile est dense et où des projets immobiliers sont en cours pose de réels défis. De plus, un niveau additionnel de difficulté dans ce projet est attribuable à la complexité du sous-sol avec la présence de plusieurs conduits et tunnels souterrains.

Aménagement Côté Jardins n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et n'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Puisque la Ville a reçu qu'une seule soumission conforme dans le cadre de l'appel d'offres VMP-18-007 et que la valeur du contrat de construction excède 2 M$, le contrat sera soumis à la Commission d'examen des contrats pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu au contrat est de 9 619 872,13$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 8 745 338,30 (taxes incluses) et un budget de contingence de 874 533,83 $ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 874 533,83 $ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense totale à autoriser est de 10 494 405,96 $. La partie du coût du contrat assumée par la Ville centrale pour ces travaux est de 7 182 518,60 $ $ taxes, contingence incluses. La Ville centrale assumera aussi la totalité des dépenses incidentes de 874 533,83 $ taxes incluses. La dépense totale à autoriser par le SIVT est donc de 8 057 052,43 $.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense de 520 276,25 $ taxes incluses (incluant les contingences de 10%) et de voter les crédits tels que décrits dans l'intervention du Service des finances. Le coût net assumé par la DRE pour ces travaux, soit 475 081,57 $, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt #17-083.

Les numéros de projet pour le contrat en objet pour la DRE sont les suivants:
Reconst AQ: Travaux (170356); Serv Prof (170358)
Reconst EG unit : Travaux (170357); Serv Prof (170359)

La Direction de la culture a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense de 121 365,54 $ taxes incluses (incluant les contingences de 10%) et de voter les crédits tels que décrits dans l'intervention du Service des finances.

Le coût net assumé par le Service de la culture pour ces travaux, soit 110 822,91 $, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt #17-028 Amén. et réamén. domaine public.

La partie du coût du contrat assumée par la CSEM est de 903 879,23 $ taxes et contingences incluses. Les dépenses engagées par la CSEM qui devront être remboursées par la Ville, le seront à même les incidences du projet.

La partie du coût du contrat assumée par la Bell est de 99 323,91 $ taxes et contingences incluses.

La partie du coût du contrat assumée par la Énergir est de 61 275,93 $ taxes et contingences incluses.

La partie du coût du contrat assumée par l'UQAM est de 731 232,68 $ taxes et contingences incluses. Un sommaire décisionnel visant l'adoption d'une entente relative aux travaux aux abords de l'UQAM sera soumis aux instances (1187280004).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permettra la réduction des ilots de chaleurs dans le secteur et favorisera la croissance du transport actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Conçu en collaboration avec l'UQAM, le projet vise à réaliser plusieurs aménagements en vue d'une mise en service partielle pour les célébrations du 50ième anniversaire de l'UQAM en 2019. En effet, le projet jouit d'une conjoncture exceptionnelle puisqu'il coïncide avec des travaux de réfection majeurs des pavillons de l'UQAM et plus particulièrement du clocher de l'église St-Jacques du pavillon Judith-Jasmin. Une coordination étroite doit se faire entre les interventions de la Ville et celles de l'UQAM afin de réaliser ce grand projet intégré qui permettra de rétablir un dialogue entre les pavillons de l'UQAM et la Ville par un continuum d'espaces publics facilement accessibles, sécuritaires et conviviaux.

- Amélioration de la qualité de vie des résidents, visiteurs et travailleurs du centre-ville
- Réduction des îlots de chaleur et création d'îlots de fraicheur
- Augmentation de la canopée et des espaces verts dans le centre-ville
- Création de nouveaux espaces aménagés et invitants pour les citoyens du centre-ville
- Signature d'ententes entre la Ville et les propriétaires fonciers pour la création de nouveaux espaces accessibles aménagés

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour les travaux de construction : juin 2018
Début des travaux de construction : juin 2018
Livraison de la phase 1: automne 2018
Débuts des travaux de la phase 2: printemps 2020
Fin des travaux de réaménagement : automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane RICCI, Service de la culture
Christine RACINE, Ville-Marie
Souad SELLAMI, Service de l'eau
Nadia SEMAAN, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc-André - Ext BAILLARGEON, Commission des services électriques

Lecture :

Christine RACINE, 3 mai 2018
Souad SELLAMI, 3 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Chargée de projets - grands projets

Tél : 514 872 7571
Télécop. : 514 8727726

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-16

Louis-François MONET
Chef de division

Tél : 514 872-3683
Télécop. : 514 872-7726

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur
Tél : 514 872-0100
Approuvé le : 2018-05-08

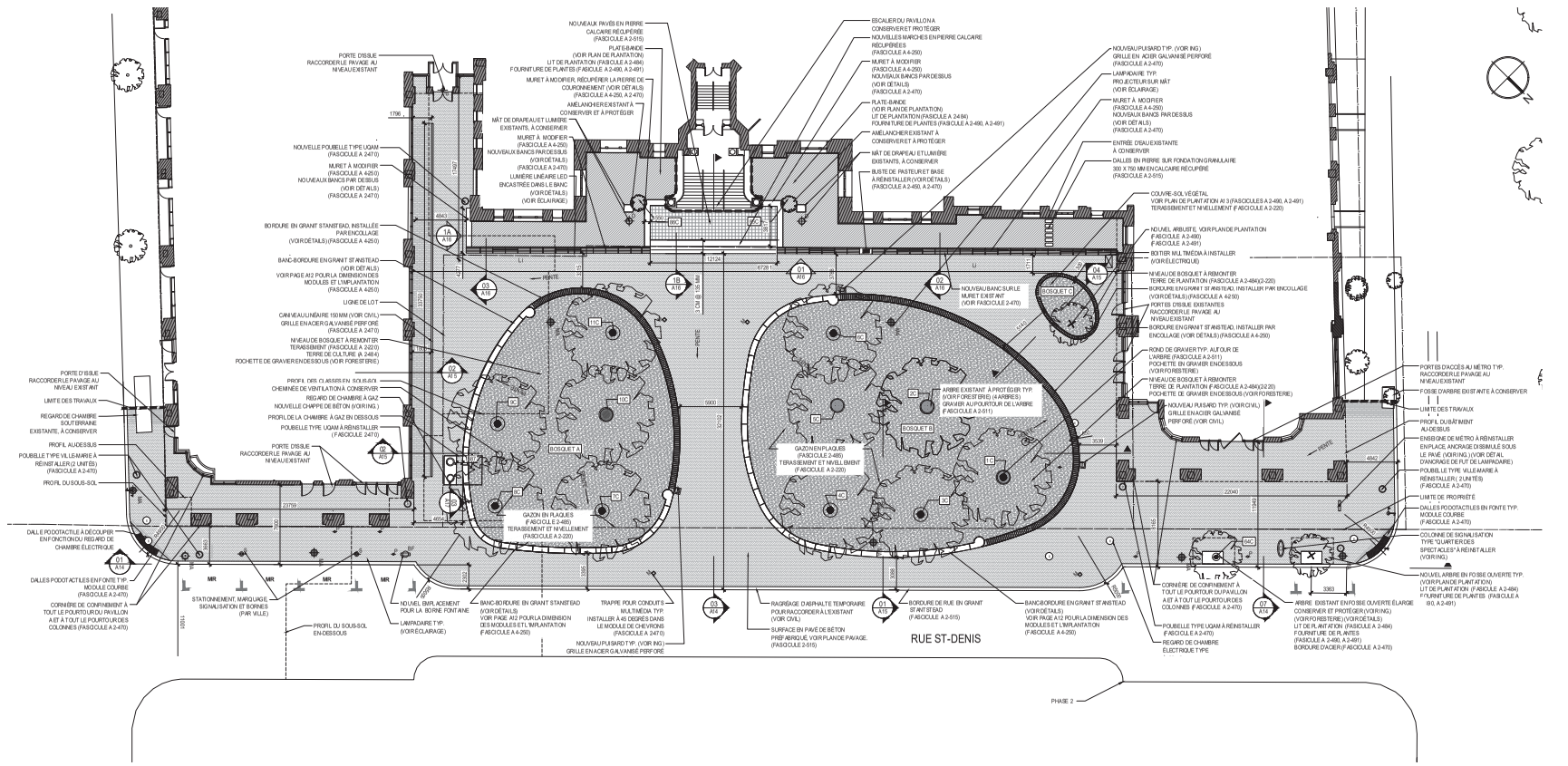

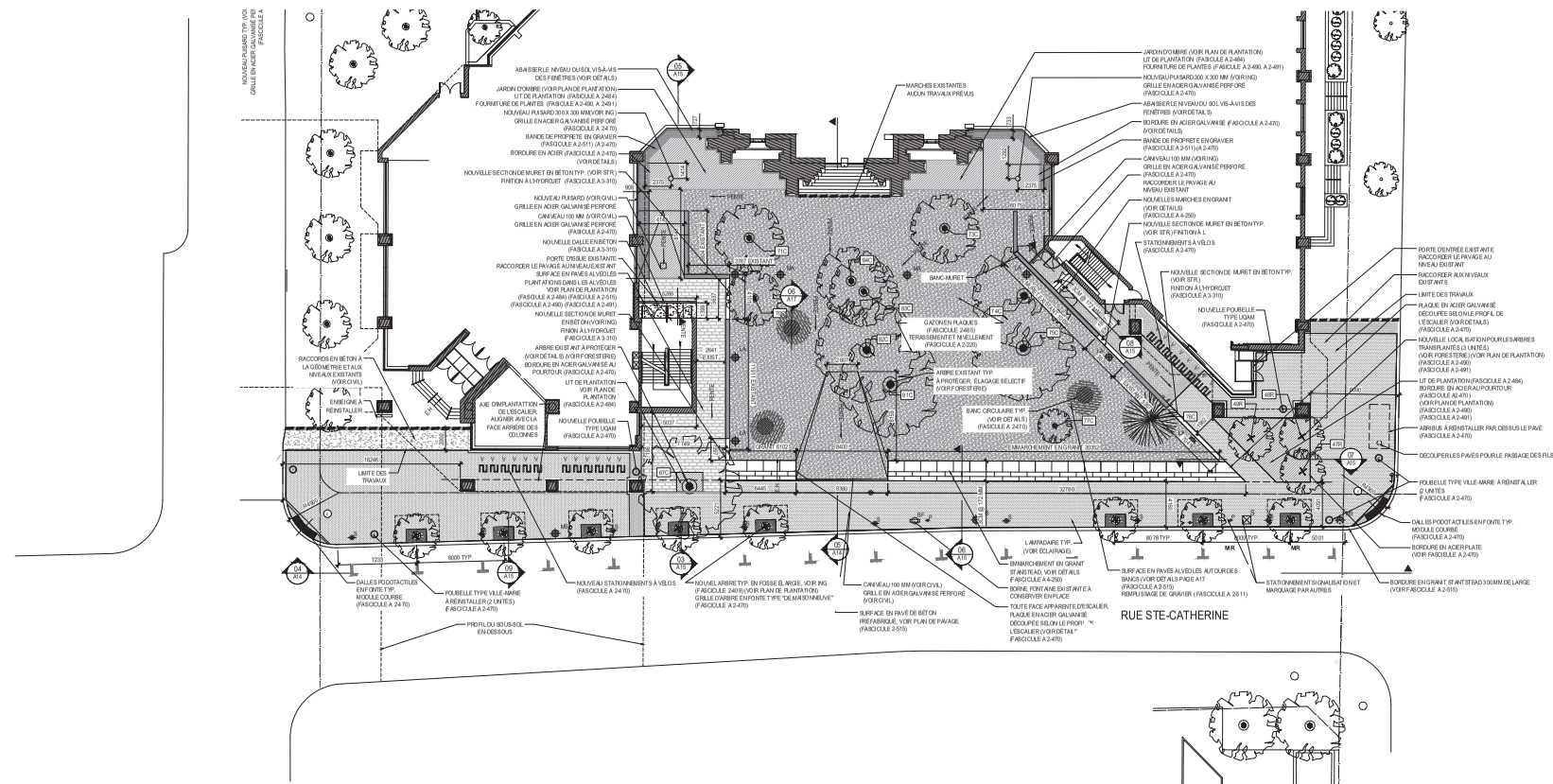

LÉGENDE :

GÉNÉRAL :

- Limite du contrat
- Limites des travaux de la phase 1
- Profil du sous-sol
- Profil au-dessus en portée-à-faux
- Ligne de lot
- Élément existant, à conserver
- Arbre feuillu existant à conserver et à protéger. Voir plan de plantation et foresterie.
- Conifère existant à conserver et à protéger. Voir plan de plantation et foresterie.

Interventions sur les arbres, voir le tableau de plantation :

C: Conserver
T: Transporter hors-site, remettre à la ville
R: Relocaliser
A: À abattre

EXISTANT ET DÉMOLITION :

- À démolir
- Zone de protection du système racinaire, aucune excavation permise.
- Sous-sol en dessous
- Protection des arbres (voir foresterie)
- Arbre existant, voir plan de plantation A13
- Arbre à abattre ou transporter hors site, voir tableau de plantation
- Arbre existant à relocaliser, voir plan de plantation
- Stationnement vélo, à démanteler.
- Poubelle, à démanteler et conserver.
- Banc public, à démanteler.
- Feu de circulation, à démanteler, (voir élect.)
- Lampadaire, à démanteler, (voir électrique)
- Borne de stationnement, à démanteler et remettre à la Ville.
- Poteau de signalisation à démanteler et remettre à la Ville.
- Borne de paiement de stationnement, à démanteler et remettre à la Ville.
- Borne de recharge électrique, à démanteler et remettre à la Ville.
- Colonne de signalisation, à démanteler et conserver
- Panneau de signalisation du métro, à démanteler et conserver.
- regard de chambre électrique, (voir civil)
- Regard de puisard (voir civil)
- Borne fontaine existante, à conserver ou déplacer, voir plan,(voir civil)
- Stationnement automobile existant.
- Stationnement auto électrique existant.
- Stationnement mobilité réduite existant.

RÉFECTION DE LA MEMBRANE STM :

- Limite de l'excavation.
- Zone de réfection de la membrane.
- À conserver, non touché par les travaux.
- Nouvelle membrane.
- Membrane existante, à conserver.

NOUVEL AMÉNAGEMENT ET PLANTATION :

- Nouvel arbre, voir tableau de plantation.
- Arbre existant à relocaliser.
- Arbre existant relocalisé, nouvel emplacement.
- Surface gazonnée, voir plan de plantation.
- Lit de plantation voir plan de plantation.
- Surface de dalle dividée avec
- Pavés en béton préfabriqué disposés en chevron, voir plan de pavage.
- Bande de propreté, galet de rivière,
- Surface en béton.
- Pierre calcaire récupérée à réinstaller.
- grille d'arbre en fonte avec collet, type de Maisonneuve, Voir détails, voir devis.
- Plaque podotactile en fonte avec rayon de courbure.
- Nouveaux stationnements de vélos.
- Poubelle récupérée à réinstaller.
- Banc intégré, avec ou sans dossier, déposé par dessus le muret existant, voir détails et élévation.
- Feu de circulation (voir électrique)
- Lampadaire type Sainte-Catherine MA : éclairage sur mât
  MS : type sainte-Catherine
  LA : lampadaire court
  Li : lumière linéaire encastrée
- Boitier multimédia.
- Trappe d'accès multimédia, aligner avec la tramme en chevron.
- Nouveau puisard
- Borne de stationnement (par Ville).
- Borne de paiment (par Ville).
- Stationnement automobile (par Ville).
- Stationnement mobilité réduite (par Ville).

PLAN DE PAVAGE :

- Ligne de départ du pavé en béton prédécoupé en usine, voir agrandis.

DRAINAGE ET NIVELLEMENT :

- Point de niveau dû, voir tableau.
- Point de niveau intermédiaire
- Drain français en dessous, voir ing.
- Drain de surface

Orientation

RÉPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXMXXX
RUE / RUE
ALTITUDE: XX,XXX m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

DESIGN URBAIN ET PAYSAGE :
AFFLECK DE LA RIVA
1450 rue City Councillors, suite 230
Montréal (Québec) H3A 2E6
Téléphone: (514) 861-0133
Télécopieur: (514) 861-6776
Courriel: studio@affleckdelariva.com

STRUCTURE, CVAL, MÉCANIQUE ET ÉLECTROTÉCHNIQUE :
WSP
2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 525
Laval, Québec H7T 1S9
Téléphone: (450) 686-0980
Télécopieur: (450) 686-0987
www.wspgroup.com

FORESTERIE URBAINE:
NADEAU Foresterie Urbaine
233, boul. Ste-Rose, bureau 420
Laval, Québec H7L 1L7
Téléphone: (450) 628-1291
Télécopieur: (450) 628-6196
Courriel: nfu@nadeauforesterieurbaine.com
www.nadeauforesterieurbaine.com

ÉCLAIRAGE:
OMBRAGES 3D éclairage public
5661, rue de Lanaudière, bureau 200
Montréal, Québec H2G 3A5
Téléphone: (514) 523-3361
www.ombrages.com

Note(s) :

Émission(s)

Nº	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
3	2018-04-06	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.K.	G.A.
2	2018-03-19	ÉMIS POUR 90%	M.K.	G.A.
1	2018-03-01	ÉMIS POUR 75%	M.K.	G.A.
0	2018-02-06	ÉMIS POUR 50%	M.K.	G.A.

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et du transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Intervenants

DESIGN URBAIN

Relevé de terrain :
WSP
Dessiné par :
Muhidin Kadric
Préparé par :
Sébastien Genest
Responsable du projet (ville de Montréal) :
Sophie Mayes arch.
Responsable du projet (conception en aménagement)
Gavin Affleck

Architecte :
Gavin Affleck

Sceau de l'architecte : Ordre des architectes du Québec — Gavin Affleck — Original signé le :

PROJET: 171-15084-00

PASTEUR / UQAM

PLACE PASTEUR RUE ST-DENIS
RUE STE-CATHERINE

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

NATURE DES TRAVAUX :

DESIGN URBAIN ET PAYSAGE

TITRE DU PLAN:

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET RÉFÉRENCES AUX DÉTAILS

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : 1:200
sauf indication contraire

0,5 0,25 0 0,5 10,0 (mètre)

Plan no :	Feuillet :	Émission :	Soumission :
A10	3/10	3	VMP-18-007

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**VMP-18-007**
Titre d'AO :	**Travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1)**
Date d'ouverture :	**02-mai-18**
Heure d'ouverture :	**11:00**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Aménagement Côté Jardin inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	9 619 872,13 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	
Dernière estimation :	8 357 687,25 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	15,1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	n.a.
Nombre de soumissions déposées :	1

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Aménagement Côté Jardins	9 619 872,13 $	Conforme	À COMPLÉTER	
2			Conforme	À COMPLÉTER	
3			Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	**Sophie Mayes**	**Date : 7 mai 2018**
Vérifiée par :		Date :

CÔTÉ JARDIN

Montréal, le 4 mai 2018

Sophie Mayes, OAQ
Chargée de projets, Bureau de projets du centre-ville
801, rue Brennan, 10ème étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Appel d'offres VMP18-007, Aménagement de la Place Pasteur et des abords de l'UQAM

Madame,

La présente est pour vous confirmer que, suite a nos discussions, nous acceptons de modifier le prix de notre soumission à la baisse pour un montant de 350 000 $ incluant taxes et contingences. Le nouveau prix de notre soumission est donc de 9 619 872.13 $

Espérant le tout à votre convenance

Pierre Dagenais
Président

Aménagement
Côté Jardin Inc.

4303, rue Hogan
Montréal (Qc) Canada
H2H 2N2

T. 514 939-3577
F. 514 939-3174
info@cotejardin.com

RBQ : 2165-7044-69

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : VMP 18-007

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			A :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Service du greffe 275, rue Notre-Dame est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, avant 10 h 30
13	4	2018	2	5	2018	

Aménagement de la Place Pasteur et des abords de l'UQAM
incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine

Description et sommaire de soumission	Montant
Montant total avant taxes :	8 366 925,09 $
Taxe sur les produits et services 5 % :	418 346,25 $
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	834 600,78 $
Montant total :	**9 619 872,13 $**

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143147123

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

4303 RUE HOGAN, MONTRÉAL, QC, H2H 2N2

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone :	514-939-3577	
JEAN-PATRICK BLANCHETTE DIRECTEUR ESTIMATION	Télécopieur :	514-939-3174	
	Courriel :	jpbanchette@cotejardin.com	
Signature:	Jour	Mois	Année
	2	5	2018

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : VMP 18-007

Section B - Résumé du bordereau de soumission

Aménagement de la Place Pasteur et des abords de l'UQAM
incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine

Description	# Sous-projet	# Simon	Montant	Contingences 10%	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total
SECTEUR RUE SAINT-DENIS			1 175 786,00 $	117 578,60 $	64 668,23 $	129 013,12 $	1 487 045,95 $
SECTEUR PLACE PASTEUR			2 577 874,00 $	257 787,40 $	141 783,07 $	282 857,22 $	3 260 301,69 $
SECTEUR TRANSEPT SUD			1 687 624,00 $	168 762,40 $	92 819,32 $	185 174,54 $	2 134 380,26 $
CONDITIONS GÉNÉRALES			935 333,24 $	93 533,32 $	51 443,33 $	102 629,44 $	1 182 939,33 $
TRAVAUX DE TUNNELS			492 478,00 $	49 247,80 $	27 086,29 $	54 037,15 $	622 849,24 $
TRAVAUX CSEM			737 200,30 $	73 720,03 $	40 546,02 $	80 889,30 $	932 355,65 $
			Total avant taxes		**Total TPS**	**Total TVQ**	**Total taxes incl.**
			7 606 295,54 $	**760 629,55 $**	**418 346,25 $**	**834 600,78 $**	**9 619 872,13 $**

N°. d'inscription de la TPS: 100185222

N°. d'inscription de la TVQ: 1001982440

Identification du soumissionnaire:

JEAN-PATRICK BLANCHETTE	514-939-3577	514-939-3174
Nom en caractères d'imprimerie	Téléphone	Télécopieur
DIRECTEUR ESTIMATION	JPBLANCHETTE@COTEJARDIN.COM	
Titre	Adresse courriel	
	Signature et date	

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
1. SECTEUR RUE SAINT-DENIS				
TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU				
VOLUME 4, FASCICULE 2-9				
CONDUITE D'AQUEDUC EXISTANT À ABANDONNER ET À REMPLIR DE BÉTON MAIGRE				
(VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 31)				
300 mm de diamètre	140	M.LIN	112,00 $	15 680,00 $
200 mm ou moins (entrées de service)	45	M.LIN	153,00 $	6 885,00 $
FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX EN FONTE DUCTILE À JOINT TYTON EN DEHORS DE LA TRANCHÉE DE L'ÉGOUT Y COMPRIS L'EXCAVATION ET LE REMPLISSAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE				
2-9, 6.08 (3.02, 3.05, 5.02)				
(VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 32)				
300 mm de diamètre	140	M.LIN	900,00 $	126 000,00 $
150mm de diamètre (branchement de borne fontaine)	4	M.LIN	688,00 $	2 752,00 $
CHAMBRE DE VANNE PRÉFABRIQUÉE RECTANGULAIRE				
(1500 X 1800 mm) INCLUANT CADRE, COUVERCLE ET ÉCHELLE				
2-9, 6.11, 6.15 b), (3.05, 5.03)	2	UNITÉ	21 562,00 $	43 124,00 $
CR. MV.235-C				
CHAMBRE DE VANNE À DÉSAFFECTER				
2-9, 6.14 (3.09, 5.03)	4	UNITÉ	1 023,00 $	4 092,00 $
BORNE-FONTAINE STM				
(VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE STM ANNEXE 5)				
(VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 25)	1	UNITÉ	13 995,00 $	13 995,00 $
TUYAU CONDUIT EN CUIVRE TYPE "K" DE 65,5mm POUR DÉPLACEMENT DE LA BORNE FONTAINE STM				
(VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE STM ANNEXE 5)	25	M.LIN	400,00 $	10 000,00 $
ENTRÉE DE SERVICE D'AQUEDUC EXISTANTE À REMPLACER				
2-9, 6.26 (3,09)				
VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 34				
200 mm de diamètre ou moins	45	M.LIN	1 837,00 $	82 665,00 $
TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À REMPLACER PAR FIXE				
2-9, 6.35	2	UNITÉ	704,00 $	1 408,00 $
BOÎTE DE VANNE À DÉSAFFECTER				
	1	UNITÉ	185,00 $	185,00 $
CONTRÔLE ET ESSAIS SUR LES CONDUITES D'EAU				
2-9, 6.36 (5.09)				
VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 37	1	GLOBAL	16 718,00 $	16 718,00 $
CONDUITE D'EAU TEMPORAIRE				
2-9, 6.37 (5.20)				
(VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 29)	1	GLOBAL	31 482,00 $	31 482,00 $
COUVERCLE ET CADRE DE CHAMBRE DE VANNE À REMPLACER				
2-9, 6.15	4	UNITÉ	1 060,00 $	4 240,00 $
CR.MV 220				
EXCAVATION D'EXPLORATION EN TRANCHÉE (PUITS DE RECHERCHE)				
2-9, 6.02 (2.03)				
(VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART.2)	100	M.CU	130,00 $	13 000,00 $

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
	REMBLAI SANS RETRAIT 2-5, 8.54 (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 5)	50	M.CU	193,00 $	9 650,00 $
	EXCAVATION DANS LE ROC À LA MAIN OU AU MARTEAU-PIQUEUR (PROVISION) 2-8, 6.03 (2.09, 2.10)	10	M.CU	340,00 $	3 400,00 $
1.2	**TRAVAUX D'ÉGOUTS ET DE DRAINS** **VOLUME 4, FASCICULE 2-8**				
	PUISARD AVEC TÊTE DE TYPE CONVENTIONNEL INCLUANT LE TUYAU DE RACCORDEMENT ET L'ENLÈVEMENT DU PUISARD EXISTANT DANS LA MÊME TRANCHÉE. 2-8, 6.08 (3.08, 5.04) CR. MV-221	3	UNITÉ	13 305,00 $	39 915,00 $
	PUISARD À ENLEVER INCLUANT LA CONDUITE DE RACCORDEMENT 2-8, 6.15 (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 41)	1	UNITÉ	1 023,00 $	1 023,00 $
	REGARD D'ÉGOUT ET/OU CHAMBRE DE VANNE À RÉPARER 2-8, 6.23	3	M.LIN	1 023,00 $	3 069,00 $
	COUVERCLE ET CADRE DE REGARD À NIVELER 2-8, 6.22	3	UNITÉ	1 864,00 $	5 592,00 $
	COLMATAGE PAR INJECTION DE CONDUITE D'ÉGOUT DE 750mm DE DIAMÈTRE (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 46)	75	M.LIN	177,00 $	13 275,00 $
	ALÉSAGE DE CONDUITE D'ÉGOUT DE 750 mm DE DIAMÈTRE (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 45)	75	M.LIN	450,00 $	33 750,00 $
1.3	**TRAVAUX DE CHAUSSÉE** **VOLUME 4, FASCICULE 2-5**				
	STRUCTURE DE CHAUSSÉE:				
	PRÉPARATION DU LIT 2-5,8.01 (2.01)	900	M.CA.	88,00 $	79 200,00 $
	COUSSIN DE PIERRE TYPE MR-1 OU MR-2 MATÉRIAUX RECYCLÉS (EN 2 COUCHE) 2-5, 8.07 450 MM ÉPAIS.	900	M.CA.	28,00 $	25 200,00 $
	FONDATION SUPÉRIEURE COUSSIN DE PIERRES - MG-20 2-5, 8.07 (4.02) 200 MM ÉPAIS.	900	M.CA.	16,00 $	14 400,00 $
	REVÊTEMENT BITUMINEUX COUCHE DE CORRECTION: TYPE ESG-14 PG 64-28, 70 MM D'ÉPAIS.	900	M.CA.	42,00 $	37 800,00 $
	REVÊTEMENT BITUMINEUX COUCHE DE SURFACE: TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 76-28, MV 201, 201A ET 201B 60 MM D'EPAIS.	900	M.CA.	23,00 $	20 700,00 $
	DRAIN PERFORÉ EN PEHD AVEC MEMBRANE GÉOTEXTILE (POUR FONDATION DE CHAUSSÉE) 100 mm de diamètre	150	M.LIN	53,00 $	7 950,00 $

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
	REVÊTEMENT BITUMINEUX FOURNI ET POSÉ À LA MAIN TYPE EC-10, 3B,2, PG 58-28 2-5, 8.23	60	T	224,00 $	13 440,00 $
	PRÉPARATION DES SURFACES DE CONTACT ÉMULSION DE BITUME, TAUX DE 0.3 l/m² 2-5, 8.17 (6.03)	900	M.CA.	1,00 $	900,00 $
	PIERRE PRÉMÉLANGÉE POUR ENTRÉE ET/OU ROUTE TEMPORAIRE EXCLUANT LES TRAVAUX DE MAINTIIEN 2-5, 8.55	100	T	25,00 $	2 500,00 $
14	TRAVAUX DE TROTTOIR				
	TROTTOIR MONOLITHE				
2►	PRÉPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 A 3.08)	75	M.CA.	83,00 $	6 225,00 $
2►	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 A 5.03)	75	M.CA.	39,00 $	2 925,00 $
2►	REVÊTEMENT EN BÉTON 2-6, 12.04 (6.01 A 6.07)	75	M.CA.	252,00 $	18 900,00 $
2►	ACIER D'ARMATURE - TREILLIS MÉTALLIQUE 2-6, 12.03 (9) CR. M.V. 209 et CR. M.V. 248	75	M.CA.	40,00 $	3 000,00 $
	RÉPARATION DE COURS D'EAU				
	PRÉPARATION DU LIT 2-6,12.01 (3.01 À 3.08)	15	M.CA.	83,00 $	1 245,00 $
	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 À 5.03) 350 MM ÉPAIS	15	M.CA.	80,00 $	1 200,00 $
15	TRAVAUX POUR INSTALLATION DES CONDUITES DE GAZ				
	TRAVAUX POUR INSTALLATION DES CONDUITES DE GAZ (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 18)	190	M.LIN	255,00 $	48 450,00 $
16	TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE				
	ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL				
	Éclairage temporaire	1	GLOBAL	46 433,00 $	46 433,00 $
	Vérifications électrotechniques	1	GLOBAL	10 066,00 $	10 066,00 $
	Lampadaire existant à enlever	10	UNITÉ	1 016,00 $	10 160,00 $
	Relais d'éclairage à enlever	3	UNITÉ	5 461,00 $	16 383,00 $
	ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL				
	Borne de recharge à enlever	1	GLOBAL	1 820,00 $	1 820,00 $
	Éclairage routier type 2	4	UNITÉ	9 959,00 $	39 836,00 $
	Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 6 AWG	1200	M.LIN	6,00 $	7 200,00 $

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
	Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 4 AWG	700	M.LIN	8,00 $	5 600,00 $
17	TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION				
	MOBILISATION DES OUVRIERS - MOBILIER URBAIN	1	UNITÉ	3 515,00 $	3 515,00 $
	TRANSPORT DES MATÉRIAUX FOURNIS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	6	UNITÉ	1 400,00 $	8 400,00 $
	RELOCALISATION D'UN COFFRET WIFI (avec fibre optique 144c)	1	UNITÉ	44 205,00 $	44 205,00 $
	INSTALLER UN FÛT DE MOINS DE 6M	3	UNITÉ	818,00 $	2 454,00 $
	ENLEVER UN FÛT DE MOINS DE 6M	3	UNITÉ	592,00 $	1 776,00 $
	ÉPISSURES DE CÂBLE DANS UN FÛT	5	UNITÉ	116,00 $	580,00 $
	INSTALLATION D'UN MONTAGE FC SUR FÛT	4	UNITÉ	262,00 $	1 048,00 $
	ENLÈVEMENT D'UN MONTAGE FC SUR FÛT	4	UNITÉ	116,00 $	464,00 $
	ÉCLAIRAGE COMBINÉ AU FEUX DE CIRCULATION				
	Intersection Saint-Denis & Sainte-Catherine	1	GLOBAL	16 721,00 $	16 721,00 $
	Intersection Saint-Denis & Maisonnouve	1	GLOBAL	7 453,00 $	7 453,00 $
	Intersection Berri & Sainte-Catherine	1	GLOBAL	17 371,00 $	17 371,00 $
18	TRAVAUX DE MARQUAGE				
	MARQUAGE LIGNE D'ARRÊT (450MM)	36	M.LIN	19,00 $	684,00 $
	MARQUAGE LIGNE AXIALE BLANCHE POINTILLÉE (100MM)	140	M.LIN	2,00 $	280,00 $
	MARQUAGE LIGNE AXIALE BLANCHE CONTINUE (100MM)	80	M.LIN	2,00 $	160,00 $
	MARQUAGE CORRIDOR PIÉTON (150MM)	168	M.LIN	13,00 $	2 184,00 $
	MARQUAGE LIGNE D'ARRÊT (300MM)	3	M.LIN	15,00 $	45,00 $
	MARQUAGE LIGNE AXIALE JAUNE CONTINUE (100MM)	20	M.LIN	3,00 $	60,00 $
	MARQUAGE LIGNE AXIALE JAUNE POINTILLÉE (100MM)	20	M.LIN	3,00 $	60,00 $
	MARQUAGE TRAVERSE PIÉTON (BLOCS JAUNES 400MM)	8	UNITÉ	64,00 $	512,00 $
	MARQUAGE SYMBOLE	32	UNITÉ	224,00 $	7 168,00 $
19	STM				
	TRAVAUX MEMBRANES STM INCLUANT EXCAVATION, PRÉPARATION DU LIT,REMBLAYAGE, DALLE DE BÉTON, ÎLOT EN BÉTON, MARQUAGE, SIGNALISATION ET RÉFECTION DE PAVAGE (± 100mm) SELON EXISTANT	1	GLOBAL	64 851,00 $	64 851,00 $
	MEMBRANE STM	1	GLOBAL	14 828,00 $	14 828,00 $
110	BELL				
	BRIS ET RECONSTRUCTION DU PUITS D'ACCÈS 4APA10	1	GLOBAL	78 534,00 $	78 534,00 $
	TOTAL - SECTEUR RUE SAINT-DENIS				**1 175 786,00 $**

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
2.	**SECTEUR PLACE PASTEUR**				
2.1	TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES VOLUME 4, FASCICULE 2-6 ET 2-7				
	REVÊTEMENT EN PAVÉ DE BÉTON				
	PRÉPARATION DU LIT 2-6,12.01 (3.01 À 3.08)	1680	M.CA.	96,00 $	161 280,00 $
2►	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 À 5.03) 500 MM ÉPAIS	1634	M.CA.	57,00 $	93 138,00 $
2►	FONDATION EN BÉTON POUR PAVÉ - TROTTOIR TYPE 2 2-6, 12.04 (6.01 À 6,07) (VOIR CAHIER V, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 26) 200 MM ÉPAIS	1634	M.CA.	189,00 $	308 826,00 $
	FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES BORDURES DE RUES EN GRANIT (VOIR FASCICULE A 2-515, ARTICLE 4.2.2.1)	148	M.L.	1 210,00 $	179 080,00 $
	FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES PAVÉS DE BÉTON (VOIR FASCICULE A 2-515, ARTICLE 4.2.2.2)	1680	M.CA.	175,00 $	294 000,00 $
2►	PUITS D'ACCÈS D'UTILITÉS PUBLIQUES À NIVELER (VOIR CAHIER V, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 21)	3	UNITÉ	1 864,00 $	5 592,00 $
2►	FOSSES D'ARBRE - TROTTOIR TYPE 1 (VOIR CAHIER V, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 26)	46	M.CA.	602,00 $	27 692,00 $
2.2	TRAVAUX D'ÉGOUTS ET DE DRAINS VOLUME 4, FASCICULE 2-8				
	REGARD D'ÉGOUTS 2-8, 6.16 (5.07)	3	UNITÉ	10 309,00 $	30 927,00 $
	PUISARD À DÉSAFFECTER 2-8, 6.15 (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 42)	11	UNITÉ	1 023,00 $	11 253,00 $
	CONDUITE D'ÉGOUT EXISTANTE À ABANDONNER ET À REMPLIR DE BÉTON MAIGRE 2-8, 6.34 (5.02)	20	M.CU	503,00 $	10 060,00 $
2►	PUISARD AVEC GRILLE CARRÉE EN ACIER GALVANISÉ PERFORÉ, INCLUANT LE TUYAU DE RACCORDEMENT 2-8, 6.08 (3.08, 5.04) CR. MV-221	3	UNITÉ	8 375,00 $	25 125,00 $
	TÊTE DE PUISARD À NIVELER 2-8, 6.12	1	UNITÉ	1 864,00 $	1 864,00 $
	CANIVEAU PLACE PASTEUR (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 49)	33	M.LIN	1 738,00 $	57 354,00 $
	FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN PVC DR-35 2-8 (6.06)				
	100mm de diamètre	5	M.LIN	298,00 $	1 490,00 $
	150mm de diamètre	5	M.LIN	298,00 $	1 490,00 $
	300 mm de diamètre (pour passer les fils)	120	M.LIN	249,00 $	29 880,00 $
	300mm de diamètre	45	M.LIN	543,00 $	24 435,00 $

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
DRAIN EN PEHD 320 KPa (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 51) 200 mm de diamètre non perforé	60	M.LIN	129,00 $	7 740,00 $
DRAIN PERFORÉ AVEC GÉOTEXTILE (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 51) 150 mm de diamètre	50	M.LIN	117,00 $	5 850,00 $
PASTEUR 2-8, 5.21 (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 47)	1	GLOBAL	5 691,00 $	5 691,00 $
2.3 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT:				
METTRE EN PLACE LES PAVÉS EN PIERRES RÉCUPÉRÉES (VOIR FASCICULE A 2-515, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	5 200,00 $	5 200,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES BANC-BORDURES EN GRANIT (VOIR FASCICULE A 4-250, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	173 543,00 $	173 543,00 $
FOURNIR ET INSTALLER PAR ENCOLLAGE LES BORDURES EN PAVÉS DE GRANIT (VOIR FASCICULE A 4-250, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	43 533,00 $	43 533,00 $
METTRE EN PLACE LE MURET EN PAREMENT DE PIERRES RÉCUPÉRÉES (VOIR FASCICULE A 4-250, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	67 461,00 $	67 461,00 $
METTRE EN PLACE LES MARCHES EN PIERRES RÉCUPÉRÉES (VOIR FASCICULE A 4-250, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	23 365,00 $	23 365,00 $
PLANTATIONS	1	GLOBAL		
EFFECTUER LE TERRASSEMENT ET NIVELLEMENT DU SOL (VOIR FASCICULE A 2-220, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	13 345,00 $	13 345,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA TERRE DE CULTURE POUR LES FOSSES D'ARBRES (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	2 550,00 $	2 550,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA TERRE DE CULTURE POUR LE LIT DES PLANTATIONS (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	9 398,00 $	9 398,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA TERRE DE CULTURE POUR LE LIT DU GAZON (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	12 750,00 $	12 750,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES SURFACES DE GAZON EN PLAQUE (VOIR FASCICULE A 2-485, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	6 000,00 $	6 000,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Ginko Biloba (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	767,00 $	767,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Acer Ginnalia (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	703,00 $	703,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Hosta 'Humpback whale' (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	264,00 $	264,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Astilbe Arendsii 'Amethyste' (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	2 940,00 $	2 940,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Dicentra Formosa 'Luxuriant' (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.5)	1	GLOBAL	5 880,00 $	5 880,00 $
FOURNIR ET LIVRER: : Anémone Canadensis (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.6)	1	GLOBAL	7 400,00 $	7 400,00 $

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
FOURNIR ET LIVRER: Brunnera 'Alexander Great' (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.7)	1	GLOBAL	4 320,00 $	4 320,00 $
METTRE EN PLACE LES ARBRES (VOIR FASCICULE A 2-491, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	480,00 $	480,00 $
METTRE EN PLACE LES PLANTATIONS (VOIR FASCICULE A 2-491, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	10 422,00 $	10 422,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE L'EMPIERREMENT AUTOUR DES ARBRES (VOIR FASCICULE A 2-511, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	572,00 $	572,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES PANNEAUX DRAINANTS (VOIR FASCICULE A 2-511, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	952,00 $	952,00 $
MOBILIER URBAIN:				
FOURNIR ET INSTALLER LES BANCS LINÉAIRES SANS DOSSIER (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	36 000,00 $	36 000,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES BANCS LINÉAIRES AVEC DOSSIER (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	32 074,00 $	32 074,00 $
NETTOYER ET RÉINSTALLER LES POUBELLES EXISTANTES (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	2 240,00 $	2 240,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVELLES POUBELLES (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	1 161,00 $	1 161,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES PLAQUES PODOTACTILES (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.5)	1	GLOBAL	1 288,00 $	1 288,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES BORDURES D'ACIER ET CORNIÈRE (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.6)	1	GLOBAL	34 988,00 $	34 988,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES TRAPPES D'ACCÈS MULTIMÉDIA (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.7)	1	GLOBAL	6 124,00 $	6 124,00 $
RESTAURER ET RÉINSTALLER LES OUVRAGES D'ART (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.8)	1	GLOBAL	19 174,00 $	19 174,00 $
RÉINSTALLER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.9)	1	GLOBAL	5 324,00 $	5 324,00 $
EFFECTUER LE NETTOYAGE DU MUR DE FONDATION EXISTANT (VOIR FASCICULE A 3-310, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	1 668,00 $	1 668,00 $
FOURNIR ET APPLIQUER LA TEINTURE POUR SURFACES DE BOIS DES BANCS (VOIR FASCICULE A 9-910, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	1,00 $	1,00 $
FOURNIR ET APPLIQUER LA PEINTURE POUR SURFACES D'ACIER DES BANCS (VOIR FASCICULE A 9-910, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	1,00 $	1,00 $
FORESTERIE URBAINE:				
TRANSPLANTATION D'ARBRES ARBRES 63T, 65T (FASCICULE 32 93 43)	2	UNITÉ	6 391,00 $	12 782,00 $
PROTECTION DES ARBRES AÉRATION DE SOL (FASCICULE 2-110) :	1	GLOBAL	2 439,00 $	2 439,00 $

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
TRAVAUX D'ARBORICULTURE HAUBANAGE (FASCICULE 2-232) :	1	UNITÉ	895,00 $	895,00 $
TRAVAUX D'ARBORICULTURE ÉLAGAGE DE PERSPECTIVE À TAUX HORAIRE (FASCICULE 2-232) :	8	HEURES	288,00 $	2 304,00 $
TRAVAUX D'ARBORICULTURE ÉLAGAGE DE CHANTIER, ÉLAGAGE DE SÉCURITÉ, ÉLAGAGE DE DÉGAGEMENT ET TAILLE DE JEUNES ARBRES (FASCICULE 2-232)	11	UNITÉ	291,00 $	3 201,00 $
PROTECTION DES ARBRES OUVRAGE POUR LE REHAUSSEMENT DU SOL AUTOUR D'ARBRES (FASCICULE 2-110) :	1	GLOBAL	28 504,00 $	28 504,00 $
PROTECTION DES ARBRES OUVRAGE DE PROTECTION DES TRONCS, OUVRAGE DE PROTECTION DU SOL, PANCARTES D'AVERTISSEMENT, TRAVAUX DE DÉMOLITION À PROXIMITÉ D'ARBRES, TRAVAUX D'EXCAVATION À PROXIMITÉ D'ARBRES, PROTECTION CONTRE LE DESSÈCHEMENT DES RACINES, ARROSAGE DES ARBRES (FASCICULE 2-110) :	1	GLOBAL	3 000,00 $	3 000,00 $
2.4 TRAVAUX DE DÉMOLITIONS				
DÉMOLITION SYSTÈME IRRIGATION PLACE PASTEUR (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 4)	1	GLOBAL	2 086,00 $	2 086,00 $
DÉMOLITION DES MURETS ET ESCALIERS DE LA PLACE PASTEUR (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 4)	1	GLOBAL	39 824,00 $	39 824,00 $
EFFECTUER LE DÉMONTAGE DES ÉQUIPEMENTS À CONSERVER (VOIR FASCICULE A 2-115, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	4 694,00 $	4 694,00 $
EFFECTUER LE DÉMONTAGE DES OEUVRES D'ART (VOIR FASCICULE A 2-115, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	19 174,00 $	19 174,00 $
EFFECTUER LE DÉMANTÈLEMENT DES PIERRES À RÉCUPÉRER (VOIR FASCICULE A 2-115, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	161 986,00 $	161 986,00 $
EFFECTUER LE DÉMANTÈLEMENT DU KIOSQUE DE LA PLACE PASTEUR	1	GLOBAL	10 883,00 $	10 883,00 $
2.6 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE				
Panneau scénographique	1	GLOBAL	59 958,00 $	59 958,00 $
Coffret de contrôle d'éclairage de parc	1	UNITÉ	11 635,00 $	11 635,00 $
Éclairage architectural	1	GLOBAL	3 449,00 $	3 449,00 $
Raccordement des luminaires sous le banc	1	GLOBAL	5 103,00 $	5 103,00 $
Chargeurs USB annexé au banc	1	GLOBAL	2 594,00 $	2 594,00 $
Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 6 AWG	400	M.LIN	6,00 $	2 400,00 $
Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 8 AWG	1200	M.LIN	4,00 $	4 800,00 $
Boite de jonction	6	UNITÉ	1 249,00 $	7 494,00 $

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
	Épissure étanche	26	UNITÉ	435,00 $	11 310,00 $
	Raccordement de conduit	3	UNITÉ	355,00 $	1 065,00 $
	ÉCLAIRAGE ARCHITECTURALE Fourniture et installation				
	Éclairage général 30k - mâts et lanterne (TYPE M-3)	3	UNITÉ	9 960,00 $	29 880,00 $
	Éclairage du buste de Pasteur (TYPE P4)	2	UNITÉ	4 410,00 $	8 820,00 $
	Éclairage de la façade centrale du bâtiment Athanase David (TYPE P5)	4	UNITÉ	4 410,00 $	17 640,00 $
	Éclairage général Place Pasteur (TYPE P6)	4	UNITÉ	4 410,00 $	17 640,00 $
	Éclairage du tympan du bâtiment Athanase David (TYPE P7)	2	UNITÉ	4 203,00 $	8 406,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-A)	1	UNITÉ	3 816,00 $	3 816,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-B)	1	UNITÉ	4 352,00 $	4 352,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-C)	1	UNITÉ	4 352,00 $	4 352,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-D)	1	UNITÉ	4 352,00 $	4 352,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-E)	1	UNITÉ	6 130,00 $	6 130,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-F)	1	UNITÉ	3 245,00 $	3 245,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-G)	1	UNITÉ	5 826,00 $	5 826,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-H)	1	UNITÉ	5 964,00 $	5 964,00 $
	Éclairage sous les bancs Athanase David (TYPE L4-I)	1	UNITÉ	7 267,00 $	7 267,00 $
	Éclairage sous les Athanase David (TYPE L-4B)	1	UNITÉ	4 352,00 $	4 352,00 $
	Mâts 10m	2	UNITÉ	32 414,00 $	64 828,00 $
	Boîtier d'alimentation et contrôle pour les mâts	2	UNITÉ	5 751,00 $	11 502,00 $
	Bases pour Lampadaires type M-B	2	UNITÉ	5 849,00 $	11 698,00 $
	Bases pour Lampadaires type DN-3338, L1 et L1-A	3	UNITÉ	2 440,00 $	7 320,00 $
3▶	Excavation et Remblayage de tranchée	250	M.LIN	54,00 $	13 500,00 $
3▶	Conduit PVC 53 mm	180	M.LIN	159,00 $	28 620,00 $
3▶	Conduit PVC 41 mm	100	M.LIN	159,00 $	15 900,00 $
257	STRUCTURE				
	BANCS- MURETS SAINT-DENIS (BANCS RONDS EN GRANIT) (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	48 089,00 $	48 089,00 $

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
	BANCS LINÉAIRES (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	10 826,00 $	10 826,00 $
	BASE POUR ENSEIGNE METRO (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	11 543,00 $	11 543,00 $
	BASE DE PANNEAU SCÉNOGRAPHIQUE (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	5 771,00 $	5 771,00 $
	TOTAL - SECTEUR PLACE PASTEUR				2 577 874,00 $

3. SECTEUR TRANSEPT SUD

3.1 TRAVAUX D'AQUEDUC

	BORNE-FONTAINE 2-9, 6.16 (3.09) CR MV. 266	1	UNITÉ	13 995,00 $	13 995,00 $
	FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX EN FONTE DUCTILE À JOINT TYTON EN DEHORS DE LA TRANCHÉE DE L'ÉGOUT Y COMPRIS L'EXCAVATION ET LE REMPLISSAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE 2-9, 6.08 (3.02, 3.05, 5.02) (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 32) 150mm de diamètre (branchement de borne fontaine)	2	M.LIN	688,00 $	1 376,00 $

3.2 TRAVAUX D'ÉGOUTS ET DE DRAINS
VOLUME 4, FASCICULE 2-8

	PUISARD AVEC TÊTE DE TYPE AJUSTABLE 2-8, 6.08(3.08, 5.04) CR. MV-221,	3	UNITÉ	12 409,00 $	37 227,00 $
3▶	PUISARD À PAROI EXTÉRIEUR LISSE DE TYPE SOLENO de 2m DE HAUT et 600mm DE DIAMÈTRE AVEC CADRE ET COUVERCLE EN FONTE	2	UNITÉ	7 025,00 $	14 050,00 $
	FOURNITURE ET POSE DE TUYAU EN PVC TEL QUE L'EXISTANT Y COMPRIS L'EXCAVATION ET LE REMPLISSAGE EN PIERRE PRÉMÉLANGÉE 2-8, 6.07	6	M.LIN	334,00 $	2 004,00 $
	DRAIN EN PEHD 320 KPa (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 51) 200 mm de diamètre non perforé	85	M.LIN	129,00 $	10 965,00 $
3▶	150 mm de diamètre non perforé	40	M.LIN	129,00 $	5 160,00 $
3▶	100 mm de diamètre perforé	10	M.LIN	129,00 $	1 290,00 $
	TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À REMPLACER PAR AJUSTABLE 2-9, 6.35	1	UNITÉ	704,00 $	704,00 $
	CANIVEAU TRANSEPT SUD (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 50)	6	M.LIN	626,00 $	3 756,00 $
	DRAINS À AJUSTER (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE ÉGOUT ET AQUEDUC ART. 48)	5	UNITÉ	1 864,00 $	9 320,00 $

3.3 TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES
VOLUME 4, FASCICULE 2-6 ET 2-7

REVÊTEMENT EN PAVÉ DE BÉTON

	PRÉPARATION DU LIT 2-6,12.01 (3.01 À 3.08)	750	M.CA.	102,00 $	76 500,00 $
2▶	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 À 5.03) 500 MM ÉPAIS	570	M.CA.	71,00 $	40 470,00 $

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
2►	FONDATION EN BÉTON POUR PAVÉ - TROTTOIR TYPE 2 2-6, 12.04 (6.01 À 6.07) (VOIR CAHIER V, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 26) 200 MM ÉPAIS	570	M.CA.	217,00 $	123 690,00 $
	FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES BORDURES DE RUES EN GRANIT (VOIR FASCICULE A 2-515, ARTICLE 4.2.2.4)	124	M.LIN.	995,00 $	123 380,00 $
	FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES PAVÉS DE BÉTON (VOIR FASCICULE A 2-515, ARTICLE 4.2.2.5)	750	M.CA.	172,00 $	129 000,00 $
2►	FOSSES D'ARBRE - TROTTOIR TYPE 1 (VOIR CAHIER V, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 26)	180	M.CA.	568,00 $	102 240,00 $
2►	PUITS D'ACCÈS D'UTILITÉS PUBLIQUES À NIVELER (VOIR CAHIER V, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 21)	2	UNITÉ	1 864,00 $	3 728,00 $
	RÉPARATION DE COURS D'EAU				
	PRÉPARATION DU LIT 2-6,12.01 (3.01 À 3.08)	50	M.CA.	44,00 $	2 200,00 $
	FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 À 5.03) 150 MM ÉPAIS	50	M.CA.	21,00 $	1 050,00 $
	FONDATION EN BÉTON 2-6, 12.13	50	M.CA.	258,00 $	12 900,00 $
	ENROBÉE BITUMINEUX - COUCHE DE SURFACE POSÉE EN DEUX COUCHES SI REQUIS INCLUANT LA FOURNITURE ET LA POSE DE L'ÉMULSION DE BITUME D'ACCROCHAGE AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2L/M² 2-5, 8.17 (6.03) ESG-10, 3B,2,PG 58-28 2-5, 8.14 (6.04)	50	M.CA.	89,00 $	4 450,00 $
3.4	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT				
	PRÉPARATION DU LIT 2-6,12.01 (3.01 À 3.08)				
	ZONE ENGAZONNÉE	910	M.CA.	16,00 $	14 560,00 $
	PLATE-BANDE	30	M.CA.	78,00 $	2 340,00 $
	PAVÉ-ALVÉOLÉ (VOIR FASCICULE A 2-515, ARTICLE 4.2.2.6)	68	M.CA.	68,00 $	4 624,00 $
	METTRE EN PLACE LES PAVÉS ALVÉOLÉS (VOIR FASCICULE A 2-515, ARTICLE 4.2.2.6)	1	GLOBAL	18 592,00 $	18 592,00 $
	FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES MARCHES EN DALLES DE GRANIT (VOIR FASCICULE A 4-250, ARTICLE 4.2.2.5)	1	GLOBAL	83 806,00 $	83 806,00 $
	PLANTATIONS				
	EFFECTUER LE TERRASSEMENT ET NIVELLEMENT DU SOL (VOIR FASCICULE A 2-220, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	9 387,00 $	9 387,00 $
	FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA TERRE DE CULTURE POUR LES FOSSES D'ARBRES (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	10 370,00 $	10 370,00 $
	FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA TERRE DE CULTURE POUR LE LIT DES PLANTATIONS (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.5)	1	GLOBAL	5 920,00 $	5 920,00 $

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA TERRE DE CULTURE POUR LE LIT DU GAZON (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.6)	1	GLOBAL	11 815,00 $	11 815,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA TERRE STRUCTURALE POUR LES PAVÉS ALVÉOLÉS (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.7)	1	GLOBAL	8 400,00 $	8 400,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LE SUBSTRAT DE CULTURE POUR PAVÉS ALVÉOLÉS (VOIR FASCICULE A 2-484, ARTICLE 4.2.2.8)	1	GLOBAL	3 408,00 $	3 408,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES SURFACES DE GAZON EN PLAQUE (VOIR FASCICULE A 2-485, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	5 550,00 $	5 550,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Gleditsia Tricanthos 'Shademaster' (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.8)	1	GLOBAL	5 624,00 $	5 624,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Dryoptéris 'Complexa Robust' (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.9)	1	GLOBAL	1 300,00 $	1 300,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Thelypteris Palustris (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.10)	1	GLOBAL	2 002,00 $	2 002,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Adiatum Pedatum (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.11)	1	GLOBAL	3 192,00 $	3 192,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Aegopidum Podograria Variegata (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.12)	1	GLOBAL	3 200,00 $	3 200,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Asperula Odorata (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.13)	1	GLOBAL	3 860,00 $	3 860,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Lamium Maculata 'Beacon's Silver' (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.14)	1	GLOBAL	688,00 $	688,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Arenaria Verna (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.15)	1	GLOBAL	1 794,00 $	1 794,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Viola Labradorica (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.16)	1	GLOBAL	555,00 $	555,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Veronica Repens (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.17)	1	GLOBAL	2 000,00 $	2 000,00 $
FOURNIR ET LIVRER: Primula Sophie (VOIR FASCICULE A 2-490, ARTICLE 4.2.2.18)	1	GLOBAL	2 460,00 $	2 460,00 $
METTRE EN PLACE LES ARBRES (VOIR FASCICULE A 2-491, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	1 224,00 $	1 224,00 $
METTRE EN PLACE LES PLANTATIONS (VOIR FASCICULE A 2-491, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	9 276,00 $	9 276,00 $
METTRE EN PLACE LES PLANTATIONS POUR LES ALVÉOLES (VOIR FASCICULE A 2-491, ARTICLE 4.2.2.5)	1	GLOBAL	7 893,00 $	7 893,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LA BANDE DE PROPRETÉ (VOIR FASCICULE A 2-511, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	1 431,00 $	1 431,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE L'EMPIERREMENT DES FOSSES D'ARBRES (VOIR FASCICULE A 2-511, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	1 430,00 $	1 430,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LE GRAVIER POUR LES PAVÉS ALVÉOLÉS (VOIR FASCICULE A 2-511, ARTICLE 4.2.2.5)	1	GLOBAL	748,00 $	748,00 $

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES PANNEAUX DRAINANTS (VOIR FASCICULE A 2-511, ARTICLE 4.2.2.6)	1	GLOBAL	560,00 $	560,00 $
MOBILIER				
FOURNIR ET INSTALLER LES BANCS RONDS AVEC DOSSIER (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.10)	1	GLOBAL	20 379,00 $	20 379,00 $
NETTOYER ET RÉINSTALLER LES POUBELLES EXISTANTES (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.11)	1	GLOBAL	1 280,00 $	1 280,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVELLES POUBELLES (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.12)	1	GLOBAL	2 322,00 $	2 322,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES SUPPORTS À VÉLO. (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.13)	1	GLOBAL	32 200,00 $	32 200,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES GRILLES D'ARBRES (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.14)	1	GLOBAL	25 560,00 $	25 560,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES PLAQUES PODOTACTILES (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.15)	1	GLOBAL	1 288,00 $	1 288,00 $
FOURNIR ET INSTALLER LES BORDURES D'ACIER ET CORNIÈRE (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.16)	1	GLOBAL	34 726,00 $	34 726,00 $
RESTAURER ET RÉINSTALLER LES OUVRAGES D'ART (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.17)	1	GLOBAL	19 174,00 $	19 174,00 $
RÉINSTALLER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS (VOIR FASCICULE A 2-470, ARTICLE 4.2.2.18)	1	GLOBAL	1 917,00 $	1 917,00 $
EFFECTUER LA FINITION DU MURET EN BÉTON (VOIR FASCICULE A 3-310, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	18 225,00 $	18 225,00 $
FOURNIR ET APPLIQUER LA TEINTURE POUR SURFACES DE BOIS DES BANCS (VOIR FASCICULE A 9-910, ARTICLE 4.2.2.3)	1	GLOBAL	1,00 $	1,00 $
FOURNIR ET APPLIQUER LA PEINTURE POUR SURFACES D'ACIER DES BANCS (VOIR FASCICULE A 9-910, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	1,00 $	1,00 $
FOURNIR ET METTRE EN PLACE LES BASES DE GRANIT DES BANCS (VOIR FASCICULE A 4-250, ARTICLE 4.2.2.6)	1	GLOBAL	14 273,00 $	14 273,00 $
FORESTERIE URBAINE:				
TRANSPLANTATION D'ARBRES ARBRES 47R, 48R ET 49R (FASCICULE 32 93 43)	3	UNITÉ	19 273,00 $	57 819,00 $
TRANSPLANTATION D'ARBRES ARBRES 61T, 62T (FASCICULE 32 93 43)	2	UNITÉ	3 835,00 $	7 670,00 $
TRAVAUX D'ARBORICULTURE ABATTAGE ET ESSOUCHEMENT (FASCICULE 2-232)	7	UNITÉ	457,00 $	3 199,00 $
TRAVAUX D'ARBORICULTUR ÉLAGAGE DE PERSPECTIVE À TAUX HORAIRE (FASCICULE 2-232) :	8	HEURES	288,00 $	2 304,00 $

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
TRAVAUX D'ARBORICULTURE ÉLAGAGE DE CHANTIER, ÉLAGAGE DE SÉCURITÉ ET TAILLE DE JEUNES ARBRES (FASCICULE 2-232)	19	UNITÉ	168,00 $	3 192,00 $
PROTECTION DES ARBRES OUVRAGE POUR LE REHAUSSEMENT DU SOL AUTOUR D'ARBRES (FASCICULE 2-110) :	1	GLOBAL	3 000,00 $	3 000,00 $
PROTECTION DES ARBRES OUVRAGE DE PROTECTION DES TRONCS, OUVRAGE DE PROTECTION DU SOL, PANCARTES D'AVERTISSEMENT, TRAVAUX DE DÉMOLITION À PROXIMITÉ D'ARBRES, TRAVAUX D'EXCAVATION À PROXIMITÉ D'ARBRES, PROTECTION CONTRE LE DESSÈCHEMENT DES RACINES, ARROSAGE DES ARBRES (FASCICULE 2-110) :	1	GLOBAL	14 280,00 $	14 280,00 $
3.5 TRAVAUX DE DÉMOLITION				
DÉMOLITION SENTIER DE PAVÉ, BORDURE DANS LE TRANSEPT (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 4)	1	GLOBAL	4 694,00 $	4 694,00 $
DÉMOLITION MURÊTS ET ESCALIERS DU TRANSEPT (VOIR CAHIER O, DEVIS TECHNIQUE VOIRIE ART. 4)	1	GLOBAL	27 702,00 $	27 702,00 $
EFFECTUER LE DÉMONTAGE DES ÉQUIPEMENTS À CONSERVER (VOIR FASCICULE A 2-115, ARTICLE 4.2.2.4)	1	GLOBAL	4 694,00 $	4 694,00 $
EFFECTUER LE DÉMONTAGE DES OEUVRES D'ART (VOIR FASCICULE A 2-115, ARTICLE 4.2.2.5)	1	GLOBAL	19 174,00 $	19 174,00 $
3.6 TRAVAUX DE STRUCTURE				
ENMARCHEMENT TRANSEPT SUD (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	68 398,00 $	68 398,00 $
MURETS TRANSEPT SUD (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	24 445,00 $	24 445,00 $
DALLE ABRIBUS STM (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	4 897,00 $	4 897,00 $
DALLE TROTTOIR EXTÉRIEURE (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	5 923,00 $	5 923,00 $
3.7 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE				
ÉCLAIRAGE TRANSEPT SUD				
Excavation et remblayage	160	M.LIN	54,00 $	8 100,00 $
Conduits PVC de 41 mm	80	M.LIN	159,00 $	12 720,00 $
Conduits PVC de 53 mm	70	M.LIN	159,00 $	11 130,00 $
Coffret de contrôle d'éclairage de parc	1	UNITÉ	9 683,00 $	9 683,00 $
Éclairage architectural	1	GLOBAL	3 449,00 $	3 449,00 $
Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 6 AWG	800	M.LIN	6,00 $	4 800,00 $
Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 8 AWG	250	M.LIN	4,00 $	1 000,00 $

Section C - Bordereau de soumission

	QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
ÉCLAIRAGE RUE SAINTE-CATHERINE NORD				
Raccordement de conduit	1	UNITÉ	355,00 $	355,00 $
Éclairage routier type 1	2	UNITÉ	22 220,00 $	44 440,00 $
Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 6 AWG	900	M.LIN	6,00 $	5 400,00 $
Câble RWU90, -40 X-LINK calibre 4 AWG	700	M.LIN	8,00 $	5 600,00 $
Coffret de contrôle d'éclairage de rue	1	UNITÉ	9 276,00 $	9 276,00 $
ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL fourniture et installation				
Éclairage de l'entrée du Transept de la cathédrale St-Jacques (TYPE P8)	2	UNITÉ	4 410,00 $	8 820,00 $
Éclairage de la rosace du Transept de la cathédrale St-Jacques (TYPE P9)	2	UNITÉ	4 410,00 $	8 820,00 $
Éclairage des tourelles du Transept de la cathédrale St-Jacques (TYPE P10)	2	UNITÉ	4 203,00 $	8 406,00 $
Éclairage du pignon du Transept de la cathédrale St-Jacques (TYPE P11)	2	UNITÉ	4 203,00 $	8 406,00 $
Éclairage de la statue du Transept de la cathédrale St-Jacques (TYPE P12)	2	UNITÉ	4 203,00 $	8 406,00 $
Éclairage des sentiers de la place Transept (TYPE L1-A)	6	UNITÉ	9 324,00 $	55 944,00 $
Mâts 10m (TYPE M-B)	2	UNITÉ	32 414,00 $	64 828,00 $
Boîtier d'alimentation et contrôle pour les mâts (TYPE C-2)	2	UNITÉ	5 751,00 $	11 502,00 $
Bases pour lampadaire type M-B	2	UNITÉ	5 849,00 $	11 698,00 $
Bases pour lampadaire type DN-3338, L1 ET L1-A	6	UNITÉ	2 440,00 $	14 640,00 $
TOTAL - SECTEUR TRANSEPT SUD				**1 687 624,00 $**

CONDITIONS GÉNÉRALES

ORGANISATION DE CHANTIER (CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES ART. 13)	1	GLOBAL	629 056,24 $	629 056,24 $
MAINTIEN DE LA CIRCULATION (CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES ART. 13)	1	GLOBAL	305 638,00 $	305 638,00 $
COORDINATION UTILITÉS PUBLIQUES (CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES ART. 32)	1	GLOBAL	639,00 $	639,00 $
TOTAL - CONDITIONS GÉNÉRALES				**935 333,24 $**

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
4.	**TRAVAUX DE TUNNELS**				
4.1	TUNNEL SAINT-DENIS				
	MEMBRANES				
	FOURNIR ET INSTALLER L'IMPERMÉABILISATION DES DALLES SOUTERRAINES (VOIR FASCICULE A 7-111, ARTICLE 4.2.2.1)	1	GLOBAL	180 807,00 $	180 807,00 $
	STRUCTURE				
	BANC LINÉAIRE PLACE PASTEUR (VOIR CAHIER S, DEVIS TECHNIQUE STRUCTURE)	1	GLOBAL	15 780,00 $	15 780,00 $
	RÉPARATION DE BÉTON				
	Type 1	65	M.CA.	600,00 $	39 000,00 $
	Type 2	7	M.CA.	800,00 $	5 600,00 $
	Type 3	65	M.CA.	192,00 $	12 480,00 $
	FORESTERIE URBAINE				
	TRANSPLANTATION D'ARBRES (FASCICULE 32 93 43) : ARBRES 8R ET 9R	2	UNITÉ	12 783,00 $	25 566,00 $
	TRAVAUX D'ARBORICULTURE HAUBANAGE (FASCICULE 2-232) :	6	UNITÉ	533,00 $	3 198,00 $
	CIVIL				
3►	PIERRE SOUS PRÉPARATION DU LIT AU-DESSUS DES TUNNELS DE L'UQAM (VOIR CAHIER TECHNIQUE V - VOIRIE ART.29)	330	TONNE	127,00 $	41 910,00 $
4.2	TUNNEL SAINTE-CATHERINE				
	MEMBRANES				
	FOURNIR ET INSTALLER L'IMPERMÉABILISATION DES DALLES SOUTERRAINES (VOIR FASCICULE A 7-111, ARTICLE 4.2.2.2)	1	GLOBAL	77 489,00 $	77 489,00 $
	STRUCTURE				
	RÉPARATION DE BÉTON				
	Type 1	35	M.CA.	600,00 $	21 000,00 $
	Type 2	3	M.CA.	800,00 $	2 400,00 $
	Type 3	35	M.CA.	192,00 $	6 720,00 $
	BASE DE BÉTON SOUS BORDURE DE GRANITES VOIR DÉTAIL BASE DE BÉTON - RUE SAINTE-CATHERINE PLAN S1	1	GLOBAL	18 413,00 $	18 413,00 $
	BÉTON DE PENTE (CHAPE)	130	M.CA.	153,00 $	19 890,00 $
	CIVIL				
3►	PIERRE SOUS PRÉPARATION DU LIT AU-DESSUS DES TUNNELS DE L'UQAM (VOIR CAHIER TECHNIQUE V - VOIRIE ART.29)	175	TONNE	127,00 $	22 225,00 $
	TOTAL - TRAVAUX DE TUNNELS				**492 478,00 $**

Section C - Bordereau de soumission

		QTÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT
5.	**TRAVAUX CSEM**				
5.1	MASSIF DE BÉTON				
1	1 CONDUIT BÉTON, DESSIN NO 401/402	20	M	279,30 $	5 586,00 $
2	2 CONDUITS BÉTON, DESSIN NO 401/402	70	M	272,65 $	19 085,50 $
9	9 À 12 CONDUITS BÉTON, DESSIN NO 401/402	65	M	570,95 $	37 111,75 $
10	13 À 16 CONDUITS BÉTON, DESSIN NO 401/402	5	M	767,60 $	3 838,00 $
11	17 À 20 CONDUITS BÉTON, DESSIN NO 401/402	15	M	918,65 $	13 779,75 $
13	25 À 28 CONDUITS BÉTON, DESSIN NO 401/402	5	M	1 344,25 $	6 721,25 $
5.2	DIVERS CONDUITS				
52	CORDE DE TIRAGE	850	M	2,85 $	2 422,50 $
53	BRIS. CONDUIT AVEC CÂBLES	1245	M	50,35 $	62 685,75 $
54	BRIS. CONDUIT SANS CÂBLES	955	M	41,80 $	39 919,00 $
55	REC. CONDUIT AVEC CÂBLES	980	M	59,85 $	58 653,00 $
56	REC. CONDUIT SANS CÂBLES	885	M	41,80 $	36 993,00 $
57	MANDRINAGE ADDITIONNEL, DESSIN NO 505	1200	M	2,85 $	3 420,00 $
58	PLAQUE D'ACIER 5 MM	40	M.CA.	127,30 $	5 092,00 $
5.3	RIAS, SERVICES ET BASES				
101	BRISER BASE, DESSIN NO 501	11	UNITÉ	426,55 $	4 692,05 $
102	PROTECTEUR EN ACIER BASE, DESSIN NO 501	12	UNITÉ	287,85 $	3 454,20 $
107	DÉPL. FÛT ÉCL. SUP. TEMP.	6	UNITÉ	2 219,20 $	13 315,20 $
108	DÉPL. FÛT CIRCUL. SUP. TEMP.	4	UNITÉ	3 257,55 $	13 030,20 $
4354-1	BASE ARMÉE DN-1308 RÉV.3	12	UNITÉ	1 515,25 $	18 183,00 $
4354-2	BASE ARMÉE IRRÉGULIÈRE	5	UNITÉ	4 926,70 $	24 633,50 $
5.4	PUITS D'ACCÈS				
131	PUITS D'ACCÈS NO 45, DESSIN NO 207	2	UNITÉ	58 365,15 $	116 730,30 $
4011-1	PA MODIFIÉ TYPE 45 H.L. 3,6 M	1	UNITÉ	69 116,30 $	69 116,30 $
5.5	BRISER ABAN. RECONSTRUIRE				
161	BRISER PA EXISTANT >= #40, DESSINS NO 201 À 212	3	UNITÉ	22 021,95 $	66 065,85 $
5.6	CHAMBRES TRANSFORMATEURS				
221	PROTEC. ET SUPP. DE CÂBLES	175	UNITÉ	287,20 $	50 260,00 $
222	CÂBLES DANS COFFRAGES	12	UNITÉ	716,30 $	8 595,60 $
5.7	EXCAVATIONS				
243	EXC/REMBL. SANS RETRAIT	15	M.CU.	293,55 $	4 403,25 $
246	BRIS OBSTRUCTION SOUTER.	15	M.CU.	202,35 $	3 035,25 $
5.8	ENL./RÉFEC. DE SURFACES				
251	ENL./RÉF. CHAUSSÉE BÉT/ASP	50	M.CA.	174,89 $	8 744,50 $
254	ENL./RÉF. TROT. MONOLITHE	100	M.CA.	186,20 $	18 620,00 $
262	ENL./RÉF. TROTTOIR IMBRI.	50	M.CA.	146,30 $	7 315,00 $
5.9	CODES SPÉCIAUX				
4076	BUREAU DE CHANTIER	1	UNITÉ	10 000,00 $	10 000,00 $
4081	PASSERELLE TEMPORAIRE	3	UNITÉ	566,20 $	1 698,60 $

TOTAL - TRAVAUX CSEM **$737 200**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 10 janvier 2017

AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC.
A/S MONSIEUR PIERRE DAGENAIS
4303, RUE HOGAN
MONTRÉAL (QC) H2H 2N2

N° de décision : 2017-CPSM-1002048
N° de client : 2700029858

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : VMP-18-007
Numéro de référence : 1154540
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Aménagement de la Place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1427755)** 2018-04-13 14 h 59 **Transmission :** 2018-04-13 14 h 59	2922544 - Addenda 1 (devis) 2018-04-18 9 h 05 - Courriel 2922545 - Addenda 1 (plan) 2018-04-18 9 h 51 - Messagerie 2922546 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-18 9 h 05 - Téléchargement 2925720 - VMP-18-007 Addenda_2 (devis) 2018-04-23 10 h 02 - Messagerie 2925721 - VMP-18-007 Addenda_2 (plan) 2018-04-23 10 h 02 - Messagerie 2925722 - VMP-18-007 Addenda_2 (bordereau) 2018-04-23 9 h 05 - Téléchargement 2928872 - Addenda 3 (devis) 2018-04-26 10 h 14 - Courriel 2928873 - Addenda 3 (plan) 2018-04-26 10 h 14 - Courriel 2928874 - Addenda 3 (bordereau) 2018-04-26 10 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bau-Québec Ltée.. 1370, Labadie, Local 1 Longueuil, QC, J4N1C7	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	**Commande : (1428023)** 2018-04-16 8 h 03 **Transmission :** 2018-04-16 9 h 11	2922544 - Addenda 1 (devis) 2018-04-18 9 h 05 - Courriel 2922545 - Addenda 1 (plan) 2018-04-18 9 h 56 - Messagerie 2922546 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-18 9 h 05 - Téléchargement 2925720 - VMP-18-007 Addenda_2 (devis) 2018-04-23 10 h 05 - Messagerie 2925721 - VMP-18-007 Addenda_2 (plan) 2018-04-23 10 h 05 - Messagerie

			2925722 - VMP-18-007 Addenda_2 (bordereau) 2018-04-23 9 h 05 - Téléchargement 2928872 - Addenda 3 (devis) 2018-04-26 10 h 14 - Courriel 2928873 - Addenda 3 (plan) 2018-04-26 10 h 18 - Messagerie 2928874 - Addenda 3 (bordereau) 2018-04-26 10 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1427837)** 2018-04-13 16 h 19 **Transmission :** 2018-04-13 16 h 19	2922544 - Addenda 1 (devis) 2018-04-18 9 h 05 - Courriel 2922545 - Addenda 1 (plan) 2018-04-18 9 h 52 - Messagerie 2922546 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-18 9 h 05 - Téléchargement 2925720 - VMP-18-007 Addenda_2 (devis) 2018-04-23 10 h 05 - Messagerie 2925721 - VMP-18-007 Addenda_2 (plan) 2018-04-23 10 h 05 - Messagerie 2925722 - VMP-18-007 Addenda_2 (bordereau) 2018-04-23 9 h 05 - Téléchargement 2928872 - Addenda 3 (devis) 2018-04-26 10 h 14 - Courriel 2928873 - Addenda 3 (plan) 2018-04-26 10 h 14 - Courriel 2928874 - Addenda 3 (bordereau) 2018-04-26 10 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1431717)** 2018-04-20 13 h 36 **Transmission :** 2018-04-20 20 h 26	2922544 - Addenda 1 (devis) 2018-04-20 13 h 36 - Messagerie 2922545 - Addenda 1 (plan) 2018-04-20 13 h 36 - Messagerie 2922546 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-20 13 h 36 - Téléchargement 2925720 - VMP-18-007 Addenda_2 (devis) 2018-04-23 10 h 03 - Messagerie 2925721 - VMP-18-007 Addenda_2 (plan) 2018-04-23 10 h 03 - Messagerie 2925722 - VMP-18-007 Addenda_2 (bordereau) 2018-04-23 9 h 05 - Téléchargement 2928872 - Addenda 3 (devis) 2018-04-26 10 h 14 - Courriel 2928873 - Addenda 3 (plan) 2018-04-26 10 h 20 - Messagerie

			2928874 - Addenda 3 (bordereau) 2018-04-26 10 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1426633)** 2018-04-12 10 h 15 **Transmission :** 2018-04-12 14 h 42	2922544 - Addenda 1 (devis) 2018-04-18 9 h 05 - Courriel 2922545 - Addenda 1 (plan) 2018-04-18 9 h 52 - Messagerie 2922546 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-18 9 h 05 - Téléchargement 2925720 - VMP-18-007 Addenda_2 (devis) 2018-04-23 10 h 03 - Messagerie 2925721 - VMP-18-007 Addenda_2 (plan) 2018-04-23 10 h 03 - Messagerie 2925722 - VMP-18-007 Addenda_2 (bordereau) 2018-04-23 9 h 05 - Téléchargement 2928872 - Addenda 3 (devis) 2018-04-26 10 h 14 - Courriel 2928873 - Addenda 3 (plan) 2018-04-26 10 h 19 - Messagerie 2928874 - Addenda 3 (bordereau) 2018-04-26 10 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1427043)** 2018-04-12 15 h 25 **Transmission :** 2018-04-12 20 h 29	2922544 - Addenda 1 (devis) 2018-04-18 9 h 51 - Messagerie 2922545 - Addenda 1 (plan) 2018-04-18 9 h 51 - Messagerie 2922546 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-18 9 h 05 - Téléchargement 2925720 - VMP-18-007 Addenda_2 (devis) 2018-04-23 10 h 03 - Messagerie 2925721 - VMP-18-007 Addenda_2 (plan) 2018-04-23 10 h 03 - Messagerie 2925722 - VMP-18-007 Addenda_2 (bordereau) 2018-04-23 9 h 05 - Téléchargement 2928872 - Addenda 3 (devis) 2018-04-26 10 h 53 - Télécopie 2928873 - Addenda 3 (plan) 2018-04-26 10 h 20 - Messagerie 2928874 - Addenda 3 (bordereau) 2018-04-26 10 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1180093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1474 Intervention et Répartition des coûts- GDD1180093002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-08

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1180093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière_GDD no 1180093002 CM 18 juin 2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4567

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-2995
Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

CSEM- GDD1180093002.xls
Virement crédit - GDD 1180093002.xlsx
Info_comptable 1180093002 DRE.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget

Co-auteur:
Zamir Jose Henao Panesso
Préposé au budget
872-7801

Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-08

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1180093002 - 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposé au budget

Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

André LECLERC
Professionel domaine d'expertise - Chef d'équipe
Tél : 514 872-4136
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.018

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832,52 $ (taxes incluses) pour les coûts remboursés par les partenaires.

Rapport- mandat SMCE180093002.pdf

Dossier # :1180093002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE180093002

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 681 409,00 $ pour les coûts remboursés par les partenaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180093002
Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 681 409,00 $ pour les coûts remboursés par les partenaires.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres*

Le 8 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Pour les membres, il est clair que le nombre d'appels d'offres d'envergure lancés au cours des premiers mois de l'année fait en sorte que plusieurs entrepreneurs ont déjà des carnets de commandes bien remplis. Cela explique sans doute la présence d'un seul soumissionnaire conforme dans ce dossier en plus de la situation particulière du centre-ville de Montréal. Les membres constatent que cela a aussi un effet haussier sur les prix soumis.

Enfin, les membres considèrent avoir reçu des réponses adéquates à leurs questions dans ce dossier. Ils ont aussi invité le Service à ajouter des pièces justificatives au sommaire décisionnel pour compléter l'information.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE180093002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure six (6) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
2. d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-16621 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Labo SM inc.	• 4 449 475,01 $	1
Solmatech inc.	• 4 253 615,10 $	2
Englobe Corp.	• 3 550 715,44 $	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	• 3 649 867,00 $	4

GHD Consultants ltée	• 2 622 694,73 $	5
Groupe ABS inc.	• 2 456 872,03 $	6

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-07 16:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183855003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'ensemble des services de contrôle qualitatif des matériaux doit être fourni par la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) pour l'ensemble des projets de génie civil (construction, réhabilitation, réfection) de la Direction des infrastructures ainsi que des autres services et arrondissements de la Ville. Ces services sont assurés en totalité par des consultants via des ententes-cadres de services professionnels. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville et la mise en oeuvre de différents programmes de réfection routière (programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) et programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR)) engendrent une demande accrue de ces services de contrôle de la qualité. En raison de cette augmentation de la demande, de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés en même temps sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la DEST doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres pour répondre rapidement et adéquatement à la demande des ses requérants.
Suite aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures, les ententes-cadres de services professionnels conclues en février 2017 (CG17 0048) ont été fortement utilisées et les fonds disponibles de ces ententes-cadres ne permettront pas de faire face à la programmation complète des travaux d'infrastructures 2018 des requérants de la DEST. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être octroyées pour assurer le maintien de ces services et répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #18-16621 a été publié sur le site électronique SEAO

ainsi que dans le journal papier Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Durant la période de soumission, quatre (4) addendas ont été publiés :

Addenda no 1 (20 février 2018)
Addenda no 2 (26 février 2018)
Addenda no 3 (6 mars 2018)
Addenda no 4 (6 mars 2018)

Ces addendas ont été publiés afin de donner des précisions suite à des questions soulevées par des soumissionnaires et de reporter la date d'ouverture, sans impact sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0423 - 18 septembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 $), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 $), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 $) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 $) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin (1143855003).
CG15 0779 - 17 décembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 $), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 $), Groupe ABS inc. (2 759 905,89 $), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 $), Consultants GHD ltée (2 244 771,90 $) et Solmatech inc. (1 831 839,19 $) totalisant une somme maximale de 15 256 366.18 $ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin (1153855001) ;

CG17 0048 - 23 février 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 $), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 $), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 $), Englobe Corp. (3 569 398,88 $), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 452 124,37 $),totalisant une somme maximale de 20 164 454,54 $, toutes ces sommes taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin (1163855003)

DESCRIPTION

La DEST a comme mission de fournir des services de contrôle qualitatif des matériaux et des expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville. Ces services visent principalement, sans toutefois s'y restreindre, le béton de ciment, les enrobés bitumineux, les sols et granulats (pierre concassée, matériaux recyclés), les métaux, la galvanisation, les peintures (pour les pièces métalliques telles que mobilier de parc, ponts, viaduc, système d'éclairage, etc.), les systèmes de toiture et d'imperméabilisation (membranes de pont, de stationnements, etc.) ainsi que tout autre matériau (pvc, fonte, gaine, polymère, plastique, terrain sportif, etc.). Les services de contrôle qualitatif des matériaux, visés par le présent contrat, sont principalement prodigués par des techniciens et requièrent l'utilisation d'équipements spéciaux.
Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 18-

16621, il est recommandé de retenir les services des six (6) firmes suivantes. Les ententes-cadres seront valides pour une période de trois (3) ans à compter de leur entrée en vigueur.

- CONTRAT #1 : Labo SM inc 4 449 475,01 $
- CONTRAT #2 : Solmatech inc 4 253 615,10 $
- CONTRAT #3 : Englobe Corp. 3 550 715,44 $
- CONTRAT #4 : SNC-Lavalin GEM Québec inc. 3 649 867,00 $
- CONTRAT #5 : GHD Consultants ltée 2 622 694,73 $
- CONTRAT #6 : Groupe ABS inc. 2 456 872,03 $

Total : 20 983 239,31 $ taxes incluses

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Puisque les contrats ont été approuvés en fonction d'une grille standard d'évaluation pré autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection de la Direction des infrastructures ainsi que ceux des services corporatifs et des arrondissements de la Ville nécessite implicitement un suivi serré de la qualité des matériaux utilisés ainsi qu'un soutien technique de pointe afin de garantir la conformité des travaux et la durabilité des ouvrages. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires de chacune des ententes-cadres. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer le suivi du contrôle qualitatif des matériaux des travaux qui seront réalisés pour la Ville, incluant ceux des projets particuliers 2018 du PCPR, du PMIR et du PRCPR.
Les activités du contrôle qualitatif des matériaux sont une partie intégrante de la réalisation des projets et sont en forte croissance depuis 2013. En effet, entre 2013 et 2016, la Direction des infrastructures, le principal requérant de la DEST, a augmenté la réalisation de ces projets de 140%, passant de 100M$ à 240M$ d'investissements annuels prévus. Pour les années 2017 et 2018, l'objectif d'investissements est établi à plus de 300M$ annuellement. Il en va de même avec le Service de l'Eau et les Grands Projets qui ont considérablement augmenté leurs investissements dans les infrastructures et qui sont des requérants très importants de services de la DEST.

Documents d'appel d'offres
Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les six (6) contrats ne soient pas d'envergure identique (contrats décroissants) et que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et le prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités inscrites dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires

professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les essais de laboratoire sont admissibles et, pour ce faire, un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires vient réduire les taux unitaires suggérés par l'Association des consultants et laboratoires (ACLE) dans le Guide de rémunération en vigueur.

Estimation

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires soumis dans les six (6) derniers contrats a été utilisée. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'AFG (Association des firmes de génie-conseil du Québec) dans le Guide de rémunération en vigueur. Tel que mentionné précédemment, le coût des équipements utilisés pour la réalisation des essais est inclus dans le taux horaire des techniciens depuis les trois (3) derniers appels d'offres. L'estimation a été faite en considérant cette modification.

Analyse des soumissions

Les six (6) soumissions reçues ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

À noter que les firmes pouvaient théoriquement présenter plus d'une équipe, mais dans les faits, elles n'étaient en mesure de ne présenter qu'une seule équipe chacune, compte tenu du nombre de techniciens à leur service.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder.

Contrat #1

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Labo SM inc.	**80,5**	**0,2933**	**4 449 475,01 $**	N/A	**4 449 475,01 $**
Englobe Corp.	76,0	0,2811	4 482 875,25 $	N/A	4 482 875,25 $
Solmatech inc.	75,0	0,2807	4 452 751,80 $	N/A	4 452 751,80 $
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	88,2	0,2771	4 986 882,53 $	N/A	4 986 882,53 $
GHD Consultants ltée	74,3	0,2706	4 594 918,39 $	N/A	4 594 918,39 $
Groupe ABS inc.	77,8	0,2657	4 810 985,16 $	N/A	4 810 985,16 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 400 254,22 $	N/A	4 400 254,22 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					49 220,79 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					1,1%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					33 400,24 $

Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	0,8%

Contrat #2

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Solmatech inc.	**75,0**	**0,2939**	**4 253 615,10 $**	**N/A**	**4 253 615,10 $**
Englobe Corp.	76,0	0,2914	4 324 502,94 $	N/A	4 324 502,94 $
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	88,2	0,2872	4 810 130,03 $	N/A	4 810 130,03 $
GHD Consultants ltée	74,3	0,2804	4 434 413,29 $	N/A	4 434 413,29 $
Groupe ABS inc.	77,8	0,2755	4 639 298,74 $	N/A	4 639 298,74 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 248 587,82 $	N/A	4 248 587,82 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					5 027,28 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					0,1%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					70 887,84 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					1,7%

Contrat #3

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Englobe Corp.	**76,0**	**0,3549**	**3 550 715,44 $**	**N/A**	**3 550 715,44 $**
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	88,2	0,3535	3 909 085,33 $	N/A	3 909 085,33 $
GHD Consultants ltée	74,3	0,3448	3 605 616,00 $	N/A	3 605 616,00 $
Groupe ABS inc	77,8	0,3394	3 766 552,26 $	N/A	3 766 552,26 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 450 687,19 $	N/A	3 450 687,19 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					100 028,25 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					2,9%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					358 369,89 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					10,1%

Contrat #4

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	**88,2**	**0,3786**	**3 649 867,00 $**	**N/A**	**3 649 867,00 $**
GHD Consultants ltée	74,3	0,3694	3 366 123,08 $	N/A	3 366 123,08 $
Groupe ABS inc.	77,8	0,3639	3 513 003,64 $	N/A	3 513 003,64 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 228 293,92 $	N/A	3 228 293,92 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					451 573,08 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					13,1%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					-283 743,92 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					-7,8%

Contrat #5

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GHD Consultants ltée	**74,3**	**0,4741**	**2 622 694,73 $**	**N/A**	**2 622 694,73 $**
Groupe ABS inc.	77,8	0,4670	2 737 094,85 $	N/A	2 737 094,85 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 512 758,50 $	N/A	2 512 758,50 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					109 936,23 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					4,4%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					114 400,12 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					4,4%

Contrat #6

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe ABS inc.	**77,8**	**0,5203**	**2 456 872,03 $**	**N/A**	**2 456 872,03 $**

Dernière estimation réalisée à l'interne			2 266 582,66 $	N/A	2 266 582,66 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					190 289,37 $ 8,4%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires et les estimations faites à l'interne sont les suivants :
CONTRAT #1 : Labo SM inc. 49 220,79 $ 1,1 %
CONTRAT #2 : Solmatech inc. 5 027,28 $ 0,1 %
CONTRAT #3 : Englobe Corp. 100 028,25 $ 2,9 %
CONTRAT #4 : SNC-Lavalin GEM Québec inc. 421 573,08 $ 13,1 %
CONTRAT #5 : GHD Consultants ltée 109 936,23 $ 4,4 %
CONTRAT #6 : Groupe ABS inc. 190 289,37 $ 8,4 %

On observe un écart de 13,1 % pour le contrat #4 alors que pour les autres contrats, les écarts sont moindres avec des prix obtenus qui sont près de l'estimation interne. Le soumissionnaire SNC-Lavalin GEM Québec inc. a soumissionné pour le contrat #4, comme pour la majorité des autres contrats, avec des prix qui sont plus élevés que les autres soumissionnaires. On observe d'ailleurs que les écarts entre leurs soumissions et l'estimation interne pour les contrats #1, #2 et #3 se situent également à 13 %. L'écart obtenu n'est donc pas attribuable uniquement au contrat #4 et serait donc attribuable à leur évaluation des services demandés et des exigences des contrats qui les ont amenés à établir des prix plus élevés dans l'ensemble de leurs soumissions. Malgré cet écart de prix, la soumission de SNC-Lavalin GEM Québec inc. a été retenue pour le contrat #4 en raison du plus haut pointage obtenu.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *l'Autorité des marchés financiers.* L'attestation de Solmatech inc. est en vigueur depuis le 9 janvier 2017, celle de Labo SM inc. depuis le 23 juillet 2014, celle de GHD Consultants Ltée depuis le 5 octobre 2015, celle d'EnGlobe Corp. depuis le 1er mars 2017, celle du Groupe ABS inc. depuis le 3 octobre 2014 et celle de SNC-Lavalin GEM Québec inc. depuis le 19 avril 2017. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à deux des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Selon les dépenses prévisionnelles, tous les contrats de services professionnels sont supérieurs à 1 000 000$. Depuis 2014, pour les firmes Labo SM inc. SNC-Lavalin GEM Québec inc. et Groupe ABS inc. il s'agit de leur troisième octroi de contrat similaire pour une entente-cadre de contrôle qualitatif des matériaux. Mentionnons que, dans le cas d'Englobe Corp., le premier contrat de la série de quatre (contrat 3 de l'appel d'offres public 14-

13535) avait été octroyé à LVM-une division d'Englobe Corp. La firme a été vendue à Englobe Corp et le contrat a alors été cédé à cette dernière (CG14 0516). Dans le cas de GHD Consultants ltée, le premier contrat avait été octroyé à Inspec-Sol inc. qui s'est ensuite fusionnée avec GHD Consultants ltée. Les droits et obligations de la firme qui a fusionné sont automatiquement transférés à la firme GHD Consultants ltée et ne requièrent pas de cession de contrat. Dans le cas de Solmatech inc., Englobe Corp. et GHD Consultants ltée, il s'agit de leur quatrième octroi de contrat consécutif similaire.

Également, le contrat #6 de services professionnels se retrouve avec un seul soumissionnaire conforme, soit Groupe ABS inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'expertises et de contrôle qualitatif de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements).
Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 20 983 239,31 $, taxes incluses, pour les six (6) ententes-cadres, représentent un coût total maximal de 19 160 494,34 $ lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la Division de l'expertise et du soutien technique ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de contrôle qualitatif des matériaux auprès de ses requérants (arrondissements et autres services centraux).
Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 septembre 2018, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : juin 2018
Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier.

Début des ententes-cadres : 28 juin 2018
Fin des ententes-cadres : À l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAGNÉ
c/s controle des materiaux (laboratoire tp)

Tél : 514 872 8676
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-20

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-01

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 juillet 2014

LABO S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
740, RUE GALT OUEST, 2E ÉTAGE
SHERBROOKE (QC) J1H 1Z3

N° de décision : 2014-CPSM-1038802
N° de client : 3000156508

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CTC CONTRÔLES TECHNIQUES DE COUVERTURES, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LABO S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 27 mars 2017

LABO S.M. INC.
740, RUE GALT O
2E ÉTAGE
SHERBROOKE QC J1H 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000156508
N° de demande :	1731360407
N° de confirmation de paiement :	000212062906

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 9 janvier 2017

SOLMATECH INC.
A/S MONSIEUR PIERRE-OLIVIER VERDON
97, RUE DE LA COURONNE
REPENTIGNY (QC) J5Z 0B3

N° de décision : 2017-CPSM-1001497
N° de client : 2700025594

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SOLMATECH, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SOLMATECH INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

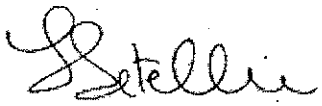

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 1er mars 2017

ENGLOBE CORP.
A/S MADAME LINDA BEAUDIN
4495, BOUL WILFRID-HAMEL, BUREAU 100
QUÉBEC (QC) G1P 2J7

N° de décision : 2017-CPSM-1012565
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
- COENTREPRISE LVM-QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM AQUA-TERRA
- CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM LVM-SHERMONT
- EG
- ENGLOBE
- LVM/TECHNO REM
- STANTEC/ENGLOBE
- TANKNOLOGIE
- TANKNOLOGY
- TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
- TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 19 avril 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2017-OED-0079
N° de client : 3000197288

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

La présente vous est transmise en votre qualité de répondante de l'entreprise SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., à qui l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») a délivré, le 17 novembre 2014, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ c. C-65.1 (la « **LCOP** »).

Il appert de l'état de renseignements d'une personne morale au Registre des entreprises (le « **REQ** ») que les administrateurs de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. sont Terry Lefebvre et Robert Landry. Arden Furlotte est inscrite au REQ à titre de dirigeante non membre du conseil d'administration de cette entreprise.

Il appert également de l'état de renseignements d'une personne morale au REQ et de l'organigramme corporatif soumis par SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. que l'unique actionnaire de celle-ci est SNC-LAVALIN INC., elle-même contrôlée par GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Dans le cadre de l'application de la LCOP, l'Autorité a reçu du commissaire associé aux vérifications au sein de l'Unité permanente anticorruption, conformément à l'article 21.32 de la LCOP, un avis à l'égard de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. indiquant qu'il dispose de motifs susceptibles d'affecter la validité de l'autorisation qui lui a été délivrée (l' « **Avis** ») et ce, aux motifs que :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC., entité ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN INC., unique actionnaire de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., est poursuivie à l'égard d'infractions visées à l'Annexe I de la LCOP, en l'occurrence celles prévues aux articles 380(1)a) du *Code criminel,* L.R.C., 1985, ch. C-46 et 3 1)b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers,* L.C. 1998 c. 34 (la « **LCAPE** »);

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. et SNC-LAVALIN INC., entités ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., contrôlent également SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC., qui est actuellement poursuivie pour des infractions expressément mentionnées à l'Annexe I de la LCOP, à savoir celles prévues aux articles 380(1) a) du *Code criminel* et 3(1) b) de la LCAPE.

Suivant la réception de cet Avis et l'analyse de celui-ci, l'Autorité retient notamment les éléments suivants :

1. Les poursuites ont été déposées par la Gendarmerie Royale du Canada (la « **GRC** ») en février 2015 contre GROUPE SNC-LAVALIN INC., SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC. et SNC-LAVALIN INTERNATIONAL (ci-après « **SNC** »), lesquelles découlent d'une enquête sur les activités de l'entreprise en Libye :

   1.1. Les faits en lien avec les infractions reprochés à SNC se seraient déroulés entre le ou vers le 16 août 2001 et le 20 septembre 2011;

   1.2. Tel qu'il appert de l'affidavit de la GRC, SNC aurait donné à un ou plusieurs agents publics de la Libye un montant de 129M$ afin de sécuriser divers contrats octroyés par les gouvernements étrangers;

   1.3. L'Autorité souligne qu'elle connaissait les faits découlant de ces poursuites lors de l'analyse initiale du dossier afin de délivrer l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public à SNC-LAVALIN INC.;

   1.4. De plus, des accusations ont également été déposées contre 3 personnes dans le cadre des faits soulevés ci-dessus : Sami Abdellah Bebawi, Stéphane Roy et Constantine Andreas Kyres;

   1.5. Or, il appert d'un communiqué de presse affiché sur le site web de SNC-LAVALIN INC.[1] en lien avec les accusations rapportées ci-dessus que *« ces accusations font référence à des actes répréhensibles allégués commis par d'ex-employés qui ont quitté l'entreprise depuis longtemps »* (nos soulignés);

   1.6. L'Autorité constate que le procès pour corruption d'agents publics étrangers serait fixé pour septembre 2018.

2. Par ailleurs, l'Avis mentionne que, le 30 août 2016, GROUPE SNC-LAVALIN INC. a conclu une transaction avec le Commissaire aux élections fédérales (le « **Commissaire** »), le tout en vertu de l'article 517 de la *Loi électorale du Canada,* L.C. 2000, c.9 (la « **Loi électorale** ») :

   2.1. Il appert en effet que certains anciens dirigeants de cette dernière ont, entre 2004 et 2011, sollicité des employés en vue d'apporter des contributions politiques au palier fédéral, et ce, en contravention des articles 363 et 368 de la Loi électorale;

   2.2. L'Autorité note également que, le libellé des articles 363 et 368 de la Loi électorale est similaire aux articles 564.1 (2) et 564.2 de la *Loi électorale* québécoise (RLRQ, c. E-3.3), lesquels sont prévus à l'Annexe 1 de la LCOP;

[1] :https://www.cef-cce.gc.ca/content.asp?section=agr&document=aug3016&lang=f

2.3. Ces contributions ont, dans certains cas, été remboursées par GROUPE SNC-LAVALIN INC. sous forme de faux remboursement de dépenses personnelles ou de paiement de bonus ou autres avantages, et ce, pour une valeur totale de 117 803 $;

2.4. En concluant cet accord, GROUPE SNC-LAVALIN INC. et le Commissaire reconnaissent que la transaction et les déclarations qu'elle contient sont inadmissibles en preuve dans les poursuites civiles ou pénales dirigées contre celle-ci;

2.5. L'Autorité constate que lors de la conclusion de cette transaction, le Commissaire aurait particulièrement tenu compte des éléments suivants :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a adopté et mis en place des mesures et structures de conformité dans le but, entre autres, de prévenir la répétition des activités en cause;
- Tous les membres du Bureau du président de GROUPE SNC-LAVALIN INC. qui étaient impliqués dans les activités reprochées ne sont plus à l'emploi de cette dernière, et les nouveaux membres de l'Équipe de direction de l'entreprise n'étaient aucunement impliqués dans les activités reprochées;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a collaboré et s'engage à continuer à collaborer, pleinement et de bonne foi, à l'enquête en cours du Commissaire, notamment en fournissant volontairement aux enquêteurs du Commissaire tous les renseignements pertinents à son enquête, en particulier ceux qui peuvent faciliter le retraçage et la récupération des contributions en cause, c'est-à-dire des renseignements susceptibles d'identifier les contributions, les donateurs, ainsi que les entités politiques fédérales qui en ont tiré profit;
- La collaboration de GROUPE SNC-LAVALIN INC. à l'enquête du Commissaire a été et demeure cruciale à la compréhension des activités reprochées et de la responsabilité des individus impliqués;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a renoncé à ce qu'un montant quelconque provenant de contributions politiques au palier fédéral résultant des activités reprochées ne lui soit remis. En effet, la Loi électorale prévoit que les contributions reçues d'un donateur inadmissible lui soient remises si elles n'ont pas été utilisées par le donataire. Si les contributions ont été utilisées par le donataire, celui-ci doit verser la valeur des contributions au receveur général du Canada. L'acceptation par GROUPE SNC-LAVALIN INC. que les contributions qui n'ont pas été utilisées soient versées au receveur général au lieu de lui être remises fait en sorte qu'elle ne retire aucun avantage financier de la présente transaction;
- L'identification des contributions qui ont été faites indirectement par GROUPE SNC-LAVALIN INC. a permis d'entreprendre les démarches nécessaires pour tenter de retirer cet argent du système de financement politique fédéral, et une grande partie de cet argent a, au moment de la signature de cette transaction par le Commissaire, effectivement été versée au receveur général par les entités politiques qui avaient accepté les contributions.

2.6. Même si, lors du traitement initial du dossier menant à la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN INC., l'Autorité était au fait que cette dernière avait procédé à du financement politique illégal pour des partis municipaux et provinciaux sous forme de bonis et de faux comptes de dépenses, elle ignorait que ces stratagèmes avaient également été utilisés par celle-ci au niveau fédéral :

- L'Autorité constate cependant que les faits se seraient déroulés pratiquement au même moment que les stratagèmes utilisés au provincial et au municipal et le stratagème utilisé semble similaire à ceux reprochés à SNC antérieurement;
- De plus, l'Autorité note que cette problématique avait d'ailleurs été adressée par SNC-LAVALIN INC. par les diverses mesures de gouvernance mises en place au sein de l'entreprise préalablement à la délivrance de son autorisation, et ce, afin d'éviter et de prévenir ce genre de comportement.

Enfin, l'Autorité constate qu'elle connaissait les faits découlant des poursuites pour corruption d'agents publics étrangers en Libye et que l'entreprise avait, de manière proactive, adopté et mis en place diverses mesures en lien avec les faits reprochés, et ce, avant la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. et à SNC-LAVALIN INC. Par ailleurs, cette dernière s'est déjà engagée, pour toute la durée de son autorisation, à faire rapport à l'Autorité de manière stricte en ce qui concerne la gouvernance et la conformité de l'entreprise. En outre, il appert que les individus impliqués dans ces évènements ne sont plus à l'emploi de l'entreprise.

En ce qui concerne la transaction conclue entre le Commissaire et GROUPE SNC-LAVALIN INC., même s'il s'agit d'un élément qu'elle ignorait au moment où elle a délivré une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., l'Autorité retient que ces évènements ont eu lieu à la même période que les stratagèmes utilisés au niveau provincial et au municipal pour le financement politique illégal et que les mesures nécessaires ont depuis été implantées afin d'éliminer et de prévenir la survenance de telles pratiques de financement politique illégal au sein du GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Pour ces motifs, l'Autorité consent à maintenir en vigueur l'autorisation délivrée à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. le 17 novembre 2014. Cependant, l'Autorité rappelle à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle suivra avec attention le déroulement des procédures liées aux accusations mentionnées ci-dessus, dont l'issu pourrait avoir des conséquences sur la décision d'autorisation. L'Autorité rappelle notamment que l'article 21.27 de la LCOP prévoit qu'elle peut révoquer l'autorisation d'une entreprise si elle ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

L'Autorité requiert également de la part de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle la tienne informée du sort des procédures actuellement en cours et qu'elle lui transmette copie de tout jugement en lien avec cette affaire, le tout pour assurer le respect de la LCOP et sa réglementation, qui prévoient qu'une entreprise à qui l'Autorité a délivré une autorisation doit l'informer de toute modification aux renseignements déjà transmis.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 octobre 2015

GHD CONSULTANTS LTÉE
A/S MONSIEUR SALVATORE OPPEDISANO
4600, DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1C7

N° de décision : 2015-CPSM-1024527
N° de client : 3000489917

Objet : Révision de la décision 2015-CPSM-1024527
Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

La présente fait suite au document déposé à l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 15 juin 2015, nous informant de la fusion de l'entreprise INSPEC-SOL INC. avec l'une ou plusieurs de ses filiales ainsi que du nom de l'entreprise résultante, soit GHD CONSULTANTS LTÉE.

Dans cette correspondance, vous autorisez l'Autorité à effectuer le changement de raison sociale d'INSPEC-SOL INC., entreprise dument autorisée à contracter/sous-contracter avec un organisme public depuis le 30 avril 2015, pour GHD CONSULTANTS LTÉE.

De ce fait, l'Autorité accorde à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE, faisant également affaires sous :

- CONSULTANTS DURY
- DESI-TECH
- GÉNIGROUPE
- I & DESIGN (TM)
- LABORATOIRE D'ESSAIS LCQ
- LABORATOIRE GÉO
- LABORATOIRE SOLITECH
- GHD CONSULTANTS LTD

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GHD CONSULTANTS LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 avril 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 30 janvier 2018

GHD CONSULTANTS LTÉE
4600, DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT QC H4S 1C7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000489917
N° de demande :	1731609004
N° de confirmation de paiement :	000229416287

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 3 octobre 2014

GROUPE ABS INC.
A/S MONSIEUR DOMINIC STE-MARIE
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

N° de décision : 2014-CPSM-1051557
N° de client : 3000144512

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LABORATOIRE A.B.S., LABORATOIRE ABS et SOLUTIONS OCRE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). GROUPE ABS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3314

www.lautorite.qc.ca

Dernière mise à jour : mercredi, 21 février 2018 à 19:30

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : Groupe ABS

Nombre de résultats trouvés : 1

Cliquez sur le nom de l'entreprise pour accéder à sa fiche de renseignements.

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
GROUPE ABS INC.	BÉTON OPTIMAL GROUPE ABS LABORATOIRE A.B.S. LABORATOIRE ABS OPTIMAL CONCRETE SOLUTIONS OCRE	1165977969

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16621 DET CAH SEAO Liste des commandes.htm.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Globak Final CONTRAT 1 SM.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 2 Solmatech (2).pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 3 ENGLOBE (2).pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 4 SNC LAVALIN.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 5 GHD.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 6 ABS.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 1.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 2.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 3.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 4.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 5.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 6.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-27

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	4 810 985,16		
Englobe Corp	4 482 875,25		
GHD Consultants ltée	4 594 918,39		
Labo SM Inc.	4 449 475,01	√	1
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	4 986 882,53		
Solmatech Inc.	4 452 751,80		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 1 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: Labo SM Inc.
Cette firme ayant obtenu le contrat 1 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	4 639 298,74		
Englobe Corp	4 324 502,94		
GHD Consultants ltée	4 434 413,29		
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	4 810 130,03		
Solmatech Inc.	4 253 615,10	√	2

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 2 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: Solmatech Inc. Cette firme ayant obtenu le contrat 2 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	3 766 552,26		
Englobe Corp	3 550 715,44	√	3
GHD Consultants ltée	3 605 616,00		
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	3 909 085,33		
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 3 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: Englobe Corp. Cette firme ayant obtenu le contrat 3 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	3 513 003,64		
Englobe Corp		NC	
GHD Consultants ltée	3 366 123,08		
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	3 649 867,00	√	4
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 4 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: SNC-Lavalin GEM Québec Inc.. Cette firme ayant obtenu le contrat 4 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 737 094,85		
Englobe Corp		NC	
GHD Consultants ltée	2 622 694,73	√	5
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc		NC	
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 5 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: GHD Consultants ltée. Cette firme ayant obtenu le contrat 5 devenait non conforme pour le contrat subséquent.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 456 872,03	√	6
Englobe Corp		NC	
GHD Consultants ltée		NC	
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc		NC	
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 6 à la firme : Groupe ABS Inc.. Cette firme ayant obtenu le contrat 6; dernier contrat disponible.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	4 810 985,16 $	0,2657	6
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0	4 482 875,25 $	0,2811	2
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	4 594 918,39 $	0,2706	5
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5	4 449 475,01 $	0,2933	1
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	4 986 882,53 $	0,2771	4
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0	4 452 751,80 $	0,2807	3
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**									

Comité — **CONTRAT 1**

Date	**jeudi 12-04-2018**
Heure	**9 h 15**
Lieu	**255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400**

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	4 639 298,74 $	0,2755	5
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0	4 324 502,94 $	0,2914	2
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	4 434 413,29 $	0,2804	4
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	4 810 130,03 $	0,2872	3
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0	4 253 615,10 $	0,2939	1
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement Eddy Dutelly

Comité — CONTRAT 2

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	3 766 552,26 $	0,3394	4
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0	3 550 715,44 $	0,3549	1
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	3 605 616,00 $	0,3448	3
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	3 909 085,33 $	0,3535	2
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 3

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	3 513 003,64 $	0,3639	3
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0		0,0000	
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	3 366 123,08 $	0,3694	2
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	3 649 867,00 $	0,3786	1
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 4

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	2 737 094,85 $	0,4670	2
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0		0,0000	
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	2 622 694,73 $	0,4741	1
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2		0,0000	
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 5

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	2 456 872,03 $	0,5203	1
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0		0,0000	
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3		0,0000	
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2		0,0000	
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 6

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis
Saisir un avis
- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16621
Numéro de référence : 1135879
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1393207)** 2018-02-13 16 h 42 **Transmission :** 2018-02-13 16 h 42	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 8320, rue Pauline-Vanier Montréal, QC, H1J 3B5	Madame Isabelle Langlois	**Commande : (1393813)** 2018-02-14 14	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses

	http://www.englobecorp.com/ NEQ : 1167280206	Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	h 31 **Transmission :** 2018-02-14 14 h 31	2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com/ NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1393615)** 2018-02-14 11 h 32 **Transmission :** 2018-02-14 11 h 32	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 10 h 19 - Télécopie 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Télécopie 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Télécopie 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Madame Diane Lajoie Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (1393892)** 2018-02-14 15 h 24 **Transmission :** 2018-02-14 15 h 24	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel

				2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Labo S.M. inc 6209, rue Marivaux Montréal, QC, h1p 3h6 http://www.groupesm.com/ NEQ : 1143022672	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur :	**Commande : (1393410)** 2018-02-14 9 h 26 **Transmission :** 2018-02-14 9 h 26	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services Exp Inc 8487, 19e Avenue Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1393001)** 2018-02-13 14 h 16 **Transmission :** 2018-02-13 14 h 16	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel

				2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 NEQ : 1145544798	Monsieur Éric Landreville Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	**Commande : (1392630)** 2018-02-13 9 h 29 **Transmission :** 2018-02-13 9 h 29	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Arrondissement Saint-Laurent. 777 boulevard Marcel-Laurin Montréal, QC, H4M 2M7 NEQ :	Madame Josée Corbeil Téléphone : 514 855-6000 Télécopieur : 514 956-2489	**Commande : (1393957)** 2018-02-14 16 h 04 **Transmission :** 2018-02-14 16 h 04	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com/ NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1392643)** 2018-02-13 9 h 35 **Transmission :** 2018-02-13 9 h 35	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s)

et Réponse (s)
2018-03-06 9 h 36 - Courriel

2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s)
2018-03-06 11 h 14 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.019

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

Rapport- mandat SMCE183855003.pdf

Dossier # :1183855003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE183855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE183855003
Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 2, 3, 4, 5 et 6)*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6)*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté que les besoins de la Ville étaient importants, en ce qui a trait aux services professionnels liés au contrôle qualitatif des matériaux. Le Service a expliqué que six des sept firmes en mesure de répondre aux besoins de la Ville avaient déposé une offre, ce qui est satisfaisant.

Les membres ont, par ailleurs, bien compris que les dernières ententes-cadres octroyées l'an dernier étaient déjà largement consommées, d'où la nécessité de retourner en appel d'offres dès maintenant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 2, 3, 4, 5 et 6)*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6)*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE183855003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 506 569,30 $, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables, comprenant tous les frais incidents;

2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 291 970,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10262;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 10:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187908001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de gestion des actifs du réseau principal d'aqueduc, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a procédé à l'été 2012 à une recherche de fuites sur la conduite de 500 mm de la rue des Carrières et du boulevard Rosemont, entre l'avenue des Érables et le boulevard Saint-Michel. Lors de ces inspections, plusieurs fuites importantes ont été détectées. De plus, en décembre 2011 et en septembre 2016, l'inspection des chambres de vannes sur cette même conduite a confirmé l'état de dégradation avancée de ces actifs, conduites et chambres de vannes.
À la lumière de ces résultats, à savoir plusieurs fuites importantes, l'état des chambres et l'année d'installation de la conduite (1910), la DEP recommande la réhabilitation de ce tronçon et la reconstruction des chambres d'aqueduc. Cette intervention permettra d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer un excellent niveau de service et de contribuer au rattrapage du déficit d'entretien.

Dans un contexte où de multiples chantiers de construction sont présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement de conduites d'aqueduc tout en limitant considérablement les impacts sur les riverains.

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau principales par la technique de chemisage s'inscrivent dans la stratégie de gestion des infrastructures et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée présente des avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

L'appel d'offres public n° 10262 a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 6 avril 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 24 août 2018.

Il y a eu deux (2) addendas :

- addenda n° 1, émis le 17 avril 2018 : Correction de l'heure de dépôt de la soumission sur la page 1 de 6 du bordereau de soumission et réponse à une question d'un preneur du cahier des charges;
- addenda n° 2, émis le 23 avril 2018 : Réponses aux questions d'un preneur du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent projet vise à accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation sans tranchée d'une conduite d'eau principale de 500 mm de diamètre par la technique de chemisage, sur une longueur de 1 280 mètres, sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables. Les travaux à exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- la fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale de 500 mm de diamètre;
- la reconstruction de 4 chambres de vannes de 500 mm de diamètre;
- la construction d'une nouvelle chambre de vannes de 500 mm de diamètre et de raccord 500 mm x 300 mm de diamètre;
- l'enlèvement d'une chambre existante de raccord de 500 mm x 200 mm.

Un plan de localisation montrant la conduite à réhabiliter dans le cadre de ce projet est inclus en pièce jointe.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 390 179,16 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 214 598,54 $, taxes incluses, ont été prévus, représentant 5 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- les activités de communication associées au projet;
- la protection et le déplacement d'utilités publiques;
- le contrôle qualitatif des matériaux;

- le marquage et la signalisation (feux de circulation).

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de cent (100) jours civils suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10262, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Les motifs de désistement des six (6) firmes sont les suivants :

- quatre (4) preneurs sont des fournisseurs ou sous-traitants;
- un (1) preneur est une municipalité;
- un (1) preneur n'a donné aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et que Sanexen Services Environnementaux inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (Taxes incluses)**	**Contingences (Taxes incluses)**	**Total (Taxes incluses)**
Sanexen Services Environnementaux inc.	3 901 791,60 $	390 179,16 $	4 291 970,76 $
Aquarehab (Canada) inc.	6 043 430,93 $	604 343,09 $	6 647 774,02 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	3 036 702,11 $	303 670,21 $	3 340 372,32 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			5 469 872,39 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			27,44 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			2 355 803,26 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			54,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			951 598,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			28,49 %

Un écart défavorable de 28,49 % (951 598,44 $) est noté entre la plus basse soumission et l'estimation réalisée à l'interne; cet écart s'établit à 752 415,30 $ lorsqu'on exclut les taxes et les contingences.

L'écart (avant taxes) est reparti comme suit :

- environ 45 % de l'écart (337 920,00 $) se trouve dans les items 1.0 et 7.0 - Fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale de 500 mm de diamètre;
- environ 32 % de l'écart (240 000,00 $) se trouve dans les items 18.0 et 21.0 - Remplacement d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre;
- environ 13 % de l'écart (96 100,00 $) se trouve dans les items 5.0 et 9.0 - Maintien de la circulation et de la signalisation temporaire;
- environ 10 % de l'écart (75 000,00 $) se trouve dans l'item 19.0 - Construction d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre et de raccord de 500 x 200 mm de diamètre.

Pour ce qui est de l'écart de 54,89 % (2 355 803,26 $) entre le deuxième plus bas et le plus bas soumissionnaire, les principaux éléments expliquant cet écart (1 862 700,00 $ avant taxes) sont les suivants :

- environ 45 % de l'écart (768 000,00 $) se trouve dans les items 1.0 et 7.0 - Fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale de 500 mm de diamètre;
- environ 17 % de l'écart (316 000,00 $) se trouve dans les items 18.0 et 21.0 - Remplacement d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre;
- environ 15 % de l'écart (272 750,00 $) se trouve dans les items 5.0 et 9.0 - Maintien de la circulation et de la signalisation temporaire;
- environ 7 % de l'écart (131 000,00 $) se trouve dans les items 19.0 - Construction d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre et de raccord de 500 x 200 mm de diamètre;
- environ 5 % de l'écart (96 000,00 $) se trouve dans l'item 12.0 - Puits supplémentaires;
- environ 3 % de l'écart (65 000,00 $) se trouve dans l'item 20.0 - Enlèvement d'une chambre de raccord 500 x 200 mm de diamètre;.

Le montant restant, soit environ 8 % de l'écart (213 950,00 $), se trouve réparti dans les différents items des travaux civils, dans la section réhabilitation.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (n^{o} licence 2945-6936-50) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec délivrée en date du 29 mars 2018, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d’offres assujetti à la Loi sur l’intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 14 juillet 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission recommandée et un écart de plus de 20 % entre la soumission recommandée et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 291 970,76 $, taxes incluses, comprenant un montant de 3 901 791,60 $, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 390 179,16 $, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 214 598,54 $, taxes

incluses pour les incidences.
La dépense de 4 506 569,30 $, taxes incluses représente un coût net de 4 115 098,45 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites permet de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit:

- un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau;

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 août 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Les mesures de mitigation sont résumées en pièce jointe dans le document intitulé « Résumé des mesures de mitigation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 6 juin 2018
Octroi du contrat : Juin 2018
Mobilisation du chantier : Août 2018
Délai contractuel : 100 jours de calendrier
Fin des travaux : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Katia HEDIR, 3 mai 2018
Marie DESORMEAUX, 3 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

Tél : 514-872-3898
Télécop. : 514-872-8146

Serge Martin PAUL
Chef de section - Section Projets, entretien et gestion des actifs
Tél : 514-872-9557

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-03

Jean-François DUBUC
Chef de division - Division projets réseau principal

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-11

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET A-403 / SOUMISSION No. 10262

Réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables

Figure 1 – Zone des travaux

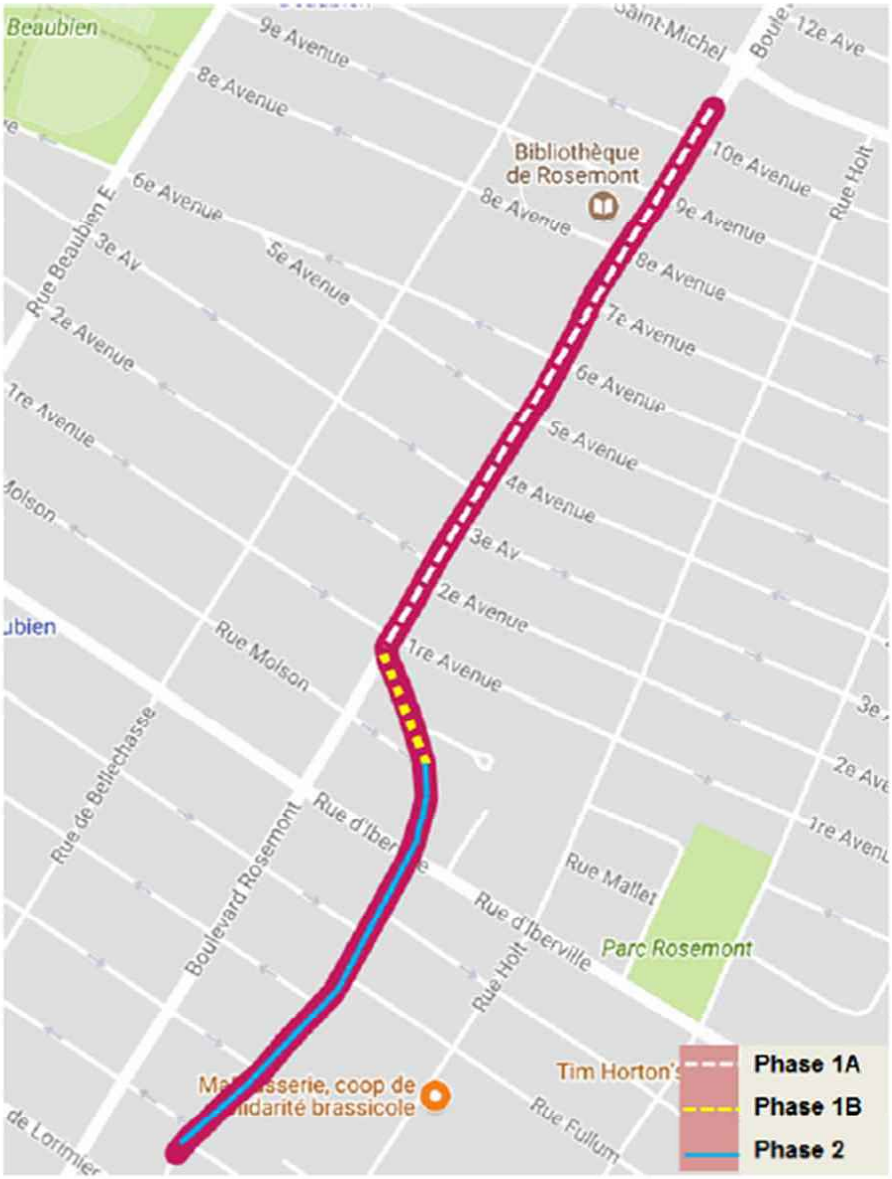

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Mesures de gestion des impacts applicables à tout le projet	- L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences en matière de circulation de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, les exigences détaillées au tableau A « Principes de gestion de la circulation » du présent devis technique, ainsi qu'au CCNMC ;
	- Préparer la communication aux usagers de la route via les PMV et les panneaux l'information général;
	- Commité de coordination avec les autorités concernés (arrondissement, BIC, MTMDET, STM, etc)
	- Maintenir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence en tout temps ;
	- L'entrepreneur doit maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés à proximité de la zone des travaux.
	- L'entrepreneur est tenu de maintenir les accès aux propriétés riveraines, aux commerces et aux entrées charretières
	- La gestion des piétons et les cyclistes doit être réalisée selon les exigences du devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux;
	- Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes, et selon les spécifications définies dans le devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Séparer l'aire de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier selon les spécifications définies dans le devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Maintenir au minimum et en tout temps les nombres de voies de circulation décrite au devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés;
	- À moins d'un avis contraire du Directeur ou de son représentant, deux (2) axes parallèles ne peuvent pas être entravés simultanément ;
	- La fermeture de plus de trois (3) intersections consécutives et simultanées est interdite sur l'axe Rosemont, sauf si les chemins de détour sont coordonnés et fonctionnels ;
	- Présence d'un minimum de trois (3) signaleurs qualifiés, durant l'exécution des travaux, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent à la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes.

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal

Réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sur le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Phase 1A – Travaux sur Rosemont entre Saint-Michel et Des Carrières	- Cette phase peut être réalisée en même temps que la phase 1B mais elle ne doit pas être réalisée en même temps que la phase 2 ;
	- Aménager un contresens sur la chaussée de la direction est du boulevard Rosemont ;
	- Maintenir en tout temps une voie de circulation d'au moins 3,3 m de largeur pour chacune des directions du boulevard Rosemont ;
	- Interdire les mouvements de virage à gauche aux intersections intermédiaires sur le boulevard Rosemont (aux approches et vis-à-vis l'aire de travail). Un chemin de détour à l'aide des panneaux T-90 avec les panonceaux appropriés doit être installé pour chaque rue transversale dont le virage à gauche, pour y accéder, est interdit durant les travaux ;
	- Réaliser les travaux devant les écoles durant les vacances scolaires ;
Phase 1B – Travaux sur la rue des Carrières entre Rosemont et Molson	- Cette phase peut être réalisée en même temps que la phase 1A mais elle ne doit pas être réalisée en même temps que la phase 2 ;
	- Réaliser les travaux qui nécessitent des fermetures complètes de la rue des Carrières dans les deux (2) directions en fin de semaine ;
	- La fermeture complète de la rue des Carrières dans les deux directions est autorisée seulement dans un secteur à la fois;
	- Maintenir la circulation en direction est sur une voie unique de 3,3 m de large lorsqu'une direction doit être fermée;
Phase 2 – Travaux sur la rue des Carrières entre Molson et des Érables	- Cette phase ne peut être réalisée en même temps que les phases 1A et 1B ;
	- Réaliser les travaux qui nécessitent des fermetures complètes de la rue des Carrières dans les deux (2) directions en fin de semaine ;
	- La fermeture complète de la rue des Carrières dans les deux directions est autorisée seulement dans un secteur à la fois;
	- Maintenir la circulation en direction ouest sur une voie unique de 3,3 m de large lorsqu'une direction doit être fermée;
	- Implanter, en plus des chemins de détours, des itinéraires alternatifs par Rosemont-Iberville et par Holt-Iberville ;

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 10262

Numéro de référence : 1152841

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sur le boulevard Rosemont entre le boulevard Saint-Michel et la rue des Carrières et sur la rue des Carrières entre le boulevard Rosemont et l'avenue des Érables

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1424740)** 2018-04-10 8 h 15 **Transmission :** 2018-04-10 8 h 15	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-	**Commande : (1423809)** 2018-04-09 6 h 22 **Transmission :** 2018-04-09 6 h 22	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau)

		4570		2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier. Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1427478)** 2018-04-13 10 h 32 **Transmission :** 2018-04-13 13 h 59	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1424900)** 2018-04-10 9 h 48 **Transmission :** 2018-04-10 9 h 48	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-	**Commande : (1424292)** 2018-04-09 13 h 04	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 -

	http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Transmission :** 2018-04-09 13 h 04	Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf. Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1424354)** 2018-04-09 13 h 51 **Transmission :** 2018-04-09 13 h 51	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle. Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1424338)** 2018-04-09 13 h 39 **Transmission :** 2018-04-09 20 h 24	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Ville de Gatineau. 476, boul. Saint-René Est, 2 ième étage Gatineau, QC, j8p8a9 NEQ :	Monsieur Claude Tremblay Téléphone : 819 243-2345 Télécopieur : 819 243-2071	**Commande : (1426891)** 2018-04-12 13 h 33 **Transmission :** 2018-04-12 13 h 33	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St -Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1187908001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposé au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-08

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau et Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.020

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St -Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

Rapport- mandat SMCE187908001.pdf

Dossier # :1187908001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187908001

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187908001
Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications sur l'utilisation de la technique du chemisage pour la réhabilitation de cette conduite. Comme dans d'autres dossiers de même nature étudiés récemment par la Commission, il convient de constater que les coûts des travaux sont largement influencés par le prix des gaines utilisées. Ces matériaux provenant de l'étranger, les taux de change ont un impact certain sur les prix soumis.

Les membres ont aussi constaté que la période de l'appel d'offres n'était pas idéale pour l'obtention du meilleur prix, mais que les travaux s'imposaient.

Enfin, les membres ont apprécié les échanges avec le service sur le cycle de vie des gaines utilisées dans la réhabilitation des conduites d'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187908001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.021

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:
1. d'accorder à la firme Environnement Viridis inc. un contrat de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biololides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, d'un montant total de 1 247 478,75 $ taxes incluses

2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-14 12:00

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187526010**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées (Station) génère des boues déshydratées, appelées gâteaux, qui sont réduites en cendres par incinération. La très grande majorité des cendres est actuellement disposée au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Station situé dans l'ancienne carrière Demix. Depuis 2016, une partie des cendres produites, appelées aussi Fertili cendres, est valorisée comme engrais agricole. En 2016, près de 700 tonnes de Fertili cendres ont été valorisées et un peu plus de 6 000 tonnes l'ont été en 2017. En plus des cendres, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) valorise également des granules produites par le procédé de séchage thermique des boues déshydratées. L'année dernière, plus de 450 tonnes de granules ont été valorisées.

La valorisation de ces matières résiduelles permettra à la Ville de Montréal d'atteindre les objectifs fixés en lien avec la gestion des matières organiques prévue dans le Plan Montréal durable 2016-2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 de l'agglomération de Montréal ainsi que le plan métropolitain de gestion des matières (PMGMR) de la CMM, le tout selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Parmi les deux matières résiduelles à valoriser par la DEEU, la valorisation des cendres demeure la plus intéressante. En effet, les cendres sont inodores, inertes et stables au niveau microbiologique. Les Fertili cendres sont également enregistrés comme engrais

agricole auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) depuis 2016. D'autre part, la valorisation des granules est permise selon les exigences du guide des matières résiduelles fertilisantes (MRF) du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et ceci suite à une analyse qui a démontré la faisabilité de leur recyclage pour le secteur agricole.

Dans le but de poursuivre la valorisation des cendres et granules produits par la Station, un appel d'offres a été lancé le 21 février 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2018. La validité des soumissions est de 180 jours. Quatre addenda ont été émis :

· addenda 1 en date du 12 mars 2018 : report de date des soumissions au 28 mars 2018;

· addenda 2 en date du 19 mars 2018 : modifications au bordereau de soumission, précisions sur la durée du contrat et réponses à des questions des soumissionnaires;
· addenda 3 en date du 20 mars 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires;

· addenda 4 en date du 21 mars 2018 : ajouts de clauses supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1163 en date du 5 juillet 2017 - Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 159 470,33 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16008 – 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'objet du contrat consiste à réaliser la valorisation agricole des cendres et des granules. La firme sera responsable de la préparation d'avis de projet au MDDELCC, de la production des échantillonnages accrédités, du chargement des cendres et des granules, et du transport vers des lieux d'entreposage ou de l'épandage sur des terres agricoles.

À l'été 2017 la DEEU a octroyé un contrat de valorisation de 4 000 tonnes de cendres et 300 tonnes de granules à la suite d'un premier appel d'offres public. Par le présent contrat, la DEEU souhaite poursuivre la valorisation des matières résiduelles sur une plus grande échelle à l'aide d'un contrat de trois années afin d'attirer une clientèle agricole plus importante. Les quantités de cendres à valoriser seront augmentées progressivement de manière à valoriser 7 000 tonnes en 2018, 10 000 tonnes en 2019 et 13 000 tonnes en 2020. Par ailleurs, la DEEU s'est donnée comme objectif de faire valoriser au Québec un minimum de 20 % sur 3 ans des matières résiduelles produites par la Station.

La DEEU prévoit poursuivre avec une augmentation progressive de la quantité des matières destinées à la valorisation dans le cadre de prochains contrats.

JUSTIFICATION

Neuf (9) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq (5) d'entre-elles ont déposé une soumission. Deux des cinq soumissions reçues ont été déclarées non conformes

puisque que ces soumissionnaires n'étaient pas une firme d'agronomes tels que nous l'exigions dans les documents d'appel d'offres.

La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

Firmes soumissionnaires	Note Intérimaire	Note finale	Prix de la soumission (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Environnement Viridis Inc.	**85,30**	**1,08**	**1 247 478,75**	**1 247 478,75**
2- Englobe Corp.	86,70	0,93	1 476 796,39	1 476 796,39
3- Solinov inc.	80,70	0,57	2 307 088,35	2 307 088,35
Estimation interne			974 758,05	974 758,05
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire ($)				272 720,70 $
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)				27,98%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($)				229 317,64 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)				18,38%

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission d'Environnement Viridis inc. est défavorable de 27,98 %. Pour l'estimation interne, la DEEU avait émis l'hypothèse que les prix pour l'appel d'offres 2018 allaient être plus bas, compte tenu des quantités plus importantes à valoriser dans le présent contrat par rapport au précédent et également, sa durée prolongée (trois ans).

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est supérieur à 20 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes étaient tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de ce contrat et Environnement Viridis inc. détient une telle attestation. Cette dernière est échue et de ce fait la firme a présenté la preuve qu'elle est toujours inscrite au registre de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 247 478,75 $, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée aux budgets 2019 et 2020.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 139 114,38$ $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne

l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec qui vise à éliminer l'enfouissement des matières organiques et est en règle avec les principes énoncés dans la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec. De plus, il permet de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l'octroi de ce contrat irait à l'encontre des objectifs que la Ville s'est fixés dans le cadre de son plan directeur de gestion des matières résiduelles.

La DEEU est donc dans l'obligation de privilégier la valorisation des boues et non l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· octroi du contrat: Juin 2018
· fin des travaux : Juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 10 mai 2018
Chantale POTVIN, 9 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-14

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

Nouvelle recherche

Fiche de l'entreprise

Nom : ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.
Adresse du siège social : 1611, RUE DE L'INDUSTRIE, , SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, QC, J3G 4S5, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000258925
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167692996

Autres noms d'affaires
• LES ENTREPRISES PM VAC • • POMPAGE MAURICIE • • VIRIDIS • • VIRIDIS ENVIRONNEMENT

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16742_Intervention.xls
18-16742_TableauRésultatComitéSélection.pdf
18-16742_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16742

No du GDD : 1187526010

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 21 - 3 - 2018

Ouverture faite le : 28 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 18 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 21 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 55,56

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
JMV Environnement inc.	La firme a omis de joindre à sa proposition le formulaire de soumission dûment signé
Services Adana in.	La firme ne répondait pas à une exigence de l'addenda 3

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 24 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Solinov inc.	2 307 088,35 $		
Englobe Corp.	1 476 769,39 $		
Environnement Viridis inc.	1 247 478,75 $	√	

Information additionnelle

Parmi les 4 firmes s'étant procurées les soumissions et n'ayant pas déposé de propositions, on retrouve 2 firmes ayant déposé à titre de sous-traitant. La période de soumission ne convenait pas à une des firmes et la quatrième ne nous a pas fourni de raison malgré la relance.

Préparé par : Matthieu Crôteau

Le 7 - 5 - 2018

18-16742 - Services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Approche proposée 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Solinov inc.	4,00	6,33	8,67	19,00	19,33	23,33	80,7	2 307 088,35 $	0,57	3
Englobe Corp.	4,00	8,33	7,33	24,33	19,33	23,33	86,7	1 476 769,39 $	0,93	2
Environnement Viridis inc.	3,67	6,00	8,67	26,33	18,67	22,00	85,3	1 247 478,75 $	1,08	1
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	mercredi 18-04-2018
Heure	9 h 30
Lieu	255 Crémazie Est, salle 436

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par OGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16742
Numéro de référence : 1137540
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréa

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Andana Services Inc 542 Ernest-Choquette Mont-Saint-Hilaire, QC, j3H 5M3 NEQ : 1168325752	Madame Marie-Andrée Bujold Téléphone : 514 513-5328 Télécopieur :	**Commande : (1413394)** 2018-03-20 9 h 05 **Transmission :** 2018-03-20 9 h 05	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-20 9 h 05 - Téléchargement 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-20 9 h 05 - Téléchargement 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-20 9 h 05 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bélanger Agro-consultant 277 Ch Industriel Local 8 Ange-Gardien, QC, j8L0A9 http://belanger-agro.com NEQ : 1148460000	Monsieur Pierre Bélanger Téléphone : 819 986-7829 Télécopieur : 819 986-9698	**Commande : (1398016)** 2018-02-21 13 h 24 **Transmission :** 2018-02-21 13 h 24	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 4495, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 100 Québec, QC, G1P 2J7 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1400763)** 2018-02-26 15 h 18 **Transmission :** 2018-02-26 15 h 18	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2

				(bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1400891)** 2018-02-26 20 h 08 **Transmission :** 2018-02-26 20 h 08	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1399228)** 2018-02-23 8 h 25 **Transmission :** 2018-02-23 8 h 25	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Produits BCC inc 2459 Chemin du Lac Saint-Félicien, QC, G8K 3E6 NEQ : 1146893673	Monsieur Cyrias Girard Téléphone : 418 679-5324 Télécopieur : 418 679-0057	**Commande : (1400118)** 2018-02-26 9 h 01 **Transmission :** 2018-02-26 9 h 01	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3

				2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	solinov 4150 boulevard Matte 100 Brossard, QC, J4Y2Z2 NEQ : 1144418671	Madame Danielle Gaudet Téléphone : 450 348-5693 Télécopieur : 450 348-3607	**Commande : (1406921)** 2018-03-08 13 h 19 **Transmission :** 2018-03-08 13 h 19	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1398749)** 2018-02-22 12 h 02 **Transmission :** 2018-02-22 12 h 02	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Viridis environnement inc. 1611, rue de l'Industrie Beloeil, QC, J3G 4S5 http://www.viridis-env.com NEQ : 1167692996	Madame Anne Mercier Téléphone : 450 813-4970 Télécopieur : 450 813-4979	**Commande : (1400308)** 2018-02-26 10 h 37 **Transmission :** 2018-02-26 10 h 37	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1187526010_InterventionFinancière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Claudine LEBOEUF

Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.6614
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.021

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

Rapport- mandat SMCE187526010.pdf

Dossier # :1187526010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187526010

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187526010
Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont posé de nombreuses questions sur ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Ils ont apprécié la qualité de la présentation qui leur a été faite et les explications très convaincantes qui leur ont été données. Ils ont souligné la dimension innovatrice de ce dossier axé sur la valorisation des matières résiduelles de la station d'épuration des eaux usées.

Ils ont bien compris que la valorisation des cendres et des granules émanant de la station d'épuration s'inscrivait dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fertilisantes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187526010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.022

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires)

IL EST RECOMMANDÉ :
De recommander au conseil municipal :

- D'autoriser une dépense de 881 926,24 $, taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- D'accorder à « Ramcor Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, au prix de sa soumission, soit 4 962 271,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP;

- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-05-11 09:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 mai 2018	Résolution: CA18 26 0125

Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses - Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ - Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock - Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Les consultants S.M. Inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 192 531,62 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01015-OP (Contrat 2);

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la gestion du maintien de la circulation pour une somme maximale de 80 339,83 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01015-OP (Contrat 1);

D'accorder à « Consultants GHD Ltée», un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 116 207,81 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 16-15511 (entente-cadre 16-155113);

D'autoriser à cette fin un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De recommander au conseil municipal :

- D'autoriser une dépense de 881 926,24 $, taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- D'accorder à « Ramcor Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, au prix de sa soumission, soit 4 962 271,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP;

- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1180963020

Christine GOSSELIN
_____
Mairesse suppléante d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 mai 2018

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1180963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020 -OP (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Voici les quantités pour l'appel d'offres public RPPV18-02020-OP :
Chaussée en asphalte: 2 085 m ca
Pavé de béton: 2 740 m ca
Dalle de béton armé: 219 m ca
Trottoir en béton: 230 m ca
Fosse d'arbre: 731 m ca
Fosse d'arbre agrandie (stratacell): 61 m ca

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLANGER
agent(e) de recherche

514 872-1207
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020 -OP (3 soumissionnaires)

IL EST RECOMMANDÉ :
D'autoriser une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Les consultants S.M. Inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 192 531,62 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01015-OP (Contrat 2);

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la gestion du maintien de la circulation pour une somme maximale de 80 339,83 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01015-OP (Contrat 1);

D'accorder à « Consultants GHD Ltée», un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 116 207,81 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 16-15511 (entente-cadre 16-155113);

D'autoriser à cette fin un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De recommander au conseil municipal :

- D'autoriser une dépense de 881 926,24 $, taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d’aqueduc de l’avenue Shamrock, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- D'accorder à « Ramcor Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réaménagement de l’avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l’avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, au prix de sa soumission, soit 4 962 271,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP;

- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-05-07 16:25

Signataire : Josée BÉDARD

_____

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180963020**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet de réaménagement de la « place Shamrock » s'inscrit dans une vision d'un meilleur équilibre entre la place de la voiture en milieu urbain et les autres usagers, ainsi que dans le cadre d'une redéfinition de l'usage de la rue comme milieu de vie. En 2016, l'avenue Shamrock a été retenue par le *Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP*), dont le financement contribuera à la mise en place d'aménagements permanents.

Une consultation publique ayant permis de dresser un bilan complet des expériences d'aménagement menées à ce jour par l'Arrondissement a été tenue à l'automne 2016 par le Centre d'écologie urbaine de Montréal. Cette consultation a également permis d'établir les principes et les orientations d'aménagement devant guider le réaménagement permanent de l'avenue Shamrock.

À la lumière de l'évolution du quartier et de l'expérience positive tirée des interventions temporaires, l'avenue Shamrock et les abords du marché Jean-Talon sont dorénavant prêts à faire l'objet d'un réaménagement permanent devant répondre aux attentes de l'ensemble des riverains et des visiteurs de la Petite Italie et du marché Jean-Talon. Dans ce contexte, l'Arrondissement a mandaté la firme «Rousseau Lefebvre inc.» en conception d'aménagement du domaine public afin d'élaborer un concept qui a fait l'objet d'une présentation publique en juin 2017. À la suite du concept retenu, l'Arrondissement a mandaté «Les Services EXP inc.» pour la préparation d'une étude d'avant-projet définitif et des plans et devis afin de lancer l'appel d'offres de construction en 2018.

Il a été nécessaire de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que lArrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des

travaux visant la piétonnisation permanente de l'avenue Shamrock, dont les intersections relèvent du réseau routier artériel (administratif), dans le but de ne pas ralentir le processus d'appel d'offres.

Pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock et de la place du marché Jean-Talon, un appel d'offres public, paru le 3 avril 2018 dans le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), s'est tenu sur une période de 17 jours. Les offres ont été reçues le 19 avril 2018. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 16 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1163855003: Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 $), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 $), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 $), Englobe Corp. (3 569 398,88 $), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 $) et SNCLavalin GEM Québec inc. (3 452 124,37 $), toutes ces sommes taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin
GDD 1170963016: Accorder un contrat de services professionnels à Rousseau Lefebvre inc. pour la réalisation d'un concept d'aménagement visant le réaménagement de l'avenue Shamrock et de ses abords, pour une somme maximale de 68 985 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation RPPS17-01013-OI - (6 soumissionnaires) / Approuver une convention à cette fin.

GDD 117729900: Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la piétonnisation permanente de la place Shamrock, dont les intersections relèvent du réseau routier artériel (administratif).

GDD 1172913017: Autorisation d'une dépense totale de 242 471,82$, taxes incluses - Octroi d'un contrat de services professionnels au même montant à Les Services exp inc. pour la préparation d'un rapport d'avant-projet définitif et de plans et devis visant le réaménagement de l'avenue Shamrock et de la future place publique du marché Jean-Talon - Appel d'offres publique RPPS17-05056-OP - (3 soumissionnaires). Approbation d'un projet de convention à cette fin.

GDD 1182913004 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : IGF Axiom inc. (642 664,26 $, taxes incluses - Contrat 1) et Les Consultants S.M. inc. (704 819,75 $, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) - Appel d'offres public RPPS18-01015-OP (7 soumissionnaires) - Approbation des projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Ramcor Construction inc. », plus pas soumissionnaire conforme, pour réaliser les travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock et de la place du marché Jean-Talon.
Afin de poursuivre le projet de réaménagement permanent de l'avenue Shamrock, l'appel d'offres public RPPV18-02020-OP pour la réalisation des travaux a été lancé le 3 avril 2018.

Les travaux à réaliser se résument ainsi :

- reconstruction des trottoirs;

- reconstruction de la chaussée;

- reconstruction de trois intersections (saillies);

- implantation de feux de circulation à l'intersection Saint-Laurent et Shamrock

- aménagement d'une place publique;

- aménagement de mobilier urbain standard afin d'offrir au citoyen l'occasion de s'asseoir et se divertir;

- réfection du réseau souterrain (aqueduc et égouts);

- travaux d'électricité et éclairage;

- plantation d'arbres.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 avril 2018 à 11 h. Trois (3) entreprises ont déposé une soumission et un (1) avis de désistement a été reçu. L'entreprise « Ramcor Construction inc. » a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 4 962 271,60 $ taxes incluses.

Le montant à autoriser prévoit également un budget de 429 079,26 $ (taxes incluses) pour les dépenses complémentaires au projet. Ce montant est prévu pour pallier différents frais connexes tels que la fourniture de feux de circulation, la signalisation, le marquage, la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux.

Le montant de 429 079,26 $ sera dépensé de la façon suivante:

- Une dépense de 40 000,00 $ (taxes incluses) doit être accordée pour couvrir les frais incidents (fourniture des feux de circulation, signalisation, marquages et communication).

- Une dépense de 192 531,62 $ (incluant les contingences de 10 % et les taxes) doit être accordée afin de confier à la firme «Les consultants S.M. Inc.» le mandat de surveillance des travaux en référence à la résolution du CA18 26 0057 du 12 mars 2018.

- Une dépense de 80 339,83 $ (incluant les contingences de 10 % et les taxes) doit être accordée afin de confier la firme « IGF Axiom inc. » le mandat de la gestion du maintien de la circulation en référence à la résolution du CA18 26 0057 du 12 mars 2018.

- Une dépense de 116 207,81 $ (incluant les contingences de 10 % et les taxes) doit être accordée afin de confier à la firme « Consultants GHD Ltée» le mandat de contrôle qualitatif des matériaux en référence à l'entente-cadre 16-155113 (GDD 1163855003).

JUSTIFICATION

L'octroi du contrat à l'entreprise « Ramcor Construction inc. » permettra la réalisation des travaux requis pour la réalisation du réaménagement de l'avenue Shamrock et de la place du marché Jean-Talon.
Dans l'ensemble, les soumissions présentées sont conformes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appels d'offres.

Les résultats de l'appel d'offres public RPPV18-02020-OP et les écarts avec les estimés sont indiqués au tableau ci-dessous :

Date publication AO:	03-avr-17			
Date fin/ouverture des soumission AO:	19-avr-17			
Soumissionaires conformes	**Prix Travaux**	**Contingences**	**Grand totaux**	**Rang**
Ramcor Construction inc.	4 511 156,00 $	451 115,60 $	4 962 271,60 $	1
Les Excavations Super inc.	4 581 310,24 $	458 131,02 $	5 039 441,26 $	2
Les Constructions H2D inc.	4 633 492,50 $	463 349,25 $	5 096 841,75 $	3
Estimation Externe (Services EXP inc.)			3 805 274,14 $	
Plus basse soumission			4 962 271,60 $	
Deuxième plus basse soumission			5 039 441,26 $	
Coût moyen des soumissions			5 032 851,54 $	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation			1 156 997,46 $	30,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			77 169,66 $	2%
Écart entre la plus haute et la plus basse			134 570,15 $	3%
Écart entre la moyenne et la plus basse			70 579,94 $	1%

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie recommande d'utiliser les services de firmes externes pour la surveillance, la gestion du maintien de la circulation et le contrôle qualitatif des matériaux des travaux et mandate une entreprise externe pour la réalisation des travaux puisqu'il ne possède pas les ressources matérielles et humaines nécessaires.

L'écart entre l'estimation de la firme «Les Services EXP inc.» et le plus bas soumissionnaire conforme est de 30% et s'explique principalement par une sous-estimation de certains items ainsi que le contexte très actif du marché de la construction à Montréal.

En analysant les articles où l'écart est le plus important, la Division des études techniques de l'Arrondissement a remarqué que certains prix unitaires ont été sous-estimés par la firme externe. À cet effet, 18% de l'écart peut ainsi être détaillé par les items suivants du bordereau du plus bas soumissionnaire:
- La bordure de granit de type cambrien noir (écart de 7%)
- L'excavation et disposition des sols avec la préparation du lit (écart de 5%)
- Les items affairant à la gestion de chantier soit l'organisation du chantier, les assurances, garanties et frais généraux (écart de 6%)

Du 30% d'écart entre l'estimé de la firme «Les Services EXP inc.» et la plus basse soumission, 18% d'écart peut être justifié par certains prix unitaires sous-estimés. Ainsi, l'écart résiduel de 12,4% peut s'expliquer par le contexte très actif du marché de la construction à Montréal (plusieurs projets de réaménagement de grande envergure en cours).

De ce fait, la Division des études techniques recommande l'octroi du contrat à l'entreprise « Ramcor Construction inc.»

Le présent dossier répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 $ et l'écart de prix est supérieur à 20 % entre l'estimation de la firme externe effectuée avant l'ouverture des soumissions et la soumission de l'adjudicataire recommandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité :

Description	Service de l'eau	SIVT - Gestion des actifs	SIVT - SARA	SIVT - ERA	CSEM	RPP - PTI	RPP - fonds parc	Total
Chaussé - Shamrock	82 692,80	471 945,25				455 255,63		1 009 893,68
Trottoir - Shamrock			861 295,38			686 205,56		1 547 500,94
Aménagement - Shamrock						516 308,80		516 308,80
Éclairage - Shamrock						320 320,69		320 320,69
Aqueducs et Égouts	728 858,49							728 858,49
Place du marché Jean-Talon							459 408,19	459 408,19
Feux de circulation Saint-Laurent				19 316,65				19 316,65
Maintien de la circulation (contrat)	6 252,97	3 636,32	6 636,24	148,83	2 486,56	15 241,10	3 539,72	37 941,74
CSEM - Massif électrique					154 736,30	156 423,45	11 562,67	322 722,42
Sous total - travaux	**817 804,26**	**475 581,57**	**867 931,62**	**19 465,48**	**157 222,86**	**2 149 755,23**	**474 510,58**	**4 962 271,60**
Service professionnels surveillance	31 730,06	18 452,13	33 674,96	755,24	22 319,32	67 189,32	18 410,58	192 531,61
Services professionnels maintien de la circulation	13 240,36	7 699,73	14 051,93	315,15	9 565,42	27 784,86	7 682,39	80 339,84
Service professionnels contrôle qualitatif des matériaux	19 151,56	11 137,30	20 325,46	455,85	13 664,89	40 360,52	11 112,22	116 207,80
Sous total - Service	**64 121,98**	**37 289,16**	**68 052,35**	**1 526,24**	**45 549,63**	**135 334,70**	**37 205,19**	**389 079,25**
Frais incidents - EESM -						**25 000,00**		**25 000,00**
Frais incidents - EESM -				**15 000,00**				**15 000,00**
Total	**881 926,24**	**512 870,73**	**935 983,97**	**35 991,72**	**202 772,49**	**2 310 089,93**	**511 715,77**	**5 391 350,85**

Grand total : 5 391 350,86 $

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie assumera une dépense de 3 024 578,20 $ taxes et contingences incluses, ce qui représente une dépense nette de 2 761 843,03 $. Un montant de 2 294 578,33 $ est prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 et un montant de 467 264,70 $ sera financé par le Fonds de parcs et terrains de jeu.

L'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie financera temporairement la portion de la CSEM en raison des délais administratifs soit un montant de 202 772,49 $ taxes et contingences incluses.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, au montant de 881 926,24 $ taxes incluses, représente un coût net de 805 316,21 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt # 17-083.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est placé à l'avant-plan des objectifs qui encadrent l'élaboration du concept d'aménagement du secteur, notamment par l'intégration de mesures de gestion des eaux, d'éléments de mobilier et de matériaux écologiques, innovateurs ou à base de matière recyclée. L'avenue Shamrock et les abords du marché Jean-Talon offriront également aux citoyens et aux partenaires un milieu de vie intéressant par leurs fonctions de lieu de rencontre, de passage, de repos ou de rassemblement populaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'état de la conduite d'aqueduc sur l'avenue Shamrock est jugé en très mauvais état et son remplacement doit être fait dans les plus brefs délais.
Afin de réaliser les travaux en 2018, il est primordial que le présent dossier soit adopté au conseil d'arrondissement du mois de mai pour que l'octroi du contrat ait lieu au conseil municipal de juin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:
7 mai 2018 : Conseil d'arrondissement
23 mai 2018 : Comité exécutif
6 juin 2018: Commission permanente de l'examen des contrats
18 juin 2018 : Conseil municipal
Juillet à novembre : travaux de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau
Serge A BOILEAU, Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Kathy DAVID, Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau
Hugues BESSETTE, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports

Lecture :

Kathy DAVID, 7 mai 2018
Hugues BESSETTE, 7 mai 2018
Jean CARRIER, 7 mai 2018
Oana BAICESCU-PETIT, 4 mai 2018
Serge A BOILEAU, 4 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

Tél : 514-872-7511
Télécop. : 514-868-3915

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-03

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Jean-Simon Frenette, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

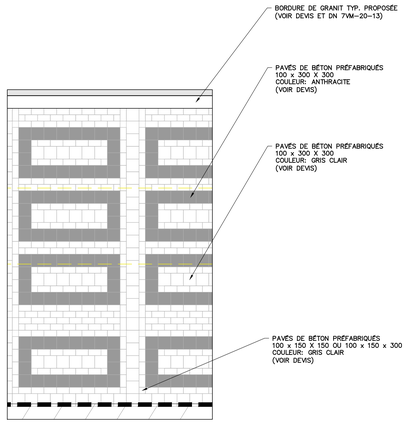

1 / AP01 MOTIF DE POSE - TROTTOIR
1:50

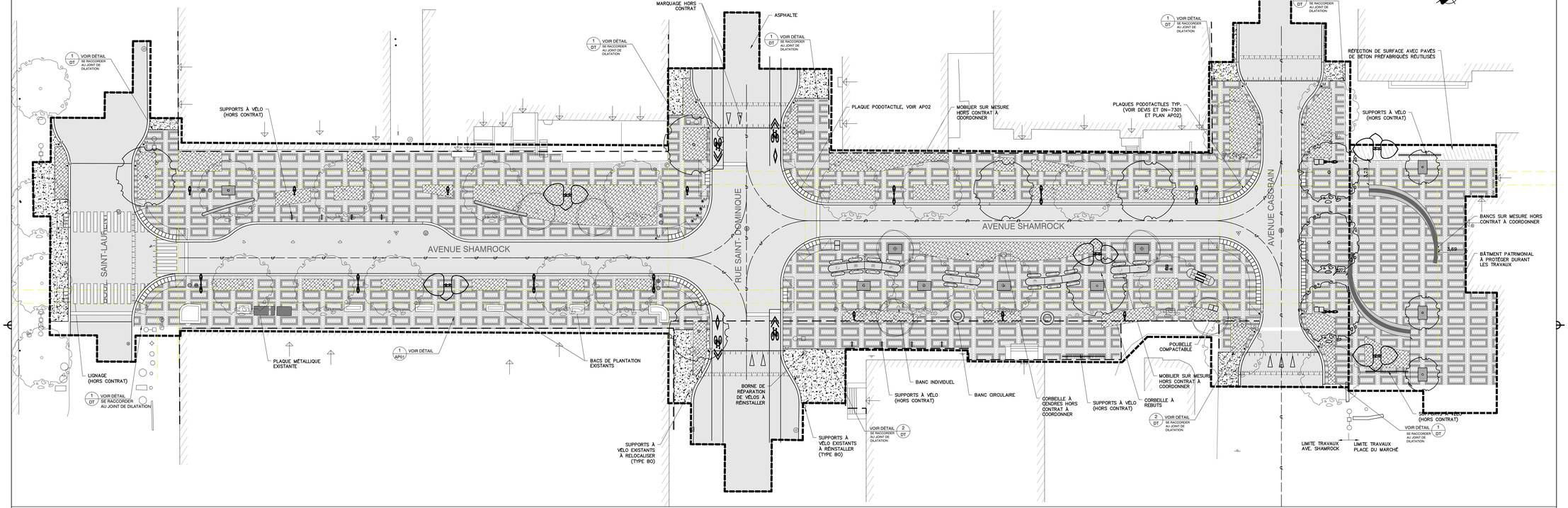

Fichier: VMOVR-0024248-AP01-SURFACE.DWG

No de

LEGENDE:

EXISTANT PROPOSÉ

- LIMITE DES TRAVAUX
- ARBRE FEUILLU À CONSERVER ET PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX
- ARBRE FEUILLU
- LIMITE DE LOT
- LAMPADAIRE DE RUE À CONSERVER
- LAMPADAIRES DE RUE
- LAMPADAIRES SIGNATURE
- PUISARD D'EGOUT PLUVIAL
- ENTRÉE DE SERVICE | BORNE-FONTAINE
- POTEAU ÉLECTRIQUE | POTEAU AVEC HAUBAN
- LIT DE PLANTATION
- SUPPORT À VÉLOS 3 OU 7 PLACES
- MANCHON (VOIR DN-7116)
- SEUIL DE PORTE
- HAUT ET BAS DE TALUS

Les Services **exp** inc.
T: +1 514 931 1060 | T: +1 514 935 1645
1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

• BÂTIMENT • DÉVELOPPEMENT DURABLE • ÉNERGIE •
• INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
• SOLS, MATÉRIAUX ET ENVIRONNEMENT •

No	Titre	Date	Par
C	ÉMIS POUR SOUMISSION	18-02-26	N.T.
B	ÉMIS POUR COMMENTAIRES 98%	18-02-23	S.P.
A	ÉMIS POUR COMMENTAIRES 50%	17-12-21	G.H.

Révisions

B.M. 27KM011 — Intersection Casgrain/ Castelnau est
Coordonnées: (NAD83) X = xxxxx Y = xxxx Alt = xx.xxm

Échelle: 1: 200
Date: 2017-12-21

Dessin: Nora Topalian, Arch. Pays.
Sébastien Pinard, Arch. Pays.
Responsable du projet: Guillaume Halde, ing.
Approbation: André Turcot, Arch. Pays.

Nom du projet:
Réaménagement de l'avenue Shamrock

No de contrat: RPPV18-02020-OP

Titre du plan:
PLAN D'AMÉNAGEMENT DES SURFACES

Bureau de Projets
Direction des travaux publics de
l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie

Rosemont - La Petite Patrie
Montréal

No du plan: AP01
No de l'index: N/A
No 1 / 3

DATE/HEURE D'AUTOCAD: 2018-02-26 10:10:32 - N:\1000\1060\projet\plan\AP\AP01-SURFACE.dwg - Modified by: Sébastien Pinard

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1180963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020 -OP (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

RPPV18-02020-OP - PV ouverture.pdf
Liste des preneurs du cahier des charges.pdf
Vérifications de recevabilité des soumissions (tableau révisé).pdf
Bordereau de soumission (section A) - Ramcor Construction.pdf
REQ - Ramcor Construction inc..pdf
Attestation fiscale - Ramcor Construction inc..pdf
Autorisation AMF - Ramcor Construction inc..pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
Secrétaire recherchiste
Tél : 514 868-3567

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514 868-3807

Division : Division du greffe de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Analyse de recevabilité des soumissions **Appel d'offres : RPPV18-02020-OP**

Entreprise	NEQ	Liste PGC[1]	RENA[2]	Liste RBQ[3]	Autorisation AMF[4]	Attestation fiscale	Licence RBQ	Garantie de soumission et lettre d'engagement (Annexe B)	Lettre d'intention - Assurances (Annexe H)	Liste des firmes à rendement insatisfaisant (5)	Verdict
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	1161184792	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK (fournie sur demande après l'ouverture des soumissions)	OK	Recevable
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	1142493619	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	Recevable
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	1166533407	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	Recevable

1. Listes du Service de l'approvisionnement (Version du 20/04/2018) et REQ. Analyse de premier niveau.
2. En date du 20 avril 2018, https://rena.tresor.gouv.qc.ca/rena/
3. Liste du 20 avril 2018
4. En date du 20 avril 2018.
   NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Entrepreneur autorisé
5. En date du 20 avril 2018.
   NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Entrepreneur autorisé

Preneurs du cahier des charges (ou firmes invitées)

La liste complète des preneurs du cahier des charges est jointe au dossier.

Notes

Vérifications effectuées le 20 avril 2018
Compte tenu de son objet (travaux de construction en matière de voirie d'une valeur de plus de 100 000 $), ce contrat est assujetti au décret 1049-2013.
L'autorisation de soumissionner de l'AMF est donc requise et une copie valide a été produite par le plus bas soumissionnaire conforme

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 octobre 2016

RAMCOR CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR GUY CORMIER
8085, RUE CHAMP D'EAU
SAINT-LÉONARD (QC) H1P 1Y1

N° de décision : 2016-CPSM-1055150
N° de client : 2700008871

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). RAMCOR CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525 9512
Numéro sans frais : 1 877 525 0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873 3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : RPPV18-02020-OP
Numéro de référence : 1151852
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bau-Québec Ltée.. 1370, Labadie, Local 1 Longueuil, QC, J4N1C7 NEQ : 1171182919	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	**Commande : (1422309)** 2018-04-04 21 h 48 **Transmission :** 2018-04-05 7 h 14	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 06 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 06 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com NEQ : 1143280379	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1421676)** 2018-04-04 10 h 11 **Transmission :** 2018-04-04 10 h 11	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 01 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 01 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1421602)** 2018-04-04 9 h 36 **Transmission :** 2018-04-04 14 h 19	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 06 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 06 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1421872)** 2018-04-04 12 h 06 **Transmission :** 2018-04-04 18 h 14	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 01 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 01 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame ANICK PELLETIER Téléphone : 514 481-0452 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1421017)** 2018-04-03 11 h 59 **Transmission :** 2018-04-03 11 h 59	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 06 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 06 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Gestion S.Forget inc 205 Boulevard Curé Labelle, Suite#105 Laval, QC, H7L 2Z9 NEQ : 1166832668	Monsieur Stéphane Forget Téléphone : 450 736-0510 Télécopieur : 579 641-1474	**Commande : (1421585)** 2018-04-04 9 h 26 **Transmission :** 2018-04-04 14 h	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 02 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 02 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1423217)** 2018-04-06 9 h 18 **Transmission :** 2018-04-06 9 h 18	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 03 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 03 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Constructions H2D Inc. 1241 BOUL. DAGENAIS OUEST Laval, QC, H7L0A5 NEQ : 1166533407	Monsieur JEAN DUBÉ Téléphone : 450 963-9217 Télécopieur : 450 963-1960	**Commande : (1421295)** 2018-04-03 15 h 55 **Transmission :** 2018-04-03 15 h 55	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 05 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 05 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1 NEQ : 1142284380	Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	**Commande : (1422092)** 2018-04-04 14 h 41 **Transmission :** 2018-04-04 16 h 56	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 02 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 02 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1421819)** 2018-04-04 11 h 44 **Transmission :** 2018-04-04 11 h 44	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 03 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 03 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1420718)** 2018-04-03 9 h 14 **Transmission :** 2018-04-03 9 h 22	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 04 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 04 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1425465)** 2018-04-10 16 h 28 **Transmission :** 2018-04-11 7 h 26	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1420991)** 2018-04-03 11 h 45 **Transmission :** 2018-04-03 15 h 01	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 05 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 05 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7 NEQ : 1140382590	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur : 450 756-8997	**Commande : (1426433)** 2018-04-12 8 h 37 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 37	2918643 - Addenda 1 (devis) 2018-04-12 11 h 11 - Messagerie 2918644 - Addenda 1 (plan) 2018-04-12 11 h 11 - Messagerie 2918645 - Addenda 1 (bordereau) 2018-04-12 9 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020 -OP (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info comptable - D.R.E. - 1180963020.xlsx SIVT 1180963020.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget

Co-auteur:
Jean-François Ballard
Préposé au budget
872-5916

Tél : (514) 872-4014

Co- auteure
Marie Claude Pierre
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

André LECLERC
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe

Tél : 514 872-4136

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.022

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020 -OP (3 soumissionnaires)

Rapport- mandat SMCE180963020.pdf

Dossier # :1180963020

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE180963020

Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180963020
Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 8 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié la qualité et la précision de la présentation qui leur a été faite et la pertinence des réponses données à leurs questions.

Ils ont bien compris que le consultant qui a procédé à l'estimation a sous-estimé les prix unitaires de certains articles, ce qui contribue à une bonne partie de l'écart de prix entre l'estimation et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire. La Commission juge qu'il est aussi raisonnable de penser que le contexte très actif du marché de la construction à Montréal explique également une bonne part de l'écart.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE180963020 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.023

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.024

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1181009009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'autoriser, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert, une dépense maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 819 918,32 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #403912;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville-centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 14:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181009009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, comprend la réfection des infrastructures souterraines, le réaménagement de surface et le remplacement de la marquise.
Le projet est réparti sur 4 tronçons de la rue St-Hubert :

A. de la rue Jean-Talon à la rue Bélanger;
B. de la rue Bélanger à la rue Saint-Zotique;
C. de la rue Saint-Zotique à la rue Beaubien;
D. de la rue Beaubien à la rue de Bellechasse.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de réaménagement de la rue St-Hubert ont été divisés en lots de construction.

Tronçons et principales interventions	Début des travaux	Fin des travaux
Tronçons A et B		
Lot 1 • Démantèlement partiel de la marquise	Octobre 2017	Novembre 2017 (complété)
Lot 2 • Reconstruction de la conduite d'aqueduc • Reconstruction de la conduite d'égout • Mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU)	Août 2018	Août 2019

• Reconstruction de l'aménagement de surface, incluant l'élargissement des trottoirs et l'aménagement de places publiques		
Lot 3 • Démantèlement des poutres de contreventement de la marquise	Juillet 2018	Août 2018
Tronçons C et D		
Lot 3 • Démantèlement partiel de la marquise	Septembre 2018	Novembre 2018
Lot 4 • Démantèlement des poutres de contreventement de la marquise • Reconstruction de la conduite d'aqueduc • Reconstruction de la conduite d'égout (tronçon C seulement) • Mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU) • Reconstruction de l'aménagement de surface, incluant l'élargissement des trottoirs, l'aménagement de places publiques et l'ajout de plantations et de mobilier urbain	Juillet 2019	Août 2020
Tronçons A à D		
Lot 5 • Fabrication et installation d'une nouvelle marquise	Janvier 2019	Août 2020

Un premier contrat de démantèlement partiel de la marquise pour les tronçons A et B (Lot 1) a été octroyé le 25 septembre 2017 (CM 1171009018) et les travaux ont été complétés en novembre 2017. Ces travaux n'incluaient pas le démantèlement des poutres de contreventement de la marquise afin de permettre aux commerçants de conserver leurs enseignes installées sur ces poutres jusqu'au début des travaux du lot 2.

Le démantèlement des poutres de contreventement de la marquise pour les tronçons A et B (Lot 3) prévus de juillet à août 2018 et le démantèlement partiel de la marquise pour les tronçons C et D (Lot 3) prévus de septembre à novembre 2018 font présentement l'objet du dossier décisionnel 1181009006 dont l'octroi du contrat est visé le 28 mai 2018.

Le présent dossier porte sur les travaux de reconstruction des infrastructures (égout et aqueduc), de mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU) et de reconstruction de l'aménagement de surface, incluant l'élargissement des trottoirs et l'aménagement de places publiques, pour les tronçons A et B (Lot 2). Ces travaux sont prévus du mois d'août 2018 au mois d'août 2019.

Pour ces travaux, un appel d'offres public (# 403912) a été mené du 9 avril au 1er mai 2018. La durée de publication a été de 17 jours initialement et a été prolongé a 22 jours finalement, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du

gouvernement du Québec (SÉAO). Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 1er août 2018.

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	18 avril 2018	Ajustements aux plans d'aménagement; Ajustements aux cahiers des charges.
2	20 avril 2018	Ajustements au bordereau; Report de la date d'ouverture des soumissions du 26 avril au 1er mai 2018;
3	30 avril 2018	Diffusion d'un tableau comprenant toutes les questions et les réponses émises en date du 30 avril 2018 en lien avec cet appel d'offres.

Par ailleurs, la surveillance des travaux des lots 2 et 4 fait présentement l'objet du dossier décisionnel 1181009005 dont l'octroi du contrat est visé le 28 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 1171009018 (25 septembre 2017) : accorder un contrat à L'Archevêque & Rivest Ltée pour la réalisation de travaux de démantèlement partiel de la marquise entre les rues Jean-Talon Est et St-Zotique dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert. Dépense totale maximale de 1 506 927,78 $, taxes incluses (travaux : 1 229 025,25 $ + contingences :122 902,53 $ + incidences : 155 000,00 $).
CM17 1264 (25 septembre 2017) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert.

CM 1171009016 (21 août 2017) : Accorder un contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production de plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert pour une somme maximale de 2 278 415,89 $, taxes incluses (10 % contigences : 199 861,04 $, 2% services complémentaires : 39 972,21 $ et 2% déboursés : 39 972,21 $).

CE17 1105 (21 juin 2017) : Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est.

CM17 0348 (27 mars 2017) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

CM17 0348 (27 mars 2017) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

CM16 1298 (28 novembre 2016) : Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation, sur les tronçons A et B, des travaux suivants :

- reconstruction de la conduite d'aqueduc;
- reconstruction de la conduite d'égout;
- mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU);
- reconstruction de l'aménagement de surface, incluant l'élargissement des trottoirs et l'aménagement de places publiques.

Par ailleurs, les travaux n'incluent pas les plantations et l'installation de mobilier, car ces éléments doivent être complétés à la suite de l'installation de la nouvelle marquise afin de minimiser les risques d'endommagement. Il est prévu d'inclure ces éléments au lot 4, dont la réalisation est prévue du mois de juillet 2019 au mois de juillet 2020.

Contingences et incidences
Le bordereau de soumission prévoit 10% de travaux contingents. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte du calendrier de réalisation serré prévu et de la taille du contrat.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 975 000,00 $, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux réseaux techniques urbains, au contrôle qualitatif, au marquage, à la signalisation, à la communication et à la gestion des impacts. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat prévu apparaît au document « GDD 1181009009 - Ventilation financière » en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus visent la reconstruction des infrastructures (égout et aqueduc), la mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU) et la reconstruction de l'aménagement de surface, incluant l'élargissement des trottoirs et l'aménagement de places publiques, sur les tronçons A et B (Lot 2).
Analyse des soumissions :

Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission, onze (11) n'en ont pas déposé et une (1) était notre firme d'estimation de contrôle; soit une proportion respective de 20 %, 80 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Parmi les 12 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

· six sont connues comme étant un sous-traitant;
· une est connue comme la firme responsable de l'estimation de contrôle;
· une est connue comme une firme ayant été vendue lors de la période d'appel d'offres;
· quatre n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit les noms des soumissionnaires conformes, les prix proposés et l'estimation des professionnels externes, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION		*(taxes incluses)*		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*		**PRIX**	**CONTINGENCES**	**TOTAL**
1	Eurovia Québec Grands Projets Inc. (Licence RBQ #5677-6461-01) (Attestation Revenu Québec délivrée 1er mars 2018, expire 30 juin 2018)	21 654 471,21 $	2 165 447,11 $	23 819 918,32 $
2	Loiselle inc.	27 088 181,82 $	2 708 818,18 $	29 797 000,00 $
3	Construction Bau-Val Inc.	29 042 727,27 $	2 904 272,73 $	31 947 000,00 $
Estimation des professionnels externes		22 220 948,64 $	2 222 094,64 $	24 443 043,48 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)				**28 521 306,11 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				**19,7%**
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			**($)**	**8 127 081,68 $**
			(%)	**34,1%**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			**($)**	**-623 125,16 $**
			(%)	**-2,5%**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			**($)**	**5 977 081,68 $**
			(%)	**25,1%**
**** Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).***				

L'estimation de contrôle faite par la firme GLT+ inc. s'élève à 24 443 043,48 $, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de contrôle est de -623 125,16 $, soit -2,5 %.

L'écart de 25,1 % entre l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission est, d'une façon générale, réparti à tous les items du bordereau. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart, notamment les méthodes de travail préconisées, le recours ou non à des sous-traitants, le carnet de commande de l'entrepreneur, etc.

Ce dossier est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 2 février 2015 et a obtenu l'accusé de réception de l'Autorité des marchés financiers confirmant que sa demande de renouvellement a été reçue et acceptée au moins 90 jours avant la fin de l'échéance. Une copie de ces documents se trouve en pièce jointe au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni

du Registre des entreprises non admissibles.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat prévu est de 23 819 918,32 $ (taxes incluses), incluant un montant de 21 654 471,20 $ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 2 165 447,12 $ (taxes incluses) pour les contingences (taxes incluses). Il y a également un montant de 975 000,00 $ (taxes incluses) pour des travaux incidents pour une dépense totale maximale de 24 794 918,32 $ (taxes incluses).
La dépense totale correspond à un coût net à la charge des contribuables montréalais qui s'élève à 22 641 065,34 $, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville-centre. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 du SIVT, via le règlement d'emprunt 17-084 (CM17 1264).

Le détail des informations comptables et budgétaires est fourni dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert permettront à la Ville d'accomplir plusieurs actions qui répondent à des objectifs de développement durable, autant environnementaux que sociaux :

- limitation des pertes d'eau potable par le remplacement de conduites d'aqueduc actuellement en mauvaises conditions (Action 7);
- limitation des îlots de chaleur par l'augmentation de la présence végétale (Action 4);
- promotion des modes de transport actifs par l'élargissement des trottoirs et l'ajout d'arbres (Action 11).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux occasionneront une fermeture complète de la rue St-Hubert entre les rues Jean-Talon et St-Zotique. Un corridor piéton sera maintenu en tout temps et des signaleurs dirigeront les piétons. L'entrepreneur pourra travailler de 7:00 à 23:00 du lundi au samedi afin de minimiser la durée des travaux. De plus, afin de faciliter les livraisons aux commerces lors des travaux, il est prévu de procéder à la réfection des ruelles de la rue St-Hubert entre les rues Jean-Talon et St-Zotique à l'été 2018.
Une décision tardive ou défavorable dans ce dossier compromettrait l'échéancier global de réalisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de travaux de construction du lot 2 par le conseil municipal : 18 juin 2018
Réalisation des travaux de démantèlement (lot 3) : automne 2018

Réalisation des travaux d'infrastructures et d'aménagement du lot 2 : fin de l'été 2018 à été

2019

Réalisation des travaux d'infrastructures et d'aménagement du lot 4 : automne 2019 à été 2020

Fin du projet : automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane CONANT, Rosemont - La Petite-Patrie
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 10 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-05-10
Olivier VAUDRIN-CHARETTE inégieur et Sébastien Deshaies, chef de section		Pierre SAINTE-MARIE Chef de division	
Tél :	872-4781	**Tél :**	514 872-4781
Télécop. :	872-0049	**Télécop. :**	872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Valérie G GAGNON
Chef de division
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-05-11

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-11

Formulaire A-5

Expériences et références du soumissionnaire

Nous, soussignés, Eurovia Québec Grands Projets Inc.
(raison sociale)
4085, Rang St-Elzéar Est, Laval (Québec) H7E 4P2
(adresse commerciale aux fins du présent contrat)
450-431-7887
(Téléphone)

certifions les informations suivantes :

1- Liste des contrats en cours de réalisation par notre entreprise :

DESCRIPTION	Envergure $	Degré d'avancement %	Nom et adresse du propriétaire
Voir feuille jointe			

LISTE DES CONTRATS EN COURS

NO	DONNEUR D'OUVRAGE	NO. DE RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	LIEU DES TRAVAUX	MONTANT $	% EXÉCUTÉ
7021012	Ville de Montréal	331701	Réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown lot	Montréal	5 125 677,00 $	50%
7021013	Ville de Montréal	261601	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation phase 1, boulevard Laurentien	Montréal	18 424 424,00 $	55%
7021017	Ville de Montréal	10219	Régulation de la pression et mesure du débit - travaux 2017 rue Smith à Notre-Dame	Montréal	9 850 000,00 $	85%

2.- **Liste des contrats réalisés dans le domaine des conduits souterrains par notre entreprise au cours des cinq dernières années**

DESCRIPTION	Envergure $	Nom et adresse du propriétaire
Voir feuilles jointes		

LISTE DES PRINCIPAUX TRAVAUX EFFECTUÉS
INFRASTRUCTURES URBAINES

ANNÉE	N/D	PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION DU PROJET	INGÉNIEURS-CONSEILS	MONTANT
2016	7021012	Ville de Montréal 331701	Réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young		5 125 677,00 $
2016	7021011	Ville de Montréal 211616	Travaux d'égout, conduite d'eau, voirie,éclairage structure souterraine CSEM,..., rue Notre-Dame		9 983 200,00 $
2016	7021010	Ville de Montréal 232003	Travaux d'égout, conduite d'eau, voirie, voirie, éclairage dans la rue St-Patrick		13 037 800,00 $
2016	7021009	Ville de Montréal 2015-022	Travaux d'égout, conduite d'eau, voirie, marquage, éclairage sur Wiseman, Manseau et Outremont		4 169 169,00 $
2015	7021008	Port de Montréal APM-2015-10021040	Gare maritime - jetée Alexandra lot 3: travaux civils (aqueduc, égout et autres)		1 965 965,00 $
2015	7021007	Ville de Montréal 2015-022	Reconstruction d'un égout unitaire sur la rue Saint-Germain		520 888,00 $
2015	7021006	Ville de Montréal 10180	Const. D'une conduite d'eau de 900mm sur l'ave Pierre-de-Coubertin		11 406 133,00 $
2015	7021005	San Carlo Construction	Excavation et soutènement Villa Latella - phase 24		1 147 000,00 $
2015	7021003	Ville de Montréal 304801	Égout, conduite d'eau, voirie, éclairage sur le réseau de la CSEM dans la rue Guy		$ 5 054 013,00
2014	1182	Ville de Montréal	Reconstruction conduite aqueduc, égouts,...,		$ 4 529 563,00

LISTE DES PRINCIPAUX TRAVAUX EFFECTUÉS
INFRASTRUCTURES URBAINES

ANNÉE	N/D	PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION DU PROJET	INGÉNIEURS-CONSEILS	MONTANT
		Arr. St-Laurent 14-026	rues Sorbonne, Barré, rochon (volet 1)		
2014	1181	Ville de Montréal 221705	Aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de voirie Outremont		$ 2 248 740,00
2014	1180	Ville de Montréal 10103	Const. de conduite d'eau 750mm et 200mm sur le boul. Edourd-Montpetit		$ 20 534 902,00
2013	1179	Ville de Montréal- Arr. Ville-Marie VMP-13-009	Remplacement d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'égout dans la rue St-Mathieu		$ 1 430 334,00
2013	1176	Port de Montréal 10019179	réfection des services d'eau aux navires-sections M3 à 100		$ 644 693,00
2012	1174	Ville de Laval 10085	Travaux d'égouts, aqueduc, drainage, pavage, bordures trottoirs,..., boul. Ste-Rose		$ 3 314 740,00
2013	1173	Ville de Montréal 10051	reconstruction conduite principale et secondaire aqueduc et égout avec des Pins et Dr. Penfield		$ 15 352 480,00
2012	1171	Ville de Montréal 215101	reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la 8e avenue,...		$ 3 562 199,00
2012	1170	Ville de Montréal 252301	reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison		$ 2 176 335,00
2012	1169	Ville de Laval 10056	Réhabilitation conduites d'acqueduc et autre infrastructures rue Varsovie, des Prairies,...		$ 1 876 290,00

LISTE DES PRINCIPAUX TRAVAUX EFFECTUÉS
INFRASTRUCTURES URBAINES

ANNÉE	N/D	PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION DU PROJET	INGÉNIEURS-CONSEILS	MONTANT
2012	1168	Ville de Montréal 227701	construction d'une conduite d'eau principale chambre de vanne,..., rue Basin		$ 566 435,00
2011	1167	Ville de Montréal 1180	reconstruction d'égout combiné et conduite d'eau au nord de la rue Cartier		$ 4 646 027,00
2011	1166	Ville de Montréal 1119	reconstruction d'égout unitaire et conduite d'eau dans l'avenue de Vimy		$ 655 903,25
2011	1165	Ville de Montréal 1091	reconstruction d'égout unitaire et conduite d'eau et principale dans l'avenue du Parc		$ 9 665 271,69
2011	1163	Ville de Montréal 9986	reconstruction des conduites d'eau 900mm et 1200mm rue St-Patrick		$ 2 046 372,12
2011	1160	Ville de Montréal 1103	Remplacement de la conduite d'eau 900mm dans l'avenue du Parc		$ 3 023 582,00
2011	1159	Ville de Montréal 1092	Reconst. d'une conduite eau secondaire dans la rue St-Dominique		$ 738 411,00
2010	1158	Ville de Montréal 9967	Équipe de travail et équipement pour la réparation du réseau principal d'aqueduc		$ 3 367 287,00
2010	1157	Ville de Laval	Réahabilitation conduites aqueduc et infrastructures ave Collin, rues Limoge,...		$ 2 036 934,00

LISTE DES PRINCIPAUX TRAVAUX EFFECTUÉS
INFRASTRUCTURES URBAINES

ANNÉE	N/D	PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION DU PROJET	INGÉNIEURS-CONSEILS	MONTANT
2010	1156	Ville de Laval	Réahabilitation conduites aqueduc et infrastructures chem. Nice et rue St-Rémi		$ 1 232 843,00
2010	1155	Ville de Laval	Réahabilitation conduites aqueduc et infrastructures boul. Leblanc, rue Lucon,...		$ 1 466 012,00
2010	1154	Ville de Laval	Réahabilitation conduites aqueduc et infrastructures ave Pichette et diverses rues		$ 1 291 408,00
2010	1153	Ville de Laval	Réahabilitation conduites aqueduc et infrastructures ave d'Estrée, Edison,...	Aecom Tecsult	$ 1 565 339,00
2010	1152	Ville de Montréal	Conduite principale d'aqueduc 600mm béton-acier dans la rue Sommerset à D-D-O		$ 1 964 730,00
2010	1150	Ville de Montréal	Mise à niveau usine Atwater- Alimentation galerie 7: démolition, structure de béton et mécanique de procédé	SNC-Lavalin/ Dessau Soprin	$ 2 361 769,00
2009	1148	Ville de Montréal	const. conduites d'eau principales et secondaire dans les rues McTavish, Dr Penfield et des Pins		$ 5 286 906,00
2009	1147	Ville de Laval	Fourniture de ressources pour la réhabilitation de chambere de vanne		$ 263 608,00
2009	1146	Ville de Laval	Construction de conduite de refoulement, égouts aqueduc, drainage,..., voie service aut. 13	Génivar	$ 2 083 458,00

3.- Liste du personnel de gérance à affecter à l'exécution des travaux

NOMS	POSTE	Années d'expérience dans le domaine des conduits souterrains	# carte de l'APSAM
Samuel Couture, ing.	Chargé de projet	5 ans	
Benoît Lebeau, ing.	Chargé de projet	9 ans	
Jean-François Beluse	Chargé de projet	10 ans	
Nathalie Éthier	Chargée de projet	30 ans	
Carl Therrien, ing.	Surintendant	7 ans	
Tony Machado	surintendant	36 ans	
Stagiaire	Chargé de projet adjoint	à venir	

4.- Références bancaires

INSTITUTIONS BANCAIRES	PERSONNES DE RÉFÉRENCES	ADRESSE
Banque HSBC Canada	Ugo Mazzarello	2001, ave Mc Gill Collège
		bureau 300, Montréal, Qc
		H3A 1G1

5- Liste de l'équipement à utiliser pour la réalisation des travaux

QUANTITÉ	DESCRIPTION	Année de fabrication	Valeur aux livres
	Voir liste ci-jointe		

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
103002	VE	98	CAMION TRACTEUR FORD	LOUISVILLE	1FDZS96M7WVA04571	V4750H
103004		3	CAMION 12 ROUES	PETERBILT DOMPEUR	2NPNLZ0X93M809544	V98143C
103007	AV	6	CAMION 6 ROUES	GMC TSR DOMPEUR	1GDP8F1376F427857	L690360
103008	AV	6	CAMION 12 ROUES	KENWORTH T800 DOMPEUR	1NKDLUOX26J984783	L690689
103010	VE	5	CAMION INTERNATIONAL	70S	1HTWNAZTX5J196323	L690681
103011	AV	12	CAMION MACK 12 ROUES	MODEL GU813 DOMPEUR	1M2AX18C3CM014696	L641069
103017		12	CAMION KENWORTH	CON	1NKDL70X8CJ950781	L676483
104001	AV	0	CAMION WESTERN STAR	4964-FX	2WKPDDCJXYK961523	V6264W
104008	GA	6	CAMION REMORQUE MACK	CXN613	1M1AK06Y76N008846	L677753
104010	AV	7	CAMION FARDIER	Western Star	5KJJAEAVX7PY62087	L690686
104011	GA	10	CAMION REMORQUE MACK	GU-713	1M1AX07Y1AM008064	L573889
104012	AV	10	CAMION REMORQUE MACK	GU-713	1M1AX07Y3AM008065	L573890
104013		11	CAMION REMORQUE	KENWORTH T800	1XKDDB0X0BJ947359	L743575
104014		11	CAMION REMORQUE	KENWORTH T800	1XKDDB0X7BJ947360	L573887
104015	GA	11	CAMION REMORQUE	KENWORTH T800	1XKDDB0X9BJ947361	L573884
104018		13	CAMION PETERBILT	367	1XPTD40X5DD178232	L573886
104019		13	CAMION PETERBILT	367	1XPTD40X7DD178233	L573885
105008	RE	95	CAMION MACK (CITERNE A EAU)	CH 613 usage	1M1AA14YOSW041414	L667085
105009	VE	91	CAMION CITERNE EAU	INTER SERIE S	1HTSDNHR9MH322577	L690606
105010		5	DISTR.BITUME ETNYER.	tennial sur camion Sterling	2FZAASDC45AU82018	L667077
105011	VE	85	CAMION GMC GENERAL 1985	Citerne a eau	1GDT9F4R5FV622633	V4738H
105013	AV	10	CAMION KENWORTH	T800	1NKDLU0X4AJ942723LEE20983	L650095
105015	AV	5	CAMION A FUEL	FREIGHTLINER M2 106	1FVHCYDJ95HU59052	L650097
105016	AV	10	CAMION CITERNE A EAU	HINO 155-1	2AYTX01H3A9000023	L690605
105017	AV	3	CAMION A FUEL	KENWORTH	1NKDLT9X43J967816	L650096
105018	AV	2	CAMION FREIG	MCV	1FVABXAK12HK00269	L690604
105020		98	CAMION CITERNE A EAU FORD	FORD LT9000	1FDZZ96W7WVA28477	L667076
105021	AV	1	CITERNE A EAU INTER	4900	1HTSHADR51H357812	L667084
105022	AV	6	CAMION CITERNE EAU	GMC T-7500	1GDP7F1356F405925	L619885
105023	AV	1	CAMIONNETTE INTERN	4700	1HTSCABP11H323477	L690603
105025	AV	1	CAMION CITERNE MACK	CH613 (600)	1M1AA13Y81W142393	L673027
105026	AV	86	CAMION INTERNATIONAL	F-1954	1HTLKTVR9GHA20720	L667075
105027	AV	1	CAMION CITERNE MACK	CH613	1M1AA13Y51W142397	L677754
105028	AV	2	CAMION CITERNE MACK	CH613	1M1AA13Y22W147008	L673026
105029	AV	5	CAMION CITERNE MACK	CHN613	1M1AJ06Y05N001559	L690601
105030		14	CITERNE A BITUME	FREIGHTLINER	EFVHCYCYXEHFR8009	L585208

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
105031	AV	11	CITERNE A EAU KENWORTH	CON	1NKDLP0X6BJ946680	L585209
105032	AV	97	CITERNE MACK	CH-613	1M1AA13Y1VW074783	L743829
106001	VE	89	CAMION PORTEUR FORD	LTS 8000	1FDZY82A3KVA52180	L666805
106003	AV	99	CAMION INTERNATIONAL BOOM	4900	1HTSHADROXH215277	L690612
106005	VE	3	BOOM TRUCK WESTERN STAR	4900SA	5KKHALCV23PL74130	L667074
107005	AV	99	CAMIONNETTE GMC 3500 BOOM	TC 31403	1GDJC34F2XF066242	L666824
107008		4	CAMIONNETTE FORD BOOM	F450	1FDXF46P24EA45518	L666823
107009	AV	4	CAMIONNETTE FORD	F450	1FDXF46P34EA55765	L666822
107014	AV	99	CAMIONNETTE GMC T8500	TSR	1GDP7C1C1XJ518347	L666821
107015	AV	99	CAMIONNETTE GMC T8500	TSR	1GDP7C1C6XJ519347	L666820
107022	AV	7	CAMION FORD E350	CUBE 12'	1FDSE35L77DB18561	FLY3028
107023		6	CAMION FORD E350	CUBE 12'	1FDSE35L56DA52333	V90687E
107024	AV	6	CAMIONNETTE FORD	E350 CUBE 12'	1FDSE35L76HA19021	FLB2361
107025	AV	7	CAMIONNNETTE FORD	E 350	1FDSE35L67DB18535	FKR9654
107027	VE	5	CAMIONNETTE GMC	SAVANA	1GDHG31V751223658	FLB2360
107031	VE	4	CAMIONNETTE FORD	E-450	1FDXE45P34HA82029	L666819
107035		1	CAMION A INJECTION	RYDER	1HTSDAAR01H324085	L690634
107036	VE	6	CAMIONNETTE FORD	E450	1FDXE45P96DA17955	L666802
107038	AV	8	CAMION FORD E350	SUPER DUTY	1FDSE35L78DA72120	FLB2359
107050		6	CAMION FORD	E 450	1FDXE45P26DA17957	L666818
107051		8	CAMION HINO	185	2AYNC6JM583S11886	L690611
107059	VE	3	CAMIONNETTE FORD	E450	1FDXE45F03HB20323	L666815
107071		12	CAMIONNETTE FORD	F550	1FDUF5GT6CEA13903	L619810
107073	AV	4	CAMION INTERNATIONAL	40S	1HTMMAAN44H615408	L672676
107074		5	CAMION HINO	185	JHBNC6JM051S10026	L619820
107076		14	CAMIONNETTE GMC	SAVANA	1GD072BA6E1177937	FKS6219
107077		14	CAMIONNETTE GMC	SAVANA	1GD072BA5E1174334	FKS6208
108003	AV	1	CAMIONNETTE GMC	SIERRA	3GDKC34F11M107312	L666803
108006	RE	3	CAMION FORD	F-550	1FDAF56P93ED40819	L690610
108009	AV	11	CAMION REMORQUE (TOWING)	KENWORTH T800	1NKDLU0X6BJ947388	L573883
108010	AV	6	CAMION INTERNATIONAL	7400	1HSWCAAR66J297791	L667073
108011	AV	4	CAMION PLATE-FORME	MITSUBISHI FUSO	JL6AAE1H44K010230	L660992
108012	AV	5	CAMION HINO	HIN 185	JHBNC6JMX51S10051	L690609
108013		95	CAMION INTERNATIONAL 40S	POLARIS #1560	1HTSCAAN9SH669505	V97926C
108014	AV	88	CAMION INTERNATIONAL	S1700	1HTLCCFN5JH540703	V4780H
108015		89	CAMION INTERNATIONAL	S1900	1HTLDTVR3KH638597	V4779H

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
108016	AV	89	CAMION ENTERNATIONAL	S1900	1HTLDTVN0KH637663	V4778H
108044		10	CAMION HINO	185 MA	2AYNC6JMXA3S14563	L689087
109026		5	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTRX12W15NA99089	V12314G
109055	ND	4	CAMIONNETTE FORD	F350	1FTSW31P34EB43487	FKS4199
109056		4	CAMIONNETTE FORD FLECHE	F-350	1FTSW31L24ED27106	V6712K
109064		4	CAMIONNETTE GMC FLECHE	2500 8cyl.6.0L	1GTGC24UX4Z179549	V4503X
109079		7	CAMIONNETTE GMC	SIERRA	2GTEC19C371635681	V16911A
109080	AV	6	CAMIONNETTE FORD	F250	1FTSW21P16EC51863	FLB2349
109082	VE	8	CAMIONNNETTE FORD	F150	1FTPW14V38FB63744	FKR9617
109083		5	CAMIONNNETTE FORD	RANGER	1FTYR44U65PA64412	FKR9616
109086	VE	8	CAMIONNNETTE TOYOTA	TUNDRA 4 PORTES OFF ROAD	5TBDV54138S509892	FKR9614
109089		5	CAMIONNNETTE FORD	RANGER	1FTYR44U75PB01225	V98139C
109099		9	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTRX12809FA15930	V16943A
109104	AV	6	CAMIONNETTE FORD FLECHE	F 250	1FTSW20536ED33707	FLB2346
109109		4	CAMIONNETTE FORD FLECHE	F 250	1FTNW20L84EC49228	V6773K
109110	AV	6	CAMIONNETTE FORD FLECHE	F 150	1FTRF12256NA74696	FLB2397
109114		8	CAMIONNETTE FORD FLECHE	F 250	1FTSW20578EA77140	V98120C
109126		10	CAMIONNETTE FORD	EXPLORER SPORT TRAC	1FMEU5BE4AUA04249	FLB2342
109127	AV	7	CAMIONNETTE FORD	EXPLORER Sport Trac	1FMEU51K47UA07684	FLB2341
109129	AV	9	CAMIONNETTE FORD	RANGER	1FTYR44E49PA65766	FKR9663
109131		10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTFW1EV0AFA46364	FLG5186
109133		7	CAMIONNETTE DODGE	DAKOTA	1D7HE28K57S255382	FLB2339
109144	AV	4	CAMIONNETTE FORD SD	F-250	1FTNF20L14EA37383	FLB2392
109147		10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEX1C82AFB31387	FKR9798
109148		6	CAMIONNETTE FORD	F250	1FTSW21556EB90712	FKY5792
109154	ND	8	CAMIONNETTE FORD	F250 LONGBOX	1FTSX21528EC72297	RUL-468
109162		10	CAMIONNETTE FORD FX4	F150	1FTFW1EV5AFB99998	FLB2334
109165		10	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTFW1EV6AFB99296	FLB2332
109166	AV	10	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTFW1EV6AFC37724	FLB2331
109167		10	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTFW1EV2AFC18930	FLB2330
109169	AV	6	CAMIONNETTE FORD FLECHE	RANGER	1FTYR44U46PA47948	FLB2328
109170	AV	7	CAMIONNETTE FORD	RANGER	1FTYR44U57PA14636	FLB2390
109173		8	CAMIONETTE FORD	RANGER	1FTYR44U18PA69554	V98146C
109175	AV	8	CAMIONNETTE FORD	RANGER XL	1FTYR44E48PB09294	FLB2327
109176	AV	10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CV9AKE24698	FLB2387
109183	AV	10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CV8AKE27592	FLB2386

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
109193	AV	10	CAMIONETTE FORD	F150	1FTVX1CV4AKE33258	FLB2324
109194		10	CAMIONETTE FORD	F150	1FTVX1CV6AKE33259	FKR9635
109195	AV	7	CAMIONNETTE FORD	RANGER	1FTYR44U57PA14474	FLB2323
109196	AV	7	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX12507NA65587	FLB2322
109202	AV	8	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX12518KE40101	FKR9791
109203	AV	6	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX14516NB14288	FLB2321
109206		8	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150	1FTPW14V68FB87195	FKR9794
109210	AV	8	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX12518KE03971	FKV6774
109211	AV	10	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150	1FTFW1EV3AFD81957	FLB2320
109212		10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTFW1EV7AFD82027	FLB2319
109219		10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CV0AKB97109	FKR9788
109220	AV	10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CV3AKE00056	FKR9793
109222	AV	11	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CF1BKD29286	FLB2318
109223	AV	8	CAMIONNETTE FORD	RANGER	1FTYR44U68PA87631	FKR9789
109224		11	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTFW1CF2BKD42152	FLB2384
109225		11	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEX1CM4BFA22234	FLB2383
109226		11	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEX1CM6BFA22235	FKR9661
109230		10	CAMIONNETTE FORD	F150 XL	1FTVX1CV7AKB97107	FKR9795
109231		11	CAMIONNETTE FORD	RANGER	1FTKR4EE9BPA00650	FLB2382
109232	AV	11	CAMIONNETTE FORD	RANGER	1FTKR4EE2BPA09402	FLB2315
109233	VE	10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CV5AKB97106	FKR9787
109234		10	CAMIONNETTE FORD	F150 (FLECHE)	1FTVX1CV8AKC08115	FKR9678
109235	AV	10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CV3AKB97105	FKR9677
109238		10	CAMIONNETTE DODGE	DAKOTA	1D7CW3GK5AS264377	V90698E
109241	AV	10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CV7AKE00058	FME3602
109242		10	CAMIONNETTE FORD	F150 (FLECHE)	1FTVX1CV2AKE01859	FME3601
109243		9	CAMIONNETTE FORD	F250 XLT	1FTSW21529EB26292	FKR9673
109245	AV	11	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEX1CM1BFC96751	FKR9684
109247		3	CAMIONNETTE GMC	SIERRA	1GTHC23U33F192195	V61314A
109249	VE	4	CAMIONNETTE GMC FLECHE	SIERRA	1GTHC23U54F191213	FLB2312
109257		12	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150	1FTFW1ET8CFB59769	FKN5651
109258	AV	12	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTFWJEF4CFC13093	FKN5650
109260	GA	12	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTFW1EF6CKD90414	FKN5646
109265		12	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150	1FTFW1ET7CFB59732	FKN5645
109267		12	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTFW1EF1CFB89089	FKN5628
109270	AV	8	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX12548KD68679	FKR9685

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
109271	AV	11	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CF9BKD53898	FKR9682
109275	AV	11	CAMIONNETTE FORD	F150 (FLECHE)	1FTVX1CFXBKD28802	FKR9683
109276		10	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTFW1EV9AFC93284	FKN5421
109289	AV	9	CAMIONNETTE FORD	F150 XLT	1FTRX14879FB36676	FLB2372
109296		11	CAMIONNETTE FORD	F150 XTR	1FTFW1EF9BKD88056	FLB2365
109302	AV	99	CAMIONNETTE FORD 4X4	VAN	1FTSS34F4XHA28446	V98145C
109308		12	CAMIONNETTE FORD 4X4	F250	1FT7W2B62CEA62369	FKY5798
109314	AV	10	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150 (FLECHE)	1FTVX1EV5AKB97118	FKY5795
109316	AV	8	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150 (FLECHE)	1FTRF14V28KE23311	FKY5794
109324		13	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150	1FTFW1ET3DFB85052	FKR9792
109327	AV	12	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1CF7CKD66201	FKN5643
109335	AV	9	CAMIONNETTE CHEVROLET	SIERRA 1500 4X4 (FLECHE)	3GTEK13C49G246019	FKV6754
109337	AV	10	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500 (FLECHE)	1GTSCTEX9AZ256710	FKN5422
109339	AV	10	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTSCTEX7AZ245639	FKV6752
109340	AV	11	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTFW1EF1BFA28532	FKV6749
109341		11	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500 2X4	1GTR1TEA3BZ305742	FKV6753
109343	AV	10	CAMIONNETTE CHEVROLET	SILVERADO 4X4	1GCSKREA8AZ135040	FKV6751
109345		11	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTFW1ET5BFA88626	FKV6750
109346		13	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTFW1ET0DKE36231	FJK3860
109347		10	CAMIONNETTE FORD	F250 4X4	1FTSX2B56AEB00004	FKV6745
109349	AV	13	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVW1ET6DKF49936	FJC6034
109350		7	CAMIONNETTE FORD	RANGER	1FTYR44U67PA69029	V98144C
109357	AV	11	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTFX1CF5BFC30628	FKV6760
109365		14	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTVX1EFXEKF11912	FKP1179
109368		15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	3GTU2VEC3FG276799	FKG9604
109369	AV	15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTV2TEH2FZ300238	FKG9605
109370		15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTV2TEH0FZ301033	FKG9606
109371	AV	15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTV2TEH5FZ325702	FKG9603
109372	AV	15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTV2TEH1FZ217853	FKG9607
109373	AV	15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTV2TEH5FZ329202	FKG9628
109374		15	CAMIONNETTE FORD	F150 XLT 4X4	1FTEW1EP0FKE53855	FLG5820
109375		15	CAMIONNETTE FORD	F150 XLT	1FTEW1EP2FKE53856	FLA2216
109376		15	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150 XLT	1FTEW1EP4FKE53857	FLA2217
109377		15	CAMIONNETTE FORD	F150 XLT	1FTEW1EP6FKE53858	FLA2218
109378		15	CAMIONNETTE FORD	F150 XLT	1FTEW1EP8FKE53859	FLA2219
109379		15	CAMIONNETTE FORD	F150 XLT	1FTEW1EP4FKE53860	FLA2233

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
109380		15	CAMIONNETTE FORD	F150 LARIAT SPORT	IFTEW1EP4FFC63596	FLA2016
109381		15	CAMIONNETTE FORD	F150 LARIAT SPORT	1FTEW1EP8FFC63598	FLA2017
109383		15	CAMIONNETTE FORD 4X4	F150 LARIAT SPORT	1FTEW1EG6FFC63597	FLA2007
109384		16	CAMIONNETTE FORD	F250 XL	1FT7W2BT1GEA76114	L672786
109385		16	CAMIONNETTE FORD	F250 XL	1FT7W2BT3GEA76115	L672779
109386		16	CAMIONNETTE FORD	F250 XL	1FT7W2B62GEA76116	L672732
109388		16	CAMIONNETTE FORD	F250 XL KINGCAB	1FT7X2B6XGEA76118	FLA2753
109389		16	CAMIONNETTE FORD	F250 XL KINGCAB	1FT7X2B61GEA76119	FLA2757
109390		15	CAMIONNETTE DODGE	RAM LARAMIE 1500	1C6RR7NM8FS726131	FKZ6677
109392	AV	15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTV2TEH7FZ406345	FKG9652
109393		15	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 1500	1GTV2TEH5FZ370204	FKG9653
109396	AV	8	CAMIONNETTE DODGE	CARAVAN	1D4HN11H08B129342	V4769H
109397		8	CAMIONNETTE DODGE	CARAVAN	1D4HN11H98B129341	V4770H
109401	AV	16	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 2500 HD	1GT12REG5GF111465	L701188
109402	AV	16	CAMIONNETTE GMC	SIERRA 2500 HD	1GT12REG9GF194138	L701262
109406		16	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP4GFC90461	FLS7227
109407		16	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP2GFC90460	FLS7226
109408		16	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP6GFC90459	FLS7254
109409		16	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP6GFC90462	FLS7225
109410		16	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP5GFC90467	FLS7232
109412		16	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP8GFC90463	FLS7224
109413	GA	16	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EPXGFC90464	FLS7230
109415	AV	17	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP0HHFA02310	FME8647
109416		17	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP7HFB56299	FMG8046
109417		17	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP6HKD27874	FMG8047
109418		17	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP4HFC08875	FMJ9932
109419		17	CAMIONNETTE FORD	F150 4X4	1FTEW1EP1HFB70070	FMJ9852
109420	AV	17	CAMIONNETTE FORD	F450	1FT8W4DT6HED95748	L739290
109421		17	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEW1EP5HFC62945	FLW9892
109422		17	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEW1EPXHFC62942	FLW9888
109425		17	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEW1EP1HFC62943	FMM6736
109426		17	CAMIONNETTE FORD	F250	1FT7W2B68HED95747	FMM6327
109428		17	CAMIONNETTE FORD	F150	1FTEW1EP8HFC62941	FMM6531
110001		75	CAMION EUCLID 75T.	301-ND	64756	V4728H
110002		75	CAMION EUCLID 75T.	301-ND	65641	V4727H
110003		75	CAMION EUCLID 75T.	301-ND	65642	V4726H

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
110004		86	CAMION CATERPILLAR 35T	769C	1X03675	V4725H
110006		86	CAMION CATERPILLAR 35T	769C	1X03677	V4800H
110007		80	CAMION EUCLID 75T.	301-ND	70711	V4799H
110008		84	CAMION EUCLID 75T.	301-ND	72578	
110009		96	CAMION CATERPILLAR 35T	769D	5TR00238	V4798H
110020		96	CAMION EUCLID	40 TONNES	402TDC075628	V4795H
110026		10	CAMION ARTICULE	350D	1DW350DTLA0630538	V6456K
110027		10	CAMION ARTICULE	350D	1DW350DTTA0630948	V6468K
110028		10	CAMION ARTICULE	350D	1DW350DTPA0630949	V6471K
110029		10	CAMION ARTICULE	350D	1DW350DTCA0630950	V6472K
110030		10	CAMION ARTICULE	350D	1DW350DTTA0630951	V6473K
110035		2	CAMION CATERPILLAR	775	CAT0775EVBEC00088	V6262W
110038		10	CAMION CATERPILLAR	772Q	CAT00772LRLB00637	V6261W
110039		10	CAMION CATERPILLAR	772Q	CAT00772HRLB00638	V98268C
111023	AV	10	AUTOBUS	E350	1FBSS3BLXADA71605	FKR9797
111024	RE	2	AUTOBUS	CHEVROLET	1GBHG31FX21203210	A69889
111026	RE	12	AUTOBUS	ECONOLINE	1FBSS3BL7CDA70284	A69893
112001	AV	0	TRANSPORTEUR 6000 LBS	HOME MAID		
201003		4	REMORQUE BASCULE MANAC 28'6"	41328	2M543086846094366	RG9289A
201013		7	REMORQUE BASCULE	44228A00	2M542085076115564	RF1406L
201024		16	REMORQUE BASCULE TRG	1D72144G10K	2NEE112B6GN000388	RG1406P
201025		17	REMORQUE BASCULE TRG	1D72144G10K	2NEE11BXHN003523	RH0173A
202001		95	REMORQUE 13'X78"	6,613	2P9U54F29SA071004	RH9826H
202005		5	REMORQUE FERMEE 2 ESSIEUX	NH612	5N6200E2051007671	RG1425L
202007		7	REMORQUE	TS7X1	16HPB12208H168657	RG1417L
202010		9	REMORQUE 14,000 LBS	ST-7918TE	5JWTU1825A1029433	RH4463W
202013	VE	85	REMORQUE	PLATE FORME	14051344	RH9816H
202014	AV	13	REMORQUE	CARGO 7 X 14 V-NOSE	5NHUTS429DW050668	RG9343A
202015	VE	10	REMORQUE FERMEE	7 X 14		RG9329A
202017	AV	15	REMORQUE	CONTINENTAL CARGO VHW716TA2	5NHUVH620FN079060	RG8592E
202018	AV	16	REMORQUE	CONTINENTAL CARGO VHW716TA3	5NHUVH627GN080000	RG8591E
202019	AV	16	REMORQUE	CONTINENTAL CARGO VHW716TA2	79510	RG8091E
203004		84	FARDIER TIBOTRAC (FILLEUSE)	REEL FLOAT	48014	RH3405Q
203010	AV	11	REMORQUE	ARTISANALE 6' x 10'	RC8096Z	RG1415L
203011		10	REMORQUE	ARTISANALE		RG1414L
203014	AV	11	REMORQUE	ARTISANALE 6 X 10		RG1412L

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
203016	AV	10	REMORQUE BATEAU	MARATHON		RG1423L
203018	AV	98	REMORQUE		RM-94951	RG1438L
203028	VE	4	REMORQUE ETHIER		2E9UHBDD24L005329	RG9346A
203030		13	REMORQUE DECK OVER	8.6 X 16 GASLVANISER	2RYPAC2JXDM004987	RG9347A
203033	AV	10	REMORQUE BATEAU	ARTIS 6 X 20	RB2839Y	RG1320P
203034		16	REMORQUE J.S	8.5 X 16	2J9UA7344GB049698	RG0878P
204001	AV	94	FARDIER 50 TONNES	ASP-50	2M9ASP506RR113127	RG1411L
204002		98	REMORQUE PROFILEE 12,000 LBS	60"X168"	2D9UA72A2WD069044	RH4535W
204003		98	REMORQUE PROFILEE 12,000 LBS	60"X168"	2D9UA72A1WD069043	RH4433W
204004	AV	94	FARDIER BRUMAN		2J9J3X3FXPK001005	RH0258J
204005	AV	4	FARDIER TEMISKO	60T	2TMLB51364N593301	RH0292J
204006		3	REMORQUE TAG-A-LONG	Marque EZ-2 Load 21 T	2B921TT2031004442	RH4432W
204007	AV	78	FARDIER GAYMOR	65 Tonnes	G782567	RH0117A
204008		87	FARDIER MIRABEL 22'6"	TAG-ALONG	2A9AWD5C1DL013019	RH4431W
204009	AV	0	FARDIER	60 TONNES	21TMLB5232AN680901	RG1410L
204010	AV	0	FARDIER GAYMOR	65T	G/651290	RH0116A
204011	AV	10	ESSIEUX HYDRAULIQUE			
204012	AV	11	FARDIER	TEMISKO FX	2TMFX1410BN6932-01	RF4800V
204013	AV	11	FARDIER	TEMISKO LX	2TMLX051XBN693301	RH9815H
204014	AV	4	JEEP DOLLY	3 ESSIEUX	2TMJD24394N593501	RH0291J
204015	AV	8	REMORQUE	TEMISKO	2TMFL35328N652701	RG1422L
204031		17	FARDIER CAM SUPERLINE	12CAM825STE	2NEE130B6HN004988	RH0174A
204033		18	JEEP DOLLY DIABLO TEMISKO	JD	2TMJD1219JN809001	RH4506W
202020	GA	16	REMORQUE K-TRAIL	DK016-10	2RYPAA2J6GM008754	RG8138E
202021	AV	16	REMORQUE K-TRAIL	DK016-10	2RYPAA2J8GM008755	RG1205P
205001	AV	99	FARDIER "ASPEN " 45 T	FG-45-3	2A9LB4538YN125035	RG1421L
205003	VE	96	REMORQUE FLATBED TRAILMOBILE	48' 4 ESSIEUX	1PTF7AT13T9004219	RG9287A
205004	VE	98	REMORQUE MANAC 45'	2M5141469W	1049786	RJ1499H
205005	VE	96	REMORQUE TRAILMOBILE	48' 4 ESSIEUX	1PTF7AT11T9004218	RH0122J
205007	AV	1	REMORQUE	FLATBED 48'	2T9FA484911011181	RH9900H
205008	AV	1	REMORQUE	FLATBED 48'	2T9FA484611011168	RH9899H
205009		5	REMORQUE FLATBED	MANAC	2M514146751099990	RG9286A
205010	AV	6	REMORQUE FLATBED 53'	MANAC	2M514161066110463	RJ1498H
205013	AV	8	REMORQUE ALUMINIUM	FLATBED 53'	2T9FL54M08A133847	RH3421Q
301002	AV	71	REMORQUE OUTILS	40 X 8	DXM868701	RG1446L
301003	AV	78	REMORQUE OUTILS	TRAILMOBILE 8X45	7,81402E+12	RG1445L

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
301004	AV	80	REMORQUE OUTILS	TRAILMOBILE 8X48	9,8014E+12	RG1444L
301005		84	REMORQUE OUTILS	MANAC 8 X 45	2M59314LYE1009480	RG1443L
301006	AV	0	ROULOTTE LUNCH	ATCO 20' X 10'	88308	RF8564S
301007		87	REMORQUE OUTILS	40 X 8	2M5921467H1016751	RG1442L
301008	AV	88	ROULOTTE	10 X 20	8255660219	RH3492Q
301009	AV	91	REMORQUE OUTILS	8 X 52	2M5931460M1024858	RG1441L
301010	AV	93	REMORQUE OUTILS	TRAILMOBILE 48'	1PT01AAR7P9010806	RG5158W
301011	AV	59	ROULOTTE	10 x 20	R626717	RG1420L
301012	AV	97	REMORQUE MANAC	MODELE #298	2M5921460V1041583	RJ1854H
301013	AV	98	REMORQUE OUTILS	STRICK	1S12E9534W0438288	RH9830H
301014	AV	98	REMORQUE OUTILS	STRICK	1S12E9531WD438281	RC8623K
301015	AV	91	REMORQUE OUTILS	STRICK	1S12E8489LL317645	RG1440L
302009		0	ROULOTTE DE BUREAU	10 X 40		
302010		0	ROULOTTE 12 X 60		126005253	RH0113A
302011	GA	0	ROULOTTE 12 X 60		126002125	RH0114A
302013	GA	4	ROULOTTE 12 X 60	DICKIE MOORE	12600371	RH0121J
302014	AV	5	ROULOTTE 12 X 60	DICKIE MOORE	126005257	RH0155J
302016	GA	12	ROULOTTE 40'	WILLIAMS	97	RH3499Q
302017	AV	0	ROULOTTE 12 X 60	ENFAB	126008464	RA9139D
302018		12	ROULOTTE 12 X 60		RD9393N	RH3500Q
302019	AV	88	ROULOTTE 12 X 52	ABRI MOBILE	8255660267	
302020	AV	0	ROULOTTE 24 X 60	COMPLEXE BUREAU WMI	504 & 507	
302021	AV	0	ROULOTTE 24 X 52	COMPLEXE BUREAU	00316 & 00372	
302022	AV	0	ROULOTTE 24 X 52	COMPLEXE BUREAU ENFAB	125205249 & 125205250	
302023	AV	0	ROULOTTE 12 X 40	WILLIAMS SCOTTMAN	AFAD2249	
302024	AV	0	ROULOTTE 10 X 52	DICKIE MOORE	LM47223-1	
302025		0	ROULOTTE 10 X 52	USAGÉ	9115	
302026	AV	91	ROULOTTE 10 X 32		8255660122	RF5300V
302027	AV	0	ROULOTTE 12 X 60	GASTIER	190009	
302028	AV	3	ROULOTTE 12 X 60	DICKIE MOORE	126003141	
302029	GA	0	ROULOTTE 12 X 50	DOMESTIQUE	0	
401001		86	CHARGEUR ELEVATEUR	V130	92W2572	
401003		84	CHARGEUR ELEVATEUR CAT.	V.C.60C	44Y1353	
401004		0	CHARIOT ELEVATEUR MOFFETT	M5000	10122	FKR9660
401005		81	CHARIOT ELEVATEUR CLARK	C500Y300D	2030524355	V6260W
401006		99	CHARIOT ELEVATEUR MOFFETT	M5000	8480	FKR9659

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
401007		95	CHARIOT ELEVATEUR TOYOTA	42-6FGU20	68191	
401008		3	CHARIOT ELEVATEUR CATERPILLAR	DP70	T20C61430	V6204W
401009		1	CHARIOT ELEVATEUR	Caterpillar DP30k (usage)	AT14C35489	V4794H
401010		0	CHARIOT ELEVATEUR CAT	V180	94W201	
401011	ND	0	CHARIOT ELEVATEUR			
401012		5	CHARIOT ELEVATEUR	HYSTER S55FTS	F187V02191C	
401013		0	CHARIOT ELEVATEUR	RAYMOND (USAGÉ) 20R30TT	208726133	
401014		1	CHARIOT ELEVATEUR	HYSTER H80XM	K005D06052Y	
401019		97	CHARIOT ELEVATEUR	HYSTER	G005D11250U	VK34526
402001	VE	7	TELESCOPIQUE ROTATIVE	DIECI PEGASUS 35.16	1570773	V6259W
402003		7	TELESCOPIQUE MERLO	38.14 Téléscopique	B7326262	FNB3921
402004	VE	7	TELESCOPIQUE MERLO	38.14 TELESCOPIQUE PTE ZM2	B7374362	FME3700
402007		9	TELESCOPIQUE MERLO	40,17	B8560783	FME3616
402009		5	ZOOM BOOM SKYTRACK	6042	160010703	FLS5342
402011	AV	10	TELESCOPIQUE MERLO	38,14	C0273884	FKR9790
402012		10	SKYTRAC	10054	160039640	FME3615
402015		12	SKYTRAC	10054	160045388	FLL8505
402017		11	SKYTRAC	10054	160041724	FJY5409
402018	GA	11	SKYTRAC	10054	160040343	FLG5478
402024	GA	12	SKYTRAC	10054	160045487	FLG5362
403002	AV	2	CAMION FORD 12 ROUES	modele Sterling	2FZHAZAS42AJ65919	V98242C
403004	AV	7	TABLE ELEVATRICE	144 x 196 6,000 lb		
403005	AV	7	TABLE ELEVATRICE	144 x 196 6,000 lb	710794 AB	
403006	VE	2	NACELLE	GENIE S-65 (Financ HSBC)	S608623	V6258W
403008	VE	0	NACELLE	GENIE S-65 (Financ HSBC)	S656376	V6257W
403009	VE	0	NACELLE	GENIE S-65 (Financ HSBC)	S606386	V6256W
403011	VE	3	NACELLE GENIE	S-65	S60-8771	V6255W
403012	VE	3	NACELLE GENIE	S-65	S60-8821	V6254W
403013	VE	3	NACELLE GENIE	S-65	S60-8766	V6250W
403014	VE	3	NACELLE GENIE	S-65	S60-8743	V6249W
403015	VE	3	NACELLE GENIE	S-65	S60-8819	V6247W
403021	AV	6	CAMION INTER 12 ROUES	7600 DOMPEUR BOITE ACNS	1HTWNAZT76J213502	V97922C
501011	VE	6	PELLE KOMATSU	PC200 LC7	C51081	V6433K
501019	GA	6	PELLE HITACHI	ZX450-LC3	FF01J3Q020317	V6431K
501021	VE	8	PELLE HITACHI	ZX450-LC3	FF01J3Q021178	V6487K
501026	GA	8	PELLE CATERPILLAR	314C	0314CPPCA01726	V6281W

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
501032		10	PELLE JOHN DEERE	240D LC	1FF240DXJA0606094	V6280W
501039		8	PELLE JOHN DEERE	450 D-LC	FF450DX913504	
501044	GA	11	PELLE CATERPILLAR	304D	CAT0304DCTYK00821	V6279W
501045	VE	12	PELLE VOLVO	EC250 DL	VCEC250DC00210044	V7428L
501046		12	PELLE CATERPILLAR	336E	CAT0336EPBZY01133	V6144G
501047	AV	11	PELLE CATERPILLAR	320D	CAT0320DHSPN00636	V16957A
501048	GA	11	PELLE CATERPILLAR	308D	CCAT0308DCGBT00467	V16903A
501051L		12	PELLE CATERPILLAR	336E	CAT0336ECYEP00400	VZ95014
501053		11	PELLE CATERPILLAR	329D	CAT0329DCWLT00558	V5547E
501056		4	PELLE CATERPILLAR	330CL	DKY01711	V5559E
501057	GA	7	MINI PELLE	KUBOTA U45	KUUC453H01H30616	V5548E
501058L	GA	15	PELLE CATERPILLAR	336E	CAT0336ECJRJ00479	VX97187
501061	AV	15	PELLE KOMATSU	PC290 LC-11	A27419	V61324A
501062		12	PELLE CATERPILLAR	349E	CAT0349EKMPZ00410	V61203A
501063L		15	PELLE KOMATSU	PC490	KMTPC239T54A40847	V61245A
501065L		15	PELLE CATERPILLAR	323FCGCTC	CAT0323FKXCF00349	VX21797
501066L		16	PELLE CATERPILLAR	323FL CGCTC	CAT0323FVXCF01053	VY89195
501067L	GA	16	PELLE CATERPILLAR	323FCGCTC	CAT0323FPXCF01158	VY89106
501068		16	PELLE CATERPILLAR	308E	CAT0308EHFJX05528	V98042C
501069		16	PELLE CATERPILLAR	325FL	CAT0325FVXAA00270	V98038C
501070		17	PELLE CATERPILLAR	314EL	CAT0314EKZJT01801	V98196C
501071		15	PELLE CATERPILLAR	349	BZ200343	V98187C
501072L		17	PELLE CATERPILLAR	336EL	BZY02718	
501073L		17	PELLE CATERPILLAR	308E	FJX01334	
502001		87	CHARGEUR CATERPILLAR	992C	49Z01121	V4793H
502002		96	CHARGEUR CATERPILLAR	980G	2KR00823	V4792H
502003		97	CHARGEUR CATERPILLAR	966F	1SL02854	V4791H
502007	AV	3	TRACTEUR CATERPILLAR	950G	09500GPAXX00186	FME3699
502009		1	CHARGEUR CATERPILLAR	980G	CAT0980GP2KR04731	V4788H
502010	VE	6	CHARGEUR SUR CHENILLE	963C	CAT0963CLBBD01125	V97924C
502012		7	CHARGEUR CATERPILLAR	980H	AJMS02346	V4786H
502013		3	CHARGEUR THOMAS (BOBCAT)	T153	LN002733	V6278W
502014	VE	7	CHARGEUR KOMATSU	WA380-6 4.25 VE.CU.114"	A53268	FME3698
502015	AV	7	CHARGEUR KOMATSU	WA380-6	A53181-A	FME3697
502017	AV	8	CHARGEUR THOMAS (BOBCAT)	LN153DCE	LN005186	V6244W
502020	GA	8	CHARGEUR THOMAS (BOBCAT)	LN153DCE	LN005156	V6277W

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
502021	AV	10	CHARGEUR CATERPILLAR	988HQ	CAT0988HHBXY04008	V6243W
502022		10	CHARGEUR CATERPILLAR	962HQ	6K00489	V98267C
502029		11	CHARGEUR CATERPILLAR	279C	CAT0279CEMBT01792	V6276W
502032L		12	CHARGEUR CATERPILLAR	980H	CAT0980HCKZL00701	V98240C
502043		16	CHARGEUR KOMATSU	WA500	KMTWA119J29010326	V61246A
502044		9	CHARGEUR CATERPILLAR	992K	H4C00369	V27563C
502045		14	CHARGEUR CATERPILLAR	950K	CAT0950KKR4A02683	V97934C
502047		16	CHARGEUR KOMATSU	WA380-8	A74007	FNB3976
502048		14	CHARGEUR CATERPILLAR	930K	EYE00523	FLG5688
502049L		17	CHARGEUR CATERPILLAR	950K	FER01221	
503009	AV	12	PEPINE CATERPILLAR	430EIT	CAT0430ECMXB00564	FKR9607
503012L		15	PEPINE CATERPILLAR	430 FIT	CAT0430FKRGS00732	FKY5677
503013L	AV	12	PEPINE CATERPILLAR	420E IT	CAT420ELDAN02168	FKY5678
503014L	AV	14	PEPINE CATERPILLAR	450 F	CAT0450FCHJR00338	FLG4863
503015	GA	17	PEPINE JOHN DEERE	410L	1T0410LXHHD306506	FME3733
503016	GA	17	PEPINE JOHN DEERE	410L	1T0410LXPHD306432	FME3732
503017	AV	17	PEPINE JOHN DEERE	310SL	1T0310SLLGD304827	FME3731
504001		88	NIVELEUSE CHAMPION	750A	750A1970919210	V4785H
504003	AV	10	NIVELEUSE CATERPILLAR	140MQ BR	CAT0140MKB9D02543	FLB2497
505001	VE	5	BULL CATERPILLAR	MODELE D4G	CAT00D4GJTLX00622	V6484K
505002	GA	6	BULL CATERPILLAR	MODELE D4G	CAT00D4GETLX00841	V98299C
505003		7	BULL JOHN DEERE	850J LGP	T0850JX136608	V97989C
505004		7	BULL JOHN DEERE	850J LGP	T0850JX148196	V97988C
505012		10	BULL JOHN DEERE	850J LGP	T0850JX181663	V98266C
505013		10	BULL JOHN DEERE	850J LGP	T0850JX181661	V98265C
505016		16	BULL JOHN DEERE	550K	1T0550KXKGF294264	V6498K
505017		17	BULL CATERPILLAR	D3K	CAT00D3KEKL202627	V90601E
506001		87	ROULEAU BOMAG	BW141-66AD	490124040	V6275W
506004		97	ROULEAU BOMAG	BW20R	2,01531E+11	V97935C
506008	AV	98	ROULEAU BOMAG 54"	BW142D	109510120435V	V6272W
506009	AV	87	ROULEAU BOMAG 54"	BW142D	1,0151E+11	V6300W
506011	GA	89	ROULEAU BOMAG 84"	BW213	1,014E+11	V6270W
506012		4	ROULEAUX CATERPILLAR 83"	CB634D	CATCB634VCDF00432	V98264C
506013		5	ROULEAUX BOMAG 46"DRUMS	120AD-4	1,0188E+11	V6269W
506014	GA	88	ROULEAU BOMAG	BW172-AD	1,0152E+11	V6299W
506016		6	ROULEAUX BOMAG DRUMS 66" BOOM	BW151AC-4	1,0192E+11	V6268W

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
506018	GA	6	ROULEAU BOMAG	BW177-D3	9,01582E+11	V98298C
506019		7	ROULEAUX INGERSOL RAND 78.7"	DD118HF	191360	V6267W
506021		5	ROULEAU INGERSOLL	SD-25D	178931	V6266W
506022	AV	6	ROULEAU BOMAG	BW100AD-3	1,01151E+11	V98297C
506025		9	ROULEAUX CATERPILLAR 47.2"	CB24	P24000982	V98263C
506026		10	ROULEAU COMPACTEUR CATERPILLAR	CS56Q	C5S00951	V6265W
506027		10	ROULEAU BOMAG	BW177 66"	9,01582E+11	V98262C
506028		10	ROULEAU BOMAG	BW211 84"	9,01583E+11	V6298W
506029	GA	8	ROULEAU BOMAG	BW211 84"	9,01583E+11	V4511X
506030	GA	10	ROULEAU BOMAG	BW211 84"	9,01583E+11	V98261C
506032		10	ROULEAU CATERPILLAR	CB54 XW	CAT0CB54TJLM00295	V4510X
506033	GA	11	ROULEAU VOLVO	SD25D	VCES25V0S225839	V97925C
506034L		12	ROULEAU CATERPILLAR	CB54 XW	JLM00688	V61322A
506035L		12	ROULEAU CATERPILLAR	CB64	DJM00385	V61308A
506036		15	ROULEAUX CATERPILLAR	CB24B	CATCB24BC2X400225	VZ69143
506037		17	ROULEAUX CATERPILLAR	CB24B	CATCB24BC2X400734	V98195C
506038		17	ROULEAUX CATERPILLAR	CB64B	C5600316	V98188C
507003	VE	4	EPANDEUSE ASPHALTE BLAW KNOX	PF3200	178149	V98260C
507004	VE	4	EPANDEUSE ASPHALTE BLAW KNOX	3120	178718	V61320A
507006	AV	10	EPANDEUSE ASPHALTE CATERPILLAR	AP-1000D	CATAP100PEAD00386	FLB2311
507014	VE		EPANDEUSE GOMACO	C-450	900800-172	V631803
507015L	AV	15	EPANDEUSE ASPHALTE CATERPILLAR	AP-1000F	CATAP100KAC400162	FKR9623
507016L	AV	10	EPANDEUSE ASPHALTE CATERPILLAR	AP-1000D	CATAP100HEAD00348	FLG4862
508003		8	PLANEUSE WIRTGEN B00M	W-50DC (financé HSBC)	9050316	V98259C
508004		12	PLANNEUSE WIRTGEN	W220	5220019	V97986C
509001	VE	5	FOREUSE HYDR. ATLAS	ROCD7-01	AVO05A72	V98258C
509002		5	FOREUSE ATLAS COPCO	ROCD-7-01	AV005A640	V6297W
509003	AV	7	JUMBO AXERA	T-11-315DATA	107D118131	V6296W
509004	AV	7	JUMBO AXERA	T-11-315DATA	107D127291	V6295W
509005		7	JUMBO AXERA	T-11-S-315CABIN	107D1273111	V6294W
509007		7	FOREUSE ATLAS COPCO	ROC D9 (Location)	AV007A1370	V6293W
509013	VE	7	FOREUSE ATLAS COPCO	EMC590	11504	V6291W
509015	VE	7	FOREUSE ATLAS COPCO	EMC590	11498	V6290W
509016	VE	7	FOREUSE ATLAS COPCO	EMC590	11541	V6289W
509017		10	FOREUSE ATLAS COPCO	D9	AVO10A1129	V6288W
509021	VE	7	FOREUSE ATLAS COPCO	EMC590	G11507K0	V6287W

LISTE D'ÉQUIPEMENT

No. Unité	Statut	Année	Description	Description 2	No. serie	Plaque
509029L		10	FOREUSE ATLAS COPCO	D3RRC	AVO10A1018	V98181E
510002		90	DETECTEUR DE METAL	FISHER	FX3	
510003		99	LOCALISATEUR MAGNETIQUE CST	MT-100	450491675	
510006	ND	2	MARTEAU TRAMAC	MODELE V55	138001	
510008	AV	0	RIPPER	HOME MAID		
510009		3	MARTEAU	TRAMAC V45	14240	
510010		6	MARTEAU	TRAMAC M300	192533	
510011		7	MARTEAU HYDRAULIQUE	TRAMAC V56	V055F50032	
510017		10	DETECTEUR DE METAL	SCHONSTEDT GA-52CX	266408	
510022	GA	10	MARTEAU TRAMAC	V32	V032B50590	
510025	AV	11	MARTEAU HYDRAULIQUE	V56	V055H50085	
510026	AV	11	MARTEAU HYDRAULIQUE	V700	M700D50310	
510027		12	MARTEAU HYDRAULIQUE	V700	M700D50311	
510028		12	MARTEAU HYDRAULIQUE	V46 SHD	V045H50197	
510030	AV	14	VIBRO GILBERT	MG-90	MG-15-001-90	
510043		17	MARTEAU HUSKIE	HH1003	15J45-005	
510044		17	MARTEAU HUSKIE	HH1003	15J45-013	
600001	AV	98	REMORQUE SIGNALISATRICE	VM-94S	44000	RD8551S
600002	AV	98	REMORQUE SIGNALISATRICE	VM-94S	44001	RD8504S
600003	AV	0	REMORQUE SIGNALISATRICE	6LD260	3112593	RD5971P

6.- Liste des contrats réalisés dans le domaine de l'éclairage et signalisation par notre entreprise ou notre sous-traitant au cours des trois dernières années

DESCRIPTION	Envergure $	Nom et adresse du propriétaire
Voir annexe A-5 ci-joint de notre sous-traitant		

Nom ..... Laurent Etheimer

en qualité de ..... Vice-président régional

Signature .....

Le ..... 1er mai 2018

Témoin ..... Line Proulx

Page 5 de 5

Formulaire A-5

Expériences et références du soumissionnaire

Nous, soussignés, TRANSELEC / COMMON INC.
(raison sociale)
2075, boulevard Fortin, Laval, Québec H7S 1P4
(adresse commerciale aux fins du présent contrat)

514-382-1550
(Téléphone)

certifions les informations suivantes :

1- Liste des contrats en cours de réalisation par notre entreprise :

DESCRIPTION	Envergure $	Degré d'avancement %	Nom et adresse du propriétaire
Sainte-Anne-des-Plaines	3,744,544.$	85 %	HYDRO-QUEBEC
Viger / De Lorimier, Mtl. Ligne souterraine 315 kV.	1,711,350.$	98 %	HYDRO-QUEBEC
Boul. Laurentien, Montréal	2,280,000.$	65 %	GROUPE TNT et VILLE DE MONTREAL
Amélioration voie d'accès Aut. 25, Port de Montréal	1,041,000.$	85 %	ROXBORO EXCAVATION
Chemin Côte-St-Luc, Mtl.	3,118,942.$	35 %	BAU-VAL CONSTRUCTION
Rue Laurier, Montréal	1,110,298.$	99 %	BAU-VAL CONSTRUCTION
Bas St-Laurent - Gaspésie Canalisations souterraines	850,455.$	88 %	HYDRO-QUEBEC
Mauricie Bas-St-Laurent Chambres enfouies	1,304,000.$	99 %	HYDRO-QUEBEC
Nouveau corridor du Pont Champlain	2,000,000.$	99 %	SIGNATURE SUR LE ST-LAURENT
De Lorimier / Viger Atwater / De Maisonneuve	5,688,967.$	99 %	HYDRO-QUEBEC
Postes Jeanne-d'Arc et Notre-Dame. Can.souterraines	4,307,930.$	99 %	HYDRO-QUEBEC
Rue Drummond, Montréal	967,034.$	99 %	C.S.E.M.
Rue des Seigneurs, Terrebonne. Can. Sout.	1,524,295.$	95 %	HYDRO-QUEBEC

2.- Liste des contrats réalisés dans le domaine des conduits souterrains par notre entreprise au cours des cinq dernières années

DESCRIPTION	Envergure $	Nom et adresse du propriétaire
Rues Parthenais, Logan, Mtl.	2,585,426.$	C.S.E.M.
Rue Atwater, Montréal	1,288,168.$	C.S.E.M.
Rue Buchan et 3e avenue, Mtl.	1,060,828.$	C.S.E.M.
Travaux généraux, mineurs	2,720,735.$	C.S.E.M.
Rue Ontario, Montréal	2,930,957.$	C.S.E.M.
Avenue Papineau, Montréal	1,464,700.$	C.S.E.M.
Boul. St-Elzéar, Laval	2,923,020.$	HYDRO-QUEBEC
Gamelin / Lucerne	6,273,196.$	HYDRO-QUEBEC
Québec-2 / Limoilou	2,870,400.$	HYDRO-QUEBEC
2e rue est, Rimouski	1,071,397.$	HYDRO-QUEBEC
Travaux généraux, intermédiaires	3,937,200.$	C.S.E.M.
Rue St-Laurent, Lévis	1,198,411.$	HYDRO-QUEBEC
Avenue des Draveurs, Trois-Rivières	2,576,945.$	HYDRO-QUEBEC
Rue de l'Eglise, Montréal	1,110,638.$	C.S.E.M.

3.- Liste du personnel de gérance à affecter à l'exécution des travaux

NOMS	POSTE	Années d'expérience dans le domaine des conduits souterrains	# carte de l'APSAM
BENOIT MARCIL	Chargé de projet	7	52132
JERRY LESCHIUTTA	Coordonnateur	28	50408
YVAN RIOUX	Surintendant	29	50353
SACHA CARBALLADA	Contremaître	14	50333
YVES BRIN	Contremaître	52	50354

4.- Références bancaires

INSTITUTIONS BANCAIRES	PERSONNES DE RÉFÉRENCES	ADRESSE
BANQUE NATIONALE DU CANADA	M. Pierre Gendron # 514-394-4223	1679, boulevard de l'Avenir Laval (Québec) H7S 2N5

5- Liste de l'équipement à utiliser pour la réalisation des travaux

QUANTITÉ	DESCRIPTION	Année de fabrication	Valeur aux livres
Au besoin	Pépines JD 710		
Au besoin	Pépines Artisans		
Au besoin	Camions 10 et 12 roues		
Au besoin	Camions Cube		
Au besoin	Camionnettes		
Au besoin	Compresseurs 185 CFM		
	NOTE : La plupart des équipements requis sont loués avec opérateurs		

6.- Liste des contrats réalisés dans le domaine de l'éclairage et signalisation par notre entreprise ou notre sous-traitant au cours des trois dernières années

DESCRIPTION	Envergure $	Nom et adresse du propriétaire
Eclairage du tunnel de Melocheville	958,622.$	Ponts Jacques-Cartier et Champlain 1111 St-Charles, Longueuil (Québec)
Eclairage terrain de tennis Centre Claude-Robillard	433,333.$	Ville de Montréal 801, rue Brennan, Montréal (Québec)
Eclairage Boul. Roland-Therrien	252,823.$	M.T.Q. 201 Pl.Charles-Lemoyne, Longueuil (Qc)
Terminus Sainte-Julie	1,734,877.$	A.M.T. 700 De La Gauchetière ouest, Montréal
Parc Decelles	276,885.$	Arr. St-Laurent, Ville de Montréal 777 Marcel-Laurin, Montréal (Québec)
Boulevard Grande-Allée	705,350.$	Ville de Boisbriand 940 Grande-Allée, Boisbriand (Québec)
Eclairage et feux de circulation, rue Sherbrooke	374,993.$	Ville de Montréal 801, rue Brennan, Montréal (Québec)
Parc Le Boutillier	502,739.$	Ville de Laval 1 Place du Souvenir, Laval (Québec)
Réfection routière 2016	624,425.$	Arr. St-Léonard, Ville de Montréal 8400, boul. Lacordaire, Montréal, Qc
Eclairage et feux de circulation, avenue Dollard	1,114,195.$	Arr. LaSalle, Ville de Montréal 7277, rue Cordner, LaSalle (Québec)
Terrain de soccer, Parc Maurice-Tessier	811,811.$	Ville de Blainville 1000 Ch.du Plan-Bouchard, Blainville
Eclairage tours du pavillon Roger-Gaudry	538,458.$	Université de Montréal 2787, ch. des Services, Montréal
Eclairage Boul. Marie-Victorin	329,358.$	Ville de Candiac 100, boul. Montcalm nord, Candiac

Nom Richard Lafrance et Jacques Lavigne

en qualité de Vice-Président et Vice-Président

Signature

Le 17 avril 2018

Témoin Johanne Turcotte
Johanne Turcotte

Projet St-Hubert lot 1B

GDD 1181009009	*Soumission 403912*	*Par : O. Vaudrin-Charette*	*Date : 2018-05-09*

Projet Simon	Catégorie d'actif	Montant	Contingences	Total
173694	Travaux d'eau - 13010	1 985 113,00 $	- $	1 985 113,00 $
173695	Travaux d'égoûts - 12010	2 163 390,00 $	- $	2 163 390,00 $
173696	Travaux chaussée - 17020	1 059 369,00 $	- $	1 059 369,00 $
173699	Travaux de trottoir - 17030	10 312 619,82 $	1 883 406,93 $	12 196 026,75 $
173697	Travaux d'éclairage - 19010	166 146,50 $	- $	166 146,50 $
173698	Travaux de feux - 17040	152 803,00 $	- $	152 803,00 $
173700	Travaux CSEM - 19520	2 977 218,00 $	- $	2 977 218,00 $
173700	Travaux Énergir - 19520	17 410,00 $	- $	17 410,00 $
	Sous-total 1 (avant taxes)	**18 834 069,32 $**	**1 883 406,93 $**	**20 717 476,25 $**
	Sous-total 1 (avec taxes)	**21 654 471,20 $**	**2 165 447,12 $**	**23 819 918,32 $**
173702	Incidences services professionnels - Laboratoire et contrôle qualitatif			434 877,15 $
173698	Incidences services techniques - Utilités publiques			347 901,72 $
173698	Incidences services techniques - Marquage et signalisation			26 092,63 $
173698	Incidences services techniques - Communication			39 138,94 $
	Sous-total 2 (avant taxes)			**848 010,44 $**
	Sous-total 2 (avec taxes)			**975 000,00 $**
	Total avec taxes			**24 794 918,32 $**

CONTRAT 1408-403912

		Total	CSEM	VM	Autres
Prix soumis			96.0%	4.0%	
Coût de la construction avant taxes		2 979 468.00 $	2 860 631.00 $	118 837.00 $	
Contingent - construction	10%	297 946.80 $	286 063.10 $	11 883.70 $	- $
Sous-total		3 277 414.80 $	**3 146 694.10 $**	**130 720.70 $**	- $
Prix estimé CSEM +15%	17.16%				
Coût de la construction avant taxes		2 565 600.95 $	2 441 734.77 $	123 866.18 $	
Contingent	10%		244 173.48 $		
Sous-total			**2 685 908.25 $**		
Majoration de 15%			**402 886.24 $**		
Sous-total			**3 088 794.49 $**		
Écart Prix soumis vs estimé CSEM + 15%		Si exédent Positif, payé par Ville	**57 899.61 $**	**57 899.61 $**	
Sous-total construction participation(s) bordereau VM		**3 277 414.80 $**	**3 088 794.49 $**	**188 620.31 $**	- $
réfection		- $	- $	- $	
VM - Part signalisation			200 275.08 $		
Sous-total construction avant taxes		**3 477 689.88 $**	**3 289 069.57 $**	**188 620.31 $**	
TPS :	5.000%	173 884.50 $	164 453.48 $	9 431.02 $	- $
TVQ :	9.975%	346 899.57 $	328 084.69 $	18 814.88 $	- $
Récupération de TPS	100.0%	(173 884.50) $	(164 453.48) $	(9 431.02) $	- $
Récupération de TVQ (CSEM)	91.5%	(300 197.49) $	(300 197.49) $		
Récupération de TVQ (VM)	50.0%	(9 407.44) $		(9 407.44) $	- $
Coût total de la construction au net		**3 514 984.52 $**	**3 316 956.77 $**	**198 027.75 $**	**- $**
Jour de surveillance		383 696.00 $	368 392.17 $	15 303.83 $	- $
Laboratoire (sols contaminés)		25 000.00 $	24 002.87 $	997.13 $	- $
Laboratoires		35 000.00 $	35 000.00 $		- $
Autres dépenses		85 000.00 $	81 609.75 $	3 390.25 $	- $
Total des dépenses incidentes		**528 696.00 $**	**509 004.78 $**	**19 691.22 $**	**- $**
Total (Construction et dépenses incidentes		4 043 680.52 $	3 825 961.55 $	217 718.97 $	- $
Frais Généraux	14.5%	586 333.68 $	554 764.43 $	31 569.25 $	- $
Total		**4 630 014.20 $**	**4 380 725.98 $**	**249 288.22 $**	**- $**

R1 Imprimé le 2018-05-09

RÉPARTITION DES COUTS ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LA CSEM

CONTRAT 1408

CONTRAT VILLE 403912

Coûts CSEM

	Coût avec taxes	Coût net	
	no projet:1869140800	no Simon: 173676	
Travaux de construction	3 781 607.74 $	3 316 956.77 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses incidentes (laboratoires,divers)	160 310.13 $	140 612.62 $	payé par la CSEM et imputé à la CSEM
	no projet:1869140801	no Simon: 173677	
Conception,surveillance et frais généraux	923 156.60 $	923 156.60 $	payé par la CSEM et imputé à la CSEM
TOTAL	**4 865 074.47 $**	**4 380 725.98 $**	

Coûts VM

	Coût avec taxes	Coût net	
Travaux de construction	216 866.20 $	198 027.75 $	payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses incidentes (laboratoires,divers)	4 804.76 $	4 387.38 $	payé par la CSEM et imputé à la VM
Conception,surveillance et frais généraux	46 873.08 $	46 873.08 $	payé par la CSEM et imputé à la VM
TOTAL	**268 544.04 $**	**249 288.22 $**	
	4 916 752.31 $	4 630 014.20 $	

Imprimé le 2018-05-09 R1

PORTÉE DES TRAVAUX

Le secteur visé par l'appel d'offres 403912 comprend les tronçons A et B, soit la rue Saint-Hubert entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique.

Les travaux suivants y sont inclus :

- reconstruction de la conduite d'aqueduc;
- reconstruction de la conduite d'égout;
- mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU);
- reconstruction de l'aménagement de surface (chaussée, trottoirs et bordures).

Les plantations, le mobilier urbain et l'installation de la nouvelle marquise ne sont pas inclus dans ce lot de construction.

Tronçons A et B

Limite des travaux

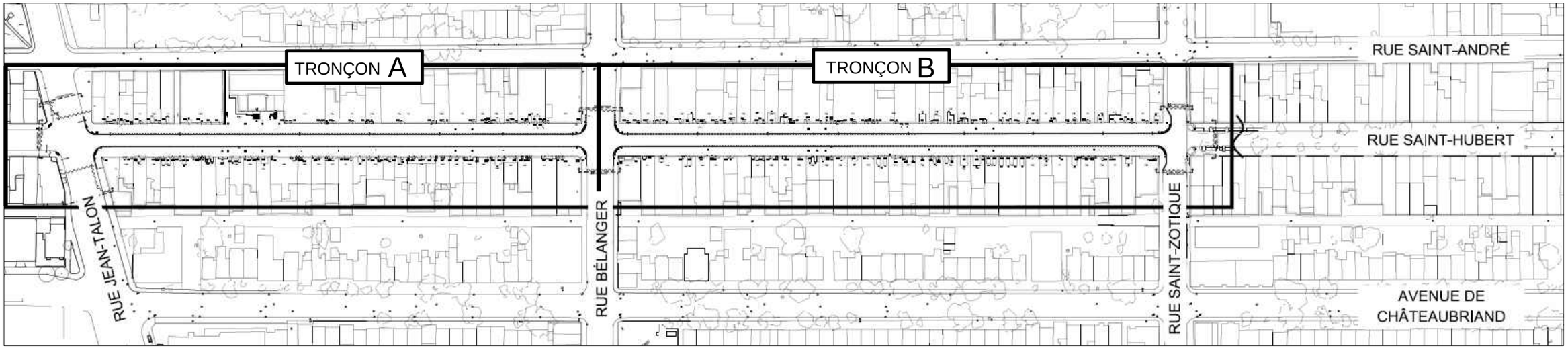

TB 2018-05-10

AMÉNAGEMENT DE SURFACE

VUE EN PLAN – TRONÇON TYPE

LÉGENDE

- Revêtement d'asphalte
- Pavés de béton
- Nouvelle marquise
- Arbre

TB 2018-05-10

Montréal

AMÉNAGEMENT DE SURFACE

VUE D'ENSEMBLE TYPE

Montréal

Soumission 403912 – Travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie et d'aménagement sur la rue Saint-Hubert entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique

GESTION DE LA CIRCULATION

Phase	Mesures de mitigation
Fermeture complète de la rue St-Hubert entre les rues Jean-Talon et St-Zotique	L'entrepreneur doit maintenir les trottoirs d'une largeur minimale de 2.0 mètres de chaque côté de la rue Saint-Hubert ouvert pour permettre l'accès des piétons aux commerces durant les travaux. Les approches des corridors piétons doivent être délimitées par des glissières de métal avec barrière de contrôle de foule. Des passerelles doivent être utilisée afin de maintenir les accès pour les piétons; L'entrepreneur doit maintenir toutes les traverses piétonnes aux intersections; Pour chaque entrave des corridors piétons établis, l'entrepreneur doit prévoir deux (2) signaleurs (1 en amont et 1 en aval); L'habillage des clôtures et des barrières de contrôle de foule ainsi que la signalisation particulière est prévu L'entrepreneur doit aviser la STM dix (10) jours avant le début des travaux pour l'inaccessibilité des arrêts d'autobus et la mise en place d'un détour; L'entrepreneur pourra travailler de 7:00 à 23:00 du lundi au samedi afin de minimiser la durée des travaux; Afin de faciliter les livraisons aux commerces lors des travaux, il est prévu de procéder à la réfection des ruelles de la rue St-Hubert entre les rues Jean-Talon et St-Zotique à l'été 2018.

Fermeture partielle de l'intersection des rues St-Hubert et Jean-Talon.	L'entrepreneur doit maintenir une voie de circulation par direction déviée sur la chaussée sud. Les voies doivent avoir une largeur minimale de 3,4 mètres; L'entrepreneur doit mettre en place un chemin de détour et un itinéraire alternatif; L'entrepreneur doit maintenir les trottoirs à l'intersection et s'assurer qu'ils sont sécuritaires; L'Entrepreneur doit maintenir toutes les rampes pour personne à mobilité réduites.
Fermeture complète de l'intersection des rues St-Hubert et Bélanger et fermeture complète de l'intersection des rues St-Hubert et St-Zotique.	L'entrepreneur doit mettre en place un chemin de détour et un itinéraire alternatif; L'entrepreneur doit maintenir les trottoirs à l'intersection et s'assurer qu'ils sont sécuritaires; L'Entrepreneur doit maintenir toutes les rampes pour personne à mobilité réduites; L'Entrepreneur n'est pas autorisé à procéder aux fermetures complètes simultanées des intersections Saint-Hubert/Bélanger et Saint- Hubert/Saint-Zotique.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000206134
N° de demande :	1731535314
N° de confirmation de paiement :	000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568
N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 403912
Numéro de référence : 1153672
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique Est et Jean-Talon Est.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1429843)** 2018-04-18 9 h 43 **Transmission :** 2018-04-18 9 h 43	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 21 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 20 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bau-Québec Ltée.. 1370, Labadie, Local 1 Longueuil, QC, J4N1C7	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	**Commande : (1425148)** 2018-04-10 12 h 55 **Transmission :** 2018-04-10 20 h 52	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 21 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 23 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1424775)** 2018-04-10 8 h 43 **Transmission :** 2018-04-10 8 h 43	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 21 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 22 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1426443)** 2018-04-12 8 h 43 **Transmission :** 2018-04-12 9 h 32	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 22 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 29 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1425260)** 2018-04-10 14 h 04 **Transmission :** 2018-04-11 7 h 22	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 22 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 26 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1425908)** 2018-04-11 10 h 45 **Transmission :** 2018-04-11 10 h 45	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 21 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 21 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets Inc. 1550 rue Ampère, bureau 305 Boucherville, QC, J4B7L4	Monsieur David Loiselle Téléphone : 450 641-8000 Télécopieur : 450 641-0826	**Commande : (1434833)** 2018-04-26 15 h 52 **Transmission :** 2018-04-26 15 h 52	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-26 15 h 52 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GLT+ inc. 100-550, Chemin Chambly Longueuil, QC, J4H 3L8 http://www.glt.ca	Monsieur Jerôme Tremblay Téléphone : 450 679-7500 Télécopieur :	**Commande : (1424747)** 2018-04-10 8 h 20 **Transmission :** 2018-04-10 8 h 20	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 22 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 26 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement

			2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1424986)** 2018-04-10 10 h 43 **Transmission :** 2018-04-10 14 h 48	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 21 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 24 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Innovex Inc. 1201 chemin Industriel arr. St-Nicolas Lévis, QC, G7A 1A8	Monsieur Louis Gagné Téléphone : 418 836-1333 Télécopieur : 418 836-9493	**Commande : (1427366)** 2018-04-13 9 h 35 **Transmission :** 2018-04-13 9 h 35	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 22 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 25 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1427392)** 2018-04-13 9 h 51 **Transmission :** 2018-04-13 9 h 51	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 22 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 27 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel

			2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1426160)** 2018-04-11 14 h 26 **Transmission :** 2018-04-11 14 h 26	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 22 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 28 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1424837)** 2018-04-10 9 h 15 **Transmission :** 2018-04-10 9 h 15	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 21 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 20 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1424753)** 2018-04-10 8 h 23 **Transmission :** 2018-04-10 13 h 05	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 22 - Courriel 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Courriel 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 30 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 25 - Courriel 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Courriel

			2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Courriel 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1427043)** 2018-04-12 15 h 25 **Transmission :** 2018-04-12 20 h 29	2923657 - 403912_Addenda1 2018-04-18 13 h 40 - Messagerie 2923658 - 403912_CahierA_Aménagement_1 2018-04-18 13 h 23 - Télécopie 2923662 - 403912_Plans_Addenda1 2018-04-18 23 h 30 - Messagerie 2923663 - 403912_FormulaireSoumission_1 (devis) 2018-04-18 13 h 56 - Télécopie 2923664 - 403912_FormulaireSoumission_1 (bordereau) 2018-04-18 13 h 25 - Téléchargement 2925703 - 20180418_403912_Addenda2_incluant un report de date 2018-04-20 14 h 27 - Télécopie 2925711 - 403912_FormulaireSoumission_2 (devis) 2018-04-20 14 h 51 - Télécopie 2925712 - 403912_FormulaireSoumission_2 (bordereau) 2018-04-20 14 h 51 - Téléchargement 2931177 - 20180430_403912_Addenda3 2018-04-30 17 h 56 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1181009009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1408 Intervention et Répartition des coûts- GDD1181009009.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181009009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1181009009.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposé au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.024

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1181009009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.

Rapport- mandat SMCE181009009.pdf

Dossier # :1181009009

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE181009009

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE181009009

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 8 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié la présentation des représentants du Service. Ils ont bien compris que les travaux, incluant la mise en place d'une nouvelle marquise remplaçant celle mise en place en 1983 étaient devenus nécessaires pour redonner une nouvelle vitalité commerciale à cette artère.

Les membres ont aussi apprécié l'exposé des mesures qui seront mises en place pour permettre la poursuite de l'activité commerciale durant les travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE181009009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.025

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187936003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18 -6216) - (5 soumissionnaires)

Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6216) - (5 soumissionnaires).
Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 771 519,38 $, taxes incluses, pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. D'accorder à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 734 780,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 18-6216;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-06 12:00

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187936003**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18 -6216) - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Une décision a été rendue par le comité exécutif en janvier 2018 (résolution CE18 0118), à l'effet que la firme 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois) a eu un rendement insatisfaisant dans le cadre du contrat d'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse).
9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois) a entrepris un recours judiciaire en injonction contre la Ville de Montréal, au motif notamment du non-respect du délai de 60 jours prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19). Ce litige s'est réglé par une entente hors cour par laquelle la Ville:

- a reconnu que l'évaluation de rendement insatisfaisant dans le cadre du contrat pour l'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse) est inopposable à 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois);
- s'est engagée à retirer 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois) de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois) a accordé une quittance totale pour tous recours contre la Ville de Montréal en contrepartie de cette reconnaissance d'inopposabilité de l'évaluation de rendement insatisfaisant et du retrait de l'entreprise de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

C'est dans ce contexte très particulier où une décision a été prise afin de régler un litige (dossier décisionnel 2183176004) que Les Entreprises C. Dubois a été retirée de la liste des firmes à rendement insatisfaisant et que l'évaluation de son rendement ne peut lui être opposée.

Considérant qu'il s'agit du plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre du présent appel d'offres public (18-6216), nous recommandons l'octroi du contrat à Les Entreprises C. Dubois.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

514 872-7062
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187936003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6216) - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Tenant pour acquis que 9014-8693 Québec Inc. (Les entreprises Dubois Inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat doit lui être octroyé.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division

Tél : 514 872-4222

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division

Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et de la législation

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018 Séance tenue le 29 mai 2018	Résolution: CM18 0653

Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6216 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0879;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

1- d'autoriser une dépense de 771 519,38 $, taxes incluses, pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 734 780,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6216;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil municipal octroie le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, soit Techniparc, pour la somme de 745 749,01 $, taxes incluses.

En guise d'information supplémentaire, M. Perez indique que c'est en vertu du dossier 1176143007 adopté par le comité exécutif en janvier 2018, que la firme Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) figure sur le registre des firmes à rendement insatisfaisant.

_____

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

_____

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, que l'Administration n'est pas en faveur de l'amendement proposé. Il lui propose plutôt de retirer l'amendement et d'attendre les explications du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, avec la possibilité, par la suite, de reporter l'étude du dossier à une phase ultérieure ou bien de le retirer de l'ordre du jour.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, indique qu'il veut l'assurance que les explications du président du comité exécutif ne seront pas données en droit de réplique.

Le leader de la majorité répond au leader adjoint de l'opposition officielle que le président du comité exécutif exercera son droit de réplique sur le dossier lors de son intervention mais il lui donne l'assurance que ce dossier pourra être retiré de l'ordre du jour ou reporté à une phase ultérieure.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour informer le conseil qu'il n'accepte pas de retirer son amendement et demande à ce que les interventions du président du comité exécutif ainsi que celles des autres membres inscrits se fassent sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Marvin Rotrand se questionne sur le pouvoir légal du conseil d'accorder, séance tenante, un contrat au 2e plus bas soumissionnaire conforme et questionne, de ce fait, la recevabilité de la proposition d'amendement.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, indique qu'il n'est pas en faveur de modifier le dossier pour accorder le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, séance tenante. Il constate que le dossier ne contient pas assez d'information pour éclairer la prise de décision des membres et il dit demeurer perplexe quant à la mention de la conformité de ce dernier avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville. M. Dorais indique qu'il aurait apprécié que des explications additionnelles lui soient fournies.

Le président du comité exécutif informe donc les membres du conseil que le dossier est retiré de l'ordre du jour et qu'il sera retourné au service. Le président du comité exécutif rassure également les membres à l'effet qu'il va réitérer sa demande à tous les services de compléter adéquatement les dossiers et qu'il en discutera avec le Directeur général de la Ville pour s'assurer que tous se conforment aux directives de la Ville afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle répond aux questionnements du conseiller Rotrand et indique que le pouvoir d'accorder au 2e plus bas soumissionnaire est maintenant encadré par la loi et indique et que le conseil est souverain à cet effet. Il poursuit et mentionne qu'il est satisfait des explications du président du comité exécutif et salue sa décision de retirer le dossier. Il propose de retourner le dossier au comité exécutif pour complément d'information appuyé par Mme Karine Boivin-Roy.

Le leader de la majorité prend la parole pour expliquer que le retrait du dossier de l'ordre du jour par le président du comité exécutif met fin débat et ne s'explique pas que la dernière intervention du chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil informe le leader de la majorité que le chef de l'opposition a un droit de parole sur les points réunis et qu'il voulait, entre autres, répondre aux questionnements du conseiller Rotrand.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur les propos du leader de la majorité qui donnaient l'impression que sa dernière intervention était déplacée. Il poursuit et indique que n'ayant pas eu réponse sur le fond de son questionnement, il avait le droit de poursuivre le débat sur un tel enjeu.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole pour indiquer au leader de la majorité que le pouvoir de retirer un dossier de l'ordre du jour ne revient pas au président du comité exécutif mais au leader de la majorité et que le droit de parole du chef de l'opposition officielle était conforme à l'article 65 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil déclare l'article 20.24 retiré, avec le consentement unanime des membres présents, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

20.24 1187936003
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 4 juin 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187936003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18 -6216) - (5 soumissionnaires)

Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6216) - (5 soumissionnaires).
Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 771 519,38 $, taxes incluses, pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. D'accorder à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 734 780,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 18-6216;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-27 16:03

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187936003**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18 -6216) - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif (CE) a adopté, le 21 janvier 2015, le dossier *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal (Programme).* Ce programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements concernés, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.
Dans le cadre du *Programme ,* et plus particulièrement dans le présent dossier, la Ville de Montréal doit octroyer un contrat pour la réfection du terrain de balle n° 1, situé au parc Louisbourg dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le processus suivi dans le présent cas est celui d'un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public n° 18-6216 a débuté le 12 mars 2018 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 28 mars 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 28 mars 2018, à 10 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur les sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits. Le premier addenda, émis le 13 mars 2018, visait à reporter la date d'ouverture des soumissions au 28 mars 2018. Le deuxième addenda, émis le 23 mars 2018, visait à répondre à une question soulevée par un soumissionnaire. Les addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits et n'ont eu aucun impact sur les prix déposés.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 25 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1214978 - 14 juillet 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance des travaux de réfection du terrain de balle situé au parc Louisbourg dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 48 430,95 $, taxes incluses. Demande de soumission sur invitation n° 17-15886 (contrat n° 16-1746) - (5 soumissionnaires).
CM17 0494 – 25 avril 2017 – Adoption autorisant un emprunt de 13 400 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle.

CM15 0546 - 27 avril 2015 - Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.*

CE15 0109 - 21 janvier 2015 - Adopter le *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.* Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 $ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 - Adopter la *Politique du sport et de l'activité physique* ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réfection du terrain de balle n° 1, situé au parc Louisbourg dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De façon générale, les travaux comprennent :
- la réfection du champ intérieur (remplacement de la terre battue, ajout d'un système de drainage en périphérie);
- la réfection de la piste d'avertissement;
- la réfection des surfaces de gazon autour du champ intérieur de la piste d'avertissement;
- la mise en place d'équipements sportifs et de mobilier (buts, marbre, plaque de lanceur, gradins);
- le remplacement des clôtures autour du terrain;
- l'installation d'écrans-filets au-dessus des clôtures;
- la mise en place d'un système d'éclairage.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison du court délai pour l'exécution des travaux et de la présence potentielle de sols contaminés (non répertoriés).

Les frais incidents représentent 5 % du total du contrat, soit 36 739,02 $, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés aux catégories suivantes :
- contrôle qualitatif;
- gestion des sols contaminés (prélèvement, caractérisation, suivi, etc.).

Accessibles à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 12 entrepreneurs,

sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, six preneurs du cahier des charges sont des entrepreneurs généraux et six sont des sous-traitants. Cinq d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :
- Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.);
- Lanco Aménagement inc.;
- NMP Golf Construction inc.;
- Salvex inc.;
- Super Excavation inc.;
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.).

B. Sous-traitants :
- JNA Leblanc électrique inc.;
- Les pavages et terrassements St-Bruno inc.;
- Musco sports Lighting;
- Neolect inc.;
- Ondel inc.;
- Systèmes Urbains inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des six entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé des soumissions conformes. Cela représente 83 % des entrepreneurs généraux, preneurs des documents d'appel d'offres, ayant déposé une soumission et 17 % n'ayant pas déposé de soumission.
À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont soit le manque de temps pour déposer la soumission, soit que l'appel d'offres ne répond pas à leurs compétences ou encore que leur carnet de commandes est complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)	638 939,44 $	95 840,92 $	734 780,36 $
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	648 477,40 $	97 271,61 $	745 749,01 $
Salvex inc.	664 842,94 $	99 726,44 $	764 569,38 $
Lanco Aménagement inc.	709 257,78 $	106 388,67 $	815 646,45 $
NMP Golf Construction inc.	715 283,65 $	107 292,55 $	822 576,20 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	621 707,77 $	93 256,17 $	714 963,93 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			776 664,28 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			87 795,85 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			11,95 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			19 816,42 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	2,77 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	10 968,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1,49 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 2,77 % à l'estimation réalisée à l'externe (Beaudoin Hurens inc.).

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville.* Son numéro de licence RBQ est le 8006-5238-75.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat s'élevant à la somme de 771 519,38 $, taxes incluses, est réparti comme suit :
Travaux prévus au parc Louisbourg - terrain n° 1, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :
Un montant de 638 939,44 $ pour les travaux, un montant de 95 840,92 $ pour les contingences de construction, ainsi qu'un montant de 36 739,02 $ pour les incidences.

Le montant de 704 500,03 $ (net de ristourne) sera financé via le règlement d'emprunt de compétence locale n° 17-051 – « Programme de réfection des terrains de balle ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vient en appui au *Plan d'action baseball 2015-2025* comportant les trois volets suivants : le développement de la pratique du baseball, l'offre d'infrastructures et la promotion du baseball par l'accueil d'événements. La mise aux normes et l'amélioration fonctionnelle du terrain de balle contribuera à l'augmentation de la fréquentation des équipements et à la pratique sportive, tout en favorisant la sécurité et le confort des usagers.
Les travaux de réfection du terrain de balle seront entrepris en conformité avec le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi que le *Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la réfection du terrain de balle identifiée au présent dossier. Sans intervention, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 23 mai 2018
Octroi du contrat au conseil municipal : 28 mai 2018
Début des travaux : septembre 2018
Date visée pour la fin des travaux : décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service de la diversité sociale et des sports
Jocelyn GAUTHIER, Ahuntsic-Cartierville
Caroline LÉGÈRE, Ahuntsic-Cartierville
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Djaffer HELLEL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Michel BORDELEAU, 25 avril 2018
Djaffer HELLEL, 23 avril 2018
Jocelyn GAUTHIER, 20 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-7062
Télécop. : 514-872-1416

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-18

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-04-19

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-04-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187936003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6216) - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187936003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé(e) au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-23

François FABIEN
Conseiller budgetaire

Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

CE : 20.026

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.027

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186620007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Hémisphères inc. pour la réalisation d'un audit écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme maximale de 131 826 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16642 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à **Groupe Hémisphères inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour **la réalisation d'un audit écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques**, pour une somme maximale de 131 826 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **18-16642** et selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:11

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186620007**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Hémisphères inc. pour la réalisation d'un audit écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme maximale de 131 826 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16642 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de gestion des écosystèmes, mis en place en 1996, est fondé sur l'acquisition des connaissances détaillées des milieux naturels et constitue une pierre angulaire de la stratégie de gestion de ces parcs dont l'écologie constitue le principal attrait. Ce programme permet de recenser et reconnaître le patrimoine naturel dans les parcs et d'orienter les interventions afin d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, maintenir la biodiversité végétale et animale, détecter sur le terrain les modifications aux ressources biophysiques et apporter des solutions concrètes aux conséquences des perturbations sur la valeur écologique des milieux.
Au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, les connaissances sur la biodiversité requièrent une actualisation; les derniers inventaires de la végétation terrestre datent de plus de 10 ans.

Dans ce contexte, ce contrat d'audit écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques vise à mettre à jour, à acquérir de nouvelles données et à préciser certains aspects pour mieux orienter le nouveau Plan Directeur du parc actuellement en préparation, ainsi que les interventions et la gestion de ces lieux pour favoriser le maintien de la biodiversité.

Considérant l'ampleur des besoins, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) n'a pas les ressources pour réaliser ce mandat en régie.

Le marché a donc été sollicité par un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Le processus a débuté le 28 mars à 14 h et s'est clôturé le 19 avril à 13 h 30. Les soumissionnaires ont disposé de vingt-trois (23) jours pour préparer et déposer leur soumission. À la suite de questions des

soumissionnaires, trois (3) addendas ont été publiés les 5, 12 et 13 avril 2018. Les addendas ont visé des précisions sur la méthodologie et la conformité à la réglementation provinciale en terme de permis et autorisations. Aucun addenda n'a eu d'impact sur les prix. Les trois (3) addendas ont été envoyés à tous les preneurs du cahier des charges, dans les délais prescrits.

Le comité de sélection a eu lieu le 4 mai 2018.

Selon les termes de la Régie de l'appel d'offres, la durée de validité des soumissions est de cent-quatre-vingts (180) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 16 octobre 2018 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 008 - 29 mai 2002 - Octroyer un contrat à Kim Marineau, biologiste consultante, retenue sur deux soumissionnaires appelés, pour les mises à jour de l'inventaire de la végétation du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et du suivi des sites exceptionnels – portion A (première partie de deux), pour un montant de 33 000 $ plus les taxes applicables.
CE20 029 - 14 mai 2003 - Octroyer un contrat à Kim Marineau, biologiste consultante pour les mises à jour de l'inventaire de la végétation du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et du suivi des sites exceptionnels - portion B (deuxième partie de deux) pour un montant de 30 580 $ plus les taxes applicables.

CE20 008 - 10 août 2005 - Autorisation d'octroyer un contrat au Comité écologique du Grand Montréal pour le programme de restauration et de protection des composantes et des fonctions écologiques des milieux naturels du parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Contrat no 503 08 05-028 au montant de 28 000 $ sans taxes, de gré à gré avec un OSBL - Bon de commande numéro 14665.

DESCRIPTION

Ce contrat de services professionnels comprend quatre (4) activités :

(1) inventaire de la végétation terrestre,
(2) inventaire de l'herpétofaune,
(3) étude de l'impact de la fréquentation sur les sentiers,
(4) relevés de la ligne des hautes eaux de certains cours d'eau intérieurs.

Les services seront rémunérés à forfait, comprenant la totalité des dépenses, sur présentation de factures dûment acceptées suite à l'approbation des livrables. Les livrables comprennent deux (2) rapports d'étape, un (1) rapport final préliminaire, un (1) rapport final et une (1) présentation. De plus, des quantités provisionnelles ont été prévues sous forme d'une banque horaire (80 heures maximum) payable sur présentation de feuilles de temps, ainsi que pour les relevés de la ligne des hautes eaux, payables après approbation du livrable (24 relevés maximum).

Pour s'assurer de la conformité du déroulement du contrat, une (1) rencontre de démarrage et deux (2) rencontres de coordination sont prévues. De plus, Groupe Hémisphères inc. doit remettre deux (2) rapports d'étape par activité d'inventaire.
Les honoraires étant payables sur acceptation des livrables par la Ville de Montréal, le contrat ne prévoit pas de dispositions contractuelles liées aux échéanciers. Les activités d'inventaire sur le terrain étant saisonnières (printemps, été et automne), la période de réalisation des travaux d'inventaire définit l'échéancier.

JUSTIFICATION

Dans le présent appel d'offres, sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission (58,3 %) et cinq (5) n'en ont pas déposée (41,7 %).
Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection, selon le système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Lors de l'analyse de conformité, le comité de sélection a rejeté une (1) offre sur la base des critères de compréhension du mandat et de la problématique, et d'expérience et d'expertise de la firme dans des travaux semblables.

La firme Groupe Hémisphère inc. a été recommandée par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe Hémisphères inc.	80,67 %	10,90	119 841,93 $	119 841,93 $
G.R.E.B.E. inc.	83,67 %	9,14	146 263,19 $	146 263,19 $
AECOM Consultants inc.	78,67 %	8,67	148 322,35 $	148 322,35 $
Groupe Rousseau Lefèbvre	75,67 %	8,09	155 417,45 $	155 417,45 $
GHD Consultants Ltée	77 %	6,16	206 082,34 $	206 082,34 $
Biodiversité conseil inc.	81,17 %	5,72	229 383,17 $	229 383,17 $
Dernière estimation réalisée			341 340,00 $	341 340,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				- 221 498,07 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				- 64,89 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)*				26 421,26 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*				22,05 %

L'écart de 224 498,07 $ (64,89 %) en faveur de la Ville de Montréal entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :
- l'estimation est réalisée selon la méthode de l'historique des coûts. Or le nombre de contrats similaires octroyés par le passé est faible et ces contrats pourraient ne pas être représentatifs du marché actuel;
- les estimations sont habituellement effectuées par volets distincts d'activités. En combinant les volets d'activités dans le même mandat, ce contrat permet aux soumissionnaires de réduire les frais fixes (déplacements, administration et gestion). L'estimation n'a pas tenu compte de cette réduction des frais fixes;
- les documents d'appel d'offre publiés viennent d'être révisés et simplifiés, ce qui pourrait expliquer l'écart avec l'estimation;
- le faible nombre d'offre de contrat de ce type explique la plus grande compétitivité actuelle du marché;
- l'écart de 26 421, 26 $ (22,05 %) entre la soumission de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par le fait que l'adjudicataire a élaboré la méthodologie d'inventaire d'une des activités (inventaire de la végétation terrestre) en 2013 via un contrat de gré à gré.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, Groupe Hémisphère inc. n'a pas à présenter une attestation de l'Autorité des marchés financiers

(AMF). D'autre part, Groupe Hémisphère inc. ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des honoraires accordés à la firme Groupe Hémisphère est de 119 841,93 $, taxes incluses. De plus, des dépenses imprévues estimées d'une somme de 11 984,19 $, taxes incluses, soit 10 % du montant du contrat, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques complémentaires (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.). Le montant total des honoraires s'élève donc à 131 826 $.
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les connaissances biophysiques acquises lors de l'audit écologique seront à la base des orientations de gestion écologique et d'intervention sur le territoire du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.
En 2016, le conseil d'agglomération a adopté le Plan Montréal durable 2016-2020 (CG16 0437). Bien qu'aucune action de ce Plan ne concerne la conservation des milieux naturels protégés, l'audit écologique peut contribuer à la priorité "Verdir, augmenter et assurer la pérennité des ressources".
Le mandat contribue toutefois aux actions "Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais" et "Diffuser l'information relative à la biodiversité" de l'orientation "Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, adopté par le conseil d'agglomération en 2010 (CG10 0413).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est à anticiper par la réalisation de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La rencontre de démarrage est censée se dérouler durant la semaine du 11 juin 2018 afin de s'assurer de couvrir la période d'inventaires estivaux en début de contrat.
Les travaux d'inventaires automnaux suivront en septembre 2018.
Les travaux d'inventaires printaniers débuteront au mois de mai 2019.
Les livrables sont attendus à la fin de l'année 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie GIGUET
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-0738
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Tél : 514 8727147
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directeur(trice)
Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186620007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Hémisphères inc. pour la réalisation d'un audit écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme maximale de 131 826 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16642 - 7 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

int. octroi 18-16642.pdf grille comité 18-16642.pdf

__www.seao.ca_OpportunityPublication_ListeCommandes.aspx_.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16642 — No du GDD : 1186620007

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour un audit écologique au parc nature du Cap-Saint-Jacques

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 19 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : 4 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 13 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 58,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 14,29

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
BC2 Groupe conseil inc.	Note intérimaire insuffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 10 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 16 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Biodiversité conseil inc.	229 383,17 $		
GHD Consultants inc.	206 082,34 $		
Groupe Hémisphères inc.	119 841,93 $	X	
Groupe Rousseau Lefèbvre	155 417,45 $		
AECOM Consultants inc.	148 322,35 $		
G.R.E.B.E. inc.	146 263,19 $		

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier Le 9 - 5 - 2018

18-16642 - Services professionnels pour un audit écologique au parc nature du Cap-Saint-Jacques

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des tarvaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Biodiversité conseil inc.	3,50	14,33	20,00	17,00	26,33	81,17	229 383,17 $	**5,72**	**6**
BC2 Groupe Conseil inc.	3,50	10,33	22,00	11,67	21,33	68,83			**Non conforme**
GHD Consultants Ltée.	3,67	13,00	22,67	15,00	22,67	77,00	206 082,34 $	**6,16**	**5**
Groupe Hémisphères inc.	4,00	13,33	22,67	16,00	24,67	80,67	119 841,93 $	**10,90**	**1**
Groupe Rousseau Lefèbvre	3,67	12,67	23,33	15,33	20,67	75,67	155 417,45 $	**8,09**	**4**
AECOM Consultants inc.	3,33	11,00	24,00	16,33	24,00	78,67	148 322,35 $	**8,67**	**3**
G.R.E.B.E. inc.	4,00	13,67	24,33	16,67	25,00	83,67	146 263,19 $	**9,14**	**2**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Agent d'approvisionnement **Pierre L'Allier**

Comité

Date	**vendredi 04-05-2018**
Heure	**13h30**
Lieu	**255 Crémazie Est, 4ième étage**

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16642
Numéro de référence : 1150227
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour un audit écologique au parc nature du Cap-Saint-Jacques

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1419848)** 2018-03-29 13 h 58 **Transmission :** 2018-03-29 13 h 58	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Amphibia-Nature 2932 rue Saint-Émile Montréal-Est, QC, H1L 5N5	Monsieur Patrick Galois Téléphone : 514 521-6121 Télécopieur :	**Commande : (1421384)** 2018-04-03 19 h 51 **Transmission :** 2018-04-03 19 h 51	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1419139)** 2018-03-28 15 h 12 **Transmission :** 2018-03-28 15 h 12	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Biodiversité conseil inc. 2030 boulevard Pie-IX, bureau 2013 Montréal, QC, H1V2C8	Madame Kim Marineau Téléphone : 514 750-9198 Télécopieur :	**Commande : (1425130)** 2018-04-10 12 h 13 **Transmission :** 2018-04-10 12 h 13	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-10 12 h 13 - Téléchargement 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Comité ZIP Jacques-Cartier 14115 rue Prince-Arthur Est bureau 427 Montréal, QC, H1A1A8	Madame Ariane Marchand Téléphone : 514 527-9262 Télécopieur :	**Commande : (1426885)** 2018-04-12 13 h 28 **Transmission :** 2018-04-12 13 h 28	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-12 13 h 28 - Téléchargement 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 28 - Téléchargement 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6	Monsieur Pierre Dupuis Téléphone : 418 877-5252 Télécopieur : 418 877-6763	**Commande : (1419668)** 2018-03-29 11 h 19 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 19	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dendroica 11 carnochan Chelsea, QC, j9b2l6	Monsieur Carl Savignac Téléphone : 819 459-2017 Télécopieur : 819 459-2017	**Commande : (1423633)** 2018-04-06 15 h 39 **Transmission :** 2018-04-06 15 h 39	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-06 15 h 39 - Téléchargement 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
G.R.E.B.E. inc. 2954, rue François Sainte-Julienne, QC, J0k 2T0	Madame Guylaine Forest Téléphone : 450 834-3260 Télécopieur : 450 834-5645	**Commande : (1420680)** 2018-04-03 8 h 53 **Transmission :** 2018-04-03 8 h 53	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1419955)** 2018-03-29 15 h 02 **Transmission :** 2018-03-29 15 h 02	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 09 - Télécopie 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Télécopie 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 30 - Télécopie

			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Conseil UDA 426, chemin des Patriotes Saint-Charles-sur-Richelieu, QC, J0H 2G0	Madame Sylvie Lavoie Téléphone : 450 584-2207 Télécopieur : 450 584-2523	**Commande : (1419762)** 2018-03-29 12 h 45 **Transmission :** 2018-03-29 12 h 45	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Hémisphères 1453, rue Beaubien Bureau 301 Montréal, QC, H2G 3C6	Monsieur Christian Corbeil Téléphone : 418 903-9678 Télécopieur :	**Commande : (1419771)** 2018-03-29 12 h 59 **Transmission :** 2018-03-29 12 h 59	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Rousseau Lefebvre 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	**Commande : (1419718)** 2018-03-29 11 h 46 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 46	2914691 - Addenda 1, 18-16642 2018-04-05 9 h 08 - Courriel 2919926 - Addenda 2, 18-16642 2018-04-12 13 h 08 - Courriel 2920892 - Addenda 3, 18-16642 2018-04-13 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186620007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Hémisphères inc. pour la réalisation d'un audit écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme maximale de 131 826 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16642 - 7 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1186620007.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.028

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186277001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 471 575,27 $, taxes incluses, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive;
2. d'accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de trois (3 ans), pour une somme maximale de 3 155 977,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16724;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 10:27

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186277001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de conduites principales d'aqueduc de la Ville de Montréal comprend un grand nombre de conduites en fonte, en acier et en béton, installées avant 1950. Ces conduites ont présenté plusieurs signes de détérioration au cours des dernières années et certaines d'entre elles sont dans un état avancé de dégradation qui se traduit par d'importantes fuites et dans certains cas des bris sur le réseau.
Les conduites principales d'aqueduc totalisent 771 km, tout matériau confondu. De ce nombre, 257 km sont métalliques et 335 km sont en béton armé à cylindre d'acier dont le mode de rupture s'apparente aux conduites métalliques et pour lesquelles la détection de fuites est appropriée pour valider leur état de dégradation.

Trois (3) méthodes de détection de fuites ont été utilisées jusqu'à présent, à savoir :
1- les hydrophones stationnaires;
2- les méthodes intrusives où l'équipement, attaché à un câble, circule dans la conduite;
3- les méthodes intrusives où l'équipement circule librement dans la conduite.

Chaque méthode présente ses avantages et ses inconvénients et est adaptée à différents contextes. Le présent appel d'offres concerne les méthodes intrusives où l'équipement, attaché à un câble, circule dans la conduite à inspecter.

À ce jour, les technologies permettant de détecter les fuites sur les conduites de grands diamètres demeurent très spécialisées et très peu d'entreprises en possèdent l'expertise. La Ville ne disposant pas à l'interne des ressources humaines et matérielles spécialisées pour

effectuer de tels travaux, a octroyé plusieurs contrats au cours des dernières années.

Afin de poursuivre le travail d'évaluation des conduites, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau (DEP) désire octroyer un nouveau contrat. Pour ce faire, un appel d'offres portant le numéro 18-16724 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Le Devoir le 21 février 2018. Les soumissions ont été reçues au Service du greffe le 19 mars 2018. La durée de la publication a été de vingt-cinq (25) jours. La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour la réception des soumissions, soit jusqu'au 15 septembre 2018.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

Addenda	Date	Raison
1	2018-02-21	- Modification aux articles suivants : 3.5 du devis technique intitulé : "Inspection Terrain" 7.7 du devis technique intitulé : "Fourniture et Installation de câble dans une conduite" 7.11 du devis technique intitulé: "Inspections Terrain de chambres de vannes" 7.12 du devis technique intitulé "Nettoyage de chambres de vannes" - Réponses aux questions des soumissionnaires - Ajout des postes 12.0 Inspection terrain de chambres de vannes et 13.0 Nettoyage de chambres de vannes au bordereau
2	2018-02-21	- Réponse à une question d'un soumissionnaire. - Report de la date de réception des soumissions au 19 mars 2018, ouverture qui était prévue le 12 mars 2018

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0616 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc., Consultants Sans-tranchée GAME, pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 989 014,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 - (2 soumissionnaires).
CG14 0422 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CG12 0072 - 22 mars 2012 - Accorder un contrat à Mueller Canada Ltd (Echologics) pour la détection de fuites sur des conduites principales d'aqueduc de diamètre variant entre 400 et 1200 mm, pour une période de 2 ans, Dépense totale de 606 254,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11721- (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada Ltd pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc à l'aide d'une méthode intrusive, pour une période de trois (3) ans.
Les principaux services à rendre sont énumérés ci-dessous :

- effectuer la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive;

- sécuriser les accès aux conduites à l'aide de la signalisation routière adéquate et de l'équipement d'espace clos adéquat;
- réaliser des raccords sous pression, des perçages de dalles et des réparations de dalles qui sont nécessaires à l'installation des équipements;
- localiser les fuites sur le terrain à l'aide d'un marquage et fournir les coordonnées GPS de ces dernières;
- fournir une vidéo de l'inspection ainsi qu'un rapport colligeant les quantités (km de conduites inspectées) et les résultats d'inspection pour chaque commande.

La rémunération se fait selon un mode à prix unitaire, pour les quantités réellement exécutées, selon les postes indiqués au bordereau.

Les contrats antérieurs ont permis d'effectuer la détection de fuites sur près de 57 km de conduites, ce contrat vise la détection de fuites sur un total de 60 km, soit 20 km/année.

Une enveloppe de contingences de 10 % du montant du contrat de base, soit 315 597, 75 $, taxes incluses, est prévue pour couvrir les imprévus liés aux accès aux conduites et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 18-16724, à deux (2) enveloppes, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de 40 %.
Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 11 avril 2018. Deux (2) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection, soit celles des firmes Consultants Sans-tranchée GAME et Technologies Pure Canada Ltd.

Après établissement des pointages finaux, un seul soumissionnaire a obtenu la note de passage de 70 %, en fonction des critères de sélection compris au cahier des charges, soit la firme Technologies Pure Canada Ltd.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
Technologies Pure Canada Ltd	86,0	0,43	3 155 977,52 $	n/a	3 155 977,52 $
Dernière estimation réalisée			2 812 345,99 $	n/a	2 812 345,99 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					343 631,53 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					12,22 %

L'analyse de la soumission a d'abord permis de constater qu'il y avait un écart défavorable de 527 016,65 $, soit 19 % entre le prix soumis (3 339 362,64 $) par le seul soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée à l'interne.

Étant donné que la firme Technologies Pure Canada Ltd est le seul soumissionnaire conforme, une rencontre de négociation a été organisée afin de revoir les prix à la baisse. À

l'issue de la rencontre, le soumissionnaire a consenti une baisse de son prix d'environ 5 % ce qui correspond à une diminution de 183 385,12 $, taxes incluses. Le montant de la soumission de Technologies Pure Canada Ltd. après négociation est de 3 155 977,92 $ taxes incluses.

Les postes suivants ont fait l'objet de la négociation :

5.0 Accès aux conduites : réalisation de raccords sous pression;
6.0 Accès aux conduites : perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vannes existante;
9.0 Rapports par commande;
10.0 Rapport final.

L'analyse de la soumission après la négociation des prix a permis de constater que l'écart défavorable est de 343 631,53 $, soit 12,22 % par rapport à la dernière estimation réalisée à l'interne.

L'écart restant est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

5.0 Accès aux conduites : réalisation de raccords sous pression;
6.0 Accès aux conduites : perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vanne existante;
7.0 Fourniture et installation d'un câble dans une conduite de diamètre inférieur à 900 mm;
9.0 Rapports par commande;
10.0 Rapport final.

Les prix estimés sont basés principalement sur les prix soumissionnés lors de contrats antérieurs puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP).* Le soumissionnaire recommandé, Technologies Pure Canada ltd, détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 8 août 2016, portant le numéro 2016-CPSM-1043238 et valide jusqu'au 7 août 2019. Une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car le montant du contrat est supérieur à 1 M$ et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 3 471 575,27 $, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 3 155 977,52 $, ainsi qu'un montant de 315 597,75 $, taxes incluses, pour dépenses contingentes.
La dépense de 3 471 575,27 $, taxes incluses, représente un coût net de 3 170 010,95 $, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *« Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des fuites détectées contribue à la diminution de la consommation de l'eau potable et permet de s'assurer d'une gestion responsable des ressources, en lien avec la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.* De plus, la réduction de la perte en eau potable contribue à rencontrer les engagements municipaux en lien avec le *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau » et à la Stratégie montréalaise de l'eau* approuvée en juin 2012.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de connaître l'état réel de 60 km de conduites et d'identifier les fuites en temps opportun et ainsi éviter des situations lourdes de conséquences sur la sécurité publique et le bien-être des citoyens. Ce contrat permettra aussi de réduire de façon significative la perte d'eau potable dans le réseau de conduites principales d'aqueduc et d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 6 juin 2018
Octroi du contrat : 21 juin 2018
Début des travaux : juillet 2018
Fin des travaux : juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Katia HEDIR, 10 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique DORVAL
Ingénieure

Tél : 514-872-4743
Télécop. : 514-872-4743

Serge Martin PAUL
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Jean-François DUBUC
Chef de division - Division projets réseau principal

Tél : 514 872-5090
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 août 2016

TECHNOLOGIES PURE CANADA
A/S MONSIEUR JOHN FRANCIS ELLIOTT
705, 11 AVE SW
CALGARY (AB) T2R 0E3

N° de décision : 2016-CPSM-1043238
N° de client : 3000872128

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PURE TECHNOLOGIES CANADA LTD, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). TECHNOLOGIES PURE CANADA est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 août 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186277001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16724 INTERV.SA_09-05-18.pdf
18-16724 TABCOMITÉamendé_11-04-18.pdf
18-16724 ANN.2_BORDEREAU PRIX Révisé_01-05-18.pdf
18-16724 DET CAH SEAO.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise VENNE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16724 — No du GDD : 1186277001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive | Service de l'eau (60 mois)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 3 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 11 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 7 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 25 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
8558763 Canada inc | GAME	Évaluation Comité Sélection: Prop.tech. = Note passage <70% (63,3%)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 15 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pure Technologies Canada Ltd (LCV Art.573.3.3-Négoc.avec seul soum.conf.)	3 155 977,52 $	√	

Information additionnelle

(1) Firme indique que la méthode d'inspection nécessite que la machine soit connectée à un cable et son système est capable de nager autonome.
(1) Firme n'a fourni aucun motif de désistement malgré les relances du SA.
LCV Art.573.3.3 - Négociation Nouv.Offre fin. avec seul soum.conforme: Pure Techn.Canada Ltd
1ère Offre: 3 339 362,64 $ Offre finale: 3 155 977,52 $

Préparé par : Louise Venne, agente approv.II — Le 9 - 5 - 2018

18-16724 - Services Professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
8558736 CANADA INC | Consultants Sans-tranchée GAME	3,00	7,67	8,33	12,33	17,00	15,00	63,3			Non conforme
Technologies Pure Canada Ltd	3,00	8,67	17,00	18,33	20,00	19,00	86,0	3 155 977,52 $	0,43	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**VENNE, Louise**									

Comité

Date	mercredi 11-04-2018
Heure	9h15
Lieu	255 Crémazie est, 4e étage Mtl

Multiplicateur d'ajustement
10000

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

ANNEXE 2.00
BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	18-16724
Titre de l'appel d'offres	SP Détection de fuites sur conduites principales d'aqueduc par méthode intrusive
Mode d'adjudication	Système de pondération - Double enveloppe
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Technologies Pure Canada
Numéro d'entreprise (NEQ)	1171529515
Adresse du soumissionnaire	300, 705 - 11th Avenue S.W., Calgary AB T2R 0E3

Note : Ce document doit être versé dans l'« Enveloppe B - Offre financière ».

	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
	Lot 1 (Articles 1 à 11) Services professionnels pour la détection de fuites sur conduites principales d'aqueduc par méthode intrusive	2,744,925.00 - $	137,246.25 $	273,806.27 $	3,155,977.52 - $

2018-05-01

Service de l'approvisionnement
Montréal
Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

ANNEXE 2.00

BORDEREAU DE PRIX - DÉTAILLÉ

Numéro d'appel d'offres	18-16724
Titre de l'appel d'offres	SP Détection de fuites sur conduites principales d'aqueduc par méthode intrusive
Mode d'adjudication	Système de pondération - Double enveloppe
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	**TECHNOLOGIES PURE CANADA**
Numéro d'entreprise (NEQ)	1171529515
Adresse du soumissionnaire	300, 705 -11th Avenue S.W", Calgary AB T2R 0E3

Note : Ce document doit être versé dans l'« Enveloppe B - Offre financière ».

Numéro du lot	Numéro Article	Description	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total
			A		B	A x B
1	1	Mobilisation et démobilisation	12	unité	22000.00 $	264000.00 $
1	2	Détection de fuites par méthode intrusive sur des conduites de diamètre variant entre 400 mm et 2100 mm	60000	m.l.	11.00 $	660000.00 $
1	3	Accès aux conduites : Prise en charge des accès à l'intérieur d'une chambre de vanne existante	115	unité	1350.00 $	155250.00 $
1	4	Accès aux conduites : Prise en charge des accès à l'intérieur d'une excavation par d'autre	5	unité	1475.00 $	7375.00 $
1	5	Accès aux conduites : Réalisation de raccords sous pression	90	unité	5250.00 $	472500.00 $
1	6	Accès aux conduites : Perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vanne existante	72	unité	13500.00 $	972000.00 $
1	7	Fourniture et installation d'un câble dans une conduite de diamètre inférieur à 900 mm	240	m.l.	120.00 $	28800.00 $
1	8	Fourniture et installation d'un câble dans une conduite de diamètre supérieur ou égal à 900 mm	960	m.l.	30.00 $	28800.00 $
1	9	Rapports par commande	12	unité	3000.00 $	36000.00 $
1	10	Rapport final	1	Global	5000.00 $	5000.00 $
1	11	Temps d'attente ou surplus de mobilisation (10% de l'item 1,0)	1	jour	2200.00 $	2200.00 $
1	12	Inspections Terrain de chambres de vannes	35	unité	1800.00 $	63000.00 $
1	13	Nettoyage de chambres de vannes	20	unité	2500 $	50000.00 $
Montant total - ARTICLES 1 à 13 (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire						2744925.00 $

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

2018-05-01

Le 30 avril 2018

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Ville de Montréal
255, boulevard Crémazie Est
Bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

À l'attention de Monsieur Yves Belleville, agent d'approvisionnement II

Objet : Appel d'offres 18-16724

M. Belleville,

Pour faire suite à notre rencontre du 26 avril dernier nous vous soumettons des notes explicatives concernant certains de nos prix au bordereau de l'appel d'offre mentionné en rubrique. Comme vous pourrez le constater, dans la plupart des cas, en plus des explications, nous acceptons d'offrir une révision à la baisse de certains prix.

Item 5.0 Accès aux conduites : **Réalisation de raccords sous pression**.
En ayant confirmation écrite que 85% des raccords sous pression seront fait sur des conduites en fonte, en utilisant une sellette de raccord, nous acceptons de diminuer le prix unitaire pour cet item de $6,500.00 à $5,250.00. Les autres raccords sous pression (15% du total) seront faits avec bagues soudées sur des conduites en béton-acier ou en acier. Il est entendu que si ce ratio n'est pas respecté, Technologies Pure Canada sera compensé.

Item 6.0 Accès aux conduites : Perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vanne existante.
Nous aimerions en premier temps clarifier ce qui est inclut dans notre prix unitaire pour cet item, ce qui supportera la justesse et la validité de notre prix. Une discussion des éléments qui affectent l'estimation des coûts pour cet article est aussi présentée.

En premier temps notons qu'à part des actes d'excaver le dessus de la chambre et de percer le toit de celle-ci, il y a plusieurs étapes qui doivent être bien coordonnées pour l'exécution complète de cet item :
Exemple : Préparation de l'accès à cette excavation par le sous-traitant pour le raccord sous pression, et la signalisation / permis qui s'y rattache.

De plus il arrive fréquemment que les permis d'occupation du domaine public soient limités à une plage horaire de 09h00 à 15h00, ce qui élimine la possibilité de compléter deux (2) excavations par jour. Donc toute estimation doit tenir compte que les entrepreneurs civils commencent leur journée de travail à 07h00 et que souvent le déplacement de l'entrepreneur sera pour une seule excavation.

En temps qu'adjudicataire principal de ce contrat, Technologies Pure Canada doit majorer les prix de nos sous-traitants pour couvrir les risques et les frais d'administration supplémentaires que représente ces travaux civils.

Le prix inclut :

1. Gestion et administration des travaux.
2. Demande de permis avec l'arrondissement.
3. Préparation d'un croquis de l'emplacement de l'ouverture, incluant le dégagement par rapport aux poutres existantes, qui doit être soumis pour approbation.
4. Occasionnellement une deuxième visite de terrain pour préparation du croquis.
5. Toutes démarches et suivis avec Info-excavation.
6. La signalisation routière et la sécurité entourant les points d'accès nécessaires aux travaux de réalisation du raccord sous pression Barricades, barils et flèches aux besoin. Une (1) ou deux (2) voies maximums.
7. Signaleur au besoin. (20 jours maximum)
8. Pose d'enseignes 'Interdiction de stationner' la journée d'avant.
9. Pompage de la chambre lorsque nécessaire.
10. Coupe de la couche d'asphalte et de la dalle en béton en-dessous de l'asphalte.
11. Excavation jusqu'au toit de la chambre 1200mm x 1200mm x 400 à 1000mm de profondeur.
12. Disposition du remblai existant, à 2 endroits distincts, un pour le béton/asphalte, un pour les autres matériaux.
13. Mise en place d'une protection pour la conduite d'aqueduc dans la chambre vis-à-vis le perçage du toit.
14. Perçage (300mm) du toit en béton de la chambre.
15. Protection de l'excavation entre les autres étapes, soit entre le temps que l'excavation est complétée et la visite du sous-traitant pour le raccord-sous pression, et entre la visite pour le raccord sous pression et la visite pour l'inspection.
16. Mise en place une plaque d'acier et membrane sur le toit de la chambre, par-dessus l'ouverture, à la fin des travaux.
17. Nettoyage au jet d'air du toit de la chambre avant la pose de la plaque d'acier.
18. Fournir et installer une plaque d'acier, de 900 mm x 900 mm, ayant une épaisseur minimale de 20 mm et recouverte d'une peinture époxydique à haut pouvoir garnissant, afin de protéger l'acier contre la corrosion. La peinture utilisée sera de type Amerlock 2, fabriquée par Amercoat Canada, ou équivalent approuvé par la Ville. L'application en deux couches et la période de séchage doivent être conformes aux recommandations du fabricant de peinture. L'épaisseur minimale du feuil sec doit être de 60 microns par couche.
19. Fournir et installer une membrane « Bituthène® 3000 » de Grace Construction ou équivalent approuvé doit être mis en place par-dessus la plaque d'acier avec un chevauchement minimal de 150 mm au-delà de la plaque d'acier.
20. Remblayage de l'excavation.
21. Nouveau matériel de remblais.
22. Réparation de la dalle de béton sous l'asphalte
23. La pose d'asphalte et de la remise en état de la chaussée conformément aux exigences du devis.

Équipement utilisé (liste non-exhaustive):

Excavatrice
Camion 10 roues
Deux (2) manœuvres
Un (1) contremaitre
Camion de service
Véhicule de service
Perceuse de béton
Rouleau asphalte

Résumé des autres facteurs - prix présume :

i. Permis souvent restreint à 09h00 – 15h00 ce qui diminue la possibilité de compléter une excavation en 5 heures et de possiblement en faire une deuxième.
ii. Les sites sont éparpillés donc on doit prévoir le déplacement entre les sites ce qui diminue la possibilité de compléter une deuxième excavation lors de la même journée de travail, même si on peut commencer à 07h00.
iii. Le prix doit rester valide pour une période de trois ans.

En guise de geste de bonne volonté nous acceptons de réduire notre prix unitaire que nous avons soumis pour cet item de $13,750.00 à $13,500.00.

Item 9.0 Rapports par commande.
Nous acceptons de réduire le prix unitaire pour cet item de $5,000.00 à $3,000.00.

Item 10.0 Rapport final.
Nous acceptons de réduire le prix unitaire pour cet item de $10,000.00 à $5,000.00

Si vous avez des questions s'il vous plait n'hésitez pas à me contacter.

Salutations distinguées,

TECHNOLOGIES PURE CANADA

Brian Brochu, ing. MBA
Agent – Coordinateur de Projet, Pure Technologies
Brian.Brochu@puretechltd.com
M: (514) 972-6785
F: (514) 448-9930

pure TECHNOLOGIES
a xylem brand

Estimation budgétaire	Unité	Taux	Quantité		Notes
Gestion et administration des travaux.	heure	$150.00	8	$1,200.00	
Préparation d'un croquis de l'emplacement de l'ouverture, incluant le dégagement par rapport aux poutres existantes, qui doit être soumis pour approbation.	heure	$150.00	3	$450.00	
La signalisation routière et la sécurité entourant les points d'accès nécessaires aux travaux de réalisation du raccord sous pression Barricades, barils, enseignes et flèches aux besoin	un.	$700.00	1	$700.00	
Signaleur (au besoin)	heure	$45.00	5	$225.00	
Pose d'enseignes 'Interdiction de stationner' la journée d'avant.	heure	$55.00	3	$165.00	
Pompage de la chambre.	heure	$300.00	2	$600.00	(1)
Coupe de la couche d'asphalte et de la dalle en béton en-dessous.	un.	$375.00	1.5	$562.50	
Transport de l'excavatrice, aller-retour	heure	$175.00	2.5	$437.50	
Excavation jusqu'au toit de la chambre 1200mm x 1200mm x 400 à 1000mm de profondeur.	heure	$550.00	5	$2,750.00	(2)
Disposition du remblai existant, béton/asphalte.	un.	$50.00	1	$50.00	
Disposition du remblai existant	un.	$50.00	1	$50.00	
Mise en place d'une protection pour la conduite d'aqueduc dans la chambre vis-à-vis le perçage du toit.	heure	$300.00	1.5	$450.00	(1)
Achat de bois	un	$200.00	1	$200.00	
Perçage (300mm) du toit en béton de la chambre.	un.	$300.00	3	$900.00	(1)
Location d'équipement de perçage	jour	$125.00	1	$125.00	
Nettoyage au jet d'air du toit de la chambre avant la pose de la plaque d'acier.	un.	$300.00	0.5	$150.00	(1)
Location de compresseur	heure	$50.00	0.5	$25.00	
Fournir une plaque d'acier, de 900 mm x 900 mm, recouverte d'une peinture époxydique.	un.	$500.00	1	$500.00	
Installer la plaque d'acier	heure	$300.00	1	$300.00	(1)
Fournir une membrane « Bituthène® 3000 » de Grace Construction ou équivalent approuvé	un	$58.00	1	$58.00	
Installer la membrane « Bituthène® 3000 »	heure	$300.00	1	$300.00	(1)
Matériel de remblais	m3	$125.00	2	$250.00	
Remblayage de l'excavation	heure	$300.00	2	$600.00	(1)
Matériel pour dalle de béton	m3	$275.00	0.5	$137.50	
Réparation de la dalle de béton	heure	$300.00	4	$1,200.00	(1)
Pose d'ashalte	un.	$300.00	1.5	$450.00	(1)
Asphalte	un.	$80.00	1	$80.00	
Rouleau à pavage	un	$115.00	1.5	$172.50	
				$13,088.00	
Majoration 6%				$785.28	
				$13,873.28	

Notes

(1) incluant 2 ouvriers, 1 contremaître, 1 camionette avec FLÈCHE et un camion de service, pompes à eau, tous les menus outils, stop chute et ventilateurs inclus.

(2) incluant excavatrice, camion 10 roues, 2 ouvriers, 1 contremaître, 1 camionette avec FLÈCHE et un camion de service, pompes à eau, tous les menus outils, stop chute et ventilateurs inclus.
incluant 2 ouvriers, 1 contremaître, 1 camionette avec FLÈCHE et un camion de service, pompes à eau, tous les menus outils, stop chute et ventilateurs inclus.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16724
Numéro de référence : 1139422
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive - Service de l'eau (36 mois)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1402169)** 2018-02-28 13 h 04 **Transmission :** 2018-02-28 13 h 04	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GAME Consultants 5660 Ch. du Bois-Franc Montréal, QC, H4S 1A9 http://www.gameconsultants.net NEQ : 1169265536	Monsieur Piero Salvo Téléphone : 514 747-9000 Télécopieur :	**Commande : (1399376)** 2018-02-23 9 h 38 **Transmission :** 2018-02-23 9 h 38	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordikeau inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3 NEQ : 1146107272	Madame Linda Lafontaine Téléphone : 450 756-6227 Télécopieur : 450 756-8313	**Commande : (1398271)** 2018-02-21 16 h 47 **Transmission :** 2018-02-21 16 h 47	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pica Corp. 4909 75 ave. Edmonton, AB, T6B 2S3 http://www.picacorp.com NEQ :	Monsieur Edward Brain Téléphone : 514 703-9009 Télécopieur :	**Commande : (1398505)** 2018-02-22 9 h 34 **Transmission :** 2018-02-22 9 h 34	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pure Technologies 5055 Satellite Drive Unit 7 Mississauga, ON, L4W5K7 NEQ :	Monsieur Mike Garaci Téléphone : 905 624-4066 Télécopieur : 905 624-4777	**Commande : (1398243)** 2018-02-21 16 h 15 **Transmission :** 2018-02-21 16 h 15	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Technologies Pure Canada 5055 Satellite Drvie Unit 7 Mississauga, ON, l4w5k7 NEQ :	Monsieur Mike Garaci Téléphone : 905 624-4066 Télécopieur :	**Commande : (1405600)** 2018-03-06 15 h 53 **Transmission :** 2018-03-06 15 h 53	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186277001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1186277001_InterventionFinancière_.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Nathalie LANGLAIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.028

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186277001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Rapport- mandat SMCE186277001.pdf

Dossier # :1186277001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE186277001

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186277001
Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le marché pour ces services professionnels est très restreint, ce qui explique la présence d'un seul soumissionnaire conforme. On pourrait presque qualifier la situation de quasi monopole pour l'adjudicataire proposé.

Les réponses et explications données aux questions des membres ont été jugées pertinentes et satisfaisantes. Les membres ont particulièrement apprécié de recevoir des explications techniques de base sur les méthodes existantes de détection des fuites sur les conduites principales d'aqueduc.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186277001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.029

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1170498005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérants le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet financé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal). Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) pour permettre à la directrice de la Direction de l'habitation de cautionner tout prêt consenti par un prêteur agréé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal).

De recommander au comité exécutif:
1- d'approuver un projet de convention cadre avec un prêteur agréé soit la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) pour consentir aux organismes requérant le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet financé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal);

2- d'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) pour permettre à la directrice de la Direction de l'habitation de cautionner tout prêt consenti par un prêteur agréé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal);

3- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-31 17:11

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1170498005**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérants le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet financé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal). Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) pour permettre à la directrice de la Direction de l'habitation de cautionner tout prêt consenti par un prêteur agréé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal).

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2016, le gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal signaient l'entente cadre « Réflexe Montréal » sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Ceci annonçait des ententes sectorielles afin, notamment, d'accorder une plus grande autonomie à la Ville en matière d'habitation. C'est dans ce contexte que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a notamment transféré à la Ville en mars 2018 les budgets et les responsabilités relatifs au développement de l'habitation sociale de l'agglomération de Montréal.
Avec ses nouveaux pouvoirs, la Ville a procédé à l'adoption, en décembre 2017, d'un premier programme, AccèsLogis Montréal, destiné à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif. Afin de le mettre en oeuvre, la Ville doit choisir un prêteur hypothécaire afin de permettre aux organismes retenus dans le cadre de ce programme d'accéder aux prêts nécessaires pour réaliser leurs projets d'habitation. Il est prévu que la Ville cautionnera, en vertu des nouveaux pouvoirs introduits dans la Loi sur la Société d'habitation du Québec par la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , les prêts en capital, intérêts et autres frais raisonnables jusqu'à concurrence des sommes alors dues au prêteur hypothécaire par les organismes responsables des projets.

Un appel d'intérêt a été envoyé le 30 juin 2017 à huit institutions financières. Un comité de cinq membres a été formé pour évaluer les deux réponses reçues des institutions financières en fonction des critères suivants: compréhension du mandat et des enjeux, expérience et expertise de l'institution financière dans des projets semblables, expérience et expertise du personnel affecté au mandat, tous éléments additionnels qui pourraient

bonifier la structure de financement en fonction des besoins spécifiques du programme d'aide.

Le comité de sélection s'est réuni à deux reprises et a choisi la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) basé sur les arguments suivants :

- La Fédération a déjà assumé ce rôle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, géré par la Société d'habitation du Québec, et possède une expertise démontrée;
- La Fédération dispose d'un important réseau de points de service sur le territoire montréalais;
- La Fédération a démontré qu'elle souscrivait à des valeurs sociales concordantes avec celles du programme AccèsLogis Montréal.

Le but du présent sommaire est, d'une part, d'autoriser la signature d'une convention cadre avec la FCDQ et, d'autre part, d'autoriser la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser et de signer le cautionnement que la Ville doit émettre afin de garantir le remboursement au prêteur des prêts consentis dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0684- 18 avril 2018 - Ordonnance no 1 établissant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (AccèsLogis Montréal).
CG17 0572 - 14 décembre 2017 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102); adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCE-02-004).
CG18 0182 - 29 mars 2018 - Approbation de l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.
CG17 0502 - 28 septembre 2017(1170640001) **-** Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.

DESCRIPTION

Convention cadre avec le prêteur
La convention cadre vise à prévoir les principales modalités (par exemple, mode de fixation du taux d'intérêt) auxquelles seront assujettis les prêts qui seront consentis dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal et établir les droits et obligations de la Ville et du prêteur agréé relativement aux prêts et aux cautionnements. Pour chaque projet, le prêteur agréé devra mettre à la disposition de l'organisme un financement intérimaire sous forme d'un prêt à taux variable avec décaissements progressifs qui, à la date d'ajustement des intérêts, sera converti en prêt à terme à taux fixe amorti sur une période de 35 ans avec révisions quinquennales. La Ville garantit, pour la durée du terme, le remboursement de tous les financements consentis par le prêteur agréé à tout organisme dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Le prêt à terme sera déboursé par versements progressifs durant les travaux. À la fin des travaux, la Ville de Montréal confirmera au prêteur agréé que la période de déboursements

progressifs est terminée et les parties procéderont à la détermination du solde dû, à la fixation du terme et du taux d'intérêt pour la période d'amortissement de 35 ans. La totalité du prêt à terme est garantie par une hypothèque de 1e rang en faveur de l'institution financière et par le cautionnement de la Ville, celui-ci étant une condition préalable au financement requis pour la réalisation des projets.

La Ville sera liée à l'organisme par une convention d'exploitation pour toute la durée du prêt à terme (son libellé fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct, à venir). Cette convention, qui fixera les rôles et responsabilités des parties prenantes et prévoira une reddition de comptes ainsi que des mécanismes de contrôle en cas de défaut de l'organisme, exigera qu'une hypothèque de second rang portant sur l'immeuble soit consentie par l'organisme en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir l'exécution des obligations de l'organisme en vertu de la convention d'exploitation. En cas de défaut d'exécution par l'organisme, la convention d'exploitation devra prévoir les dispositions nécessaires afin de permettre à la Ville de Montréal d'exercer, notamment, le recours hypothécaire de prise de possession à des fins d'administration.

L'offre de la FCDQ porte sur le financement d'environ 950 unités résidentielles de type coopératif et à but non lucratif. Le financement à court terme porte intérêt au taux variable correspondant au taux préférentiel de la FCDQ majoré de 50 points de base, tandis que le financement à long terme correspond au taux de rendement « mid » de fermeture de l'indice BVCSCB05 majoré de 100 points de base. Il s'agit du même type de financement que celui offert à la SHQ dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

La Ville pourra procéder à un nouvel appel d'intérêts après deux ans. Le montant maximal de prêts est de 150 M$.

Règlement de délégation du comité exécutif à la directrice de la Direction de l'habitation

Aux fins du transfert des responsabilités de la SHQ à la Ville de Montréal, une modification législative a été apportée à la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin d'y introduire le pouvoir de la Ville d'accorder une garantie de prêt dans le cadre de l'application du programme adopté par la Ville de Montréal. Ce pouvoir de cautionner relevant du conseil d'agglomération, il a été délégué par règlement du conseil d'agglomération au comité exécutif en décembre 2017 **(CG17 0572).** Ce règlement prévoit la possibilité, pour le comité exécutif, de déléguer ce pouvoir à un fonctionnaire.

La prise en charge par la Ville des responsabilités de la SHQ pour l'administration du nouveau programme requiert donc l'adoption d'un règlement du comité exécutif subdéléguant à la directrice de la Direction de l'habitation le pouvoir de cautionner un prêt consenti par un prêteur agréé à un organisme en vertu du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif **(02-102)**.

JUSTIFICATION

Compte tenu des délais impartis pour mettre en oeuvre le programme AccèsLogis Montréal, la Direction de l'habitation recommande d'aller de l'avant avec l'offre de la FCDQ, laquelle est comparable avec celle prévalant pour les projets AccèsLogis Québec.
Par ailleurs, afin de réduire les risques associés à d'éventuels projets en difficulté, la Ville crée un fonds de prévoyance pour les projets en difficulté (sommaire décisionnel à venir). Pour ce faire, elle met fin à la contribution auparavant exigée des projets et versée au Fonds québécois en habitation communautaire (FQHC), un fonds administré par la SHQ pour combler des besoins ponctuels de capitaux dans le parc AccèsLogis Québec. En contrepartie, la Ville instaure un prélèvement de 2,7 % dans le budget de chaque projet réalisé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif,

qui alimentera le fonds de prévoyance montréalais. Ce taux est basé sur le taux historique de la réserve pour les projets en difficulté de la SHQ pour la région de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'application de cette entente vise le financement pour la réalisation d'environ 950 unités de logement dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal relativement aux projets ayant fait l'objet d'un Accord du prêteur pour un montant maximal de 150 M$. L'institution financière s'engage à fournir du financement à court terme (financement intérimaire) dont une partie sera convertie à long terme pour un montant approximatif de 52,5 M$.
Les cautionnements aux organismes devront être divulgués aux états financiers de la Ville de Montréal par voie de note.

La Ville pourra procéder à un nouvel appel d'intérêts après deux ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de logements sociaux participe de façon significative à l'amélioration de l'offre résidentielle à Montréal, soit par l'ajout de nouvelles unités pour répondre aux besoins non comblés, soit par des projets de rénovation d'immeubles existants qui consolident le cadre bâti, notamment dans les secteurs à revitaliser. Les projets de logements sociaux et communautaires canalisent des investissements importants sur le territoire montréalais, ajoutant ainsi au dynamisme économique de la métropole. Enfin, la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires se fait largement dans les secteurs desservis par le transport collectif, dans le respect des objectifs de consolidation du territoire montréalais et de réduction des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent sommaire concerne un élément (le cautionnement des prêts) intrinsèque au nouveau programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Il est nécessaire à la mise en oeuvre du programme.
Il faut rappeler, par ailleurs, que le programme a été adopté par les instances dans un contexte où les besoins en matière de logements sociaux et abordables demeurent importants (23 000 ménages en attente d'un HLM à l'Office municipal d'habitation de Montréal, besoins persistants de grands logements familiaux abordables, etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en oeuvre du programme AccèsLogis Montréal prévoit également :

- La préparation et l'octroi d'un contrat pour le suivi de l'exploitation des projets de logements sociaux et communautaires par un organisme ou une entreprise externe (conseil d'agglomération automne 2018). À cet égard, des discussions sont en cours avec les principaux partenaires de la Ville dans la mise en œuvre du programme afin d'explorer la possibilité et les modalités d'une gestion par portefeuille des projets d'un même organisme;
- L'approbation des conventions type d'exploitation entre la Ville et les organismes (comité exécutif, printemps 2018);
- La création d'un fonds de prévoyance et l'élaboration de ses modalités de gestion et de reddition de comptes (automne 2018).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian BORYS, Service des finances

Lecture :

Christian BORYS, 10 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 2-3323
Télécop. : 2.3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-02

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-05-31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1170498005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Objet :	Approuver une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérants le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet financé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal). Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) pour permettre à la directrice de la Direction de l'habitation de cautionner tout prêt consenti par un prêteur agréé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe. La présente intervention porte sur la partie du sommaire décisionnel relative à l'adoption d'un Règlement modifiant le RCE 02-004.

FICHIERS JOINTS

Règlement modifiant RCE 02-004_24-05-2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCE 02-004)

Vu l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 2018, le comité exécutif décrète :

1. Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) est modifié par l'insertion, après l'article 41.10.1, de l'article suivant :

« **41.10.2** Le pouvoir de cautionner tout prêt consenti par un prêteur agréé à un organisme en vertu du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) est délégué au fonctionnaire de niveau A de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire. ».

GDD : 1170498005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1170498005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Objet :	Approuver une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérants le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet financé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal). Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) pour permettre à la directrice de la Direction de l'habitation de cautionner tout prêt consenti par un prêteur agréé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous visons quant à sa forme et à son contenu le projet de convention-cadre joint ci-dessous, entre la Ville de Montréal et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, relative au programme AccèsLogis Montréal pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif intervenue

FICHIERS JOINTS

Convention-cadre Desjardins - projet final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Annie GERBEAU
Avocate chef d'équipe
Tél : 514 872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
30 MAI 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET SANS BUT LUCRATIF

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6

ci-après appelée « Ville »

ET **FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC**, coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (RLRQ, c. C-67.3), dont le siège est au 100, rue des Commandeurs, Lévis, province de Québec, G6V 7N5, dûment représentée par Réal Bellemare, Premier vice-président Finances, Trésorerie et Administration, Mouvement Desjardins, se déclarant autorisé à agir aux fins des présentes en vertu de la résolution du 17 août 2004 de son conseil d'administration.

ci-après appelée « Institution financière ».

ATTENDU QUE l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville « Le Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole mentionne que le gouvernement doit conclure avec la Ville une entente sectorielle en matière d'habitation;

ATTENDU QUE selon cette entente, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) transfère à la Ville les budgets et la responsabilité relatifs au développement de l'habitation sur son territoire. Et que la SHQ s'est engagée à modifier son cadre d'intervention afin de permettre à la Ville de rapatrier ces pouvoirs et la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes d'habitation sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville peut mettre en œuvre un programme d'habitation visant à favoriser le développement de logements mis à la disposition de personnes ou de familles à faible revenu ou à revenu modique et accorder une garantie de prêt dans le cadre de l'application d'un tel programme, en vertu des articles 56.4 et 56.5 de la *Loi sur la société d'habitation du Québec*, RLRQ, c. S-8;

ATTENDU QUE la Ville a mis en place le Programme AccèsLogis Montréal;

ATTENDU QUE le Programme AccèsLogis Montréal pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (le « Programme ») détermine les conditions que doivent remplir les organismes admissibles pour obtenir une aide financière de la Ville ainsi que les modalités d'octroi et de versement de cette aide financière par la Ville;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 367 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération des caisses Desjardins du Québec peut conclure avec des tiers un contrat qui lie les caisses lorsque celles-ci se prévalent de bénéfices qui y sont stipulés;

ATTENDU QUE les caisses membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec adhèrent à la présente entente dès qu'elles s'en prévalent pour la première fois ou dès qu'elles posent un acte prévu aux présentes. Une telle adhésion lie la caisse à la présente entente au même titre que si elle l'avait signée individuellement;

ATTENDU QUE l'Institution financière agit aux présentes tant personnellement qu'à titre de représentante autorisée de ses caisses membres participant au Programme, et de toute autre entité du Mouvement Desjardins qui a adhéré à la

présente entente par résolution et dont la Fédération a avisé ou avisera la Ville à cet effet;

ATTENDU QUE la Ville est responsable de la mise en œuvre et de l'administration du Programme;

ATTENDU QUE l'Institution financière doit, afin d'agir à titre de prêteur agréé dans le cadre du Programme, convenir avec la Ville des modalités relatives au versement de l'aide financière et aux garanties de financements accordés en vertu du Programme;

ATTENDU QUE l'Institution financière désire être partenaire de la Ville dans l'application du Programme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

Dans la présente entente, y compris ses annexes et les documents afférents, on entend par :

« Accord du prêteur » : document tripartite entre l'Institution financière, le Propriétaire et la Ville qui décrit la typologie du projet et son montage financier préliminaire et par lequel l'Institution financière donne son accord à l'égard du financement d'un Projet.

« Date d'ajustement des intérêts » ou « DAI » : date fixée par la Ville pour le début du calcul des intérêts du financement à long terme laquelle est toujours le 1er du mois et ne peut être postérieure à la date d'envoi par la Ville de la lettre avisant l'Institution financière de cette DAI;

« Financement intérimaire » : financement par prêt à terme à taux variable aux fins des travaux de construction ou de rénovation et, le cas échéant, aux fins d'acquisition de l'immeuble, selon le montant déterminé par la Ville par l'engagement définitif et qui inclut toute somme versée par Prêt de démarrage;

« Loi » : Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8)

« Marge de crédit » : financement à court terme accordé par l'Institution financière pour un Prêt de démarrage;

« Part Propriétaire » : partie non subventionnée du Projet qui est remboursable par le Propriétaire par le biais du financement à long terme;

« Part Ville » : montant d'aide financière correspondant à la subvention à la réalisation consentie par la Ville;

« Prêt de démarrage » : après l'engagement conditionnel, somme versée à même la Marge de crédit qui sert à payer certaines dépenses reliées à l'élaboration du projet et approuvées par la Ville, notamment les plans et devis préliminaires;

« Projet » : projet admissible au Programme et autorisé par la Ville;

« Propriétaire » : organisme admissible au Programme;

« Réserve hypothécaire » : réserve d'un montant déterminé par la Ville, visant à couvrir le solde des dépenses reconnues du Projet à être déboursées après la DAI;

« Taux de référence à court terme » : taux d'intérêt correspondant au taux préférentiel de l'Institution financière;

« Taux de référence à long terme » : taux d'intérêt fixe correspondant au taux de rendement « mid » de fermeture de l'indice CAD Canada Banks AA- AA AA+ 5Y de Bloomberg (« BVCSB05»).

« Terme de financement » : Période de 5 ans au cours de laquelle est fixé le taux d'intérêt.

2. OBJET

2.1 La présente entente vise à établir les droits et obligations de la Ville et de l'Institution financière relativement au financement requis dans le cadre du Programme.

2.2 L'application de cette entente vise le financement pour la réalisation d'environ 950 unités de logement dans le cadre du Programme relativement aux projets ayant fait l'objet d'un Accord du prêteur à partir du _____ 2018 et pour un montant total maximal de 150 M$. L'Institution financière s'engage à fournir du financement à court terme (Financement intérimaire) dont une partie sera convertie à long terme pour un montant approximatif de 52,5 M$.

2.3 La Ville s'engage à accorder à tout Propriétaire l'aide financière telle que prévue au Programme.

2.4 La Ville garantit à l'Institution financière, eu égard aux financements autorisés par la Ville, le remboursement de tous les financements consentis par l'Institution financière à tout Propriétaire dans le cadre du Programme.

3. PROCESSUS DE FINANCEMENT

3.1 Pour chaque Projet, la Ville versera directement au Propriétaire la subvention de démarrage pour les dépenses admissibles à l'analyse préliminaire ainsi que pour les dépenses admissibles à l'engagement conditionnel conformément au programme.

3.2 Pour chaque Projet, l'Institution financière devra mettre à la disposition du Propriétaire :

a) une Marge de crédit qui servira, au besoin, conformément aux confirmations d'engagement de la Ville pour un Prêt de démarrage. Toute somme remboursée de temps à autre sur ce Prêt de démarrage ne pourra être réempruntée sans l'obtention préalable de l'accord de la Ville; et

b) un prêt à terme à taux variable pour l'étape de Financement intérimaire; et

c) à la DAI, lorsque le Projet est complété, le financement à long terme par un prêt à terme à taux fixe fractionné en 2 ou 3 tranches.

3.3 À la DAI, la Part Ville sera donc financée par une tranche du prêt à terme jusqu'à ce que la Ville rembourse sa part en un seul versement à l'Institution financière, pour et à l'acquit du Propriétaire, dans les cent quatre-vingt (180) jours suivant la DAI, sans pénalité.

3.4 À la DAI, la Part Propriétaire sera financée par une tranche du prêt à terme et aura un capital commis pour une période d'amortissement de trente-cinq (35) ans, avec révisions quinquennales du taux d'intérêt. Cette Part Propriétaire inclura, le cas échéant, un montant pour financer la contribution du Propriétaire au fonds de prévoyance ainsi que la Réserve hypothécaire.

3.5 Le solde restant du Financement intérimaire sera transformé en une troisième tranche du prêt à terme. Cette tranche sera remboursable en tout temps sans pénalité sur une période maximale de dix (10) ans à partir de la DAI. Au terme de cette période tout solde résiduel sera amorti sur la période restante du financement long terme et sera remboursable, capital et intérêts, mensuellement. Au cours de la période initiale de dix (10) ans seuls les intérêts seront payables mensuellement.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 Dans le cadre du Programme et de ses documents accessoires, la Ville s'engage à :

a) accorder au Propriétaire une aide financière sous forme de promesse de subvention et en informer l'Institution financière en lui transmettant copie de l'engagement définitif accordé au Propriétaire;

b) verser cette aide financière à l'Institution financière, dans les cent quatre-vingt (180) jours suivant la DAI, en un seul versement pour et à l'acquit du Propriétaire et aux fins de remboursement de la Part Ville;

c) garantir le remboursement de tout financement autorisé par elle et consenti par l'Institution financière dans le cadre du Programme;

d) en cas de défaut du Propriétaire de respecter les termes du financement, rembourser à l'Institution financière le solde en capital et les intérêts courus de ce financement en date du défaut. Ce remboursement sera effectué dans les dix (10) jours suivant la réception par la Ville d'un avis donné par l'Institution financière l'informant de l'expiration du délai du préavis d'exercice de la prise en paiement de tout droit hypothécaire prévu au Code civil du Québec (RLRQ, chapitre C-1991) et du fait que le débiteur n'a pas remédié au défaut;

e) aviser l'Institution financière par écrit de tout défaut du Propriétaire de respecter intégralement les termes du Programme ou dans le cas où la Ville a connaissance que ce dernier a fait une déclaration fausse ou trompeuse;

f) lorsqu'un défaut prévu aux paragraphes d) et e) du présent article survient, acquitter, outre le solde en capital du financement, les intérêts calculés au taux convenu avec l'Institution financière jusqu'à la date du paiement, les frais engagés pour la signification et la publication du préavis d'exercice de la prise en paiement, les frais de conservation de l'immeuble et les taxes payées par l'Institution financière le cas échéant ;

g) dans les meilleurs délais, remettre à l'Institution financière le manuel identifiant les procédures administratives qui la concernent dans le cadre du Programme;

h) demeurer à la disposition de l'Institution financière pour toute information utile à l'administration du Programme;

i) aviser l'Institution financière, dans les meilleurs délais, advenant toute modification des éléments du Programme;

j) émettre des instructions au Propriétaire afin que celui-ci prenne des mesures visant à vérifier la validité de la licence d'entrepreneur;

k) émettre des instructions au Propriétaire afin que celui-ci prenne des mesures visant à vérifier que le terrain sur lequel le projet est situé respecte les normes environnementales;

l) autoriser les débours de tous les financements;

m) vérifier l'état d'avancement des travaux de construction et autoriser les débours progressifs relativement au Financement intérimaire et s'assurer que ces débours ont été affectés au paiement de tous les travaux de construction effectués ou réalisés dans le cadre du projet;

n) à la DAI, s'assurer qu'un document attestant de l'achèvement substantiel des travaux requis a été émis par un architecte ;

o) ne pas modifier la DAI une fois le financement mis en place par l'Institution financière.

5. OBLIGATIONS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

5.1 Sous réserve de modalités différentes prévues à la présente entente, l'Institution financière s'engage à respecter les dispositions du Programme ayant trait au prêteur agréé.

5.2 L'Institution financière s'engage, selon les instructions et autorisations données par la Ville et jusqu'à concurrence des montants établis à l'article 2.2 :

Financement court terme :

5.2.1 à consentir au Propriétaire une Marge de crédit pour le Prêt de démarrage;

5.2.2 à convertir la Marge de crédit en prêt à terme à taux variable pour le Financement intérimaire;

Financement long terme :

5.2.3 à convertir, à la DAI, le prêt à terme à taux variable en prêt à terme à taux fixe de 2 ou 3 tranches tel qu'indiqué aux articles 3.3, 3.4 et 3.5 ci-dessus, jusqu'à concurrence du montant autorisé avec un capital commis pour la période d'amortissement de trente-cinq (35) ans. Le capital commis correspond à l'engagement de l'Institution financière à procurer le capital pour la durée de la période d'amortissement;

5.2.3.1 le cas échéant, verser à la Ville, par virement bancaire ou par tout autre moyen convenu par les parties, à la DAI ou à une autre date postérieure à cette dernière déterminée par la Ville, un montant représentant la contribution au fonds de prévoyance. Le montant de cette contribution, qui sera établi par la Ville, sera inclus dans la Part Propriétaire; et

5.2.3.2 le cas échéant, à la DAI, inclure à la Part Propriétaire un montant représentant la Réserve hypothécaire.

5.2.4 à consentir au Propriétaire, dans le cadre du Programme et pour certains projets en difficulté, un financement additionnel sous forme de prêt garanti par la Ville, lequel ne sera octroyé que si la Ville l'autorise conformément au Programme. Ce financement additionnel sera sous forme d'un prêt à terme à taux variable et le taux sera déterminé comme pour le financement à court terme prévu à la présente entente, les intérêts devront être payés mensuellement ou capitalisés au choix de la Ville. À la DAI ou, si cette étape a déjà eu lieu, au

prochain renouvellement quinquennal du financement à long terme, ce financement additionnel sera modifié en un prêt à terme à taux fixe, lequel sera déterminé comme pour le financement à long terme. Ce financement sera remboursable en tout temps sans pénalité sur une période maximale de 10 ans à partir de sa modification. Durant cette période maximale de 10 ans seuls les intérêts seront payables mensuellement. Au terme de cette période, tout solde résiduel sera amorti sur la période restante du financement long terme et sera remboursable, capital et intérêts, mensuellement. Toutefois, le remboursement complet du prêt à terme deviendra exigible dès l'arrivée du terme de la période d'amortissement du financement à long terme, et ce, même si ladite période de 10 ans n'est pas échue;

5.2.5 à devancer la mise en place du prêt à terme à taux variable comme s'il s'agissait du Financement intérimaire lorsque l'acquisition d'un immeuble par le Propriétaire pour les fins d'un projet est autorisée par la Ville à l'étape de l'engagement conditionnel.

5.3 L'Institution financière exerce à l'endroit du Propriétaire toute sa latitude habituelle quant à la gestion de son dossier.

5.4 L'Institution financière s'engage à :

a) pour le financement à court terme, tant pour la Marge de crédit que le prêt à terme à taux variable, calculer et capitaliser les intérêts mensuellement et non à l'avance. Le taux d'intérêt correspondra au Taux de référence court terme majoré de cinquante (50) points de base et variera à chaque changement de ce taux;

b) appliquer au financement à long terme le Taux de référence à long terme en vigueur à la DAI et aux dates de révisions périodiques (les « Dates de lecture de taux »), majoré de cent (100) points de base. Le taux est déterminé selon le taux du jour ouvrable précédant les Dates de lecture de taux ou, à défaut, selon le dernier taux disponible précédant cette date;

c) afin de se prémunir contre certains risques de marché, la détermination du taux sera ajustée conformément aux clauses d'ajustements détaillées à l'Annexe I des présentes;

d) calculer les intérêts relatifs au financement à long terme semestriellement et non à l'avance. Pour chaque Terme de financement, la part Propriétaire sera remboursée par le Propriétaire par des versements mensuels égaux et consécutifs en capital et intérêts. Les paiements débuteront le premier jour du mois suivant la DAI ou le renouvellement du prêt, selon le cas ;

e) dans l'éventualité où le Taux de référence à court ou à long terme ou celui des indices de référence prévus aux clauses d'ajustement (i) ne serait plus disponible ou (ii) ne serait plus représentatif de l'ensemble des banques majeures canadiennes, les parties devront convenir d'un indice public alternatif équivalent qui sera alors applicable aux financements subséquents, incluant les révisions périodiques ;

f) n'imposer au Propriétaire aucuns frais d'administration pour l'ouverture du dossier de financement, ni de frais relatifs à l'octroi et la gestion des financements. Nonobstant ce qui précède, il est entendu que tous les frais légaux relatifs à la mise en place des financements et les frais de préparation et

de publication des sûretés demeurent à la charge du Propriétaire;

g) détenir une garantie hypothécaire immobilière de premier rang pour chaque projet pour le montant de son prêt. Sur demande, une copie de l'hypothèque devra être remise à la Ville. Cet engagement deviendra effectif, eu égard à chaque projet, à partir du premier des deux événements suivants :

- l'acquisition d'un immeuble par le Propriétaire pour les fins d'un projet, si la Ville requiert cette garantie hypothécaire à cette date spécifique;
- le premier débours du Financement intérimaire (prêt à terme).

Étant entendu qu'un financement additionnel consenti en vertu de l'article 5.2.4 sera garanti par une hypothèque immobilière de second rang, lorsque l'hypothèque de premier rang déjà consentie à l'Institution financière dans le cadre du Programme ne permet pas de couvrir la totalité du nouveau prêt;

h) tout financement pourra être remboursé à l'Institution financière en tout ou en partie, en tout temps, et ce, sans pénalité et dans la mesure toutefois où l'on se retrouve dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes, à savoir :

i) dans tous les cas où un programme fédéral, québécois ou de la Ville exige le remboursement de la totalité ou d'une partie du coût de réalisation d'un projet;

ii) à la suite d'un remboursement au Propriétaire des montants de la TPS et de la TVQ, et ce, jusqu'à concurrence des montants de ce remboursement;

iii) à la suite d'une remise gracieuse ou d'un don effectué au Propriétaire par une personne physique ou morale postérieurement à la conclusion du prêt, et ce, jusqu'à concurrence du montant de cette remise ou de ce don;

iv) à la suite d'un remboursement de la Réserve hypothécaire; ou

v) en application de l'article 3.5 de la présente convention.

Malgré ce qui précède, de tels remboursements par anticipation ne devront pas avoir pour objet de permettre au Propriétaire d'obtenir d'un autre prêteur un refinancement garanti par hypothèque, exception faite d'un prêt additionnel qui pourrait être consenti par la Ville;

i) s'assurer que le Propriétaire détient l'engagement définitif;

j) publier dans les délais requis, au registre foncier, un avis de renouvellement de l'hypothèque de premier rang constituée en faveur de l'Institution financière, de façon à éviter l'extinction de cette hypothèque avant l'acquittement du financement à long terme de la Part propriétaire;

k) se charger de la formation de son personnel afin de permettre une application adéquate du Programme;

l) ne pas faire cession de ses droits découlant du prêt hypothécaire de premier rang pour le financement du Projet sauf dans les cas de cession de prêt ou de subrogation totale ou partielle par le créancier en faveur d'un autre prêteur agréé en vertu du Programme et de titrisation de prêts si l'Institution financière conserve la gestion des prêts étant entendu par ailleurs que toutes telles cessions, subrogations ou titrisation de prêts ne devront ni directement ni indirectement affectées négativement les droits de la Ville à titre de caution. et que dans tous les cas l'institution financière s'engage à continuer de respecter la présente entente;

m) en cas de projet en difficulté ou défaut du Propriétaire aux termes du prêt hypothécaire de premier rang ou de la convention d'exploitation signée entre le Propriétaire et la Ville, permettre à la Ville, lorsqu'elle le requière par écrit à l'Institution financière et après analyse par la Ville confirmant que cette solution permettrait d'assurer la viabilité du projet, qu'elle procède en priorité à un préavis d'exercice de prise de possession à des fins d'administration de l'immeuble hypothéqué et qu'elle administre l'immeuble pour une période déterminée, laquelle pourra être prolongée, au besoin, sur préavis écrit de 10 jours de la Ville. Dans un tel cas, l'Institution financière s'engage à ne pas entreprendre les démarches d'un préavis d'exercice de prise en paiement et la demande de remboursement du prêt durant cette période. Il est entendu par ailleurs que l'exercice de ce droit par la Ville ne devra pas avoir pour effet de porter préjudice aux intérêts du Prêteur agréé en vertu du financement ;

n) en cas de défaut du Propriétaire aux termes du prêt hypothécaire de premier rang, aviser immédiatement la Ville de ce défaut et s'assurer, avant de réclamer à la Ville le remboursement du prêt, que le préavis à l'exercice de la prise en paiement a été valablement signifié au Propriétaire et publié au registre foncier et que le Propriétaire n'a pas remédié à son défaut;

o) transmettre à la Ville, dans les dix (10) jours qui suivent l'expiration du délai de préavis à l'exercice de la prise en paiement, un avis confirmant le défaut du Propriétaire accompagné des documents suivants, selon le cas :

i) une copie du préavis à l'exercice de la prise en paiement que l'Institution financière aura transmis au Propriétaire le sommant de remédier au ou aux défauts, accompagnée de la preuve de signification au Propriétaire en défaut et de la publication de ce préavis au registre foncier;

ii) une preuve établissant que ce Propriétaire a fait une cession de ses biens en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, c. B-3) ou qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre ce dernier en vertu de cette loi;

iii) Une preuve de la signification au Propriétaire d'un avis en vertu de l'article 244 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, c. B-3);

p) en cas de défaut du Propriétaire, subroger la Ville dans tous ses droits, titres et intérêts, en lien avec le financement octroyé au Propriétaire dans le cadre du Programme, y compris ceux dans une bonne et valable créance hypothécaire de premier rang, à la suite du remboursement par cette dernière du prêt, en capital, intérêts, frais et accessoires, accordé au Propriétaire;

q) agir, dans l'exécution de ses obligations prévues au présent article, avec prudence et diligence dans le meilleur intérêt des parties;

r) informer, sans délai, par écrit la Ville de tout refus d'accorder un financement en vertu du Programme à un Propriétaire et des raisons motivant cette décision. Par ailleurs, l'Institution financière pourra refuser de donner suite à une demande de financement si elle estime que le Propriétaire n'est pas en mesure de se conformer à la Règlementation RPCFAT1, que ce soit en raison d'un manque d'information ou pour toute autre raison. De plus, l'Institution financière peut résilier à tout moment l'offre de financement en transmettant à la Ville et au Propriétaire un préavis de 30 jours à cet effet si elle détermine qu'il existe une situation de non-conformité à la Règlementation RPCFAT relative à l'offre de financement ou au Propriétaire, étant entendu que (i) le préavis devra décrire la situation de non-conformité, et (ii) le préavis sera sans effet si la situation de non-conformité est remédiée à l'entière satisfaction de l'Institution financière avant l'expiration du délai de 30 jours ;

s) informer par écrit la Ville de tout événement dont elle pourrait avoir connaissance, susceptible de mettre en danger la viabilité du projet;

t) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt et celui de la Ville;

u) aviser promptement la Ville de tout défaut du Propriétaire de respecter les termes de tout prêt consenti par elle;

v) fournir des rapports de suivi, tant pour le Financement intérimaire que pour le financement à long terme de la Part Propriétaire, selon les spécifications de la Ville. Ces rapports sont définis comme étant notamment le rapport des soldes et intérêts courus des prêts hypothécaires et des marges de crédits au 31 août, 31 décembre et 31 mars de chaque année. De plus, lors de la mise en place d'un nouveau prêt et lors de chaque renouvellement, un document officiel détaillant les termes et modalités du financement (lettre, contrat de prêt) intervenu entre le Propriétaire et l'Institution financière devra être transmis à la Ville ;

---

[1] Réglementation RPCFAT : la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et toute autre loi similaire, ainsi que tous règlements, ordonnances, instructions et lignes directrices adoptés ou émis en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

w) Toute autre demande qui nécessiterait un travail ou des coûts importants de la part de l'Institution financière devra faire l'objet d'une entente entre les parties.

5.5 Le défaut de l'Institution financière de rencontrer ses obligations, auxquelles elle n'aurait pas remédié dans un délai de dix (10) jours ouvrables de la réception par l'Institution financière d'un avis écrit de la Ville,. libère cette dernière de ses obligations relatives au remboursement du prêt dans la proportion du préjudice subi, avant ou après le préavis, par la Ville et résultant de ce défaut. Aucun avis n'est nécessaire lorsqu'il n'est plus possible de remédier au défaut au moment où la Ville en prend connaissance.

6. TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS

6.1 En cas d'aliénation volontaire d'un Projet autorisée par la Ville, l'Institution financière est tenue d'accepter le nouveau Propriétaire à titre de nouveau débiteur si celui-ci s'engage à assumer l'intégralité des obligations de l'ancien Propriétaire envers elle.

6.2 L'Institution financière maintient, sur présentation de l'acte d'aliénation avec assumation dûment publié, en faveur de ce nouveau Propriétaire un financement conforme au Programme dont les termes, modalités et conditions ne peuvent être plus onéreux que ceux consentis au Propriétaire ayant originalement débuté le projet.

7. MODIFICATION

La présente entente ne peut être modifiée que par un écrit portant la signature des parties et stipulant expressément leur intention à cet effet. Cette modification fera alors partie intégrante de la présente entente.

8. CONFIDENTIALITÉ

La présente entente est confidentielle et ne peut être divulguée par une partie en totalité ou en partie à un tiers sans l'accord écrit de l'autre partie. Il en est de même pour toute information confidentielle, préalablement transmise ou qui le sera, sous quelque forme que ce soit, en lien avec la présente entente.

9. INTERPRÉTATION

L'hypothèque prévue aux présentes en faveur de l'Institution financière peut être de second rang lorsque le Projet consiste en la création d'unités neuves adjacentes ou situées dans un espace non résidentiel et que ces dernières offrent une plus-value jugée suffisante par la Ville et qui fait déjà l'objet d'une aide financière continue en vertu d'un programme du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou de la Ville et d'une hypothèque de premier rang déjà consentie dans le cadre de ces programmes.

Par ailleurs, en cas de contradiction entre les contrats utilisés par l'Institution financière pour ses financements et les termes de la présente entente, les parties conviennent que les termes de la présente entente auront préséance afin de déterminer les droits et obligations des parties à ces contrats.

10. DURÉE

10.1 Nonobstant la date de signature, la présente entente prendra effet à compter du _____ 2018 et prendra fin lorsque chacune des parties aura complété les obligations qui lui sont dévolues selon les conditions et modalités de la présente entente.

10.2 La présente entente peut être résiliée pour l'un des motifs suivants :

a) dans le cas où la Ville désire mettre fin au Programme, à l'expiration des trente (30) jours qui suivent la date de la réception par l'Institution financière d'un avis de la Ville l'informant de ce fait;

b) dans le cas où, à l'expiration d'une période de deux (2) ans suivant l'entrée en vigueur de la présente entente, la Ville désire procéder à un nouvel appel d'intérêts. Le cas échéant, dans l'éventualité où l'institution financière ne serait pas retenue à titre de prêteur agréé, la Ville pourra mettre fin à la présente entente à l'expiration des soixante (60) jours qui suivent la date de la réception par l'Institution financière d'un avis à cet effet;

c) dans le cas où l'Institution financière désire mettre fin à la présente entente par suite de modifications apportées au Programme ou à tout autre document ayant pour effet d'accroître ses obligations, à l'expiration des soixante (60) jours qui suivent la date de la réception par la Ville d'un avis à cet effet;

d) dans le cas où l'Institution financière désire mettre fin à la présente entente à la suite de modifications d'ordre fiscal ou réglementaire imposées à l'Institution financière par une autorité gouvernementale compétente, lesquelles auraient pour effet de diminuer significativement la rentabilité des prêts offerts dans la présente, à l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de réception par la Ville d'un avis à cet effet;

e) dans le cas où l'une des partie est en défaut de respecter toute obligation qui lui incombe en vertu de la présente entente, et qu'elle n'a pas remédié à ce défaut dans les soixante (60) jours de la réception d'un avis écrit transmis par l'autre partie;

e) sur entente entre les parties.

10.3 Toutefois, la résiliation de cette entente n'a pas pour effet de restreindre les droits et recours de l'une ou l'autre des parties, ni de mettre fin aux engagements des parties relativement aux demandes de financement déjà acceptées par l'Institution financière.

11. AVIS

11.1 Tout avis ou autre communication donné ou devant être donné à une partie aux termes de cette convention est considéré valablement donné, s'il n'est pas autrement prévu, lorsque remis de main à main à un représentant du destinataire, lorsque expédié au destinataire par courrier ou lorsque acheminé par télécopieur ou par courriel, si la preuve de l'envoi peut être faite lorsque requise par l'autre partie, et lorsque transmis aux coordonnées suivantes :

Pour la Ville

À l'adresse :

Directeur de la Direction de l'habitation

303, rue Notre-Dame Est, 5e étage, bureau 5A-19
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Par télécopieur : (514) 872-3883
Par courriel : marianne.cloutier@ville.montreal.qc.ca

Ces coordonnées peuvent être modifiées en tout temps sur avis écrit à cet effet de la Ville à l'Institution financière.

Pour l'Institution financière

À l'adresse :

Vice-présidence Affaires institutionnelles et Direction du Mouvement Desjardins
100, avenue des Commandeurs, 6e Est
Lévis (Québec) G6V 7N5
Par télécopieur : 418 833-4769

Et

À l'adresse :

Vice-présidence Affaires juridiques
1 Complexe Desjardins, 25e étages Tour Sud
Montréal (Québec) H5B 1B2
Par télécopieur : 514 281-5918

Ces coordonnées peuvent être modifiées en tout temps sur avis écrit à cet effet de l'Institution financière à la Ville.

11.2 Un tel avis est réputé reçu le troisième jour ouvrable de sa mise à la poste, sauf en cas d'interruption du service postal ou le jour de sa livraison.

12. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

12.1 Afin de maintenir des relations d'affaires harmonieuses, les parties aux présentes conviennent de discuter ensemble de tout différend qui pourrait survenir entre elles relativement à l'application et à l'interprétation de la présente entente, et ce, afin de trouver la meilleure solution à la satisfaction de chacune des parties.

12.2 Le cas échéant, dans la recherche de la solution à leur différend quant à l'application et à l'interprétation de la présente entente, les parties, si elles en conviennent, pourront désigner conjointement un médiateur afin d'en faciliter le règlement. À défaut d'arriver à une solution satisfaisante à leur différend, les parties conviennent qu'elles pourront toujours, d'un commun accord, à ce moment, soumettre leur différend à l'arbitrage conduit suivant les dispositions du Livre VII du Code de procédure civile du Québec (chapitre C-25) ou suivant des règles d'arbitrage particulières si les parties s'entendent sur de telles règles avant le début des procédures.

12.3 Les articles 11.1 et 11.2 ne doivent pas être interprétés de manière à priver l'une ou l'autre des parties de recourir au tribunal compétent pour soumettre un litige qui surviendrait entre elles, relativement à l'application et à l'interprétation de la présente entente.

13. ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins d'application de la présente entente et pour tout litige découlant de son application, les parties élisent domicile comme suit :

13.1 La Ville :

Direction de l'habitation
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage, bureau 5A-19
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Par télécopieur : 514-872-3883
Par courriel : marianne.cloutier@ville.montreal.qc.ca

13.2 L'Institution financière : 1, Complexe Desjardins, 25e étage Tour Sud, Montréal (Québec) H5B 1B2

14. DROIT APPLICABLE

La présente entente ainsi que les droits et obligations des parties qui en découlent sont régis et interprétés par le droit du Québec et les lois du Canada qui y sont applicables.

15. EXEMPLAIRES

La présente entente peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé constituer un original, mais tous les exemplaires ne constituent qu'une seule et même entente.

16. ILLÉGALITÉ D'UN ARTICLE

La décision d'un tribunal ou d'un arbitre de déclarer nul, invalide, illégal ou non exécutoire un article de la présente entente n'aura pas pour effet d'affecter les autres dispositions ni de rendre inopérante l'entente elle-même.

17. DÉCLARATION DES PARTIES

La Ville et l'Institution financière déclarent avoir pris connaissance de la présente entente et en accepter les termes, conditions et modalités. Elles déclarent avoir le pouvoir de signer la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente à Montréal en date du _____2018

LA VILLE

Par :_____
Me Yves Saindon, greffier

L'INSTITUTION FINANCIÈRE

par : _____
Réal Bellemare
Premier vice-président Finances, Trésorerie et Administration

ANNEXE I

1. Première clause d'ajustement

a) Nonobstant les modalités prévues à la présente clause 1, l'écart de financement exigé au-dessus de l'indice BVCSCB05 ne pourra en aucun temps être inférieur à **100 points de base**.

b) L'Écart de financement exigé au-dessus de l'indice BVCSCB05 pourra être modifié à la hausse par la FCDQ, selon le mécanisme d'ajustement décrit ci-dessous, si l'écart entre l'indice IB05QUE de Bloomberg (« Obligations Québec 5 ans ») et l'indice IB05ONT de Bloomberg (« Obligations Ontario 5 ans ») est supérieur de **25 points de base** ou plus par rapport à l'écart de départ entre ces deux courbes en date du **1er décembre 2017** (« Écart d'origine 1 »).

c) Toutefois, dès que l'écart entre les deux courbes tel que calculé chaque trimestre est inférieur à 25 points de base par rapport à l'Écart d'origine 1, la tarification de base s'applique (BVCSCB05 majoré de 100 points de base).

1.1 Mécanisme d'ajustement

L'écart entre les deux courbes est défini en date de fermeture du **1er décembre 2017** et est arrondi au point de base près. Par conséquent, l'Écart d'origine 1 est défini comme étant de deux points de base négatifs (- 2 pbs).

IB05QUE (« Obligations Québec 5 ans »)	2,031 %	
IB05ONT (« Obligations Ontario 5 ans»)	2,051 %	
Écart d'origine 1	-0,020 %	Arrondi au point de base près, soit - 2 points de base

Une fois par trimestre, soit le premier jour ouvrable du mois de février, mai, août et novembre, la FCDQ effectuera la lecture de l'écart entre les courbes IB05QUE et IB05ONT en fonction du taux de rendement « mid » de fermeture du jour ouvrable précédent. Dans l'éventualité où l'écart entre les deux courbes serait de 25 points de base ou plus au-dessus de l'Écart d'origine 1, l'écart de financement sera ajusté de la différence observée entre les deux courbes, moins l'Écart d'origine 1.

Tout ajustement à la tarification sera communiqué à la ville de Montréal dans un délai de dix (10) jours ouvrables et sera applicable le premier jour du mois suivant pour tout nouveau financement (DAI) ou renouvellement de prêt à terme à être effectué à compter de cette date.

À des fins d'illustration, quelques exemples d'application de la clause sont présentés à l'Annexe 2. En cas de divergence entre les exemples présentés à l'Annexe 2 et les présentes clauses d'ajustement, les présentes auront préséance.

2. Deuxième clause d'ajustement

Nonobstant les modalités prévues à la présente clause 2, l'écart de financement exigé au-dessus de l'indice BVCSCB05 ne pourra en aucun temps être inférieur à **100 points de base.**

L'Écart de financement exigé au-dessus de l'indice BVCSCB05 pourra être modifié à la hausse par la FCDQ, selon le mécanisme d'ajustement décrit ci-dessous, si l'écart entre l'indice BVCSCB05 de Bloomberg (« CAD Canada Banks AA- AA AA+ 5Y ») et la courbe CDSW5 de Bloomberg (« Swap ») varie de **200 points de base** ou plus par rapport à l'écart de départ entre ces deux courbes en date du **1er décembre 2017** (« Écart d'origine 2 »).

Toutefois, dès que l'écart entre deux courbes, tel que calculé chaque trimestre, est inférieur à 200 points de base par rapport à l'Écart d'origine 2, la tarification de base s'applique (BVCSCB05 majoré 100 points de base).

Mécanisme d'ajustement

L'écart entre les deux courbes est défini en date de fermeture du **1er décembre 2017** et est arrondi au point de base près. Par conséquent, l'Écart d'origine 2 est défini comme étant de trente-deux (32) points de base.

BVCSCB05 («CAD Canada Banks AA- AA AA+ 5Y)	2,3850 %	
CDSW5 (« Swap »)	2,0609 %	
Écart d'origine 2	0,3241 %	Arrondi au point de base près, soit 32 points de base

Une fois par trimestre, soit le premier jour ouvrable du mois de février, mai, août et novembre, FCDQ effectuera la lecture de l'écart entre les indices BVCSCB05 et CDSW5 en fonction du taux de rendement « mid » de fermeture du jour ouvrable précédent.

Dans l'éventualité où l'écart entre les deux courbes serait de 200 points de base ou plus au-dessus de l'Écart d'origine 2, l'écart de financement sera ajusté à la hausse de 10% de la différence observée entre les deux courbes moins l'Écart d'origine 2. [10% x (BVCSCB05 - CDSW5 – 32 pbs)].

Tout ajustement à la tarification sera communiqué à la ville de Montréal dans un délai de dix (10) jours ouvrables et sera applicable le premier jour du mois suivant pour tout nouveau financement (DAI) ou renouvellement de prêt à terme à être effectué à compter de cette date.

À des fins d'illustration, quelques exemples d'application de la clause sont présentés à l'Annexe 2. En cas de divergence entre les exemples présentés à l'Annexe 2 et les présentes clauses d'ajustement, les présentes auront préséance.

3. Clauses d'ajustement - précision

Considérant qu'il y a coexistence de deux clauses d'ajustement, telles que détaillées précédemment, la clause qui aura préséance et servira de base au calcul trimestriel de l'ajustement sera celle dont le résultat en points de base sera le plus élevé.

ANNEXE 2

1. Première clause d'ajustement

Date trimestrielle de calcul	IB05QUE – IB05ONT Taux « mid » de fermeture du 1er jour ouvrable précédant la date trimestrielle de calcul	Moins Écart d'origine 1	Ajustement applicable à l'Écart de financement exigé (IB05QUE-IB05ONT - Écart d'origine 1)	Écart de financement exigé au-dessus de la BVCSCB05 à compter du 1er jour du mois suivant	Applicable à compter du
1er mai	13 pbs	- 2	N.A. (1)	100	1er juin
1er août	31 pbs	- 2	+ 33 pbs	133	1er septembre
1er nov.	21 pbs	- 2	N.A. (1)	100	1er décembre
1er février	16 pbs	- 2	N.A. (1)	100	1er mars

***Note 1** – Pour déclencher le mécanisme d'ajustement, l'écart entre les deux courbes doit être de **25 points de base** ou plus au-dessus de l'Écart d'origine 1.*

2. Deuxième clause d'ajustement

Date trimestrielle de calcul	CBVSCB05 – CDSW5Y Taux « mid » de fermeture du 1e jour ouvrable précédant la date trimestrielle de calcul	Moins Écart d'origine 2	Ajustement applicable à l'Écart de financement exigé [10%*(CBVSCB05-CDSW5 - Écart d'origine 2)]	Écart de financement exigé au-dessus de la BVCSCB05 à compter du 1e jour du mois suivant	Applicable à compter du
1er mai	130 pbs	32	N.A. (2)	100	1er juin
1er août	432 pbs	32	+ 40 pbs	140	1er septembre
1er nov.	232 pbs	32	+ 20 pbs	120	1er décembre
1er février	170 pbs	32	N.A. (2)	100	1er mars

***Note 2** – Pour déclencher le mécanisme d'ajustement, l'écart entre les deux courbes doit être de **200 points de base** ou plus au-dessus de l'Écart d'origine 2.*

3. **Clauses d'ajustement – précision** La clause qui aura préséance et servira de base au calcul trimestriel de l'ajustement sera celle dont le résultat en points de base sera le plus élevé. Ainsi, dans les tableaux et exemples précédents, en date de référence du 1er août et pour application le 1er septembre, l'écart de financement exigé à des fins d'ajustement aurait été celui calculé en 2 « Deuxième clause d'ajustement », soit 140 points de base.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.030

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1181543003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation pour un premier terme d'un an, soit du 31 août 2018 au 30 août 2019, de l'entente intervenue entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc. visant l'échange en biens et services / Autoriser une dépense de 5 550,75 $, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'option de prolongation pour un premier terme d'un an, soit du 31 août 2018 au 30 août 2019, de l'entente intervenue (CE16 1555) entre la Ville de Montréal et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services et venant à échéance le 30 août 2018;
2. d'autoriser une dépense de 5 550,75 $, représentant le montant des taxes applicables à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 17:17

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181543003**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation pour un premier terme d'un an, soit du 31 août 2018 au 30 août 2019, de l'entente intervenue entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc. visant l'échange en biens et services / Autoriser une dépense de 5 550,75 $, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2003, une entente qui visait l'échange de plateaux sportifs du complexe Claude-Robillard (CSCR) de la Ville de Montréal et ceux du Collège André-Grasset (1973) inc. (Collège) a été signée entre les deux parties, et ce, pour cinq ans. En 2008, elle a été renouvelée pour trois ans et par la suite en 2011, pour trois années additionnelles. Une troisième entente signée en 2016 est en vigueur.
Cette entente arrive à échéance le 30 août 2018 et le Collège André-Grasset a avisé la Ville qu'il souhaitait exercer l'option de renouvellement pour un premier terme d'un an aux mêmes termes et conditions. L'autorisation de la prolongation de l'entente pour la période du 31 août 2018 au 30 août 2019 fait donc l'objet de ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1555 du 28 septembre 2016
Approuver un projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange de biens et services, pour la période se terminant le 30 août 2018 / Autoriser une dépense de 10 427,37 $, représentant le montant des taxes applicables à la valeur de l'échange
CM11 1002 du 19 décembre 2011
Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc. pour le prêt par une partie à l'autre partie des plateaux sportifs et autres espaces sur sa propriété, pour la période du 1er septembre 2011 au 31 décembre 2014 / Autoriser une dépense de 14 367,47 $, représentant le montant des taxes applicables, tel que stipulé à l'article 11.5 du projet d'entente
CM09 0659 du 24 août 2009
Approuver un projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc., pour le

prêt par une partie à l'autre partie des plateaux sportifs et autres espaces sur sa propriété, pour la période du 1er septembre 2008 au 31 août 2011 / Autoriser une dépense de 7 161,54 $, représentant le montant des taxes applicables, tel que stipulé à l'article 11.5 du projet d'entente

CE04 0892 du 12 mai 2004

Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc. pour le prêt par une partie à l'autre partie des plateaux sportifs et autres espaces sur sa propriété, d'une durée de cinq ans, se terminant le 31 août 2008 / Autoriser une dépense de 3 266,59 $, représentant le montant des taxes applicables, tel que stipulé à l'article 9.5 du projet d'entente

DESCRIPTION

L'ensemble des services au CSCR mis à la disposition du Collège est utilisé par la clientèle étudiante pour des activités parascolaires, les entraînements de ses clubs sportifs et pour des cours académiques.
En contrepartie, les gymnases et la salle polyvalente du Collège sont utilisés par les partenaires de la Ville, dont Sports Montréal pour son offre de service en activités sportives ainsi que par d'autres organismes lors de la réalisation d'événements.

Le présent dossier décisionnel vise à entériner la continuité réciproque dans les prêts de locaux consentis entre les parties pour la réalisation de leur programmation respective.

L'entente de 2016 en vigueur accorde au Collège l'option de prolongation permettant de renouveler l'entente. En effet, le deuxième paragraphe de l'article 4, intitulé DURÉE, spécifie ce qui suit :

> « La Ville accorde au Collège l'option de renouveler la présente entente à son échéance pour (2) termes additionnels et consécutifs d'un (1) an, aux mêmes termes et conditions. Pour exercer l'option, le Collège devra en aviser le Responsable de la Ville par écrit ... au moins quatre (4) mois avant l'échéance du terme de la présente entente, à défaut de quoi cette option deviendra nulle et non avenue. »

La lettre confirmant l'intention du Collège d'exercer cette option et d'accepter la prolongation de l'entente est en pièces jointes. En vertu de cette clause, il est recommandé de prolonger l'entente entre la Ville et le Collège pour la période du 31 août 2018 au 30 août 2019 et d'autoriser une dépense de 5 550,75 $ représentant le montant des taxes applicables à cet effet.

JUSTIFICATION

Les deux parties désirent partager leurs plateaux sportifs et autres locaux afin de bonifier l'offre de services auprès de leurs clientèles, et ce, sans entraîner des dépenses importantes en location. La prolongation pour un terme d'un an de l'entente proposée aura un effet positif sur l'offre de services en sports et en activités physiques offerte aux Montréalais.
Le Collège utilisera des plages horaires du CSCR habituellement peu fréquentées, alors que les partenaires de la Ville utiliseront les plateaux du Collège en dehors des heures de cours durant des périodes où les plateaux du CSCR sont saturés. En approuvant cette prolongation, l'offre de services aux citoyens sera bonifiée par le biais d'une plus grande accessibilité à des plateaux sportifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme convenu entre les deux parties, la valeur de cet échange est évaluée de part et d'autre à 63 979,67 $, toutes taxes incluses, pour une période d'un an. La valeur estimée

des biens et services est établie selon la tarification de chacune des parties. Comme prescrit par les lois en vigueur, chaque partie s'engage à faire remise des taxes sur la valeur des échanges de ses installations aux autorités fiscales. Compte tenu de la ristourne de 100 % sur la taxe sur les produits et services (TPS), la dépense pour la Ville pour la durée de l'entente est de 5 550,75 $. Cette somme est payable en totalité au début de l'entente.
La Division de la gestion des installations sportives (DGIS) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dispose de ces crédits dans son budget de fonctionnement. Cette dépense sera imputée au budget du CSCR, dans la catégorie « Location d'installations sportives ». Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les sommes nécessaires pour assumer les frais en personnel affecté à la réalisation de cette entente sont minimes, puisque la grande partie des demandes se réalisent pendant les opérations normales et ne nécessitent pas de frais supplémentaires. Les frais de personnel en sauvetage durant les cours de conditionnement physique aquatique sont prévus à même le budget de fonctionnement du CSCR.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

	2016 à 2018 (deux ans)	**2018-2019 prolongation d'un an**
Valeur - Avant taxes	104 535, 00 $	55 646,59 $
TPS - 5 %	5 226,75 $	2 782,22 $
VQ - 9,975 %	10 427,37 $	5 550,75 $
Total - Taxes incluses	**120 189,12 $**	**63 979,67 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier fait état du principe de développement durable suivant, soit « Une collectivité au coeur du développement durable » en mettant à contribution le milieu sportif à l'offre de services aux citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que cette entente ne soit pas prolongée, un manque de plateaux sportifs viendrait réduire l'offre de service actuelle à la population et limiterait la capacité de la Ville à répondre favorablement aux demandes des organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif pour autorisation
Début de la prolongation 31 août 2018
Fin de la prolongation 30 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

Tél : 514 872-9259
Télécop. : 514 872-4718

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 514-872-7990
Télécop. : 514 872-4718

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-28

COLLÈGE
ANDRÉ-GRASSET

Montréal, le 26 avril 2018

Monsieur Jean-François Dulièpre
Chef de division | Division de la gestion des installations sportives
Direction des sports et de l'activité physique | Service de la diversité sociale et des sports
Complexe sportif Claude-Robillard
1000, avenue Émile-Journault, bureau 2.20
Montréal (Québec) H2M 2E7

Objet : Option de renouvellement de contrat entre le Collège André-Grasset (1973) inc. et la Ville de Montréal – Résolution CE16 1555 – 28 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Tel que notre courriel du 31 janvier dernier le mentionnait et afin de respecter les clauses et dates de l'entente indiquée en rubrique, nous vous confirmons, par la présente, que le Collège André-Grasset (1973) inc. désire utiliser son option de renouvellement d'une année aux mêmes termes et conditions.

En espérant le tout conforme.

Veuillez accepter, M. Dulièpre, mes plus sincères salutations.

Dominic Desbiens CPA CMA BAA

Directeur des finances et des services administratifs

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
02 SEP 2016
POUR DIRECTEUR EN CHEF affaires juridiques

ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins de la présente entente en vertu du Règlement RCE02-004;

N[o] d'inscription TPS : 121364749
N[o] d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET (1973) INC.**, personne morale sans but lucratif constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1001, boulevard Crémazie Est, Montréal, Québec, H2M 1M3, agissant et représentée par madame France Archambault, Directrice, Ressources matérielles et financières dûment autorisée par une résolution de son conseil d'administration en date du 9 février 2016;

N[o] d'inscription TPS : 106952757 RT
N[o] d'inscription TVQ : 1006108381

Ci-après appelée le « **Collège** »

La Ville et le Collège sont également individuellement et collectivement désignés à la présente entente comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Collège et la Ville acceptent de mettre en commun certains de leurs plateaux sportifs et autres services;

ATTENDU QUE le Collège et la Ville sont d'accord pour offrir des activités différentes quoi que complémentaires;

ATTENDU QUE les équipements mis à la disposition de la Ville par le Collège pourront servir à accueillir les Jeux de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique au Collège;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente entente et les annexes qui en font partie intégrante, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

1.1 « **Installations**» : lorsqu'il s'agit des installations de la Ville, les installations sont les arénas, piscines, centres de loisirs, terrains sportifs indiqués à l'Annexe 1 de la présente entente ou toutes autres installations que la Ville prête au Collège.

Lorsqu'il s'agit des installations du Collège, les installations sont les gymnases, la salle polyvalente indiqués à l'Annexe 1 de la présente entente ou toutes autres installations que le Collège prête à la Ville;

1.2 « **Annexe** 1 » : le document intitulé : « Échanges en biens et services »;

1.3 « **Représentant** » : le représentant d'une Partie désigné à l'article 10 de la présente entente;

1.4 **« Autres services »** tout service connexe associé à l'utilisation des plateaux sportifs énumérés à l'annexe 1.

ARTICLE 2
OBJET

La présente entente établit les modalités du prêt par une Partie à l'autre Partie des services, des Installations et autres espaces sur sa propriété pour la tenue des activités physiques et sportives aux conditions énoncées à la présente entente et à son Annexe 1.

La Partie qui met les Installations à la disposition de l'autre Partie s'engage à disposer, en tout temps dans les Installations, de membres de personnel selon ses normes opérationnelles afin d'offrir les services aux utilisateurs des Installations.

Chaque Partie s'engage à utiliser les Installations mis à sa disposition par l'autre Partie exclusivement aux fins prévus à la présente entente.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

Le texte de la présente entente prévaut sur toute disposition de l'Annexe 1 qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Sous réserve d'autres dispositions de la présente entente, celle-ci prend effet à la date de sa signature par les Parties et se termine le 30 août 2018.

La Ville accorde au Collège l'option de renouveler la présente entente à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs d'un (1) an, aux mêmes termes et conditions. Pour exercer l'option, le Collège devra en aviser le Responsable de la Ville par écrit, à ses bureaux, au moins quatre (4) mois avant l'échéance du terme de la présente entente, à défaut de quoi cette option deviendra nulle et non avenue.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une Partie à la présente entente peut, par un avis écrit de cent quatre-vingt jours (180) jours adressé par courrier recommandé à l'autre Partie, mettre fin à la présente entente.

5.2 Si les Installations mises à la disposition du Collège ou de la Ville sont rendues substantiellement inutilisables à la suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, chaque Partie peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'autre Partie pour les dommages que peut lui causer une telle décision, résilier la présente entente, sans délai, en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, l'entente prend fin tout comme si son terme était écoulé.

5.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation.

5.4 Dans l'éventualité d'une résiliation (autre qu'en cas de sinistre), chaque Partie libère les Installations mises à sa disposition.

ARTICLE 6
TRAVAUX DE RÉNOVATION

Si les Installations mises à la disposition du Collège ou de la Ville sont rendues substantiellement inutilisables pendant la période de réalisation de travaux de rénovation ou d'entretien, la Partie qui réalise des travaux ne peut être tenue responsable envers l'autre Partie de fournir une installation de remplacement ou pour les dommages que pourrait causer la perte de jouissance de l'Installation. La Partie qui réalise les travaux doit donner un avis écrit à l'autre Partie au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le début des rénovations ou l'entretien en y indiquant la période d'interruption du prêt de l'Installation concernée. Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DE LA VILLE ET DU COLLÈGE

Chaque Partie à la présente entente s'engage à :

7.1 mettre gratuitement à la disposition de l'autre Partie les Installations figurant à l'Annexe 1, selon le calendrier et la grille horaire qui y sont indiqués;

7.2 soumettre, au cours du mois d'avril, au Représentant de l'autre Partie une grille horaire générale préparée par son Représentant;

7.3 confirmer la disponibilité des Installations prêtées par un avis écrit dans les vingt (20) jours avant le début de la session d'activités;

7.4 permettre à la Partie qui bénéficie des Installations spécifiées à l'Annexe 1, qu'elle prête, de temps à autres, ces Installations aux organismes que l'une ou l'autre des Parties a reconnus;

7.5 assumer les coûts de tout dommage de moins de cent dollars (100 $) survenant pendant qu'une Partie ou un organisme reconnu par elle, occupe les Installations prêtées. Pour les dommages dont les coûts sont supérieurs à cent dollars (100 $), les Représentants de chaque Partie doivent préparer un constat de ceux-ci pour fins d'enquête et de paiement, le cas échéant;

7.6 effectuer, à ses frais, l'entretien des Installations qu'elle met à la disposition de l'autre Partie.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DE LA VILLE

8.1 La Ville s'engage également, lors des Jeux de Montréal, à convenir avec le Collège :

8.1.1 des périodes de montage et de démontage des Installations. Cependant, les Installations ne sont pas disponibles avant 18 h en semaine et après 18 h les week-ends;

8.1.2 du type de bannières annonçant les Jeux de Montréal ainsi que de la place de leur installation sur l'édifice du Collège;

8.1.3 de la mise en place des mécanismes nécessaires au bon déroulement des activités parallèles du Collège.

ARTICLE 9
OBLIGATIONS DU COLLÈGE

Outre les conditions souscrites par le Collège à l'article 7, celui-ci s'engage à :

9.1 faire respecter les conditions de l'article 8.1 de la présente entente ainsi qu'à remettre aux étudiants les laissez-passer fournis par la Ville ;

9.2 permettre à la Ville d'installer, aux frais de cette dernière, une prise téléphonique temporaire lors des Jeux de Montréal.

ARTICLE 10
REPRÉSENTANTS

Chaque Partie à la présente entente désigne la personne suivante pour la représenter :

Pour la Ville :

Monsieur Jean-François Dulièpre
Chef de division,
Gestion des installations
1000, avenue Émile-Journault
Montréal (Québec) H2M 2E7

Téléphone : 514-872-7990
Télécopieur : 514-872-4718

Pour le Collège :

Madame France Archambault
Directrice,
Ressources matérielles et financières
1001, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1M3

Téléphone : 514-381-4293 poste 256
Télécopieur : 514-381-7421

ARTICLE 11
CONSIDÉRATIONS

Aucuns frais, sommes ou honoraires ne sont payables par l'une ou l'autre des Parties en échange des biens et services que chacune des Parties reçoit en vertu de la présente entente.

ARTICLE 12
RESPONSABILITÉ

Chaque Parties s'engage à garantir et tenir l'autre Partie indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente entente. Chaque Partie s'engage également à prendre fait et cause pour l'autre Partie dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente entente et la tient indemne de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

ARTICLE 13
ASSURANCES

13.1 Le Collège doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente entente, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

13.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police pour le Collège. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

13.3 Le Collège s'engage à remettre au Représentant de la Ville, dans les dix (10) jours de la signature de la présente entente, une copie de la police ou du certificat de la police. Le Collège doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

13.4 La Ville déclare qu'elle s'auto-assure.

ARTICLE 14
CONDITIONS GÉNÉRALES

14.1 Entente complète

La présente entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 Force majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si elle est due à un cas de force majeure. Aux fins de la présente entente, sont assimilés à un cas de force majeure une grève ou autre cause en dehors du contrôle de chacune des Parties.

14.3 Modification

Aucune modification aux termes de la présente entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux Parties.

14.4 Cession

Les droits et obligations de l'une des Parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre Partie.

14.5 Valeur économique et taxes

La valeur estimée des prêts des Installations consentis par le Collège à la Ville et par la Ville au Collège est établie selon la tarification de chacune des Parties. Les Parties conviennent de fixer la valeur de cet échange à 120 189,12 $ (taxes incluses) pour chacune des Parties, pour une période de deux (2) ans.

Tel que prescrit par les lois en vigueur, chaque Partie s'engage à faire remise en totalité des taxes sur la valeur estimée du prêt de ses Installations aux autorités fiscales et ce, à la signature de la présente entente.

14.6 Divisibilité

Une disposition de la présente entente jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14.7 Lois applicables

La présente entente est régie par les lois en vigueur au Québec et toute procédure judiciaire doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.8 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

14.9 Représentations des Parties

Le Collège et la Ville ne sont pas le mandataire l'un de l'autre et ne peuvent, par leurs actes ou omissions, engager la responsabilité de l'autre Partie ou la lier de toute autre façon.

14.10 Ayants droit liés

La présente entente lie les Parties à la présente entente de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.11 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Collège

Le Collège fait élection de domicile au 1001, boulevard Crémazie Est, Montréal, province de Québec, H2M 1M3 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice, Ressources matérielles et financières. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Collège fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 1000, avenue Émile-Journault, Montréal, province de Québec, H2M 2E7 et tout avis doit être adressé à l'attention du Représentant.

14.12 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente entente peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

LA PRÉSENTE ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon,
Greffier

Le e jour de 2016

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET (1973) INC.

Par : _____
France Archambault
Directrice, Ressources matérielles et financières

La présente entente a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2016 (résolution).

ANNEXE 1
Échanges en biens et services

1. Biens et services offerts par la Ville au Collège.

Les biens et services offerts par la Ville sont situés dans l'immeuble ou le(s) terrain(s) suivants :

Aréna Maurice-Richard
Aréna Michel-Normandin faisant partie du Complexe sportif Claude-Robillard
Complexe sportif Claude-Robillard
Stade de soccer de Montréal

Le Représentant avisera le Collège au courant des mois d'avril et mai du lieu des installations qui seront disponibles pour le Collège.

1.1. Plateaux sportifs et locaux

1.1.1. 60 heures d'utilisation du bassin de plongeon ou de natation avec 5 corridors réservés
- Sessions d'hiver 2017 et 2018 : 30 heures/session, soit 1 heure X 2 jours/semaine X 15 semaines.

1.1.2. 60 heures d'utilisation de la salle de réunion pour les cours de conditionnement physique
- Sessions d'hiver 2017 et 2018 : 30 heures/session, soit 1 heure X 2 jours/semaine X 15 semaines.

1.1.3. 16 heures d'utilisation d'une partie de la salle omnisports (Piste d'athlétisme intérieur)
- Sessions d'automne 2016 et 2017 : 8 heures/session, soit 2 heures X 4 jours.

1.1.4. 1 328 heures d'utilisation des terrains de tennis extérieurs
- Sessions d'automne 2016 et 2017 : 664 heures/session, soit
  - 4 heures X 2 jours/semaine X 10 semaines X 8 terrains,
  - 2 heures X 2 jours/semaine X 1 semaine X 4 terrains et
  - 2 heures X 1 jours/semaine X 1 semaine X 4 terrains.

1.1.5. 338 heures d'utilisation du terrain de soccer synthétique
- Session d'automne 2016 et 2017 : 151 heures/session, soit
  - 3 heures X 3 soirs/semaine X 11 semaines pour l'entraînement de football,
  - 3 heures X 4 soirs pour la séries éliminatoire de football en novembre,
  - 3 heures X 4 soirs (2 lundis en septembre et 2 lundis en octobre) pour le flag football
  - 4 heures X 7 soirs pour 5 matchs de saison régulières et 2 matchs série éliminatoire;
  - 18 heures libres si l'équipe du Collège va en série éliminatoire

- Sessions de printemps 2017 et 2018 : 18 heures/session, soit
  - 3 heures X 1 vendredi,
  - 8 heures X 1 samedi et
  - 7 heures X 1 dimanche pour les camps d'entraînement de football.

1.1.6. 924 heures d'utilisation des vestiaires (6 salles d'équipe)
- Sessions d'automne 2016 et 2017 : 462 heures/session d'accès pour les 6 vestiaires, soit
  - 7 heures X 7 samedis et
  - 4 heures X 1 jour/semaine X 7 semaines, lors des matchs.

1.2. Personnel

1.2.1. 60 heures de services d'un sauveteur pour la piscine

- Sessions d'hiver 2017 et 2018: 30 heures/session, soit 1 heure X 2 jours/semaine X 15 semaines.

1.3. Autres services

1.3.1. 320 places d'inscriptions à la pratique libre du jogging (Piste d'athlétisme intérieur)

- Sessions d'automne 2016 et 2017 et sessions d'hiver 2017 et 2018: 80 places d'inscriptions/session

1.3.2. Services de l'Excellence sportive de l'Île de Montréal (ci-après le « **ESIM** »)

L'utilisation du ESIM se fait selon les termes et conditions entendus entre les Responsables de chacune des Parties avant chaque début de session. L'utilisation du service donne les avantages suivants :

- Préparation physique des athlètes
- Accès à la salle de musculation

1.3.3. Services de physiothérapie

L'utilisation du Service de physiothérapie se fait selon les termes et conditions entendus entre les Responsables de chacune des Parties avant chaque début de session.

2. Biens et services offerts par le Collège à la Ville

Les biens et services offerts par le Collège se situent dans l'immeuble ou le(s) terrain(s) appartenant au Collège.

2.1. Plateaux sportifs et locaux

2.1.1: Gymnases 1, 2 et 3 (497 heures d'utilisation)

- Sessions d'hiver 2017 et 2018 : 104 heures/session, soit
  - 2 heures X 2 jours/semaines X 10 semaines et
  - 8 heures X 8 samedis;

- Sessions de printemps 2017 et 2018 : 24,5 heures/session, soit
  - un jeudi et un vendredi X 4 heures chaque,
  - un samedi X 8,5 heures et
  - un dimanche X 8 heures pour la réalisation des Jeux de Montréal au début du mois d'avril.

- Sessions d'automne 2017 et 2018 : 120 heures/session, soit
  - 2 heures X 2 jours/semaine X 10 semaines et
  - 8 heures X 10 samedis.

2.1.2. Gymnase 1 et 2 (120 heures d'utilisation)

- Sessions d'automne 2016 et 2017 et sessions d'hiver 2017 et 2018 : 30 heures/session, soit 3 heures X 10 vendredis.

2.1.3. Salle polyvalente (536 heures d'utilisation)

- Sessions d'hiver 2017 et 2018 : 86 heures/session, soit 3 heures X 2 jours/semaines X 10 semaines et 3,25 heures X 8 samedis;
- Sessions de printemps 2017 et 2018 : 122 heures/session, soit 3 heures X 1 jour/semaines X 9 semaines, 3 heures X 1 jour/semaines X 10 semaines, 3,25 heures les samedis X 10 semaines et 3,25 heures les dimanches X 10 semaines;
- Sessions d'automne 2016 et 2017: 60 heures/session, soit 3 heures X 2 jours/semaines X 10 semaines.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181543003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Objet :	Autoriser l'option de prolongation pour un premier terme d'un an, soit du 31 août 2018 au 30 août 2019, de l'entente intervenue entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc. visant l'échange en biens et services / Autoriser une dépense de 5 550,75 $, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1181543003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Cédric AGO
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.031

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Il est recommandé:

- d'autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18$ (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain
- d'entériner l'entente de travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada et la Ville de Montréal sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-04 11:55

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186310002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Projet du Corridor du Nouveau Pont Champlain, le Canada procédera à l'élargissement de l'autoroute 15 nord. Cette autoroute, propriété du Canada, est construite au dessus d'une infrastructure importante de la Ville de Montréal, plus précisément une conduite collectrice d'eaux usées identifiée Collecteur de la Vérendrye. Ce Collecteur a été construit par la Ville en 1901 et en raison de sa situation sous l'autoroute 15 nord, il se trouve enclavé sous cette dernière. Puisque la Canada procédera à la démolition le l'actuelle autoroute pour la reconstruire, il est opportun que la Ville procède à la réhabilitation de son collecteur afin de prolonger sa durée de vie utile et afin de maintenir son intégrité puisqu'il sera localisé sous une route majeure.
Le Canada et la Ville reconnaissent que le Partenaire privé est mieux placé pour réaliser les travaux de réhabilitation du Collecteur étant donné que ceux-ci doivent être réalisés dans l'emprise du Projet Corridor du Nouveau Pont Champlain en dessous de la portion fédérale de l'autoroute 15 nord qui est sous la responsabilité du Partenaire privé.

À la demande de la Ville, le Canada a demandé à son Partenaire privé de réaliser les travaux de réhabilitation du Collecteur et la Ville s'est engagée à assumer le montant maximum de 4 841 761,18$ (taxes incluses) pour les coûts relatifs à ces travaux. Le Canada enverra une facture à la Ville correspondant au montant ci-haut mentionné à la date d'émission du certificat d'achèvement définitif devant être émis pour les travaux de réhabilitation du Collecteur.

En vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RRLQ,c.M-30), la Ville de Montréal ne peut, sans autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec le gouvernement du Canada. Par conséquent, la Ville doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec par l'entremise d'un décret.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0508 - 2018-04-04 Approuver le projet d'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles, ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville;
CG 16 0755 - 2016-12-22 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain;

CM 16 1481 - 2016-12-20 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain;

CE 15 2367 - 2015-12-23 Approuver, conditionnellement à l'approbation du décret par le Conseil des ministres du Québec, les projets de convention de services professionnels et de premier addenda à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet du corridor du Nouveau Pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars, plus les taxes applicables;

CA 15 210077 - 2015-04-07 Arrondissement Verdun - Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux, dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent;

CA 15 220114 - 2015-04-07 Arrondissement Sud-Ouest Approbation du projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Les travaux de réhabilitation du Collecteur de la Vérendrye par gainage consistent à réaliser une canalisation étanche dans le collecteur existant en insérant à l'intérieur de celui-ci des conduites en polyester renforcées de fibres de verre (PRV) maintenues en position dans le collecteur avec un coulis cimentaire. Ces travaux prendront place à partir de la limite des travaux d'insertion de conduites réalisées dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot jusqu'à la chambre de raccordement au collecteur Saint-Pierre entre les chaînages 31+656.914 et 31+971.989.

JUSTIFICATION

Le Collecteur de la Vérendrye, construit en 1901, est présentement enclavé sous l'autoroute 15 nord et il le sera encore plus lorsque les travaux du projet du corridor du nouveau pont Champlain seront terminés. Une fenêtre d'opportunité se présente à l'été 2018 qui permettrait à la Ville d'intégrer ses travaux sans nuire au calendrier de travaux du projet. Cette démarche minimise les impacts et les coûts, et sécurise à la fois le collecteur de la Ville et l'autoroute fédérale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense autorisée est de 4 841 761,18 $ (taxes incluses).
Cette dépense représente un coût net de 4 421 173,31 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Elle est répartie de la façon suivante dans le PTI 2018-2020 du Service de l'eau:

· 100 % est prévu au budget triennal de la DÉEU du Service de l'eau.

Les coûts de réhabilitation sont entièrement dédiés au paiement du Partenaire privé sous contrat avec le gouvernement fédéral (Infrastructure Canada).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation du Collecteur permet d'augmenter sa durée de vie utile et réduire les impacts de construction sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux ont des impacts mineurs, notamment la gestion de la circulation, et ils seront gérés dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont Champlain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications des travaux sont gérés par le Partenaire privé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Juin 2018
Fin des travaux: Août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André LEMIEUX, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie T TREMBLAY
Chargé de projet

Tél : 514-627-9126
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-06-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous tenons pour acquis que le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a autorisé la Ville à conclure l'entente mentionnée en titre relative à la réalisation des travaux de gré à gré, sans que la Ville ne soit tenu de publier un appel d'offres. La signature de la présente convention est conditionnelle à l'obtention d'un décret émis par le Conseil exécutif, une telle autorisation du MAMOT est requise en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes.

FICHIERS JOINTS

Entente VdM_collecteur de la Verendrye 01-06 -2018(FINAL).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-01

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial contractuel

ENTENTE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR DE LA VERENDRYE

ENTRE : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CM03 0836;

(ci-après la **«Ville** »)

ET : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales;

(ci-après le **« Canada** »)

ATTENDU QUE l'Autoroute 15 nord, propriété du Canada, est construite au-dessus d'une infrastructure importante de la Ville plus précisément une conduite collectrice d'eaux usées identifié Collecteur de la Vérendrye (ci-après désigné « Collecteur»);

ATTENDU QUE le Canada procèdera à l'élargissement de cette Autoroute dans le cadre du Projet du Corridor du Nouveau Pont Champlain (ci-après «NPC »);

ATTENDU QUE le Collecteur a été construit par la Ville en 1901 et du fait qu'il est enclavé sous l'Autoroute, il est de l'intérêt des parties que la Ville procède à la réhabilitation de son Collecteur;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires afin de prolonger la vie utile du Collecteur et maintenir son intégrité puisqu'il est construit sous une route;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent que le Canada est mieux placé pour faire réaliser les travaux de réhabilitation du Collecteur étant donné que ceux-ci doivent être réalisés dans l'emprise du Projet de corridor du NPC en dessous de la portion fédérale de l'Autoroute 15, laquelle portion de l'Autoroute fait partie des travaux sous la responsabilité du Partenaire privé;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent convenir des obligations et des modalités relatives à la réalisation des travaux de réhabilitation du Collecteur et au remboursement d'une partie des coûts par la Ville.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. PRÉAMBULE ET ANNEXES

1.1. Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente entente.

2. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

2.1. **Collecteur :** a le sens qui lui est donné dans le préambule.

2.2. **Ingénieur indépendant** : signifie l'ingénieur indépendant mandaté dans le cadre du Projet de Corridor du NPC pour, entre autres, l'inspection de l'ensemble des infrastructures qui seront conçues, construites, modifiées ou améliorées dans le cadre du Projet de Corridor du NPC.

2.3. **NPC :** signifie le nouveau pont Champlain qui sera conçu et construit par le Partenaire privé dans le cadre du Projet du Corridor du NPC.

2.4. **Partenaire privé** : désigne Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C., soit le partenaire privé dont les services ont été retenus par le Gouvernement du Canada, agissant par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux dans le cadre du Projet de Corridor du NPC ainsi que tout successeur ou ayant cause de celui-ci.

2.5. **Partie :** signifie le Canada ou la Ville et lorsqu'employé au pluriel désigne les deux.

2.6. **Projet de Corridor du NPC** : désigne, aux fins de la présente entente, le projet annoncé par le Canada le 5 octobre 2011 qui sera réalisé en mode partenariat public-privé et qui comporte notamment les cinq volets suivants : 1) la reconstruction et l'élargissement du tronçon fédéral de l'Autoroute 15 à Montréal; 2) la déconstruction de l'actuel pont de l'Île des Sœurs et la construction d'un nouveau pont de l'Île des Sœurs; 3) d'importants travaux autoroutiers sur l'Île des Sœurs; 4) la construction du NPC; et 5) l'alignement de l'Autoroute 10 avec le NPC à Brossard.

2.7. **Travaux de réhabilitation du Collecteur :** désigne les travaux de réhabilitation du Collecteur à être réalisés, soit à la limite des travaux d'insertion de conduites réalisées dans le cadre du projet de la reconstruction de l'échangeur Turcot jusqu'à la chambre de raccordement au collecteur Saint-Pierre entre les chainages 31+656.914 et 31+971.989, et qui consistent à réaliser une canalisation étanche dans le Collecteur, avec des conduites en polyester renforcées de fibres de verre (PRV) maintenues en position dans le Collecteur avec un coulis cimentaire, le tout conformément aux exigences décrites à l'annexe 1.

3. OBJET

3.1. La présente entente a pour objet de déterminer les obligations et les modalités relatives aux Travaux de réhabilitation du Collecteur à être réalisés par le Partenaire privé pendant la phase de conception-construction du Projet de Corridor du NPC, et au remboursement des coûts par la Ville.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente prendra effet à la date de la dernière signature par les Parties.

5. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR

5.1. La Ville s'engage à assumer le montant maximal de quatre millions deux cent onze mille cent quarante deux dollars et cinquante-huit cents ($4,211,142.58 taxes en sus) pour les coûts relatifs à la réalisation des Travaux de réhabilitation du Collecteur. Le Canada enverra une facture à la Ville correspondant au montant ci-haut mentionné à la date d'émission du certificat d'achèvement définitif devant être émis pour les Travaux de réhabilitation du Collecteur. La Ville aura 30 jours pour payer cette facture.

5.2. Ville s'engage à aviser le gouvernement du Québec que des travaux seront réalisés sur une portion du Collecteur étant située sur les immeubles du gouvernement du Québec, et le cas échéant, à obtenir tous les droits, y incluant les droits d'accès, nécessaires pour permettre la réalisation des Travaux de réhabilitation du

Collecteur sur ces immeubles. La Ville reconnaît que le Canada n'a aucune obligation d'intervenir auprès du gouvernement du Québec et dégage le Canada de toute responsabilité à cet égard.

5.3. Le Canada s'assurera que le Partenaire privé effectue les Travaux de réhabilitation du Collecteur conformément à la Demande de changements.

5.4. Canada s'assurera que le Partenaire privé ajoute la Ville à titre d'assuré additionnel à sa police d'assurance global de chantier au cours de l'exécution des Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.5. Pendant la réalisation des Travaux de réhabilitation du Collecteur, la Ville aura l'opportunité d'avoir un de ses représentant sur les lieux afin d'observer lesdits travaux et de formuler des commentaires et observations au Canada et au Partenaire privé.

5.6. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé avise par écrit la Ville au moins 60 jours avant la date prévue de l'achèvement substantiel des Travaux de réhabilitation du Collecteur, lequel avis invitera la Ville à inspecter les Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.7. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé organise une inspection des Travaux de réhabilitation du Collecteur par l'Ingénieur indépendant aux fins de l'émission d'un certificat d'achèvement substantiel. Le Canada et la Ville pourront participer à cette inspection. La Ville disposera d'un délai de 10 jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits au Canada, incluant la liste des non-conformités et les commentaires sur les documents techniques accompagnant l'invitation à inspecter le Collecteur. Le Canada, les transmettra à l'Ingénieur indépendant.

5.8. Le Canada s'assurera que dans les deux jours ouvrables suivant l'émission par l'Ingénieur indépendant au Partenaire privé d'une réponse à une demande de certification de l'achèvement substantiel, le Partenaire privé informera la Ville de la réponse émise et, le cas échéant, des corrections demandées et de l'impact sur l'échéancier de certification.

5.9. Le Canada s'assurera que l'Ingénieur indépendant émette un certificat d'achèvement substantiel des Travaux de réhabilitation du Collecteur à la suite de l'application de la présente procédure de certification et une copie du certificat devra être transmise à la Ville dans les meilleurs délais.

5.10. L'inspection en vue de l'acceptation finale des Travaux de réhabilitation du Collecteur par la Ville se fera dans les 14 jours suivant la certification de l'achèvement substantiel de ladite infrastructure et le Canada pourra y assister. La Ville disposera ensuite d'un délai de 10 jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits au Canada et au Partenaire privé, incluant la liste des non-conformités et les commentaires sur les documents techniques accompagnant l'invitation à inspecter l'infrastructure.

5.11. Les non-conformités relevées, le cas échéant, par la Ville seront corrigées, une inspection de suivi de l'infrastructure par la Ville sera organisée et de nouvelles versions des documents techniques seront produites et transmises à la Ville pour commentaires. La Ville disposera alors d'un délai de 5 jours ouvrables pour

remettre ses commentaires écrits au Canada et au Partenaire privé sur les nouvelles versions des documents techniques reçues.

5.12. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé corrige les déficiences et prenne en compte les commentaires de la Ville concernant les Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.13. À la demande du Canada, la Ville fournira, dans un délai de cinq jours ouvrables à ladite demande, des preuves écrites selon lesquelles elle est satisfaite des mesures prises par le Partenaire privé pour corriger les déficiences et les commentaires soumis par la Ville concernant les Travaux de réhabilitation du Collecteur. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé émette cette preuve écrite à l'Ingénieur indépendant afin que ce dernier puisse émettre la certification d'achèvement définitif relatif aux Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.14. Dans les 5 jours ouvrables suivant la certification de l'achèvement définitif des Travaux de réhabilitation du Collecteur, le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé remette à la Ville les plans finaux « tels que construit » desdits travaux.

6. CESSION DES GARANTIES LÉGALES

6.1. Les Parties reconnaissent que les Travaux de réhabilitation du Collecteur seront assujettis aux garanties légales prévues au Code civil du Québec.

6.2. Le Canada s'assurera que le Partenaire privé fournisse, à la date d'émission du certificat d'achèvement définitif des Travaux de réhabilitation du Collecteur une attestation signée par le Partenaire privé par laquelle ce dernier : (i) reconnaît que les Travaux de réhabilitation du Collecteur exécutés par le Partenaire privé, sont assujettis aux garanties légales prévues au Code civil du Québec; et (ii) reconnaît et accepte que la Ville puisse avoir un recours direct à son encontre afin de faire respecter les garanties légales applicables prévues par le Code civil du Québec et qu'il devra assumer toutes les pertes, réclamations ou obligations découlant d'un défaut dans les Travaux de réhabilitation du Collecteur qui sont couverts par les garanties en question.

6.3. La Ville reconnaît et accepte que tout recours ou toute réclamation, plainte ou demande fondée sur les garanties légales applicables aux Travaux de réhabilitation du Collecteur devra être exercé contre le Partenaire privé qui assume l'entière responsabilité pour tout vice ou malfaçon émanant des Travaux de réhabilitation du Collecteur.

7. PARTAGE D'INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

7.1. Il est entendu et convenu que le partage d'Informations prévu à la présente entente est assujetti à l'Entente de partage d'information et de confidentialité en vigueur depuis le 4 octobre 2013 (« Entente de confidentialité »). Sans limiter la portée générale de la clause 1.5 de l'Entente de confidentialité, les Parties conviennent que les discussions qui se déroulent entre la Ville, le Canada, l'Ingénieur indépendant et/ou le Partenaire privé, dans le cadre de la présente entente, sont confidentielles à moins que les Parties n'en conviennent autrement. Dans le cas de Canada, les informations confidentielles (telles que définies dans l'Entente de confidentialité) reçues de la Ville peuvent être divulguées au gouvernement du Canada (incluant à ces fins Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada), à l'Ingénieur indépendant, et au Partenaire privé ainsi qu'à leurs administrateurs, employés, mandataires ou représentants respectifs. Pour plus de certitude, il est expressément et dès lors convenu que les informations confidentielles échangées entre les Parties avant l'entrée en vigueur de la présente entente sont assujetties aux modalités de confidentialités tel que stipulé dans la présente entente et dans l'Entente de confidentialité.

8. RÉSOLUTION DE DIFFÉRENDS

8.1. Les Parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente entente découlant de son interprétation ou de son application est tout d'abord soumis à la négociation à l'amiable, dans les meilleurs délais.

8.2. Les Parties s'engagent à se tenir informées de toute question qui pourrait être litigieuse. Les Parties examineront de concert toute question litigieuse et s'efforceront de résoudre de bonne foi tout différend potentiel dès que possible et dans tous les cas dans les vingt (20) jours ouvrables suivant l'identification d'une question litigieuse. Dans le cas où les personnes désignées ne s'entendent pas sur un règlement, la question sera transmise au directeur général adjoint de la Ville et au sous-ministre adjoint, Ponts fédéraux de Montréal pour consultation et décision.

9. AVIS ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES

9.1. Toute notification doit être écrite et transmise soit par courrier recommandé, soit par courriel, soit transmise par télécopieur ou par livraison en main propre, comme suit :

LE CANADA
Lara Raoub
Gestionnaire, politiques et relations externes
Infrastructure Canada
800 René Lévesque Bldv W
Montréal, QC H3B 1X9

Téléphone : 514-283-4523
Télécopieur : 514-283-1084
Courriel : lara.raoub@canada.ca

LA VILLE

Direction du Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801 Brennan, 8e étage,
Montréal, QC H3C 0G4

Téléphone : (514) 872-6855
Télécopieur : (514) 872-6478
Courriel : claude.carette@ville.montreal.qc.ca

15.1 Chacune des Parties peut indiquer une nouvelle adresse et/ou un nouveau numéro de télécopieur à l'autre Partie au moyen d'une notification.

15.2 Toute notification expédiée par la poste est réputée avoir été reçue le cinquième (5e) jour ouvrable suivant sa mise à la poste. Toute notification transmise par courriel, télécopieur ou remise en main propre, sera réputée avoir été valablement donnée à la date de transmission par courriel, télécopieur ou de livrai en main propre.

16. MODIFICATION

16.1 La présente entente ne peut être modifiée qu'avec le consentement mutuel écrit de la Ville et du Canada, et ce, sous réserve des autorisations gouvernementales requises.

18. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

18.1 Sous réserve de ce qui y est autrement prévu, la présente entente constitue l'entente intégrale entre les Parties relativement aux questions qui y sont traitées et remplace les déclarations, communications, négociations et ententes antérieures sur ces questions.

19. AUCUN PARTENARIAT NI DÉLÉGATION

19.1 Il est entendu et convenu qu'aucune disposition de la présente entente ni aucune action du Canada, de la Ville et/ou de leurs représentants, employés ou mandataires respectifs n'établit ni n'est réputée établir un partenariat, une coentreprise, une relation mandant-mandataire ou une relation employeur-employé de quelque façon que ce soit entre les Parties ou entre la Ville et le Partenaire privé.

20. DIVISIBILITÉ

20.1 Si une disposition de la présente entente est déclarée invalide, non exécutoire ou illégale par un tribunal compétent, cette disposition peut être dissociée et cette décision ne doit pas nuire à la validité, à la force exécutoire et à la légalité des autres dispositions de la présente entente.

21. DROIT APPLICABLE

21.1 La présente entente est régie selon le droit applicable au Québec. Les Parties conviennent de soumettre à la compétence exclusive des tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal, Québec, toute réclamation ou question qui découle de la présente entente.

22. LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

22.1 La Ville est autorisée à conclure la présente Entente en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), le tout tel qu'il appert du décret numéro adopté le deux mille ( ), dont une copie du décret est jointe à chacun des exemplaires des présentes à titre d'annexe 2.

23. EXEMPLAIRES

23.1 L'entente est signée en deux exemplaires.

EN FOI DE QUOI les Parties ont signé la présente entente, comme suit :

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, à , province de Québec, le jour du mois de deux mille (/ /).

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA
représentée par

Par :_____
Natalie Bossé
Directrice générale, Ponts majeurs

LA VILLE DE MONTRÉAL, à Montréal, province de Québec, le jour du mois de deux mille (/ /).

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
Yves Saindon
Greffier

ANNEXE 1
Spécifications techniques – Travaux de réhabilitation du Collecteur

Annexe 2
Décret

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1186310002_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.4195
Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.032

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187280004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13 (taxes incluses)

Il est recommandé:
d'approuver une entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13 (taxes incluses).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-05-29 15:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187280004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13 (taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le programme *Accès Jardins* vise à rendre disponibles et accessibles aux montréalais de nouveaux lieux de détente et de loisirs, dans un secteur où les espaces publics sont souvent peu nombreux et où les terrains propices à la création de nouveaux parcs, espaces verts ou places publiques sont rares et très coûteux.
Dans le cadre du programme *Accès Jardin* , l'arrondissement désire conclure des ententes d'accès public à long terme avec des propriétaires institutionnels et privés, lui permettant de mettre en valeur ces terrains (immobilisations via des aménagements permanents) et la gestion des espaces (contrats d'entretien et de sécurité) afin qu'ils soient accessibles aux citoyens.

Le *Bureau de projets du centre-ville* s'est fixé comme objectif de rendre accessible près de 120 000 m² d'espaces privés et 7 940 m² de terrains de sport privés existants, non-accessibles actuellement. Pour atteindre ces objectifs, le bureau mènera sept projets pilotes à l'horizon 2018-2019. À terme, le programme *Accès Jardins* permettra aux résidents, visiteurs et travailleurs du centre-ville de bénéficier de nouveaux espaces de quiétude en milieu urbain.

Le projet d'aménagement du secteur Pasteur / UQAM vise le réaménagement de la rue St-Denis entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Ste-Catherine ainsi que les deux espaces publics qui y sont adjacents (place Pasteur et cour du clocher St-Jacques) et le réaménagement de la rue Ste-Catherine entre St-Denis et Berri avec les deux parvis qui le ceinturent (transept sud de l'église St-Jacques et chapelle Notre-Dame-de-Lourdes). La cour du clocher de l'église St-Jacques, le parvis du transept sud de l'église St-Jacques et le terrain situé au pourtour du terrain de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes sont des terrains qui appartiennent à l'UQAM.

Le réaménagement du secteur Pasteur/UQAM se réalisera en deux étapes. La portée physique des travaux de construction de la Phase 1 des travaux inclut la place Pasteur, le trottoir ouest de la rue St-Denis, la cour du transept sud et le trottoir nord de la rue Ste-

Catherine. L'UQAM dispose de deux tunnels dans le secteur du projet. Le premier tunnel est situé sous la rue St-Denis et le deuxième sous la rue Ste-Catherine.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Phase 1 du projet Pasteur / UQAM, l'UQAM doit procéder à des travaux de réfection de la membrane du toit de deux de ses tunnels. Ces travaux seront intégrés au chantier de la Ville, mais la Ville et l'UQAM doivent convenir du partage des coûts afin que les travaux sur cette membrane de toit puissent être remboursés à la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240179, 10 avril 2018 : Approuver une entente d'occupation pour un terme initial de 25 ans par laquelle la Ville de Montréal, dans le cadre du programme «Accès Jardins», aménage 4 Jardins urbains, sur les sites de la cour du Clocher, la cour du Transept sud, la cour de la chapelle Notre- Dame-de-Lourdes et la cour du Pavillon J.-A.-De Sèves, étant des parties des lots 2 161 937, 2 161 954 et 2 162 287 du cadastre du Québec et appartenant à l'Université du Québec à Montréal.
CM17 1237, 25 septembre 2017 : Autoriser une dépense de 62 535 $ représentant une portion des coûts des services professionnels en lien avec la conception et la surveillance des travaux de certaines infrastructures souterraines des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis / Accorder un contrat de services professionnel à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 961 621,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-030 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 0065, 23 janvier 2017 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).

CM12 0867, 25 septembre 2012 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

DESCRIPTION

Selon l'entente sur le partage des coûts des travaux, la Ville devra effectuer les travaux de réfection des membranes du tunnel appartenant à l'UQAM qui passe sous la place Pasteur et le trottoir ouest de la rue St-Denis ainsi que celui qui passe sous la rue Ste-Catherine. L'entente prévoit que l'UQAM remboursera l'ensemble des coûts réels associés à ces travaux de réfection de membrane.
Les travaux de réfection de membrane seront réalisés selon des plans et devis préparés par l'UQAM.

JUSTIFICATION

Le centre-ville de Montréal accuse un déficit d'espaces publics de détente et de loisir. Le programme *Accès Jardins* vise à rendre disponibles et accessibles aux montréalais de nouveaux lieux dans un secteur où les espaces publics sont souvent peu nombreux et où les terrains propices à la création de nouveaux parcs, espaces verts ou places publiques sont rares et très coûteux.

Il est à l'avantage de tous que l'UQAM puisse intégrer ses travaux de réfection à la membrane des toits de ses tunnels au réaménagement orchestré par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit que l'UQAM remboursera à la Ville la somme de 787 408,13$.

Tableau des coûts dont le remboursement est prévu par l'UQAM

Travaux remboursables par l'UQAM à la Ville de Montréal						
Description	**Montant**	**Contingences 15%**	**Montant avant taxes**	**TPS 5%**	**TVQ 9,975%**	**TOTAL**
Membrane - Secteur Pasteur	492 478,00 $	73 871,70 $	566 349,70 $	56 493,38$	28 317,49 $	651 160,57 $
Frais indirects (Secteur Pasteur - pro-rata 6,47%)	60 559,18 $	9 083,88 $	69 643,06 $	6 946,90 $	3 482,15 $	80 072,11 $
TOTAL	553 037,18 $	82 955,58 $	635 992,76 $	63 440,28$	31 799,64 $	**731 232,68 $**

Les coûts qui seront remboursés par l'UQAM correspondent aux coûts de réfection des membranes des tunnels de l'UQAM situés sous la rue St-Denis et sous la rue Ste-Catherine. Ils incluent aussi une portion des coûts liés aux conditions générales du contrat (organisation de chantier, maintien de la circulation et coordination avec les compagnies d'utilités publiques). Les contingences ont été fixées à 15% puisque les risques de dépassements associés à cette portion des travaux sont plus élevés que pour les autres composantes du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des résidents, visiteurs et travailleurs du centre-ville

- Réduction des îlots de chaleur et création d'îlots de fraicheur
- Augmentation de la canopée et des espaces verts dans le centre-ville
- Création de nouveaux espaces aménagés et invitants pour les citoyens du centre-ville
- Signature d'ententes entre la Ville et les propriétaires fonciers pour la création de nouveaux espaces accessibles aménagés

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase 1 du projet Pasteur/UQAM (place Pasteur et cour du transept sud)

Début des travaux : Juin 2018
Fin des travaux et ouverture au public: Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre PARÉ
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-7300
Télécop. : 514 872-3293

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Louis-François MONET
Chef de division

Tél : 514 868-4395
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur adjoint
Tél : 514-872-9763
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-7791
Approuvé le : 2018-05-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187280004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Approuver une entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13 (taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente visée 24-05-18.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
24 MAI 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX aux abords de l'UQAM, secteur PASTEUR

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE** personne morale de droit public ayant son bureau d'arrondissement au 800, boulevard de Maisonneuve Est, 17e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, H2L 4L8, représentée par _____, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu :

a) de l'article 6 du Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie; et

b) de la résolution numéro CA _____ adoptée par le conseil d'arrondissement le _____ deux mille dix-huit (2018);

(ci-après appelée la « Ville »)

ET : **UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, chapitre U-1), ayant son siège au 1430, rue Saint-Denis, à Montréal, province de Québec, H2X 3J8, ici représentée et agissant par Monsieur André Dorion, vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances et Monsieur Normand Petitclerc, secrétaire général, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro _____adoptée par le conseil d'administration lors de son assemblée tenue le _____ deux mille dix-huit (2018) dont copie demeure annexée aux présentes à titre d'**Annexe A**.

(ci-après appelée l'« UQAM »)

ATTENDU QUE la VILLE a adopté un Programme Accès Jardins (ci-après le Programme) afin de rendre accessibles au public des espaces privés qu'elle aménage à ses frais ;

ATTENDU QUE par le biais de ce Programme la Ville souhaite augmenter le nombre d'espaces verts accessibles au public ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce Programme, la VILLE a proposé à l'UQAM d'aménager elle-même des emplacements situés sur des immeubles lui appartenant selon les termes et conditions contenues dans des ententes d'occupation à long terme entre la VILLE et l'UQAM;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme, il est prévu que la Ville réaménagera en partie les rues Sainte-Catherine et St-Denis dans le secteur de la Place Pasteur, sous lesquels sont

situés certains tunnels des pavillons de l'UQAM, et que l'UQAM profitera des travaux réalisés par la Ville afin que cette dernière procède à des travaux de maintien d'actifs de réfection de la membrane de ces tunnels;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme, il est prévu que la Ville procédera, à ses frais, aux travaux de réfection des membranes au pourtour du clocher de l'UQAM incluant les jonctions au pavillon Judith-Jasmin dans ce secteur;

ATTENDU QUE les travaux de réfection des membranes des tunnels dans le secteur de la Place Pasteur sont des travaux exécutés par la Ville au bénéfice de l'UQAM dans le cadre du Programme et de ses travaux de réfection des infrastructures du secteur Pasteur;

ATTENDU QUE l'UQAM doit obtenir les confirmations de financement ministériel ainsi que l'autorisation de ses instances pour permettre la réalisation des travaux de réfection de membranes des tunnels visés du secteur Pasteur, sous les rues St-Denis et Ste-Catherine;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les obligations de l'UQAM et de la Ville dans le cadre de la réalisation des travaux exécutés par la VILLE;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'UQAM;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« Projet »: Travaux plus amplement décrits à l'Annexe 1 :

- la préparation de la zone des travaux, le remplacement des services, l'excavation, le remblayage et la finition de la rue , des trottoirs et des places publiques, le tout payable par la Ville, sans remboursement par l'UQAM;

- les travaux de réfection de membranes des tunnels visés du secteur Pasteur, remboursable par l'UQAM selon les modalités de la présente entente;

« Annexe 1 » : Tableau des coûts dont le remboursement est prévu par l'UQAM.

« Annexe 2 » : Plans et devis d'appel d'offres pour le Projet.

ARTICLE 2
OBJET

La présente entente établit les conditions de réalisation du Projet plus amplement décrite aux Annexes 1 et 2.

ARTICLE 3
ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

L'échéancier préliminaire suivant est prévu et sujet à changement pour l'ensemble du Projet :

Juin à décembre 2018 :	travaux de la Place Pasteur et trottoirs attenants; travaux du transept sud et trottoirs attenants;
Mai à décembre 2020 :	travaux de réaménagement de la rue Saint-Denis entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve. travaux de la cour du clocher St-Jacques travaux de la cour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes

Il est à noter que les travaux de 2020 feront l'objet d'une entente distincte entre l'UQAM et la Ville relativement aux travaux.

Les différentes échéances (exemples : réception provisoire, réception définitive, etc) devront respecter les délais indiqués aux plans et devis d'appel d'offres joints à l'Annexe 2 des présentes.

ARTICLE 4
INTERPRÉTATION

Le texte de la présente entente prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliables avec celui-ci.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En considération du respect par l'UQAM des obligations qui lui incombent en vertu des présentes, la Ville s'engage envers l'UQAM à :

5.1 réaliser le Projet à titre de donneur d'ordres;

5.2 s'assurer que l'entrepreneur général retenu par la Ville agira à titre de maître d'œuvre, tant en ce qui concerne l'exécution des travaux qu'à titre de maître d'œuvre au sens de la CNESST, le tout conformément aux plans et devis d'appel d'offres joints à l'Annexe 2;

5.3 faire effectuer les travaux en conformité avec les documents d'appel d'offres, les règles de l'art et en conformité avec les lois et la réglementation applicables;

5.4 obtenir toutes les autorisations, licences et permis nécessaires aux travaux;

5.5 informer l'UQAM, préalablement à sa réalisation, de l'échéancier et du phasage des travaux prévus pour le Projet, incluant les accès pour les piétons, les véhicules d'urgence et toutes les contraintes qui pourraient être subies par l'UQAM, mais non limitativement, tel le maintien des accès au chantier du clocher ainsi que le maintien des issues. La Ville s'engage à collaborer avec l'UQAM pour le bon déroulement du Projet et des activités de l'UQAM;

5.6 inclure intégralement aux documents d'appel d'offres du Projet les plans et devis fournis par l'UQAM;

5.7 durant l'exécution des travaux, permettre à un représentant de l'UQAM ou à un professionnel désigné par cette dernière d'avoir accès au chantier en tout temps, de prendre copie de tout document relatif au Projet et d'assister aux réunions de chantier concernant celle-ci;

5.8 obtenir l'autorisation écrite de l'UQAM préalablement à la préparation de chacun des documents de modifications aux travaux financés en partie ou en totalité par l'UQAM ainsi qu'advenant toute modification à l'échéancier planifié d'exécution des travaux (Pasteur, phase de travaux 2018), étant entendu que cette autorisation ne pourra être refusée sans motif raisonnable;

5.9 obtenir l'autorisation écrite de l'UQAM préalablement, à l'autorisation du coût associé et à l'exécution de toute modification aux travaux financés en partie ou en totalité par cette dernière ainsi qu'advenant toute modification à l'échéancier planifié d'exécution des travaux (Pasteur, phase de travaux 2018), étant entendu que cette autorisation ne pourra être refusée sans motif raisonnable;

5.10 ne pas demander de compensation à l'UQAM pour les bonis qui pourraient être accordés ou les pénalités qui pourraient être imposées à l'entrepreneur chargé de réaliser le Projet. Seuls les coûts prévus à l'article 6.1 et ceux approuvés en vertu de l'article 5.8 pourront être facturés à l'UQAM;

5.11 assumer l'entière responsabilité en cas de litige contractuel éventuel entre la Ville et l'entrepreneur responsable de réaliser le Projet, et ce, incluant pour tous travaux et réclamations sur des immeubles propriétés de l'UQAM;

5.12 assumer l'entière responsabilité de l'exécution et de la livraison du Projet;

5.13 ne pas demander de compensation monétaire à l'UQAM pour toute demande liée aux travaux du Projet qui ne sont pas relatifs aux infrastructures de l'UQAM incluses dans le Projet (ex. accès aux immeubles et au Campus de l'UQAM bordant le Projet durant les travaux) et procéder aux paiements des travaux entendus sur les terrains de l'UQAM;

5.14 procéder en collaboration avec l'UQAM et sous réserve de l'acceptation de cette dernière aux réceptions provisoire et finale des travaux financés en partie ou en totalité

par cette dernière ainsi qu'à l'ajustement final de la somme visée à l'article 6.1, étant entendu que celle-ci devra correspondre aux coûts réels des travaux incluant, le cas échéant, tous les coûts additionnels approuvés en vertu de l'article 5.8;

5.15 remettre à l'UQAM les plans de construction annotés relatifs à ses infrastructures avant la réception provisoire du Projet et les plans finaux « tels que construits » relatifs à ses infrastructures avant l'acceptation finale du Projet ainsi que les manuels d'opération et d'entretien en plus d'inviter le personnel d'entretien de l'UQAM aux formations;

5.16 s'assurer du transfert à l'UQAM des garanties contractuelles exigées à l'entrepreneur général retenu par la Ville et stipulées aux plans et devis d'appel d'offres joints à l'Annexe 2;

5.17 assumer toute responsabilité pour tout dommage causé aux biens et aux ouvrages de l'UQAM et de toute autre personne pouvant résulter : a) de l'ensemble des travaux effectués par ou pour la Ville en vertu de la présente entente et b) de l'inexécution de toutes autres obligations de la Ville en vertu de la présente entente;

5.18 prendre fait et cause, intervenir et assumer la défense de l'UQAM dans toute procédure, réclamation ou poursuite et à la tenir indemne en capital, intérêts, frais et accessoires relativement à tout jugement pouvant être rendu contre l'UQAM ou de tout règlement négocié par la Ville et accepté par l'UQAM dans le cas où tel règlement pourrait affecter les intérêts de celle-ci relativement aux travaux effectués par ou pour la Ville en vertu de la présente entente;

5.19 prendre fait et cause envers l'UQAM à ses frais dans le cas où une hypothèque légale serait inscrite contre l'immeuble suite aux travaux devant être effectués par ou pour le compte de la Ville, à intervenir et à assumer sa défense dans toute procédure, réclamation ou poursuite, ainsi qu'à la tenir indemne en capital, intérêts, frais et accessoires relativement à tout jugement pouvant être rendu contre elle dans les cas prévus au présent article ou de tout règlement négocié par la Ville et accepté par l'UQAM dans le cas où tel règlement pourrait affecter les intérêts de celle-ci;

5.20 obtenir de son entrepreneur général, au bénéfice de la Ville et de l'UQAM, à titre d'assurées additionnelles, une police d'assurance responsabilité civile contre les dommages que lui-même, ses entrepreneurs et sous-entrepreneurs peuvent causer à la personne et à la propriété de la Ville et de l'UQAM, ou à celle d'autrui à l'occasion de la réalisation des travaux touchant les bâtiments et les travaux visés par la présente entente, pour une couverture minimum de 10 000 000 $. Il en va de même pour la police d'assurance chantier de l'entrepreneur. La Ville fera parvenir un certificat d'assurance à l'UQAM à cet effet. D'autre part, la Ville devra fournir les différents avenants attestant du renouvellement de ces polices par son entrepreneur. Si une police d'assurance de l'entrepreneur de la Ville est annulée ou n'est pas renouvelée à son expiration, la Ville devra aviser l'UQAM à cet effet le plus rapidement possible et fournir à l'UQAM un nouveau certificat. Si les travaux ne sont pas terminés à la date d'expiration des polices d'assurance, la Ville devra s'assurer que les polices de l'entrepreneur soient renouvelées ou remplacées, et ce, jusqu'à ce que les travaux soient complètement terminés;

5.21 assurer la confidentialité de l'ensemble des documents qui lui auront été transmis par l'UQAM.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS

L'UQAM s'engage à :

6.1 rembourser à la Ville, conformément aux dispositions de l'Annexe 1, les coûts réels du Projet, relevant de sa responsabilité soit la somme six cent trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-seize cents ($ 635 992,76), basée sur la ventilation du coût estimé des travaux (travaux exécutés sur les membranes des tunnels visés du secteur Pasteur), excluant les taxes applicables mais incluant les frais indirects (conditions générales, maintien de la circulation, etc.) et une provision estimée de 15% pour les contingences. Ce remboursement devra être effectué à 95% dans les soixante (60) jours suivant la réception provisoire des travaux et la transmission par la Ville d'une facture détaillée. Le solde de 5% sera remboursé à la Ville dans les soixante (60) jours suivant la réception finale des travaux, la réception du certificat de fin des travaux et la transmission par la Ville d'une facture détaillée;

toute somme excédentaire devra être préalablement autorisée par écrit par les parties et leurs instances respectives, le cas échéant;

6.2 rembourser à la Ville les coûts réels associés aux travaux imprévus (i.e. aux contingences) selon les modalités prévues à l'article 6.1. Si des travaux imprévus sont nécessaires en lien avec des interventions financées en partie ou en totalité par l'UQAM, un représentant de cette dernière pourra assister aux discussions avec l'entrepreneur afin d'identifier la valeur de ces travaux;

6.3 traiter les demandes liées aux travaux imprévus (i.e. aux contingences) de la partie du Projet avec célérité;

6.4 dans la mesure du possible, fournir à la Ville une assistance technique sur les aspects du Projet pour lesquels l'UQAM ou ses professionnels mandatés détiennent une expertise ou des connaissances particulières;

6.5 mettre à la disposition de la Ville les terrains requis pour la réalisation du Projet, avant le début des travaux selon les échéanciers planifiés des travaux;

6.6 assurer la confidentialité de l'ensemble des documents qui lui auront été transmis par la Ville.

ARTICLE 7
CONDITIONS GÉNÉRALES

7.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente entente ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

7.2 **CESSION**

La présente entente lie les parties aux présentes de même que leurs ayants droit respectifs, étant toutefois entendus que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

7.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de la présente entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

7.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente entente jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

7.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente entente est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

7.6 **AUTRES DISPOSITIONS**

La signature de la présente entente est conditionnelle à l'autorisation des instances des parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Par: _____
André Dorion, vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances

Par: _____

7

Normand Peticlerc, secrétaire général

Cette convention a été approuvée par la résolution CA du Conseil de l'Arrondissement Ville Marie.

Annexe 1

Tableau des coûts dont le remboursement est prévu par l'UQAM

Travaux remboursables par l'UQAM à la Ville de Montréal						
Description	**Montant**	**Contingences 15%**	**Montant avant taxes**	**TPS 5%**	**TVQ 9,975%**	**TOTAL**
Membrane - Secteur Pasteur	492 478,00 $	73 871,70 $	566 349,70 $	56 493,38$	28 317,49 $	651 160,57 $
Frais indirects (Secteur Pasteur - pro-rata 6,47%)	60 559,18 $	9 083,88 $	69 643,06 $	6 946,90$	3 482,15 $	80 072,11 $
TOTAL	553 037,18 $	82 955,58 $	635 992,76 $	63 440,28$	31 799,64 $	**731 232,68 $**

Annexe 2

Plans et devis d'appel d'offres pour le Projet

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.033

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185840003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Céline Hardy un terrain vacant constitué du lot 1 843 315 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue des Maçons, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 533,0 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-8024-03 - Mandat 17-0481-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Céline Hardy un terrain vacant constitué du lot 1 843 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue des Maçons, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-31 17:31

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185840003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Céline Hardy un terrain vacant constitué du lot 1 843 315 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue des Maçons, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 533,0 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-8024-03 - Mandat 17-0481-T

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté le Décret 495-2017 établissant le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec (le « Programme »), afin d'aider financièrement, entre autres, les particuliers dont la résidence principale a subi des dommages importants par inondation durant cette période. Certaines de ces résidences sont construites sur le territoire de la Ville de Montréal et sont donc visées par ce Programme. Le Programme prévoit que le propriétaire, qui se trouve dans l'impossibilité de réparer ou de reconstruire sa résidence principale, peut recevoir une aide financière équivalente au coût de remplacement de sa résidence principale, à laquelle s'ajoute une aide financière égale à la valeur uniformisée du terrain au rôle d'évaluation en vigueur au moment du sinistre, le tout sans excéder 250 000 $. Cette aide est conditionnelle, entres autres, à la vente à la Ville du terrain où se trouvait la résidence principale qui a été démolie, conformément aux lois et règlements applicables, moyennant la somme de 1 $.

Mme Céline Hardy (le « Vendeur ») est propriétaire du lot 1 843 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et sur lequel était érigé le bâtiment portant le numéro 5366, rue des Maçons (l'« Immeuble »). Le bâtiment a été démoli et les fondations résiduelles retirées, et ce, conformément aux normes et exigences de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18-0114 - 17 janvier 2018 - Approuver l'engagement de la Ville de Montréal à acheter les terrains des propriétaires bénéficiant d'une indemnité accordée en vertu du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues, du 5 avril au 16 mai 2017, dans des municipalités du Québec, étant donné qu'ils ne peuvent réparer ou reconstruire leur résidence principale en raison de l'importance des dommages subis, et ce, moyennant la somme de 1 $ et suivant les modalités et conditions des promesses de vente que ces propriétaires auront signées et présentées à la Ville.

DESCRIPTION

La vente de l'Immeuble à la municipalité est sujette au respect des clauses du Programme, lesquelles se résument principalement à la démolition du bâtiment principal, incluant ses fondations, et ce, en respect avec toutes les lois et les règlements en vigueur, ce qui implique notamment le débranchement de tous les services d'utilités publiques et le remblayage de l'excavation.
Le présent dossier vise donc à approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert l'Immeuble, pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables.

Comme le potentiel de contamination du terrain est considéré faible, le Service de l'environnement ne recommande pas de procéder à des travaux de caractérisation.

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

JUSTIFICATION

L'Immeuble est acquis à des fins de réserve foncière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur foncière de l'Immeuble, sujet à l'exercice financier 2017-2019 et dont le marché de référence est le 1er juillet 2015, est établie à 66 600 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition est nécessaire afin que le citoyen sinistré reçoive son indemnisation du ministère de la Sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif le 13 juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-19

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-31

Madame **Céline Hardy,** domiciliée au 5366, rue des Maçons, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Montréal, Québec, H8Z 2X8.

Ci-après nommé(e) le « **Vendeur**».

Lequel promet de vendre à **la Ville de Montréal**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, aux prix et conditions ci-dessous énoncés, l'immeuble décrit au paragraphe 1 des présentes.

Ci-après nommée la « **Ville** ».

Le Vendeur et la Ville sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE des propriétés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (« Arrondissement ») ont fait l'objet d'inondations pendant la période du 5 avril au 16 mai 2017;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un programme d'aide financière (Décret 495-2017) relatif aux inondations intervenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec (ci-après : **« Programme »**) afin de dédommager, entre autres, les particuliers dont la propriété a subi des dommages importants lors de ces inondations;

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro 5366, rue des Maçons, en la ville de Montréal, ayant subi des dommages importants lors de ces inondations, lequel est construit sur le lot 1 843 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE le Vendeur s'est prévalu du Programme et qu'il a remis à la Ville, une copie signée du document intitulé « Option choisie - allocation de départ », par lequel il s'engage à vendre sa propriété à la Ville pour la somme de 1,00 $, en contrepartie de l'aide financière prévue au programme et du respect des conditions stipulées;

ATTENDU QUE le Vendeur a reçu copie de la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE la Ville transmettra au Ministère de la Sécurité publique une résolution au terme de laquelle elle s'engage à acquérir les immeubles dont les propriétaires peuvent bénéficier du Programme et qui se seront conformés à toutes les obligations y mentionnées.

PAR LES PRÉSENTES, le Vendeur s'engage à vendre à la Ville l'immeuble dont la désignation suit, le tout suivant les termes et conditions prévus aux présentes.

1. DESCRIPTION

L'immeuble cédé à la Ville est vacant et situé sur la rue des Maçons, à Montréal, province de Québec. Cet immeuble est connu et désigné comme étant le lot 1 843 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 533,00 m².

Ci-après nommé l'« **Immeuble** ».

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
C.H.	2017-11-24

2. PRIX ET CONDITIONS DE VENTE

Le prix de vente de l'Immeuble est de un DOLLARS (1,00 $), plus les taxes applicables, le cas échéant, lequel sera payé par la Ville à la signature de l'acte de vente.

3. REPRÉSENTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare et garantit ce qui suit à la Ville :

a) Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (l.r.c. (1985) C. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3) et l'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

b) Il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution; et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est.

c) Il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer cette promesse de vente et pour exécuter ses obligations nées des présentes. La signature par le Vendeur de la présente promesse et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires. La signature de la présente promesse par le Vendeur ainsi que l'exécution de ses obligations n'exigent aucune mesure ni aucun consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune mesure ni aucun consentement aux termes d'une loi applicable au Vendeur.

d) La présente promesse de vente constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur.

e) La signature de cette promesse de vente, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur de ses obligations nées des présentes et l'observation par celui-ci des dispositions de la promesse n'entraînent pas (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces contrats, entente, acte ou engagement; et (iii) la violation de toute loi.

f) Il prend les engagements souscrits aux termes des présentes, étant pleinement informé du fait que pendant la durée de la validité de sa promesse prévue à l'article 20 des présentes, il est le seul à y être lié, tant que l'instance décisionnelle de la Ville n'aura pas approuvé le projet d'acte de vente découlant des présentes.

g) Le Vendeur déclare qu'il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes.

4. POSSESSION

La Ville deviendra propriétaire de l'Immeuble et en aura la possession à la date de la signature de l'acte de vente.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
C.N.	2017-11-24

5. GARANTIE

La vente sera faite sans garantie, la Ville l'achetant à ses risques et périls.

6. TITRES

Le Vendeur ne sera tenu de fournir ni titres ni certificat de recherche touchant l'Immeuble.

Le Vendeur devra cependant fournir à la Ville un bon et valable titre de propriété, libre de tout droit réel, privilège et hypothèque, sauf les servitudes qui s'y rattachent.

La Ville aura un délai de soixante (60) jours à compter de la date où elle se sera satisfaite de la qualité des sols de l'immeuble pour lui dénoncer tous vices ou irrégularités entachant les titres. Si aucune dénonciation n'est exprimée dans ce délai, la Ville sera définitivement réputée avoir accepté le titre de propriété du Vendeur et en être satisfaite. Toutefois, à la suite d'un tel avis, le Vendeur aura trente (30) jours à compter de cet avis écrit pour avertir par écrit la Ville :

a) qu'il a remédié à ses frais aux vices, irrégularités; ou,

b) qu'il ne sera pas en mesure d'y remédier.

La Ville, sur réception de l'avis prévu en b) du paragraphe précédent devra, dans un délai de soixante (60) jours de la réception d'un tel avis, aviser par écrit le Vendeur : soit qu'elle choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués ou qu'elle ne désire plus acquérir l'Immeuble, sans autre recours de part ou d'autres; les frais, honoraires et déboursés encourus par le Vendeur seront à sa charge.

7. CERTIFICAT DE LOCALISATION

Le Vendeur s'engage à remettre à la Ville, avec le dépôt de la présente promesse, dûment signée, le dernier certificat de localisation de l'Immeuble en sa possession préparé par un arpenteur-géomètre.

8. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU SOL DE L'IMMEUBLE

La Ville pourra, si elle le juge à propos, dans un délai de cent-quatre-vingt (180) jours à compter de la date de la signature de la présente promesse par le Vendeur, faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude de caractérisation environnementale phase I des sols de l'Immeuble et d'effectuer, si recommandé, des forages et des prélèvements requis pour la réalisation d'une étude environnementale phase II. Le Vendeur permet à la Ville, à ses représentants et/ou mandataires de circuler sur l'Immeuble à ces fins.

Les résultats de ces études devront être conformes avec la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour une utilisation à des fins résidentielles. Si les résultats de telle étude démontrent qu'il y a une incompatibilité entre la qualité du sol et l'usage projeté de l'Immeuble, la Ville se réserve un délai additionnel de dix (10) jours suivant l'expiration du délai de cent-quatre-vingt (180) jours prévu ci-dessus pour aviser le Vendeur, par écrit, qu'elle n'a plus l'intention d'acquérir l'Immeuble, et ce, sans que le Vendeur ne puisse réclamer quelque dommage que ce soit à la Ville.

Le Vendeur s'engage à remettre à la Ville, avec le dépôt de la présente promesse dûment signée, toutes les études environnementales concernant la qualité des sols de l'Immeuble qu'il a en sa possession.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
C.N.	2017-11-24

9. TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

Les immeubles appartenant à la Ville sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la vente, toute portion des taxes municipales payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la vente, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

10. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec seront à la charge de la Ville.

11. TRANSFERT DES RISQUES

Malgré la signature de la présente promesse de vente, le Vendeur continuera à assumer les risques et responsabilités liés à l'Immeuble, et ce, jusqu'à la signature de l'acte de vente. La Ville assumera tous les risques de perte ou dommage qu'à compter de la signature de l'acte de vente.

12. AUTRES ENGAGEMENTS DU VENDEUR

Nonobstant les engagements mentionnés à l'article 7 des présentes, à compter de la signature de la présente promesse de vente et jusqu'à la signature de l'acte de vente, le Vendeur fera en sorte :

a) d'entretenir l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent;

b) de ne pas affecter, de quelque façon, le titre de l'Immeuble.

c) qu'il n'existera aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville lors de l'acquisition de l'Immeuble, lequel devra être totalement vacant et exempt de toutes activités, et ce, au moment de la signature de l'acte de vente.

d) que tout impôt, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction relativement à cette période, soit payé.

De plus, le Vendeur devra s'être conformé aux engagements suivants avant la signature de l'acte de vente :

a) Procéder à la démolition du bâtiment principal, incluant les fondations, de tous les bâtiments accessoires et améliorations au terrain, ainsi qu'à l'enlèvement des installations septiques, du champ d'épuration et du puit artésien présents sur l'Immeuble, sauf les clôtures installées à proximité des lignes de lots et les revêtements de sol, tels les trottoirs et les entrées véhiculaires, en conformité avec les lois et les règlements en vigueur ou l'aliéner à un tiers en

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
C.H.	2017-11-24

s'assurant que ce dernier le déplacera avant la signature de l'acte de vente;

b) Fournir une preuve à l'effet que les services d'utilités publiques ont été débranchés jusqu'à l'emprise de la rue, et ce, à la satisfaction de la Ville;

c) Obtenir, avant le début des travaux, tous les permis et les approbations nécessaires à leur exécution;

d) Remettre une copie de l'attestation de l'Arrondissement qui confirme l'élimination des matériaux de démolition, tels qu'identifiés à l'alinéa a) ci-dessus, a été fait en conformité avec les lois et règlements en vigueur et de façon à ce que cette élimination ne constitue un risque pour les personnes;

e) Niveler le terrain au niveau actuel avec des matériaux propres de façon à ce qu'il soit sécuritaire et le livrer en bon état d'entretien.

13. FRAIS

La Ville devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente et à sa publication au registre foncier. Chaque partie assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant. L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente promesse, et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par la Ville. Ces documents pourront être soumis à l'approbation des conseillers juridiques du Vendeur. La radiation des hypothèques existantes et toute renonciation ou annulation des autres charges existantes, le cas échéant, seront effectuée par les conseillers juridiques du Vendeur, aux entiers frais de ce dernier, préalablement à la signature de l'acte de vente relative à la présente transaction.

14. ACTE DE VENTE

Sous réserve des articles 12 et 13 des présentes, les Parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente promesse de vente, devant le notaire choisi par la Ville, au plus tard vingt (20) jours après l'approbation des autorités compétentes de la Ville, et ce, avant la tombée de l'échéance citée à l'article 20 « VALIDITÉ DE LA PROMESSE ». Si le Vendeur fait défaut de signer le projet d'acte de vente dans les vingt (20) jours suivant un avis envoyé par le notaire de la Ville à l'effet que toutes les autorisations municipales requises ont été données, pourvu que la Ville ne soit pas elle-même en défaut, la présente promesse de vente pourra devenir nulle et de nul effet, au choix de la Ville, sans possibilité de recours ni indemnité pour l'une ou l'autre des Parties.

15. INDIVISIBILITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse de vente est indivisible, les Parties reconnaissant que la Ville désire prendre possession de l'Immeuble comme un tout. Ainsi, la Ville ne pourra être tenue d'acquérir qu'une partie de l'Immeuble si, pour quelque motif que ce soit, le Vendeur ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci.

16. DÉCLARATION DU VENDEUR

Le Vendeur reconnaît que la présente promesse, bien qu'elle ait été préparée suivant la forme et la lettre généralement utilisée par la Ville, constitue son engagement libre et éclairé et qu'il n'en résulte aucune obligation, de quelque nature que ce soit, pour la Ville.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
C.H.	2017-11-24

De plus, le Vendeur déclare bien comprendre la portée de cette promesse et avoir pu consulter les conseillers qu'il jugeait à propos, notamment ses conseillers juridiques, le cas échéant, et ce, préalablement à la signature des présentes.

17. AVIS

Tous avis, documents ou autres communications à être donnés aux termes des présentes devront être donnés par écrit et seront suffisamment donnés s'ils sont livrés personnellement ou par courrier recommandé avec accusé de réception (étant entendu qu'en cas de perturbation dans le service postal, tout tel avis, document ou autre communication devra être livré ou signifié personnellement), aux personnes et adresses suivantes :

Au Vendeur:

Madame Céline Hardy
5366, rue des Maçons
Montréal, Québec
H8Z 2X8

Adresse électronique : celine_hardy@hotmail.com

À la Ville :

Ville de Montréal
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
Division des transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Mélanie Di Palma, conseillère en immobilier
Numéro de téléphone : 514 872-0685
Adresse électronique : melaniedipalma@ville.montreal.qc.ca

Chacune des Parties aux présentes aura le droit de spécifier une adresse ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessus en donnant un avis à cet effet à l'autre partie de la façon prévue au présent paragraphe.

18. LOIS APPLICABLES

La présente promesse de vente et son acceptation, l'acte de vente et tous les autres documents, contrats et engagements auxquels il est fait référence à la présente promesse de vente, de même que toutes les relations entre la Ville et le Vendeur seront exclusivement régies par le droit en vigueur dans la province de Québec.

19. ENTENTE COMPLÈTE

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente promesse de vente.

20. VALIDITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse constitue un engagement irrévocable valable pour une période d'une année à compter de sa date de signature. À défaut par l'instance décisionnelle de la Ville d'approuver l'acte de vente dans ce délai, cette promesse de vente deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours de la part du Vendeur ou de la Ville.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
CH	2017-11-24

21. DÉLAIS

Tous les délais contenus aux présentes sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente promesse de vente, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

22. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et elle a remis une copie de cette politique au Vendeur. L'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

EN FOI DE QUOI, LE VENDEUR A SIGNÉ LA PRÉSENTE PROMESSE À MONTRÉAL, EN TROIS EXEMPLAIRES, APRÈS L'AVOIR LUE ET ACCEPTÉE, CE 24 novembre **, 2017.**

Céline Hardy

Nom : Céline Hardy

N/Réf Ville. : 31H05-005-8024-03 (mandat 17-0481-T)

N/Dossier MSP : 11846

Responsable : M. Samuel Rivard

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
CH.	2017-11-24

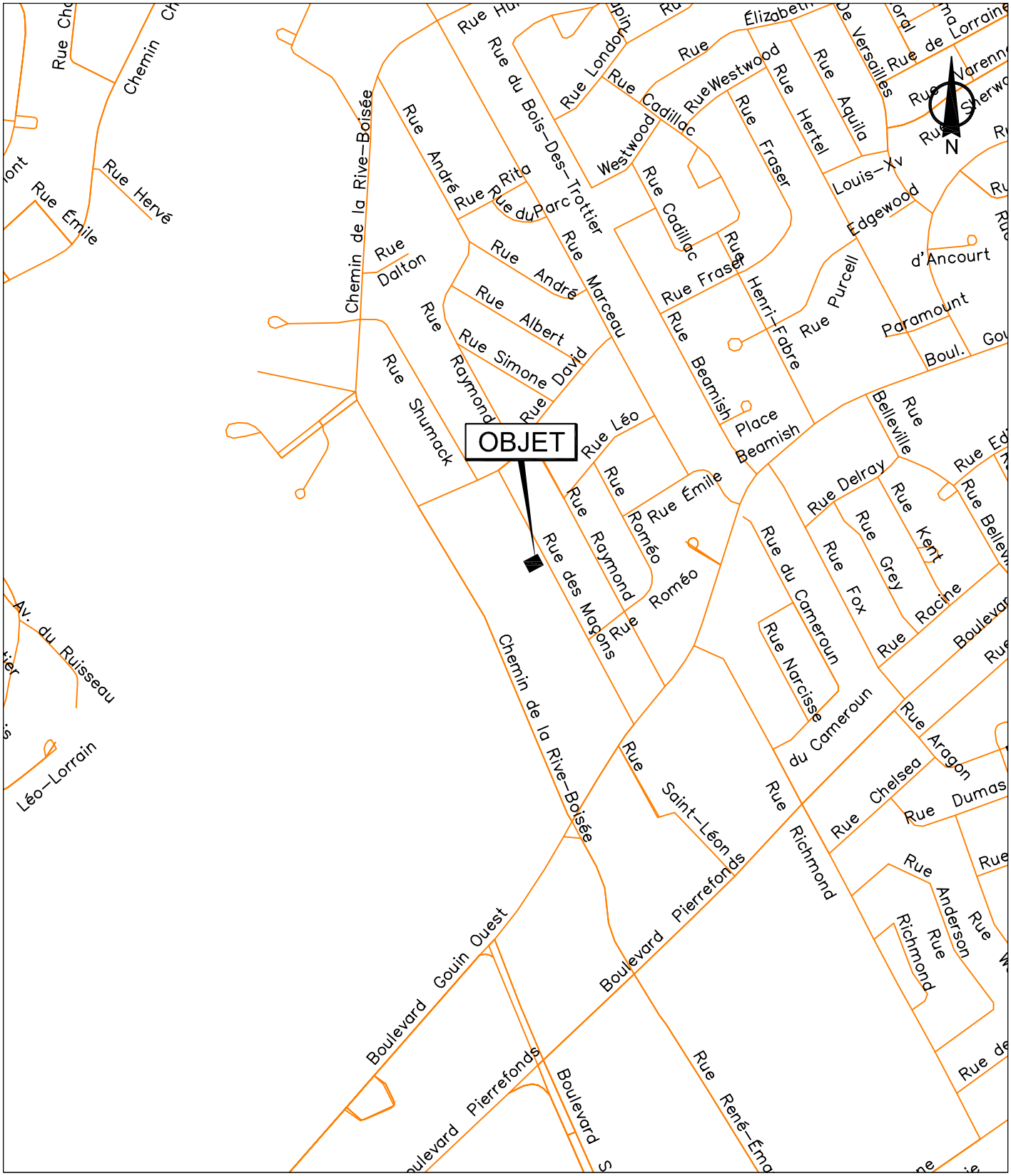

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES ANALYSES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Pierrefonds - Roxboro

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-8024-03
Mandat: 17-0481-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 08-01-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES ANALYSES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Pierrefonds - Roxboro
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-8024-03
Mandat: 17-0481-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:600
Date: 08-01-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Service de l'environnement
Division soutien technique, infrastructures, CESM
1555, rue Carrie-Derick, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 6W2

Note

Destinataire : Mélanie Di Palma
Conseillère en immobilier
Service de la Gestion et de la Planification Immobilière

Expéditeur : Julie Brunelle, ing.

Date : Le 18 janvier 2018

Objet : **Acquisition de terrains suites aux inondations du printemps 2017 – Potentiel de contamination**
Arrondissement Pierrefonds-Roxborro

No Projet : **17E244A**

Par la présente, nous avons vérifié le potentiel de contamination de plusieurs terrains dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxborro en considérant les données environnementales dont nous disposons pour ce secteur.

Mise en contexte

Dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre le 5 avril et le 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec du gouvernement provincial, la ville de Montréal (la Ville) se verra céder plusieurs terrains après la déconstruction par les propriétaires des bâtiments endommagés.

La demande concerne un terrain en particulier, situé sur la rue des Maçons. Les différents terrains de la rue des Maçons entre la rue David et la rue Roméo, ont été aménagés en même temps dans le cadre d'un développement résidentiel. Nous comprenons qu'il est possible que d'autres terrains dans ce secteur fassent l'objet de demandes de potentiel. Ainsi, la présente note évalue le potentiel de contamination du secteur de la rue des Maçons entre la rue David et la rue Roméo et situé à l'est du parc de la Rive-Boisée. Le terrain suivant fait présentement l'objet d'une demande :

Numéro de projet	Adresse	Numéro de lot
17E244	5366, rue des Maçons	1 843 315

Le croquis en annexe montre l'emplacement de ce terrain et le secteur évalué.

…2

Rappel des exigences réglementaires

La réglementation en vigueur impose que pour des terrains résidentiels, les teneurs en contaminants dans les sols soient inférieures aux normes de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Rappelons que les normes des annexes I et II du RPRT correspondent respectivement aux critères B et C de la Politique[1] du ministère de l'environnement[2] et le critère A de la Politique est considéré comme étant le seuil à partir duquel des restrictions sont imposées lorsque des sols sont excavés.

À la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), il est stipulé que quiconque projette de changer l'utilisation d'un terrain où s'est exercée une activité industrielle désignée par le RPRT est tenu de se conformer à certaines exigences, entre autres, procéder à une étude de caractérisation du terrain; inscrire sur le registre foncier un avis de contamination; réhabiliter le terrain conformément au plan de réhabilitation préalablement approuvé par le ministère de l'environnement; rapporter les travaux de réhabilitation qui ont été réalisés et inscrire un avis de décontamination ou de restriction d'utilisation.

Conditions environnementales des terrains

Pour établir le potentiel de contamination des terrains à l'étude, nous avons consulté notre base de données environnementales et celles disponibles publiquement. Plusieurs photographies aériennes datant de 1949 à 1975 et des orthophotographies de 1994 à 2013 ont été consultées afin de reconstituer l'historique.

Le secteur à l'étude correspond à la rue des Maçons entre les rues David et Roméo, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, adjacent au parc de la Rive-Boisée. Les photographies aériennes datant de 1947-1949 ont montré que le secteur est généralement vacant ou à vocation agricole. Le chemin de la Rive-Boisée est déjà visible le long de la rivière des Prairies à l'ouest. La photographie de 1962 montre que quelques bâtiments de type résidentiel sont présents dans le secteur de la future rue des Maçons et du parc de la Rive-Boisée. Les rues à l'est du secteur ainsi que plusieurs bâtiments de type résidentiel sont construits. Sur la photo de 1969, on voit que la rue des Maçons est construite, de même que des bâtiments sur le site à l'étude. Il s'agit d'un bâtiment de type résidentiel et des cabanons. Le parc de la Rive-Boisée est aussi aménagé. Aucun changement significatif n'est visible sur la photo de 1975. Le développement du secteur s'est poursuivi jusqu'aux années 1990. Les photos de 1994 à 2015 indiquent que le secteur est à vocation résidentiel et récréatif. Pas de changement significatif est visible lors de cette période. Étant donné les années de construction, il est possible que des bâtiments du secteur aient été chauffés au mazout. Selon des informations fournies par l'arrondissement, le bâtiment du site à l'étude aurait été démoli durant l'année 2017.

Aucun plan d'occupation des sols ou plan d'assurance incendie n'est disponible pour le secteur. Selon une étude réalisée à proximité, les sols naturels dans le secteur seraient constitués de silt sableux avec un peu de gravier. Selon les cartes géologiques du secteur, le sol naturel pourrait atteindre une épaisseur de 3 à 6 m avant d'atteindre le socle rocheux. Le roc est rencontré à partir de 3 à 6 m de profondeur.

[1] Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés
[2] Correspond actuellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Conclusion

Le secteur à l'étude est à vocation résidentielle et récréative depuis les années 1960. Un bâtiment a été présent sur le site à l'étude depuis au moins 1975 jusqu'à 2017. Le potentiel de contamination du secteur et de la propriété mentionnée précédemment, est faible. Il n'est pas recommandé de procéder à des travaux de caractérisation. Il est à noter que cette conclusion s'applique aussi aux autres adresses de la zone étudiée.

En espérant que cette note réponde à vos attentes, n'hésitez pas à nous contacter pour toute précision additionnelle.

Julie Brunelle, ing.
Téléphone : 514-280-0918
Courriel : xbrunju@ville.montreal.qc.ca

Josée Samson, ing., M.Sc.A.
Ingénieure de section

p. j. Croquis de localisation du secteur et du terrain à l'étude.

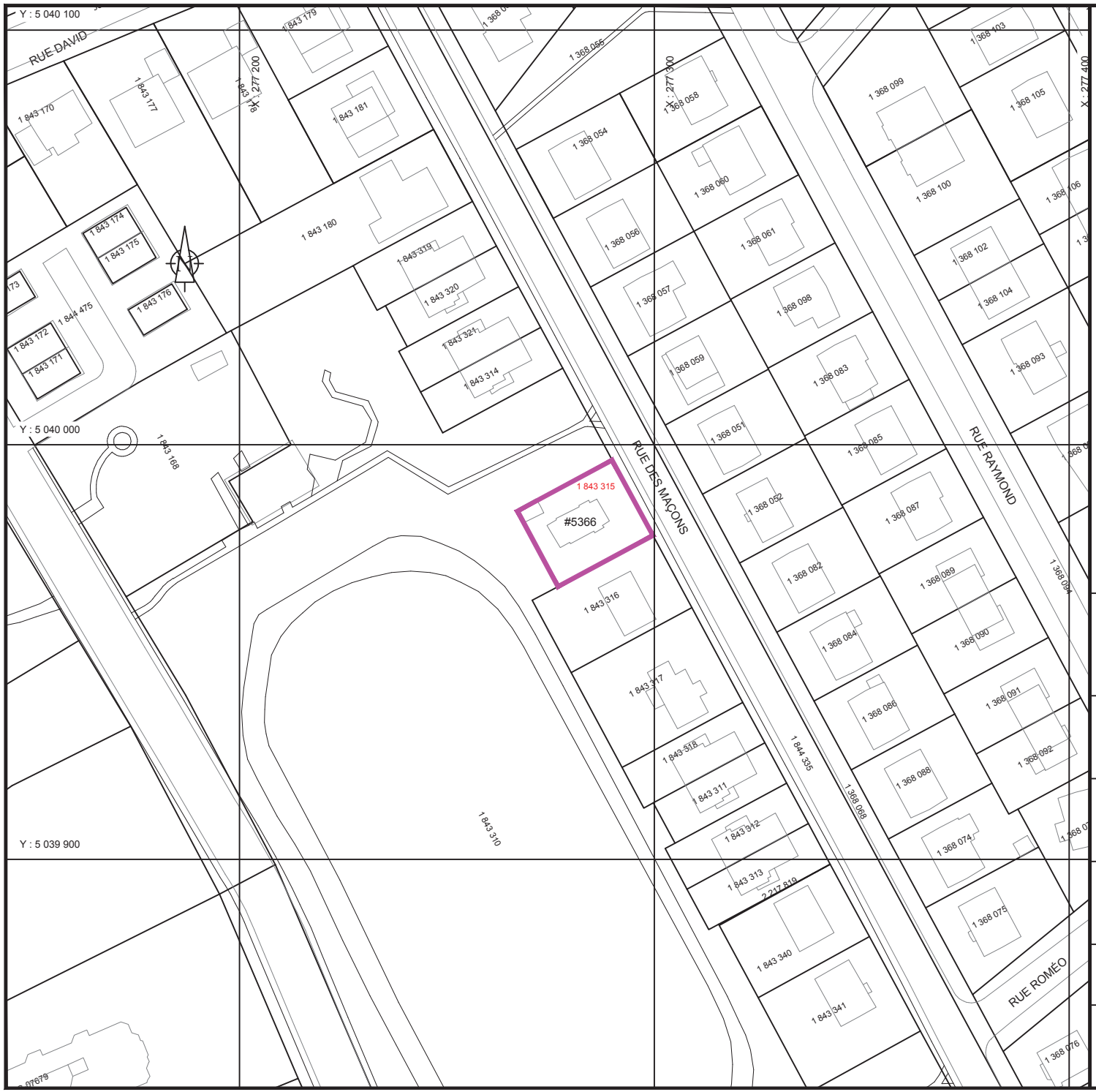

LÉGENDE

Terrain à l'étude

TITRE

Croquis de localisation
Potentiel de contamination pour acquisition
17E244

REQUÉRANT

Service de la gestion et
de la planification immobilière

ÉCHELLE

1 : 750

0 5 10 15 20 30

PRÉPARÉ PAR

Johanne Bolduc, technicienne en géomatique

DATE

Janvier 2018

Montréal

Direction de l'environnement
Division soutien technique, infrastructures, CESM

Aménagement urbain et
Services aux entreprises
Division Construction et occupation
13665, boulevard de Pierrefonds
Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4
Téléphone : 514 872-0311

Le 22 Janvier 2018

Madame Mélanie Di Palma
Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des transactions
303, rue Notre-Dame est, 2e étage 10.12
Montréal (Québec)H2Y 3Y8

Objet : Attestation des démolitions des bâtiments suivants dans l'arrondissement Pierrefonds- Roxboro :
5060 rue Dauville, 5111 rue Château-Pierrefonds, 5366, rue des Maçons, 33, rue Lauzon , 35, 5e avenue Nord

Madame,

Par la présente nous attestons que les bâtiment principaux qui étaient situés aux 5060, rue Dauville, 5111, rue Château-Pierrefonds, 5366, rue des Maçons, 33, rue Lauzon et le 35, 5E avenue Nord ont été démoli selon les normes et recommandations de l'arrondissement. Nous attestons également l'élimination des fondations résiduelles sur ce même terrain. (Photos Annexe A)

Aux fins de l'acquisition du terrain par la Ville, l'arrondissement déclare que tout bâtiment incluant ses fondations et amélioration sur le terrain ont été démolis, que les installations sceptiques, le champ d'épuration et le puits artésien ont été enlevés. que les services d'utilités publiques ont été débranchés jusqu'à l'emprise de la rue, que les propriétaires mentionnés ont obtenu tous les permis et approbations nécessaires, que l'élimination des matériaux de construction a été fait en conformité avec les lois et règlements en vigueur et que le terrain a été nivelé avec des matériaux propres, qu'il est sécuritaire et en bon étant d'entretien, le tout à la satisfaction de l'arrondissement..

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos plus sincères salutations.

Préparé par :
Daniel Benoit, inspecteur du cadre bâti
Division Construction et occupation

c.c. Guy Bernard
Chef de division

°

ANNEXE A

Terrain du 5111, rue Château-Pierrefonds

Terrain du 35, 5e avenue Nord

°

Terrain du 5366, des Maçons

Terrain du 5060, rue Dauville

13665, boulevard de Pierrefonds
Pierrefonds (Québec)
H9A 2Z4

°

Terrain du 33, rue Lauzon

13665, boulevard de Pierrefonds
Pierrefonds (Québec)
H9A 2Z4

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185840003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Céline Hardy un terrain vacant constitué du lot 1 843 315 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue des Maçons, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 533,0 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-8024-03 - Mandat 17-0481-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente que nous avons préparé sur la base des informations fournies par le présent dossier décisionnel et des discussions et commentaires du service responsable. Aux termes de ce document, la Ville acquiert un immeuble vacant connu comme étant le lot 1 843 315 du cadastre du Québec moyennant la somme de 1$. Le vendeur, en l'occurrence madame Céline Hardy, a déjà signé la projet d'acte et lorsque ce document sera clos par la signature du greffier de la Ville, cela lui permettra d'obtenir le solde de l'indemnité à laquelle elle a droit en vertu du Décret 495-2017.

FICHIERS JOINTS

Vente 1.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division-Droit contractuel
Tél : 2-8323
Division :

18-000475 (1185840003)

CODE : NB 4587

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,

le

N^o^

Le

VENTE

D E V A N T **Me Andrée Blais**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

CÉLINE HARDY, domiciliée et résidant au 161, rue J.-É-Jeannotte, à Les Coteaux, province de Québec, J7X 1A2 ;

Ci-après nommée le **« Vendeur »**

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé en vertu :

a) du règlement RCE02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002);

b) de la résolution numéro CE18 adoptée par le comité exécutif à sa séance du
deux mille dix-huit (2018), dont copie certifiée demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour

identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la **« Ville »**

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA VENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT:

ATTENDU que des propriétés de l'arrondissement de Pierrefonds – Roxboro (ci-après l' « **Arrondissement** ») ont fait l'objet d'inondations pendant la période du 5 avril au 16 mai 2017;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté un programme d'aide financière (Décret 495-2017) relatif aux inondations intervenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec (ci-après le « **Programme** »), afin de dédommager, entre autres, les particuliers dont la propriété a subi des dommages importants lors de ces inondations;

ATTENDU que le Vendeur est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 843 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur lequel était construit un bâtiment portant le numéro 5366, rue des Maçons, à Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant subi des dommages importants lors de ces inondations;

ATTENDU que le Vendeur s'est prévalu du Programme et qu'il a remis à la Ville une copie signée du document intitulé « Option choisie – allocation de départ », par lequel il s'engage à céder sa propriété à la Ville pour la somme de UN DOLLAR (1,00 $), en contrepartie de l'aide financière prévue au Programme et du respect

des conditions y stipulées.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un terrain vacant situé sur la rue des Maçons, à Montréal (arrondissement de Pierrefonds – Roxboro), province de Québec, connu et désigné comme étant le lot **UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUINZE (1 843 315)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble »**

SERVITUDE

Le Vendeur déclare que l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude publiée.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de Irène Primeau, aux termes d'un acte de vente reçu par Me Louise Cyr, notaire, le dix-huit (18) mai mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), sous le numéro 2 823 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-deux (22) mai mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), sous le numéro

4 280 732.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville, relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque ;

b) toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales imposées sur l'Immeuble ont été acquittées jusqu'à ce jour, sans subrogation ;

c) il est un résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence ;

d) il n’a reçu aucun avis d’une autorité compétente à l’effet que l’Immeuble n’est pas conforme aux règlements et lois en vigueur ;

e) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu’à ce jour ;

f) l’Immeuble est vacant et exempt de toute activité ;

g) il n’existe aucun bail, offre de location, droit d’occupation, contrat de gestion ou tout autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes, lesquelles la Ville s’engage à remplir, savoir :

a) prendre l’Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publicité et des copies requises, dont une (1) pour le Vendeur. Tout autre honoraire professionnel ou commission, de quelque nature que ce soit, sera à la charge de la partie les ayant initié ;

c) vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que la destination qu’elle entend donner à l’Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **UN DOLLAR (1,00 $)** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), le cas échéant.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise fédérale* (L.R.C., 1985, ch. E-15) et celle de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente vente.

Il est entendu que la date du présent acte de vente servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

Le Vendeur: au 161, rue J.-É-Jeannotte, à Les Coteaux, province de Québec, J7X 1A2,----------
adresse électronique : celine_hardy@hotmail.com.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Vendeur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

Céline Hardy déclare être majeure et célibataire pour ne s'être jamais mariée ni unie civilement.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est

déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de cette politique au Vendeur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes:

a) le nom du cédant est **: CÉLINE HARDY**;

b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) l'adresse du cédant est : 161, rue J.-É-Jeannotte, à Les Coteaux, province de Québec, J7X 1A2 ;

d) le siège du cessionnaire est : 275, rue Notre-Dame Est, à

Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **UN DOLLAR (1,00 $);**

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (67 266,00 $)** [évaluation municipale (66 600,00 $) X facteur comparatif (1,01)];

h) le montant du droit de mutation est de **QUATRE CENT VINGT DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (420,66 $)**;

i) il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'Immeuble vendu à la Ville, cette dernière étant un organisme public défini à l'article 1 de la Loi précitée bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de la Loi;

j) le présent acte de vente ne concerne pas un transfe rt à la fois d'immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

Les Parties déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exempté d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire soussigné.

_____
Céline Hardy

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par :

_____
Andrée Blais, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185840003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Céline Hardy un terrain vacant constitué du lot 1 843 315 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue des Maçons, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 533,0 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-8024-03 - Mandat 17-0481-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185840003 Acquisition lot 1 843 315.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-20

Dominique BALLO
conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.034

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185840010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Sylvie Blackburn un terrain vacant constitué du lot 4 589 403 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, d'une superficie approximative de 386,9 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. 31H05-005-7520-08 - Mandat 17-0543-T

Il est recommandé:
1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sylvie Blackburn un terrain vacant constitué du lot 4 589 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-31 17:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185840010**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Sylvie Blackburn un terrain vacant constitué du lot 4 589 403 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, d'une superficie approximative de 386,9 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. 31H05-005-7520-08 - Mandat 17-0543-T

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté le Décret 495-2017 établissant le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec (le « Programme »), afin d'aider financièrement, entre autres, les particuliers dont la résidence principale a subi des dommages importants par inondation durant cette période. Certaines de ces résidences sont construites sur le territoire de la Ville de Montréal et sont donc visées par ce Programme. Le Programme prévoit que le propriétaire, qui se trouve dans l'impossibilité de réparer ou de reconstruire sa résidence principale, peut recevoir une aide financière équivalente au coût de remplacement de sa résidence principale, à laquelle s'ajoute une aide financière égale à la valeur uniformisée du terrain au rôle d'évaluation en vigueur au moment du sinistre, le tout sans excéder 250 000 $. Cette aide est conditionnelle, entres autres, à la vente à la Ville du terrain où se trouvait la résidence principale qui a été démolie, conformément aux lois et règlements applicables, moyennant la somme de 1 $.

Mme Sylvie Blackburn (le « Vendeur ») est propriétaire du lot 4 589 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève et sur lequel était érigé le bâtiment portant le numéro 39, rue Mercier (l'« Immeuble »). Le bâtiment a été démoli et les fondations résiduelles retirées et ce, conformément aux normes et exigences de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18-0114 - 17 janvier 2018 - Approuver l'engagement de la Ville de Montréal à acheter les terrains des propriétaires bénéficiant d'une indemnité accordée en vertu du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues, du 5 avril au 16 mai 2017, dans des municipalités du Québec, étant donné qu'ils ne peuvent réparer ou reconstruire leur résidence principale en raison de l'importance des dommages subis, et ce, moyennant la somme de 1 $ et suivant les modalités et conditions des promesses de vente que ces propriétaires auront signées et présentées à la Ville.

DESCRIPTION

La vente de l'Immeuble à la municipalité est sujette au respect des clauses du Programme, lesquelles se résument principalement à la démolition du bâtiment principal, incluant ses fondations, et ce, en respect avec toutes les lois et les règlements en vigueur, ce qui implique notamment le débranchement de tous les services d'utilités publiques et le remblayage de l'excavation.
Le présent dossier vise donc à approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert l'Immeuble pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables.

Comme le potentiel de contamination du terrain est considéré faible, le Service de l'environnement ne recommande pas de procéder à des travaux de caractérisation.

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

JUSTIFICATION

L'Immeuble est acquis à des fins de réserve foncière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur foncière de l'Immeuble, sujet à l'exercice financier 2017-2019 et dont le marché de référence est le 1er juillet 2015, est établie à 29 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition est nécessaire afin que le citoyen sinistré reçoive son indemnisation du ministère de la Sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif le 13 juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain PROVENCHER, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Sylvain PROVENCHER, 22 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-31

Madame **Sylvie Blackburn**, domiciliée au 39, boulevard Mercier, arrondissement de L'Île-Bizard – Ste-Geneviève, Montréal, Québec, H9E 1H2.

Ci-après nommé(e) le « **Vendeur**».

Lequel promet de vendre à **la Ville de Montréal**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, aux prix et conditions ci-dessous énoncés, l'immeuble décrit au paragraphe 1 des présentes.

Ci-après nommée la « **Ville** ».

Le Vendeur et la Ville sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE des propriétés de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Ste-Geneviève (« Arrondissement ») ont fait l'objet d'inondations pendant la période du 5 avril au 16 mai 2017;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un programme d'aide financière (Décret 495-2017) relatif aux inondations intervenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec (ci-après : « **Programme** ») afin de dédommager, entre autres, les particuliers dont la propriété a subi des dommages importants lors de ces inondations;

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro 39, boulevard Mercier, en la ville de Montréal, ayant subi des dommages importants lors de ces inondations, lequel est construit sur le lot 4 589 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE le Vendeur s'est prévalu du Programme et qu'il a remis à la Ville, une copie signée du document intitulé « Option choisie - allocation de départ », par lequel il s'engage à vendre sa propriété à la Ville pour la somme de 1,00 $, en contrepartie de l'aide financière prévue au programme et du respect des conditions stipulées;

ATTENDU QUE le Vendeur a reçu copie de la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE la Ville transmettra au Ministère de la Sécurité publique une résolution au terme de laquelle elle s'engage à acquérir les immeubles dont les propriétaires peuvent bénéficier du Programme et qui se seront conformés à toutes les obligations y mentionnées.

PAR LES PRÉSENTES, le Vendeur s'engage à vendre à la Ville l'immeuble dont la désignation suit, le tout suivant les termes et conditions prévus aux présentes.

1. DESCRIPTION

L'immeuble cédé à la Ville est vacant et situé sur le boulevard Mercier, à Montréal, province de Québec. Cet immeuble est connu et désigné comme étant le lot 4 589 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 386,90 m².

Ci-après nommé l'« **Immeuble** ».

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2017-12-08

2. PRIX ET CONDITIONS DE VENTE

Le prix de vente de l'Immeuble est de un DOLLARS (1,00 $), plus les taxes applicables, le cas échéant, lequel sera payé par la Ville à la signature de l'acte de vente.

3. REPRÉSENTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare et garantit ce qui suit à la Ville :

a) Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.r.c. (1985) C. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3) et l'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

b) Il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution; et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est.

c) Il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer cette promesse de vente et pour exécuter ses obligations nées des présentes. La signature par le Vendeur de la présente promesse et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires. La signature de la présente promesse par le Vendeur ainsi que l'exécution de ses obligations n'exigent aucune mesure ni aucun consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune mesure ni aucun consentement aux termes d'une loi applicable au Vendeur.

d) La présente promesse de vente constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur.

e) La signature de cette promesse de vente, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur de ses obligations nées des présentes et l'observation par celui-ci des dispositions de la promesse n'entraînent pas (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces contrats, entente, acte ou engagement; et (iii) la violation de toute loi.

f) Il prend les engagements souscrits aux termes des présentes, étant pleinement informé du fait que pendant la durée de la validité de sa promesse prévue à l'article 20 des présentes, il est le seul à y être lié, tant que l'instance décisionnelle de la Ville n'aura pas approuvé le projet d'acte de vente découlant des présentes

g) Le Vendeur déclare qu'il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes.

4. POSSESSION

La Ville deviendra propriétaire de l'Immeuble et en aura la possession à la date de la signature de l'acte de vente.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
AB	2017-12-05

5. GARANTIE

La vente sera faite sans garantie, la Ville l'achetant à ses risques et périls

6. TITRES

Le Vendeur ne sera tenu de fournir ni titres ni certificat de recherche touchant l'Immeuble.

Le Vendeur devra cependant fournir à la Ville un bon et valable titre de propriété, libre de tout droit réel, privilège et hypothèque, sauf les servitudes qui s'y rattachent.

La Ville aura un délai de soixante (60) jours à compter de la date où elle se sera satisfaite de la qualité des sols de l'immeuble pour lui dénoncer tous vices ou irrégularités entachant les titres. Si aucune dénonciation n'est exprimée dans ce délai, la Ville sera définitivement réputée avoir accepté le titre de propriété du Vendeur et en être satisfaite. Toutefois, à la suite d'un tel avis, le Vendeur aura trente (30) jours à compter de cet avis écrit pour avertir par écrit la Ville :

a) qu'il a remédié à ses frais aux vices, irrégularités; ou,

b) qu'il ne sera pas en mesure d'y remédier.

La Ville, sur réception de l'avis prévu en b) du paragraphe précédent devra, dans un délai de soixante (60) jours de la réception d'un tel avis, aviser par écrit le Vendeur : soit qu'elle choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués ou qu'elle ne désire plus acquérir l'Immeuble, sans autre recours de part ou d'autres; les frais, honoraires et déboursés encourus par le Vendeur seront à sa charge.

7. CERTIFICAT DE LOCALISATION

Le Vendeur s'engage à remettre à la Ville, avec le dépôt de la présente promesse, dûment signée, le dernier certificat de localisation de l'Immeuble en sa possession préparé par un arpenteur-géomètre.

8. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU SOL DE L'IMMEUBLE

La Ville pourra, si elle le juge à propos, dans un délai de cent-quatre-vingt (180) jours à compter de la date de la signature de la présente promesse par le Vendeur, faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude de caractérisation environnementale phase I des sols de l'Immeuble et d'effectuer, si recommandé, des forages et des prélèvements requis pour la réalisation d'une étude environnementale phase II. Le Vendeur permet à la Ville, à ses représentants et/ou mandataires de circuler sur l'Immeuble à ces fins.

Les résultats de ces études devront être conformes avec la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour une utilisation à des fins résidentielles. Si les résultats de telle étude démontrent qu'il y a une incompatibilité entre la qualité du sol et l'usage projeté de l'immeuble, la Ville se réserve un délai additionnel de dix (10) jours suivant l'expiration du délai de cent-quatre-vingt (180) jours prévu ci-dessus pour aviser le Vendeur, par écrit, qu'elle n'a plus l'intention d'acquérir l'Immeuble, et ce, sans que le Vendeur ne puisse réclamer quelque dommage que ce soit à la Ville.

Le Vendeur s'engage à remettre à la Ville, avec le dépôt de la présente promesse dûment signée, toutes les études environnementales concernant la qualité des sols de l'Immeuble qu'il a en sa possession.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
JB	2017-12-08

9. TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

Les immeubles appartenant à la Ville sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la vente, toute portion des taxes municipales payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la vente, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

10. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec seront à la charge de la Ville.

11. TRANSFERT DES RISQUES

Malgré la signature de la présente promesse de vente, le Vendeur continuera à assumer les risques et responsabilités liés à l'Immeuble, et ce, jusqu'à la signature de l'acte de vente. La Ville assumera tous les risques de perte ou dommage qu'à compter de la signature de l'acte de vente.

12. AUTRES ENGAGEMENTS DU VENDEUR

Nonobstant les engagements mentionnés à l'article 7 des présentes, à compter de la signature de la présente promesse de vente et jusqu'à la signature de l'acte de vente, le Vendeur fera en sorte :

a) d'entretenir l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent;

b) de ne pas affecter, de quelque façon, le titre de l'Immeuble.

c) qu'il n'existera aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville lors de l'acquisition de l'Immeuble, lequel devra être totalement vacant et exempt de toutes activités, et ce, au moment de la signature de l'acte de vente.

d) que tout impôt, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction relativement à cette période, soit payé.

De plus, le Vendeur devra s'être conformé aux engagements suivants avant la signature de l'acte de vente :

a) Procéder à la démolition du bâtiment principal, incluant les fondations, de tous les bâtiments accessoires et améliorations au terrain, ainsi qu'à l'enlèvement des installations septiques, du champ d'épuration et du puit artésien présents sur l'Immeuble, sauf les clôtures installées à proximité des lignes de lots et les revêtements de sol, tels les trottoirs et les entrées véhiculaires, en conformité avec les lois et les règlements en vigueur ou l'aliéner à un tiers en

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
AB	2017-12-08

s'assurant que ce dernier le déplacera avant la signature de l'acte de vente;

b) Fournir une preuve à l'effet que les services d'utilités publiques ont été débranchés jusqu'à l'emprise de la rue, et ce, à la satisfaction de la Ville,

c) Obtenir, avant le début des travaux, tous les permis et les approbations nécessaires à leur exécution;

d) Remettre une copie de l'attestation de l'Arrondissement qui confirme l'élimination des matériaux de démolition, tels qu'identifiés à l'alinéa a) ci-dessus, a été fait en conformité avec les lois et règlements en vigueur et de façon à ce que cette élimination ne constitue un risque pour les personnes;

e) Niveler le terrain au niveau actuel avec des matériaux propres de façon à ce qu'il soit sécuritaire et le livrer en bon état d'entretien.

13. FRAIS

La Ville devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente et à sa publication au registre foncier. Chaque partie assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant. L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente promesse, et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par la Ville. Ces documents pourront être soumis à l'approbation des conseillers juridiques du Vendeur. La radiation des hypothèques existantes et toute renonciation ou annulation des autres charges existantes, le cas échéant, seront effectuée par les conseillers juridiques du Vendeur, aux entiers frais de ce dernier, préalablement à la signature de l'acte de vente relative à la présente transaction.

14. ACTE DE VENTE

Sous réserve des articles 12 et 13 des présentes, les Parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente promesse de vente, devant le notaire choisi par la Ville, au plus tard vingt (20) jours après l'approbation des autorités compétentes de la Ville, et ce, avant la tombée de l'échéance citée à l'article 20 « VALIDITÉ DE LA PROMESSE ». Si le Vendeur fait défaut de signer le projet d'acte de vente dans les vingt (20) jours suivant un avis envoyé par le notaire de la Ville à l'effet que toutes les autorisations municipales requises ont été données, pourvu que la Ville ne soit pas elle-même en défaut, la présente promesse de vente pourra devenir nulle et de nul effet, au choix de la Ville, sans possibilité de recours ni indemnité pour l'une ou l'autre des Parties.

15. INDIVISIBILITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse de vente est indivisible, les Parties reconnaissant que la Ville désire prendre possession de l'Immeuble comme un tout. Ainsi, la Ville ne pourra être tenue d'acquérir qu'une partie de l'Immeuble si, pour quelque motif que ce soit, le Vendeur ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci.

16. DÉCLARATION DU VENDEUR

Le Vendeur reconnaît que la présente promesse, bien qu'elle ait été préparée suivant la forme et la lettre généralement utilisée par la Ville, constitue son engagement libre et éclairé et qu'il n'en résulte aucune obligation, de quelque nature que ce soit, pour la Ville.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
NB	2017-12-08

De plus, le Vendeur déclare bien comprendre la portée de cette promesse et avoir pu consulter les conseillers qu'il jugeait à propos, notamment ses conseillers juridiques, le cas échéant, et ce, préalablement à la signature des présentes.

17. AVIS

Tous avis, documents ou autres communications à être donnés aux termes des présentes devront être donnés par écrit et seront suffisamment donnés s'ils sont livrés personnellement ou par courrier recommandé avec accusé de réception (étant entendu qu'en cas de perturbation dans le service postal, tout tel avis, document ou autre communication devra être livré ou signifié personnellement), aux personnes et adresses suivantes :

Au Vendeur:

Madame Sylvie Blackburn
39, boulevard Mercier
Montréal, Québec
H9E 1H2

Adresse électronique : sylvieharley1999@gmail.com

À la Ville :

Ville de Montréal
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
Division des transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Mélanie Di Palma, conseillère en immobilier
Numéro de téléphone : 514 872-0685
Adresse électronique : melaniedipalma@ville.montreal.qc.ca

Chacune des Parties aux présentes aura le droit de spécifier une adresse ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessus en donnant un avis à cet effet à l'autre partie de la façon prévue au présent paragraphe.

18. LOIS APPLICABLES

La présente promesse de vente et son acceptation, l'acte de vente et tous les autres documents, contrats et engagements auxquels il est fait référence à la présente promesse de vente, de même que toutes les relations entre la Ville et le Vendeur seront exclusivement régies par le droit en vigueur dans la province de Québec.

19. ENTENTE COMPLÈTE

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente promesse de vente.

20. VALIDITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse constitue un engagement irrévocable valable pour une période d'une année à compter de sa date de signature. À défaut par l'instance décisionnelle de la Ville d'approuver l'acte de vente dans ce délai, cette promesse de vente deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours de la part du Vendeur ou de la Ville.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
AB	2017-12-08

21. DÉLAIS

Tous les délais contenus aux présentes sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente promesse de vente, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

22. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et elle a remis une copie de cette politique au Vendeur. L'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

EN FOI DE QUOI, LE VENDEUR A SIGNÉ LA PRÉSENTE PROMESSE À MONTRÉAL, EN TROIS EXEMPLAIRES, APRÈS L'AVOIR LUE ET ACCEPTÉE, CE 8 décembre **, 2017.**

Sylvie Blackburn

Nom Sylvie Blackburn

N/Réf Ville. : 31H05-005-7520-08 (mandat 17-0543-T)

N/Dossier MSP : 8170

Responsable David Têtu

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)
SB	2017-12-08

L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève
Montréal

Direction des travaux publics, de l'ingénierie et de l'aménagement urbain
Division de l'urbanisme, permis et inspections
406, montée de l'Église
L'Île-Bizard (Québec) H9C 1G9

Le 2 mars 2018

Monsieur Denis Sauvé
Chef de division - Transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
303 Rue Notre-Dame E, Montréal (Québec), H2Y 3Y8

Objet : **Déclaration de conformité suite au certificat de démolition dans le cadre du décret numéro 777-2017 suite aux inondations 2017**
Adresse : 39, rue Mercier
Lot : 4 589 403
Matricule : 7538-32-8997-4-000-0000

Monsieur,

Nous désirons, par la présente, vous informer qu'aux fins de l'acquisition du terrain mentionné en objet par la Ville, l'arrondissement déclare que tout bâtiment incluant ses fondations et amélioration sur le terrain ont été démolis, que les services d'utilités publiques ont été débranchés jusqu'à l'emprise de la rue, que la propriétaire, Madame Sylvie Blackburn a obtenu le certificat d'autorisation nécessaire (numéro de permis 3000679119-17), que l'élimination des matériaux de construction a été fait en conformité avec les lois et règlements en vigueur et que le terrain a été nivelé avec des matériaux propres, qu'il est sécuritaire et en bon état d'entretien, le tout à la satisfaction de l'arrondissement.

Si des renseignements supplémentaires étaient requis, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au, 514-620-6663.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Valérie Cormier
Inspectrice du cadre bâti

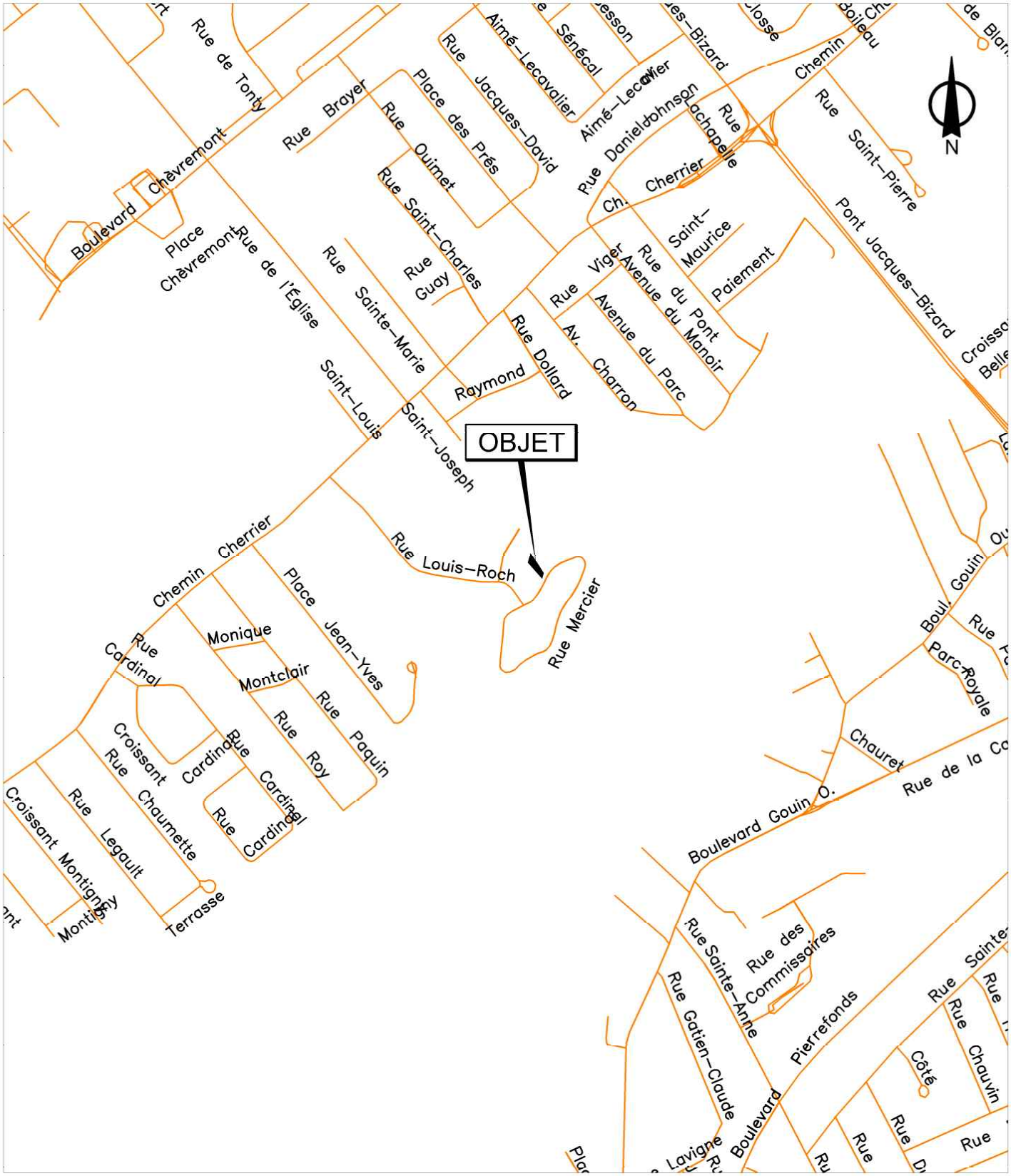

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES ANALYSES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7520-08
Mandat: 17-0543-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 10-01-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

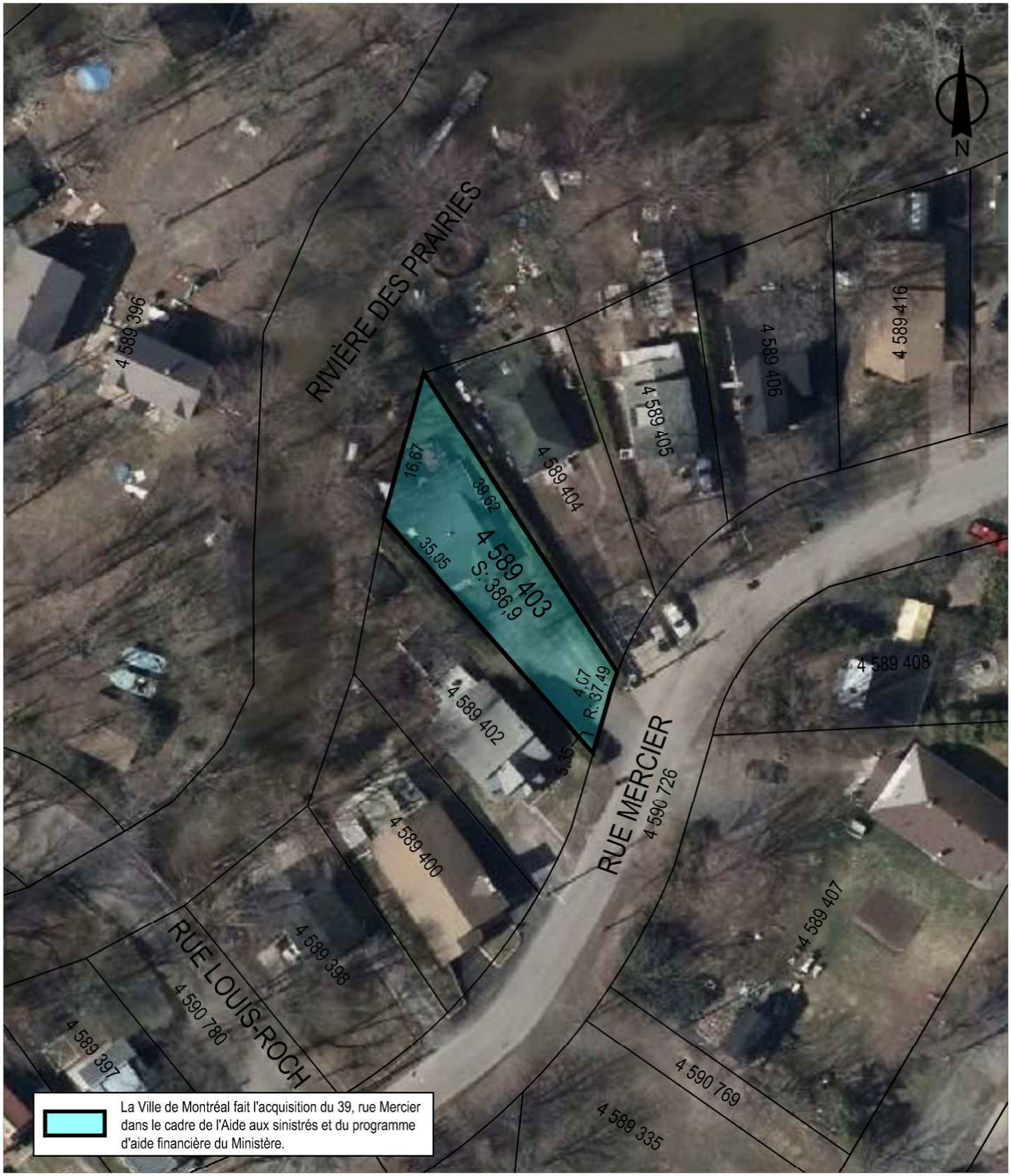

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES ANALYSES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7520-08
Mandat: 17-0543-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:600
Date: 10-01-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Service de l'environnement
Division soutien technique, infrastructures, CESM
1555, rue Carrie-Derick, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 6W2

Note

Destinataire : Mélanie Di Palma
Conseillère en immobilier

Expéditeur : Julie Brunelle, ing.

Date : Le 18 décembre 2017

Objet : **Acquisition de terrains suites aux inondations du printemps 2017 – Potentiel de contamination**
Arrondissement L'Ile-Bizard – Sainte-Geneviève
No Projet : **17E242A, 17E246A et 17E247A**

Par la présente, nous avons vérifié le potentiel de contamination de plusieurs terrains dans l'arrondissement L'Ile-Bizard – Sainte-Geneviève en considérant les données environnementales dont nous disposons pour ce secteur.

Mise en contexte

Dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre le 5 avril et le 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec du gouvernement provincial, la ville de Montréal (la Ville) se verra céder plusieurs terrains après la déconstruction par les propriétaires des bâtiments endommagés.

La demande concerne plusieurs terrains situés dans un même secteur et il est possible que d'autres terrains s'ajoutent dans ces secteurs. Ainsi, la présente note évalue le potentiel de contamination du secteur de l'Ile Mercier situé à l'extrémité de la rue Louis-Roch sur l'Ile Bizard. Les terrains suivants font présentement l'objet d'une demande :

Numéro de projet	Adresse	Numéro de lot
17E242	45, rue Mercier	4 589 395
17E246	35, rue Mercier	4 589 416
17E247	39, rue Mercier	4 589 403

Le croquis en annexe montre l'emplacement de ces terrains et le secteur évalué.

…2

Rappel des exigences réglementaires

La réglementation en vigueur impose que pour des terrains résidentiels, les teneurs en contaminants dans les sols soient inférieures aux normes de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Rappelons que les normes des annexes I et II du RPRT correspondent respectivement aux critères B et C de la Politique[1] du ministère de l'environnement[2] et le critère A de la Politique est considéré comme étant le seuil à partir duquel des restrictions sont imposées lorsque des sols sont excavés.

À la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), il est stipulé que quiconque projette de changer l'utilisation d'un terrain où s'est exercée une activité industrielle désignée par le RPRT est tenu de se conformer à certaines exigences, entre autres, procéder à une étude de caractérisation du terrain; inscrire sur le registre foncier un avis de contamination; réhabiliter le terrain conformément au plan de réhabilitation préalablement approuvé par le ministère de l'environnement; rapporter les travaux de réhabilitation qui ont été réalisés et inscrire un avis de décontamination ou de restriction d'utilisation.

Conditions environnementales des terrains

Pour établir le potentiel de contamination des terrains à l'étude, nous avons consulté notre base de données environnementales et celles disponibles publiquement. Plusieurs photographies aériennes datant de 1949 à 1975 et des orthophotographies de 1994 à 2013 ont été consultées afin de reconstituer l'historique.

Le secteur à l'étude correspond à l'Ile Mercier situé dans l'arrondissement de L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève et est situé au sud-est de l'Ile-Bizard. Les photographies aériennes datant de 1947-1949 ont montré que l'ile Mercier était généralement vacante ou à vocation agricole et le pont n'est pas construit à cette époque. Il semble y avoir des fondations de bâtiments visibles au nord-ouest de l'ile. Les photographies de 1962 et 1969 montrent l'existence de la rue Mercier, de l'avenue Paul, de la rue Louis-Roch, ainsi que du pont. Des bâtiments sont visibles sur la plupart des lots. Ces bâtiments sont de type résidentiel. Du remblayage a été effectué à l'ouest et au sud-ouest de l'ile afin d'agrandir des terrains. Les photographies subséquentes jusqu'à aujourd'hui n'ont pas montré de changements significatifs. Il ne semble pas y avoir de bâtiments de dimensions suggérant des activités potentiellement polluantes. Étant donné les années de construction, il est possible que des bâtiments aient été chauffés au mazout.

Aucun plan d'occupation des sols, plan d'assurance incendie ou étude environnementale n'est disponible pour le secteur. Des forages répertoriés dans le SIH[3] réalisés sur l'ile Mercier ont montré que le sol naturel est constitué d'argile et de silt sur une épaisseur de 3 à 7 m. Le roc est rencontré à partir de 7 m de profondeur.

[1] Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés
[2] Correspond actuellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
[3] Système d'information hydrogéologique

Conclusion

Le secteur à l'étude est à vocation résidentielle depuis les années 1950. Aucun changement significatif n'est visible au fil des années. Le potentiel de contamination du secteur et des propriétés mentionnées précédemment, est faible. Il n'est pas recommandé de procéder à des travaux de caractérisation. Il est à noter que cette conclusion s'applique aussi aux autres adresses de la zone étudiée.

En espérant que cette note réponde à vos attentes, n'hésitez pas à nous contacter pour toute précision additionnelle.

Julie Brunelle, ing. 2017-12-18
Téléphone : 514-280-0918
Courriel : xbrunju@ville.montreal.qc.ca

Josée Samson, ing., M.Sc.A.
Ingénieure de section

p. j. Croquis de localisation du secteur et des terrains.

LÉGENDE

Terrains à l'étude

TITRE

Croquis de localisation
Potentiel de contamination pour acquisition

17E242, 17E246, 17E247

REQUÉRANT

Service de la gestion et
de la planification immobilière

ÉCHELLE

1 : 1 500

0 5 10 15 25 50 75

PRÉPARÉ PAR

Johanne Bolduc, technicienne en géomatique

DATE

Décembre 2017

Montréal

Direction de l'environnement
Division soutien technique, infrastructures, CESM

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185840010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Sylvie Blackburn un terrain vacant constitué du lot 4 589 403 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, d'une superficie approximative de 386,9 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. 31H05-005-7520-08 - Mandat 17-0543-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente que nous avons préparé sur la base des informations fournies par le présent dossier décisionnel et des discussions et commentaires du service responsable. Aux termes de ce document, la Ville acquiert un immeuble vacant connu comme étant le lot 4 589 403 du cadastre du Québec moyennant la somme de 1$. Le vendeur, en l'occurrence madame Sylvie Blackburn, a déjà signé la projet d'acte et lorsque ce document sera clos par la signature du greffier de la Ville, cela lui permettra d'obtenir le solde de l'indemnité à laquelle elle a droit en vertu du Décret 495-2017.

FICHIERS JOINTS

Vente 1.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division-Droit contractuel
Tél : 2-8323
Division :

18-001571 (1185840010)

CODE : NB 4587

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le

N^o^

Le

VENTE

D E V A N T **Me Andrée Blais**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

SYLVIE BLACKBURN, domiciliée et résidant au 10, rue Gagné, au Lac-Brome, province de Québec, J0E 1R0 ;

Ci-après nommée le **« Vendeur »**

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé en vertu :

a) du règlement RCE02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002);

b) de la résolution numéro CE18 adoptée par le comité exécutif à sa séance du
deux mille dix-huit (2018), dont copie certifiée demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire

soussigné.

Ci-après nommée la **« Ville »**

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA VENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT:

ATTENDU que des propriétés de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (ci-après l' « **Arrondissement** ») ont fait l'objet d'inondations pendant la période du 5 avril au 16 mai 2017;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté un programme d'aide financière (Décret 495-2017) relatif aux inondations intervenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec (ci-après le « **Programme** »), afin de dédommager, entre autres, les particuliers dont la propriété a subi des dommages importants lors de ces inondations;

ATTENDU que le Vendeur est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 589 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur lequel était construit un bâtiment portant le numéro 39, boulevard Mercier, à Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, ayant subi des dommages importants lors de ces inondations;

ATTENDU que le Vendeur s'est prévalu du Programme et qu'il a remis à la Ville une copie signée du document intitulé « Option choisie – allocation de départ », par lequel il s'engage à céder sa propriété à la Ville pour la somme de UN DOLLAR (1,00 $), en contrepartie de l'aide financière prévue au Programme et du respect des conditions y stipulées.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un terrain vacant situé sur le boulevard Mercier, à Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève), province de Québec, connu et désigné comme étant le lot **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT TROIS (4 589 403)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble »**

SERVITUDES

Le Vendeur déclare que l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude publiée, à l'exception :

a) d'une servitude de puisage d'eau et d'une servitude de passage à pied seulement pour permettre la pose, l'installation, l'inspection, l'entretien, le maintien en bon état et la réparation ou le remplacement d'un tuyau souterrain d'un diamètre inférieur à 3 pouces, lesquelles ont été établies dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 329 473 ;

b) d'une servitude d'utilités publiques établie dans l'acte publié aux mêmes bureau et circonscription foncière sous le numéro 886 242 ; et

c) d'une servitude de passage à pied et en voiture établie dans l'acte publié aux mêmes bureau et circonscription foncière sous le numéro 757 174.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de Arnold Lefrançois, aux termes d'un acte de vente reçu par Me Pierre-Paul Côté, notaire, le vingt-cinq (25) septembre deux mille deux (2002), sous le numéro 3 031 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-sept (27) septembre deux mille deux (2002), sous le numéro 5 391 098.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville, relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

a) l’Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque ;

b) toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales imposées sur l’Immeuble ont été acquittées jusqu'à ce jour, sans subrogation ;

c) il est un résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence ;

d) il n’a reçu aucun avis d’une autorité compétente à l’effet que l’Immeuble n’est pas conforme aux règlements et lois en vigueur ;

e) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu’à ce jour ;

f) l’Immeuble est vacant et exempt de toute activité ;

g) il n’existe aucun bail, offre de location, droit d’occupation, contrat de gestion ou tout autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes, lesquelles la Ville s’engage à remplir, savoir :

a) prendre l’Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publicité et des copies requises, dont une (1)

pour le Vendeur. Tout autre honoraire professionnel ou commission, de quelque nature que ce soit, sera à la charge de la partie les ayant initié ;

c) vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'elle entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **UN DOLLAR (1,00 $)** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), le cas échéant.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise fédérale* (L.R.C., 1985, ch. E-15) et celle de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001

T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente vente.

Il est entendu que la date du présent acte de vente servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée

ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

Le Vendeur: au 10, rue Gagné, au Lac-Brome, province de Québec, J0E 1R0, adresse électronique : sylvieharley1999@gmail.com ;

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Vendeur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

Sylvie Blackburn déclare être majeure et célibataire pour ne s'être jamais mariée ni unie civilement.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de

référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de cette politique au Vendeur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syn dicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes:

a) le nom du cédant est **: SYLVIE BLACKBURN**;

b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) l'adresse du cédant est : 10, rue Gagné, au Lac-Brome,

province de Québec, J0E 1R0 ;

d) le siège du cessionnaire est : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **UN DOLLAR (1,00 $);**

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (29 290,00 $)** [évaluation municipale (29 000,00 $) X facteur comparatif (1,01)];

h) le montant du droit de mutation est de **CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE-CINQ CENTS (146,45 $)**;

i) il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'Immeuble vendu à la Ville, cette dernière étant un organisme public défini à l'article 1 de la Loi précitée bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de la Loi;

j) le présent acte de vente ne concerne pas un transfert à la fois d'immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

Les Parties déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exempté d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire soussigné.

_____
Sylvie Blackburn

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par :

_____
Andrée Blais, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185840010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Sylvie Blackburn un terrain vacant constitué du lot 4 589 403 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, d'une superficie approximative de 386,9 m² pour la somme de 1 $, plus les taxes applicables. N/Réf. 31H05-005-7520-08 - Mandat 17-0543-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185840010 - Lot 4 589 403 Ile Bizard.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Dominique BALLO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.035

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183867001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue), représentants les Habitations Jeanne-Mance, tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

Il est recommandé :
D'approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 15:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183867001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue), représentants les Habitations Jeanne-Mance, tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

CONTENU

CONTEXTE

Le complexe des *Habitations Jeanne-Mance* (HJM), premier grand ensemble résidentiel à loyer modique à avoir été construit au Québec, est le résultat d'une opération de rénovation urbaine menée conjointement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, dans le cadre de la *Loi nationale sur l'habitation de 1954* . Cette loi prévoyait, entre autres, que le gouvernement du Canada puisse conclure une entente avec une municipalité et le gouvernement d'une province afin de verser à la municipalité une subvention destinée à aider au déblaiement de zones à l'abandon ou impropres à l'habitation et de participer, avec le gouvernement de la province, à la construction d'un projet d'habitation prévu aux termes de cette loi. Le cadre de financement et de gestion, l'établissement des droits de propriété des parties ainsi que la définition des liens entre les partenaires sont établis dans trois conventions signées en mars 1957.
La gestion du site est assumée par la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance (la Corporation), une société para municipale constituée en vertu d'une résolution du conseil municipal adoptée le 25 juin 1958. Le mandat de la Corporation en regard des 788 logements est « de les louer à bail, les administrer, les exploiter et les entretenir » pour le compte des propriétaires. La Corporation est dirigée par un conseil d'administration composé de sept membres, dont quatre sont nommés par la Ville et trois sont nommés parmi les locataires.

Compte tenu de l'implication de la Ville de Montréal dans la gestion et le financement du complexe résidentiel des Habitations Jeanne-Mance et du rôle important qu'elle devra jouer dans l'avenir pour assurer le maintien de ce parc de logements sociaux unique, il importe de

clarifier son statut en ce qui a trait aux titres de propriété. À cet effet, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec le Service des affaires juridiques s'est fait confier, en décembre 2012, un mandat de la Direction générale afin de régulariser la situation des Habitations Jeanne-Mance. En 2014, à la suite de discussions avec le gouvernement du Québec, ce dernier a annoncé qu'il était prêt à renoncer à tous ses droits de propriété dans ce complexe immobilier. Ainsi, le Service des affaires juridiques a préparé un projet d'acte en vertu duquel la Ville acquiert, à titre gratuit, du gouvernement du Québec tous le droits, intérêts et titres que le gouvernement du Québec possèdent ou qu'il pourrait posséder dans le complexe résidentiel des Habitations Jeanne-Mance.

Le développement des Habitations Jeanne-Mance s'est donc fait par l'intermédiaire de quatre intervenants. En vertu de l'article 36 de la *Loi nationale de 1954 sur l'habitation* , une entente a été conclue le 21 mars 1957 entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SCHL et la Cité de Montréal, par laquelle la SCHL est autorisée à entreprendre avec l'agent du gouvernement du Québec un projet de construction d'habitations. Dans cette entente, il est établi que tous les droits acquis et obligations assumées par la SCHL sont ceux du gouvernement fédéral et que tous les droits acquis et obligations assumées par l'agent de la couronne sont des droits et obligations du gouvernement du Québec, sans préjudice à toute convention à intervenir entre le gouvernement du Québec et l'agent de la couronne pour la détermination de leurs droits et obligations réciproques.

Le 23 mars 1957, une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et la Cité de Montréal à l'effet que tous les droits acquis et obligations assumées par la Cité de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne aux droits de la province de Québec, sont des droits et obligations de la Cité de Montréal et non pas des droits et obligations du gouvernement du Québec.

Le projet d'acte qui sera soumis aux autorités municipales compétentes pour approbation a pour but de faire en sorte qu'aucun ne puisse se questionner sur les titres de propriété de la Ville de Montréal. La cession à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec et l'agent de la couronne de tous leurs droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir assurera la qualité des titres de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 25 juin 1958 résolution du Conseil municipal pour la création de la Corporation
- CM13 0475, le 27 mai 2013 à l'effet d'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d’urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

DESCRIPTION

Le site des HJM s'étend sur une superficie de quelque 7,7 hectares dans le centre-ville de Montréal, au cœur du Quartier des spectacles. L’ambiguïté dans les titres de propriété porte sur l’ensemble des lots où furent érigés les bâtiments (2 161 335, 2 161 336, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464, 2 161 590 et 2 161 591) ainsi que sur les rues qui entourent le site (rue de Boisbriand, lots 2 162 409 et 2 182 401, rue Sanguinet, lots 2 162 392 et 2 162 509, rue Saint-Dominique, lot 2 162 487, avenue de l'Hôtel-de-Ville, lot 2 162 414, rue Ontario, lot 2 338 324). Un plan du site ainsi qu'un plan indiquant les divers lots du cadastre se trouvent en pièce jointe à ce dossier. Les premiers logements du complexe ont été complétés et occupés dès 1959 et aujourd'hui on y compte 788 logements occupés par quelque 1 700 résidants.
Les principaux enjeux associés à cette localisation centrale dans la Ville ont été évoqués dans le programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - pôle du Quartier

Latin (PPU), adopté par le conseil municipal en mai 2013. Il s'agit en particulier d'améliorer la cohabitation difficile entre les Habitations Jeanne-Mance et les usages commerciaux des artères adjacentes que sont les rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine, ainsi que d'assurer et de consolider la vocation résidentielle sociale du site. L'ambiguïté concernant les titres de propriété limite actuellement la mise en place des mesures recommandées.

Il en va de même d'autres interventions qui ne peuvent être réalisées, comme la mise aux normes et l'agrandissement du poste de ventilation de la STM, localisé sur le site, qui requièrent une opération cadastrale.

JUSTIFICATION

Malgré le fait que les titres de propriété ne sont pas clairs, la Ville demeure partie prenante au dossier des HJM et est un acteur majeur à plusieurs égards :
· d'abord comme partenaire financier, co-responsable, avec la SCHL, du financement du déficit d'exploitation;
· comme organisme mandant de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance et responsable de nommer quatre membres à son conseil d'administration;
· comme responsable de mettre au point des stratégies et plans d'action en matière de logement social et communautaire (compétence d'agglomération) pour répondre aux besoins des ménages montréalais.

Une renonciation en faveur de la Ville par le gouvernement du Québec des droits de propriété permettra à la Ville :

· d'assurer le maintien d'un parc de 788 logements sociaux;
· de conserver le contrôle sur les interventions visant à pérenniser la vocation du site;
· de définir, avec la SCHL et la STM, la portée des interventions nécessaires sur les équipements du métro qui occupent le site.

En fait, la clarification des titres de propriété permettra de régulariser une situation alors que la Ville, par ses gestes, agit déjà comme l'un des copropriétaires du site.

Enfin, notons que la clarification des titres de propriété a également été demandée par le deuxième propriétaire soit la SCHL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les cessions de droits seront faites gratuitement pour parfaire les titres. Ainsi aucune taxe ne sera payable par quiconque.
L'acte de cession soumis aux instances n'aura aucune incidence sur le partage des coûts d'exploitation entre la Ville et la SCHL, tel qu'établi par les conventions depuis 1957. La part de ce déficit imputable à la Ville est entièrement assumée par l'agglomération (CMM); les dépenses associées aux logements sociaux étant de sa compétence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette clarification des droits de propriété permettra à terme de maintenir la vocation résidentielle sociale d'un site important en zone centrale. Elle permettra aussi de pérenniser cette vocation en permettant des interventions pour améliorer la qualité de vie sur le site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette opération permettra de planifier et de contrôler toutes interventions sur le site. La mise en œuvre de diverses recommandations relatives à son aménagement et émanant du PPU pourra être envisagée en visant le maintien de 788 logements sociaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Approbation du projet d'acte par le conseil municipal le 18 juin 2018.
· Approbation du projet d'acte par le conseil d'agglomération le 21 juin 2018.
· Adoption d'un décret par le conseil des ministres désignant le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme signataire de l'acte notarié pour le gouvernement.
· Signature de l'acte par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie
Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Francine FORTIN, 25 mai 2018
Marc LABELLE, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain V VAILLANCOURT
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-4766
Télécop. : 514 872-3883
Julia Davies

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

Conseillère en aménagement, chef d'équipe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-05-28

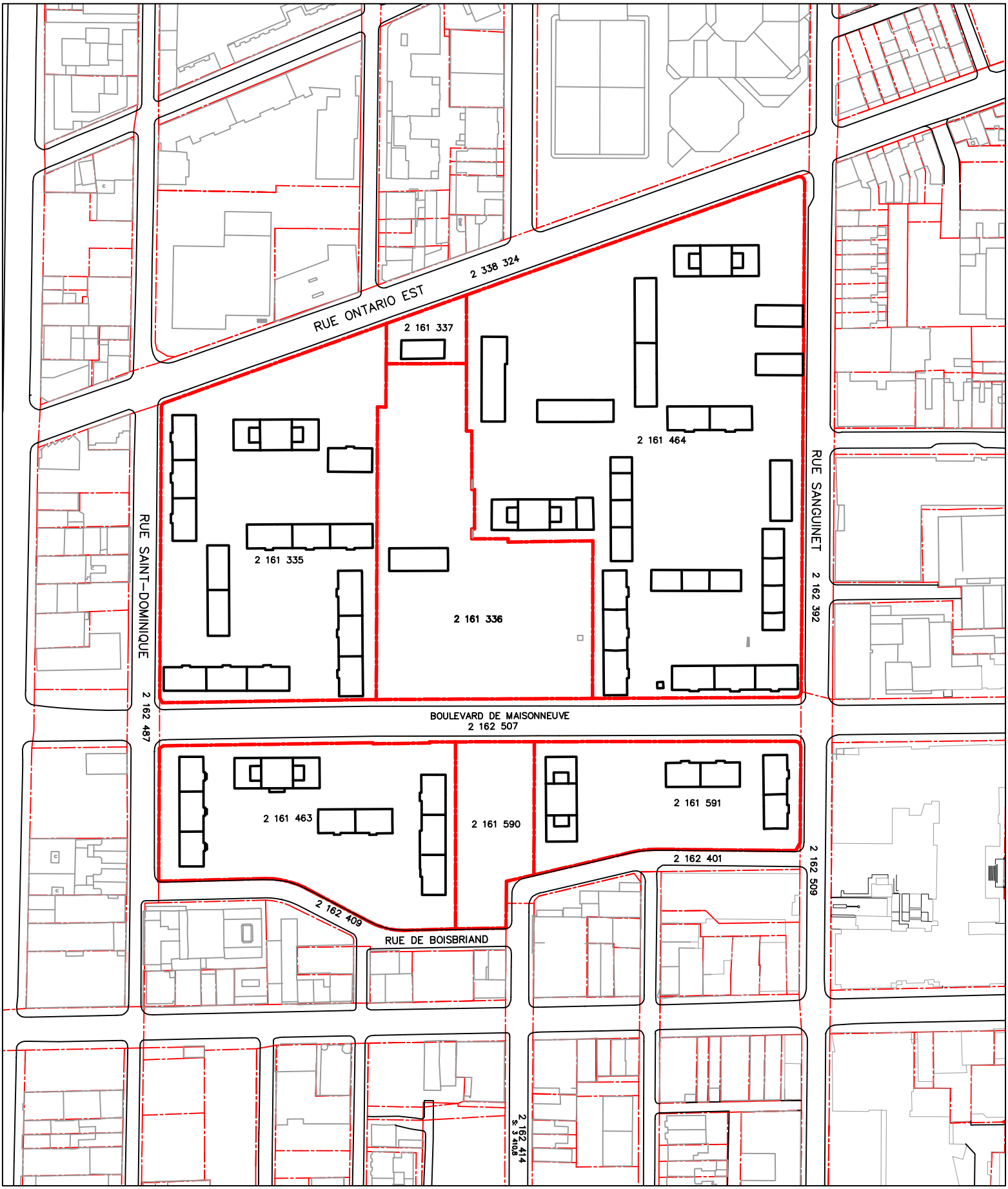

Arrondissement Ville-Marie

Habitations Jeanne-Mance

Montréal

Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'habitation

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183867001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue), représentants les Habitations Jeanne-Mance, tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons un projet d'acte de cession de droits en faveur de la Ville, lequel a été vu et approuvé par la Direction des affaires juridiques et des affaires notariales de Justice Québec, en l'occurrence Me France Lagueux, notaire. Aux fins de la signature de ce document un décret doit être adopté par le conseil des ministres.Une fois toutes les autorisations obtenues, le projet d'acte sera signé et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

FICHIERS JOINTS

Cession (intervention) Version du 23 avril 2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361
Division :

15-000397 (1150634001)

CODE : NB 4587

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le

DEVANT **Me Andrée Blais**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ayant sa demeure habituelle en l'Hôtel du Parlement à Québec, province de Québec, G1A 1A4, agissant aux présentes par sa ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, madame Lise Thériault, ayant pour signataire délégué

dûment autorisé par le décret numéro en date du

deux mille dix-huit (2018).

Ci-après nommé le « **Gouvernement du Québec »**

E T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant en sa qualité d'agent de la couronne aux droits de la province de Québec, et ce, suivant les articles 23 et 36 de la *Loi nationale de 1954 sur l'habitation* (2-3 Élizabeth II, C-23 et ses modifications), l'article 59 de la *Loi modifiant la Charte de la cité de Montréal* (4-5 Élizabeth 11, chapitre 69), l'article 963 de la *Loi révisant et refondant la charte de la cité de Montréal* (8-9 Élizabeth 11, chapitre 102) et de l'arrêté en conseil numéro 105 en date du trente et un (31) janvier mil neuf cent cinquante-sept (1957), représentée par

dûment autorisé aux termes de la résolution numéro CG18
adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du

deux mille dix-huit (2018). Copie certifiée de cette résolution demeure

annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l'« **Agent de la couronne »**

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), (« la **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), dont copie certifiée demeure annexée à la minute **1682** du notaire soussigné, conformément à la *Loi sur le Notariat*; et

b) de la résolution numéro CG18 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du
deux mille dix-huit (2018). Copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville »**

Le Gouvernement du Québec, l'Agent de la couronne et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉALABLEMENT À LA CESSION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'en 1954, Sa Majesté la Reine aux droits du Canada (ci-après nommée le « **Gouvernement fédéral** ») a adopté la « *Loi nationale de 1954 sur l'habitation* » (ci-après nommée la « Loi »),

laquelle avait pour but l'amélioration des conditions de logement ;

ATTENDU que, si une municipalité voulait bénéficier de ce programme d'élimination des taudis, elle devait obtenir l'approbation du ministre du Québec responsable et se faire constituer Agent de la couronne pour négocier avec le Gouvernement fédéral ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 36 de la Loi, une entente a été conclue le vingt et un (21) mars mil neuf cent cinquante-sept (1957) (ci-après nommée l'« **Entente de 1957** ») entre le Gouvernement du Québec, le Gouvernement fédéral, la Société canadienne d'habitation et de logement (ci-après nommée « SCHL ») et la Cité de Montréal, par laquelle la SCHL est autorisée à entreprendre avec l'agent du Gouvernement du Québec désigné, soit l'Agent de la couronne, un projet de construction d'habitation ;

ATTENDU que quelques obligations ont été souscrites par la Ville en son nom propre, tels la responsabilité des rues, ruelles, parc et leur entretien et le raccordement des conduites d'eau et d'égouts ;

ATTENDU que, dans l'Entente de 1957, il est établi que tous les droits acquis et les obligations assumées par la SCHL sont des droits et obligations du Gouvernement fédéral et que tous les droits acquis et les obligations assumées par l'Agent de la couronne sont des droits et obligations du Gouvernement du Québec, sans préjudice à toute convention à intervenir entre le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne pour la détermination de leurs droits et obligations réciproques ;

ATTENDU qu'aux termes d'une entente en date du vingt-trois (23) mars mil neuf cent cinquante-sept (1957), il a été convenu entre le Gouvernement du Québec et la Cité de Montréal que tous les droits acquis et les obligations assumées par la Cité de Montréal, agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, sont des droits et obligations de la Cité de Montréal et non

pas des droits et obligations du Gouvernement du Québec ;

ATTENDU que, pour éviter toute question sur la propriété de la Ville et assurer la qualité des titres, les Parties sont d'accord pour procéder à une cession de droits, titres et intérêts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST ÉTABLI CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT
CESSION

Le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne cèdent, par les présentes, à la Ville, à ce présente et acceptant, tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

A) Les lots numéro DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ (2 161 335), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT (2 161 337), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (2 161 463), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (2 161 464) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE (2 161 591) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Ci-après nommés l'« **Immeuble** »

B) Les lots numéro DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX (2 161 336) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX (2 161 590) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Ci-après nommés les « **Parcs** »

C) Les lots numéro DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT UN (2 162 401) et DEUX MILLIONS

CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT NEUF (2 162 409) (rue De Boisbriand), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (2 162 392) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT NEUF (2 162 509) (rue Sanguinet), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (2 162 487) (rue Saint-Dominique), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATORZE (2 162 414) (avenue de l'Hôtel-de-Ville), DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (2 338 324) (rue Ontario) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SEPT (2 162 507) (boul. De Maisonneuve Est) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommés les « **Rues** »

L'Immeuble, les Parcs et les Rues sont ci-après collectivement nommés la « **Propriété »**.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Gouvernement du Québec, l'Agent de la couronne et la Ville ont acquis leurs droits dans la Propriété, aux termes des actes suivants :

a) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me Louis-Auguste Marchessault, notaire, le vingt-huit (28) août mil neuf cent cinquante-huit (1958), sous le numéro 13 525 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le quatre (4) septembre mil neuf cent cinquante-huit (1958), sous le numéro 1 358 115;

b) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me

Louis-Auguste Marchessault, notaire, le neuf (9) octobre mil neuf cent cinquante-huit (1958), sous le numéro 13 555 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 23 octobre 1958, sous le numéro 1 368 448;

c) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me Louis-Auguste Marchessault, notaire, le vingt (20) octobre mil neuf cent soixante (1960), sous le numéro 13 873 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt (20) décembre mil neuf cent soixante (1960), sous le numéro 1 509 132;

d) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me Louis-Auguste Marchessault, notaire, le seize (16) novembre mil neuf cent soixante et un (1961), sous le numéro 14 054 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-quatre (24) novembre mil neuf cent soixante et un (1961), sous le numéro 1 570 233;

e) Acte de rétrocession et servitudes entre la Ville de Montréal, la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, reçu par Me Jean-Luc Trempe, notaire, le vingt-trois (23) décembre mil neuf cent soixante et onze (1971), sous le numéro 6 953 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 11 janvier 1972, sous le numéro 2 323 723.

GARANTIE

La présente cession est consentie par le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne en faveur de la Ville sans aucune garantie et aux risques et périls de cette dernière.

POSSESSION

La Ville sera seule et unique propriétaire de tous les droits, titres et intérêts que le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne ont ou pouvaient avoir dans la Propriété dessus désignée, à compter de la date des présentes, et celle-ci déclare en avoir déjà la possession.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'oblige à ce qui suit :

a) Prendre la Propriété dans l'état où elle se trouve actuellement, déclarant l'avoir vue et examinée à sa satisfaction;

b) Prendre à sa charge les frais administratifs pour le présent acte, ainsi que les frais de sa publication et des copies requises, dont une (1) pour le Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRATION

La présente cession est faite gratuitement par le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne à la Ville pour parfaire les titres de propriété de cette dernière, laquelle donne quittance générale et finale.

RÉPARTITIONS

Les Parties déclarent n'effectuer aucune répartition entre elles relativement à la présente cession.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Les Parties déclarent que si la présente cession est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, la Ville effectuera elle-même le

paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749 RT0001
T.V.Q. : 1006001374 TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

ÉLECTION DE DOMICILE

Le Gouvernement du Québec fait élection de domicile à l'Hôtel du Parlement à Québec, province de Québec, G1A 1A4.

L'Agent de la couronne et la Ville font élection de domicile au bureau du greffier de la Ville de Montréal au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Gouvernement du Québec fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, coopératives, compagnies ou corporations.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes, savoir :

a) le nom des cédants est : **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC** et **VILLE DE MONTRÉAL, agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec** ;

b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant, quant au GOUVERNEMENT DU QUÉBEC est à l'Hôtel du Parlement à Québec, province de Québec, G1A 1A4, et, quant à la VILLE DE MONTRÉAL**,** agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, est au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) la Propriété est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de

l'immeuble selon les cédants et le cessionnaire est de : ZÉRO DOLLAR (0,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation selon les cédants et le cessionnaire est de : QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS ONZE MILLE SEPT CENT DOUZE DOLLARS (97 011 712,00 $) [évaluation municipale (96 051 200,00$) X facteur comparatif (1,01)];

h) le montant du droit de mutation est de : DEUX MILLIONS QUATRE CENT SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (2 416 281,80 $);

i) EXONÉRATION : le Cessionnaire est un organisme public et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation, conformément aux dispositions de l'article 17a) de la loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et

de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

Les Parties déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et avoir exempté ce dernier d'en donner lecture, puis les Parties signent comme suit :

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, agissant par sa ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, représenté par
à Québec, en présence de Me , notaire à Québec, le

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
agissant par sa ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation

par : _____

Je soussignée, Me , notaire à Québec, atteste avoir reçu la signature de

représentant de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, le

_____
, notaire

VILLE DE MONTRÉAL, agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec

par : _____

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____

_____

Andrée Blais, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.036

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186337001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 082 177 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 474,9 m², pour le prix de 230 000 $, plus les taxes applicables et renonce à l'égard de ce lot à une servitude d'égout. N/Réf. : 31H12-005-3358-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 082 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 474,9 m², pour le prix de 230 000 $, plus les taxes applicables.
2. renoncer à l'égard de ce lot à une servitude d'égout.
3. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-10 11:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186337001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 082 177 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 474,9 m², pour le prix de 230 000 $, plus les taxes applicables et renonce à l'égard de ce lot à une servitude d'égout. N/Réf. : 31H12-005-3358-01

CONTENU

CONTEXTE

Les entreprises B.L.O.B. inc. (l'« Acquéreur ») est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 845 732 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro 11 795, avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. L'Acquéreur a contacté le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir la propriété connue et désignée comme étant le lot 3 082 177 (l'« Immeuble »), adjacent à l'immeuble de l'Acquéreur, dans le but de construire un bâtiment résidentiel locatif de quatre (4) étages comprenant trente (30) logements. L'Immeuble a une superficie de 474,9 m² et est illustré sur les plans ci-joints.
De plus, l'Immeuble bénéficie d'une servitude d'égout créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 14 mai 2003, sous le numéro 10 400 160. La servitude est en faveur de l'Immeuble et du lot 3 082 178 du cadastre du Québec (boulevard Léger). Le fonds servant de la servitude est le lot 4 424 411 du cadastre du Québec. Puisque la servitude a été créée à des fins publiques et qu'elle n'est plus requise pour l'Immeuble, il est préférable que la Ville y renonce à même l'acte de vente. La servitude pourra demeurer seulement à l'égard du lot 3 082 178 du cadastre du Québec.

En conséquence, le présent sommaire est soumis aux instances décisionnelles pour approuver l'acte de vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0679 - 28 septembre 2004 - Adopter un projet de règlement de fermeture, comme rue, d'un terrain situé du côté nord du boulevard Léger, entre la rue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 3 082 177 du cadastre du Québec.
CM04 0581 - 24 août 2004 - Adopter un projet de règlement de fermeture, comme rue, d'un terrain situé du côté nord du boulevard Léger, entre la rue Éthier et l'avenue Bellevois,

dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 3 082 177 du cadastre du Québec.

CE04 1292 - 23 juin 2004 - Autoriser monsieur Pierre Blondin à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation, de fondation et de construction, requis pour l'érection d'un immeuble de 48 logements, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acquéreur, pour le prix de 230 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· L'arrondissement de Montréal-Nord est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'Acquéreur.

· L'immeuble ne peut être vendu isolément en raison de sa configuration ainsi que de sa superficie.

· Le prix de vente est conforme à la valeur marchande.

· La vente permettra à la Ville d'accroître ses revenus fiscaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 230 0000 $. Un dépôt de 23 000 $ a été remis par l'Acquéreur au représentant de la Ville. La différence, au montant de 207 000 $, sera versée au notaire de l'Acquéreur en fidéicommis préalablement à la signature de l'acte de vente.
Le prix de vente de 230 000 $ (484,31 $/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 474,9 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acquéreur. Le prix de vente est conforme à la fourchette de la valeur marchande de 230 000$ à 256 000$ (484,3 $/m² à 539,1 $/m²), établie par la division évaluation du SGPI en date du 23 mars 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette vente, les terrains demeureront vacants. La configuration de l'Immeuble restreint son développement. Le terrain peut seulement être vendu à des propriétaires adjacents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Hugues CHANTAL, 29 janvier 2018
Daniel BROUSSEAU, 29 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEBLANC-DIONNE
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-8529
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-29

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl BEAULIEU
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières
Tél : 514 872-2803
Approuvé le : 2018-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-04-10

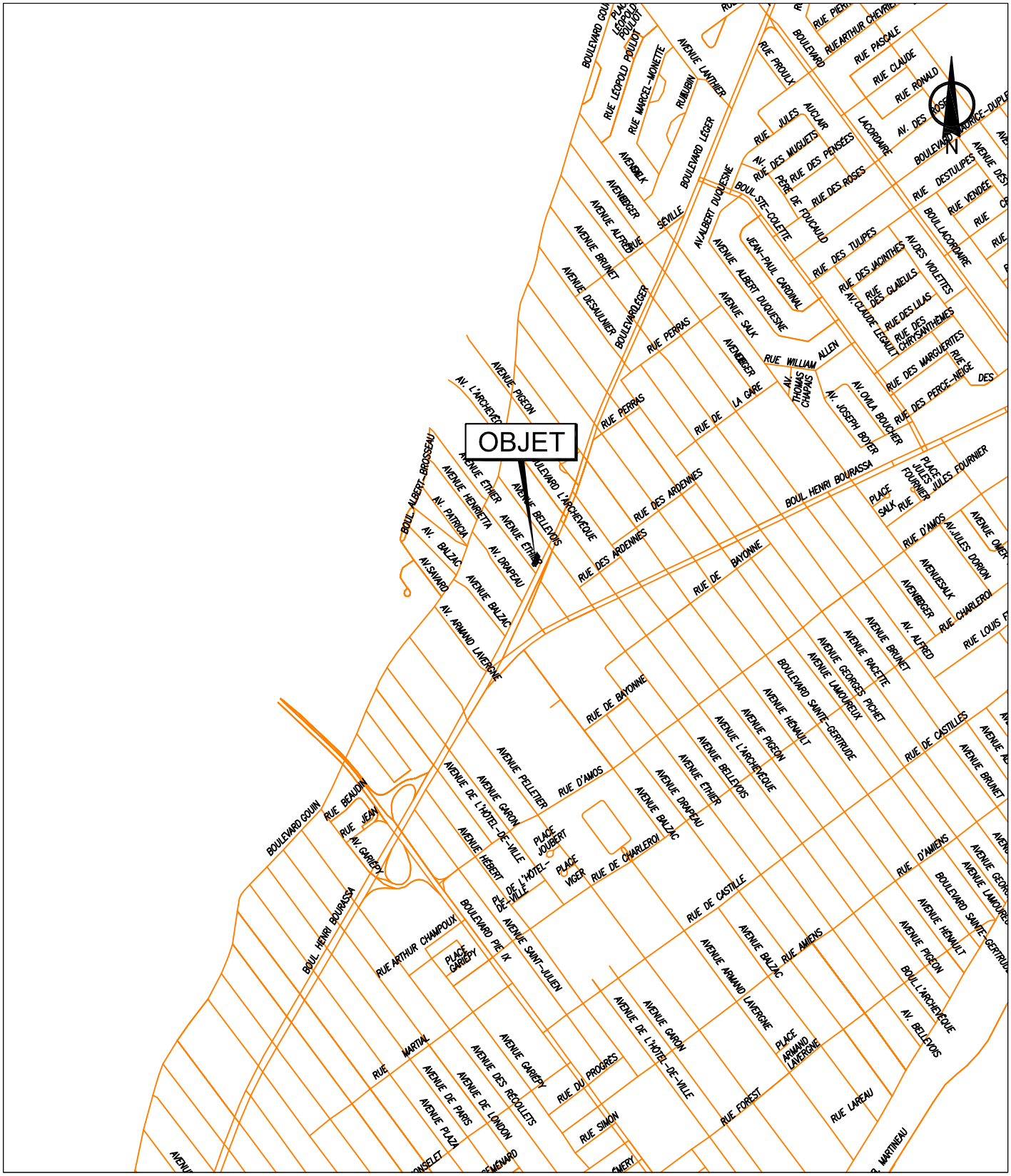

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-3358-01
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 09-06-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-3358-01
Dessinateur: JR
Échelle: 1:600
Date: 09-06-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

PROMESSE D'ACHAT SIMPLE

LES ENTREPRISES B.L.O.B. INC., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la *Partie 1A de la Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 6361 boulevard Henri-Bourassa Est, ville de Montréal, province de Québec, H1G 2V5, agissant et représentée par Benoit Blondin, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 15 juin 2017, et dont copie demeure annexée aux présentes.

Ci-après désigné(e) le « **Promettant-Acquéreur** »

LEQUEL promet d'acheter de la Ville de Montréal, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 (ci-après la « **Ville** ») aux prix et conditions ci-dessous énoncés, l'immeuble décrit au paragraphe 1.4 des présentes.

1. DÉFINITIONS

1.1. Immeuble : Le terrain connu et désigné comme étant le lot 3 082 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montré à titre indicatif par une trame ombragée sur le plan ci-annexé, lequel comporte une superficie de 474,9 mètres carrés;

1.2. **Propriété** : Le lot 1 845 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant au Promettant-Acquéreur

1.3. Représentant de la Ville :

Vincent Leblanc-Dionne, conseiller en immobilier
Tél. : 514 872-8529
Téléc. : 514 872-8350
vincent.leblanc-dionne@ville.montreal.qc.ca

2. PRIX ET MODE DE PAIEMENT

2.1 Le prix, excluant les taxes de vente applicables, le cas échéant, que le Promettant-Acquéreur convient de payer à la Ville de Montréal est de deux cent trente mille dollars (230 000 $), plus les taxes applicables, basé sur un prix unitaire du 484,31 $ le mètre carré et il est payable comme suit :

2.1.1 le Promettant-Acquéreur remet au Représentant de la Ville, la somme de vingt-trois mille dollars (23 000 $), au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de la Ville, à la signature de la présente promesse ; **23 000 $**

2.1.2 quant à la différence, soit la somme de deux cent sept mille dollars (207 000 $), le Promettant-Acquéreur s'engage à la remettre à son notaire en fidéicommis, à la signature de l'acte de vente donnant suite à la présente promesse. **207 000 $**

Prix total : **230 000 $**

2.2 La signature de la présente promesse par le Promettant-Acquéreur comporte ordre au notaire instrumentant de retenir la somme prévue au paragraphe 2.1.2 ci-dessus,

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
BB	2012-08-17

jusqu'à ce que l'acte de vente y donnant suite soit publié et porté sur l'index de l'Immeuble au registre foncier sans inscription préjudiciable aux droits du Promettant-Acquéreur.

2.3 Les sommes versées par le Promettant-Acquéreur aux termes du paragraphe 2.1 ci-dessus devront toutefois lui être remises dans les situations prévues aux paragraphes 6.1 et 6.2 des présentes ou dans le cas où les autorités municipales compétentes n'approuvent pas l'acte de vente donnant suite à la présente promesse.

3. POSSESSION

Le Promettant-Acquéreur deviendra propriétaire de l'Immeuble et en acquerra la possession et l'occupation à la date de la signature de l'acte de vente.

4. GARANTIE

Le Promettant-Acquéreur acquiert l'Immeuble sans aucune garantie et à ses risques et périls.

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'Immeuble, celui-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'il ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et du sous-sol (ci-après les « **Sols** ») de l'Immeuble et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation, l'état de tout bâtiment, construction ou ouvrage le cas échéant, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente promesse, le Promettant-Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celui-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

Le Promettant-Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville et il renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit du Promettant-Acquéreur. En outre, le Promettant-Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la vente donnant suite à la présente promesse.

5. DOSSIER DE TITRES

Le Promettant-Acquéreur s'engage à n'exiger de la Ville aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, plan ou certificat de localisation à l'égard de l'Immeuble.

6. VÉRIFICATIONS DILIGENTES DU PROMETTANT-ACQUÉREUR

6.1 TITRES

Le Promettant-Acquéreur se réserve un délai de soixante (60) jours à compter de la date de signature de la présente promesse pour dénoncer au Représentant de la Ville, par écrit, tout vice ou irrégularité entachant les titres de propriété de l'Immeuble. Le

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2017-08-17

Promettant-Acquéreur accorde à la Ville un délai de quarante-cinq (45) jours suivant cette dénonciation pour permettre au Représentant de l'aviser par écrit :

6.1.1 de son intention de recommander à la Ville de remédier à ses frais aux vices ou irrégularités; ou

6.1.2 qu'il ne pourra ou ne désire pas y remédier.

Suivant la réception par le Promettant-Acquéreur de tel avis du Représentant de la Ville, il se réserve un délai additionnel de quinze (15) jours pour aviser ce dernier, par écrit, qu'il choisit d'acheter l'Immeuble avec les vices ou irrégularités allégués ou qu'il décide de retirer la présente promesse, le tout sans encourir de la Ville quelque recours que ce soit.

À défaut d'avoir obtenu du Représentant de la Ville, une réponse écrite, dans les quarante-cinq (45) jours d'une dénonciation, sur les mesures qu'il entend recommander à la Ville eu égard au vice ou irrégularité dénoncé ; ou si le Promettant-Acquéreur, dans les délais prescrits, décide de retirer sa promesse dans le cas où le titre de propriété est entaché de vices ou d'irrégularités que la Ville ne peut ou ne veut pas corriger, le Promettant-Acquéreur ne s'expose à aucun recours que ce soit de la part de la Ville. Dans ces cas, le Dépôt doit lui être remis.

6.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DE L'IMMEUBLE ET INSPECTION DU BÂTIMENT

6.2.1 Le Promettant-Acquéreur se réserve un délai de soixante (60) jours à compter de la date de signature de la présente promesse pour faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale, conforme avec la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour une utilisation à des fins (résidentielles OU commerciales OU industrielles).

Si les résultats de telles études démontrent qu'il y a une incompatibilité entre la qualité des Sols et l'usage projeté de l'Immeuble, le Promettant-Acquéreur se réserve un délai additionnel de cinq (5) jours suivant l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu ci-dessus pour aviser le Représentant de la Ville, par écrit, de son intention de retirer la présente promesse sans que le Promettant-Acquéreur ne s'expose à quelque recours que ce soit de la part de la Ville. Le Promettant-Acquéreur s'engage à remettre au Représentant de la Ville, avec tel avis de retrait, une copie conforme de toute étude effectuée, le tout sans frais pour la Ville. Dans un tel cas, le Dépôt doit lui être remis pourvu qu'il ait satisfait à son obligation de remettre l'Immeuble en état.

6.2.2 Si l'Immeuble comporte un bâtiment, le Promettant-Acquéreur se réserve un délai de soixante (60) jours à compter de la date de signature de la présente promesse pour faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une inspection du bâtiment.

Si les résultats de telle inspection démontrent que le bâtiment n'est pas conforme pour l'usage projeté de l'Immeuble, le Promettant-Acquéreur se réserve un délai additionnel de cinq (5) jours suivant l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu ci-dessus pour aviser le Représentant de la Ville, par écrit, de son intention de retirer la présente promesse sans que le Promettant-Acquéreur ne s'expose à quelque recours que ce soit de la part de la Ville. Le Promettant-Acquéreur s'engage à remettre au Représentant de la Ville, avec tel avis de retrait, une copie conforme de toute inspection effectuée, le tout sans frais pour la Ville. Dans un tel cas, le Dépôt doit lui être remis pourvu qu'il ait satisfait à son obligation de remettre l'Immeuble en état.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2017-08-17

6.3 FRAIS ENCOURUS PAR LE PROMETTANT-ACQUÉREUR

Le Promettant-Acquéreur s'engage à payer, à l'entière exonération de la Ville, les frais, honoraires et déboursés encourus pour effectuer ses vérifications diligentes et, dans le cas où il procède à une étude géotechnique et de caractérisation des Sols ou à une inspection du bâtiment, à remettre l'Immeuble en état à ses frais, au plus tard, cinq (5) jours suivant l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu au paragraphe 6.2 de la présente promesse.

6.4 PRÉSOMPTION D'IRRÉVOCABILITÉ DE LA PROMESSE

À défaut de se prévaloir, dans les délais prescrits, des vérifications diligentes qu'il se réserve le droit d'effectuer, la présente promesse sera réputée irrévocable. Le Promettant-Acquéreur déclare qu'il sera également réputé avoir renoncé à retirer sa promesse dans les cas suivants :

6.4.1 il fait défaut de dénoncer au Représentant de la Ville, dans un délai de soixante (60) jours de la date de signature de la présente promesse, tout vice ou irrégularité entachant le titre de propriété; ou

6.4.2 il fait défaut de dénoncer au Représentant de la Ville, dans un délai d'au plus soixante-cinq (65) jours de la date de signature de la présente promesse, que les résultats de l'étude environnementale et de caractérisation des Sols ou l'inspection du bâtiment qu'il a fait réaliser, le cas échéant démontrent une incompatibilité entre la qualité des Sols ou du bâtiment et l'usage projeté de l'Immeuble; ou

6.4.3 suivant réception, dans les délais prescrits, de la réponse du Représentant de la Ville eu égard à une dénonciation faite par le Promettant-Acquéreur en vertu du paragraphe 6.1, il fait défaut d'aviser ce dernier par écrit, dans un délai de quinze (15) jours, qu'il retire sa promesse.

Dans les cas où le Promettant-Acquéreur souhaite signer l'acte de vente sans avoir effectué ses vérifications diligentes, il sera réputé y avoir renoncé.

6.5 RETRAIT SANS MOTIF DE LA PROMESSE PAR LE PROMETTANT-ACQUÉREUR

Dans les cas où la présente promesse est réputée irrévocable et que le Promettant-Acquéreur refuse ou néglige d'y donner suite, il renonce à réclamer le remboursement du Dépôt et il déclare comprendre également qu'il s'expose à des recours en dommages-intérêts dans les cas suivants :

6.5.1 il retire sa promesse pour un motif autre que ceux prévus aux paragraphes 6.1 et 6.2 des présentes; ou

6.5.2 il fait défaut de remettre l'Immeuble en état suite à l'examen effectué en vertu du paragraphe 6.2 des présentes; ou

6.5.3 il refuse de signer l'acte de vente dûment approuvé par les autorités municipales compétentes dans les dix (10) jours de la réception d'un avis écrit du Représentant de la Ville lui enjoignant de signer l'acte.

7. OPÉRATION CADASTRALE PRÉALABLE À LA VENTE

CLAUSE RETIRÉE

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2017-08-17

8. TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

Le Promettant-Acquéreur s'engage à prendre à sa charge, à compter de la date de l'acte de vente, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou pourront être imposées sur l'Immeuble.

9. ÉVALUATION MUNICIPALE

Le Promettant-Acquéreur s'engage à ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble, du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, le Promettant-Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation municipale pour tout autre motif.

10. RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC

Si l'Immeuble fait partie du domaine public de la Ville, la présente promesse est faite par le Promettant-Acquéreur, conditionnellement à ce que la Ville retire l'Immeuble de son domaine public. Le Promettant-Acquéreur s'engage, pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit, dans le cas d'un tel retrait, à prendre fait et cause pour la Ville et à tenir cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture et du retrait de l'Immeuble du registre du domaine public et de la subsistance, le cas échéant, de tous droits de passage en faveur des propriétaires riverains malgré lesdits retrait et fermeture. Le Promettant-Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit, renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

11. DESTINATION DE L'IMMEUBLE

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la vérification auprès des autorités municipales compétentes quant à la conformité avec les lois et règlements en vigueur de tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ou destination qu'il entend lui donner, relève de sa seule responsabilité, et ce, même si le bénéficiaire de la promesse est la Ville.

12. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le Promettant-Acquéreur s'engage à l'entière exonération de la Ville, à prendre à sa charge, le cas échéant, la TPS et la TVQ et s'il est inscrit aux fins desdites taxes, il s'engage à fournir à la Ville, ces numéros d'inscription dans un délai de trente (30) jours suivant la date de signature de la présente promesse.

13. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la politique de gestion contractuelle de la Ville (la « **Politique** ») s'applique à l'acte de vente résultant de la présente promesse, sous réserve des adaptations nécessaires. À cet égard, le Promettant-Acquéreur déclare et atteste solennellement :

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2017-08-17

13.1 qu'il a pris connaissance de la Politique;

13.2 qu'il comprend les termes et la portée de la Politique;

13.3 que si des communications d'influence ont eu lieu à l'occasion de la soumission de la promesse, elles l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, au *code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du commissaire au lobbyisme.

14. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE

CLAUSE RETIRÉE

15. ACTE DE VENTE

L'acte de vente sera rédigé par le notaire choisi par le Promettant-Acquéreur et reçu devant lui. Le Promettant-Acquéreur s'engage à assumer les honoraires pour la préparation de l'acte, et ce, même si l'acte de vente donnant suite à la promesse n'est pas accepté par les autorités municipales. Il s'engage également à assumer les coûts relatifs à la publication de l'acte et à la préparation et l'expédition des copies, dont trois (3) pour la Ville.

Le Promettant-Acquéreur s'engage à soumettre à la Ville le projet d'acte de vente en format « Word » par courrier électronique au Représentant de la Ville dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date de signature de la promesse, afin de le faire valider [par un notaire du Service des affaires juridiques de la Ville] avant sa présentation aux autorités municipales compétentes.

16. ATTESTATIONS

Le Promettant-Acquéreur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

16.1 il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

16.2 il prend les engagements souscrits aux termes des présentes, étant pleinement informé du fait que pendant la durée de validité de sa promesse prévue à l'article 18 des présentes, il est le seul à y être lié et que la présente ne pourra produire d'effets à l'égard de la Ville tant que l'instance décisionnelle de cette dernière n'aura pas approuvé le projet d'acte de vente donnant suite à la présente promesse;

16.3 les délais mentionnés dans la présente promesse sont de rigueur et sont calculés de la façon suivante :

16.3.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui de l'échéance l'est;

16.3.2 lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le jour du dernier mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois;

16.3.3 le délai expire le dernier jour à 24 heures 00; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2024-08-12

16.4 il s'engage à assumer les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes.

17. ENTENTE COMPLÈTE

L'acte de vente constituera l'entente complète entre le Promettant-Acquéreur et la Ville quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente promesse.

B.B.

18. VALIDITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse constitue un engagement unilatéral et irrévocable du Promettant-Acquéreur jusqu'à 23 heures 59, le 1er ~~juin~~ septembre 2018. À défaut par l'instance décisionnelle compétente de la Ville d'approuver l'acte de vente donnant suite à la présente promesse dans ce délai, cette promesse de vente deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours de la part du Promettant-Acquéreur ou de la Ville.

Bien que le présent document ait été fourni par la Ville, le Promettant-Acquéreur reconnaît qu'il a eu l'opportunité d'en négocier librement les clauses et de consulter son conseiller juridique.

19. SIGNATURE

Le Promettant-Acquéreur a signé cette promesse en deux exemplaires après l'avoir lue et acceptée, à Montréal, ce 17-08-2017 deux mille dix-sept.

Benoit Blondin pour

LES ENTREPRISES B.L.O.B. INC.

N/Réf. : 31H12-005-3358-01

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
B.B.	2017 08 17

ANNEXE A

RÉSOLUTION DU PROMETTANT-ACQUÉREUR

Les Entreprises BLOB inc.
6361 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal-Nord Qc H1G 2V5

Tél. : (514) 321-9676
Fax : (514) 324-9062

Montréal-Nord, le 15 juin 2017

Objet : **Résolution du Conseil d'Administration**

Extrait du procès verbal d'une assemblée extraordinaire tenue le 15 juin 2017, en présence de M.Benoit Blondin.

Il a été convenu d'autoriser M. Benoit Blondin à agir au nom de Les Entreprises B.L.O.B. afin d'effectuer toutes démarches, signature, ou autre en lien avec l'acquisition du lot de +-5000p.c. appartement a la ville de Montréal Au coin de la rue Éthie et Boul Léger a Montréal-Nord.

Signé à Montréal, ce 15 Juin 2017

Benoit Blondin
Administrateur

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
BB	2017-08-17

PROMESSE D'ACHAT SIMPLE

ANNEXE B

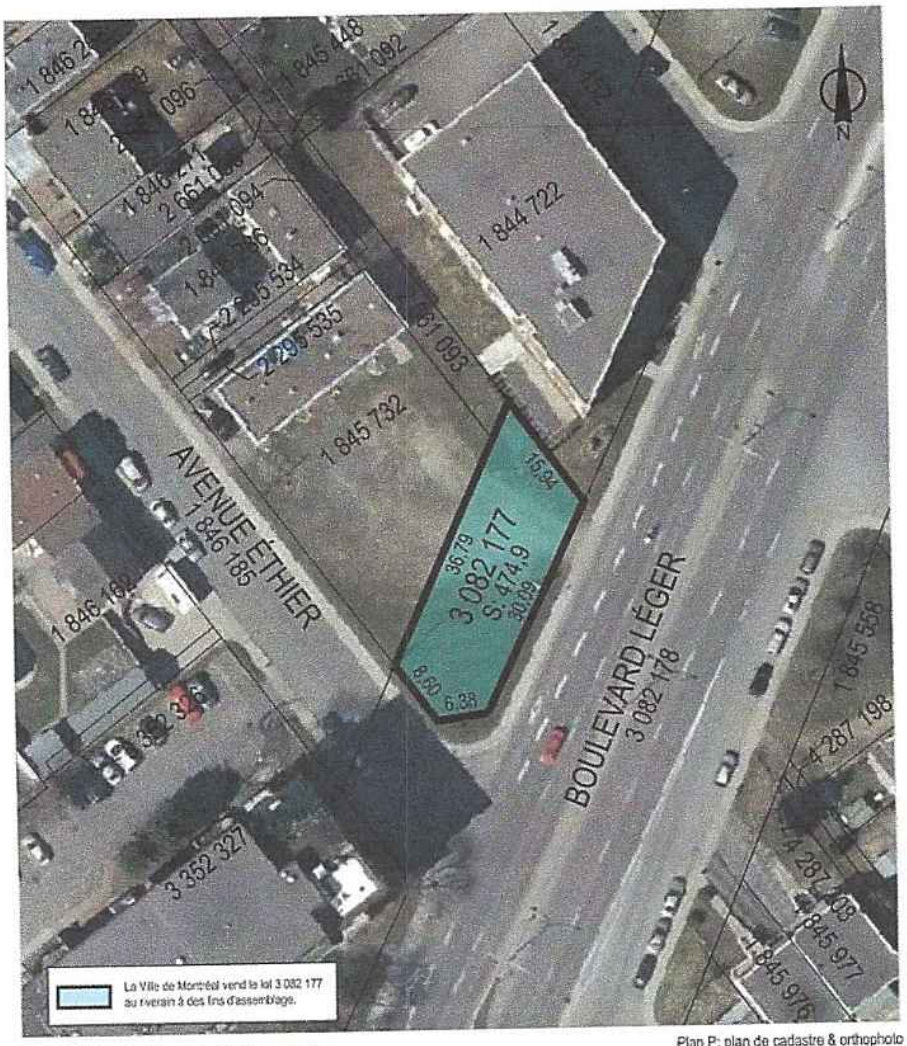

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-3358-01
Dessinateur: JR
Échelle: 1:600
Date: 09-06-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)
	2017-08-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186337001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 082 177 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 474,9 m², pour le prix de 230 000 $, plus les taxes applicables et renonce à l'égard de ce lot à une servitude d'égout. N/Réf. : 31H12-005-3358-01

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Vikas Sawhney, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Sawhney. Nous avons reçu confirmation de ce dernier à l'effet que le représentant de l'acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

N/D : 18-000436

FICHIERS JOINTS

Final-Contrat vente lot 3 082 177.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-05

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

VENTE

Dossier no. 17523

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,

ce jour de .

(2018 - -)

DEVANT Me VIKAS SAWHNEY, Notaire exerçant à Montréal.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée le premier janvier deux mille deux en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (ci-après la « **Charte** ») , ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Ville de Montréal, Province de Québec, H2Y 1C6, laquelle succède aux droits, obligations et charges de l'ancienne Ville de Montréal-Nord, en vertu du l'article 5 de la Charte, ici représentée et agissant par :

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution portant le numéro adoptée par le conseil municipal lors d'une séance tenue le

copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée « la **Ville** »;

ET

Les entreprises B.L.O.B. Inc., société par actions constituée le cinq juin deux mille deux (2002) sous la partie 1 de la *Loi sur les* compagnies (RLRQ, chapitre C-38), continuée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1160856689, ayant son siège au 6361 Boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec, H1G 2V5, et ayant une place d'affaire au 640, Terrasse d'Auteuil, Laval, Québec, H7J 1B1, représentée par **Benoit BLONDIN**, son Président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le et dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée « l''**Acquéreur** »;

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Acquéreur.

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend à l'Acquéreur, à des fins d'assemblage, qui accepte, un immeuble situé à Montréal, province de Québec, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT **(3 082 177)** au Cadastre du Québec**,** circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de cession par St. Regis Land Company Limited à la municipalité ou paroisse du Sault-au-Récollet, reçu devant Me Jean Benjamin Latour, notaire, le dix-huit (18) janvier mil neuf cent quinze (1915), sous le numéro 2 535 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le dix-neuf (19) janvier mil neuf cent quinze (1915), sous le numéro 291 943.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu du règlement numéro 04-115 adopté par le conseil municipal à sa séance du vingt-sept (27) septembre deux mille quatre (2004).

Il est également convenu entre les Parties que l'Acquéreur, et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture du lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 082 177) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal comme rue et de la subsistance, le cas échéant, de tout droit

de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré ladite fermeture et la présente vente. L'Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare :

a) Qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) Qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies ;

c) Que l'Immeuble est grevé d'une servitude d'égout aux termes d'un acte reçu devant Me André Hébert, notaire, le 8 mai 2003 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 10 400 160.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il

entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

e) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville;

f) Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes ;

g) Intégrer l'Immeuble à sa propriété connue et désignée comme étant le lot numéro UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUX (1 845 732) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'aménager en conséquence.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **DEUX CENT TRENTE MILLE dollars (230,000.00 $)** que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur à la signatures des présentes, dont quittance totale et finale.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.) VISANT UN TERRAIN

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), chapitre E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente* du Québec (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La valeur de la contrepartie est de **DEUX CENT TRENTE MILLE dollars (230,000.00$)**. La TPS représente la somme de **ONZE MILLE CINQ CENT dollars (11,500.00$)**, et la TVQ représente la somme de **VINGT-DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE-DEUX dollars et CINQUANTE cents (22,942.50$)**.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants : T.P.S. : 121364749RT 0001; T.V.Q. : 1006001374TQ 0002, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants : **TPS : 896543204**, **TVQ : 1201745507**, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

RENONCIATION PARTIELLE À UNE SERVITUDE

ATTENDU QU'une servitude d'égout a été créée aux termes d'un acte reçu devant Me André Hébert, notaire, le huit (8) mai deux mille trois (2003), sous le numéro 14 562 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 10 400 160 (ci-après la « Servitude »).

ATTENDU QUE la Servitude a été établie contre le fonds servant et en faveur du fonds dominant suivants :

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Le fonds servant de la Servitude autrefois connu comme étant une partie du lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT UN MILLE SOIXANTE-NEUF (2 501 069)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal est maintenant connu et désigné comme étant une partie du lot **QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT ONZE (4 424 411)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

Le fonds dominant de la Servitude autrefois connu comme étant le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT UN MILLE SOIXANTE ET DOUZE (2 501 072)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal est maintenant connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 082 177)** étant l'Immeuble vendu aux termes des présentes et le lot **TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (3 082 178)** tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ATTENDU QUE cette Servitude n'est plus requise pour l'Immeuble.

EN CONSÉQUENCE LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

La Ville en sa qualité de propriétaire du fonds dominant renonce expressément à la Servitude, mais uniquement en ce qui concerne l'Immeuble c'est-à-dire le lot **TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 082 177)**, et renonce, à toutes fins que de droit, quant à l'Immeuble, à tous les droits dont elle était bénéficiaire en vertu de la Servitude, le tout conformément aux dispositions de l'article 1191 (2°) du Code civil du Québec.

Pour plus de précisions, la Ville confirme qu'elle conserve tous les droits résultant de la Servitude quant au lot **TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (3 082 178)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Cette renonciation partielle est exercée par la Ville sans aucune considération.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le Préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES*

1. Les nom et adresse principale du cédant sont les suivants: Ville de Montréal, 275 Notre Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

2. Les nom et adresse principale du cessionnaire sont les suivants: Les Entreprises B.L.O.B. Inc., 6361 Boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec, H1G 2V5.

3. Municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble: Montréal ;

4. Montant de la contrepartie: 230,000.00 $;

5. Montant de la base d'imposition: 230,000.00 $;

6. Montant du droit de mutation: 2,048.00 $;

7. Exonération: nil

8. Il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

( ) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville qui a expressément dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence du notaire soussigné de la manière suivante:

À Montréal, le jour de , deux mille dix-huit.

LES ENTREPRISES B.L.O.B. INC.

PAR : _____
BENOIT BLONDIN, Président

À Montréal, à la date des présentes.

VILLE DE MONTRÉAL

PAR : _____

_____
Me VIKAS SAWHNEY , Notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186337001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 082 177 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 474,9 m², pour le prix de 230 000 $, plus les taxes applicables et renonce à l'égard de ce lot à une servitude d'égout. N/Réf. : 31H12-005-3358-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1186337001 boul Leger -Ethier -Montréal-Nord.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-30

Dominique BALLO
conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.037

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180649005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes , le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

1- Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 Place Crémazie ouest à des fins de bureaux
pour une dépense totale de 14 284 592.14 $ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet du bail.

2- Autoriser Monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet acte pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à même le fonds des conduits souterrains.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2018-05-11 16:13

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180649005**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes , le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1992, la ville loue des espaces à bureaux d'une superficie de 15 964 pi.ca représentant 11.1 % de la superficie locative de l'immeuble situé au 75 rue de Port Royal est, initialement pour un terme de 15 ans, renouvelé pour un terme additionnel de 10 ans en 2007, prolongé de 1 an en 2017 et venant à terme le 14 novembre 2018.
Cet espace à bureau sert à loger le siège social de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

L'augmentation de la demande pour les services de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) au fil des ans a résulté en une densification importante de l'occupation des locaux au détriment d'une certaine fonctionnalité interne.

L'ajout de 16 postes additionnels généré notamment par l'augmentation importante du volume de travaux de la ville, qui représente une augmentation de 60 % de notre charge de travail, nous oblige à agrandir les espaces de travail.

Au début de 2017, nous avons entrepris des démarches pour obtenir les services de spécialistes en immobilier afin d'assurer le renouvellement du bail et l'agrandissement de nos locaux actuels ou, possiblement, de relocaliser à un endroit répondant à nos besoins s'il s'avérait impossible d'obtenir l'espace suffisant dans l'immeuble où nous sommes situés actuellement.

Les spécialistes en immobilier ont procédé à l'analyse de notre bail actuel, de nos besoins et du marché.

Une analyse du marché dans le secteur géographique privilégié par la CSEM a identifié en plus de l'immeuble qui abrite actuellement nos locaux, huit immeubles correspondant aux critères de recherche.

Après une élimination préliminaire, quatre immeubles ont été visités. Ces visites nous ont permis de constater que le complexe immobilier qui convient le mieux à nos besoins est

celui où nos locaux sont présentement situés.

Cependant, ce complexe immobilier est complètement loué et ne dispose pas présentement ni pour l'avenir à court terme, d'espaces libres nous permettant de regrouper nos effectifs dans un même local.

Cette situation nous oblige à déménager dans un autre immeuble qui dispose de l'espace requis pour satisfaire à nos besoins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CO 92 01582 15 juin 1992 - Approuver ce projet de bail et d'autoriser monsieur Bernard Lachapelle, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal ou monsieur Donald Boucher, conseiller au président à signer ledit bail pour et au nom de la Ville.
Résolution CM07 0102 Bail du 7 mai 2007 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de l'espace à bureau de Rodimax inc. pour un terme de 10 ans, moyennant un montant de 399 100 $ plus les taxes applicables la première année, aux fins de la Commission des services électriques de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Crémazie S.E.C. pour une période de seize ans, à compter du 1er novembre 2018, un espace à bureaux sis au 50 boulevard Crémazie ouest, Montréal, Québec, d'une superficie totale de 24 400 pi.ca moyennant un loyer total de 12 055 976.57 $ net. Le loyer annuel inclut le loyer de base, les frais d'exploitation et les taxes foncières. Les frais d'exploitation et les taxes foncières seront ajustés annuellement à la date d'anniversaire, selon les conditions prévues au bail.
Des travaux d'aménagement seront effectués par le Bailleur conformément aux spécifications du Locataire jusqu'à concurrence de 63.00 $ par pi.ca de superficie locative. Le coût des travaux d'aménagement sera amorti sur une période de seize (16) ans et est inclus dans le loyer de base.

Des incidences de l'ordre de 540 000 $ sont prévues pour l'achat de mobilier et d'équipements divers.

Le bail prévoit une clause de renouvellement pour deux termes additionnels de cinq ans chacun, le tout selon les conditions prévues au projet de bail. La Ville a négocié une option de résiliation à l'expiration de la 10e année qui suit le début du bail, suivant un avis écrit de douze mois avant la date de résiliation. Si la Ville exerce son droit de résilier le bail, elle paiera au Bailleur une pénalité équivalant à la partie non amortie de toute somme incitative et tout coût relié à la location, encouru exclusivement pour le bénéfice du locataire.

Comme la valeur de ce contrat dépasse 10 000 000 $, ce dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats le 6 juin 2018 pour son approbation.

JUSTIFICATION

Le marché immobilier actuel procure à la CSEM l'opportunité de loger ses effectifs à moindre coût.
En effet le loyer marchand, incluant tous les frais d'exploitation, pour ce type d'immeuble dans le secteur oscille entre 28.12 $ / pi.ca et 29.86 $ / pi.ca alors que la CSEM a l'opportunité de payer 26.69 $ / pi.ca

Le tableau suivant représente les scénarios étudiés pour une durée de 16 ans. Afin

d'assurer la confidentialité des offres de location. La CSEM a intentionnellement nommé l'autre propriété analysée Immeuble A.

Valeur actuelle du loyer (inclut tous les incitatifs)

50 Place Crémazie (immeuble retenu) 6 449 641 $
Immeuble A 7 347 367 $

Après analyse et considérant la valeur actuelle pour l'immeuble celui du 50 boulevard Crémazie ouest, s'est avéré le plus économique, il est recommandé par la CSEM de louer cet espace.

Le propriétaire du site retenu offre les incitatifs suivants:

- 12 mois de loyer gratuit pour la première année
- accorde une allocation de 63.00 $ le pi.ca de superficie locative pour les aménagements locatifs initiaux selon les besoins de la CSEM
- accorde vingt espaces de stationnement intérieur gratuits
- allocation de 3.00 $ le pi.ca de superficie locative pour le déménagement.
- construit à ses frais de nouvelles salles de toilettes

Le loyer inclut le loyer de base, les taxes foncières et les frais d'exploitation. Le taux de loyer de base fluctuera selon les modalités prévues au bail: gratuit pour la première année, fixe pour les cinq premières années, augmentant d'approximativement de 22% pour la septième année mais fixe pour les quatre années suivantes et 18 % pour la douzième année mais fixe pour la période résiduelle du bail (4 ans). La CSEM assumera les coûts d'électricité pour l'éclairage et les prises de courant du local qui seront payés directement à Hydro-Québec.

Le coût des travaux d'aménagement représente une somme de 1 998 130 $. En considérant les montants pris en charge par le propriétaire, l'ensemble des coûts d'aménagement de base et de déménagement seront couverts par celui-ci. La CSEM devra ainsi assumer les frais de câblage, de téléphonie et d'aménagements particuliers qui représentent 540 000 $ qui seront pris à même la réserve de la CSEM.

Dans l'éventualité où les frais pris en charge par le propriétaire s'avéreraient moins élevés que ses engagements, il devra rembourser la différence à la CSEM sous forme de diminution de loyer.
-

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location d'une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018 jusqu'au 31 octobre 2034.
du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2034

Superficie (pi.ca) 24 400

Loyer de base 6 039 000.00 $
Frais d'exploitation 3 439 822.32 $
Taxes foncières 2 475 595.72 $

Total avant taxes 11 954 418.04 $

TPS (5%) 597 720.90 $
TVQ (9.975%) 1 192 453.20 $

TOTAL INCLUANT LES TAXES 13 744 592.14 $

Ristourne de TPS (597 720.90) $
Ristourne de TVQ (1 091 094.67) $

COÛT TOTAL NET 12 055 976.57 $

Incidences aux travaux d'aménagement incluant les taxes 540 000.00 $

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document «LOYER Crémazie Novembre 2018 à Octobre 2034» en note additionnelle.

Le taux unitaire annuel moyen incluant les frais d'exploitation pour les 16 années de cette location est de 30.99 $ pi.ca

Dans le but de protéger ses investissements, la CSEM a négocié deux options de renouvellement de bail pour les deux termes additionnels et consécutifs de 5 ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de base qui sera négocié en fonction du taux courant du marché en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement

La dépense totale de loyer pour le terme de 16 ans représente un montant de 12 055.976.57 $ net compte tenu des ristournes de taxes et sera financé par la CSEM.

Les incidences aux travaux d'aménagement représentent 540 000 $ taxes incluses.

Cette dépense n'aura pas d'impact pour la ville de Montréal et a été approuvée par le Conseil d'administration de la CSEM, le 7 mai 2018. (séance 29.T.1)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'immeuble détient la certification BOMA BEST niveau 3.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant la situation où ce projet de bail soit refusé, la CSEM devra trouver un emplacement similaire dans un court délai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications appropriées sont prévues pour les employés ainsi que pour les usagers et les utilisateurs

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM 18 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-05-11
Sylvie - Ext DAGENAIS Adjointe administrative au président		Serge A BOILEAU Président	
Tél : **Télécop. :**	514 384-6840 514 384-7298	**Tél :** **Télécop. :**	514-384-6840 514 384-7298

LOYER Crémazie Nov 2018 à Oct 2034

		1 GRATUIT	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
superficie	début	**Nov-18**	**Nov-19**	**Nov-20**	**Nov-21**	**Nov-22**	**Nov-23**	**Nov-24**	**Nov-25**	**Nov-26**	**Nov-27**	**Nov-28**	**Nov-29**	**Nov-30**	**Nov-31**	**Nov-32**	**Nov-33**	**TOTAL**
24400	fin	**Oct-19**	**Oct-20**	**Oct-21**	**Oct-22**	**Oct-23**	**Oct-24**	**Oct-25**	**Oct-26**	**Oct-27**	**Oct-28**	**Oct-29**	**Oct-30**	**Oct-31**	**Oct-32**	**Oct-33**	**Oct-34**	
$/p2																		
Loyer de base		**13.5**	**13.5**	**13.5**	**13.5**	**13.5**	**13.5**	**16.5**	**16.5**	**16.5**	**16.5**	**16.5**	**19.5**	**19.5**	**19.5**	**19.5**	**19.5**	
Frais d'exploitation	7.67	7.67	7.86	8.06	8.26	8.47	8.68	8.89	9.12	9.35	9.58	9.82	10.06	10.32	10.57	10.84	11.11	
Taxes foncieres	5.52	5.52	5.66	5.80	5.94	6.09	6.25	6.40	6.56	6.73	6.89	7.07	7.24	7.42	7.61	7.80	7.99	
2.50%	13.19	**13.19**	**13.52**	**13.86**	**14.20**	**14.56**	**14.92**	**15.30**	**15.68**	**16.07**	**16.47**	**16.88**	**17.31**	**17.74**	**18.18**	**18.64**	**19.10**	
$/p2 TOTAL		**26.69**	**27.02**	**27.36**	**27.70**	**28.06**	**28.42**	**31.80**	**32.18**	**32.57**	**32.97**	**33.38**	**36.81**	**37.24**	**37.68**	**38.14**	**38.60**	
$/année																		
Loyer de base			**329 400.00**	**329 400.00**	**329 400.00**	**329 400.00**	**329 400.00**	**402 600.00**	**402 600.00**	**402 600.00**	**402 600.00**	**402 600.00**	**475 800.00**	**475 800.00**	**475 800.00**	**475 800.00**	**475 800.00**	**6 039 000.00**
Frais d'exploitation			191 826.70	196 622.37	201 537.93	206 576.37	211 740.78	217 034.30	222 460.16	228 021.67	233 722.21	239 565.26	245 554.39	251 693.25	257 985.59	264 435.22	271 046.11	3 439 822.32
Taxes foncieres			138 055.20	141 506.58	145 044.24	148 670.35	152 387.11	156 196.79	160 101.71	164 104.25	168 206.86	172 412.03	176 722.33	181 140.39	185 668.90	190 310.62	195 068.38	2 475 595.72
	2.50%	**0.00**	**329 881.90**	**338 128.95**	**346 582.17**	**355 246.73**	**364 127.89**	**373 231.09**	**382 561.87**	**392 125.91**	**401 929.06**	**411 977.29**	**422 276.72**	**432 833.64**	**443 654.48**	**454 745.84**	**466 114.49**	**5 915 418.04**
$/année TOTAL		**0.00**	**659 281.90**	**667 528.95**	**675 982.17**	**684 646.73**	**693 527.89**	**775 831.09**	**785 161.87**	**794 725.91**	**804 529.06**	**814 577.29**	**898 076.72**	**908 633.64**	**919 454.48**	**930 545.84**	**941 914.49**	**11 954 418.04**
TPS	5.00%	0.00	32 964.10	33 376.45	33 799.11	34 232.34	34 676.39	38 791.55	39 258.09	39 736.30	40 226.45	40 728.86	44 903.84	45 431.68	45 972.72	46 527.29	47 095.72	597 720.90
TVQ	9.98%	0.00	65 763.37	66 586.01	67 429.22	68 293.51	69 179.41	77 389.15	78 319.90	79 273.91	80 251.77	81 254.08	89 583.15	90 636.21	91 715.58	92 821.95	93 955.97	1 192 453.20
$/année TOTAL avec taxes		**0.00**	**758 009.36**	**767 491.41**	**777 210.50**	**787 172.57**	**797 383.70**	**892 011.80**	**902 739.86**	**913 736.12**	**925 007.29**	**936 560.24**	**1 032 563.71**	**1 044 701.53**	**1 057 142.79**	**1 069 895.08**	**1 082 966.18**	**13 744 592.14**
TOTAL AVANT TAXES			**3 380 967.64**					**3 974 825.23**					**4 598 625.17**					**11 954 418.04**
TOTAL AVEC TAXES			**3 887 267.54**					**4 570 055.30**					**5 287 269.29**					**13 744 592.14**

OFFRE DE LOCATION

Entre COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.

et VILLE DE MONTRÉAL

50, boul. Crémazie Ouest, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1. LIEUX LOUÉS 4
2. DURÉE DE LOCATION 4
3. USAGE 5
4. OCCUPATION 5
5. NON RELOCALISATION 5
6. LOYERS DE BASE 6
7. LOYERS ADDITIONNELS 6
8. TAXES DU LOCATAIRE 11
9. ALLOCATION DE DÉMÉNAGEMENT 11
10. LOYERS GRATUITS ..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
11. BAIL 11
12. ÉLECTRICITÉ 12
13. CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION 12
14. PLANS PRÉLIMINAIRES 12
15. PLANS D'AMÉNAGEMENT 12
16. PLANS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET PLOMBERIE 12
17. AMÉLIORATIONS LOCATIVES 13
18. ÉLÉMENTS DE BASE 14
19. HONORAIRES POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX 14
20. AMIANTE 14
21. IDENTIFICATION 15
22. ACCEPTATION DES LIEUX LOUÉS 15
23. NETTOYAGE ET ENTRETIEN 15
24. SÉCURITÉ 15
25. REMISE EN ÉTAT DES LIEUX LOUÉS 15
26. RESPONSABILITÉ DES PARTIES ..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
27. ESPACE D'ENTREPOSAGE 16
28. STATIONNEMENT INTÉRIEUR 16
29. STATIONNEMENT EXTÉRIEUR 16

30. FRAIS LÉGAUX **16**

31. FRAIS DE COURTAGE **17**

32. DROIT DE RÉSILIATION **17**

33. PREMIÈRE OPTION DE RENOUVELLEMENT **17**

34. DEUXIÈME OPTION DE RENOUVELLEMENTERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

35. CESSION ET SOUS-LOCATION **18**

36. JOUISSANCE PAISIBLE **19**

37. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES **19**

38. FORCE MAJEURE **19**

39. PUBLICATION **19**

40. DÉLAI D'ACCEPTATION **20**

41. ACCEPTATION CONDITIONNELLE **20**

42. CONFIDENTIALITÉ **20**

ANNEXE « A » **22**

ANNEXE « B » **221**

OFFRE DE LOCATION

Le 11 mai 2018

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.
(agissant et représenté par
son commandité 9197-3586 Québec Inc.)
8000, Boul. Langelier
Montréal (Québec) H1P 3K2

Objet : 50, boul. Crémazie Ouest

Messieurs,

LA VILLE DE MONTRÉAL (le « Locataire »), par l'entremise de Devencore ltée, offre par les présentes de louer de **COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.** (agissant et représenté par son commandité 9197-3586 Québec Inc.) **(le « Bailleur »)** de l'espace de bureaux **(les « Lieux Loués »)** situé dans l'édifice portant le numéro civique 50, boul. Crémazie Ouest, dans la ville de Montréal, province de Québec **(l'« Édifice »)**, érigé sur un terrain **(le « Terrain »). L'Édifice et le Terrain peuvent collectivement être désignés l'« Immeuble ». Le tout étant sujet aux termes et aux conditions suivants et ci-après désigné l'« Offre de Location ».**

1. LIEUX LOUÉS

normes de mesurage

1.1 Les Lieux Loués auront une superficie locative totalisant approximativement **VINGT-QUATRE-MILLE QUATRE CENT (24 400)** pieds carrés de superficie locative, situés au SEPTIÈME (7e) étage, tel que démontré à l'Annexe « B » ci-dessous, incluant la proportion attribuable du Locataire des aires communes et des aires de service, le tout tel que mesuré en conformité avec la Méthode Normalisée pour Mesurer la Superficie des Locaux dans les Immeubles de Bureaux telle qu'homologuée par l'American National Standards Institute Inc., le 7 juin 1996 et parrainée par BOMA International Inc. **(les « Normes de Mesurage »)** et désigné comme la superficie locative **(la « Superficie Locative »)**. Nonobstant ce qui précède et tant aussi longtemps que le 7e étage sera occupé en totalité par le Locataire au cours de la Durée de Location (tel que défini ci-dessous), le pourcentage attribuable aux aires communes pour le SEPTIÈME (7e) étage de l'Édifice n'excédera jamais NEUF POUR CENT (9 %).

mesurage final

1.2 Avant le début de la Durée de Location et à la demande du Locataire, un mesurage final des Lieux Loués sera fait aux frais du Bailleur, par un architecte choisi par le Bailleur, lequel certifiera que le mesurage aura été fait conformément aux Normes de Mesurage.

2. DURÉE DE LOCATION

durée

2.1 La durée de location sera de QUINZE (15) années **(la « Durée de Location »)** et débutera le 8 février 2020 ou à une date ultérieure, soit lorsque les Lieux Loués

seront aménagés et complétés de façon à permettre au Locataire d'exercer normalement ses affaires dans les Lieux Loués, **(le « Début de la Durée »)** pour se terminer le 7 février 2035 ou QUINZE (15) années après le Début de la Durée **(l'« Expiration de la Durée »)**. Tout retard dans la remise des Lieux Loués, telle que prévue pour le 8 février 2019, attribuable au Bailleur ou au Locataire suite à un délai causé par un retard pour l'approbation de la ratification de l'Offre de Location de la Ville de Montréal, tel que stipulé à l'article 41 aura pour effet de différer le Début de la Durée d'un nombre équivalent de jours.

3. USAGE

fins générales de bureaux

3.1 Les Lieux Loués seront utilisés pour des fins générales de bureaux.

4. OCCUPATION

prise de possession

4.1 Nonobstant toute disposition des présentes, le Locataire pourra prendre possession des Lieux Loués à la date de livraison de ceux-ci par le Bailleur et dès que les travaux du Bailleur décrit à l'article 17 et les améliorations locatives décrit à l'article 16 des présentes seront complétés, au plus tard le 8 février 2019 (la « **Date d'Occupation**»). Le Locataire aura droit à une période d'installation à compter de la Date d'Occupation jusqu'au 7 février 2020 (la « **Période d'Installation** »). Le Locataire sera tenu, durant la Période d'Installation, à toutes les dispositions des présentes, à l'exception du paiement du Loyer de Base, du Loyer Additionnel, à l'égard des Lieux Loués uniquement, et sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Locataire sera responsable de tous les dommages occasionnés par ses actes ou omissions ou par ceux de ses entrepreneurs, sous-traitants, agents et employés. Cependant, le Locataire sera tenu de payer sa consommation électrique.

occupation physique non obligatoire

4.2 Pendant la Durée de Location, le Locataire ne sera pas tenu d'occuper physiquement les Lieux Loués pourvu qu'il respecte les autres termes et conditions du Bail qui sont conciliables avec la non occupation des Lieux Loués.

5. RELOCALISATION

principe

5.1 Le Bailleur aura le droit en tout temps, sur préavis écrit de soixante (60) jours au Locataire et nonobstant toutes clauses des présentes, relocaliser le Locataire dans d'autres locaux situés dans l'Édifice, pourvu que les nouveaux locaux soient de dimensions comparables et que le loyer pour les nouveaux locaux demeure le même que celui pour les Lieux Loués, le Bailleur fournira au Locataire des cloisons et des améliorations semblables et de mêmes qualités. La relocalisation des Lieux Loués n'affectera en rien la validité des autres clauses et conditions du présent Bail. Tous les frais raisonnablement encourus par le Locataire reliés à la relocalisation des Lieux Loués seront remboursés et aux frais du Bailleur. Pour fins de clarifications, le Bailleur s'engage à assumer les coûts entiers de la relocalisation et la coordination de l'ensemble des travaux d'aménagements dans les nouveaux locaux.

Le locataire aura 2 mois de loyer brut gratuit au début du terme suivant la relocalisation.

Nonobstant toutes les dispositions des présentes à l'effet contraire, le Bailleur ne pourra relocaliser les Lieux Loués à un étage inférieur au 7e de l'Édifice. Cependant, dans l'éventualité où le Bailleur doit relocaliser les Lieux Loués et qu'aucun espace localisés sur des étages supérieurs au 7e étage ne sont disponibles, les parties aux

présentes, discuteront la possibilité de relocaliser les Lieux Loués dans l'Édifice, les deux agissant raisonnablement.

5.2 Nonobstant toute autre disposition contraire du présent Bail ou de toute annexe jointe aux présentes, le Bailleur se réserve le droit, en tout temps et de temps à autre, à sa seule et entière discrétion, de changer, modifier ou agrandir l'Édifice et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le Bailleur pourra ajouter des étages à l'Édifice, augmenter la hauteur ou la largeur de l'Édifice, et/ou changer ou modifier la localisation, les dimensions ou les spécifications des tuyaux, fils, conduits électriques ou autres, facilités, systèmes mécaniques, espaces communs et autres services de l'Édifice (incluant ceux pouvant être situés dans les Lieux Loués). Le Locataire renonce, par les présentes, à toute réclamation pouvant lui résulter de tels changements ou modifications en autant que les dimensions des Lieux Loués demeurent substantiellement les mêmes que celles prévues aux présentes. Dans le cas où de tels changements ou modifications devaient résulter en l'utilisation de terrain additionnel, ce terrain additionnel sera réputé être inclus dans la définition ou description du mot "Terrain" telle que prévue au présent Bail. Dans le cas où de tels changements ou modifications devaient résulter en une modification de la superficie locative de l'Édifice, la part proportionnelle du Locataire (telle que ci-dessus décrite) sera modifiée en conséquence.

6. LOYERS DE BASE

loyers de base

6.1 Le Locataire s'engage à payer au Bailleur, à titre de Loyers de Base :

6.1.1 pour les CINQ (5) premières années de la Durée de Location, la somme annuelle de TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (13,50 $) par pied carré de Superficie Locative louée;

6.1.2 pour les CINQ (5) années suivantes, la somme annuelle de SEIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (16,50 $) par pied carré de Superficie Locative louée;

6.1.3 pour le résidu de la Durée de Location, la somme annuelle de DIX-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (19,50 $) par pied carré de Superficie Locative louée.

Les sommes ci-dessus décrites sont désignées **les « Loyers de Base »**.

modalités

6.2 Sauf pour la Période d'Installation décrite à l'article intitulé « Occupation », les Loyers de Base seront payés à l'avance le premier jour de chaque mois, pendant toute la Durée de Location, en versements mensuels, égaux et consécutifs. Dans l'éventualité où le premier ou le dernier jour de la Durée de Location ne serait pas le premier ou le dernier jour d'un mois civil, ou que les Loyers de Base ne seraient pas payables le premier jour du mois, alors le Locataire paiera pour cette partie du mois les Loyers de Base sur une base « per diem ».

7. LOYERS ADDITIONNELS

Quote-Part des Taxes et des Frais d'Exploitation

7.1 En considération de la jouissance paisible des Lieux Loués, le Locataire devra payer sa Quote-Part des Taxes et sa Quote-Part des Frais d'Exploitation, le tout étant désigné **les « Loyers Additionnels »**.

définition de la Quote-Part

7.2 La Quote-Part se définit comme étant le quotient obtenu de la division du nombre de pieds carrés correspondant à la Superficie Locative des Lieux Loués, par le nombre de pieds carrés correspondant à la Superficie Locative totale de l'Édifice, incluant la superficie des Lieux Loués, le tout mesuré en conformité avec les Normes de Mesurage **(la « Quote-Part »)**.

Quote-Part des Taxes

7.3 Les Taxes seront calculées en tenant compte du montant de toute taxe, imposition ou contribution, imposée, prélevée ou exigée, par toute autorité compétente ayant présentement ou ultérieurement juridiction sur l'Immeuble ou imposée au Bailleur en raison de l'Immeuble ou toute partie de celui-ci ainsi que toute nouvelle taxe qui remplacera ou sera légalement ajoutée à toute taxe présentement imposée mais excluant spécifiquement :

taxes exclues

7.3.1 tout droit sur les mutations immobilières suite à une vente complète ou partielle de l'Immeuble.

(les « Taxes »).

Il n'y aura aucun frais d'administration imposé sur la Quote-Part des Taxes payable par le Locataire.

Quote-Part des Frais d'Exploitation

7.4 Les Frais d'Exploitation seront calculés en tenant compte des frais ou dépenses attribuables à l'entretien, la supervision, la réparation, l'exploitation et l'administration de l'Immeuble **(les « Frais d'Exploitation »)** en excluant cependant les frais et coûts suivants : les coûts et dépenses reliés directement et indirectement à la décontamination du Terrain et de l'Édifice, le cas échéant.

exclusion

7.4.1 Les coûts suivants ne feront pas partie des Frais d'Exploitation et seront entièrement assumés par le Bailleur :

coûts remboursés ou assurés

7.4.1.1 toute dépense ou coût ou partie de ceux-ci pour lequel le Bailleur est, directement ou indirectement, dédommagé ou remboursé en vertu de garanties légales ou contractuelles ou reçoit une quelconque compensation d'une compagnie en vertu d'un contrat d'assurance, ainsi que toute dépense pour laquelle le Bailleur aurait dû être assuré et ainsi recevoir une compensation;

mauvaises créances

7.4.1.2 les mauvaises créances et les frais engagés pour les récupérer, de même que toute dépense ou taxe payée pour le bénéfice d'un tiers locataire incluant toute surtaxe;

défaut du Bailleur

7.4.1.3 tous les montants payés à des tiers en raison du défaut, de l'omission, de l'erreur, de la faute ou du retard du Bailleur ou des personnes pour lesquelles il est légalement ou contractuellement responsable dans l'accomplissement de ses ou de leurs obligations, ainsi que les coûts ou pénalités résultant du défaut du Bailleur de respecter les obligations contractées en vertu de toute garantie, caution ou autre sûreté affectant l'Immeuble;

structure

7.4.1.4 le coût de toute réparation ou remplacement à la structure incluant, sans y être limité, le remplacement du

toit, ou toute réparation (autre que mineure) aux semelles de béton, aux fondations, aux planchers, aux murs de soutènement intérieur ou extérieur, aux murs extérieurs, aux fenêtres, au toit, aux poutres de soutènement, aux colonnes de soutien, de même que toute réparation ou tout ajout nécessaire à la structure de l'Édifice afin que l'Édifice soit conforme aux lois et règlements applicables ainsi que les coûts reliés à tout agrandissement ou rénovation importante de l'Édifice;

Nonobstant toutes les dispositions des présentes à l'effet contraire, le Locataire sera tenu de payer sa part proportionnelle des items suivants, lesquelles feront partis des Frais d'Exploitation :

- membrane du toit; et
- le remplacement et/ou la réparation des fenêtres.

coût initial de l'Édifice

7.4.1.5 l'amortissement du coût en capital initial de l'Immeuble et de toute dévaluation comptabilisée à l'encontre du coût initial de l'Immeuble ainsi que l'amortissement de tout agrandissement à l'Édifice;

coûts imputables à des tiers locataires

7.4.1.6 les dépenses encourues afin que soient respectées les conditions contenues aux baux des locataires de l'Édifice, y compris les coûts d'expulsion de tout locataire de même que tous les coûts qui peuvent être imputables exclusivement à tout autre locataire de l'Édifice y compris, sans limiter la portée de ce qui précède, toute dépense encourue pour inciter un locataire potentiel ou un locataire existant à louer ou à renouveler son bail, selon le cas, y compris la prise en charge du bail existant, de même que tout boni ou tout avantage exclusivement conféré à une minorité de locataires de l'Édifice de même que le coût de tout item normalement inclus dans les Frais d'Exploitation et qui aurait dû être payable par un tiers locataire de l'Édifice n'eut été d'une dispense octroyée à ce tiers locataire par le Bailleur;

vices

7.4.1.7 toute réparation ou remplacement rendu nécessaire en raison d'une mauvaise conception, d'un vice caché ou d'un vice de construction ayant trait à l'Immeuble;

taxe de vente

7.4.1.8 les taxes (sauf pour les Taxes) imposées au Bailleur et incidentes aux Loyers Additionnels, qu'il s'agisse de la taxe sur les produits et services ou d'une quelconque taxe de vente similaire, qui seront payées ou payables par le Bailleur et pour lesquelles le Bailleur bénéficiera d'un crédit ou d'un remboursement ou autre réduction;

stationnement, entreposage et aire commerciale

7.4.1.9 les coûts reliés à l'entretien et à l'exploitation des aires de stationnement, d'entreposage sauf si les revenus générés par ces espaces sont appliqués contre les coûts reliés à leur entretien et à leur exploitation, seront également exclus; les coûts reliés à l'entretien et à

l'exploitation de l'aire commerciale pour laquelle une comptabilité distincte sera tenue;

courtage

7.4.1.10 les honoraires et bonis de courtage;

marketing

7.4.1.11 les coûts attribuables au marketing, aux annonces, aux études de marché et à la publicité;

intérêt

7.4.1.12 tous frais de financement et tout intérêt sur tout emprunt pour le financement de l'Immeuble;

bail emphytéotique

7.4.1.13 toute redevance ou loyer payable par le Bailleur en vertu d'un bail emphytéotique, d'un bail de superficie ou toute autre convention similaire présentement ou ultérieurement en vigueur;

équipement de communication

7.4.1.14 toute dépense relative à ou découlant de responsabilités attribuées au Bailleur, en raison d'antennes, de câbles, de fibres optiques, de machinerie, d'équipement, d'installations ou de toute autre forme d'équipement de communication dont le Locataire ne bénéficie pas, ou qui a été installé à la demande de toute personne ou entreprise autre que le Locataire ou pour l'utilisation spécifique et limitée de telle personne ou entreprise qu'elle soit locataire ou non de l'Édifice;

espace administratif

7.4.1.15 la valeur locative de l'espace occupé par les employés du Bailleur chargés de l'administration, de la supervision ou de la gestion ainsi que des services administratifs du Bailleur, dans la proportion attribuable à la gestion de tout autre édifice;

charité

7.4.1.16 les contributions à des partis politiques ou toute autre contribution à des causes sociales ou autres causes semblables, ainsi qu'à des organismes culturels, sociaux ou religieux ou toute somme destinée à l'achat ou à la location d'œuvres d'art;

décontamination

7.4.1.17 les coûts et dépenses reliés directement et indirectement à la décontamination du Terrain et de l'Édifice, le cas échéant.

Taxe sur la Propriété

7.4.1.18 la Taxe sur le Capital et l'Impôt des Grandes Corporations.

7.5 Pour chaque année de location, les Frais d'Exploitation incluent des frais d'administration équivalents à quinze pour cent (15%) au total des Frais d'Exploitation attribuables à l'année de location.

dédoublement des dépenses et ajustement

7.6 Il n'y aura en aucun cas dédoublement des coûts et des dépenses inclus dans l'établissement des Loyers Additionnels. Seules les dépenses effectivement encourues par le Bailleur, pendant la Durée de Location, contribueront au calcul des Loyers Additionnels, déduction faite de leur recouvrement.

modalité de paiement

7.7 À l'exception de la Quote-Part du Locataire des Taxes, telle que décrite précédemment, laquelle est payable lorsque exigible sur présentation de factures accompagnées de copie des comptes de taxes ainsi que toute autre pièce justificative et d'un état certifiant le montant représentant la Quote-Part du Locataire desdites Taxes, les Loyers Additionnels seront payables à l'avance mensuellement et calculés selon des estimations, lesquelles seront raisonnablement établies en tenant compte des années précédentes. Le Locataire bénéficiera de toute réduction des coûts sous forme de réduction des Loyers Additionnels, cette réduction comprendra les intérêts payés au Bailleur pour toute somme due à celui-ci. Le tout sera sujet à un nouveau calcul lors de la réception par le Locataire de l'état attesté, ainsi qu'il est fait mention au paragraphe ci-après. Dans l'éventualité où le premier ou le dernier jour pour lesquels des Loyers Additionnels sont payables ne seraient pas respectivement le premier ou le dernier jour d'un mois civil, alors pour la partie de ces mois, les Loyers Additionnels seront ajustés sur une base « per diem ».

Le Locataire accepte de payer les Taxes Foncières sur réception de la facture du Bailleur ou au plus tard dix (10) jours avant la date qu'ils deviendront dues, relativement à la Quote-Part des Taxes Foncières remboursables par le Locataire. Le Bailleur devra joindre à cette facture une photocopie du compte des Taxes foncières à la date où telles Taxes foncières deviendront dues et payables par le Bailleur à l'autorité fiscale concernée. A ce moment il n'y aura aucun frais d'administration imposé sur la Quote-Part des Taxes payable par le Locataire.

Cependant, si le Locataire ne paie pas les Taxes Foncières telles que décrites ci-dessus, des frais équivalents à QUINZE POUR CENT (15%) sont ajoutés au total des Taxes Foncières attribuables à l'année de location.

état attesté

7.8 Pendant la Durée de Location, à la fin de chaque année d'exploitation pour laquelle les Loyers Additionnels auront été estimés, le Bailleur fera parvenir au Locataire un état détaillé démontrant les frais, dépenses, coûts et débours qui composent les Frais d'Exploitation et les Taxes pour l'année en question et les Loyers Additionnels payables par le Locataire à leur égard. Cet état devra être certifié par les vérificateurs du Bailleur. Si le montant de ces Loyers Additionnels diffère du total versé par le Locataire à l'égard de l'année en question, les ajustements seront faits dans les TRENTE (30) jours suivant la remise dudit état. Cette obligation survivra au-delà de l'Expiration de la Durée et de tout renouvellement de celle-ci.

vérification par le Locataire

7.9 Le Locataire aura le droit de questionner raisonnablement le Bailleur relativement aux Frais d'Exploitation et aux Taxes. Le Bailleur convient de répondre promptement aux questions du Locataire, si le Locataire considère que les Frais d'Exploitation ou les Taxes n'ont pas été calculés selon les principes comptables généralement reconnus ou conformément aux dispositions de l'Offre de Location ou du Bail. Le Locataire devra cependant, nonobstant tel droit de questionner, payer sur demande tout montant devenant dû et exigible.

nouveau rapport certifié

7.10 Si, suite aux réponses du Bailleur, le Locataire n'est pas encore satisfait de la facturation des Frais d'Exploitation et des Taxes, le Locataire pourra demander aux vérificateurs indépendants du Bailleur, aux frais du Locataire, de préparer un rapport détaillé et certifié justifiant la conformité de la facturation des Frais d'Exploitation et des Taxes du Locataire, en vertu de l'Offre de Location ou du Bail.

plafond des Loyers Additionnels

7.11 Nonobstant ce qui précède, le Bailleur garanti que pour la période se terminant le 31 décembre 2018, les Loyers Additionnels n'excéderont pas un taux de CINQ DOLLARS ET CINQUNATE-DEUX CENTS (5,52 $) le pied carré de Superficie

Locative louée pour les Taxes Foncières (incluant la taxe sur les immeubles non résidentiels) et un taux de SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (7,67 $) le pied carré de Superficie Locative louée pour les Frais d'Exploitation.

loyers supplémentaires

7.12 Le Bailleur prendra toutes les mesures nécessaires et appropriées, selon les circonstances, afin de minimiser les Loyers Additionnels payables par le Locataire.

8. TAXES DU LOCATAIRE

Locataire est responsable

8.1 Les taxes imposées directement au Locataire par l'autorité municipale compétente ayant juridiction, en raison de son occupation des Lieux Loués seront la seule responsabilité du Locataire **(les « Taxes du Locataire »)**. Le Locataire s'engage à payer les Taxes du Locataire à l'autorité compétente ayant juridiction, à leurs dates d'échéances respectives.

frais d'administration

8.2 Le Bailleur ne percevra pas de frais d'administration relativement au paiement des Taxes du Locataire mentionnées au paragraphe précédent

9. ALLOCATION DE DÉMÉNAGEMENT

principe

9.1 Le Bailleur versera au Locataire, une fois seulement, à la Date d'Occupation, à condition que le Bail soit signé entre les parties en bonne et due forme, la somme de TROIS DOLLARS (3,00 $) par pied carré de Superficie Locative louée à titre d'allocation de déménagement et à titre d'allocation pour couvrir les acquisitions par le Locataire de mobiliers, d'équipements et de systèmes.

10. BAIL

terminologie

10.1 Dans l'Offre de Location, le terme « Bail » désigne un bail à intervenir et à être signé par les parties aux présentes **(le « Bail »).**

rédaction

10.2 À la suite de la ratification de l'Offre de Location, le Bailleur rédigera, à ses frais, un projet de bail basé sur le modèle de bail usuellement utilisé par le Bailleur **(le « Modèle de Bail »)** et contenant toutes les dispositions de l'Offre de Location telle que signée par les parties, ainsi que toutes les modifications paraphées par les parties et toutes les annexes jointes aux présentes. Aucune disposition contenue au Bail ne devra avoir pour effet d'annuler, d'invalider ou de restreindre la portée des clauses contenues aux présentes.

délai

10.3 Ce projet de Bail sera transmis au Locataire au plus tard QUINZE (15) jours ouvrables après la ratification de l'Offre de Location.

négociations ultérieures

10.4 Toutes les conditions du Modèle de Bail qui n'ont pas fait l'objet de discussions entre les parties pourront, sujet aux commentaires et modifications demandés par le Locataire, agissant raisonnablement, être convenues ultérieurement à la signature des présentes, et antérieurement à celle du Bail. Les parties devront agir raisonnablement lors de ces négociations.

effet de l'Offre

10.5 Le Locataire et le Bailleur s'engagent à négocier et signer un Bail à la suite de discussions entreprises par les parties agissant avec célérité et de bonne foi et pourvu que le Bailleur respecte les dispositions contenues dans le présent article. L'Offre de Location aura plein effet jusqu'à la signature du Bail par les parties et constituera le bail entre les parties jusqu'à ce que celles-ci aient un original du Bail signé par chacune.

11. ÉLECTRICITÉ

Hydro-Québec

11.1 Le Locataire paiera directement le coût pour l'électricité consommée dans les Lieux Loués, à Hydro-Québec ou à toute entreprise lui succédant. Le Bailleur fournira et installera, à ses frais, un compteur électrique séparé lequel mesurera la quantité d'électricité consommée dans les Lieux Loués.

12. CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION

niveau de confort

12.1 Le Bailleur assurera au Locataire un niveau de confort acceptable pendant les Heures d'Affaires du Locataire. Ce niveau de confort sera en tout point comparable à celui offert dans d'autres édifices similaires et répondra aux normes minimales promulguées et modifiées de temps à autre par « The American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers Inc. (« ASHRAE ») » et par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). La température se situera entre 21° et 23° Celcius.

Heures d'Affaires

12.2 Les Heures d'Affaires du Locataire sont définies comme étant du lundi au vendredi de 6h à 20h et le samedi et le dimanche de 9h à 5h à l'exception toutefois des jours fériés **(les « Heures d'Affaires »)**.

frais de chauffage et de climatisation

12.3 Le Locataire sera responsable des frais de chauffage, de ventilation et de climatisation en dehors des Heures d'Affaires lesquels sont fixés à VINGT-CINQ DOLLARS (25,00 $) par heure.

13. PLANS PRÉLIMINAIRES

designers du Locataire

13.1 Les plans préliminaires ont été conçus par VAD Designers d'espaces **(les « Plans Préliminaires »)**. Comme il en a été convenu, les frais de production des Plans Préliminaires seront défrayés entièrement par le Bailleur en sus de l'Allocation Forfaitaire désignée ci-après.

14. PLANS D'AMÉNAGEMENT

Plans d'Aménagement

14.1 Les Plans d'Aménagement, incluant les plans d'architecture et d'ingénierie **(les « Plans d'Aménagement »)** et les devis desdits plans seront conçus par les designers du Locataire, aux frais du Bailleur et seront remis au Bailleur au plus tard le 10 août 2018. Les frais seront pris à même l'enveloppe des Améliorations Locatives. Ces Plans d'Aménagement devront être approuvés par écrit par le Locataire et le Bailleur agissant raisonnablement. Tout changement aux Plans d'Aménagement requis sera indiqué dans un délai de TROIS (3) jours ouvrables. Les modifications devront être transmises dans un délai de TROIS (3) jours ouvrables.

accès

14.2 Dès la ratification de l'Offre de Location, le Bailleur donnera l'accès aux Lieux Loués aux designers, coordonnateurs et architectes ainsi qu'au Locataire, sans frais.

15. PLANS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET PLOMBERIE

fournis par le Bailleur

15.1 Tous les plans mécaniques et électriques existants et ceux touchant la plomberie

des Éléments de Base de l'Édifice et leurs révisions seront fournis par le Bailleur, à ses frais.

16. AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Allocation Forfaitaire

16.1 Le coût des aménagements incluant les plans et devis effectués par le Bailleur conformément aux spécifications du Locataire sera assumé par le Bailleur jusqu'à concurrence de SOIXANTE-TROIS DOLLARS (63,00 $) par pied carré de Superficie Locative louée **(l'« Allocation Forfaitaire »)**. Toute somme attribuable à la taxe sur les produits et services et toute autre taxe semblable devra être ajoutée à l'Allocation Forfaitaire et payée par le Bailleur. Tout coût supplémentaire sera remboursé au Bailleur par le Locataire basé sur la présentation par le Bailleur au Locataire des factures relatives aux Améliorations Locatives. .

estimation

16.2 Sujet à négociation entre les parties, dans l'éventualité où l'Allocation Forfaitaire s'avérerait insuffisante, elle sera augmentée afin de rencontrer les besoins du Locataire tels qu'estimés par le Bailleur. Cette somme supplémentaire sera compensée par une augmentation des Loyers de Base. Tout montant devant être compensé sera amorti si besoin est et portera intérêt au taux de HUIT POUR CENT (8 %).

appel d'offres

16.3 Le Bailleur obtiendra suite à un appel d'offres qu'il fera, un minimum de TROIS (3) soumissions pour les travaux de construction. Le Bailleur choisira les soumissionnaires et les soumissions après consultation avec le Locataire et ce dernier agira raisonnablement. Le Bailleur pourra proposer des soumissionnaires pour chacun des corps de métier et prendra en considération les commentaires du Locataire. Le Locataire apportera de plus son assistance au Bailleur dans l'analyse des soumissions reçues. Lesdites soumissions seront adressées au Bailleur et au Locataire et toute décision à leur égard sera prise par le Bailleur après consultation avec le Locataire agissant raisonnablement. Le Locataire conserve de plus le droit d'effectuer des modifications mineures aux plans et devis, sujet à l'approbation écrite du Bailleur, pourvu que ce faisant le Locataire ne retarde pas la construction des aménagements, de l'avis raisonnable du Bailleur, au point de compromettre la remise des Lieux Loués au Locataire prévue pour le 1er novembre 2018.

coordination des travaux

16.4 Le Bailleur devra coordonner les travaux d'aménagement de façon à minimiser leurs coûts et à optimiser le plus possible la somme allouée par le Bailleur pour lesdits travaux. Un soin particulier devra être apporté par le Bailleur lors de l'élaboration des étapes de construction afin d'assurer au Locataire une planification optimale des travaux d'aménagement. Le Bailleur sera responsable de tout dommage causé directement par une faute de sa part relativement à la coordination des travaux d'aménagement. Tout retard dans la livraison des Lieux Loués et non attribuable au Locataire, aura pour conséquence de différer d'autant le Début de la Durée.

Allocation Forfaitaire partiellement inutilisée

16.5 Dans l'éventualité où la totalité de l'Allocation Forfaitaire allouée pour les aménagements locatifs, le mobilier, les différents systèmes dont, entre autres, les systèmes téléphoniques et informatiques et tout autre équipement requis par le Locataire, ne serait pas déboursée, alors le Bailleur remettra au Début de la Durée le montant non utilisé de ladite Allocation Forfaitaire soit une baisse de loyer ou un loyer gratuit à être appliqué au début du terme.

17. ÉLÉMENTS DE BASE

modification

17.1 Les **Éléments de Base de l'Édifice**, le tout tel que plus amplement décrit à l'annexe « C »et les systèmes électriques déjà en place dans l'Édifice devront être fournis, installés, modifiés ou adaptés afin de répondre aux besoins du Locataire, tels qu'ils seront définis dans les Plans d'Aménagement et au minimum en quantité suffisante pour des espaces ouverts. Les parties conviennent que les coûts reliés à la distribution desdits systèmes seront aux frais du Locataire. Ces montants font partis de l'Allocation Forfaitaire.

coûts

17.2 Les coûts qui pourront résulter des besoins et des changements décrits au paragraphe précédent, y compris ceux résultant de la production des plans électriques et mécaniques, seront entièrement assumés par le Locataire ou le Bailleur. Pour fin de clarifications, cette section s'applique uniquement pour les Éléments de Base de l'Édifice

murs mitoyens
coût et isolation

17.3 Conformément aux Plans d'Aménagement du Locataire, tous les murs requis pour séparer les Lieux Loués de tout autre espace, seront construits par et aux frais du Bailleur en répondant aux standards de l'Édifice quant à l'isolation et à l'insonorisation.

18. HONORAIRES POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX

honoraires

18.1 Pour les aménagements ou améliorations futures les honoraires du Bailleur ne seront pas supérieurs à DIX POUR CENT (10 %) du coût des travaux.

18.2 Si le Bailleur n'agit pas comme entrepreneur général pour les Améliorations Locative du Locataire, le Locataire accepte de payer au Bailleur des frais de supervision pour la vérification des plans et devis, une somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) plus toutes taxes applicables.

Cependant, en toutes circonstances, le Locataire devra engager les entrepreneurs en mécanique, électricité et en plomberie du Bailleur pour ses besoins en mécanique, électricité et en plomberie et lesdits services seront coordonnés par le Bailleur aux frais du Locataire.

19. AMIANTE

enlèvement
d'amiante

19.1 Le Bailleur atteste et certifie qu'il n'y a pas de fibre d'amiante dans les cavités du plafond, des murs et/ou du plancher des Lieux Loués sous quelque forme que ce soit. Dans l'éventualité où il s'avérait que des fibres d'amiante étaient présentes et si l'enlèvement n'est pas possible, le Bailleur enlèvera ou prendra les mesures nécessaires afin de respecter les normes en vigueur, à ses frais, des Lieux Loués toute fibre d'amiante utilisée dans des matériaux servant à retarder la propagation du feu que ces matériaux aient été vaporisés sur des tuyaux, plafonds ou murs ou trouvés sous quelque forme que ce soit dans les Lieux Loués. Lesdits travaux d'enlèvement ne devront pas excéder le 1er août 2018. Le Bailleur s'engage à indemniser le Locataire de tous dommages subis suite à l'enlèvement des fibres d'amiante dans les Lieux Loués.

20. IDENTIFICATION

hall d'ascenseurs

20.1 Au plus tard à la Date d'Occupation, le Bailleur s'engage à fournir et à afficher, à ses frais, la désignation du Locataire ainsi que toute modification effectuée à celle-ci à la sortie des ascenseurs de l'étage des Lieux Loués, dans le hall d'ascenseurs de l'entrée principale de l'Édifice, à l'entrée des Lieux Loués et sur le pylône extérieur, le tout conformément aux spécifications du Locataire en tenant compte des normes de l'Édifice.

21. ACCEPTATION DES LIEUX LOUÉS

délai

21.1 Le Locataire bénéficiera d'une période de SIX (6) mois, à compter de la Date d'Occupation, pour aviser le Bailleur de tout vice apparent à tout système de base de l'Édifice situé dans les Lieux Loués, afin que le Bailleur puisse, à ses frais, remédier audit vice.

item saisonnier

21.2 Lorsque le vice ou défaut affectera un système ou tout item saisonnier incluant, sans restreindre la portée de ce qui précède, les systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation, alors la période de SIX (6) mois commencera à courir dès la mise en fonction dudit item ou système et non à compter du Début de la Durée.

22. NETTOYAGE ET ENTRETIEN

22.1 Le Bailleur s'assurera que l'entretien et le nettoyage des Lieux Loués soient effectués quotidiennement les jours ouvrables en dehors des heures d'affaires. Les coûts reliés à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués sont inclus dans les Frais d'Exploitation.

22.2 Le nettoyage sera effectué selon les normes établies par le Bailleur, tel que décrits à l'Annexe « A ».

23. SÉCURITÉ

gardien

23.1 Le Bailleur consent à fournir un service de sécurité adéquat afin d'assurer la surveillance dans l'Édifice et la sécurité en général de tous les locataires de l'Édifice. Le Bailleur maintiendra un service de sécurité adéquat et conforme à toute loi, règlement, ordonnance ou autre mesure alors en vigueur. Les standards de qualité et d'efficacité à respecter sont ceux en vigueur dans les immeubles comparables.

employés d'entretien

23.2 Les personnes assignées à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués s'assureront que toutes les portes donnant accès aux Lieux Loués soient verrouillées en tout temps sauf instructions du Locataire.

24. REMISE EN ÉTAT DES LIEUX LOUÉS

en bon état

24.1 À l'expiration de la Durée de Location ou à son expiration prématurée ou à l'expiration de tout renouvellement de celle-ci, le Locataire ne sera pas tenu d'enlever quelconque amélioration locative effectuée par le Locataire ou le Bailleur pourvu qu'il laisse l'espace en bon état, compte tenu de l'usure normale. À

l'exception des installations non standard, incluant mais non limité à une voûte et des unités de classeurs condensés.

25. ESPACE D'ENTREPOSAGE

superficie

25.1 À compter de la Date d'Occupation et pendant la Durée de Location, le Bailleur mettra en tout temps à la disposition du Locataire et à sa demande, une superficie maximale de DEUX CENTS (200) pieds carrés à être utilisée par le Locataire pour les seules fins d'entreposage, à l'exploitation de son commerce dans les Lieux Loués. Le Locataire avisera, par écrit, UN (1) mois à l'avance le Bailleur de la superficie de l'espace d'entreposage qu'il veut louer ainsi que de la période de location souhaitée. Il avisera de la même façon le Bailleur lorsque ses besoins d'espace d'entreposage diminueront ou augmenteront **(l'« Espace d'Entreposage »).**
Si le Bailleur n'est pas en mesure de remettre l'Espace d'Entreposage au Locataire et que le Bailleur doit bâtir l'Espace d'Entreposage, le Locataire ne sera pas tenu de payer aucun loyer annuel pour l'Espace d'Entreposage. Cependant, tous les coûts reliés à la construction de l'Espace d'Entreposage seront aux frais du Locataire.

26. STATIONNEMENT INTÉRIEUR

espaces de stationnement

26.1 À compter de la Date d'Occupation, le Bailleur mettra en tout temps pendant la Durée de Location à la disposition du Locataire VINGT (20) espaces de stationnement intérieur pour la Durée de Location. Ces espaces seront regroupés. Pour fins de clarifications, l'utilisation de ces espaces seront remis au Locataire pour toute le Durée de Location, sans frais. En cas de renouvellement du Bail par le Locataire, le Bailleur se réserve le droit d'ajuster le loyer en conséquence avec l'augmentation du crédit du stationnement ci-dessus mentionné.
Le présent droit est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

27. STATIONNEMENT EXTÉRIEUR

espaces de stationnement

27.1 À compter de la Date d'Occupation, le Bailleur mettra en tout temps à la disposition du Locataire et à sa demande, jusqu'à VINGT (20) espaces de stationnement extérieur regroupés couvert. Les espaces de stationnement pour visiteurs situés à l'extérieur à l'Édifice, sont pour l'utilisation des visiteurs de tous les locataires de l'Édifice, incluant les visiteurs du Locataire. .

Le présent droit est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré

coût

27.2 Le ou lesdits espaces seront loués au coût en vigueur et tel qu'occasionnellement modifié et offert aux autres locataires de l'Édifice.

28. FRAIS LÉGAUX

à la charge de chacune des parties

28.1 Chaque partie assumera les frais légaux qu'elle aura encourus lors de la négociation de l'Offre de Location et du Bail. Le Bailleur défraiera les coûts engendrés pour la rédaction du Bail.

29. FRAIS DE COURTAGE

courtier impliqué

29.1 Le Locataire et le Bailleur déclarent que la seule agence immobilière impliquée dans la location des Lieux Loués par le Locataire est Devencore ltée **(l'« Agence »)** représenté par M. Gilles St-Amand **(le « Courtier »)**. Tous les frais de courtage en résultant seront entièrement payés par le Bailleur.

30. DROIT DE RÉSILIATION

modalités

30.1 Pourvu que le Locataire ne soit pas en défaut de ses obligations en vertu des présentes et en vertu du Bail, le Locataire pourra résilier l'Offre de Location et le Bail ainsi que toutes obligations et responsabilités en découlant à l'expiration de la DIXIÈME (10e) année qui suit le Début de la Durée, soit le 7 février 2030 (« **Date Effective** ») en donnant un avis écrit au Bailleur, DOUZE (12) mois avant l'exercice effectif de ce droit (8 février 2029). Dans l'éventualité où le Locataire exercerait son droit de résilier l'Offre de Location et le Bail, il paiera au Bailleur à la Date Effective, une pénalité équivalent à six (6) mois de loyer brut ainsi que la partie du capital non amorti constitué de toute somme incitative et tout coût relié à la location, qui ont été exclusivement encourus pour le bénéfice du Locataire; lesdits montants seront amortis sur la Durée de Location au taux de HUIT POUR CENT (8 %). Au plus tard SIX (6) mois après le Début de la Durée, le Bailleur fournira au Locataire un état desdites sommes incitatives et coûts reliés à la location, accompagnés des documents pertinents, les établissant de façon détaillée.

désengagement

30.2 Le paiement de la pénalité décrite aux présentes sera final et libérera le Locataire, les cessionnaires, sous-locataires, filiales, compagnie mère et autres compagnies liées au Locataire, l'Agence et autres représentants du Locataire de toute action, réclamation, demande en dommages ou pertes découlant de l'exercice par le Locataire de son droit de résiliation.

ajustements des loyers

30.3 À compter de la Date Effective, le Locataire n'aura plus aucune obligation, en regard de la Superficie Non Requise. Les Loyers de Base et les Loyers Additionnels ainsi que toute autre somme payable par le Locataire au Bailleur seront déterminés en tenant compte de la nouvelle Superficie Locative des Lieux Loués.

30.4 Le présent droit de résiliation est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

31. OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

avis et conditions

31.1

Pourvu que le Locataire ne soit pas en défaut des obligations qui lui incombent au terme du Bail au-delà des délais qui lui sont accordés pour corriger tout défaut, le Bailleur consent au Locataire le droit de prolonger la Durée du Bail pour DEUX (2) périodes additionnelles de CINQ (5) années, la première débutant le 8 février 2035 et se terminant le 7 février 2040 (« **Première Option de Renouvellement** ») et la deuxième débutant le 8 février 2040 et se terminant le 7 février 2045 (« **Deuxième Option de Renouvellement** ») (ci-après collectivement ou individuellement appelés l' « **Option de Renouvellement** ») aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au Bail à l'exception :

(i) il n'y aura pas d'autre Option de Renouvellement;
(ii) le Bailleur n'aura aucun travaux à effectuer dans les Lieux Loués;
(iii) il n'y aura aucune période de Loyer gratuit, aucune allocation ni aucun incitatif offert au Locataire; et
(iv) le Loyer de Base sera négocié en fonction du taux courant du marché en vigueur au moment de l'exercice de l'Option de Renouvellement.

Pour se prévaloir du droit de renouveler la Durée, le Locataire doit donner avis de son intention au Bailleur, par écrit, pas plus de DOUZE (12) mois mais pas moins de NEUF (9) mois avant l'expiration de la Durée (ci-après l' « **Avis d'Intention** ») à défaut de quoi, l'Option de Renouvellement sera nulle, caduque et non avenue. Le présent droit de renouveler la Durée est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

Dans l'éventualité où le Bailleur et le Locataire ne peuvent convenir d'un montant pour le Loyer de Base payable à l'intérieur d'un délai de trois (3) mois suivant la date de réception par le Bailleur de l'Avis d'Intention, la présente Option de Renouvellement sera, à l'option du Bailleur, nulle, caduque et non avenue.

Le « **taux du marché** » désigne le montant annuel établi en fonction des conditions prédominantes du marché alors en vigueur pour la location des lieux comparables aux Lieux Loués, dans des immeubles comparables à l'Immeuble situés dans un secteur comparable

32. CESSION ET SOUS-LOCATION

principe

32.1 Le Locataire pourra, à compter de la Date d'Occupation en obtenant au préalable le consentement écrit du Bailleur, lequel consentement ne sera pas refusé ou retenu sans raison valable, céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie.. Le Locataire renonce au bénéfice de division et discussion et demeure tenu solidairement responsable.

réponse du Bailleur

32.2 Le Bailleur disposera de DIX(10) jours ouvrables, à compter de la réception par ce dernier d'une demande écrite du Locataire avec les informations pertinentes, pour communiquer par écrit son assentiment, son refus et les raisons qui le motive ou pourra choisir d'annuler la présente Offre de Location ou le Bail, le cas échéant, à l'égard de la totalité des Lieux Loués ou de la partie de ceux-ci que le Locataire désire céder à un tiers avec effet à compter de la date de cession proposée, sans pénalité pour le Bailleur. Le défaut du Bailleur d'informer le Locataire par écrit ne sera pas présumé équivaloir, à toutes fins que de droit, à une acceptation de la sous-location ou la cession proposée par le Locataire.

entreprises liées

32.3 Dès la conclusion ou la ratification de l'Offre de Location, le Locataire pourra, sans le consentement du Bailleur, céder l'Offre de Location ou le Bail ou sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie (i) dans les cas de fusion, acquisitions ou autres formes de réorganisation du Locataire, de même que toute émission, vente ou autre disposition d'actions du Locataire à une société contrôlée par ou sujette au même contrôle que le Locataire, incluant une filiale d'une compagnie ou société liée, et (ii) dans la mesure où la cession ou la sous-location se produit dans le cadre d'une planification fiscale ou une réorganisation bona fide du Locataire; ou (iii) si le Lieux Loués sont occupés par une filiale ou compagnie liée au Locataire pourvu toutefois, que le Bailleur en soit préalablement avisé par écrit et que le Locataire demeure solidairement responsable des obligations contenues au Bail.

inoccupation

32.4 Nonobstant ce qui précède et toute autre disposition contenue aux présentes ou

dans le Bail, le Locataire aura le droit de cesser la poursuite de ses affaires dans les Lieux Loués et leur occupation, pourvu qu'il respecte les autres termes et conditions du Bail qui sont conciliables avec la non occupation des Lieux Loués.

résiliation du Bail

32.5 Si, suite à une demande d'approbation du Locataire au Bailleur pour une sous-location ou une cession, ce dernier décidait de reprendre les Lieux Loués en résiliant le Bail, il en avisera par écrit le Locataire dans les CINQ (5) jours ouvrables suivants la réception par le Bailleur de la demande d'approbation du Locataire. Le Locataire disposera alors de TROIS (3) jours ouvrables pour retirer sa demande et ainsi conserver les Lieux Loués ou partie de ceux-ci.

33. JOUISSANCE PAISIBLE

interruption

33.1 Le Bailleur garantit au Locataire qu'il aura la jouissance paisible et tranquille des Lieux Loués sans interruption ou trouble de jouissance de la part du Bailleur ou de ses représentants.

mesures légales

33.2 Le Bailleur s'engage à faire tout ce qui est raisonnablement dans les limites de son pouvoir, incluant prendre les mesures légales qui s'imposent pour faire cesser tout trouble de jouissance causé par un locataire de l'Édifice et empêcher tout locataire de l'Édifice d'endommager les Lieux Loués.

34. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

signataires dûment autorisés

34.1 Les signataires sont dûment autorisés à signer la présente Offre de Location et engagent de ce fait l'entreprise qu'ils représentent respectivement.

35. FORCE MAJEURE

aucunement responsables

35.1 Les parties ne seront aucunement responsables pour tout défaut, retard ou omission dans l'exécution de leurs obligations si cela résulte d'un cas fortuit ou de force majeure, soit un acte de Dieu, un incendie, une grève, un lock-out, une émeute ou un autre dérangement tel qu'une guerre, un blocus, une insurrection ou toute autre circonstance qui est hors du contrôle raisonnable des parties et n'aurait pu être empêchée par celles-ci.

versement dû par le Locataire

35.2 Pourvu que le Locataire bénéficie de la jouissance des Lieux Loués, l'avènement d'un état de force majeure ou d'un cas fortuit ne pourra avoir pour effet d'annuler ou différer le versement par le Locataire d'un montant dû par celui-ci au Bailleur.

36. PUBLICATION

conditions financières

36.1 Le Locataire pourra à ses frais publier le Bail par avis en omettant les conditions financières, le tout conformément à l'article 2999.1 du Code civil du Québec.

37. DÉLAI D'ACCEPTATION

délai d'acceptation

37.1 Cette offre de location demeure toutefois conditionnelle à l'approbation du Comité de direction du Bailleur dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la signature des deux parties, à défaut de quoi elle deviendra nulle, caduque et non avenue.

38. ACCEPTATION CONDITIONNELLE

ratification

38.1 Au plus tard le 18 juin 2018 suivant la ratification de l'Offre de Location, le Conseil d'administration du Locataire et les autorités compétentes de la Ville de Montréal se réuniront afin de considérer la ratification de l'Offre de Location et leur décision sera communiquée au Bailleur, par écrit, avant midi le lendemain de la date précitée. Toute omission à cet effet sera considérée comme une absence de ratification et entraînera la caducité de l'Offre de Location.

droits de tiers locataires

38.2 Le Bailleur déclare et garantit que l'acceptation de l'Offre de Location par le Bailleur n'est pas sujette à aucun droit de tiers locataires, qu'il s'agisse de droits de première offre ou de premier refus, d'expansion ou autres.

39. CONFIDENTIALITÉ

délai

39.1 Le Locataire et le Bailleur conviennent que la présente entente est et demeurera en tout temps confidentielle. Conséquemment, les documents intitulés Offre de Location, Bail et tout autre document accessoire seront traités dans la plus stricte confidentialité et nullement reproduits sauf lorsque nécessaire pour les fins de la présente transaction.

SIGNÉE À _____, PROVINCE DE _____, CE _____e JOUR DE _____ 2018.

VILLE DE MONTRÉAL
(Locataire)

Par : _____ Par : _____

NOUS ACCEPTONS LES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE OFFRE DE LOCATION, SIGNÉE À MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC, CE 11 e JOUR DE MAI 2018.

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.
(agissant et représentée par
son commandité 9197-3586 Québec Inc.)
(Bailleur)

Par : _____
Paul Miceli
Représentant autorisé

ANNEXE « A »

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :
J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A: 9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:
5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A : 2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

Secteur Bureaux-Accueil(Réception) Salle D'Attente	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Vider les poubelles		X		■													
Vadrouiller à sec		X		■													
Détacher les vitres et les parois vitrées		X		■													
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis		X		■													
Nettoyer les surfaces verticales (spot)		X			■												
Secteur Bureaux-Bureaux fermés (Tapis)																	
Vider les poubelles		X		■													
Détacher les vitres		X		■													
Nettoyer les tables et les bureaux		X			■												
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis (total)		X			■												
Épousseter en hauteur		X			■												
Secteur Bureaux-Bureaux ouvert (Tapis)																	
Vider les poubelles		X		■													
Nettoyer les surfaces horizontales des tables et des bureaux		X			■												
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis (total)		X			■												
Secteur Bureaux-Salle d'archives, Bibliothèque/documentation/dossiers																	
Vider les poubelles		X		■													
Enlever les tâches sur le plancher		X		■													
Nettoyer les tables et les bureaux		X			■												
Laver le plancher		X		■													
Décaper le plancher /3 couches de fini		X	X												■		
Secteur de Bureaux-Salle de Conférence																	
Vider les poubelles		X		■													
Détacher les vitres et les parois vitrées		X		■													
Replacer les chaises		X		■													
Aspirer le tapis (total)		X		■													
Laver les tables		X		■													

ANNEXE « A »

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :
J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A:9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:
5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A :2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

Secteur Bureaux-Salle de Courrier (tuiles)	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Vider les poubelles		X		■													
Laver le plancher		X		■													
Décaper/Cirer/ 3 couches de fini		X													■		
Secteur Bureaux-Cafétéria/Cuisinette																	
Nettoyer les tables		X		■													
Vider les poubelles		X		■													
Désinfecter les comptoirs(si libre) et porte de poubelle		X		■													
Nettoyer et désinfecter les lavabos et la robinetterie		X		■													
Épousseter toutes surfaces basses		X			■												
Épousseter en hauteur					■												
Laver les planchers		X		■													
Décaper/Cirer/ 3 couches de fini		X													■		
Polir le plancher		X										■					
Secteur Aires communes-Toilettes (Hommes, Femmes, Handicapes) Vérification																	
Balayer le plancher		X		■													
Désinfecter le plancher		X		■													
Nettoyer et désinfecter les toilettes, la tuyauterie et la chasse d'eau		X		■													
Désinfecter les urinoirs		X		■													
Nettoyer et désinfecter les lavabos et la robinetterie		X		■													
Nettoyer les miroirs vanités		X		■													
Enlever les tâches		X		■													
Vider les poubelles		X		■													
Nettoyer les comptoirs		X		■													
Nettoyer les partitions		X					■										
Nettoyer murs (détacher)		X										■					
Nettoyer plancher (machine à brosse)		X	X												■		

ANNEXE « A »

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :
J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A:9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:
5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A :2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

Secteur aires communes-Corridors Communs	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Laver le plancher		X		■													
Vadrouiller à sec		X		■													
Détacher les vitres et parois vitrées		X		■													
Désinfecter la fontaine		X		■													
Aspire le tapis		X		■													
Nettoyer l'intérieur des cabinets à extincteur, les extincteurs, vitres		X					■										
Polir le plancher		X										■					
Récurer humides/ 1 couche de fini		X	X											■			
Brosser les planchers		X	X											■			

NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE

Si le Locataire désire nettoyer des items supplémentaires non ci-dessus indiqués à l'Annexe « A », limité à 1 réfrigérateur, une fois par semaine, 1 cuisinière, une fois par semaine et 1 four micro-onde, une fois par semaine. Le Locataire payera directement l'entremise d'entretien ménager une somme de DEUX CENTS VINGT-CINQ DOLLARS (225,00 $) plus toutes taxes applicables, sujet à des augmentations selon les standards de l'entremise d'entretien ménager.

Annexe « B »

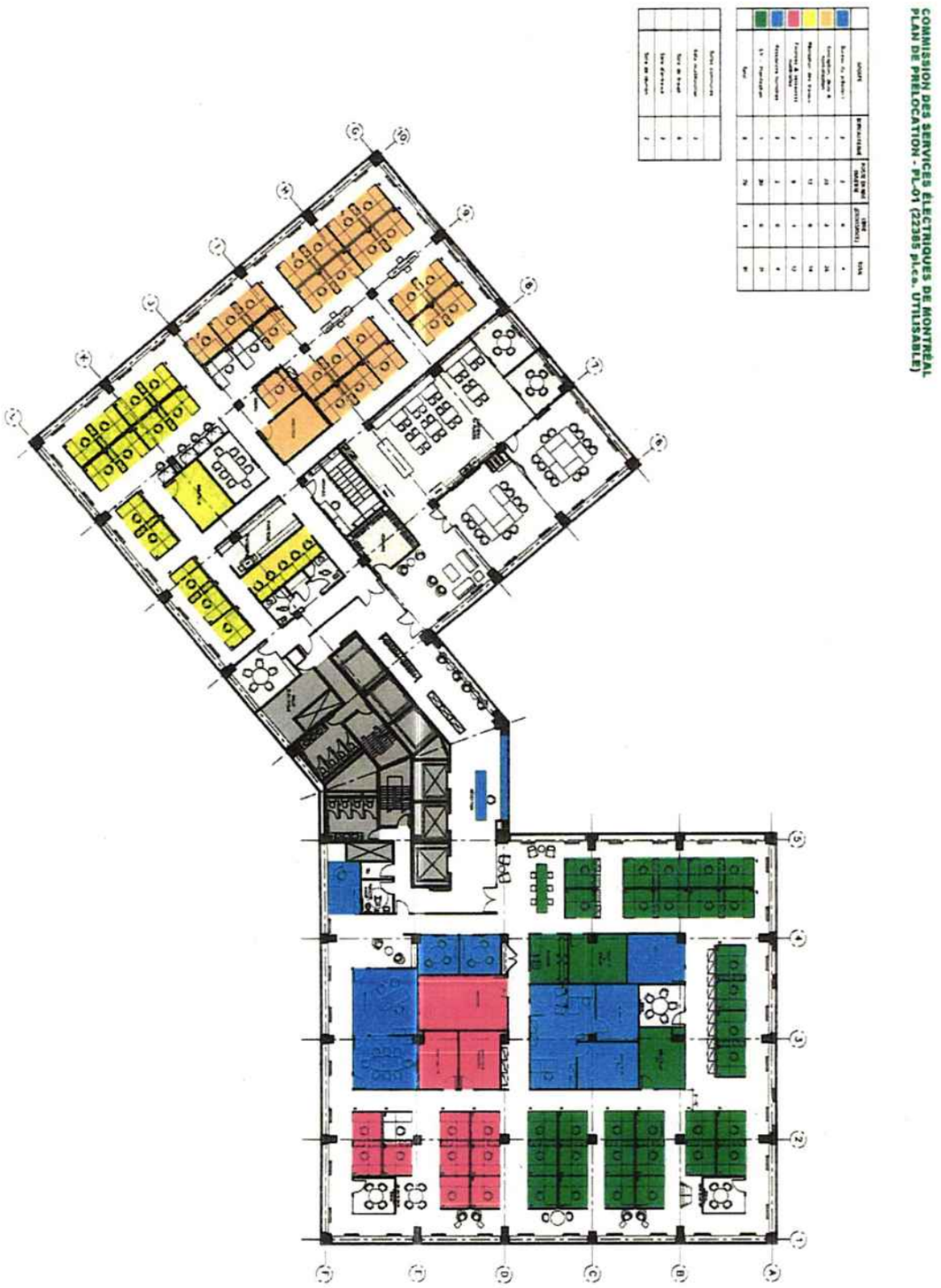
COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL
PLAN DE PRÉLOCATION - PL-01 (22385 pi.ca. UTILISABLE)

Annexe « C »
TRAVAUX DU BAILLEUR

TRAVAUX DU BAILLEUR

Le Locataire déclare avoir visité les Lieux Loués, les accepte et s'en déclare satisfait « tels quels », dans leurs état et condition existants. De plus, le Locataire reconnaît et accepte qu'aucun travail de quelque nature que ce soit n'y sera exécuté par le Bailleur, à l'exception de ce qui suit, aux frais du Bailleur, un aménagement pour des espaces ouverts :

- **Plafond :** Plafond suspendu en tuiles acoustiques standards 2' x 4' sur système « T » inversé.
- **Plancher :** Plancher fini en béton lisse prêt à recevoir certains recouvrements (tapis, tuile de vinyle).
- **Murs mitoyens :** Planche de gypse ⅝", de chaque côté sur montant métallique, incluant 2" d'isolant, avec papier joint et sablé, du plancher jusqu'à la dalle de béton, prêt à recevoir la peinture.
- **Entrée principale et secondaire :** Porte âme pleine avec quincaillerie à clé, le tout selon les normes standards de l'Édifice.
- **Gicleurs-feu :** De style pendant chromé, le tout tel que requis selon le Code nationale du bâtiment du Canada.
- **Toilettes :** En commun, selon les normes standards de l'Édifice.
- **Chauffage et ventilation :** La ventilation générale sera fournie pour les Lieux Loués par les conduits principaux prêts pour la distribution du Locataire.
- **Électricité (éclairage) :** Appareils d'éclairage encastrés 2' x 4' (lentilles standards), pouvant fournir jusqu'à 45 pieds-bougies au niveau des bureaux.
- **Revêtement de fenêtre** : Horizontaux selon les normes standards de l'Édifice.

TRAVAUX DU LOCATAIRE

À la fin des travaux du Bailleur et pour références futures, le Locataire devra remettre au Bailleur une copie des plans d'aménagement des Lieux Loués, le tout au frais du Locataire, en format papier et en format électronique (AUTOCAD). Le Locataire sera réputé être en défaut s'il ne se conforme pas à cette obligation.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1180649005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes , le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention Loyer 2018 GDD1180649005.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-6840 poste237

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-6840 poste242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1180649005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes , le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

CSEM - 1180649005 Bail.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

David MARCAURELLE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4529

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Martine HACHÉ
C/D - Budget
Tél : 514 872-2454
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.037

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180649005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes , le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Rapport- mandat SMCE180649005.pdf

Dossier # :1180649005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE180649005

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180649005
Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M$.

.
Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de la Commission des services électriques ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le marché immobilier actuel à la Commission des services électriques (CSEM) la possibilité de loger ses effectifs à moindre coût. Ils ont aussi compris que la CSEM avait défini un périmètre de recherche bien précis, dans le nord de l'île de Montréal, là où se retrouve également la plupart de ses partenaires.

Les membres ont par ailleurs reçu des explications intéressantes sur l'histoire et le statut juridique assez particulier de la CSEM, à savoir qu'elle n'a pas de personnalité juridique à proprement parler. La CSEM a été créée par décret du gouvernement du Québec en 1910. Elle s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur tout le territoire de la ville en s'associant avec la Ville de Montréal et de nombreuses entreprises et organisations de réseaux d'énergie et de télécommunications. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres. Son Président est nommé par le gouvernement du Québec pour un mandat de 5 ans.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de la Commission des services électriques pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- Contrat de plus de 10 M$.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE180649005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.038

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. 2- Autoriser la dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. 3- Autoriser la dépense de 202 202,67 $, taxes incluses, pour les incidences. 4- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 8165-001.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et pour accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'autoriser la dépense de 1 011 013,27 $ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payable à la compagnie 3928446 Canada inc.;
3. d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4% par l'agglomération, pour un montant de 611 460,83 $, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-01 18:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185323001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. 2- Autoriser la dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. 3- Autoriser la dépense de 202 202,67 $, taxes incluses, pour les incidences. 4- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 8165-001.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2011, la Ville de Montréal loue de 3928446 Canada inc., des espaces à bureaux, au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour le Service de l'approvisionnement (bureau de poste de la Ville de Montréal) et le Service des communications.
Ce bail viendra à échéance le 31 mars 2020.

En 2016, à la suite d'une réorganisation du Service des communications, le Centre d'impression numérique a déménagé une partie de ses activités au 700, rue De La Gauchetière Ouest. En 2017, le Service du greffe a utilisé cet espace pour les fins d'un bureau pour les élections municipales qui ont eu lieu en novembre 2017.

Le local qui était occupé par le Service du greffe est vacant. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) souhaite y aménager temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal, durant la période de travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Afin d'assurer la disponibilité de ces lieux, le SGPI a négocié une prolongation de bail anticipée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0183 - 29 mars 2018 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1er novembre 2018, des espaces situés au 4e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 18 180 pieds carrés, pour une dépense totale de 7 070 914,22 $, taxes incluses / Autoriser un virement de crédit de 54 652,19 $, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière / Ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière.
CG10 0250 - 14 juin 2010 - d'approuver le projet de bail entre la Ville et 3928466 Canada inc., pour la location d'un local d'une superficie de 1 858,06 m² au 5 800, Saint-Denis, pour les besoins du bureau de poste de la Ville de Montréal et du centre d'impression numérique, à compter du 1er mars 2011 au 31 mars 2020, pour un montant total approximatif de 4 487 356,44 $, taxes incluses.

CG17-0192 - Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier situé au 85-155, Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 $, taxes incluses

CG17-0372 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associées Architectes pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 $, taxes incluses.

CE15-1902 - Autoriser une dépense de 154 103,87 $, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. des locaux situés au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour un terme additionnel de 3 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 671pi², à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail. La prolongation de bail est pourvue d'une option de renouvellement de 5 ans, selon les termes et conditions à négocier.
Préalablement au déménagement des archives de l'hôtel de ville, des travaux doivent être faits au niveau mécanique afin de les recevoir.

Le propriétaire devra maintenir, à ses frais, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propre à l'occupation

et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. Le locataire a la responsabilité d'assumer le coût de sa consommation électrique.

JUSTIFICATION

L'immeuble a été choisi parce qu'il répond aux critères suivants :
- on y retrouve des équipements industriels;
- la dalle a la capacité portante requise pour recevoir les étagères, mobilier, etc.;
- la configuration du local permet d'aménager facilement un bureau d'accueil ouvert au public avec les archives à l'arrière;
- la localisation centrale à proximité du métro Rosemont permet un accès facile aux le public.

Étant donné qu'un des locaux est vacant, qu'il n'y a aucune option de résiliation, et que les caractéristiques de l'immeuble permettent d'aménager facilement une salle d'archives, le SGPI a choisi de réaménager ce local pour y loger les archives de l'hôtel de ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente la dépense en loyer pour une période de 3 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

	Total
Superficie (pi²)	19 672 pi²
Loyer de base	474 587,00 $
Frais d'exploitation	509 013,00 $
Taxes foncières	221 310,00 $
Électricité	112 868,10 $
Total avant taxes	1 317 778,10 $
TPS (5 %)	65 888,91 $
TVQ (9,975 %)	131 448,36 $
Loyer total incluant taxes	**1 515 115,37 $**
Ristourne de TPS	(65 888,91 $)
Ristourne de TVQ	(65 724,19 $)
Coût total net	1 383 502,27$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

La dépense totale de loyer pour le terme de 3 ans et 9 mois représente un montant de 1 515 115,37 $, incluant les taxes.

La valeur locative incluant les frais d'exploitation pour ce type de local dans ce secteur oscille entre 22 et 24 $/pi². Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 17,81 $/pi².

Pour les informations complètes concernant les ajustements budgétaires, voir le document en pièce jointe dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

	Dépense maximale estimée
Travaux d'aménagement, incluant les honoraires prof.	775 064,38 $
Contingences	104 268,75 $
Incidences	175 866,63 $
Total avant taxes	1 055 199,76 $
TPS (5 %)	52 759,99 $
TVQ (9,975 %)	105 256,18 $
Total taxes incluses	1 213 215,93 $
Ristourne de TPS	(52 759,99 $)
Ristourne de TVQ	(52 628,09 $)
Coût total net	1 107 827,85 $

Le coût des incidences inclut l'achat et la réutilisation de mobilier, la télécommunication, le déménagement des archives et des équipements etc., mais exclut l'achat de mobilier spécifique aux archives qui sera installé par le locateur.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 213 215,93 $.

Pour l'année 2021, et les suivantes, la base budgétaire du SGPI sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail. Pour les informations complètes concernant les ajustements budgétaires, voir le document en pièce jointe dans l'intervention des finances.

Les travaux seront prévus au PTI du SGPI.

Cette dépense est assumée à 50,4 % par l'agglomération, ce qui représente une dépense d'agglomération de 611 460,83 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le locateur détient déjà la certification Boma Best pour cet immeuble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est stratégique de prolonger le terme du bail avant la date d'échéance, étant donné les investissements requis pour l'aménagement temporaire des archives. Cette période permettra à la Ville de préciser l'orientation de demeurer à cet endroit à plus long terme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : juin 2018
CM : juin 2018
CG : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Mario ROBERT, Service du greffe
Nancy SINCLAIR, Service du greffe
Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

Marc-André LABELLE, 30 mai 2018
Nancy SINCLAIR, 29 mai 2018
Mario ROBERT, 29 mai 2018
Marc LEBEL, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514-868-3844
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur du SGPI par intérim
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-01

Détail annuel du loyer - 5800 St-Denis

	Loyer antérieur 2018	Du 1er avril au 31 décembre 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total
Superficie (pi²)	**19 672**	**19 672**	**19 672**	**19 672**	**19 672**	**19 672**
Loyer de base	98 360,00 $	81 147,00 $	108 196,00 $	108 196,00 $	177 048,00 $	474 587,00 $
Frais d'exploitation	135 736,80 $	101 802,60 $	135 736,80 $	135 736,80 $	135 736,80 $	509 013,00 $
Taxes foncières	59 016,00 $	44 262,00 $	59 016,00 $	59 016,00 $	59 016,00 $	221 310,00 $
Électricité	30 098,16 $	22 573,62 $	30 098,16 $	30 098,16 $	30 098,16 $	112 868,10 $
Total avant taxes	323 210,96 $	249 785,22 $	333 046,96 $	333 046,96 $	401 898,96 $	1 317 778,10 $
TPS (5%)	16 160,55 $	12 489,26 $	16 652,35 $	16 652,35 $	20 094,95 $	65 888,91 $
TVQ (9,975%)	32 240,29 $	24 916,08 $	33 221,43 $	33 221,43 $	40 089,42 $	131 448,36 $
Total incluant taxes	**371 611,80 $**	**287 190,56 $**	**382 920,74 $**	**382 920,74 $**	**462 083,33 $**	**1 515 115,37 $**
Ristourne de TPS	(16 160,55) $	(12 489,26) $	(16 652,35) $	(16 652,35) $	(20 094,95) $	(65 888,91) $
Ristourne de TVQ (50%)	(16 120,15) $	(12 458,04) $	(16 610,72) $	(16 610,72) $	(20 044,71) $	(65 724,19) $
Coût total net	339 331,10 $	262 243,26 $	349 657,67 $	349 657,67 $	421 943,67 $	1 383 502,27 $

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

ENTRE

3928446 CANADA INC. personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, ayant son siège au 5800, rue Saint-Denis, suite 1100, Ville de Montréal, province de Québec, H2S 3L5, ici représentée par Mitchell Moss, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare en vertu d'une résolution du conseil d'administration datée du .

(Ci-après appelée le « Locateur »)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(Ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QU' aux termes d'un bail signé en 2010, lequel a été publié par avis au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncières de Montréal le 11 août 2010, sous le numéro 17 458 724 (Ci-après appelé le «**Bail»), 3928446 Canada Inc**., a loué au Locataire des locaux situés aux 4e étage, de l'édifice sis au 5800, rue Saint-Denis, à Montréal (ci-après appelée le « **l'Édifice** ») ayant une superficie de 19 672 pieds carrés (Ci-après appelés les «**Lieux loués** ») pour un terme initial de 9 ans, débutant le 1er mars 2011 et se terminant le 31 mars 2020.

ATTENDU QUE le Locataire souhaite réaménager les lieux afin d'accueillir temporairement les archives de l'Hôtel de Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les parties sont d'accords à modifier la Durée du Bail à compter du 1er avril 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Locateur. En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteur-géomètres, ingénieurs, chimiste et médecins vétérinaires).

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, lesquelles s'appliqueront à la période de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la convention de renouvellement du bail.

2 DURÉE

Les parties conviennent d'annuler et de remplacer l'article 3.1 du Bail comme suit :

Cette Prolongation de bail est consentie pour une période de quatre(3) ans et neuf (9) mois, débutant au 1er avril 2020 et se terminant le 31 décembre 2023.

3 OPTION DE RENOUVELLEMENT

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de

Paraphes	
Locateur	Locataire

base qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins douze (12) mois avant l'échéance du Bail (l' « **Avis** , à défaut de quoi cette option de renouvellement deviendra nulle et non avenue. En cas non entente quant au loyer de base dans un délai de 120 jours, la présente option deviendra automatique nulle et non avenue.

4. LOYER DE BASE

Le Loyer de Base prévu aux articles 4.2 et 4.4 du Bail sera payable comme suit lors de la période de renouvellement :

- ► Loyer de base du 1er avril 2020 au 31 décembre 2022 — 5,50 $/p^2
- ► Loyer de base du 1er avril 2022 au 31 décembre 2023 — 9,00 $/p^2

5. TRAVAUX

5.1 Modalités : Le Locateur devra effectuer, au frais du Locataire, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique datée du 11 avril 2018, en Annexe « A» remis au au Locateur, les Travaux d'aménagement et le Travaux de base requis par le Locataire (les « Travaux ») et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locataire dans les quinze (15) jours suivants la réception, serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

5.1.3. Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

5.1.4. Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.1.5. Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.1.7. Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement à condition que la présence d'un tel représentant ne nuise en rien à l'avancement de tous les travaux.

5.1.9. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants,

Paraphes	
Locateur	Locataire

fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.1.11. Le Locateur et le Locataire s'engagent à collaborer afin de réaliser les Travaux et le Locateur sélectionnera un entrepreneur afin de réaliser les Travaux dans les délais et selon le Budget prévus aux articles 5.2 et 5.7 respectivement ci-après.

5.2 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.3 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.4 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou

b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Locataire.

5.5 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant maximal de huit cent quarante-sept mille dollars (847,000.00 $), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

5.6 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais au Locataire, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et

Paraphes	
Locateur	Locataire

ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers. Nonobstant ce qui précède, il est entendu que Le Locataire devra retirer tout câblage de télécommunications et toutes installations spéciales ou non approuvées par le Bailleur, dans les Lieux Loués et l'Immeuble.

6. RATIFICATION

Sous réserve des dispositions et modifications contenues dans la présente convention de renouvellement du Bail, tous les autres engagements, conditions et stipulation du Bail continueront de lier les parties et s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en deux (2) exemplaires, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

3928446 CANADA INC

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locateur à Montréal ce _____e jour du mois de _____2018_

Par __
_____
M. Mitchell Moss - président

VILLE DE MONTRÉAL
POUR LA LOCATAIRE :

Signée par la Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2018_

Par _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

(Cette prolongation de bail a été approuvée par le)

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1- Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. 2- Autoriser la dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. 3- Autoriser la dépense de 202 202,67 $, taxes incluses, pour les incidences. 4- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 8165-001.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185323001 - Améliorations locatives archives HDV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

CE : 20.039

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.040

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.041

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2018 (7e édition) - 5 000 $

Il est recommandé :
d'accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2018 (7e édition) - 5 000 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-31 17:17

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186717002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2018 (7e édition) - 5 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Les 11 et 12 août 2018 se tiendra la 7e édition montréalaise de la Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation, en collaboration avec le Festival des Minimaisons. L'événement aura lieu au Vieux-Port de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie. Présentée dans une ambiance de fête familiale, il s'agit de la plus grande foire sur l'environnement et l'écohabitation au Québec (11 ans d'existence).
En 2017, plus de 10 000 visiteurs ont participé à l'événement et 150 exposants et 30 conférenciers/ateliers ont contribué à son succès et sa visibilité. De plus, environ 50 000 programmes couleur encartés sont parus dans plusieurs hebdomadaires. Musique et spectacles, documentaires, ateliers et de nombreuses autres activités ont également été au menu.

Grâce à sa visibilité, cet événement permet d'informer et de sensibiliser le grand public sur un mode de vie plus sain afin de diminuer notre empreinte écologique et notre impact sur les changements climatiques. Il réunit les principaux intervenants professionnels dans des domaines aussi variés que : l'alimentation bio, la santé, l'art recyclé, les organismes de conservation et communautaires impliqués en environnement, la construction écologique et les technologies vertes.

L'événement est géré par le Projet Écosphère, un organisme à but non lucratif (OBNL). Compte tenu du statut de l'organisation, l'appui de partenaires financiers est indispensable pour le soutien et le développement de leurs activités. Dans le cadre du Projet Écosphère, cette aide peut entre autres être accordée sous forme de donation ou de contribution.

Précisons qu'en 2018, la foire prendra également place à Québec (2 et 3 juin), à Ottawa-Gatineau (14 et 15 juillet) ainsi qu'à Magog (29 et 30 septembre).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0137 8 février 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ à Projet Écosphère pour soutenir le programme Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2017 (6e édition);
CE14 0792 21 mai 2014 - Autoriser le versement d'un soutien financier non récurrent de 5 000 $ à Groupe Écosphère afin de soutenir leurs activités dans le cadre du Projet Écosphère.

DESCRIPTION

Le projet consiste à encourager et soutenir la tenue des événements 2018 par une contribution financière au Projet Écosphère. De plus, la Direction de la gestion des matières résiduelles sera un exposant officiel lors de l'événement à Montréal grâce à la tenue d'un kiosque d'information '' Consommez autrement '', lequel portera principalement sur les thèmes liés aux *3R* (réduction à la source, réemploi et recyclage) ainsi que sur la stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 et le compostage domestique.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a été sollicitée par le Groupe Écosphère pour agir en tant que partenaire et contribuer à une aide financière pour soutenir l'événement. Cette démarche permettra d'accroître la visibilité de la Ville et de raffermir son rôle de leader ainsi que ses efforts dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de l'octroi d'une contribution financière de 5 000 $ au Groupe Écosphère (Référence DONFR-BR) pour appuyer le Projet Écosphère.
Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Direction de la gestion des matières résiduelles, au poste de contribution financière. Celle -ci est également entièrement assumée par l'agglomération, car elle concerne des activités liées à l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit parmi les orientations du *Plan Montréal durable 2016-2020* .
Voici quelques exemples des cibles collectives du *Plan Montréal durable* qui seront mis en valeur dans le cadre de cette activité :

- réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050;
- atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020;
- réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière pour cette activité permettra d'assurer une plus grande visibilité pour la Ville de Montréal et de consolider ses efforts dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Plus particulièrement, cette participation permettra de soutenir l'éducation du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France MILORD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-04

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 44004
Approuvé le : 2018-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-30

Sutton, 8 décembre 2017

M. Jason Laframboise
Service de l'environnement
Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles
1555, rue Carrie-Derick, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 6W2

Objet : Proposition de partenariat à la Ville de Montréal - Foire ÉCOSPHÈRE 2018

Monsieur Laframboise,

Depuis sa fondation en 2006, la Foire ÉCOSPHÈRE informe et sensibilise le public québécois aux défis environnementaux qui nous touchent collectivement tout en offrant des réponses durables pour diminuer notre empreinte écologique.

À travers l'organisation du plus important festival écologique, l'objectif est de créer un lieu de rencontre et d'échange où des alternatives, produits, services, organisations et technologies sont mis à l'honneur, pour notre santé et celle de la planète. Prenant place dans 4 régions (Québec, Ottawa-Gatineau, Montréal et Magog), la prochaine édition prévoit accueillir plus de 470 exposants et 30 000 visiteurs pour les quatre villes. Dans une ambiance festive, une centaine de conférences seront offertes pour chacun des sites en plus d'une multitude d'activités. Par exemple, des essais routiers de véhicules électriques et hybrides, des ateliers afin de permettre aux participants d'en apprendre plus sur des sujets d'actualité. Pour Montréal, nous avons accueilli 10 000 visiteurs au Vieux-Port ou 6 minimaisons étaient présentées. Nous avons le plaisir d'annoncer que nous retournons sous la formula avec chapiteaux et qu'une place importante sera réservée aux commanditaires à l'entrée du site.

Vous trouverez ci-dessous nos opportunités de partenariat. À première vue, nous croyons qu'une association avec la Foire pourrait s'avérer un des vecteurs pour atteindre vos objectifs. À travers une telle collaboration, la Ville de Montréal s'adressera à une clientèle éduquée et conscientisée aux enjeux environnementaux. C'est aussi l'occasion de faire valoir concrètement votre engagement en développement durable aux yeux de vos partenaires, clients et mêmes employés.

Il s’agit évidemment d’une proposition préliminaire. Notre équipe travaillera de concert avec vous afin de développer une entente en fonction de vos budgets et de vos objectifs stratégiques. De plus, nous favorisons une visibilité nichée où chaque entreprise pourra exploiter sa marque en toute unicité et développer de nouvelles clientèles.

Dans l’espoir d’un partenariat entre nos deux organisations, je vous prie d’agréer, Monsieur Laframboise, mes salutations distinguées.

Éric Ferland
Directeur général et membre fondateur
Foire ÉCOSPHÈRE
12A, rue Principale Sud
Sutton, Québec J0E 2K0

FOIRE **ÉCOSPHÈRE**
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

Éditions 2018

QUÉBEC
OTTAWA-GATINEAU
MONTRÉAL
MAGOG

PROGRAMME DE PARTENARIAT

POUR NOTRE SANTÉ ET
CELLE DE NOTRE PLANÈTE

FOIRE **ÉCOSPHÈRE**
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

Je suis heureux de vous convier à titre de partenaire à la Foire ÉCOSPHÈRE 2018.

La Foire est un lieu d'échange d'idées et un incubateur de changements. Elle est composée d'entreprises et d'individus conscientisés par l'environnement. Des acteurs qui sont porteurs de différence au nouveau de leur santé, de leur alimentation, de leur façon de vivre, de s'héberger et de se déplacer. Depuis sa fondation, les commentaires sont élogieux et proviennent de partout : des exposants, des conférenciers, des médias et des visiteurs. Ils témoignent de notre capacité à offrir un événement de quailité, voire hors pair et teinté d'une ambiance festive.

Vu le succès grandissant de la Foire, nous ajoutons cette année une nouvelle ville dans le parcours : Gatineau afin d'encourager le grand public à découvrir les énormes possibilités de nos foires.

Ensemble, il est possible de changer le monde ! Et c'est avec des événements comme la Foire ÉCOSPHÈRE et des partenaires comme vous que nous pouvons offrir des réponses durables pour diminuer notre empreinte écologique. Des petits pas pour changer progressivement les habitudes des gens afin d'assurer un avenir confortable aux générations futures.

Pour notre santé et celle de notre planète !

ÉRIC FERLAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET MEMBRE FONDATEUR

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE MISSION

La mission de la Foire ÉCOSPHÈRE est d'informer et de sensibiliser le public aux défis environnementaux qui nous touchent collectivement et d'offrir des réponses durables pour diminuer notre empreinte écologique. À travers l'organisation du plus important festival écologique, l'objectif est de créer un lieu de rencontre et d'échange où des alternatives, produits, services, organisations et technologies sont mis à l'honneur, pour notre santé et celle de la planète. Ensemble il est possible de changer le monde !

NOTRE ENGAGEMENT

Des foires ÉCORESPONSABLES, CARBONEUTRES, ENGAGÉES ET MULTICULTURELLES.

Foire ÉCOSPHÈRE a été classifié niveau 2 selon la norme en gestion responsable d'événements du BNQ, en partenariat avec le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER).

Participation aux efforts de réduction de gaz à effet de serre et des impacts négatifs sur l'environnement.

- Réduction maximale des déchets générés;
- Utilisation de la vaisselle compostable;
- Sensibilitation des visiteurs;
- Fournisseurs écoresponsables;
- Collaboration avec les commerces locaux et équitables ainsi qu'avec les organismes sociaux et environnementaux.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

- 4 Foires
- 4 Soirées des sages
- 40 Ateliers
- 120 Conférences
- 470 Exposants
- 30 000 Visiteurs attendus
- Plus de 2 500 000 $ de ventes par foire pour les entreprises québécoises.

Annexe 2 : Exemples d'ateliers & activités variés pour les 4 foires.

MOYENNE DES EXPOSANTS PAR SECTION

40 % Habitation et nouvelles technologies
25 % Santé
20 % Alimentation
15 % Divers (commerce équitable, entreprises d'économie sociale, autres produits)

PROFIL DES VISITEURS

46 % Hommes
54 % Femmes

11 % 18 et moins
20 % 18 – 34 ans
35 % 35 – 49 ans
20 % 50 – 64 ans
14 % 65 et plus

QUÉBEC 2&3 JUIN 2018

En collaboration avec la **VILLE DE QUÉBEC**

Espace 400e, Près du Marché du Vieux-Port

3e ÉDITION
100 Exposants
30 Conférences
5 000 Visiteurs estimés
Essais routiers de véhicules électriques et hybrides

SAMEDI 2 JUIN – La Soirée des Sages (150 personnes)*
17 h : Cocktail réseautage
19 h : Conférenciers chevronnés et reconnus

OTTAWA-GATINEAU 14&15 JUILLET 2018

En collaboration avec la **VILLE DE GATINEAU**

Place des Festivals, Coin Laurier et Laval

1re ÉDITION
100 Exposants
30 Conférences
5 000 Visiteurs estimés
Essais routiers de véhicules électriques et hybrides

SAMEDI 14 JUILLET – La Soirée des Sages (150 personnes)*
17 h : Cocktail réseautage
19 h : Conférenciers chevronnés et reconnus

FOIRE **ÉCOSPHÈRE**
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

MONTRÉAL 11&12 AOÛT 2018

En collaboration avec la **VILLE DE MONTRÉAL**

Vieux-Port, Hangar #16

8e ÉDITION
150 Exposants
30 Conférences
11 000 Visiteurs estimés
Essais routiers de véhicules électriques et hybrides

SAMEDI 12 AOÛT – La Soirée des Sages (300 personnes)*
17 h : Cocktail réseautage
19 h : Conférenciers chevronnés et reconnus

MAGOG 29&30 SEPT. 2018

En collaboration avec la **VILLE DE MAGOG**

Pointe Cabana, Coin des rues Cabana et Route 112

13e ÉDITION DES CANTONS-DE-L'EST
120 Exposants
30 Conférences
7 000 Visiteurs estimés
Essais routiers de véhicules électriques et hybrides

SAMEDI 29 SEPTEMBRE – La Soirée des Sages (150 personnes)*
17 h : Cocktail réseautage
19 h : Conférenciers chevronnés et reconnus

* Soirée des Sages : une discussion avec des penseurs d'aujourd'hui pour apporter des solutions aux changements climatiques.

FOIRE **ÉCOSPHÈRE**
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

OCCASIONS DE VISIBILITÉ

Veuillez prendre note que ceci est une base à une future collaboration et que nous sommes ouverts à toutes propositions de votre part qui vous permettraient d'atteindre davantage vos objectifs stratégiques via les réseaux de la Foire ÉCOSPHÈRE.

	PARTENAIRE ÉCOSPHÈRE 65 000 $	**PARTENAIRES ÉNERGÉTIQUES 40 000 $**	**PARTENAIRE BÂTISSEUR MTL 15 000 $**	**PARTENAIRES BÂTISSEURS 12 000 $**	**PRÉSENTATEUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 30 000 $**	**PARTENAIRE DES ATELIERS 15 000 $**	**PARTENAIRES EXPOSANTS PLUS 8 000 $**
SPÉCIFICITÉS DE LA PROPRIÉTÉ							
Description	Présentateur des 4 foires (1 place)	Associés des 4 foires (2 places)	Majeur de la foire de Montréal (1 place)	Majeur Sélection parmi Québec Magog Gatineau (1 place / foire)	Partenaire de la section pour les 4 foires (1 place)	Partenaire de la section pour les 4 foires (1 place)	Kiosque d'exposant et visibilité pour les 4 foires (10 places)
Exclusivité dans le secteur d'activités (Dans la foire commanditée).	X	X	X	X	X	X	X
Droit de premier refus.	X	X	X	X	X	X	X
PRÉSENCE NICHÉE							
La scène principale portera votre nom.	X						
Présentateur d'une série ou d'une section. (Exploitation physique de la section et visibilité sur toutes les plateformes rattachées)	Les Grandes Conférences.	Série Habitation et nouvelles technologies OU Série Alimentation et santé.			Section véhicules électriques	Section ateliers	
Allocution d'un représentant de votre organisation au Cocktail réseautage de la Soirée des Sages.	X						
Espace d'exposition	Un kiosque à l'entrée et un kiosque à la sortie du Chapiteau Principal. (Valeur de 15 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau de la série commanditée (Valeur de 10 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau des "produits divers" (Valeur de 3 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau des "produits divers" (Valeur de 3 000 $)	Un kiosque à l'entrée de la section des véhicules électriques (Valeur de 3 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau des "produits divers" (Valeur de 2 000 $)	Kiosque avec emplacement de choix à l'entrée ou à la sortie d'un chapiteau (Valeur de 2 000 $)
Possibilité de diffuser une capsule promotionnelle avant les conférences de la série commanditée.	X	X					
Logo et remerciement sur les écrans en rotation (conférences et scènes).	X	X	X	X	X	X	X

	PARTENAIRE ÉCOSPHÈRE 65 000 $	PARTENAIRES ÉNERGÉTIQUES 40 000 $	PARTENAIRE BÂTISSEUR MTL 15 000 $	PARTENAIRES BÂTISSEURS 12 000 $	PRÉSENTATEUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 30 000 $	PARTENAIRE DES ATELIERS 15 000 $	PARTENAIRES EXPOSANTS PLUS 8 000 $
PRÉSENCE NICHÉE - SUITE							
Possibilité de donner une conférence ou un atelier. (Des conditions s'appliquent)	X Votre conférence sera filmée et diffusée sur le web	X Votre conférence sera filmée et diffusée sur le web	X	X	X	X	
Exploitation personnalisée du partenariat : concours, échantillonnage, animation, pavoisement, exposition, etc. Possibilité d'y mettre un chapiteau corporatif. (Des conditions s'appliquent)	À l'entrée du site et dans un emplacement privilégié	Emplacement privilégié	Emplacement secondaire	Emplacement secondaire	Dans la section réservée aux véhicules électriques	Dans la section réservée aux ateliers	
MÉDIAS ET OUTILS DE COMMUNICATION ***(VOIR ANNEXE 3 – PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE)***							
Mention et remerciement dans les communiqués de presse de la région commanditée.	X	X	X	X	X		
Logo sur 2 bannières sur le site 1 mois avant l'événement.	X	X	X	X			
Logo sur les 1 000 affiches. (1 par région)	X	X	X	X	X	X	
Programmes imprimés 30 000 exemplaires. (1 par région)	Mot du présentateur + Une page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	Une page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	1/2 page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	1/2 page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	1/2 page publicité + Logo dans la page de remerciements aux partenaires	1/4 page publicité + Logo dans la page de remerciements aux partenaires	Logo dans la page de remerciements aux partenaires
Logo sur les signets promotionnels.	X	X			X	X	
Logo sur le chandail des bénévoles.	X	X			X	X	
Logo sur les publicités dans les magazines spécialisés de la région commanditée.	X	X	X	X			
Logo et/ou mention sur les publicités dans les journaux d'importance relatifs à la région commanditée.	À titre de présentateur	À titre d'associé	X	X	X		
Mention dans les publicités radio.	À titre de présentateur	À titre d'associé					
Mention et/ou logo dans les publicités télévisuelles.	À titre de présentateur	À titre d'associé					

	PARTENAIRE ÉCOSPHÈRE 65 000 $	PARTENAIRES ÉNERGÉTIQUES 40 000 $	PARTENAIRE BÂTISSEUR MTL 15 000 $	PARTENAIRES BÂTISSEURS 12 000 $	PRÉSENTATEUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 30 000 $	PARTENAIRE DES ATELIERS 15 000 $	PARTENAIRES EXPOSANTS PLUS 8 000 $
MÉDIAS ET OUTILS DE COMMUNICATION *(VOIR ANNEXE 3 – PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE)* - SUITE							
Logo sur la vidéo promotionnelle de la Foire ÉCOSPHÈRE 2018.	À titre de présentateur	À titre d'associé					
WEB & MÉDIAS SOCIAUX *(VOIR ANNEXE 3 – PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE)*							
Logo avec hyperlien dans l'infolettre. (2 envois mensuels à plus de 5 000 contacts)	X	X	X	X	X	X	
Mention sur la page Facebook.	4 Mentions et remerciements dont une sponsorisée + Possibilité d'organiser un concours	4 Mentions et remerciements dont une sponsorisée	Mention et remerciement	Mention et remerciement	2 Mentions et remerciements dont une sponsorisée	Mention et remerciement	Mention et remerciement
Logo sur le site web avec hyperlien vers votre site.	X	X	X	X	X	X	X
Logo et/ou mention sur les visuels des bannières et ilôts publicitaires sur les différents portails.	X	X	Pour les médias de la region commanditée uniquement	Pour les médias de la region commanditée uniquement	X	X	
AUTRES PRIVILÈGES							
Billets pour le cocktail réseautage et la Soirée des Sages avec vin d'honneur pour vous et vos invités.	12	10	8	8	6	6	4

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 1

PARTENAIRES CONFIRMÉS

- Éco2Fest;
- Ville de Gatineau;
- Ville de Magog;
- Ville de Montréal;
- Ville de Québec.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 2

EXEMPLES D'ATELIERS & ACTIVITÉS POUR LES 4 FOIRES

- Activité cuisine : 100 cuisiniers de 10 entreprises qui prépareront un repas communautaire pour 1 000 convives;
- Activités : construction écologique, technologies vertes, agriculture et alimentation écologique;
- Animation pour les enfants;
- Ateliers culinaires d'alimentation saine;
- Exposition de mini-maisons;
- Exposition de photos;
- Visite d'installation d'aquaponie.

ANNEXE 3

PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE

3.1 – DÉTAILS DES PLACEMENTS & OUTILS

RADIO & TÉLÉVISION

• Spécifications à venir.

MÉDIAS IMPRIMÉS

Outils promotionnels

• 2 bannières de 4 x 30 pieds en vue sur le site 1 mois avant l'événement (pour chaque région);
• 1 000 affiches 11 x 17 pouces distribuées dans des endroits stratégiques;
• 30 000 programmes (imprimés sur papier FSC 100% recyclé) / 4 éditions (1 édition par région);
• Signets promotionnels de 3 x 8 pouces distribués lors des événements : ExpoHabitation, Salon national de l'habitation, SIDIM, et Expo Manger Santé et Vivre Vert.

JOURNAUX

• Spécifications à venir.

MAGAZINES SPÉCIALISÉS

• 4 pages publicitaires dans la revue La Maison du 21e siècle (60 000 copies distribuées).

WEB

• Infolettre transmise 2 fois par mois à plus de 5 000 contacts;
• À bonifier en fonction des placements.

ANNEXE 3

PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE

3.2 – STATISTIQUES LIÉES À LA PAGE FACEBOOK

PAGE FACEBOOK En date du 30 novembre 2017.

7 290 personnes aiment la page.

65 % Femmes
35 % Hommes

9 % 18-24 ans
27 % 25-34 ans
26 % 35-44 ans
17 % 45-54 ans
13 % 55-64 ans
8 % 65 et +

“Sponsorisation” des posts de 600 $ / Foire qui rapporte en moyenne 64 000 clics pour chacune des régions.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 4

ÉQUIPE DE LA FOIRE ÉCOSPHÈRE

4.1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

France LEVERT, présidente
Gestionnaire en développement durable, president du Réseau des femmes en environnement et du comité développement dirable de l'Ordre des urbanistes;

Albert MICHAUD, vice-président
Chercheur à l'institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA);

Andréanne LAROUCHE, secrétaire
Ex-attachée politique du depute federal de Brome-Missisquoi;

Jaime LERAKIS, trésorière
Notaire de formation, entrepreneure en services financiers, spécialisée en investissements responsables;

Brigitte BLAIS, administratrice
Journaliste scientifique et communications environnementales, analyste pour SÉ-AQLPA devant la Régie de l'énergie;

Benoit OUELLETTE, administrateur

Farida SAM, administratrice
Ingénieure, membre de l'Association technique pour l'industrie de la mécanique du bâtiment et d'Énergie Solaire Québec (ESQ);

4.2 - LA DIRECTION

Éric FERLAND, directeur général et membre fondateur
Ancien chef du Parti Vert du Québec (1994-1996), il a contribué à la mise en place du Festiv'Art de Frelighsburg, ainsi que l'exposition artistique de Pierre Gauvreau et Janine Carreau au Centre d'art de Frelighsburg. Conseiller municipal de Frelighsburg pendant 12 ans, il a instauré une infrastructure de recyclage, collaboré à une réglementation sur la coupe forestière et promu un plan d'intégration et d'aménagement architectural. Il est membre fondateur des AmiEs de la terre de Brome-Missisquoi et du Marché de solidarité régionale de Cowansville. Éric a été nommé « Eco All Star » par le magazine Harrowsmith Countrylife en 2008, magazine sur la vie à la campagne. Il a été finaliste pour son implication environnementale au Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est et 2011.

FOIRE **ÉCOSPHÈRE**
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

NOUS JOINDRE

FOIRE ÉCOSPHÈRE
12A, rue Principale Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0
T : 450 538-5005
foireecosphere.org

Éric FERLAND, Directeur général
T : 450 538-5005
C : 450 525-4004
e.ferland@FoireECOSPHERE.org

Olivia SAVAGE, Coordonnatrice
C : 450 538-5005
o.savage@FoireECOSPHERE.org

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

MORIS ALLIANCE CRÉATIVE

Geneviève LEHOUX
T : 418 914-9689
glehoux@moris.ca

Pierre GRAFF
T : 418 717-6788
pgraff@moris.ca

moris

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PROJET ÉCOSPHÈRE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 12A, rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0, agissant et représentée par M. Éric Ferland, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription d'organisme de charité : 1163236384

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit pour informer et sensibiliser le public aux défis environnementaux qui nous touchent collectivement et pour offrir des réponses durables pour diminuer notre empreinte écologique;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Programme Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2018 (7e édition) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de l'environnement de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet à Montréal;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

Lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinq mille dollars (5 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de trois mille dollars (3 000 $), dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de deux mille dollars (2 000 $), au plus tard le 31 juillet 2018.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 12A, rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ....mai..... 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 15e jour de ....mai..... 2018

PROJET ÉCOSPHÈRE

Par : _____
Éric Ferland, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2018 (Résolution CE18 .....).

ANNEXE 1

PROJET

FOIRE **ÉCOSPHÈRE**
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

Éditions 2018

QUÉBEC
OTTAWA-GATINEAU
MONTRÉAL
MAGOG

PROGRAMME DE PARTENARIAT

POUR NOTRE SANTÉ ET CELLE DE NOTRE PLANÈTE

FOIRE **ÉCOSPHÈRE**
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

« Je suis heureux de vous convier à titre de partenaire à la Foire ÉCOSPHÈRE 2018. La Foire est un lieu d'échange d'idées et un incubateur de changements. Elle est composée d'entreprises et d'individus conscientisés par l'environnement. Des acteurs qui sont porteurs de différence au nouveau de leur santé, de leur alimentation, de leur façon de vivre, de s'héberger et de se déplacer. Depuis sa fondation, les commentaires sont élogieux et proviennent de partout : des exposants, des conférenciers, des médias et des visiteurs. Ils témoignent de notre capacité à offrir un événement de qualité, vivre hors pair et teinté d'une ambiance festive.

Vu le succès grandissant de la Foire, nous ajoutons cette année une nouvelle ville dans le parcours : Gatineau afin d'encourager le grand public à découvrir les énormes possibilités de nos foires.

Ensemble, il est possible de changer le monde ! Et c'est avec des événements comme la Foire ÉCOSPHÈRE et des partenaires comme vous que nous pouvons offrir des réponses durables pour diminuer notre empreinte écologique. Des petits pas pour changer progressivement les habitudes des gens afin d'assurer un avenir confortable aux générations futures. Pour notre santé et celle de notre planète ! »

ÉRIC FERLAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET MEMBRE FONDATEUR

« Ayant été porte-parole des toutes premières éditions de la Foire de Brome, il me fait grand plaisir d'être de retour avec ÉCOSPHÈRE qui a su se démarquer en matière d'environnement et de développement durable depuis maintenant 13 ans. La Foire ÉCOSPHÈRE a connu une croissance remarquable au cours des dernières années et l'événement qui se positionne maintenant dans les quatre coins du Québec démontre l'attention qu'elle suscite chez les québécois et québécoises. Nous avons la chance de devenir des chefs de file en nouvelles technologies durables, en permaculture biologique, en construction écologique, en santé alternative et en économie sociale.

Ce mouvement vers le développement durable est devenu une nécessité absolue pour la suite du monde et nous devons collectivement suivre cet élan. Mettons toute notre intelligence, notre ardeur et notre créativité au service de notre environnement si fragilisé. Notre avenir est là. La Foire ÉCOSPHÈRE le célèbre. On vous attend. »

PASCALE BUGGIEREG
COMÉDIENNE ET PORTE-PAROLE

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

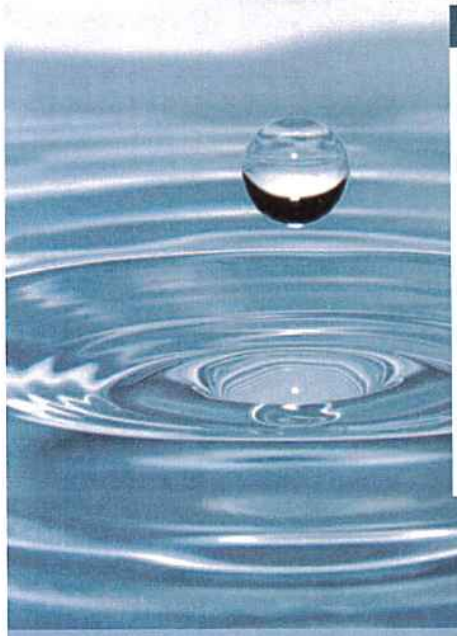

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE MISSION

La mission de la Foire ÉCOSPHÈRE est d'informer et de sensibiliser le public aux défis environnementaux qui nous touchent collectivement et d'offrir des réponses durables pour diminuer notre empreinte écologique. À travers l'organisation du plus important festival écologique, l'objectif est de créer un lieu de rencontre et d'échange où des alternatives, produits, services, organisations et technologies sont mis à l'honneur, pour notre santé et celle de la planète. Ensemble il est possible de changer le monde !

NOTRE ENGAGEMENT

Des foires ÉCORESPONSABLES, CARBONEUTRES, ENGAGÉES ET MULTICULTURELLES.

Foire ÉCOSPHÈRE intègre des pratiques d'écoresponsabilité s'inspirant de la norme en gestion responsable d'événements du BNQ.

- Participation aux efforts de réduction de gaz à effet de serre et des impacts négatifs sur l'environnement. Un bilan des GES a été réalisé avec Ecocert Canada;
- Réduction maximale des déchets générés;
- Utilisation de la vaisselle compostable;
- Sensibilisation des visiteurs;
- Fournisseurs écoresponsables;
- Collaboration avec les commerces locaux et équitables ainsi qu'avec les organismes sociaux et environnementaux.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

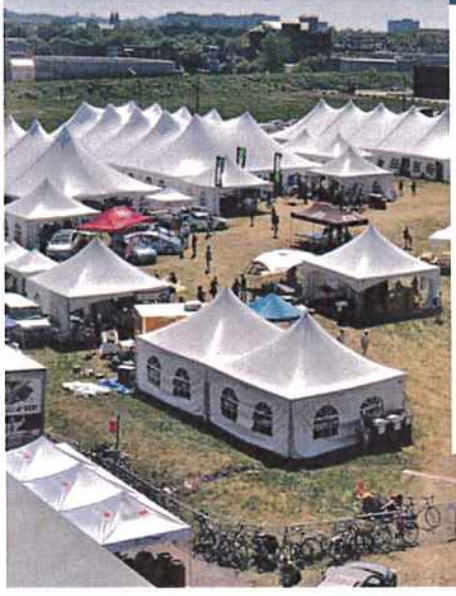

DES CHIFFRES QUI PARLENT

- 4 Foires
- 4 Soirées des écoleaders et écoinnovateurs
- 40 Ateliers
- 120 Conférences
- 470 Exposants
- 30 000 Visiteurs attendus
- Plus de 2 500 000 $ de ventes par foire pour les entreprises québécoises.

Annexe 2 : Exemples d'ateliers & activités variés pour les 4 foires

MOYENNE DES EXPOSANTS PAR SECTION

40 % Habitation et nouvelles technologies
25 % Santé
20 % Alimentation
15 % Divers (commerce équitable, entreprises d'économie sociale, autres produits)

PROFIL DES VISITEURS

46 % Hommes	11 % 18 et moins
54 % Femmes	20 % 18 – 34 ans
	35 % 35 – 49 ans
	20 % 50 – 64 ans
	14 % 65 et plus

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

* Soirée des écoleaders et écoinnovateurs : une discussion avec des penseurs d'aujourd'hui pour apporter des solutions aux changement climatiques.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

OCCASIONS DE VISIBILITÉ

Veuillez prendre note que ceci est une base à une future collaboration et que nous sommes ouverts à toutes propositions de votre part qui vous permettraient d'atteindre davantage vos objectifs stratégiques via les réseaux de la Foire ÉCOSPHÈRE.

	PARTENAIRE ÉCOSPHÈRE 65 000 $	PARTENAIRES ÉNERGÉTIQUES 40 000 $	PARTENAIRE BÂTISSEUR MTL 15 000 $ CONFIRMÉ - FTQ	PARTENAIRES BÂTISSEURS 12 000 $ CONFIRMÉ - FTQ QUÉBEC SEULEMENT	PRÉSENTATEUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 30 000 $	PARTENAIRE DES ATELIERS 15 000 $	PARTENAIRES EXPOSANTS PLUS 8 000 $
SPÉCIFICITÉS DE LA PROPRIÉTÉ							
Description	Présentateur des 4 foires (1 place)	Associés des 4 foires (2 places)	Majeur de la foire de Montréal (1 place)	Majeur Sélection parmi Québec - FTQ Magog Gatineau (1 place / foire)	Partenaire de la section pour les 4 foires (1 place)	Partenaire de la section pour les 4 foires (1 place)	Kiosque d'exposant et visibilité pour les 4 foires (10 places)
Exclusivité dans le secteur d'activités (Dans la foire commanditée).	X	X	X	X	X	X	X
Droit de premier refus.	X	X	X	X	X	X	X
PRÉSENCE NICHÉE							
La scène principale portera votre nom.	X						
Présentateur d'une série ou d'une section. (Exploitation physique de la section et visibilité sur toutes les plateformes rattachées)	Les Grandes Conférences	Série Habitation et nouvelles technologies OU Série Alimentation et santé			Section véhicules électriques	Section ateliers	
Allocution d'un représentant de votre organisation au Cocktail réseautage de la Soirée.	X						
Espace d'exposition	Un kiosque à l'entrée et un kiosque à la sortie du Chapiteau Principal (Valeur de 15 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau de la série commanditée (Valeur de 10 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau des "produits divers" (Valeur de 3 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau des "produits divers" (Valeur de 3 000 $)	Un kiosque à l'entrée de la section des véhicules électriques (Valeur de 3 000 $)	Un kiosque à l'entrée du chapiteau des "produits divers" (Valeur de 2 000 $)	Kiosque avec emplacement de choix à l'entrée ou à la sortie d'un chapiteau (Valeur de 2 000 $)
Possibilité de diffuser une capsule promotionnelle avant les conférences de la série commanditée.	X	X					
Logo et remerciement sur les écrans en rotation (conférences et scènes).	X	X	X	X	X	X	X

	PARTENAIRE ÉCOSPHÈRE 65 000 $	PARTENAIRES ÉNERGÉTIQUES 40 000 $	PARTENAIRE BÂTISSEUR MTL 15 000 $ CONFIRMÉ - FTQ	PARTENAIRES BÂTISSEURS 12 000 $ CONFIRMÉ - FTQ QUÉBEC	PRÉSENTATEUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 30 000 $	PARTENAIRE DES ATELIERS 15 000 $	PARTENAIRES EXPOSANTS PLUS 8 000 $
PRÉSENCE NICHÉE - SUITE							
Possibilité de donner une conférence ou un atelier. (Des conditions s'appliquent)	X Votre conférence sera filmée et diffusée sur le web	X Votre conférence sera filmée et diffusée sur le web	X	X	X	X	
Exploitation personnalisée du partenariat : concours, échantillonnage, animation, pavoisement, exposition, etc. Possibilité d'y mettre un chapiteau corporatif. (Des conditions s'appliquent)	À l'entrée du site et dans un emplacement privilégié	Emplacement privilégié	Emplacement secondaire	Emplacement secondaire	Dans la section réservée aux véhicules électriques	Dans la section réservée aux ateliers	
MÉDIAS ET OUTILS DE COMMUNICATION *(VOIR ANNEXE 4 – PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE)*							
Mention et remerciement dans les communiqués de presse de la région commanditée.	X	X	X	X	X		
Logo sur 2 bannières sur le site 1 mois avant l'événement.	X	X	X	X			
Logo sur les 1 000 affiches. (1 par région)	X	X	X	X	X	X	
Programmes imprimés 30 000 exemplaires. (1 par région)	Mot du présentateur + Une page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	Une page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	1/2 page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	1/2 page publicité + Logo le C1 et sur la page de remerciements aux partenaires	1/2 page publicité + Logo dans la page de remerciements aux partenaires	1/4 page publicité + Logo dans la page de remerciements aux partenaires	Logo dans la page de remerciements aux partenaires
Logo sur les signets promotionnels.	X	X			X	X	
Logo sur le chandail des bénévoles.	X	X			X	X	
Logo sur les publicités dans les magazines spécialisés de la région commanditée.	X	X	X	X			
Logo et/ou mention sur les publicités dans les journaux d'importance relatifs à la région commanditée.	À titre de présentateur	À titre d'associé	X	X	X		
Mention dans les publicités radio.	À titre de présentateur	À titre d'associé					
Mention et/ou logo dans les publicités télévisuelles.	À titre de présentateur	À titre d'associé					

	PARTENAIRE ÉCOSPHÈRE 65 000 $	PARTENAIRES ÉNERGÉTIQUES 40 000 $	PARTENAIRE BÂTISSEUR MTL 15 000 $ CONFIRMÉ - FTQ	PARTENAIRES BÂTISSEURS 12 000 $ CONFIRMÉ - FTQ QUÉBEC SEULEMENT	PRÉSENTATEUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 30 000 $	PARTENAIRE DES ATELIERS 15 000 $	PARTENAIRES EXPOSANTS PLUS 8 000 $
MÉDIAS ET OUTILS DE COMMUNICATION *(VOIR ANNEXE 4 – PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE)* - SUITE							
Logo sur la vidéo promotionnelle de la Foire ÉCOSPHÈRE 2018.	À titre de présentateur	À titre d'associé					
WEB & MÉDIAS SOCIAUX *(VOIR ANNEXE 4 – PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE)*							
Logo avec hyperlien dans l'infolettre. (2 envois mensuels à plus de 5 000 contacts)	X	X	X	X	X	X	
Mention sur la page Facebook.	4 Mentions et remerciements dont une sponsorisée + Possibilité d'organiser un concours	4 Mentions et remerciements dont une sponsorisée	Mention et remerciement	Mention et remerciement	2 Mentions et remerciements dont une sponsorisée	Mention et remerciement	Mention et remerciement
Logo sur le site web avec hyperlien vers votre site.	X	X	X	X	X	X	X
Logo et/ou mention sur les visuels des bannières et îlôts publicitaires sur les différents portails.	X	X	Pour les médias de la région commanditée uniquement	Pour les médias de la région commanditée uniquement	X	X	
AUTRES PRIVILÈGES							
Billets pour le cocktail réseautage et la Soirée avec vin d'honneur pour vous et vos invités.	12	10	8	8	6	6	4

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 1

PARTENAIRES CONFIRMÉS

- Druide;
- Le Fonds de solidarité FTQ;
- Ville de Gatineau;
- Ville de Magog;
- Ville de Montréal;
- Ville de Québec.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 2

EXEMPLES D'ATELIERS & ACTIVITÉS POUR LES 4 FOIRES

- Activité cuisine : 100 cuisiniers de 10 entreprises qui prépareront un repas communautaire pour 1 000 convives;
- Activités : construction écologique, technologies vertes, agriculture et alimentation écologique;
- Animation pour les enfants;
- Ateliers culinaires d'alimentation saine;
- Exposition de mini-maisons;
- Exposition de photos;
- Visite d'installation d'aquaponie.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 3

PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE

3.1 – DÉTAILS DES PLACEMENTS & OUTILS

RADIO & TÉLÉVISION
- Spécifications à venir

MÉDIAS IMPRIMÉS

Outils promotionnels
- 2 bannières de 4 x 30 pieds en vue sur le site 1 mois avant l'événement (pour chaque région).
- 1 000 affiches 11 x 17 pouces distribuées dans des endroits stratégiques;
- 30 000 programmes (imprimés sur papier FSC 100% recyclé) / 4 éditions (1 édition par région);
- Signets promotionnels de 3 x 8 pouces distribués lors des événements : ExpoHabitation, Salon national de l'habitation, SIDIM, et Expo Manger Santé et Vivre Vert.

JOURNAUX
- Spécifications à venir

MAGAZINES SPÉCIALISÉS
- 4 pages publicitaires dans la revue La Maison du 21e siècle (60 000 copies distribuées).

WEB
- Infolettre transmise 2 fois par mois à plus de 5 000 contacts;
- À bonifier en fonction des placements.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 3

PORTÉE MÉDIATIQUE & PROMOTIONNELLE

3.2 – STATISTIQUES LIÉES AUX PLATEFORMES DE LA FOIRE ÉCOSPHÈRE

PAGE FACEBOOK En date du 30 novembre 2017.

7 290 personnes aiment la page.

65 % Femmes
35 % Hommes

9 % 18-24 ans
27 % 25-34 ans
26 % 35-44 ans
17 % 45-54 ans
13 % 55-64 ans
8 % 65 et +

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

ANNEXE 4

ÉQUIPE DE LA FOIRE ÉCOSPHÈRE

4.1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

France LEVERT, présidente
Gestionnaire en développement durable, president du Réseau des femmes en environnement et du comité développement durable de l'Ordre des urbanistes du Québec;

Albert MICHAUD, vice-président
Chercheur à l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA),

Andréanne LAROUCHE, secrétaire
Ex-attachée politique du député fédéral de Brome-Missisquoi,

Jaime LERAKIS, trésorière
Notaire de formation, entrepreneure en services financiers, spécialisée en investissements responsables,

Brigitte BLAIS, administratrice
Journaliste scientifique et communications environnementales, analyste pour SÉ-AQLPA devant la Régie de l'énergie,

Benoit OUELLETTE, administrateur

Farida SAM, administratrice
Ingénieure, membre de l'Association technique pour l'industrie de la mécanique du bâtiment et d'Énergie Solaire Québec (ESQ),

4.2 - LA DIRECTION

Éric FERLAND, directeur général et membre fondateur
Ancien chef du Parti Vert du Québec (1994-1996), il a contribué à la mise en place du Festiv'Art de Frelighsburg, ainsi que l'exposition artistique de Pierre Gauvreau et Janine Carreau au Centre d'art de Frelighsburg. Conseiller municipal de Frelighsburg pendant 12 ans, il a instauré une infrastructure de recyclage, collaboré à une réglementation sur la coupe forestière et promu un plan d'intégration et d'aménagement architectural. Il est membre fondateur des AmiEs de la terre de Brome-Missisquoi et du Marché de solidarité régionale de Cowansville. Éric a été nommé « Eco All Star » par le magazine Harrowsmith Countryside en 2008, magazine sur la vie à la campagne. Il a été finaliste pour son implication environnementale au Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est et 2011.

FOIRE ÉCOSPHÈRE
ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION

NOUS JOINDRE

FOIRE ÉCOSPHÈRE
12A, rue Principale Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0
T : 450 538-5005
foireecosphere.org

Éric FERLAND, Directeur général
T : 450 538-5005
C : 450 525-4004
e.ferland@FoireECOSPHERE.org

Marie GUERETTE, Coordonnatrice et développement des affaires
m.guerette@FoireECOSPHERE.org

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

ÉCOSPHÈRE CANADA
2090 Innes Road
Ottawa (Ontario) K1B 3K5
ecospherecanada.org

Eric Hugo BASTIEN
T : 613 817-0146
e.bastien@ecospherecanada.org

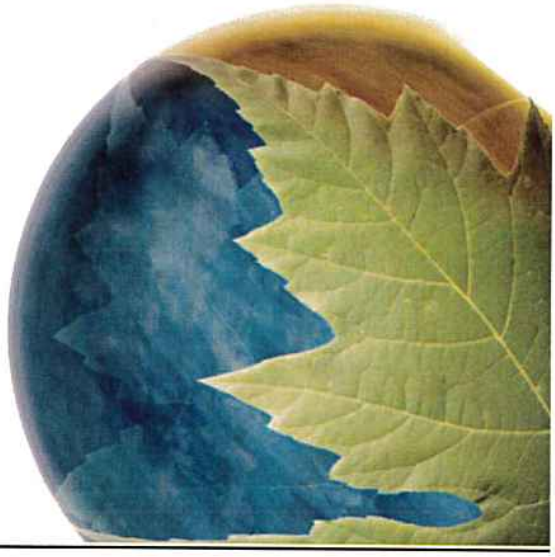

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

JL.
17/05/18

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y

installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2018 (7e édition) - 5 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Aspects financiers 1186717002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France MILORD
Agent de gestion ressources financières
Tél : (514) 872-2679

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.042

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186368001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 185 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 185 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019);

Organisme	Projet	Montant
Cybercap	**« TransiTIon - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »**	**60 000 $**
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes	« LES DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numériques qui codent »	**75 500 $**
Pour 3 points	« De coach sportif à coach de vie »	**25 000 $**
Forum jeunesse de Saint-Michel	**« Projet : Les 18-30 ans: On est là! On a une voix! Écoutez-nous! »**	**25 000 $**

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-31 16:05

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186368001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 185 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.
Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux années, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année. La première en 2015 pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$ en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018,

pour un montant supplémentaire de 4,5 M$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 7 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CE17 0712 du 3 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 50 000$ à Cybercap pour la réalisation du projet « Transition - Intégration professionnelle de jeunes décrocheurs par la multimédia »; 25 000 $ à Pour 3 points, pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie »; 5 000 $ à Forum jeunesse St-Michel pour le projet « Passeport Bénévole vers l'emploi » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

CE16 1760 du 9 novembre 2016
Accorder un soutien financier de 25 000 $, pour l'année 2016, à Pour 3 points, pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie », conformément à l'Entente

administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 0997 du 8 juin 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 50 000 $ à Cybercap pour « Transition - Intégration professionnelle de jeunes décrocheurs par la multimédia » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a effectué un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires. Le 15 février 2018, le SDSS a invité dix organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation régionale à présenter une proposition de projet pour le volet PROJETS JEUNESSE 18-30 ANS, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et en lien avec les objectifs du prochain plan d'action montréalais pour les jeunes. Les dix organismes sont : Les YMCA du Québec; Cybercap; Fondation Acrovive; Équipe R.D.P.; Services horticoles Les pousses urbaines; Pour 3 points; Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT; Forum jeunesse de Saint-Michel; Association Racines et Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes. L'Association Racines, Équipe R.D.P, les YMCA du Québec et la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT n'ont pas déposé de demande de soutien financier.

Cybercap
Projet : TransiTIon — Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia
Montant : 60 000 $

Le projet favorise le développement des compétences de 50 jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui éprouvent de sérieuses difficultés d'intégration socio-professionnelle, par un stage professionnel d'immersion en production multimédia.

Pour 3 points
Projet : De coach sportif à coach de vie
Montant: 25 000 $

Le projet propose de transformer des coachs sportifs en coach de vie, et ce, à travers un recrutement et une sélection hautement compétitive de coachs susceptibles d'œuvrer à long

terme dans les écoles pour le développement des jeunes. Le placement de ces coachs, qui s'effectue dans des écoles défavorisées sélectionnées de Montréal, comprend aussi une formation de deux ans**.** L'objectif du projet consiste à ce qu'une soixantaine de jeunes Montréalais et Montréalaises issus de milieux défavorisés puissent bénéficier d'un coach qualifié, pouvant développer leur plein potentiel afin qu'ils puissent réussir à l'école et dans la vie.

Forum jeunesse de Saint-Michel
Projet : Les 18-30 ans: On est là! On a une voix! Écoutez-nous!
Montant : 25 000 $
« Les 18-30 ans: On est là! On a une voix! Écoutez-nous! » est un projet issu du quartier Saint-Michel, porté par le Forum jeunesse de Saint-Michel depuis 2013 et dont bénéficie une clientèle jeunesse provenant de différents arrondissements dont Montréal-Nord, St-Léonard, Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce. Aujourd'hui, ce projet « PAR et POUR » les jeunes vise à favoriser la mobilité d'une quinzaine de jeunes du comité d'action vers d'autres quartiers pour aller nouer de nouveaux liens, s'inspirer d'autres pratiques et maximiser leur potentiel de créativité. L'objectif du projet est de rejoindre plus de 520 jeunes par le biais de la sensibilisation et de la mobilisation et que 160 jeunes participent activement aux différentes activités.

Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes
Projet: LES DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique qui codent
Montant: 75 500 $
Le projet propose deux objectifs spécifiques : promouvoir la culture scientifique et technologique auprès d'environ 300 jeunes femmes immigrantes en leur offrant des modèles féminins auxquels elles s’identifient et permettre aux participantes d’acquérir des savoirs et des savoir-faire de base en numérique et en entrepreneuriat pouvant faciliter un retour aux études en Science, Technologie, en Génie et en Mathématiques (STEGMA).

JUSTIFICATION

Le SDSS a identifié les dix organismes précédemment cités au regard de la pertinence de leurs interventions, des enjeux qu'ils traitent et de leur mission régionale. Les six projets reçus ont été étudiés par un comité de sélection qui s'est réuni le 27 mars 2018. Il était composé de cinq personnes, dont deux représentants du SDSS, un représentant d'arrondissement, une représentante du Forum jeunesse de l'Ile de Montréal et un représentant du Bureau de la Présidence de la Ville de Montréal. En conformité avec les résultats de l'analyse du comité, le SDSS recommande que les montants de soutien financier indiqués ci-dessous soient attribués pour chacun des quatre projets retenus. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de l’Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d’initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité. Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrivent dans au moins une des quatre orientations la Politique de développement social de la Ville de Montréal. Les problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont traitées à travers ces projets.
Le montant total à accorder concernant le volet PROJETS JEUNESSE 18-30 ANS de l'Entente est de 200 000 $.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés et/ou territoires ciblés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et la capacité à mobiliser des partenariats;

- la capacité à s’appuyer sur des données probantes ou efficacité reconnue et documentée.

Après analyse des résultats antérieurs et des projets proposés, le SDSS recommande leur appui considérant qu'ils visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

Les dates de début des projets de Cybercap, Pour 3 points et du Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier chaque projet. Cependant, les montages financiers, à même les budgets autonomes des organismes auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l’agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Entre 2015 et 2018, les soutiens financiers versés par toute unité d'affaires de la Ville aux OBNL faisant l'objet de ce sommaire sont énumérés en note additionnelle. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2015	2016	2017			
Cybercap	50 000 $	50 000 $	50 000 $	**« TransiTIon - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »**	**60 000 $**	**10 %**
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes	-	-	-	**« LES DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique qui codent »**	**75 500 $**	**66 %**
Pour 3 points	-	25 000 $	25 000 $	**« De coach sportif à coach de vie »**	**25 000 $**	**11 %**
Forum jeunesse de Saint-Michel	-	-	-	**« Les 18-30 ans: On est là! On a une voix! Écoutez -nous! »**	**25 000 $**	**45 %**

Les organismes Pour 3 points et Cybercap n'ont reçu aucun autre financement de la Ville que celui mentionné dans le présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s’inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment, en familiarisant les diverses clientèles aux nouvelles technologies, à une nouvelle pratique sportive et à des activités de socialisation et d'insertion socio-professionnelle. De plus, les projets d'organismes que le SDSS recommande de soutenir ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration sociale et économique des jeunes adultes. Ces initiatives ont comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 de chaque projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-24

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

Tél : 514 872-5614
Télécop. : 514 872-9848

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-31

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	FORUM JEUNESSE DE SAINT-MICHEL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total
Direction générale	CA16 14 0263		5 092,00 $		5 092,00 $
	CA17 14 0329			12 200,00 $	12 200,00 $
Total Direction générale			5 092,00 $	12 200,00 $	17 292,00 $
Diversité sociale et des sports	CA15 14 0070	1 951,00 $			1 951,00 $
	CA15 14 0160	4 000,00 $			4 000,00 $
	CA15 14 0348	12 200,00 $	1 439,00 $		13 639,00 $
	CA16 14 0045		4 000,00 $		4 000,00 $
	CA16 14 0263		7 108,00 $	1 439,00 $	8 547,00 $
	CA17 14 0126			4 000,00 $	4 000,00 $
	CE15 0915	4 113,05 $			4 113,05 $
	CE17 0712			4 000,00 $	4 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		22 264,05 $	12 547,00 $	9 439,00 $	44 250,05 $
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	c a 17140014			500,00 $	500,00 $
	ca 1514 0083	500,00 $			500,00 $
	Ca1 7140336			500,00 $	500,00 $
Total Villeray-St-Michel - Parc-Extension		500,00 $		1 000,00 $	1 500,00 $
Total		22 764,05 $	17 639,00 $	22 639,00 $	63 042,05 $

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total
Diversité sociale et des sports	CA17 08 0513			11 666,00 $	11 666,00 $
	CE16 0490		3 106,80 $		3 106,80 $
	(vide)	1 334,00 $	2 418,00 $		3 752,00 $
Total Diversité sociale et des sports		1 334,00 $	5 524,80 $	11 666,00 $	18 524,80 $
Saint-Laurent	CA15 080124	5 000,00 $			5 000,00 $
	CA16 080112		6 000,00 $		6 000,00 $
	CA16 080681E			7 670,00 $	7 670,00 $
Total Saint-Laurent		5 000,00 $	6 000,00 $	7 670,00 $	18 670,00 $
Total		6 334,00 $	11 524,80 $	19 336,00 $	37 194,80 $

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CYBERCAP**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 33, rue Prince, bureau 301, Montréal, Québec H3C 2M7, agissant et représentée par monsieur Christian Grégoire, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 865618615RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 10890322209
N° d'inscription d'organisme de charité : 865618615

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **SOIXANTE MILLE** dollars (60 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE HUIT MILLE** dollars (48 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DOUZE MILLE** dollars (12 000 $), au plus tard le 28 février 2019, après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de 2 millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 33, rue Prince, bureau 301, Québec H3C 2M7, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général, monsieur Christian Grégoire. P Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4ème étage, à Montréal, province de Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

CYBERCAP

Par : _____
Monsieur Christian Grégoire, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logo Ville Logo MTESS

Logos 2016 Ville + MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À CELLE-CI, SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186368001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 185 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1186368001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé(e) au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller budgetaire

Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.043

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1184005002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 $ à deux organismes, pour l'année 2018, soit à Intégration Jeunesse du Québec inc., un soutien de 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » et 100 000 $ pour le projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les trois projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $, dont 100 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds

québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 17:15

Signataire : Chantal I. GAGNON

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184005002**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 $ à deux organismes, pour l'année 2018, soit à Intégration Jeunesse du Québec inc., un soutien de 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » et 100 000 $ pour le projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les trois projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.
Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux années, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$. La première en 2015 pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$ en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à

l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 7 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0250 du 15 juin 2017
Accorder un soutien financier de 400 000 $, pour l'année 2017, à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013-2017)
CE17 0914 du 31 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dont 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)
CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le

ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0322 du 19 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 $, aux deux organismes ci-après désignés, dont 400 000 $ à Intégration Jeunesse inc. pour les projets « Valorisation Jeunesse » et « Place à la relève », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)

CE16 0736 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 25 000 $ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de la rue inter arrondissements », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG15 0397 du 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 580 000 $ aux organismes ci-après désignés, dont 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de la rue inter arrondissements » et 400 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds

DESCRIPTION

Dans le cadre du volet Insertion sociale et économique des jeunes et des immigrants de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a une enveloppe financière afin de soutenir des projets régionaux qui visent à permettre de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Les deux organismes à but non lucratif (OBNL) cités dans ce dossier, soit Intégration Jeunesse du Québec et Rue Action Prévention Jeunesse, ont été retenus de par la pertinence de leurs interventions, des enjeux qu'ils traitent et de leur mission régionale.

Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.

Projet : Camps pédagogiques: Sauveteurs de piscine, moniteurs de camp de jour

Montant : 300 000 $

Le projet permet d'offrir des formations en vue de l'obtention d'un emploi. En 2018-2019, un total de 90 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 53 moniteurs de camps de jour, 37 sauveteurs de piscine. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes, issus des écoles et des quartiers défavorisés, en majorité issus des communautés culturelles, recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la

démarche.

Organisme: Intégration Jeunesse du Québec inc.
Projet : Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève
Montant : 100 000 $
Ce projet permettra à des jeunes d'obtenir un emploi d'été dans le cadre du programme Valorisation jeunesse – Place à la relève. L'objectif de ce projet est d'offrir 300 emplois formateurs destinés à des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui sont en fin de parcours régulier au niveau secondaire et qui sont motivés. Tous les jeunes recevront une session d'information au marché du travail ainsi qu'un service d'accompagnement en emploi.

Organisme: Rue Action Prévention Jeunesse
Projet : Jeux de la rue
Montant : 50 000 $
Ce projet vise à prévenir les problématiques causées par le désoeuvrement, l'isolement et la pauvreté chez les jeunes en utilisant le sport comme levier d'intervention par le biais de tournois et compétitions. L'objectif principal des Jeux de la rue, projet régional, est de réaliser des activités sportives pour plus de 3 500 jeunes montréalais de 12 à 24 ans, avec une attention particulière aux jeunes marginalisés, exclus des réseaux sportifs traditionnels, ainsi qu'aux jeunes issus des communautés culturelles.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que les projets déposés dans ce dossier décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).
Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le SDSS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants ainsi que des familles et des jeunes issus des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des demandes présentées cette année, la reconduction de ces projets est recommandée.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir les projets. Les montages financiers, composés de budget autonome de des organismes auquel s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe, de même qu'un portrait des contributions versées par la Ville à ces mêmes organismes, pour les trois dernières années.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit:

Organisme	Soutien accordé	Projet

	2015	2016	2017		Soutien recommandé 2018	Soutien au projet global (%)
Intégration Jeunesse du Québec inc.	300 000 $	300 000 $	300 000 $	**« Camps pédagogiques »**	**300 000 $**	**73 %**
Intégration Jeunesse du Québec inc.	100 000 $	100 000 $	100 000 $	**« Programme Valorisation Jeunesse »**	**100 000 $**	**33 %**
Rue Action Prévention Jeunesse	50 000 $	50 000 $	50 000 $	**« Jeux de la rue »**	**50 000 $**	**29 %**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Ils permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Grâce à leurs expertises, les organismes promoteurs favorisent l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Pour approbation par le comité exécutif de deux des trois soutiens financiers
Juin 2018 Pour approbation par le conseil d'agglomération pour approbation d'un soutien financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain L LAVOIE
Conseiller en développement commuanuatire

Tél : 514 872-6214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-27

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-28

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	INTEGRATION JEUNESSE DU QUEBEC INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Direction générale	CM16 0592		320 000,00 $	80 000,00 $	400 000,00 $
	GDD 1175970005			200 000,00 $	200 000,00 $
	(vide)		80 000,00 $		80 000,00 $
Total Direction générale			**400 000,00 $**	**280 000,00 $**	**680 000,00 $**
Diversité sociale et des sports	CE15 1081	20 000,00 $	5 000,00 $		25 000,00 $
	CE16 0997		20 000,00 $	5 000,00 $	25 000,00 $
	CG13 0110	80 000,00 $			80 000,00 $
	CG15 0397	400 000,00 $			400 000,00 $
	CG16 0322		320 000,00 $		320 000,00 $
	CG17 0250			320 000,00 $	320 000,00 $
	CM12 0381	100 000,00 $			100 000,00 $
	CM15 0313	180 000,00 $	20 000,00 $		200 000,00 $
	CM15 0655	360 000,00 $	40 000,00 $		400 000,00 $
	(vide)	(1 281,00) $			(1 281,00) $
Total Diversité sociale et des sports		**1 138 719,00 $**	**405 000,00 $**	**325 000,00 $**	**1 868 719,00 $**
Total général		**1 138 719,00 $**	**805 000,00 $**	**605 000,00 $**	**2 548 719,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	RUE ACTION PREVENTION JEUNESSE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Ahuntsic - Cartierville	CA15090147	2 000,00 $			2 000,00 $
	CA15090265d	2 500,00 $			2 500,00 $
	CA16090167		2 000,00 $		2 000,00 $
	CA17090119			3 000,00 $	3 000,00 $
	ca17090183n			100,00 $	100,00 $
Total Ahuntsic - Cartierville		**4 500,00 $**	**2 000,00 $**	**3 100,00 $**	**9 600,00 $**
Direction générale	(vide)			37 500,00 $	37 500,00 $
Total Direction générale				**37 500,00 $**	**37 500,00 $**
Diversité sociale et des sports	CA14 090010	3 500,00 $			3 500,00 $
	CA14 090327	30 000,00 $			30 000,00 $
	CA15 090099	35 000,00 $			35 000,00 $
	CA15 090264	30 000,00 $			30 000,00 $
	CA16 090079		31 500,00 $	3 500,00 $	35 000,00 $
	CA16 090300			30 000,00 $	30 000,00 $
	CA17 090069			31 500,00 $	31 500,00 $
	CE14 0564	2 500,00 $			2 500,00 $
	CE14 1369	5 000,00 $			5 000,00 $
	CE14 1873		12 500,00 $		12 500,00 $
	CE15 0978	20 000,00 $	5 000,00 $		25 000,00 $
	CE15 1088	40 000,00 $	10 000,00 $		50 000,00 $
	CE15 1424	17 500,00 $	7 500,00 $		25 000,00 $
	CE15 2143	15 000,00 $	15 000,00 $		30 000,00 $
	CE16 0263		13 500,00 $	1 500,00 $	15 000,00 $
	CE16 0734		21 250,00 $	3 750,00 $	25 000,00 $
	CE16 0843		20 000,00 $		20 000,00 $
	CE17 0914			40 000,00 $	40 000,00 $
	CG13 0110	10 000,00 $			10 000,00 $

Diversité sociale et des sports	CG16 0322		40 000,00 $	10 000,00 $	50 000,00 $
	CG17 0210			36 000,00 $	36 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**208 500,00 $**	**176 250,00 $**	**156 250,00 $**	**541 000,00 $**
Saint-Laurent	CA16 080371		25 000,00 $		25 000,00 $
	CA16 080371B			25 000,00 $	25 000,00 $
	CA17 080407			2 000,00 $	2 000,00 $
	GDD 1156909002, CA15 08 0283	25 000,00 $			25 000,00 $
Total Saint-Laurent		**25 000,00 $**	**25 000,00 $**	**27 000,00 $**	**77 000,00 $**
Total général		**238 000,00 $**	**203 250,00 $**	**223 850,00 $**	**665 100,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

NUMÉRO DE DOSSIER : 1184005002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaire au 1212 rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, agissant et représenté par madame Sylvie Baillargeon, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il ou elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : N/A
N° d'inscription T.V.Q. : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : N/A

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de **TROIS CENT MILLE** dollars (**300 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE dollars (240 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de SOIXANTE MILLE dollars (60 000 $) au plus tard le 28 février 2019 après approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1212 rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale, madame Sylvie Baillargeon. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ……..e jour de …….. 2018

INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.

Par : _____
Madame Sylvie Baillargeon, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CG …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logo Ville Logo MTESS

Logos 2016 Ville + MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À CELLE-CI, SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184005002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 $ à deux organismes, pour l'année 2018, soit à Intégration Jeunesse du Québec inc., un soutien de 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » et 100 000 $ pour le projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les trois projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1184005002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé(e) au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point der service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller budgetaire

Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point der service Brennan

CE : 20.044

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.045

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183220002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 194 $ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Camp de jour Singerman », pour la période du 25 juin au 17 août 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée Côte-Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 45 194 $ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Camp de jour Singerman », pour la période du 25 juin au 17 août 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-29 11:38

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183220002**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 194 $ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Camp de jour Singerman », pour la période du 25 juin au 17 août 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée Côte-Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année : une première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois, soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Québec, qui prévoyait le déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par

la Ville pour la période 2017-2018.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1140 du 28 juin 2017
Accorder un soutien financier de 45 193 $ à Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camps Singerman », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée Côte-Saint-Luc /Approuver une projet de convention à cet effet

CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M $ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 0898 du 1er Juin 2016
Accorder un soutien financier de 45 194 $ à Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camps Singerman », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée Côte-Saint-Luc /Approuver une projet de convention à cet effet

CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1519 du 12 août 2015
Accorder un soutien financier de 45 193 $ à Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camps Singerman », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016) - Ville liée Côte-Saint-Luc /Approuver une projet de convention à cet effet

CG15 0418 du 18 juin 2015
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012
Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Le secteur "The Gardens" est constitué de plusieurs immeubles d'habitation désuets sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc et concentre une majorité de familles défavorisées. Celles-ci participent peu aux activités offertes par les organismes et n'ont souvent pas les moyens d'inscrire leurs enfants aux camps de jour. Grâce au tarif subventionné du projet « Camp de jour Singerman », ces derniers, essentiellement référés par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, peuvent y participer. Le financement octroyé par la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS permet à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce d'offrir des tarifs abordables pour la participation des enfants au camp.
Ce projet vise principalement à :

- permettre aux familles vivant sous le seuil de la pauvreté d'inscrire leurs enfants à un camp de jour abordable et de qualité afin que les parents puissent travailler durant l'été;
- permettre aux enfants de développer leur créativité, leur personnalité et de construire des liens avec d'autres enfants;
- améliorer la qualité de vie des jeunes du secteur "The Gardens".

JUSTIFICATION

Avant 2010, un soutien financier octroyé à Communauté sépharade unifiée du Québec permettait de réaliser le projet « Camp de jour Singerman ». Depuis 2010, la Ville de Côte Saint-Luc a confié sa réalisation au Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce.
Ce projet, reconduit depuis 2005, atteint des résultats particulièrement satisfaisants tant au niveau de sa couverture (nombre de jeunes touchés) que de la qualité des activités offertes. La Ville de Côte Saint-Luc a approuvé et recommandé le projet et va en assurer le suivi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) afin de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Le soutien financier recommandé pour cet organisme est en continuité avec les engagements antérieurs de la Ville de Montréal et vise la consolidation et la poursuite de ses actions.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années, pour le même projet, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé en 2018	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016	2017		
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	**Camp de jour Singerman**	45 193 $	45 194 $	45 193 $	**45 194 $**	100 %

Les soutiens financiers versés depuis 2015 par toute unité d'affaires de la Ville sont présentés en tableau Excel en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet facilite une meilleure intégration sociale des enfants du secteur défavorisé "The Gardens". En outre, il permet aux parents de maintenir ou trouver une activité rémunérée durant l'été.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation du projet au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Par ailleurs, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Johanne Derome, directrice du Service de la diversité et des sports, a désigné M. Luc Denis, directeur des sports, pour la remplacer du

21 avril au 14 mai 2018 inclusivement dans ses fonctions de directrice du Service de la diversité sociale et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

Tél : (514) 872-7254
Télécop. : (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-03

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-16

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	COMITE JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	CA 17 170092			57 747,46 $		57 747,46 $
	ca12 170420	224 228,00 $				224 228,00 $
	ca12 170423	50 135,00 $				50 135,00 $
	CA15 170060	270 832,50 $				270 832,50 $
	CA15 170287	10 000,00 $				10 000,00 $
	CA15 170349		361 112,00 $			361 112,00 $
	CA16 170090		95 929,00 $			95 929,00 $
	ca16 170159		500,00 $			500,00 $
	CA16 170195		10 000,00 $	10 000,00 $		20 000,00 $
	CA16 170220		180 553,00 $			180 553,00 $
	CA17 170011			541 664,50 $	135 416,25 $	677 080,75 $
	CA17 170092			39 274,87 $		39 274,87 $
	(vide)	92 398,50 $				92 398,50 $
Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce		**647 594,00 $**	**648 094,00 $**	**648 686,83 $**	**135 416,25 $**	**2 079 791,08 $**
Diversité sociale et des sports	CE 16 0898		45 194,00 $			45 194,00 $
	CE14 1128			9 039,00 $		9 039,00 $
	CE15 1519	36 000,00 $	9 193,00 $			45 193,00 $
	CE17 1140			36 155,00 $		36 155,00 $
	CG13 0309	10 708,60 $				10 708,60 $
Total Diversité sociale et des sports		**46 708,60 $**	**54 387,00 $**	**45 194,00 $**		**146 289,60 $**
Total général		**694 302,60 $**	**702 481,00 $**	**693 880,83 $**	**135 416,25 $**	**2 226 080,68 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 118 3220 002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 :

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, Québec, H4A 1L2, agissant et représentée par M. Simeon Pompey, directeur de l'animation, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 1006477671
N° d'inscription T.V.Q. : 141207548RP0001
N° d'inscription d'organisme de charité : 1145693223

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité sociale et des sports.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de **QUARANTE-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (45 194 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **TRENTE-SIX MILLE CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (36 155 $)** dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention,

- un deuxième et dernier versement au montant de **NEUF MILLE TRENTE-NEUF DOLLARS (9 039 $)**, dans les trente (30) jours suivant la remise du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **17 août 2018**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, Québec, H4A 1L2 et tout avis doit être adressé à l'attention Mme Andrée Lévesque, directrice adjointe. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Par : _____
Simeon Pompey, directeur de l'animation

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal,
le e jour de ……. 2018 (Résolution CE18 ……..).

PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE (2017-2018)

ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

(Ville-MTESS 2013-2018)

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de cette entente.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les projets réalisés dans le cadre de cette entente doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre les parties.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du projet.
- Les partenaires de l'entente mentionnée ci-haut (Ville de Montréal et gouvernement du Québec).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal pour un projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à cette entente (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2017-2018)

Logo Ville de Montréal Logo MTESS

Logos 2016 Ville + MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des projets réalisés par les partenaires de cette entente est effectuée de façon conjointe par la Ville et le ou les ministères ou organismes concernés.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre les parties au moins dix jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de cette entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville de Montréal est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :
Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, ou rémunérés à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doivent mentionner sur le document que celui-ci, ou le projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le gouvernement et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un organisme donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier la Ville et le ou les ministères concernés à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183220002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 194 $ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Camp de jour Singerman », pour la période du 25 juin au 17 août 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée Côte-Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1183220002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.046

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018. Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports. Approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

Il est recommandé de :

1. Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2018 à Montréal;
2. Autoriser un virement budgétaire de 430 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018;
3. Approuver le projet de convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:07

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018. Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports. Approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'*International Triathlon Union* (ITU), détenteur des droits internationaux pour le triathlon, a autorisé Triathlon Canada à tenir la Série mondiale de triathlon (WTS) à Montréal pour les années 2017 à 2019. La Série mondiale de triathlon (WTS) permet à la Ville d'atteindre les cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs adoptée en 2016. Triathlon International de Montréal (TIM), l'organisme promoteur mandaté par Triathlon Canada, a transmis le bilan de l'événement 2017 et son plan d'affaires pour 2018 au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). L'organisme sollicite à nouveau le soutien financier de la Ville pour la tenue de la Série mondiale de triathlon (WTS) en 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0199	18 mai 2017	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 $ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 125 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2017 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

CG16 0574	27 octobre 2016	Accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 $ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 $ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 $, en soutien en biens et services / Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution à cet effet.
CG16 0425	22 juin 2016	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 $ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 $ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.
CG16 0634	24 novembre 2016	Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

DESCRIPTION

La Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2018 se tiendra les 24, 25 et 26 août. Comme en 2017, l'événement se déroulerait dans le fleuve Saint-Laurent et sur le domaine public montréalais, principalement dans le Vieux-Port. Le départ et l'arrivée se feraient à partir du quai Jacques-Cartier. L'organisme prépare l'événement en collaboration avec la Société du Vieux-Port de Montréal, l'Administration portuaire de Montréal (Port de Montréal) et la Division des événements publics de la Ville (DEP).
En 2017, la Série mondiale de triathlon (WTS) avait réuni à Montréal plus de 82 athlètes élites de 34 pays et 850 athlètes amateurs. Pour l'édition de 2018, le promoteur prévoit la participation de plus de 90 athlètes élites et 1500 athlètes amateurs, en plus d'officiels et d'accompagnateurs en provenance de plus de 35 pays.

Le budget prévisionnel de la Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2018 s'élève à 3 097 426 $. Selon le dernier budget prévisionnel, la contribution financière demandée à la Ville est de 800 000 $. La valeur du soutien financier recommandé par le SDSS est de 430 000 $, devant être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites au protocole d'entente. Ce soutien financier représenterait 16 % des revenus escomptés avec le réajustement de la contribution de la Ville, soit 2 727 426 $. Ce ratio est acceptable pour un événement dit "de grande envergure" en démarrage.

À ce jour, les bailleurs de fonds suivants ont confirmé leur soutien à l'événement : Sport Canada, Secrétariat à la région métropolitaine, Tourisme Québec et Tourisme Montréal. Les lettres de confirmation sont disponibles en pièces jointes. Les autres bailleurs de fonds majeurs, notamment Développement économique Canada et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont pas encore confirmé leur soutien.

La Ville assumerait également un soutien en biens et services dont la valeur monétaire maximale serait de 125 000 $. Ce montant serait notamment affecté aux frais d'entrave (permis d'occupation temporaire du domaine public), à la perte de revenus de parcomètres et à la mise à disposition des services techniques nécessaires, sous réserve de la disponibilité de ces ressources. Selon la configuration du parcours, des aménagements temporaires seront prévus afin d'accueillir un nombre important de spectateurs. La DEP assure la coordination avec toutes les parties prenantes, notamment l'arrondissement de

Ville-Marie, les services d'urgence, la Société du Vieux-Port de Montréal et le Port de Montréal. Un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera déployé. Tous les aspects de la mise en place du parcours, notamment les frais de signalisation, de remorquage, de plans de détour, de location et de pose de barricades seront assumés par le promoteur.

JUSTIFICATION

Le promoteur, qui a une entente avec l'ITU jusqu'en 2019 pour maintenir ces séries mondiales à Montréal, a besoin d'un appui financier de la Ville pour tenir l'événement. L'opportunité de récurrence annuelle de la Série mondiale de triathlon (WTS) serait une occasion pour Montréal de démontrer son leadership et son savoir-faire événementiel sur la scène sportive internationale, en plus d'atteindre la cible de cinq (5) événements « Signature » qu'elle s'est fixée. Les besoins financiers pour un événement de cette envergure dépassent les limites du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES). Le démarrage d'événement « Signature » pour la Ville de Montréal, demande un apport important de fonds publics afin d'en assurer la pérennité.
L'expertise et la capacité organisationnelle du promoteur sont reconnues. TIM dispose de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour faire de cet événement une réussite. L'apport important dont bénéficierait l'événement en investissements provincial et fédéral vers Montréal réduirait les risques financiers. L'événement se distingue également par le rayonnement qu'il procurerait à Montréal et par les retombées sociales et économiques qu'il générerait.

La Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2017 a engendré un impact économique dans la région de Montréal de 10 200 000 $ en plus de la création de 62 emplois. TIM prévoit des retombées semblables pour l'édition 2018.

La tenue de cet événement à Montréal est une opportunité pour les adeptes de ce sport d'être en présence des meilleurs athlètes et entraîneurs du monde. De plus, TIM s'engage à mettre en œuvre un plan de legs pour le développement de l'expertise sportive à Montréal, notamment en impliquant la Fédération québécoise de triathlon, les clubs locaux et AlterGo, ce qui contribuerait à accroître le succès des futurs événements. Le promoteur s'engage également à laisser un legs en équipements de compétition et en matière de développement des entraîneurs.

Le volet élite (homme et femme) sera diffusé en direct, à la télévision et sur le web à travers le monde. En 2017, la série a été diffusée sur cinq continents avec un auditoire estimé de 37 millions de téléspectateurs (télédiffusion et web diffusion).

Aucune construction n'est nécessaire pour tenir cet événement. La Série mondiale de triathlon (WTS) représente une excellente occasion de promouvoir, à l'échelle internationale, la ville en elle-même et permettre de valoriser le fleuve Saint-Laurent auprès de la population montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 430 000 $, serait financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 430 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration devrait être virée au budget du SDSS pour ce faire. Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.
Selon le plan financier déposé par TIM, le budget total prévu pour la tenue de l'événement à Montréal est de 3 097 426 $ (voir le budget prévisionnel en pièce jointe). Les revenus escomptés avec le réajustement de la contribution de la Ville seraient de 2 727 426 $ et répartis comme suit :

Revenus publics 1 812 471 $, soit 66 % du budget:

- Ville de Montréal : 430 000 $ (soutien financier), soit 16 %
- Ville de Montréal : 125 000 $ (soutien en biens et services), soit 4 %
- Tourisme Montréal : 32 000 $, soit 1 %
- Gouvernement du Québec : 948 000 $, soit 35 %
- Gouvernement du Canada : 277 471 $, soit 10 %

Revenus autonomes : 914 955 $, soit 34 %

À ce jour, les revenus publics confirmés, incluant un soutien potentiel de 555 000 $ de la Ville, sont de 1 012 471 $.

La structure de versement est la suivante :

- Premier versement de 129 000 $ (30 %) dans les 30 jours suivant la signature de la convention;
- Deuxième versement de 258 000 $ (60 %) dans les 30 jours suivant la confirmation de l'obtention de financement de la part de l'ensemble des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel;
- Dernier versement de 43 000 $ (10 %) dans les 30 jours suivant le dépôt de la reddition de compte et conditionnelle au deuxième versement.

TIM s'engage à assumer tout dépassement de coûts et déficit en lien avec l'organisation de la Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2018 (voir la résolution en pièce jointe). Toute entente future avec la Ville devrait être d'une durée maximale d'un an. Les contributions antérieures à l'organisme promoteur sont présentées en pièce jointe.

L'événement 2017 a inscrit un déficit de 104 261 $, augmentant le déficit total (2016 et 2017) à 615 087 $. Conformément à la convention, la Ville de Montréal n'a assumé aucun dépassement de coûts ou déficit. L'organisme prévoit rembourser la dette d'ici le 31 décembre 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SDSS sensibilisera le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, TIM pourra aller de l'avant avec l'organisation de l'événement.
Si le présent dossier est retardé ou refusé, l'organisation adéquate de l'événement serait mise en péril et celui-ci pourrait être déménagé ailleurs. Cela risquerait de nuire à la réputation de Montréal comme Ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Concernant l'impact sur le domaine public, les différents trajets des courses impliqueront des fermetures de rues les 25 et 26 août dans le Vieux-Port de Montréal. Afin de minimiser l'impact sur les résidents du secteur et les visiteurs, un plan de détour sera communiqué avant la tenue de l'événement. Ce plan et sa mise en œuvre seront supervisés par la DEP et opérés par une firme externe spécialisée au choix et aux frais du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· 18 juin 2018 : Conseil municipal
· 21 juin 2018 : Conseil d'agglomération
· Juillet à août 2018 : suivi du respect des obligations assumées par chaque partie.
· 24-26 août 2018 : tenue de l'événement.
· Été/Automne 2018 : remise du legs à la communauté sportive montréalaise par le TIM.
· Automne 2018 : remise du rapport final à la Ville.
· Début 2019 : remise des états financiers vérifiés à la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-0734
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-08

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2018-05-22

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-25

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTREAL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CG16 0425	100 000,00 $			100 000,00 $
	CG16 0574	45 000,00 $			45 000,00 $
	CG17 0199		387 000,00 $	43 000,00 $	430 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**43 000,00 $**	**575 000,00 $**
Total général		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**43 000,00 $**	**575 000,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

ci-après appelée la « Ville »

ET : **TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL,** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 4000, rue Saint-Ambroise, bureau 190, Montréal, Québec, H4C 2C7, agissant et représentée par monsieur Patrice Brunet, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

ci-après appelée le « Cocontractant »

ci-après individuellement ou collectivement appelés « Partie » ou les « Parties »

ATTENDU QUE le Cocontractant organise et tiendra du 24 au 26 août 2018, sur le territoire de la Ville, un événement sportif d'envergure nommé le «Triathlon International de Montréal » (ci-après appelé l'« Événement ») qui comporte deux (2) volets qui seront tenus simultanément et sur le même parcours; à savoir une compétition de triathlon dans le cadre du circuit « Série mondiale de triathlon (WTS) de l'Union Internationale de Triathlon (ci-après appelée l'« UIT ») » et un triathlon populaire accessible au public;

ATTENDU QUE le Cocontractant assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a sollicité une contribution de la Ville afin de lui permettre de tenir son Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville accepte de fournir une contribution au Cocontractant pour la tenue de son Événement selon les modalités et aux conditions prévues à la présente convention de contribution étant entendu que sa contribution doit être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans cette dernière;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Cocontractant;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat des professionnels des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention de contribution, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

1.1 « **Directrice** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.2 « **Site** » : l'ensemble des rues, des parcs ou autres endroits autorisés qui est utilisé par le Cocontractant pour la tenue de son Événement qui appartiennent à la Ville identifié au Cahier de charge (Annexe 1), étant entendu que le Cocontractant doit obtenir l'autorisation préalable pour leur utilisation auprès des instances décisionnelles compétentes de la Ville, le cas échéant.

1.3 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Cahier de charge » daté du 23 avril 2018 qui décrit notamment les différentes activités et compétitions organisées et tenues par le Cocontractant dans le cadre de son Événement de même que le Site.

1.4 « **Annexe 2** » : la résolution du conseil d'administration du Cocontractant adoptée le 18 novembre 2017 autorisant monsieur Patrice Brunet à signer la présente convention de contribution.

1.5 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles ». La contribution financière de la Ville, à savoir la somme de quatre cent trente mille dollars (430 000 $), doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles figurant sur cette liste.

1.6 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Description et modalités de la contribution en biens et en services offerte par la Ville ». Cette contribution en biens et en services de la Ville doit exclusivement être affectée aux fins de la présente convention de contribution.

1.7 « **Annexe 5** » : le document intitulé « Plan de legs à la communauté montréalaise » préparé par le Cocontractant et daté du 4 mai 2018.

1.8 « **Annexe 6** » : le document intitulé « Protocole de visibilité de la Ville ».

1.9 **« Rapport annuel »** document présentant le profil du Cocontractant, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

1.10 **« Reddition de compte »** les rapports d'activités, les rapports d'étape, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées dans le cadre de l'Événement, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion; le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par la Directrice dans le cadre de l'Événement.

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 font partie intégrante de la présente convention de contribution et les dispositions de cette dernière prévalent sur toute disposition et des Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 qui seraient inconciliables avec celle-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention de contribution établit les modalités et conditions de la contribution de la Ville, à savoir le versement d'une somme maximale de quatre cent trente mille dollars (430 000 $) et un soutien en biens et en services pour une valeur maximale de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $), pour permettre au Cocontractant d'organiser et de tenir son Événement sur le territoire de la Ville.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention de contribution entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties à signer et se termine, sous réserve des articles 7 (Défauts) et 8 (Résiliation) lorsque toutes les obligations qui y sont prévues ont été complétées par les Parties.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 En considération du respect par le Cocontractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention de contribution, la Ville convient de :

5.1.1 **Contribution financière**

5.1.1.1 lui verser, à titre de contribution financière, une somme maximale de quatre cent trente mille dollars (430 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, laquelle somme doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles décrites à l'Annexe 3 de la présente convention de contribution. Cette contribution financière sera versée au Cocontractant comme suit :

i. une somme de cent vingt-neuf mille dollars (129 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention de contribution par la dernière des Parties à signer.

ii. une somme de deux cent cinquante-huit mille dollars (258 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant la confirmation de l'obtention de financement de la part de l'ensemble des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur les plans financier et organisationnel.

iii. une somme de quarante-trois mille dollars (43 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte que doit transmettre le Cocontractant à la Ville en vertu de l'article 6.3.3 de la présente convention de contribution, sous réserve de son approbation préalable par la Directrice, et conditionnelle au versement identifié à l'article 5.1.1.1 ii.

5.1.2 **Soutien en biens et en services**

5.1.2.1 lui octroyer un soutien en biens et services d'une valeur en nature maximale de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, pour l'organisation et la tenue de son Événement ; lesdits biens et services de même que les conditions sont plus amplement décrits à l'Annexe 4. Toutefois, le présent article ne peut ni ne doit être interprété comme un engagement de la Ville à fournir tous les services qui pourraient être demandés par le Cocontractant.

5.2 Le Cocontractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

5.3 Aucun versement effectué par la Ville ne peut être interprété comme constituant une quelconque reconnaissance que le Cocontractant respecte les termes, conditions et modalités prévus par la présente convention de contribution.

5.4 La Directrice peut suspendre, réduire ou annuler tout versement si le Cocontractant refuse ou néglige d'exécuter, en tout ou en partie, une de ses obligations à sa satisfaction et elle peut également, en telle circonstance exiger la remise de toute somme versée en vertu de la présente convention de contribution.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU COCONTRACTANT

En contrepartie des engagements pris par la Ville en vertu de la présente convention, le Cocontractant s'engage à :

6.1 **Collaboration**

6.1.1 collaborer entièrement avec la Ville et sa Directrice, de même qu'avec les personnes à qui elles auraient confié certains éléments de la présente convention de contribution.

6.1.2 obtenir, le cas échéant, tous les permis, licences et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur pour lui permettre de remplir ses obligations notamment à l'égard de la Ville.

6.1.3 fournir à la Directrice tout renseignement et document qu'elle requiert dans le cadre de la présente convention de contribution, y compris ceux concernant l'organisation et la tenue de son Événement.

6.1.4 informer régulièrement la Directrice de la progression de l'organisation de son Événement.

6.1.5 faire approuver préalablement par la Directrice tout changement significatif à son Événement.

6.1.6 dénoncer sans délai par écrit à la Directrice tout retard ou problème lié à l'organisation ou à la tenue de son Événement ou encore en lien avec la présente convention de contribution.

6.2 **Contribution de la Ville**

6.2.1 utiliser la contribution financière prévue à l'article 5.1.1 de la présente convention de contribution uniquement pour les dépenses admissibles décrites à l'Annexe 3 et respecter les conditions et modalités mentionnées à l'Annexe 4 quant au soutien en biens et en services prévu à l'article 5.1.2 de la présente convention de contribution.

6.2.2 intégrer la contribution de la Ville mentionnée aux articles 5.1.1 et 5.1.2 de la présente convention de contribution dans le budget global de son Événement et dans ses états financiers.

6.2.3 rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite à cet effet, toute portion non utilisée de la contribution financière telle qu'elle pourra être déterminée par la Directrice après examen des pièces justificatives.

6.2.4 assumer tous les dépassements de coûts au-delà de la contribution de la Ville prévue aux articles 5.1.1 et 5.1.2 de la présente convention de contribution étant entendu que ladite contribution financière ne peut être utilisée que pour payer les dépenses admissibles décrites à Annexe 3 de la présente convention de contribution.

6.2.5 affecter ou utiliser la contribution en biens et en services mentionnée à l'article 5.1.2 de la présente convention de contribution exclusivement aux fins de l'organisation et la tenue de son Événement (Annexe 1).

6.3 Finances du Cocontractant

6.3.1 assumer l'entière responsabilité financière liée à l'organisation ou à la tenue de son Événement, incluant tout dépassement des coûts et tout déficit y étant lié, le cas échéant, étant entendu que la Ville n'assume aucune responsabilité à cet égard et qu'elle

ne peut, en aucun cas, être tenue de verser un montant supérieur au montant total de sa contribution prévue à l'article 5 de la présente convention de contribution.

6.3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à la tenue de son Événement.

6.3.3 assurer une reddition de compte constante et transparente et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment :

6.3.3.1 Déposer la Reddition de compte auprès de la Directrice. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Directrice lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Directrice.

Transmettre à la Directrice, soixante (60) jours ouvrables après la tenue de son Événement, une Reddition de compte complète incluant également une revue de presse, un rapport final de l'Événement, une étude des retombées économiques, un rapport de dépenses détaillant précisément l'emploi des sommes qui seront versées notamment par la Ville à titre de contribution financière et des sommes, biens ou services qu'il affecte aux fins de son engagement (article 6.5.1 de la présente convention de contribution) de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5). Le rapport final doit faire état de l'atteinte ou non des objectifs mesurables présentés à la Directrice en vertu de l'article 6.3.6 de la présente convention de contribution. Cette Reddition de compte doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives et contenir tous les autres documents ou renseignements que la Directrice peut requérir en lien avec la présente convention de contribution.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison »**, la Reddition de compte doit être transmise à la Directrice dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison.

Cette Reddition de compte doit démontrer à la satisfaction de la Directrice comment le Cocontractant a entièrement respecté son engagement (article 6.5.1) de la présente convention de contribution de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5).

6.3.3.2 Tenir, aux fins de la présente convention de contribution, des comptes et des registres appropriés, précis et exacts tant à l'égard des sommes versées par la Ville qu'à l'égard des sommes, biens ou services qu'il affecte aux fins de son engagement (article 6.5.1 de la présente convention de contribution) de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) en contrepartie de la contribution financière de la Ville.

6.3.3.3 Tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités du Cocontractant pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces

sommes ont été utilisées et tenir une comptabilité adéquate, précise et exacte des revenus de toutes sources et des dépenses relatives à l'organisation et à la tenue de son Événement. Ces informations financières doivent être jointes à ses états financiers annuels.

6.3.4 En sus de ceux qu'il a déjà remis à la Ville, fournir à la Directrice au fur et à mesure où ils sont conclus, une copie des engagements formels en argent, en biens et en services fournis par d'autres bailleurs de fonds qui désirent contribuer à son Événement.

6.3.5 Autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville, moyennant un délai raisonnable. De plus, le Contractant accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes les pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

6.3.6 Soumettre à la Directrice pour approbation, le 15 juillet 2018, ses objectifs mesurables liés à la tenue de son Événement, dont notamment le nombre de participants (athlètes, entraîneurs, accompagnateurs, médias, etc.), le nombre de pays représentés, le nombre de spectateurs attendus, les retombées économiques, les retombées médiatiques, les heures de télédiffusion, l'auditoire télévisuel.

6.3.7 Utiliser la contribution de la Ville pour organiser et tenir son Événement. Dans le cas où le financement recueilli par le Cocontractant ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville (Annexe 1), le Cocontractant doit présenter à la Directrice, pour approbation, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée.

6.3.8 Présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement à la Directrice, et ce, dès qu'elles sont disponibles.

6.3.9 Payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de son Événement et des activités qui y sont reliées.

6.3.10 Conserver les pièces justificatives originales et les registres afférents pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de son Événement.

6.3.11 Dans les quatre-vingt-dix (90) de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès de la Directrice le Rapport annuel requis par cette dernière et comportant les informations qu'elle requiert;

6.3.12 Aviser promptement la Directrice par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

6.3.13 payer à la Ville, dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de son Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

6.3.14 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention de contribution.

6.3.15 Le Cocontractant accorde à la Directrice, pendant toute la durée de la présente convention de contribution, un statut d'observateur aux assemblées de son conseil d'administration traitant de sujets en lien avec la présente convention de contribution et à cet effet, il s'engage à transmettre à la Directrice, un avis de convocation de deux jours francs ainsi que l'ensemble des documents fourni au conseil d'administration pour la rencontre. Les obligations de fiduciaire et de confidentialité s'appliquant aux membres du conseil d'administration s'appliquent aussi intégralement à l'observateur.

6.3.16 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes,* et transmettre, pour chaque année de la présente convention, à la Directrice, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) après la fin de son exercice financier;

6.3.17 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000$), transmettre pour chaque année de la présente convention à la Directrice ses états financiers, le tout au plus tard quatre-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

6.4 Organisation et tenue de l'Événement

6.4.1 tenir son Événement et toutes les activités y étant reliées sur le territoire de la Ville, et ce, conformément aux exigences prévues par la présente convention de contribution.

6.4.2 tenir son Événement dans le respect du Cahier de charges (Annexe1).

6.4.3 assumer l'entière responsabilité organisationnelle de son Événement en respect avec la présente convention de contribution et fournir sur demande, à la Directrice, les explications pour les écarts ou les modifications à sa programmation ou au budget de son Événement;

6.4.4 s'assurer que l'Événement soit organisé en accord avec les plus hauts standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités, de façon à maintenir et rehausser l'image de marque de la Ville;

6.4.5 veiller à ce que l'aménagement du Site de même que sa remise en état après la tenue de l'Événement respecte toutes les modalités d'occupation et exigences qui lui sont communiquées par la Ville, et ce, sans endommager le mobilier urbain ou porter atteinte à l'intégrité des lieux étant entendu que le Site doit être remis dans son état initial conformément aux exigences et délais mentionnés dans le Cahier de charges (Annexe1);

6.4.6 adapter le Site afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

6.4.7 permettre à la Directrice de visiter le Site, en tout temps. À cet effet, le Cocontractant doit s'assurer que tous les fournisseurs retenus doivent, tant pour eux-mêmes que pour leurs sous-entrepreneurs, lui en faciliter l'accès pendant les heures normales de travail;

6.4.8 respecter la réglementation, fournir et installer, lorsque nécessaire, la signalisation appropriée prescrite par le *Code de la sécurité routière* (RLRQ c. C-24.2), par exemple en vue d'interdire le stationnement lors de la tenue de son Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue et transmettre pour approbation à la Directrice, les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « *Installation de panneaux prohibant le stationnement* »). Assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

6.4.9 soumettre à la Directrice, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

6.4.10 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par la Directrice;

6.4.11 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par la Directrice;

6.4.12 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à son Événement;

6.4.13 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de son Événement à la Directrice;

6.4.14 Assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec la Directrice, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par la Directrice et divulgués au Cocontractant, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par le Cocontractant à Montréal et qui y sont liées;

6.4.15 Transmettre à la Directrice dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités, des festivités ou des événements tenus en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

6.4.16 Le cas échéant, se procurer, en temps utile et à ses frais, auprès des autorités compétentes, tout permis, licence ou autorisation lui donnant le droit de tenir une quelconque activité relative à son Événement dans tout lieu appartenant à la Ville.

6.5 Plan de legs

6.5.1 Respecter entièrement son engagement de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction de la Directrice, au plus tard le 31 décembre 2018;

6.5.2 ne pas effectuer de substitution d'un élément ou d'une composante prévu au Plan de legs (Annexe 5) sans avoir obtenu, préalablement, l'approbation écrite de la Directrice étant entendu qu'une telle demande de substitution doit obligatoirement offrir un élément ou composante de même nature et ayant minimalement la même valeur pour la Ville.

6.6 Reconnaissance et statut

6.6.1 être, en tout temps, en règle avec les autorités gouvernementales fédérales, provinciales et municipales, notamment avec l'Agence du revenu du Canada, Revenu Québec, le Registraire des entreprises au gouvernement du Québec;

6.6.2 conserver, pendant toute la durée de la présente convention de contribution, son statut d'organisme à but non lucratif et, le cas échéant, aviser par écrit la Directrice de tout changement audit statut au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables dudit changement.

6.7 Affaires, relations et déontologie

6.7.1 agir et s'assurer que ses administrateurs, employés et bénévoles, ainsi que ceux de ses partenaires, agissent selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville et aux organismes partenaires de la Ville ou à des tiers;

6.7.2 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;

6.7.3 prendre toutes les mesures requises pour éviter de se placer en conflit d'intérêts, s'assurer que ses membres et ses employés évitent de se placer en conflit d'intérêts et se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard, le cas échéant;

6.7.4 informer la Directrice par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec lui ou de toute commission, salaire, honoraire, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention de contribution, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement;

6.7.5 s'assurer que ses employés, membres et bénévoles n'offrent que des services liés à l'organisation et à la tenue de son Événement et aux activités qui y sont reliées;

6.7.6 se conformer et s'assurer que ses membres, employés et bénévoles se conforment en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs et à toute autre consigne transmise par la Directrice, applicable à son Événement et aux activités qui y sont reliées;

6.7.7 adopter une conduite irréprochable dans toutes les démarches et interventions ayant trait à l'organisation et à la tenue de son Événement et aux activités qui y sont reliées.

6.8 Communications et promotion

6.8.1 conformément au Protocole de visibilité de la Ville (Annexe 6) et sous réserve de l'approbation préalable de la Directrice, mettre en évidence la contribution de la Ville dans l'organisation et la tenue de son Événement dans ses écrits, programmes, publications et annonces, sur tout support de communication utilisé, ainsi que dans la mise en application du Plan de legs (Annexe 5).

6.8.2 ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement un avis, un symbole ou un signe comportant une forme de discrimination.

6.8.3 assurer une visibilité à la Ville ou à ses représentants officiels lors des activités médiatiques, protocolaires et autres, organisées à Montréal et en lien avec la tenue de son Événement.

6.8.4 s'il y a lieu, permettre à la Ville d'installer des banderoles sur le Site de son Événement bien en vue des spectateurs.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Le Cocontractant reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention de contribution constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par le Cocontractant de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier la présente convention de contribution sur simple avis écrit, sans que le Cocontractant ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation.

7.2 Aux fins de la présente convention de contribution, le Cocontractant est en défaut :

7.2.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par le Cocontractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

7.2.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

7.2.3 si dans le délai mentionné dans l'avis écrit de la Directrice, il n'a pas remédié au défaut d'exécuter l'une ou l'autre de ses obligations aux termes de la présente convention de contribution.

7.2.4 s'il a fait une fausse déclaration ou a commis une fraude en rapport avec la présente convention de contribution.

7.2.5 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

7.3 Dans les cas mentionnés à l'article 7.2.3, si malgré l'avis de la Directrice, le Cocontractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention de contribution, à son entière discrétion. Si la présente convention de contribution est résiliée en vertu du présent article, le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville et toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant et la Ville se réserve le droit de réclamer en tout ou en partie les sommes déjà versées.

7.4 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.2.1, 7.2.2, 7.2.4 et 7.2.5, la présente convention de contribution est résiliée de plein droit dès la survenance de la situation et le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville et toute contribution financière non versée cesse alors d'être due et, le cas échéant, la Ville se réserve le droit de réclamer en tout ou en partie les sommes déjà versées.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Le Cocontractant peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre Partie, résilier la présente convention de contribution.

Dans un tel cas, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant, et le Cocontractant doit remettre à la Directrice la portion non utilisée de la contribution financière que la Ville lui a versée. De plus, la Ville se réserve le droit de réclamer, en tout ou en partie, les sommes déjà versées.

8.2 La Ville peut, à son entière discrétion, par un avis écrit à l'autre Partie, résilier la présente convention de contribution.

Dans un tel cas, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant, et le Cocontractant doit remettre à la Directrice la portion non utilisée de la contribution financière que la Ville lui a versée.

8.3 En cas de résiliation de la présente convention de contribution par la Ville, le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville en raison de l'exercice de ce droit à la résiliation.

ARTICLE 9
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Le Cocontractant déclare et garantit :

9.1 qu'il a le pouvoir de conclure la contribution financière et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

9.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

9.3 qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 13 de la présente convention.

9.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des obligations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci;

ARTICLE 10
ASSURANCES ET INDEMNISATION

10.1 Le Cocontractant souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de la présente convention de contribution, ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de son Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police d'assurance doit également couvrir les actes posés par ses administrateurs, bénévoles et employés dans le cadre de l'organisation et la tenue de son Événement. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée du Cocontractant. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée ou la protection d'assurance réduite par le Cocontractant sans un préavis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins trente (30) jours. Le Cocontractant doit remettre copie du certificat de la police d'assurance et de l'avenant, lesquels doivent respecter les exigences décrites ci-dessus, à la Directrice lors de la signature de la présente convention de contribution par les deux Parties et, le cas échéant, faire parvenir une copie du certificat du renouvellement de cette police à la Directrice, au plus tard quinze (15) jours avant son échéance.

10.2 Le Cocontractant doit souscrire, à ses frais auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège social ou une place d'affaires au Québec, une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par la Directrice, couvrant la protection pour le feu, le vol et le vandalisme des biens ou équipement qui lui sont prêtés par la Ville. Le Cocontractant doit remettre copie de certificat de cette police d'assurance et de l'avenant respectant les exigences décrites à l'article 10.1 de la présente convention de contribution à la Directrice au moins quinze (15) jours avant l'une ou l'autre des périodes de couverture suivantes :

i. si les biens ou l'équipement est livré par la Ville : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

ii. si le Cocontractant prend livraison des biens ou de l'équipement : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la prise de possession des biens ou de l'équipement jusqu'à la remise de ces derniers à la Ville après la tenue de son Événement à l'endroit indiqué par la Directrice.

10.3 Le Cocontractant garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention de contribution. Le Cocontractant prend fait et cause pour la Ville, ses représentants, mandataires et employés, dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise en capital, intérêts et frais, de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

10.4 Le Cocontractant renonce à exercer quelque recours que ce soit en dommages, indemnité ou compensation, ou à formuler quelque réclamation que ce soit contre la Ville, ses représentants, mandataires et employés, pour des dommages résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention de contribution et de l'organisation et de la tenue de son Événement à moins que ceux-ci résultent directement de la négligence ou actes intentionnels de la Ville ou de l'un de ses représentants, mandataires et employés.

ARTICLE 11
CESSION

11.1 Le Cocontractant ne peut céder ou transporter en tout ou en partie, à titre onéreux ou à titre gratuit, la présente convention de contribution ou quelque droit que ce soit qui lui est consenti en vertu de la présente convention de contribution.

11.2 Le Cocontractant ne peut autoriser un tiers à s'occuper de l'organisation de son Événement à sa place, de quelque manière que ce soit, sans l'approbation préalable écrite de la Directrice.

ARTICLE 12
AVIS

Tous documents, avis, approbation ou consentement qu'une Partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention de contribution doivent être donnés par écrit et expédiés sous pli recommandé ou envoyés par télécopie ou courriel à l'adresse prévue ci-après :

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Diversité sociale et des sports
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de : Madame Johanne Derome, directrice

Téléphone : 514 280-4283
Télécopieur : 514 872-2610
Courriel : jderome@ville.montreal.qc.ca

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

4000, rue Saint-Ambroise, bur. 190
Montréal (Québec) H4C 2C7

À l'attention de : Monsieur Patrice Brunet, président

Téléphone : 514-887-7111
Télécopieur :
Courriel : patrice.brunet@triatlonmontreal.com

ARTICLE 13
PROPRIÉTÉ INTELLECUELLE

13.1 Le Cocontractant concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec l'Événement réalisés par le Contractant, ses employés ou ses sous-traitants.

13.2 Le Cocontractant s'engage à obtenir de tous tiers, tous les droits de propriété intellectuelle requis pour donner plein effet à la licence concédée à la Ville en vertu du premier paragraphe de cet article.

ARTICLE 14
SURVIE DE CERTAINES CLAUSES

Nonobstant la fin de la présente convention, il est entendu entre les Parties que les articles 6.3.3.1, 6.3.11, 6.3.14, 6.3.16, 6.3.17, 10.3, 10.4 et 13 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 15
DISPOSITIONS FINALES

15.1 Le Cocontractant reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable de l'inexécution de ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

15.2 Aux fins de la présente convention de contribution, chaque Partie élit domicile à

l'adresse indiquée à la première page de la présente convention de contribution ou à toute autre adresse, dans la province du Québec, dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie par courrier recommandé.

15.3 Aucune modification aux termes de la présente convention de contribution n’est valide si elle est effectuée sans l’accord écrit préalable des deux (2) Parties.

15.4 Une disposition de la présente convention de contribution jugée invalide par le tribunal n’affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.5 La présente convention de contribution lie les Parties de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

15.6 Le Cocontractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

15.7 Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tels droits ou recours.

15.8 La présente convention de contribution est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.9 chacun des deux (2) exemplaires de la présente convention de contribution a valeur d’original

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION DE CONTRIBUTION EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Par : _____
Patrice Brunet, président

La présente convention de contribution a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 2018 (Résolution CG18……..…...).

ANNEXE 1

CAHIER DE CHARGES PRÉLIMINAIRE

Cahier de charge – Triathlon International de Montréal, présenté par Sportium(TIM) Édition 2018

Version 4
à jour au lundi, 23 avril 2018

Table des matières

I. **Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2018 (TIM)** 4

La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé

Profile des athlètes participants

Types d'épreuves pour les amateurs

Types d'épreuves pour les élites

II. **Horaire des activités – jeudi 23 août 2018** 6

III. **Horaire des entraînements – vendredi 24 août 2018** 6

IV. **Horaire des compétitions – Vendredi, Samedi & dimanche 24, 25 et 26 août 2018** 8

V. **Parcours natation : amateurs (super-sprint – 375 m) Samedi 25 août 2018** 9

VI. **Parcours natation : amateurs (sprint – 750 m) Samedi 25 août 2018** 9

VII. **Parcours natation : amateurs (standard 1 600 m / double standard 2 200m) / Dimanche 26 août 2018** 10

VIII. **Parcours natation : Élites (standard 1 500 m) Samedi 25 et dimanche 26 août 2018** 10

IX. **Parcours vélo: amateurs Samedi 25 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :09 à 12 :13) Dimanche 26 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :17 à 11 :53)** 11

X. **Parcours vélo: Élites (boucle de 4.5 km/9 tours) Samedi/dimanche 25/26 août 2018 (13 :56 jusqu'à 15 :05)** 12

XI. **Parcours de course à pied : amateurs Samedi 25 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :45 à 12 :30) Dimanche 26 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :00 à 12 :50)** 13

XII. **Parcours de course à pieds : Élites (4 tours) Samedi et dimanche 25 & 26 août 2018 de**

14 :00 à 15 :35 (boucle de 2,5 km même parcours que celui de vélo) 14

XIII. **Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale** 15

XIV. **Fermeture du parcours : samedi 25 et dimanche 26 août 2018** 16

Fournisseur de services
Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM)
Listes des fermetures : Autoroute 720 est**

XV. **Service de police de la ville de Montréal (SPVM)** 18

Besoin en service d'ordre
Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes
Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM
Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

XVI. **Société de transport de Montréal (STM)** 20

XVII. **Service de navettes fluviales** 20

XVIII. **Service des incendies de Montréal (SIM)** 21

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

XIX. **Médical & Urgences Santé** 22

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

XX. **Service des travaux publics de la Ville de Montréal** 23

Nettoyage des parcours de vélo et de course
Prêt de barricades pour fermeture de rues
Ramassage des ordures et du recyclage
Prêt de cônes orange
Prêt de tentes 10 x 10
Prêt de tables et chaise
Bloc de béton (Formule électrique)
PERMIS : arrondissement Ville-Marie
Vérification et réfection de la chaussée

XXI. **Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** 26

Bixi
Calèche

XXII. **Information générales** 27

Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2018 (TIM)

Montréal sera l'une des sept (7) villes hôtes des Séries mondiales de triathlon (WTS) 2018 de la fédération internationale de triathlon (ITU). L'étape montréalaise, organisée par le Triathlon Internationale de Montréal (TIM), aura lieu du 23 et 26 août 2018 au Vieux-Port de Montréal et dans les rues du Vieux-Montréal.

Tout comme l'édition 2017 du Triathlon International de Montréal, la compétition 2018 aura un volet participatif et un volet élite ITU en plus de l'ajout cette année d'une épreuve CAMTRI (niveau panaméricains élite) et course à pied pour les amateurs le vendredi soir. Le volet élite accueillera les meilleurs triathlètes à travers le monde, soit les 55 meilleurs hommes et les 55 meilleures femmes. Le volet amateur (participatif) vise, quant à lui, à attirer plus de 1 200 athlètes amateurs à compléter un triathlon sur le parcours pittoresque qu'est le Vieux-Montréal.

La Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2018 permettra aux athlètes élites de démontrer toute l'ampleur de leur talent sur un parcours de distance standard. Cette distance consiste à 1 500 mètres de natation, 40 kilomètres de vélo et 10 kilomètres de course à pied. Les athlètes amateurs auront, quant à eux, l'opportunité de compléter un parcours de distance super-sprint, sprint et standard. De plus, le TIM offrira de nouvelles épreuves à l'édition 2017 afin de promouvoir le sport à la communauté montréalaise, québécoise, canadienne et internationale, telles que le standard double ou longue distance.

Avec la venue de cette étape importante de triathlon à Montréal, le TIM vise à exposer la population à un sport complet s'inscrivant parfaitement bien dans un mode de vie sain.

Dans cette organisation nous profitons de l'appui de la Ville de Montréal, de la Société du Vieux-Port de Montréal, du Port de Montréal, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que de Triathlon Canada et de Triathlon Québec.

La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé

QUOI

- ✓ La compétition principale est la Série mondiale triathlon ITU de Montréal, une course de Triathlon **standard** pour les meilleurs athlètes au monde (élites**).**
- ✓ Il y aura aussi des courses pour les catégories amateurs sur les distances **super-sprint sprint, standard** ainsi que **double standard**.
- ✓ **Télédiffusion des épreuves élites :** En direct sur les 5 continents devant plus de 20 millions de téléspectateurs.

QUI

- ✓ Au total, **1 200 athlètes amateurs** des différents groupes d'âge sont attendus, dont **55** athlètes de l'élite masculine, **55** athlètes de l'élite féminine mondiale.
- ✓ Nous attendons des athlètes de plus de **35** pays pour les épreuves amateurs et élites.
- ✓ Les courses s'effectueront sur un parcours **en boucle** qui offrira plusieurs occasions aux spectateurs d'observer les athlètes gratuitement tout au long de leur trajet.

QUAND

- ✓ **Activités pré-courses :** le jeudi 23 août (Quai Jacques-Cartier seulement)
- ✓ **Entraînement (élite) :** le vendredi 24 août 2018 (bassin Jacques-Cartier, Chenal maritime et parcours vélo)
- ✓ **Course à pied (amateur) :** le vendredi 24 août 2018 en soirée (Vieux-Port de Montréal)
- ✓ **Compétitions :** les samedi et dimanche 25 & 26 août 2018

OÙ

- ✓ Les compétitions auront lieu dans le Bassin Jacques-Cartier, le chenal maritime, le Vieux-Port de Montréal et le Vieux-Montréal. La natation débutera au bassin Jacques-Cartier, et le reste du parcours suivra une boucle dans les rues de Montréal.

Profile des athlètes participants

Amateurs : Les athlètes des amateurs sont des athlètes âgés de 12 ans à + de 70 ans. Les catégories d'âges sont les suivantes

- ✓ 12-13
- ✓ 14-15
- ✓ 16-19
- ✓ 20-24
- ✓ 25-29
- ✓ 30-34
- ✓ 35-39
- ✓ 40-44
- ✓ 45-49
- ✓ 50-54
- ✓ 55-59
- ✓ 60-64
- ✓ 65-69
- ✓ 70-74
- ✓ Etc.

Élites : Les athlètes élites font partie des 100 meilleurs athlètes au monde et certains participants sont médaillés olympique ou champion du monde. Ils sont la crème de la crème de leur sport et continuent en 2018 leur cycle de préparation olympique en vue des Jeux de Tokyo 2020.

Types d'épreuves pour les amateurs

- ✓ **Triathlon super-sprint :** 375 m natation, 10 km vélo, 2.5 km course à pied
- ✓ **Triathlon sprint :** 750 m natation, 20 km vélo, 5 km course à pied
- ✓ **Triathlon standard :** 1 600 m natation, 40 km vélo, 10 km course à pied
- ✓ **Triathlon double standard :** 2 200 m natation, 80 km vélo, 20 km course à pied
- ✓ **Duathlon sprint :** 5 km course à pied, 20 km vélo, 2.5km course à pied
- ✓ **Duathlon standard:** 10 km course à pied, 40 km vélo, 5 km course à pied

Types d'épreuves pour les élites

- ✓ **Standard :** 1 500 m natation, 40 km vélo, 10 km course à pied

Horaire des activités – jeudi 23 août 2018

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
10 :30	11 :30	Conférence de presse (Hôtel InterContinental)
18 :00	20 :30	Soirée de bienvenue (Quai Jacques-Cartier)

Horaire des entraînements – vendredi 24 août 2018

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
09 :00	10 :00	Reconnaissance parcours de natation élite (Bassin Jacques-Cartier et Chenal maritime)

Note (reconnaissance natation) : L'horaire mentionné plus haut reste à confirmer. Nous validons les horaires du CN et du Cavalier-Maxime (AML)

Vendredi 24 août 2018 (reconnaissance)
Parcours de natation élite - 1500m

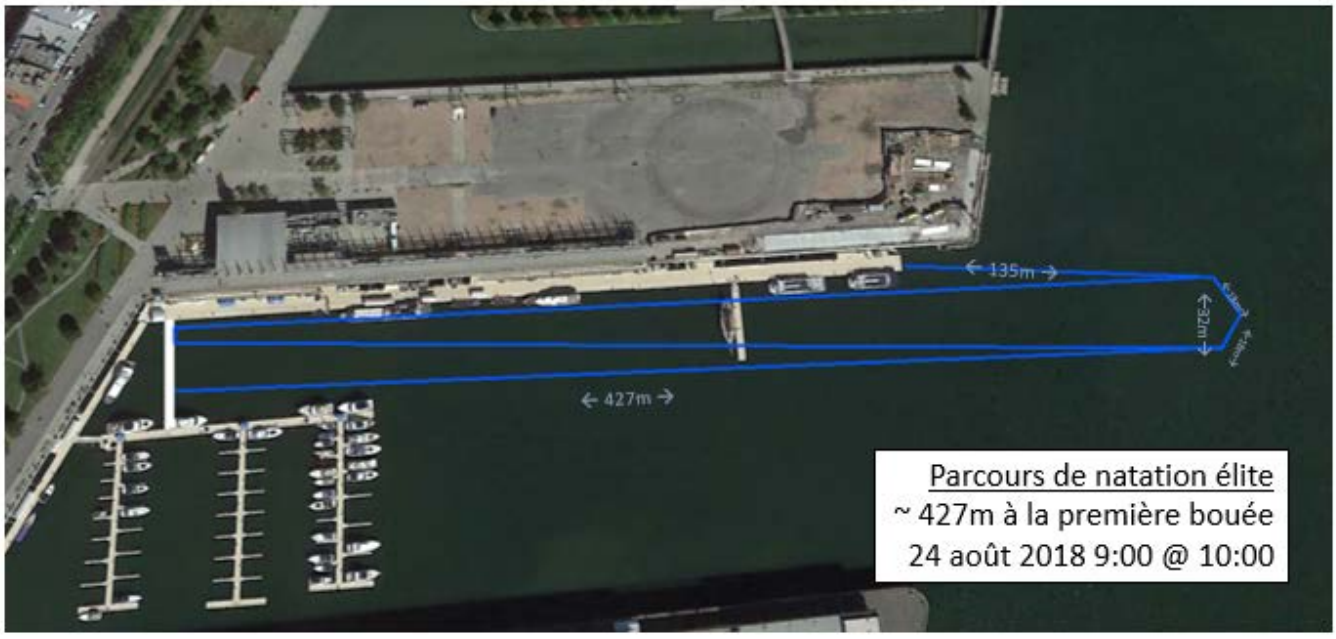

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
10 :00	11 :00	Reconnaissance parcours de vélo élite (2 tours)

Note (reconnaissance vélo) : Pour le parcours de vélo, aucune fermeture de rues ne sera nécessaire. Nous travaillons avec le SPVM afin d'offrir une escorte aux athlètes. La reconnaissance se ferait en respectant la signalisation routière et/ou les consignes de l'escorte policière. En 2018, il est demandé par l'ITU de procéder comme en 2017 soit de suivre la direction du parcours même si ceci impose de rouler en sens inverse sur certaine artère, il est aussi demandé d'effectuer deux tours du parcours.

Trajet proposé **(sujet à approbation par le SPVM et le Vieux-Port de Montréal)**

- Départ transition du Quai Jacques-Cartier
- Direction ouest de la Commune
- Nord Saint-Jean-Baptiste
- Est Notre-Dame
- Nord Panet
- Ouest Viger
- Sud Amherst
- Est Saint-Antoine
- Nord Montcalm
- Ouest Notre-Dame
- Sud Saint-Laurent
- Est de la Commune
- Sud Quai Jacques-Cartier
- Demi-tour transition et départ pour le 2e tour

Vendredi 24 août 2018 (reconnaissance)
Parcours de vélo élite – boucle de 4,5 km
(2 tours avec passage dans la transition)

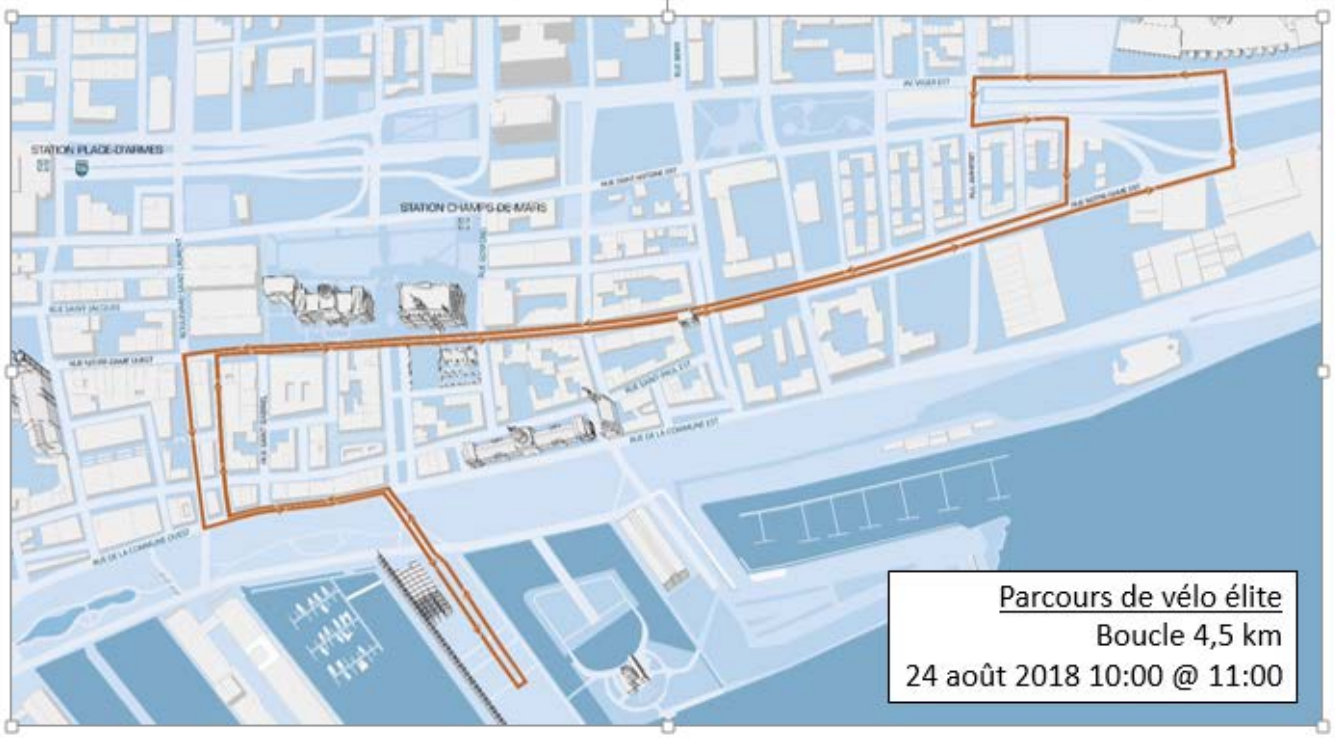

Horaire des compétitions – Vendredi, Samedi & dimanche 24, 25 et 26 août 2018

Note : L'horaire final des départs sera disponible le ***lundi 20 août 2018*** le lendemain de la clôture des inscriptions. Après cette date, un horaire détaillé des vagues de départ sera soumis à Luc DRAGON pour distribution à tous les intervenants concernés.

Vendredi 24 août 2018		
Lieu	**Quai Jacques-Cartier / Quai de l'horloge**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
19 :00	20 :30	10 km course à pied
19 :03	20 :33	5 km course à pied
19 :30	20 :30	5 km COUCOU course à pied

Samedi 25 août 2018		
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Quai Jacques-Cartier / Quai de l'horloge / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
07 :00	08 :48	Amateurs : Triathlon sprint – Défi corporatif BDC
08 :00	09 :48	Amateurs : Triathlon sprint - hommes
08 :20	10 :08	Amateurs : Triathlon sprint – femmes
09 :00	9 :56	Amateurs : Triathlon super-sprint – U13 et U15 hommes
09 :30	09 :59	Amateurs : Triathlon super-sprint – U13 et U15 femmes
10 :00	11 :48	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI hommes
11 :00	12 :48	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI femmes
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Chenal maritime / Quai Jacques-Cartier / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
13 :36	15 :35	Série mondial de Triathlon: Triathlon standard - femmes
15 :45	15 :55	Cérémonies des médailles

Dimanche 26 août 2018		
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Quai Jacques-Cartier / Quai de l'horloge / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
07 :00	08 :40	Amateurs : Duathlon sprint
07 :00	10 :27	Amateurs : Triathlon double standard - hommes
07 :02	12 :50	Amateurs : Duathlon standard
07 :03	12 :53	Amateurs : Triathlon double standard - femmes
08 :00	11 :50	Amateurs : Triathlon standard – femmes
08 :03	11 :53	Amateurs : Triathlon standard – équipes
09 :15	13 :05	Amateurs : Triathlon standard – hommes 40+
09 :18	13 :08	Amateurs : Triathlon standard – hommes 39-
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Chenal maritime / Quai Jacques-Cartier / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
13 :36	15 :30	Série mondial de Triathlon: Triathlon standard - hommes
15 :40	15 :50	Cérémonies des médailles

Parcours natation : amateurs (super-sprint – 375 m)
Samedi 25 août 2018

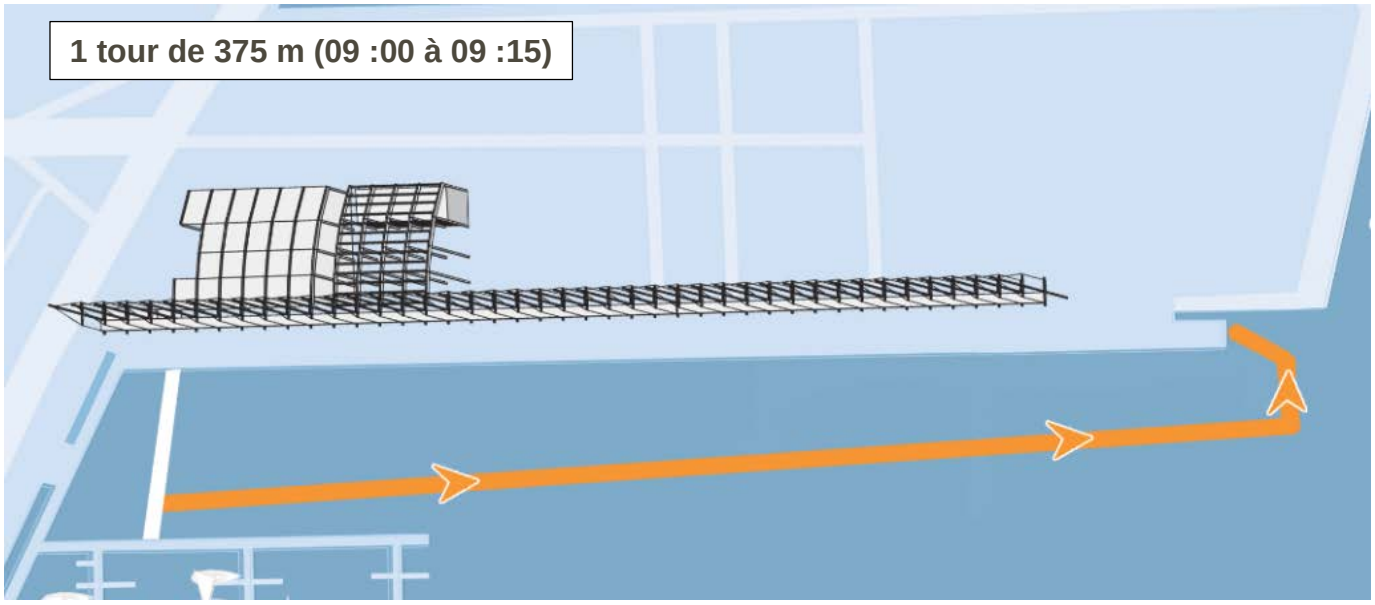

Parcours natation : amateurs (sprint – 750 m)
Samedi 25 août 2018

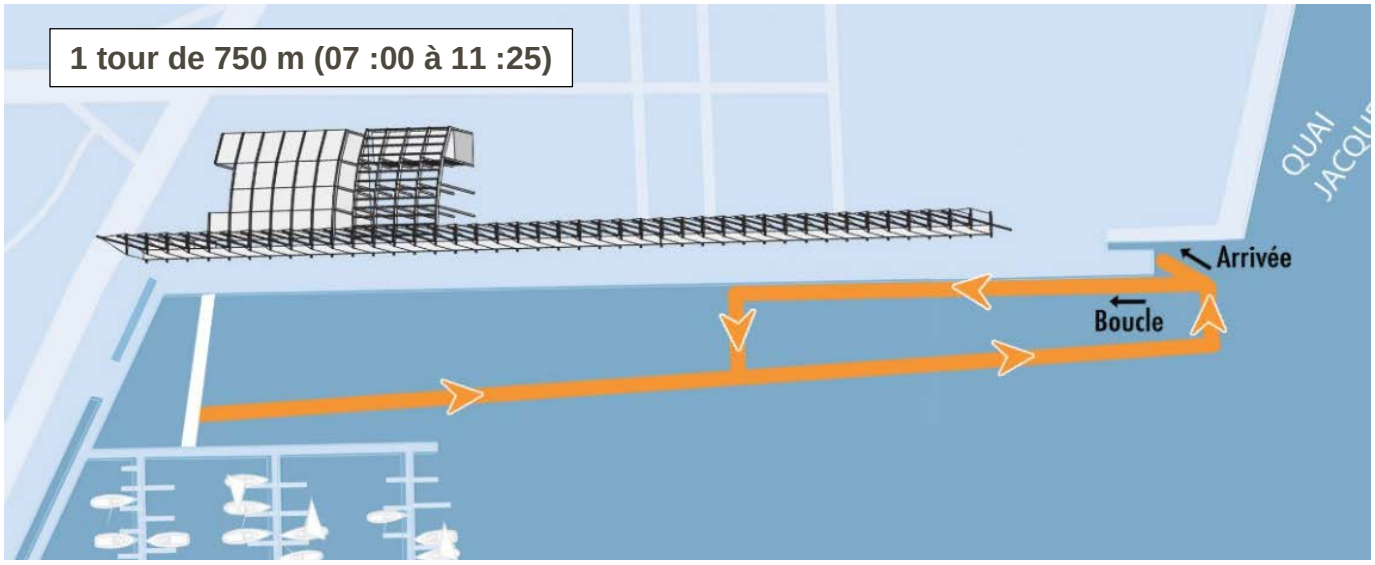

Parcours natation : amateurs (standard 1 600 m / double standard 2 200m) / Dimanche 26 août 2018

Standard : retour 2x quai de départ (08 :20 à 10 :10)
Double standard : retour 3x quai de départ (07 :25 à 07 :53)

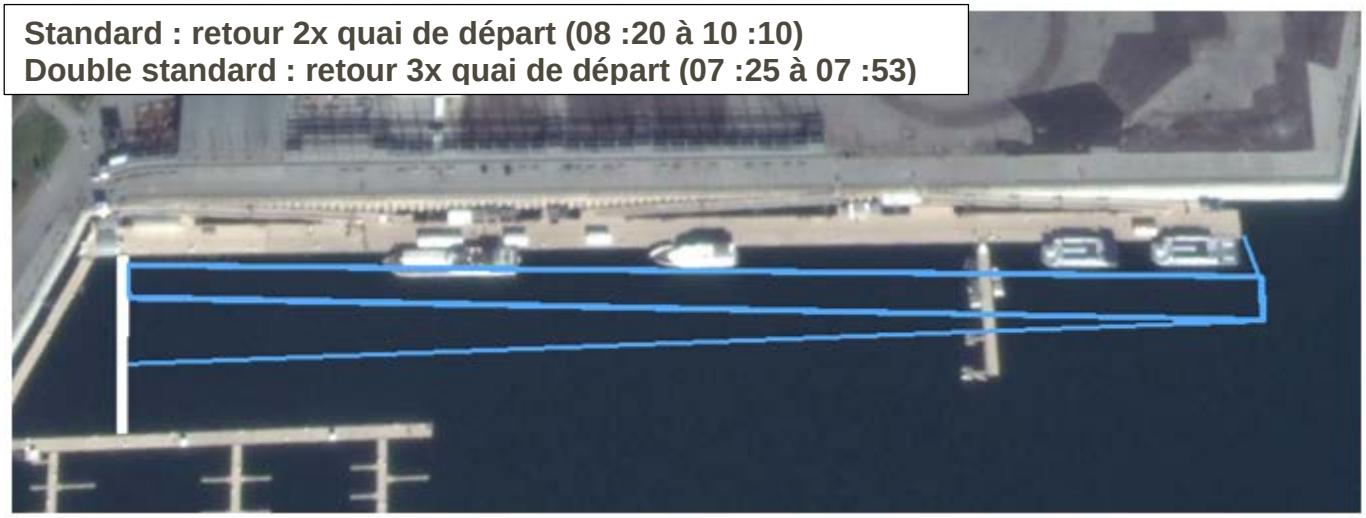

Parcours natation : Élites (standard 1 500 m)
Samedi 25 et dimanche 26 août 2018

Standard : retour 1x quai de départ (13 :36 à 14 :00)

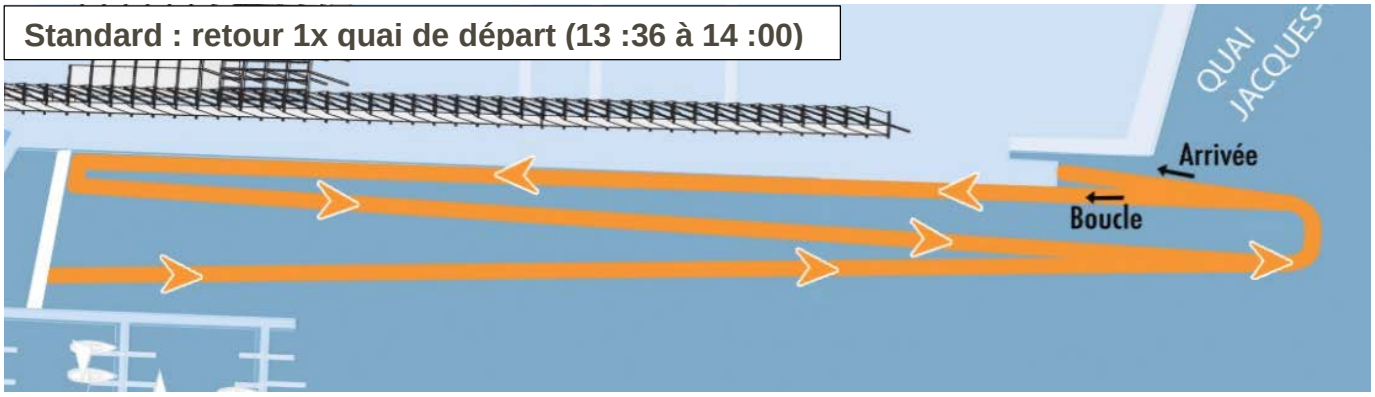

Parcours vélo: amateurs
Samedi 25 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :09 à 12 :13)
Dimanche 26 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :17 à 11 :53)

ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOUR	QUAND
Super-sprint	10 km	2	Samedi
Sprint	20 km	4	Samedi
Standard	40 km	8	Dimanche
Double standard	80 km	16	Dimanche

Note : Pour toutes les épreuves amateurs, les participants ne repassent pas dans la transition située sur le Quai Jacques-Cartier entre chacun des tours. Ils y reviennent seulement au dernier tour.

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller :**
  - Rue de la Commune direction ouest
  - Rue Saint-Jean-Baptiste direction nord
  - Rue Notre-Dame direction est
  - Demi-tour vers l'ouest entre la rue Panet et l'avenue Papineau
  - Rue Panet direction nord
  - Avenue Viger en direction est
  - Demi-tour vers l'ouest entre la rue Panet et l'avenue Papineau
  - Avenue Viger en direction ouest
  - Rue Amherst direction sud
  - Rue Saint-Antoine direction est
  - Rue Montcalm direction nord
- **Retour**
  - Rue Notre-Dame direction ouest
  - Boulevard Saint-Laurent direction sud
  - Rue de la Commune direction est
  - Boucle : rue Saint-Jean-Baptiste
  - Tour final : retourne au Quai Jacques-Cartier sud
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

Parcours vélo: Élites (boucle de 4.5 km/9 tours)
Samedi/dimanche 25/26 août 2018 (13 :56 jusqu'à 15 :05)

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller :**
  - Rue de la Commune direction ouest
  - Rue Saint-Jean-Baptiste direction nord
  - Rue Notre-Dame direction est
  - Rue Panet direction nord
  - Avenue Viger en direction ouest
  - Rue Amherst direction sud
  - Rue Saint-Antoine direction est
  - Rue Montcalm direction nord
- **Retour**
  - Rue Notre-Dame direction ouest
  - Boulevard Saint-Laurent direction sud
  - Rue de la Commune direction est
  - Quai Jacques-Cartier vers la transition et ils/elles repartent pour un autre tour
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

Parcours de course à pied : amateurs
Samedi 25 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :45 à 12 :30)
Dimanche 26 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :00 à 12 :50)

ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOUR	QUAND
Super-sprint	2,5 km	1	Samedi
Sprint	5 km	2	Samedi
Duathlon sprint	5 km / 2, 5 km	2 / 1	Dimanche
Duathlon standard	10 km / 5 km	4 / 2	Dimanche
Standard	10 km	4	Dimanche
Double standard	20 km	8	Dimanche

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller/retour :**
  - Nous utilisons les installations du Vieux-Port, du Quai Jacques-Cartier au Quai de l'Horloge en passant par le Parc du bassin Bonsecours
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

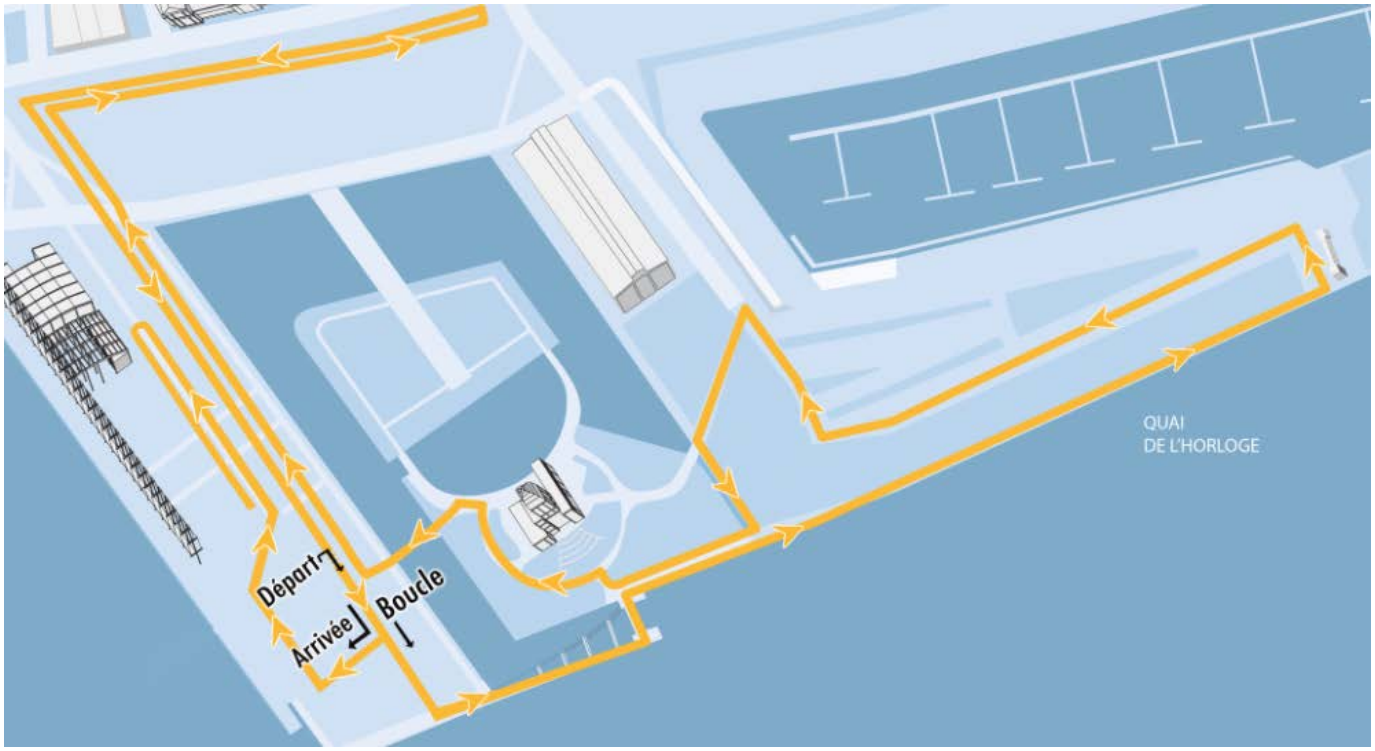

Parcours de course à pieds : Élites (4 tours)
Samedi et dimanche 25 & 26 août 2018 de 14 :00 à 15 :35
(boucle de 2,5 km même parcours que celui de vélo)

Quatre (4) boucles de 2,5 km.

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller :**
  - Rue de la Commune direction ouest
  - Rue Saint-Jean-Baptiste direction nord
  - Rue Notre-Dame direction est
  - Demi-tour avant la rue Bonsecours
- **Retour**
  - Rue Notre-Dame direction ouest
  - Boulevard Saint-Laurent direction Sud
  - Rue de la Commune direction est
  - Quai Jacques-Cartier vers la transition et ils/elles repartent pour un autre tour
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale

Les spectateurs et participants seront invités à utiliser le transport en commun et de circuler à pied dans le Vieux-Montréal.

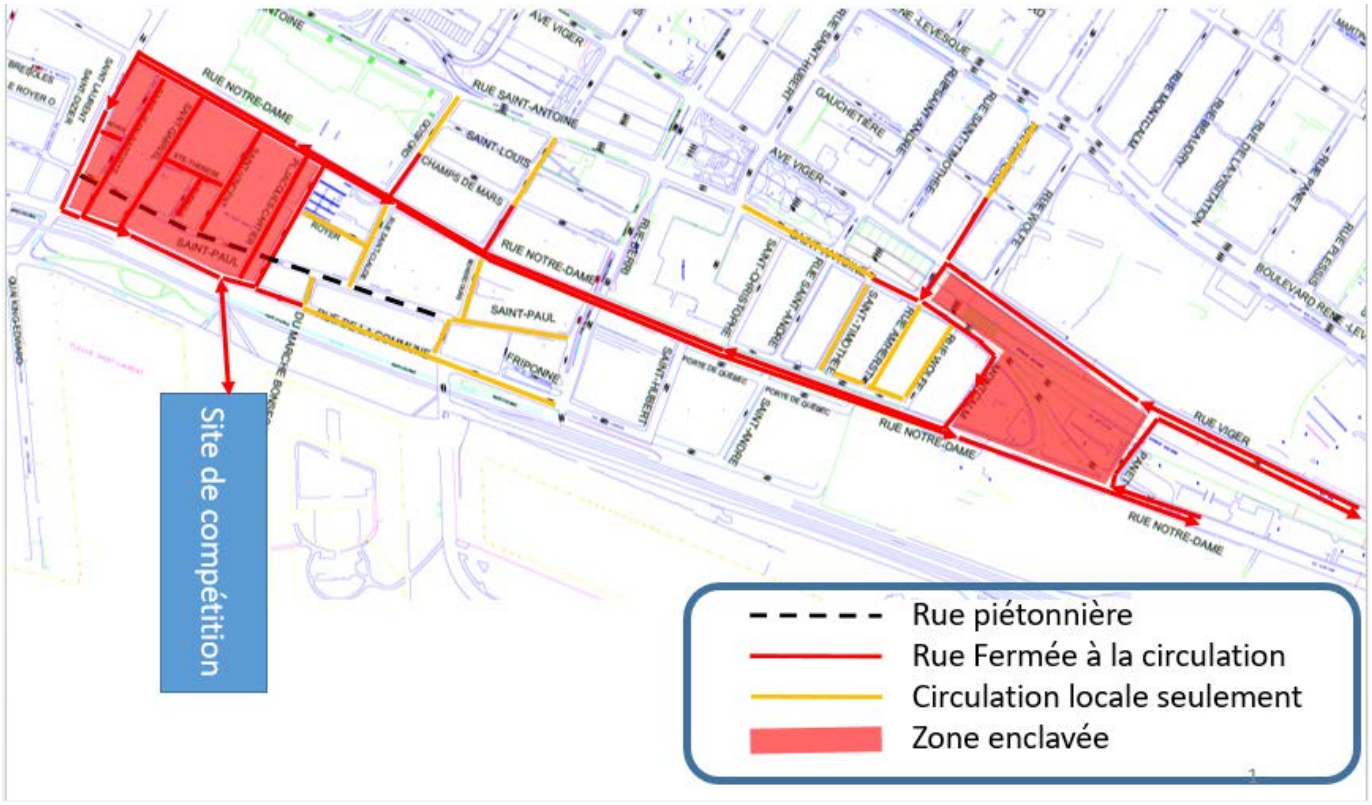

La signalisation de Signalisation 1010 indiquera aux automobilistes les détours, l'accès au Vieux-Port et les avis de circulation locale.

Le détail de la signalisation sera disponible via cet hyperlien :
http://montreal.triathlon.org/fr/evenement/communaute/

Fermeture du parcours : samedi 25 et dimanche 26 août 2018

Fournisseur de services

Signalisation 1010 a été contractée par Triathlon International de Montréal pour établir le plan de signalisation et procéder au déploiement des fermetures de rues. Selon leurs recommandations, voici la liste des actions reliées à l'évènement.

- Installation des avis 'Rue Fermé' le ***15 août 2018***, soit 10 jours avant l'événement
- Installation des panneaux défense de stationner le 24 août avant ***10 :00***
- Défenses de stationner de minuit à ***18 :00*** le samedi ***25 août 2018***
- Défenses de stationner de minuit à ***18 :00*** le dimanche ***26 août 2018***
- Remorquage des voitures à partir de ***3 :00*** **(sans sirène tel que demandé par les opérations de la Ville de Montréal)** les ***25 et 26 août 2018***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront installées le ***vendredi 24 août 2018***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront retirées le ***dimanche 27 août 2018, immédiatement après la fin des courses***

Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM)

- **Fermeture complète :** rue complètement fermée sans possibilité de circulation
- **Fermeture partielle :** soit un côté de rue est maintenu pour des corridors d'urgences soit une circulation local est autorisé pour permettre aux résidents et aux commerçants du quartier de pourvoir quitter les lieux et revenir lorsque possible.

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue de la Commune est (de Berri à Bonsecours)	06 :00	17 :00		X	X (accès au Vieux-Port)
Arr. VM : Rue de la Commune est (de Bonsecours à Place Jacques-Cartier)	06 :00	17 :00		X	X (accès débarcadère d'hôtel)
Arr. VM : Rue de la Commune est (de Place Jacques-Cartier à Saint-Laurent)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue de la Commune ouest (de McGill à Saint-Laurent)	06 :00	17 :00		X	X (accès au Vieux-Port et débarcadère d'hôtels)
Arr. VM : Boulevard Saint-Laurent (de la Commune est à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Boulevard Saint-Laurent (de Notre-Dame à Saint-Antoine)	06 :00	17 :00	X (Pour voie d'urgence)		
Arr. VM : Rue Notre-Dame est (de Saint-Laurent à Papineau)	06 :00	17 :00	X		X (Molson seulement)
Arr. VM : Rue Panet (de Notre-Dame est à Viger est)	06 :00	16 :00	X		X
Arr. VM : Rue Viger est (de Papineau à Amherst)	06 :00	16 :00	X		
Arr. VM : Rue Amherst (de René-Lévesque à Viger est)	06 :00	16 :00		X	X
Arr. VM : Rue Amherst (de Viger est à Saint-Antoine est)	06 :00	16 :00	X		

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue Amherst (de Saint-Antoine est à du Glacis)	06 :00	16 :00		X	X
Arr. VM : Rue Saint-Antoine Est (de St-Timothée à Notre-Dame est)	06 :00	16 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Antoine Est (de St-Hubert à St-Timothée)	06 :00	16 :00		X	X
Arr. VM : Rue Montcalm (de Saint-Antoine Est à Notre-Dame)	06 :00	16 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Paul (de Berri à Bonsecours)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Saint-Jean-Baptiste (de la Commune à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Gabriel (de la Commune à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Vincent (de Saint-Paul à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Vaudreuil (de Sainte-Thérèse à Saint-Paul)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Sainte-Thérèse (de Saint-Vincent à Saint-Gabriel)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Le Royer (de Saint-Laurent à Saint-Jean-Baptiste)	06 :00	17 :00	X		X (accès d'hôtel)
Arr. VM : Rue Gosford (de Saint-Antoine à Champs de Mars)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Gosford (de Champs de Mars à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Claude (de Saint-Paul à Notre-Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Le Royer (de Place Jacques-Cartier à Saint-Claude)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Bonsecours (de la Commune à Notre Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Bonsecours (de Saint-Antoine à Champs de Mars)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Bonsecours (de Champs de Mars à Notre-Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Berri (descente) (de Saint-Paul à Notre Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Berri (montée) (de Champs de mars à Notre-Dame)	06 :00	17 :00		X	X

Listes des fermetures : Autoroute 720 est**

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Fermeture sortie #7 (Pont Jacques-Cartier)	05 :30	16 :00	X		
Fermeture de l'entrée de l'autoroute 720 ouest via l'avenue Viger est	05 :30	16 :00	X		

** À valider avec Signalisation 1010 et le MTQ

Service de police de la ville de Montréal (SPVM)

Besoin en service d'ordre

- Participer à la coordination de la fermeture et l'ouverture des rues sur le parcours du triathlon
- Patrouille nautique est nécessaire lors des épreuves élites les samedi 25 août et dimanche 26 août 2018 de 12 :00 à 15 :00.
- Escorte moto (7 motards) est nécessaire lors de la reconnaissance de parcours de vélo des athlètes élites internationaux (vendredi 24 août 2018 de 10 :00 à 11 :00)
- Entente en négociation le SPVM.
- Le responsable de la sécurité du triathlon, Jérôme TRUDEL, travaillera en étroite collaboration avec le SPVM afin de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour assurer un déroulement sans anicroches de l'évènement dans les rues de Montréal
- Le TIM placera suite au recommandation du SPVM des camions anti-bélier à certaine intersection du parcours.

Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes

Le Triathlon International de Montréal s'engage à recruter les bénévoles ou service de sécurité nécessaires pour s'assurer conjointement avec le service de police de la ville de Montréal (SPVM), que l'évènement se déroulera sans problèmes. Les intersections suivantes sont des endroits névralgiques qui demandent selon nous l'assistance du SPVM ou des cadets de la police.

Intersections	Qui
McGill / de la Commune	Police
Notre-Dame / Saint-François-Xavier	Police
Notre-Dame / Saint-Urbain	Police
Notre-Dame / Saint-Laurent	Police
Notre-Dame / Place Jacques-Cartier	Police
de la Commune / Saint-Laurent	Police
de la Commune / Berri	Police
Saint-Antoine / Saint-Timothée	Police
de Lorimier / Notre-Dame	Police
Papineau / Viger est	Police
Saint-Paul / Saint-Laurent	Cadet de la police
Saint-Paul / Saint-Jean-Baptiste	Cadet de la police
De la Commune / de Callière	Cadet de la police
Bonsecours / du Champs de Mars	Cadet de la police

Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM

Remorquage de véhicules en infraction
Coordonner le remorquage des véhicules qui n'auraient pas respecté les panneaux d'interdiction de stationner sur le parcours à compter de ***03 :00*** le samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018.

Un (1) mois et demi avant la tenue de l'évènement, ***Signalisation 1010*** fera une demande pour obtenir des agents de stationnement (ADS) en utilisant le nouveau formulaire d'ADS afin de procéder au remorquage des véhicules en infraction et ce, advenant le cas où la signalisation (panneaux ou avis de fermeture de rues) serait vandalisée pendant la nuit.

Le Triathlon International de Montréal fournira via son fournisseur, ***Signalisation 1010,*** les services de 3 remorques ***(à confirmer)*** le samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018.

Procédures : ***Signalisation 1010*** procèdera au remorquage des voitures

Nombre d'agents de stationnement requis : 1 par remorque

Remorquage des véhicules sur le parcours
Samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018, tous véhicules stationnés sur le parcours seront remorqués.

Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

Zone	Heure de début (samedi 25 août 2018)	Heure de début (dimanche 26 août 2018)
	(03 :00)	***(03 :00)***
Saint-Laurent (de la Commune et Notre-Dame) La voie ouest de Saint-Laurent sera une voie d'urgence	x	x
Saint-Laurent (Notre-Dame et Saint-Jacques) La voie ouest de Saint-Laurent sera une voie d'urgence	x	x
Notre-Dame (de Saint-Laurent à Papineau)	x	x
De la Commune (de Saint-Laurent à la rue Bonsecours)	x	x
Rue Montcalm (de Saint-Antoine à Notre-Dame)	x	x
Rue Viger est (de Wolf à Amherst)	x	x
Rue St-Antoine est (d'Amherst à Montcalm)	x	x
Rue le Royer est (de St-Laurent à St-Jean-Baptiste)	x	x

Société de transport de Montréal (STM)

Le parcours du Triathlon International de Montréal affectera le service de certaines routes de la STM. La STM devra :

Prévoir une réaffectation des transports publics circulant sur le parcours de l'événement le samedi 25 août et dimanche 26 aout 2018 et aviser l'organisation du triathlon, ***au plus tard le 31 mai 2018***, si des interdictions de stationnement doivent être ajoutées afin de permettre la réaffectation des routes affectées.

Afin d'informer la population via son site, la STM devra fournir à l'organisation du triathlon, ***au plus tard le 31 juillet 2018***, le lien internet concernant la réaffectation des routes d'autobus qui seront affectées.

L'organisation du triathlon avisera les 1 200 athlètes amateurs (500 athlètes le samedi 25 août 2018 et 700 athlètes le dimanche 26 août 2018) d'utiliser les stations Place d'Armes pour se rendre sur le site de départ situé au Quai Jacques-Cartier du Vieux-Port de Montréal. L'affluence est prévue aux heures suivantes :

Samedi 25 août 2018 :
- ✓ 06 :00 et 09 :00

Dimanche 26 août 2018 :
- ✓ 06 :00 et 09 :00

Service de navettes fluviales

Le triathlon international de Montréal demande le déplacement du service des navettes fluviales aux dates et heures suivantes et ce sans frais supplémentaires exigés à l'organisation du triathlon :

Vendredi 24 août 2018:
- ✓ 09 :00 et 11 :00

Samedi 25 août 2018:
- ✓ 06 :00 et 16 :00

Dimanche 26 août 2018:
- ✓ 06 :00 et 16 :00

Service des incendies de Montréal (SIM)

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

Il est prévu de créer une (1) voie d'urgence dans le cadre de cet événement :

Voie d'urgence direction nord/sud

- ✓ Avenue Saint-Laurent : de Saint-Antoine à de la Commune

Ponts d'urgence

Malgré la fermeture des rues de la Commune, Saint-Laurent, Saint-Jean-Baptiste, Notre-Dame Panet, Amherst, Viger est, Saint-Antoine est et Montcalm, des portes d'urgences sont prévues aux endroits suivants :

- Rue de la Commune et Saint-Laurent (Accès d'urgence est-ouest)
- Rue de la Commune et Place Jacques-Cartier (Accès d'urgence est-ouest)
- Rue St-Paul et Saint-Laurent (Accès d'urgence est-ouest)
- Rue St-Paul et Saint-Jean-Baptiste (Accès d'urgence est-ouest)
- Boulevard Saint-Laurent et Notre Dame (Accès d'urgence est-ouest & nord-sud)
- Rue Gosford/Saint-Claude et Notre-Dame (accès d'urgence nord-sud)
- Rue Bonsecours et Notre-Dame (accès d'urgence nord-sud)
- Rue Berri et Notre-Dame (accès d'urgence nord-sud)
- Rue Saint-Antoine et Amherst (Accès d'urgence est-ouest)

Médical & Urgences Santé

Il est prévu, que le centre médical principal sera aménagé dans la salle Atelier du Centre des Sciences de Montréal. Un site secondaire sera installé près la ligne d'arrivée. Comparativement aux autres éditions, les ambulances se dirigeront vers le Centre des Sciences de Montréal au lieu de se rendre au Quai Jacques-Cartier.

Le directeur médical du Triathlon International de Montréal est le docteur François De Champlain. La coordination médicale est assurée par le Groupe Conseil Promutech, M. Eddy Afram.

Un maximum de trois (3) ambulances sera positionné sur le parcours afin d'intervenir dans un délai raisonnable dont une (1) ambulance sera positionnée à proximité du Quai Jacques-Cartier. L'horaire des ambulances sera planifié par M. Eddy Afram du Groupe Conseil Promutech.

Si possible, nous souhaiterions qu'*Urgences Santé* puisse communiquer via son réseau de communications, l'horaire de fermeture du parcours aux entreprises susceptibles d'effectuer des transports ambulanciers la journée de l'événement.

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

Il est prévu de créer une (1) voie d'urgence dans le cadre de cet événement :

Voie d'urgence direction nord/sud

- ✓ Avenue Saint-Laurent : de Saint-Antoine à de la Commune

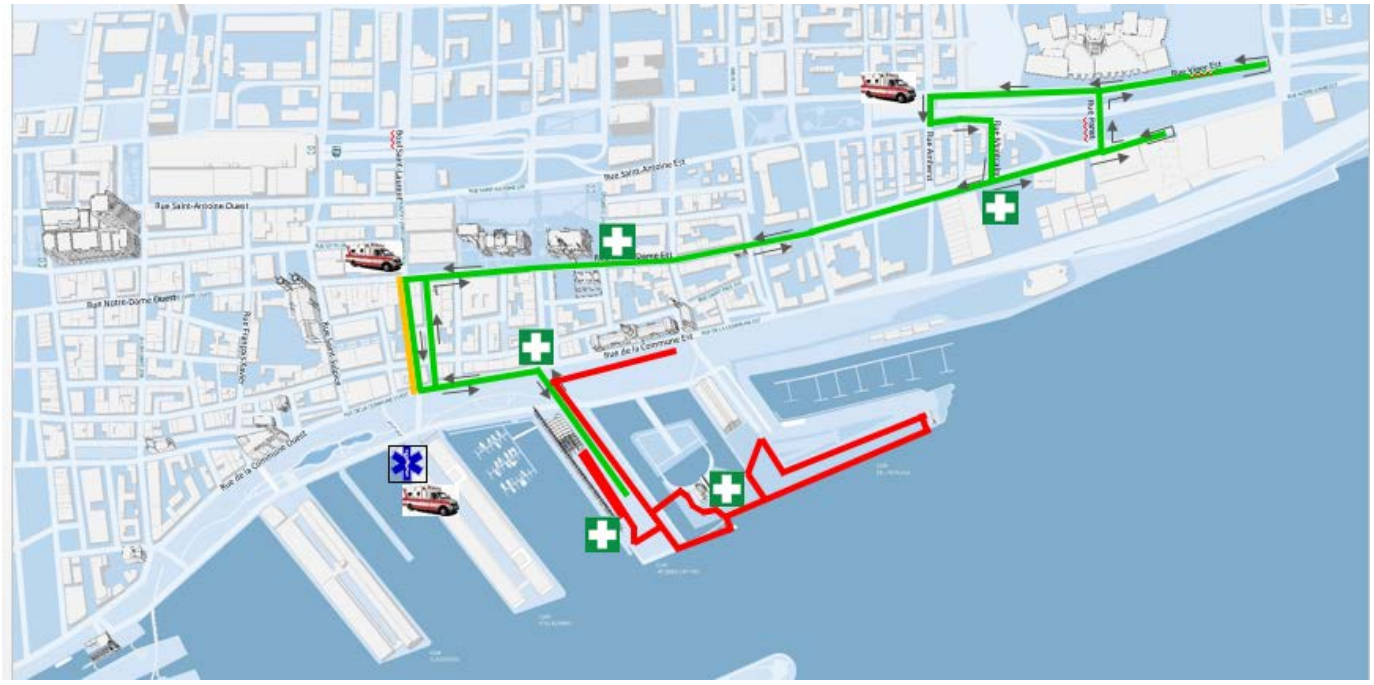

Service des travaux publics de la Ville de Montréal

Nettoyage des parcours de vélo et de course

La chaussée du parcours emprunté par les coureurs devra être nettoyée et balayée par des véhicules balais avant l'événement.

Nettoyage avant la course: deux (2) nettoyages seront nécessaires

- ✓ Samedi 25 août 2018 : 06 :00 (à valider avec Luc Dragon) / 2e nettoyage à valider selon la météo
- ✓ Dimanche 26 août 2018 : 06 :00 (à valider avec Luc Dragon) / 2e nettoyage à valider selon la météo

Nettoyage après la course: dimanche 6 août selon l'horaire de réouverture des rues.

Prêt de barricades pour fermeture de rues

85 barricades avec pattes seraient nécessaires pour aider à la fermeture de rues.

Clôture sur…	De (nom de rue)	Coin	À (nom de rue)	Coin	Nb de barrières
rue Panet	rue Notre-Dame	Sud-Est	rue Notre-Dame	Nord-Est	15
avenue Viger est	rue Panet	Nord-Est	rue Panet	Sud-Est	15
avenue Viger est	rue Wolfe	Nord-Est	rue Wolfe	Nord-Ouest	6
avenue Viger est	rue Amherst	Nord-Est	rue Amherst	Nord-Ouest	8
rue Amherst	rue Saint-Antoine est	Nord-Ouest	rue Saint-Antoine est	Sud-Ouest	7
rue Saint-Antoine est	rue Amherst	Sud-Ouest	rue Amherst	Sud-Est	6
rue Amherst	rue de la Gauchetière	Sud-Ouest	rue de la Gauchetière	Sud-Est	3
rue Amherst	rue du Glacis	Nord-Ouest	rue de la Gauchetière	Nord-Est	2
rue Saint-Antoine est	rue Notre-Dame	Nord-Ouest	rue Notre-Dame	Nord-Est	10
rue Saint-Antoine est	rue Montcalm	Nord-Est	rue Montcalm	Sud-Est	13

Heure et date de mise en place au coin de rue : au plus tard vendredi 24 août 2018
Heure et date de ramassage : Dimanche 26 août 2018 après 17 :00

Ramassage des ordures et du recyclage

Il est important d'aviser les services concernés que le ramassage des ordures et du recyclage dans le Vieux-Montréal devra s'effectuer aux heures suivantes :

- ✓ Samedi 25 août 2018 : avant 05 :30 et après 17 :00
- ✓ Dimanche 26 août 2018 : avant 05 :30 et après 17 :00

Prêt de cônes orange

100 cônes orange seraient nécessaires pour aider à baliser les parcours et le rendre sécuritaire pour tous les participants.

Heure et date de ramassage : Lundi le 20 août 2018, lieu à confirmer avec Luc DRAGON
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018

Prêt de tentes 10 x 10

Nous avons besoin de deux (2) tentes 10x10 qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur de la Brasserie Molson.

Heure et date de dépôt : vendredi 24 août 2018 à 10 :00 (rue Notre-Dame)
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018 (attend la confirmation d'heure)

Prêt de tables et chaise

Nous avons besoin de deux (2) tables (table pliantes) et 10 chaises qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur de la Brasserie Molson.

Heure et date de dépôt : vendredi 24 août 2018 à 10 :00 (rue Notre-Dame)
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018 (attend la confirmation d'heure)

Bloc de béton (Formule électrique)

Nous avons besoin de 70 blocs de béton pour utiliser sur le site du Quai Jacques-Cartier.

Heure et date de ramassage : Lundi le 20 août 2018, lieu à confirmer avec Luc DRAGON
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018

PERMIS : arrondissement Ville-Marie

Émettre les permis requis pour la fermeture des rues selon l'horaire de fermeture du parcours.

Émettre les permis requis afin d'interdire le stationnement sur le parcours pour assurer la sécurité des participant(e)s.

Émettre les permis requis afin de relocaliser les résidents qui perdraient leur place de stationnement réservé à cause du parcours de triathlon.

S'assurer qu'il n'y aura aucun chantier en opération par un contracteur ou autre sur les parcours du vendredi 24 août au dimanche 26 août 2018.

Interdiction de stationnement :
Samedi 25 août 2018 de *03 :00* à 17 :00
Dimanche 26 août 2018 de *03 :00* à 17 :00

Rue
Arr. VM : Rue de la Commune (de Saint-Laurent à Place Jacques-Cartier)
Arr. VM : Boulevard Saint-Laurent (de la Commune à Saint-Jacques)
Arr. VM : Rue Notre-Dame (de Saint-Laurent à Papineau)
Arr. VM : Rue Panet (de Notre-Dame à Viger est)
Arr. VM : Rue Viger est (de Papineau à Amherst)
Arr. VM : Rue Amherst (de Viger est à Saint-Antoine est)
Arr. VM : Rue Saint-Antoine Est (d'Amherst à Notre-Dame)
Arr. VM : Rue Montcalm (de Saint-Antoine Est à Notre-Dame)

Vérification et réfection de la chaussée

Les parcours de vélo et de course pour le Triathlon International de Montréal ont été inspectés et afin qu'ils ne comportent aucun danger pour les athlètes, des travaux de réfection pourraient être nécessaires à certain endroit. Des photos et un inventaire des problèmes seront envoyés à la ville afin de trouver des solutions à nos problèmes.

Horaire des vérifications fait par TIM

- Dimanche 6 mai 2018
- Dimanche 27 mai 2018
- Dimanche 17 juin 2018
- Dimanche 22 juillet 2018
- Dimanche 12 août 2018

Horaire des vérifications fait par TIM et la Ville de Montréal

- Date à confirmer avec Luc Dragon

Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Bixi

Selon la carte disponible en date du 25 avril 2018, aucune station Bixi ne se retrouve sur le parcours du Triathlon. La station sur Notre-Dame (coin Saint-Gabriel) sera toujours accessible pour les usagers des Bixi mais ils ne pourront pas circuler sur la rue Notre-Dame qui sera fermé pour le triathlon. Les deux stations situées sur la rue de la Commune (Commune/Berri & Commune/St-Sulpice)

Calèche

Suspendre le service de calèche du Vieux-Montréal pour les samedi et dimanche 25 & 26 août 2018. Un courrier électronique sera envoyé à Luc DRAGON d'ici le 31 mai 2018.

Information générales

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTREAL

Président : Patrice Brunet
C : 514 887-7111 / patrice.brunet@triathlonmontreal.com

1er directeur général adjoint : Ghislain Melançon
C : 514 893-7726 / ghislain.melancon@triathlonmontreal.com

Directrice générale adjointe et juridique : Jo-Annie Charbonneau
C : 514 772-8344 / jo-annie.charbonneau@triathlonmontreal.com

Directrice de la logistique, des opérations du site et du sport : Brigitte Légaré
C : 514 213-1298 / brigitte.legare@triathlonmontreal.com

Coordonnateur à la sécurité : Jérôme Trudel
C : à confirmer / jtrudel@promutech.ca

Coordonnateur relations avec la communauté: Vincent Robichaud
C : à confirmer / vincent.robichaud@triathlonmontreal.com

Adresse postale :
190 - 4000 rue Saint-Ambroise, Montréal (Québec) H4C 2C7

Numéro de téléphone : 438-383-8344

Site internet : montreal.triathlon.org

ANNEXE 2

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
Réunion du 18 novembre 2017
Fairmont Le Reine Élizabeth, Salle LG Tech, 900 boul. René-Lévesque O., Montréal

- Adopté le 18 novembre 2017 -

Résolution no23

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL / INTERNATIONAL MONTRÉAL TRIATHLON (« TIM »), tenue en personne, le 18 novembre 2017.

CONSIDÉRANT que la société souhaite produire une demande de financement public pour l'ITU Montréal 2018 auprès de la Ville de Montréal.

1. Il est résolu que le conseil d'administration approuve la production d'une demande de financement public pour l'ITU Montréal 2018 auprès de la Ville de Montréal et désigne Patrice Brunet, président du conseil d'administration et directeur général de la société, comme personne ayant l'autorité nécessaire au nom de la société pour signer et produire les documents requis auprès de la Ville de Montréal.

Résolution proposée par : François Taschereau
Résolution secondée par : Kathy Tremblay

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE 430 000,00 $, DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public.
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement.
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement.
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement.
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue l'Événement.
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement.
- Les frais des officiels.
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenir et la signalisation.
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement.
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs.
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement.
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par la Cocontractant.
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement.
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé.
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds du Cocontractant.
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par le Cocontractant à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versée à un membre de la famille d'un employé.
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués).

ANNEXE 4

DESCRIPTION ET MODALITÉS DE LA CONTRIBUTION EN BIENS ET EN SERVICES OFFERTE PAR LA VILLE

LA CONTRIBUTION EN BIENS ET EN SERVICES OFFERTE PAR LA VILLE EST D'UNE VALEUR EN NATURE MAXIMALE DE CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000,00 $). CETTE CONTRIBUTION DOIT SE RAPPORTER EXCLUSIVEMENT AUX ÉLÉMENTS FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

1. Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

   1.1 permettre l'utilisation de biens ou d'équipements municipaux nécessaires à la réalisation de l'Événement et tel que décrite en Annexe 1, sous réserve de la disponibilité de ces ressources. La Ville n'assumera aucuns frais si le Cocontractant doit procéder à la location d'équipement;

   1.2 fournir les services techniques nécessaires à la réalisation de l'Événement, sous réserve de la disponibilité de ces ressources;

   1.3 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics et assumer les frais pouvant en découler;

   1.4 assumer les frais d'entrave (permis d'occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public;

   1.5 sous réserve de l'article 1.6 de la présente Annexe 4, mettre le Site à la disposition du Cocontractant en vue de la tenue de son l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

   1.6 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où cela est jugée nécessaire par la Ville et qu'elle dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec le Cocontractant pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de son Événement, considérant ce qui précède.

2. Il est toutefois entendu que la fourniture des biens, des équipements ou des services mentionnés à l'article 1 de la présente Annexe peut varier selon les disponibilités et les demandes.

ANNEXE 5

PLAN DE LEGS

PLAN DE LEGS
À LA COMMUNUAUTÉ MONTRÉALAISE

Ce plan a pour but de permettre au comité organisateur d'avoir une mission plus grande que celle de l'événement. Il permet à la communauté montréalaise de continuer à bénéficier des retombées d'un événement de calibre international sur une base quotidienne.

Note : Ce plan sera révisé et ajusté par le comité Legs du conseil d'administration au cours des prochaines semaines.

1. Le legs sportif (développement du sport, formation, éducation, expertise)

L'un des objectifs principaux de l'ITU Montréal 2018, présenté par Sportium (« l'ITU Montréal »), est de démocratiser (rendre accessible) le sport du triathlon et de promouvoir les saines habitudes de vie. Pour cette troisième édition, l'ITU Montréal offrira encore un volet amateur, ayant la possibilité d'**accueillir 1200 athlètes** à partir de l'âge de 12 ans. En offrant ce volet, l'ITU Montréal vise à continuer d'attirer une clientèle de passionnés du sport, mais aussi d'initiés souhaitant s'embarquer dans une nouvelle aventure. Chaque année, près de 15% des participants à l'ITU Montréal complètent leur premier triathlon. L'événement est une opportunité pour toute la communauté d'essayer un nouveau sport à Montréal.

En plus d'accueillir la **Série mondiale de triathlon ITU**, l'ITU Montréal accueillera la **Coupe des Amériques CAMTRI**. Cette épreuve permettra à des athlètes québécois et canadiens, identifiés élites, de concourir à une épreuve de ce niveau à la maison. Ce type d'épreuve s'inscrit dans le plan de développement à long terme de l'athlète de Triathlon Québec.

De plus, pour cette troisième édition, l'ITU Montréal a **élargi ses activités** et a ajouté des épreuves de course à pied de 5 et 10 kilomètres. Cet ajout **permet à un plus grand nombre de montréalais de participer** à l'événement au cœur du Vieux-Montréal, puisque la communauté de coureurs est très importante dans la grande région de Montréal. Une occasion pour ces derniers de participer à un événement nocturne sur un site historique à Montréal !

Également, et comme à chaque année, une **formation des officiels ITU de niveau 1** aura lieu dans le cadre de l'ITU Montréal. Les officiels formés au cours de ce séminaire auront l'opportunité de rapidement mettre en application leur formation, puisqu'ils agiront à titre d'officiels aux différentes épreuves de l'ITU Montréal.

Depuis la création de l'événement en 2016, deux formations des officiels ITU de niveau 2 ont eu lieu à Montréal. Ceci a permis, entre autres, à un officiel de Montréal, Éric Noël, d'obtenir une certification qui lui a permis d'être officiel aux **Jeux olympiques de la jeunesse** en Argentine en 2018. Pour l'édition 2018 de l'événement, en partenariat avec Triathlon Québec, il a été convenu qu'une formation des officiels ITU de niveau 1

était la plus appropriée compte tenu du nombre d'officiels québécois et montréalais qui sont rendus à cette étape dans leur cheminement professionnel. **Le legs auprès des officiels de Montréal est important, car l'événement les place dans l'unique situation d'accumuler de l'expérience internationale à Montréal.**

Objectif
Contribuer au développement des athlètes et de la communauté montréalaise du triathlon.
Cibles mesurables
✓ Athlètes inscrits aux épreuves amateurs : 1200 ✓ Athlètes québécois inscrits à la CAMTRI : 10 ✓ Officiels montréalais inscrits à la formation : 5
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'athlètes participants ✓ Nombre d'officiels présents à la formation de Montréal
Estimation de la valeur du legs
✓ 75 000$

2. Le legs au plan des équipements

Lors des éditions 2016 et 2017, de nombreux équipements ont été achetés par l'organisation, dont des drapeaux, des mats, de l'équipement logistique, etc. En 2017, ils ont été prêtés gratuitement à d'autres événements qui ont eu lieu à Montréal. Ils ont, entre autres, été utilisés pour le **Championnat de volleyball assis**, le **Championnat de patinage de vitesse courte piste**, la **Coupe du Canada de trampoline** et le **Défi Sportif AlterGo**.

L'organisation devra acheter des **équipements de triathlon** pour l'édition 2018. Tout l'équipement pourra être loué ou prêté à des organisations de triathlon, tant dans la région de Montréal que dans la province du Québec.

Objectif
Offrir aux organisateurs d'événements sportifs de la région de Montréal des équipements permettant la tenue d'événements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.

Cibles mesurables
Outils légués aux organismes montréalais: ✓ Équipements de triathlon (liste de l'équipement disponible fournie sur demande)
Indicateur(s) de performance
✓ Utilisation des équipements par 5 organismes montréalais
Estimation de la valeur du legs
✓ Équipements de triathlon : 20 000$

3. Le legs au plan des ressources humaines

Aux cours des deux premières éditions de l'événement, l'organisation a construit son expertise sur la livraison d'un triathlon de qualité internationale au Vieux-Port de Montréal. Chacun de ses employés a développé ses habiletés à travers l'événement. Cette expertise a été utilisée par d'autres événements sportifs au Québec, et plus particulièrement à Montréal.

À l'automne 2017, deux employés ont conseillé l'équipe du Marathon du P'tit Train du Nord, dans les Laurentides, dans des secteurs névralgiques de ses aspects logistiques. Un autre employé a été sollicité pour prendre en charge les Championnats du monde de patinage de vitesse courte piste. L'équipe de direction a aussi pris en charge l'organisation d'un nouveau tournoi de basketball récurrent à Montréal, dont la première édition se déroulera en juin 2018.

Les employés, de même que les chefs d'équipe et les bénévoles, du comité organisateur sont largement sollicités dans la grande région de Montréal. Chaque ajout à l'équipe, tant permanent que bénévole, reçoit une formation qui lui est utile dans d'autres événements. Il s'agit d'un legs important pour la communauté montréalaise en matière d'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Objectif
Développer des individus au plan professionnel.
Cibles mesurables
✓ Nombre d'employés et de bénévoles du comité organisateur qui se retrouve dans d'autres événements de la région de Montréal

Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'événements dans lesquels des employés et des bénévoles se retrouvent ✓ Rapport de satisfaction pour les employés
Estimation de la valeur du legs
✓ 30 000$

4. Le legs au plan de l'éducation, de la promotion d'un mode de vie physiquement actif et de la mobilisation de la communauté

L'organisation mettra sur pied, au cours de l'année, des **rendez-vous d'entraînement gratuits** pour la communauté montréalaise. Les rendez-vous débuteront en mai 2018 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2018.

Ces rendez-vous seront une occasion de nager, de rouler ou de courir avec des passionnés ou des nouvellement initiés au sport du triathlon. Des membres du TIM, des entraîneurs et des préparateurs physiques, en collaboration avec notre partenaire Action Sport Physio, feront partie de ces groupes et encourageront la communauté montréalaise à bouger, à s'entraîner en toute sécurité et à socialiser avec de nouvelles personnes et ainsi créer une communauté dynamique.

L'ITU Montréal est aussi une occasion de **promouvoir le bénévolat** et d'encourager l'implication de la **communauté montréalaise** dans un événement d'envergure internationale. **Plus de 600 bénévoles** supporteront le comité organisateur dans le but de faire de cet événement un succès. Les bénévoles auront l'opportunité d'être exposés à un événement international, de développer une expertise en triathlon, de s'impliquer dans un projet montréalais et de promouvoir leur ville auprès d'athlètes provenant de plus de 35 pays. Il s'agit d'une opportunité unique de promouvoir la métropole.

Objectif
✓ Contribuer à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et à la mobilisation du milieu ✓ Favoriser l'implication sociale et communautaire
Cibles mesurables
✓ 3 rendez-vous d'entraînements ✓ 500 bénévoles provenant de Montréal

Indicateur(s) de performance
✓ Nombre de participants en moyenne aux rendez-vous d'entraînements (15) ✓ Nombre de bénévoles provenant de la ville de Montréal
Estimation de la valeur du legs
✓ Opportunité d'entraînement : 500$ ✓ Bénévolat : 30 000$

5. Le legs aux montréalais

L'ITU Montréal est bien plus qu'une compétition sportive internationale. C'est aussi un moyen de redonner à la communauté montréalaise.

Tout comme lors des éditions précédentes, le comité organisateur **lèguera les surplus** alimentaires à des organismes de la région de Montréal. En 2016, la nourriture excédentaire a été léguée à la *Maison du Père*, totalisant plus de 300 repas. En 2017, les surplus de bouteilles d'eau et de boissons gazeuses ou jus ont été offerts à des tournois de soccer, au Triathlon de Verdun et à d'autres événements sportifs de la région de Montréal.

L'ITU Montréal s'inscrit dans les objectifs de la ville de Montréal de **redonner le fleuve St-Laurent aux Montréalais**. Le parcours de natation de l'événement se retrouve dans les eaux du fleuve St-Laurent au Quai Jacques-Cartier, une initiative supportant la qualité de l'eau, rendant le fleuve accessible à plus de 1 200 triathlètes et véhiculant un message positif sur le niveau de baignabilité du fleuve St-Laurent.

Les critères de l'ITU portant sur la qualité de l'eau sont fondés sur les standards de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que sur les normes européennes. Les évaluations effectuées à présent par le comité organisateur sont concluantes et dépassent les normes internationales rigoureuses.

Dans le cadre de l'édition 2018, le comité organisateur présentera un **projet de natation à la Société du Vieux-Port de Montréal** afin de rendre accessible le fleuve St-Laurent pour de l'entraînement en natation. Ce projet est soutenu, entre autres, par Triathlon Québec, la Fédération de Natation du Québec, la SDC du Vieux-Montréal, l'Association des hôtels du Grand Montréal ainsi que la ville de Montréal. Ce projet permettra d'offrir des sessions d'entraînement en eau libre au cœur du parcours de natation de l'ITU Montréal tout l'été, soit du mois de juin à septembre 2018. Une opportunité unique de créer un legs à long terme pour la communauté sportive de Montréal !

Dans le cadre de l'ITU Montréal, certaines rues majeures de la ville de Montréal seront mises à niveau. Celles-ci seront bénéfiques pour les participants, mais aussi pour l'ensemble de la communauté montréalaise.

Objectif
✓ Promouvoir la baignabilité des eaux du fleuve St-Laurent ✓ Offrir des opportunités d'entraînement en eau libre – été 2018
Cibles mesurables
✓ Données précises sur la qualité de l'eau qui seront véhiculées largement ✓ Nombre de participants aux entraînements en eau libre : 500 pendant l'été ✓ Dons des surplus alimentaires
Indicateur(s) de performance
✓ Promotion de la qualité de l'eau ✓ Accessibilité au fleuve St-Laurent ✓ Création d'une nouvelle opportunité de natation en eau libre, à coût nul pour la ville relativement à l'étude et l'analyse : 100 000$
Estimation de la valeur du legs
✓ 100 000 $

ANNEXE 6

Protocole de visibilité de la Ville

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit:

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville:

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour leur soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

    - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

    - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

    - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairesse.montreal.ca/.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

  Format des photographies :
  - Résolution Web / basse résolution : environ 4 po x 6 po à 90 dpi (fichier jpg),
  - Résolution moyenne : 4 po x 6 po à 300 dpi (fichier jpg),
  - Haute résolution (de préférence en tif - fichier non compressé).

  Sujets :
  - Aspects compétitifs
  - Infrastructures et équipements sportifs
  - Aspects événementiels : foule de spectateurs/participants, bénévoles, animation du site, etc.
  - Mise en valeur de la Ville de Montréal

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les outils imprimés et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez https://mairessedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018. Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports. Approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1187307001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.047

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1184005003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 145 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 145 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet	Montant
Ali et les princes de la rue	**« La relève montréalaise »**	**50 000 $**
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	« Montréal à notre image: Rencontrer - Connaître - Créer des liens ensemble! »	**50 000 $**
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	« Roule et grimpe au TAZ »	**25 000 $**
TOHU, Cité des arts du cirque	**« FALLA 2018 - Volet employabilité »**	**20 000 $**

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-31 11:47

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184005003**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 145 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion social* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.
Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux années, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$. La première en 2015 pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$ en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la

participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 à 9 M$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 7 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0914 du 31 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dont 50 000 $ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Montréal, la cité de la relève », 50 000 $ au Réseau citoyen de solidarité Iciéla pour la réalisation du projet « Montréal à notre image » et 25 000 $ au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule et grimpe au TAZ » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)
CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 0736 du 4 mai 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 25 000 $ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)
CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
CG15 0418 du 18 juin 2015
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016
CG15 0397 du 18 juin 2015
Accorder un soutien financier de 460 000 $ aux organismes aux organismes ci-après désignés dont 30 000 $ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ » et 60 000 $ à Ali et les Princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des Princes de la rue », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)
CE15 1088 du **3 juin 2015**
Accorder un soutien financier de 120 000 $, aux organismes ci-après désignés, dont 30 000 $ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ » et 60 000 $ à Ali et les Princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des Princes de la rue » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)
CE14 0567 du 16 avril 2014
Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

DESCRIPTION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a effectué un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires. Le 15 février 2018, le SDSS a invité cinq organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation régionale à présenter une proposition de projet pour le volet "Insertion sociale des jeunes issus de la diversité" dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et en lien avec les objectifs du prochain plan d'action montréalais pour les jeunes. Les cinq organismes sont : Ali et les princes de la rue; Maison d'Haïti; Réseau citoyen de solidarité Iciéla; TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire; TOHU, Cité des arts et du cirque.
Ali et les Princes de la rue
Projet : La relève montréalaise
Montant : 50 000 $
Le projet vise à réaliser un accompagnement scolaire et psychosocial à 95 jeunes de façon à favoriser l'obtention du diplôme d'études secondaires et à accroître leur développement personnel et social, et ce, en complément d'activités de boxe et d'arts martiaux. Il valorise

l'éducation, renforce les acquis académiques grâce à un encadrement individualisé et offre un outil aux parents et aux institutions scolaires pour contrer le décrochage scolaire, l'exclusion et la pauvreté. Par des activités d'aide aux devoirs, d'accompagnement personnalisé et d'enseignement des matières académiques, chaque jeune sera orienté et formé en fonction de ses besoins et de ses aptitudes.

Réseau citoyen de solidarité Iciéla
Projet : Montréal à notre image: Rencontrer - Connaître - Créer des liens ensemble!
Montant : 50 000 $
Le projet vise à rejoindre 63 jeunes participants, bénévoles et animateurs, afin de participer à une expérience d'immersion interculturelle à l'été 2018 au sein d'organismes communautaires oeuvrant auprès des citoyens issus de la diversité ethnoculturelle dans le but d'échanger sur les réalités et défis rencontrés par les différentes communautés. Par la suite, ils participeront à la création d'un parcours thématique de 5 murales publiques sur le dialogue interculturel et le vivre-ensemble avec des artistes de la diversité. De plus, les participants formuleront, à travers un court métrage vidéo, leurs visions d'avenir sur le vivre-ensemble montréalais. Le projet vise à regrouper des jeunes de différentes communautés - nouveaux arrivants, autochtones, à risque de décrochage scolaire ou raccrocheurs, provenant de 5 arrondissements.

TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire
Projet : Roule et grimpe au TAZ
Montant : 25 000 $
Le projet vise à accueillir à prix réduit 1000 jeunes de 6 à 12 ans en provenance des camps de jour des milieux défavorisés de la Ville de Montréal. Les jeunes participants vivront une expérience sportive ludique à travers une initiation où les disciplines sur roues, telles que le patin à roues alignées, la trottinette et le « skate-board » deviennent les moteurs d'intervention.

TOHU, Cité des arts et du cirque
Projet : FALLA 2018 - Volet employabilité
Montant : 20 000 $
Le projet est une initiative de développement social et économique par le levier culturel. Les jeunes de 18 à 35 ans qui prendront part au projet se trouvent en difficulté d'intégration au marché du travail. Ils prendront part à toutes les étapes de construction d'une structure monumentale à embraser lors des festivités de la FALLA: la construction de la sculpture devient prétexte à l'apprentissage de compétences transférables en employabilité sous la forme d'une première expérience de travail en permettant aux participants de diversifier leurs apprentissages et leurs compétences.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale ont convenu d’une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe de 9 M$ qui, depuis 2003, sert à soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale autant au niveau local que régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi de financements, l’option privilégiée par la Ville, pour cette année, a été de recourir à un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.
Le SDSS a identifié les cinq organismes précédemment cités au regard de la pertinence de leurs interventions, des enjeux qu'ils traitent et de leur mission régionale. Les cinq projets reçus ont été étudiés par un comité de sélection qui s'est réuni le 27 mars 2018. Ce comité était composé de cinq personnes, dont deux représentants du SDSS, un représentant d'arrondissement, une représentante du Forum jeunesse de l'Ile de Montréal et un représentant du Bureau de la Présidence de la Ville de Montréal. En conformité avec les

résultats de l'analyse du comité, le SDSS recommande que les montants de soutien financier indiqués ci-dessous soient attribués pour chacun des quatre projets retenus.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité. Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrivent dans au moins une des quatre orientations la Politique de développement social de la Ville de Montréal. Les problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont traitées à travers ces projets. Le montant total à accorder concernant le volet "Insertion sociale des jeunes issus de la diversité" de l'Entente est de 145 000 $.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés ou territoires ciblés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et capacité à mobiliser des partenariats;
- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou l'efficacité reconnue et documentée.

Après analyse des résultats antérieurs et des projets proposés, le SDSS recommande leur financement considérant qu'il vise la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

La date de début des quatre projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir les projets. Des montages financiers, composés des budgets autonomes de l'organisme auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe, de même qu'un portrait des contributions versées par la Ville à ces mêmes organismes, pour d'autres projets.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2015	2016	2017			
Ali et les princes de la rue	-	-	50 000 $	**« La relève montréalaise »**	**50 000 $**	**22 %**
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	-	-	50 000 $	**« Montréal à notre image: Rencontrer - Connaître**	**50 000 $**	**68 %**

				- Créer des liens ensemble! »		
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	30 000 $	25 000 $	25 000 $	**« Roule et grimpe au TAZ »**	**25 000 $**	**82 %**
TOHU, Cité des arts et du cirque	-	-	-	**« FALLA 2018, volet employabilité »**	**20 000 $**	**8 %**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Ils permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Grâce à leurs expertises, les organismes promoteurs favorisent l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain L LAVOIE
Conseiller en développement commuanuatire

Tél : 514 872-6214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité sociale et des sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-30

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	ALI ET LES PRINCES DE LA RUE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total
Diversité sociale et des sports	CE17 0914			40 000,00 $	10 000,00 $	50 000,00 $
	CG13 0235	12 000,00 $				12 000,00 $
	CG15 0397	48 000,00 $	12 000,00 $			60 000,00 $
	CG16 0322		48 000,00 $		12 000,00 $	60 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		60 000,00 $	60 000,00 $	40 000,00 $	22 000,00 $	182 000,00 $
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	ca 1 7140014			300,00 $		300,00 $
	ca16 140020		500,00 $			500,00 $
	Ca171 402926			400,00 $		400,00 $
Total Villeray-St-Michel - Parc-Extension			500,00 $	700,00 $		1 200,00 $
Total		60 000,00 $	60 500,00 $	40 700,00 $	22 000,00 $	183 200,00 $

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	RESEAU CITOYEN DE SOLIDARITE ICIELA

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2017	Total
Diversité sociale et des sports	CE17 0914		40 000,00 $	40 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports			40 000,00 $	40 000,00 $
Ville-Marie	ca15 240446-17	3 000,00 $		3 000,00 $
Total Ville-Marie		3 000,00 $		3 000,00 $
Total		3 000,00 $	40 000,00 $	43 000,00 $

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	TAZ CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total
Diversité sociale et des sports	CE14 0567	25 000,00 $				25 000,00 $
	CE15 1088	24 000,00 $	6 000,00 $			30 000,00 $
	CE17 0914			20 000,00 $	5 000,00 $	25 000,00 $
	CG16 0322		22 500,00 $	- $	2 500,00 $	25 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		49 000,00 $	28 500,00 $	20 000,00 $	7 500,00 $	105 000,00 $
Total		49 000,00 $	28 500,00 $	20 000,00 $	7 500,00 $	105 000,00 $

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	TOHU

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total
Conseil des arts de Montréal	(vide)	90 219,10 $	143 808,85 $	143 683,35 $	10 229,25 $	387 940,55 $
Total Conseil des arts de Montréal		90 219,10 $	143 808,85 $	143 683,35 $	10 229,25 $	387 940,55 $
Culture	CE15 0744	5 000,00 $				5 000,00 $
	CM15 0807		30 000,00 $	30 000,00 $		60 000,00 $
	CM15 1169	30 000,00 $				30 000,00 $
Total Culture		35 000,00 $	30 000,00 $	30 000,00 $		95 000,00 $
Dépenses communes	CM 16 0229-1150018003		50 000,00 $			50 000,00 $
	(vide)	625 000,00 $		600 000,00 $		1 225 000,00 $
	TOHU-CM160229-1150018003		550 000,00 $			550 000,00 $
Total Dépenses communes		625 000,00 $	600 000,00 $	600 000,00 $		1 825 000,00 $
Diversité sociale et des sports	CA15 14 0194	4 000,00 $				4 000,00 $
	CA16 14 0125		4 000,00 $			4 000,00 $
	CA17 14 0126			4 000,00 $		4 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		4 000,00 $	4 000,00 $	4 000,00 $		12 000,00 $
Ville-Marie	CA13 240162		10 000,00 $			10 000,00 $
	CA16 240099		24 000,00 $	30 000,00 $	6 000,00 $	60 000,00 $
	CA16 240238		10 000,00 $			10 000,00 $
Total Ville-Marie			44 000,00 $	30 000,00 $	6 000,00 $	80 000,00 $
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	ca15 14 0279	10 000,00 $				10 000,00 $
	CA16 14 0209		10 000,00 $			10 000,00 $
	CA16 14 0264		10 000,00 $			10 000,00 $
	ca17140170			10 000,00 $		10 000,00 $
	ca17140286			10 000,00 $		10 000,00 $
	(vide)	5 000,00 $				5 000,00 $
Total Villeray-St-Michel - Parc-Extension		15 000,00 $	20 000,00 $	20 000,00 $		55 000,00 $
Total		769 219,10 $	841 808,85 $	827 683,35 $	16 229,25 $	2 454 940,55 $

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

NUMÉRO DE DOSSIER : 1184005003

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ALI ET LES PRINCES DE LA RUE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaire au 3700 boulevard Crémazie Est, Montréal, Québec, H2A 1B2, agissant et représenté par monsieur Ali Nestor Charles, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : N/A
N° d'inscription T.V.Q. : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : N/A

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de **CINQUANTE MILLE** dollars (**50 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE MILLE** dollars (**40 000 $**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DIX MILLE** dollars (**10 000 $**) au plus tard le 30 mai 2019, après approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3700 boulevard Crémazie Est, Montréal, Québec, H2A 1B2, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général, monsieur Ali Nestor Charles. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

ALI ET LES PRINCES DE LA RUE

Par : _____
Monsieur Ali Nestor Charles, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logo Ville Logo MTESS

Logos 2016 Ville + MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À CELLE-CI, SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184005003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 145 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1184005003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.048

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1181535002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 471 698 $ aux 10 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 10 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 40 935 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 935 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 471 698 $ aux 10 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance reliés à l'Axe 1 « Accompagnement et cohabitation dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2018 - Axe 1
Mission Old Brewery	Navette Mission Old Brewery	**63 620 $**

Travail de rue / Action communautaire	Le travail de rue comme alternative à l'Initérance dans le Sud-Ouest / Verdun / Lachine	**20 000 $**
Plein Milieu	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	**77 289 $**
L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Intervention mobile de proximité la nuit	**40 000 $**
Rue Action Prévention Jeunesse	L'Accès-soir	**40 000 $**
Les YMCA du Québec	Premier arrêt - Prévention de l'itinérance et du recrutement à de fins criminelles	**72 716 $**
Société de développement social	Pôle de services en itinérance	**35 000 $**
Les YMCA du Québec	Centre-ville - Proximité	**60 573 $**
La cafeteria communautaire MultiCaf	Itinérance et instabilité résidentielle dans l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre -Dame-de-Grâce	**25 000 $**
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	L'Ancre de l'Ouest	**37 500 $**

2. d’approuver les 10 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'autoriser un virement budgétaire de 40 935 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports;

4. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 935 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement;

5. d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l’agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-11 15:17

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181535002**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 471 698 $ aux 10 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 10 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 40 935 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 935 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une 6e Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année. La première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté qui devait être

produit à l'automne de la même année, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois, soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, l'Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.

Les projets doivent :

- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

De manière plus spécifique, la Ville a adopté le Plan d'action montréalais en itinérance 2018 -2020 « Parce que la rue a différents visages » qui vise à répondre aux défis actuels de l'itinérance : la pauvreté et l'isolement, la diversité des personnes et de leurs besoins et la cohésion des actions.

Le Plan comprend quatre axes d'intervention spécifiques :
Axe 1 : Accompagner et cohabiter dans l'espace public
Axe 2 : Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil

Axe 3 : Loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance
Axe 4 : Agir ensemble pour l'inclusion sociale

Les projets recommandés dans le présent sommaire concernent l'**Axe 1** « Accompagner et cohabiter dans l'espace public » du Plan montréalais en itinérance. Les projets correspondant à l'Axe 1 ont pour dénominateur commun la mise en œuvre de mesures visant à aider les personnes lorsqu'elles se retrouvent en situation d'itinérance dans l'espace public de même que celles qui ont pour objectif de favoriser la cohabitation sociale. Les interventions soutenues sont celles qui visent à rejoindre les personnes, à leur fournir de l'aide sur différents aspects de leur situation, à les aider à accéder aux services disponibles et à agir par différents moyens à l'amélioration de la cohabitation sociale dans les secteurs qui demandent des efforts accrus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0340 du 9 mars 2018
Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »
CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017
CE17 1101 du 21 juin 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 $ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 20 000 $ à Travail de rue / Action communautaire pour le projet « Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'Itinérance », et 15 000 $ à La cafétéria communautaire MultiCaf pour le projet « Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges », dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2017
CG17 0210 du 18 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 267 003 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 72 716 $ à Les YMCA du Québec pour le projet « Premier Arrêt » et 60 573 $ pour les YMCA du Québec pour le projet « Proximité », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance
CE17 0774 du 10 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 20 000 $ à Mission Old Brewery pour le projet « Navette d'été », 10 000 $ à Travail de rue / Action communautaire pour le projet « Travail de rue dans le Sud-Ouest pendant le 375e » et 10 000 $ à Plein Milieu pour le projet « Médiation sociale dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », dans le cadre de l'initiative « Stratégie d'inclusion sociale : un 375e pour tous!
CE17 0771 du 10 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 357 997 $ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 38 000 $ à Plein Milieu pour le projet « Médiation sociale - Plateau Mont Royal », 40 000 $ à L'Unité d'Intervention mobile l'Anonyme inc. pour le projet « Intervention mobile de proximité la nuit », 40 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « L'Accès-soir » et 37 500 $ à Action jeunesse de l'ouest-de-île (AJOI) pour le projet « L'Ancre de l'Ouest », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance
CE16 0739 du 4 mai 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 131 680 $ aux quatre organismes ci-

après désignés, pour l'année 2016, dont 30 000 $ à L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc. pour le projet « Intervention mobile de proximité », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017)

CG16 0321 du 19 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 198 289 $ à trois organismes, pour l'année 2016, dont 72 716 $ à Les YMCA du Québec pour le projet « Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'Itinérance » et 60 578 $ à Les YMCA du Québec pour le projet « NOMAD », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 0263 du 17 février 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 $ aux 12 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 20 000 $ à Travail de rue / Action communautaire pour le projet « Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance », 15 000 $ à L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc. pour le projet « Bonification de l'intervention de nuit », 15 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « L'Accès Soir » et 15 000 $ à la cafeteria communautaire MultiCaf pour le projet « Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges », dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016

CE16 0734 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 129 050 $ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 24 050 $ à Plein Milieu pour le projet « Médiation sociale - Plateau Mont-Royal » et 25 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Accès -soir », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0489 du 20 août 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 294 $, aux trois organismes ci-après désignés, dont 72 716 $ à Les YMCA du Québec pour le projet « Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'Itinérance » et 60 578 $ à Les YMCA du Québec pour le projet « NOMAD (notre objectif : médiation, aide démunis) » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CE15 1424 du 5 août 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 $ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 24 050 $ à Plein Milieu pour le projet « Médiation sociale - Plateau Montré-Royal » et 25 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Accès Soir », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

DESCRIPTION

Mission Old Brewery
Projet : « Navette Mission Old Brewery »
Montant : 63 620 $
Le projet soutient un service de transport par navette qui est offert aux personnes en situation d'itinérance dans le but de leur fournir un accompagnement adéquat vers des ressources adaptées ou vers un endroit sécuritaire choisi par la personne.

Travail de rue / Action communautaire
Projet : « Le travail de rue comme alternative à l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine »
Montant : 20 000 $
Par l'implication de travailleurs de rue, le TRAC poursuit son intervention dans les secteurs du Sud-Ouest, de Verdun et s'étendra au secteur de Lachine. Les travailleurs de rue agissent en prévention auprès des jeunes et des personnes en situation d'itinérance.

Plein Milieu
Projet : « Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »
Montant : 77 289 $
Le projet consiste en une intervention dans trois stations de métro et les parcs du Plateau Mont-Royal, qui sont des lieux prisés des populations marginalisées et où l'on retrouve 80 % de la population autochtone itinérante.

L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.
Projet : « Intervention mobile de proximité la nuit »
Montant : 40 000 $
Ce projet soutient une unité mobile qui circule la nuit dans les quartiers du centre-ville et excentrés (Lachine, Ahuntsic, Saint-Michel et Verdun et autres) pour venir en aide à différentes clientèles vulnérables.

Rue Action Prévention Jeunesse
Projet : « L'Accès-soir »
Montant : 40 000 $
À travers son projet L'Accès-Soir, Rue Action Prévention Jeunesse offre une intervention de première ligne qui permettra de rejoindre les personnes là où elles se trouvent et leur permettre d'accéder à des services (accueil, écoute, références et accompagnement).

Les YMCA du Québec
Projet : « Premier arrêt - Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins criminelles »
Montant : 72 716 $
Le projet consiste à maintenir une intervention dans le secteur de la gare Bonaventure. Il vise à identifier et intervenir en première ligne auprès des personnes vulnérables et entrer en contact avec elles lorsqu'elles arrivent, transitent ou gravitent sur le site pour leur offrir un soutien et agir en prévention.

Société de développement social
Projet : « Pôle de services en itinérance »
Montant : 35 000 $
L'intervention de médiation sociale se réalise dans cinq stations de métro du centre-ville, en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM), et pour offrir de l'aide et des services aux personnes sans-abri.

Les YMCA du Québec
Projet : « Centre-ville - Proximité »
Montant : 60 573 $
Le projet vise une intervention de première ligne via le travail de rue dans une approche de

réduction des méfaits auprès des personnes sans domicile fixe, en assurant un soutien individualisé et un accompagnement vers l'insertion.

La cafeteria communautaire MultiCaf
Projet : « Itinérance et instabilité résidentielle dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce »
Montant : 25 000 $
Le projet vise à soutenir le travail de rue dans l'arrondissement, notamment auprès des jeunes et des clientèles issus de l'immigration en situation d'itinérance. Un lien avec les ressources des quartiers est aussi prévu.

Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)
Projet : « L'Ancre de l'Ouest »
Montant : 37 500 $
Le projet vise à faciliter l'accès aux meilleures ressources, aux jeunes et personnes en situation d'itinérance et/ou aux prises avec des problèmes de toxicomanie dans l'ouest de l'Île

JUSTIFICATION

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 est le fruit d'une démarche municipale concertée, échelonnée sur une année, avec tous les partenaires concernés et des consultations menées auprès des personnes en situation d'itinérance. L'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public » de ce plan vise à répondre aux diverses problématiques qui se présentent dans le domaine public.
Cet axe se décline en trois objectifs dans lesquels s'inscrivent les présents projets :

1. Déterminer et prendre en compte les besoins des personnes en situation d'itinérance dans les quartiers;
2. Accompagner les personnes et faciliter la cohabitation sociale dans l'espace public et dans le métro;
3. Appuyer les intervenants municipaux qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance.

À la suite d'un appel de projets sur invitation, les organismes communautaires ont soumis des projets dans le cadre de l'Axe 1 du plan. Tous les projets ont fait l'objet d'une évaluation par un comité de sélection composé de représentants institutionnels et municipaux, à partir d'une grille de critères préétablis.

De la même manière, deux autres sommaires recommanderont d'accorder un soutien financier à des projets qui ont été retenus pour les Axes 2 et 4 du même Plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. De plus, le SDSS réserve une enveloppe annuelle d'un million de dollars pour la réalisation du nouveau Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, « Parce que la rue a différents visages ».
Le coût total de ce dossier, soit 471 698 $ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 40 935 $ en provenance des dépenses générales d'administration devra être virée au budget du SDSS pour ce faire. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2018, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices 2019 et 2020. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS, à hauteur de 40 935 $ est requis

pour les exercices 2019 et 2020. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le portrait des contributions versées par toute unité d'affaires de la Ville à ces mêmes organismes les dernières années est aussi en pièce jointe. Le soutien financier que le SDSS a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018 - Axe 1	Soutien / projet global %
		2015	2016	2017		
Mission Old Brewery	« Navette Mission Old Brewery »	-	-	20 000 $	**63 620 $**	**25 %**
Travail de rue / Action communautaire	« Le travail de rue comme alternative à l'itinérance dans le Sud-Ouest / Verdun / Lachine »	-	20 000 $	10 000 $ 20 000 $	**20 000 $**	**5 %**
Plein Milieu	« Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »	24 050 $	24 050 $	38 000 $ 10 000 $	**77 289 $**	**15 %**
L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	« Intervention mobile de proximité la nuit »	-	15 000 $ 30 000 $	40 000 $	**40 000 $**	**17 %**
Rue Action Prévention Jeunesse	« L'Accès-soir »	25 000 $	25 000 $ 15 000 $	40 000 $	**40 000 $**	**28 %**
Les YMCA du Québec	« Premier arrêt - Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins criminelles »	72 716 $	72 716 $	7 716 $	**72 716 $**	**35 %**
Société de développement social	« Pôle de services en itinérance »	-	-	-	**35 000 $***	**22 %**
Les YMCA du Québec	« Centre-ville - Proximité »	60 578 $	60 573 $	60 573 $	**60 573 $**	**53 %**
La cafeteria communautaire MultiCaf	« Itinérance et instabilité résidentielle dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce »	-	15 000 $	15 000 $	**25 000 $**	**8 %**
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	« L'Ancre de l'Ouest »	-	-	37 500 $	**37 500 $**	**10 %**

* Contribution à la mission de l'organisme : 275 000 $ par année pour trois ans (CG15 0027 du 29 janvier 2015)

La majorité des projets sont issus d'un maillage financier et ont pu commencer au 1er avril. Ils doivent cependant tous se terminer le 31 mars 2019 au plus tard. Les montants accordés ne correspondent pas toujours aux montants demandés. Le SDSS estime toutefois que les objectifs du projet peuvent être réalisés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets de l'Axe 1 du Plan d'action en itinérance 2018-2020 visent à favoriser un meilleur accompagnement des personnes en situation d'itinérance, des citoyens et des intervenants afin de favoriser la cohabitation harmonieuse dans les quartiers. De manière plus spécifique, les projets permettront de mieux connaître les réalités des personnes en situation d'itinérance et d'arrimer les interventions vers une action mieux intégrée avec les partenaires. Tout report de décision peut entraîner des retards importants dans la production des services prévus et une possible annulation d'activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité, en Annexe 2 au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation
Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets, les projets feront l'objet d'un suivi de la part de la Division de la Lutte à la pauvreté et l'itinérance du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie L LEPAGE
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514-872-9655
Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-15

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-24

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	MISSION OLD BREWERY

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA16 240023		57 258,00 $	6 362,00 $		63 620,00 $
	CE16 1232		45 000,00 $	5 000,00 $		50 000,00 $
	CE17 0774			18 000,00 $		18 000,00 $
	CE17 1101			45 000,00 $	5 000,00 $	50 000,00 $
	CG14 0426	12 500,00 $				12 500,00 $
	CG14 0526	18 904,00 $				18 904,00 $
	CG15 0347	125 000,00 $				125 000,00 $
	CG16 0249		112 500,00 $	12 500,00 $		125 000,00 $
	cg17 0086			135 000,00 $		135 000,00 $
	CG17 0210			35 577,00 $		35 577,00 $
	ca18 240026			57 258,00 $	6 362,00 $	63 620,00 $
	CE18 0115				135 000,00 $	135 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**156 404,00 $**	**214 758,00 $**	**314 697,00 $**	**146 362,00 $**	**832 221,00 $**
Total général		**156 404,00 $**	**214 758,00 $**	**314 697,00 $**	**146 362,00 $**	**832 221,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	TRAVAIL DE RUE/ACTION COMMUNAUTAIRE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA14 22 0523	8 072,00 $				8 072,00 $
	CA15 190383	36 000,00 $				36 000,00 $
	CA15 190384	17 614,58 $				17 614,58 $
	CE16 0263		18 000,00 $	2 000,00 $		20 000,00 $
	CE17 0774			9 000,00 $		9 000,00 $
	CE17 1101			18 000,00 $	2 000,00 $	20 000,00 $
	(vide)	460,00 $				460,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**62 146,58 $**	**18 000,00 $**	**29 000,00 $**	**2 000,00 $**	**111 146,58 $**
Lachine	CA17190311			25 000,00 $		25 000,00 $
Total Lachine				**25 000,00 $**		**25 000,00 $**
Total général		**62 146,58 $**	**18 000,00 $**	**54 000,00 $**	**2 000,00 $**	**136 146,58 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	PLEIN MILIEU

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	2171361001			1 679,00 $		1 679,00 $
	CA15250179	6 402,00 $				6 402,00 $
	CA16 25 0040		6 402,00 $			6 402,00 $
	CA17 250138			10 000,00 $		10 000,00 $
	CE14 0564	2 405,00 $				2 405,00 $
	CE15 1424	16 835,00 $	7 215,00 $			24 050,00 $
	CE16 0263		35 360,00 $	3 929,00 $		39 289,00 $
	CE16 0490		3 273,20 $			3 273,20 $
	CE16 0734		20 443,00 $	3 607,00 $		24 050,00 $
	CE16 2104			10 000,00 $		10 000,00 $
	CE17 0774			9 000,00 $		9 000,00 $
	CE17 1101			35 360,00 $	3 929,00 $	39 289,00 $
	CG17 0210			34 200,00 $	3 800,00 $	38 000,00 $
	(vide)	1 612,00 $	1 679,00 $			3 291,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**27 254,00 $**	**74 372,20 $**	**107 775,00 $**	**7 729,00 $**	**217 130,20 $**
Plateau Mont-Royal	CA16250100		500,00 $			500,00 $
	(vide)	500,00 $				500,00 $
Total Plateau Mont-Royal		**500,00 $**	**500,00 $**			**1 000,00 $**
Total général		**27 754,00 $**	**74 872,20 $**	**107 775,00 $**	**7 729,00 $**	**218 130,20 $**

Contributions financières versées depuis 2015

	L'UNITE D'INTERVENTION
NOM_FOURNISSEUR	MOBILE L'ANONYME

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $				30 000,00 $
	CE15 1619		3 824,00 $			3 824,00 $
	CE15 2077		30 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0263		13 500,00 $			13 500,00 $
	CG16 0323		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CG17 0210			36 000,00 $		36 000,00 $
	(vide)	1 153,00 $	1 186,00 $	1 568,00 $		3 907,00 $
	CA18 27 0007				3 490,00 $	3 490,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**31 153,00 $**	**74 010,00 $**	**42 068,00 $**	**3 490,00 $**	**150 721,00 $**
Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	CA17 27 0129			187 920,00 $	126 540,00 $	314 460,00 $
	CA17 27 0289			62 013,00 $		62 013,00 $
Total Mercier-Hochelaga - Maisonneuve				**249 933,00 $**	**126 540,00 $**	**376 473,00 $**
Total général		**31 153,00 $**	**74 010,00 $**	**292 001,00 $**	**130 030,00 $**	**527 194,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	RUE ACTION PREVENTION JEUNESSE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Ahuntsic - Cartierville	CA15090147	2 000,00 $				2 000,00 $
	CA15090265d	2 500,00 $				2 500,00 $
	CA16090167		2 000,00 $			2 000,00 $
	CA17090119			3 000,00 $		3 000,00 $
	ca17090183n			100,00 $		100,00 $
Total Ahuntsic - Cartierville		**4 500,00 $**	**2 000,00 $**	**3 100,00 $**		**9 600,00 $**
Direction générale	(vide)			37 500,00 $		37 500,00 $
Total Direction générale				**37 500,00 $**		**37 500,00 $**
Diversité sociale et des sports	CA14 090010	3 500,00 $				3 500,00 $
	CA14 090327	30 000,00 $				30 000,00 $
	CA15 090099	35 000,00 $				35 000,00 $
	CA15 090264	30 000,00 $				30 000,00 $
	CA16 090079		31 500,00 $	3 500,00 $		35 000,00 $
	CA16 090300			30 000,00 $		30 000,00 $
	CA17 090069			31 500,00 $	3 500,00 $	35 000,00 $
	CE14 0564	2 500,00 $				2 500,00 $
	CE14 1369	5 000,00 $				5 000,00 $
	CE14 1873		12 500,00 $			12 500,00 $
	CE15 0978	20 000,00 $	5 000,00 $			25 000,00 $
	CE15 1088	40 000,00 $	10 000,00 $			50 000,00 $
	CE15 1424	17 500,00 $	7 500,00 $			25 000,00 $
	CE15 2143	15 000,00 $	15 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0263		13 500,00 $	1 500,00 $		15 000,00 $
	CE16 0734		21 250,00 $	3 750,00 $		25 000,00 $
	CE16 0843		20 000,00 $	5 000,00 $		25 000,00 $
	CE17 0914			40 000,00 $		40 000,00 $
	CG13 0110	10 000,00 $				10 000,00 $
	CG16 0322		40 000,00 $	10 000,00 $		50 000,00 $

Diversité sociale et des sports	CG17 0210			36 000,00 $	4 000,00 $	40 000,00 $
	CA17 090276				21 000,00 $	21 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**208 500,00 $**	**176 250,00 $**	**161 250,00 $**	**28 500,00 $**	**574 500,00 $**
Saint-Laurent	CA16 080371		25 000,00 $			25 000,00 $
	CA16 080371B			25 000,00 $		25 000,00 $
	CA17 080407			2 000,00 $		2 000,00 $
	GDD 1156909002, CA15 08					
	0283	25 000,00 $				25 000,00 $
Total Saint-Laurent		**25 000,00 $**	**25 000,00 $**	**27 000,00 $**		**77 000,00 $**
Total général		**238 000,00 $**	**203 250,00 $**	**228 850,00 $**	**28 500,00 $**	**698 600,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	LES YMCA DU QUEBEC

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Ahuntsic - Cartierville	CA15090148d	1 200,00 $				1 200,00 $
	CA16 090168e		1 600,00 $			1 600,00 $
	CA17090181e			1 600,00 $		1 600,00 $
Total Ahuntsic - Cartierville		**1 200,00 $**	**1 600,00 $**	**1 600,00 $**		**4 400,00 $**
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	1165265005		260,00 $			260,00 $
	CA15 170197	2 649,68 $				2 649,68 $
	CA15 170200	500,00 $				500,00 $
	CA15 170348		15 000,00 $			15 000,00 $
	CA15170156	600,00 $				600,00 $
	CA16 170192		2 053,50 $			2 053,50 $
	CA17 170092			400,00 $		400,00 $
	CA17 170125			10 000,00 $		10 000,00 $
	CA17 170200			2 954,52 $		2 954,52 $
Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce		**3 749,68 $**	**17 313,50 $**	**13 354,52 $**		**34 417,70 $**
Diversité sociale et des sports	1151262002	50 901,00 $	21 815,00 $			72 716,00 $
	CA14 240030	1 500,00 $				1 500,00 $
	CA15 080206	13 659,00 $	1 518,00 $			15 177,00 $
	CA15 22 0152	2 000,00 $				2 000,00 $
	CA15250179	25 000,00 $				25 000,00 $
	CA16 08 0168		14 085,00 $	1 565,00 $		15 650,00 $
	CA16 25 0040		25 500,00 $			25 500,00 $
	CA17 0712			20 000,00 $	5 000,00 $	25 000,00 $
	ca17 080237			10 800,00 $		10 800,00 $
	ca17 130066			8 000,00 $		8 000,00 $
	CA17 250138			22 737,51 $		22 737,51 $
	CE14 0502	5 000,00 $				5 000,00 $
	CE15 0915	3 856,69 $				3 856,69 $
	CE15 1081	20 000,00 $	5 000,00 $			25 000,00 $

Diversité sociale et des sports	CE15 1243	16 000,00 $	4 000,00 $			20 000,00 $
	CE16 0490		3 075,73 $			3 075,73 $
	CE16 0997		20 000,00 $	5 000,00 $		25 000,00 $
	CE16 1234		15 965,00 $	3 991,81 $		19 956,81 $
	CE17 0231			3 712,00 $		3 712,00 $
	CE17 0774			4 500,00 $		4 500,00 $
	CE17 0920			15 000,00 $		15 000,00 $
	CG14 0202	7 895,00 $				7 895,00 $
	CG15 0489	42 404,00 $	18 174,00 $			60 578,00 $
	CG16 0321		113 295,00 $	19 994,00 $		133 289,00 $
	CG17 0210			119 959,00 $		119 959,00 $
	CM16 1070		125 000,00 $	460 000,00 $		585 000,00 $
	(vide)	1 583,00 $	1 113,00 $	1 076,00 $		3 772,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**189 798,69 $**	**368 540,73 $**	**696 335,32 $**	**5 000,00 $**	**1 259 674,74 $**
Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	CA16 27 0167		5 252,00 $			5 252,00 $
	CA17 27 0295			1 000,00 $		1 000,00 $
	CA17 270123			1 000,00 $		1 000,00 $
Total Mercier-Hochelaga - Maisonneuve			**5 252,00 $**	**2 000,00 $**		**7 252,00 $**
Montréal-Nord	CA17 10 330			9 000,00 $	1 000,00 $	10 000,00 $
Total Montréal-Nord				**9 000,00 $**	**1 000,00 $**	**10 000,00 $**
Plateau Mont-Royal	CA15 25 0495		93 009,00 $			93 009,00 $
	CA16250082		24 851,00 $			24 851,00 $
	ca16250235		28 409,00 $	28 409,00 $		56 818,00 $
	ca16250240		1 482,00 $			1 482,00 $
	CA16250343			46 400,00 $		46 400,00 $
	ca17250205			22 000,00 $	22 000,00 $	44 000,00 $
	ca17250255			2 357,00 $		2 357,00 $
	(vide)	151 101,00 $				151 101,00 $
	CA18 250016				23 200,00 $	23 200,00 $
Total Plateau Mont-Royal		**151 101,00 $**	**147 751,00 $**	**99 166,00 $**	**45 200,00 $**	**443 218,00 $**
Saint-Laurent	CA15 080450	30 000,00 $				30 000,00 $
	CA16 080306		30 000,00 $			30 000,00 $
	CA16 080439E		3 700,00 $			3 700,00 $
	CA16 080445		15 000,00 $			15 000,00 $
	CA16 080681T			25 700,00 $		25 700,00 $
	CA17 080519A			13 500,00 $		13 500,00 $

Total Saint-Laurent		**30 000,00 $**	**48 700,00 $**	**39 200,00 $**		**117 900,00 $**
Sud-Ouest	CA14 22 0228	1 000,00 $				1 000,00 $
	CA14 22 0232	2 915,00 $				2 915,00 $
	CA14 22 0357	2 433,40 $				2 433,40 $
	CA14220516V1	19 500,00 $				19 500,00 $
	CA14220516V2	500,00 $				500,00 $
	ca14220516v4f	500,00 $				500,00 $
	CA14220516V4FINAL	10 773,00 $				10 773,00 $
	CA15 22 0019	61 040,00 $				61 040,00 $
	CA15 22 0202	124 260,00 $	195 970,00 $	203 189,00 $	10 169,00 $	533 588,00 $
	CA15 22 0320	18 000,00 $	2 000,00 $			20 000,00 $
	CA15 22 0357	24 750,00 $	5 500,00 $			30 250,00 $
	CA15220117A	300,00 $				300,00 $
	CA15220322	210,00 $				210,00 $
	CA15220370	210,00 $				210,00 $
	ca15220449		11 273,00 $			11 273,00 $
	CA15220449V1		20 000,00 $			20 000,00 $
	CA16 22 0169		18 000,00 $	2 000,00 $		20 000,00 $
	CA17 22 0139			13 667,63 $	1 518,63 $	15 186,26 $
	CA17 22 0251			6 573,60 $		6 573,60 $
	(vide)			31 898,00 $		31 898,00 $
	CA17 22 0446				16 587,00 $	16 587,00 $
	CA17220437				3 000,00 $	3 000,00 $
Total Sud-Ouest		**266 391,40 $**	**252 743,00 $**	**257 328,23 $**	**31 274,63 $**	**807 737,26 $**
Ville-Marie	CA14 240229	1 966,95 $				1 966,95 $
	CA15 240087	25 000,00 $				25 000,00 $
	CA15 240645		5 000,00 $			5 000,00 $
	CA15 240666		25 000,00 $			25 000,00 $
	CA17 240021			25 000,00 $		25 000,00 $
	CA17 240389			5 900,00 $	655,00 $	6 555,00 $
	CA17 240633				22 500,00 $	22 500,00 $
Total Ville-Marie		**26 966,95 $**	**30 000,00 $**	**30 900,00 $**	**23 155,00 $**	**111 021,95 $**
Total général		**669 207,72 $**	**871 900,23 $**	**1 148 884,07 $**	**105 629,63 $**	**2 795 621,65 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 1752		25 000,00 $			25 000,00 $
	CG15 0027	247 500,00 $	275 000,00 $	275 000,00 $		797 500,00 $
	(vide)	540,00 $				540,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**248 040,00 $**	**300 000,00 $**	**275 000,00 $**		**823 040,00 $**
Ville-Marie	ca17 240242			100 109,61 $	11 123,28 $	111 232,89 $
Total Ville-Marie				**100 109,61 $**	**11 123,28 $**	**111 232,89 $**
Total général		**248 040,00 $**	**300 000,00 $**	**375 109,61 $**	**11 123,28 $**	**934 272,89 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE17 0774		44 550,00 $	44 550,00 $
	(vide)	634,00 $	1 117,00 $	1 751,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**634,00 $**	**45 667,00 $**	**46 301,00 $**
Total général		**634,00 $**	**45 667,00 $**	**46 301,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

	CAFETERIA COMMUNAUTAIRE
NOM_FOURNISSEUR	MULTICAF

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	(vide)	1 750,00 $			1 750,00 $
	CA17 170319			260,00 $	260,00 $
Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce		**1 750,00 $**		**260,00 $**	**2 010,00 $**
Diversité sociale et des sports	CA15 170128	23 000,00 $			23 000,00 $
	CA16 170088		18 400,00 $	4 600,00 $	23 000,00 $
	CA17 17 0126			15 000,00 $	15 000,00 $
	CE16 0263		13 500,00 $	1 500,00 $	15 000,00 $
	CE17 1101			13 500,00 $	13 500,00 $
	(vide)	867,00 $			867,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**23 867,00 $**	**31 900,00 $**	**34 600,00 $**	**90 367,00 $**
Total général		**25 617,00 $**	**31 900,00 $**	**34 860,00 $**	**92 377,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-L'ILE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Direction générale	(vide)		10 052,00 $	1 203,00 $		11 255,00 $
	CA17 29 0351				10 052,00 $	10 052,00 $
Total Direction générale			**10 052,00 $**	**1 203,00 $**	**10 052,00 $**	**21 307,00 $**
Diversité sociale et des sports	CA 16 29 0326		12 500,00 $			12 500,00 $
	CA15 28 0060	14 163,00 $				14 163,00 $
	CA15 28 0145	6 448,00 $				6 448,00 $
	CA15 29 0224	15 877,00 $				15 877,00 $
	CA15 29 0263	1 500,00 $				1 500,00 $
	CA15 290166	34 151,86 $				34 151,86 $
	CA15 290370	12 500,00 $				12 500,00 $
	CA16 280057		14 163,00 $			14 163,00 $
	CA16 280186		6 448,00 $			6 448,00 $
	CA16 29 0225		5 825,00 $			5 825,00 $
	CA16 290059		35 975,30 $			35 975,30 $
	CA17 28 0077			7 081,00 $	7 082,00 $	14 163,00 $
	CA17 28 0254			5 245,00 $		5 245,00 $
	CA17 290108			33 151,86 $		33 151,86 $
	CA17 290255			24 494,67 $		24 494,67 $
	CE15 0915	4 007,44 $				4 007,44 $
	CE15 1579	23 757,00 $	5 939,00 $			29 696,00 $
	CE15 1975	2 500,00 $	500,00 $			3 000,00 $
	CE16 0860		27 757,00 $	6 939,00 $		34 696,00 $
	CE16 1475		2 500,00 $	500,00 $		3 000,00 $
	CE17 0805			24 696,00 $		24 696,00 $
	CE17 1241			2 500,00 $		2 500,00 $
	CG13 0310	4 696,00 $				4 696,00 $
	CG17 0210			33 750,00 $		33 750,00 $
	(vide)	525,00 $	525,00 $	968,00 $		2 018,00 $

Diversité sociale et des sports	CA17 29 0351				5 825,00 $	5 825,00 $
	CA17 290350				12 500,00 $	12 500,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**120 125,30 $**	**112 132,30 $**	**139 325,53 $**	**25 407,00 $**	**396 990,13 $**
L'Île Bizard - Ste-Geneviève	1152366010	5 000,00 $				5 000,00 $
	ca16 28 0045		5 000,00 $			5 000,00 $
	(vide)	100,00 $	100,00 $	100,00 $		300,00 $
Total L'Île Bizard - Ste-Geneviève		**5 100,00 $**	**5 100,00 $**	**100,00 $**		**10 300,00 $**
Pierrefonds - Roxboro	(vide)	1 300,00 $	44 300,00 $	54 322,21 $	11 322,21 $	111 244,42 $
Total Pierrefonds - Roxboro		**1 300,00 $**	**44 300,00 $**	**54 322,21 $**	**11 322,21 $**	**111 244,42 $**
Total général		**126 525,30 $**	**171 584,30 $**	**194 950,74 $**	**46 781,21 $**	**539 841,55 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 1181535002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MISSION OLD BREWERY**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, agissant et représentée aux présentes par M. Matthew Pearce, directeur général, dûment autorisé à cette fin tel qu'il le déclare;

N^{o} d'inscription TPS : 123920324 RP
N^{o} d'inscription TVQ : 1006021197
N^{o} de charité : 123920324RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme entend inscrire son projet dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de **SOIXANTE-TROIS MILLE SIX CENT VINGT** dollars (**63 620** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CINQUANTE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE** dollars (**50 896** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE** dollars (**12 724** $), après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7

DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 mars 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 902 boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

MISSION OLD BREWERY

Par : _____
Matthew Pearce, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE18 …….).

LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À CELLE-CI, SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181535002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 471 698 $ aux 10 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 10 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 40 935 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 935 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181535002 - Certification de fonds- DSS- Itinérance V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au Budget
Tél : 514-872-7801

Diana Vela
Agent de gestion en ressources financières
514-868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-11

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.049

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1181535004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 380 733 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 14 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 30 233 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 30 233 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 380 733 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2018 - Axe 4
C.A.C.T.U.S. Montréal	Groupe d'intervention alternative par les pairs	**25 000 $**
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ - Volet 1	**31 233 $**

Clinique Droits devant	Déjudiciarisation et inclusion des personnes en situation d'itinérance	**60 000 $**
Le groupe communautaire l'Itinéraire	Café de la Maison ronde	**12 000 $**
Dîners St-Louis	Job 18-30	**25 000 $**
Sentier Urbain	Des jardins enracinés	**20 000 $**
Société de développement social	Destination-Emploi	**42 000 $**
Cirque Hors Piste	Cirque ta rue	**5 000 $**
Groupe Information Travail	Brigade Plateau Net 2018	**22 000 $**
Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal	Vers un modèle de justice autochtone : Adaptation de PAJIC et implémentation des mesures de rechange	**30 000 $**
Missions EXEKO	Ville inclusive	**21 000 $**
Le groupe communautaire l'Itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**
Les Valoristes, coopérative de solidarité, faisant aussi affaire sous COOP Les Valoristes	Favoriser l'inclusion socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être	**7 500 $**
Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Soutien à la réalisation du Plan d'action 2018-2020	**50 000 $**

2. d’approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'autoriser un virement budgétaire de 30 233 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports;

4. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 30 233 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement;

5. d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l’agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-11 15:18

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181535004**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 380 733 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 14 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 30 233 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 30 233 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une 6e Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année. La première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté qui devait être produit à l'automne de la même année, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de

l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois, soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, l'Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu

Les projets doivent :

- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

De manière plus spécifique, la Ville a adopté le Plan d'action montréalais en itinérance 2018 -2020 « Parce que la rue a différents visages » qui vise à répondre aux défis actuels de l'itinérance : la pauvreté et l'isolement, la diversité des personnes et de leurs besoins et la cohésion des actions. Le plan comprend quatre axes d'intervention spécifiques :
Axe 1 : Accompagner et cohabiter dans l'espace public
Axe 2 : Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil
Axe 3 : Loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance
Axe 4 : Agir ensemble pour l'inclusion sociale

Les projets recommandés dans le présent sommaire concernent l'**Axe 4** « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » du Plan montréalais en itinérance. Les projets correspondant à l'Axe 4 contribuent à bâtir une ville solidaire et inclusive qui permet aux personnes de réaliser leur plein potentiel. Ils s'inscrivent comme des initiatives d'insertion sociale et d'insertion socio professionnelle adaptées ou qui favorisent la sensibilisation et la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0340 du 9 mars 2018
Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »
CE17 1451 du 16 août 2017
Accorder un soutien financier de 30 000 $ au Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2018, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Volet Autochtones
CE17 1101 du 21 juin 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 $ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 40 518 $ à Clinique Droits devant pour le projet « Déjudiciarisation et autres formes de réinsertion : une stratégie globale et concertée », 25 000 $ à Groupe Information travail pour le projet « Brigade plateau net 2017 », 25 000 $ à Dîners St-Louis pour le projet « Job 18-30 », dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2017
CE17 1079 du 14 juin 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $ aux organismes ci-après désignés, dont 30 000 $ à Le Groupe communautaire l'Itinéraire pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », pour l'année 2017, pour des activités liées à l'accueil de jour des personnes sans-abri, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018)
CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017
CE17 0774 du 10 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 6 000 $ à Le Groupe communautaire l'Itinéraire pour le projet « Dynamisation du café de la maison Ronde », 5 000 $ à Cirque Hors Piste pour le projet « Hors piste 2017 », 25 000 $ à Missions Exeko pour le projet « Ville inclusive » et 15 000 $ à Les Valoristes coopérative de solidarité pour le projet « Dépôt mobile de contenants consignés », dans le cadre de l'initiative « Stratégie d'inclusion sociale : un 375e pour tous!
CE17 0771 du 10 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 357 997 $ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 21 229 $ à C.A.C.T.U.S. Montréal pour le projet « Groupe d'intervention par les pairs », 33 738 $ à Spectre de rue inc. pour le projet « TAPAJ » et 20 000 $ à Sentier Urbain pour le projet « Nature et Agriculture urbaine », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2018) - Fonds de solidarité en itinérance
CG16 0321 du 19 mai 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 198 289 $ à trois organismes, pour l'année 2016, dont 65 000 $ à Spectre de rue inc. pour le projet « Centre de jour et TAPAJ », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 0737 du 4 mai 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $, aux organismes ci-après désignés, dont 30 000 $ à Le Groupe communautaire L'Itinéraire pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi » pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017)

CE16 0734 du 4 mai 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 129 050 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 25 000 $ à C.A.C.T.U.S. Montréal pour le projet « Groupe d'intervention alternative par les pairs » et 20 000 $ à Sentier Urbain pour le projet « Nature et agriculture urbaine », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CE16 0263 du 17 février 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 $ aux 12 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 40 518 $ à Clinique Droits devant pour le projet « De la judiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée », 25 000 $ à Dîners St-Louis pour le projet « Job 18-30 », 25 000 $ à Groupe Information Travail pour le projet « Brigade Plateau net » et 25 000 $ à Missions Exeko pour le projet « Ville inclusive », dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016

CE15 2372 du 23 décembre 2015
Accorder un soutien financier de 30 000 $ à Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal afin d'assurer les frais de pré-démarrage, pour la période se terminant le 31 août 2016, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports

CE15 2077 du 18 novembre 2015
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 $ aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 30 000 $ à Le Groupe communautaire l'Itinéraire pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CE15 1859 du 14 octobre 2015
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 $ aux quatre organismes ci-après désignés, dont 40 000 $ à Clinique Droits devant pour le projet « Clinique Droit devant » et 30 000 $ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc. pour le projet « Mise en place de différentes mesures issues du Plan d'action en itinérance 2014-2017 », dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2015

CG15 0489 du 20 août 2015
Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 294 $, aux trois organismes ci-après désignés, dont 65 000 $ à Spectre de rue inc. pour le projet « TAPAJ et Centre de jour », pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CE15 1424 du 5 août 2015
Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 $ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 25 000 $ à C.A.C.T.U.S. Montréal pour le projet « Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP » et 20 000 $ à Sentier Urbain pour le projet « Nature et agriculture urbaine », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

DESCRIPTION

C.A.C.T.U.S. Montréal
Projet : « Groupe d'intervention alternative par les pairs »
Montant : 25 000 $
Le projet vise à rejoindre les jeunes en situation de grande précarité, les référer vers les services disponibles par un travail de proximité et démystifier les réalités des jeunes de la rue auprès de divers acteurs du centre.

Spectre de rue inc.
Projet : « Programme TAPAJ - Volet 1 »
Montant : 31 233 $
Le projet s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans sans domicile fixe et en situation de grande vulnérabilité. Il vise à leur offrir le soutien pour intégrer des plateaux de travail adaptés, à la journée, en leur permettant de vivre des expériences positives dans ce processus de réinsertion sociale.

Clinique Droits devant
Projet : « Déjudiciarisation et inclusion des personnes en situation d'itinérance »
Montant : 60 000 $
Le projet s'adresse aux personnes itinérantes, incarcérées ou qui sortent de prison. Il vise à atténuer leur situation judiciaire liée aux accusations criminelles dont elles font l'objet en passant par la bonification des programmes sociaux de la cour municipale.

Le groupe communautaire l'Itinéraire
Projet : « Café de la Maison ronde »
Montant : 12 000 $
Chaque été, le Groupe communautaire L'Itinéraire vise, à travers une « initiative de réinsertion sociale et professionnelle », à intégrer des personnes itinérantes ou à risque imminent de le devenir à exercer un travail adapté et à temps plein de commis de Café. Le Café est mis sur pied pour permettre aux usagers de socialiser, d'augmenter leur sentiment d'appartenance et la rétention en emploi.

Dîners St-Louis
Projet : « Job 18-30 »
Montant : 25 000 $
Le projet Job 18-30 vise à favoriser la rencontre, améliorer le dialogue entre les divers acteurs sociaux du territoire, la cohabitation avec les citoyens, la qualité de vie de la population et diminuer les coûts sociaux associés aux modes de vie de rue (vol, quête, travail du sexe).

Sentier Urbain
Projet : « Des jardins enracinés »
Montant : 20 000 $
Le projet s'adresse aux personnes itinérantes en leur proposant de devenir les acteurs de la transformation de leur milieu de vie. Des activités de jardinage et d'horticulture seront réalisées.

Société de développement social

Projet : « Destination-Emploi »
Montant : 42 000 $
Par l'entremise d'une plate-forme en employabilité et un lien avec les commerçants du centre-ville, les personnes vulnérables sont accompagnées dans un processus d'embauche traditionnel et pour occuper un emploi.

Cirque Hors Piste
Projet : « Cirque ta rue »
Montant : 5 000 $
Le projet allie l'intervention sociale et les activités de cirque en offrant aux jeunes de la rue une alternative à la sollicitation. Le travail se réalise en concertation avec les organismes du milieu et permet aux jeunes d'obtenir un soutien de plusieurs ressources.

Groupe Information Travail
Projet : « Brigade Plateau Net 2018 »
Montant : 22 000 $
Ce projet d'embellissement de quartier permettra à une douzaine de jeunes sans-abri d'effectuer différents travaux de nettoyage et d'élimination des déchets et des produits dangereux (ex.: seringues usagées).

Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal
Projet : « Vers un modèle de justice autochtone : Adaptation de PAJIC et implémentation des mesures de rechange »
Montant : 30 000 $
Le projet vise à développer et offrir des services culturellement pertinents et sécurisants pour répondre aux besoins des Autochtones en situation d'itinérance et qui ont un dossier pénal et/ou un casier judiciaire actif.

Missions EXEKO
Projet : « Ville inclusive »
Montant : 21 000 $
Par une approche originale de participation citoyenne, le projet vise à sensibiliser le public et les personnes sans-abri par la médiation mobile et des activités de co-construction liées aux différents aspects d'une ville inclusive.

Le groupe communautaire l'Itinéraire
Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi »
Montant : 30 000 $
Le projet offre aux personnes vulnérables de sortir de leur situation d'itinérance en devenant camelot. Un espace est mis sur pied pour permettre aux camelots de socialiser, d'augmenter leur sentiment d'appartenance et la rétention en emploi.

Les Valoristes, coopérative de solidarité, faisant aussi affaire sous COOP Les Valoristes
Projet : « Favoriser l'inclusion socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être »
Montant : 7 500 $
L'organisme vise à créer deux postes de travail et insérer deux valoristes membres dans les opérations du projet et six bénévoles dans le Dépôt Consigne d'été. L'objectif est de favoriser leur inclusion sociale et leur sentiment d'appartenance ainsi que d'augmenter les possibilités d'insertion socioprofessionnelle.

Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.
Projet : « Soutien à la réalisation du Plan d'action 2018-2020 »
Montant : 50 000 $
Le projet vise à participer à la réalisation de 16 actions du Plan d'action en itinérance de la

Ville de Montréal. La contribution du RAPSIM permettra, notamment, d'alimenter les connaissances sur différentes problématiques, d'identifier les besoins et de mobiliser les partenaires, de soutenir la création de comités locaux et de contribuer à différents travaux, dont l'élaboration d'une formation pour les employés municipaux.

JUSTIFICATION

Le plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 est le fruit d'une démarche municipale concertée, échelonnée sur une année, avec tous les partenaires concernés et des consultations menées auprès des personnes en situation d'itinérance. L'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » de ce plan contribue à bâtir une ville solidaire et inclusive qui permet aux personnes de réaliser leur plein potentiel. Ils s'inscrivent comme des initiatives d'insertion sociale et d'insertion socioprofessionnelle adaptées, ainsi qu'à celles qui favorisent la sensibilisation et la participation citoyenne. Cet axe se décline en quatre objectifs dans lesquels s'inscrivent les présents projets, à savoir les suivants :

1. Prévenir la judiciarisation et favoriser l'accès à la justice
2. Favoriser l'inclusion sociale
3. Augmenter les possibilités d'insertion socioprofessionnelle
4. Encourager l'exercice de la citoyenneté et l'engagement social

À la suite d'un appel de projets sur invitation, les organismes communautaires ont soumis des projets dans le cadre de l'Axe 4 du Plan. Tous les projets ont fait l'objet d'une évaluation par un comité de sélection composé de représentants institutionnels et municipaux à partir d'une grille de critères préétablis.

De la même manière, deux autres sommaires recommanderont d'accorder un soutien financier à des projets qui ont été retenus pour les Axes 1 et 2 du même Plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. De plus, le SDSS réserve une enveloppe annuelle d'un million de dollars pour la réalisation du nouveau Plan d'action 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages ».
Le coût total de ce dossier, soit 380 733 $ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 30 233 $ en provenance des dépenses générales d'administration devra être virée au budget du SDSS pour ce faire. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2018, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices 2019 et 2020. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS, à hauteur de 30 233 $ est requis pour les exercices 2019 et 2020. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le soutien financier que le SDSS a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018 - Axe 4	Soutien / projet global %
		2015	2016	2017		
C.A.C.T.U.S. Montréal	« Groupe d'intervention alternative par les pairs »	25 000 $	25 000 $	21 229 $	**25 000 $**	13 %
Spectre de rue inc.	« Programme TAPAJ - Volet 1 »	65 000 $	65 000 $	33 738 $	**31 233 $**	42 %
Clinique Droits devant	« Déjudiciarisation et inclusion des personnes	40 000 $	40 518 $	40 518 $	**60 000 $**	40 %

	en situation d'itinérance »					
Le groupe communautaire l'Itinéraire	« Café de la Maison ronde »	-	-	6 000 $	**12 000 $**	13 %
Dîners St-Louis	« Job 18-30 »	-	25 000 $	25 000 $	**25 000 $**	31 %
Sentier Urbain	« Des jardins enracinés »	20 000 $	20 000 $	20 000 $	**20 000 $**	52 %
Société de développement social	« Destination-Emploi »	-	-	-	**42 000 $***	23 %
Cirque Hors Piste	« Cirque ta rue »	-	-	5 000 $	**5 000 $**	10 %
Groupe Information Travail	« Brigade Plateau Net 2018 »	-	25 000 $	25 000 $	**22 000 $**	11 %
Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal	« Vers un modèle de justice autochtone : Adaptation de PAJIC et implémentation des mesures de rechange »	30 000 $	-	30 000 $	**30 000 $**	32 %
Missions EXEKO	« Ville inclusive »	-	25 000 $	25 000 $	**21 000 $**	7 %
Le groupe communautaire l'Itinéraire	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	11 %
Les Valoristes, coopérative de solidarité, faisant aussi affaire sous COOP Les Valoristes	« Favoriser l'inclusion socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être »	-	-	15 000 $	**7 500 $**	10 %
Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	« Soutien à la réalisation du Plan d'action 2018-2020 »	30 000 $	-	-	**50 000 $**	73 %

* Contribution à la mission de l'organisme 275 000 $ par année (CG15 0027 du 29 janvier 2015)

Le portrait des contributions versées par toute unité d'affaires de la Ville à ces mêmes organismes les dernières années est aussi en pièce jointe. La majorité des projets sont issus d'un maillage financier et ont pu commencer au 1er avril. Ils doivent cependant, tous se terminer le 31 mars 2019 au plus tard. Les montants accordés ne correspondent pas toujours aux montants demandés. Le SDSS estime toutefois que les objectifs du projet peuvent être réalisés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets de l'Axe 4 du Plan d'action en itinérance visent à favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance. Les projets s'inscrivent en prévention en adaptant les méthodes d'intervention aux besoins émergents chez différentes catégories de personnes, par exemple par l'approche différenciée selon les sexes (ADS) ou auprès des clientèles LGBT+, des anciens combattants et autres. Les projets peuvent aussi offrir des occasions de travail adaptées ou d'engagement dans une démarche formatrice et d'expérience concrète en emploi. Tout report de décision peut entraîner des retards importants dans la production des services prévus et une possible annulation d'activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité, en Annexe 2 au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de la Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-05-15

Sylvie L LEPAGE
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514-872-9655
Télécop. : 514 872-9848

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-31

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	C.A.C.T.U.S. MONTREAL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 0564	2 500,00 $			2 500,00 $
	CE15 1424	17 500,00 $	7 500,00 $		25 000,00 $
	CE15 1619		10 744,00 $		10 744,00 $
	CE16 0734		21 250,00 $	3 750,00 $	25 000,00 $
	CG17 0210			19 106,00 $	19 106,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**20 000,00 $**	**39 494,00 $**	**22 856,00 $**	**82 350,00 $**
Ville-Marie	ca15 240206	33 165,00 $			33 165,00 $
	ca15 240294-12	500,00 $			500,00 $
	ca15 240361-14	500,00 $			500,00 $
	ca15 240446-11	500,00 $			500,00 $
	ca15 240516	500,00 $			500,00 $
	ca16 240313-1		1 000,00 $		1 000,00 $
	ca16 240313-2		1 000,00 $		1 000,00 $
Total Ville-Marie		**35 165,00 $**	**2 000,00 $**		**37 165,00 $**
Total général		**55 165,00 $**	**41 494,00 $**	**22 856,00 $**	**119 515,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	SPECTRE DE RUE INC .

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Concertation des arrondissements	ca15 240024	35 000,00 $				35 000,00 $
Total Concertation des arrondissements		**35 000,00 $**				**35 000,00 $**
Diversité sociale et des sports	CA15250179	3 150,00 $				3 150,00 $
	CA16 25 0040		3 150,00 $			3 150,00 $
	CA17 250138			3 150,00 $		3 150,00 $
	CE14 0564	3 500,00 $				3 500,00 $
	CE14 1974	30 000,00 $				30 000,00 $
	CG15 0489	45 500,00 $	19 500,00 $			65 000,00 $
	CG16 0321		55 250,00 $	9 750,00 $		65 000,00 $
	CG17 0210			30 364,00 $	3 374,00 $	33 738,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**82 150,00 $**	**77 900,00 $**	**43 264,00 $**	**3 374,00 $**	**206 688,00 $**
Plateau Mont-Royal	1153945003	3 500,00 $				3 500,00 $
	CA15250459	3 500,00 $				3 500,00 $
	CA15250460	2 000,00 $				2 000,00 $
	ca16250449			7 000,00 $		7 000,00 $
	(vide)				7 000,00 $	7 000,00 $
Total Plateau Mont-Royal		**9 000,00 $**		**7 000,00 $**	**7 000,00 $**	**23 000,00 $**
Ville-Marie	ca14 240628	2 377,67 $				2 377,67 $
	ca15 240024	35 000,00 $				35 000,00 $
	CA15 240094s	4 500,00 $				4 500,00 $
	ca15 240362		500,00 $			500,00 $
	CA150240656		3 420,00 $			3 420,00 $
	CA16 240112		144 496,00 $			144 496,00 $
	CA16 240529			4 170,00 $		4 170,00 $
	CA17 240164			144 500,00 $		144 500,00 $
	CA17 240521			4 845,00 $		4 845,00 $
Total Ville-Marie		**41 877,67 $**	**148 416,00 $**	**153 515,00 $**		**343 808,67 $**
Total général		**168 027,67 $**	**226 316,00 $**	**203 779,00 $**	**10 374,00 $**	**608 496,67 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	CLINIQUE DROITS DEVANT

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1975	40 000,00 $				40 000,00 $
	CE15 1859	35 000,00 $	5 000,00 $			40 000,00 $
	CE16 0263		36 466,00 $	4 052,00 $		40 518,00 $
	CE16 2104			4 457,00 $		4 457,00 $
	CE17 1101			36 466,00 $	4 052,00 $	40 518,00 $
	(vide)	267,00 $	335,00 $			602,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**75 267,00 $**	**41 801,00 $**	**44 975,00 $**	**4 052,00 $**	**166 095,00 $**
Ville-Marie	ca17 240169-5			500,00 $		500,00 $
	CA17 240522			13 500,00 $		13 500,00 $
	ca18 240032i				500,00 $	500,00 $
Total Ville-Marie				**14 000,00 $**	**500,00 $**	**14 500,00 $**
Total général		**75 267,00 $**	**41 801,00 $**	**58 975,00 $**	**4 552,00 $**	**180 595,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINERAIRE (LE)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA16 240023		10 000,00 $			10 000,00 $
	CA17 240020			10 000,00 $		10 000,00 $
	CE14 1974	30 000,00 $				30 000,00 $
	CE15 2077	24 000,00 $	6 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CE17 0774			6 000,00 $		6 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $		27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**54 000,00 $**	**41 500,00 $**	**47 500,00 $**		**143 000,00 $**
Ville-Marie	ca15 240206		2 500,00 $			2 500,00 $
	ca15 240206-2	22 500,00 $				22 500,00 $
	CA17 240241			8 000,00 $	2 000,00 $	10 000,00 $
	CA17 240316			500,00 $		500,00 $
Total Ville-Marie		**22 500,00 $**	**2 500,00 $**	**8 500,00 $**	**2 000,00 $**	**35 500,00 $**
Total général		**76 500,00 $**	**44 000,00 $**	**56 000,00 $**	**2 000,00 $**	**178 500,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	DINERS ST-LOUIS

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $				30 000,00 $
	CE15 2077	24 000,00 $	6 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0263		22 500,00 $	2 500,00 $		25 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CE17 1101			22 500,00 $	2 500,00 $	25 000,00 $
	(vide)			27 000,00 $		27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**54 000,00 $**	**54 000,00 $**	**56 500,00 $**	**2 500,00 $**	**167 000,00 $**
Plateau Mont-Royal	1153945016	1 836,00 $				1 836,00 $
	ca15250138	30 000,00 $				30 000,00 $
	CA16250086		30 000,00 $			30 000,00 $
	CA16250101		400,00 $			400,00 $
	ca17250140			30 000,00 $		30 000,00 $
	(vide)		3 750,00 $			3 750,00 $
Total Plateau Mont-Royal		**31 836,00 $**	**34 150,00 $**	**30 000,00 $**		**95 986,00 $**
Total général		**85 836,00 $**	**88 150,00 $**	**86 500,00 $**	**2 500,00 $**	**262 986,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	SENTIER URBAIN

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA15 240147	20 000,00 $				20 000,00 $
	CA15250179	7 469,08 $				7 469,08 $
	CA16 24 0163		20 000,00 $			20 000,00 $
	CA16 25 0040		7 469,08 $			7 469,08 $
	CA17 240149			20 000,00 $		20 000,00 $
	CA17 250138			8 000,00 $		8 000,00 $
	CE15 1424	14 000,00 $	6 000,00 $			20 000,00 $
	CE16 0734		20 000,00 $			20 000,00 $
	CG17 0210			18 000,00 $	2 000,00 $	20 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**41 469,08 $**	**53 469,08 $**	**46 000,00 $**	**2 000,00 $**	**142 938,16 $**
Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	CA15 270170	15 000,00 $				15 000,00 $
	CA16 270350		15 000,00 $			15 000,00 $
	CA17 270156			18 750,00 $	6 250,00 $	25 000,00 $
Total Mercier-Hochelaga - Maisonneuve		**15 000,00 $**	**15 000,00 $**	**18 750,00 $**	**6 250,00 $**	**55 000,00 $**
Ville-Marie	CA14 240029	110 000,00 $	100 000,00 $			210 000,00 $
	ca15 240136	12 000,00 $				12 000,00 $
	ca15 240218	5 000,00 $				5 000,00 $
	ca15 240446-13	4 000,00 $				4 000,00 $
	CA15 240663		31 903,61 $	31 023,75 $	24 731,01 $	87 658,37 $
	CA16 240108		48 678,00 $			48 678,00 $
	CA16 240170		5 000,00 $			5 000,00 $
	CA17 240019			48 678,00 $		48 678,00 $
	CA17 240026			116 000,00 $		116 000,00 $
	CA17 240241			5 000,00 $		5 000,00 $
Total Ville-Marie		**131 000,00 $**	**185 581,61 $**	**200 701,75 $**	**24 731,01 $**	**542 014,37 $**
Total général		**187 469,08 $**	**254 050,69 $**	**265 451,75 $**	**32 981,01 $**	**739 952,53 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 1752		25 000,00 $			25 000,00 $
	CG15 0027	247 500,00 $	275 000,00 $	275 000,00 $		797 500,00 $
	(vide)	540,00 $				540,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**248 040,00 $**	**300 000,00 $**	**275 000,00 $**		**823 040,00 $**
Ville-Marie	ca17 240242			100 109,61 $	11 123,28 $	111 232,89 $
Total Ville-Marie				**100 109,61 $**	**11 123,28 $**	**111 232,89 $**
Total général		**248 040,00 $**	**300 000,00 $**	**375 109,61 $**	**11 123,28 $**	**934 272,89 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE17 0774		44 550,00 $	44 550,00 $
	(vide)	634,00 $	1 117,00 $	1 751,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**634,00 $**	**45 667,00 $**	**46 301,00 $**
Total général		**634,00 $**	**45 667,00 $**	**46 301,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	CIRQUE HORS PISTE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER	
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2017	Total général
Culture	(vide)	18 893,00 $	18 893,00 $
Total Culture		**18 893,00 $**	**18 893,00 $**
Diversité sociale et des sports	CE17 0774	5 000,00 $	5 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**5 000,00 $**	**5 000,00 $**
Ville-Marie	CA17 240314	5 000,00 $	5 000,00 $
Total Ville-Marie		**5 000,00 $**	**5 000,00 $**
Total général		**28 893,00 $**	**28 893,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	GROUPE INFORMATION TRAVAIL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Concertation des arrondissements	(vide)		40 000,00 $			40 000,00 $
Total Concertation des arrondissements			**40 000,00 $**			**40 000,00 $**
Diversité sociale et des sports	CE16 0263		25 000,00 $			25 000,00 $
	CE17 1101			22 500,00 $	2 500,00 $	25 000,00 $
	(vide)	941,00 $	672,00 $	684,00 $		2 297,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**941,00 $**	**25 672,00 $**	**23 184,00 $**	**2 500,00 $**	**52 297,00 $**
Montréal-Nord	(vide)		37 504,00 $	24 147,00 $		61 651,00 $
Total Montréal-Nord			**37 504,00 $**	**24 147,00 $**		**61 651,00 $**
Plateau Mont-Royal	1143945023	430,00 $				430,00 $
	ca15250137	160 000,00 $				160 000,00 $
	CA16250084		160 000,00 $			160 000,00 $
	ca17250137			160 000,00 $		160 000,00 $
Total Plateau Mont-Royal		**160 430,00 $**	**160 000,00 $**	**160 000,00 $**		**480 430,00 $**
Total général		**161 371,00 $**	**263 176,00 $**	**207 331,00 $**	**2 500,00 $**	**634 378,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTREAL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 2372	27 000,00 $	3 000,00 $	30 000,00 $
	CE17 1451		27 000,00 $	27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**27 000,00 $**	**30 000,00 $**	**57 000,00 $**
Total général		**27 000,00 $**	**30 000,00 $**	**57 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	MISSIONS EXEKO

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Conseil des arts de Montréal	(vide)		10 000,00 $			10 000,00 $
Total Conseil des arts de Montréal			**10 000,00 $**			**10 000,00 $**
Culture	CE14 1914	18 000,00 $				18 000,00 $
	CE15 0916	10 000,00 $				10 000,00 $
	CE15 1750	18 000,00 $				18 000,00 $
	(vide)		18 000,00 $	12 000,00 $	17 000,00 $	47 000,00 $
Total Culture		**46 000,00 $**	**18 000,00 $**	**12 000,00 $**	**17 000,00 $**	**93 000,00 $**
Direction générale	(vide)				35 000,00 $	35 000,00 $
Total Direction générale					**35 000,00 $**	**35 000,00 $**
Diversité sociale et des sports	CA15250179	7 537,03 $				7 537,03 $
	CA16 25 0040		8 033,03 $			8 033,03 $
	CA17 250138			10 284,58 $		10 284,58 $
	CE14 1874	25 000,00 $				25 000,00 $
	CE15 1619		15 000,00 $			15 000,00 $
	CE16 0263		22 500,00 $	2 500,00 $		25 000,00 $
	CE17 0774			22 500,00 $		22 500,00 $
	(vide)	1 142,00 $	1 390,00 $	1 421,00 $		3 953,00 $
	CA17 240569			2 220,00 $		2 220,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**33 679,03 $**	**46 923,03 $**	**38 925,58 $**		**119 527,64 $**
Ville-Marie	ca14 240328	3 225,00 $				3 225,00 $
	ca14 240486	1 391,10 $				1 391,10 $
	ca15 240206		2 000,00 $			2 000,00 $
	ca15 240206-1	18 000,00 $				18 000,00 $
	ca15 240218		3 600,00 $			3 600,00 $
	ca15 240218-2	14 400,00 $				14 400,00 $
	ca15 240283	13 500,00 $	1 500,00 $			15 000,00 $
	CA16 240601			12 000,00 $	3 000,00 $	15 000,00 $
	CA17 240569			11 280,00 $		11 280,00 $
Total Ville-Marie		**50 516,10 $**	**7 100,00 $**	**23 280,00 $**	**3 000,00 $**	**83 896,10 $**

Total général	**130 195,13 $**	**82 023,03 $**	**74 205,58 $**	**55 000,00 $**	**341 423,74 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	COOP LES VALORISTES

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE17 0774			13 500,00 $	13 500,00 $
Total Diversité sociale et des sports				**13 500,00 $**	**13 500,00 $**
Ville-Marie	ca15 240259	5 000,00 $			5 000,00 $
	ca16 240433-9		1 000,00 $		1 000,00 $
Total Ville-Marie		**5 000,00 $**	**1 000,00 $**		**6 000,00 $**
Total général		**5 000,00 $**	**1 000,00 $**	**13 500,00 $**	**19 500,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	LE RESEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINERANTES DE MONTREAL INC.

Somme de REP_MONTANT	EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1975	24 000,00 $		24 000,00 $
	CE15 1859	25 000,00 $	5 000,00 $	30 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**49 000,00 $**	**5 000,00 $**	**54 000,00 $**
Ville-Marie	ca16 240254-1		3 000,00 $	3 000,00 $
Total Ville-Marie			**3 000,00 $**	**3 000,00 $**
Total général		**49 000,00 $**	**8 000,00 $**	**57 000,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 1181535004

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **C.A.C.T.U.S. MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1300, rue Sanguinet, Montréal, Québec, H2X 3E7, agissant et représentée par Mme Sandhia Vadlamudy, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 89989156RT
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1142391730
N^{o} d'inscription d'organisme de charité : 0892604-11

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme entend inscrire son projet dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **VINGT-CINQ MILLE dollars** (**25 000 $**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **VINGT MILLE dollars** (**20 000 $**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **CINQ MILLE dollars** (**5 000 $**), après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 mars 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1300, rue Sanguinet, Montréal, Québec, H2X 3E7, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

C.A.C.T.U.S. MONTRÉAL

Par : _____
Sandhia Vadlamudy, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 20__ (Résolution CE18 …….).

LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À CELLE-CI, SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181535004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 380 733 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 14 projets de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 30 233 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 30 233 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181535004 - Certification de fonds- DSS- Itinérance V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au Budget
Tél : 514-872-7801

Diana Vela
Agent de gestion en ressources financières
514-868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-11

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.050

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1181535003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 745 832 $ aux 18 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 18 projets de convention à cet effet/ Autoriser un virement budgétaire de 86 832 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 86 832 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 745 832 $ aux 18 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance reliés à l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2018 - Axe 2
Église anglicane Emmaüs	Soutien au centre La Porte Ouverte	**70 000 $**
Médecins du Monde	Coordination des services - santé urbaine	**10 000 $**

La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**67 992 $**
Le PAS de la rue	Centre de jour : briser l'isolement des aînés de la rue	**42 000 $**
Projets Autochtones du Québec	Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services	**42 000 $**
La Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**
En marge 12-17	Intervention auprès des jeunes en situation de rue	**30 000 $**
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé	Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale	**60 000 $**
Mission Old Brewery	Mission Old Brewery - Santé urbaine	**50 000 $**
Dopamine	Dopaccès	**20 000 $**
Maison Benoît Labre	Accueil référence et accompagnement, centre de jour à bas seuil	**50 000 $**
ACTION-RÉINSERTION	Le Centre de jour - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique de personnes itinérantes	**30 000 $**
Centre d'Amitié Autochtone de Montréal inc	Kaie:ri:nikawera:ke : accueil, référence et suivi	**30 000 $**
Accueil Bonneau Inc.	Guichet d'accès à des soins de santé physique et/ou mentale	**77 840 $**
Pavillon Patricia Mackenzie	Stay-in, Accueil de jour	**46 000 $**
Refuge des Jeunes de Montréal	Accueil, accompagnement, référence et suivi en centre de jour	**30 000 $**
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	**30 000 $**
La rue des Femmes de Montréal	Services de deux centres de jour (Maison Olga et Maison Jacqueline)	**30 000 $**

2. d’approuver les 18 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'autoriser un virement budgétaire de 86 832 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports;

4. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 86 832 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement;

5. d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l’agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-11 15:17

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181535003**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 745 832 $ aux 18 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 18 projets de convention à cet effet/ Autoriser un virement budgétaire de 86 832 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 86 832 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année. La première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté qui devait être produit à l'automne de la même année, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de

l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois, soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, l'Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu

Les projets doivent :

- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme. De manière plus spécifique, la Ville a adopté le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages » qui vise à répondre aux défis actuels de l'itinérance : la pauvreté et l'isolement, la diversité des personnes et de leurs besoins, la cohésion des actions. Le plan comprend quatre axes d'intervention spécifiques :
Axe 1 : Accompagner et cohabiter dans l'espace public
Axe 2 : Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil
Axe 3 : Loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance
Axe 4 : Agir ensemble pour l'inclusion sociale

Les projets recommandés dans le présent sommaire concernent l'Axe 2 « Sécuriser et

stabiliser dans des espaces d'accueil » du Plan montréalais en itinérance. Ces projets visent, par différentes approches, à sécuriser et stabiliser les personnes dans des espaces d'accueil comme des centres de jour et de soir, ainsi que des ressources d'hébergement. Les activités soutenues sont celles liées à l'accueil, au soutien, à la référence et à l'accompagnement, ainsi que les initiatives qui visent à améliorer l'accessibilité à différents groupes de personnes qui présentent des besoins spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0340 du 9 mars 2018
Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »
CG17 0329 du 24 août 2017
Accorder un soutien financier additionnel de 12 118 $ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (CG17 0210) afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance durant la fin de semaine, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 55 874 $ à 67 992 $
CE17 1101 du 21 juin 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 $ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 20 000 $ à Dopamine pour le projet « Dopaccès » et 50 000 $ à Mission Old Brewery pour le projet « Santé urbaine », dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2017
CE17 1079 du 14 juin 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 30 000 $ à La Mission St-Michael pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à La Maison Benoît Labre pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à Action Réinsertion pour le projet « Le Centre de jour - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique des personnes itinérantes », 30 000 $ à Centre d'amitié autochtone de Montréal inc. pour le projet « Kaie:ri nikawera:ke-accueil, référence et suivi », 30 000 $ à Refuges des jeunes de Montréal pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à En Marge 12-17 pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à Église anglicane Emmaüs / The Open Door pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 / à La Rue des femmes de Montréal pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi » et 30 000 $ à Dîners St-Louis pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018)
CM17 0722 du 12 juin 2017
Autoriser un soutien financier à Médecins du monde, dont 10 000 $ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de médecins du monde » dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017
CG17 0210 du 18 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 267 003 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 55 874 $ à La Fondation du Refuge pour femmes chez Doris inc. pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi + Ouverture de fin de semaine » et 77 840 $ à Accueil Bonneau inc. pour le projet « Accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance
CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de

prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CE17 0774 du 10 mai 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 $ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 10 000 $ à Dopamine pour le projet « Travail de rue », dans le cadre de l'initiative « Stratégie d'inclusion sociale : un 375e pour tous! »

CE17 0771 du 10 mai 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 357 997 $ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, dont 42 000 $ à Le PAS de la rue pour le projet « Accueil et intervention en centre de jour + ouverture de fin de semaine », et 46 000 $ à Pavillon Patricia MacKenzie pour le projet « Stay In », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance

CG17 0086 du 30 mars 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 607 278 $ aux cinq organismes ci-après désignés, dont 102 960 $ à La rue des femmes de Montréal pour le projet « Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE17 0436 du 22 mars 2017

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 48 408 $ à Projets autochtones du Québec, pour le projet Maison autochtone de Montréal, pour l'année 2017, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG16 0469 du 25 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 $ à deux organismes, dont 102 960 $ à La Rue des Femmes de Montréal pour la réalisation du projet « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE16 1232 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 98 408 $ à deux organismes, soit 50 000 $ à Mission Old Brewery pour la réalisation du projet « Santé urbaine » et 48 408 $ à Projets autochtones du Québec pour la réalisation du projet « Maison autochtone de Montréal », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG16 0323 du 19 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 143 411 $ à deux organismes, pour l'année 2016, dont 67 811 $ La Fondation du Refuge pour femmes chez Doris inc. pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi » et 75 600 $ à Accueil Bonneau inc.pour le projet » Accueil, évaluation, accompagnement, référence et intervention de milieu », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 0739 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 131 680 $ aux quatre organismes ci-après désignés, dont 45 066 $ à Le PAS de la rue pour le projet Accueil - intervention en centre de jour + ouverture de fin de semaine », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017)

CE16 0737 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 $, aux organismes ci-après désignés, dont 30 000 $ à La maison Benoît Labre pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à Centre d'amitié autochtone de Montréal inc. pour le projet « Kaie:ri nikawera:ke-accueil, référence et suivi », 30 000 $ à Refuge des jeunes de Montréal pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à Dîners St-Louis pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à En marge 12-17 pour le projet » En marge 12-17 - Accueil », 30 000 $ à Mission S-Michael pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à Église anglicane

Emmaüs / The Open Door pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à La Rue des femmes de Montréal pour le projet « Femmes itinérantes : l'Urgence d'agir » et 30 000 $ à Action réinsertion pour le projet « Le Centre de jour et le programme de la brigade verte du Sac à Dos »,dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CE16 0263 du 17 février 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 $ aux 12 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 20 000 $ à Dopamine pour le projet « Dopaccès », dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016

CE15 2077 du 18 novembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 $ aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 30 000 $ à La Mission St-Michael pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à En Marge 12-17 pour le projet « En Marge 12-17 », 30 000 $ à Refuge des jeunes de Montréal pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à Dîners St-Louis pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi », 30 000 $ à La Rue des femmes de Montréal pour le projet « l'Itinérance des femmes : l'urgence d'intervenir » et 30 000 $ à Centre d'amitié autochtone de Montréal pour le projet « Kaie:ri nikawera:ke-accueil, référence et suivi », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CG15 0609 du 29 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant une somme de 300 689 $ aux quatre organismes, pour l'année 2015, dont 67 811 $ à La Fondation du Refuge pour femmes chez Doris inc. pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi » et 102 960 $ à La rue des femmes de Montréal pour le projet « Femmes itinérantes : Centre de jour, urgence, Studios, accompagnements, activités » et 75 600 $ à Accueil Bonneau inc. pour le projet « Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CE15 1857 du 14 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 45 066 $ à Le PAS de la rue pour le projet « Accueil, intervention en centre de jour » et 48 408 $ à Projets autochtones du Québec pour le projet « Maison autochtone à Montréal » et 20 000 $ à La Maison Benoît Labre pour le projet « Soutien aux personnes en situation d'itinérance », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CE15 1619 du 2 septembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 357 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 15 789 $ à Action-Réinsertion pour le projet « Propreté au parc Viger avec la brigade verte du Sac à dos », conformément à la stratégie itinérance au square Viger - Phase 1: Été-automne 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015

CE15 1424 du 5 août 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 $ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 32 501 $ à Action-Réinsertion pour le projet « Centre de jour du Sac à dos et projet de brigade verte », conformément à

l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CE15 0977 du 20 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 $ à deux organismes, pour l'année 2015, dont 30 000 $ à Église anglicane Emmaüs / The Open Door pour reconduire l'élargissement de ses heures d'ouverture, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La porte ouverte ou The Open Door
Projet : « Soutien au centre La Porte Ouverte »
Montant : 70 000 $

Dans un contexte de déménagement dans le Plateau Mont-Royal, le projet vise à consolider l'équipe d'intervention et maintenir les services auprès des clientèles vulnérables, vivant avec des problématiques de santé mentale et issues de la rue.

Médecins du Monde
Projet : « Coordination des services - santé urbaine »
Montant : 10 000 $

Le projet vise à soutenir la clinique mobile pour venir en aide aux personnes qui vivent dans la rue, avec des problématiques liées à la consommation et fortement éloignées des services d'aide réguliers. La clinique mobile circule dans plusieurs quartiers, notamment les coins isolés pour rejoindre les gens là où ils sont.

La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.
Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi »
Montant : 67 992 $

Le projet vise à bonifier le service en soutenant l'accueil, les jours de semaine et les fins de semaine, et l'établissement d'une zone d'attente sécuritaire et confortable au centre de jour pour les femmes en situation d'itinérance et aux prises avec des multiproblématiques.

Le PAS de la rue
Projet : « Centre de jour : briser l'isolement des aînés de la rue »
Montant : 42 000 $

Le projet vise à venir en aide aux personnes itinérantes âgées de 55 ans et plus, qui vivent dans des conditions difficiles. Un continuum de services est renforcé afin de répondre aux multiples problèmes de santé de la clientèle.

Projets autochtones du Québec
Projet : « Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services »

Montant : 42 000 $
Le projet vise à augmenter l'offre de service de l'organisme par l'ouverture d'une plage horaire mieux adaptée. De plus, pour favoriser le dégrisement des usagers avant leur admission dans les refuges, une aire de repos sera offerte et un lien avec la navette de Mission Old Brewery sera favorisé pour que tous les usagers puissent bénéficier d'un lieu pour dormir, s'ils le désirent.

La Mission St-Michael
Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi »
Montant : 30 000 $
La Mission St-Michael vise à offrir repas et collations aux personnes en situation d'itinérance qui vivent avec un faible revenu (aide sociale), ainsi qu'un sac de nourriture une fois par mois pour ceux qui ont accès à une cuisine. Un nombre important de personnes en situation d'itinérance bénéficient de ces services.

En marge 12-17
Projet : « Intervention auprès des jeunes en situation de rue »
Montant : 30 000 $
Le projet vise à offrir aux jeunes de la rue, âgés de 12 à 17 ans, un hébergement, un centre de jour/nuit ainsi que du soutien. Par une approche axée sur le développement d'un lien de confiance et un lieu sécuritaire, les jeunes peuvent se reposer, manger et être écoutés.

Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) St-Barnabé
Projet : « Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale »
Montant : 60 000 $
Le CAP St-Barnabé vise à accueillir les personnes en situation d'itinérance, la nuit, du lundi au vendredi, et intervenir dans un continuum de services (centre de jour, refuge, repas, autres) adaptés à toutes les clientèles.

Mission Old Brewery
Projet : « Mission Old Brewery - Santé urbaine »
Montant : 50 000 $
Le projet consiste à offrir un accompagnement psychosocial à des hommes et à des femmes ayant un besoin de soins en santé mentale, en santé physique et des problèmes de dépendance.

Dopamine
Projet : « Dopaccès »
Montant : 20 000 $
Le projet vise à offrir aux personnes en situation d'itinérance, un espace de socialisation et de répit dans le quartier d'Hochelaga-Maisonneuve. Ils peuvent aussi retrouver différents services dont une buanderie et du matériel de prévention et de réduction des méfaits.

Maison Benoît Labre
Projet : « Accueil référence et accompagnement, centre de jour à bas seuil »
Montant : 50 000 $
La Maison Benoît Labre est un centre de jour à bas seuil qui vise à offrir des activités et de l'intervention psychosociale aux personnes en situation d'itinérance. Le projet vise à consolider cette intervention. De plus, la ressource offre différents services tels des repas, une buanderie, l'accès à des vêtements et autres soutiens.

ACTION-RÉINSERTION ou Le Sac à Dos (Action-Réinsertion)
Projet : « LE CENTRE DE JOUR - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique de personnes itinérantes »
Montant : 30 000 $

Le projet permettra aux personnes en situation d'itinérance d'avoir accès à un lieu pour procéder à leur hygiène de base, laver leurs vêtements, prendre une boisson chaude ou froide, se reposer, s'informer en écoutant notamment les bulletins télévisés ou tout simplement se distraire.

Centre d'Amitié Autochtone de Montréal inc.
Projet : « Kaie:ri:nikawera:ke : accueil, référence et suivi »
Montant : 30 000 $
L'organisme offre à la population autochtone, masculine et féminine, l'accès à un centre de services où elle peut dormir, se nourrir, se vêtir et recevoir un soutien et de l'écoute face aux problématiques rencontrées. Afin de bonifier l'intervention, le centre étend son action dans l'environnement du centre ou dans les lieux fréquentés par la clientèle afin de mieux la rejoindre et agir en complémentarité avec les autres ressources de manière culturellement adaptée.

Accueil Bonneau inc.
Projet : « Guichet d'accès à des soins de santé physique et/ou mentale »
Montant : 77 840 $
Dans une perspective de santé urbaine, le projet offre aux personnes en situation d'itinérance qui fréquentent le centre, un soutien psychosocial adapté ainsi que différents services de référence aux ressources internes ou externes et un accompagnement personnalisé.

Pavillon Patricia Mackenzie
Projet : « Stay-in, Accueil de jour »
Montant : 46 000 $
Le projet vise à offrir aux femmes en situation d'itinérance une plate-forme de rétablissement par l'hébergement d'urgence et, en complément, une foule d'activités et de services permettant d'instaurer un filet social solide.

Refuge des Jeunes de Montréal
Projet : « Accueil, accompagnement, référence et suivi en centre de jour »
Montant : 30 000 $
Le projet permet d'offrir aux jeunes de 17 à 25 ans un service de jour complémentaire à celui de soir et de nuit. Cette initiative permet d'actualiser un suivi personnalisé en préemployabilité auprès des jeunes qui en manifestent le besoin.

Dîners St-Louis
Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi »
Montant : 30 000 $
Le projet offre aux jeunes adultes démunis, aux prises avec différentes problématiques liées à la survie dans la rue (prostitution, consommation et dépendance), un lieu de répit pour se réunir, se reposer et se ressourcer durant la journée. Le centre accompagne les jeunes adultes qui désirent se réinsérer socialement.

La rue des Femmes de Montréal
Projet : « Services de deux centres de jour (Maison Olga et Maison Jacqueline) »
Montant : 30 000 $
Le projet met l'emphase sur le retour à une santé relationnelle pour les femmes en situation d'itinérance et aux prises avec de multiples problématiques afin de leur permettre de sortir de leur état de désorganisation et d'exclusion sociale. Différents services de base et d'aide ainsi que des activités de guérison sont en place pour accompagner la clientèle.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 est le fruit d'une démarche municipale concertée, échelonnée sur une année, avec tous les partenaires concernés et des consultations menées auprès des personnes en situation d'itinérance. L'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil » de ce Plan vise à répondre aux diverses problématiques de l'espace public. Cet axe repose sur un objectif dans lequel s'inscrivent les présents projets, à savoir le suivant :

1. Assurer l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes vulnérables.

À la suite d'un appel de projets sur invitation, les organismes communautaires ont soumis des projets dans le cadre de l'Axe 2 du plan. Tous les projets ont fait l'objet d'une évaluation par un comité de sélection composé de représentants institutionnels et municipaux à partir d'une grille de critères préétablis. De la même manière, deux autres sommaires recommanderont d'accorder un soutien financier à des projets qui ont été retenus pour les Axes 1 et 4 du même Plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. De plus, le SDSS réserve une enveloppe annuelle d'un million de dollars pour la réalisation du nouveau Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, « Parce que la rue a différents visages ».
Le coût total de ce dossier, soit 745 832 $ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 86 832 $ en provenance des dépenses générales d'administration devra être virée au budget du SDSS pour ce faire. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2018, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices 2019 et 2020. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS, à hauteur de 86 832 $ est requis pour les exercices 2019 et 2020. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le soutien financier que le SDSS a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018 - Axe 2	Soutien / projet global %
		2015	2016	2017		
Église anglicane Emmaüs	« Soutien au centre La Porte Ouverte »	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**70 000 $**	21 %
Médecins du Monde	« Coordination des services - santé urbaine »	-	-	10 000 $	**10 000 $**	4 %
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	67 811 $	67 811 $	55 874 $ 12 118 $	**67 992 $**	60 %
Le PAS de la rue	« Centre de jour : briser l'isolement des aînés de la rue »	45 066 $	45 066 $	42 000 $	**42 000 $**	36 %
Projets Autochtones du Québec	« Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services »	-	-	-	**42 000 $**	18 %
La Mission St-Michael	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	52 %

En marge 12-17	« Intervention auprès des jeunes en situation de rue »	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	12 %
Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) St-Barnabé	« Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale »	-	-	-	**60 000 $**	73 %
Mission Old Brewery	« Mission Old Brewery - Santé urbaine »	-	50 000 $	50 000 $	**50 000 $**	6 %
Dopamine	« Dopaccès »	-	20 000 $	10 000 $ 20 000 $	**20 000 $**	22 %
Maison Benoît Labre	« Accueil référence et accompagnement, centre de jour à bas seuil »	-	30 000 $	30 000 $	**50 000 $**	48 %
ACTION-RÉINSERTION	« Le Centre de Jour - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique de personnes itinérantes »	32 501 $ 15 789 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	10 %
Centre d'Amitié Autochtone de Montréal inc	« Kaie:ri:nikawera:ke : accueil, référence et suivi	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	100 %
Accueil Bonneau inc.	« Guichet d'accès à des soins de santé physique et/ou mentale »	75 600 $	75 600 $	77 840 $	**77 840 $**	54 %
Pavillon Patricia Mackenzie	« Stay-in, Accueil de jour »	-	-	46 000 $	**46 000 $**	34 %
Refuge des Jeunes de Montréal	« Accueil, accompagnement, référence et suivi en centre de jour »	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	30 %
Dîners St-Louis	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	66 %
La rue des Femmes de Montréal	« Services de deux centres de jour (Maison Olga et Maison Jacqueline) »	30 000 $	30 000 $	30 000 $	**30 000 $**	4 %

La majorité des projets sont issus d'un maillage financier et ont pu commencer au 1er avril. Ils doivent cependant, tous se terminer le 31 mars 2019 au plus tard. Les montants accordés ne correspondent pas toujours aux montants demandés. Le SDSS estime toutefois que les objectifs du projet peuvent être réalisés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets qui s'inscrivent dans l'Axe 2 du Plan d'action en itinérance 2018-2020 visent la consolidation des centres de jour ou de soir et portent une attention particulière à rejoindre les femmes et les membres des Premières Nations et Inuit. De plus, les projets portant sur les mesures d'urgence pour les sans-abri en période hivernale et le développement de

ressources d'accueil et des projets de santé urbaine font partie de cet Axe. Ces projets viennent en appui au réseau de la santé. Ces projets répondent à des besoins spécifiques par une offre de service mieux adaptée à la réalité des personnes en situation d'itinérance. Tout report de décision peut entraîner des retards importants dans la production des services prévus et une possible annulation d'activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité, en Annexe 2 au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de la Division de la Lutte à la pauvreté et l'itinérance du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-05-15
Sylvie L LEPAGE Conseillère en développement communautaire	Agathe LALANDE Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance
Tél : 514-872-9655 **Télécop. :** 514 872-9848	**Tél :** 514 872-7879 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-24

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	THE OPEN DOOR

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 0950	3 000,00 $			3 000,00 $
	CE15 0977	30 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $	30 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $	27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**33 000,00 $**	**25 500,00 $**	**31 500,00 $**	**90 000,00 $**
Ville-Marie	ca15 240667	900,00 $			900,00 $
Total Ville-Marie		**900,00 $**			**900,00 $**
Total général		**33 900,00 $**	**25 500,00 $**	**31 500,00 $**	**90 900,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	MEDECINS DU MONDE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Direction générale	(vide)			35 000,00 $	35 000,00 $
Total Direction générale				**35 000,00 $**	**35 000,00 $**
Diversité sociale et des sports	CM17 0722			7 000,00 $	7 000,00 $
	(vide)	3 597,00 $	3 574,00 $		7 171,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**3 597,00 $**	**3 574,00 $**	**7 000,00 $**	**14 171,00 $**
Total général		**3 597,00 $**	**3 574,00 $**	**42 000,00 $**	**49 171,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	FONDATION DU REFUGE POUR FEMMES CHEZ DORIS INC. (LA)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1370	877,50 $			877,50 $
	CE14 1974	30 000,00 $			30 000,00 $
	CG15 0609	61 030,00 $	6 781,00 $		67 811,00 $
	CG16 0323		57 639,00 $	10 172,00 $	67 811,00 $
	CG17 0210			50 286,00 $	50 286,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**91 907,50 $**	**64 420,00 $**	**60 458,00 $**	**216 785,50 $**
Ville-Marie	ca15 240223-11	750,00 $			750,00 $
	ca15 240667-3	900,00 $			900,00 $
	ca16 240623-1		1 500,00 $		1 500,00 $
Total Ville-Marie		**1 650,00 $**	**1 500,00 $**		**3 150,00 $**
Total général		**93 557,50 $**	**65 920,00 $**	**60 458,00 $**	**219 935,50 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	LE PAS DE LA RUE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1370	2 168,98 $			2 168,98 $
	CE15 1857	40 560,00 $	4 506,00 $		45 066,00 $
	CG16 0323		38 306,00 $	6 760,00 $	45 066,00 $
	CG17 0210			37 800,00 $	37 800,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**42 728,98 $**	**42 812,00 $**	**44 560,00 $**	**130 100,98 $**
Ville-Marie	ca15 240223-9	1 000,00 $			1 000,00 $
	ca16 240254-9		1 500,00 $		1 500,00 $
	ca16 240313-12		1 000,00 $		1 000,00 $
Total Ville-Marie		**1 000,00 $**	**2 500,00 $**		**3 500,00 $**
Total général		**43 728,98 $**	**45 312,00 $**	**44 560,00 $**	**133 600,98 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	PROJETS AUTOCHTONES DU QUEBEC

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1370	4 233,80 $				4 233,80 $
	CE14 1874	39 526,00 $				39 526,00 $
	CE15 1857	43 568,00 $	4 840,00 $			48 408,00 $
	CE16 0263		19 958,00 $			19 958,00 $
	CE16 1232		43 567,00 $	4 841,00 $		48 408,00 $
	cg17 0086			43 567,00 $		43 567,00 $
	CE18 0115				43 567,00 $	43 567,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**87 327,80 $**	**68 365,00 $**	**48 408,00 $**	**43 567,00 $**	**247 667,80 $**
Total général		**87 327,80 $**	**68 365,00 $**	**48 408,00 $**	**43 567,00 $**	**247 667,80 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	LA MISSION SAINT-MICHAEL
	st-michael

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $				30 000,00 $
	CE15 2077	24 000,00 $	6 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0040		17 000,00 $			17 000,00 $
	CE16 0592			3 000,00 $		3 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $		27 000,00 $
	CE18 0115				53 882,00 $	53 882,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**54 000,00 $**	**48 500,00 $**	**34 500,00 $**	**53 882,00 $**	**190 882,00 $**
Ville-Marie	ca15 240022		750,00 $			750,00 $
	ca15240022	750,00 $				750,00 $
	(vide)	13 500,00 $				13 500,00 $
Total Ville-Marie		**14 250,00 $**	**750,00 $**			**15 000,00 $**
Total général		**68 250,00 $**	**49 250,00 $**	**34 500,00 $**	**53 882,00 $**	**205 882,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	EN MARGE 12-17

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $			30 000,00 $
	CE15 2077	24 000,00 $	6 000,00 $		30 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $	30 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $	27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**54 000,00 $**	**31 500,00 $**	**31 500,00 $**	**117 000,00 $**
Total général		**54 000,00 $**	**31 500,00 $**	**31 500,00 $**	**117 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABE INC

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	CA15 27 0094	30 000,00 $			30 000,00 $
	CA16 27 0415		5 000,00 $		5 000,00 $
	CA17 28 0294			8 000,00 $	8 000,00 $
Total Mercier-Hochelaga - Maisonneuve		**30 000,00 $**	**5 000,00 $**	**8 000,00 $**	**43 000,00 $**
Total général		**30 000,00 $**	**5 000,00 $**	**8 000,00 $**	**43 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	MISSION OLD BREWERY

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA16 240023		57 258,00 $	6 362,00 $		63 620,00 $
	CE16 1232		45 000,00 $	5 000,00 $		50 000,00 $
	CE17 0774			18 000,00 $		18 000,00 $
	CE17 1101			45 000,00 $	5 000,00 $	50 000,00 $
	CG14 0426	12 500,00 $				12 500,00 $
	CG14 0526	18 904,00 $				18 904,00 $
	CG15 0347	125 000,00 $				125 000,00 $
	CG16 0249		112 500,00 $	12 500,00 $		125 000,00 $
	cg17 0086			135 000,00 $		135 000,00 $
	CG17 0210			35 577,00 $		35 577,00 $
	ca18 240026			57 258,00 $	6 362,00 $	63 620,00 $
	CE18 0115				135 000,00 $	135 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**156 404,00 $**	**214 758,00 $**	**314 697,00 $**	**146 362,00 $**	**832 221,00 $**
Total général		**156 404,00 $**	**214 758,00 $**	**314 697,00 $**	**146 362,00 $**	**832 221,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	DOPAMINE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA15 27 0062	23 330,00 $				23 330,00 $
	CA15 27 0092	26 023,00 $				26 023,00 $
	CA15 27 0169	2 239,00 $				2 239,00 $
	CA16 27 0117		23 330,00 $			23 330,00 $
	CA16 270174		30 723,50 $	3 122,50 $		33 846,00 $
	CA17 27 0157			28 727,00 $		28 727,00 $
	CA17 270235			23 330,00 $		23 330,00 $
	CE16 0263		18 000,00 $	2 000,00 $		20 000,00 $
	CE17 0774			10 000,00 $		10 000,00 $
	CE17 1101			18 000,00 $	2 000,00 $	20 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**51 592,00 $**	**72 053,50 $**	**85 179,50 $**	**2 000,00 $**	**210 825,00 $**
Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	CA18 27 0009				8 000,00 $	8 000,00 $
Total Mercier-Hochelaga - Maisonneuve					**8 000,00 $**	**8 000,00 $**
Total général		**51 592,00 $**	**72 053,50 $**	**85 179,50 $**	**10 000,00 $**	**218 825,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	LA MAISON BENOIT-LABRE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA16 22 0170		5 000,00 $			5 000,00 $
	CA17 22 0143			14 850,00 $	1 650,00 $	16 500,00 $
	CE14 1370	2 086,50 $				2 086,50 $
	CE15 1857	18 000,00 $	2 000,00 $			20 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $		27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**20 086,50 $**	**32 500,00 $**	**46 350,00 $**	**1 650,00 $**	**100 586,50 $**
Sud-Ouest	CA17 22 0012			5 000,00 $		5 000,00 $
Total Sud-Ouest				**5 000,00 $**		**5 000,00 $**
Total général		**20 086,50 $**	**32 500,00 $**	**51 350,00 $**	**1 650,00 $**	**105 586,50 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	ACTION-REINSERTION

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA17 240020			2 217,00 $	1 483,00 $	3 700,00 $
	CE14 0564	1 500,00 $				1 500,00 $
	CE14 1370	2 750,12 $				2 750,12 $
	CE15 1424	22 500,00 $	10 001,00 $			32 501,00 $
	CE15 1619		15 789,00 $			15 789,00 $
	CE16 0263		4 500,00 $	500,00 $		5 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $		27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**26 750,12 $**	**55 790,00 $**	**34 217,00 $**	**1 483,00 $**	**118 240,12 $**
Ville-Marie	CA17 240020			11 128,00 $		11 128,00 $
Total Ville-Marie				**11 128,00 $**		**11 128,00 $**
Total général		**26 750,12 $**	**55 790,00 $**	**45 345,00 $**	**1 483,00 $**	**129 368,12 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE DE MONTREAL INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $			30 000,00 $
	CE15 2077		30 000,00 $		30 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $	30 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $	27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**30 000,00 $**	**55 500,00 $**	**31 500,00 $**	**117 000,00 $**
Total général		**30 000,00 $**	**55 500,00 $**	**31 500,00 $**	**117 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	ACCUEIL BONNEAU INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Culture	CA17 240330			8 236,00 $		8 236,00 $
Total Culture				**8 236,00 $**		**8 236,00 $**
Diversité sociale et des sports	CA14 240030	2 798,30 $				2 798,30 $
	CA16 240023		24 400,00 $			24 400,00 $
	CA16 240301		2 500,00 $			2 500,00 $
	CA17 240020			26 840,00 $	60,00 $	26 900,00 $
	CE15 1619		30 000,00 $			30 000,00 $
	CE17 0774			49 500,00 $		49 500,00 $
	CG14 0418	7 560,00 $				7 560,00 $
	CG15 0609	68 040,00 $	7 560,00 $			75 600,00 $
	CG16 0323		64 260,00 $	11 340,00 $		75 600,00 $
	CG17 0210			70 056,00 $		70 056,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**78 398,30 $**	**128 720,00 $**	**157 736,00 $**	**60,00 $**	**364 914,30 $**
Ville-Marie	CA14 240138	70 000,00 $	70 000,00 $	7 000,00 $		147 000,00 $
	ca15 240223-10	500,00 $				500,00 $
	CA16 240301		4 365,00 $			4 365,00 $
	CA17 240020			8 630,00 $	1 170,00 $	9 800,00 $
	CA17 240240			63 000,00 $		63 000,00 $
Total Ville-Marie		**70 500,00 $**	**74 365,00 $**	**78 630,00 $**	**1 170,00 $**	**224 665,00 $**
Total général		**148 898,30 $**	**203 085,00 $**	**244 602,00 $**	**1 230,00 $**	**597 815,30 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	PAVILLON PATRICIA MACKENZIE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER	
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CG17 0210	41 400,00 $	41 400,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**41 400,00 $**	**41 400,00 $**
Total général		**41 400,00 $**	**41 400,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	REFUGE DES JEUNES DE MTL INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $			30 000,00 $
	CE15 2077	24 000,00 $	6 000,00 $		30 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $	30 000,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $	27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**54 000,00 $**	**31 500,00 $**	**31 500,00 $**	**117 000,00 $**
Total général		**54 000,00 $**	**31 500,00 $**	**31 500,00 $**	**117 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	DINERS ST-LOUIS

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $				30 000,00 $
	CE15 2077	24 000,00 $	6 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0263		22 500,00 $	2 500,00 $		25 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CE17 1101			22 500,00 $	2 500,00 $	25 000,00 $
	(vide)			27 000,00 $		27 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**54 000,00 $**	**54 000,00 $**	**56 500,00 $**	**2 500,00 $**	**167 000,00 $**
Plateau Mont-Royal	1153945016	1 836,00 $				1 836,00 $
	ca15250138	30 000,00 $				30 000,00 $
	CA16250086		30 000,00 $			30 000,00 $
	CA16250101		400,00 $			400,00 $
	ca17250140			30 000,00 $		30 000,00 $
	(vide)		3 750,00 $			3 750,00 $
Total Plateau Mont-Royal		**31 836,00 $**	**34 150,00 $**	**30 000,00 $**		**95 986,00 $**
Total général		**85 836,00 $**	**88 150,00 $**	**86 500,00 $**	**2 500,00 $**	**262 986,00 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	RUE DES FEMMES DE MONTREAL (LA)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1974	30 000,00 $				30 000,00 $
	CE15 2077	24 000,00 $	6 000,00 $			30 000,00 $
	CE16 0737		25 500,00 $	4 500,00 $		30 000,00 $
	CE16 1698		34 604,00 $			34 604,00 $
	CE17 1079			27 000,00 $		27 000,00 $
	CG14 0418	10 296,00 $				10 296,00 $
	CG15 0609	72 072,00 $	30 888,00 $			102 960,00 $
	CG16 0469		92 664,00 $	10 296,00 $		102 960,00 $
	cg17 0086			92 664,00 $	10 296,00 $	102 960,00 $
	CE18 0115				92 664,00 $	92 664,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**136 368,00 $**	**189 656,00 $**	**134 460,00 $**	**102 960,00 $**	**563 444,00 $**
Ville-Marie	ca15 240223	2 900,00 $				2 900,00 $
Total Ville-Marie		**2 900,00 $**				**2 900,00 $**
Total général		**139 268,00 $**	**189 656,00 $**	**134 460,00 $**	**102 960,00 $**	**566 344,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 118 1535 003

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉGLISE ANGLICANE EMMAÜS, faisant aussi affaires sous La porte ouverte ou The Open Door,** personne morale, constituée sous l'autorité de la *Loi sur les corporations religieuses* (RLRQ, C. C-71), dont l'adresse principale est le 14875, rue Oakwood, Montréal, Québec, H9H 1Y1, agissant et représentée par M. Caleb Clark, directeur, ou M. David Chapman, directeur, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 831334453 RT0001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1166795675
N^{o} d'inscription d'organisme de charité : 811334453R001
N^{o} d'entreprise du Québec : 1166795675

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme entend inscrire son projet dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en

soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de

cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **SOIXANTE-DIX MILLE dollars** (**70 000 $**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CINQUANTE-SIX MILLE dollars** (**56 000 $**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de **QUATORZE MILLE dollars** (**14 000 $**), après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 14875, rue Oakwood, Montréal, Québec, H9H 1Y1, et tout avis doit être adressé à l'attention d'un des directeurs. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

ÉGLISE ANGLICANE EMMAÜS, faisant aussi affaires sous La porte ouverte ou The Open Door

Par : _____
Caleb Clark, directeur

OU

Par : _____
David Chapman, directeur

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE18 …….).

LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À CELLE-CI, SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181535003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 745 832 $ aux 18 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les 18 projets de convention à cet effet/ Autoriser un virement budgétaire de 86 832 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la diversité sociale et des sports / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 86 832 $ pour 2019 et récurrent en 2020 seulement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1181535003 V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

Diana Vela
Agent de gestion en ressources financières
514-868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-11

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.051

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183205003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Vitrine culturelle de Montréal un soutien financier annuel de 400 000 $ en 2018 pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier à la Vitrine culturelle de 400 000$ en 2018 pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.**

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 14:42

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183205003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Vitrine culturelle de Montréal un soutien financier annuel de 400 000 $ en 2018 pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 1998, à la suite du Colloque Tourisme et Culture, le milieu culturel démontre un intérêt soutenu devant l'idée de relancer le concept de billetterie culturelle. En janvier 2003, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le ministère de la Métropole ont donné le mandat à Tourisme Montréal de réaliser les différentes étapes en vue de la mise sur pied au centre ville de Montréal d'une « Vitrine culturelle », à l'instar de villes comme New York, Toronto et Boston, dont la mission serait de permettre l'achat de billets à prix réduit, particulièrement pour les touristes de passage à Montréal, et de conseiller et guider les acheteurs à travers l'offre artistique montréalaise. Un organisme sans but lucratif voué à la promotion et la vente des activités culturelles est créé, composé d'une quinzaine de gestionnaires de salle de spectacles intéressés au développement d'un tel outil.
La Vitrine ouvre ses portes au public le 10 octobre 2007 et reçoit un premier soutien au démarrage de la Ville pour appuyer la consolidation de sa mission à titre de carrefour d'information culturelle centralisé et fédérateur, permettant d'accroître l'accessibilité à la culture et de faire rayonner Montréal. À titre de projet stratégique pour Montréal, la Vitrine culturelle reçoit de 2009 à 2017 un soutien financier annuel dans le cadre de l'entente *Imaginer – Réaliser Montréal 2025.* En octobre 2011, elle s'installe dans de nouveaux locaux au 2-22, au cœur du Quartier des spectacles. Grâce à une contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, un système d'affichage multimédia intérieur et extérieur sera réalisé en 2013-2014 avec Moment Factory, permettant l'intégration de contenus animés qui font défiler durant toute l'année toute la programmation artistique des organismes montréalais. Depuis les dernières années, La Vitrine a collaboré à la mise en œuvre de nombreux projets innovants qui visent le développement de publics : le Passeport MTL, le Passeport MTL Culture, le Passeport MTL Étudiant international, le partenariat avec le Cirque du Soleil dans le cadre de son programme Accès aux arts. L'automne 2017 a été marqué par le 10e anniversaire d'existence de l'organisme ainsi que par le départ de la directrice de l'organisme depuis ses débuts, Nadine Gelly, qui a été remplacée par Kathia St

-Jean.

La mission de La Vitrine est de « *Présenter et promouvoir la diversité de l'offre culturelle du Grand Montréal et opérer un guichet central d'information et de ventes de billets (réguliers et escomptés) et ce, dans la perspective du développement de nouveaux publics pour les producteurs et diffuseurs culturels montréalais et de l'accroissement de leur achalandage* ». En plus d'avoir un calendrier culturel complet, La Vitrine offre un service d'information sur place au comptoir du 2-22 grâce à la présence d'agents culturels. Elle maintient également des relations soutenues avec l'ensemble des organismes culturels, initie de nouveaux partenariats avec les festivals et événements pour l'utilisation de gestion de billetterie, et développe de nombreuses activités de promotion. Elle regroupe plus de 2000 lieux de diffusion culturels sur une même plate-forme technologique et a redistribué aux organismes, depuis son ouverture, près de 10 M$ par la vente de billets, dont 1 186 825 $ en 2016-2017.

Le calendrier culturel de la Vitrine propose non seulement les événements des festivals et institutions montréalaises, mais également de nombreuses activités ayant lieu dans les arrondissements telles que celles du réseau Accès culture. La Vitrine culturelle met d'ailleurs en place des partenariats afin d'assurer la diffusion de son calendrier culturel et favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre de citoyens, dans tous les quartiers de Montréal. De plus, elle offre ses services à des petits organismes culturels et festivals locaux afin de les soutenir dans leurs efforts de promotion. Depuis 2010, le réseau Accès culture utilise notamment les services de La Vitrine pour la billetterie de certains diffuseurs municipaux.

Quoique la mission de promotion de l'offre culturelle et de développement des publics de La Vitrine reste toujours pertinente aujourd'hui, le bilan des dernières années met en lumière le fait que l'organisme doit prioriser ses actions puisque de nombreux projets et services ont été développés au cours des dernières années. Aujourd'hui, après 10 ans d'existence et une nouvelle direction générale, La Vitrine entame en 2018 une démarche de planification stratégique qui l'amènera à réfléchir sur les moyens de multiplier son impact, d'optimiser son modèle d'affaires et de développer son plein potentiel.

Le protocole d'entente triennale qui soutenait La Vitrine culturelle est arrivé à terme le 31 décembre 2017. Il est recommandé de renouveler cette entente pour une période de 1 an en 2018 et d'accorder le même soutien annuel de 400 000 $. Au terme de cette entente, l'organisme déposera son nouveau plan stratégique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2106 - 21 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme "VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL" pour la réalisation du projet « Carte d'accès à la culture » lié à l'accueil et à la rétention des étudiants internationaux dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Approuver le projet de convention à cet effet.
CM13 0970 - 23 septembre 2013 - Accorder un soutien financier de 530 000 $ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CM13 0588 - 17 juin 2013 - Approuver un projet d'entente biennale de 700 000 $ entre la Ville et La Vitrine culturelle de Montréal pour un soutien financier annuel de 350 000 $ en 2013 et 2014, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2107 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole

d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$.

CM11 0816 - 24 octobre 2011 - Prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, l'entente conclue entre la Ville de Montréal et La Vitrine et accorder en 2012 une contribution additionnelle de 300 000 $ dans le cadre de l'entente «Imaginer-Réaliser Montréal 2025» avec le gouvernement du Québec.

CM10 0861 - 22 novembre 2010 - Accorder un soutien financier additionnel de 400 000 $, à même l'enveloppe de 140 M$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer à l'installation de la Vitrine culturelle de Montréal dans un nouveau lieu permanent et au déploiement de sa plate-forme technologique.

CM09 0824 - 21 septembre 2009 - Accorder un soutien financier de 900 000 $, sur trois ans, à même l'enveloppe de 140 M $ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer au développement de la Vitrine culturelle de Montréal.

CM 08 0489 - 16 juin 2008 - Accorder un soutien financier de 95 000 $ en 2008 à Vitrine culturelle de Montréal pour soutenir l'organisme dans sa phase de démarrage.

DESCRIPTION

Le projet consiste à soutenir la réalisation du plan d'action 2018-2019 de la Vitrine culturelle qui s'articule autour des grands objectifs suivants :

- Favoriser le rayonnement de l'offre culturelle de Montréal et la rendre accessible en un seul point de contact (hub culturel)
- Assurer un leadership montréalais dans la réalisation de projets et dans l'offre de services de développement de publics, de promotion et de mise en marché de l'offre culturelle, basés sur la mutualisation des ressources.
- Assurer un leadership montréalais dans la recherche de solutions technologiques innovantes pour réaliser son mandat et, par la même occasion, mutualiser les ressources avec d'autres partenaires.
- Contribuer à la vitalité du 2.22 et du Quartier des spectacles, notamment son Parcours lumière
- S'assurer de disposer des ressources, des compétences et des mécanismes de gestion nécessaires pour remplir pleinement ses mandats.
- Définir La Vitrine 3.0 avec un modèle d'affaires actualisé afin de cultiver sa pertinence auprès des consommateurs culturels, multiplier l'impact de ses actions pour le milieu culturel,

maximiser sa capacité à générer des revenus autonomes et développer son plein potentiel.

Ajoutons que dans le cadre de la recherche de solutions technologiques innovantes pour réaliser son mandat, la Vitrine culturelle procédera à l'analyse de son écosystème technologique afin d'améliorer ses différents modules (billetterie, plateforme de gestion de données, infolettre, calendrier et interface web). De même, afin d'actualiser son modèle d'affaires, l'organisme réalisera une démarche de planification stratégique qui lui permettra de consulter le milieu et les consommateurs afin de définir sa vision et ses stratégies pour les prochaines années ainsi que d'élaborer de nouvelles initiatives stratégiques.

JUSTIFICATION

Pour la Ville de Montréal, la Vitrine est un projet stratégique depuis 2005. Elle a affirmé son intérêt et sa volonté de soutenir ce projet à maintes reprises en matière d'accessibilité à la culture. Dans sa Politique de développement culturel, on peut lire que les interventions

conjuguées en vue de favoriser le rayonnement et la découvrabilité des artistes et des oeuvres constitue une priorité de la Ville (Objectif 3 - Promouvoir le rayonnement, la découvrabilité des artistes et des oeuvres et le tourisme culturel).
La Ville a également confirmé son intérêt dans le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, en inscrivant sous la première orientation "Améliorer l'accès à la culture" qu'elle voulait « *appuyer la Vitrine culturelle* » et « *consolider la mission de la Vitrine comme carrefour de l'offre culturelle, ainsi qu'à titre d'agent de démocratisation de l'accès de la culture* » (orientation 1.5).

Finalement, dans le Plan de développement du tourisme culturel à Montréal –stratégie et actions- élaboré en 2010 par Tourisme Montréal en collaboration avec la Ville et le MCC, on retrouve encore la Vitrine comme action privilégiée dans le volet Intégrer, organiser, diffuser et promouvoir l'offre culturelle. On y propose de « *Reconnaître et amplifier le rôle fédérateur de la Vitrine comme source d'information intégrée et globale sur les arts et la culture à Montréal* » (orientation 3.1, page 33). Le nouveau Plan, pour la période 2014-2017, confirme cette orientation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est proposé de maintenir le soutien annuel de 400 000 $ à la Vitrine culturelle pour la prochaine année, soit en 2018. Dans le maintien de sa capacité d'attrait comme guichet centralisé, l'organisme se doit de poursuivre une évolution technologique constante afin de répondre aux changements des standards technologiques et aux besoins des organismes partenaires. De plus, en raison de son caractère unique, il est essentiel que la Vitrine apporte son expertise à la mise en oeuvre des projets de mise en commun qui sont en élaboration dans les milieux culturels et touristiques.
Pour l'entente triennale qui s'est terminée en 2017, les subventions publiques ont représenté moins de 20 % des revenus de l'organisme. Le produit de la vente de service ainsi que les commandites en argent et en service totalisaient plus de 70 % grâce à de nombreux partenariats privés.

Comme l'Entente de 175M$ *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* n'existe plus en 2018, le soutien accordé à la Vitrine provient maintenant du budget régulier du Service de la culture.

Les versements seront faits conformément à la convention jointe au présent sommaire et à l'intervention du Service des finances.

Voici les contributions qui ont été versées à l'organisme au cours des 5 dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017
Entente 175M$ Imaginer - Réaliser Montréal 2025	350 000 $	350 000 $	400 000 $	400 000 $	400 000 $
Entente sur le développement culture - Ateliers d'artistes et Vitrine / Plan Lumière 2013-2014	480 000 $	50 000 $			
BINAM - Passeport MTL étudiants internationaux				35 000 $	15 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.
La Vitrine est partenaire du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* et occupe un espace dans un immeuble (Le 2-22) qui a obtenu une certification Leed.
Par la mise en commun des ressources, les encouragements aux partenariats et le développement de nouvelles technologies locales innovantes qui facilitent l'accès à l'information et l'accessibilité pour les citoyens, elle s'inscrit dans les principes de l'économie durable et contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principales retombées du projet sont sociales et culturelles, à savoir :

- Impact sur l'accessibilité à la culture et la vitalité culturelle
- Promotion de la culture sous toutes ses formes
- Lieu de référence pour les Montréalais et les touristes
- Retombées financières pour les organismes par les revenus de billetterie
- Impact sur l'attrait et l'animation par ses activités au 2-22 dans le Quartier des spectacles
- Partage et centralisation de l'information culturelle
- Impact sur la notoriété et le rayonnement de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communications sont encadrées par une annexe liée aux communications et à la visibilité, jointe à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 : signature de l'entente et premier versement
Été 2018 : début de la démarche de planification stratégique de l'organisme
31 décembre 2018 : fin de l'entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel

Tél : 514 872-6295
Télécop. : 514 872-0981

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-03

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-05-06

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le (101-2, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H2X 1K4, agissant et représentée par Philippe Sureau, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 82654 5360 RT001
N° d'inscription T.V.Q. : 1208759708
N° d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de présenter et de promouvoir la diversité de l'offre culturelle du Grand Montréal et d'opérer un guichet central d'information et de ventes de billets;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cent mille dollars (400 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de trois-cent soixante mille dollars (360 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quarante mille dollars (40 000 $), dans les (30) trente jours de l'approbation par le Responsable du bilan complet prévu à l'article 4.5.1,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 101-2, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H2K 1K4, et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Philippe Sureau, président

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CM ……..).

ANNEXE 1

PLAN D'ACTION LA VITRINE POUR LA VILLE DE MONTRÉAL
2018-2019

OBJECTIF 1
Favoriser le rayonnement de l'offre culturelle de Montréal et la rendre accessible en un seul point de contact (hub culturel)

MOYEN 1.1 Offrir un calendrier culturel de qualité et le plus complet sur la plateforme web lavitrine.com		
Actions	**Indicateurs** *** Le indicateurs sont calculés pour l'ensemble de la BD et non segmentés pour Mtl uniquement*	**Cibles** **2018-2019**
Saisir l'offre culturelle dans le calendrier de La Vitrine	Nombre d'heures de saisie Nombre total d'activités et représentations proposées Nombre de lieux proposés Données du site internet: ● Nombre de visiteurs ● Nombre de sessions ● Durée moyenne des sessions ● Pages/session	Plus de 1700 h de saisie Plus de 1500 activités avec plus de 7000 représentations Plus de 1800 lieux de diffusion Données du site internet: ● Plus de 220 000 visiteurs ● Plus de 420 000 sessions ● Plus de 2 minutes / session ● Plus de 3 pages vues / session
Mettre en place des mesures assurant la formation et l'évaluation des agents de saisie	Réalisation	Développer des mesures
MOYEN 1.2 Offrir un service centralisé d'information culturelle de qualité au comptoir du 2-22 (en personne et au téléphone) grâce à des ambassadeurs culturels formés et à l'affût des nouveautés.		

Actions	Indicateurs	Cibles
		2018-2019
Assurer la grande accessibilité du service	Heures d'ouverture du comptoir par semaine Nombre de clients ayant utilisé le service d'information et leur provenance	Maintenir entre 45 et 65 heures par semaine, selon l'achalandage Nouvel indicateur à documenter
Mettre en place des mesures assurant la mise à jour des ambassadeurs culturels sur les activités	Réalisation	Développer des mesures
MOYEN 1.3 Offrir un service centralisé d'achat et de réservation de billets au comptoir du 2-22 (en personne et au téléphone) et sur la plateforme web lavitrine.com		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Maintenir des ententes avec les principaux systèmes de billetterie sur le territoire montréalais	Nombre de partenariats actifs avec les systèmes de billetterie	6 ententes actives
Mettre en place des mesures assurant la formation et l'évaluation des ambassadeurs culturels sur les systèmes de billetterie	Réalisation	Développer des mesures

Assurer la grande accessibilité du service	Nombre de billets vendus (hors Accès culture) Nombre de redirection web vers d'autres sites de ventes de billets Nombre de clients ayant utilisé le service de billetterie au comptoir du 2-22 et leur provenance Sommes redistribuées au milieu par la vente de billets (au comptoir et en ligne)	Plus de 10 000 billets Nouvel indicateur à documenter Nouvel indicateur à documenter Plus de 1 M$
MOYEN 1.4 Promouvoir l'offre culturelle sur les différentes plateformes de La Vitrine		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles** **2018-2019**
Poursuivre la promotion sur les médias sociaux	Données Facebook : ● Nombre de publications ● Nombre d'abonnés Données Instagram : ● Nombre de publications ● Nombre d'abonnés Données Twitter : ● Nombre de tweets ● Nombre d'abonnés ● Impressions	Facebook ● Plus de 250 publications ● Plus de 35 000 abonnés Instagram ● Plus de 40 publications ● Plus de 2500 abonnés Twitter ● Plus de 200 tweets ● Plus de 25 000 abonnés ● Plus de 350 000 impressions
Bonifier la stratégie de promotion via les infolettres	Réalisation	Développer une nouvelle stratégie

Poursuivre la promotion sur les écrans dans le hall du 2-22 et les passerelles lumineuses extérieures	Nombre d'activités promues sur les écrans et les passerelles	Nouvel indicateur à documenter

MOYEN 1.5 Développer des partenariats permettant de décupler le rayonnement de l'offre culturelle du grand Montréal, notamment avec des médias, tout en assurant le positionnement de La Vitrine

Actions	Indicateurs	Cibles
		2018-2019
Développer des ententes de diffusion de l'offre culturelle sur différentes plateformes grande portée	Nombre de plateformes	Diffusion sur 5 plateformes
Développer des initiatives promotionnelles créatives de l'offre culturelle	Nombre d'initiatives Indicateurs à identifier selon le type d'initiatives	2 initiatives
Développer des partenariats avec les milieux anglophone, autochtone et les communautés culturelles	Réalisation	Analyser l'écosystème

MOYEN 1.6 Contribuer à la promotion de l'offre culturelle des organismes de la diversité culturelle et des Premières nations

Actions	Indicateurs	Cibles
		2018-2019
Développer une stratégie en collaboration avec DestiNATIONS	Réalisation	Développer une stratégie
Développer une stratégie en collaboration avec un organisme fédérateur en promotion de la diversité culturelle	Réalisation	Développer une stratégie

OBJECTIF 2

Assurer un leadership montréalais dans la réalisation de projets et dans l'offre de services de développement de publics, de promotion et de mise en marché de l'offre culturelle, basés sur la mutualisation des ressources.

MOYEN 2.1 Poursuivre l'offre et la promotion des cartes-cadeaux La Vitrine		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Développer des campagnes promotionnelles créatives à des moments clés dans l'année, dont le temps de Fêtes	Nombre de campagnes réalisées \ année	Deux campagnes
	Nombre de cartes-cadeaux vendues et valeur totale	Nouvel indicateur à documenter
	Nombre de cartes activées, valeur totale et type d'offre acheté	Nouvel indicateur à documenter
MOYEN 2.2 Poursuivre l'offre et la promotion de billets à rabais		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Offrir un service de promotion de billets à rabais	Nombre d'activités offertes à rabais	Nouvel indicateur à documenter
	Nombre de représentations offertes à rabais	Plus de 1800 représentations
	Nombre d'organismes participants à ces offres	140 organismes
	Valeur globale des rabais offerts	Nouvel indicateur à documenter
	Nombre de billets vendus et valeur totale	Nouvel indicateur à documenter
MOYEN 2.3 Initier le développement d'autres niches pertinentes pour le milieu culturel		

Actions	Indicateurs	Cibles
		2018-2019
Sonder le milieu des affaires en collaboration avec la CCMM	Réalisation	Réalisation
MOYEN 2.4 Mobiliser les acteurs du milieu à bénéficier des services de promotion et de mise en marché de La Vitrine		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Poursuivre l'offre des abonnements	Nombre d'abonnés	130 abonnés
Poursuivre les partenariats de visibilité	Nombre de partenariat d'échange de visibilité et valeur	40 partenariats
Mettre à jour les stratégies et outils permettant de présenter les avantages des services de La Vitrine	Réalisation	Analyser et développer les stratégies et les outils
MOYEN 2.5 Poursuivre l'offre de services liés à l'information au public et à la billetterie		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Offrir le service selon les besoins du milieu	Nombre d'ententes de point de vente et de billetterie	Minimum 10 ententes
MOYEN 2.6 Poursuivre la mutualisation du calendrier de l'offre culturelle sur le marché de Montréal		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019

Offrir un service de saisie de l'offre culturelle (calendriers)	Nombre de partenaires	2 partenaires
MOYEN 2.7 Être à l'écoute du milieu afin de répondre à ses besoins.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Participation active au RDV Montréal métropole culturelle	Réalisation	Participation
Collaborer à divers projets du milieu, comme le projet Le Grand dénouement de Culture Montréal et la boîte à outils de La Machinerie	Réalisation	1 collaboration
MOYEN 2.8 Collaborer aux divers projets de données		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Poursuivre la participation de La Vitrine au projet d'analyse des données du Partenariat du Quartier des spectacles	Réalisation	Poursuivre la participation
Collaborer avec Rideau pour son projet	À définir selon l'avancement des discussions	
Poursuivre la participation de La Vitrine au projet de Tourisme Montréal	Réalisation	Poursuivre la participation

OBJECTIF 3

Assurer un leadership montréalais dans la recherche de solutions technologiques innovantes pour réaliser son mandat et, par la même occasion, mutualiser les ressources avec d'autres partenaires.

MOYEN 3.1 Mettre à jour l'écosystème technologique de La Vitrine.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Analyser l'écosystème technologique de La Vitrine pour apporter des améliorations aux différents modules : ● billetterie; ● plateforme de gestion de données; ● infolettre; ● module de calendrier et interface web.	Réalisation Nombre de partenariats avec les développeurs technologiques montréalais Nombre de partenariats pour la mise en commun de ressources technologiques.	Analyser et implanter les solutions graduellement

<u>OBJECTIF 4</u>
Contribuer à la vitalité du 2.22 et du Quartier des spectacles, notamment son Parcours lumière

MOYEN 4.1 Mettre son équipement numérique et lumineux à la disposition d'artistes		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Collaboration à des projets créatifs utilisant l'équipement numérique et lumineux de La Vitrine	Nombre de collaboration	Une collaboration
MOYEN 4.2 Contribuer à l'animation du hall d'entrée		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019

Participer à diverses journées thématiques qui permettent de faire découvrir la mission de La Vitrine et du 2.22	Nombre d'activités tenues dans le hall Nombre de participants	1 activité 2000 personnes
Mettre le hall à la disposition de partenaires	Nombre d'activités tenues dans le hall Nombre de participants	2 100 participants

OBJECTIF 5

S'assurer de disposer des ressources, des compétences et des mécanismes de gestion nécessaires pour remplir pleinement ses mandats.

MOYEN 5.1 Mettre à jour et développer des outils de gestion des ressources humaines.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles** **2018-2019**
Implanter les nouvelles pratiques en rémunération révisées au printemps 2018	Réalisation	implanter
Mettre à jour les outils de gestion de la performance	Réalisation	mettre à jour et implanter
Développer un guide de conduite et un manuel des employés avec divers outils	Réalisation	Développer et implanter
Mettre à jour les processus de recrutement et d'accueil pour les nouveaux employés et développer les outils appropriés	Réalisation	Développer et implanter (selon les embauches)
MOYEN 5.2 Mettre à jour et développer des outils corporatifs assurant une bonne gouvernance		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**

		2018-2019
Développer un guide de conduite et d'un manuel des administrateurs avec divers outils	Réalisation	Développer et implanter

OBJECTIF 6

Définir La Vitrine 3.0 avec un modèle d'affaires actualisé afin de cultiver sa pertinence auprès des consommateurs culturels, multiplier l'impact de ses actions pour le milieu culturel, maximiser sa capacité à générer des revenus autonomes et développer son plein potentiel.

MOYEN 6.1 Réaliser une ambitieuse démarche de planification stratégique.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2018-2019
Réaliser un montage financier adéquat qui permet de réaliser le projet	Obtention de financement adéquat	Réalisation
Analyser les besoins et les attentes des consommateurs culturels par un sondage	Réalisation d'un sondage	Réalisation
Analyser les besoins et les attentes du milieu culturel : ● Sondage ● Activités de consultation	Réalisation d'un sondage Nombre de participants aux activités de consultations	Réalisation Minimum de 30 partenaires du milieu
Définition de la vision et des stratégies	Réalisation	Réalisation
Élaboration des initiatives stratégiques ● Plan d'action ● Plan de communication-marketing	Rédaction d'un plan d'action et d'un plan de communication-marketing	Réalisation

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183205003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Accorder à la Vitrine culturelle de Montréal un soutien financier annuel de 400 000 $ en 2018 pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 / Approuver la convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1183205003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.052

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187497003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $ à cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet;

Organisme	Projet	Soutien accordé 2018
L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants	« Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes »	**37 700 $**
Fondation de la Visite	« La fierté des familles dans leur quartier et quartier fier des ses familles - XIII »	**48 083 $**
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Intervention en milieu ouvert »	**14 217 $**
Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité	« Unité 12-17 » (anciennement Projet Ados)	**25 000 $**
Entre-Maisons Ahuntsic	« Studios 2018 »	**25 000 $**

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-01 08:41

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187497003**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.
Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M $ sur deux années, soit 9 M $ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M $ par année. La première en 2015 pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M $ en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018,

pour un montant supplémentaire de 4,5 M $ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M $.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 30 septembre 2018, pour une somme de 5,25 M $.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1098 du 21 juin 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 $, aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2018) - Volet famille

CE17 0829 du 24 mai 2017
Accorder un soutien financier de 50 000 $, pour l'année 2017, au Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité pour la réalisation du projet « Ados », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2018);

CE17 0806 du 18 mai 2017
Accorder un soutien financier de 25 000 $, pour l'année 2017, à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2018)

CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M $ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M $ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M $ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012
Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M $ sur deux ans, soit 9 M $ en 2013 - 2014 et 9 M $ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants
Projet Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes (Phase 2)
Montant recommandé : 37 700 $
Le projet « Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes (Phase 2) » consiste à accompagner 240 familles immigrantes nouvellement arrivées dans la réussite de leur intégration à leur nouveau milieu de vie. Pour ce faire, des activités éducatives, sociales, culturelles et de loisirs seront organisées pour les parents et leurs enfants . Celles-ci permettront aux enfants de s'épanouir à leur plein potentiel et aux parents de connaître les services et les activités offerts à Montréal.

Fondation de la Visite
Projet La fierté des familles dans leur quartier et quartier fier des ses familles - XIII
Montant recommandé : 48 083 $
La mission de la Fondation de la Visite consiste à prévenir les abus et la négligence à l'égard des enfants en privilégiant une bonne relation parent-enfant et en s'assurant que chaque nouveau-né profite d'un milieu familial accueillant et stimulant. L'organisme offre un service gratuit de soutien à domicile et d'accompagnement aux femmes enceintes et aux parents (mères et pères) de nouveau-nés. Le projet « La fierté des familles dans leur quartier et quartier fier des ses familles - XIII » vise à faire connaître les services et les ressources municipales existantes aux familles. Des mères-visiteuses et des pères-visiteurs rencontrent les familles ciblées et les accompagnent vers les ressources institutionnelles, communautaires et municipales de leur quartier. Des activités sociales et de loisirs sont également organisées afin de briser l'isolement des familles, de favoriser l'engagement parental et d'améliorer la relation parent-enfant.

Mères avec pouvoir (MAP) Montréal

Projet Intervention en milieu ouvert (IMO)
Montant recommandé : 14 217 $
L'organisme Mères avec pouvoir (MAP) intervient depuis 15 ans dans le quartier Centre-Sud auprès de femmes monoparentales ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans. Ces femmes résident dans un complexe résidentiel où elles bénéficient de services divers (accès privilégié à un CPE, interventions psychosociales, accompagnement vers les ressources, etc.) avec pour objectif de favoriser leur autonomie et leur intégration sociale et professionnelle et d'assurer le bien-être et le développement global de leurs enfants. Le nombre de familles en attente de services augmente chaque année. Leur projet « Intervention en milieu ouvert (IMO) » consiste à offrir un service d'accompagnement aux familles inscrites sur la liste d'attente du MAP et celles qui quittent le site au terme de la démarche d'accompagnement. Ce service permettra de faciliter le processus d'insertion sociale des nouvelles familles et de soutenir temporairement leur réinsertion, après leur départ. Des activités parents-enfants, des rencontres de suivi, des visites à domicile, un programme de formations adaptés seront offerts à plus de 40 nouvelles familles.

Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité
Projet Unité 12-17 (anciennement Projet Ados)
Montant recommandé : 25 000 $
Pour répondre aux différents besoins des jeunes, le projet propose diverses activités aux jeunes de St-Laurent, qu'elles soient sportives, ludiques ou simplement en leur offrant un endroit pour se regrouper. Ainsi, en associant le local du Centre des ados, les gymnases des écoles et la salle communautaire des HLM, les jeunes de St-Laurent auront accès à des activités variées, mais surtout pourront bénéficier d'un service qui répond globalement à leurs besoins, et ce, dans un continuum de services et d'interventions. Avec un point central qui est le Centre des ados et des accès satellites à différents locaux sur le territoire de St-Laurent, l'ensemble des jeunes aura accès à des activités qui leur conviennent, mais pourront aussi découvrir des services offerts par d'autres organismes du quartier. En combinant des lieux d'interventions différents, le travail s'effectuera avec les jeunes autour de leur mobilité.

Entre-Maisons Ahuntsic
Projet Studios 2018
Montant recommandé : 25 000 $
Le projet Studio consiste à offrir la possibilité à des jeunes de 6 à 25 ans habitant les habitations à loyer modique (HLM) d'Ahuntsic de renforcer des capacités favorisant leur persévérance scolaire ou leur retour aux études. Les principales aptitudes visées sont : l'esprit d'initiative, l'assiduité, le respect, l'entraide, l'ouverture, l'organisation du travail et la persévérance. Ces aptitudes seront développées à travers une programmation d'activités d'apprentissage déployées autour du studio de musique de l'HLM Meunier-Tolhurst et du studio vidéo HLM St-Sulpice.

JUSTIFICATION

La Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont convenu d'une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe qui, depuis 2003, sert à soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau local ou régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi de financements, l'option privilégiée par la Ville, en 2017, a été de recourir à un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires. Le montant total à accorder aux projets inscrits dans le volet FAMILLE de l'Entente était de 150 000 $.
Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets étaient :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés et/ou territoires ciblés;

- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et la capacité à mobiliser des partenariats;
- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou efficacité reconnue et documentée.

Suite à l'analyse des dossiers, par le comité de sélection en place, trois projets structurants ont été retenus : 1- Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes, 2- La fierté des familles dans leur quartier et quartier fier des ses familles - XIII et 3- Projet Intervention en milieu ouvert. Par ailleurs, le projet Ados et le projet Studio ont également été retenus dans le cadre de l'entente entre le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) concernant l'identification des zones d'intervention à privilégier en matière de projets favorables aux familles habitant les HLM.

Pour l'année 2018, le montant total à accorder aux projets inscrits dans le volet FAMILLE de l'Entente est maintenu à 150 000 $. Après analyse des résultats antérieurs et des nouveaux projets proposés, le SDSS recommande que les cinq projets retenus en 2017 soient reconduits pour l'année 2018. Ces derniers s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Ils respectent les objectifs poursuivis par la Ville, soit d'assurer le bien-être et la qualité de vie des familles vivant une situation de pauvreté ou d'exclusion.

Les dates de début des projets sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier chaque projet. Néanmoins, les cinq organismes sont en attente du soutien financier de la Ville pour assurer la continuité de leurs projets et le soutien financier recommandé sera utilisé pour des activités qui n'ont pas encore été réalisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M $ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
Entre 2015 et 2018, les soutiens financiers versés par toute unité d'affaires de la Ville aux OBNL faisant l'objet de ce sommaire sont énumérés en pièces jointes. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018	Soutien au projet global %
		2015	2016	2017		
L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants	**« Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes »**	_	_	37 700 $	**37 700 $**	60 %
Fondation de la Visite	**« La fierté des familles dans leur quartier et quartier fier des**	_	_	48 083 $	**48 083 $**	8 %

	ses familles - XIII »					
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	**« Intervention en milieu ouvert »**	36 125 $	36 125 $	14 217 $	**14 217 $**	27 %
Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité	**« Unité 12-17 » (anciennement Projet Ados)**	–	–	25 000 $	**25 000 $**	27 %
Entre-Maisons Ahuntsic	**« Studios 2018 »**	25 000 $	25 000 $	25 000 $	**25 000 $**	66 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et l'exclusion sociale, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'amélioration des conditions et de la qualité vie des familles montréalaises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation pour approbation au comité exécutif et conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise-Michel LAURENCE
conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-6354
Télécop. : 514

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Tommy KULCZYK
chef de section - commissaire a l'enfance

Tél : 514 872-7013
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-06-01

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	L'HIRONDELLE SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total
Diversité sociale et des sports	CE17 1098			30 160,00 $	30 160,00 $
	(vide)	1 380,00 $	852,00 $	862,00 $	3 094,00 $
Total Diversité sociale et des sports		1 380,00 $	852,00 $	31 022,00 $	33 254,00 $
Total		1 380,00 $	852,00 $	31 022,00 $	33 254,00 $

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	FONDATION DE LA VISITE

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total
Diversité sociale et des sports	CA16 19 0112		13 176,00 $		13 176,00 $
	CE17 1098			38 466,00 $	38 466,00 $
	CG14 0305	6 500,00 $			6 500,00 $
	CG15 0402	58 500,00 $	6 500,00 $		65 000,00 $
	CG16 0384		58 500,00 $	6 500,00 $	65 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		65 000,00 $	78 176,00 $	44 966,00 $	188 142,00 $
Total		65 000,00 $	78 176,00 $	44 966,00 $	188 142,00 $

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	MERES AVEC POUVOIR (MAP) MONTREAL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total
Diversité sociale et des sports	CE14 0796	3 612,50 $				3 612,50 $
	CE15 1010	32 512,50 $	3 612,50 $			36 125,00 $
	CE16 0859		32 512,00 $	3 612,50 $		36 124,50 $
	CE17 0912			19 500,00 $		19 500,00 $
	CE17 1098			11 374,00 $		11 374,00 $
Total Diversité sociale et des sports		36 125,00 $	36 124,50 $	34 486,50 $		106 736,00 $
Ville-Marie	CA16 240590			18 000,00 $	20 000,00 $	38 000,00 $
Total Ville-Marie				18 000,00 $	20 000,00 $	38 000,00 $
Total		36 125,00 $	36 124,50 $	52 486,50 $	20 000,00 $	144 736,00 $

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total
Ahuntsic - Cartierville	CA14 090358bb	29 927,00 $				29 927,00 $
	CA15 090292cc		31 250,00 $			31 250,00 $
	CA15 090297	250,00 $				250,00 $
	CA15090265c	1 400,00 $				1 400,00 $
	CA16090169		250,00 $			250,00 $
	CA16090332y			53 650,00 $		53 650,00 $
	CA17090183d			250,00 $		250,00 $
	CA17 090308				41 585,00 $	41 585,00 $
Total Ahuntsic - Cartierville		31 577,00 $	31 500,00 $	53 900,00 $	41 585,00 $	158 562,00 $
Culture	CE16 1229a		5 590,00 $			5 590,00 $
	(vide)			1 860,00 $		1 860,00 $
Total Culture			5 590,00 $	1 860,00 $		7 450,00 $
Direction générale	CA16 090237		7 872,00 $	5 248,00 $		13 120,00 $
	CA17 090247			7 872,00 $		7 872,00 $
Total Direction générale			7 872,00 $	13 120,00 $		20 992,00 $
Diversité sociale et des sports	CA14 090010	2 200,00 $				2 200,00 $
	CA14 090327	25 000,00 $				25 000,00 $
	CA15 090099	28 000,00 $	2 200,00 $			30 200,00 $
	CA15 090208	7 872,00 $	3 936,00 $	1 312,00 $		13 120,00 $
	CA15 090264	25 000,00 $				25 000,00 $
	CA16 090079		28 000,00 $	2 200,00 $		30 200,00 $
	CA16 090300			25 000,00 $		25 000,00 $
	CA17 090069			48 040,00 $	4 960,00 $	53 000,00 $
	CE17 0806			20 000,00 $		20 000,00 $
	CA17 090276				17 500,00 $	17 500,00 $
Total Diversité sociale et des sports		88 072,00 $	34 136,00 $	96 552,00 $	22 460,00 $	241 220,00 $
Total		119 649,00 $	79 098,00 $	165 432,00 $	64 045,00 $	428 224,00 $

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 1187497003

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'HIRONDELLE, SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 4652, rue Jeanne-Mance, Montréal (Québec), H2V 4J4, agissant et représentée par monsieur Carlos Arancibia, directeur général, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il (elle) le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 119018901RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1006273960DQ0001
N° d'inscription d'organisme de charité : 119019801RR001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE la Ville a adopté en juin 2016 la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **TRENTE SEPT MILLE SEPT CENT dollars (37 700 $),** incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **TRENTE MILLE CENT SOIXANTE dollars (30 160 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE dollars (7 540 $)**, après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4652, rue Jeanne-Mance, Montréal (Québec), H2V 4J4, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

L'HIRONDELLE, SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

Par : _____
Monsieur Carlos Arancibia, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE…….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logo Ville Logo MTESS

Logos 2016 Ville + MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À CELLE-CI, SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187497003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD1187497003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé(e) au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller budgetaire

Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.053

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Il est recommandé :
1- d'accorder un soutien financier de 16 500 $ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 27 et 28 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2018;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 14:42

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180879002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la série des Concerts Campbell, la Ville assure la gestion complète des concerts moyennant un virement d'une subvention de 115 000 $ provenant du Trust Royal qui administre la succession de Charles S. Campbell pour la réalisation de concerts dans les parcs de Montréal. De ce montant, 16 500 $ sont réservés pour la réalisation de deux concerts de l'Orchestre Métropolitain qui auront lieu dans deux endroits distincts, soit au Belvedère Kondiaronk du Mont-Royal le vendredi 27 juillet et au parc West Vancouver de L'Île-des-Soeurs le 28 juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0727 : Accepter une subvention de 115 000 $ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2018 des activités culturelles municipales dans les parcs. Approuver un projet de convention entre la Ville et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de la programmation et de la diffusion du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CE17 1077 : Accorder un soutien financier de 16 500 $ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 19 et 20 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2017. Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CE17 0652 : Accepter une subvention de 110 000 $ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 $
CE16 1307 : Accorder un soutien financier de 16 500$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2016 et un soutien

financier de 40 000$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.
CE16 0331- Accepter une subvention de 110 000 $ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 $
CE15 1324 - 29 juillet 2015 - Accorder un soutien financier de 16 500 $ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 $ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique
CE15 0903 – 13 mai 2015 - Accepter une subvention de 110 000 $ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 $ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles
CE14 1067 – 2 juillet 2014 -Accorder un soutien financier de 16 500 $ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 $ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique
CE14 0642- 23 avril 2014 : Accepter une subvention de 130 000 $ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 130 000 $ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

DESCRIPTION

L'Orchestre Métropolitain a été fondé en 1981 et compte aujourd'hui une soixantaine de musiciens professionnels. Depuis 1994, l'Orchestre Métropolitain est partenaire pour la réalisation des concerts d'été de la série des Concerts Campbell. Les concerts auront lieu au Belvedère Kondiaronk du Mont-Royal le vendredi 27 juillet et au parc West Vancouver de L'Île-des-Soeurs le 28 juillet 2018.

JUSTIFICATION

L'Orchestre Métropolitain est une compagnies artistiques de grande renommée, qui s'est donné comme mission la démocratisation de la musique classique qui souhaite la rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Cette mission est tout à fait en accord avec la mission et le mandat du Service de la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 16 500 $ accordée à l'Orchestre Métropolitain sera imputée à même le budget additionnel de dépenses obtenu suite à la subvention de 115 000 $ du Trust royal.
Voici les contributions de la Ville à l'Orchestre Métropolitain au cours des 5 dernières années :

Provenances de la contribution	**Programmes**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Conseil des arts de Montréal	Fonctionnement	80 000 $	80 000 $	80 000 $	80 000 $	95 000 $
Conseil des arts de Montréal	Subvention à la tournée	180 000 $	190 000 $	180 000 $	185 000 $	185 000 $

	(*CAM en tournée*)					
Conseil des arts de Montréal	Grand Prix du CAM / Prix Opus			5 000 $		
Service de la culture	Présentation de deux concerts dans le cadre des *Concerts Campbell*	20 000 $	16 500 $	16 500 $	16 500 $	16500 $
Arrondissement Verdun	Cachet pour le concert d'été présenté dans l'arrondissement.	8 000 $	5 000 $	5 000 $	6750 $	6750 $
Totaux		288 000 $	291 500 $	286 500 $	288 250 $	303 250 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, ces ententes participent à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approche de démocratisation culturelle des deux grands orchestres montréalais, notamment par l'entremise des grands concerts d'été dans les parcs, permet d'amener la musique classique près des gens, dans leur milieu, et dans différents quartiers du territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour mieux faire connaître la Succession Campbell et faire la promotion des deux concerts de l'orchestre Métropolitain auprès des médias et du public, un plan de communications sera mis en oeuvre en collaboration avec le Service des communications et l'Orchestre Métropolitain.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 juillet 2018 - concert de l'Orchestre Métropolitain - Belvedère Kondiaronk du Mont-Royal
28 juillet 2018 - concert de l'Orchestre Métropolitain - parc West Vancouver - Île-des-Soeurs,

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-872-0023
Télécop. : 514 872-0981

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-26

Gina TREMBLAY
Chef de division • Programmation et Diffusion

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-4665

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur de la Direction des bibliothèques, POUR
Suzanne Laverdière, directrice, Service de la culture, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - Délégation de pouvoirs
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2018-05-28

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6; dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6*;*

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET: **Orchestre Métropolitain,** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est au 486, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 401 à Montréal agissant et représenté par Luc Chaput, Directeur, développement des affaires et des opérations, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 17 mars 2015;

CI-APRÈS APPELÉE "L'ORGANISME"

ATTENDU QUE l'Organisme a proposé à la Ville de tenir à Montréal deux concerts de l'Orchestre Métropolitain présentés dans le cadre des Concerts Campbell 2018 appelé l'« Événement »;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à l'article 1.

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

OBLIGATIONS DE LA VILLE

1. Sous réserve des approbations requises, la Ville convient d'assurer une participation financière maximale de 16 500$ devant être affectée à la réalisation de deux concerts qui auront lieu les :

    - Vendredi 27 juillet sur le belvédère Kondiaronk, devant le chalet de la montagne du Mont-Royal
    - Samedi 28 juillet au parc de West Vancouver dans l'arrondissement de Verdun

    Cette participation financière sera remise à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

2. En contrepartie de la participation financière offerte par la Ville, l'Organisme s'engage à:

2.1 présenter l'Événement aux dates indiquées au préambule;

2.2 assumer le financement complet des cachets des activités reliées à l'Événement;

2.3 mettre en évidence la participation de la Ville dans tous les programmes, publications et annonces relatifs à la tenue de l'Événement;

2.4 respecter les normes et règlements visant à assurer la sécurité du public à l'égard des activités se déroulant dans le cadre de l'Événement et conclure avec la Ville, le cas échéant, une entente relative aux modalités de soutien technique, aux assurances et aux garanties requises pour la tenue de l'Événement dans le domaine public;

2.5 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

2.6 affecter la participation financière de la Ville exclusivement aux fins mentionnées à l'article 1;

2.7 permettre aux représentants de la Ville de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution du présent protocole;

2.8 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l’article 107.9 de la Loi sur les cités et villes si la participation financière de la Ville est de 100 000 $ et plus.

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

3. L'Organisme déclare et garantit:

3.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

3.2 que les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

INDEMNISATION ET ASSURANCES

4. L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcées contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

DISPOSITIONS FINALES

5.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

5.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

5.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

5.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

5.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____

Le ième jour de 2018

Orchestre Métropolitain

par : _____

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Programmation et diffusion
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2018 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1180879002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.054

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185877002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 $ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :
d'approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 $ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

d'approuver un projet de convention à cette fin

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-01 11:38

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185877002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 $ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1970, le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, partie III, a pour mission d'organiser, à l'intention de la population métropolitaine, les célébrations de la fête nationale des 23 et 24 juin sur le territoire de Montréal et de Laval. Il est mandaté par le gouvernement du Québec pour organiser les activités d'impact national de la fête dans la métropole.
Ce présent sommaire vise à autoriser le versement d'une contribution financière de 105 000 $ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la présentation du Grand spectacle et du défilé de la Fête nationale à Montréal et lui accorder le soutien technique afférent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0732 - Le 12 Juin 2017- Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 $ et de soutien financier de 105 000 $ pour la réalisation activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2017, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.
CM16 0753 - Le 21 juin 2016 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 $ et de soutien financier de 105 000 $ pour la réalisation activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2016, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

CM15 0794 - Le 16 juin 2015 - Accorder un soutien technique estimé à 150 000 $ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 et un soutien financier de 105 000 $ pour les festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015. Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités du versement de ces soutiens technique et financier. Autoriser un virement budgétaire de 20 000 $ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM14 0604 - Le 16 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 85 000 $ et de soutien technique estimé à 550 000 $ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de l'édition 2014 du Défilé de la Saint-Jean.

DESCRIPTION

Pour la 4e année consécutive, le volet spectacle se réalisera le 23 juin à la place des Festivals, dans le Quartier des spectacles. Ce quartier est spécialement conçu pour les grands rassemblements ainsi que pour des événements nécessitant une logistique importante. Le Grand spectacle est l'événement de l'été qui réunit chaque année plus de 50 000 personnes. Véritable tribune de la chanson québécoise francophone d'hier et d'aujourd'hui, cette grande célébration musicale met en scène de grandes vedettes de la chanson québécoise de même que les artistes les plus prometteurs de la relève. Il amorcera ses festivités dès 12h00 qui sera suivi par le Grand spectacle pour se terminer à minuit. Cette année le défilé se renouvelle, avec non pas un défilé mais plutôt deux défilés de soir, qui déambuleront sur deux parcours différents et qui se termineront simultanément sur la place des Festivals. Après l'arrivée des deux défilés, les spectateurs retrouveront une immense piste de danse avec DJ et groupes de musique traditionnelle ainsi que des activités pour tous les goûts.

JUSTIFICATION

Marquant la Fête nationale des Québécois et des Québécoises de toutes origines, l'événement est très attendu par la population montréalaise. Tant les défilés de soir que le spectacle sont des événements gratuits qui favorisent le rapprochement citoyen. La Fête nationale du Québec à Montréal se veut une célébration non politique et non partisane qui vise à donner à tous les citoyens montréalais la fierté de vivre dans une ville inclusive, francophone et ouverte sur le monde.
Pour la réalisation de cet événement attendu de tous les Montréalais, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation des défilés, incluant les zones de montage et de démontage. Les divers services municipaux, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Société de transport de Montréal (STM) et Urgences-Santé impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements, contribueront à la bonne marche de cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce soutien financier, soit 105 000 $, sera financé par le budget de fonctionnement. Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 105 000 $ accordé à l'organisme « Le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ».
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Le coût relié au soutien technique et logistique pour le Grand spectacle et le défilé est estimé à 100 000 $ (prêt d'équipements, services municipaux offerts, incluant le SPVM). Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués.

Pour l'année 2018 le budget prévisionnel de l'organisme est de 2 055 500$, la contribution de la Ville est donc de 5.1%

Tableau des octrois au cours des cinq dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017

Budget de l'organisme	2 047 733 $	2 185 362 $	1 948 292 $	1 740 367 $	2 020919 $
Contribution financière de la Ville	85 000 $	85 000 $	105 000 $	105 000 $	105 000 $
Représentation de la contribution de la Ville	4%	4%	5%	6%	5.1%

Les coûts engendrés en biens et services pour la Ville pour la tenue de la Fête nationale à Montréal représentent une valeur de l'ordre de 100 000 $. Cet ordre de grandeur estimé par le Service de la culture a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis. En aucun temps il ne sera utilisé à des fins de convention.»

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le défilé de la Fête nationale et le Grand spectacle sont des rassemblements populaires à Montréal.
La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective de maintien de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le défilé, accessible à tous, constitue un moment privilégié pour célébrer l'héritage québécois.

Il n'y aura aucun véhicule à essence dans le défilé. Dans un souci écologique, tous les éléments seront déplacés par des humains et/ou des véhicules électriques.

Toutes les festivités entourant la Fête nationale sont autant d'occasions de mettre en valeur les traditions et la culture québécoises et de tisser des liens entre les communautés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des principaux services municipaux incluant le Service des incendies de la Ville de Montréal (SIM), du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de la Société de transport de Montréal (STM), impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lancement officiel : conférence de presse prévue en juin 2018.
L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination finale : 25 mai 2018
Réalisation du spectacle : 23 juin 2018
Réalisation du « défilé » : 24 juin 2018
Rencontre de rétroaction : date à déterminée ultérieurement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise MÉNARD, Service de la culture
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Andrea SZABO, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elsa ST-DENIS
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-3716
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2018-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2018-06-01

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC.,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies,* dont l'adresse principale est au 82, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, H2X 1X3, agissant et représentée par Mme Nathalie Gervais, Directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation des festivités de la Fête nationale à Montréal- Le Grand Spectacle du 23 juin 2018 et le «défilé» du 24 juin 2018, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : les exigences relatives à la description du Projet;

2.4 « **Annexe 4** » : le bilan des réalisations;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation,

demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent cinq milles dollars 105 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de quatre vingt dix milles dollars 90 000 $ $ dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quinze milles dollars 15 000$, dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n^{o} civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le titre du destinataire). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....^{e} jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon

Le .....^{e} jour de 2018

COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC.

Par : _____
Nathalie Gervais, directrice

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le ^{e} jour de …….. 2018

ANNEXE 1
PROJET

Le 23 juin 2018 à 17 h 30, commenceront les festivités en lien avec le Grand spectacle de la Fête nationale à Montréal sur la Place des festivals du Quartier des spectacles. Le Grand spectacle est l'événement qui réunit chaque année plus de 50 000 personnes. Cette célébration majeure met en scène les plus grandes vedettes de la chanson de même que des artistes de la relève. L'animation commencera à 17 h 30 avec des amuseurs de foule puis avec des prestations d'artistes en première partie du spectacle à 20 h 00. Le coup d'envoi du spectacle principal sera donné à 21 h 00 et se terminera vers 23 h 45. L'animation sera assurée par Guillaume Lemay-Thivierge. Une version tél. d'une durée de 120 minutes sera diffusé le 24 juin à 20 h 00 sur Ici Radio-Canada Télé et en simultané sur les ondes de la radio Rythme Fm et CKOI.

Le 24 juin à 21 h 15, deux trajets différents prendront leur envol sur le boulevard De Maisonneuve et convergeront vers la place des Festivals. Personnifiés par deux célèbres vents du Québec, s'intitulant le *Suroît* et le *Nordet,* les deux trajets pourront être suivi sur le boulevard De Maisonneuve. Le *Suroît* débutera à l'angle de la rue Saint-Denis et ira jusqu'à la rue Jeanne-Mance tandis que le *Nordet* commencera au coin de la rue Peel pour se rendre jusqu'à rue Jeanne-Mance, où aura lieu la finale des festivités.

Les trajets d'une durée approximative de 35 minutes incluant 11 tableaux et mettant en valeurs une envolée artistique exceptionnelle avec des artistes de rues. Plus de 200 performeurs, éléments lumineux, acrobates, échassiers, danseurs, vélos, triporteurs, structure mobiles, effets spéciaux et pyrotechnie! Soulignons les participations aux Défilés du **Cirque Alphonse**, de **Patrick Léonard des 7 doigts de la main**, du chorégraphe **Emmanuel Jouthe**, de **Louise Lapierre Danse**, du **Dj KXO**, de **l'ensemble Karel**, **Grüv'n Brass**, la **Drumline des Carabins de l'Université de Montréal** et de **Illuzaö**.

Un rendez-vous, le dimanche 24 juin à 21 h 15 pour le départ des Défilés, que tous seront invités à suivre jusqu'à la place des Festivals, où vous pourrez danser jusqu'à minuit avec **DJ Poirier** et les groupes trad et électro-trad **Le Diable à cinq**, **Comté de Clare** et **Les Poules à Colin**

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185877002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 $ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1185877002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Cédric AGO
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.055

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187511002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour une contribution financière de 1,350 M$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Il est recommandé :
- d'approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour une contribution financière de 1,350 M$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance (CG18 0175).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 11:34

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187511002**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour une contribution financière de 1,350 M$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

CONTENU

CONTEXTE

Le dossier décisionnel a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération tenu le 29 mars 2018.
Ce dossier décisionnel comprenait une convention, laquelle a fait l'objet de demandes de modifications par le promoteur.

Ces demandes ont été soumises et ensuite approuvées par le Service des affaires juridiques.

Les demandes de modifications et les compléments d'information fournis par le promoteur ont entrainé des discussions entre les parties. La conclusion de ces discussions a engendré la présentation d'un plan d'action par le promoteur.

Le présent sommaire vise ainsi à faire entériner la convention modifiée pour le Projet.

La convention approuvée par le conseil d'agglomération, tenu le 29 mars 2018, n'a jamais été signée par les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0175 – 29 mars 2018 - Accorder une contribution financière, maximale, de 1 350 000 $ à la Fondation du startup de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), afin d'appuyer son plan de croissance.
CG17 0307 – 24 août 2017 - Accorder un soutien financier de 131 500 $ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest ».

CM15 0526 - 27 avril 2015 - Accorder un soutien financier annuel de 75 000 $ à la Fondation du startup de Montréal pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival international du startup de Montréal dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec.

CE14 0946 - 11 juin 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4e édition du Festival international du startup de Montréal.

CE13 0935 - 19 juin 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 $ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013.

DESCRIPTION

Dans le but de bien refléter les discussions intervenues entre la Ville et le promoteur, les modifications à apporter à la convention et à ses annexes sont les suivantes :

- L'article 5.2 (Versements) : les modifications aux sous-articles 5.2.1.1, 5.2.1.2, 5.2.2.1 concernent les montants et les années de ces versements.

- L'article 8 (Résiliation) : dans le cas d'une résiliation par la Ville, la modification vient prendre en compte les coûts des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- Article 11 (Licence) : suppression de l'article puisque non applicable dans le cadre de ce projet.

- Annexe 1 (Projet et Reddition de compte) : ajout du plan d'action déposé par le promoteur et des modifications relatives à la contrepartie pour la Ville et à la reddition de compte.

    - o Projet :
        1) Pièces jointes : ajout du document Plan d'action
        2) Contrepartie pour la Ville : remplacement d'une tente double par une grande tente
    - o Reddition de compte - Documents et délai de transmission (pour 2018)
        1) Ajout du recrutement de ressources
        2) Mise en place des actions prévues dans le Plan d'action.

- Annexe 2 (Protocole de visibilité) : modification de l'alinéa 10 du point 2.4 pour ajouter "dans la mesure du possible".

Les modifications et ajouts mentionnés ci-haut sont inclus dans la convention en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les modifications demandées par le promoteur ont fait l'objet d'une approbation par le Service des affaires juridiques. Cette convention reflète la conclusion des discussions intervenues entre les parties et ces changements n'ont aucun impact sur les éléments financiers qui ont déjà fait l'objet d'une intervention du Service des finances (CG18 0175). L'approbation de cette convention ainsi modifiée est requise dans les meilleurs délais afin de permettre la poursuite de la planification du Startupfest, qui se tiendra en juillet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed CHARRADI
Agent de recherche

Tél : 514 872-4633
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET

Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-05-28

La Fondation du Startup de Montréal

Sommaire du Plan d'action opérationnel ()

Presenté à :

Ville de Montréal

et

Ministère de l'Économie Science et Innovation

29 mai 2018

Table des matières

Historique	3
Vision et mission de la Fondation	4
Principes opérationnels	4
Résumé des actions propose et dates du plan d'action	4

LA FONDATION DU STARTUP DE MONTRÉAL

Historique

La Fondation du Startup de Montréal est un organisme à but non lucratif créé le 18 avril 2013 qui a pour but de gérer l'organisation du Festival international du Startup (Startupfest), et s'assurer des aspects financières vis-à-vis des tiers, des partenaires et des subventionnaires.

À la fin d'avril 2018, la Fondation a reçu une subvention de trois ans de la Ville de Montréal, partenaire depuis la création de la Fondation. La signature de cette entente financière est présentement suspendue sous réserve de l'approbation d'un plan d'action élaboré par la Fondation. Cette dernière a aussi obtenu une bourse d'un an du ministre de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation du Québec (MESI), également partenaire depuis la création de notre Fondation. Afin de préparer le contrat, la Ville de Montréal a demandé à la Fondation de soumettre un plan d'action définissant les aspects liés à sa gouvernance et à l'éthique à des fins de clarté et de transparence dans les opérations et la gestion financière de l'organisme.

Le plan déposé précise les objectifs opérationnels, la gouvernance et l'éthique, les ressources humaines, le fonctionnement, et la propriété intellectuelle de la Fondation. Ce plan a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de la Fondation et soumis à la Ville de Montréal et le MESI pour révision et approbation.

Organisation de la Fondation du Startup de Montréal et plan de fonctionnement

Vision et mission de la Fondation

La Fondation du Startup de Montréal amène la communauté international des startups à Montréal, Québec, pour faciliter et accélérer l'écosystème startup de la métropole et à travers la province. L'activité principale de la Fondation est l'organisation annuelle du Festival international du Startup (Startupfest).

Principes opérationnels

- Résonance dans la communauté : La Fondation vise à ajouter une valeur unique et pérenne auprès de la communauté startup de Montréal et à travers la province.
- Responsabilité financière : La Fondation est responsable de son financement et s'assure d'établir des partenariats structurants avec les meilleurs fournisseurs afin d'offrir ses produits et services.
- Transparence : la Fondation requiert les normes éthiques les plus élevés auprès de son personnel et de ses partenaires. Ses opérations se déroulent en toute ouverture et transparence.
- Inclusive et diversifiée : La Fondation s'efforce d'inclure des personnes de tous les horizons dans ses activités. Un environnement juste, équilibré et sûr pour toutes et tous est une valeur fondamentale de la Fondation.
- Durabilité : la Fondation établit un équilibre entre les besoins à court terme et les occasions à saisir afin de permettre au Startupfest d'évoluer et de se développer à long terme.

Résumé des actions propose et dates du plan d'action

ACTION À PRENDRE SUR LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE : Finaliser le code d'éthique et demander à tous les membres du conseil de signer le code (au plus tard le 1er octobre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI)

ACTION À PRENDRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION: Identifier et ajouter les membres du conseil (décembre 2018)

ACTION À PRENDRE SUR LA DOTATION : combler le poste de directeur général (Octobre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI)

ACTION À PRENDRE SUR LA DOTATION : Embauche de 8 personnes d'ici à Juillet 2018 et 4 autre d'ici Octobre (Juillet et Octobre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI).

ACTION À PRENDRE SUR LA LICENCE ET LA MARQUE : Conclure un nouvel accord de licence exclusif entre la Fondation et Embrase (décembre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI)

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, ici représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006**;**

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA FONDATION DU STARTUP DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2-1361 Avenue Greene, Westmount, Québec H3Z 2A5, agissant et représentée par Andy Nulman, président par intérim du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 813333531RT0001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1220190206TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur du Festival international du startup de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par la Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès de la Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès de la Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite de la Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où la Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE dollars (1 350 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2018 :**

5.2.1.1 une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et la remise d'un document attestant la confirmation de recrutement de nouvelles ressources, tel que spécifié au plan d'action, Annexe 1 « Volet Projet », et ce, à la satisfaction de la Responsable;

5.2.1.2 une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours de la remise d'un rapport attestant la mise en place des actions spécifiées au plan d'action, Annexe 1 « Volet Projet », et ce, à la satisfaction de la Responsable;

5.2.2 Pour l'année **2019 :**

5.2.2.1 une somme maximale de CINQUANTE MILLE dollars (50 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la Reddition de compte annuelle 2018 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de TROIS CENT CINQUANTE MILLE dollars (350 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation annuelle du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3 Pour l'année **2020 :**

5.2.3.1 une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la Reddition de compte annuelle 2019 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE dollars (450 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation annuelle du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.4 Pour l'année **2021 :**

5.2.4.1 une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la Reddition de compte annuelle 2020 du Projet et du bilan final 2018-2020 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

La Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, la Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer la Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, la Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées ou les frais engagés dans le cadre du Projet en date de l'avis de la Responsable.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7 et 4.8 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

12.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2-1361 Avenue Greene, Westmount, Québec H3Z 2A5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

12.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de 2018

FONDATION DU STARTUP DE MONTRÉAL

Par : _____
Andy Nulman
Président par intérim du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ……e jour de ……. 2018 (Résolution CG …….).

ANNEXE 1

PROJET ET REDDITION DE COMPTE

■ PROJET

1) En pièces jointes :

- Demande de contribution financière de l'Organisme
- Plan de croissance de l'Organisme sur 3 ans (2018 - 2020)
- Fiche complémentaire
- Plan d'action

2) Contrepartie pour la Ville (outre la visibilité décrite à l'Annexe 2**) :**

Dans le cadre du festival, mettre à la disposition de la Ville :

- une grande tente dont la thématique sera « Ville de Montréal » (incluant les équipements et le mobilier requis);
- 30 billets pour accéder à toutes les activités du Startupfest, ce qui comprend, notamment, les Premiums Fest ;

■ REDDITION DE COMPTE :

Document et délai de transmission

- Pour l'année **2018** :

● Le recrutement des ressources (8 personnes au total) au sein de l'Organsime, à la satisfaction de la Responsable - au plus tard le 10 juillet;

● La mise en place des actions prévues dans le document plan d'action « Volet Projet » - au plus tard le 31 décembre 2018.

● Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2019;

- Pour l'année **2019** :

● Une programmation annuelle à la satisfaction de la Responsable, qui devra comprendre, notamment, l'ajout d'une journée de programmation (pour un total de 6 journées) et l'inclusion des secteurs prioritaires de la Stratégie du développement économique 2018-2022 et/ou toutes autres orientations de la Ville, ainsi que les prévisions budgétaires - au plus tard le 30 avril;

● Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2020;

- Pour l'année **2020** :

● Une programmation annuelle à la satisfaction de la Responsable, qui devra comprendre, notamment, l'ajout d'une journée de programmation (pour un total de 7 journées) et l'inclusion des secteurs prioritaires de la Stratégie du développement économique 2018-2022 et/ou toutes autres orientations de la Ville, ainsi que les prévisions budgétaires - au plus tard le 30 avril;

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2021;
- Un bilan final, avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2018 à 2020) - au plus tard le 1 mars 2021.

Liste des indicateurs :

1) Startupfest - Événements :
- liste des Premiums Fest et le nombre de participants;
- liste des conférenciers;
- liste des activités réalisées dans le cadre de l'événement;
- nombre de participants et leur provenance;
- nombre d'entreprises participantes;
- nombre de partenariats établis et leur valeur;
- valeur des investissements (ex. investisseurs à l'égard des startups);
- revue de presse complète.

2) Expérience startup :
- liste des startups attirées (incluant celles retenues ou qui songent à s'installer à Montréal à la fin du programme. La liste doit mentionner le nom de l'entreprise et de ses dirigeants, son adresse d'origine et la description de ses activités);
- liste des partenaires accélérateurs et incubateurs participants au projet;
- programmes d'accélération offerts;
- nombre d'emplois créés;
- montants des financements;
- revue de presse complète.

3) Marketing et promotion international
- nombre d'influenceurs et de médias étrangers attirés;
- participation à des événements internationaux (liste comprenant le nom des événements, le type de participation, etc.);
- délégations attirées (liste comprenant l'identification de la délégation, le nom des participants, leur provenance, etc.).

Et tous autres indicateurs pertinents à l'analyse des retombées du Projet.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- Dans la mesure du possible, s'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.056

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187731006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec, et accepter une contribution financière de 57 487,50 $, taxes incluses, en provenance de Hydro-Québec, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

Il est recommandé:
1. d'approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec et d'accepter une contribution financière de 57 487,50$, taxes incluses, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3. d'autoriser Me Yves Saindon, greffier, à signer cette convention pour et au nom de la Ville.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-06 16:51

Signataire : Chantal I. GAGNON

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187731006**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec, et accepter une contribution financière de 57 487,50 $, taxes incluses, en provenance de Hydro-Québec, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un appel de candidatures, la Ville de Montréal a été sélectionnée à l'été 2016 par l'organisation ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable (Local Governments for Sustainability) pour être la ville hôte du Congrès mondial ICLEI 2018. Cet événement se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 19 au 22 juin 2018 et est organisé par Secrétariat mondial d'ICLEI et la Ville de Montréal. À cette occasion environ 1 000 maires, représentants de gouvernements locaux, régionaux et nationaux, employés municipaux, organisations internationales, entreprises, chercheurs ainsi que d'autres parties prenantes issues de la communauté du développement durable se réuniront afin de partager idées, succès et défis en matière de promotion d'un futur urbain durable.

À titre de ville hôte, la Ville de Montréal est, entre autres, responsable d'assurer le financement de l'événement tout en pouvant bénéficier du support de partenaires financiers. La Ville de Montréal accueille ainsi favorablement les partenariats financiers et de services permettant de :
• soutenir la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
• bonifier les bénéfices de l'événement pour les congressistes et la collectivité montréalaise;
• appuyer les organisateurs dans la promotion de l'événement.

Hydro-Québec souhaite s'associer à l'événement dans le cadre de son implication depuis plusieurs années sur les questions touchant les énergies renouvelables et l'électrification des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1449 – 20 décembre 2016 – Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI — Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 $ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 — Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 $ pour l'année 2018.
CG16 0437 – 22 juin 2016 – Adopter le plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise ainsi à accepter une somme de 57 487,50 $, taxes incluses, en provenance de Hydro-Québec à titre de partenaire financier du Congrès mondial ICLEI 2018.
Hydro-Québec est une société d'état provinciale chargée de la production, du transport et de la distribution d'hydroélectricité en province et dans d'autres juridictions.

Avec cette contribution, la Ville de Montréal couvrira une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018.

En contrepartie, de la visibilité sera offerte à Hydro-Québec avant, pendant et après l'événement, tel que détaillée dans la convention de collaboration et de visibilité.

La convention a été rédigée à partir d'un contrat-type de la société d'état.

JUSTIFICATION

La contribution de Hydro-Québec permettra d'assurer une partie des frais afférents nécessaires à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018. Le budget de l'événement prévoit en effet qu'une partie de celui-ci soit financée par des collaborations avec des partenaires privés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier puisque les revenus ont été prévus au budget 2018 de la Direction générale.
Les montants provenant de la contribution de Hydro-Québec permettront de couvrir différentes dépenses reliées à l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'*action 20 – Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de montrer à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable. Notons également que la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI visent une certification en lien avec la norme du BNQ en gestion responsable d'événements (9700-253) pour le Congrès mondial ICLEI 2018.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de ce dossier est importante afin de permettre l'organisation d'un événement de qualité et de minimiser les risques financiers de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaboré pour effectuer la promotion du Congrès mondial ICLEI 2018.
L'annonce de la ratification de la convention de collaboration et de visibilité avec Hydro-Québec fera l'objet de différents outils de promotion.

Les différents éléments de visibilité inclus à la présente convention seront déployés au cours des prochaines semaines.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 : 19 au 22 juin 2018
Rapport de visibilité au partenaire : Automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Danielle LUSSIER
Directrice

Tél : 514 872-4526
Télécop. : 514 872-8146

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
5 JUIN 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE DE COMMANDITE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

No d'inscription TPS : 121364749
No d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée l'« **ORGANISATEUR** »

ET : **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1A4, représentée par Mme Marie-Anne Sauvé, chef, Affaires publiques, affaires institutionnelles et commandites, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle déclare

No d'inscription TPS 119449775RT0001
No d'inscription TVH : 1000042605 TQ0020

ci-après appelée « **HQ** ».

ci-après collectivement appelées les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE l'ORGANISATEUR sera la Ville hôte du Congrès mondial d'ICLEI 2018 (ci-après, l'« Événement ») qui se déroulera du 19 au 22 juin 2018;

ATTENDU QUE cet Événement réunit, tous les trois (3) ans, les gouvernements locaux et régionaux ainsi que leurs partenaires stratégiques venus du monde entier pour partager des idées, succès et défis pour progresser vers un développement urbain durable;

ATTENDU QUE l'ORGANISATEUR est responsable du financement de l'Événement;

ATTENDU QUE l'ORGANISATEUR désire assurer une partie du financement de l'Événement en établissant une collaboration avec divers partenaires, laquelle se traduira essentiellement par des contributions financières de ces derniers à l'Événement en échange d'une visibilité dans le cadre de l'Événement;

ATTENDU QUE HQ désire collaborer à l'Événement en échange d'une telle visibilité afin de promouvoir ses produits et services;

ATTENDU QUE les PARTIES désirent convenir des termes, conditions et modalités de cette collaboration entre elles respectueuse de leurs images corporatives, de leurs objectifs et de leurs opérations;

1. OBJET

En contrepartie des sommes versées à l'ORGANISATEUR par HQ conformément à l'article 3.1 de la présente entente, cette dernière agira comme partenaire de l'Événement bénéficiant de la visibilité prévue à l'Annexe A des présentes, laquelle fait partie intégrante de la présente entente, conformément aux termes et conditions des présentes. L'ORGANISATEUR reconnaît que la visibilité accordée à HQ conformément à l'Annexe A constitue la considération principale pour laquelle HQ a accepté de commanditer l'Événement.

2. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR s'engage à :

2.1 fournir à HQ tous les avantages et droits promotionnels décrits à l'Annexe A étant entendu que si, pour toute raison qui échappe au contrôle de l'ORGANISATEUR, la publication d'éléments de visibilité prévus à l'Annexe A des présentes devait être remplacée, les Parties conviennent qu'ils seront alors remplacés par des éléments visibilité équivalents et l'ORGANISATEUR ne sera pas tenu responsable envers HQ pour tout dommage qu'il aurait pu subir en raison de ce qui précède et HQ renonce à tout recours contre l'ORGANISATEUR à cet effet.

2.2 faire approuver par HQ l'utilisation de son logotype dans des délais raisonnables avant toute diffusion ou publication;

2.3 accorder à HQ le droit d'exploiter, à ses frais, le présent partenariat. Le cas échéant, le concept d'exploitation sera présenté et devra être préalablement approuvé par l'ORGANISATEUR;

2.4 remettre à HQ un rapport sur la visibilité qui lui aura été accordée en vertu des présentes, incluant les preuves de diffusion des éléments de visibilité décrits à l'Annexe A, au plus tard dans les cent vingt (120) jours suivant la fin de la présente entente;

2.5 envoyer à HQ une facture datée du 13 juin au montant indiqué à l'article 3.1. Le paiement suivra dans les trente (30) jours de la réception de cette facture.

3. OBLIGATIONS D'HYDRO-QUÉBEC

HQ s'engage à :

3.1 en contrepartie de la visibilité qui lui est consentie par l'ORGANISATEUR conformément aux termes et conditions des présentes et de l'Annexe A, verser la somme de 50 000 $ plus les taxes applicables à l'ORGANISATEUR dans les trente (30) jours de la réception d'une facture conformément à l'article 2.5 des présentes;

3.2 fournir à l'ORGANISATEUR tous les éléments graphiques nécessaires à sa visibilité (tel que logo, hyperlien, publicité, etc.) dans les délais qu'il requiert;

4. LICENCE D'UTILISATION DE LA MARQUE, DU NOM ET DU LOGO D'HQ

Pour la durée prévue à la présente entente, HQ concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, sans limite territoriale, non transférable et irrévocable lui permettant d'utiliser sa marque, son nom et son logo conformément à la présente entente pour les fins de la visibilité qui lui est accordée en relation avec l'Événement. HQ représente à la Ville qu'elle détient tous les droits sur son logo, et sur les images qui seront utilisées dans les publicités au terme de la présente entente.

5. DURÉE DE L'ENTENTE

Nonobstant sa date de signature par les PARTIES, la présente entente prend effet à compter du 9 mai 2018 et se termine le 30 septembre 2018.

Nonobstant ce qui précède, la fin de l'entente ne met pas fin à toute disposition de cette dernière qui explicitement ou implicitement par sa nature, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

6. RÉSILIATION

6.1 Lorsqu'une des PARTIES est en défaut aux termes de cette entente, l'autre PARTIE lui fait parvenir un avis écrit indiquant en quoi elle est en défaut et les correctifs qu'elle doit apporter. Si, dans les cinq (5) jours de la réception de cet avis, la PARTIE ne corrige pas tel défaut, l'entente est résiliée, sans autre avis ni délai. Toutefois, dans le cas où une des PARTIES devient insolvable, l'autre PARTIE peut résilier l'entente, sans avis ni délai.

6.2 Dans le cas où L'ORGANISATEUR est en défaut, HQ n'a droit à aucuns dommages-intérêts. L'ORGANISATEUR devra rembourser, dans les trente (30) jours, les sommes d'argent qu'HQ lui a déjà versées conformément à l'article 3.1 moins la valeur des éléments promotionnels et de visibilité déjà produits par l'ORGANISATEUR et de toute autre publicité accordée par l'ORGANISATEUR à HQ en vertu des présentes.

6.3 Dans le cas où HQ est en défaut, L'ORGANISATEUR n'a droit à aucuns dommages-intérêts. HQ devra acquitter le montant qu'elle s'est engagée à lui verser en vertu de l'article 3 de la présente entente.

6.4 Si l'Événement est annulé pour quelque raison que ce soit, L'ORGANISATEUR avisera immédiatement HQ. Cette dernière n'aura alors droit à aucuns dommages-intérêts, à l'exception des sommes d'argent qu'elle aura déjà versées à L'ORGANISATEUR, lesquelles devront lui être remboursées dans les trente (30) jours de la date de l'annulation de l'Événement.

7. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

L'ORGANISATEUR dégage HQ de toute responsabilité pour tous dommages de quelque nature qu'ils soient pouvant résulter ou découler de la présente entente et sera responsable de tous les coûts encourus pour la préparation, la planification et l'organisation de l'Événement. Si un déficit monétaire devait survenir, HQ ne pourra en aucun cas en être tenue responsable.

8. CESSION

La présente entente est incessible par l'une des PARTIES sans l'autorisation préalable écrite de l'autre PARTIE et à la condition expresse que cette cession prévoit la responsabilité solidaire du cédant et du cessionnaire.

9. AVIS

Tout avis en vertu de la présente entente doit être transmis par écrit à :

L'ORGANISATEUR :

VILLE DE MONTRÉAL : Danielle Lussier, directrice, Bureau du développement durable,
Direction générale
275, rue Notre-Dame Est,
Montréal (Québec) H2Y 1C6
dlussier@ville.montreal.qc.ca

HYDRO-QUÉBEC : Marie-Anne Sauvé, chef Affaires institutionnelles et commandites, Chef Communication-marketing
75, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 Les présentes constituent l'entente complète intervenue entre les PARTIES; elles annulent toute autre entente entre les PARTIES, verbale ou écrite, et elles ne peuvent être modifiées que par un avenant signé par les PARTIES.

10.2 Cette convention sera interprétée et régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

10.3 Tout index, titre ou rubrique figurant à la présente convention sert à la commodité et à la facilité de référence et en aucun cas ne définit, limite ou décrit l'étendue ou le but des dispositions de la présente convention.

10.4 Dans l'éventualité où un tribunal déclarerait nulle ou non exécutoire une clause quelconque de la présente convention, ni la validité de la convention elle-même, ni celle de ses autres dispositions n'en seront affectées.

10.5 La présente entente ne peut être modifiée que si une modification écrite intervient entre les PARTIES.

11. SIGNATURES

VILLE DE MONTRÉAL

Yves Saindon
Greffier

Date

HYDRO-QUÉBEC

Marie-Anne Sauvé, chef Affaires publiques, affaires institutionnelles et commandites

5 juin 2018

Date

ANNEXE A

PLAN DE VISIBILITÉ OFFERT À HYDRO-QUÉBEC

L'ORGANISATEUR identifiera HQ par son nom ou son logotype sur le matériel promotionnel et de publicité produit par ou pour l'Événement dans les outils suivants :

Avant l'Événement :

- l'annonce du partenariat entre l'ORGANISATEUR et HQ par voie de communiqué de presse ainsi que sur les médias sociaux de l'Événement;
- une publicité d'une demi-page (1/2) dans le programme de l'Événement (minimalement dans la version WEB du programme);
- insertion du logo et de l'hyperlien de HQ sur la page d'accueil du site web de l'Événement;
- insertion du logo de HQ dans certains bulletins électroniques relatifs à l'Événement.

Pendant l'Événement :

- insertion du logo de HQ sur certains écrans de transition situés notamment dans les salles de conférence de l'Événement;
- insertion du logo de HQ avec hyperlien dans l'application mobile de l'Événement;
- insertion du logo de HQ avec hyperlien dans certains bulletins électroniques de l'Événement distribués aux participants;
- insertion du logo de HQ sur la page de remerciements figurant dans le programme final de l'Événement (minimalement dans la version WEB du programme);
- insertion du logo de HQ sur le panneau de remerciements situé près du kiosque d'accueil des délégués;
- publication sur l'application mobile et tout autre outil de promotion de l'Événement, de la description de l'organisation de HQ, tel que fournie par HQ.

Après l'Événement :

- insertion du logo et de l'hyperlien de HQ sur la page des partenaires de l'Événement, et ce, sur le site web de l'Événement;
- ajout d'une mention relative à la collaboration entre la Ville et HQ dans le courriel de remerciements envoyé à tous les participants à l'Événement.

Autre matériel promotionnel

- logo d'HQ, du Congrès mondial ICLEI 2018 et de l'ORGANISATEUR sur les bouteilles réutilisables fournies aux délégués (exclusivité);
- logo d'HQ dans le programme et sur l'application mobile à titre de partenaire de trois visites techniques.

Autres avantages inclus dans la contribution financière d'HQ prévue à l'entente

- Trois laissez-passer donnant un accès complet à l'Événement à trois (3) représentants d'HQ et rabais sur inscriptions additionnelles pour représentants d'HQ (valeur de 695 $ plus taxes par inscription);
- 2 invitations au diner des Maires et VIP à l'hôtel de ville de Montréal le jeudi 21 juin 2018;
- **Rabais** : advenant qu'HQ souhaite occuper un espace d'exposition dans le cadre de l'Événement et dans la mesure où un contrat est dûment conclu entre les PARTIES à cet effet, l'ORGANISATEUR convient qu'un rabais de dix pour cent (10 %) lui sera accordé pour un espace ayant une superficie de 10 pieds par 10 pieds.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187731006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec, et accepter une contribution financière de 57 487,50 $, taxes incluses, en provenance de Hydro-Québec, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187731006 Entente de visibilité.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Isabelle BESSETTE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-2541
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.057

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187731007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Prendre acte de la lettre d'appui d'Investissement Québec au Congrès mondial ICLEI 2018, et accepter leur don de 1 000,00 $ pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue de l'événement au Palais des congrès de Montréal

Il est recommandé:
1. de prendre acte de la lettre d'appui d'investissement Québec au Congrès mondial ICLEI 2018, et d'accepter leur don de 1 000,00 $ pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue de l'événement au Palais des congrès de Montréal;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-06 14:19

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187731007**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Prendre acte de la lettre d'appui d'Investissement Québec au Congrès mondial ICLEI 2018, et accepter leur don de 1 000,00 $ pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue de l'événement au Palais des congrès de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un appel de candidatures, la Ville de Montréal a été sélectionnée à l'été 2016 par l'organisation ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable (Local Governments for Sustainability) pour être la ville hôte du Congrès mondial ICLEI 2018. Cet événement se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 19 au 22 juin 2018 et est organisé par Secrétariat mondial d'ICLEI et la Ville de Montréal. À cette occasion environ 1 000 maires, représentants de gouvernements locaux, régionaux et nationaux, employés municipaux, organisations internationales, entreprises, chercheurs ainsi que d'autres parties prenantes issues de la communauté du développement durable se réuniront afin de partager idées, succès et défis en matière de promotion d'un futur urbain durable.

À titre de ville hôte, la Ville de Montréal est, entre autres, responsable d'assurer le financement de l'événement tout en pouvant bénéficier du support de partenaires financiers. La Ville de Montréal accueille ainsi favorablement les partenariats financiers et de services permettant de :
• soutenir la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
• bonifier les bénéfices de l'événement pour les congressistes et la collectivité montréalaise;
• appuyer les organisateurs dans la promotion de l'événement.

Investissement Québec souhaite soutenir l'événement dans le cadre de son implication depuis plusieurs années dans le financement de projets et de firmes présentant des bénéfices concrets en termes de développement durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1449 – 20 décembre 2016 – Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI — Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 $ CAN) afin de

permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 — Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 $ pour l'année 2018.
CG16 0437 – 22 juin 2016 – Adopter le plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise ainsi à prendre acte de la lettre d'appui d'Investissement Québec pour l'événement et à accepter un don 1 000,00 $ au Congrès mondial ICLEI 2018. Investissement Québec est une société d'état provinciale vouée à l'investissement public en entreprise.

Avec cette contribution, la Ville de Montréal couvrira une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018.

JUSTIFICATION

Le don d'Investissement Québec permettra d'assurer une partie des frais afférents nécessaires à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018. Le budget de l'événement prévoit en effet qu'une partie de celui-ci soit financée par des collaborations avec des partenaires privés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier puisque les revenus ont été prévus au budget 2018 de la Direction générale.
Les montants provenant du don d'Investissement Québec permettront de couvrir différentes dépenses reliées à l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'*action 20 – Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de montrer à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable. Notons également que la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI visent une certification en lien avec la norme du BNQ en gestion responsable d'événements (9700-253) pour le Congrès mondial ICLEI 2018.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de ce dossier contribuera à l'organisation d'un événement de qualité et de minimiser les risques financiers de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaboré pour effectuer la promotion du Congrès mondial ICLEI 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 : 19 au 22 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Danielle LUSSIER
Directrice

Tél : 514 872-4526
Télécop. : 514 872-8146

Investissement Québec

PAR COURRIEL : iclei2018ventes_sales@jpdl.com

Le 6 juin 2018

Madame Marie Lou Coupal
Développement de partenariats & expositions
ICLEI 2018

Objet : Don – Congrès mondial ICLEI 2018

Madame Coupal,

Nous avons analysé votre proposition de commandite visant à associer Investissement Québec au Congrès mondial ICLEI 2018 qui aura lieu du 19 au 22 juin 2018. Nous sommes heureux de vous offrir un don de 1 000 $.

Nous vous invitons à nous faire parvenir une facture à cet effet.

Je vous invite à communiquer avec moi pour toute question relative à ce don.

Recevez, Madame Coupal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jessica McEachern

Jessica McEachern
Directrice, Conseils et planification des communications
Tel : 514-876-9363
Courriel : jessica.mceachern@invest-quebec.com

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187731007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Objet :	Prendre acte de la lettre d'appui d'Investissement Québec au Congrès mondial ICLEI 2018, et accepter leur don de 1 000,00 $ pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue de l'événement au Palais des congrès de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187731007 Don à recevoir ICLEI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Isabelle BESSETTE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-2541
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.058

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187731008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal, et accepter une contribution financière de 2 299,50 $, incluant les taxes, en provenance d'Administration portuaire de Montréal, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

Il est recommandé:
1. d'approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Administration portuaire de Montréal et d'accepter une contribution financière de 2 299,50 $, incluant les taxes, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-06 14:20

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187731008**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal, et accepter une contribution financière de 2 299,50 $, incluant les taxes, en provenance d'Administration portuaire de Montréal, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un appel de candidatures, la Ville de Montréal a été sélectionnée à l'été 2016 par l'organisation ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable (Local Governments for Sustainability) pour être la ville hôte du Congrès mondial ICLEI 2018. Cet événement se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 19 au 22 juin 2018 et est organisé par Secrétariat mondial d'ICLEI et la Ville de Montréal. À cette occasion environ 1 000 maires, représentants de gouvernements locaux, régionaux et nationaux, employés municipaux, organisations internationales, entreprises, chercheurs ainsi que d'autres parties prenantes issues de la communauté du développement durable se réuniront afin de partager idées, succès et défis en matière de promotion d'un futur urbain durable.

À titre de ville hôte, la Ville de Montréal est, entre autres, responsable d'assurer le financement de l'événement tout en pouvant bénéficier du support de partenaires financiers. La Ville de Montréal accueille ainsi favorablement les partenariats financiers et de services permettant de :
• soutenir la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
• bonifier les bénéfices de l'événement pour les congressistes et la collectivité montréalaise;
• appuyer les organisateurs dans la promotion de l'événement.

Administration portuaire de Montréal souhaite s'associer à l'événement dans le cadre de son implication depuis plusieurs années dans l'émergence de pratiques logistiques en transport plus durables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1449 – 20 décembre 2016 – Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI — Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 $ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 — Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 $ pour l'année 2018.
CG16 0437 – 22 juin 2016 – Adopter le plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise ainsi à accepter une somme de 2 299.50 $, incluant les taxes, en provenance d'Administration portuaire de Montréal à titre de partenaire financier du Congrès mondial ICLEI 2018.
Administration portuaire de Montréal administre le Port de Montréal, infrastructure de transport maritime essentielle au commerce québécois, canadien et nord-américain..

Avec cette contribution, la Ville de Montréal couvrira une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018.

En contrepartie, de la visibilité sera offerte à Administration portuaire de Montréal avant, pendant et après l'événement, tel que détaillée dans la convention de collaboration et de visibilité.

La convention a été rédigée à partir d'un contrat-type élaboré en collaboration avec le Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

La contribution d'Administration portuaire de Montréal permettra d'assurer une partie des frais afférents nécessaires à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018. Le budget de l'événement prévoit en effet qu'une partie de celui-ci soit financée par des collaborations avec des partenaires privés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier puisque les revenus ont été prévus au budget 2018 de la Direction générale.

Les montants provenant de la contribution d'Administration portuaire de Montréal permettront de couvrir différentes dépenses reliées à l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'*action 20 – Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de montrer à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable. Notons également que la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI visent une certification en lien avec la norme du BNQ en gestion responsable d'événements (9700-253) pour le Congrès mondial ICLEI 2018.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de ce dossier contribuera à l'organisation d'un événement de qualité et de minimiser les risques financiers de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaboré pour effectuer la promotion du Congrès mondial ICLEI 2018.
L'annonce de la ratification de la convention de collaboration et de visibilité avec Administration portuaire de Montréal fera l'objet de différents outils de promotion.

Les différents éléments de visibilité inclus à la présente convention seront déployés au cours des prochaines semaines.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 : 19 au 22 juin 2018
Rapport de visibilité au partenaire : Automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Danielle LUSSIER
Directrice

Tél : 514 872-4526
Télécop. : 514 872-8146

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
2 MAR. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE COLLABORATION ET DE VISIBILITÉ

Congrès mondial ICLEI 2018

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

No d'inscription TPS : 121364749
No d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après désignée la « Ville »

ET : **(NOM DE LA CORPORATION).....**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au .....(adresse : no civique, rue, ville, province, code postal)...., agissant et représentée par .....(nom du représentant)..... dûment autorisé(e) aux fins des présentes, tel qu'il(elle) le déclare, (ou) en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du ....;

OU

(NOM DE LA SOCIÉTÉ)....., société de .....(ex: comptables)....., ayant sa principale place d'affaires au .....(adresse : no civique, rue, ville, province, code postal)....., représentée par .....(nom du représentant)..... déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés, à agir aux fins des présentes;

No d'inscription TPS : XXX
No d'inscription TVH : XXX

ci-après désignée le « Partenaire »

ci-après appelées collectivement les « Parties »

ATTENDU QUE la Ville sera la Ville hôte du Congrès mondial d'ICLEI 2018 (ci-après, l'« Événement ») qui se déroulera du 19 au 22 juin 2018;

ATTENDU QUE la Ville coorganise l'Événement avec le Secrétariat mondial d'ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable (ci-après, « ICLEI »);

ATTENDU QU'ICLEI est une association mondiale réunissant plus de 1 000 métropoles, villes et régions engagées à bâtir un avenir durable;

ATTENDU QUE cet Événement réunit, tous les trois (3) ans, les gouvernements locaux et régionaux ainsi que leurs partenaires stratégiques venus du monde entier pour partager des idées, succès et défis pour progresser vers un développement urbain durable;

ATTENDU QUE la Ville est responsable du financement de l'Événement;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de l'Événement en établissant une collaboration avec divers partenaires, laquelle se traduira essentiellement par des contributions financières de ces derniers à l'Événement en échange d'une visibilité dans le cadre de l'Événement;

ATTENDU QUE le Partenaire désire collaborer à l'Événement en échange d'une telle visibilité afin de promouvoir ses produits et services;

ATTENDU QUE les Parties désirent convenir des termes, conditions et modalités de cette collaboration entre elles respectueuse de leurs images corporatives, de leurs objectifs et de leurs opérations;

ATTENDU QUE la Ville a confié le mandat de la gestion de l'exposition et des relations avec les Partenaires de l'Événement à la firme JPDL International inc., une firme spécialisée en gestion de conférences, planification d'événements d'affaires et agences réceptives;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Partenaire;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT ET DÉCLARENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule de cette convention ainsi que l'Annexe 1 intitulé « Informations aux fins de publication et de promotion » en font partie intégrante.

2. INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3. OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

En considération des obligations assumées par la Ville en vertu de la présente convention, le Partenaire s'engage à :

3.1 verser à la Ville une somme de (inscrire montant en lettres) (XX XXX$), en sus de toutes les taxes applicables, payable en entier trente (30) jours après la réception d'une facture au même montant émanant de la Ville. Ce paiement doit être fait par chèque visé, en dollars canadiens, à l'ordre de Ville de Montréal et envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
Direction générale
A/S Annie Bissonnette 275 rue Notre-Dame E, 4e étage
Montréal, Québec, Canada, H2Y 1C6

3.2 fournir à la Ville tous les éléments graphiques nécessaires à sa visibilité (tel que logo, hyperlien, publicité, etc.) dans les délais qu'elle requiert;

3.3 à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de

la présente convention, notamment de l'article 4, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

3.4 ne pas distribuer de matériel en lien avec l'Événement ni effectuer une campagne promotionnelle sur la base de son partenariat prévu à la présente convention, à moins d'une autorisation écrite de la Ville.

4. LICENCE D'UTILISATION DE LA MARQUE, DU NOM ET DU LOGO DU PARTENAIRE

Pour la durée prévue à la présente convention, le Partenaire concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant d'utiliser sa marque, son nom et son logo conformément à la présente convention pour les fins de la visibilité qui lui est accordée en relation avec l'Événement.

5. OBLIGATIONS DE LA VILLE

En considération des obligations assumées par le Partenaire en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à :

5.1 dans le cadre de l'Événement, accorder au Partenaire les éléments de visibilité suivants étant entendu toutefois que la Ville a la liberté de choisir la configuration des espaces de visibilité dans les outils et le matériel de promotion de l'Événement. Le Partenaire ne peut donc, en aucun cas, annuler sa collaboration et contribution à l'Événement en raison de l'exercice de ce droit par la Ville et ne peut, en aucun cas, lui réclamer des dommages et intérêts en raison ce qui précède :

(intégrer contenu du formulaire rempli par le Partenaire sur le site ICLEI)

5.2 agir en tout temps dans le meilleur intérêt du Partenaire en faisant en sorte que la conduite de ses préposés, l'état et la qualité de son matériel et de ses outils de promotion utilisés dans le cadre de l'Événement ne ternissent pas la réputation du Partenaire;

5.3 faire parvenir au Partenaire, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables de la signature des présentes, une facture détaillée pour la somme prévue à l'article 3.1 confirmant les inclusions des éléments de visibilité prévus à l'article 5.1;

5.4 prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour entretenir et réparer, au besoin, le matériel et les outils de promotion qui sont présentés dans le cadre de l'Événement où figurent le nom ou le logo du Partenaire;

5.5 faire en sorte, pour chaque utilisation du nom et du logo du Partenaire en conjonction avec les noms et logos des autres Partenaires de l'Événement sur un même outil de promotion ou de matériel utilisé dans le cadre de l'Événement, que l'importance visuelle relative au logo (par exemple, la taille et la position) et au nom du Partenaire soit proportionnelle à la valeur monétaire de son partenariat;

5.6 respecter les règles et normes d'utilisation graphique du logo et du nom du Partenaire, telles que transmises par celui-ci à la Ville;

5.7 sur avis écrit du Partenaire et aux entiers frais du Partenaire, la Ville s'engage à retirer, dans un délai raisonnable, toute mention de son nom ou de son logo sur tout matériel ou outil de promotion de l'Événement.

6. DURÉE DE LA CONVENTION

Nonobstant sa date de signature par les Parties, la présente convention prend effet à la date de son approbation par le comité exécutif de la Ville et se termine le 31 décembre 2018.

Nonobstant ce qui précède, la fin de la convention ne met pas fin à toute disposition de cette dernière qui explicitement ou implicitement par sa nature, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

7. UTILISATION DE LA MARQUE ET DU LOGO DE L'ÉVÉNEMENT

Le Partenaire ne peut en aucun cas utiliser la marque ou le logo de l'Événement à moins d'obtenir une autorisation écrite de la Ville et aux conditions qui lui seront imposées par ce dernier.

8. CESSION

La présente convention est incessible sans le consentement préalable et écrit des Parties.

9. AUCUNE RENONCIATION

Le silence d'une Partie, sa négligence ou son retard à exercer un droit ou un recours qui lui est consenti en vertu de cette convention ou de la loi ne peut être interprété contre telle Partie comme une renonciation à ses droits et recours, tant que la prescription conventionnelle ou légale pour l'exercice d'un tel droit ou recours n'est pas expirée.

10. NON QUALITÉ DE MANDATAIRE

Chaque Partie n'aura pas le droit d'agir ou de se présenter comme le mandataire, l'associé, l'agent ou le représentant de l'autre Partie.

11. RÉSILIATION

11.1 La Ville peut résilier la présente convention lorsqu'il y a défaut de la part du Partenaire. Il y a défaut :

11.1.1 si le Partenaire n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

11.1.2 si le Partenaire fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

11.1.3 si l'administration du Partenaire passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Partenaire pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

11.1.4 si une déclaration ou représentation du Partenaire en vertu du présent contrat s'avère fausse, inexacte ou trompeuse;

11.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, la Ville avise par écrit le Partenaire du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, le Partenaire refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra, à sa seule discrétion, résilier la présente convention sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.

11.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 11.1.2 et 11.1.3, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement, et ce, sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.

11.4 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.4, la Ville peut, à sa seule discrétion, résilier la présente convention sur simple avis écrit au Partenaire sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.

11.5 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 11.1, toute somme versée par le Partenaire à la Ville est conservée par cette dernière.

11.6 La Ville peut également, en tout temps et même si le Partenaire n'est pas en défaut, résilier unilatéralement la présente convention. Advenant une résiliation qui ne découle pas d'un défaut du Partenaire, la Ville s'engage à rembourser au Partenaire la somme qu'il aura versée conformément à l'article 3.1 moins la valeur des éléments promotionnels et de visibilité déjà produits par la Ville et de toute autre publicité accordée par la Ville au Partenaire en vertu des présentes;

11.7 Dans le cas d'une annulation, modification ou report de l'Événement, le Partenaire peut résilier la présente convention si les nouvelles dates de tenue de l'Événement entrent en conflit avec d'autres activités majeures auxquelles le Partenaire s'est précédemment engagé à participer.

11.8 En cas de résiliation par le Partenaire conformément à l'article 11.7 avant la plus rapprochée des dates suivantes : ii) le 1e mai 2018 ou ii) lorsque le matériel et les outils de promotion de l'Événement sont réalisés, la Ville lui remboursera cinquante pour cent (50 %) de la somme prévue à l'article 3.1. Après cette date, aucune somme n'est remboursée au Partenaire par la Ville et le Partenaire renonce à tout recours contre la Ville en récupération de telles sommes et pour tout dommage qui pourrait découler d'une annulation, modification ou report de l'Événement.

12. ANNULATION D'ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ

Si pour toute raison qui échappe au contrôle de la Ville, la publication d'éléments de visibilité prévus aux articles 5.1 des présentes devait être annulée sans possibilité de remplacement par un élément de visibilité équivalent, la Ville ne sera pas tenue responsable envers le Partenaire pour tout dommage qu'il aurait pu subir en raison de ce qui précède et le Partenaire renonce à tout recours contre la Ville à cet effet.

13. RAPPORT DE VISIBILITÉ

La Ville fournira au Partenaire un bilan illustrant les éléments majeurs de visibilité qui lui auront été accordés lors de l'Événement au plus tard le 1er novembre 2018.

14. FORCE MAJEURE

Il est entendu que les obligations des Parties sont suspendues lorsqu'il y a impossibilité d'exécution causée par des cas de force majeure, tels qu'un accident, un feu, un tremblement de terre, une guerre civile ou autres catastrophes similaires. Une grève ou un lock-out, légal ou illégal, affectant l'une ou l'autre des Parties n'est pas considéré comme un cas de force majeure.

15. AVIS

Tout avis en vertu des présentes doit être donné, par écrit et remis en main propre ou transmis par courrier recommandé ou électronique aux destinataires aux coordonnées applicables suivantes :

Avis transmis à la Ville de Montréal, aux deux adresses suivantes :

JPDL International – Congrès mondial ICLEI 2018
1555 Peel, bureau 500
Montréal (Québec) H3A 3L8
Iclei2018ventes_sales@jpdl.com

et

Ville de Montréal
Bureau du développement durable, Direction générale
A/S Danielle Lussier, directrice
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
dlussier@ville.montreal.qc.ca

Avis transmis au Partenaire:

(Nom de l'organisation)
(A/S représentant autorisé)
(Adresse complete)
(Adresse électronique)

Tout avis ainsi envoyé sera réputé avoir été donné et reçu au moment de sa remise en main propre ou de sa signification par huissier, le 10e jour suivant l'envoi par courrier recommandé.

16. LOI ET INTERPRÉTATION

16.1 Cette convention sera interprétée et régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.2 Tout index, titre ou rubrique figurant à la présente convention sert à la commodité et à la facilité de référence et en aucun cas ne définit, limite ou décrit l'étendue ou le but des dispositions de la présente convention.

16.3 Dans l'éventualité où un tribunal déclarerait nulle ou non exécutoire une clause quelconque de la présente convention, ni la validité de la convention elle-même, ni celle de ses autres dispositions n'en seront affectées.

17. MODIFICATION

La présente convention ne peut être modifiée que si une modification écrite intervient entre les Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES A MONTRÉAL A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ième jour de 2018

(NOM DE L'ORGANISATION)

Par: _____
(Nom et titre du représentant autorisé)

Annexe 1 – Informations aux fins de publication et de promotion

À des fins de publication sur l'application mobile et tout autre outil de promotion de l'Événement, le cas échéant, de la description de l'organisation du Partenaire, celui-ci doit fournir à la Ville les coordonnées aux fins de publication de son organisation ainsi qu'une courte description de celle-ci en français (maximum de 50 mots) et en anglais (maximum de 50 mots).

Pour mettre à jour ces informations, le Partenaire devra aviser des changements avant le 1er avril 2018 la Ville et son représentant, JPDL International inc., par courriel à : iclei2018ventes_sales@jpdl.com.

L'Exposant doit aussi identifier une personne contact au sein de son organisation, soit la personne en charge de la logistique entourant sa présence au Congrès mondial ICLEI 2018.

COORDONNÉES AUX FINS DE PUBLICATION

Nom de l'organisation :

Nom et titre du contact :

Adresse: Tél. :

Ville : Code postal : Courriel :

État / Province : Pays : Site internet :

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION:
Veuillez inclure une courte description de votre organisation en français (maximum de 50 mots) et en anglais (maximum de 50 mots).

PERSONNE CONTACT DE L'ORGANISATION (Logistique):

Nom : Tél : Cell :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187731008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Objet :	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal, et accepter une contribution financière de 2 299,50 $, incluant les taxes, en provenance d'Administration portuaire de Montréal, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187731008 Entente de visibilité.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-11

Isabelle BESSETTE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-2541
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.059

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1176337003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Groupe Germain inc., à des fins commerciales, un terrain vacant avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme totale de 150 000 $, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec N/Réf. : 31H12-005-0169-02

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, au Groupe Germain inc. à des fins commerciales, un terrain vacant, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec, à être connue prochainement comme étant le lot 6 243 504 du susdit cadastre, avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme totale de 150 000 $, plus les taxes applicables.
2. de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-08 07:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1176337003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Groupe Germain inc., à des fins commerciales, un terrain vacant avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme totale de 150 000 $, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec N/Réf. : 31H12-005-0169-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Groupe Germain inc. (l'« Acquéreur ») est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 339 827 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment, dénommé l'hôtel Le Germain (l' « Hôtel »), portant le numéro 2050, rue Mansfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'Acquéreur a contacté le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI »), le 6 juin 2015, pour acquérir une partie de la ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 514 324 (l'« Immeuble »), adjacent à l'Hôtel de l'Acquéreur dans le but de réaliser son projet de rénovation. L'Immeuble a une superficie de 24,1 m² et est illustré sur les plans ci-joints. Suivant une opération cadastrale à réaliser, cet Immeuble sera connu et désigné comme étant le lot 6 243 504 du cadastre du Québec. L'acte de vente sera signé et publié seulement lorsque l'opération cadastrale sera réalisée et que les nouveaux lots auront été créés.
L'Hôtel est un bâtiment de 16 étages construit en 1999. L'acquisition de l'Immeuble permettra à l'acquéreur de procéder à la réfection de l'enveloppe extérieure, à la rénovation de l'Hôtel et plus particulièrement, à obtenir la densité de construction requise pour procéder à l'agrandissement en surhauteur.

Après consultations, le SGPI a convenu de vendre l'Immeuble à la juste valeur marchande. L'Immeuble sera grevé d'une servitude de passage afin de permettre à la Ville d'accéder au reste de la ruelle.

Ainsi, le 24 avril 2018, l'Acquéreur a signé une promesse d'achat au prix de 150 000 $ avec remise d'un dépôt au montant de 15 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

L'Acquéreur désire faire l'acquisition de l'Immeuble afin d'obtenir une superficie de terrain suffisante pour réaliser son projet d'agrandissement et de réaménagement. La vente est toutefois conditionnelle à l'obtention d'une dérogation de la Régie du bâtiment du Québec (la « RBQ »). La dérogation concerne la distance limitative des façades de rayonnement des bâtiments riverains, c'est-à-dire la limite à respecter entre deux façades pour la protection en cas d'incendie.
En effet, le 6 mars 2018, l'Acquéreur a déposé une demande de mesures différentes concernant la distance limitative dans le cas de la privatisation d'une ruelle publique. Cette demande a été présentée en vertu de l'article 128 de la Loi sur le bâtiment qui permet à la RBQ d'autoriser l'application de mesures différentes de celles prévues à un code ou à un règlement lorsqu'il lui est démontré que les dispositions de ce code ou de ce règlement ne peuvent raisonnablement être appliquées. Le 18 avril 2018, l'Acquéreur nous a transmis la réponse de la RBQ, jointe au présent sommaire, qui accepte la proposition que l'Acquéreur s'engage à respecter soit que : « Les riverains de la ruelle partiellement privatisée devront recevoir la documentation appropriée et dûment enregistrée indiquant la localisation de la ligne servant au calcul de la distance limitative des façades donnant sur cette ruelle, et confirmant les servitudes assurant le maintien de la situation actuelle. ». L'acte de vente comprend donc la création d'une servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville. Le notaire instrumentant est celui de l'Acquéreur et représente les deux parties. Tel que mentionné à l'acte de vente, l'Acquéreur prendra fait et cause pour la Ville dans le cadre de toute mise en demeure de toute réclamation ou de toute poursuite en dommages et intérêts instituée par toute personne du fait ou découlant de la présente vente. De plus, l'Acquéreur s'engage envers la Ville à l'indemniser, la défendre et à la tenir à couvert dans le cadre de tout règlement, de toute condamnation finale ou de tout jugement final conclu ou rendu en faveur d'une telle personne contre la Ville.

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acquéreur, pour le prix de 150 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les autres conditions stipulées au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· Le prix de vente est conforme à la valeur marchande.

· La vente permettra à l'Acquéreur de réaliser son projet d'agrandissement et ainsi augmenter la valeur foncière de son bâtiment.

· La vente permettra à la Ville d'accroître ses revenus fiscaux.

En conséquence nous recommandons que les autorités municipales procèdent à l'approbation dudit projet d'acte mentionné à la rubrique «objet».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 150 000 $. Un dépôt de 15 000 $ a été remis par l'Acquéreur au représentant de la Ville. La différence, au montant de 135 000 $, sera versée au notaire de l'Acquéreur en fidéicommis préalablement à la signature de l'acte de vente.

Le prix de vente de 150 000 $ (6 224,07 $/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 24,1 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acquéreur. Le prix de vente est conforme à la fourchette de la valeur marchande, établie par la Division évaluation immobilière du SGPI en date du 26 juillet 2017, variant entre 132 300 $ (5 489,62 $/m²)

et 150 000 $ (6 224,06 $/m²), mais ne tient pas compte de la servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville.

Il n'y a aucune valeur aux livres pour ces lots.

L'Immeuble n'est pas porté au rôle d'évaluation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean-François MORIN, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Jean-François MORIN, 10 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEBLANC-DIONNE
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-8529
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-08

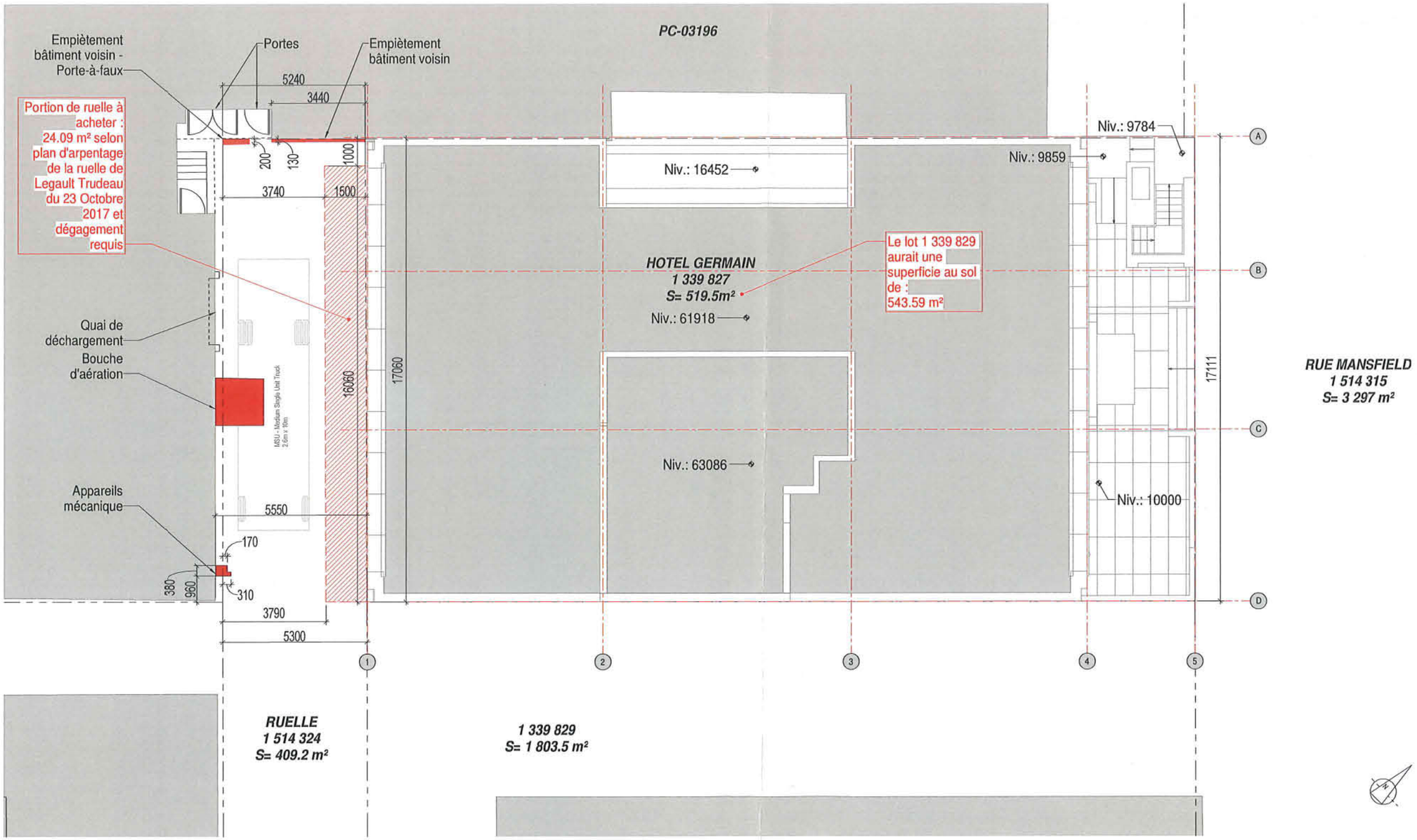

TOUTES LES DIMENSIONS INDIQUÉES SUR CE PLAN DOIVENT ÊTRE VALIDÉES PAR UN ARPENTAGE

GERMAIN MONTREAL
AGRANDISSEMENT

ACHAT RUELLE - OPTION F | 38114Z

1 : 150 | 180125_ÉMIS POUR INFORMATION | 40-F

LEMAYMICHAUD
ARCHITECTURE
DESIGN

CONTRAT DE VENTE

CODE : N ●

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
le ……..

DEVANT **Me Pierre SAMSON**, notaire à Lévis, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●

copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Avis d'adresse : 6 019 444

Ci-après nommée la « Ville »

ET :

GROUPE GERMAIN INC., personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* maintenant régie en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1) en date du 1er janvier 1998 et immatriculée sous le numéro 1147368634 le 15 janvier 1998, ayant son siège au 500-1200, rue Des-Sœurs-Du-Bon-Pasteur, Québec, Québec, G1S 0B1, agissant et représentée par M. Jean-Yves Germain, Co-président et secrétaire, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil

d'administration adoptée le <@> 2018 et dont un extrait demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné;

Ci-après nommé(e) l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'Acquéreur est propriétaire du lot numéro UN MILLION TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT (1 339 827) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après la «Propriété»);

ATTENDU QUE l'Acquéreur désire procéder à des travaux rénovation et d'agrandissement en hauteur sur le bâtiment situé sur sa Propriété;

ATTENDU QUE l'Acquéreur désire acquérir une partie de la ruelle de la Ville connue et désignée comme étant le lot numéro UN MILLION CINQ CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (1 514 324) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le but de réaliser le projet de rénovation et d'agrandissement de sa Propriété;

ATTENDU QUE la Ville accepte de vendre de gré à gré ladite partie de la ruelle, le tout sujet aux conditions prévues aux présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions des articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19) et elle a remis une copie de cette politique à l'Acquéreur;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

DÉFINITIONS

Sujet aux définitions contenues aux présentes, les termes ci-dessous commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante :

Assemblage : L'immeuble résultant de l'opération cadastrale ayant pour effet de regrouper en un seul lot l'Immeuble et la Propriété;

Bâtiment : Un hôtel, comprenant 16 étages, situé sur la Propriété, ayant une valeur de 15 900 000$ comme décrit au rôle d'évaluation foncière de la Ville pour 2017 et ayant une emprise au sol d'environ 454.2 mètres carrés ;

Chef de division : Le Chef de division du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville ;

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend à des fins d'assemblage, à l'Acquéreur qui accepte, un immeuble situé à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION CINQ CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (1 514 324 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de figure rectangulaire, bornée et décrite comme suit : vers le Nord-est, par le lot 1 339 827, mesurant le long de cette limite seize mètres et six centièmes (16,06 m) ; vers le Sud-est, par une partie du lot 1 514 324, mesurant le long de cette limite un mètre et cinquante centièmes (1,50 m), vers le Sud-ouest, par une partie du lot 1 514 324, mesurant le long de cette limite seize mètres et six centièmes (16,06 m) et vers Nord-Ouest, par une partie du lot 1 514 324, mesurant le long de cette limite un mètre et cinquante centièmes (1,50 m). Elle contient une superficie totale de vingt-quatre mètres carrés et un dixième (24,1 m^2).

Rattachement

Le coin extrême Nord de ladite parcelle est situé à une distance de 1,00 mètre du coin extrême Ouest du lot 1 339 827. Cette distance est mesurée le long de la ligne séparatrice des lots 1 514 324 et 1 339 827.

L'immeuble est un terrain vacant.

Le tout tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Pascal Beaulieu, le 20 avril 2018, sous sa minute 2368.

La partie du lot 1 514 324 ci-avant décrite sera incessamment connue comme

étant le lot numéro six millions deux cent quarante-trois mille cinq cent quatre (6 243 504) du susdit cadastre.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un avis au Registrateur aux termes de l'article 36A de l'ancienne charte de la Ville, reçu devant Me Yvon Delorme, notaire, le 30 septembre 1988 et publié à l'index des noms du Registre foncier, sous le numéro 4 083 310.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la résolution mentionnée en second lieu dans sa comparution.

Il est également convenu entre les Parties que l'Acquéreur, et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture de l'Immeuble, de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré ladite fermeture et la présente vente. L'Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une

étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare :

a) Qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) Qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies ;

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

e) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville;

f) Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

g) Intégrer l'Immeuble à sa Propriété connue et désignée comme étant le lot numéro UN MILLION TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT (1 339 827) du cadastre Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'aménager en conséquence.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE -*/*

L'Acquéreur s'engage à intégrer l'Immeuble à la Propriété et à agrandir le Bâtiment en hauteur, en conformité avec les lois et règlements applicables.

Les travaux de construction devront être complétés dans un délai de deux (2) ans et six (6) mois à compter de la date des présentes. Pour les fins de la présente disposition, les travaux de construction sont réputés complétés lorsque les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture sont installés, le tout suivant les règles de l'art.

DROIT DE RÉSOLUTION

Au cas de défaut de l'Acquéreur de se conformer aux obligations prises aux termes de l'article précédent, la Ville pourra, si elle le juge à propos et sans

préjudice à ses autres recours, demander la résolution de la présente vente, conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec,* le tout sans préjudice à ses autres recours et l'Acquéreur s'engage alors à signer tout document pertinent pour y donner effet. Dans ce cas, la Ville redeviendra propriétaire de l'Immeuble libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et il est convenu entre les Parties qu'elle aura le droit de garder les deniers à elle payés pour l'achat de l'Immeuble, ainsi que les bâtiments, impenses, améliorations et additions sur l'Immeuble, à titre de dommages-intérêts liquidés, sans aucune indemnité pour l'Acquéreur et les tiers.

MAINLEVÉE

La Ville consent à accorder mainlevée de son droit de résolution prévu à l'article précédent, afin de permettre à l'Acquéreur d'affecter l'Assemblage d'une hypothèque, pour permettre l'agrandissement du Bâtiment en hauteur, à condition toutefois que la demande de mainlevée soit accompagnée d'une copie de l'offre de financement hypothécaire pour l'agrandissement du Bâtiment en hauteur sur l'Assemblage, émise au nom de l'Acquéreur par un prêteur institutionnel autorisé à faire affaires au Québec, ainsi que d'une copie de son permis de construction pour l'agrandissement du Bâtiment en hauteur.

La Ville se réserve néanmoins tout droit et recours personnel à l'encontre de l'Acquéreur eu égard aux obligations souscrites par ce dernier aux termes de cet acte et, sans limiter la généralité de ce qui précède, celles souscrites au titre « OBLIGATION DE CONSTRUIRE », nonobstant toute mainlevée accordée par la Ville.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 $) que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur pour partie avant la signature des présentes et le solde à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

CLAUSE D'AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE

L'Acquéreur reconnaît que le prix d'achat est établi en fonction du respect intégral de la volumétrie, de la superficie, de la hauteur et du nombre d'étage(s) permis aux termes du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie qui est en vigueur en date de ce jour. Par conséquent, l'Acquéreur reconnait, advenant toute modification au règlement ci-dessus mentionné survenant entre la date de signature de la présente vente et la date à laquelle les travaux requis pour agrandir le Bâtiment sur l'Assemblage seront complétés, ayant pour effet de modifier à la hausse la volumétrie, la superficie nette de plancher de chacun des étages d'un bâtiment, la hauteur ou le nombre d'étages permis entraînera, de facto, une augmentation du prix d'achat que l'Acquéreur s'engage, dès à présent, à payer à la Ville. Cet ajustement à la hausse sera calculé comme suit: un montant de SIX MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET SIX CENTS (6 224,06 $) par mètre carré de superficie de plancher permise du Bâtiment, tel que construit (ISP) aux termes du nouveau règlement, excédant, à la Date d'ajustement, la superficie totale de plancher du Bâtiment permise (ISP) en date de la présente vente, sur l'Assemblage, multiplié par la proportion que représente la superficie de l'Assemblage par rapport à la superficie de l'Immeuble, le tout exprimé en mètres carrés. Ce montant additionnel, le cas échéant, devra être acquitté par l'Acquéreur, dans un délai de trente (30) jours de la date de la réception d'une demande du Chef de division à cet effet. Pour les fins des présentes, la Date d'ajustement correspond à la date à laquelle les travaux requis pour agrandir le Bâtiment en hauteur sur l'Assemblage sont complétés. L'Acquéreur s'engage à fournir à la Ville, si besoin est, les données nécessaires de même que tous les documents justificatifs permettant d'effectuer les calculs pour la superficie permise, avant et après toute modification du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie survenant entre la date de signature de la présente vente et la Date d'ajustement.

ENGAGEMENTS

De plus, l'Acquéreur, pour lui-même et ses ayants droit, prend les engagements suivants :

- En sus de ce qui est mentionné à l'article intitulé « Fermeture » des présentes, l'Acquéreur prendra fait et cause pour la Ville dans le cadre de toute mise en demeure, de toute réclamation ou de toute poursuite en dommages et intérêts instituée par toute personne du fait ou découlant de la présente vente. De plus, l'Acquéreur s'engage envers la Ville à l'indemniser, la défendre et à la tenir à couvert dans le cadre de tout

règlement, de toute condamnation finale ou de tout jugement final conclu ou rendu en faveur d'une telle personne contre la Ville;

- Respecter les exigences du Code de construction en matière de distance limitative et de façade de rayonnement des murs du Bâtiment faisant face à l'Immeuble comme si cet Immeuble était demeuré une ruelle publique et donc, de se restreindre à mesurer la distance limitative au centre de la ruelle, en la considérant dans sa pleine largeur, sa largeur étant de cinq mètres et vingt-quatre centièmes (5,24 m). Ladite ruelle est connue actuellement comme étant le lot numéro UN MILLION CINQ CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (1 514 324) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (la « **Ruelle** »);

- Permettre aux bâtiments riverains de la Ruelle et l'Immeuble de tenir compte du centre de la Ruelle pour établir la distance limitative applicable à toute construction ou modification aux façades des murs existants desdits bâtiments riverains faisant face à l'Immeuble;

- Les baies vitrées excédentaires de la façade du Bâtiment devront être protégées à l'aide de gicleurs installés conformément à l'article 3.1.7.6 du Code de construction 2010 (modifié) ou obturées par un assemblage de composition homologuée selon la norme CAN/ULC-S101;

- Identifier la ligne servant au calcul de la distance limitative des façades faisant face à l'Immeuble sur le certificat de localisation qui sera préparé en regard du Bâtiment et de l'Immeuble une fois assemblés et remettre copie de ce certificat aux propriétaires riverains de la partie de la Ruelle faisant face à l'Immeuble dans les trente (30) jours de sa confection, et;

- À respecter toutes autres conditions émises par la Régie du Bâtiment aux termes de sa décision émise le 18 avril 2018 dans le dossier Hôtel Le Germain, 2050 rue Mansfield, Montréal, Québec, H3A 1Y9 et dont copie est jointe aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants des Parties avec et en présence du notaire soussigné.

SERVITUDES DE PASSAGE ET DE NON-CONSTRUCTION

L'Acquéreur constitue, par les présentes, contre l'Immeuble, à titre de fonds servant (le « fonds servant »), en faveur de la partie de la Ruelle qui demeure la propriété de la Ville, laquelle partie de Ruelle sera incessamment connue comme étant le lot six millions deux cent quarante-trois mille cinq cent cinq (6 243 505) du susdit cadastre, à titre de fonds dominant (le « **Fonds dominant** »), une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied et en véhicule et également une servitude réelle et perpétuelle de non-construction contre le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, prohibant tout genre de construction, d'ouvrage, ou de plantation, de même que toute intervention qui pourrait avoir pour effet ou être susceptible de modifier directement ou

indirectement les caractéristiques du Fonds servant.

La Ville pourra prendre toutes les mesures nécessaires et déplacer hors de l'emprise de la servitude tous entraves, objets, constructions ou structures qui pourraient nuire aux droits accordés aux présentes.

Les frais relatifs à l'entretien, le déneigement, la réparation et la réfection du Fonds servant seront assumés par le propriétaire du Fonds servant.

Conformément aux dispositions du Code civil du Québec, l'Acquéreur renonce à la faculté de rachat de la servitude de passage, et ce, pour une période de trente (30) ans calculée à la date de signature des présentes.

Cette servitude de passage et cette servitude de non-construction sont consenties en considération de la présente vente de l'Immeuble par la Ville à l'Acquéreur.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), chapitre E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S.: 121364749RT 0001;
T.V.Q.: 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S.: 11936559 RT 0001;
T.V.Q.: 1002762966TQ 0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention du Chef de division, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, H2Y 3Y8;

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

b) L'Acquéreur: à l'attention du Directeur des affaires juridiques, au 500-1200, rue Des-Sœurs-Du-Bon-Pasteur, Québec, Québec, G1S 0B1.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le Préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

L'Acquéreur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant est : VILLE DE MONTRÉAL;

b) le nom du cessionnaire est : **GROUPE GERMAIN INC.**;

c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est au : 500-1200, rue Des-Sœurs-Du-Bon-Pasteur, Québec, Québec, G1S 0B1;

e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 $) et ce montant équivaut également à la

contrepartie;

g) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (1 248 $);

h) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT **ACTE** à Québec, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville qui a expressément dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence du notaire soussigné.

GROUPE GERMAIN INC.

Par : _____
Jean-Yves Germain

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

_____
Me Pierre SAMSON, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

DESCRIPTION TECHNIQUE

Lot(s)	:	**1 514 324 Ptie**
Cadastre	:	Cadastre du Québec
Municipalité	:	Ville de Montréal
Circonscription foncière	:	Montréal

Une partie du lot un million cinq cent quatorze mille trois cent vingt-quatre (1 514 324 Ptie), du Cadastre du Québec, située dans la municipalité de la Ville de Montréal, circonscription foncière de Montréal, montrée au plan annexé, préparé par **PASCAL BEAULIEU**, arpenteur-géomètre, en date du 20 avril 2018.

UNE PARTIE DU LOT 1 514 324:

La parcelle est désignée comme étant une partie du lot 1 514 324, de figure rectangulaire, bornée et décrite comme suit : vers le Nord-est, par le lot 1 339 827, mesurant le long de cette limite seize mètres et six centièmes (16,06 m); vers le Sud-est, par une partie du lot 1 514 324, mesurant le long de cette limite un mètre et cinquante centièmes (1,50 m), vers le Sud-ouest, par une partie du lot 1 514 324, mesurant le long de cette limite seize mètres et six centièmes (16,06 m) et vers Nord-ouest, par une partie du lot 1 514 324, mesurant le long de cette limite un mètre et cinquante centièmes (1,50 m). Elle contient une superficie totale de vingt-quatre mètres carrés et un dixième (**24,1 m^2**).

Rattachement :

Le coin extrême Nord de ladite parcelle est situé à une distance de 1,00 mètre du coin extrême Ouest du lot 1 339 827. Cette distance est mesurée le long de la ligne séparatrice des lots 1 514 324 et 1 339 827.

Un plan accompagne la présente description technique.

FAIT ET PRÉPARÉ à Saint-Eustache, ce vingtième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit (20 avril 2018) sous le numéro 2 368 de mes minutes.

PASCAL BEAULIEU
Arpenteur-géomètre

PB/kc
Minute : 2 368
Dossier: 87202-M-5

Copie conforme à l'original
Émise le :

2018-04-23

Arpenteur-géomètre

R:\Dossier\MONTREAL\87202\87202-M-5

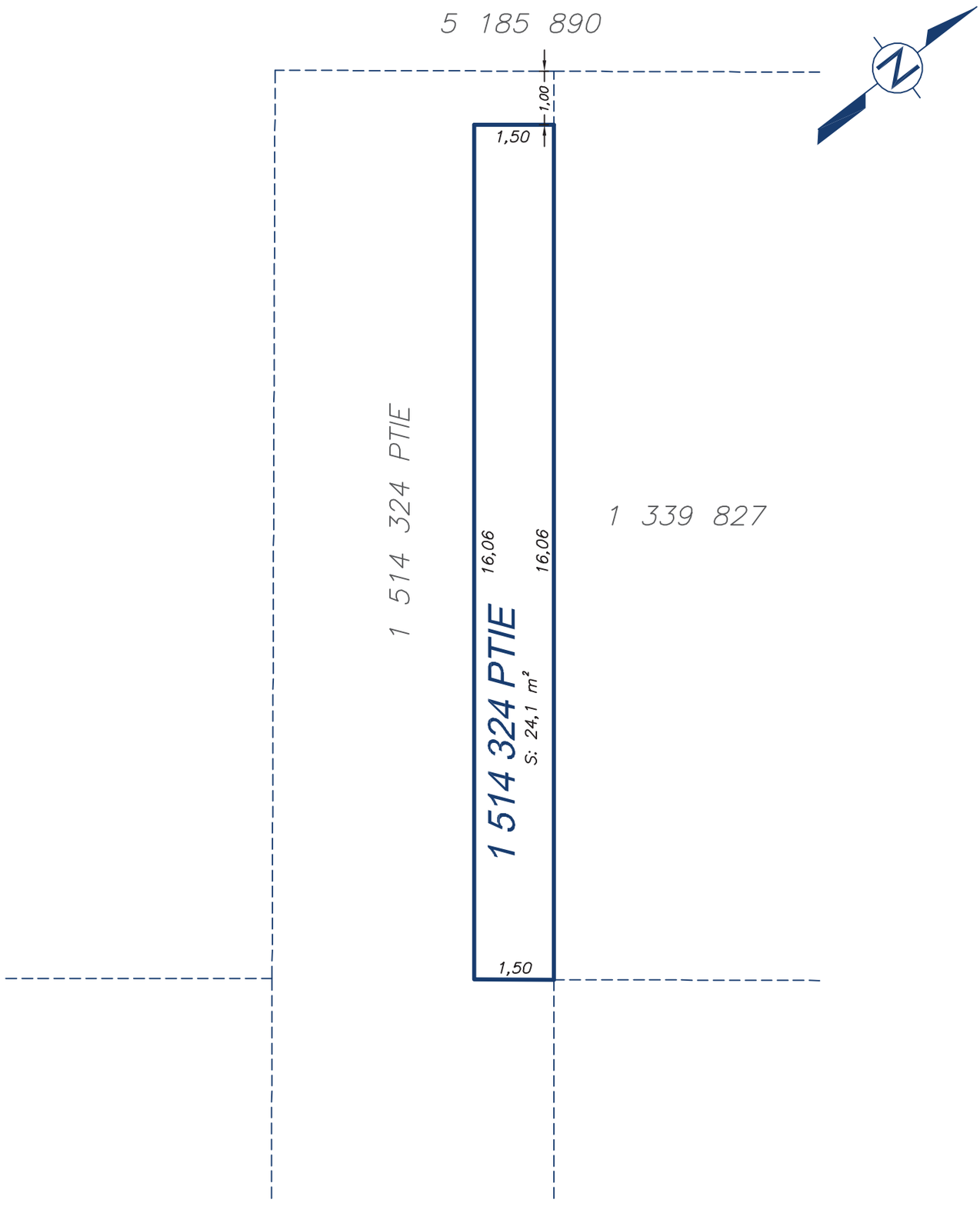

LEGAULT TRUDEAU
Arpenteurs–Géomètres Inc.
Arpenteur des terres du canada

BLAINVILLE .....52, boul. de FONTAINEBLEAU
LAVAL .....270, boul. SAMSON, Suite 111
SAINT-EUSTACHE .....180, 25 ième AVENUE, Suite 202
LACHUTE .....137, rue CARRIÈRE
TERREBONNE .....1732, rue du BOIS–JOLI
MIRABEL .....9695, rue du KAYAK

Tél.: (514) 990-9433
WWW.LEGAULTTRUDEAU.CA
info–nord@legaulttrudeau.ca

PLAN ACCOMPAGNANT LA

DESCRIPTION TECHNIQUE

(POUR AQUISITION DE PARCELLE)

NOTE: – TOUTE REPRODUCTION DE CE PLAN EST INTERDITE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

– LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S.I.). LE FACTEUR 3,28 DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONVERTION EN PIEDS (M.A.)

LOT: 1 514 324 PTIE

CADASTRE: CADASTRE DU QUÉBEC

CIRC. FONC.: MONTRÉAL

MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

MANDANT: GROUPE GERMAIN HOTELS

SAINT–EUSTACHE, LE 20 AVRIL 2018

PASCAL BEAULIEU,

Copie conforme à l'original émise le: 2018-04-23

ARPENTEUR–GÉOMÈTRE

PASCAL BEAULIEU 2501 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Dessiné par:	Vérifié par:
R.G.	J.L.

ÉCHELLE: 1:100 (SI) | MIN.: 2 368 | DOS.: 87 202–M–5

RÉF.: 87202.DWG D.A.O.: 87202M5 DT.DWG

Régie du bâtiment Québec
Direction du bâtiment et des installations techniques

Le 18 avril 2018

Monsieur Antoine Tabet
Ingénieur
Monsieur Jean-Philippe Parenteau
Architecte
Technorm
5800, rue Saint-Denis, bureau 505
Montréal (Québec) H2S 3L5

Références: V/D 150993-000
N/D BAT-03977

Objet : Demande de mesures différentes
Distance limitative dans le cas de la privatisation d'une ruelle publique

Hôtel Le Germain, 2050, rue Mansfield, Montréal, H3A 1Y9

Messieurs,

La présente fait suite à votre demande de mesures différentes datée du 6 mars 2018 pour le bâtiment cité en objet concernant la distance limitative dans le cas de la privatisation d'une ruelle publique.

Cette demande est présentée en vertu de l'article 128 de la Loi sur le Bâtiment qui permet à la Régie du bâtiment du Québec d'autoriser l'application de mesures différentes de celles prévues à un code ou à un règlement lorsqu'il lui est démontré que les dispositions de ce code ou de ce règlement ne peuvent raisonnablement être appliquées.

Nous vous informons de la décision de la Régie du bâtiment du Québec.

...2

Montréal
545, boul. Crémazie Est, 7e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2
Téléphone : (514) 864-8480
Télécopieur : (514) 873-1939

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Le tableau suivant résume les caractéristiques principales du bâtiment :

Année de construction	1967
Modifications antérieures	1998
Année de transformation	2018
Usages principaux	Hôtel (usage du groupe C) Restaurant au 2e étage et salles de réunion au 3e étage (usages du groupe A, div. 2)
Hauteur de bâtiment	22 étages (+ 2 niveaux de sous-sol)
Bâtiment de grande hauteur	Oui
Aire de bâtiment	520 m²
Nombre d'occupants	Environ 386 personnes
Type de construction	Incombustible
Protection par gicleurs	Oui
Canalisation incendie	Oui
Alarme incendie	Oui (signal double)

La transformation prévue comprend notamment :

- un agrandissement en hauteur de bâtiment (22 étages au lieu de 16 étages);
- un agrandissement en aire de bâtiment (520 m² au lieu de 432 m²);
- une augmentation de la population (environ 386 personnes au lieu de 260 personnes);
- une transformation majeure;
- une modification de l'enveloppe du bâtiment

Réglementation applicable :

Code de construction du Québec, chapitre I, Bâtiment et Code national du Bâtiment – Canada 2010 (modifié)

Sujet : distance limitative dans le cas de la privatisation d'une ruelle publique

PROBLÉMATIQUE

Le bâtiment de l'hôtel est bordé à sa façade arrière par une ruelle publique en impasse ayant une largeur d'environ 5,3 mètres.

...3

La Ville de Montréal a proposé à Le Groupe Germain de lui vendre une partie de cette ruelle, à savoir une bande d'une largeur de 1,5 mètre longeant l'hôtel et s'arrêtant à une distance de 1 mètre du fond de la ruelle. Cette acquisition est destinée à permettre à Le Groupe Germain l'ajout d'étages au bâtiment de l'hôtel, tout en respectant le règlement de zonage relativement à la densité d'occupation du sol.

La distance limitative étant définie comme la distance de la façade de rayonnement à la limite de propriété ou à l'axe d'une rue, d'une ruelle ou d'une voie de circulation publique, l'acquisition d'une partie de cette ruelle a pour conséquence de modifier la distance limitative telle que définie par le Code, ce qui entraîne :

- une augmentation du pourcentage de baies non protégées permises et éventuellement une réduction des exigences de construction des façades pour le bâtiment de l'hôtel bénéficiant d'une distance limitative accrue;

- une réduction du pourcentage de baies non protégées permises et éventuellement une augmentation des exigences de construction des façades pour le bâtiment situé de l'autre côté de la ruelle, subissant une distance limitative réduite.

La demande de mesure différente vise à pouvoir maintenir la situation existant avant la vente de la partie de la ruelle.

PROPOSITION DU REQUÉRANT

Faisant suite à l'acquisition d'une bande de 1,5 m de la ruelle publique par l'Hôtel Le Germain, ce dernier s'engagera à émettre en faveur de la Ville de Montréal une servitude irrévocable de non-construction et de non-érection de tout élément pouvant nuire à la circulation dans la partie de la ruelle achetée, afin de ne pas modifier les conditions existantes.

L'Hôtel le Germain s'engagera légalement envers la Ville de Montréal, dans les titres de propriété de la partie de la ruelle acquise, à :

a) ne pas construire et à permettre le passage aux propriétés riveraines dans l'emprise de la ruelle acquise;

b) respecter les exigences du Code de construction en matière de distance limitative et de façade de rayonnement des murs de son bâtiment faisant face à cet espace comme si ce dernier était une ruelle publique, et donc de se restreindre à mesurer la distance limitative jusqu'au centre de la ruelle dans sa pleine largeur;

c) permettre aux bâtiments riverains de tenir compte du centre de la ruelle dans sa pleine largeur pour établir la distance limitative applicable à toute construction ou modification aux façades des murs existants de la (ou des) propriété(s) riveraine(s) faisant face à cette ruelle;

...4

d) les baies vitrées excédentaires de la façade de l'hôtel seront protégées à l'aide de gicleurs installés conformément à l'article 3.1.7.6. du Code de construction 2010 (modifié), ou obturées par un assemblage de composition homologuée selon la norme CAN/ULC-S101; et

e) identifier la ligne servant au calcul de la distance limitative des façades donnant sur cette partie de ruelle acquise sur le certificat de localisation du 2050, rue Mansfield à Montréal (Hôtel Le Germain).

La modification projetée à la suite de la servitude proposée ne modifiera pas les conditions existantes applicables à l'Hôtel le Germain, ni aux riverains, quant à la construction des murs des propriétés donnant sur la ruelle, ni au passage des piétons ou des véhicules, ni à l'accès aux équipements s'y trouvant.

DÉCISION

La Régie du bâtiment du Québec accepte votre proposition en ajoutant la condition suivante :

- Les riverains de la ruelle partiellement privatisée devront recevoir la documentation appropriée et dûment enregistrée indiquant la localisation de la ligne servant au calcul de la distance limitative des façades donnant sur cette ruelle, et confirmant les servitudes assurant le maintien de la situation actuelle.

Les documents suivants fournis par le requérant font partie intégrante de la demande :

- Proposition de mesures différentes « Hôtel Le Germain », 2050 rue Mansfield à Montréal (Québec) rév. 01 datée du 6 mars 2018, et signée par M. Jean-Philippe Parenteau, architecte, et par M. Antoine Tabet, ingénieur.

- Plan « Achat ruelle – option F 180125_émis pour information 40-F » par Lemay Michaud Architecture Design.

Cette décision relative aux façades de rayonnement est prise sous réserve des informations contenues dans votre demande, et n'est applicable que pour celle-ci. Cette décision ne doit pas être interprétée comme une approbation du projet et elle ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

...5

Pour tous renseignements supplémentaires concernant ce dossier, veuillez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone suivant : 514 864-9203.

Veuillez agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.

Jacques Goutier
Ingénieur

c. c. : M. Christopher Gauthier, Groupe Germain inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176337003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Groupe Germain inc., à des fins commerciales, un terrain vacant avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme totale de 150 000 $, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec N/Réf. : 31H12-005-0169-02

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1176337003 Lot 1 514 324 Groupe Germain.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Dominique BALLO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.060

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185877005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 43e édition du défilé de La Carifiesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

- d'approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 43e édition du défilé de La Carifiesta;
- d'autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2018;
- d'approuver un projet de convention à cette fin;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-11 10:49

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185877005**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 43e édition du défilé de La Carifiesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC) est une entreprise culturelle à but non lucratif ayant pour mission de produire les différents volets de « La Carifiesta », soit :

- le Junior Carifiesta, un défilé mettant en vedette les enfants qui paradent dans des costumes traditionnels caribéens. L'événement se tient dans les rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.
- le défilé de la Carifiesta, événement issu de la grande tradition carnavalesque des Antilles et des Caraïbes. Mélange de rites religieux et saisonniers, liés aux récoltes (surtout de la canne à sucre), le carnaval est l'événement central de l'AFCC.

Ce sommaire concerne la présentation du défilé au centre-ville de Montréal. La Ville appuie l'organisme par un soutien financier et un soutien technique. En 2018, la 43e édition se réalisera sur le boulevard René-Lévesque O entre les rues Guy et Bleury.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0604- Le 16 mai 2017- Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 42e édition du défilé de La Carifiesta qui se tiendra le samedi 8 juillet 2017**;**

- **CM16 0725** - Le 21 juin 2016 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 41e édition du défilé de La Carifiesta, qui se tiendra le samedi 2 juillet 2016;
- **CM15 0808 -** Le 16 juin 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 40e édition du défilé de La Carifiesta, qui se tiendra le samedi 4 juillet 2015;

- **CM14 0606-** Le 16 juin 2014 **-** Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2014 du défilé de La Carifiesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 5 juillet 2014. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur l'avenue McGill College entre De Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips;

DESCRIPTION

Le défilé s'inspire des carnavals caribéens d'inspiration antillaise et est une démonstration spectaculaire de costumes traditionnels, de musique (calypso, reggae, kompa) et de couleurs. Les participants au défilé sont en groupe de danseurs, chacun étant accompagné par de la musique. Chaque groupe illustre un thème particulier et est dirigé par une reine et un roi vêtus de costumes traditionnels et somptueux. Cette année le défilé comprend neuf chars allégoriques et deux groupes de marcheurs. Depuis la fin des années 1980, différents groupes participent au défilé : d'Haïti, de Trinidad & Tobago, de la Martinique, de la Grenade anglaise, du Brésil, de la Jamaïque et du Canada.
Le carnaval défilera sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Guy et la rue Bleury. Les participants défileront de midi à 16 h.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore est intégrée dans la programmation d'événements présentée au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Le défilé de la Carifiesta nécessite un soutien logistique et technique de la Ville. La Division des événements publics coordonne les différentes étapes auprès des intervenants municipaux et para-municipaux afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermetures de rues, prêt de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre part, de la sécurité publique.

L'engagement de l'organisme est assujetti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel seront discutées en rencontre très bientôt avec les divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura eu lieu début juin 2018. Cette parade participe au rayonnement de Montréal comme métropole interculturelle. La réalisation de ce défilé favorise les échanges entre les diverses communautés vivant sur le territoire et met en valeur l'interculturalisme et l'inclusivité montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'édition 2018, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à 150 000 $, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements. Le budget de l'organisme est de 52 000 $. Depuis 2011, la même équipe coordonne ce défilé au sein de l'organisation. Celle-ci s'est donnée comme objectif de redéployer l'événement et de mobiliser la communauté caribéenne autour de ce projet.
Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 $ accordé à l'Association des festivités culturelles

des Caraïbes. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Budget de l'organisme	52 500 $	44 344 $	53 000 $	47 300 $	55 000 $	55 000 $
Soutien financier de la Ville	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $
Représentation du % du soutien financier de la Ville	57 %	68 %	57 %	63 %	55 %	55 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La Carifiesta est une manifestation culturelle des communautés et de leur pays d'origine;
- Cet événement est accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le choix du parcours se fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie et le Service de sécurité incendie de Montréal. Les résidents et commerçants touchés par l'événement seront avisés de la tenue du défilé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse prévue par le promoteur (date à déterminer).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement : 7 juillet 2018
Rencontre de rétroaction : août 2018
Réception du rapport d'activités et bilan financier : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elsa ST-DENIS
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-3716
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-01

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2018-06-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-06-11

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ASSOCIATION DES FESTIVITÉS CULTURELLES DES CARAIBES (AFCC)**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est à la Boîte postale 23055, 5038 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H4A 1T0 agissant et représentée par Everiste Blaize, président, dûment autorisé aux fins des présentes

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : les exigences relatives à la description du Projet;

2.4 « **Annexe 4** » : le bilan des réalisations;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trente mille dollars 30 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de vingt milles dollars 20 000 $ dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant dix milles dollars 10 000 $, dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le

Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n^{o} civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le titre du destinataire). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....^{e} jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
(Inscrire le nom et le titre de la personne autorisée)

Le .....^{e} jour de 2018

L'ASSOCIATION DES FESTIVITÉS CULTURELLES DES CARAÏBES

Par :

_____
Everiste Blaize, président

Cette convention sera approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 2018

ANNEXE 1
PROJET

Le AFCC. est un organisme sans but lucratif dont la mission est de produire et de livrer le défilé annuel de Carifiesta à Montréal et ses activités connexes.

Ses plans sont d'éduquer le public sur une facette particulière de la culture caribéenne et de favoriser la communion entre les différents groupes communautaires dans ses marchés cibles.

Le défilé Carifiesta, qui se déroulera le 7 juillet prochain sur la rue René-Lévesque, est un étalage coloré d'expression artistique. Le défilé porte sur l'inclusion culturelle mettant en valeur le talent de la communauté caribéenne et sa nature multiculturelle.

L'organisation compte 40 membres et est dirigée par un comité permanent. La Carifiesta est un évènement annuel tenu à Montréal, créé en 1974 et qui se tient en juillet. L'évènement est coordonné par l'association des festivités culturelles des Caraïbes, une organisation à but non-lucratif. Elle présente un théâtre en défilé avec des costumes raffinés aux couleurs vibrantes, masques, danse et musique mettant en valeur la culture des Caraïbes dans toutes sa diversité.

Le défilé 2018 se déroulera sur le Boulevard René-Lévesque entre les rues Guy et Bleury. Le départ sera donné à midi puis les 400 participants d'élanceront dans la joie pour offrir aux Montréalais une expérience unique. Le tout devrait prendre fin au alentours de 16 h 00.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

.

ANNEXE 4
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185877005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 43e édition du défilé de La Carifiesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1185877005.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 30.001

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.002

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187653002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal.

En conformité avec l'article 4 f) des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
Attendu que l'investissement de la part de la SHDM pour la réalisation du projet de rénovation majeure est supérieur à 1 M$;

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la réalisation du projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-05 17:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Projet De Champlain

CCU-Avril 2018

Existant

Façade rue De Champlain

Vues du projet de remplacement

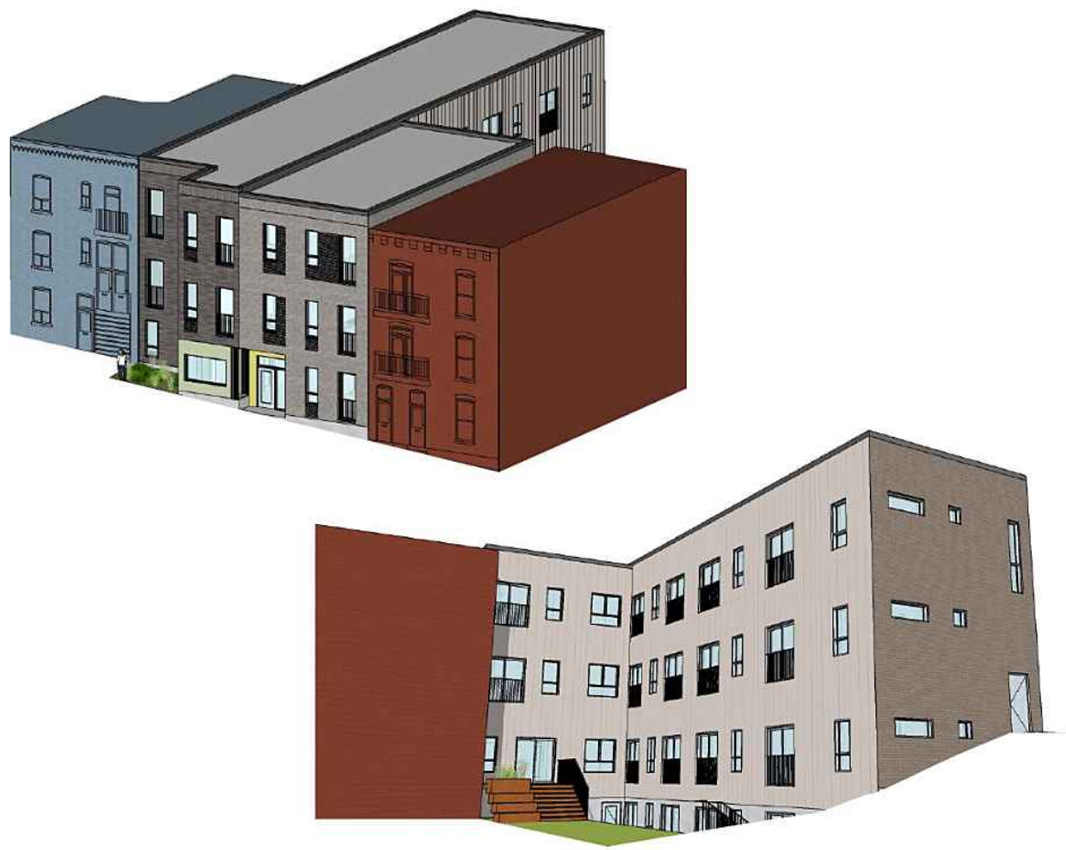

RAYSIDE LABOSSIÈRE
Extrait du document de la firme d'architectes

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187653002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal.

En conformité avec l'article 4 f) des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
Attendu que l'investissement de la part de la SHDM pour la réalisation du projet de rénovation majeure est supérieur à 1 M$;

IL EST RÉSOLU :

D'autoriser la réalisation du projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal.

Signé par Nancy SHOIRY **Le** 2018-05-29 13:58

Signataire : Nancy SHOIRY

_____

Directrice générale de la SHDM
Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187653002**
Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa planification stratégique 2017-2020, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) désire consolider et rénover son parc immobilier résidentiel pour assurer la pérennité de ses actifs. Les immeubles sis aux 2231-35 et 2239-43, rue De Champlain ont été identifiés pour un projet de revalorisation.
À l'été 2017, les deux immeubles, actuellement vacants, ont fait l'objet d'une modification réglementaire en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal autorisant notamment la démolition de ces bâtiments ainsi que la construction d'un immeuble à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement.

Ainsi, la SHDM a saisi cette occasion pour réaliser un projet structurant visant à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance par la stabilité résidentielle. Afin de répondre aux besoins d'accompagnement de cette clientèle, la gestion du bâtiment sera confiée à l'organisme Chez Doris, partenaire de la SHDM pour ce projet.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'autoriser un projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal.

Mission de la SHDM

La SHDM est une société paramunicipale à but non lucratif et financièrement autonome. Experte en immobilier responsable, elle contribue au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

▫ Résolution CE 17 1638 / 2017-09-13 / Inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec ».
▫ Résolution SHDM-CA 18-037 / 2018-04-24 / Autorisation d'un projet de construction d'un

immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance.

DESCRIPTION

Localisation de l'immeuble

Les propriétés visées par le projet de démolition-reconstruction sont situées dans l'arrondissement de Ville-Marie, près de l'Hôpital Notre-Dame et du parc Lafontaine. Il s'agit de deux bâtiments de type triplex jumelés totalisant six logements de typologie 5 ½ qui sont entièrement vacants.

Description du nouveau projet de construction résidentielle

La nouvelle construction est composée d'un volume principal de trois étages hors-sol et d'un sous-sol sur lesquels sont réparties 26 unités résidentielles, incluant quatre logements adaptés au rez-de-chaussée. Il s'agit de studios à occupation simple afin de loger des personnes en situation de difficulté ou à risque d'itinérance. Cette clientèle nécessitant une certaine assistance, des espaces administratifs et des lieux partagés sont aménagés au sous-sol et au rez-de-chaussée pour répondre aux besoins de l'organisme-occupant : bureau, salle d'intervention, buanderie, espaces communs. L'entrée principale sur la rue De Champlain permet l'accessibilité universelle et mène vers une salle commune attenante à une cour végétalisée accessible aux résidents via une terrasse en gradins.

À l'origine, deux immeubles de type triplex occupaient le terrain et présentaient des désordres structuraux importants. Le projet de reconstruction a offert l'occasion de revoir les typologies des logements et de les optimiser pour mieux répondre aux besoins de la clientèle visée.

Clientèle visée

Le scénario retenu est pour une offre de logements pour les femmes dans le besoin. L'organisme Chez Doris compte offrir les studios à des femmes inuits ayant vécu des problèmes d'itinérance et cherchant à accéder à la stabilité résidentielle.

JUSTIFICATION

Le sommaire décisionnel est déposé au comité exécutif en vertu de l'article 4. f) des lettres patentes de la SHDM : « elle peut acquérir, construire, rénover et restaurer des immeubles avec l'autorisation du comité exécutif de la Ville, sauf si l'exercice de ces pouvoirs se fait dans la réalisation d'un projet de mise en valeur d'actifs immobiliers déjà approuvé par ce comité exécutif ou entraîne une participation financière de la Société inférieure à 1 000 000 $. »
Le projet proposé offre une solution innovatrice à la problématique d'hébergement et est destiné à une clientèle à risque d'itinérance en lui fournissant une stabilité résidentielle.

Étant donné le coût de rénovation prohibitif du projet de rénovation des six logements, la SHDM privilégie un projet de remplacement des bâtiments existants qui s'inscrit en cohérence avec le cadre bâti tout en respectant la saine gestion de ses actifs au profit d'une clientèle dans le besoin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prévisions budgétaires prévoient une dépense d'environ 3 M$ pour le projet de construction d'un immeuble de 26 studios. Les coûts de réalisation du projet seront imputés dans les planifications budgétaires 2018 et 2019.

Une subvention via le programme de subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielle de la Ville de Montréal d'une valeur estimée à 585 000 $ pourra être obtenue à certaines conditions.

Compte tenu des orientations du conseil d'administration de la SHDM visant à développer des projets qui répondent aux besoins de clientèles mal desservies, la SHDM souhaite assumer un déficit récurrent engendré par les frais d'exploitation de ce projet.

Une entente de principe a été conclue avec l'organisme Chez Doris le 20 septembre 2017. Lorsque le projet de construction aura été autorisé par le comité exécutif de la Ville de Montréal, un contrat sera établi entre la SHDM et l'organisme Chez Doris conformément aux tarifs de la convention de gérance adoptée par le conseil d'administration de la SHDM dans le cadre des gestions externes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec la Politique de développement durable de la SHDM.
Dans le cadre de la réalisation de ce projet, une attention particulière sera portée à la gestion des matériaux et rebuts reliés au projet. Cet aspect sera intégré au document d'appel d'offres public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En lien avec les objectifs de la planification stratégique 2017-2020, la construction de 26 studios permettra :
▫ de consolider le parc immobilier résidentiel de la SHDM pour assurer la pérennité de ses actifs;
▫ de contribuer et collaborer à titre de partenaire privilégié et intervenant dans l'élaboration du *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020* de la Ville de Montréal;
▫ un investissement socialement responsable qui reflète une saine gestion de la SHDM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication publique intégrée entre la SHDM, l'organisme Chez Doris (un OBNL en habitation spécialisé dans l'accompagnement de la clientèle cible) et la Ville de Montréal sera orchestrée au moment de l'autorisation accordée à la SHDM par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

▫ Appels d'offres pour la sélection de l'entrepreneur général Été 2018
▫ Début des travaux Automne 2018
▫ Occupation du bâtiment Automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des politiques administratives d'octroi de contrat, la SHDM procédera à un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat pour les travaux de construction de l'immeuble de 26 studios. L'appel d'offres sera publié sur le Système électronique d'appels d'offres SEAO, ainsi que dans les journaux Constructo et Le Devoir. La date du lancement de l'appel d'offres ainsi que celle du dépôt des soumissions sont prévues pour les mois d'août et de septembre 2018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed - Ext FOUFA
Coordonnateur aux immobilisations

Tél : 514-380-2194
Télécop. : 514-380-2104

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Johanne - Ext MALLETTE
Directrice du développement immobilier

Tél : 514-380-2137
Télécop. : 514-380-2104

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 septembre 2017	Résolution: CE17 1638

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1170607007
/pl

Pierre DESROCHERS
_____
Président du comité exécutif

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 septembre 2017

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée des membres du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal

Séance du 24 avril 2018	Résolution : 18-037

18-037 Immobilisations : De Champlain – autorisation d'un projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance

Considérant la recommandation du comité de gestion des investissements ;

Considérant la volonté de la SHDM d'investir dans des projets qui répondent à des clientèles mal desservies;

Considérant les excédents récurrents anticipés de la SHDM en raison de la diversité de ses activités immobilières;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser un projet de construction d'un immeuble de 26 studios destinés à répondre aux besoins d'une clientèle itinérante ou à risque d'itinérance au 2233, rue De Champlain à Montréal.

D'adopter le budget global du projet pour une somme maximale de 3 M$.

D'autoriser le lancement des appels d'offres pour la démolition des bâtiments existants et l'exécution des travaux de construction pour le nouvel immeuble.

D'autoriser la conclusion d'une convention de gérance avec l'organisme Chez Doris.

D'autoriser le remboursement anticipé du prêt hypothécaire de l'immeuble situé au 2239-2243, rue De Champlain et en conséquence autoriser l'exclusion de cet immeuble de l'accord intervenu entre la SHQ et la SHDM le 15 novembre 1988.

D'autoriser la signature d'une déclaration notariée, laquelle sera publiée sur un lot à être créé à partir des lots 1 885 486 et 2 317 252, afin de garantir le remboursement de la subvention en cas de défaut de respecter les obligations prévues au programme municipal de rénovation résidentielle majeure de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

Martine Brodeur, avocate
Secrétaire corporative

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185057002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, le rapport de la vérificatrice générale ainsi que le rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux

IL EST RECOMMANDÉ

- d'adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, le rapport de la vérificatrice générale ainsi que le rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-29 18:37

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185057002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, le rapport de la vérificatrice générale ainsi que le rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, l'obligation du maire de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption,fut abolit.
En contrepartie, cette Loi prévoit les mesures suivantes:
- le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

- la municipalité doit publier sur son site Internet ou celui de la MRC, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Tel qu'exigé par la "Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoir", la Ville doit déterminer les modalités de diffusion sur son territoire du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe.

JUSTIFICATION

Afin de se conformer à la "Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoir", la Ville optera pour une diffusion dans les journaux du rapport de la mairesse aux citoyens

concernant les faits saillants du rapport financier annuel, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A GAUTHIER
Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-29

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514-872-6630
Télécop. : 514-872-3145

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2018-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-05-29

CE : 30.004

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.005

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.006

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.007

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel 1177811002 (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp Inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Autoriser la dépense des frais d'implantation et imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Il est recommandé :

1. de prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier ;
2. d'autoriser la dépense des frais d'implantation et d'imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4% par l'agglomération, pour un montant de 1 141 564 $ taxes incluses;

3. d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour les années 2019 et les années subséquents, soit de 1 889 775$ au budget de fonctionnement et d'imputer la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-04 11:11

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177811002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel 1177811002 (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp Inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Autoriser la dépense des frais d'implantation et imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent addenda, nous demandons l'avis du Service des Finances au dossier décisionnel no 1177811002.

En effet, le bordereau de prix de l'appel d'offres 17-16249 pour l'acquisition d'un service de gestion vestimentaire pour la Ville de Montréal avait d'inclus un montant pour les frais d'implantation et pour les frais de gestion du contrat, pour les années 2019 à 2022.

Il a été omis de mentionner au dossier décisionnel d'octroi que le budget prévu pour la phase d'implantation qui se déroule en 2018 relève du PTI et que celui pour les frais de gestion du contrat relève du Service de l'approvisionnement.

Ceci explique la raison pour laquelle aucune demande d'intervention du Service des Finances n'a été demandée.

Aspects financiers

Le montant total de ce contrat pour les groupes 1 et 2 soit 45 550 511.94 $ taxes et contingences incluses est composé de l'entente-cadre pour un montant de 35 007 304 $ et de 2 265 008 $ de frais d'implantation servant à la gestion intégrée de vêtements ainsi qu'un montant de 8 278 200 $ relatif aux frais de gestion réparti sur les 4 dernières années du contrat soit de 2019 à 2022.

Le montant de l'entente-cadre inclut les contingences et les taxes et concerne l'achat de vêtements qui sera à la charge des unités administratives utilisatrices à même leur budget de fonctionnement.

Le financement des frais d'implantation sera assuré en 2018 par le Service des technologies de l'information par le biais de 2 emprunts prévus pour le projet 68094 Gestion vestimentaire intégrée. Ces dépenses d'investissements relatives à ce projet ont étés prévues au PTI 2018-2020 du Service et révisées lors du comité du CSTI du 18 mai dernier. Faisant passer les crédits autorisés de 749 000 $ à 2 068 200 $ net des ristournes dont 50,4 % assumés par l'agglomération pour un montant de 1 141 564 $, taxes incluses.

Le financement des frais de gestion sera assumé à partir de 2019 par le Service de l'approvisionnement à même son budget de fonctionnement et par conséquent il devra prévoir les crédits nécessaires pour cet exercice et les suivants jusqu'à 2022. Pour ce faire, un ajustement à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement est requis au montant de 1 889 775$ représentant le coût annuel des frais de gestion net des ristournes pour les années 2019 et subséquentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André TRUDEAU, Service des technologies de l'information
Benoit DAGENAIS, Direction générale
Cathy GADBOIS, Service des finances

Lecture :

Benoit DAGENAIS, 4 juin 2018
Cathy GADBOIS, 4 juin 2018
André TRUDEAU, 4 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement II

(514)872-6717
Tél :
Télécop. : 000-0000

SOMMAIRE GROUPE 1
(SPVM, ADS, BTM, REMORQUAGE, OPTIONS, RACHAT ET FRAIS DE GESTION)

Description	Montant
Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) Montant total	**15 400 710,11 $**
Agents de stationnement (ADS) Montant total	**604 531,84 $**
Bureau du taxi de Montréal (BTM) Montant total	**159 677,22 $**
Remorquage Montant total	**63 894,55 $**
Options Montant total	**80 046,50 $**
Réacquisition par VDM des articles (Rachat) Montant total	**1 950 631,56 $**
Budget PTI **Frais de gestion**	
PHASE I : IMPLANTATION (réf. Devis technique)	1 319 900,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2019	1 206 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2020	1 206 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2021	1 206 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2022	1 206 000,00 $
Frais de gestion et implantation Montant total	**6 143 900,00 $**
MONTANT DU GROUPE 1	**24 403 391,78 $**
Taxe sur les produits et services (5 %)	**1 220 169,59 $**
Taxe de vente provinciale (9,975 %)	**2 434 238,33 $**
MONTANT TOTAL DU GROUPE 1 (SPVM, ADS, BTM, Remorquage, Options, Rachat et Frais de gestion)	**28 057 799,70 $**

SOMMAIRE GROUPE 2
(SIM, ASM, BRIGADIERS SCOLAIRES, OPTIONS, RACHAT ET FRAIS DE GESTION)

Description	Montant total
Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) Montant total	**7 440 505,84 $**
Agents de sécurité de Montréal (ASM) Montant total	**192 836,55 $**
Brigadiers scolaires Montant total	**324 218,51 $**
Options Montant total	**79 023,00 $**
Réacquisition par VDM des articles (Rachat) Montant total	**550 063,75 $**
Budget PTI — **Frais de gestion**	
PHASE I : IMPLANTATION (réf. Devis technique)	650 100,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2019	594 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2020	594 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2021	594 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2022	594 000,00 $
Frais de gestion et implantation Montant total	**3 026 100,00 $**
MONTANT DU GROUPE 2	**11 612 747,65 $**
Taxe sur les produits et services (5 %)	**580 637,38 $**
Taxe de vente provinciale (9,975 %)	**1 158 371,58 $**
MONTANT TOTAL DU GROUPE 2 (SIM, ASM, Brigadiers scolaire, Options, Rachat et Frais de gestion)	**13 351 756,61 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Objet :	Prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel 1177811002 (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp Inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Autoriser la dépense des frais d'implantation et imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1177811002-Logistik Unicorp inc..xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cathy GADBOIS
Chef de Section

Tél : 514 872-1443

Co-auteur
François Fabien
Conseiller budgétaire
514-872-0709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Yves COURCHESNE
Directeur Service des finances et trésorier

Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 25 janvier 2018 Séance tenue le 25 janvier 2018	Résolution: CG18 0063

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, avec Logistik Unicorp inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018 par sa résolution CE18 0105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1177811002
/lc

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 janvier 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp Inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-11 11:21

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177811002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

CONTENU

CONTEXTE

Contexte actuel
La Ville de Montréal fournit des vêtements et des accessoires connexes à l'ensemble de l'effectif responsable de la sécurité publique, lequel se chiffre à environ 8 500 employés répartis en sept (7) unités d'affaires, soit le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les agents de sécurité de Montréal (ASM), les agents de stationnement (ADS), le Bureau de taxi Montréal (BTM), les Brigadiers scolaires et le Remorquage.

Pour combler les besoins de ses employé(e)s, le Service de l'approvisionnement de la Ville, conjointement avec les différentes unités d'affaires, assure la gestion complète des uniformes et accessoires connexes à partir de la planification de la demande jusqu'à la distribution aux employés, selon une période de commande annuelle fixe pour chacune des unités d'affaires ainsi qu'une période de distribution annuelle ou bisannuelle. Des commandes ponctuelles en cours d'année sont également fréquentes.

Selon les politiques, les conventions et les pratiques des divers services, le personnel en uniforme doit revêtir les vêtements et accessoires connexes en lien avec leur type d'emploi et leur grade. Chaque unité d'affaires est responsable de la gestion des profils et des allocations pour ses employés.

Pour le SIM et le SPVM, les allocations sont basées sur un système de pointage, où chaque article a une valeur en points qui est déterminée en fonction du coût d'acquisition et de la durée de vie. Pour les ADS, les ASM, BTM, les Brigadiers scolaires et le Remorquage, un

nombre d’articles est prédéterminé annuellement par catégorie d’emploi. Dans les deux cas, il est possible d’obtenir certains articles sur échange ou encore des articles supplémentaires, sur approbation.

Orientation

Dans le cadre du projet de regroupement des achats à la Ville de Montréal effectué au cours des dernières années, le Service de l’approvisionnement poursuit ses activités de rationalisation des coûts et d’optimisation de ses achats et processus.

Étude de marché

Le résultat de l'appel d'offres AO16-15340 étant trop élevé en comparaison avec notre estimation menant, à l'annulation de celle-ci, une nouvelle étude de marché a été réalisée afin de réévaluer notre stratégie.

Ainsi, en 2017, le Service de l’approvisionnement a mené une étude de marché auprès de quatre (4) villes et organismes publics et cinq (5) fournisseurs pouvant offrir des programmes de gestion vestimentaire intégrée. Les résultats d’analyse ont permis de définir une stratégie d’acquisition afin de consolider et d’optimiser les besoins en matière vestimentaire, et ce, pour toutes les unités d’affaires desservant les services en matière de sécurité publique de la Ville. Le tout a été prévu en respect des normes et conventions collectives en vigueur. Les résultats d’analyse ont permis d’identifier des points d’amélioration potentielle :

· Des pénalités applicables et des délais de livraison plus flexibles en raison de la difficulté d’acquisition de certains articles de spécialité, distribution exclusive, importation, etc.;
· Le nombre de commandes annuelles par employé défini selon l’historique de consommation des requérants;
· Une durée de contrat tenant compte de la difficulté pour les fournisseurs de maintenir des prix fixes annuels sur une période dépassant cinq (5) ans;
· La méthode de prise de mesures revue en fonction de notre historique de consommation et de nos spécifications;
· Le rachat de l’inventaire résiduel au moment de l’implantation;
· Une durée de contrat permettant une implantation et un transfert d'inventaire résiduel de la Ville sur 12 mois.

La stratégie de sollicitation de marché proposée par le Service de l’approvisionnement pour l’appel d’offres remis sur le marché consiste ainsi à :

· Octroyer un contrat par groupe, avec possibilité de soumissionner à l’un et/ou l’autre des deux (2) groupes concernés, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage;
· Accorder un contrat pour une période de cinq (5) ans, incluant l’année d’implantation, avec possibilité de deux prolongations de vingt-quatre (24) mois chacune, totalisant une période potentielle de neuf (9) ans;
· Exiger des prix unitaires fermes annuellement;
· Recourir à des pénalités et des délais de livraison conséquents selon le type et le délai d’acquisition des articles;
· Analyser la conformité technique sur deux (2) volets, soit : selon les échantillons soumis et selon les exigences technologiques et de sécurité informatique proposées;
· Inscrire les frais de gestion séparément au bordereau de soumission;
· Retenir des garanties de soumission et d'exécution;
· Adopter le mode d’octroi à deux (2) enveloppes.

L’appel d’offres a été annoncé le 28 août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l’appel d'offres a eu lieu le 28 novembre 2017 accordant un délai de 85 jours civils aux preneurs de cahiers de charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission.

La période de validité des soumissions est de 180 jours civils, soit jusqu’au 18 mai 2018.

Sept (7) addenda ont été publiés :

1. 4 octobre 2017 : Précisions pour les échantillons de conformité;
2. 6 octobre 2017 : Ajout de produits et réponses aux questions;
3. 16 octobre 2017 : Réponses aux questions;
4. 17 octobre 2017 : Report de date et publication des annexes TI à nouveau;
5. 1er novembre 2017: Ajout de produits et réponses aux questions;
6. 10 novembre 2017 : Réponses aux questions et publication du bordereau groupe 1 à nouveau;
7. 17 novembre 2017 : Réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Pour l’ensemble de l’effectif affecté aux services de sécurité publique (SPVM, SIM, ADS, ASM, Brigadier scolaire, BTM et Remorquage), le contrat prévoit l’acquisition des services de gestion vestimentaire intégrée. Les services d’un ou des fournisseurs experts dans ce type de programme incluront, conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l’appel d’offres public 17-16249, sans s’y limiter les requis suivants :
· La fourniture des pièces vestimentaires et des accessoires composants l’uniforme, incluant la conception de nouveaux produits, l’amélioration continue et le contrôle de qualité gérés en entier;
· Le service à la clientèle, incluant la prise de mesures de cette dernière le cas échéant, la gestion des plaintes et des retours;
· La gestion des inventaires et de ceux existants (repris et écoulés à travers le programme client) incluant les étapes de prise de commande en ligne jusqu’à la livraison;
· La gestion de l’information à travers un système paramétré sur mesure pour chacun des requérants;
· La saisie et la gestion des données et la préparation de rapports.

Dans l'année d'implantation prévue en début de contrat, le paramétrage des systèmes et le transfert des données impliqueront d'une part les requérants, les suivis de données par les relations humaines (RH) et, d'autre part, des membres de l'équipe des technologies de l'information (TI). Un plan de déploiement expliquant les délais et les rôles et responsabilités de chacun et prévoyant l'arrimage des parties est prévu au moment de l'octroi. L'échéancier ci-dessous résume les grandes étapes du déploiement de l'année un (1) d'implantation dès l'octroi jusqu'à la gestion contractuelle.

Étapes de réalisation	**Échéanciers de réalisation**
Approbation de la conformité de tous les articles *(ne tient pas compte de la conformité du tissu)*	15 mai 2018
Approbation des tissus	15 juillet 2018

Configuration des systèmes et mise en place du catalogue électronique	15 septembre 2018
Réaliser la correspondance entre les données de la Ville (grandeur et consommation par employé) avec le système de l'adjudicataire	15 octobre 2018 et mise à jour des données janvier 2019
-Finalisation des patrons et tableaux de gradation; -Approbation des échantillons préproduction	15 novembre 2018
Transfert de l'inventaire (mise en inventaire) *(la clientèle doit couvrir ses besoins jusqu'à cette date, modalité à définir à l'implantation)*	1er décembre 2018
Détermination d'une place d'affaires accessible à Montréal	Au plus tard le 7 janvier 2019
Début des commandes en ligne par les employés (**mise en ligne du portail**)	**Au plus tard le 7 janvier 2019**

JUSTIFICATION

Soumissions conformes **GROUPE 1**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,05	28 057 799,70 $		28 057 799,70 $
Dernière estimation réalisée					31 189 633,54 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 3 131 833,84 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					**- 10 %**
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					
Soumissions conformes **GROUPE 2**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,10	13 351 756,61 $		13 351 756,61 $
Dernière estimation réalisée					13 732 036,32 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 380 279,71 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					**- 3 %**

En vertu de l'article 9.4 des "Instructions au soumissionnaire" qui stipule que *la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission et effectuer les ajustements qui en découlent,* les corrections suivantes ont été effectuées :

- en raison d'une omission de quantité au bordereau de soumission, un ajustement de

montant pour le groupe 2 a dû être effectué par le soumissionnaire, faisant passer le montant total de 13 349 075,39 $ à 13 351 756,61 $, taxes incluses.

Preneurs des cahiers des charges : dix-sept (17)
- Boivin & Gauvin Inc.
- Chemise Empire Ltée.
- Doubletex
- Les industries Pamelio Inc.
- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.
- Groupe Trium Inc.
- Groupe Unisync
- Metcalf Brothers LLC.
- Outdoor Outfit
- Peerless Garments
- Petites mains
- Société de transport de Montréal
- Société des traversiers du Québec
- Stedfast Inc.
- Vince Feigin
- 2418627 Ontario Ltd.

Raisons de désistement :
- Priorisation d'autres contrats obtenus entretemps, capacité du fournisseur restreinte (1);
- Délai sur le marché trop court et les exigences techniques trop élevées (1);
- Manufacturiers de tissus (2);
- Fournisseurs de différentes pièces vestimentaires et équipements (10);
- Paramunicipales pour informations (2).

Soumissionnaires : deux (2)
- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.

Raisons de rejet : une (1)
- Soumission rejetée suite à un non respect des procédures administratives.

La soumission a été rejetée suite à un non respect des procédures administratives. Un courriel en provenance du soumissionnaire dévoile indirectement le prix de sa soumission ou, à tout le moins, donne un ordre de grandeur de son prix. Ce qui pourrait influencer l'évaluation de sa soumission.

Il s’agit d’une condition fondamentale et impérative du mode d’adjudication à 2 enveloppes qui vise à garantir l’équité de traitement aux soumissionnaires. L’article 573.1.0.1.1 de la LCV précité oblige la Ville à procéder selon ses dispositions formelles et il fixe les règles à suivre.

Analyse des soumissions :

Avant d’entamer l’analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription de l’un des soumissionnaires sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n’est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par l'ensemble des requérants et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant pour le **groupe 1** à 31 189 633,54 $, taxes incluses et pour le **groupe 2** à
13 732 036,32 $, taxes incluses, pour les cinq (5) années du contrat incluant l'implantation pour les deux (2) groupes. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés, ainsi que les frais de gestion calculés selon le balisage effectué en 2017.

Les soumissions ont d'abord fait l'objet d'une analyse de conformité par les comités techniques en vêtements et au niveau TI et, par la suite, ont été soumises à un comité de sélection qui a procédé à leur évaluation selon une grille d'évaluation. Au terme de ces étapes, la soumission s'est avérée conforme pour un seul soumissionnaire. Le contrat est octroyé sur la base de la grille d'évaluation au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

La soumission conforme pour le **groupe 1** s'élève à 28 057 799,70 $, taxes incluses, ce qui représente une économie de 3 131 833,83 $ en faveur de la Ville. Pour le **groupe 2,** la soumission s'élève à 13 351 756,61 $, taxes incluses, ce qui représente une économie de 380 279,71 $ en faveur de la Ville.
Cette différence pourrait s'expliquer par la stratégie qui a été revue afin d'ouvrir le marché.

L'offre de la firme Logistik Unicorp Inc. est conforme administrativement et techniquement pour les deux (2) groupes. Le Service de l'approvisionnement recommande cette firme comme adjudicataire. L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'une entente-cadre d'acquisition de plus de 10 M$.

Note : Les produits seront confectionnés au Canada et en importation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'offre est de :
Groupe 1 : 24 403 391,78 $ + 1 220 169,59 $ (TPS) + 2 434 238,33$ (TVQ) = 28 057 799,70 $ (taxes incluses)
Groupe 2 : 11 612 747,65 $ + 580 637,38 $ (TPS) + 1 158 371,58$ (TVQ) = 13 351 756,61 $ (taxes incluses)

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 17-16249 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le contrat, incluant les deux (2) groupes sur une période de cinq (5) ans, est estimé pour le **groupe 1** à vingt-huit millions cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf et

soixante-dix (28 057 799,70 $), avec taxes**, et le groupe 2** à treize millions trois cent cinquante-et-un sept cent cinquante-six et soixante-et-un (13 351 756,61 $), avec taxes.

Pour le programme de gestion vestimentaire intégrée, l'approvisionnement devient le responsable du budget tout au long du contrat. Le programme nécessite que les frais de rachat d'inventaire soit acquittés sur une période maximale de dix-huit (18) mois (montants estimés de rachat groupe 1 : 2 220 290,81 $ et pour le groupe 2 : 640 729,61 $, taxes incluses).

Des frais de contingence de l'ordre de 10 % (4 140 955,63 $) peuvent se produire en cours de contrat. Ces derniers doivent être justifiés uniquement en raison de changements majeurs face à de nouvelles normes SST, des embauches massives ou toute autre raison opérationnelle justifiée. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que spécifié dans cahier des charges, La Ville réitère son engagement sociale, environnemental et économique en encourageant la récupération des vêtements désuets par le soumissionnaire selon les dispositions et les principes 3RV-E.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'annulation ou le report d'un appel d'offres de cette envergure engendrerait des conséquences majeures à plusieurs niveaux. L'ensemble des articles actuels est couvert par des ententes de prolongation qui prendront fin au moment où le nouveau contrat de gestion intégrée entrera en vigueur. Le manquement à fournir les articles requis pour les clientèles visées peut entraîner un arrêt de travail et des griefs.
Selon l'échéancier prévisionnel, une annulation ou un report pourrait menacer l'ensemble des étapes prévues qui tiennent compte du transfert des pratiques actuelles par les requérants vers le nouveau système, l'inventaire à transférer en fonction des commandes et des ententes couvrantes les besoins jusqu'à l'échéance de l'implantation et l'implication de tous les acteurs prévus au déploiement de cette dernière jusqu'au passage en ligne des commandes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est prévu permettant le passage et l'arrimage de la clientèle vers le service desservi dans le cadre de programme. L'arrêt des commandes par la clientèle est prévu à l'échéancier en décembre 2018, date prévue pour la fin de l'implantation. À cette date est prévu le transfert d'inventaire au fournisseur. La clientèle doit en être avisée afin que les besoins soient couverts jusqu'à la mise en ligne du système pour la prise des commandes.
La gestion de changements à l'interne ainsi qu'auprès des requérants est prévue dans le cadre du déploiement, et ce, dès le début de l'implantation jusqu'à la gestion contractuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ficelage : 11 décembre 2017
Comité exécutif : 20 décembre 2017
Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) : 10 janvier 2018
Retour au comité exécutif : 17 janvier 2018
Conseil municipal : 22 janvier 2018
Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018
Octroi du contrat : 25 janvier 2018

Début Phase 1 Implantation et transfert : fin janvier 2018 (12 mois)
Début Phase 2 Suivi et gestion contractuelle : 7 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline BOULÉ
Chargée de compte

Tél : 514 872-6710
Télécop. : 514 872-8140

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-08

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514 872-1027
Télécop. : 514 872-2519

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-12-11

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 30.007

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

Rapport- mandat SMCE177811002.pdf

Dossier # :1177811002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Sennevville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 janvier 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE177811002

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177811002

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $.

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont été surpris de constater qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme dans ce dossier. Il y aurait lieu de se demander si des demandes trop spécifiques ont fait en sorte de limiter le nombre de soumissionnaires.

Ils ont bien compris par ailleurs qu'un soumissionnaire a dû être écarté pour non respect des procédures administratives.

Enfin, les membres, tout en reconnaissant la conformité du processus dans ce dossier, ont soulevé des questions sur le choix de regrouper l'achat de vêtements et la gestion vestimentaire dans un même contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177811002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.008

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185056001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 $ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 $ pour l'année 2018 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2019 pour un montant de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement, un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation.

Il est recommandé :

- d'autoriser pour l'année 2018, un transfert budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642$ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791$ en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports;

- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 2019 de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement et un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation du Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-08 22:06

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185056001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 $ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 $ pour l'année 2018 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2019 pour un montant de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement, un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Ville-Marie avait mis en place il y a plusieurs années une équipe dédiée et spécialisée dans la réalisation de grands projets sur son territoire. Les partenaires internes et externes de l'arrondissement réalisent également, plus particulièrement depuis les cinq dernières années, plusieurs autres projets d'envergures sur le territoire de la Ville et notammentt sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie. Pour assurer une meilleurs coordination, cohésion et intégration des grands projets de la Ville, et également en vue d'augmenter le rythme d'investissement, il a été convenu de transférer l'équipe des grands projets de l'arrondissement Ville Marie au service des Infrastructures, de la voirie et des transports. La connaissance pointue du centre-ville de l'équipe des grands projets de l'arrondissement Ville-Marie et leur agilité à réaliser des projets couplées à la vaste expertise technique et à la capacité variée en grands projets des équipes du SIVT permettra de bonifier la réalisation des grands projets au centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le transfert des activités et de l'équipe des Grands projet de l'arrondissement Ville-Marie (unité 520507) seront réalisés comme suit:

- le déménagement physique des effectifs est effectif depuis le 19 mars 2018
- Les activités sont poursuivies mais les effectifs et les activités sont toujours financées par l'arrondissement jusqu'à l'approbation du dossier en question
- Une fois le dossier approuvé et les fonds virés, on affectera les effectifs selon la structure du Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports

JUSTIFICATION

Le transfert de cette équipe s'inscrit donc dans le cadre d'une volonté partagée de créer ainsi un effet de levier en termes d'efficience. Le modèle d'affaires retenu soit de transférer l'équipe et les budgets qui s'y rattachent autant au niveau du budget de fonctionnement que du budgets PTI des projets, par contre dans les faits la volonté est que l'arrondissement conserve un rôle de requérant sur les projets transférés, ceci permettra par ailleurs à l'arrondissement Ville-Marie de conserver ses compétences locales, voire de les renforcer. Cette dernière confiera la conception et la réalisation des projets au Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le modèle convenu entre les deux unités prévoit un virement budgétaire pour l'année 2018 de 900 642$ au budget de fonctionnement et de crédits autorisés disponibles de 50 882 791 $ au programme triennal d'immobilisation en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports. De plus, les ajustements récurrents à la base budgétaire au montant de 1 284 600$ au budget de fonctionnement et un montant de 106 419 000$ au programme triennal d'immobilisation s'appliqueront à compter de 2019.
Les budgets virés couvriront le financement des postes transférés ainsi qu'un forfait pour les coûts administratifs reliés à ces ressources, les honoraires professionnels et techniques reliés à la réalisation des projets transférés.

Le transfert des huit postes de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports ainsi que les emplois se détaillent comme suit :

UADM	Titre	No emploi	No poste	Type
520501	C/D bur proj.centre-Ville	219930	57396	PERM
520501	Charg.proj.grand.proj.	400590	72703	PERM
520501	Cons.aménagement	402860	58591	PERM
520501	Cons.aménagement	402860	69167	PERM
520501	Ingéniuer	451020	59048	PERM
520501	Ingéniuer	451020	64148	PERM
520501	Ag.tech.ing.municipale	789310	69158	PERM
520501	Ag.tech.ing.municipale	789310	71860	PERM

Les montants reflétés dans le dossier en question seront ajustés en fonction des données réelles en date du 28 mai 2018

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent sommaire permettra au Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports d'assurer une gestion plus efficace et permettra globalement à la Ville d'être plus efficiente au niveau de la réalisation des grands projets au centre-ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CM - juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MILOT, Direction générale
Marie-Pier GENEST, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 2 mai 2018
Jean-François MILOT, 1er mai 2018
Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE, 1er mai 2018
Marie-Pier GENEST, 1er mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-03-28
Nadia SEMAAN Chef de section soutien à la gestion des grands projets		Claude CARETTE Directeur	
Tél : **Télécop. :**	514 872-1611	**Tél :** **Télécop. :**	514 872-6855 514 872-5046

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-05-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-08

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

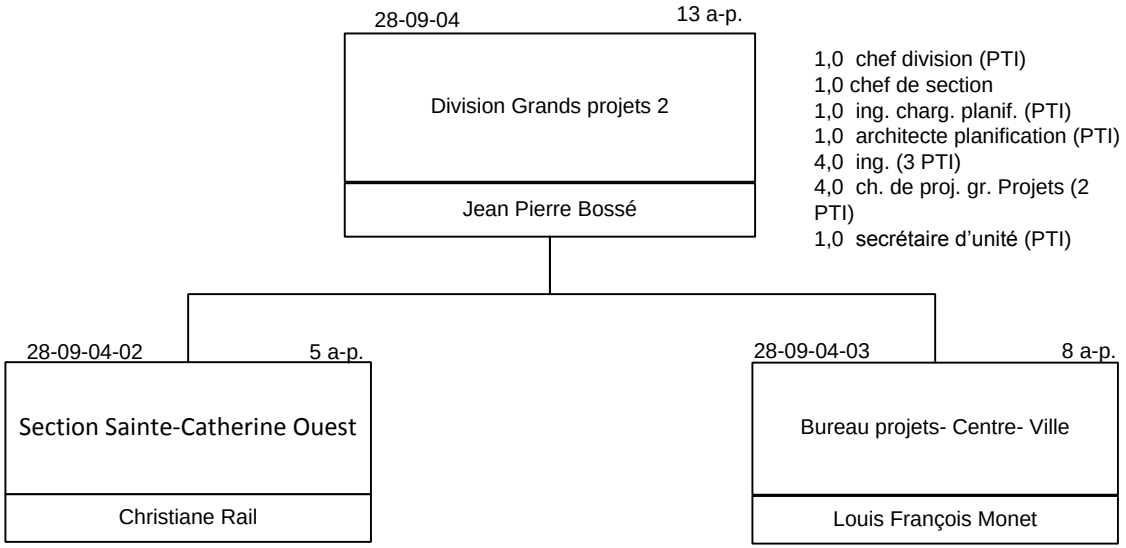

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1185056001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 $ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 $ pour l'année 2018 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2019 pour un montant de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement, un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière_GDD no 1185056001 - BF.pdf

GDD no 1185056001 - BF - Detail EJ.pdf

Intervention financière_GDD no 1185056001.pdf

Détail des comptes PTI-GDD 1185056001 Transfert Bureau de projets VM au SIVT.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4567

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Corinne ANDRIEU
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-2995
Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185056001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 $ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 $ pour l'année 2018 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2019 pour un montant de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement, un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Transfert BPCV au SIVT 1185056001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.009

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185073003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Personnel policier
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 79 192 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de conseiller en ressources humaines au sein de la Direction des partenaires d'affaires RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 154 973 $ pour les années 2019 et subséquentes.

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire de 79 192 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de conseiller en ressources humaines au sein de la Direction des partenaires d'affaires RH;
- de prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 154 973 $ pour les années 2019 et subséquentes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-04 10:14

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185073003**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Personnel policier
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 79 192 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de conseiller en ressources humaines au sein de la Direction des partenaires d'affaires RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 154 973 $ pour les années 2019 et subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

La Division des partenaires d'affaires dédiée au support du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) bénéficie d'un poste «police» au sein de son équipe. Dans les faits, ce poste ne pouvait être rapatrié au ressources humaines lors de la centralisation des ressources humaines à la Ville en janvier 2014. Ce poste est donc toujours financé par le SPVM. Le poste est officiellement vacant et une policière y est actuellement assignée depuis le 17 avril 2016. Cette dernière sera mise à la retraite sous peu et le SPVM souhaite se réapproprier le poste pour ses opérations policières.

Voici une liste non-exhaustive des rôles et responsabilités afférentes à ce poste, tel qu'il est actuellement :

- Rôle-conseil auprès des gestionnaires en matière de gestion de la performance;
- Maintenance et cohérence du processus d'appréciation du rendement du personnel policier;
- Élaboration du contenu des cours destinés aux recrues policières et aux nouveaux promus relativement au processus d'appréciation du rendement et dispense de la formation;
- Conception d'outils de référence, tels des formulaires d'appréciation de rendement;
- Organisation d'activités relatives au respect du cycle annuel et du processus d'appréciation du rendement concernant le personnel policier.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines fait la demande d’obtenir le financement nécessaire à la création d’un poste permanent supplémentaire de conseiller en

ressources humaines afin de compenser la perte de ce poste et d'assurer une continuité dans nos opérations. Les raisons motivant cette demande sont les suivantes :

- Rôles et responsabilités du poste exclusivement en lien avec la gestion des ressources humaines (expertise RH requise);
- Rôle-conseil en matière de gestion de la performance doit dorénavant se faire auprès de tous les gestionnaires du SPVM et ce, autant pour le personnel civil que policier;
- Rôle-conseil généraliste en ressources humaines qui doit accompagner les gestionnaires du SPVM pour les enjeux du personnels civil et policier (disciplinaire, interprétation de conventions collectives, litiges, climat de travail, etc.);
- Développement d'outils et déploiement d'une nouvelle stratégie au niveau de la gestion des dossiers de policiers syndiqués non performants;
- Projet d'analyse du climat de travail au sein du SPVM et propositions de solutions adaptées, lequel fait partie intégrante du mandat de l'administrateur provisoire, M. Martin Prud'homme;
- Gestion de la performance, entre autres celle des professionnels, qui constitue une priorité de la Direction générale en 2018;
- Un seul poste est destiné à ce volet RH au niveau de la structure actuelle de la Division des PARH - SPVM et ce, malgré le volume de la clientèle à soutenir (environ 7 000 employés).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le financement et la création de ce poste sont justifiés. Le refus de cette demande aura pour effet de retarder l'avancement des dossiers en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'emploi de conseiller en ressources humaines est classé dans la fourchette salariale FM06 (minimum 79 017 $ - maximum 98 769 $ - max mérite 118 521 $). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.
En 2018, une somme de 79 192 $ (rémunération : 75 421 $ et autre familles de dépenses : 3 771 $) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2018, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction des partenaires d'affaires RH du Service des ressources humaines, à hauteur de 154 973 $ (rémunération : 147 594 $ et autres familles de dépenses : 7 380 $) est requis pour les exercices 2019 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 79 192 $ en 2018 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,4 % pour une somme de 39 913 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Autorisation du financement par le CE.
2. Autorisation du Directeur général pour la création du poste.
3. Comblement du poste.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cathy DURAND
Technicienne en ressources humaines

Tél : 514 872-2046
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Éric R RICHARD
Chef de division

Tél : 514 872-2716
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève BEAUREGARD

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD

Directrice - Direction des partenaires d'affaires RH
Tél : 514-280-3479
Approuvé le : 2018-05-30

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-06-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185073003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Personnel policier
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 79 192 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de conseiller en ressources humaines au sein de la Direction des partenaires d'affaires RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 154 973 $ pour les années 2019 et subséquentes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1185073003 Conseiller RH pour SPVM - Dir. PARH.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget- Service des finances
Tél : 514-872-7366

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire
514-872-9504

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514-872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.010

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185073004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 478 789 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de huit (8) postes au sein de la Direction rémunération globale et systèmes d'information RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 906 755 $ pour les années 2019 et subséquentes.

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire de 478 789 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de huit (8) postes au sein de la Direction rémunération globale et systèmes d'information RH
- de prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 906 755 $ pour les années 2019 et subséquentes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-04 10:15

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185073004**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 478 789 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de huit (8) postes au sein de la Direction rémunération globale et systèmes d'information RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 906 755 $ pour les années 2019 et subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

La mise à niveau de l'application de gestion du temps Kronos à l'automne 2017 a révélé d'importants dysfonctionnements dans les pratiques de gestion du temps à la Ville, la nouvelle version ne permettant plus les contournements utilisés jusqu'alors. Il en résulte une surcharge de travail importante pour les équipes de traitement de la paie qui doivent pallier aux erreurs commises en amont lors de la saisie et de la vérification du temps par les différents services et arrondissements. Sans ces nouvelles actions de validations supplémentaires, l'intégrité des données servant à la production des paies serait compromise et des impacts majeurs sur la rétribution des salaires aux employés seraient ressentis.

En parallèle, la firme Raymond Chabot Grant Thorton (RCGT) a livré un rapport alarmant sur les pratiques en vigueur à la Ville en ce qui a trait à la gestion du temps. Les rôles et responsabilités en lien avec la gestion du temps doivent impérativement être revus, afin de placer l'imputabilité au bon niveau. Un meilleur support doit également être offert aux responsables du temps dans les unités d'affaires.

Un état de situation a pareillement été effectué concernant les ressources qui travaillent sur la production des paies. Cette analyse démontre des lacunes importantes au sein de cette équipe dont le rôle est crucial pour produire la paie, mais aussi pour gérer les erreurs réalisées en amont dans la gestion du temps et aussi supporter les projets de transition tels que l'intégration de la paie des policiers et celle du système intégré en RH. Les principaux constats de l'analyse font état d'un enjeu sur la relève; beaucoup d'employés sont temporaires (ce qui engendre de l'instabilité par le risque élevé de mouvements du personnel), combiné à un enjeu sur la compétence interne qui est qualifiée d'insuffisante pour assumer la tâche complète de production de la paie (la moitié des employés ont échoué les derniers tests de qualification). Finalement, il faut aussi considérer un risque

important lié à l'absence de documentation des processus et des connaissances. Ceci provient du fait que depuis de nombreuses années, les tâches de production de paie sont segmentées en activités qui sont menées par des sous-équipes qui travaillent en silos, cela ayant pour résultat que pratiquement aucune ressource ne dispose de la connaissance du cycle complet menant à la production d'une paie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Sachant que selon les bonnes pratiques, il est requis d'augmenter le nombre de ressources en période d'implantation d'un nouveau système, dans ce contexte, afin d'assurer les opérations courantes et de mener à bien la transition vers le nouveau modèle RH, le Service des ressources humaines fait la demande d'obtenir le financement nécessaire à la création de huit (8) postes permanents supplémentaires :
Gestion de la paie

- 3 postes d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux
  Ces ressources seront ajoutés à l'équipe du service à la clientèle paie qui sera intégrée dans le futur centre de soutien aux employés.
- 1 poste de technicien formateur
  Cette ressource sera en charge de former et maintenir le niveau de compétences en matière de gestion du temps, de paie et de ressources humaines.

Gestion du temps

- 1 poste d'agent-conseil en systèmes d'information RH et
  1 poste d'agent de système de gestion
  Ces ressources seront en soutien aux responsables de la gestion du temps et aux gestionnaires qui seront imputables de l'exactitude des entrées de temps de leurs employés.
- 2 postes de conseiller en analyse de contrôle de gestion
  Ces ressources auront pour mission de revoir les pratiques et les paramètres de l'application Kronos, tel que l'instabilité du système dû à notre processus déficient, afin d'assurer l'intégrité des données fournies et le maintien des opérations.

JUSTIFICATION

Le financement et la création de ces postes sont justifiés. Le refus de cette demande pourrait mettre en péril nos opérations de production de paie, générer des coûts supplémentaires et retarder l'avancement des projets en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- L'emploi d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux est classé dans la fourchette salariale 12-009 (minimum 48 666 $ - maximum 63 868 $). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.
- L'emploi de technicien formateur est classé dans la fourchette salariale 12-044 (minimum 56 998 $ - maximum 73 641 $). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.
- L'emploi d'agent-conseil en systèmes d'information RH est classé dans la fourchette salariale FM05 (minimum 69 688 $ - maximum 87 108 $ - max mérite 104 526 $).

Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

- L'emploi d'agent de système de gestion est classé dans la fourchette salariale 29-001 (minimum 49 040 $ - maximum 82 142 $). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.
- L'emploi de conseiller en analyse de contrôle de gestion est classé dans la fourchette salariale 29-002 (minimum 54 771 $ - maximum 92 125 $). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

En 2018, une somme de 478 789 $ (rémunération : 455 990 $ et autre familles de dépenses : 22 799 $) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2018, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction des partenaires d'affaires RH du Service des ressources humaines, à hauteur de 906 755 $ (rémunération : 863 576 $ et autres familles de dépenses : 43 179 $) est requis pour les exercices 2019 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 478 789 $ en 2018 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,4 % pour une somme de 241 310 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Autorisation du financement par le CE.
2. Autorisation du Directeur général pour la création des postes.
3. Comblement des postes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cathy DURAND
Technicienne en ressources humaines
Direction partenaires d'affaires en RH
Service des ressources humaines

Tél : 514 872-2046
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-31

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst inf rh

Tél : 514 872-8293
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-06-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185073004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 478 789 $ pour la période du 16 juin au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de huit (8) postes au sein de la Direction rémunération globale et systèmes d'information RH et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 906 755 $ pour les années 2019 et subséquentes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1185073004 - 8 postes Kronos-Paie Dir. Rémun.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget- Service des finances
Tél : 514-872-7366

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire - Service des finances
514-872-9504

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514-872-6630

Division : Service des finances

CE : 30.011

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.012

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.013

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1185175002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

Il est recommandé :

- d'approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 11:34

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185175002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.
Une entente relative au Fonds de développement des territoires couvrant les années 2015 à 2020 est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Elle prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu. L'agglomération doit également assurer la gestion des sommes qu'elle reçoit du Fonds et en demeure imputable. L'article 21 prévoit que la Ville doit produire et adopter un rapport d'activités pour chaque année de l'entente.

Le présent dossier vise à faire adopter le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0057 – 25 janvier 2018 – Accorder une contribution de 4 660 274 $ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet
CG17 0504 – 28 septembre 2017 – Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires

CG17 0231 – 15 juin 2017 – Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 $, sur une contribution prévue de 6,3 millions $, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique / Approuver une entente à cet effet

CG17 0196 18 mai 2017 – Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CG16 0636 – 24 novembre 2016 – Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 $ en provenance du Fonds de

développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent su revenu additionnel attendu

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 $ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 $ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

DESCRIPTION

En 2017-2018, les contributions financières reçues dans le cadre du FDT ont permis de financer des projets et des activités liés au réseau PME MTL et la réalisation de projets de concertation confiés à Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal).

Année	Contribution FDT ($)	Projets et activités
2017-2018	8,55 M$	**Réseau PME MTL** Budget de fonctionnement Fonds Jeunes entreprises Fonds de développement de l'économie sociale **Projets de concertation** Appui à des actions ciblées de concertation (en matière de développement local et régional (Complément de financement de l'année 2017-2018 de Concertation régionale de Montréal)

Par ailleurs, une modification au rapport d'activités 2016-2017 est nécessaire. Contrairement à ce qui avait été anticipé, l'entente intervenue entre la Ville et Concertation Montréal, dans le cadre du FDT, ne peut avoir un effet rétroactif antérieur à l'arrêté ministériel l'approuvant. L'entente prenant effet à la date de l'arrêté ministériel, soit le 13 octobre 2017, le rapport d'activité FDT doit être modifié afin d'y soustraire les activités et le financement de l'organisme pour la période allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

L'annexe A de l'entente FDT vient préciser le contenu des rapports d'activités. Ceux-ci doivent être déposés sur le site Web de la Ville au bénéfice de la population.

JUSTIFICATION

Les deux rapports viennent répondre aux exigences de reddition de compte de l'entente FDT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt des rapports permet à la Ville de se conformer aux exigences de l'entente FDT et autorise le MAMOT à verser à la Ville le solde de la somme de 8,55 M$ prévue pour l'année 2017-2018, soit 1,71 M$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les rapports seront rendus disponibles à la population sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2018 :
- Transmettre le Rapport d'activités 2017-2018 et le Rapport d'activités 2016-2017 modifié au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Rendre disponible sur le site web de la Ville le Rapport d'activités 2017-2018 pour le bénéfices de la population.
- Rendre disponible sur le site web de la Ville le Rapport d'activités 2016-2017 modifié pour le bénéfices de la population.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Véronique DOUCET
Directrice

Tél :	514 872-4137	**Tél :**	514 872-3116
Télécop. :	514 872-6249	**Télécop. :**	

Fonds de développement des territoires

Rapport annuel d'activités

1er avril 2016 au 31 mars 2017

Version modifiée – mai 2018

Montréal

1. Contexte général

La *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la LCM) prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. C'est à cette fin qu'elle a constitué le réseau PME MTL. Composé de six (6) pôles de services en développement économique local, le réseau offre de l'accompagnement et du financement aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'île de Montréal.

La *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) est venue instituer le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.

Une entente relative au FDT est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle couvre les années 2015-2020 et prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu.

2. Priorités d'intervention

Dans le cadre des dispositions de l'entente FDT, la Ville de Montréal a établi les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2016-2017 :

- promotion et soutien à l'entrepreneuriat;
- réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels;
- développement de la filière d'électrification des transports;
- développement d'un pôle de chimie verte;
- mise en valeur des artères commerciales;
- appui à l'innovation et à l'écosystème des startups;
- appui au développement du secteur touristique;
- appui à des actions ciblées de concertation en matière de développement local et régional.

Priorité 1 – Promotion et soutien à l'entrepreneuriat

Le mandat de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat est délégué, sur le territoire montréalais, au réseau PME MTL. Suivant les exigences de l'entente FDT, une entente de délégation est intervenue entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) pôles de services de PME MTL.

Le mandat du réseau PME MTL est d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs privés et d'économie sociale, en offrant de l'accompagnement et du financement pour le démarrage, la croissance et la relance d'entreprises. Ces services sont offerts sous forme de services-conseils, de financement, de mentorat d'affaires, d'aide au recrutement de personnel, d'information et d'orientation, d'activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services peut se faire en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

Le réseau PME MTL a également le mandat de gérer le Fonds d'investissement PME MTL (Fonds PME MTL) et les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS), ainsi que le Fonds de subvention Jeunes entreprises (FJE) et le Fonds de subvention de développement de l'économie sociale (FDES).

Porte d'entrée de l'entrepreneuriat montréalais, le Réseau offre des services d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs du territoire. Il se compose des six pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Territoire d'intervention des six pôles de services de PME MTL

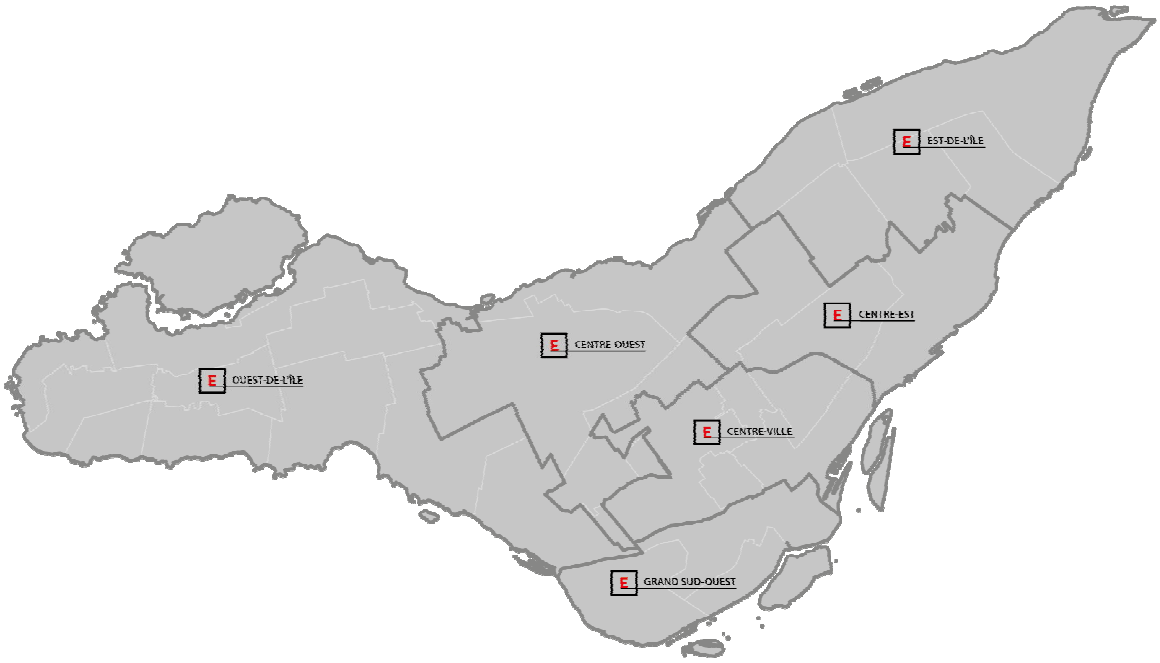

Pour cette priorité d'intervention, les projets suivants ont également été soutenus dans le cadre du FDT :

- Défi OSEntreprendre;
- Élaboration d'une stratégie de contenu PME MTL qui vise à faire la promotion d'entrepreneurs montréalais.

Priorité 2 – Réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2016-2017 dans le cadre du FDT.

Priorité 3 – Développement de la filière d'électrification des transports

Montréal s'est engagée dans la lutte contre les changements climatiques et maintient sa cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) qui est de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990. Or, les activités de transport constituent l'une des principales sources de GES. Cet engagement invite à une transition énergétique des transports qui consiste à réduire significativement la

consommation des énergies fossiles. En matière de transport, Montréal compte effectuer cette transition énergétique en agissant sur deux composantes :

- en misant sur le développement des transports collectif et actif et sur une occupation du territoire dense et diversifiée, permettant de diminuer la dépendance à l'automobile et de minimiser les distances à parcourir;
- par l'électrification progressive des véhicules, tant privés que publics, permettant de briser notre dépendance aux énergies fossiles et d'utiliser une source renouvelable d'énergie, l'hydroélectricité.

Afin d'assurer une cohérence dans l'atteinte d'objectifs communs, une Stratégie d'électrification des transports a été produite. Elle regroupe les mesures que la Ville et ses partenaires entendent prendre pour jouer, à l'échelle locale, un rôle clé dans la lutte aux changements climatiques, tout en s'illustrant comme un leader en cette matière.

La Stratégie d'électrification des transports s'appuie sur les orientations contenues dans les plans et politiques de la Ville dont le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le Plan de transport, la Politique verte du matériel roulant et le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.

De multiples mesures favorisant l'électrification des transports ont été mises en place par les différents services de la Ville dans leur champ d'action respectif, comme l'électrification graduelle du parc de véhicules municipaux et le développement d'un réseau public de bornes de recharge. Des plans d'action ont aussi été réalisés par les services municipaux afin d'assurer un développement et une mise en œuvre continue de ces mesures. La Stratégie est également en lien avec les actions des partenaires de la Ville, dont la STM, eux aussi engagés dans la transition énergétique vers des transports durables et sobres en carbone.

Priorité 4 – Développement d'un pôle de chimie verte

Afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et de réhabiliter des terrains contaminés montréalais, la Ville souhaite développer un pôle de la chimie verte.

Une des premières initiatives a été de mettre en place un projet de «banc d'essai en phytoremédiation» dans l'Est de Montréal afin de transformer des passifs environnementaux en actifs économiques. Ce projet consiste à :

- étudier les effets des plantations sur le niveau de décontamination de 4 hectares de terrains industriels municipaux via la phytoremédiation (1 hectare/an sur 4 ans, de 2016 à 2019);

- démontrer le potentiel de la phytoremédiation comme technologie de décontamination de choix ainsi que de valorisation d'extrants et de biomasses issus des terrains traités.

Le mandat réalisé dans le cadre du FDT a permis d'effectuer une caractérisation environnementale des sols sur le terrain DSTI 813, dans le cadre du projet de Banc d'essai en phytoremédiation.

En lien avec cette priorité d'intervention, la Ville a appuyé la tenue du Salon international des technologies environnementales AMERICANA, le plus grand salon international multisectoriel en environnement d'Amérique du Nord. L'objectif de cet événement est de partager et d'accroître les connaissances et d'accélérer le développement du secteur des technologies environnementales. Il s'agit d'un événement majeur, à la fois technique, scientifique et commercial, qui accueille 10 000 participants de plus de 40 pays différents. AMERICANA 2017 a également accueilli la Rencontre internationale des municipalités efficaces.

Priorité 5 – Mise en valeur des artères commerciales

La stratégie municipale relative au commerce de détail vise à s'assurer que tous les Montréalais aient accès quotidiennement à une offre commerciale optimale qui leur permet de se procurer une gamme complète de biens et services dans un rayon raisonnable du lieu de résidence.

Dans cette perspective, la Ville a réalisé une étude de segmentation de marché. Cette étude vise à établir les fondements d'une future campagne promotionnelle d'envergure, intégrée et multiplateforme afin de soutenir les commerces de détail montréalais. Cette étude s'avère fondamentale pour déterminer les problématiques auxquelles la campagne promotionnelle doit répondre.

De plus, la Ville a appuyé la réalisation de l'événement *Hop! Le Sommet du commerce de détail* organisé par le Conseil québécois du commerce de détail. Cet événement a rassemblé près de 1 300 participants. Pour une première fois dans son histoire, un nouvel axe de conférences portant sur le commerce de proximité a été introduit au colloque.

Priorité 6 – Appui à l'innovation et à l'écosystème des startups

Montréal possède un écosystème de startups très dynamique. Afin d'en maximiser les retombées, la Ville souhaite intensifier les relations entre les industries technologiques et les domaines de la recherche. Alors que la qualité de la recherche fait l'unanimité, la valorisation et le transfert technologique vers l'entreprise demeurent des enjeux de taille pour Montréal. Celui-ci a

des répercussions négatives à la fois sur le potentiel de retombées économiques pour le territoire et sur la compétitivité des entreprises montréalaises.

Dans cette perspective, la Ville de Montréal a mis en place le projet SÉRI Montréal (pour Synergie Émergente Recherche Industrie Montréal). La mission de SÉRI Montréal est de mettre en relation des représentants d'entreprises et des chercheurs montréalais en réunissant des experts autour d'un même thème technologique dans l'objectif de décloisonner les secteurs et de briser les traditionnels silos industriels. Le but est de provoquer l'émergence de projets et de partenariats d'affaires qui favorisent la mise en valeur des résultats de la recherche, de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises; autant d'éléments essentiels au dynamisme économique de Montréal.

La Ville a également soutenu la présence d'entreprises montréalaises, rassemblées sous la bannière Planète Québec à l'événement South by Southwest (SXSW). SXSW se tient chaque année à Austin au Texas. SXSW était c'est à l'origine un festival de musique, puis du film indépendant. Avec son approche atypique, le festival a évolué progressivement et est maintenant reconnu comme l'un des plus grands festivals nord-américains consacrés à l'innovation et aux nouvelles technologies où se côtoient des centaines de startups et de groupes industriels et institutionnels.

Dans le cadre de cette priorité, le FDT a également permis l'embauche d'une ressource pour la coordination et l'analyse de projets issus de l'écosystème des startups.

Priorité 7 – Appui au développement du secteur touristique

Au début 2016, une étude de marché, financée par la Ville et Tourisme Montréal, a été réalisée auprès des acteurs de l'écosystème touristique afin de valider la pertinence, l'utilité et le potentiel d'un projet d'incubateur à Montréal dans ce secteur. D'une manière générale, les conclusions de l'étude confirment qu'un tel projet répondait aux besoins exprimés par les sondés.

En juin 2016, « MTLab », un incubateur en tourisme, culture et divertissement, a été créé par l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM. L'incubateur MTLab vise à favoriser et à promouvoir l'entrepreneuriat dans l'industrie touristique en accueillant des startups innovantes œuvrant dans ce domaine. MTLab est le premier incubateur dédié au tourisme, à la culture et au divertissement en Amérique du Nord. Les principaux rôles du MTLab et les services offerts sont :

- incubateur (hébergement, coaching, maillage avec les grands acteurs de l'industrie);
- espace de travail collaboratif ouvert favorisant l'échange;
- lieu d'expérimentation des innovations en contexte d'entreprise;

- espace de conférence, de formation et de veille sur les tendances touristiques;
- accès privilégié aux secteurs du tourisme, de la culture et du divertissement;
- mentorat dédié au développement des entreprises;
- accès à un financement privilégié;
- veille touristique sur les grandes tendances.

Priorité 8 – Appui à des actions ciblées de concertation

La Loi a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les centres locaux de développement. Suivant l'abolition de la CRÉ, Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal) a été créée à partir d'un noyau d'employés de la CRÉ de Montréal dissoute en 2015. Dans le cadre du FDT, des discussions sont en cours avec Concertation Montréal en vue d'une entente relative à des mandats qui s'inscrivent dans la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie. L'organisme possède l'expertise et la capacité d'agir pour chacun des mandats proposés.

Le projet d'entente s'appui sur une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi des mandats pouvant être réalisés par Concertation Montréal. Leur réalisation permettra, notamment, de mettre en œuvre certains aspects du Plan Montréal durable 2016-2020, de la Politique de l'enfant, de la Stratégie jeunesse, de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal et de la Politique du sport et de l'activité physique.

Ces mandats sont les suivants :

Mandat 1 – Concertation en enfance
- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Mandat 2 - Participation citoyenne des jeunes
- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes
- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Mandat 3 - Concertation en éducation
- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

Mandat 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020
- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

Mandat 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

Mandat 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

Mandat 7 – Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collèges d'affinité de Concertation Montréal

3. Contribution FDT 2016-2017

La contribution gouvernementale du FDT à la Ville de Montréal s'élevait pour l'année 2016-2017 à 8 550 489 $. La contribution de la Ville de Montréal au FDT s'élevait à 1 296 770 $.

Une somme de 7 761 578 $ est répartie entre les six pôles de services de PME MTL selon quatre critères socio-économiques, soient :

1. un premier quart de cette part est réparti en fonction de la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la plus récente version disponible du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;

2. un second quart de cette part est réparti en fonction de l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;

3. un troisième quart de cette part est réparti en fonction de l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

4. un dernier quart de cette part est réparti en fonction de la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête.

Le tableau suivant présente la répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL. Le détail de la répartition pour chacun des pôles est présenté à l'Annexe 1.

Tableau 1 - Répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL

Pôles de services	Contribution Gouvernement du Québec	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution Totale
Centre-Ville	1 933 253 $	387 789 $	2 321 043 $
Centre-Est	1 163 318 $	233 349 $	1 396 667 $
Centre-Ouest	1 059 047 $	212 433 $	1 271 480 $
Est-de-l'Île	865 284 $	173 567 $	1 038 851 $
Ouest-de-l'Île	849 047 $	170 309 $	1 019 356 $
Sud-Ouest	594 860 $	119 322 $	714 182 $
Total *	**6 464 808 $**	**1 296 770$**	**7 761 578 $**

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement aux sommes des colonnes car les montants ont été arrondis.

Le tableau 2 présente la contribution du Fonds FDT aux actions mises de l'avant dans le cadre des autres priorités d'interventions.

Tableau 2 - Contribution gouvernementale par priorité d'intervention (autre que celle attribuée à PME MTL)

Priorité d'interven-tion	Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé (FDT)	Contribution Totale	Emplois créés
1	Défi OSEntreprendre - volet entrepreneur Édition 2017	PME MTL Centre-Ouest	82 782 $	82 782 $	1
1	Défi OSEntreprendre - volet étudiant Édition 2017	Centre Jeunesse Emploi Notre-Dame-de-Grâce	31 000 $	31 000 $	0,5
1	Stratégie de contenu PME MTL	Stéphane Champagne	21 000 $	21 000 $	0,1
1	Stratégie de contenu PME MTL	Annie Gaignaire	21 000 $	21 000 $	0,1
3	Institut de l'Électrification et des transports intelligents	Ernst & Young	24 835 $	24 835 $	0,1
4	Banc d'essai en phytoremédiation - Test de sol	ABS Inc.	23 900 $	23 900 $	0
4	Organisation - Américana 2017	Réseau Environnement	25 000 $	1 600 000 $	0
5	Étude - Commerce de détail	Léger Marketing Inc.	43 690 $	43 690 $	0,1
5	Appui à un événement *Hop! Le Sommet du commerce de détail*	Conseil Québécois du commerce de détail	25 000 $	500 000 $	0
6	Événements SERI	PME MTL Centre-Est	15 023 $	15 023 $	0,3
6	Ressource en appui à l'écosystème des startups	Mohamed Charradi	89 942 $	89 942 $	1
6	Appui à l'évènement South by SouthWest	South by SouthWest	25 000 $	25 000 $	0
7	Incubateur en tourisme	MTLab	200 000 $	334 216 $	0
	TOTAL *		**628 173 $**	**2 812 389 $**	**3**

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement aux sommes des colonnes car les montants ont été arrondis. Le détail des contributions est présenté à l'annexe 2.

4. Partage des actifs

La Ville avait également l'obligation de convenir de conventions de partage d'actifs avec les anciens organismes CLD/CDEC du territoire. Le tableau 3 présente les conventions de partage d'actifs conclues pour l'année 2016-2017.

Tableau 3 – Partage des actifs

Anciens CLD/CDEC	Somme récupérée dans le cadre de l'exercice de partage des actifs	Organisme réceptionnaire
CDEC Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	1 543 186 $	PME MTL Centre-Ville
CLD Centre-Ouest (maintenant PME MTL Centre-Ouest)	2 247 284 $	PME MTL Centre-Ouest
CLD Anjou	159 899 $	PME MTL Est-de-l'Île
CLD Lachine	403 405 $	PME MTL Ouest-de-l'Île
CLD Montréal-Nord	891 488 $	PME MTL Est-de-l'Île
CLD Ouest-de-l'Île (maintenant PME MTL Ouest-de-l'Île)	908 716 $	PME MTL Ouest-de-l'Île
Société de développement économique de Ville-Marie (maintenant PME MTL Centre-Ville)	230 155 $	PME MTL Centre-Ville
Société de développement économique de l'Est (maintenant PME MTL Est-de-l'Île)	136 339 $	PME MTL Est-de-l'Île
Total	**6 520 472 $**	

5. Bilan des activités : FDT et Fonds d'investissement PME MTL

FDT

En 2016-1017, le réseau PME MTL avait à son emploi 72 conseillers en accompagnement et en financement. Les services offerts auront permis d'accompagner 3 080 entreprises montréalaises au cours de l'exercice, une augmentation de près de 25 % par rapport au nombre d'entreprises accompagnées en 2015.

Tableau 4 – Entreprises accompagnées

	2016	2015
Entreprises accompagnées	**3 080**	**2 500**
À but lucratif existantes	990	900
À but lucratif en démarrage	1 770	1 250
Économie sociale existante	120	150
Économie sociale en démarrage	200	200
Séances d'information	**120**	**60**
Entrepreneurs rencontrés	1 063	435
Femmes	48 %	46 %
Immigrants	28 %	31 %
Jeunes de moins de 40 ans	31 %	nd

Le FDT aura également permis d'octroyer des subventions dans le cadre du Fonds Jeunes entreprises et du Fonds de développement de l'économie sociale.

Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS)

Le FDES a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises et de projets d'économie sociale dans toutes leurs phases (prédémarrage, démarrage, consolidation et expansion). Il vise également à soutenir l'émergence de projets novateurs qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises.

La réalisation de cette mission se fait dans une approche d'accompagnement des promoteurs et s'inscrit dans une perspective de développement de projets, d'entreprises et de compétences.

Tableau 5 – Fonds de développement de l'économie sociale

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2016	1 529 092 $	864 012 $	665 080 $	10 023 788 $	90	703
2015	992 565 $	946 499 $	46 066 $	10 415 486 $	76	618

Fonds Jeunes Entreprises (JE)

Le Fonds JE a pour objectif de créer et soutenir des entreprises viables en leur offrant une aide financière pour le démarrage, l'expansion ou la relève entrepreneuriale. Elle vise les entreprises ayant de zéro à cinq ans d'existence depuis le début de ses ventes.

Tableau 6 – Fonds Jeunes entreprises

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2016	1 012 000 $	728 500 $	283 500 $	29 272 275 $	96	675
2015	404 931 $	404 931 $	0 $	5 070 825 $	44	173

Fonds d'investissement PME MTL – Ville de Montréal

Le Fonds d'investissement PME MTL (qui inclut les anciens FLI et les FLS) appartient à la Ville de Montréal et ne fait pas partie du FDT. Ce fonds d'investissement est géré par le réseau PME MTL.

La mission du Fonds PME MTL est d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le Fonds est un outil financier pouvant accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers. Il vise à :

- contribuer au développement économique du territoire des six pôles économiques montréalais;
- créer et soutenir des entreprises viables;
- soutenir le développement de l'emploi;
- financer le démarrage, l'expansion et l'acquisition d'entreprises;
- procurer un levier en faveur du financement des projets d'entreprises;
- permettre à une nouvelle entreprise de se positionner dans le marché du financement en complétant avec succès un premier financement avec une institution financière.

Pour l'année 2016-2017, le réseau PME MTL a consenti 6,3 M$ sous forme de prêts ou de garantie de prêts aux entrepreneurs montréalais. Quatre-vingt-un pourcent (81 %) des entreprises financées sont toujours en activités après 5 ans.

Cette année, une entente de partenariat est intervenue entre Desjardins et le réseau PME MTL relative au déploiement du programme Créavenir sur le territoire de l'île de Montréal. Ce partenariat financier vise à soutenir les jeunes entrepreneurs ayant moins de 35 ans. Le financement octroyé dans le cadre de Créavenir doit être jumelé à un prêt offert par le Fonds PME MTL. Il pourra être considéré comme une mise de fonds personnelle, facilitant ainsi l'accès à d'autres sources de financement. L'enveloppe disponible en 2016-2017, soit 200 000 $, a été octroyé à 20 entrepreneurs montréalais.

Tableau 7 – Financement octroyé, emplois créés et taux de survie des entreprises après 5 ans d'activité

	2016	2015
Financement total	**8,2 M$**	**5 M$**
Prêt	6,3 M$	3,6 M$
Subventions (JE et FDES)	1,7 M$	1,4 M$
Créavenir	0,2 M$	nd
Emplois créés	**1 100**	**+ de 900**
Taux de survie après 5 ans d'activité	**81 %**	**88 %**

6. Bilan financier

Tableau 8 – Bilan financier du Fonds de développement des territoires pour l'exercice financier 2016-2017

Produits	Engagé	Versé	À verser
Contribution FDT	8 550 489 $	6 881 105 $	1 669 384 $
Contribution de l'Agglomération de Montréal	1 296 770 $	1 296 770 $	- $
Partage des actifs CLD *	6 520 472 $	6 520 472 $	- $
Total - produits	**16 367 731 $**	**14 698 347 $**	**1 669 384 $**

Charges	Engagé	Versé	À verser
Priorité d'intervention - promotion et soutien à l'entrepreneuriat			
Aides financières aux entreprises / entrepreneurs **	**2 541 092 $**	**1 592 512 $**	**948 580 $**
Fonds d'économie sociale	1 529 092 $	864 012 $	665 080 $
Fonds jeunes entreprises	1 012 000 $	728 500 $	283 500 $
Masse salariale PME MTL	**5 192 637 $**	**5 192 637 $**	**- $**
Salaires - conseillers	3 305 098 $	3 305 098 $	- $
Salaires - administration	1 887 539 $	1 887 539 $	- $
Dépenses d'administration admissibles	**1 687 878 $**	**1 687 878 $**	**- $**
Sous-total - charges	**9 421 607 $**	**8 473 027 $**	**948 580 $**
Autres priorités d'intervention			
Total – autres priorités d'intervention	**628 173 $**	**416 297 $**	**211 876 $**
Financement et accompagnement	155 782 $	63 600 $	92 182 $
Électrification des transports	24 835 $	- $	24 835 $
Pôle de chimie verte	48 900 $	20 000 $	28 900 $
Mise en valeur des artères commerciales	68 691 $	58 691 $	10 000 $
Innovations et écosystème des startups	129 965 $	94 006 $	35 959 $
Secteur touristique	200 000 $	180 000 $	20 000 $
Total - charges	**10 049 780 $**	**8 889 324 $**	**1 160 456 $**

* Les sommes reçues dans le cadre du partage des actifs en 2015-2016 ont été transférées dans l'exercice 2016-2017 aux organismes PME MTL.
** La liste des contrats de subventions versées aux entrepreneurs se retrouve à l'annexe 2.

ANNEXE 1

Poids de chacun des pôles de services de PME MTL selon 4 critères économiques (les 4c)

	Population active		Chômeurs		Emplois		Établissements		Moyenne des 4 critères
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Est-de l'Île	147 340	15,0%	15 700	16,5%	111 445	9,7%	7 861	12,4%	13,4%
Centre-Est	218 825	22,2%	22 160	23,3%	150 030	13,1%	8 518	13,4%	18,0%
Centre-Ville	220 720	22,4%	21 565	22,6%	470 540	41,0%	21 283	33,5%	29,9%
Centre-Ouest	139 690	14,2%	14 345	15,1%	194 945	17,0%	12 248	19,3%	16,4%
Grand Sud-Ouest	110 410	11,2%	10 525	11,1%	76 075	6,6%	5 025	7,9%	9,2%
Ouest-de-l'Île	147 875	15,0%	10 950	11,5%	143 525	12,5%	8 579	13,5%	13,1%
Total	984 860	100,0%	95 245	100,0%	1 146 560	100,0%	63 514	100,0%	100,0%

Sources : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 et Registre des emplacements, décembre 2013.
Compilation : Montréal en statistiques, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal.
05 mars 2015

ANNEXE 2

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional
Exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Coopérative de solidarité Mosaïques	Développement des activités marchandes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	10 000 $	8 000 $	2 000 $	4
Corporation d'animation des places publiques	Consolidation du projet Vélo-Pousse	2016-2017	2016-2017	100 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	13
Etnik BGC	Mise en place de l'Éco Design Hub	2016-2017	2017-2018	42 000 $	7 000 $	5 000 $	2 000 $	5
Café l'Artère coopérative de solidarité	Diversification des activités marchandes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	5
Coopérative de solidarité Santé Montréal	Démarrage	2016-2017	2017-2018	267 330 $	23 500 $	14 100 $	9 400 $	4
Cosimu	Soutien phase II	2016-2017	2017-2018	75 000 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	5
Centre de ressources action communautaire	Démarrage d'une épicerie solidaire	2016-2017	2017-2018	69 500 $	15 000 $	9 000 $	6 000 $	5
Événement Prima Danse	Développement des services	2016-2017	2017-2018	19 946 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	19
Coopérative le Comité	Démarrage	2016-2017	2017-2018	17 600 $	5 000 $	4 000 $	1 000 $	3
Rond Point Café coopérative	Concours Parcours COOP	2016-2017	2017-2018	5 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	1
Afrique au Féminin	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	4 945 $	3 500 $	2 450 $	1 050 $	5
Compagnons de Montréal	Amél. locatives / acquisition d'équip.	2016-2017	2017-2018	26 388 $	13 000 $	10 000 $	3 000 $	51
La Gang à Rambrou	Ressources humaines	2016-2017	2017-2018	31 668 $	13 000 $	10 000 $	3 000 $	5
Accès Travail de Montréal	Ressources humaines	2016-2017	2017-2018	60 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	22
Institut DesÉquilibres	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	18 928 $	10 000 $	7 000 $	3 000 $	4

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Living Lab de Montréal	Plan de communications	2016-2017	2017-2018	22 500 $	10 000 $	6 000 $	4 000 $	2
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**820 805 $**	**185 000 $**	**136 050 $**	**48 950 $**	**153**
PME MTL Centre-Ouest								
La Coop Vanier	Reprise de la librairie	2016-2017	2016-2017	570 250 $	25 000 $	25 000 $	- $	9,0
Marché Ahuntsic-Cartierville	Installations Métro Sauvé	2016-2017	2016-2017	63 176 $	15 000 $	15 000 $	- $	5,0
Bois Urbain	Étude de faisabilité - travaux structure du bâtiment	2016-2017	2017-2018	20 000 $	10 000 $	8 000 $	2 000 $	13,0
Cartier Émilie	Promotion & publicité	2016-2017	2017-2018	33 838 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	11,0
Journaldesvoisins.com	Vente de publicité	2016-2017	2017-2018	30 400 $	20 000 $	10 000 $	10 000 $	8,0
Remue-Ménage - Assistance à domicile	Étude de faisabilité	2016-2017	2016-2017	20 000 $	5 550 $	5 550 $	- $	0,0
Maison des Familles	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	20 000 $	11 041 $	5 521 $	5 520 $	0,0
COCLA	Restaurant communautaire	2016-2017	2017-2018	120 000 $	35 000 $	- $	35 000 $	3,0
Bois Urbain	Travaux structure du bâtiment	2016-2017	2017-2018	592 000 $	40 000 $	- $	40 000 $	11,0
Marché Ahuntsic-Cartierville	Installations Métro Sauvé	2016-2017	2017-2018	103 500 $	20 000 $	- $	20 000 $	5,0
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**1 573 164 $**	**196 591 $**	**79 071 $**	**117 520 $**	**65**
PME MTL Centre-Ville								
Cinéma NDG	Améliorations locatives	2016-2017	2017-2018	835 000 $	50 000 $	15 000 $	35 000 $	2
Le collectif de nourriture Concordia (Le Frigo Vert)	soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	136 967 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
Radio Communautaire Francophone de Mtl	soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	70 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
Santropol Roulant Inc.	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	10 000 $	5 000 $	4 500 $	500 $	17
Coop Cycle AlimenTerre	Soutien au pré-démarrage	2016-2017	2017-2018	23 200 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	4
Zap Coop	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	225 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	7
Productions Rêves Intentionnels	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	34 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Fourchette & Cie	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	33 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	9
Productions Feux Sacrés	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	75 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	8
LivArt	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	230 000 $	25 000 $	22 250 $	2 750 $	1
Association des restaurateurs de rue du QC	Améliorations locatives	2016-2017	2017-2018	210 000 $	21 000 $	- $	21 000 $	12

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Carrefour des Ressources Interculturelles	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	30 000 $	15 000 $	12 500 $	2 500 $	6
PROMIS	Améliorations locatives	2016-2017	2017-2018	232 934 $	50 000 $	40 000 $	10 000 $	52
Institut du Nouveau Monde	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	100 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	15
Espace Ludique	Agrandissement espaces de coworking	2016-2017	2017-2018	90 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	1
Euguélionne - librairie féministe	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	90 500 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	4
Casteliers	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	40 000 $	20 000 $	- $	20 000 $	3
Vidéographe Inc.	Refonte de la plateforme numérique	2016-2017	2017-2018	95 580 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	8
ARPENT	Soutien au pré-démarrage	2016-2017	2016-2017	28 250 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Pagaille ! Café coopérative de travail	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	111 250 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	7
Académie CinéTV	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	35 000 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	1
Coop Bioma	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	19 750 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	4
ACEM	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	20 000 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	13
Maison Monbourquette	Développement de nouveaux programmes	2016-2017	2016-2017	40 000 $	20 000 $	20 000 $	- $	4
Fait à Montréal / Made in Montreal	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	19 000 $	15 000 $	5 000 $	10 000 $	2
Centre de communication adaptée	Outils de promotion	2016-2017	2017-2018	68 200 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	3
Coopérative de solidarité Territoire	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	50 000 $	25 000 $	22 500 $	2 500 $	6
En direct de la ferme coop.de solidarité	Outils Web	2016-2017	2017-2018	30 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	2
La Pente à neige	Soutien au pré-démarrage	2016-2017	2018-2019	28 079 $	5 000 $	- $	5 000 $	3
Centre culturel et communautaire Ste-Brigide	Restauration éléments patrimoniaux	2016-2017	2017-2018	971 000 $	50 000 $	- $	50 000 $	2
Coop étudiante de la Faculté d'aménagement	Aménagement espace café	2016-2017	2017-2018	167 324 $	25 000 $	- $	25 000 $	25
Corporation du Cinéma du Parc	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	250 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	3
Coopérative de travail Touski	Relocalisation et rénovations	2016-2017	2017-2018	170 000 $	17 000 $	- $	17 000 $	20
Fourchette & Cie	Soutien aux ventes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	20 000 $	15 000 $	5 000 $	9
Execo	Étude de marché	2016-2017	2017-2018	20 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	32
La Maison Verte	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	45 000 $	25 000 $	10 000 $	15 000 $	2
Dépôt alimentaire NDG	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	20 000 $	15 000 $	5 000 $	7
Funanbules Média coopérative de travail	Soutien à la promotion	2016-2017	2016-2017	89 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	17
Atelier Entremise	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	21 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	6

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Parkinson en Mouvement	Activités de promotion	2016-2017	2017-2018	6 546 $	5 000 $	4 500 $	500 $	8
Passerelles coopérative de travail	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	33 620 $	10 000 $	- $	10 000 $	3
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**4 844 700 $**	**708 000 $**	**390 250 $**	**317 750 $**	**340**
PME MTL Est-de-l'Île								
Action Secours Vie d'Espoir - Marché de l'Est	Étude de faisabilité	2016-2017	2016-2017	10 500 $	8 400 $	8 400 $	0 $	20
Association récréotouristique Montréal-Nord	Développement pôle récréotouristique	2016-2017	2017-2018	280 584 $	30 000 $	25 000 $	5 000 $	7
L'Échoppe de Gaïa	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	100 000 $	35 000 $	0 $	35 000 $	2
Distribution Alimentaire Montréal-Nord coopérative	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	300 000 $	50 000 $	15 000 $	35 000 $	4
Éco de la Pointe-des-Prairies	Étude de faisabilité	2016-2017	2016-2017	8 040 $	6 430 $	6 430 $	0 $	5
Remue-Ménage - Assistance à domicile	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	20 000 $	8 000 $	6 400 $	1 600 $	1
Coopérative de solidarité Multi Sport Plus	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	62 004 $	25 000 $	25 000 $	0 $	19
Fées Marraines	Projet Bal de finissant	2016-2017	2017-2018	11 000 $	8 800 $	7 040 $	1 760 $	0
Centre culturel Espace 7000	Mise à niveau technologique	2016-2017	2017-2018	38 350 $	10 000 $	0 $	10 000 $	5
Communautique	Soutien à la croissance	2016-2017	2017-2018	636 176 $	30 000 $	15 000 $	15 000 $	6
Coop de solidarité alimentaire Montréal	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	66 250 $	10 000 $	7 500 $	2 500 $	5
TOTAL - PME MTL Est-de-l'Île				**1 532 904 $**	**221 630 $**	**115 770 $**	**105 860 $**	**74**
PME MTL Grand Sud-Ouest								
7 à Nous	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	20 000 $	20 000 $	- $	3
CASIOPE	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	11
CS-Fait Espace Fabrique	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	20 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
La Gaillarde	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 150 $	7 500 $	7 500 $	- $	4
LORI.biz	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	12
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**100 150 $**	**60 000 $**	**50 000 $**	**10 000 $**	**39**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Ouest-de-l'Île								
RUI Quartier St-Pierre	Mise en place de l'épicerie	2016-2017	2016-2017	552 000 $	30 000 $	30 000 $	- $	2
Fermes D3 Pierres	Soutien à l'expansion	2016-2017	2016-2017	224 300 $	50 000 $	50 000 $	- $	6
Les Camps de jour Phoenix	Création d'un camp sportif	2016-2017	2016-2017	16 175 $	12 871 $	12 871 $	- $	2
Deena Wellbeing	Refonte du site Web	2016-2017	2017-2018	25 500 $	10 000 $	- $	10 000 $	12
Carrefour d'entraide Lachine	Restructuration des cuisines	2016-2017	2017-2018	90 380 $	30 000 $	- $	30 000 $	1
AJOIH	Projet hébergement	2016-2017	2017-2018	85 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	2
Le Trois-Mâts	Démarrage - épicerie	2016-2017	2017-2018	158 650 $	15 000 $	- $	15 000 $	7
TOTAL - PME MTL Ouest-de-l'Île				**1 152 005 $**	**172 871 $**	**92 871 $**	**80 000 $**	**32**

TOTAL - Réseau PME MTL				**10 023 728 $**	**1 544 092 $**	**864 012 $**	**680 080 $**	**703**

FONDS JEUNES ENTREPRISES

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local
Exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Bettina Lou Design	Aménagement d'un local boutique	2016-2017	2016-2017	35 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	4
Carrément Tarte	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	72 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Muses Urnes Design	Conception du site Web	2016-2017	2016-2017	50 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Automne Boulangerie	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	388 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Archerie de Montréal	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	101 500 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Le P'tit Atelier Inc.	Améliorations locatives/ acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	187 550 $	5 000 $	5 000 $	- $	12
Équipe Totem	Campagne de promotion	2016-2017	2016-2017	35 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	5
Aliments Terra Nova	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	75 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Lingerie Sokoloff Inc.	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	488 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Centre d'escalade Le Mouv' Inc.	Améliorations locatives / acquisition d'équipements	2016-2017	2016-2017	623 650 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
District Soccer 5	Améliorations locatives / équipement / terrain	2016-2017	2016-2017	696 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	3
Camille Côté	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	36 840 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
Blanc de Gris	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	25 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	3
Mouvement Humain Inc.	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	180 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
Solutions ALT Concept	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	120 000 $	8 000 $	- $	8 000 $	4
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**3 113 540 $**	**123 000 $**	**90 000 $**	**33 000 $**	**72**
PME MTL Centre-Ouest								
Droit Phare Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2019-2020	35 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	3
Pattes & Queue	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	60 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	2

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Chic Marie Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	610 750 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4
Johnny Brown	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	360 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	14
GoElmo Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	179 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	3
Solutions Ideation6 Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	465 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	2
NanoPhyll Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	270 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
PIGA	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
Yumee	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	115 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
Portions	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	170 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	2
Roby Products Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	10 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	1
FRO Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4
Purple Luxe	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
Matletik Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	135 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	2
Valegoo	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	40 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	1
Espace Mobile Stationnement	Développement de l'application mobile	2016-2017	2016-2017	90 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4
SFC To Go	Plateforme Web	2016-2017	2017-2018	70 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	6
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**2 639 750 $**	**170 000 $**	**145 000 $**	**25 000 $**	**60**

PME MTL Centre-Ville

Caboma Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2019-2020	146 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
9327-1898 QC Inc. fasn Wisepour	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	152 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Thirdshelf Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	4 581 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
AdviseAuto	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	163 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	3
Kotmo Inc.	Développement de la production	2016-2017	2016-2017	72 250 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Tailleur Nathon Kong fasn Tailor2Go	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	295 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Jus Loop Inc.	Image de marque	2016-2017	2016-2017	240 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	7
Marketing Third Wunder Inc.	Développement de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	59 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Nixa Inc.	Croissance USA	2016-2017	2016-2017	160 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	35
Charles Simon Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	180 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	1
Corpobids	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	375 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	7

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Agence Lead Web	Développement informatique	2016-2017	2017-2018	270 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
Solutions Beeye Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	200 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	11
EXO 360 Inc.	Acquisition d'inventaire	2016-2017	2016-2017	755 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
Studio Indalo Inc.	Soutien à la commercialisation	2016-2017	2016-2017	300 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	5
Lazzo Technologies	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	491 700 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Koomi	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	317 325 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
ProStudioMaster.com	Soutien à l'expansion	2016-2017	2016-2017	380 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Budgeto	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	190 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Monsieur Stitches Inc.	Développement de produits	2016-2017	2016-2017	100 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	14
ARA Robotique Inc.	Production / commercialisation	2016-2017	2017-2018	340 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	4
Technologies Seevibes Inc.	Développement informatique	2016-2017	2016-2017	115 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	30
local Logic	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	1 555 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
MaClinique	Développement de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	156 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	1
La Horde Créative Sport Inc.	Développement informatique	2016-2017	2017-2018	145 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	1
Fleexer Management Inc.	Développement informatique	2016-2017	2016-2017	660 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
ImpressView Inc.	Développement de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	470 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	11
Design Sensoriel Inc.	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	318 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	1
Académie Édith Serei	Développement de produits	2016-2017	2016-2017	150 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	1
Groupe Enextenso Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	110 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	1
UBreakIFix	Soutien à l'expansion	2016-2017	2016-2017	545 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	1
Entreprise City Parking Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	120 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	1
SmartGrid to Business (SG2B) Inc.	Soutien aux activités courantes	2018-2019	2017-2018	148 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	8
Return Magic	Soutien à la commercialisation	2016-2017	2017-2018	56 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	6
Solutions Santé Préventive Halio Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	417 500 $	10 000 $	- $	10 000 $	10
Uvolt	Développement marketing	2016-2017	2017-2018	86 500 $	15 000 $	- $	15 000 $	11
Potloc Inc.	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	920 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	13
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**15 739 275 $**	**460 000 $**	**290 000 $**	**170 000 $**	**257**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Est-de-l'Île								
Syltème Duty Vac Inc	Soutien au démarrage	2019-2020	2017-2018	430 000 $	7 000 $	- $	7 000 $	3,0
Maison des Saveurs de la Méditerranée	Acquisition d'équipement	2016-2017	2015-2016	65 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	4,0
Bonne Maman service traiteur	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	371 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	4,0
Infrago fasn Sources d'Orient	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	504 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	4,0
Atelier Morel Leroux	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	50 500 $	5 500 $	- $	5 500 $	4,0
Lontoderma	Obtention des certifications	2016-2017	2017-2018	300 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	8,0
Ital Forge Ornemental Inc.	Acquisition de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	1 715 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	12,0
Maglia Rosa Vélo Shop	Frais de formation	2016-2017	2017-2018	500 $	500 $	- $	500 $	4,0
Casserole Kréole	Plan de promotion	2016-2017	2017-2018	14 938 $	10 000 $	- $	10 000 $	3,0
Soudures ARH Inc.	Frais de formation	2016-2017	2016-2017	1 000 $	1 000 $	1 000 $	- $	1,0
Ressources D.H.	Acquisition d'une entreprise	2016-2017	2016-2017	600 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	5,0
TOTAL - PME MTL Est-de-l'Île				**4 051 938 $**	**76 500 $**	**38 500 $**	**38 000 $**	**52**
PME MTL Grand Sud-Ouest								
Nüvü Caméras Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	25
ExVentus Inc.	Plan de marketing	2016-2017	2016-2017	21 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	4
MissFresh Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	108
Neuro Concept Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Xen Accounting	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	55 795 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Station Orange	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	55 750 $	7 500 $	7 500 $	- $	2
Les produits PRASAD	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
David Vachon	Soutien au démarrage	2015-2016	2016-2017	5 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Evive Smoothies Inc.	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	98 750 $	10 000 $	- $	10 000 $	13
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**306 295 $**	**95 000 $**	**85 000 $**	**10 000 $**	**171**
PME MTL Ouest-de-l'Île								
AmazSteve LifeStyle Brand Inc.	Soutien à la commercialisation	2016-2017	2016-2017	165 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	8
Husk & Brown Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	130 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	4

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Abri Cover Design	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	507 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Mogile Technologies Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	180 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
UBIOS	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	2 177 122 $	15 000 $	15 000 $	- $	17
Aliments Cibles	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	82 500 $	7 500 $	- $	7 500 $	10
Microbrasserie Labrosse	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	179 855 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
TOTAL - PME MTL Ouest-de-l'Île				**3 421 477 $**	**87 500 $**	**80 000 $**	**7 500 $**	**63**

TOTAL - Réseau PME MTL				**29 272 275 $**	**1 012 000 $**	**728 500 $**	**283 500 $**	**675**

AUTRES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional
Exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ouest	Défi OSEntreprrendre - volet entrepreneur Édition	2016-2017	2017-2018	82 782 $	82 782 $	40 000 $	42 782 $	1
Centre Jeunesse Emploi Notre-Dame-de-Grâce	Défi OSEntreprrendre - volet étudiant Édition 2017	2016-2017	2017-2018	31 000 $	31 000 $	20 000 $	11 000 $	0,5
Stéphane Champagne	Stratégie de contenu PME MTL	2016-2017	2017-2018	21 000 $	21 000 $	1 800 $	19 200 $	0,1
Annie Gaignaire	Stratégie de contenu PME MTL	2016-2017	2017-2018	21 000 $	21 000 $	1 800 $	19 200 $	0,1
Ernst & Young	Institut de l'Électrification et des transports intelligents	2016-2017	2017-2018	24 835 $	24 835 $	- $	24 835 $	0,1
ABS Inc.	Banc d'essai phytoremédiation - Test de sol	2016-2017	2017-2018	23 900 $	23 900 $	- $	23 900 $	0
Réseau Environnement	Organisation - Américana 2017	2016-2017	2016-2017	1 600 000 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	0
Léger Marketing Inc.	Étude de segmentation - Commerce de détail	2016-2017	2016-2017	43 690 $	43 690 $	43 690 $	- $	0,1
Conseil Québécois du commerce de détail	Appui à un événement	2016-2017	2016-2017	500 000 $	25 000 $	15 000 $	10 000 $	0
Mohamed Charradi	Montréal en statistiques	2016-2017	2016-2017	15 023 $	15 023 $	15 023 $	- $	0,3
PME MTL Centre-Est	Organisation Évenements SERI	2016-2017	2017-2018	89 942 $	89 942 $	53 983 $	35 959 $	1
South by SouthWest	Appui à l'évènement South by SouthWest	2016-2017	2016-2017	25 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	0
MTLab	Incubateur en tourisme	2016-2017	2017-2018	334 216 $	200 000 $	180 000 $	20 000 $	0
TOTAL				**2 812 389 $**	**628 173 $**	**416 297 $**	**211 876 $**	**3**

Fonds de développement des territoires

Rapport annuel d’activités

1er avril 2017 au 31 mars 2018

Montréal

1. Contexte général

La *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la LCM) prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. C'est à cette fin qu'elle a constitué le réseau PME MTL. Composé de six (6) pôles de services en développement économique local, le réseau offre de l'accompagnement et du financement aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'île de Montréal.

La *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) est venue instituer le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.

Une entente relative au FDT est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle couvre les années 2015-2020 et prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu.

2. Priorités d'intervention

Dans le cadre des dispositions de l'entente FDT, la Ville de Montréal a établi les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2017-2018:

- promotion et soutien à l'entrepreneuriat;
- réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels;
- développement de la filière d'électrification des transports;
- développement d'un pôle de chimie verte;
- mise en valeur des artères commerciales;
- appui à l'innovation et à l'écosystème des startups;
- appui au développement du secteur touristique;
- appui à des actions ciblées de concertation en matière de développement local et régional.

Priorité 1 – Promotion et soutien à l'entrepreneuriat

Le mandat de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat est délégué, sur le territoire montréalais, au réseau PME MTL. Suivant les exigences de l'entente FDT, une entente de délégation est intervenue entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) pôles de services de PME MTL.

Le mandat du réseau PME MTL est de déployer un ensemble de services aux entrepreneurs privés et d'économie sociale, en offrant de l'accompagnement et du financement pour le démarrage, la croissance et la relance d'entreprises. Ces services sont offerts sous forme de services-conseils, de financement, de mentorat d'affaires, d'aide au recrutement de personnel, d'information et d'orientation, d'activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services peut se faire en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

Le réseau PME MTL a également le mandat de gérer le Fonds d'investissement PME MTL (Fonds PME MTL) et les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS), ainsi que le Fonds de subvention Jeunes entreprises (FJE) et le Fonds de subvention de développement de l'économie sociale (FDES).

Porte d'entrée de l'entrepreneuriat montréalais, le Réseau offre des services d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs du territoire. Il se compose des six pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Territoire d'intervention des six pôles de services de PME MTL

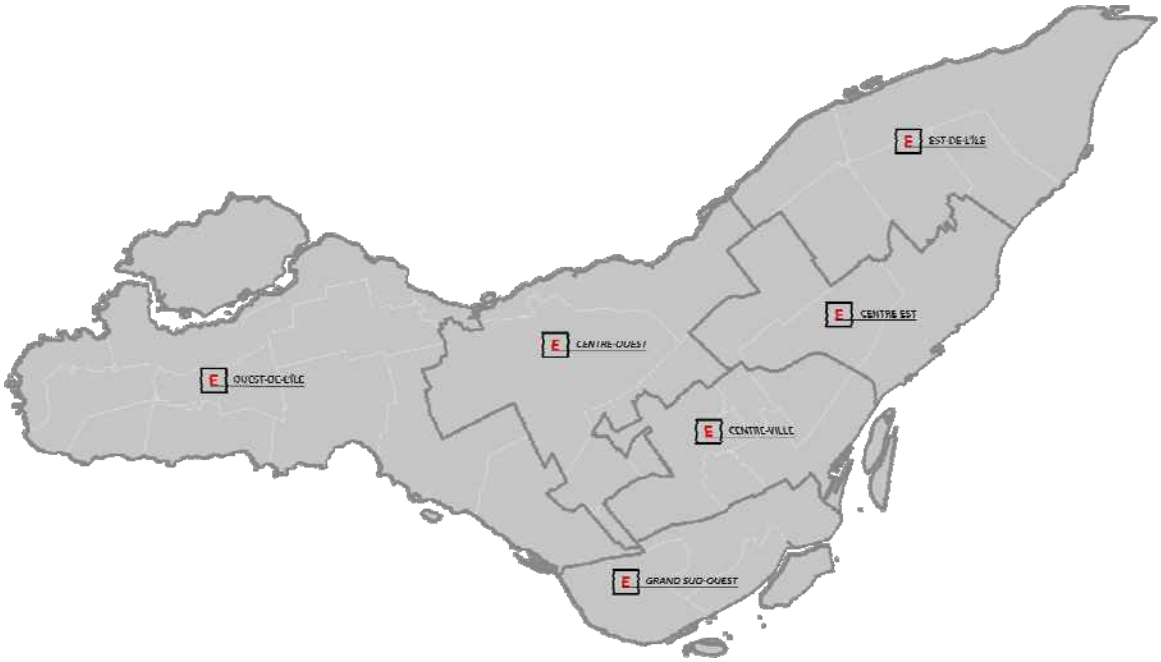

Priorité 2 – Réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 3 – Développement de la filière d'électrification des transports

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 4 – Développement d'un pôle de chimie verte

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 5 – Mise en valeur des artères commerciales

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 6 – Appui à l'innovation et à l'écosystème des startups

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 7 – Appui au développement du secteur touristique

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 8 – Appui à des actions ciblées de concertation

La Loi a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les centres locaux de développement. Suivant l'abolition de la CRÉ, Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal) a été créée à partir d'un noyau d'employés de la CRÉ de Montréal dissoute en 2015. Dans le cadre du FDT, Concertation Montréal a le mandat de déployer des actions qui s'inscrivent dans la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le projet d'entente est le fruit d'une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi les mandats offerts à Concertation Montréal. Leur réalisation permettra, notamment, de mettre en œuvre certains aspects du Plan Montréal durable 2016-2020, de la Politique de l'enfant, de la Stratégie jeunesse, de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal et de la Politique du sport et de l'activité physique.

Ces mandats sont les suivants :

Mandat 1 – Concertation en enfance

- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Mandat 2 - Participation citoyenne des jeunes

- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes
- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Mandat 3 - Concertation en éducation

- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

Mandat 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020

- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

Mandat 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

Mandat 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

Mandat 7 – Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collèges d'affinité de Concertation Montréal

3. Contribution FDT 2017-2018

La contribution gouvernementale du FDT à la Ville de Montréal s'élevait pour l'année 2017-2018 à 8 550 489 $. La contribution de la Ville de Montréal au FDT s'élevait à 1 296 770 $.

Une somme de 8 137 161 $ est répartie entre les six pôles de services de PME MTL selon quatre critères socio-économiques, soient :

1. un premier quart de cette part est réparti en fonction de la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la plus récente version disponible du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;

2. un second quart de cette part est réparti en fonction de l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des

ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;

3. un troisième quart de cette part est réparti en fonction de l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

4. un dernier quart de cette part est réparti en fonction de la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête.

Le tableau suivant présente la répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL. Le détail de la répartition pour chacun des pôles est présenté à l'Annexe 1.

Tableau 1 - Répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL

Pôles de services	Contribution Gouvernement du Québec	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution Totale
Centre-Ville	2 046 648 $	387 994 $	2 434 642 $
Centre-Est	1 233 542 $	233 849 $	1 467 391 $
Centre-Ouest	1 118 054 $	211 956 $	1 330 010 $
Est-de-l'Île	910 672 $	172 641 $	1 083 313 $
Ouest-de-l'Île	900 608 $	170 733 $	1 071 341 $
Grand Sud-Ouest	630 866 $	119 597 $	750 463 $
Total *	**6 840 391 $**	**1 296 770$**	**8 137 161 $**

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement aux sommes des colonnes car les montants ont été arrondis.

Le tableau 2 présente la contribution du Fonds FDT aux actions mises de l'avant dans le cadre des autres priorités d'interventions.

Tableau 2 - Contribution gouvernementale par priorité d'intervention (autre que celle attribuée à PME MTL)

Priorité d'interven-tion	Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé (FDT)	Contribution Totale	Emplois créés
8	Entente de financement temporaire	Concertation régionale de Montréal	239 726 $	239 726 $	0
8	Entente de délégation	Concertation régionale de Montréal	4 420 548 $	4 420 548 $	18
	TOTAL		**4 660 274 $**	**4 660 274 $**	**18**

4. Partage des actifs

La Ville avait également l'obligation de convenir de conventions de partage d'actifs avec les anciens organismes CLD/CDEC du territoire. Le tableau 3 présente les conventions de partage d'actifs conclues pour l'année 2017-2018.

Tableau 3 – Partage des actifs

Anciens CLD/CDEC	Somme récupérée dans le cadre de l'exercice de partage des actifs	Organisme réceptionnaire
CDEC Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	237 083 $	PME MTL Centre-Ville
CDEST	120 000 $	PME MTL Centre-Est
Total	**357 083 $**	

5. Bilan des activités : FDT et Fonds d'investissement PME MTL

FDT

En 2017-2018, le réseau PME MTL avait à son emploi 72 conseillers en accompagnement et en financement. Les services offerts auront permis d'accompagner 3 200 entreprises montréalaises au cours de l'exercice, une augmentation de près de 4 % par rapport au nombre d'entreprises accompagnées en 2017.

Tableau 4 – Entreprises accompagnées

	2017	2016	2015
Entreprises accompagnées	**3200**	**3 080**	**2 500**
À but lucratif existantes	**970**	990	900
À but lucratif en démarrage	**1835**	1 770	1 250
Économie sociale existante	**165**	120	150
Économie sociale en démarrage	**230**	200	200
Séances d'information	**140**	**120**	**60**
Entrepreneurs rencontrés	**1150**	1 063	435
Femmes	**51 %**	48 %	46 %
Immigrants	**39 %**	28 %	31 %
Jeunes de moins de 40 ans	**34 %**	31 %	nd

Le FDT aura également permis d'octroyer des subventions dans le cadre du Fonds Jeunes entreprises et du Fonds de développement de l'économie sociale.

Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS)

Le FDES a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises et de projets d'économie sociale dans toutes leurs phases (prédémarrage, démarrage, consolidation et expansion). Il vise également à soutenir l'émergence de projets novateurs qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises.

La réalisation de cette mission se fait dans une approche d'accompagnement des promoteurs et s'inscrit dans une perspective de développement de projets, d'entreprises et de compétences.

Tableau 5 – Fonds de développement de l'économie sociale

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2017	1 818 820 $	1 103 596 $	715 224 $	14 598 767 $	96	1037
2016	1 529 092 $	1 325 133 $	203 959 $	10 023 788 $	90	703
2015	992 565 $	946 499 $	46 066 $	10 415 486 $	76	618

Fonds Jeunes Entreprises (JE)

Le Fonds JE a pour objectif de créer et soutenir des entreprises viables en leur offrant une aide financière pour le démarrage, l'expansion ou la relève entrepreneuriale. Elle vise les entreprises ayant de zéro à cinq ans d'existence depuis le début de ses ventes.

Tableau 6 – Fonds Jeunes entreprises

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2017	1 990 000 $	1 568 758 $	421 242 $	38 992 422 $	193	1337
2016	1 012 000 $	914 500 $	97 500 $	29 272 275 $	96	675
2015	404 931 $	404 931 $	- $	5 070 825 $	44	173

Fonds d'investissement PME MTL – Ville de Montréal

Le Fonds d'investissement PME MTL (qui inclut les anciens FLI et les FLS) appartient à la Ville de Montréal et ne fait pas partie du FDT. Ce fonds d'investissement est géré par le réseau PME MTL.

La mission du Fonds PME MTL est d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le Fonds est un outil financier pouvant accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers. Il vise à :

- contribuer au développement économique du territoire des six pôles économiques montréalais;
- créer et soutenir des entreprises viables;
- soutenir le développement de l'emploi;
- financer le démarrage, l'expansion et l'acquisition d'entreprises;
- procurer un levier en faveur du financement des projets d'entreprises;
- permettre à une nouvelle entreprise de se positionner dans le marché du financement en complétant avec succès un premier financement avec une institution financière.

Pour l'année 2017-2018, le réseau PME MTL a consenti 11,1 M$ sous forme de prêts ou de garantie de prêts aux entrepreneurs montréalais, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente.

L'entente de partenariat intervenue en 2016-2017 entre Desjardins et le réseau PME MTL relative au déploiement du programme Créavenir sur le territoire de l'île de Montréal est toujours en vigueur. Ce partenariat financier vise à soutenir les jeunes entrepreneurs ayant moins de 35 ans. Le financement octroyé dans le cadre de Créavenir doit être jumelé à un prêt offert par le Fonds PME MTL. Il pourra être considéré comme une mise de fonds personnelle, facilitant ainsi l'accès à d'autres sources de financement. L'enveloppe disponible en 2017-2018, soit 180 000 $, a été octroyé à 18 entrepreneurs montréalais.

Tableau 7 – Financement octroyé, emplois créés et taux de survie des entreprises après 5 ans d'activité

	2017	2016	2015
Financement total	**14,6 M$**	**8,2 M$**	**5 M$**
Prêt	11,1 M$	6,3 M$	3,6 M$
Subventions (FDES – FJE)	3,3 M$	1,7 M$	1,4 M$
Créavenir	0,2 M$	0,2 M$	nd
Emplois créés	**1 350**	**1 100**	**+ de 900**

6. Bilan financier

Tableau 8 – Bilan financier du Fonds de développement des territoires pour l'exercice financier 2017-2018

Produits	Engagé	Versé	À verser
Contribution FDT	8 550 489 $	7 293 467 $	1 257 022 $
Contribution de l'Agglomération de Montréal	1 296 770 $	1 296 770 $	- $
Partage des actifs CLD	357 083 $	357 083 $	- $
Total - produits	**10 204 342 $**	**8 947 320 $**	**1 257 022 $**

Charges	Engagé	Versé	À verser
Priorité d'intervention - promotion et soutien à l'entrepreneuriat			
Aides financières aux entreprises / entrepreneurs *	**3 808 820 $**	**2 672 346 $**	**1 136 474 $**
Fonds d'économie sociale	1 818 820 $	1 103 596 $	715 224 $
Fonds Jeunes entreprises	1 990 000 $	1 568 750 $	421 250 $
Masse salariale PME MTL	**5 470 316 $**	**5 470 316 $**	**- $**
Salaires - conseillers	3 718 332 $	3 718 332 $	- $
Salaires - administration	1 751 984 $	1 751 984 $	- $
Dépenses d'administration admissibles	**1 823 151 $**	**1 823 151 $**	**- $**
Sous-total – charges	**7 293 467 $**	**7 293 467 $**	**- $**
Autres priorités d'intervention			
Total – autres priorités d'intervention	**4 660 274 $**	**1 225 000 $**	**3 435 274 $**
Concertation Montréal	239 726 $	239 726 $	- $
Concertation Montréal	4 420 548 $	985 274 $	3 435 274 $
Total – charges	**15 762 561 $**	**11 190 813 $**	**4 571 748 $**

* La liste des contrats de subventions versées aux entrepreneurs se retrouve à l'annexe 2.

ANNEXE 1

Poids de chacun des pôles de services de PME MTL selon 4 critères économiques (les 4c)

RÉSEAU PME MTL

POIDS DE CHACUN DES 6 PÔLES DE DÉVELOPPEMENT SELON 4 CRITÈRES ÉCONOMIQUES (LES 4C)

	Population active		Chômeurs		Emplois		Établissements		Moyenne des 4 critères
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Est-de-l'Île	147 340	15,0%	15 700	16,5%	111 445	9,7%	7 184	12,1%	**13,3 %**
Centre-Est	218 825	22,2%	22 160	23,3%	150 030	13,1%	8 060	13,6%	**18,0 %**
Centre-Ville	220 720	22,4%	21 565	22,6%	470 540	41,0%	19 961	33,6%	**29,9 %**
Centre-Ouest	139 690	14,2%	14 345	15,1%	194 945	17,0%	11 370	19,1%	**16,3 %**
Grand Sud-Ouest	110 410	11,2%	10 525	11,1%	76 075	6,6%	4 751	8,0%	**9,2 %**
Ouest-de-l'Île	147 875	15,0%	10 950	11,5%	143 525	12,5%	8 103	13,6%	**13,2 %**
Total	**984 860**	**100,0 %**	**95 245**	**100,0 %**	**1 146 560**	**100,0 %**	**59 429**	**100,0 %**	**100,0 %**

Sources : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 et Registre des emplacements, décembre 2015.
Compilation : Montréal en statistiques, Service du développement économique, Ville de Montréal.
16 mars 2017

ANNEXE 2

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional

Exercice financier du 1er janvier 2017 au 31 mars 2018

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Bois Public	acquisition d'équipement et de matériel	2017-2018	2018-2019	58 500 $	20 000 $	20 000 $	- $	5
Corporation de cinéma Station VU	acquisition d'équipement et de logiciels	2017-2018	2018-2019	53 630 $	27 000 $	21 600 $	5 400 $	6
Promotion Intervention en milieu ouvert	étude de faisabilité et de rentabilité	2017-2018	2018-2019	11 175 $	5 000 $	5 000 $	- $	13
VRAC Environnement	acquisition d'équipement et d'inventaire	2017-2018	2018-2019	50 000 $	12 000 $	12 000 $	- $	11
Lange Bleu	acquisition d'inventaire	2017-2018	2018-2019	51 000 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	4
Rond Point Café	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	89 810 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	5
L'Illusion Théâtre de marionnettes	suivi de la phase immobilisation	2017-2018	2018-2019	116 500 $	20 000 $	16 000 $	4 000 $	5
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga Maisonneuve	plan de commercialisation	2017-2018	2018-2019	10 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	22
InserTech Angus	relocalisation de l'organisme	2017-2018	2018-2019	500 000 $	50 000 $	40 000 $	10 000 $	28
Le Pas de la Rue	étude de faisabilité	2017-2018	2017-2018	10 200 $	4 185 $	3 348 $	837 $	13
Accès Escalade Montréal	acquisition d'équipements	2017-2018	2018-2019	885 000 $	30 000 $	- $	30 000 $	10
La Corporation du Cinéma Beaubien	améliorations locatives	2017-2018	2018-2019	561 850 $	40 000 $	32 000 $	8 000 $	0
Centre de ressources action communautaire Petite Patrie	ressources humaines	2017-2018	2018-2019	129 113 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	6
Société de développement Waverly	location équipement pour événements	2017-2018	2018-2019	41 883 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Musée pour enfants de Montréal	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	22 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	26
Le Comité	améliorations locatives - espaces partagés	2017-2018	2018-2019	44 000 $	10 000 $	8 000 $	2 000 $	4
ALTE	Bourse Parcours COOP	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	5 000 $	- $	0
Le Boulot vers….	soutien au marketing	2017-2018	2018-2019	25 000 $	12 000 $	9 600 $	2 400 $	9
Blitz Paradisio	soutien à la mise en place de l'espace travail	2017-2018	2018-2019	132 000 $	25 000 $	22 500 $	2 500 $	3
Projet SOL	mise en place de la concession	2017-2018	2018-2019	163 000 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	35
Vivre Saint-Michel en Santé	Bourse Concours ÉS FDESM	2017-2018	2017-2018	5 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	0
Cyclo Chrome	acquisition d'équipements	2017-2018	2018-2019	77 000 $	17 000 $	13 600 $	3 400 $	35
Bloc Sens Coop	Bourse Parcours COOP	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	5 000 $		0
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**3 036 661 $**	**395 185 $**	**308 148 $**	**87 037 $**	**244**

FONDS JEUNES ENTREPRISES	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ouest								
Musée de l'Imprimerie du Québec	relocalisation de l'organisme	2017-2018	2018-2019	59 500 $	20 000 $	20 000 $	- $	3
La Fourmi Verte	structures de récupératoin	2017-2018	2018-2019	95 000 $	29 000 $	23 200 $	5 800 $	13
Mon nouveau bercail	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	12 500 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	3
Les Serres du dos blanc	soutien au démarrage - infrastructures	2017-2018	2018-2019	496 000 $	80 000 $	24 000 $	56 000 $	13
Agripod	Bourse Concours	2017-2018	2017-2018	5 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	0
Quartier des générations	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	43 500 $	33 227 $	9 968 $	23 259 $	4
Musée de l'Imprimerie du Québec	relocalisation de l'organisme	2017-2018	2018-2019	76 092 $	29 530 $	- $	29 530 $	1
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**787 592 $**	**206 757 $**	**82 168 $**	**124 589 $**	**37**
PME MTL Centre-Ville								
Groupe Quartz	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	51 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	12
Machinerie des Arts	mise à jour site Web	2017-2018	2018-2019	30 500 $	5 000 $	5 000 $	- $	4
L'Espace Maker	améliorations locatives & acquisition d'équipements	2017-2018	2018-2019	155 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	5
Le Grand Costumier	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	50 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	8
Juristes à domicile	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	58 680 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Un Vélo Une Ville	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	70 800 $	15 000 $	15 000 $	- $	84
Pépinière & Collaborateurs	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	33 600 $	23 880 $	23 880 $	- $	50
Centre culturel Sainte-Brigide	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	21 250 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	0
Videographe	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	55 498 $	4 420 $	4 420 $	- $	8
Réseau Téléscope	développement de l'identité visuelle	2017-2018	2019-2020	10 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	5
ARPENT	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	30 800 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Les Foyers de la création	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	33 172 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
L'Auguste Théâtre	soutien à l'architecture scénique	2017-2018	2019-2020	35 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	54
La Semaine des arts	élaboration de la programmation	2017-2018	2018-2019	55 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Techno Culture	structuration de l'offre de services	2017-2018	2019-2020	33 831 $	15 000 $	14 000 $	1 000 $	3
Télé Goodness	élaboration du plan d'affaires	2017-2018	2019-2020	23 000 $	5 000 $	4 500 $	500 $	3
Coopérative de solidarité Temps Libre	aménagement de l'espace public	2017-2018	2019-2020	45 000 $	18 500 $	18 500 $	- $	2
La Pente à neige	plan marketing & aménagement du site	2017-2018	2019-2020	343 500 $	20 000 $	20 000 $	- $	7
Les Forges de Montréal	acquisition d'outils	2017-2018	2019-2020	25 679 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	2
Coop Évasion	soutien à l'obtention d'un agrément CQA	2018-2019	2019-2020	16 097 $	13 000 $	12 000 $	1 000 $	23
L'Enclume - Atelier de développement territoriel	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	34 471 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	6
Réseau Téléscope	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	43 000 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	3
Centre des musiciens du monde	soutien à la promotion des activités	2017-2018	2019-2020	122 852 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	4
Logiciels OrgBook	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	10 000 $	5 000 $	4 500 $	500 $	2
Communauté St-Urbain	soutien à la promotion des activités	2017-2018	2019-2020	78 000 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	1
Fondation Travail sans Frontière	soutien à la construction d'un bâtiment	2017-2018	2019-2020	315 232 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	20
Open North fasn Nord Ouvert	ressource humaine	2017-2018	2019-2020	25 475 $	15 000 $	15 000 $	- $	9

FONDS JEUNES ENTREPRISES	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Coop de solidarité des musiciens prof. du QC - LaGamme.mu	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	38 336 $	15 000 $	4 000 $	11 000 $	2
Culture Cibles	ressource humaine	2017-2018	2019-2020	56 000 $	20 000 $	17 000 $	3 000 $	2
Bureau de Prod	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	21 518 $	12 000 $	9 000 $	3 000 $	3
Ateliers créatifs de Montréal	ressource humaine	2017-2018	2019-2020	11 600 $	7 500 $	7 000 $	500 $	9
Arts & Tables du Québec	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	115 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	1
Centre de développement Yaldei Sharshuim	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	2 647 140 $	50 000 $	- $	50 000 $	99
La Pente à neige	aménagement du site - phase 2	2017-2018	2019-2020	20 000 $	20 000 $	20 000 $	- $	0
Radio Communautaire Francophone de Montréal CIBL 101.5	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	10 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	14
Dépôt alimentaire NDG	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	46 586 $	25 000 $	15 000 $	10 000 $	11
Casteliers	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	40 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
Castor & Pollux	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	20 305 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	5
Grand Montréal Comédie FEST	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	275 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	11
Le Grand Costumier	soutien à la consolidation	2017-2018	2019-2020	100 000 $	20 000 $	10 000 $	10 000 $	6
Réseau Koumbit	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	45 000 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	14
Naos Jeunesse	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	50 705 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
La Semaine des arts	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	110 000 $	25 000 $	22 000 $	3 000 $	10
Sentier Urbain	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	217 600 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	27
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**5 631 727 $**	**684 300 $**	**471 300 $**	**213 000 $**	**555**

PME MTL Est de l'Île

OSBEQ	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	51 120 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	1
Centre sportif Ludus	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	31 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6
Les Production qu'en dit Raton	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	48 625 $	20 000 $	20 000 $	0 $	16
Centre de formation Jean-Paul Lemay	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	260 000 $	20 000 $	15 000 $	5 000 $	11
Association récréotouristique de Montréal-Nord	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	17 699 $	7 500 $	- $	7 500 $	21
Coopérative de solidarité Est Wrk	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	240 000 $	12 000 $	- $	12 000 $	3
Coopérative de solidarité alimentaire Montréal-Est	soutien aux activités de transfert	2017-2018	2019-2020	1 205 500 $	22 500 $	12 500 $	10 000 $	20
Comptoir L'Exil	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	19 000 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	3
Société québécoise de spéléologie	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	57 200 $	40 000 $	32 000 $	8 000 $	4
Les Production qu'en dit Raton	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	34 000 $	17 200 $	17 200 $	0 $	
In Texto Jounal Nou	soutien à la conversion en OSBL	2017-2018	2019-2020	25 000 $	20 000 $	5 000 $	15 000 $	3
Impulsion Travail	développement des affaires	2017-2018	2019-2020	7 600 $	6 080 $	- $	6 080 $	15
Coop Scolaire Marie-Victorin	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	43 000 $	24 400 $	- $	24 400 $	8
Fédération québécoise de tennis	étude de faisabilité	2017-2018	2019-2020	13 525 $	7 500 $	- $	7 500 $	13
La Corporation de services professionnels fans CPEG Coop	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	46 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	8
Les Fourchettes de l'Espoir	acquisition de matériel roulant	2017-2018	2019-2020	66 400 $	35 000 $	- $	35 000 $	8
TOTAL - PME MTL Est de l'Île				**2 165 669 $**	**302 180 $**	**136 700 $**	**165 480 $**	**140**

FONDS JEUNES ENTREPRISES	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Grand Sud-Ouest								
MR-63	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	18 750 $	15 000 $	15 000 $	- $	4,0
Coopérative la Robine des Bois -Sans Taverne	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	20 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	7,0
La Pente à neige	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	214 000 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	16,0
Coopérative la Robine des Bois -Sans Taverne	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	404 000 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	
À notre mesure	Bourse Parcours Coop	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	5 000 $	- $	0,0
Atelier La Coulée	Bourse Parcours Coop	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	- $	5 000 $	0,0
Épicerie Le Détour	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	187 500 $	15 000 $	- $	15 000 $	2,0
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**844 250 $**	**85 000 $**	**60 000 $**	**25 000 $**	**29**
PME MTL Ouest de l'Île								
WIAIH	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	1 708 189 $	50 000 $	- $	50 000 $	3
Revitalisation Saint-Pierre	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	296 380 $	30 000 $	30 000 $	- $	2
Centre de loisirs Lachine	soutien à la consolidation	2017-2018	2019-2020	44 237 $	35 000 $	15 280 $	19 720 $	10
Centre Bienvenue Inc. - Bistro Culture	mise en place du bistro	2017-2018	2019-2020	15 498 $	12 398 $	- $	12 398 $	10
Clinique Connexion Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	58 564 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
Marché Sainte-Anne	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	10 000 $	8 000 $	- $	8 000 $	0
TOTAL - PME MTL Ouest de l'Île				**2 132 868 $**	**145 398 $**	**45 280 $**	**100 118 $**	**32**
GRAND TOTAL - Réseau PME MTL				**14 598 767 $**	**1 818 820 $**	**1 103 596 $**	**715 224 $**	**1 037**

FONDS JEUNES ENTREPRISES

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local

Exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Blanc de Gris Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	25 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
9217-6205 Québec Inc. fasn Fruiterie Rose Patrie	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	81 000 $	8 000 $	8 000 $	- $	4
PlaniSimple	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	71 000 $	6 000 $	6 000 $	- $	3
9245-1855 Québec Inc. fasn Gologic	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	100 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	15
NAAK Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	105 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
9276-9058 Québec Inc. fasn Le Far Breton	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	135 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	3
Avanaa Chocolats	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	40 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Contenants CANO Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	103 500 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
OMQ Inc. fasn On mange quoi là	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	76 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
9323-3266 Québec Inc. fasn Vitrerie Brunelle 1953	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	501 200 $	10 000 $	- $	10 000 $	28
H.O.R. International Inc. fasn Solhuma	relocalisation de l'entreprise	2017-2018	2018-2019	110 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	8
OnRègle.com - Bidsettel Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	235 000 $	10 000 $		10 000 $	4
Prairies	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	56 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Club Kombucha	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	70 000 $	6 000 $	6 000 $	- $	2
Spins Jeux & activations Inc.	acquisition d'équipement & d'inventaires	2017-2018	2018-2019	60 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
Saveurs Métisses Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	87 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Les Ri-Canneuses Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	90 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
9346-1095 Québec Inc. fasn B Side Medias	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	160 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
Stefanka Inc.	soutien à la commercialisation	2017-2018	2018-2019	205 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
Mont-Royal Parkas Inc.	soutien au développement de produits	2017-2018	2018-2019	121 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	2
Mouton No AR	Bourse Concours InnovEst	2017-2018	2017-2018	- $	5 000 $	5 000 $	- $	0
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**2 431 700 $**	**160 000 $**	**100 000 $**	**60 000 $**	**115**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ouest								
Pharmacie Benoît Picard	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
9347-7636 Québec Inc. fasn Portions	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
9345-8206 Québec Inc.	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Matletik Inc.	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Les Serres du dos blanc	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Technologies Nectar	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Sparkle	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Mango Software Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	4,0
9354-5473 Québec Inc. fasn Les Technologies LABR	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	282 928 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4,0
Technologies Nectar	soutien au développement du marché	2017-2018	2019-2020	125 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	2,0
Autour du Pot	acquisition d'équipement & matériel	2017-2018	2019-2020	230 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3,0
Royalty Licensing Inc. fasn Main & Local	acquisition d'inventaire	2017-2018	2019-2020	100 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	6,0
Technologies SteamOVaps Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6,0
Les Productions Alipix Inc. fasn Foodwise	relocalisation de l'entreprise	2017-2018	2019-2020	76 350 $	15 000 $	15 000 $	0 $	2,0
9352-6358 Québec Inc. fasn Unité 45	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	135 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	3,0
9356-8541 Québec Inc. fasn Vente MTL	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	41 400 $	5 000 $	5 000 $	0 $	2,0
Orabel	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	97 500 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3,0
Faucon Composite Inc.	acquisition d'équipement & matériel	2017-2018	2019-2020	90 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	8,0
Signature Matériel Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	350 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	2,0
Vielux Design International Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	64 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	8,0
Studio Trébuchet Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	135 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6,0
Les Aliments Oh Là Là !	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	23 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	2,0
9343-6046 Québec Inc. fasn Cold Pressed	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	50 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6,0
Sevansyl Foods	soutien au démarragw	2017-2018	2019-2020	- $	15 000 $	15 000 $	0 $	0,0
Luxia Kombucha	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	230 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	11,0
Abdelhak Fahran fasn Salon Atlas	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	40 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	1,0
9295-7182 QC Inc. fasn NanoGrande	soutien au développement de produits	2017-2018	2019-2020	510 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	7,0
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**2 820 178 $**	**247 000 $**	**237 000 $**	**10 000 $**	**86**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ville								
Éditions Plurielles Inc.	rachat de marques	2017-2018	2019-2020	51 900 $	10 000 $	10 000 $	- $	
9328-3190 Québec Inc. fasn Ledlife Lighting	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	115 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Coufund Inc.	développement des affaires	2017-2018	2019-2020	240 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Axwell Management Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	55 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
EbCard Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	105 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Ecosystèmes alimentaires urbains Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	78 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
9338-8924 Québec Inc. fasn Groupe Bridgr	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	60 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Groupe Weetab fasn Crema	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	95 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
HoptimizeMe inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	38 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les Ateliers Kit Focus Inc.	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	15 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
94167882 Canada Inc. fasn Mathins	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	35 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Studio Casa Rara Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	40 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Dyze Design Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	130 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
9346-8999 Québec Inc. fasn Vision Intelligente Fovemind	développement de produits	2017-2018	2019-2020	65 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Laboratoire Médialpha Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les technologies informatiques Fourwaves Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	47 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Solutions Moving Waldo Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	200 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
OVA Gestion Conseil	acquisition d'équipement & de matériel	2017-2018	2019-2020	423 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Technologies Flinks Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	390 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les technologies Treater Inc.	marketing & acquisition de brevets	2017-2018	2019-2020	83 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Réclamations Vol en retard Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	310 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Covalent Media Inc.	soutien à la promotion	2017-2018	2019-2020	350 210 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Société Truemeet Inc.	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	44 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
We Go Trade Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	495 021 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Les Solutions soutenables Renewz Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	440 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Bref Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	30 000 $	6 000 $	6 000 $	- $	
Dfuse Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	90 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Club Baltic Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	40 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Consultant Montréal 5 @ 7	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	405 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	
Elixir Marketing Olfactif Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	84 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
E-Panneur On line groceries Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	170 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Erudite science Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	134 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Groupe Soul City Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	217 000 $	7 000 $	7 000 $	- $	
9326-8472 Québec Inc. fasn Jarre	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	55 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les Vélos musicaux	développement de produits	2017-2018	2019-2020	45 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Partenaires de solutions Hitek	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	19 300 $	15 000 $	15 000 $	- $	
PopUp Camp Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	88 250 $	15 000 $	15 000 $	- $	

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Portail Immobilier Listyourplace.ca Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	35 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
Senswear Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	115 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Société Startl Us Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	71 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	14
Les Solutions Keenoa Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	37 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Studios Zikwave Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	72 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Valrec Environnement Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	21 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Who am I ID products Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	265 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Solutions MobySpot Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	59 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
Académie Hox Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	275 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Solutions Helpr Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	87 000 $	7 500 $	- $	7 500 $	3
Blitz Tutorat 4.0 Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	155 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	35
Électronique Bluewave Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	405 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Recherche & Développement RED Pomme Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	330 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	7
10282260 Canada Inc. fasn R-Data	soutien à la précommercialisation	2017-2018	2019-2020	71 300 $	10 000 $	10 000 $	- $	4
SociVolta Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	975 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
9464336 Canada Inc. fasn ARIA	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	42 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	7
Les Soins Wise Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	347 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Technologies Aperium Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	185 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Hyasynth Biologicals Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	1 169 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	15
10178861 Canada Inc. fasn Volyse	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	45 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	14
9681612 Canada Inc. fasn Solutions Dorkmesh	développement de produits	2017-2018	2019-2020	89 100 $	10 000 $	10 000 $	- $	7
Technologies Managram Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	45 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
Autonom Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	52 500 $	10 000 $	10 000 $	- $	4
Espace L. Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	65 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Les Studios Muxmo Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	51 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	4
Matagora Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	95 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Bambou Spaces Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	129 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Reyjin Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	166 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
Stay22 Technologies Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	1 055 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	12
Age of Minds Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	635 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	14
Contrôle Web Inc.	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	215 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Les Entreprises Cold Chain Science	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	165 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	7
Woff World Gifts Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	170 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	11
Pelcro Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	84 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Adèle Innovations Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	1 660 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	108
Divertissements en continu Inc. - On going entertainement	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	175 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
MIMS fasn Mes machines intelligentes - My intelligent machines	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	1 185 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Solutions Nextal Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	92 500 $	7 500 $	- $	7 500 $	7
Vet Xtra Santé animale Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	55 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	8
Solutions Myiot Canada Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	160 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	9

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Café Distau Inc.	soutien à la relève /acquisition	2017-2018	2019-2020	250 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	5
Rêve en confort Inc.	acquisition d'inventaire	2017-2018	2019-2020	80 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	3
9319-4322 Québec Inc. fasn Pub Brewskey	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	1 249 887 $	10 000 $	- $	10 000 $	33
Central Study	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	20
10642541 Canada Inc. fasn Mentorat pour tous	d.veloppement technologique	2017-2018	2019-2020	150 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	6
Oxillia Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	140 500 $	10 000 $	- $	10 000 $	5
Reso People Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	123 500 $	15 000 $	- $	15 000 $	2
CREACO Inc.	optimisation du site Web	2017-2018	2019-2020	30 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	2
Gestion d'actifs Golden Square Mile Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	313 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
Groupe EneSens Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	142 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	3
William J. Walter Saucissier	soutien à la relève /acquisition	2017-2018	2019-2020	150 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	6
Entreprises variées (8)	Bourses Concours Défi PME MTL	2017-2018	2018-2019	- $	8 000 $	8 000 $	- $	0
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**19 257 468 $**	**1 101 000 $**	**901 000 $**	**200 000 $**	**799**

PME MTL Est de l'Île

Neuromatrix	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	460 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	4
Ultimate Pression	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	150 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	2
8407983 Canada fasn L.S. Cream Liqueur	soutien à la commercialisation	2017-2018	2017-2018	37 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
La Mexicoise Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	22 000 $	11 000 $	11 000 $	- $	2
Jus Loop Inc.	achat d'équipement	2017-2018	2019-2020	460 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	16
Platidécoverre Inc.	soutien à la relève / acquisition	2017-2018	2019-2020	207 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	29
Clajan	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	36 750 $	7 500 $	3 750 $	3 750 $	2
Agence Beecom	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	31 250 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
9437924 Canada Inc. fasn Ô'Plant Fermes Genésium	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	88 550 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Usinage MTL Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	37 500 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Les délices du papatissier	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	67 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
La Petite Popote Inc. fasn Xarom Traiteur	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	41 250 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Multiforme Métal Inc.	soutien à la relève / acquisition	2017-2018	2019-2020	3 695 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	15
Urnes Sérénité Inc.	acquisition d'équipement & d'inventaire	2017-2018	2019-2020	105 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	3
Club de karaté François Persico Inc. fasn Metropolis Karaté	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	140 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Agent Gourmand	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	175 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	6
Technologies propres Bio-Rad Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	212 589 $	7 500 $	- $	7 500 $	9
Café Pino Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	142 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	8
9343-6293 Québec Inc. fasn Spytronic	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	132 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	14
9330-3329 Québec Inc. fasn Trattoria Del Sud	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	47 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	6
Casserole Kréole	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	20 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Maison des saveurs de la Méditerranée Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	40 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Panini 76	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	87 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	12
La Mexicoise Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	9 000 $	4 000 $	4 000 $	- $	

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Boîte de réception	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	11 876 $	3 000 $	3 000 $	- $	7
Librairie Racines	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	15 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	7
IciMtl Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	15 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	4
Lingerie Love & Beyond	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	9 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	3
Service de maintenance M3	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	53 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Vézina Conception & Fabrication Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	118 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Extension Velum Concept	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	70 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Laboratoire orthopédique Alfaro Fortier Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	19 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
Nettoyeur pricincial de conduits d'air Inc.	soutien à la relève / acquisition	2017-2018	2019-2020	1 157 500 $	7 500 $	- $	7 500 $	23
9305-2355 Québec Inc. fasn Groupe Securi Check	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	145 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
Unik Industries Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	180 000 $	7 500 $	- $	7 500 $	11
Solutions EWL Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	130 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	2
Gestion Spératest Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	1 030 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	20
TOTAL - PME MTL Est de l'Île				**9 399 265 $**	**317 000 $**	**255 750 $**	**61 250 $**	**256**

PME MTL Grand Sud-Ouest

9329-6358 Québec Inc. fasn Move Protéines	acquisition d'inventaire	2017-2018	2019-2020	225 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
9943124 Canada Inc. fasn Lockbird	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	123 500 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	9
Microbrasserie 4 Origines	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	950 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Innov2Learn	acquisition d'équipement & d'inventaire	2017-2018	2019-2020	206 611 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
Sigma Energy Storage	acquisition de brevets	2017-2018	2019-2020	540 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	13
Ergonofis	refonte du site Web	2017-2018	2019-2020	321 700 $	10 000 $	10 000 $	- $	9
Mérinio	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	246 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	12
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**2 612 811 $**	**75 000 $**	**45 000 $**	**30 000 $**	**64**

PME MTL Ouest de l'Île

Infoshow Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	415 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	5
M.S. Global Logics	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	615 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	0
My Seat Media	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	515 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	0
Transformer Table Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	165 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	8
Brasserie Luxe	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	546 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	4
XYPPER Software	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	215 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	8
TOTAL - PME MTL Ouest de l'Île				**2 471 000 $**	**90 000 $**	**30 000 $**	**60 000 $**	**25**

GRAND TOTAL - Réseau PME MTL				**38 992 422 $**	**1 990 000 $**	**1 568 750 $**	**421 250 $**	**1 345**

CE : 30.014

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187497004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002, afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit du 14 juillet au 6 septembre 2018 pour le Jardin botanique et l'Insectarium et du 14 juillet au 31 décembre 2018 pour le Planétarium Rio Tinto Alcan.

Il est recommandé :

- d'édicter une ordonnance en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002, afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit du 14 juillet au 6 septembre 2018 pour le Jardin botanique et l'Insectarium et du 14 juillet au 31 décembre 2018 pour le Planétarium Rio Tinto Alcan.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-06-04 08:36

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187497004**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002, afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit du 14 juillet au 6 septembre 2018 pour le Jardin botanique et l'Insectarium et du 14 juillet au 31 décembre 2018 pour le Planétarium Rio Tinto Alcan.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2002, des laissez-passer de l'Espace pour la vie Montréal sont offerts dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui se déroule à la mi-mai de chaque année. En collaborant à cette activité depuis plus de 16 ans, la Ville de Montréal cherche à rejoindre des familles à faible revenu qui n'ont pas les moyens de défrayer les coûts d'une entrée dans un de ces établissements : Biodôme, Jardin botanique et Insectarium ou Planétarium Rio Tinto Alcan.
En 2014, à la suite de l'analyse du taux d'utilisation des laissez-passer, le nombre de gratuités offertes a été diminué de moitié passant de 18 000 à 9 000. Ainsi, en 2015, ces 9 000 laissez-passer ont été acheminés aux 19 arrondissements afin qu'ils soient remis aux divers organismes œuvrant auprès des familles défavorisées. Ces gratuités ont permis à 15 127 personnes, adultes et enfants, de visiter l'installation de leur choix d'Espace pour la vie. Le taux d'utilisation pour l'édition 2015 était de 39 %.

Afin d'optimiser les résultats attendus en 2016, les modifications mineures suivantes ont été apportées :

- légère diminution du nombre de laissez-passer distribué dans les arrondissements, soit 8 500 au lieu de 9 000;
- distribution de 500 gratuités au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) afin de supporter des projets inter-arrondissements ou régionaux et répondre à des besoins supplémentaires des arrondissements;
- distribution aux organismes œuvrant auprès des personnes aînées afin de favoriser les sorties intergénérationnelles.

En 2017, la Ville a convenu d'appliquer à nouveau ces modifications. Au total, 3 880 laissez-passer ont été utilisés, ce qui a permis à 14 676 personnes, adultes, enfants et personnes aînées de visiter les installations de leur choix. Le taux d'utilisation pour cette édition correspond à 43%, une légère hausse par rapport au taux de 2016 (41%). Par ailleurs,

compte tenu de la présence considérable de nouveaux arrivants, dont 1471 familles de réfugiés syriens à Montréal, il était recommandé aux arrondissements d'accorder une attention particulière aux organismes œuvrant auprès de ceux-ci.

Dans le cadre de l'édition 2018, la Ville conservera le même procédé de distribution que 2017. Toutefois, les indicateurs sur lesquels repose la répartition des laissez-passer en arrondissement seront mis à jour à partir des données du Recensement de 2016 produits par Statistique Canada. Depuis 2002, les laissez-passer sont répartis en fonction de deux indicateurs : le taux de familles avec enfants (données 2006) et le nombre d'enfants vivant dans une famille prestataire de l'assistance-emploi (données 2010). Cette année, ils seront répartis selon les trois indicateurs suivants :

1. Familles avec enfants (2016)
2. Moins de 18 ans à faible revenu fondé sur la Mesure de faible revenu après impôt (2015)
3. Enfants de 0 à 19 ans (2016)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1088 du 14 juin 2017
Édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), (16-065), l'ordonnance no 7 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements d'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit : du 15 juillet au 31 décembre 2017, pour le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composée au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

CE16 1013 du 8 juin 2016
Édicter, en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements d'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : du 15 juillet au 31 décembre 2016, pour le Jardin botanique et l'Insectarium ou le Planétarium Rio Tinto Alcan et du 15 juillet au 5 septembre 2016 pour le Biodôme, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composée au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

CE15 1118 du 3 juin 2015
Édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044), l'ordonnance no 6 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit : le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

DESCRIPTION

Au total, 9000 laissez-passer seront distribués, dont 8 500 aux 19 arrondissements et 500 au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), selon le tableau de répartition qui se trouve en pièce jointe. Ceux-ci seront responsables, cette année encore, de remettre les laissez-passer aux organismes desservant les familles, incluant les personnes aînées, de

leur territoire. Un suivi sera réalisé à la fin de l'activité et un rapport sera produit au printemps 2019.

Validité du laissez-passer 2018

Le laissez-passer 2018 donnera accès au Jardin botanique et à l'Insectarium du 14 juillet au 6 septembre 2018 ainsi qu'au Planétarium Rio Tinto Alcan pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2018. Le Biodôme est présentement fermé pour des travaux de rénovation majeurs. La réouverture de l'établissement est prévue à l'été 2019.

Des directives de base seront inscrites sur le laissez-passer, à savoir :

- le laissez-passer est valide pour une visite par famille dans un établissement de son choix;
- une famille est composée au maximum de deux adultes et de trois enfants, âgés de moins de 18 ans;
- les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par un ou deux adultes;
- un adulte ne peut accompagner plus de trois enfants, âgés de moins de 18 ans;
- les laissez-passer ne peuvent être utilisés par des camps de jour ou autres groupes composés d'une majorité d'enfants avec quelques adultes accompagnateurs.

Outil de communication

Un aide-mémoire visant à transmettre des informations utiles sera remis aux organismes. Ce document contient des informations telles que les heures d'ouverture, l'identification d'espaces réservés pour manger un lunch, la possibilité d'organiser une visite de groupe composé de familles et un rappel en lien avec la gratuité du transport en commun pour les enfants accompagnés d'un adulte le week-end et les jours fériés.

Reddition de compte

Chaque laissez-passer est muni d'un code-barre permettant la réalisation d'une reddition de compte au terme de cette activité.

JUSTIFICATION

Par l'envoi de ces gratuités, la Ville de Montréal rend accessibles des installations municipales à une population ciblée qui, en temps normal, ne peut se permettre ce genre de sortie en famille. Les 500 laissez-passer, distribués par le Service de la diversité sociale et des sports, permettront de répondre à des demandes supplémentaires formulées par les arrondissements et les organismes régionaux œuvrant auprès de familles, de jeunes ou de personnes aînées en situation de vulnérabilité financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'impact financier en lien avec cette activité est minime puisque la clientèle visée n'utilise pas les services de l'Espace pour la vie Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution, les familles visées ne pourraient avoir accès aux installations d'Espace pour la vie Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre d'accompagnement signée par la mairesse de Montréal sera acheminée à tous les organismes recevant des gratuités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation
Les laissez-passer seront acheminés aux arrondissements dès la signature de la résolution. Ces derniers les transmettront aux organismes qu'ils auront préalablement sélectionnés à la mi-juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale LOISELLE, Service de l'Espace pour la vie
Charles-Mathieu BRUNELLE, Service de l'Espace pour la vie
Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD, Direction générale

Lecture :

Chantale LOISELLE, 28 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise-Michel LAURENCE
conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-6354
Télécop. : 514

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Tommy KULCZYK
chef de section - commissaire a l'enfance

Tél : 514 872-7013
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-06-01

Semaine québécoise des familles 2017

Utilisation des laissez-passer Espace pour la vie

Arrondissements	Quantité distribuée	Numéros débutant par*	Numéros finissant par*	Nombre de laissez-passer utilisés	Nombre de personnes	% utilisation
Ahuntsic-Cartierville	**388**	55967	56354	181	713	47%
Anjou	**217**	56355	56571	89	353	41%
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**613**	56572	57184	335	1301	55%
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**28**	57185	57212	8	32	29%
Lachine	**379**	57213	57591	170	595	45%
LaSalle	**298**	57592	57889	79	298	27%
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1660**	57890	59549	721	2605	43%
Montréal-Nord	**253**	59550	59802	100	399	40%
Outremont	**118**	59803	59920	23	88	19%
Pierrefonds-Roxboro	**91**	59921	60011	27	99	30%
Le Plateau-Mont-Royal	**442**	60012	60453	199	740	45%
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**352**	60454	60805	137	510	39%
Rosemont–La Petite-Patrie	**721**	60806	61526	309	1103	43%
Saint-Laurent	**487**	61527	62013	254	1034	52%
Saint-Léonard	**496**	62014	62509	252	1003	51%
Le Sud-Ouest	**523**	62510	63032	245	955	47%
Verdun	**442**	63033	63474	184	722	42%
Ville-Marie	**523**	63475	63997	218	815	42%
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**469**	63998	64466	196	746	42%
Service de la diversité sociale et des sports	**500**	64467	64966	153	565	31%
Total	**9000**			**3880**	**14676**	**43%**

Semaine québécoise des familles 2017

	Nombre de visites			Nombre de laissez-passer
	Total	**Enfants**	**Adultes**	
Jardin botanique / Insectarium	5052	2402	2650	1322
Biodôme	7261	3524	3737	1878
Planétarium	2363	1101	1262	691
Total	**14676**	**7027**	**7649**	**3891**

Nombre de laissez-passer distribués	9000
% utilisation	43%
Nombre de personnes par laissez-passer	3.8

PROPOSITION DE RÉPARTITION 2018 - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

Arrondissements et SDSS	Distribution 2017	Utilisés en 2017	% utilisé en 2017	Recommandation Distribution 2018 *
Ahuntsic-Cartierville	**388**	181	47%	**707**
Anjou	**217**	89	41%	**219**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**613**	335	55%	**894**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**28**	8	29%	**84**
Lachine	**379**	170	45%	**232**
LaSalle	**298**	79	27%	**406**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1660**	721	43%	**596**
Montréal-Nord	**253**	100	40%	**556**
Outremont	**118**	23	19%	**124**
Pierrefonds-Roxboro	**91**	27	30%	**381**
Le Plateau-Mont-Royal	**442**	199	45%	**309**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**352**	137	39%	**519**
Rosemont–La Petite-Patrie	**721**	309	43%	**543**
Saint-Laurent	**487**	254	52%	**629**
Saint-Léonard	**496**	252	51%	**502**
Le Sud-Ouest	**523**	245	47%	**394**
Verdun	**442**	184	42%	**302**
Ville-Marie	**523**	218	42%	**267**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**469**	196	42%	**836**
Service de la diversité sociale et des sports	**500**	153	31%	**500**
Total	**9000**	**3 880**	**43.0%**	**9000**

NOUVELLE RÉPARTITION - ÉDITION 2018

* La répartition des billets pour l'année 2017 repose sur les trois indicateurs suivants :

1- Famille avec enfants (2016)

2- Moins de 18 ans à faible revenu fondé sur le Mesure de faible revenu après impôt (2015)

3- Enfants 0-19 ans (2016)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187497004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002, afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit du 14 juillet au 6 septembre 2018 pour le Jardin botanique et l'Insectarium et du 14 juillet au 31 décembre 2018 pour le Planétarium Rio Tinto Alcan.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1187497004 - Gratuité Espace Vie Semaine Familles VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018), (18-002)
(Article 118)

ORDONNANCE ADOPTÉE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – ACCÈS GRATUIT AU JARDIN BOTANIQUE ET À L'INSECTARIUM AINSI QU'AU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN

À la séance du _____ 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès au Jardin Botanique et à l'Insectarium, du 14 juillet au 6 septembre 2018 et au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 14 juillet au 31 décembre 2018 est autorisé à titre gratuit, pour les familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, à raison d'une seule visite par famille dans l'une de ces deux institutions de l'Espace pour la vie. Une famille est composée au maximum de deux adultes et de trois enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

_____

GDD1187497004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1181179007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Avenue du Mont-Royal ».

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu de l'article 4 du du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15 -082), l'ordonnance désignant le secteur « Avenue du Mont-Royal » aux fins de l'application du règlement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-01 16:41

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181179007**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Avenue du Mont-Royal ».

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), ci-après le PR@M-Commerce, prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.
Le 29 novembre 2017, le comité exécutif annonçait que trois secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal (SDC) figure parmi ceux-ci. La SDC a présenté une demande relative à une application du programme sur l'avenue du Mont-Royal Est Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue D'Iberville.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Avenue du Mont-Royal » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Commerce. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1898 (29 novembre 2017) : obtenir un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Commerce dans les secteurs de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles et de la SDC Promenade Fleury.
CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

L'approbation de l'ordonnance rendra le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Avenue du Mont-Royal » à compter du 1er juillet 2018.
Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Avenue du Mont-Royal » à compter du 1er juillet 2018 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et de la SDC.
Par les travaux réalisés et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. L'application du PR@M-Commerce permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la diversification de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la SDC;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidants de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération car il vient appuyer les actions locales en matière de développement économique, telles que précisées au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Aussi, puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance fera en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) ne pourra pas être applicable au secteur « Avenue du Mont-Royal » à compter du 1er juillet 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Avenue du Mont-Royal » à compter du 1er juillet 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François-Xavier TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-29

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2018-06-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181179007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Avenue du Mont-Royal ».

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1181179007 - Ordonnance Mont-Royal.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-01

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES À LA REVITALISATION DES RUES COMMERÇANTES (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL-COMMERCE) (RCG 15-082) (Article 4)

ORDONNANCE ÉMISE AFIN DE DÉSIGNER LE SECTEUR « AVENUE DU MONT-ROYAL » AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

À la séance du _____ 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) s'applique au secteur « Avenue du Mont-Royal », identifié à l'annexe A, à compter du 1er juillet 2018.

ANNEXE A
PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « AVENUE DU MONT-ROYAL »

_____

GDD 1181179007

ANNEXE A

PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « AVENUE DU MONT-ROYAL »

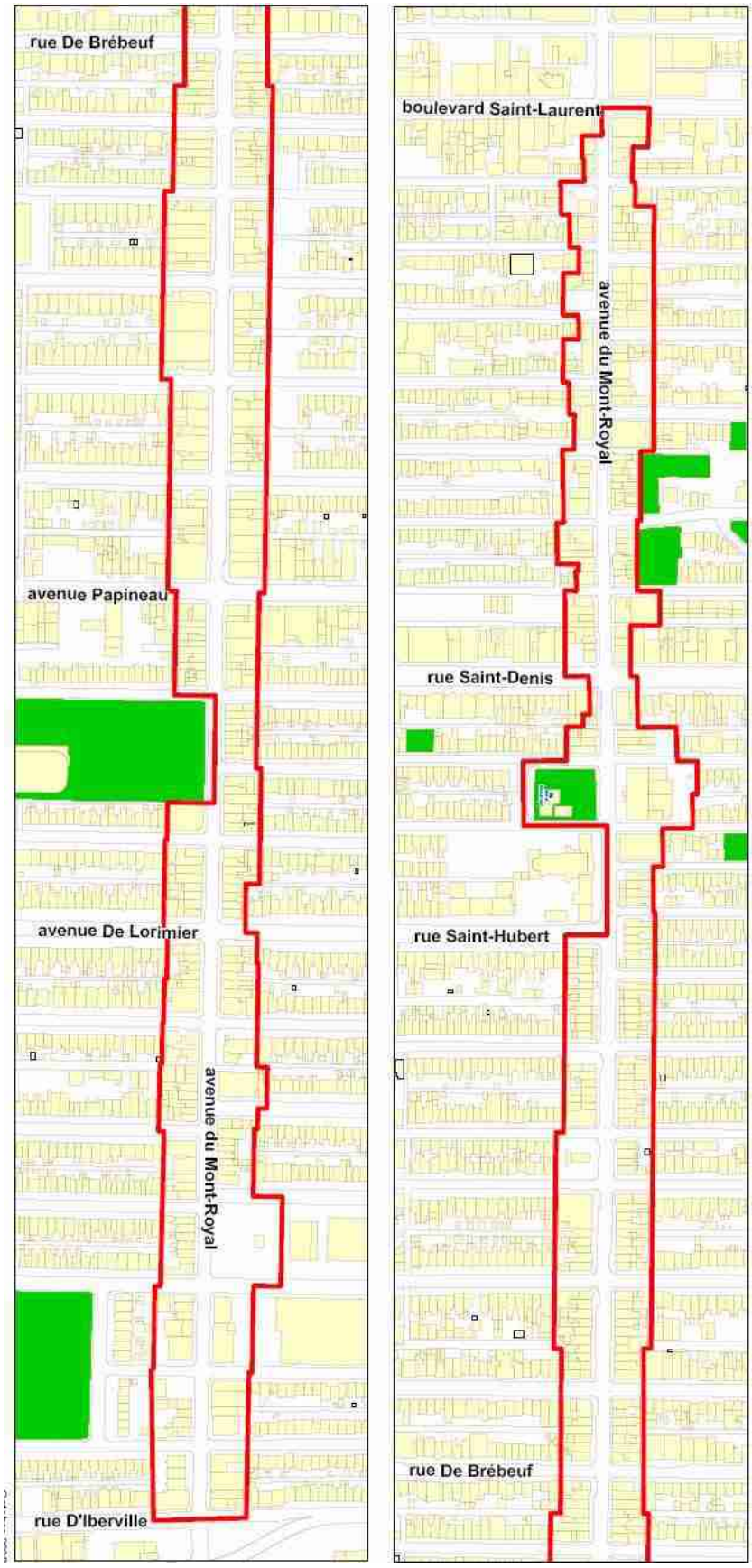
rue De Brébeuf
avenue Papineau
avenue De Lorimier
avenue du Mont-Royal
rue D'Iberville
boulevard Saint-Laurent
avenue du Mont-Royal
rue Saint-Denis
rue Saint-Hubert
rue De Brébeuf

CE : 40.003

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.004

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1176918001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) pour la création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (Catégorie Zone centrale - Haute densité), des loyers afférents, et la majoration des coûts maximaux admissibles pour les projets de volet 1, 2 et 3.

Il est recommandé :

1. d'édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-10 2)* pour la majoration des coûts maximaux admissibles des projets de volet 1, 2 et 3.

2. d'édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal)(02-102)* pour la création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (Catégorie Zone centrale - Haute densité) et des loyers afférents.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-04 15:29

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176918001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) pour la création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (Catégorie Zone centrale - Haute densité), des loyers afférents, et la majoration des coûts maximaux admissibles pour les projets de volet 1, 2 et 3.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé, le 8 décembre 2016, une entente-cadre intitulée « *Réflexe Montréal - Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole ».* Cette entente prévoit notamment que la Société d'habitation du Québec (SHQ) transférera à la Ville les responsabilités et budgets relatifs au développement de l'habitation.
Le premier élément de mise en œuvre des nouveaux pouvoirs issus de cette entente a été de réviser l'actuel programme AccèsLogis Québec pour en faire un programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif davantage adapté au contexte de la métropole.

Cette révision s'est traduite par le *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)* adopté par le conseil d'agglomération le 14 décembre 2017 (CG17 0572) et entré en vigueur le 23 avril 2018 à la publication de l'ordonnance du CE du 18 avril (No 18 0684), créant le nouveau Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif.

Le présent sommaire vise à compléter ce nouveau programme, avec l'ajout, par ordonnance, d'une catégorie de coûts maximaux admissibles (CMA) et des loyers afférents,

afin d'assurer la viabilité de projets de haute densité situés dans des secteurs centraux. Il vise également à majorer les coûts maximaux admissibles des projets des volets 1, 2 et 3 afin de tenir compte des hausses récentes des taux d'intérêt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0531 – 20 juin 2002 (1020644008). Adoption du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102).
CM02 0587 – 19 août 2002 (1020630004). Approbation du projet de convention entre la SHQ et la Ville de Montréal visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.
CM04 0125 – 23 février 2004 (1033227002). Adoption de modifications au règlement 02 -102 pour permettre la bonification des subventions.
CG16 0437 – 22 juin 2016 (1160696001). Adoption du plan Montréal durable 2016-2020.
CG16 0588 - 27 octobre 2016 (1166692003). Adoption de modifications au règlement 02 -102 afin de faciliter la mise en oeuvre de politiques municipales et la réalisation d'objectifs énoncés lors d'exercices de planification urbaine.
CG17 0509 - 28 septembre 2017 (1170634001). Avis de motion et présentation - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.
CG17 0572 - 14 décembre 2017 (1170634001). Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable*
CG17 0502 - Mars 2018 (1170640001). Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en œuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole. (Adoption à l'unanimité).
CE18 0488 - 28 mars 2018 (118 0640002) - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une subvention de 22 182 000 $ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec
CG18 0182 - 29 mars 2018 (118 0640001) - Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole
CE18 0684 - **18 avril 2018** - Ordonnance no 1 établissant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (AccèsLogis Montréal)

DESCRIPTION

Le présent sommaire propose d'édicter une ordonnance en vertu de l'article 23 du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) 02-102* (ci-après le « Règlement 02-102 »), afin de :
- ajouter, dans le cadre du *Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif,* une nouvelle catégorie de coûts maximums admissibles (CMA) pour les projets de haute densité situés en zone centrale;

- proposer des loyers médians du marché pour cette nouvelle catégorie;

- majorer les CMA des volets 1 (6 étages et moins et 7 étages et plus), 2 et 3, afin de tenir

compte de la hausse récente des taux d'intérêt qui a un impact direct sur la viabilité des projets.

Nouvelle catégorie de CMA pour les projets de haute densité situés en zone centrale

Les projets admissibles à cette catégorie de CMA doivent :

· être situés dans le secteur central tel qu'identifié sur la carte qui se trouve en pièce jointe;
· avoir un ratio de superficie brute des étages / superficie du terrain minimal de 10. La superficie brute inclut celle des stationnements intérieurs.

Le tableau suivant indique les coûts maximum prévus dans cette nouvelle catégorie.

Typologie	**CMA Catégorie Zone centrale - Haute densité**
Studio	139 591 $
1 chambre à coucher	178 201 $
2 chambres à coucher	225 721 $
3 chambres à coucher	282 152 $
4 chambres à coucher	320 762 $
5 chambres à coucher	362 342 $

Loyers médians du marché pour la nouvelle catégorie de CMA haute densité située en zone centrale

Les projets volet 1 réalisés avec les nouveaux CMA Central Haute Densité comportent les niveaux de loyers médians du marché (avec services) suivants :

Volet	Chambre	Studio	1 c.c.	2 c.c.	3 c.c.	4 c.c.	5 c.c.
1	424 $	649 $	865 $	991 $	1125 $	1451 $	1 570 $

Majoration des CMA pour les projets des volets 1, 2 et 3

Les CMA retenus pour les projets de volet 1, 2 et 3 sont les suivants :

Typologie	**CMA Volet 1 6 étages et moins**	**CMA Volet 1 7 étages et plus**	**CMA Volet 2 et 3**
Chambres	-	-	155 594 $
Studio	107 647 $	115 807 $	162 941 $
1 chambre à coucher	137 422 $	147 839 $	190 180 $
2 chambres à coucher	174 067 $	187 263 $	222 075 $
3 chambres à coucher	217 584 $	234 079 $	244 879 $
4 chambres à coucher	247 359 $	266 110 $	269 367 $
5 chambres à coucher	279 424 $	300 606 $	-

Le tableau en pièce jointe présente une comparaison des CMA déjà adoptés avec les deux nouvelles grilles de CMA (CMA Catégorie Zone centrale - Haute densité, et CMA majorés).

JUSTIFICATION

Une analyse récente des données provenant des coûts de réalisation de projets de logements sociaux et communautaires de 7 étages et plus, construits depuis 2011, démontre le besoin de compenser pour les coûts de terrains élevés de la zone centrale, tout en maximisant le potentiel de densité du terrain, ce qui permet la construction de davantage de logements sociaux. Les CMA et les loyers pour la catégorie Zone centrale - Haute densité reflètent donc les coûts correspondant à ces valeurs de terrain et aux exigences de construction liées à la densité.

Par ailleurs, l'augmentation récente des taux d'intérêt crée des risques de viabilité pour les projets de volet 1, 2 et 3, car les CMA présentés il y a un an ont été calculés pour un taux d'intérêt de 3 %. Les nouveaux CMA proposés ont été calculés en tenant compte d'un taux d'intérêt de 4,5 %. Il s'agit donc d'une mise à jour des paramètres du programme par ordonnance et ce tel que permis par le règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en œuvre du *Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif* requiert un budget de revenus et de dépenses équivalant aux sommes cumulées en provenance de la SHQ et de la CMM. Le transfert budgétaire de la SHQ pour 2017-2018 représente un budget d'engagement de 74,6 M$ annuellement qui, combiné aux apports municipaux (remboursés par la CMM) devrait permettre à terme l'atteinte d'un objectif annuel de 820 unités de logements sociaux et communautaires au moment où le rythme de livraison maximum sera atteint (2020).
La création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (CMA) augmente les subventions allouées aux projets sociaux et communautaires de haute densité situés dans des secteurs centraux.
Parallèlement, les CMA des volets 1, 2 et 3 augmentent les montants de subvention pour ces mêmes projets.

Ces deux mesures n'auront pas d'incidence budgétaire car l'enveloppe budgétaire globale demeure la même. Une augmentation du montant des subventions pourrait réduire le nombre d'unités de logements sociaux et communautaires produits dans le cadre d'AccèsLogis Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de logements sociaux participe de façon significative à l'amélioration de l'offre résidentielle à Montréal, soit par l'ajout de nouvelles unités pour répondre aux besoins non comblés, soit par des projets de rénovation d'immeubles existants qui consolident le cadre bâti, notamment dans les secteurs à revitaliser. Les projets de logements sociaux et communautaires canalisent des investissements importants sur le territoire montréalais, ajoutant ainsi au dynamisme économique de la métropole. Enfin, la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires se fait largement dans les secteurs desservis par le transport collectif dans le respect des objectifs de consolidation du territoire montréalais et de réduction des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création d'une catégorie de CMA - Catégorie Zone centrale - Haute densité permettra de viabiliser des projets sociaux et communautaires AccèsLogis de haute densité situés dans la zone centrale de la Ville de Montréal, et ainsi encourager la mixité sociale du secteur.
La majoration des CMA de volet 1, 2 et 3 permettra de contrer les effets des hausses

d'intérêt sur la viabilité des projets sociaux et communautaires AccèsLogis Montréal de volet 1, 2 et 3.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en oeuvre du *P rogramm e d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif* (AccèsLogis Montréal) requiert l'adoption et la mise en place d'autres outils :

- La signature d'une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérant le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet (No. 1170498005 conseil d'agglomération; printemps 2018).;
- L'approbation des conventions type d'exploitation entre la Ville et les organismes (comité exécutif, printemps 2018)
- La préparation et l'octroi d'un contrat pour le suivi de l'exploitation des projets de logements sociaux et communautaires par un organisme ou une entreprise externe (conseil d'agglomération automne 2018). En parallèle, des discussions sont en cours avec les principaux partenaires de la Ville dans la mise en oeuvre du programme afin d'explorer la possibilité et les modalités d'une gestion par portefeuille des projets d'un même organisme.
- La création d'un fonds de prévoyance et l'élaboration de ses modalités de gestion et de reddition de comptes (automne 2018);

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lydia YAKONOWSKY
Conseillère économique

Tél : 514 872 3393
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-06-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-06-04

Tableaux comparatifs

2017

Paramètres du règlement adopté en décembre issus de calculs réalisés au printemps 2017 avec des taux d'intérêt de 3 %

Typologie	CMA Volet 1 6 étages et moins	CMA Volet 1 7 étages et plus	CMA Volet 2 et 3
Chambres	-	-	126 145 $
Studios	90 427 $	102 221 $	132 101 $
1cc	115 438 $	130 495 $	154 185 $
2cc	146 222 $	165 294 $	180 043 $
3cc	182 777 $	206 618 $	198 531 $
4cc	207 789 $	234 892 $	218 384 $
5cc	234 724 $	265 341 $	-

2018

Typologie	CMA Volet 1 6 étages et moins	CMA Volet 1 7 étages et plus	CMA Volet 2 et 3	CMA CHD
Chambres	-	-	155 594 $	
Studios	107 647 $	115 807 $	162 941 $	139 591 $
1cc	137 422 $	147 839 $	190 180 $	178 201 $
2cc	174 067 $	187 263 $	222 075 $	225 721 $
3cc	217 584 $	234 079 $	244 879 $	282 152 $
4cc	247 359 $	266 110 $	269 367 $	320 762 $
5cc	279 424 $	300 606 $	-	362 342 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1176918001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) pour la création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (Catégorie Zone centrale - Haute densité), des loyers afférents, et la majoration des coûts maximaux admissibles pour les projets de volet 1, 2 et 3.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

FINAL Ordonnance modifiant Annexe A_ CMA_27-04.doc

CarteSecteurCentral_AnnexeA.jpeg

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)

ORDONNANCE NUMÉRO XX-XXX

ORDONNANCE MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (NOUVEAU PROGRAMME) (O2-102)

Vu l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102);

À la séance du , le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. La grille intitulée « Coûts maximums admissibles (CMA) aux fins de subventions - 2017 » prévue à l'article 8 de l'annexe A du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) est modifiée par :

1° le remplacement de la grille existante par la suivante :

« **Coûts maximaux admissibles (CMA) aux fins de subvention**

Typologie	CMA Volet 1 6 étages et moins	CMA Volet 1 7 étages et plus	CMA Volet 2 et 3
Chambres	**-**	**-**	**155 594 $**
Studios	**107 647 $**	**115 807 $**	**162 941 $**
1cc	**137 422 $**	**147 839 $**	**190 180 $**
2cc	**174 067 $**	**187 263 $**	**222 075 $**
3cc	**217 584 $**	**234 079 $**	**244 879 $**
4cc	**247 359 $**	**266 110 $**	**269 367 $**
5cc	**279 424 $**	**300 606 $**	**-**

».

2° l'ajout, après la grille prévue au paragraphe 1°, des mots et de la grille suivants :

« Malgré la grille précédente, les CMA applicables sont ceux qui apparaissent dans la grille ci-dessous lorsqu'un projet :

1° est réalisé dans la « Zone centrale – Haute densité » illustrée au plan joint en annexe A à la présente ordonnance;

2° a un coefficient d'occupation du sol minimal de 10.

Catégorie Zone centrale – Haute densité	CMA
Typologie	
Studios	**139 591 $**
1cc	**178 201 $**
2cc	**225 721 $**
3cc	**282 152 $**
4cc	**320 762 $**
5cc	**362 342 $**

Aux fins du présent article, le coefficient d'occupation du sol constitue le ratio entre la superficie brute totale de plancher du bâtiment, incluant les stationnements intérieurs et la superficie du terrain. ».

2. Le paragraphe 4° de l'article 23 de l'annexe A de ce règlement est modifié par l'ajout, après le tableau intitulé « Les loyers médians du marché de 2016, avec services », des mots et du tableau suivants :

« Pour les projets volet 1 réalisés avec les CMA applicables à la catégorie Zone Centrale - Haute densité, les loyers médians (avec services) reconnus sont les suivants :

	Chambre	Studio	1 c.c.	2 c.c.	3 c.c.	4 c.c.	5 c.c.
Volet 1	**424 $**	**649 $**	**865 $**	**991 $**	**1125 $**	**1451 $**	**1 570 $**

».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1176918001

Annexe A

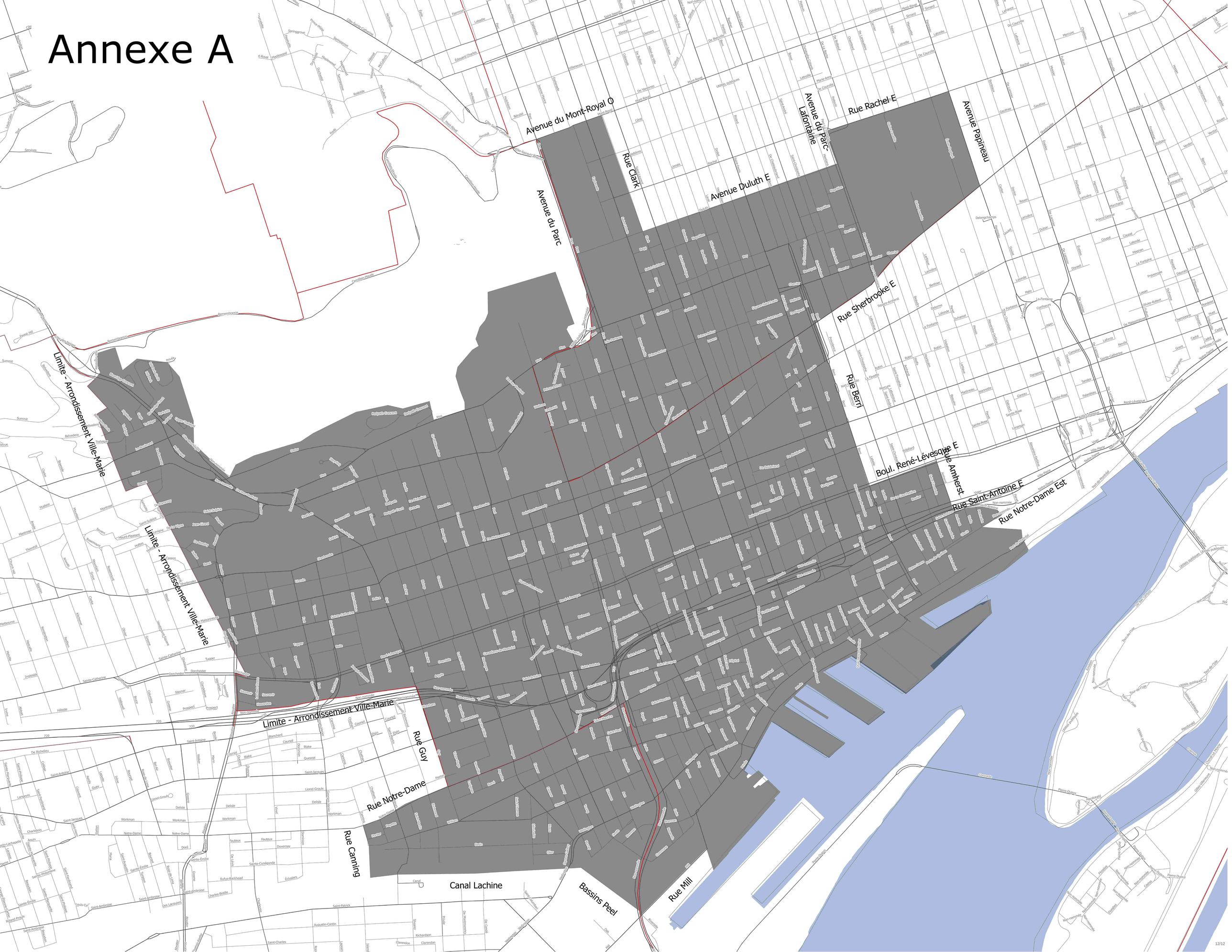
Avenue du Mont-Royal O
Rue Clark
Avenue du Parc-Lafontaine
Rue Rachel E
Avenue Papineau
Avenue du Parc
Avenue Duluth E
Rue Sherbrooke E
Rue Berri
Boul. René-Lévesque E
Rue Amherst
Rue Saint-Antoine E
Rue Notre-Dame Est
Limite - Arrondissement Ville-Marie
Limite - Arrondissement Ville-Marie
Rue Guy
Rue Notre-Dame
Rue Canning
Canal Lachine
Bassins Peel
Rue Mill

CE : 40.005

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 40.006

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Il est recommandé d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke est

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 14:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une discussion avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, il a été convenu de réduire le montant demandé au règlement d'emprunt pour correspondre à la phase 2 du projet.
Ce règlement d'emprunt est donc au montant de 25 000 000 $.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed JERM
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

514-872-3735
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La modification d'un règlement d'emprunt ayant pour but de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé est effectuée au moyen d'une résolution conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19

FICHIERS JOINTS

AML - 1187782001 - Résolution Projet SPVM - 20180525.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate

Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate

Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 46 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU SPVM DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10351, RUE SHERBROOKE EST (RCG 18-015) AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT D'EMPRUNT INITIALEMENT AUTORISÉ

Vu les articles 544 et 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Il est résolu :

1. De modifier le titre du Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke est (RCG 18-015) par le remplacement du montant « 46 000 000 $ » par « 25 000 000 $ ».

2. De modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 46 000 000 $ » par « 25 000 000 $ ».

GDD1187782001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187782001 règlement d'emprunt addenda.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste

Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Françoise TURGEON
Conseillere budgetaire

Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hd

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 29 mars 2018 Séance tenue le 29 mars 2018	Avis de motion: CG18 0202

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.07 1187782001
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 3 avril 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke est

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-02 07:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187782001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») est actuellement localisé à la Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est. Le SPVM occupe des locaux constitués d'espaces à bureaux totalisant 5 108,84 m² (54 991 pi²) et ce depuis 1993.
Suite au rapport du vérificateur de la Ville de Montréal en 2012, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») a étudié la possibilité de reloger les bureaux du SPVM. Dans son rapport sur la sécurité publique, le Vérificateur recommande d'héberger les bureaux du SPVM dans un édifice dédié uniquement à celui-ci. Ceci a pour but de sécuriser les activités qui s'y tiennent, de même que les citoyens qui fréquentent les espaces commerciaux adjacents à nos installations.

Le SPVM est également soumis régulièrement à des inspections du ministère de la Sécurité publique. Ce dernier a récemment procédé à une inspection des installations du SPVM à la Place Versailles et a émis une recommandation de même nature.

Par ailleurs, la cour municipale, installée en 2011 à la Place Versailles, génère un achalandage de clientèle qui n'est pas souhaitable à proximité des installations du SPVM. Le SPVM et la Ville de Montréal n'ont aucun droit de regard sur les locataires du complexe commercial adjacent aux locaux occupés par le SPVM. Il est donc impossible d'avoir une influence sur la mitigation des risques.

En conséquence, l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (l'« Immeuble ») permet au SPVM d'utiliser un site dédié exclusivement à ses activités. Le bâtiment est muni d'un système de sécurité adéquat et son emplacement limitent les menaces envers les installations. L'Immeuble permet également de répondre aux besoins d'expansion et d'atteindre les objectifs recherchés tant au niveau opérationnel que financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG18 0088	1er février 2018	Adopter le PTI 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).
CE-CG17 0282	15 juin 2017	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.
CE-CG 14 0301	19 juin 2014	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 $, incluant les taxes pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au SPVM. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

DESCRIPTION

Autoriser un règlement d'emprunt d'agglomération au montant total du projet, tel qu'inscrit au PTI 2018-2020, soit de 46 M$. De ce coût de projet, 23,5 M$ est consacré à la phase I (contrats octroyés) et le solde est réservé pour la phase II (estimation de classe D).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des phases 1 et 2 des travaux de développement du pôle multifonctionnel du SPVM dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke Est. La phase 1 consiste au relogement du service des enquêtes tandis que la phase 2 consiste à la construction de nouvelles salles de tir.

Au CCPE du 24 mars 2017, la deuxième phase du projet de développement du site au 10351, rue Sherbrooke Est a été approuvée.

Le montant demandé initialement est insuffisant pour les deux phases. Lors de cette demande initiale, un avis de motion a été donné le 15 juin 2017 (CG17 0282) pour la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est ». Au CCGPE du 17 octobre 2017, le coût pour la réalisation des phases 1 et 2 a été présenté.

Il a été décidé d'inclure la totalité des dépenses requises pour la réalisation des deux phases dans ce règlement d'emprunt telle qu'inscrite au PTI 2018-2020 soit un montant total de 46 M$.

Le montant à emprunter pour la phase 1 inclut :

- le coût des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment existant (travaux en cours);
- la majoration du contrat des services professionnels;
- des contingences pour les services professionnels;
- les incidences pour l'achat de mobilier, les frais de déménagement, de télécommunications, de laboratoire et de surveillance accrue;
- des contingences, sur l'ensemble du projet, de 5%.

Le montant à emprunter pour la phase 2 inclut :
- la décontamination des sols;
- la construction d'un bâtiment comprenant les salles de tir;
- la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales;
- la construction d'un stationnement temporaire;
- les incidences pour le projet;
- des contingences, sur l'ensemble du projet, de 5%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PTI 2018-2020 64020 Pôle multifonctionnel SPVM 46 000 000 $

Cette dépense est entièrement de la responsabilité de l'Agglomération. La période d'amortissement maximale est de 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser ce projet essentiel pour le SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion CG 29 mars 2018
Adoption CG avril 2018
Approbation par le MAMOT juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed JERM
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-872-3735
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-27

Richard TOUPIN
Chef de division

Tél : 514-872-5387
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs
Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2018-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-01

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.007

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1180348005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

Il est recommandé:
1. d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-25 12:37

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180348005**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2013, le conseil municipal adoptait un règlement d'emprunt #13-035 de 45 000 000 $ pour financer la Migration du Biodôme, la Métamorphose de l'Insectarium et le Pavillon de verre au Jardin botanique, projets alors en incubation.
Depuis, un concours d'architecture international a eu lieu, les projets se sont développés et les coûts se sont précisés.

Les travaux de la Migration du Biodôme sont en cours. Le montant total du projet s'élève à 33 904 923 $ et sera financé en totalité à même le règlement d'emprunt de 45 000 000 $.

Des contrats pour la Métamorphose de l'Insectarium, notamment les honoraires des architectes, ont été engagés à même ce règlement d'emprunt, pour un montant de 4 653 097 $.

Par ailleurs, même si le projet du Pavillon de verre a été abandonné, des dépenses de 272 972 $ avaient été faites pour ce projet à même le 1e règlement d'emprunt, pour la réalisation du programme fonctionnel et technique et pour le concours d'architecture.

On comprend donc que, sur le règlement d'emprunt de 45 000 000 $, des sommes de près de 40 000 000 $ ont été engagées ou sont en voie de l'être.

Ce règlement d'emprunt ne sera donc pas suffisant pour couvrir les dépenses à venir du projet Métamorphose de l'Insectarium (notamment les travaux de construction), qui sont estimées 24 096 903 $ (soit le coût total estimé du projet de 28 750 000 $ moins 4 653 097 $ correspondant aux sommes déjà engagées dans le règlement de 45 000 000 $).

Un nouveau règlement d'emprunt est donc nécessaire pour pouvoir octroyer les contrats à venir pour la Métamorphose de l'Insectarium.

Le montant demandé est de 27 000 000 $, soit 24 096 903 $ + 12 % pour absorber les éventuels écarts entre les estimations et les soumissions à recevoir.

Les crédits du règlement d'emprunt de 45 000 000 $ qui n'auront pas été utilisés seront retournés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses

CM18 0157 - 13 février 2018 - d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM17 1323 - 27 novembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 502 967 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM15 1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 $ à 3 390 240 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification no 1 à cet effet

CM13 1001 - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt pour le projet Métamorphose de l'Insectarium, d'un montant de 27 000 000 $.
La Métamorphose de l'Insectarium vise à transformer et agrandir jusqu'à deux fois l'Insectarium, pour y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes, afin de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature. Le projet est audacieux, tant du point de vue des expositions et expériences de visites, que de celui de la construction d'une architecture biophilique qui donne à voir et à vivre la nature, et qui s'inspire de l'habitat des insectes.

Le nouveau musée comprendra des espaces d'exposition et d'expériences de visite, une grande volière hivernisée présentant des papillons et autres insectes en liberté, un atelier créatif pour soutenir la programmation, ainsi que de nouveaux espaces d'accueil et de services au public. Le parcours de visite sera aménagé de sorte que les visiteurs puissent avoir des percées visuelles sur le fonctionnement du musée (quartiers d'élevage d'insectes vivants, serres de productions de végétaux, etc.), afin de présenter la complexité d'élever et de montrer des insectes vivants.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 27 000 000 $ servira au financement du projet Métamorphose de l'Insectarium.
Actuellement, un montant de 25 120 000 $ est prévu au PTI 2018-2020 pour le projet Métamorphose. Toutefois, le montant du règlement d'emprunt demandé est de 27 000 000 $. Ainsi, dans l'éventualité où les soumissions sont légèrement supérieures aux estimations, nous disposerions d'une certaine marge de manoeuvre pour octroyer les contrats sans délai additionnel, avec l'accord des instances.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métamorphose de l'Insectarium est arrimée aux priorités d'action de l'administration municipale identifiées dans le plan Montréal durable 2016-2020, notamment:

- Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal
- Préserver la patrimoine et promouvoir la culture
- Rayonner ici et à l'international

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, le service de l'Espace pour la vie n'a pas la capacité d'octroyer les contrats à venir de la Métamorphose de l'Insectarium, dont notamment le contrat de construction.
La Métamorphose de l'Insectarium est un des projets du plan de développement d'Espace pour la vie. Ce renouvellement du musée vise à donner un nouvel élan aux fréquentations et aux revenus afférents.

Il vise par ailleurs à renforcer la réalisation de la mission du musée ; à sensibiliser un plus large public à la science et aux enjeux auxquels est confrontée notre planète.

Enfin, ce projet permettra d'accroître le rayonnement local, national et international de l'Insectarium, d'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en vue de la fermeture de l'Insectarium pour travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2018: octroi du contrat de construction pour la Métamorphose de l'Insectarium

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180348005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1180348005 - Travaux Métamorphose Insectarium.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 27 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET MÉTAMORPHOSE DE L'INSECTARIUM, DU SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 27 000 000 $ est autorisé pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1180348005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180348005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1180348005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

François COURCHESNE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4066
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.008

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1184521010

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le jardin Marcelle-Gauvreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Il est recommandé :

de nommer « jardin Marcelle-Gauvreau », l'espace public situé à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Laurier Est et constitué du lot numéro 1 878 374 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-01 16:43

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184521010**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le jardin Marcelle-Gauvreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite nommer, aux fins de repérage, l'espace public situé au nord-ouest de l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Laurier Est en hommage à madame Marcelle Gauvreau (1907-1968), botaniste québécoise de renom et proche collaboratrice du frère Marie-Victorin. Aménagé en vue de contribuer à la sauvegarde des papillons monarques, cet espace est situé à proximité du jardin botanique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « jardin Marcelle-Gauvreau », l'espace public situé à l'intersection du boulevard Pie -IX et de la rue Laurier Est et constitué du lot numéro 1 878 374 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Jardin Marcelle-Gauvreau

Botaniste, Marcelle Gauvreau (1907-1968) partage la passion du frère Marie-Victorin pour les sciences naturelles. Elle participe, en 1930, à la fondation et au développement des Cercles des jeunes naturalistes et fonde, en 1935, alors qu'elle est bibliothécaire pour l'Institut botanique, une école pour les jeunes de trois à sept ans axée sur la découverte des sciences naturelles, L'Éveil. Les jardinets d'écoliers du Jardin botanique d'aujourd'hui font partie de l'héritage qu'elle a laissé.

Source :
VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire historique des toponymes montréalais,* « rue Marcelle-

Gauvreau », [En ligne], 2018. [http://www.ville.montreal.qc.ca/toponymie].

Le nom de Marcelle Gauvreau a été proposé par l'arrondissement. Il existe, depuis 1988, une rue Marcelle-Gauvreau dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Pour cette raison, le comité de toponymie, réuni en séance le 3 octobre 2017, a recommandé qu'un autre nom soit trouvé pour nommer l'espace public. Des propositions ont été faites à l'arrondissement, qui a maintenu sa proposition initiale, contre l'avis du comité.

En principe, la Ville évite de multiplier les toponymes rendant hommage à une même personne sur le territoire municipal. Les occasions de nommer de nouveaux lieux publics sont rares, tandis que les noms de personnes exceptionnelles disponibles sont nombreux. Par ailleurs, malgré les réserves du comité, la Division du patrimoine reconnaît que l'emplacement visé, à proximité du Jardin botanique, est très pertinent pour un hommage à Marcelle Gauvreau. De plus, cette dénomination ne constitue pas un acte dérogatoire au regard des règles d'attribution de la Commission de toponymie du Québec qui veille à l'officialisation des toponymes sur le territoire municipal. En effet, seuls les homonymes complets (deux rues Marcelle-Gauvreau sur un même territoire par exemple) sont considérés comme des doublons non officialisables. Pour ces raisons, le nom du jardin Marcelle-Gauvreau est tout de même recommandé au conseil municipal.

Le nom de madame Marcelle Gauvreau est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

La famille de madame Gauvreau a été informée de la démarche entreprise par la Ville de Montréal.

L'arrondissement appuie la recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers une femme ayant marqué l'histoire de la botanique au Québec, à la fois par ses recherches, par ses publications et par son enseignement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications et l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie PAQUIN, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Lucie PAQUIN, 30 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON

directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-06-01

Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-06-01

Nommer le jardin Marcelle-Gauvreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Dossier numéro 1184521010

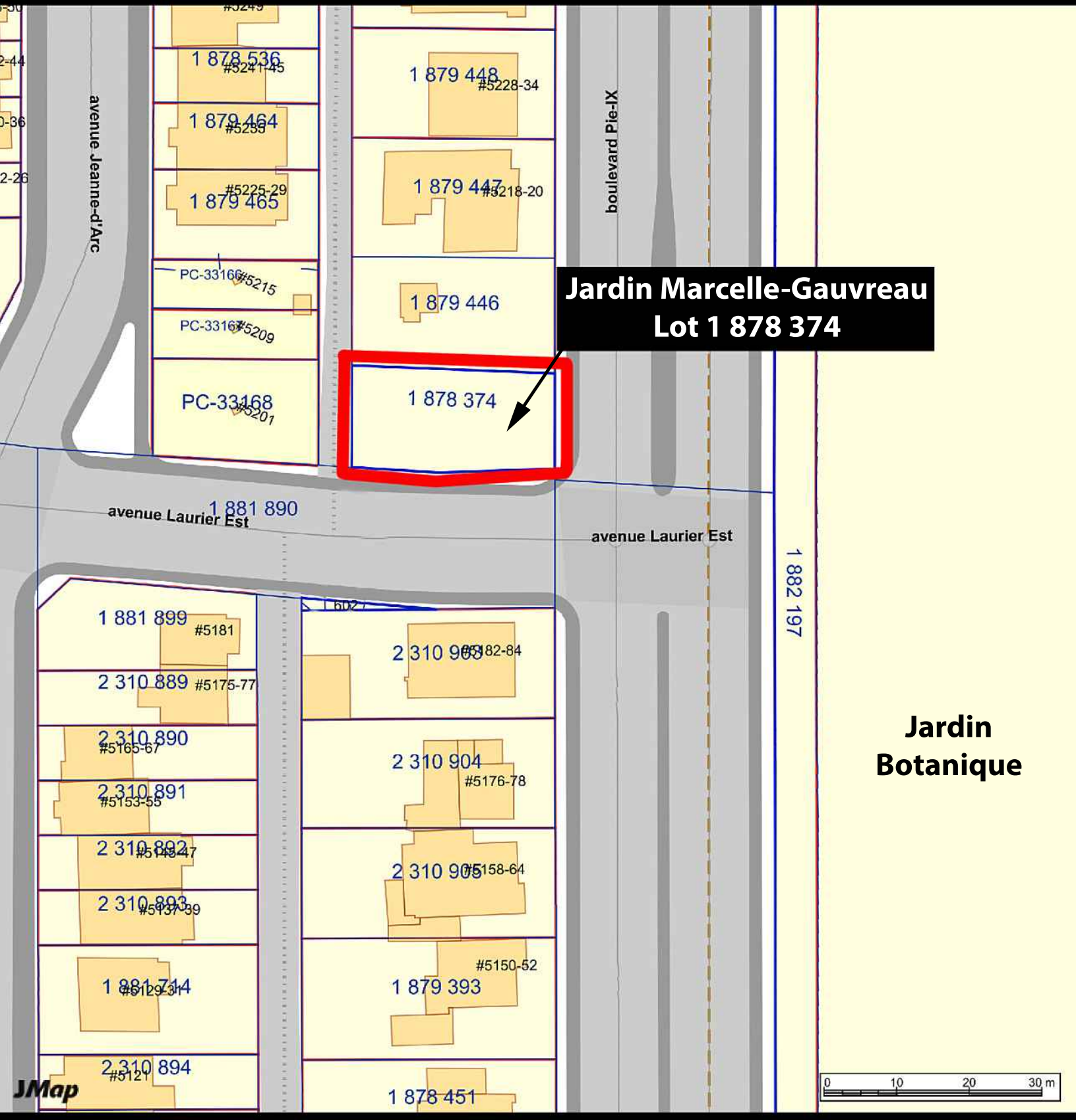

Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SMVT
24 mai 2018

Source: SIGS Ville de Montréal

Bassin de galets de rivière
Palissade de bois de frênes
Arches-papillons et panneaux d'information
Abris-papillons en bois sur poteaux
Nouvelle clôture projetée 1800mm ht.

Ø 60
800mm ht. EXIST.
Ø 50
Stationnement privé
Gravier
Ligne de propriété
Armoire élect.
Irrigation
CP CR
Collection Jardin de papillons
Ruelle
Béton
P
AP
RP
FB
Ø 50
Gazon
+ 250
+ 500
BO
Boulevard PIE-IX
Abribus
PR
Béton
PS
E
BJ
+ 000
+ 250
+ 500
+ 750
PH + 1000
BP
Dalle-gazon
Ø 30
ENS
HQ/L
RV
C
V
FC
MENTION - Mission monarque et Espace pour la vie
Trottoir de rue

Rue Laurier

Échelle 1 : 150
Date : juin 2017

Rosemont La Petite-Patrie
Montréal

PLACE DE LA BIODIVERSITÉ
Plan d'aménagement

Eleagnus angustifolia

Lamium maculatum

Quercus palustris

Cotinus coggygria

Chamaecyparis pisifera

Pachysandre terminalis

Thym citriodorus

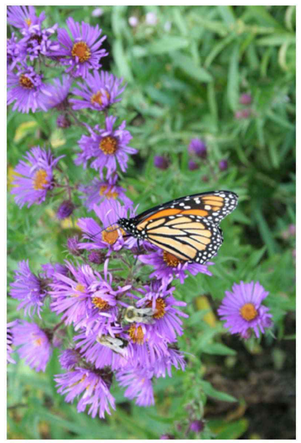

Collection
Jardin de papillons

Thym vulgaris

Asclepias tuberosa

Palissade en bois de frênes

Surface en pavés "Flagstone"

Arche-papillon

Abri-papillon

Clôture 1800mm ht.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.009

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186961002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Désapprouver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 01-280-46 modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) considérant la non conformité des dispositions touchant le verdissement

Il est recommandé :

1. de désapprouver le règlement 01-280-46 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), adopté le 14 mai 2018 par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, celui-ci n'étant pas conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal étant donné qu'il diminue les exigences de verdissement du règlement 01-280;

2. d'autoriser le greffier à transmettre la résolution de désapprobation à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-07 13:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186961002**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Désapprouver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 01-280-46 modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) considérant la non conformité des dispositions touchant le verdissement

CONTENU

CONTEXTE

L'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoient que l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant un règlement d'urbanisme adopté par un conseil d'arrondissement requiert, au préalable, l'examen et l'approbation de sa conformité au Plan d'urbanisme (Plan) et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) respectivement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier. Le règlement 01-280-46 est assujetti à l'examen de sa conformité aux objectifs et dispositions du document complémentaire du Schéma (RCG 14-029) aux termes du règlement RCG 15-073.
Toutefois, c'est la directrice de l'urbanisme qui procède à cet examen et à cette approbation selon les dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084) (volet Schéma), du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) (volet Plan) et du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Après l'examen du règlement 01-280-46 adopté par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest le 14 mai dernier, il a été constaté que deux articles de ce règlement ne sont pas conformes au Schéma.

En vertu des articles 137.2 et suivants de la LAU applicables à l'examen de conformité d'un règlement d'urbanisme au Schéma, il n'est pas possible de délivrer un certificat de conformité pour un règlement qui contient des dispositions non conformes. Il revient au comité exécutif de désapprouver ce règlement, en vertu du règlement 15-077.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-05-14 - CA18 22 0139 - Conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Adoption du règlement 01-280-46 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) - sommaire décisionnel 1186347001.

- Le règlement 01-280-46 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DESCRIPTION

Le règlement 01-280-46 modifie le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de corriger certaines coquilles et de simplifier certaines dispositions dont la formulation est lourde, imprécise ou difficile d'application, en raison notamment de l'accumulation des amendements au fil des ans. Certaines dispositions sont également ajoutées ou précisées. Les modifications concernant les éléments suivants sont conformes au Plan et au Schéma :

- les aires d'entreposage couvertes;
- les thermopompes;
- la hauteur minimale en tout point;
- la hauteur maximale pour un lanterneau et les dégagements à respecter;
- les taux d'implantation et marges;
- les bornes de recharge pour véhicules électriques;
- le contingentement des restaurants;
- les débits de boissons alcooliques dans Griffintown;
- les cafés-terrasses;
- l'abattage d'arbres;
- le stationnement;
- la modification des feuillets de l'annexe A afin d'indiquer trois nouveaux parcs.

Dispositions du règlement 01-280-46 non conformes au Schéma

Les articles 16 et 17 du règlement 01-280-46 modifient certaines dispositions du règlement 01-280 en matière de verdissement, un objet visé par le document complémentaire du Schéma. L'article 16 abroge les articles 354.4, 354.9 et 354.10 du règlement 01-280 qui comportent différentes exigences pour le verdissement des terrains, dont un pourcentage minimum par terrain. L'article 17, qui vise le remplacement de l'article 354.8 du règlement 01-280, exige qu'un minimum de 75 % de la superficie non bâtie d'un terrain soit recouvert d'un plan d'eau, d'un assemblage perméable de matériaux ou d'éléments végétaux. L'article 4.2.1 du document complémentaire du Schéma demande que la réglementation d'urbanisme d'un arrondissement intègre des dispositions concernant l'augmentation du verdissement des terrains. Les articles 16 et 17 du règlement 01-280-46 ont pour effet de diminuer le verdissement demandé par la réglementation. Le nouvel article 354.8 permet un aménagement sans verdissement de la portion de terrain non bâtie des cours arrière et latérales. Un assemblage de matériaux « perméables » n'est pas du verdissement et ne contribue donc pas à atteindre l'objectif d'augmenter le verdissement. La modification proposée a pour effet de diminuer le verdissement au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest et n'est donc pas conforme au Schéma.

JUSTIFICATION

Même si la presque totalité des articles du règlement 01-280-46 est conforme, celui-ci contient deux dispositions non conformes au Schéma, ce qui conduit, selon les modalités de la LAU, à une désapprobation de l'ensemble du règlement 01-280-46.
La désapprobation du règlement facilitera l'adoption par l'arrondissement des autres dispositions qui sont conformes, sans qu'il soit nécessaire d'adopter au préalable un premier projet de règlement, ni un second projet de règlement, ni de tenir une assemblée publique, ni de recommencer la procédure d'approbation référendaire effectuée, le cas échéant, à l'égard du règlement 01-280-46, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.4.1 de la LAU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faciliter une nouvelle adoption du règlement 01-280-46 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) sans les articles 16 et 17 qui abrogent et modifient certaines dispositions du règlement 01-280 en matière de verdissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication associée à la décision. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pourra adopter les dispositions conformes du règlement 01-280-46 lors d'une séance publique de son conseil d'arrondissement, suite à la réception de la résolution de désapprobation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution de désapprobation par le greffier à l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LINTEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-3574
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-01

Lise BERNIER
Division de l'aménagement et du design urbain

Tél : 514 872-1572
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-06-07

CE : 50.001

2018/06/13 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1177507001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

Il est recommandé de:

1. Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-07 22:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177507001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. D'une part, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de deux *Plans de réduction des émissions de GES* couvrant la période 2013-2020. Le premier vise les activités municipales alors que le deuxième vise la collectivité montréalaise. D'autre part, la Ville de Montréal s'est engagée à limiter les conséquences négatives, tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant avec le premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.*

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014

Par rapport à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux. En effet, lors de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville s'est engagée à réduire ses émissions de GES en endossant la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat.* Soit, d'une part en réduisant les émissions de GES au-delà des engagements nationaux en se fixant un objectif intermédiaire collectif pour 2030, permettant d'atteindre l'objectif global de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C et d'autre part, à réduire de 80 % d'ici 2050 les émissions de la collectivité. Ce dernier engagement est repris comme premier défi pour un Montréal sobre en carbone dans le troisième plan de développement durable de la ville de Montréal (*Montréal durable 2016-2020).* Ce nouvel objectif vient bonifier celui de 2005, soit de réduire les émissions de GES de 30% d'ici 2020, par rapport à celles de 1990.

Se positionnant ainsi comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, tant au Québec qu'à l'étranger, la Ville de Montréal est devenue membre en

2015 du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy (Global Covenant)* et en 2016 du *C40 - Cities Climate Leadership Group* , un réseau influant et dynamique de 92 villes engagées en faveur du climat. Ces engagements nécessitent de démontrer publiquement les efforts afin de réduire les émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, en adhérant au *Global Covenant* et au *C40* la Ville de Montréal s'est aussi engagée à effectuer un inventaire de GES en suivant la méthodologie du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC) du *Greenhouse Gas Protocol* qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. Le *Global Covenant et le C40* exigent également que les progrès de la collectivité soient rapportés annuellement sur la plateforme du Carbon Disclosure Project (CDP).

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise 2014 ont peu varié par rapport à 2013, en quantité absolue, elles sont demeurées stables entre 2013 et 2014. Comme pour 2013, elles montrent une diminution de 23 % par rapport à 1990. Toutefois les émissions du secteur transport ont augmenté de 14 % depuis 1990 (en 2014, le secteur transport représente 40 % des émissions totales de GES la collectivité montréalaise). Il est à noter que les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant. Les ajustements ont généré un écart de 2 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2013 publié en 2016 et les émissions recalculées pour 2013. En effet, une réduction de 25 % avait été observée entre 1990 et 2013, alors que pour le présent inventaire une réduction de 23 % est observée sur la même période.

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

Concernant la réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal, la Ville de Montréal s'est fixé l'objectif de réduire les émissions de GES de 30% d'ici 2020, par rapport à celles de 2002.

Le dernier inventaire des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal avait été fait pour l'année 2010, dans le cadre du programme Climat municipalités. Dans cet inventaire, les émissions totales des activités en régie par rapport à 2002, avaient alors diminué de 28 %, dont une diminution de la plupart des activités, à savoir : 18 % bâtiments, 8 % matériel roulant, 34% traitement des eaux usées, 8 % production de l'eau potable, 53 % biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et 19 % éclairage de rues et feux de circulation. Finalement, l'activité des fuites de réfrigérants avait augmenté de 6 %.

Les émissions de GES des activités municipales 2015 montrent une diminution de 23 % par rapport aux émissions de 2002. Toutefois, une augmentation de 8 % est observée entre les émissions de 2010 et celles de 2015 en raison d'une situation ponctuelle qui est maintenant corrigée. En effet, les activités de la centrale de cogénération de la société Gazmont Inc. ont dû être interrompues en janvier 2014 à la suite d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. Conséquemment, la totalité du biogaz capté au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) a temporairement été détruite par ses torchères. Pour remédier à la situation, la centrale a fait l'objet de modifications et a redémarré en 2017, permettant de valoriser le biogaz à nouveau. Il est à noter que l'efficacité de destruction du méthane contenu dans le biogaz par les torchères est moindre que par le procédé de cogénération de la centrale. Par ailleurs, une nouvelle torchère à haute efficacité a été mise en service au CESM en novembre 2015. Il est à mentionner que si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010.

Le Service de l’environnement dépose aujourd'hui les documents « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0693 - 22 décembre 2016 - Adopter l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise
- CG16 0437 - 22 juin 2016 – Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020.
- CG15 0780 - 17 décembre 2015 – Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.
- CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents.
- CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal ».
- CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

DESCRIPTION

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014
Conformément aux lignes directrices du GPC, la Division de la planification et suivi environnemental, du Service de l’environnement, dépose aujourd'hui le document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » lequel répertorie les émissions estimées de GES attribuables au territoire des 16 municipalités de l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l’année de référence (1990) qui sert de base à l’objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Comme les dernières données disponibles et publiées au Canada satisfaisant ces critères de qualité sont celles de 2014, cet inventaire réalisé en 2017 présente les résultats de 2014.

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

Les Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l’agglomération de Montréal - Inventaire 2015 répertorie les émissions de GES attribuables aux services municipaux des 19 arrondissements et les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l’année de référence (2002) qui sert de base à l’objectif de réduction. Cet inventaire a été produit par le Service de l’environnement à partir de données fournies par Hydro-Québec et Gaz Métro, ainsi que des données recueillies auprès des services centraux et de chaque administration (arrondissements et villes reconstituées) de l’agglomération de Montréal.

JUSTIFICATION

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014
La production du document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité aux exigences du *Global Covenant et du C40,* auxquels la Ville a adhéré. Cet inventaire permettra d'identifier l'état d'avancement de la collectivité par rapport aux objectifs de réduction de GES publiés, en effet, il sert de base pour l'élaboration du suivi de mi-parcours des réalisations du *Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020* .

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

La production du document « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité avec sa stratégie de lutte contre les changements climatiques, par laquelle, elle vise à réduire ses émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques. En effet, cet inventaire permet de faire un suivi sur les actions du *Plan de réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération montréalaise 2013-2020.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, à l'occasion de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ». Cet engagement vient bonifier l'objectif de réduire de 30 % les émissions de GES des activités municipales d'ici 2020, par rapport à 2002.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014
Suite au dépôt, l'inventaire 2014 sera intégré aux informations publiées annuellement sur la plateforme du *CDP.* Cette action permettra à la ville de Montréal de respecter, en partie, ses engagements auprès du *C40* .

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

Le document Émission de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 permettra à la Ville d'établir un état des lieux sur l'avancement des actions de réduction de GES préconisés dans le *Plan de réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération montréalaise 2013-2020.*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune stratégie de communication ne sera faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Dépôt du suivi de mi-parcours des réalisations du Plan de réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal 2013-2020 en 2017.

· Dépôt du suivi de mi-parcours des réalisations du Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020 en 2017.
· Dépôt du bilan de mi-parcours du Plan d'adaptation aux changements climatiques (2015-2020) en 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Isabelle CADRIN, Direction générale
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Alain DUFORT, Direction générale
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Martin SAVARD, Lachine
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Véronique DOUCET, Service du développement économique
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, Service de l'environnement
Sylvie PILON, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers
Yannik SAUVÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carole GUÉRIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Simon MARTEL, Service de l'eau
Sylvie ASSELIN, Service de l'eau
Claude DUMAS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Peggy BACHMAN, Direction générale
Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale
Danielle LUSSIER, Direction générale

Lecture :

Isabelle CADRIN, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BELTRAN
Ingénieur

Tél : 514-872-7657
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-26

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-07

Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal

INVENTAIRE 2015

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures 4
Liste des tableaux 4
Liste des abréviations 5

SOMMAIRE 6

INTRODUCTION 9
Portée 9
Méthodologie 10
Mise en garde 11

INVENTAIRE PAR ACTIVITÉ 13
Bâtiments 13
Matériel roulant 15
Production d'eau potable 18
Traitement des eaux usées 18
Biogaz du CESM 19
Éclairage de rues et feux de circulation 20
Fuites de réfrigérants (HFC) 20

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE 2002 À 2015 22

ANNEXES 25
Facteurs d'émissions 26
Tableaux synthèses des résultats 28
Références 32

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Répartition des émissions de GES par activité municipale en 2015 6

Figure 2. Émissions de GES et consommation d'énergie des bâtiments en 2015 13

Figure 3. Intensité des émissions de GES 2015 (kg éq. CO_2/GJ) 14

Figure 4. Consommation d'énergie en fonction de la superficie des bâtiments de 2010 et de 2015 14

Figure 5. Distribution des émissions de GES du matériel roulant par catégorie de véhicules en 2015 16

Figure 6. Distribution des émissions de GES du matériel roulant par source d'énergie en 2015 17

Figure 7. Émissions de GES de la production d'eau potable par source en 2015 18

Figure 8. Émissions de GES du traitement des eaux usées par source en 2015 18

Figure 9. Évolution des émissions de GES du biogaz au CESM de 2002 à 2015 19

Figure 10. Évolution des émissions de GES par activité de 2002 à 2015 22

Figure 11. Évolution des émissions de GES pour les bâtiments et le matériel roulant de 2002 à 2015 23

Figure 12. Évolution des émissions de GES par source de 2002 à 2015 24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Émissions de GES des activités municipales et variation par rapport à l'année de référence (2002) 7

Tableau 2. Émissions de GES du matériel roulant en sous-traitance et variation par rapport à 2010 7

Tableau 3. Potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des GES 11

Tableau 4. Émissions de GES du matériel roulant en 2015 (t éq. CO_2) 15

Tableau 5. Catégories de véhicules utilisés pour calculer les émissions de GES 16

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC	Chlorofluorocarbures
CH_4	Méthane
CO_2	Dioxyde de carbone
DJC	Degrés-jours de chauffage
g éq. CO_2	Gramme équivalent CO_2
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GJ	Gigajoule
HCFC	Hydrochlorofluorocarbures
HFC	Hydrofluorocarbures
kWh	Kilowattheure
L	Litre
m^3	Mètre cube
MMBTU	Million de British Thermal Units
N_2O	Protoxyde d'azote
PNBV	Poids nominal brut du véhicule
PRP	Potentiel de réchauffement planétaire
t	Tonne
t éq. CO_2	Tonne équivalent CO_2

SOMMAIRE

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités municipales (corporatives) de l'agglomération de Montréal sont de 243 191 t éq. CO_2 en 2015, incluant les activités en sous-traitance. La répartition des émissions en fonction des activités qui les génèrent est présentée à la Figure 1.

Les émissions de GES provenant du traitement des eaux usées avec 33 % du total sont ex æquo avec les émissions associées au matériel roulant (régie et sous-traitance) en tant qu'activités municipales produisant le plus d'émissions de GES en 2015. Au troisième rang, on retrouve les émissions provenant des bâtiments avec 20 %.

Le sommaire des émissions de GES des secteurs d'activités et de leurs sources ainsi que leur évolution depuis l'année de référence (2002) est présenté au Tableau 1. On observe une réduction de 23 % des émissions de GES entre 2002 et 2015. Les émissions provenant des activités en sous-traitance (collecte des matières résiduelles et déneigement) sont calculées que depuis l'*Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives* (Inventaire 2010). Puisqu'aucune comparaison ne peut être faite avec l'année de référence, elles sont donc exclues du calcul de la réduction. Les émissions de GES du matériel roulant en sous-traitance sont présentées au Tableau 2.

Depuis la publication de l'Inventaire 2010, les émissions de GES des activités municipales ont augmenté de 8 %. Cette hausse en 2015 par rapport à 2010 est principalement due à l'augmentation des émissions de la destruction du biogaz aux torchères du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En effet, les émissions de ces dernières ont augmenté, car la totalité du biogaz capté a dû être brûlée aux torchères au lieu d'être valorisée par la Société Gazmont inc. Les activités de la société ont cessé en 2014, à la suite d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010. Enfin, il est à noter que l'efficacité de brûlage du méthane des torchères du CESM était de 95 % jusqu'en novembre 2015 et de 99,8 % par la suite, alors que l'efficacité de brûlage du méthane du procédé de Gazmont était de plus de 99,9 %.

FIGURE 1
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR ACTIVITÉ MUNICIPALE EN 2015

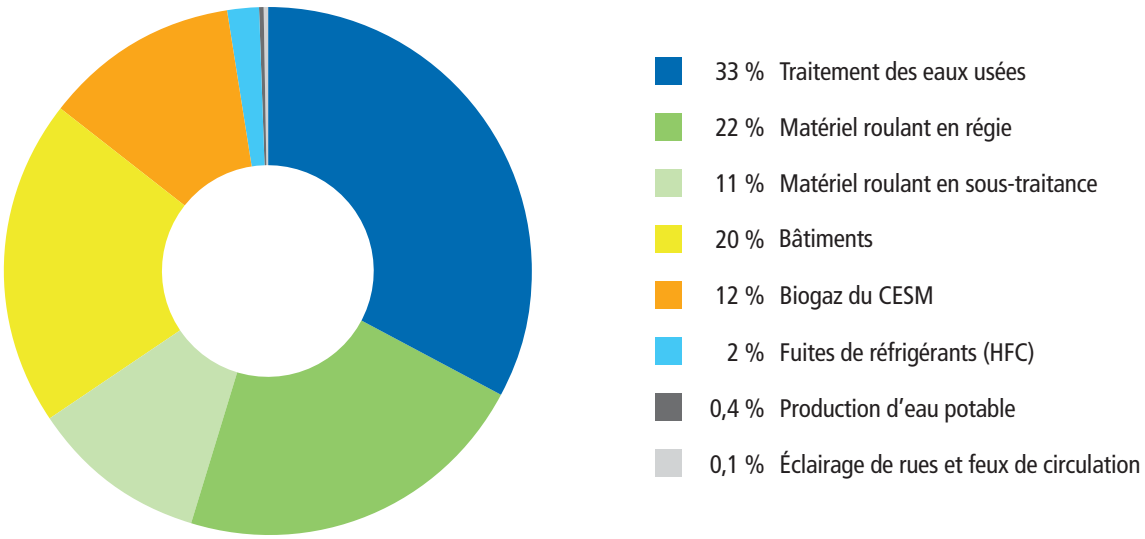

TABLEAU 1
ÉMISSIONS DE GES DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2002)

ACTIVITÉS ET SOURCES	ÉMISSIONS (t éq. CO_2)				VARIATION
	2002	2005	2010	2015	%
Bâtiments	**57 486**	**59 780**	**47 425**	**47 706**	**-17**
Électricité	1 496	1 536	1 122	698	-53
Gaz naturel	47 569	48 813	39 302	43 912	-8
Mazout	4 576	5 537	3 290	1 499	-67
Autres sources d'énergie	3 846	3 893	3 711	1 597	-58
Matériel roulant en régie	**52 384**	**54 966**	**48 242**	**52 330**	**0**
Diesel	26 797	29 157	19 568	26 336	-2
Biodiesel	–	–	7 462	5 873	–
Essence	25 534	25 780	21 211	20 121	-21
Propane	53	28	1	–	–
Production d'eau potable	**1 781**	**2 097**	**1 346**	**974**	**-45**
Électricité	1 279	1 434	917	607	-53
Gaz naturel	491	594	365	198	-60
Diesel	12	68	64	169	1 356
Traitement des eaux usées	**110 844**	**101 449**	**72 957**	**80 773**	**-27**
Électricité	766	916	581	317	-59
Gaz naturel	27 290	23 282	18 614	22 395	-18
Mazout léger	3 405	2 040	328	1 637	-52
Incinération des boues d'épuration	79 383	75 211	53 435	56 424	-29
Biogaz du CESM	**55 173**	**33 387**	**26 060**	**28 659**	**-48**
Émissions fugitives	53 569	32 901	25 666	14 322	-73
Torchères	1 604	486	394	14 337	794
Éclairage de rues et feux de circulation	**769**	**700**	**459**	**273**	**-64**
Fuites de réfrigérants (HFC)	**2 300**	**2 988**	**3 747**	**5 680**	**147**
TOTAL	**280 737**	**255 366**	**200 235**	**216 394**	**-23**

TABLEAU 2
ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT EN SOUS-TRAITANCE ET VARIATION PAR RAPPORT À 2010

ACTIVITÉS ET SOURCES	ÉMISSIONS (t éq. CO_2)		VARIATION
	2010	2015	%
Matériel roulant en sous-traitance	**26 171**	**26 797**	**2**
Collecte et transport des matières résiduelles	16 516	15 109	-9
Déneigement	9 655	11 688	21

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées. Il est important de souligner que les émissions de GES des années 2002, 2005 et 2010 ont été recalculées en considérant les nouvelles méthodologies utilisées, ainsi que les facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) révisés.

EN 2013, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE
À RÉDUIRE D'ICI 2020 LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE DES
ACTIVITÉS MUNICIPALES DE
L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
DE 30 % PAR RAPPORT À 2002.

INTRODUCTION

En 2005, la Ville de Montréal s'était donnée comme objectif de réduire ses émissions de GES issues de ses activités municipales de 20 %[1] en 2012 par rapport à 2002. Lors de la publication de l'*Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives* (Inventaire 2010), la Ville avait déjà réduit ses émissions de 28 % par rapport à 2002. Conséquemment, la Ville a révisé l'objectif de réduction des émissions de GES d'ici 2020 à 30 % par rapport à 2002. Le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* propose des efforts précis et des mesures à mettre en œuvre par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux qui se sont engagés dans la lutte contre les changements climatiques. L'évaluation de mi-parcours du plan de réduction des émissions de GES pour les activités municipales s'appuiera sur le présent inventaire. La Ville de Montréal poursuit ainsi ses efforts dans la lutte contre les changements climatiques.

PORTÉE

Cet inventaire vise les activités municipales de l'agglomération, soit les 19 arrondissements, les 15 villes reconstituées[2] ainsi que les services centraux de la Ville de Montréal. Il présente les résultats globaux pour les années 2002 (année de référence), 2005, 2010 et 2015. Il inclut les activités sur lesquelles les villes de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au CESM, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant. Les émissions détaillées sont présentées à l'Annexe B – Tableaux synthèses des résultats.

1. Cet objectif ne visait pas les activités réalisées en sous-traitance et les activités des sociétés paramunicipales.
2. Les émissions de la ville de L'Île-Dorval sont considérées comme négligeables et n'ont pas été présentées dans l'Inventaire 2015.

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Dans l'agglomération de Montréal, les activités de collecte et de transport des matières résiduelles ainsi que de déneigement sont partiellement réalisées avec des véhicules municipaux. La partie restante est réalisée par des sous-traitants. Comme pour l'année 2010, les émissions de GES attribuables à ces activités, qu'elles soient exécutées en sous-traitance ou non, sont comptabilisées dans l'Inventaire 2015.

Les émissions générées par les sociétés paramunicipales sont exclues du présent inventaire.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie n'a pas été modifiée depuis la publication de l'Inventaire 2010, sauf pour les exceptions suivantes.

- Les données de consommation de l'électricité et de gaz naturel pour les bâtiments ont été fournies respectivement par Hydro-Québec et Gaz Métro, puis validées par les unités administratives.
- Les données de consommation de carburants du matériel roulant ont été fournies par le Service du matériel roulant et des ateliers, les arrondissements et les villes reconstituées. Il est à noter que les calculs relatifs aux sous-traitants sont inférieurs à ceux des unités administratives puisque les données ont été estimées. Le *Règlement canadien sur les carburants renouvelables*, entré en vigueur le 15 décembre 2010, exige que les producteurs et les importateurs de carburants aient une teneur moyenne de 5 % de carburant renouvelable (éthanol) dans l'essence qu'ils produisent ou importent, alors que pour le diesel, le règlement exige une teneur moyenne annuelle en carburant renouvelable (biodiesel) équivalant à au moins 2 % du volume de carburant depuis le 1er juillet 2011 (le mazout de chauffage a été exempté en 2013). Les émissions de GES des carburants renouvelables ont donc été calculées en considérant les pourcentages de biocarburants exigés par le règlement canadien lorsque les unités administratives ont fourni les données de consommation. À défaut de données précises, aucun pourcentage de biocarburant n'a été considéré.

- Le modèle d'estimation des émissions de GES provenant des activités de gestion des matières résiduelles pour les années 2010 et 2015 a fait l'objet de plusieurs raffinements. Les taux de consommation de carburant diesel des camions tasseurs et des camions de transport de matières résiduelles ont été mis à jour à partir de données obtenues de certains fournisseurs et des mesures faites en régie. L'utilisation du gaz naturel comme combustible pour les camions de transport de matières résiduelles d'un lieu de transbordement à un site d'enfouissement par l'un des fournisseurs de la Ville a été prise en compte. Le nombre de collectes a également été mis à jour pour tenir compte des différents types de collectes offertes dans chacun des territoires. Le transport des matières résiduelles depuis les écocentres, lors de collectes de résidus domestiques dangereux itinérantes et le transport de résidus domestiques dangereux depuis les cours de voiries, a été pris en compte. Enfin, le nombre de lieux de transbordements des différents types de matières résiduelles a été mis à jour dans le modèle.

- Le modèle d'estimation des émissions de GES provenant des activités de déneigement pour les années 2010 et 2015 a fait l'objet de plusieurs raffinements. Le nombre réel de jours de chargement de la neige a été utilisé. Le nombre d'heures de déblaiement a été estimé à partir des données de précipitations d'Environnement et Changements climatiques Canada enregistrées à la station météorologique de l'aéroport international Montréal-Trudeau. La distance totale des rues faisant l'objet de chargement de la neige a également été révisée en fonction des paramètres opérationnels de chacun des secteurs. Le nombre de secteurs et de dépôts associés aux secteurs a été mis à jour ainsi que le nombre et la composition des équipes de déblaiement et de chargement typiques. Enfin, les taux de consommation de carburant des certains équipements ont été mis à jour à partir de mesures faites en régie.

- Les émissions de GES des années 2002, 2005 et 2010 ont été recalculées en utilisant les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) mis à jour et présentés au Tableau 3.

- Les facteurs d'émission de GES de l'électricité ont été mis à jour en fonction des révisions du *Rapport d'inventaire national 1990-2015*.[3] Ceux-ci sont présentés à l'Annexe A – Facteurs d'émissions.

- La méthodologie pour calculer les émissions fugitives a été révisée. Les émissions de GES des hydrofluorocarbures (HFC) sont estimées à partir du prorata des émissions de HFC de la province du Québec, publiées dans le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*.

TABLEAU 3
POTENTIELS DE RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE (PRP) DES GES

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

MISE EN GARDE

L'inventaire 2015 des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal présente les résultats des calculs des émissions de GES pour la période de 2002 à 2015. Il est important de souligner que ces résultats ont été obtenus à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation des émissions de GES. Il est donc possible que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduise à une révision des valeurs présentées dans ce rapport.

3. Le facteur d'émission de l'électricité utilisé est l'intensité relative à la consommation.

INVENTAIRE PAR ACTIVITÉ

BÂTIMENTS

Les émissions de GES des bâtiments proviennent de l'énergie consommée pour le chauffage, la climatisation, l'utilisation des appareils et des équipements, l'éclairage et les autres besoins associés. Les principaux types de bâtiment municipal sont les bureaux, les centres culturels et sportifs, ainsi que les garages et ateliers. Par ordre d'importance, les émissions de GES des bâtiments sont associées à la consommation de gaz naturel, de mazout léger et d'électricité. La catégorie « autres sources » inclut les autres combustibles et l'énergie achetée sous forme de vapeur, d'eau chaude ou d'eau refroidie. Les facteurs d'émission de GES pour ces sources d'énergie ont été établis à partir des informations reçues des fournisseurs.

Les bâtiments des usines de traitement des eaux usées et de production d'eau potable sont présentés séparément (voir page 18). Les réfrigérants des bâtiments ont, quant à eux, été regroupés avec ceux des véhicules dans une activité distincte (voir page 20).

Les émissions 2015 de GES des bâtiments sont de 47 706 t éq. CO_2 soit une diminution de 17 % par rapport à 2002. Comme illustrées à la Figure 2, les émissions de GES sont principalement associées au gaz naturel alors que la majorité de la consommation d'énergie provient de l'électricité.

En 2015, la consommation d'énergie des bâtiments est d'environ 2 342 000 GJ, représentant une diminution de 3 % par rapport à 2002. Pendant cette même période, le nombre total de bâtiments est resté sensiblement le même (augmentation de 0,5 %). Par ailleurs, le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC)[4] annuel a augmenté de 3 % durant cette période.

4. Un DJC est compté pour chaque degré dont la température moyenne quotidienne est inférieure à 18 °C. Si la température est égale ou supérieure à 18 °C, le nombre de degrés-jours sera zéro. Par exemple, une journée ayant une température moyenne de 15,5 °C aura 2,5 DJC et une journée ayant une température moyenne de 20,5 °C aura zéro DJC. Les DJC sont utilisés principalement pour estimer les besoins de chauffage des bâtiments.

FIGURE 2
ÉMISSIONS DE GES ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS EN 2015

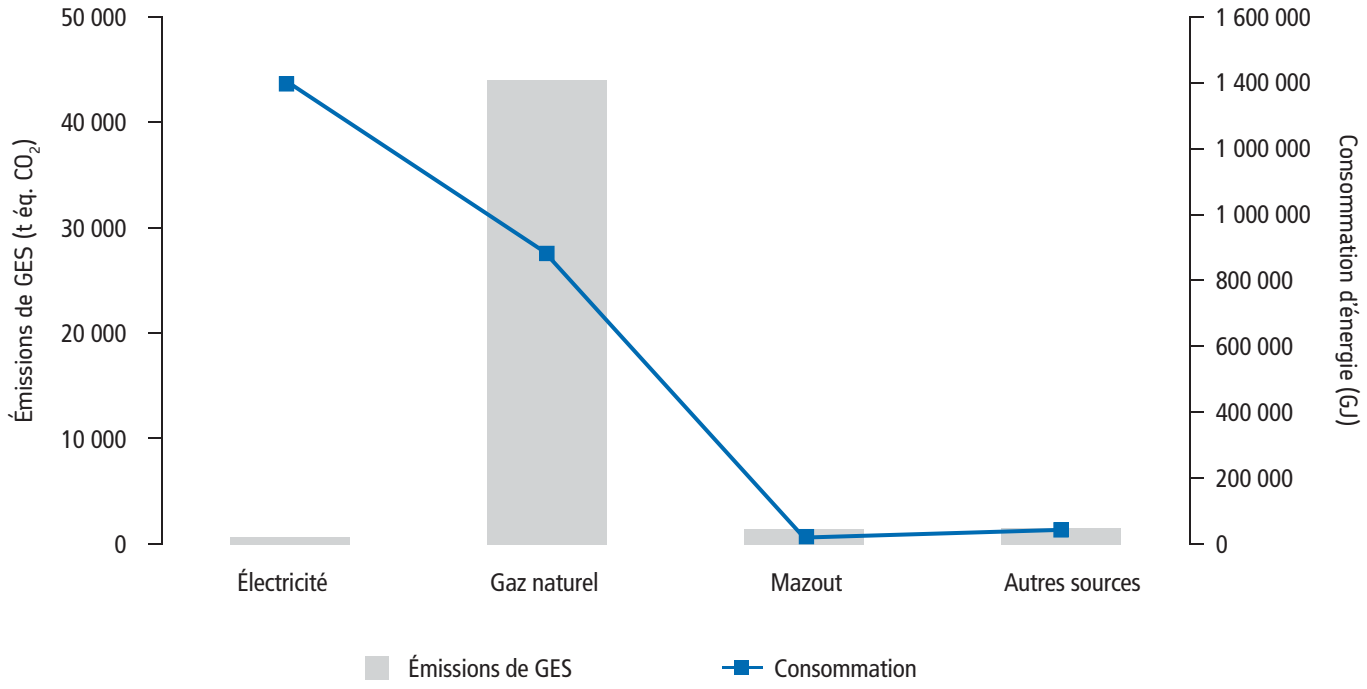

Contrairement au chauffage, la climatisation n'a pas la même influence sur les émissions de GES. En effet, la principale source d'énergie utilisée pour la climatisation est l'électricité à 95 %. Comme la majorité de l'électricité produite au Québec provient des énergies renouvelables, les émissions de GES de la climatisation sont moins importantes que celles du chauffage qui utilise, en plus de l'électricité, des sources d'énergie fossile. L'intensité des émissions de GES pour l'électricité, le gaz naturel et le mazout léger est présentée à la Figure 3.

La consommation d'énergie pour le chauffage est grandement influencée par la superficie des bâtiments. Les données de superficie des bâtiments étant disponibles seulement à partir de 2010, la comparaison avec l'année de référence n'a pas été possible. La comparaison du facteur de 2010 avec celui de 2015 (Figure 4) démontre que la consommation d'énergie en fonction de la superficie des bâtiments a diminué pour les arénas, les centres culturels, les théâtres et les musées ainsi que pour les centres sportifs et de loisirs. Elle est restée sensiblement constante pour les bureaux et les casernes de pompiers alors qu'elle a augmenté pour les garages et les ateliers chauffés.

FIGURE 3
INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES 2015 (kg éq. CO_2/GJ)

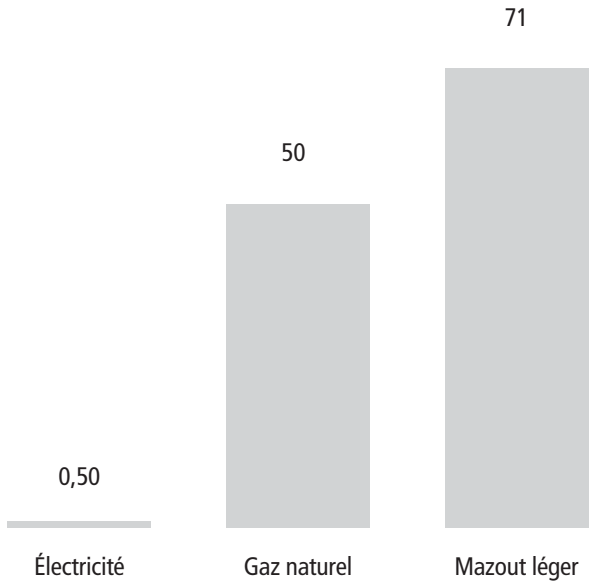

FIGURE 4
CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN FONCTION DE LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS DE 2010 ET DE 2015

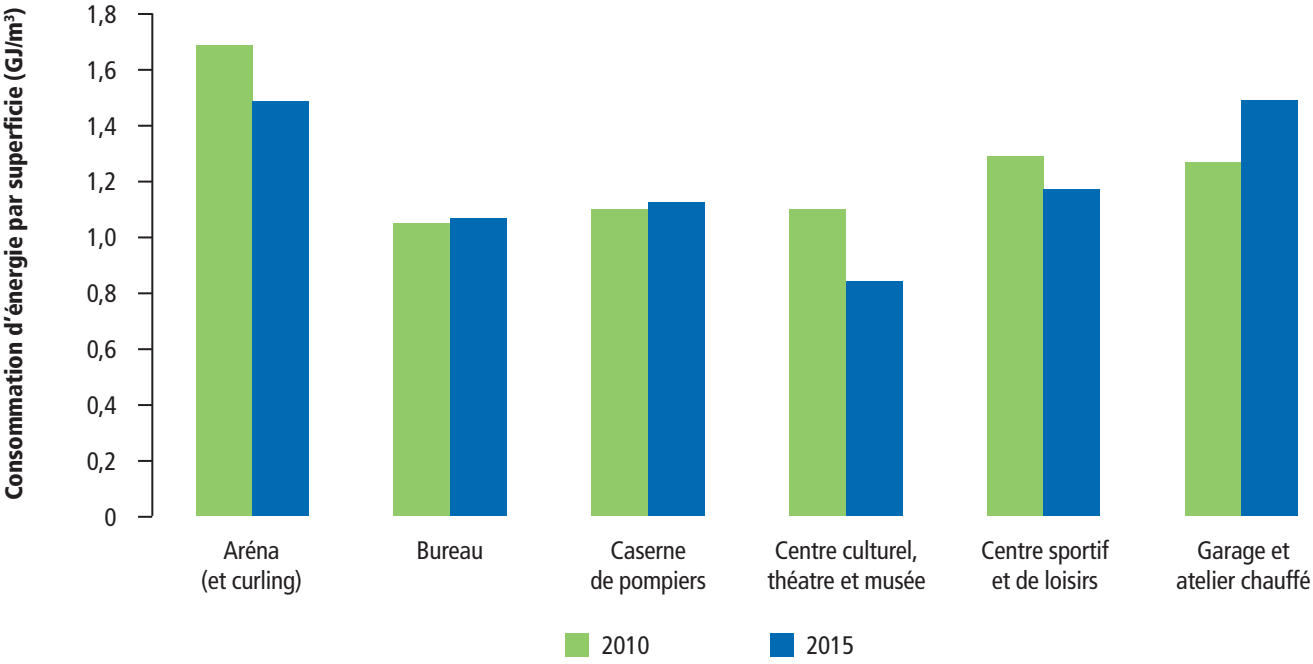

MATÉRIEL ROULANT

Le matériel roulant de l'agglomération de Montréal se compose de tous les véhicules de transport et les équipements dont le moteur fonctionne au diesel, à l'essence, à l'électricité ou encore au gaz naturel comprimé.

Les émissions du matériel roulant sont divisées en deux activités, soit régie et sous-traitance, notamment pour une partie de la collecte et du transport de matières résiduelles et du déneigement. Les émissions de GES des activités en régie sont comptabilisées depuis 2002, tandis que celles des activités en sous-traitance ont été quantifiées pour la première fois en 2010.

En 2015, les émissions de GES attribuables au matériel roulant en régie sont de 52 330 t éq. CO_2, aucune variation significative n'est observée par rapport à 2002. Les émissions de GES du matériel roulant en sous-traitance sont de 26 797 t éq. CO_2 en 2015 soit une augmentation de 2 % par rapport à 2010 (voir Sommaire). Les émissions de GES du matériel roulant sont présentées de façon détaillée au Tableau 4.

Parmi les facteurs principaux influençant les émissions de GES de la sous-traitance, on compte le nombre de collectes de matières résiduelles et les quantités de précipitation des neiges. En ce qui concerne les matières résiduelles, entre 2010 et 2015, la tendance observée concernant les émissions de GES (-9 %) est cohérente avec celle observée concernant la diminution de l'ensemble des matières résiduelles générées (-6 %). Enfin, les émissions liées aux camions tasseurs en régie sont demeurées sensiblement les mêmes depuis 2010.

En ce qui concerne les émissions de GES des activités de déneigement, le modèle d'estimation des émissions montre une augmentation de 21 % par rapport à l'année 2010. Cette augmentation est cohérente avec la variation du nombre de jours de chargements de la neige suite aux précipitations observées entre 2010 (13,5 jours) et 2015 (18,5 jours).

TABLEAU 4
ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT EN 2015 (t éq. CO_2)

CATÉGORIE	EN RÉGIE	EN SOUS-TRAITANCE	TOTAL
Automobile	9 798	–	9 798
Camion léger	10 937	19	10 956
Véhicule lourd	22 458	19 347	41 805
Véhicule hors route et autres équipements	9 137	7 431	16 567
Total matériel roulant	**52 330**	**26 797**	**79 127**
Pourcentage des émissions totales	**22 %**	**11 %**	**33 %**

Émissions de GES par catégorie de véhicules

Les émissions de GES du matériel roulant de l'agglomération de Montréal sont calculées en tenant compte des catégories de véhicules utilisés dans le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*, lesquelles varient selon le type de carrosserie (voiture ou camion) et le poids nominal brut du véhicule (PNBV). Elles sont présentées au Tableau 5.

La Figure 5 présente la distribution des émissions de GES du matériel roulant selon les catégories de véhicules.

Près de la moitié des émissions de GES de la flotte de véhicules des activités municipales sont attribuables aux véhicules lourds, ils génèrent 53 % des émissions du matériel roulant. Les véhicules hors route représentent seulement 21 % des émissions du matériel roulant. Quant aux véhicules automobiles, ils représentent 12 % des émissions du matériel roulant. Il est à noter que 90 % des émissions des véhicules automobiles proviennent du Service de police de la Ville de Montréal.

FIGURE 5
DISTRIBUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT PAR CATÉGORIE DE VÉHICULES EN 2015

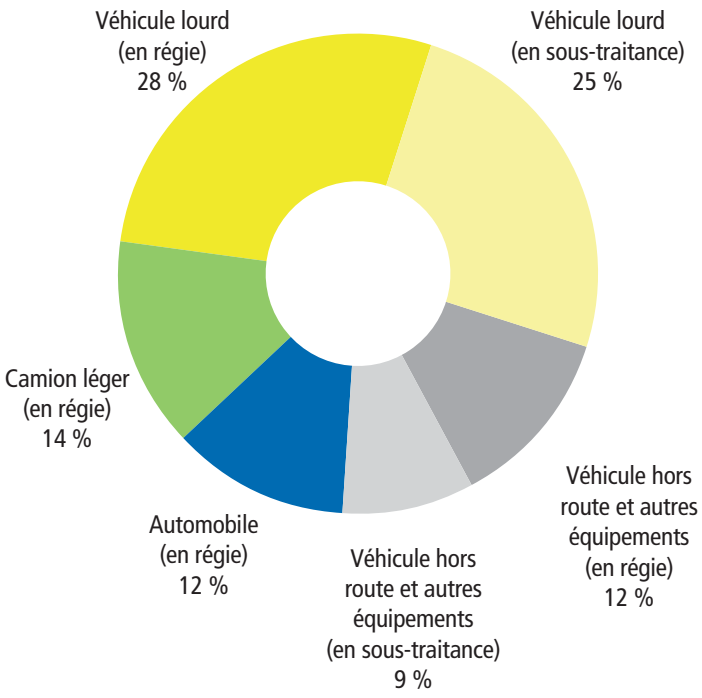

TABLEAU 5
CATÉGORIES DE VÉHICULES UTILISÉS POUR CALCULER LES ÉMISSIONS DE GES

CATÉGORIE	DESCRIPTION	EXEMPLE DE VÉHICULES	EXEMPLE D'ACTIVITÉS
Automobile	Véhicules dont le poids nominal brut est égal ou inférieur à 4 500 kg et possédant une carrosserie de voiture	Automobiles sous-compactes	Véhicules utilisés par les agents de stationnement
Camion léger	Véhicules dont le poids nominal brut est égal ou inférieur à 4 500 kg et possédant une carrosserie de camion	Camionnettes	Signalisation lors de travaux et transport de matériel
Véhicule lourd	Véhicules dont le poids nominal brut est supérieur à 4 500 kg	Camions tasseurs, camions fourgons	Collecte et transport des matières résiduelles
Véhicule hors route et autres équipements	Véhicules et équipements qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins	Niveleuses, tondeuses	Opération de déneigement, tonte du gazon

Émissions de GES par source d'énergie

En 2015, quatre sources d'énergie utilisées sont responsables des émissions de GES pour le matériel roulant : 65 % des émissions de GES sont générées par la combustion du diesel, 26 % par l'essence, 7 % par le biodiesel et 2 % par le gaz naturel comprimé (Figure 6). La consommation de gaz naturel comprimé est attribuable en totalité au transport de matières résiduelles. Par ailleurs, en 2015, les véhicules électriques représentent encore une fraction négligeable de la flotte municipale.

FIGURE 6
DISTRIBUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT PAR SOURCE D'ÉNERGIE EN 2015

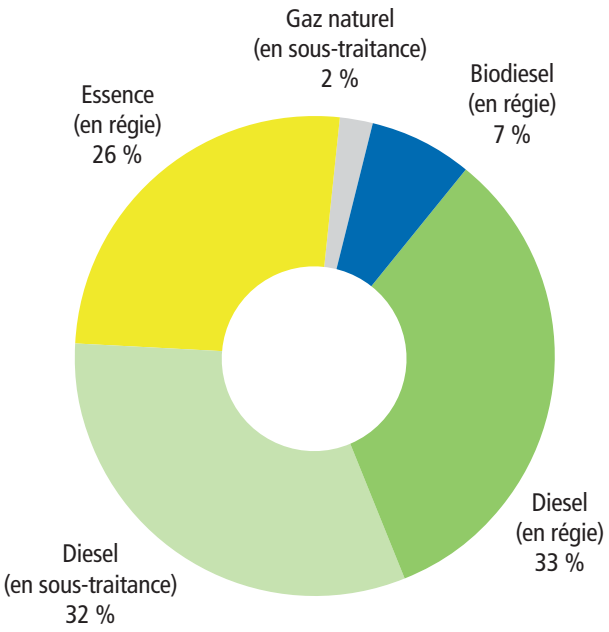

PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal est responsable de la production et de la distribution d'eau potable sur le territoire de l'agglomération. Les émissions de GES en 2015 proviennent principalement de l'utilisation des stations de pompage, des systèmes de chauffage, des systèmes de désinfection et des équipements utilisés en cas d'urgence dont l'énergie provient à 99,5 % de l'électricité. Les activités de production et de distribution d'eau potable[5] ont émis 974 t éq. CO_2 pour l'année 2015, représentant une réduction de 45 % par rapport à 2002. Celle-ci est principalement due à la diminution de la combustion de gaz naturel dans les usines de filtration (60 %) et à une diminution du niveau de production d'eau potable de 17 % entre 2002 et 2015. La distribution des différentes sources d'émissions de GES en 2015 est présentée à la Figure 7.

5. La Ville a produit 600 647 438 m^3 d'eau potable en 2015 à ses six usines de filtration.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal est responsable de l'assainissement des eaux usées sur le territoire de l'agglomération. Les émissions de GES en 2015 proviennent principalement de l'utilisation des équipements suivants :

- incinérateur de boues d'épuration ;
- stations de pompage ;
- équipements utilisés en cas d'urgence.

Les activités d'assainissement de l'eau et d'incinération des boues ont émis 80 773 t éq. CO_2, représentant une réduction de 27 % par rapport à 2002. Cette variation est attribuable à une réduction de 9 % de la quantité de boues incinérée, ainsi qu'à une réduction de l'utilisation de mazout léger (52 %) et de gaz naturel (18 %). La répartition entre les sources des émissions de GES est présentée à la Figure 8.

FIGURE 7
ÉMISSIONS DE GES DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE PAR SOURCE EN 2015

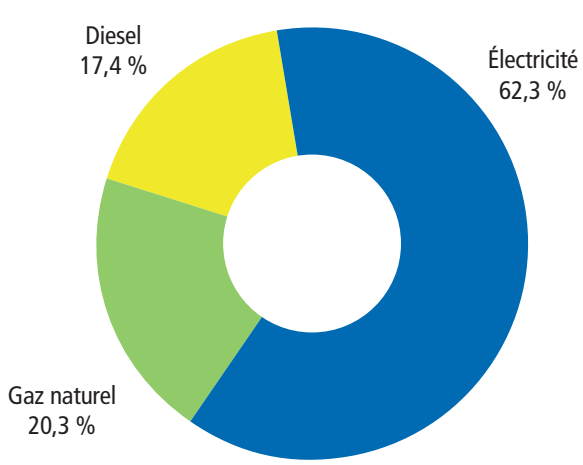

FIGURE 8
ÉMISSIONS DE GES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR SOURCE EN 2015

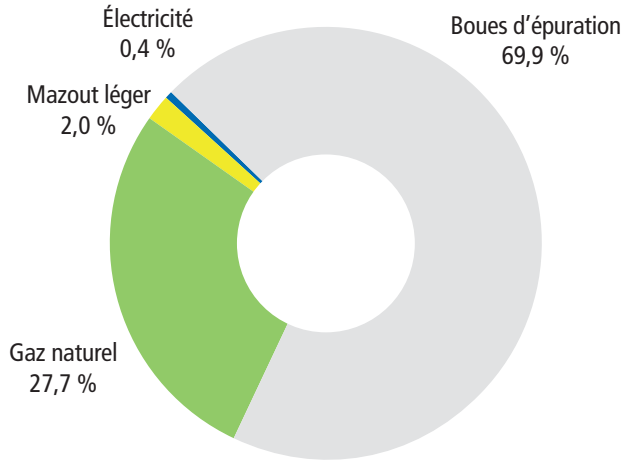

BIOGAZ DU CESM

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal est responsable de la captation des biogaz[6] et de sa destruction par l'usage de torchères ou par l'alimentation d'une usine de cogénération située sur le site du CESM. Les émissions de GES provenant des émissions fugitives et des activités de destruction du biogaz sont de 28 659 t éq. CO_2 pour l'année 2015, représentant une réduction de 48 % par rapport à 2002. La moitié des émissions de GES proviennent des émissions fugitives.[7] L'autre moitié provient des activités de destruction du biogaz aux torchères. Les émissions de ces dernières ont augmenté de 794 % par rapport à l'année 2002, car la totalité du biogaz capté a dû être brûlée au lieu d'être valorisée. En effet, de 1996 à 2014, la majorité du biogaz capté était acheminée et valorisée à la centrale de cogénération présente sur le site et exploitée par la Société Gazmont inc. Cette centrale a cessé d'être exploitée en 2014 à la suite d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. L'évolution des émissions de GES du biogaz est présentée à la Figure 9.

Afin de réduire les émissions de GES de la destruction des biogaz, la Ville de Montréal a ajouté en novembre 2015 une torchère dont l'efficacité théorique de combustion du méthane est de 99,8 %, alors que celles utilisées auparavant avaient une efficacité de 95 %. Il est aussi à noter que l'efficacité de brûlage du méthane du procédé de Gazmont était de plus de 99,9 %. Il est prévu que Biomont Énergie inc. reprenne l'exploitation de la centrale de cogénération en 2017, après avoir réalisé des travaux de mise à niveau. Dès sa mise en service, la responsabilité des émissions de GES liées aux biogaz captés sera transférée à son exploitant. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010.

FIGURE 9
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU BIOGAZ AU CESM DE 2002 À 2015

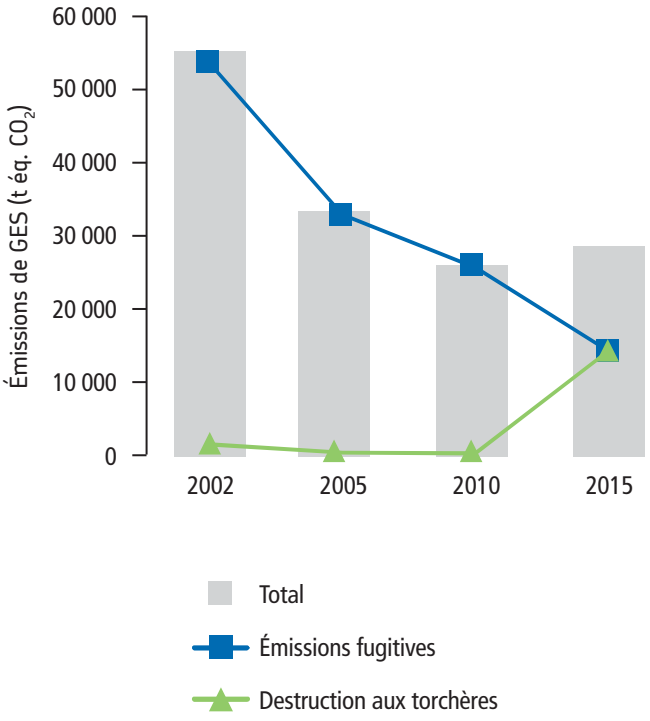

6. Le biogaz de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire provient de la décomposition de la portion organique des matières résiduelles enfouies sur le site. La quantité de matières résiduelles enfouies est estimée à 39 millions de tonnes. Quant aux activités d'enfouissement, elles se sont échelonnées sur la période de 1968 à 2009. La quantité de biogaz captée sur le site en 2015 est estimée à 43 788 529 m^3, ce qui constitue une diminution de 76 % par rapport à 2002.

7. Les émissions fugitives de biogaz du CESM sont estimées suivant l'hypothèse que 95 % du biogaz produit par le site est capté.

ÉCLAIRAGE DE RUES ET FEUX DE CIRCULATION

Pour l'année 2015, les émissions de GES de l'éclairage de rues et des feux de circulation sont de 273 t éq. CO_2, représentant une réduction de 64 % par rapport à 2002. Cette réduction s'explique principalement par la diminution de la consommation d'électricité de 19 % ainsi que par la diminution du facteur d'émission de l'électricité de 5 %.

FUITES DE RÉFRIGÉRANTS (HFC)

Les systèmes de réfrigération municipaux, principalement des arénas, ainsi que les systèmes de climatisation des différents bâtiments et des véhicules municipaux contiennent des réfrigérants, tels que les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ou les hydrofluorocarbures (HFC) qui sont de puissants GES. Tous les réfrigérants de ces systèmes peuvent fuir à l'atmosphère et entraîner des émissions de GES. Comme les CFC et les HCFC sont des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) visées par le Protocole de Montréal, elles n'ont pas été comptabilisées dans l'inventaire de GES, en accord avec les Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

À défaut de données disponibles pour estimer les émissions fugitives des HFC des activités municipales de l'agglomération montréalaise avec précision, les émissions de GES ont été estimées à partir du prorata des émissions des HFC de la province du Québec, publiées dans le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*. Les émissions de GES dues aux émissions fugitives des HFC sont estimées à 5 680 t éq. CO_2, représentant une augmentation de 147 % par rapport à 2002. En date de 2015, plusieurs systèmes de réfrigération des arénas avaient été modifiés pour fonctionner à l'ammoniac, qui n'est pas un GES, et les patinoires extérieures réfrigérées utilisaient déjà de l'ammoniac ou des HFC.

8. Le protocole de Montréal est une entente internationale visant à réduire la consommation et la production de substances appauvrissant la couche d'ozone.

MÉTIERS D'ART
FIN DE RUE PIÉTONNE
Marché-Bonsecours

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE 2002 À 2015

La Figure 10 présente les émissions de GES des activités municipales et leur évolution depuis l'élaboration du premier inventaire des activités municipales en 2002. Étant donné que les émissions de GES attribuables aux activités de sous-traitance ont été quantifiées pour la première fois en 2010, ces dernières sont exclues de la présente analyse.

Comme mentionné en introduction et afin de pouvoir comparer les émissions de GES, deux mises à jour ont été apportées aux inventaires précédents (2002, 2005 et 2010), soit l'actualisation des PRP, en accord avec les Lignes directrices 2006 du GIEC, et la mise à jour rétroactivement du facteur d'émission de l'électricité, selon le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*, suivant la révision par Environnement et Changements climatiques Canada.

Les émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal sont passées de 280 757 à 216 394 t éq. CO_2, entre 2002 et 2015, représentant une réduction de 23 %. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, il est estimé que les émissions totales de GES des activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant les émissions aux torchères constantes par rapport à 2010.

FIGURE 10
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR ACTIVITÉ DE 2002 À 2015

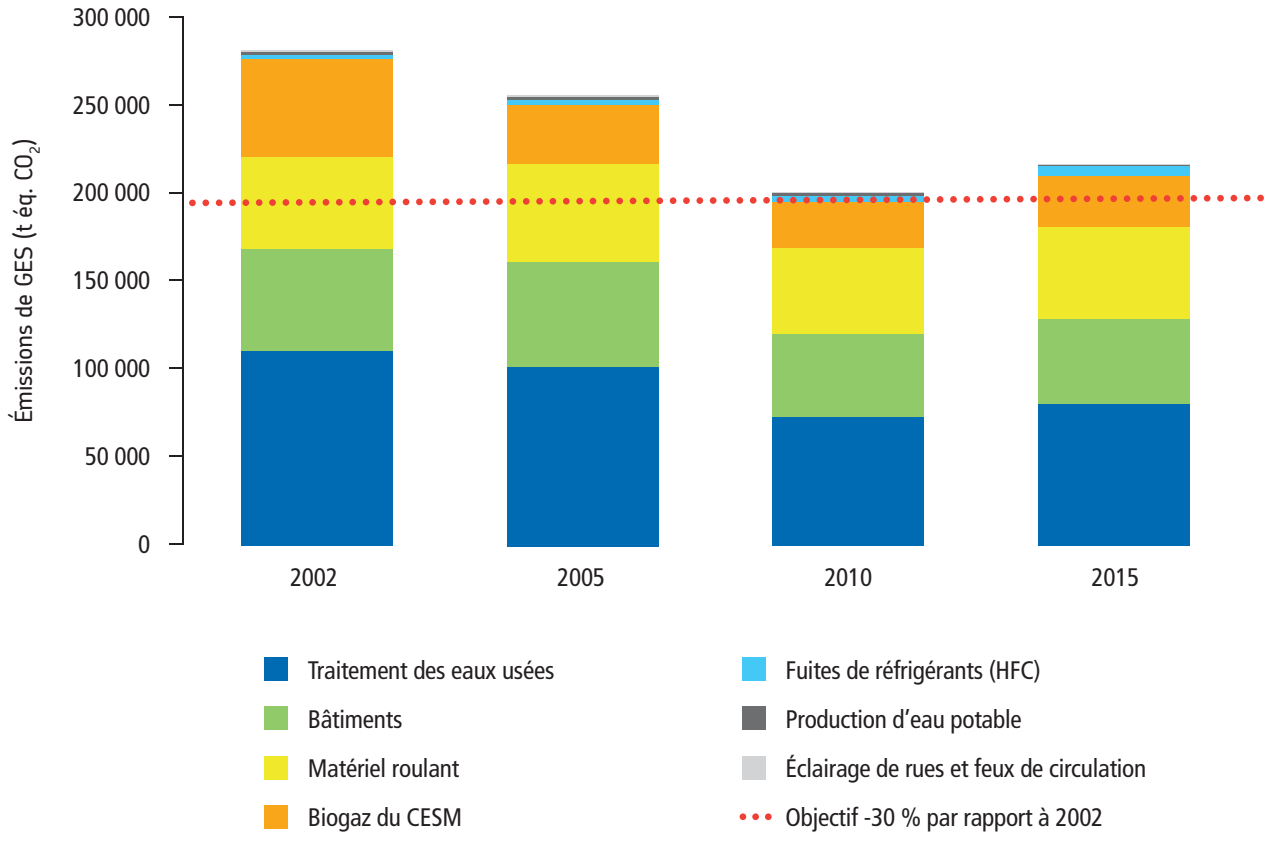

Les DJC sont passés de 4 178 à 4 301, pour la même période, soit une augmentation de 3 %. Il est possible d'observer une corrélation entre les émissions de GES des bâtiments et du matériel roulant et les DJC (Figure 11). Il est à noter que les DJC constituent, par définition, une indication des besoins en chauffage de bâtiment. Néanmoins, la corrélation observée avec les émissions du matériel roulant peut être expliquée en partie par l'incidence du temps froid sur le rendement des carburants et l'augmentation des émissions liées aux activités de déneigement.

FIGURE 11
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES POUR LES BÂTIMENTS ET LE MATÉRIEL ROULANT DE 2002 À 2015

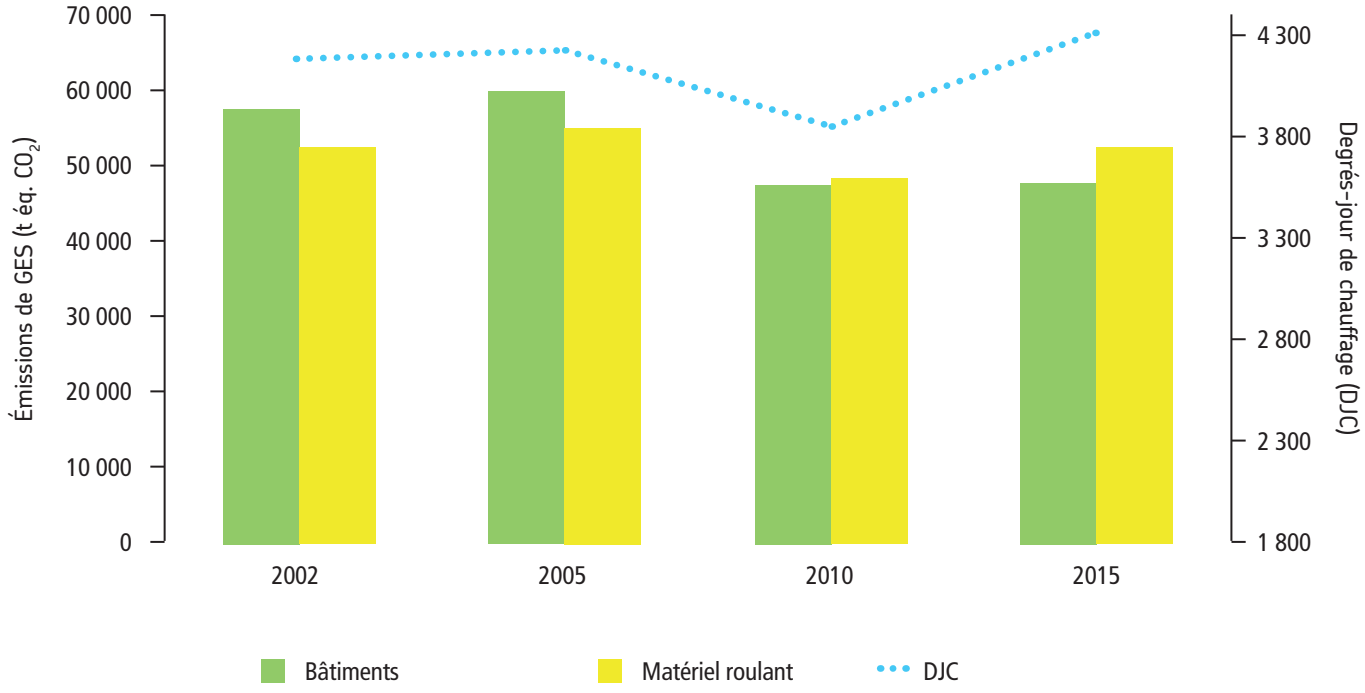

La Figure 12 présente l'évolution des émissions de GES par source d'énergie entre 2002 et 2015. Globalement, les émissions de GES de toutes les sources ont diminué pour la période analysée, à l'exception des émissions de la destruction du biogaz aux torchères du CESM (voir page 19) ainsi que pour les émissions des HFC (voir page 20). Cette figure permet aussi de visualiser la contribution relative des sources aux émissions de GES. En effet, on observe que le gaz naturel, l'incinération des boues d'épuration et les carburants (diesel, biodiesel et essence) sont les principales sources d'émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal. Il est à noter que les émissions de GES de l'incinération des boues d'épuration sont fortement influencées par la quantité de boues qui peuvent varier selon la population. À cet effet, une augmentation de 11 % des émissions de GES aux procédés de traitements des eaux a été observée par rapport à 2010. Cette variation est attribuable principalement à l'augmentation de 9 % des quantités de boues à incinérer, mais aussi à une augmentation de 20 % de la quantité de gaz naturel utilisée, qui l'est majoritairement pour l'incinération des boues.

FIGURE 12
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SOURCE DE 2002 À 2015

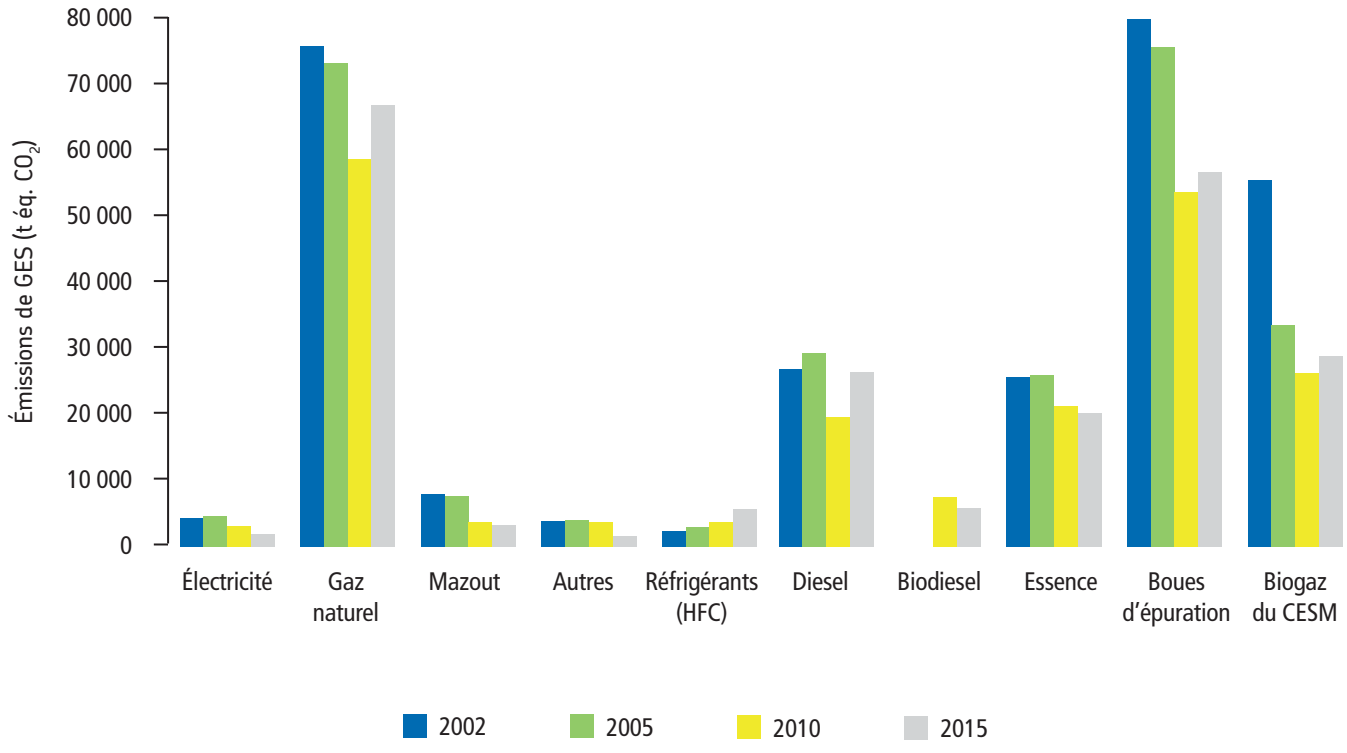

ANNEXES

FACTEURS D'ÉMISSIONS

Les facteurs d'émission utilisés sont fournis au *Rapport d'inventaire national 1990-2015* ou ont été établis dans le *Rapport*. Dans certains cas, des facteurs spécifiques ont été calculés ou mesurés. Le Tableau 6 présente les facteurs d'émission des sources de GES fixes utilisés dans l'Inventaire 2015.

TABLEAU 6
FACTEURS D'ÉMISSION DES SOURCES DE GES FIXES (g éq. CO_2/L) UTILISÉS DANS L'INVENTAIRE 2015

ACTIVITÉ	SOURCE	FACTEUR D'ÉMISSION	UNITÉ
Bâtiments	Électricité	1,8	g éq. CO_2/kWh
	Gaz naturel	1 898	g éq. CO_2/m^3
	Mazout léger	2 763	g éq. CO_2/L
	Diesel	2 813	g éq. CO_2/L
	Mazout lourd	3 176	g éq. CO_2/L
	Propane	1 548	g éq. CO_2/L
	Eau chaude[1]	0,06339	t CO_2 éq./MMBTU
	Vapeur source 1[1]	0,02171	t CO_2 éq./1000 lbs-vap
	Vapeur source 2[1]	0,06176	t CO_2 éq./1000 lbs-vap
	Eau froide[1]	132	g éq. CO_2/MMBTU
Traitement des eaux	Boue[2]	0,6047	t CO_2 éq./t gâteau sec
Biogaz du CESM[1, 3]	Émissions fugitives	311	g éq. CO_2/m^3 biogaz produit
	Torchères[1]	311	g éq. CO_2/m^3 biogaz produit

1. Facteurs d'émissions calculés.
2. Facteurs d'émissions mesurés à la source.
3. Volume (m^3) de biogaz produit, en considérant que 95 % du biogaz produit est capté.

Puisque les facteurs d'émission de l'électricité ont été changés par rapport au dernier inventaire, ceux utilisés dans l'Inventaire 2015 sont exposés au Tableau 7.

Le Tableau 8 présente les facteurs d'émission pour le matériel roulant calculés pour l'année 2015.

TABLEAU 7
FACTEURS D'ÉMISSIONS DE L'ÉLECTRICITÉ UTILISÉS POUR L'INVENTAIRE 2015

FACTEURS D'ÉMISSION DE L'ÉLECTRICITÉ	2002	2005	2010	2015
g éq. CO_2/kWh	4,1	4,3	3,0	1,8

TABLEAU 8
FACTEURS D'ÉMISSIONS DES SOURCES DE GES DU MATÉRIEL ROULANT (g éq. CO_2/L)[1] CALCULÉS POUR L'INVENTAIRE 2015

CARBURANT	TYPE DE VÉHICULES	FACTEUR D'ÉMISSION (g éq. CO_2/L)
Essence (E5)	Automobile	2 219
	Camion léger	2 229
	Véhicule hors route	2 283
	Camion lourd	2 260
	Motocyclette	2 390
Biodiesel (B2)	Automobile	2 703
	Camion léger	2 703
	Véhicule hors route	2 938
	Camion lourd	2 682
Diesel	Automobile	2 757
	Camion léger	2 757
	Véhicule hors route	2 992
	Camion lourd	2 736
Gaz naturel	Véhicule hors route	2,14

1. Facteurs d'émissions calculés.

TABLEAUX SYNTHÈSES DES RÉSULTATS

TABLEAU 9
ÉMISSIONS DE GES[1] POUR LES BÂTIMENTS, LE MATÉRIEL ROULANT AINSI QUE L'ÉCLAIRAGE DE RUES ET LES FEUX DE CIRCULATION PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE[2]

UNITÉ ADMINISTRATIVE	BÂTIMENTS				MATÉRIEL ROULANT					ÉCLAIRAGE DE RUES ET FEUX DE CIRCULATION	ÉMISSIONS TOTALES	
	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	GAZ NATUREL (t éq. CO_2)	MAZOUT (t éq. CO_2)	AUTRES (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2 biogénique)	BIODIESEL (t éq. CO_2)	BIODIESEL (t éq. CO_2 biogénique)	DIESEL (t éq. CO_2)	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)
Ahuntsic-Cartierville	14	698	104	–	472	16	488	9	1 189	19	2 984	25
Anjou	14	614	–	–	269	9	–	–	665	5	1 566	9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	22	1 342	178	–	390	13	543	10	1 328	17	3 819	23
Lachine	14	1 006	–	–	166	6	–	–	713	7	1 906	6
LaSalle	26	1 846	–	–	521	18	–	–	741	6	3 140	18
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5	–	15	–	137	5	–	–	253	2	413	5
Le Plateau-Mont-Royal	13	1 161	12	–	416	14	451	8	1 034	13	3 100	22
Le Sud-Ouest	19	2 006	37	–	323	11	434	8	895	14	3 728	19
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	25	1 126	52	189	414	14	513	9	1 274	21	3 614	23
Montréal-Nord	16	1 270	68	–	143	5	–	–	854	9	2 359	5
Outremont	7	267	–	–	100	3	0	0	225	2	601	3
Pierrefonds-Roxboro	9	380	–	–	232	8	–	–	1 214	6	1 842	8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18	1 460	–	–	443	15	390	7	1 080	25	3 416	22
Rosemont–La Petite-Patrie	17	1 349	26	–	922	31	666	12	1 298	18	4 295	43
Saint-Laurent	27	1 017	37	–	283	10	–	–	1 763	16	3 143	10
Saint-Léonard	14	1 508	–	–	194	7	–	–	639	8	2 363	7
Verdun	20	1 113	–	–	399	13	0	0	535	6	2 073	13
Ville-Marie	15	826	–	–	731	25	725	13	1 408	22	3 728	38
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25	2 350	56	–	433	15	505	9	1 091	17	4 477	24

1. Conformément aux lignes directrices de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les émissions de CO_2 générées par la biomasse (d'origine biogène) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire. Elles sont toutefois présentées à titre informatif (en t éq. CO_2 biogénique).
2. Exclus les activités de sous-traitance.

TABLEAU 9
ÉMISSIONS DE GES[1] POUR LES BÂTIMENTS, LE MATÉRIEL ROULANT AINSI QUE L'ÉCLAIRAGE DE RUES ET LES FEUX DE CIRCULATION PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE[2]

UNITÉ ADMINISTRATIVE	BÂTIMENTS				MATÉRIEL ROULANT					ÉCLAIRAGE DE RUES ET FEUX DE CIRCULATION	ÉMISSIONS TOTALES	
	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	GAZ NATUREL (t éq. CO_2)	MAZOUT (t éq. CO_2)	AUTRES (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2 biogénique)	BIODIESEL (t éq. CO_2)	BIODIESEL (t éq. CO_2 biogénique)	DIESEL (t éq. CO_2)	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)
Baie-D'Urfé	1	90	–	–	27	1	–	–	89	1	208	1
Beaconsfield	6	478	–	–	110	4	–	–	280	3	876	4
Côte-Saint-Luc	9	658	204	–	162	5	–	–	602	4	1 639	5
Dollard-Des Ormeaux	25	29	–	–	292	10	–	–	728	6	1 080	10
Dorval	15	725	–	–	130	4	–	–	671	3	1 545	4
Hampstead	2	61	3	–	113	4	–	–	198	1	379	4
Kirkland	7	309	–	–	126	4	–	–	281	5	729	4
Mont-Royal	8	830	22	–	175	6	–	–	703	3	1 741	6
Montréal-Est	8	443	–	–	115	4	–	–	231	2	799	4
Montréal-Ouest	2	218	12	–	55	2	–	–	127	1	415	2
Pointe-Claire	21	2 105	–	–	282	10	–	–	771	5	3 184	10
Sainte-Anne-de-Bellevue	1	52	–	–	75	3	–	–	187	1	317	3
Senneville	0	–	35	3	9	0	–	–	7	0	54	0
Westmount	13	838	2	–	219	7	–	–	536	5	1 613	7
Service de police de la Ville de Montréal	43	1 895	36	–	8 975	304	3	0	155	–	11 109	304
Service de sécurité incendie de Montréal	31	3 346	145	91	457	15	891	16	1 929	–	6 890	32
Autres services centraux	186	10 496	456	1 315	1 812	61	261	5	641	–	15 166	66
TOTAL	**698**	**43 912**	**1 499**	**1 597**	**20 121**	**681**	**5 873**	**107**	**26 336**	**273**	**100 309**	**788**

1. Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC, les émissions de CO_2 générées par la biomasse (d'origine biogène) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire. Elles sont toutefois présentées à titre informatif (en t éq. CO_2 biogénique).
2. Exclus les activités de sous-traitance.

TABLEAU 10
ÉMISSIONS DE GES[1] POUR LES ÉMISSIONS DE BIOGAZ, LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, LA PRODUCTION D'EAU POTABLE ET LES FUITES DE RÉFRIGÉRANTS POUR LES UNITÉS ADMINISTRATIVES CONCERNÉES[2]

UNITÉ ADMINISTRATIVE	BIOGAZ DU CESM				TRAITEMENT DES EAUX USÉES					PRODUCTION D'EAU POTABLE			FUITES DE RÉFRIGÉRANTS	ÉMISSIONS TOTALES	
	ÉMISSIONS FUGITIVES	ÉMISSIONS FUGITIVES	TORCHÈRES	TORCHÈRES	BOUES	BOUES	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	MAZOUT	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	DIESEL	HFC		
	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)
Service de l'eau	–	–	–	–	56 424	96 561	317	22 395	1 637	607	198	169	–	81 747	96 561
Complexe environnemental de Saint-Michel	14 322	1 235	14 337	55 221	–	–	–	–	–	–	–	–	–	28 659	56 456
Toutes les unités administratives	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 680	5 680	–
TOTAL	**14 322**	**1 235**	**14 337**	**55 221**	**56 424**	**96 561**	**317**	**22 395**	**1 637**	**607**	**198**	**169**	**5 680**	**116 085**	**153 018**

1. Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC, les émissions de CO_2 générées par la biomasse (d'origine biogène) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire. Elles sont toutefois présentées à titre informatif (en t éq. CO_2 biogénique).
2. Exclus les activités de sous-traitance.

TABLEAU 11
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES ET VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

UNITÉ ADMINISTRATIVE	ÉMISSIONS TOTALES (t éq. CO_2)				VARIATION (%)
	2002[1]	2005[1]	2010	2015	
Ahuntsic-Cartierville	3 322	3 213	2 777	2 984	-10
Anjou	1 481	1 563	1 685	1 566	6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3 584	3 554	3 470	3 819	7
Lachine	2 173	2 213	1 786	1 906	-12
LaSalle	2 553	2 821	2 593	3 140	23
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	325	524	314	413	124
Sainte-Anne-de-Bellevue			141	317	
Le Plateau-Mont-Royal	3 426	3 409	3 103	3 100	-10
Le Sud-Ouest	4 495	4 213	3 737	3 728	-17
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	4 810	–	3 612	3 614	-25
Montréal-Nord	2 029	2 267	2 388	2 359	16
Outremont	744	936	545	601	-19
Pierrefonds-Roxboro	2 952	2 764	1 503	1 842	1
Senneville			60	54	
Dollard-Des Ormeaux			962	1 080	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4 589	4 477	3 110	3 416	-8
Montréal-Est			821	799	
Rosemont–La Petite-Patrie	4 464	4 413	3 175	4 295	-4
Saint-Laurent	2 538	4 009	2 499	3 143	24
Saint-Léonard	2 107	2 323	1 172	2 363	12
Verdun	2 079	1 781	1 852	2 073	0
Ville-Marie	3 233	3 273	3 227	3 728	15
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4 590	4 471	4 342	4 477	-2
Baie-D'Urfé	1 497	1 839	190	208	–
Beaconsfield			860	876	
Côte-Saint-Luc	2 241	2 633	1 115	1 639	9
Hampstead			443	379	
Montréal-Ouest			620	415	
Dorval	1 273	1 337	1 071	1 545	21
Kirkland	866	867	748	729	-16
Mont-Royal	1 481	1 284	1 430	1 741	18
Pointe-Claire	3 233	4 822	3 008	3 184	-2
Westmount	1 868	1 905	1 563	1 613	-14
Total	**67 952**	**66 915**	**59 920**	**67 145**	**-1**

1. Les unités administratives de 2002 et de 2005 sont celles d'avant les défusions de 2006. Les émissions de ces anciens arrondissements sont donc mises en commun.

RÉFÉRENCES

1. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA (2015). *National Inventory Report 1990-2015: Greenhouse Gas sources and sinks in Canada Part 1*, [en ligne], Canada's submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change, 276 p., avril 2017. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php].

2. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA (2015). *National Inventory Report 1990-2015: Greenhouse Gas sources and sinks in Canada Part 2*, [en ligne], Canada's submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change, 275 p., avril 2017. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php].

3. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA (2015). *National Inventory Report 1990-2015: Greenhouse Gas sources and sinks in Canada Part 3*, [en ligne], Canada's submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change, 108 p., avril 2017. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php].

4. GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2006). « Volume 5 : Déchets, Section 3.2.3 Choix des facteurs et paramètres d'émission », *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, [en ligne], préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston, H. S., L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe (éd.), IGES, Japon. [www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/vol5.html].

5. VILLE DE MONTRÉAL (2013). *Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives de l'agglomération de Montréal*, [en ligne], publication du Service de l'environnement, 134 p. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/invent_corporatif_2010_vf.pdf].

Ce document est une réalisation du Service de l'environnement
sous la supervision de Roger Lachance, directeur de l'environnement.

COORDINATION
Marieke Cloutier, chef de division
Division de la planification et du suivi environnemental

RÉDACTION
Sébastien Wagner, ing. chef d'équipe
Andrés Beltran, ing., M. Ing.
Valérie Anne Brouillard, ing., M. Ing.
Marie-Ève Marquis, ing., M. Sc. A., M. Env.
Yannick Sternon, ing.

PRODUCTION GRAPHIQUE
Rachel Mallet
Service de l'environnement

COUVERTURE
studioe6/Istock.com

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal remercie
toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire 2015 des émissions
de gaz à effet de serre des activités municipales
de l'agglomération de Montréal.

2e trimestre 2017
ISBN 978-2-922388-72-5 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

100 %

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

INVENTAIRE 2014

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE **5**

INTRODUCTION **9**
- Gaz à effet de serre et changements climatiques 9
- Engagements et objectifs 10
- Description du territoire à l'étude 10

SOURCES FIXES **11**
- Résidentiel 12
- Commercial et institutionnel 14
- Industries manufacturières et la construction 16
- Industries énergétiques 18
- Émissions fugitives 18

TRANSPORT **19**
- Transport routier 20
- Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 21

MATIÈRES RÉSIDUELLES **23**
- Enfouissement des matières résiduelles 24
- Traitement biologique des matières organiques 24
- Incinération des matières résiduelles 25
- Traitement et rejet des eaux usées 25

PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET UTILISATION DES PRODUITS (PIUP) **26**
- Procédés industriels 26
- Utilisation des produits 27

AGRICULTURE, FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (AFAT) **28**

ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS **30**
- Analyse et tendances 30
- Tendance à court terme : collectivité montréalaise 32

LISTES ET RÉFÉRENCES **33**

EN 2005, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE D'ICI 2020 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DE 30 % PAR RAPPORT À 1990.

Crédit : © Shutterstock

SOMMAIRE

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Comme les dernières données disponibles et publiées au Canada satisfaisant ces critères de qualité sont celles de 2014, cet inventaire réalisé en 2017 présente les résultats de 2014.

De plus, aux fins de comparaison, les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant. Les ajustements ont généré un écart de 2 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2013 publié en 2016 et les émissions recalculées pour 2013. En effet, une réduction de 25 % avait été observée entre 1990 et 2013, alors que pour le présent inventaire une réduction de 23 % est observée sur la même période.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le secteur des sources fixes représente toute forme d'énergie consommée dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industries manufacturières et la construction, industries énergétiques et émissions fugitives des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

La catégorisation des émissions et les méthodologies de quantification des émissions utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* [5] (GPC), qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* [6] du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*.

Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

Pour le présent inventaire, les émissions de GES sont passées de 14 965 à 11 508 kt éq. CO_2 entre 1990 et 2014, correspondant à une diminution de 23 %. La Figure 1 présente la distribution des émissions de GES par secteur d'activité.

Figure 1
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014

- 40 % Transport (41 % en 2013)
- 20 % Industriel (Sources fixes) (20 % en 2013)
- 15 % Commercial et institutionnel (Sources fixes) (15 % en 2013)
- 11 % Résidentiel (Sources fixes) (11 % en 2013)
- 10 % Industriel (PIUP) (10 % en 2013)
- 4 % Matières résiduelles (4 % en 2013)
- 0,05 % Agriculture, foresterie et autres affections des terres (AFAT) (0,03 % en 2013)

Le Tableau 1 présente de façon détaillée les émissions de GES de la collectivité montréalaise en 1990 et en 2014, ainsi que les variations de 2014 par rapport à l'année de référence. La réduction de 23 % s'explique en partie par la diminution des émissions de GES de deux grands secteurs d'activités, soit les sources fixes et les matières résiduelles.

La baisse des émissions de GES de 36 % observée dans les sources fixes est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que dans les industries manufacturières et la construction. La réduction des émissions des sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel représente à elle seule 55 % de la réduction totale des émissions de GES des sources fixes en 2014. Cette réduction est suivie, en termes de pourcentage, par le sous-secteur des industries énergétiques (36 %). Comme mentionné lors de l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable de GES.

Tableau 1
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Sources fixes	**8 320**	**5 332**	**-36**
Résidentiel	2 310	1 236	-47
Commercial et institutionnel	2 319	1 755	-24
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 238	-18
Industries énergétiques	2 171	1 093	-50
Émissions fugitives	15	11	-27
Transport	**4 048**	**4 616**	**14**
Routier	3 073	3 567	16
Hors route	10	11	8
Ferroviaire	148	189	27
Maritime	325	272	-16
Aérien	491	578	18
Matières résiduelles	**1 956**	**437**	**-78**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	137	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	38	15
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**634**	**1 117**	**76**
Procédés industriels	171	180	5
Utilisation de produits	463	937	103
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**6,7**	**5,7**	**-15**
Fermentation entérique et gestion de fumier	6	4	-26
Gestion des sols agricoles	0,7	1,1	69
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,12	172
Total	**14 965**	**11 508**	**-23**

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Quant au secteur des matières résiduelles, les émissions ont diminué de 78 % entre 1990 et 2014, contribuant ainsi à la baisse globale observée. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

Les émissions de GES attribuées au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) ont diminué de 15 %. Toutefois, celles-ci ne représentent que 0,05 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

À l'opposé, une augmentation de 76 % des émissions de GES du secteur des procédés industriels et de l'utilisation de produits (PIUP) est observée entre 1990 et 2014. Cette hausse serait principalement attribuée à l'augmentation de la production et de la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC), de perfluorocarbures (PFC), d'hexafluorure de soufre (SF_6) et de trifluorure d'azote (NF_3). Les HFC et les PFC sont utilisés pour la réfrigération ainsi que pour la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques.

Les émissions de GES du secteur du transport ont augmenté de 14 %. Le transport routier représente à lui seul 87 % de l'augmentation totale des émissions de GES de ce secteur. Cette hausse, également observée en 2013, serait attribuable à l'augmentation totale des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal (19 %) et par la croissance importante (179 %) du nombre de camions légers qui incluent les véhicules utilitaires sport (VUS), les camionnettes et les fourgonnettes.

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2014. De 1990 à 2014, les émissions de GES québécoises ont diminué de 8 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 23 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 22 % et de 29 %. Globalement, les différences observées entre les deux inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres à la province et de l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

Pour conclure, la réduction globale de 23 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014 s'aligne avec l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. Récemment, de nouveaux engagements ont été pris par la Ville de Montréal, dont celui signé à Paris en marge de la 21e Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) en 2015. Cet engagement se traduit par la réduction de 80 %, d'ici 2050, des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Celui-ci a été repris dans un des trois défis du plan *Montréal Durable 2016-2020* appelé « Montréal sobre en carbone », afin d'inciter les Montréalais à agir en conséquence et à modifier leurs comportements.

Cet inventaire n'est qu'une étape dans l'atteinte des objectifs à long terme pris par l'administration municipale envers la lutte contre les changements climatiques. Le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* et ses divers moyens proposés, dont l'électrification des transports, le développement du transport actif et le remplacement du mazout comme source d'énergie pour le chauffage sont des mesures de réductions d'émissions en ce sens.

Crédit : © Denis Labine, Ville de Montréal

INTRODUCTION

Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

Figure 2
Émissions de GES au Québec en 2014 par type de gaz[10]

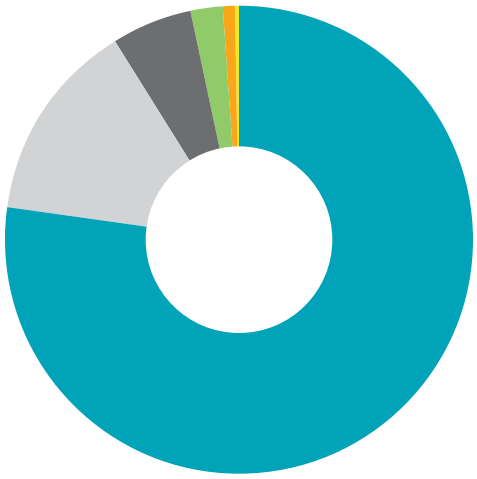

- 77,6 % Dioxyde de carbone (CO_2)
- 13,8 % Méthane (CH_4)
- 5,4 % Oxyde nitreux (N_2O)
- 2,1 % Hydrofluorocarbures (HFC)
- 1,0 % Perfluorocarbures (PFC)
- 0,1 % Hexafluorure de soufre (SF_6) et Trifluorure d'azote (NF_3)

À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques : le CO_2, le CH_4 et le N_2O. D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont le SF_6, les PFC, les HFC et le NF_3, sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère. La contribution de chacun de ces gaz dans l'inventaire des émissions de GES de la province du Québec en 2014 est illustrée à la Figure 2.

Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2014. À titre d'exemple, le Rapport d'inventaire national 1990-2015 est le plus récent document d'inventaire national disponible. Cependant, les données les plus à jour pour l'inventaire provincial québécois[10] et la Base de données complète sur la consommation d'énergie[13], publiée par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada, sont celles de 2014.

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et pour 2014 en utilisant les données les plus récentes.* De plus, les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité des années 1990, 2013 et 2014 publiés dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec ceux publiés précédemment. Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

* Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 a un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation[5], les principaux PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont illustrés au Tableau 2.

Tableau 2
Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES[5]

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

Engagements et objectifs

Lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. En 2015, la Ville de Montréal a endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* et le plan *Montréal durable 2016-2020*.

Depuis la réalisation de l'inventaire 2013, la méthodologie de quantification utilisée suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC).[5] La quantification des émissions de GES pour l'inventaire 2014 utilise donc la même méthodologie que pour celui de 2013. Cependant, trois améliorations ont été apportées aux calculs, soient pour les émissions du transport maritime, les émissions du traitement et du rejet des eaux usées et les émissions de l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres. Les émissions de GES pour l'année 2013 ont été recalculées afin de tenir compte de ces changements. Donc, aux fins de comparaison avec le présent inventaire, une réduction de 23 % a également été observée en 2013 par rapport à 1990.

La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. La Ville a joint le *Compact of Mayors* en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le *Covenant of Mayors* pour devenir le *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*.

Description du territoire à l'étude

Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

SOURCES FIXES

Le secteur des sources fixes couvre les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Les émissions de GES des sources fixes de la collectivité montréalaise ont diminué de 36 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 8 320 à 5 332 kt éq. CO_2 (Figure 3).

Le secteur des sources fixes est divisé en plusieurs sous-secteurs. Dans un premier temps, les sources fixes couvrent toute forme d'énergie consommée par les sous-secteurs résidentiel, institutionnel et commercial, les industries manufacturières et la construction ainsi que les industries énergétiques. Puis, le sous-secteur des émissions fugitives comprend les émissions des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

Figure 3
Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe

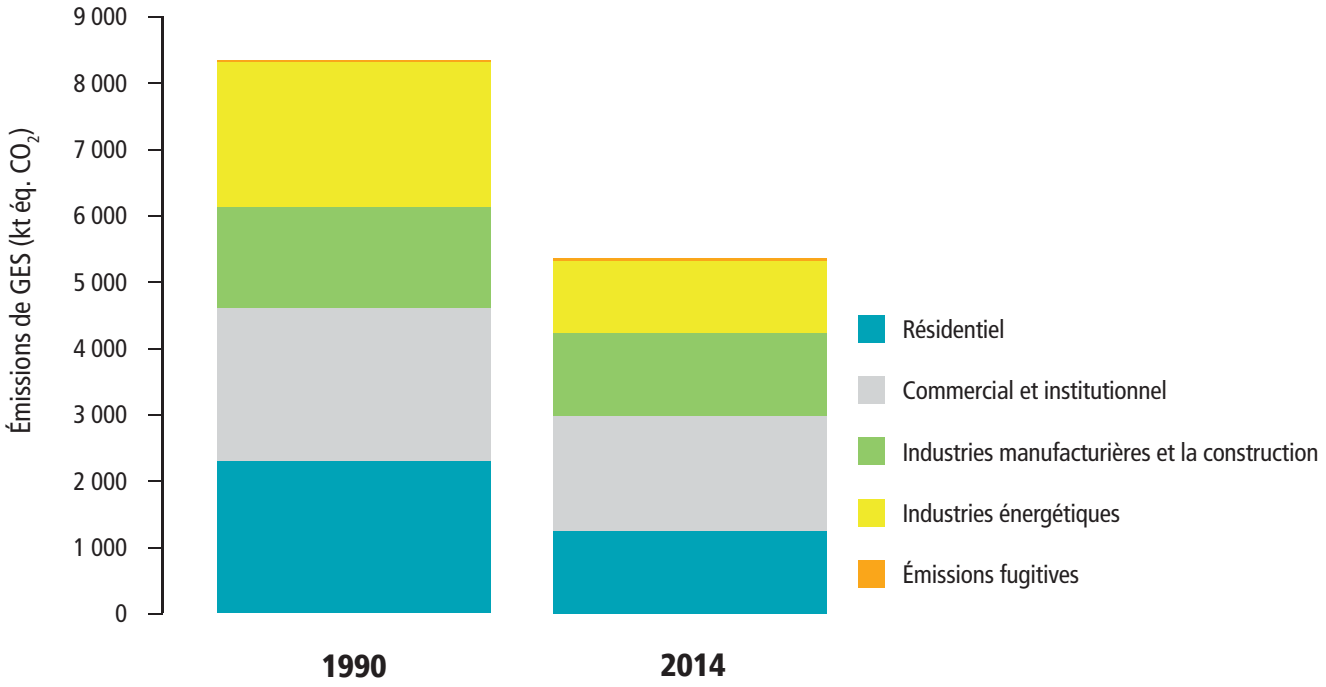

Note

Les données de consommation de gaz naturel de l'agglomération pour tous les sous-secteurs des sources fixes ont été obtenues de Gaz Métro. Pour le sous-secteur commercial et institutionnel, une tendance à la hausse des consommations a été observée entre 1990 et 2010. Une révision de la classification des compagnies par Gaz Métro en 2011 a donné lieu à une redistribution des données de consommation de ce sous-secteur vers celui des industries manufacturières. Il ne s'agit pas d'une restructuration des différentes catégories, mais bien d'une révision des comptes afin d'y apporter des corrections (erreur de saisie ou changement de vocation des bâtiments). Il n'existe aucun moyen de retrouver ces erreurs dans le temps afin de corriger les données de consommation passées.

Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES du sous-secteur résidentiel de la collectivité montréalaise ont diminué de 47 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 2 310 à 1 236 kt éq. CO_2 malgré le fait que la superficie totale des bâtiments de ce sous-secteur résidentiel ait augmenté de 20 %. Cette réduction peut être expliquée en partie par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire, c'est-à-dire le gaz naturel, le mazout et le bois de chauffage. En contrepartie, une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2014 a été enregistrée, témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques. De façon générale, la consommation totale d'énergie a diminué de 3 % entre 1990 et 2014 (Tableau 3).

De 1990 à 2014, la réduction de 47 % des émissions de GES du sous-secteur résidentiel a permis une baisse de 1 074 kt éq. CO_2. La réduction des émissions provenant du mazout représente à elle seule 82 % de la réduction totale des émissions de GES de ce sous-secteur, soit 882 kt éq. CO_2.

Intensité des émissions de GES en 2014 par source d'énergie

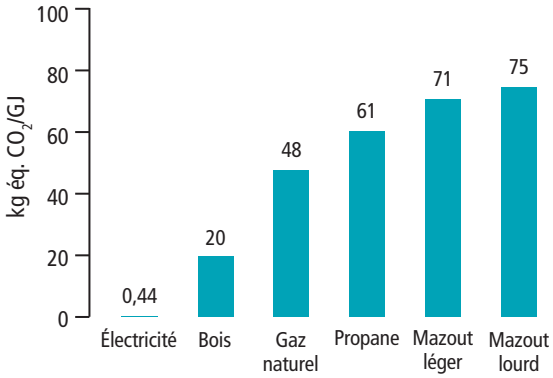

L'intensité des émissions de GES des sources d'énergie est un indicateur désignant le rapport entre la quantité d'émissions générées en fonction de la quantité d'énergie consommée, généralement exprimée en gigajoule (GJ). À cet effet, pour une même quantité d'énergie consommée, le mazout lourd émet 1,6 fois plus de GES que le gaz naturel et 168 fois plus que l'électricité produite au Québec, selon les facteurs d'émission de 2014.[2, 3]

Tableau 3
Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2014	%	1990	2014	%
Électricité	143	22	-85	36 889	49 470	34
Gaz naturel	787	756	-4	16 434	15 782	-4
Mazout	1 228	346	-72	17 294	4 874	-72
Bois	151	112	-26	7 580	5 616	-26
Total	**2 310**	**1 236**	**-47**	**78 197**	**75 741**	**-3**

L'électricité consommée sur le territoire de l'agglomération montréalaise est une énergie produite presque à 100 % à partir de sources renouvelables[7], dont notamment l'hydroélectricité émettant très peu d'émissions de GES en comparaison avec les autres sources d'énergie (voir encadré à la page précédente). Toutefois, un pourcentage variable de cette électricité est acheté auprès de producteurs indépendants au Québec, ailleurs au Canada et aux États-Unis. Ses achats sont constitués d'énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse, éolien) et d'énergies non renouvelables (nucléaire et thermique).[8] Le facteur d'émission varie donc selon les achats d'énergies thermiques utilisant des sources de combustibles fossiles.

Par ailleurs, l'importante réduction d'émissions de GES observée pour l'électricité (-85 %) découle strictement du facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est 8,8 fois inférieur en 2014 à ce qu'il était en 1990. Ainsi, malgré une augmentation de 34 % de la consommation d'électricité pour la même période, les émissions de GES ont tout de même diminué.

Quant au parc de logements résidentiels, il est passé de 767 789 à 919 158 logements (+20 %) entre 1990 et 2014. En termes de superficie, le parc est passé de 78 484 à 95 283 milliers de m^2 durant cette même période, ce qui représente une croissance de 21 %. Malgré cette croissance et le fait que le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC)[4] de 2014 soit 5,4 % supérieurs à celui de 1990, la demande en énergie du sous-secteur résidentiel est passée de 78 197 à 75 741 TJ entre 1990 et 2014. Cette diminution ne peut être expliquée que par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage. Il est à noter que le nombre de DJC est fonction d'une année spécifique, donc ne représente pas une tendance.

La Figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie entre 1990 et 2014.

Figure 4
Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie

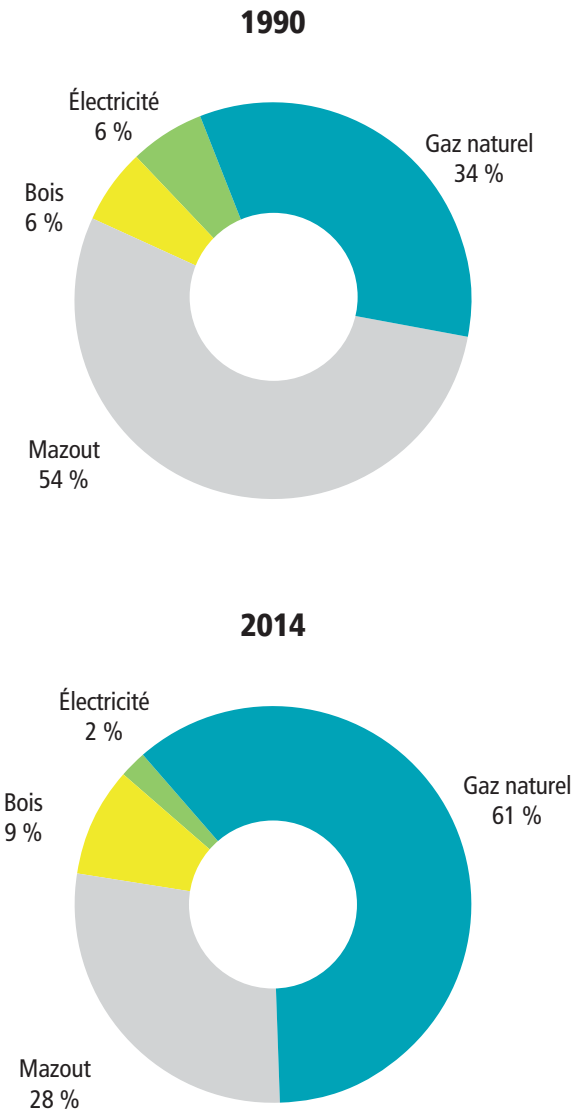

Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur commercial et institutionnel proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau ainsi que divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée dans ce sous-secteur sont : l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel de la collectivité montréalaise ont diminué de 24 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 2 319 à 1 755 kt éq. CO_2 malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments de ce sous-secteur de 14 %. La réduction des émissions de GES est expliquée en partie par la diminution de quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd. En contrepartie, la consommation du propane a augmenté. De façon générale, la consommation d'énergie a diminué de 13 % entre 1990 et 2014 (Tableau 4).

La réduction de 24 % des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel correspond à une baisse de 564 kt éq. CO_2. La réduction des émissions de GES du mazout léger correspond à 43 % de ce total, soit 245 kt éq. CO_2. Le gaz naturel contribue à 27 % de la réduction, soit 154 kt éq. CO_2, l'électricité à 22 %, soit 124 kt éq. CO_2, et le mazout lourd à 13 %, soit 73 kt éq. CO_2.

La réduction de 89 % des émissions de GES de l'électricité est attribuée, d'une part, au facteur d'émission de l'électricité qui est 8,8 fois inférieur en 2014 à ce qu'il était en 1990 et, d'autre part, à la réduction de 8 % de la consommation de l'électricité pour la même période.

Malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments du sous-secteur commercial et institutionnel (14 %) et une légère augmentation (6 %) du nombre de DJC[4], la demande en énergie est passée de 76 898 à 67 002 TJ entre 1990 et 2014. Cette diminution pourrait s'expliquer principalement par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

Tableau 4
Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2014	%	1990	2014	%
Électricité	138	15	-89	35 539	32 754	-8
Gaz naturel	1 559	1 405	-10	32 554	29 335	-10
Mazout léger	478	233	-51	6 709	3 274	-51
Mazout lourd	85	12	-86	1 141	164	-86
Propane	58	90	55	954	1 476	55
Total	**2 319**	**1 755**	**-24**	**76 898**	**67 002**	**-13**

La Figure 5 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie en 2014.

Figure 5
Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie

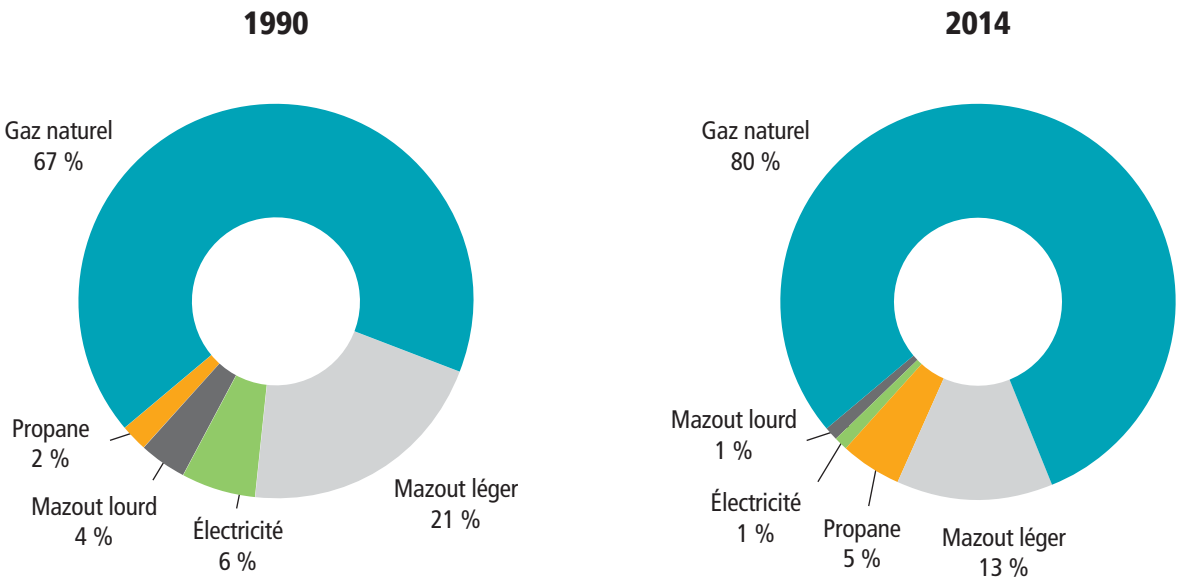

Industries manufacturières et la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 18 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 238 kt éq. CO_2 (Tableau 5).

Tableau 5
Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

Catégorie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Industries manufacturières	1 332	1 144	-14
Industries de la construction	119	91	-24
Émissions provenant de la consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	3	-94
Total	**1 506**	**1 238**	**-18**

Cette réduction pourrait être attribuable en partie à la baisse des niveaux d'activité des entreprises manufacturières entre 1990 et 2014. En effet, comme le suggère la tendance du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal[24], le nombre d'emplois aurait décliné de 24 % de la fin des années 80 jusqu'en 2015. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie[13] pour la province de Québec et pour le domaine industriel, il semble avoir substitution de mazout lourd vers le gaz naturel entre 1990 et 2014.

En ce qui concerne les émissions issues des activités de la construction, les résultats de la quantification n'ont pas été obtenus par l'utilisation de données d'émissions obtenues directement des établissements contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 94 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 54 à 3 kt éq. CO_2. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse de 89 % du facteur d'émission de l'électricité et à la baisse de 44 % de la consommation d'électricité (Tableau 5).

La Figure 6 présente la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole).

Figure 6
Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2014 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité)

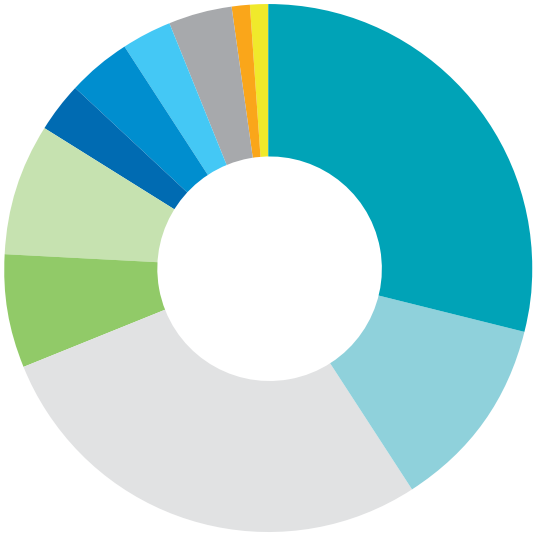

- 29 % Fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole)
- 28 % Autres
- 12 % Alimentaire
- 8 % Métallurgie et fabrication de produits métalliques
- 7 % Industrie de la construction
- 4 % Pâtes et Papier
- 4 % Application de revêtement et traitement de surface
- 3 % Fabrication de produits chimiques, pharmaceutiques et revêtements
- 3 % Fabrication de produits minéraux non métalliques
- 1 % Imprimerie
- 1 % Fabrication de produits en plastique

Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de la combustion stationnaire, soit celles liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 50 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 093 kt éq. CO_2 (Tableau 6). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 6
Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2014	%
2 171	1 093	-50

Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des émissions fugitives proviennent des systèmes de pétrole et de gaz naturel, dont les activités de ventilation, de brûlage à la torche et tous les autres types d'émissions fugitives.

Les émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives de la collectivité montréalaise ont diminué de 27 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 15 à 11 kt éq. CO_2 (Tableau 7). Il est à noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage ont été incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 7
Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2014	%
15	11	-27

TRANSPORT

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, ferroviaire, maritime et aérien.

Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise ont augmenté de 14 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 4 048 à 4 616 kt éq. CO_2 (Tableau 7). Cette hausse est expliquée par l'augmentation des émissions de GES de quatre des cinq moyens de transport, dont le transport routier. En effet, l'augmentation de GES du transport routier représente à elle seule 87 % de l'augmentation totale des émissions de GES de ce secteur, soit une augmentation de 494 kt éq. CO_2.

Tableau 8
Émissions de GES du secteur du transport

SOUS-SECTEUR	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Routier	3 073	3 567	16
Hors route	10	11	8
Ferroviaire	148	189	27
Maritime	325	272	-16
Aérien	491	578	18
Total	**4 048**	**4 616**	**14**

La Figure 8 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Figure 7
Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur

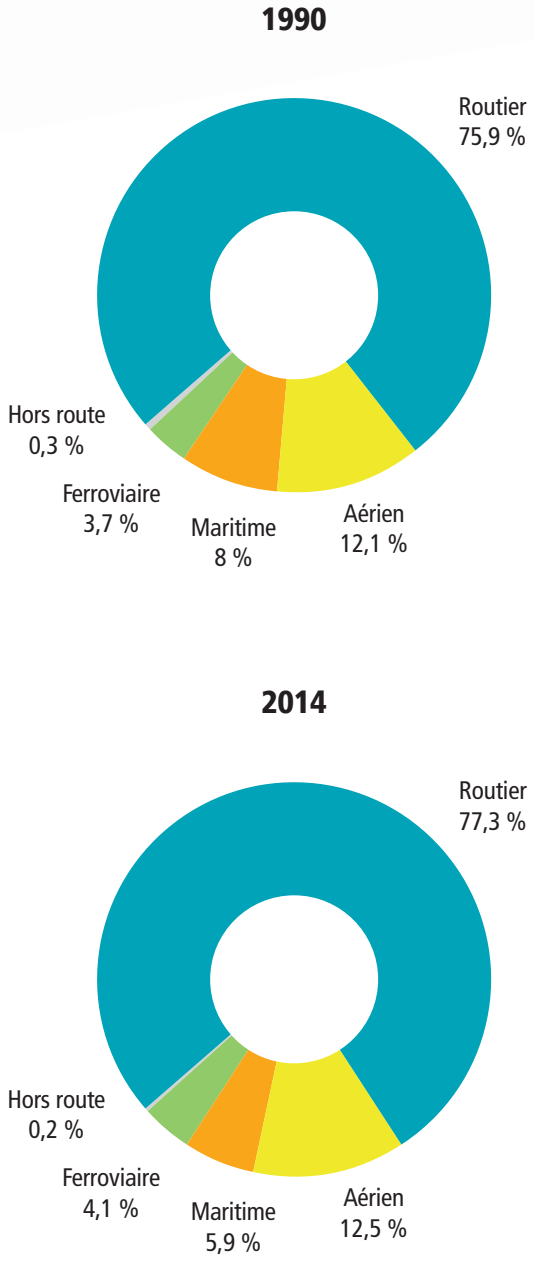

Transport routier

Les émissions de GES du sous-secteur du transport routier de l'agglomération de Montréal ont connu une augmentation de 16 % entre 1990 et 2014, passant de 3 073 à 3 567 kt éq. CO_2. Cette augmentation de GES peut être expliquée en partie par l'évolution significative du nombre de véhicules immatriculés sur le territoire ainsi que par leur distribution (Tableau 9).

Tableau 9
Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

CATÉGORIE	Immatriculation		Variation
	1990	2014	%
Véhicules légers	614 595	562 633	-8
Camions légers	100 978	281 564	179
Véhicules lourds	31 498	36 548	16
Motocyclettes (essence)	11 795	22 342	89
Total	**758 865**	**903 086**	**19**

Premièrement, une augmentation de 19 % du nombre de véhicules totaux a été notée sur l'ensemble du territoire, malgré une augmentation de la population de seulement 9 %. Le nombre de véhicules par 1 000 habitants est passé de 328 en 1990 à 371 en 2014.

La distribution des véhicules immatriculés a également changé entre 1990 et 2014 (Figure 8). Le changement le plus marquant est l'augmentation de 179 % du nombre de camions légers. La catégorie des camions légers inclut les VUS, les camionnettes et les fourgonnettes. À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) a diminué de 8 % durant cette même période. Ce changement amène une augmentation de GES, puisque les camions légers, de façon générale, consomment plus de carburant que les automobiles. Il est à noter que le nombre total de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables pour l'année 2014 dans l'agglomération de Montréal était de 776 véhicules, représentant encore une fraction négligeable du parc automobile.

Figure 8
Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal

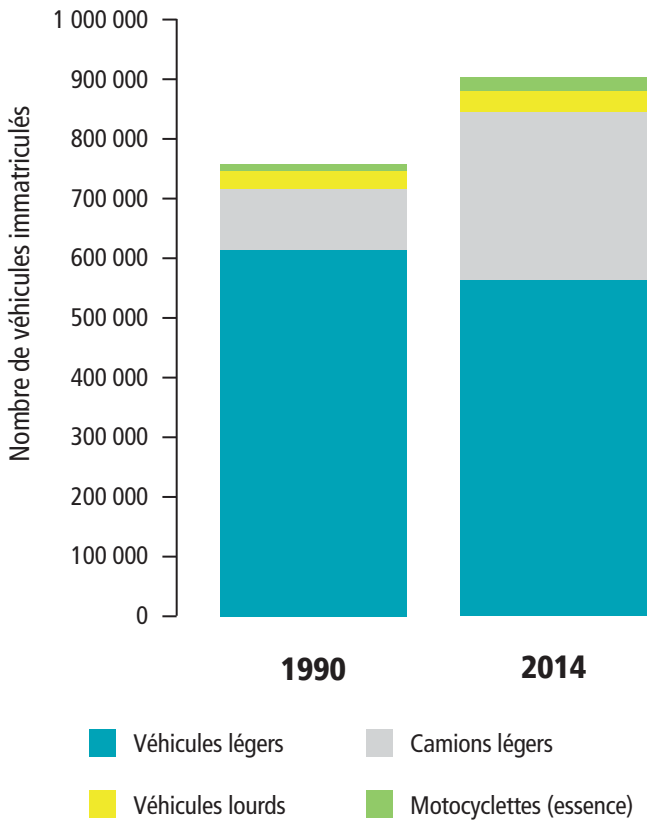

Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien ont augmenté de 8 % entre 1990 et 2014, passant de 975 à 1 050 kt éq. CO_2. La Figure 9 présente l'évolution de la distribution des émissions de GES.

Le transport hors route comprend les émissions des véhicules et de l'équipement qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins ou les grandes routes. Entre autres, les véhicules de construction, les tracteurs agricoles, les tondeuses et les souffleuses sont des véhicules considérés dans la catégorie hors route.[2]

Les émissions de GES des véhicules hors route ont été estimées à partir du prorata de la consommation de carburant à l'échelle de la province. Pour le transport ferroviaire, les émissions ont été estimées à partir du prorata de la population de l'agglomération de Montréal et des émissions quantifiées pour la province de Québec. Par conséquent, les valeurs présentées doivent être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Les émissions de GES du transport ferroviaire ont augmenté de 27 % entre 1990 et 2014, passant de 148 à 189 kt éq. CO_2.

Quant aux émissions de GES du transport maritime, elles ont diminué de 16 % passant de 325 à 272 kt éq. CO_2, entre 1990 et 2014. Il est à noter qu'une amélioration a été effectuée pour le calcul des émissions de ce sous-secteur. En effet, elles ont été calculées à l'aide du prorata du tonnage total manutentionné au Canada par le Port de Montréal (section île de Montréal) et des émissions quantifiées pour le Canada. Le prorata national des activités du Port de Montréal sur l'île a diminué de 6,8 % en 1990 à 6,0 % en 2014, et ce, malgré une croissance des activités de 34 % pendant la même période.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 18 % entre 1990 et 2014, passant de 491 à 578 kt éq. CO_2. En effet, les activités de l'aéroport international Montréal-Trudeau ont représenté, en 2014, 85 % des activités totales du trafic aérien au Québec comparativement à 60 % en 1990. Cette augmentation est principalement due à la diminution importante des activités ayant lieu à l'aéroport international Montréal-Mirabel. En effet, le dernier vol de passagers en partance de celui-ci a eu lieu le 31 octobre 2004. Depuis cette date, l'aéroport international Montréal-Trudeau agit comme plaque tournante du transport passager domestique, transfrontalier et international, tandis que l'aéroport international Montréal-Mirabel est exploité à titre d'aéroport industriel et pour le fret aérien.

Figure 9
Distribution des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

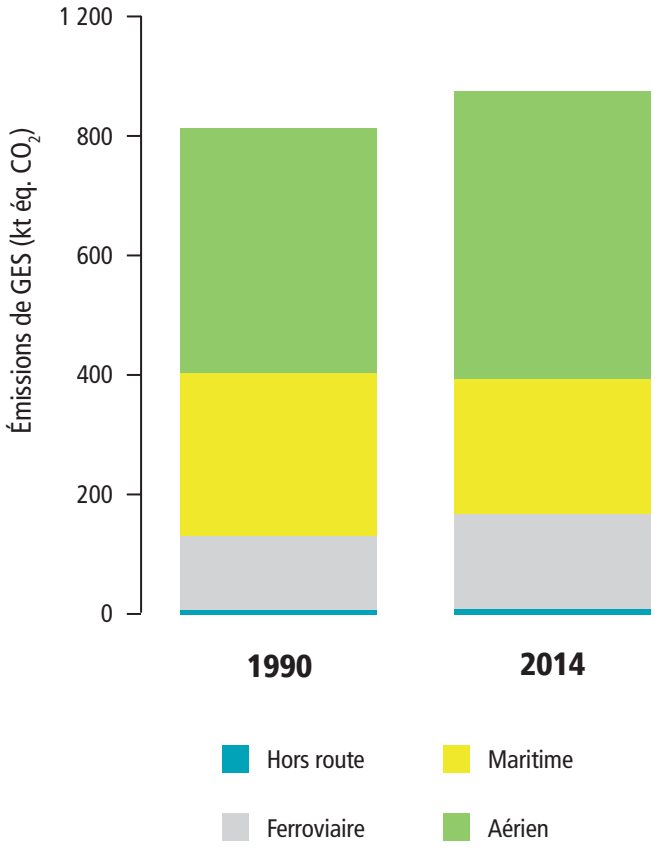

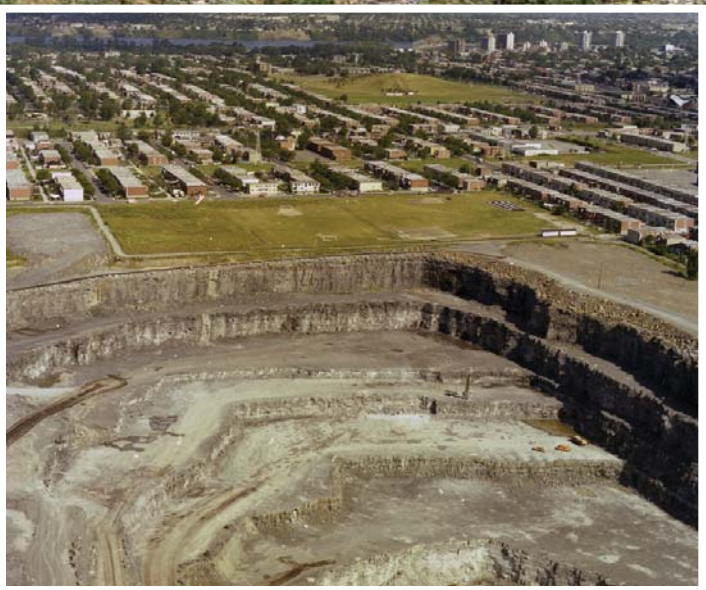

Photo prise en 1979 du site d'enfouissement du Complexe environnemental de Saint-Michel avant sa conversion en parc urbain en 2017

Crédit : © Frédérique Ménard-Aubin, Ville de Montréal

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, de l'incinération et de traitement et de rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 78 % entre 1990 et 2014, passant de 1 956 à 437 kt éq. CO_2 (Tableau 10). Au-delà des efforts effectués pour la diminution des taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, l'augmentation de l'efficacité des systèmes de captage de biogaz dans les sites d'enfouissement, qui est passée de 18 % à 87 % entre 1990 et 2014, est le facteur principal expliquant la tendance observée. En effet, la récupération des biogaz permet la valorisation du méthane qu'il contient pour son potentiel énergétique ou sa destruction par des torchères. Le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire équivalant à 25 fois celui du gaz carbonique. Sa captation et sa combustion permettent de réduire d'autant les émissions de GES.

Tableau 10
Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	137	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	38	15
Total	**1 956**	**437**	**-78**

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2014 est présentée à la Figure 10. En 1990, les émissions étaient principalement attribuables aux activités d'enfouissement des matières résiduelles. La même tendance est observée pour l'année 2014.

Figure 10
Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur

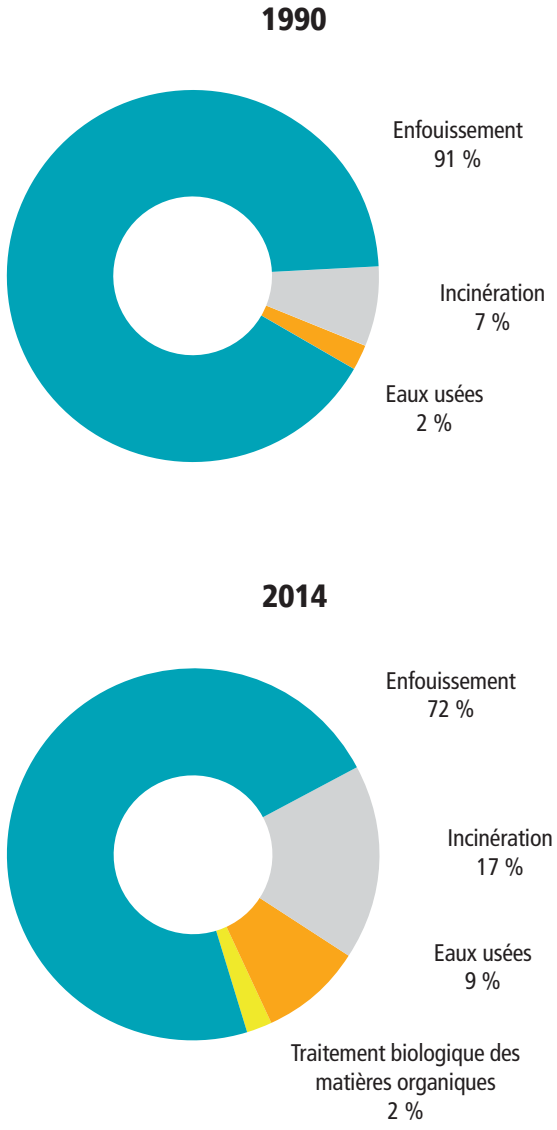

Enfouissement des matières résiduelles

L'enfouissement des matières résiduelles constitue une source de GES en raison du méthane présent dans le biogaz généré par la réaction de décomposition anaérobie se produisant naturellement dans les sites d'enfouissement. Entre 1990 et 2014, les émissions de GES issues de l'enfouissement des matières résiduelles sont passées de 1 787 à 315 kt éq. CO_2, ce qui correspond à une baisse de 82 % (Tableau 11). La réduction des émissions liées à l'enfouissement sur le territoire de l'agglomération est de 98 %. Cette réduction est principalement occasionnée par la fin des activités d'enfouissement au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En effet, l'enfouissement des matières résiduelles organiques y a cessé en 2000, alors que l'enfouissement de matériaux secs y a cessé en 2009.

Tableau 11
Émissions de GES du sous-secteur de l'enfouissement des matières résiduelles

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération	1 787*	33	-98
Matières résiduelles produites par l'agglomération et enfouies à l'extérieur	–	282	–
Total	**1 787**	**315**	**-82**

* La portion des GES attribuables aux matières résiduelles importées et enfouies sur le territoire de l'agglomération entre 1950 et 1990 est estimée à 465 kt éq. CO_2.

Traitement biologique des matières organiques

Les émissions du traitement biologique des matières organiques proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération et compostées, soit sur le territoire ou à l'extérieur. Pour l'année de référence, il a été supposé qu'il n'y avait pas d'activité de compostage à grande échelle et constitue donc une nouvelle source de GES. Le Tableau 12 présente les résultats des émissions de GES du sous-secteur traitement biologique des matières organiques pour l'agglomération de Montréal.

Tableau 12
Émissions de GES du sous-secteur du traitement biologique des matières organiques

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014
Traitement sur le territoire de l'agglomération	–	2
Traitement à l'extérieur	–	6
Total	–	**8**

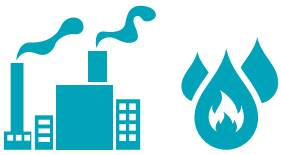

Incinération des matières résiduelles

Les émissions de GES proviennent de l'incinération des matières résiduelles et des boues de stations d'épuration. Depuis 1988, la Ville de Montréal exploite un incinérateur de boues de procédé de décantation primaire à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte. La Ville a également exploité l'incinérateur des Carrières pour brûler des matières résiduelles domestiques jusqu'en 1993. En 1990, 284 852 tonnes de matières résiduelles y ont été incinérées.

Le Tableau 13 présente les résultats des émissions de GES du sous-secteur de l'incinération des matières résiduelles, celles-ci ont diminué de 45 % par rapport à 1990. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de l'exploitation de l'incinérateur des Carrières en 1993. Par ailleurs, les émissions de GES liées à l'incinération des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte ont augmenté 33 % en 2014 par rapport à l'année de référence, puisque la quantité de boues produites et incinérées à la station a augmenté par rapport à 1990 (91 517 tonnes de boues en 2014 par rapport à 46 060 t de boues en 1990).

Tableau 13
Émissions de GES du sous-secteur de l'incinération des matières résiduelles

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Boues de la Station d'épuration	57	76	33
Matières résiduelles	80	–	–
Total	**137**	**76**	**-45**

Traitement et rejet des eaux usées

Les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les eaux usées de même que certaines réactions associées au traitement des eaux usées et des boues d'épuration émettent des GES dans l'atmosphère. Ainsi, les eaux usées sanitaires génèrent de l'oxyde nitreux et peuvent générer du méthane en conditions anaérobiques, comme dans les fosses septiques. Ces émissions ont été considérées dans l'inventaire.

Entre 1990 et 2014, les émissions de GES du sous-secteur du traitement et du rejet des eaux usées sont passées de 33 à 38 kt éq. CO_2 pour la collectivité montréalaise (Tableau 14). Cette augmentation de 15 % des émissions s'explique par l'accroissement de 9 % de la population et par l'augmentation de 5 % du niveau d'absorption de protéines moyen par habitant. Selon les hypothèses utilisées pour le nombre de fosses septiques, les émissions de GES varient de 15 % en 2014 par rapport à 1990. Un changement a été effectué par rapport à l'inventaire 2013. Le nombre de fosses avait été considéré comme constant entre 1990 et 2013, alors que dans le présent inventaire, le nombre de fosses septiques a été précisé par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Tableau 14
Émissions de GES du sous-secteur du traitement et du rejet des eaux usées

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Traitement des eaux usées	33	37	15
Fosses septiques	0,2	0,3	14
Total	**33**	**38**	**15**

66/81

PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET UTILISATION DES PRODUITS (PIUP)

Les émissions des GES du secteur PIUP comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion.

Certains procédés, dans lesquels les matériaux subissent une transformation physique ou chimique, ont pour conséquence d'émettre des GES, ce qui diffère de la combustion de combustible fossile à des fins énergétiques, dont les émissions sont comptabilisées dans les autres secteurs. À titre d'exemple, on compte les sources suivantes parmi celles du secteur PIUP : les réactions de réduction des oxydes métalliques, la calcination des matériaux de carbonate de l'industrie minérale comme la fabrication de ciment, de chaux et de verre, les procédés de synthèse de certains composés chimiques comme l'ammoniac à partir de combustibles fossiles, l'oxydation des huiles et graisses lubrifiantes dans les moteurs et les émissions fugitives de gaz réfrigérant.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 76 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 634 kt éq. CO_2 à 1 117 kt éq. CO_2 (Tableau 15). Cette tendance est principalement attribuable à l'augmentation de la production et de la consommation de HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3.

Tableau 15
Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Procédés industriels	171	180	5
Utilisation des produits	463	937	103
Total	**634**	**1 117**	**76**

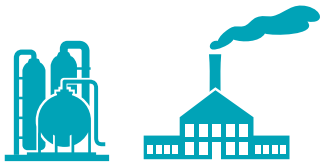

Procédés industriels

Les émissions de GES des procédés industriels peuvent être regroupées sous quatre catégories d'industries, soit les industries minérale, chimique, du métal et de l'électronique. Pour 2014, les types de procédés industriels répertoriés sur le territoire de l'agglomération de Montréal et susceptibles d'émettre des GES comptabilisés au sous-secteur des procédés industriels sont les industries de la production du verre, chimique et pétrochimique.

Le Tableau 16 présente les résultats des estimations des émissions de GES pour les procédés industriels de la collectivité montréalaise pour 1990 et 2014.

Les émissions de GES provenant des procédés industriels de la collectivité montréalaise ont augmenté de 5 % en 2014 par rapport à 1990. Il est à noter que, malgré la fermeture d'une raffinerie de pétrole en 2010, les émissions du secteur des procédés industriels sont demeurées relativement constantes. Cela s'explique par l'apparition de nouveaux établissements dont les émissions GES industrielles ont compensé les émissions évitées par les établissements ayant cessé leur exploitation.

Tableau 16
Émissions de GES du sous-secteur des procédés industriels

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Industrie minérale	26	13	-50
Industrie chimique	136	167	23
Industrie du métal	9	0	–
Industrie de l'électronique	0	0	–
Total	**171**	**180**	**5**

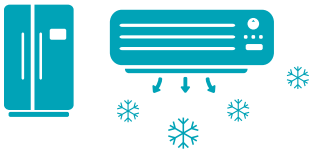

Utilisation des produits

Les émissions de ce sous-secteur comprennent les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustible et les émissions de l'utilisation de produits à différentes fins, soit la réfrigération ainsi que la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques. Le Tableau 17 représente les résultats des émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation de produits.

En 2014, les émissions de GES liées à l'utilisation des produits ont augmenté de 103 % par rapport à l'année de référence. L'augmentation plus marquée serait attribuable à la production et à la consommation d'HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3. En effet, en 1990, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), dont notamment les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) étaient les principaux gaz réfrigérants utilisés. Depuis l'entrée en vigueur des exigences réglementaires découlant de l'adoption du protocole de Montréal* visant le contrôle et l'élimination des SACO, des produits de remplacement sont de plus en plus utilisés, soit les HFC et les PFC.

Tableau 17
Émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation de produits

Source	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Production et consommation d'HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3	0,5	476	94 346
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	441	456	4
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	5	-76
Total	**463**	**937**	**103**

* Aux termes du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le protocole de Montréal constitue une entente internationale visant à réduire la consommation et la production de SACO.

AGRICULTURE, FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la digestion animale, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont légèrement diminué en 2014 par rapport à 1990, passant de 6,7 kt éq. CO_2 à 5,7 kt éq. CO_2 (Tableau 18). Les émissions de 2014 correspondent à moins de 0,05 % de l'ensemble des émissions de GES de la collectivité montréalaise. La Figure 11 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2014.

Tableau 18
Émissions de GES du secteur AFAT

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Fermentation entérique et gestion de fumier	6,0	4,4	-26
Gestion des sols agricoles	0,7	1,1	69
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,0	0,1	172
Total	**6,7**	**5,7**	**-15**

L'augmentation des GES du secteur s'explique principalement par une augmentation de 96 % de la superficie totale des terres cultivées entre 1990 et 2014 sur le territoire de l'agglomération de Montréal. À la suite de la publication en mai 2017 du Recensement de l'agriculture 2016[16] par Statistique Canada, une amélioration a été apportée au niveau des données. En effet, en utilisant la même méthodologie de prorata de superficie des terres de l'agglomération de Montréal et celle du Québec, cette dernière a pu être divisée selon l'usage des terres en fonction des différentes sources d'émission. Le Recensement de l'agriculture 2016 révèle également que le nombre de fermes de l'agglomération a doublé depuis le dernier recensement en 2011. À noter que le recensement inclut également la superficie des terres cultivées en serres.

L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. On y fait, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques établissements pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011.

Figure 11
Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source

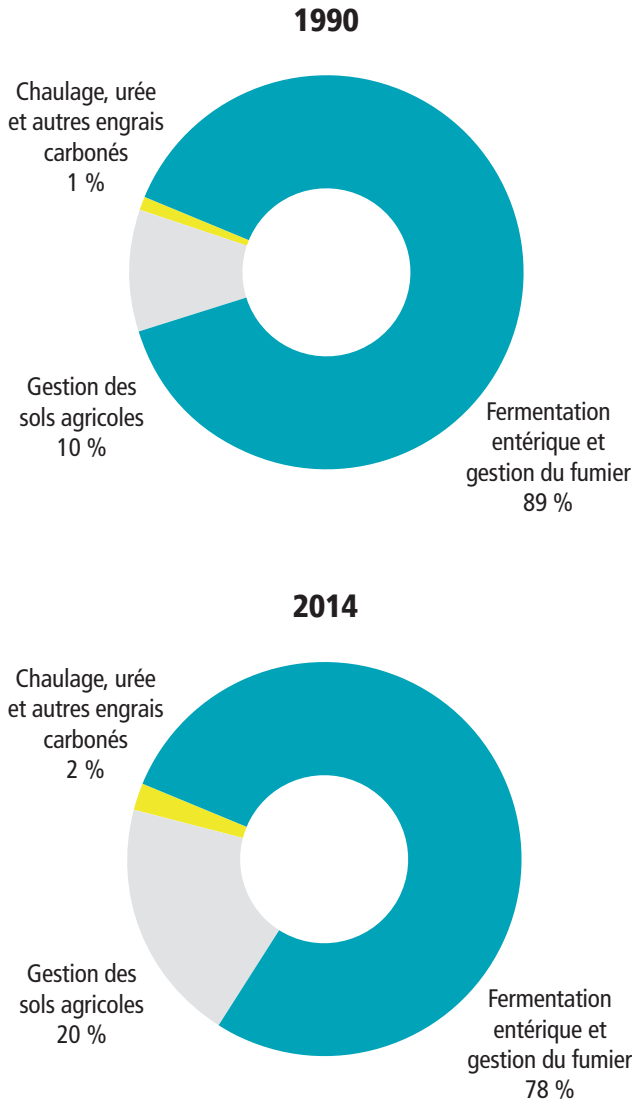

Crédit : © Denis Labine, Ville de Montréal

ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS

Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activité que ceux de l'inventaire québécois.

En 2014, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 82 070 kt éq. CO_2. En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 22 % entre 1990 et 2014, soit de 12,8 à 10,0 t éq. CO_2 par habitant.[10] Tandis que l'intensité des émissions de l'agglomération de Montréal a diminué de 29 %, passant de 8,2 t éq. CO_2 par habitant en 1990 à 5,8 t éq. CO_2 par habitant en 2014.

De 1990 à 2014, le Québec a connu une baisse de 8 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 23 % (Tableau 19 et Figure 12).

Pour certains secteurs, l'évolution des émissions de GES est différente, tandis que d'autres ont suivi la même tendance. À titre d'exemple, les secteurs industriel et de l'électricité ont suivi de près la même tendance de diminution entre 1990 et 2014 puisque les émissions de GES ont diminué de 22 % au Québec et de 20 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, diminué de 24 % au Québec et de 35 % dans la collectivité montréalaise. Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération de Montréal a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 78 % comparativement à 34 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 41 % et 40 % des émissions totales de GES. Les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 20 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elles ont augmenté de 14 %.

Tableau 19
Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2014

Secteur	Province du Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%	1990	2014	%
Transport	27 960	33 670	20	4 048	4 616	14
Industriel et électricité*	33 330	26 010	-22	4 326	3 459	-20
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 180	8 530	-24	4 628	2 991	-35
Agriculture	7 480	7 700	3	7	6	-15
Matières résiduelles	9 280	6 160	-34	1 956	437	-78
Total	**89 230**	**82 070**	**-8**	**14 965**	**11 508**	**-23**

*Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2014, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à 1,99 million d'habitants[9], ce qui se traduit par une densité de population de 3 984 habitants/km^2. À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 6 habitants/km^2, en considérant l'ensemble du territoire.

Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont aussi des facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tendance à court terme : collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis celui de 2013 qu'ils suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Donc, le présent inventaire n'est comparable qu'avec l'inventaire 2013 et l'année de référence (1990).

Il est à noter que les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant. À titre d'exemple, la révision des

Figure 12
Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2014

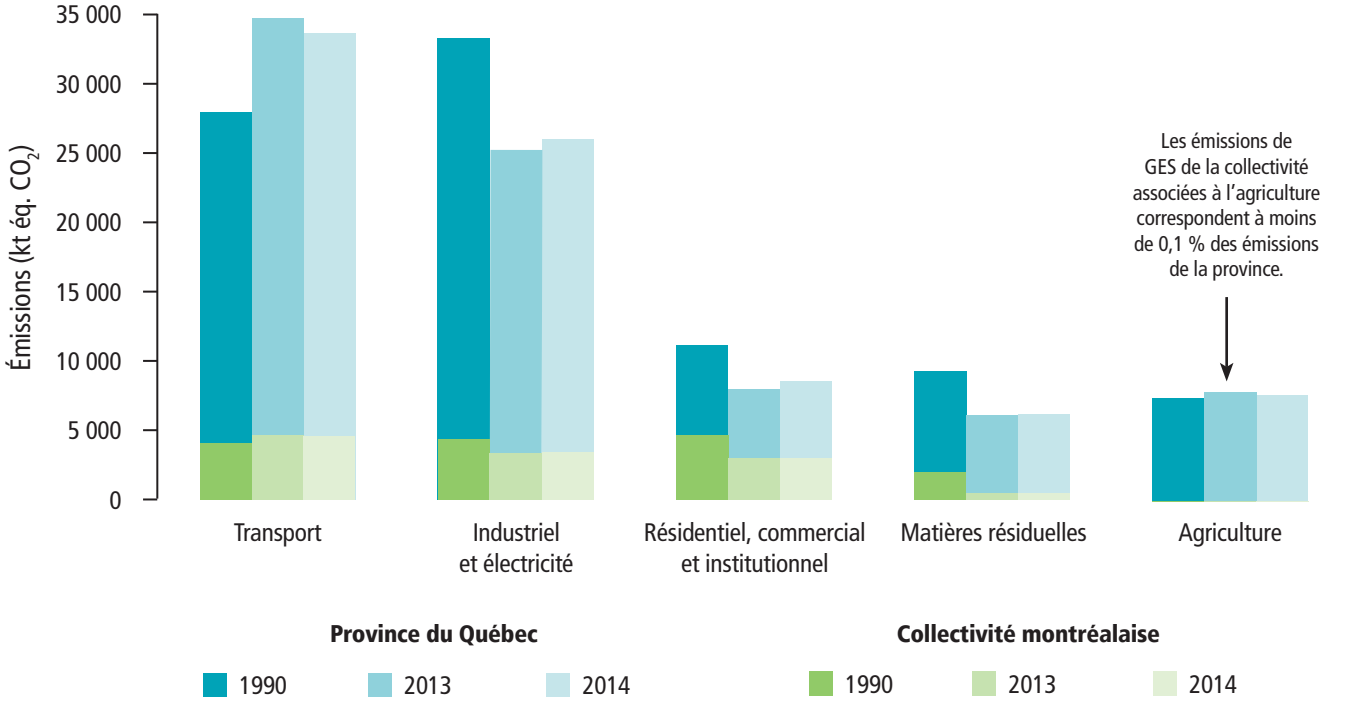

données du secteur PIUP par Environnement et Changement climatique Canada dans le rapport d'inventaire national 1990-2015 amène une augmentation des émissions de ce secteur pour les années 1990 et 2013. Les ajustements ont généré un écart de 2 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2013 publié en 2016 et les émissions recalculées pour 2013. En effet, une réduction de 25 % avait été observée entre 1990 et 2013, alors que pour le présent inventaire une réduction de 23 % est observée sur la même période.

La publication annuelle d'un inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise permettra, entre autres, d'analyser la tendance des émissions de GES sur la période du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, soit de 2013 à 2020.

Les émissions totales de GES en 2014 ont peu varié par rapport à 2013 (Tableau 20). De 2013 à 2014, sauf le secteur AFAT pour lequel une augmentation de 50 % des émissions est observée, aucune variation significative n'a été observée. Il est à noter que les émissions de ce secteur représentent moins de 0,04 % des émissions totales en 2013 et moins de 0,05 % en 2014.

Tableau 20
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 2013 et 2014

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	2013	2014	%
Sources fixes	**5 294**	**5 332**	**1**
Résidentiel	1 253	1 236	-1
Commercial et institutionnel	1 762	1 755	0
Industries manufacturières et la construction	1 143	1 238	8
Industries énergétiques	1 123	1 093	-3
Émissions fugitives	13	11	-15
Transport	**4 695**	**4 616**	**-2**
Routier	3 567	3 567	0
Hors route	38	11	-71
Ferroviaire	210	189	-10
Maritime	262	272	4
Aérien	617	578	-6
Matières résiduelles	**443**	**437**	**-1**
Enfouissement des matières résiduelles	315	315	0
Traitement biologique des matières organiques	7	8	11
Incinération des matières résiduelles	83	76	-9
Traitement et rejet des eaux usées	37	38	1
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**1 098**	**1 117**	**2**
Procédés industriels	170	180	6
Utilisation de produits	928	937	1
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**3,8**	**5,7**	**50**
Fermentation entérique et gestion de fumier	3	4	50
Gestion des sols agricoles	0,8	1,1	52
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,09	0,12	35
Total	**11 534**	**11 508**	**-0,23**

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

LISTES ET RÉFÉRENCES

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014 5

Figure 2. Émissions de GES au Québec en 2014 par type de gaz 9

Figure 3. Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe 11

Figure 4. Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie 13

Figure 5. Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie 15

Figure 6. Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2014 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité) 17

Figure 7. Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur 19

Figure 8. Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal 20

Figure 9. Distribution des émissions de GES du sous-secteur du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 21

Figure 10. Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur 23

Figure 11. Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source 28

Figure 12. Évolution des émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2014 31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014 6

Tableau 2. Potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES 10

Tableau 3. Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel 12

Tableau 4. Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel 14

Tableau 5. Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction 16

Tableau 6. Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques 18

Tableau 7. Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives 18

Tableau 8. Émissions de GES du secteur du transport 19

Tableau 9. Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal 20

Tableau 10. Émissions de GES du secteur des matières résiduelles 23

Tableau 11. Émissions de GES du sous-secteur de l'enfouissement des matières résiduelles 24

Tableau 12. Émissions de GES du sous-secteur du traitement biologique des matières organiques 24

Tableau 13. Émissions de GES du sous-secteur de l'incinération des matières résiduelles 25

Tableau 14. Émissions de GES du sous-secteur du traitement et du rejet des eaux usées 25

Tableau 15. Émissions de GES du secteur PIUP 26

Tableau 16. Émissions de GES du sous-secteur des procédés industriels 26

Tableau 17. Émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation des produits 27

Tableau 18. Émissions de GES du secteur AFAT 28

Tableau 19. Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2014 30

Tableau 20. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 2013 et 2014 32

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC-12	Dichlorodifluorométhane
CH_4	Méthane
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CO	Monoxyde de carbone
CO_2	Dioxyde de carbone
CO_2/L	Dioxyde de carbone par litre
CRD	Construction, rénovation et démolition
éq. CO_2	Équivalent en dioxyde de carbone
DJC	Degrés-jour de chauffage
g	Gramme
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPC	Global Protocol for Community-Scale
GWh	Gigawattheure
h	Heure
ha	Hectare
HFC	Hydrofluorocarbure
ICI	Industries, commerces et institutions
ISK	Institut de la statistique du Québec
J	Joule
kg	Kilogramme
kL	Kilolitre
km	Kilomètre
km^2	Kilomètre carré
kt	Kilotonne
kWh	Kilowatt-heure
L	Litre
m	Mètre
m^2	Mètre carré
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MJ	Mégajoule
N	Azote
N_2O	Oxyde nitreux
NF_3	Trifluorure d'azote
MJ	Mégajoule
OEE	Office de l'efficacité énergétique
PFC	Perfluorocarbure
PIB	Produit intérieur brut
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
PJ	Pétajoules
PRP	Potentiel de réchauffement planétaire
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SF_6	Hexafluorure de soufre
t	Tonne
TJ	Térajoule
VUS	Véhicules utilitaires sport

RÉFÉRENCES

1. ENVIRONNEMENT CANADA (2015). « 1.1.1. Inventaire des gaz à effet de serre du Canada », *Rapport d'inventaire national 1990-2013 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Partie 1*, [en ligne], 233 p. [publications.gc.ca/collections/collection_2016/eccc/En81-4-2013-1-fra.pdf].

2. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2017). *Rapport d'inventaire national 1990-2014 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, [en ligne]. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/9492.php] (Page consultée en août 2017).

3. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2017). *Rapport d'inventaire national 1990-2015 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, [en ligne]. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php] (Page consultée en août 2017).

4. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES CANADA. « Données historiques », *Conditions météorologiques et climatiques passées*, [en ligne]. [climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html] (Page consultée en septembre 2017).

5. GREENHOUSE GAS PROTOCOL (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities*, [en ligne], partenariat entre le World Resources Instituee, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes, 176 p. [www.ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/standards/GHGP_GPC_0.pdf].

6. GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2006). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, [en ligne], préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston, H.S., L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe (éd.), IGES, Japon. [www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/].

7. HYDRO-QUÉBEC. « Taux d'émission de GES associés à l'électricité d'Hydro-Québec », *Développement durable*, [en ligne]. [www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/taux-emission-ges.html].

8. HYDRO-QUÉBEC (2016). *Faits sur l'électricité d'Hydro-Québec : Taux d'émission de CO_2 associés aux approvisionnements en électricité d'Hydro-Québec 1990-2016*, [en ligne], 1 p. [/www.hydroquebec.com/developpement-durable/pdf/taux-emission-co2-approvisionnement-electricite-2016.pdf].

9. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Le bilan démographique du Québec – Édition 2015*, [en ligne], 167 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2015.pdf].

10. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Données d'élimination des matières résiduelles au Québec*, [en ligne]. [www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm] (Page consultée en septembre 2017)

11. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2016). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*, [en ligne], 32 p. [www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/ 2014/Inventaire1990-2014.pdf] (Page consultée en septembre 2017).

12. PORT DE MONTRÉAL. « Historique des trafics », *Statistiques*, [en ligne]. [www.port-montreal.com/PMStats/html/frontend/statistics.jsp?lang=fr&context=business] (Page consultée en septembre 2017).

13. RESSOURCES NATURELLES CANADA. OFFICE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE. *Base de données nationale sur la consommation d'énergie*, [en ligne]. [oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm] (Page consultée en septembre 2017).

14. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (2016). *Bilan 2015 : accidents, parc automobile et permis de conduire*, [en ligne], 222 p. [saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/espace-recherche/dossier-statistique-bilan-2015.pdf].

15. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 54-205 – Le transport maritime au Canada », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 30 novembre 2012. [www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?objId=54-205-X&objType=2&lang=fr&limit=0] (Page consultée en août 2017).

16. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 004-0203 – Recensement de l'agriculture, utilisation des terres, aux 5 ans », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 10 mai 2017. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0040203&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=] (Page consultée en août 2017).

17. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 401-0044 – Trafic aérien de passagers et vols, annuel (nombre) », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 31 juillet 2017. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=4010044&p2=17] (Page consultée en août 2017).

18. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 401-0045 – Trafic aérien des marchandises et vols annuels (tonnes) », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 31 juillet 2017. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=4010045&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=] (Page consultée en août 2017).

19. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 406-0001 – Statistiques du transport maritime international et du cabotage », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 7 octobre 2015. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=4060001&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=] (Page consultée en août 2017).

20. STATISTIQUE CANADA. « Population, logements et ménages (8) du Canada, provinces et territoires, recensements de 1981 à 2016 – Données intégrales (100 %) », *Tableaux de données, Recensement de 2016*, [en ligne]. [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=109532&PRID=0&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2016&THEME=116&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=] (Page consultée en août 2017).

21. STATISTIQUE CANADA. « Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, par province et territoire (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan) », *Tableaux sommaires*, [en ligne]. [www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/trade37b-fra.htm] (Page consultée en août 2017).

22. TRANSPORT CANADA (2016). « Table M11: Total Tonnage Handled in Canada's Port System, 2005–2014 », *Transportation in Canada 2015 : Statistical Addendum*, 111 p.

23. UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. « Landfil Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 », *Clean Air Technology Center Products*, [en ligne]. [www.epa.gov/catc/clean-air-technology-center-products#software] (Page consultée en août 2017).

24. VILLE DE MONTRÉAL (2016). « Avenir du secteur manufacturier à Montréal », *Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation*, [en ligne], une production du Service du développement économique, 5 p. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_20160602.PDF].

25. VILLE DE MONTRÉAL (2016). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 – Collectivité montréalaise*, [en ligne], production du Service de l'environnement. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF] (Page consultée en août 2017).

Ce document est une réalisation du Service de l'environnement
sous la supervision de Roger Lachance, directeur de l'environnement.

COORDINATION
Marieke Cloutier, chef de division
Division de la planification et du suivi environnemental

RÉDACTION
Sébastien Wagner, ing. chef d'équipe
Andrés Beltran, ing., M. Ing.
Valérie Anne Brouillard, ing., M. Ing.
Marie-Ève Marquis, ing., M. Sc. A., M. Env.
Yannick Sternon, ing.

PRODUCTION GRAPHIQUE
Rachel Mallet
Service de l'environnement

COUVERTURE
Nicolas McComber, IStock

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal remercie
toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire des émissions
de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2014.

4e trimestre 2017
ISBN 978-2-922388-83-1 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.002

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1187532001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020"

Il est recommandé de :
Adopter le "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020"

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-08 14:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187532001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020"

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. D'une part, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de deux plans de réduction des émissions de GES couvrant la période 2013-2020. Le premier vise les activités municipales, alors que le deuxième vise la collectivité montréalaise. D'autre part, elle s'est engagée à limiter les conséquences négatives tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant avec son premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* .

Concernant la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, l'agglomération de Montréal s'est fixée, en 2005, l'objectif de réduction de 30 % d'ici 2020 par rapport à l'année de référence (1990). Depuis, l'administration montréalaise a pris de nouveaux engagements, notamment par la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris dans le cadre de la COP21. L'administration s'est donc engagée à réduire les émissions de GES de la collectivité de 80 % d'ici 2050 par rapport à l'année de référence (1990) et à établir une cible intermédiaire pour 2030.

En 2013, l'agglomération de Montréal a adopté le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* . Ce plan propose douze pistes de solutions visant les secteurs d'activités responsables de la majorité des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, soit les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel, industriel et du transport routier.

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de la collectivité montréalaise 2013-2020* . Il présente notamment une appréciation du progrès effectué pour chacune des pistes de solution et des

recommandations, dont la nécessité de mettre à jour le Plan de réduction de la collectivité en cohérence avec les objectifs de réduction de l'accord de Paris et la nécessité d'établir un mécanisme de concertation avec la collectivité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0693 - 22 décembre 2016 - Adopter l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise
CG16 0437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020

CG15 0780 - 17 décembre 2015 - Adopter le plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

DESCRIPTION

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* est un document qui vise à :
1. dresser un portrait du progès réalisé par la collectivité montréalaise vis-à-vis les 12 pistes de solution proposées dans le plan de réduction collectivité, et à
2. proposer une mise à jour des actions de réduction et des améliorations au plan de réduction à partir des observations faites lors des premières années de mise en oeuvre et durant le processus de suivi.

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* a été produit par le Service de l'environnement en collaboration avec plusieurs parties prenantes de la collectivité, dont le gouvernement du Québec, la Société d'assurance automobile du Québec, les organismes de transport collectif, des sociétés de distribution d'énergie, les villes reconstituées, les arrondissements et services centraux concernés de la Ville de Montréal, qui ont partagés des données permettant d'apprécier le niveau de progrès réalisé depuis l'adoption du plan.

JUSTIFICATION

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* fait parti intégrante du *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* . Ce suivi est une étape importante et fait partie des engagements de l'administration lors de la publication du plan.
Quant-à lui, le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* fait parti des engagements de l'agglomération de Montréal pris dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les changements climatiques qui vise à réduire ses émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise fait parti des objectifs du Plan Montréal durable 2016-2020, plus précisément de la priorité de "Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles" de laquelle découle la cible "Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du Suivi 2017 du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montrélaise 2013-2020 permettra à l'agglomération d'apprécier l'avancement des douze pistes de solutions qui ont été proposées pour la réduction de GES dans le plan de réduction et de statuer sur la nécessité d'une mise-à-jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune stratégie de communication ne sera faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production, en 2018, de l'inventaire 2015 des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers
Marie-Claude LAVOIE, -
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

André POISSON, Bureau du taxi de Montréal
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Stéphane GUIDOIN, Direction générale
Peggy BACHMAN, Direction générale
Danielle LUSSIER, Direction générale
Louise BRADETTE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Louise GOUDREAULT, -
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Martin SAVARD, Lachine
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Isabelle CADRIN, Direction générale
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Manon BERNARD, Saint-Laurent
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, Service de l'environnement
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Véronique DOUCET, Service du développement économique
Gilles DUFORT, -
Martin SMVT ALAIN, Service de la mise en valeur du territoire
Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire
Michel D BÉDARD, Service des infrastructures_voirie et transports
Dominic LAPOINTE, Direction générale
Marie-Pierre ROUETTE, Direction générale

Lecture :

Isabelle CADRIN, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick STERNON
Ingénieur

Tél : 514-872-4606
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. : 514-872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2018-05-04

Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020

Montréal

COORDINATION ET RÉDACTION
Cette publication a été réalisée par l'équipe changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec l'équipe changements climatiques et projets spéciaux par courriel à l'adresse environnement@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS
Le Service de l'environnement remercie toutes les personnes qui ont contribué au *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*.

RÉFÉRENCE À CITER
Ville de Montréal (2018). *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, une production du Service de l'environnement, 64 pages. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/SuiviPlanCollectivite2013-2020.PDF

2e trimestre 2018
ISBN 978-2-922388-84-8 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures 4
Liste des tableaux 4
Liste des abréviations 5

Sommaire 7

Introduction 11

Mise en contexte 12

Résidentiel, commercial, institutionnel
Piste de solution 1. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments 16
Piste de solution 2. Réduire la consommation de mazout 18
Piste de solution 3. Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable 19

Transport
Piste de solution 4. Financer adéquatement les projets de réduction des émissions de GES en transport 22
Piste de solution 5. Recueillir des données permettant de mieux évaluer les facteurs influençant les émissions de GES en transport et les moyens de les réduire 27
Piste de solution 6. Développer le transport en commun 31
Piste de solution 7. Optimiser le stationnement 34
Piste de solution 8. Gérer la demande en transport de façon efficace 37
Piste de solution 9. Développer le transport actif 40
Piste de solution 10. Développer les autres moyens de transport alternatif à l'auto solo (autopartage et taxi) 41
Piste de solution 11. Diminuer les émissions de GES par véhicule 43
Piste de solution 12. Faciliter la gouvernance des projets en transport 45

Conclusion 51

Orientations potentielles : horizon 2030 52

Annexes
Annexe I : Références bibliographiques 57
Annexe II : Crédits photographiques 63

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Achalandage dans la région métropolitaine de Montréal et de la STM 31

Figure 2. Taux de motorisation des ménages de l'agglomération de Montréal de 1990 à 2016 41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. État d'avancement en 2017 des pistes de solution proposées dans le Plan de réduction 2013-2020 8

Tableau 2. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014 13

Tableau 3. Recommandations issues des consultations publiques 14

Tableau 4. Indicateurs concernant l'efficacité énergétique des bâtiments 16

Tableau 5. Indicateurs concernant l'usage du mazout dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels 18

Tableau 6. Indicateurs concernant l'utilisation d'énergie renouvelable 19

Tableau 7. Indicateurs concernant le financement des projets de réduction des émissions de GES en transport 22

Tableau 8. Droits d'acquisition et d'immatriculation additionnels à l'égard des véhicules de forte cylindrée 23

Tableau 9. Principaux projets d'accroissement de l'offre des modes de transport collectif et contribuant à réduire les émissions de GES en transport 24

Tableau 10. Indicateurs concernant l'utilisation et le développement du transport collectif sur le territoire de l'agglomération 31

Tableau 11. Indicateurs concernant le stationnement 34

Tableau 12. Indicateurs concernant l'urbanisme 37

Tableau 13. Indicateurs concernant le transport actif pour le territoire de l'agglomération 40

Tableau 14. Indicateurs concernant la motorisation des ménages et les moyens de transport alternatif 42

Tableau 15. Indicateurs concernant les véhicules 45

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BVIN	Bureau de la ville intelligente et numérique
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
éq. CO_2	Équivalent en dioxyde de carbone
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
FORT	Fonds des réseaux de transport terrestre
GES	Gaz à effet de serre
kt	Kilotonne
m²	Mètre carré
M$	Million de dollars
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MPB	Mesures préférentielles pour bus
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
PACC 2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
pp	Point de pourcentage
PQI	Plan québécois des infrastructures
REM	Réseau électrique métropolitain
RTL	Réseau de transport de Longueuil
RTM	Réseau de transport métropolitain
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SLR	Service léger sur rail
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SRB	Service rapide par autobus
STL	Société de transport de Laval
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TEQ	Transition énergétique Québec
TJ	Térajoule
TOD	Transit-Oriented Developement
VEE	Véhicule entièrement électrique
VFE	Véhicule à faible émission
VH	Véhicule hybride
VHR	Véhicule hybride rechargeable
VLS	Véhicule libre-service
VUS	Véhicule utilitaire sport
VZE	Véhicule zéro émission

SOMMAIRE

Depuis 2002, l'agglomération de Montréal est engagée dans une démarche collective de lutte contre les changements climatiques. Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* témoigne des efforts consentis et des progrès réalisés par rapport aux 12 pistes de solution proposées à la collectivité, en plus de proposer des orientations à considérer pour les défis qu'il reste à relever.

Rappelons qu'en 2014 (l'année du dernier inventaire réalisé), la réduction des émissions atteignait 23 % par rapport à l'année de référence (1990), alors que l'objectif à atteindre d'ici 2020 est de 30 %. Des réductions de 30,1 % des émissions de l'année de référence ont été observées dans les secteurs des sources fixes (résidentiel, commercial, institutionnel et industriel) et des matières résiduelles. Par ailleurs, ces réductions ont été partiellement annulées par l'augmentation des émissions des secteurs du transport (+3,8 %) et des procédés industriels et de l'utilisation de produits (+3,2 %, principalement attribuable à l'accroissement des émissions fugitives de gaz réfrigérants).

État d'avancement 2017

Ce suivi a permis de dégager plusieurs observations concernant les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en croissance, les progrès réalisés et les efforts restant à consentir. Le Tableau 1 à la page suivante présente l'état d'avancement des différentes pistes de solution proposées en 2013.

Les indicateurs colligés semblent indiquer que l'agglomération de Montréal n'est pas en voie d'atteindre sa cible de réduction de 30 % d'ici 2020. En effet, on observe, depuis 2013, une accélération de la motorisation des ménages, une hausse des cylindrées et une diminution de la part modale du transport collectif, et ce, malgré les investissements importants consentis depuis 2013 pour maintenir et augmenter l'offre du transport collectif. Il est donc raisonnable de supposer que les émissions du secteur du transport aient augmenté depuis 2014 et que cette tendance se maintienne, accentuant ainsi l'écart avec la cible de réduction pour 2020. De plus, les données consultées ne permettent pas de prédire que des baisses additionnelles substantielles se matérialiseront d'ici 2020 et que de telles baisses pourront suffisamment compenser l'impact des augmentations prévues dans le secteur du transport.

Une mise à jour du Plan de réduction est donc recommandée pour que la Ville atteigne son objectif de réduction. Toutefois, une condition sine qua non s'impose pour maximiser les chances de succès, à savoir que cette mise à jour devra se faire en coordination avec l'ensemble des acteurs de la collectivité.

Orientations potentielles d'ici 2030

Des orientations potentielles, voir ci-après, sont aussi proposées concernant la mobilité, l'aménagement du territoire, les sources fixes, la sensibilisation et les nouvelles sources de GES, et ce, en tenant compte des émissions actuelles et des cibles de réduction de 2030 et de 2050.

1. Intégrer des objectifs de réduction du nombre de navetteurs en auto solo dans les cibles de planification urbanistique et de développement du transport collectif et actif.
2. Instaurer des mesures dissuasives significatives aux véhicules de forte cylindrée et à la surmotorisation des ménages.
3. Adopter des mesures écofiscales concernant le stationnement gratuit.
4. Considérer la mise en place d'un système « Mobility as a Service » (MaaS).
5. Accélérer la fréquence de production de données de caractérisation de la mobilité.
6. Diversifier les sources de revenus dédiés au financement du transport collectif.
7. Viser les émissions de GES des sources fixes pour l'atteinte des objectifs à court terme.
8. Considérer les objectifs de réduction des GES dans les programmes de subvention à l'habitation offerts par la Ville.
9. Accélérer l'adoption d'exigences d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable.
10. Inclure de nouvelles sources dans les inventaires des émissions de GES et les plans de réduction.
11. Produire un guide de réduction de GES pour les citoyens.

Tableau 1
État d'avancement en 2017 des pistes de solution proposées dans le Plan de réduction 2013-2020

Indicateurs de progrès relativement aux cibles — Significatif — Modéré — Stable ou recul

Pistes de solution	Cibles 2013-2020	État d'avancement 2017	Progrès
Résidentiel, commercial et institutionnel			
1. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 dans le secteur commercial et institutionnel	1,51 GJ/m^2 en 2014 1,97 GJ/m^2 en 1990	
	Réduire de 5 % la consommation d'énergie par mètre carré (m^2) des bâtiments résidentiels	0,79 GJ/m^2 en 2014 1,00 GJ/m^2 en 1990	
2. Réduire la consommation de mazout	Éliminer le mazout des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels	6 % de l'apport énergétique en 2014 16 % de l'apport énergétique en 1990	
3. Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable	Réaliser au moins un projet d'utilisation d'énergie renouvelable à grande échelle	25 projets en géothermie en 2016 et 3 projets en énergie solaire entre 2014 et 2016	
Transport			
4. Financer adéquatement les projets de réduction des émissions de GES en transport	Assurer un financement adéquat des projets contribuant à la réduction des émissions de GES en transport	• Hausse du financement en transport collectif : » hausse de 582 M$ (103 %) de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour la période 2014-2019 par rapport à la période 2010-2014 pour l'ensemble du Québec » hausse de 369,3 M$ (84,1 %) du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) en 2016-2017 par rapport à 2013-2014 pour l'ensemble du Québec » hausse de 42,2 M$ (9 %) provenant de l'agglomération aux sociétés de transport collectif en 2016 par rapport à 2013 • Résultats observés : » hausse de 14 % des émissions du secteur du transport en 2014 par rapport à 1990 » stagnation de l'achalandage à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 2016 par rapport à 2013 » stabilité du déficit de maintien des actifs à la STM en 2016 par rapport à 2013	
5. Recueillir des données permettant de mieux évaluer les facteurs influençant les émissions de GES en transport et les moyens de les réduire	Mettre en place un système de collecte de données permettant de mieux comprendre les comportements de mobilité et leurs impacts sur les émissions de GES	12 projets réalisés ou en cours répertoriés (p. ex. Waze et MTL Trajet)	

Indicateurs de progrès relativement aux cibles Significatif Modéré Stable ou recul

Pistes de solution	Cibles 2013-2020	État d'avancement 2017	Progrès
6. Développer le transport en commun	Effectuer un transfert modal de 5 points de pourcentage (pp) du véhicule personnel vers le transport en commun[A]	Transfert modal lors de la pointe du matin en 2013 par rapport à 2008[B] : • transport collectif : -0,8 pp • automobile : +1,9 pp • transport actif : +0,3 pp	
7. Optimiser le stationnement			
8. Gérer la demande en transport de façon efficace			
9. Développer le transport actif	Effectuer un transfert modal de 3 pp du véhicule personnel vers le transport actif[A]		
10. Développer les autres moyens de transport alternatif à l'auto solo (autopartage et taxi)	Stabiliser le taux de motorisation à 0,79 véhicule par ménage[A]	0,899 véhicule par ménage en 2016	
11. Diminuer les émissions de GES par véhicule	Diminuer la consommation moyenne des véhicules vendus en 2020 à 6,0 L/100 km pour les véhicules légers et à 2,1 L/100 tonnes-km pour les véhicules lourds	• Véhicules légers : 9,6 L/100 km en 2016 • Véhicules lourds : 2,3 L/100 t-km en 2012	
	Avoir 50 % des taxis de l'île de Montréal utilisant une motorisation hybride	30 % des taxis utilisant une motorisation hybride ou entièrement électrique en 2017	
12. Faciliter la gouvernance des projets en transport	Clarifier et simplifier la gouvernance en transport dans l'agglomération de Montréal	Entrée en fonction de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) le 1er juin 2017	
Autres pistes			
Matières résiduelles	Contribuer à réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990	Réduction des émissions de GES de 78 % en 2014 par rapport à 1990 (contribue à environ 44 % des réductions réalisées)	
Sources fixes manufacturières et industries énergétiques	Contribuer à réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990	Réduction des émissions de GES de 37 % en 2014 par rapport à 1990 (contribue à environ 39 % des réductions réalisées)	

A. La cible a été déterminée à partir des données de l'enquête Origine-Destination 2008.[2]
B. La prochaine enquête Origine-Destination sera effectuée en 2018 et les résultats seront disponibles en 2020.

Note : Les justifications concernant les indicateurs de progrès et les références expliquant l'état d'avancement se retrouvent dans les chapitres suivants.

EN 2005, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE D'ICI 2020 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DE 30 % PAR RAPPORT À 1990.

INTRODUCTION

Ce document présente le suivi de la mise en œuvre des pistes de solution proposées dans le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* [90] (ci-après dénommé le Plan de réduction) à partir des données les plus récentes disponibles pour la période 2013-2017. L'objectif de cet exercice est de statuer sur la nécessité de réviser les objectifs du plan en fonction des observations faites en 2017 et de l'évolution des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise.

Plan de réduction 2013-2020 : 12 pistes de solution proposées à la collectivité

Adopté par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (résolution CG13 0416), le Plan de réduction a été produit comme outil de base pour la démarche de réduction des émissions de GES. Les 12 pistes de solution et les cibles proposées ont pour objectif l'atteinte de la cible de réduction de GES fixée en 2005. Elles visent, entre autres, les secteurs d'activités responsables de la majorité des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, soit les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et du transport routier.

Mise en garde

Les données et les actions colligées dans ce suivi doivent être considérées à titre indicatif pour l'appréciation des progrès de la collectivité en relation avec les pistes de solution du Plan de réduction. Il importe aussi de rappeler que les indicateurs présentés ne dressent pas nécessairement un portrait complet de la lutte contre les changements climatiques de l'agglomération de Montréal. Ce suivi ne saurait donc être considéré comme un examen exhaustif de l'ensemble des actions posées par la collectivité, en particulier celles ne relevant pas du contrôle direct de la Ville de Montréal. Il est aussi important de souligner que l'information présentée a été obtenue à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'émission et de réduction des émissions de GES. Il est donc possible que, dans le futur, de nouvelles données justifient une révision de l'information présentée.

Des cibles de réduction n'ont pas été spécifiquement établies pour les secteurs des industries et des matières résiduelles, étant donné que des actions en cours contribuaient déjà à la réduction des émissions de GES, soit l'entrée en vigueur du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*[40] pour les industries et le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*[52] pour les matières résiduelles. Par ailleurs, le taux de réduction des émissions de GES observé en 2014 par rapport à 1990 était de 37 % pour les industries manufacturières et énergétiques, et de 78 % pour le secteur des matières résiduelles, dépassant l'objectif de réduction de 30 % d'ici 2020.

Rappel des objectifs de réduction

La Ville de Montréal s'est engagée, en 2005, à réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à l'année de référence (1990). Depuis, l'administration montréalaise a endossé la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris, dans le cadre de la COP21. Cet engagement vise, entre autres, une réduction des émissions de GES de la collectivité de 80 % pour 2050, un objectif intégré au *Plan Montréal durable 2016-2020*[93], et une cible intermédiaire pour 2030, à savoir que les gouvernements locaux diminuent globalement de 3,7 Gt les émissions de GES au-delà des engagements nationaux.

MISE EN CONTEXTE

La portée des inventaires et des plans de réduction des émissions de GES vise la collectivité dans son ensemble, soit tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. L'agglomération gère certains services de compétence d'intérêt commun, par exemple les services de police, la sécurité incendie, la production de l'eau et le traitement des eaux usées. Les villes reconstituées et les arrondissements, quant à eux, gèrent les compétences dites locales. Ils administrent entre autres les travaux publics, l'aménagement urbain ainsi que les sports et les loisirs.

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise face aux objectifs de réduction

Le Tableau 2, tiré de l'*Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*[80] (ci-après dénommé l'Inventaire 2014), présente les émissions de GES de la collectivité montréalaise en 1990 et en 2014, ainsi que les variations entre les deux années (voir page suivante). On constate que les émissions ont diminué de 23 % en 2014 par rapport à l'année de référence. Sachant que la réduction des émissions de GES atteignait 3 457 kt éq. CO_2 en 2014 et que l'objectif de réduction de 30 % d'ici 2020 représente 4 489,5 kt éq. CO_2, un effort de réduction supplémentaire de 1 032,5 kt éq. CO_2 est nécessaire afin d'atteindre les objectifs. Il faut savoir que les émissions de la collectivité ont peu varié entre 2013 et 2014.

Sur la base de l'Inventaire 2014, les deux sous-secteurs qui présentent les augmentations les plus importantes avec 969 kt éq. CO_2 en variation absolue sont :

- Transport – routier : augmentation de 494 kt éq. CO_2 (3,3 % des émissions totales de l'agglomération de 1990) ;
- Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP) – utilisation de produits : augmentation de 474 kt éq. CO_2 (3,2 % des émissions totales de l'agglomération de 1990).

Les émissions de GES du secteur du transport ont effectivement augmenté de 14 % en 2014 par rapport à 1990, représentant 40 % des émissions globales. Le transport routier représente à lui seul 87 % de l'augmentation totale des émissions de GES de ce secteur. Plus précisément, elles ont cru de 16 % entre 1990 et 2014. Cette hausse, également observée en 2013, serait attribuable à l'augmentation de 19 % du nombre de véhicules immatriculés sur l'ensemble du territoire et de 179 % du nombre de camions légers (véhicules utilitaires sport, camionnettes et fourgonnettes), malgré une augmentation de la population de seulement 9 %. À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) a diminué de 8 % durant cette même période.

L'augmentation de 76 % des émissions de GES du secteur PIUP entre 1990 et 2014 est attribuée à la hausse de la production et à la consommation d'halocarbures (gaz réfrigérants utilisés comme substituts aux SACO), d'hexafluorure de soufre et de trifluorure d'azote, dont les émissions étaient presque négligeables en 1990 (0,5 kt éq. CO_2). Les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) sont utilisés pour la réfrigération et la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques.

Les émissions du secteur des sources fixes ont diminué de 36 % entre 1990 et 2014, contribuant ainsi à la baisse globale observée. L'abandon graduel du mazout, la variation du niveau d'activité des entreprises manufacturières et la baisse du facteur d'émission de GES de l'électricité comptent parmi les principaux facteurs ayant contribué aux baisses observées.

Les émissions du secteur des matières résiduelles ont diminué de 78 % entre 1990 et 2014, contribuant également à la baisse globale observée. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

Il est donc possible de conclure que, si les émissions des secteurs PIUP et du transport routier étaient demeurées constantes, les objectifs de réduction de 2020 auraient été atteints dès 2014.

Les consultations publiques

Diverses recommandations ont été émises lors des consultations publiques sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal[81] de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs et sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles[53] de l'Office de la consultation publique de Montréal (OCPM). Celles-ci, présentées à la page suivante, pourraient avoir un impact sur la réduction des émissions de GES de la collectivité.

Tableau 2
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014[80]

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Sources fixes	**8 320**	**5 332**	**-36**
Résidentiel	2 310	1 236	-47
Commercial et institutionnel	2 319	1 755	-24
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 238	-18
Industries énergétiques	2 171	1 093	-50
Émissions fugitives	15	11	-27
Transport	**4 048**	**4 616**	**14**
Routier	3 073	3 567	16
Hors route	10	11	8
Ferroviaire	148	189	27
Maritime	325	272	-16
Aérien	491	578	18
Matières résiduelles	**1 956**	**437**	**-78**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	137	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	38	15
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**634**	**1 117**	**76**
Procédés industriels	171	180	5
Utilisation de produits	463	937	103
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**6,7**	**5,7**	**-15**
Fermentation entérique et gestion de fumier	6	4	-26
Gestion des sols agricoles	0,7	1,1	69
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,12	172
Total	**14 965**	**11 508**	**-23**

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Tableau 3
Recommandations issues des consultations publiques

Numéro et description de la recommandation	
Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs[81]	
R-6	Veiller à la disponibilité de sources d'information et de sensibilisation concernant la construction, la rénovation et l'entretien durables des bâtiments dans le cadre du soutien offert à travers les programmes d'aide financière en habitation.
R-17	Intégrer dans le *Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments* (11-018)[102] des exigences associées à la performance énergétique des matériaux et équipements présents dans les bâtiments (matériaux d'isolation, ampoules, portes et fenêtres certifiés, thermostats électroniques programmables, etc.).
R-18	De veiller, pour les nouveaux développements immobiliers résidentiels, à l'implantation de la planification solaire passive et à ce que soit envisagée la possibilité de mettre en place un plan d'aménagement d'ensemble adapté par le développement de trames de rues est-ouest et par une intervention sur l'implantation des bâtiments (conception bioclimatique).
R-19	Interdire progressivement l'utilisation du mazout des systèmes de chauffages existants et d'en interdire complètement l'utilisation dans les bâtiments montréalais, tout en favorisant les projets de transition énergétique vers des énergies renouvelables.
R-20	Déployer des mécanismes d'analyse comparative énergétique pour les bâtiments municipaux, d'en divulguer les résultats et de réévaluer leur performance en climatisation et chauffage dans une perspective d'efficacité énergétique.
R-21	De considérer et privilégier, lorsque possible, la géothermie comme source de chauffage et de climatisation des bâtiments municipaux.
R-22	D'encourager l'utilisation de la géothermie, du solaire thermique et voltaïque ou de toute autre production d'énergie renouvelable locale.
R-24	Mettre en œuvre des mécanismes d'analyse comparative énergétique, soit la collecte et la divulgation de données standardisées sur les performances énergétiques des bâtiments, en ciblant d'abord les grands consommateurs d'énergie. La Ville de Montréal devrait fixer à cet égard des cibles précises à atteindre.
R-37	Mettre l'accent sur le transport actif, collectif et écologique et sur la réduction de l'impact des stationnements sur l'aménagement durable des quartiers dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle *Politique de stationnement*[101] (prévoir des espaces sécuritaires pour les vélos, offrir des espaces de stationnement pour l'autopartage et les véhicules en libre-service, prévoir des bornes pour les véhicules électriques, réduire les cases de stationnement).
Office de la consultation publique de Montréal[53]	
2	Offrir des alternatives à l'auto solo (réduire les cases de stationnement, soutenir l'offre de l'autopartage, allouer des espaces de stationnement, aménager des voies réservées pour le covoiturage). La Ville doit inciter les arrondissements à adopter un plan local de déplacements en s'inspirant du règlement en vigueur dans l'arrondissement de Saint-Laurent.[91, 96] Pour convertir des voies sur le réseau autoroutier en milieu urbain, la Ville de Montréal devra exercer un leadership politique au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).
3	Interdire la construction de stationnements étagés et permettre la réduction du nombre de places de stationnement requis dans les nouvelles constructions dans les quartiers centraux bien desservis par le transport en commun.
7	Développer le transport actif (adopter la Vision zéro, développer le réseau cyclable, prévoir des espaces sécuritaires pour les vélos aux abords des stations de métro, des trains de banlieue et des lignes d'autobus, promouvoir les Trottibus).
8	Assurer la fluidité de la circulation en interdisant la circulation des poids lourds et des camions de livraison sur le territoire aux heures de pointe.
10	Adopter, sans attendre, des exigences élevées d'efficacité énergétique et de qualité du bâti, qu'elle en assure une mise à jour régulière, puis qu'elle intervienne auprès du gouvernement du Québec pour réviser le Code de construction provincial.
11	Adopter de nouveaux standards règlementaires pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments.
12	Mettre en place des programmes d'aide financière simples et faciles d'accès afin d'aider les petits propriétaires, dans les secteurs résidentiel et commercial, à rénover leurs immeubles et à en améliorer la performance énergétique.
13	Développer des outils fiscaux et règlementaires pour accélérer la rénovation des bâtiments vides et éviter leur détérioration.
15	S'engager dans des actions d'éducation auprès des Montréalais, notamment par l'intermédiaire de campagnes publiques d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les comportements favorisant la réduction de la consommation d'énergies fossiles au quotidien.

09
10
RÉSERVÉ
11
RÉSERVÉ

Piste de solution 1
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Cibles 2013-2020

- Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 dans le secteur commercial et institutionnel (1,97 GJ/m^2 en 1990)
- Réduire de 5 % la consommation d'énergie par m^2 des bâtiments résidentiels (1,00 GJ/m^2 en 1990)

Les intensités de consommation énergétique de l'année 1990 ont été recalculées de façon cohérente avec les révisions apportées aux sources de données et aux changements méthodologiques effectués lors de la production de l'*Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 de la collectivité montréalaise*.[79] Ainsi, l'intensité du secteur résidentiel de 1990 est aujourd'hui estimée à 1,00 GJ/m^2, alors qu'elle était estimée à 1,10 GJ/m^2 dans le Plan de réduction. L'intensité du secteur commercial et institutionnel de 1990 est aujourd'hui estimée à 1,97 GJ/m^2, alors qu'elle était estimée à 2,17 GJ/m^2 dans le Plan de réduction.

Indicateurs

Le Tableau 4 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face aux cibles.

Tableau 4
Indicateurs concernant l'efficacité énergétique des bâtiments

Indicateurs	Données	Observations
Intensité de la consommation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel	0,79 GJ/m^2 en 2014[80]	Réduction de 20 % par rapport à 1990
Intensité de la consommation énergétique des bâtiments du secteur commercial et institutionnel	1,51 GJ/m^2 en 2014[80]	Réduction de 23 % par rapport à 1990

Actions

Bâtiments durables à Montréal

Entre 2013 et 2016, plusieurs projets de bâtiments durables ont été menés sur le territoire de l'agglomération visant, entre autres, l'optimisation de la performance énergétique. Les certifications répertoriées sont les suivantes :

- 93 projets suivant la certification LEED[24] et couvrant 2 558 219 m^2 ;
- 112 projets certifiés BOMA BEST[19] de 2013 à 2016 ;
- 2 projets en cours de certification Passive House* ;
- 1 projet Living Building Chalenge**.

Programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique du gouvernement du Québec

Durant la période 2013-2016, il est estimé que 7 716 projets d'efficacité énergétique visant la réduction de la consommation de gaz naturel ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération, permettant une réduction annuelle moyenne de 32,7 kt éq. CO_2 (98,2 kt éq. CO_2 sur 3 ans), soit 0,2 % des émissions de GES la collectivité montréalaise de 1990.***

* Maison Passive Québec, données obtenues par courriel, juillet 2017.
** Living Building Challenge, données obtenues par courriel, juin 2017.
*** Énergir Inc., données obtenues par courriel, 2017.

D'après les données obtenues auprès de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ), 12 347 projets liés aux programmes Novoclimat (3 899) et Rénoclimat (8 448) ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération entre 2008 et 2016. TEQ estime les économies d'énergies découlant de ces projets à 198 290 GJ, soit 0,25 % de la consommation énergétique des bâtiments résidentiels de 1990. Les émissions de GES évitées sont estimées à 5,9 kt éq. CO_2, soit 0,04 % des émissions de GES de la collectivité montréalaises de 1990. Ces données permettent d'observer qu'en moyenne l'économie d'énergie par participation est de 16,1 GJ, soit 11 % de la consommation énergétique moyenne par ménage.[54]

Dans le cadre des mesures 18.1 (Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES) et 20.1 (Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels) du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* (PACC 2013-2020)[51] du gouvernement du Québec, 61 projets ciblant l'amélioration de l'efficacité énergétique ont été répertoriés durant la période 2014-2016.

Normes d'efficacité énergétique

Au niveau provincial, soulignons l'entrée en vigueur, le 30 août 2012, de nouvelles normes d'efficacité énergétique supérieures (équivalentes à Novoclimat 1.0) pour la construction et l'agrandissement d'habitations d'au plus 3 étages et d'au plus 600 m² d'aire de bâtiment.

Par ailleurs, en mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Montréal a mandaté la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal afin de formuler des recommandations quant à l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable.[81] Plusieurs des recommandations de la Commission portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (voir Tableau 3).

Programmes de rénovation de la Ville de Montréal

Entre 2009 et 2016, la Ville de Montréal a subventionné des projets de rénovation auprès de 2 146 bâtiments couvrant 9 933 logements. Les programmes de subvention offerts par la Ville sont *Rénovation à la carte*, *Rénovation résidentielle majeure* et *Stabilisation des fondations*.[77] Par ailleurs, lorsque les projets de rénovation visent les portes et les portes-fenêtres, la Ville exige la certification Énergie Star des nouvelles composantes pour l'octroi de la subvention. Aussi, dans le cadre d'une entente avec Hydro-Québec pour l'administration sur le territoire de la Ville de Montréal du *Programme rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu pour le volet privé – municipalités*[107], la Ville quantifie pour Hydro-Québec le gain énergétique dans certains dossiers lorsqu'il y a isolation des murs extérieurs, du toit ou des fondations. Par ailleurs, aucune donnée à jour n'est disponible concernant les économies d'énergies et les réductions des émissions de GES attendues et réalisées des projets de rénovation dans le cadre de ces programmes.

Conclusion

Les données indiquent que les cibles de cette piste de solution sont dépassées, en date de 2014. Par ailleurs, sachant que les estimations des émissions de GES attribuables aux secteurs résidentiel, commercial et institutionnel sont de 2 991 kt éq. CO_2 en 2014, soit 26,0 % des émissions totales, et sachant que 95 % de ces émissions proviennent de l'utilisation de combustibles fossiles, il subsiste un potentiel de réduction en priorisant la conversion des sources d'énergie fossiles vers des sources d'énergies renouvelables.

Piste de solution 2

Réduire la consommation de mazout

Cible 2013-2020

- Éliminer le mazout des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Indicateurs

Le Tableau 5 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Actions

Programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique

D'après les données obtenues auprès de l'organisme TEQ, 2 337 participations au programme Chauffez vert sur le territoire de l'agglomération montréalaise ont été répertoriées entre 2013 et 2016. TEQ estime que les réductions des émissions de GES annuelles récurrentes de l'ensemble des projets qu'elle a subventionnés sur le territoire de l'agglomération atteignaient 15,5 kt éq. CO_2 en 2016.*

Dans le cadre des mesures 18.1 (Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES) et 20.1 (Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels) du PACC 2013-2020, cinq projets ciblant la conversion totale ou partielle de sources énergétiques vers celles moins émettrices de GES ont été répertoriés durant la période 2014-2016, dont au moins un ciblant le mazout.

Pour la période 2009-2016, 2 440 conversions du mazout vers le gaz naturel ont été effectuées sur le territoire de l'agglomération. Les réductions d'émissions de GES annuelles récurrentes sont estimées à 14,6 kt éq. CO_2 en 2016.**

Tableau 5
Indicateurs concernant l'usage du mazout dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Indicateurs	Données	Observations
Énergie consommée provenant du mazout léger du secteur résidentiel	4 874 TJ en 2014[A]	Réduction de 72 % par rapport à 1990
Énergie consommée provenant du mazout léger et lourd du secteur commercial et institutionnel	3 438 TJ en 2014[B]	Réduction de 56 % par rapport à 1990

A. En 2014, la portion du mazout léger par rapport à l'ensemble des sources d'énergie était de 6 %, alors qu'elle était de 22 % en 1990.

B. En 2014, la portion du mazout léger et lourd par rapport à l'ensemble des sources d'énergie était de 5 %, alors qu'elle était de 10 % en 1990.

De plus, le remplacement d'un système de chauffage au mazout par un système électrique a été effectué 78 fois entre 2006 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de *Rénovation à la carte* de la Ville de Montréal.

Conclusion

Les réductions de l'utilisation du mazout étaient de 72 % pour le secteur résidentiel et de 56 % pour le secteur commercial en 2014. Il est donc possible de conclure que, bien que le mazout n'ait pas été éliminé totalement, son utilisation a diminué de façon appréciable depuis 1990. Afin de maximiser les réductions potentielles des sources fixes, il est recommandé d'encourager la conversion vers des sources d'énergie renouvelable afin de réduire les émissions de GES de façon durable. En effet, à titre indicatif, selon les données de l'Inventaire 2014[80], 38 % des besoins énergétiques des bâtiments des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel étaient comblés par des combustibles fossiles, dont 82 % provenaient du gaz naturel et 15 % du mazout.

* Le programme Chauffez vert cible le remplacement de systèmes à combustibles fossiles, excluant le gaz naturel, par des systèmes alimentés à l'électricité ou par d'autres énergies renouvelables.

** Énergir Inc., données obtenues par courriel, 2017.

Piste de solution 3

Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable

Cible 2013-2020

- Réaliser au moins un projet d'utilisation d'énergie renouvelable à grande échelle

L'énergie renouvelable considérée pour cette piste de solution exclut l'hydroélectricité

Indicateurs

Le Tableau 6 présente des indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Tableau 6
Indicateurs concernant l'utilisation d'énergie renouvelable

Indicateurs	Données	Observations
Nombre de projets en géothermie	25 en 2016[A]	Nombre de projets réalisés probablement plus grand
Nombre de projets d'énergie solaire	3 entre 2013 et 2016[B]	Nombre de projets réalisés probablement plus grand

A. Les données proviennent des informations extraites des demandes de permis de construction émis par les arrondissements et les villes reconstituées pour l'année 2016. Elles peuvent donc comporter un certain niveau d'imprécision par rapport au nombre réel de projets réalisés. Le règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée (RCG 14-039), une fois complètement mise en œuvre par les arrondissements, pourra être utilisé pour recenser plus précisément le nombre de projets en géothermie.

B. Les données proviennent des informations extraites des demandes de permis de construction émis par les arrondissements et les villes reconstituées pour l'année 2016 et de celles obtenues de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le suivi de la mesure 20.5 (Aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels) du PACC 2013-2020.

Actions

Ville de Montréal

La centrale de valorisation des biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), démarrée en 1996, constitue la principale source d'énergie renouvelable produite sur le territoire de l'agglomération. D'une puissance de 4,8 MW, elle est aujourd'hui exploitée par Biomont énergie S.E.C. et a été redémarrée en octobre 2017.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a offert 10 000 $ à l'organisme Solon pour étudier la faisabilité de développer un réseau de chaleur dans les ruelles en 2016.[108] Il est prévu qu'un projet-pilote soit mis en œuvre en 2018 dans trois ruelles de cet arrondissement.[10]

La mise en service d'un premier centre de biométhanisation de déchets organiques à Montréal-Est est prévue pour 2020. La capacité de production anticipée est de 4 millions de m^3 de biométhane par an.

En 2016 et 2017, la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a étudié la question de l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire montréalais.[81] Plusieurs constats et recommandations faites sont applicables à l'efficacité énergétique des bâtiments et à l'utilisation d'énergie renouvelable (voir Tableau 3).

Approvisionnement en gaz naturel renouvelable

Dans le cadre de son *Projet de loi nº 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*[14], le gouvernement du Québec s'est donné le pouvoir de déterminer par règlement la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur de gaz naturel ainsi que les conditions et les modalités selon lesquelles s'effectue une telle livraison. Bien qu'aucun règlement n'ait encore été adopté en ce sens, une des actions du *Plan d'action 2017-2020 de la politique énergétique 2030*[41] était de faire adopter en 2017 un règlement qui établit à 5 % la proportion minimale de gaz naturel renouvelable que les distributeurs québécois de gaz naturel doivent injecter dans leur réseau de distribution pour les clients du Québec. Il est estimé que cette action aurait pour effet de réduire les émissions GES de la collectivité de l'ordre de 171 kt éq. CO_2. Cette estimation est fondée sur les données de consommation de gaz naturel de l'année 2014 pour les consommateurs de l'agglomération montréalaise des catégories résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle.

Conclusion

L'énergie géothermique semble être faiblement exploité sur le territoire de l'agglomération et l'énergie solaire semble l'être encore moins. Il est donc difficile de conclure positivement sur l'ateinte de la cible en fonction des données consultées, même s'il a une probabilité que le nombre de projets répertoriés sous-estime le nombre réel de projets réalisés. Dans ce contexte, il serait avisé de mettre à jour le Plan de réduction et la cible de cette piste afin de tenir compte de la recommandation faite à la piste de solution 2, soit d'encourager la transition vers l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs[81] a constaté l'absence d'encadrement règlementaire municipal concernant la performance énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments ainsi que de mesures de soutien incitatives. À cet effet, il est recommandé que la Ville révise ses objectifs de réduction des émissions de GES provenant du domaine bâti neuf et usagé. Cette révision devra tenir compte des sources énergétiques les plus émettrices de GES, du potentiel de réduction, des contraintes techniques des différentes technologies d'énergies renouvelables et des modifications à apporter au cadre règlementaire actuel pour l'atteinte des objectifs de réduction.

EXCEPTÉ
EN RECHARGE
Circuit électrique
Circuit électrique
Circuit électrique
Montréal
Montréal
KIA

Piste de solution 4

Financer adéquatement les projets de réduction des émissions de GES en transport

Cible 2013-2020

- Assurer un financement adéquat des projets contribuant à la réduction des émissions de GES en transport

Indicateurs

Le Tableau 7 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Tableau 7
Indicateurs concernant le financement des projets de réduction des émissions de GES en transport

Indicateurs	Données	Observations
Indicateurs généraux		
Émissions de GES du secteur du transport	4 616 kt éq. CO_2 en 2014[80]	Hausse de 568 kt éq. CO_2 depuis 1990 (+14 %), dont une hausse de 494 kt éq. CO_2 du sous-secteur routier
Déficit de maintien des actifs à la STM	3 900 M$ en 2016[65, 71, A]	Stable par rapport à 2013[69]
Financement du transport collectif et actif		
Financement du transport en commun par l'agglomération de Montréal	504,1 M$ en 2016[100]	Hausse de 42,2 M$ (9 %) par rapport à 2013[99]
Dépenses et investissements du FORT alloués au transport collectif et alternatif à l'échelle du Québec	808,8 M$ pour l'exercice 2016-2017[45, B]	Hausse de 369,3 M$ (84 %) par rapport à 2013-2014[44, 45, C]
Investissements de la SOFIL en transport en commun dans le cadre du programme TECQ à l'échelle du Québec	158,7 M$ au 31 mars 2017 pour la période 2014-2019[39]	Hausse de 103 % de l'enveloppe du programme TECQ 2014-2019 (1 149,7 M$)[39] de la SOFIL par rapport à 2010-2014[38]
Revenus provenant des droits sur l'immatriculation et les taxes sur l'essence à l'AMT	108,6 M$ en 2016	Hausse de 1,3 M$ (1,2 %) par rapport à 2013
Revenus provenant de la quote-part de la taxe sur les carburants à la STM	24,5 M$ en 2016[71]	Diminution de 11,0 M$ (31 %) par rapport à 2013[70]
Financement du transport actif par l'agglomération de Montréal		
Investissements pour le développement du réseau cyclable de l'agglomération	9,7 M$ en 2017[D]	Hausse de 6,7 M$ par rapport à 2013 (223 %) Total des investissements de 2013 à 2017 de 36,2 M$
Financement à l'organisme BIXI Montréal	6,9 M$ en 2016[18]	Hausse de 2,8 M$ (68 %) par rapport à 2014[17]
Financement de l'électrification des transports sur le territoire de l'agglomération par TEQ		
Acquisition de véhicules entièrement électriques (VEE), hybrides rechargeables (VHR) et hybrides (VH)	12,2 M$ entre avril 2014 et avril 2017	Acquisition de VEE (826), de VHR (643) et de VH (1 957) subventionnés par le programme Roulez vert Émissions annuelles de GES évitées estimées à 4,6 kt éq. CO_2
Installation de bornes de recharges pour les VEE et les VHR en milieu de travail	1,2 M$ entre avril 2014 et avril 2017	Installation de 368 bornes de recharge en milieu de travail subventionnée par le programme Branché au travail
Installation de bornes de recharges à usage résidentiel pour les VEE et les VHR	0,4 M$ entre avril 2014 et avril 2017	Installation de 582 bornes de recharge subventionnée par le programme Roulez vert

A. La STM prévoit que le déficit sera de 3 100 M$ en 2026, alors que sa cible pour 2030 est de 1 000 M$.
B. Ce montant représente 24 % de l'ensemble des dépenses du FORT. En contrepartie, le financement provenant du FORT consacré au développement et au maintien du réseau routier s'élevait à 2 371,5 M$ pour l'exercice 2016-2017, une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice 2012-2013.
C. À noter, 70 % de cette hausse, soit 258,2 M$, correspond au virement effectué du Fonds vert au FORT pour l'exercice 2016-2017, alors qu'aucun virement n'a eu lieu pour l'exercice 2013-2014.
D. Les données comprennent seulement les investissements effectués par la Division des transports actifs et collectifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal. Les investissements effectués par d'autres unités administratives des Services centraux, des arrondissements ou des villes liées dans des aménagements cyclables qui ne se trouvent pas dans le réseau d'agglomération ne sont pas inclus dans les données.

Actions

Sources de financement

» *Droits d'acquisition et d'immatriculation additionnels pour les véhicules de forte cylindrée*

Depuis le 1er septembre 2016, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) perçoit un droit d'acquisition au moment de l'immatriculation de tout véhicule de forte cylindrée, dont une portion prédéterminée des recettes est versée à la SOFIL. Ce droit s'ajoute au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules de forte cylindrée perçu par la SAAQ depuis le 1er janvier 2005, montant versé à la SOFIL et au FORT conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

Le Tableau 8 présente un résumé des droits dissuasifs en place à l'égard des véhicules munis de moteurs de forte cylindrée. Les droits d'immatriculation et d'acquisition additionnels représentent 18 % des revenus de la SOFIL pour l'exercice 2016-2017. Quant à la somme des droits pour véhicule de forte cylindrée versés à la SOFIL et au FORT, elle représente 102,8 M$ pour l'exercice 2016-2017.

Tableau 8
Droits d'acquisition et d'immatriculation additionnels à l'égard des véhicules de forte cylindrée

Droits additionnels	SOFIL	FORT	Observations
Immatriculation	89,6 M$ pour l'exercice 2016-2017[39]	9,0 M$ pour l'exercice 2016-2017[45]	Hausse de 19,2 M$ par rapport à l'exercice 2012-2013[38] Droit d'immatriculation additionnel pour 2017 en fonction de la cylindrée[60] : • cylindrée de moins de 4,0 litres : 0 $ • cylindrée de 4,0 à 6,9 litres : de 35,75 $ à 368,00 $ (modulation en fonction du volume de la cylindrée) • cylindrée de 7,0 litres et plus : 379,00 $
Acquisition	4,2 M$ pour l'exercice 2016-2017[39]	Non applicable	Nouveau droit introduit en 2016[39] Droit d'acquisition additionnel pour 2017 en fonction de la cylindrée[60] : • cylindrée de moins de 4,0 litres : 0 $ • cylindrée de 4,0 à 4,9 litres : 50 $ • cylindrée de 5,0 à 5,9 litres : 100 $ • cylindrée de 6,0 litres et plus : 200 $

Principaux projets d'accroissement de l'offre de transport collectif

Le Tableau 9 présente les informations concernant le financement des principaux projets réalisés ou en cours de réalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 2013. En marge des investissements présentés au Tableau 8, il a été estimé que 1 333,2 M$ ont été investis par le gouvernement du Québec et ses partenaires avant l'exercice 2017-2018 pour des projets de transport collectif énumérés dans le *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2017-2027*[37] pour la région administrative de Montréal et concernant les centres d'entretien des équipements, l'amélioration de l'accessibilité et le maintien des actifs.

Tableau 9
Principaux projets d'accroissement de l'offre des modes de transport collectif et contribuant à réduire les émissions de GES en transport

Projets		Contribution du gouvernement du Québec		Contribution des partenaires		Observations
		Avant 2017	2017-2027	Avant 2017	2017-2027	
Train de l'Est[36]		730,7 M$	–	–	–	Achalandage annuel de 1,65 million déplacements en 2016
Acquisition des voitures AZUR[66]		–	317,8 M$	–	107,4 M$	Acquisition de 52 trains, dont 14 pour augmenter l'offre de service[A]
Construction du garage Côte-Vertu[66]		13,3 M$	292,4 M$	4,9 M$	107,5 M$	Permet de garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service
Acquisition des bus hybrides de 12 mètres[66]	Ajout	41,6 M$	13,5 M$	9,5 M$[B]	3,0 M$[B]	Ajout de 74 autobus hybrides
	Remplacement	18,1 M$	143,2 M$	4,2 M$[B]	33,7 M$[B]	Remplacement de 184 autobus par des autobus hybrides
TOTAL		**803,7 M$**	**766,9 M$**	**18,6 M$**	**251,6 M$**	

A. Exclut la portion maintien des actifs du projet, soit le remplacement de 38 trains MR-63 et les projets de modification des ateliers et des équipements métro
B. Agglomération de Montréal et Société de transport de Montréal
C. Société de transport de Montréal

Nouvelle gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Comme discuté à la piste de solution 12, l'Assemblée nationale a sanctionné, en mai 2016, le Projet de loi nº 76[12] créant l'ARTM maintenant responsable de la planification, du développement, du soutien et de la promotion du transport collectif sur l'ensemble de son territoire, soit la Communauté métropolitaine de Montréal, la réserve indienne de Kahnawake et la Ville de Saint-Jérôme.

L'ARTM a compétence exclusive pour établir un plan stratégique de développement du transport collectif ainsi qu'une politique de financement, tous deux assujettis à l'approbation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La loi lui accorde le pouvoir de conclure des ententes contractuelles avec les organismes publics de transport en commun concernant, entre autres, les objectifs de performance et de qualité de services que doivent satisfaire les organismes et leur rémunération. La loi lui accorde aussi le pouvoir d'exiger des contributions aux municipalités afin d'assurer son financement, soit celle en fonction de la richesse foncière uniformisée et celle qui correspond au déficit résiduel des services de transport collectif régulier et adapté.

De plus, l'adoption du Projet de loi nº 137[15], soit la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (REM), confère à l'ARTM le pouvoir d'imposer, par règlement, une redevance afin de financer des services de transport collectif. Sont assujettis à cette redevance les travaux, dont la valeur excède 750 000 $, réalisés dans les zones de son territoire qu'elle identifie et qui visent la construction d'un bâtiment, sa modification ou un changement de son usage.

Projets annoncés, mais non réalisés de développement de transport collectif

Le présent document se voulant être un suivi des actions réalisées en lien avec le Plan de réduction, les projets présentés ci-dessous ne doivent pas être considérés à titre de réalisation, mais plutôt à titre indicatif. Ainsi, l'accroissement prévu des investissements annoncés et des projets encore à l'étude afin de développer les modes de transport collectif pourra être constaté une fois ces projets entièrement réalisés.

» *Réseau électrique métropolitain (REM)*

L'investissement attendu pour le projet du REM est de l'ordre de 2,7 milliards $ par CDPQ Infra et de 1,3 milliard $ chacun par les gouvernements fédéral et provincial.[34] Il est estimé que le gouvernement du Québec déboursera 758,7 M$ supplémentaires d'ici 2022, incluant une contribution de 512 M$ à l'ARTM tenant lieu de contribution pour la captation de la plus-value foncière. De plus, la contribution d'Hydro-Québec destinée à assumer les coûts du matériel fixe nécessaire à l'électrification du REM est de l'ordre de 295 M$.

» *Service rapide par autobus (SRB) Pie-IX*

L'investissement attendu par le gouvernement du Québec pour le projet du SRB Pie-IX est de l'ordre de 400 M$ par le gouvernement provincial.[35] Par ailleurs, le début de sa construction est annoncé pour l'automne 2018 et sa mise en service pour l'automne 2022.[58]

» *Prolongement de la ligne bleue du métro*

L'investissement attendu du gouvernement du Québec pour le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de 5,8 km et l'ajout de cinq stations est de 3,9 milliards.[35]

» *Acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires*

L'investissement attendu pour le projet d'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires à la STM, dont la livraison est prévue à compter de 2020, est estimé à 422 M$.[62, 67]

Conclusion

Comme le montre le Tableau 9, les principaux projets d'accroissement de l'offre des modes de transport collectif, excluant les investissements en maintien d'actif et d'amélioration de l'accessibilité, pour la période précédant 2017, ont fait l'objet d'investissement de 822,3 M$. Ceux prévus pour la période 2017-2027 sont de 1 018,4 M$. En incluant les projets du REM, du prolongement de la ligne bleue du métro, du SRB Pie IX et de l'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires, les investissements prévus sont de l'ordre de 12,6 milliards dans la région métropolitaine de Montréal.

Par ailleurs, on observe que le déficit de maintien des actifs de la STM demeure important, à 3 900 M$, et que la STM prévoit qu'il sera de 3 100 M$ en 2026. Qui plus est, comme démontré à la piste de solution 6, l'achalandage du transport en commun est demeuré stable depuis 2013 malgré les investissements importants précédant 2017. Face à ces constats, il est difficile de conclure que les projets de transport collectif, permettant la réduction des émissions de GES, soient financés adéquatement pour l'atteinte des objectifs à court terme (2020) ni ceux à moyen (2030) et à long terme (2050). De plus, il y a également lieu de se questionner à savoir si le niveau de financement actuel des moyens de transport collectif permettra d'offrir un niveau de service suffisant pour stimuler un niveau de transfert modal significatif vers le transport collectif.

Le gouvernement du Québec a introduit de nouveaux mécanismes de contributions pour le transport collectif, contribuant à diversifier les source de revenus pour le développement de nouveaux projets (ex. : la redevance afin de financer des services de transport collectif visant les travaux de développement effectués en marge des stations et une contribution financière de l'ARTM à CDPQ Infra pour la réalisation du REM tenant lieu de la captation de plus-value foncière). Il a aussi introduit en 2016 le droit d'acquisition pour les véhicules de forte cylindrée, en ajout au droit d'immatriculation pour forte cylindré, introduit en 2005. Ce nouveau droit contribue toutefois de façon marginale (moins de 1 %) aux revenus de la SOFIL pour l'exercice 2016-2017.[39]

À court terme, il est recommandé que la Ville poursuive ses représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'instaurer des mesures dissuasives efficaces sur les véhicules de forte cylindrée et d'en moduler la portée et les paramètres en fonction d'objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES du parc automobile. Il est également recommandé de considérer de nouveaux modes de financement du transport collectif ayant à la fois des effets dissuasifs efficaces sur le navettage en auto solo en plus de générer des revenus supplémentaires pérennes dédiés à l'amélioration de l'offre de service des modes de transport collectif et actif afin de stimuler un niveau de transfert modal significatif.

Enfin, le gouvernement du Québec devra diversifier davantage les sources de revenus pour assurer le financement à long terme du transport collectif et des infrastructures routières. En effet, les revenus de l'exercice 2016-2017 du FORT[45] proviennent à 67 % de la taxe sur les carburants et du Fonds vert, toutes deux liées à l'utilisation des combustibles fossiles. Il en va de même pour les revenus de la SOFIL, dont 81 % proviennent du Fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement fédéral pour l'exercice 2016-2017.[39] Dans un contexte où les objectifs de réduction des émissions à moyen terme pour le Québec sont de 37,5 % d'ici 2030 et de 80 % pour le Québec et pour l'agglomération de Montréal d'ici 2050[48], il est à prévoir que les sources de revenus de ces fonds pourront diminuer du même ordre advenant la matérialisation des objectifs de réduction.

Piste de solution 5

Recueillir des données permettant de mieux évaluer les facteurs influençant les émissions de GES en transport et les moyens de les réduire

Cible 2013-2020

- Mettre en place un système de collecte de données permettant de mieux comprendre les comportements de mobilité et leurs impacts sur les émissions de GES

Indicateurs

Non applicable

Actions

Agence métropolitaine de transport (AMT)

En 2015, l'AMT a diffusé les résultats de la 10e enquête Origine-Destination réalisée entre le 4 septembre et le 21 décembre 2013 dans la région métropolitaine de Montréal.[3]

Ville de Montréal

En 2017, la Ville a ajouté 23 compteurs permanents pour compter le nombre de passages cyclistes dans sept arrondissements, dont trois compteurs intelligents qui afficheront les données en temps réel.[82]

La Ville de Montréal a créé, au printemps 2014, le Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN) qui a proposé, en janvier 2015, la *Stratégie montréalaise 2014-2017*[86] et a adopté, en mai 2015, le *Plan d'action 2015-2017*[85]. En février 2017, le BVIN a publié le bilan de mi-parcours du *Plan d'action 2015-2017*[87]. Voici les principaux projets réalisés et en cours dans le cadre de ce plan d'action et de la plateforme *Faire Montréal* [78] en lien avec la présente piste de solution.

» *Partenariat d'échange de données entre Waze et la Ville de Montréal*

L'entente de partenariat signée en avril 2016 permet à la Ville de Montréal d'obtenir les données d'entraves et d'incidents déclarés par les usagers de l'application mobile Waze. Cette application vise à connecter les conducteurs entre eux afin d'améliorer les trajets quotidiens de la collectivité. En contrepartie, la Ville de Montréal s'engage à partager à Waze l'information concernant ses principales entraves. La Ville s'est également engagée à publier en données ouvertes les entraves à la circulation planifiées.

» *MTL Trajet*

Anciennement nommée mon RésoMobilité, MTL Trajet est une application mobile pour téléphone intelligent qui enregistre les déplacements des usagers afin que la Ville de Montréal puisse mieux comprendre les déplacements sur son territoire pour en améliorer la mobilité. Les équipements de télémétrie implantés sur le territoire ne permettent pas actuellement de connaître l'ensemble des caractéristiques d'un trajet (routes, vitesses, temps). Pour l'instant, l'application se veut un outil additionnel d'aide à la compréhension des comportements des usagers du transport entre leur point de départ et d'arrivée à destination.

» *Stationnement intelligent : collecte de données en temps réel et application de navigation*

Stationnement de Montréal travaille à mettre au point un outil de collecte et de restitution d'informations sur la disponibilité des places de stationnement en temps réel. Les capteurs installés dans le sol visent à fournir des données en temps réel qui serviront ensuite à développer des applications mobiles pour guider le conducteur vers des places disponibles. Des panneaux d'informations électroniques sont aussi utilisés pour diffuser diverses informations liées à la mobilité (places de stationnement, perturbations, déviations, temps de parcours et accidents).

Afin de contrer la congestion causée par les automobiles cherchant un espace de stationnement au centre-ville, la Ville de Montréal a commencé à implanter des panneaux d'informations électroniques qui diffusent la localisation et la disponibilité des places de stationnement hors rue dans le Vieux-Montréal et le Quartier des spectacles. Le déploiement amorcé en 2017 se poursuivra dans d'autres secteurs.

» *Géo-Trafic et Montréal 511 ouvert : base de données en mobilité urbaine et création d'une API publique*

La connaissance de l'état du réseau routier en temps réel est cruciale pour la Ville de Montréal. La base de données dynamique Géo-Trafic rassemblera, sur une plateforme d'échange en temps réel, les données informationnelles liées à la mobilité (circulation, perturbations, entraves, déneigement, etc.) appuyées par une cartographie dynamique. Cet accès à l'état de l'ensemble du réseau routier permettra à la Ville d'assurer un service d'information de qualité à tous les intervenants, dont les premiers répondants. Respectant sa *Politique de données ouvertes*[94], les données seront partagées pour être valorisées par des tiers, permettant ainsi l'émergence de nouveaux outils et de solutions de mobilité pour les usagers.

» *Coordination des feux de circulation*

Ce projet de la Ville de Montréal vise à optimiser la synchronisation des feux de circulation afin de sécuriser et d'améliorer la mobilité de tous les usagers (personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes, automobilistes) et des marchandises sur le territoire montréalais. Ce projet inclut notamment l'installation de contrôleurs de feux de circulation intelligents afin que les services d'urgence ou les autobus munis de dispositifs adéquats puissent être traités de façon prioritaire au feu de circulation.

» *Inventaire et plan d'action de collecte de données sur la mobilité en temps réel*

Dans les prochaines années, la Ville de Montréal continuera l'instrumentation de son réseau routier par le déploiement de dispositifs de captation (caméras, capteurs), de contrôle (éclairage, feux de circulation) et d'information (panneaux d'informations électroniques) afin de mieux comprendre la mobilité sur le territoire. L'information issue de ces capteurs sera utilisée à l'interne pour améliorer la circulation et diffusée par le portail des données ouvertes.

» *Corridor de mobilité intégrée*

Les corridors de mobilité représentent l'aboutissement de la mobilité intégrée puisqu'ils font appel à l'ensemble des technologies déployées dans le cadre des autres initiatives et à la collaboration des partenaires. L'utilisation des systèmes de transport intelligent servira à gérer certains axes ou secteurs stratégiques du réseau routier de façon à optimiser la circulation et à réduire l'importance des perturbations. À l'aide d'outils d'aide à la décision et de prédiction, les opérateurs des divers réseaux de transport routier et collectif (multiagence) pourront résoudre de façon conjointe des problèmes de circulation ponctuels. Certains processus seront automatisés afin de réduire graduellement l'apport humain. Il est également possible de réagir aux incidents rapidement et de façon coordonnée en proposant aux citoyens des alternatives à l'aide de panneaux d'informations électroniques.

» *Projet AGIR*

Cette plateforme vise à regrouper tous les chantiers et les entraves à la circulation, de leur planification à leur réalisation.

» *Faire Montréal*

Faire Montréal est une plateforme collaborative bâtie autour de projets contribuant à améliorer la Ville. Lieu d'échange dynamique et transparent entre la Ville et les citoyens, elle permet de découvrir des projets, d'en suivre l'évolution et de contribuer à leur développement. Voici une liste de projets en lien avec la présente piste de solution disponibles sur la plateforme :

- Plan d'action Collecte de données Mobilité Montréal (en phase de test) ;
- Taxi intelligent (en phase de test) ;
- Groupe d'action Mobilité Montréal 2.0 en temps réel (en phase découverte) ;
- iBus (déploiement graduel jusqu'en 2018).

Conclusion

La fréquence de réalisation aux cinq ans de l'enquête Origine-Destination de l'AMT, à laquelle s'ajoute un délai de 2 ans pour sa production et sa publication, limite la capacité des acteurs en mobilité de constater les effets des mesures mises en œuvre et de prévoir les effets de nouvelles. Bien que la Ville et ses partenaires déploient des efforts substentiels pour mettre en œuvres des solutions permettant de mieux comprendre et d'améliorer la mobilité des citoyens, il est donc difficile de conclure que la cible a été atteinte.

Afin que la Ville soit en mesure de prendre les meilleures décisions en planification urbaine et en planification de la mobilité en lien avec la lutte contre les changements climatiques, il est recommandé que la Ville coordonne l'agrégation et l'analyse des données pertinentes à l'agglomération provenant des différents acteurs en mobilité, soit la STM et le RTM pour les moyens de transport collectif, le MTMDET pour le transport routier et la Ville pour les moyens de transport actif, l'urbanisme, etc.

Système MaaS

La mobilité en tant que service (de l'anglais « Mobility as a Service » ou « MaaS ») consiste essentiellement à proposer des solutions de mobilité personnalisées en fonction des besoins individuels, à l'aide des moyens de transport disponibles. Tous les modes de déplacement possibles peuvent être ainsi combinés, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder aux services au moyen d'un intermédiaire unique, qui peut offrir différents tarifs et abonnements, à l'image du modèle d'affaire des fournisseurs de services de téléphonie sans fil. L'objectif d'un système MaaS est de faciliter les déplacements en s'appuyant sur les avancées apportées par les technologies de l'information et la téléphonie mobile, offrant une alternative à la motorisation des ménages. Elle est cependant tributaire à la mise en place d'un environnement transactionnel où certaines données des opérateurs de services de transport (transport collectif, taxis, autopartage, etc.) se doivent d'être partagées.

Dans le contexte collaboratif initié par le BVIN concernant les données ouvertes, il pourrait s'avérer opportun d'étudier la possibilité de mettre en place une plateforme d'information transactionnelle permettant la mise en place d'un système MaaS. La Ville et l'ARTM pourraient s'inspirer des avancées du ministère des Transports de la Finlande, où des politiques et un cadre règlementaire facilitant la mise en place de système MaaS sont présentement adoptés.[28]

Piste de solution 6

Développer le transport en commun

Cible 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 5 pp du véhicule personnel vers le transport en commun

Indicateurs

L'achalandage du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal est demeuré relativement stable depuis 2013, comme le montre la Figure 1.

Les indicateurs concernant la part modale du transport collectif permettent de constater sa régression dans la part modale des déplacements sur le territoire de l'agglomération (Tableau 10). Il est à noter que les enquêtes Origine-Destination régionales sont produites à intervalle de 5 ans par l'ARTM (anciennement l'Agence métropolitaine de transport), la dernière ayant été produite en 2013. Puisque la prochaine aura lieu en 2018 et que les données ne seront publiées qu'en 2020, il n'est pas possible de mesurer l'avancement après l'année 2013.

Figure 1
Achalandage dans la région métropolitaine de Montréal et de la STM[6, 7, 8, 9]

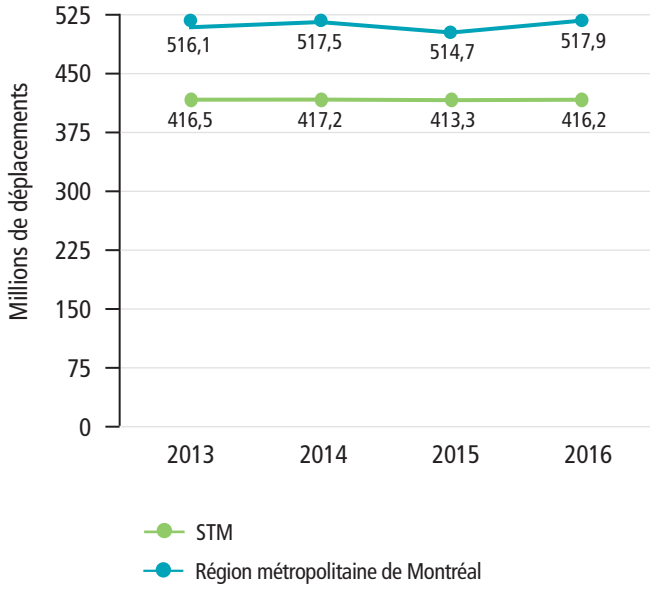

Tableau 10
Indicateurs concernant l'utilisation et le développement du transport collectif sur le territoire de l'agglomération

Indicateurs		Données	Observations
Mode de transport	**Période**		
Portion des déplacements produits en transport collectif en 2013[2, 3]	24 heures	24,0 %	Diminution de 1,4 pp par rapport à 2008
	Pointe du matin	30,4 %	Diminution de 0,8 pp par rapport à 2008
Portion des déplacements produits en automobile en 2013[2, 3]	24 heures	57,9 %	Hausse de 1,8 pp par rapport à 2008
	Pointe du matin	53,9 %	Hausse de 1,9 pp par rapport à 2008
Distance de mesures préférentielles pour bus (MPB)		308,2 km en 2017[61]	Hausse de 127 % par rapport à 2011 (136 km)[68]

Actions

Les actions présentées ci-dessous se limitent à celles qui contribuent de façon significative à augmenter l'offre de transport collectif. Les actions visant à fidéliser la clientèle et à l'entretien des équipements, bien qu'importantes pour le maintien du niveau de service, sont considérées dans le présent suivi qu'à titre indicatif.

Société de transport de Montréal (STM)

En décembre 2017, la STM avait reçu 35 des 52 trains AZUR commandés. De ces 52 trains, 38 remplaceront les voitures de métro MR-63 en fin de vie utile, alors que 14 viendront augmenter l'offre de service. Chaque voiture AZUR offre une capacité accrue de 8 % par rapport aux voitures MR-63.

Agence métropolitaine de transport (AMT)

La nouvelle ligne de Train de l'Est, reliant Mascouche à la Gare Centrale de Montréal, est entrée en service en 2014. Elle comprend, sur le territoire de l'agglomération, 7 nouvelles gares et 5 stationnements incitatifs comprenant 1 135 cases pour les véhicules. L'achalandage quotidien de cette ligne a atteint 7 400 déplacements en 2016.[9] L'achalandage nominal quotidien prévu est de 11 000 déplacements après 5 années de mise en service, soit d'ici 2019.[7] Les émissions de GES évités annuellement pour l'ensemble de ce projet étaient estimées à 2,5 kt éq. CO_2.[4]

En 2015, une troisième voie de circulation pour les trains de banlieue a été ajoutée entre les gares Montréal-Ouest et Lucien-L'Allier, permettant l'ajout de service de 10 trains quotidiennement sur la ligne Saint-Jérôme.

Entre 2013 et 2016, à l'échelle de la région métropolitaine, 32 km de nouvelles voies réservées pour autobus ont été réalisés. De plus, un terminus d'autobus a été ajouté sur le territoire de l'agglomération en 2016, soit le terminus Mansfield.*

En janvier 2017, la gare du Canal dans l'arrondissement de Lachine a été mise en service, incluant un stationnement incitatif de 150 places.

---

* RTM, données obtenues par courriel, janvier 2018.

Conclusion

Malgré les projets de développement effectués depuis 2013, l'achalandage des moyens de transport collectif est demeuré relativement stable. Il y a lieu de conclure que le transport collectif a perdu du terrain entre 2013 et 2016 face aux autres modes de transport, compte tenu de l'accroissement naturel de la population et de la demande de transport qui s'en suit.

Enfin, malgré les projets annoncés du REM, du prolongement de la ligne bleue et du SRB Pie-IX, l'estimation de la Ville de Montréal de l'apport au transfert modal instantané de l'automobile vers le transport collectif de l'ensemble de ces projets ne permettrait pas d'atteindre la cible de 2020 (voir encadré).

Ainsi, de façon à prioriser les projets les plus efficients en terme de réduction de GES, il est recommandé que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès de l'ARTM afin que le nombre de navetteurs en auto solo à retirer de la circulation pour atteindre les objectifs de réduction de GES de la collectivité montréalaise soit quantifié et fasse partie intégrante des orientations du plan stratégique de développement du transport collectif que doit produire l'ARTM.

Estimation du transfert modal instantané des projets du REM, du SRB Pie IX et du prolongement de la ligne bleue du métro

Les estimations de transfert modal quotidien pour les projets du REM, du SRB Pie-IX et du prolongement de la ligne bleue du métro sont présentées au tableau ci-dessous. Les données représentent l'effet « instantané » des projets. Les impacts sur les choix modaux à plus long terme, en combinaison avec le développement ou le redéveloppement immobilier, par exemple, ne sont pas inclus dans l'évaluation.

Estimation du transfert modal de l'automobile vers le transport collectif des projets de transport collectif annoncés

Projet	Transfert modal quotidien de l'auto vers les moyens de transport collectif
REM[74]	1 360 déplacements en pointe du matin 2 100 déplacements de type bimodal, soit automobile et transport collectif
SRB Pie-IX[A]	3 500 déplacements
Prolongement de la ligne bleue du métro[9]	5 300 déplacements

A. L'estimation est fondée sur l'hypothèse fournie par l'ARTM, soit que 5 % de l'achalandage quotidien nominal prévu (70 000 usagers) effectuent un transfert modal depuis l'automobile.

Piste de solution 7
Optimiser le stationnement

Cible 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 5 pp du véhicule personnel vers le transport en commun

Indicateurs

Le Tableau 11 présente des indicateurs propres au stationnement permettant d'apprécier l'influence de l'offre de stationnement face à la cible.

Tableau 11
Indicateurs concernant le stationnement

Indicateurs	Données	Observations
Espaces de stationnement tarifés sur rue	18 406 en 2014[1]	Hausse de 9 % par rapport à 2008
Espaces de stationnement incitatifs sur le territoire de l'agglomération	8 341 places pour les automobilistes et 1 256 places pour vélos en 2016[9]	Hausse de 0,9 % du nombre de places pour automobiles et hausse de 90,3 % du nombre de places pour vélo entre 2013 et 2016[1]
Vignettes de stationnement pour VLS	1 340 en 2017[A] Offre de 1 040 VLS par les fournisseurs de services en 2017[A]	Distribution de l'offre des vignettes en fonction du type de véhicule[B] : • Véhicules pour au moins quatre passagers (vignette 405) : 40 • Véhicules électriques (vignette 405) : 200 • Véhicules à essence ou hybride (vignette 403) : 1 100

A. Car2Go et Communauto, données d'offre de VLS obtenues par courriel, 2017.

B. Le nombre de vignettes est déterminé par ordonnance de la Ville de Montréal.

Le Tableau 10 de la piste de solution 6 présente les indicateurs concernant les parts modales du transport collectif et de l'automobile face à la cible. La Figure 1 de la piste de solution 6 présente également les données d'achalandage de la STM et de l'ensemble des organismes de transport collectif présents dans la région métropolitaine de Montréal entre 2013 et 2016.

Actions

Politique de stationnement

La Ville a adopté, en 2016, une *Politique de stationnement*[95] incluant plusieurs mesures concernant la mobilité durable. Au moment de produire le présent suivi, la Ville ne disposait pas de données colligées pour rapporter les progrès de la politique par rapport à la mobilité durable, hormis les mesures concernant l'aménagement de places de stationnement équipées de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (VLS)

Le règlement adopté concernant le stationnement des VLS est abordé plus en détail à la piste de solution 10.

Règlements municipaux fixant le nombre maximal de cases de stationnement

Selon l'étude d'AECOM[1], produite en 2015 en appui à la production de la *Politique de stationnement*[95], 10 des 19 arrondissements* ont adopté des dispositions règlementaires visant à fixer un nombre maximal de cases de stationnement sur l'ensemble de leur territoire. Il est à noter que l'exigence du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*[106] se limite à rendre nécessaire l'adoption de normes favorisant la réduction du nombre de cases de stationnement hors rue aménagées à proximité des principaux accès au système de transport en commun dans les villes liées.

Il faut savoir que l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté en 2009 un règlement encadrant l'aménagement des espaces de stationnement axé sur le développement durable.[96] Celui-ci a remporté le mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 2013.[103] Ce même règlement a aussi été cité par le Bureau de normalisation du Québec dans son document *Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs*.[20] Plusieurs stratégies sont proposées dans le règlement, notamment de réduire le nombre de cases minimal de stationnement requis, d'établir un nombre maximal de cases de stationnement (lequel était illimité selon l'ancienne règlementation), d'éliminer l'obligation de fournir des cases de stationnement et d'exiger davantage de stationnements souterrains pour l'usage résidentiel.

* Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Conclusion

L'adoption récente de la *Politique de stationnement* en 2016 et l'absence de données de suivi rend difficile toute conclusion concernant l'influence de celle-ci sur le transfert modal du véhicule personnel vers le transport en commun.

Par ailleurs, malgré une hausse de 9 % du nombre de places tarifées sur rue depuis 2008, il serait difficile de conclure que la cible de cette piste de solution pourrait être atteinte d'ici 2020 sans la mise en œuvre de mesures dissuasives ou écofiscales importantes à l'auto solo compte tenu, entre autres, des tendances suivantes :

- hausse de 31 % du taux de motorisation depuis 1990 (voir piste 10) ;
- relatif plateau d'achalandage du transport collectif observé depuis 2013 (voir piste 6) ;
- hausse de 1,9 pp de la part modale de l'automobile en 2013 par rapport à 2008 (voir piste 6).

Sachant que l'offre de stationnement gratuit agit comme l'un des incitatifs le plus fort à l'usage de véhicules personnels pour les navetteurs, la gestion municipale du stationnement revêt une importance primordiale pour la réduction des émissions de GES. En l'absence de la mise en œuvre de mesures de type bonus-malus, écofiscales ou dissuasives importantes concernant le stationnement afin de rétablir un équilibre entre l'attractivité des véhicules personnels et les bénéfices sociaux des modes de transport collectif et alternatif, il y a lieu de se questionner sur la possibilité que la cible de transfert modal vers le transport collectif ne soit pas atteinte.

Piste de solution 8

Gérer la demande en transport de façon efficace

Cibles 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 5 pp du véhicule personnel vers le transport en commun
- Effectuer un transfert modal de 3 pp du véhicule personnel vers le transport actif

Indicateurs

Le Tableau 12 présente des indicateurs concernant l'urbanisme et permettant d'apprécier la performance de la collectivité face aux cibles.

Tableau 12
Indicateurs concernant l'urbanisme

Indicateurs	Données	Observations
Estimation du nombre de ménages demeurant dans les aires TOD pour l'agglomération	60 % en 2006[22]	Aucune donnée plus récente disponible
Nombre d'aires TOD localisées sur le territoire de l'agglomération	103 aires TOD identifiées en 2011 dans l'agglomération de Montréal[21]	155 aires TOD identifiées en 2011 dans le Grand Montréal[22]
Taux d'occupation des automobiles pour la région métropolitaine de Montréal	1,20 personne par auto en 2013[3]	En baisse par rapport à 2008 (1,23 personne par auto)[2]

Le Tableau 10 de la piste de solution 6 présente les indicateurs concernant les parts modales du transport collectif et de l'automobile face à la cible, alors que les données de la part modale du transport actif sont présentées au Tableau 13 de la piste de solution 9. La Figure 1 de la piste de solution 6 présente également les données d'achalandage de la STM et de l'ensemble des organismes de transport collectif présents dans la région métropolitaine de Montréal entre 2013 et 2016.

Actions

Transit-Oriented Developement (TOD)

Le PMAD de la CMM[22] a pour principaux objectifs :

- d'orienter au moins 40 % des nouveaux ménages sur la période 2011-2031 vers des quartiers de type TOD, soit dans un rayon d'un kilomètre autour des stations, actuelles et projetées, du métro, des trains de banlieue, du SLR et du SRB ;
- de développer le réseau de transport collectif métropolitain afin d'augmenter la part modale du transport collectif en période de pointe du matin à 30 % d'ici 2021 et à 35 % d'ici 2031.

La modification du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*[106] afin d'inclure l'approche TOD du PMAD est entrée en vigueur le 1er avril 2015. Les modifications liées aux TOD ont plus spécifiquement porté sur l'établissement d'une densité minimale pour les nouvelles constructions résidentielles. Les bases règlementaires sont maintenant en place dans la grande majorité des secteurs TOD. Au moment de produire le présent suivi, aucun indicateur ou bilan de la mise en œuvre illustrant l'intégration récente des exigences du Schéma dans les différentes règlementations n'était disponible pour mesurer l'atteinte des objectifs de densification.

Plan d'action de la stratégie centre-ville

En 2017, la Ville a adopté son *Plan d'action de la Stratégie centre-ville*.[88] Ce plan, découlant d'une consultation publique, détermine huit actions, dont la mise en œuvre nécessite un engagement concerté entre la Ville et ses partenaires. D'ici 2030, la Ville prévoit, entre autres d'augmenter de 100 000 déplacements par jour l'offre de transport en commun à destination du centre-ville, de doter le centre-ville de quatre nouvelles écoles primaires et d'une nouvelle école secondaire publique et de faciliter l'accès à 1 000 logements de 3 chambres et plus au centre-ville d'ici les 10 prochaines années pour les familles, dont une proportion significative sera abordable pour une famille qui achète une propriété pour la première fois.

Autres actions règlementaires en urbanisme

En 2014, l'arrondissement du Sud-Ouest a modifié son règlement d'urbanisme afin de retirer l'obligation d'aménager un nombre minimal de cases de stationnement pour les nouvelles constructions et pour bonifier les exigences concernant les matériaux utilisés pour l'aménagement de ces cases.[92]

En 2016, l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté une règlementation qui oblige tout projet de plus de 100 cases de stationnement à réaliser un plan de gestion des déplacements.[91]

Plans locaux de gestion des déplacements

Au moment de produire le présent suivi, 10 arrondissements avaient adopté ou était en cours d'élaboration d'un plan local des déplacements.*

Programmes OPUS & CIE, OPUS+ et Mobilité Montréal

La STM et le RTM offrent les programmes incitatifs OPUS & Cie[63] et OPUS+ entreprise[57] afin d'encourager les employeurs à contribuer financièrement à l'achat d'abonnements de titres de transport collectif de leurs employés et ainsi contribuer à augmenter la part modale du transport collectif. Les sommes contribuées par l'employeur et les organismes de transport réduisent d'autant les montants que doivent débourser les employés pour l'achat de leurs titres de transport. En 2017, environ 10 000 employés de près de 365 entreprises bénéficient du programme OPUS+ du RTM, alors qu'environ 10 000 employés de près de 300 entreprises bénéficient du programme OPUS & Cie de la STM.**

Enfin, il est à noter que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) offre actuellement un incitatif supplémentaire équivalant à un mois d'abonnement aux programmes OPUS par l'entremise du regroupement Mobilité Montréal dont l'objectif est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation relativement aux différents chantiers ayant cours dans la région métropolitaine.

---

* Saint-Laurent, Ville-Marie (en cours), Saint-Léonard, LaSalle, Rosemont–La Petite-Patrie, Montréal-Nord, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (en cours), Verdun, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (en cours), Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (en cours).

** STM, données obtenues par courriel, janvier 2018.

Observations

Les actions faisant en sorte de réduire les besoins de transport sont les plus efficaces dans une perspective de réduction durable des émissions de GES et de l'atteinte des objectifs de réduction de la collectivité à moyen et à long terme. Ainsi, les actions en urbanisme visant la densification urbaine et l'augmentation de la mixité des usages autour des quartiers TOD sont primordiales pour la réduction des émissions de GES. Le corollaire à ce principe est que tout développement urbain hors quartier TOD devrait être évité ou encore se faire en conjonction avec la création de nouveaux TOD.

Au-delà des tendances concernant la part modale du transport collectif, de façon générale, les objectifs de réduction des émissions de GES de la collectivité ne sont pas pris en compte pour prioriser les actions de la Ville. À titre d'exemple, les programmes de subvention en place afin de répondre aux orientations du *Plan de fidélisation des familles*[89] n'intègrent pas le critère de localisation dans une aire TOD, de façon à favoriser la réduction de la demande de transport en automobile. Ceci a fait en sorte que, depuis 2013, 32 % des 2 623 aides financières octroyées pour l'achat d'unités neuves l'ont été pour des résidences localisées hors TOD.

Conclusion

Pour la période 2008-2013, un recul de 0,8 pp est observé pour la part modale du transport collectif pour la période de pointe du matin[2,3], contrairement à l'augmentation de 5 pp ciblée. Pour la même période, malgré une augmentation 0,3 pp pour la part modale du transport actif pour la période de pointe du matin, la cible n'est pas atteinte (voir piste de solution 9).

Afin d'améliorer la gestion de la demande de transport au sein de la Ville, il est recommandé qu'elle se fixe systématiquement des objectifs chiffrés de réduction du nombre de déplacements en automobile découlant de ses objectifs de réduction d'émissions de GES dans ses prochains exercices de planification de l'urbanisme, à l'instar de ce qui est recommandé pour la piste de solution 6.

Il est aussi primordial que les acteurs en planification ayant compétence en urbanisme et en transport, soit la Ville, l'ARTM, la CMM, le gouvernement du Québec, la STM, le RTM, les commissions scolaires et le milieu des affaires, mettent en place un mécanisme de coordination afin de mettre en œuvre, de façon concertée, des mesures incitatives et dissuasives visant à réduire, en priorité et de façon durable, la demande en transport sur le territoire de l'agglomération et ainsi maximiser le covoiturage et le transfert modal vers les modes de transport collectif, actif et alternatif.

Piste de solution 9
Développer le transport actif

Cible 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 3 pp du véhicule personnel vers le transport actif

Indicateurs

Le Tableau 13 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance, entre 2008 et 2013, de la collectivité concernant le transfert modal vers le transport actif.

Tableau 13
Indicateurs concernant le transport actif pour le territoire de l'agglomération

Indicateurs		Données	Observations
Portion des déplacements produits et attirés non motorisés	24 heures	17,5 % en 2013[3]	Hausse de 0,4 pp par rapport à 2008[2]
	Pointe du matin	14,5 % en 2013[3]	Hausse de 0,3 pp par rapport à 2008[2]
Nombre de déplacements s'effectuant à vélo	24 heures	116 000 en 2013[76]	Hausse de 57 % par rapport à 2008[76]
Étendue du réseau cyclable		846 km en 2017[83]	Hausse de 13 % par rapport à 2015 et de 54 % par rapport à 2010[75]
Offre de vélo en libre-service[A]		6 250 vélos répartis sur 540 stations en 2017	Hausse du nombre de vélos de 19 % et de stations de 17 % par rapport à 2013
Nombre de trajets parcourus en vélo libre-service[A]		4 099 898 en 2016	Hausse de 8 % par rapport à 2013

A. BIXI Montréal, données obtenues par courriel, 2017.

Actions

Stratégie Vision Zéro de la Ville de Montréal

Le 14 septembre 2016, la Ville adoptait la stratégie montréalaise « Vision zéro » [109] comportant neuf actions pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers de tous les âges et de toutes les conditions.

AMT

En 2016, à l'échelle de la région métropolitaine, plus de 500 places de vélos ont été ajoutées dans les gares, les stationnements incitatifs et les terminus métropolitains.*

Conclusion

Pour les années 2008 et 2013, la part modale des modes de transport actif (non motorisé) est en légère progression de 0,4 pp sur une période de 24 heures et en progression de 0,3 pp lors de la période de pointe du matin. L'utilisation du vélo est aussi en nette progression par rapport à 2008. En revanche, l'augmentation du transfert modal vers la voiture a surpassé celui vers les modes de transport actif pour la période 2008-2013.

Enfin, le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération a adopté un *Plan-cadre vélo*[84] dont l'objectif principal est d'augmenter à 15 % la part modale du vélo dans les quartiers centraux d'ici 15 ans. En 2015, Vélo-Québec[76] estimait la part modale du vélo dans les quartiers centraux à 4,0 % de mai à septembre, à 3 % en octobre et à 2 % en novembre. Ainsi, la réalisation de l'objectif principal du plan-cadre vélo permettrait d'augmenter la part modale des modes de transport actif de 9 pp dans les quartiers centraux, mais il est difficile d'estimer quel serait l'impact sur la part modale pour l'ensemble de l'agglomération d'ici 2020.

* RTM, données obtenues par courriel, janvier 2018.

Piste de solution 10

Développer les autres moyens de transport alternatif à l'auto solo (autopartage et taxi)

Cible 2013-2020

- Stabiliser le taux de motorisation à 0,79 véhicule par ménage

Indicateurs

Le nombre de véhicules de classe promenade immatriculés sur le territoire de l'agglomération était de 782 171 au 31 décembre 2016*, soit un accroissement de 9 % par rapport à 2011 et de 31 % par rapport à 1990. Considérant le nombre de ménages présents sur le territoire de l'agglomération en 2016[97], soit 870 370, alors le taux de motorisation moyen observé est de 0,899 véhicule par ménage.

La Figure 2 présente la tendance observée depuis 1990, soit une augmentation du taux de motorisation et une accélération de cette augmentation depuis 2006.

Aussi, la Figure 1 de piste de solution 6 présente les données d'achalandage de la STM et de l'ensemble des organismes de transport collectif présents dans la région métropolitaine de Montréal pour la période 2013-2016.

Figure 2
Taux de motorisation des ménages de l'agglomération de Montréal de 1990 à 2016

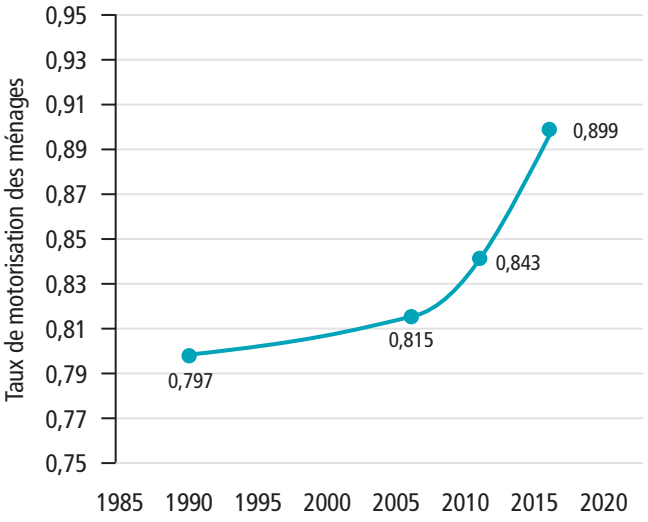

Source : SAAQ et Statistique Canada

* Utilisation de types promenade, institutionnelle, professionnelle et commerciale.

Le Tableau 14 présente d'autres indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Tableau 14
Indicateurs concernant la motorisation des ménages et les moyens de transport alternatif

Indicateurs	Données	Observations
Autopartage sur le territoire de l'agglomération		
Offre de véhicules en station disponibles[A]	1 101 en 2017[B]	Hausse de 3 % par rapport à 2013
Nombre d'arrondissements et de villes reconstituées sans station[C]	12 en 2017[23]	Stable depuis 2013
Nombre de stations situées sur des terrains appartenant à la Ville de Montréal et d'organismes paramunicipaux	226[B]	Aucune tendance disponible
Offre de VLS	1 040 en 2017[B, D]	Hausse de 278 % par rapport à 2013 (275 véhicules) Distribution de l'offre en fonction du type de véhicule en 2017[B] : • Véhicules électriques : 60 • Véhicules à essence ou hybride : 980
Vignettes de stationnement disponibles pour VLS	1 340 en 2017[E]	Distribution de l'offre des vignettes en fonction du type de véhicule (déterminé par ordonnance de la Ville de Montréal)[101] : • Véhicules pour au moins quatre passagers (vignette 405) : 40 • Véhicules électriques (vignette 405) : 200 • Véhicules à essence ou hybride (vignette 403) : 1 100
Taxi		
Offre de taxis sur le territoire de l'agglomération	5 187 permis de propriétaires en 2016[F]	Hausse de 7 % par rapport à 2011[98]
Pôle de mobilité durable		
Nombre de pôles de mobilités durables[G]	1	Inauguration du premier pôle de mobilité durable le 20 septembre 2017, au pied de la tour de la bourse, par la Ville de Montréal

A. Le terme « véhicule en station » désigne les véhicules disponibles en station pour des courses en boucle (aller-retour).

B. Communauto, données obtenues par courriel, 2017.

C. L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville.

D. Car2go, données obtenues par courriel, 2017.

E. Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire, données obtenues par courriel, 2017.

F. Bureau Taxi Montréal, données obtenues par courriel, 2017.

G. Un pôle de mobilité est un lieu stratégique de connexion au sein de la ville où se concentrent un ou plusieurs pôles générateurs de déplacements et qui offre aux utilisateurs plusieurs modes de transport alternatif à l'auto solo.

Actions

Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Le 22 décembre 2016, le *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service* (16-054)[101] est entré en vigueur. Celui-ci définit les modalités de l'émission de vignettes universelles et le déploiement graduel des VLS électriques. Le Tableau 11 de la piste de solution 7 montre le nombre maximal de permis de stationnement universels délivrés par la Ville par ordonnance pour l'année 2017.

Covoiturage multimodal

En 2015, une plateforme de transport multimodal permettant de combiner covoiturage et transport en commun a été lancée auprès du grand public sur le territoire de l'agglomération. En 2016[56], un projet pilote a été lancé par l'arrondissement de Saint-Laurent visant à inciter les employés de l'arrondissement, du cégep de Saint-Laurent et du Collège Vanier à utiliser l'application de la plateforme afin de réduire l'utilisation de l'auto solo.

Conclusion

La cible de cette piste de solution est considérée comme non atteinte. Il est difficile de conclure qu'elle pourrait l'être d'ici 2020 sans la mise en œuvre de mesures dissuasives importantes à l'auto solo, compte tenu, entre autres, de la hausse du taux de motorisation depuis 1990, de l'accélération de la motorisation observée depuis 2011 sur le territoire de l'agglomération et du taux de renouvellement des véhicules à l'échelle de la province en 2016 estimé à 9 %.[73,] *

L'augmentation de la motorisation, entre 2011 et 2016, s'est matérialisée malgré plusieurs facteurs pouvant contribuer à sa stabilisation, soit :

- une relative stabilité de l'achalandage à la STM entre 2013 jusqu'en 2016 ;
- l'augmentation de 7 % du nombre de permis de propriétaires de taxis entre 2011 et 2016 ;
- l'augmentation de l'offre d'autopartage de 67 % entre 2011 et 2016 par la mise en service de 750 VLS.

Il appert donc que les efforts déployés par la collectivité favorisant les modes de transport alternatif à l'auto solo ont été insuffisants pour compenser la croissance de la demande de déplacements des ménages de l'agglomération, dont l'augmentation de la motorisation observée est un symptôme.

Par ailleurs, il est estimé qu'il faudrait réduire de 88 108 le nombre de véhicules sur territoire de l'agglomération pour atteindre la cible. Ce nombre de véhicules équivaut au débit journalier moyen annuel observé sur le pont Jacques-Cartier[42] par le MTMDET. Enfin, il est estimé que l'élimination de 88 108 véhicules pourrait permettre d'éviter l'émission de 397 kt éq. CO_2, soit 38,5 % des réductions nécessaires (1 032,5 kt éq. CO_2) pour l'atteinte de l'objectif de 2020.**

---

* Utilisation de types promenade, institutionnelle, professionnelle et commerciale.

** Hypothèses : taux de consommation moyen des véhicules de 9,6 L/100 km, distance annuelle parcourue de 20 000 km et carburant essence ordinaire.

36 Monk
0006
NOVABUS
36-903

Piste de solution 11
Diminuer les émissions de GES par véhicule

Cibles 2013-2020

- Diminuer la consommation moyenne des véhicules vendus en 2020 à 6,0 L/100 km pour les véhicules légers et à 2,1 L/100 tonnes-km pour les véhicules lourds
- Avoir 50 % des taxis de l'île de Montréal utilisant une motorisation hybride.

» *Prévisions d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)*

À l'origine, les cibles de consommation moyenne des véhicules vendus avaient été élaborées en tenant compte des prévisions d'ECCC de 2012.[26] Depuis la publication du Plan de réduction, les prévisions d'ECCC ont été révisées pour tenir compte, entres autres, des modifications apportées au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers*[31] et au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs*[32]. Les prévisions d'ECCC concernant les consommations moyennes en 2020 sont[27] :

- 6,4 L/100 km pour les véhicules légers à passagers ;
- 9,1 L/100 km pour les camions légers à passagers ; 2,2 L/100 tonnes-km pour les véhicules lourds.

Indicateurs

Le Tableau 15 présente des indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face aux cibles.

Tableau 15
Indicateurs concernant les véhicules

Indicateurs	Données	Observations
Électrification des transports sur le territoire de l'agglomération		
Nombre de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques	389 bornes en date du 26 octobre 2017[A]	Installation de 123 bornes d'ici janvier 2018[B]
Nombre de VEE[C]	1 216 véhicules en 2016[D]	0,14 % des véhicules immatriculés
Nombre de VHR[C]	669 véhicules en 2016[D]	0,07 % des véhicules immatriculés
Nombre de VH[C]	8 590 véhicules en 2016[D]	0,92 % des véhicules immatriculés
Nombre de taxis à motorisation hybride ou entièrement électrique	1 288 véhicules en 2017[105]	30 % de la flotte de taxis
Consommation moyenne des véhicules légers		
Estimation de la consommation moyenne ville-route pondérée en fonction des ventes de véhicules neufs	9,6 L/100 km en 2016[33]	50 véhicules les plus vendus au Québec[11, E]
Consommation moyenne des véhicules lourds		
Rendement énergétique moyen des camions	2,3 L/100 t-km en 2012[27]	Objectif d'améliorer le rendement énergétique[E]
Consommation de carburant moyenne par les transporteurs routiers SmartWay	38,13 L/100 km en 2016[59]	Diminution de 1,0 % par rapport à 2014
Utilisation de la capacité moyenne par les transporteurs routiers SmartWay	87,23 % en 2016[59]	Hausse de 1,64 pp par rapport à 2014
Nombre de partenaires SmartWay sur le territoire de l'agglomération	26 en 2016[59]	Aucune tendance disponible

A. 277 bornes appartiennent à la Ville de Montréal.
B. Hydro-Québec, données obtenues par courriel, 2018.
C. Utilisation de types promenade, institutionnelle, professionnelle et commerciale.
D. SAAQ, données d'immatriculations des véhicules obtenues par courriel, 2017.
E. Voir *Prévisions d'ECCC*.

Actions

Bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques

En date du 26 octobre 2017, l'agglomération comptait 389 bornes de recharges accessibles au public, dont 277 étaient exploitées par la Ville de Montréal. Il est prévu que la Ville de Montréal installe 123 bornes de recharge publiques supplémentaires d'ici janvier 2018, portant le nombre total à 512 sur le territoire de l'agglomération. En posant l'hypothèse que la consommation moyenne par borne durant le mois de septembre 2017 pour les bornes de la Ville, soit 178,6 kWh, s'applique pour l'ensemble des bornes publiques de l'agglomération, il est estimé que ces 512 bornes permettront d'éviter l'émission de 1,0 kt éq. CO_2 sur une base annuelle.*

Les émissions évitées présentées ne tiennent pas compte des recharges faites à l'aide de bornes à usage privé, les données de consommation propre à celle-ci n'étant pas disponibles. Bien que la proportion de la charge des véhicules électriques faite sur une borne publique plutôt que sur une borne privée soit faible, un réseau présentant une bonne couverture spatiale offre aux utilisateurs de véhicules électriques l'option de faire une recharge à proximité des différents endroits où ils se rendent, minimisant ainsi les risques de pannes.

Acquisition de véhicules hybrides et électriques par la STM

La STM a acquis 51 autobus à motorisation hybride de 12 mètres en 2016 ainsi que 3 autobus entièrement électriques en 2017 dans le cadre du projet Cité Mobilité. Elle a acquis également 5 véhicules de service à motorisation hybride en 2016.

Conversion de carburant de véhicules lourds

Aucune donnée spécifique à l'agglomération n'ayant pu être dégagée, les données relatives à la province sont présentées. Selon les données disponibles, 690 camions étaient pourvus d'une motorisation au gaz naturel à titre de combustible en 2017 au Québec. Aussi, pour l'année 2015-2016, la réduction des émissions de GES provenant de la combustion de gaz naturel en substitution au carburant diésel est estimée, pour l'ensemble de la province, à 21,3 kt éq. CO_2.**

Norme VZE

L'Assemblée nationale a adopté, en octobre 2016, le *Projet de loi nº 104 : Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants*.[13] Faisant suite à l'adoption de la Loi, deux projets de règlement ont été publiés à la Gazette officielle du Québec le 5 juillet 2017 et le Conseil des ministres a approuvé la règlementation afférente le 13 décembre 2017[50], constituant la « norme VZE ». Celle-ci est entrée en vigueur en janvier 2018 et exige des constructeurs automobiles vendant ou louant plus de 4 500 véhicules neufs en moyenne par année de respecter des cibles de vente de VZE ou de véhicules à faibles émissions (VFE). L'objectif de la démarche règlementaire est de stimuler le marché automobile pour qu'il développe davantage de modèles et qu'il utilise des technologies sobre en carbone efficaces afin d'atteindre, entre autres, la cible de 100 000 véhicules branchables immatriculés d'ici 2020 du *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020* du MTMDET.[43]

---

* On présume que les véhicules substitués, de classe compacte, consomment en moyenne de 7,0 L/100 km et émettent 163 g CO_2/km sur une distance de 20 000 km annuellement. Les véhicules électriques, quant à eux, consomment 18,6 kWh/100 km et les émissions de GES indirectes de la consommation de l'électricité sont considérées comme négligeables.

** Énergir Inc., données obtenues par courriel, 2017.

Partenariat de transport SmartWay

Administré au Canada depuis 2012 par Ressources naturelles Canada, le partenariat de transport SmartWay est une collaboration conçue pour aider les entreprises à réduire leurs coûts de carburant tout en transportant la marchandise de la façon la plus propre et la plus efficace possible. À l'échelle de l'Amérique du Nord, le nombre de camions inscrits était de 45 111 camions en 2016.* Sur le territoire de l'agglomération, 26 entreprises ont adhéré au partenariat. Le nombre de camions inscrits pour ces entreprises n'était pas disponible au moment de produire le présent suivi. Au total, 25 333 camions ou tracteurs routiers étaient immatriculés sur l'île de Montréal en 2016*, soit 17,9 % du parc québécois. À titre comparatif, près de 142 000 camions ou tracteurs routiers étaient immatriculés au Québec en 2016.

Conclusion

Les cibles de cette piste de solution sont considérées comme non atteintes et le seront difficilement d'ici 2020 compte tenu, entre autres, de la cible du *Plan d'action en électrification des transports* du MTMDET qui est insuffisante pour abaisser la consommation moyenne des véhicules vendus à 6,0 L/100 km et des tendances observées pour les véhicules neufs. À titre d'exemple, aucun VUS de motorisation standard ou hybride, dont les ventes ont surpassé celles des voitures en 2016, ne figure parmi les 15 véhicules à motorisation standard ou hybride présentant une cote de consommation combinée égale ou inférieure à 6,0 L/100 km.[33] Il est également à noter qu'ECCC a revu ses prévisions d'efficacité à la hausse suite aux modifications apportées au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers*[31] et au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs*[32].

Hormis les mesures préconisées dans la *Stratégie d'électrification de la Ville de Montréal 2016-2020*[104], considérant les compétences de la Ville, force est d'admettre que les actions possibles pour l'atteinte des cibles sur la consommation moyenne des véhicules, lesquelles sont orientées principalement par les progrès technologiques et les normes imposées à l'industrie automobile, sont limitées. Il est recommandé que la Ville poursuive ses efforts pour faciliter l'utilisation de véhicules électriques, entre autres par l'installation de bornes de recharges dans des espaces de stationnement réservés.

Comme proposé à la piste 4, il est aussi recommandé à la Ville de poursuivre ses représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que les cibles en efficacité énergétique des véhicules et en électrification des transports soient accentuées et accompagnées de mesures dissuasives significatives à l'acquisition et à l'exploitation de véhicules énergivores. Il en va de même avec l'électrification du transport lourd, dont les technologies semblent émerger.

* SAAQ, données d'immatriculations des véhicules de type camion ou tracteur routier de la catégorie institutionnelle, professionnelle ou commerciale obtenues par courriel, 2017.

Piste de solution 12

Faciliter la gouvernance des projets en transport

Cibles 2013-2020

- Clarifier et simplifier la gouvernance en transport dans l'agglomération de Montréal

Indicateurs

Non applicable

Actions

Création de l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM)

L'Assemblée nationale a sanctionné en mai 2016 le *Projet de loi nº 76 : Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*.[12] Deux nouveaux organismes métropolitains sont alors entrés en fonction le 1er juin 2017, soit l'ARTM et le RTM. L'ARTM est responsable de l'ensemble de la planification et du financement du transport collectif tandis que le RTM est responsable de l'exploitation du service des trains de banlieue sur son territoire et des services de transport par autobus sur le territoire des municipalités locales des couronnes nord et sud. Aussi, cette loi permet de réduire à quatre le nombre d'organismes publics de transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal, soit la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport de Longueuil (RTL), la STM et le RTM ainsi que de les fédérer sous l'ARTM.

» *ARTM*

Depuis le 1er juin 2017, l'ARTM est responsable de la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire. En effet, la loi accorde à l'ARTM la compétence exclusive pour établir un plan stratégique de développement du transport collectif et un cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire en plus de recevoir toutes les recettes perçues de la vente des titres de transport collectif et autres sources de revenus destinées au transport collectif sur son territoire. La loi accorde également à l'ARTM le pouvoir de conclure des ententes contractuelles avec les organismes publics de transport en commun concernant, entre autres, les objectifs de performance et de qualité de services que doivent satisfaire les organismes et leur rémunération. Les mécanismes de financement de l'ARTM sont discutés plus en détail à la piste de solution 4.

Le conseil d'administration de l'ARTM est composé de quinze membres. Le président et les six membres indépendants sont désignés par le gouvernement. Les huit autres membres sont désignés par le conseil de la CMM, dont trois indépendants.[16]

» *RTM*

Depuis le 1er juin 2017, le RTM est maintenant responsable de l'exploitation d'une partie des services de transport collectif sur le territoire qui correspond à celui de l'ARTM à titre d'organisme de transport collectif. La loi lui accorde la compétence exclusive pour la desserte du territoire par des services de transport collectif par trains de banlieue.

Rôle de la CMM

La loi assujettit à l'approbation de la CMM plusieurs décisions prises par l'ARTM, notamment celles concernant l'adoption du plan stratégique de développement du transport collectif, le programme des immobilisations et la politique de financement.

Changements pour l'agglomération de Montréal

Avec les nouveaux pouvoirs conférés à l'ARTM, la Ville ne peut plus, comme par le passé, déterminer sa contribution à la STM (voir *Financement du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* à la piste de solution 4). De plus, étant donné que l'ARTM a une compétence exclusive sur la tarification, la Ville devra prévoir un mécanisme d'entente avec l'ARTM afin de modifier les tarifs applicables sur le territoire de l'agglomération. Il en va de même pour les projets de développement de transport collectif. En effet, comme l'ARTM a compétence exclusive pour établir un plan stratégique, toute intervention dans ce domaine devra se faire de façon concertée avec l'ARTM. Toute demande de bonification de service à la STM devra également se faire par l'entremise de l'ARTM, avec laquelle la STM est liée par entente contractuelle.

Conclusion

Le cadre de gouvernance et de planification des projets en transport en commun a été simplifié en 2017 par l'adoption du Projet de loi nº 76 en 2016. Il permettra à l'ARTM d'établir des stratégies tarifaires simplifiées et plus flexibles, adaptées aux besoins de la clientèle. Ce changement permettra également d'établir les priorités, de coordonner et de financer les projets de transport inscrits à son plan stratégique, sous approbation de la CMM. Par ailleurs, l'ARTM a désormais compétence exclusive pour le développement et la planification du transport collectif, faisant en sorte de modifier la portée des pouvoirs de l'agglomération en la matière.

CIBC

CONCLUSION

Le suivi du Plan de réduction a permis de dégager plusieurs observations concernant les sources d'émissions de GES en croissance, les progrès réalisés et les efforts restant à consentir.

Selon les indicateurs colligés, l'agglomération de Montréal ne serait pas en voie d'atteindre sa cible de réduction de 30 % d'ici 2020. En effet, depuis 2013, on observe une accélération de la motorisation des ménages, une hausse des cylindrées et une diminution de la part modale du transport collectif, et ce, malgré les investissements importants consentis depuis 2013 pour maintenir et augmenter l'offre des modes de transport collectif. Il est donc raisonnable de supposer que les émissions du secteur du transport aient augmenté depuis 2014 et que cette tendance se maintienne, accentuant ainsi l'écart avec la cible de réduction pour 2020. De plus, les données consultées ne permettent pas de prédire que des baisses additionnelles substantielles se matérialiseront d'ici 2020 et que de telles baisses pourront suffisamment compenser l'impact des augmentations prévues dans le secteur du transport.

Depuis l'adoption du Plan de réduction par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (résolution CG13 0416), l'administration montréalaise a endossé la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris, dans le cadre de la COP21. Cet engagement cible, entre autres, la réduction des émissions de GES en établissant de nouveaux objectifs, dont la réduction des émissions de GES de 80 % pour 2050 et une cible intermédiaire à établir pour 2030.

Afin d'atteindre ces cibles, une mise à jour du Plan de réduction est fortement recommandée. Qui plus est, une condition sine qua non s'impose pour maximiser les chances de succès, à savoir qu'on devra travailler activement avec la collectivité à définir et à mettre en œuvre les mesures les plus efficaces. Cette mise à jour devra donc être mise en place parallèlement à l'instauration d'un mécanisme de coordination piloté par la Ville et engageant l'ensemble des acteurs de la collectivité.* Elle devra également tenir compte des orientations élaborées à partir des constats du suivi des différentes pistes de solution.

» *Privilégier les investissements les plus efficients pour la lutte contre les changements climatiques*

L'administration montréalaise ainsi que l'ensemble des acteurs publics de la collectivité devraient systématiquement privilégier les actions les plus efficientes pour la lutte contre les changements climatiques, c'est-à-dire privilégier les actions les moins coûteuses pour l'ensemble de la société par tonnes de GES évités ($/t éq. CO_2 évités).

» *Évaluer les recommandations formulées lors des consultations publiques sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable et sur la dépendance aux énergies fossiles*

Diverses recommandations ont été émises lors des consultations publiques suivantes : celles de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs qui portaient sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal[81] ainsi que celles de l'Office de la consultation publique de Montréal (OCPM) sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles[53]. Plusieurs des recommandations, pertinentes pour la réduction des émissions de GES, concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'aménagement du territoire et l'utilisation d'énergie renouvelable.

---

* On entend par acteurs de la collectivité les citoyens, les regroupements de citoyens, les groupes communautaires, les ONG, les institutions, le milieu des affaires et de l'énergie, les organismes de transport collectif, actif et alternatif, et les différents niveaux de gouvernement.

ORIENTATIONS POTENTIELLES : HORIZON 2030

À partir des conclusions de l'avancement de chacune des pistes de solution, 11 orientations potentielles sont proposées. Celles-ci tiennent compte, entre autres, des émissions actuelles et des cibles de réduction de 2030 et de 2050.

Mobilité et aménagement du territoire

Orientation 1

Intégrer des objectifs quantifiés de réduction du nombre de navetteurs en auto solo dans les cibles de planification urbanistique et de développement du transport collectif et actif

Le transport routier est le secteur qui génère le plus de GES de façon absolue ; de plus, il ne montre aucun signe de réduction depuis 1990, bien au contraire. Afin de simplifier le suivi des actions, l'ensemble des villes de l'ARTM pourrait intégrer des objectifs quantifiés de réduction du nombre de navetteurs en auto solo afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de l'accord de Paris. Il est également souhaitable que l'ARTM tienne compte des données de navetteurs en auto solo devant être éliminés dans l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif.

Orientation 2

Instaurer des mesures dissuasives significatives aux véhicules de forte cylindrée et à la surmotorisation des ménages

Afin de contrer la croissance des émissions de GES du secteur du transport, la Ville pourrait faire des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral en vue de bonifier et d'élargir les systèmes de bonus-malus qui pénalisent les acheteurs de véhicules énergivores et récompensent les acheteurs de véhicules à zéro ou à faibles émissions pour l'ensemble du Québec. Ce système pourrait aussi, par exemple, pénaliser la surmotorisation, soit l'immatriculation de plus d'un véhicule non électrique par ménage. Ces mesures contribueraient à accélérer les changements de comportements lors de l'achat de véhicules.

À titre d'exemple, considérons la consommation moyenne des 50 véhicules les plus vendus en 2016, soit 9,6 L/100 km. L'adoption de mesures dissuasives, faisant en sorte d'abaisser cette moyenne à 6,0 L/100 km, correspondant à la cote de consommation typique de voitures hybrides ou écoénergétiques, permettrait une réduction de 37,5 % des émissions de GES du transport routier provenant de l'utilisation de véhicules personnels, soit l'équivalent de 842,7 kt éq. CO_2 pour l'agglomération ou 5,6 % des émissions GES de 1990 (voir encadré).

Estimation de l'impact des cotes de consommation des véhicules les plus vendus sur les émissions de GES

Les calculs sont fondés sur les données et les hypothèses suivantes :

- émissions du transport routier sur le territoire de l'agglomération en 2014 : 3 567 kt éq. CO_2[80] ;
- proportion des émissions du transport routier provenant de l'utilisation des véhicules personnels : 63,0 % ; *
- proportion de la réduction provenant de la diminution de la consommation moyenne des véhicules personnels : 37,5 %.**

* Cette estimation a été préparée à partir des proportions de l'utilisation de l'énergie dans le secteur du transport par type de véhicule présentées dans l'étude « État de l'énergie au Québec 2018 » produite par les HEC.[110]

** Cette estimation a été obtenue en utilisant la différence entre la cible de consommation 6,0 L/100 km fixée dans le Plan de réduction et l'indicateur de la cote de consommation moyenne des 50 véhicules les plus vendus au Québec en 2016, soit 9,6 L/100 km.

Orientation 3

Adopter des mesures écofiscales concernant le stationnement gratuit

Tout déplacement automobile commence et finit par un stationnement. La disponibilité de places gratuites de stationnement agit comme un catalyseur important au navettage en auto solo. En effet, la portion de navetteurs qui se rendent au travail en voiture peut être de 2 à 6 fois plus importante lorsqu'il y a un stationnement disponible sur leur lieu de travail. Ainsi, la disponibilité du stationnement serait le facteur le plus important dans le choix de l'automobile comme mode de transport.[25]

L'agglomération pourrait faire des démarches auprès du gouvernement provincial pour l'adoption, dans les secteurs desservis par les modes de transport collectif, de mesures écofiscales ou dissuasives significatives concernant l'offre de places gratuites de stationnement, afin d'en réduire le nombre et, ce faisant, les émissions de GES. Cette mesure pourrait aussi contribuer à accroître et à diversifier les revenus dédiés à l'augmentation de l'offre de transport collectif, afin de faciliter le transfert modal des navetteurs.

Orientation 4

Considérer la mise en place d'un système « Mobility as a Service » (MaaS)

Afin de faciliter les déplacements et réduire la motorisation des ménages, la Ville pourrait intervenir auprès du MTMDET et de l'ARTM, afin qu'ils évaluent la pertinence de mettre en place un système MaaS dans la grande région de Montréal, permettant ainsi de réduire le taux de motorisation.

Orientation 5

Accélérer la fréquence de production de données de caractérisation de la mobilité

Compte tenu de l'intervalle de sept ans pouvant s'écouler entre la réalisation d'une enquête Origine-Destination et la planification d'actions en mobilité et en urbanisme, la Ville constate qu'il est nécessaire de considérer d'autres avenues afin d'obtenir plus fréquemment des données de caractérisation de la mobilité. Afin que la Ville soit en mesure de prendre les meilleures décisions possibles en planification urbaine et en planification de la mobilité en lien avec la lutte contre les changements climatiques, elle pourrait coordonner l'agrégation et l'analyse des données pertinentes à l'agglomération provenant des différents acteurs en mobilité, soit la STM et le RTM pour les modes de transport collectif, le MTMDET pour le transport routier et la Ville pour les modes de transport actif, l'urbanisme, etc.

Orientation 6

Diversifier les sources de revenus dédiés au financement du transport collectif

Sachant que 67 % des revenus du FORT et 81 % des revenus de la SOFIL proviennent des taxes sur les carburants et que le financement des projets en transport collectif proviennent majoritairement de ces deux fonds, advenant une matérialisation des objectifs de réduction de carburants fossiles à moyen et à long terme, il est à prévoir que les sources de revenus de ces fonds pourront diminuer du même ordre. Afin de pérenniser le financement du transport collectif et de diversifier les sources de revenus, la Ville pourrait intervenir auprès du gouvernement provincial. Celles-ci pourraient provenir, entre autres, de mesures dissuasives au navettage en auto solo, aux véhicules de forte cylindrée et à la surmotorisation des ménages. Le gouvernement provincial pourrait, par le fait même, constituer un fonds distinct du FORT dédié au financement du transport en commun, afin d'en faciliter la gouvernance et la transparence.

Sources fixes

Orientation 7
Viser les émissions de GES des sources fixes pour l'atteinte des objectifs à court terme

Comme montré aux pistes de solution 1 et 2, les émissions provenant des sources fixes ont été réduites de façon significative depuis 1990. Par ailleurs, sur la base des estimations pour l'année 2014, les sources d'énergies fossiles dans les résidences, les commerces, les institutions et les industries émettent près de 4 000 kt éq. CO_2. Sachant que les réductions nécessaires pour l'atteinte des objectifs de réduction de 2020 étaient d'un peu plus de 1 000 kt éq. CO_2, une conversion d'environ 25 % de ces sources d'énergies fossiles vers des sources renouvelables permettrait l'atteinte des objectifs de réduction de 2020, en supposant que les émissions des autres secteurs demeurent constantes.

Orientation 8
Considérer les objectifs de réduction des GES dans les programmes de subvention à l'habitation offerts par la Ville

Il n'existe, pour le moment, aucun mécanisme permettant la prise en compte systématique des objectifs de réduction de GES par les différents programmes de subvention aux citoyens offerts par la Ville. À titre d'exemple, depuis 2013, 32 % des 2 623 aides financières octroyées par la Ville pour l'achat d'unités neuves l'ont été pour des résidences localisées hors TOD, ce qui peut avoir contribué à l'augmentation de la motorisation de ces ménages. Il serait donc opportun d'inclure la prise en compte des objectifs de lutte contre les changements climatiques dans les objectifs des programmes existants et lors de l'élaboration de nouveaux programmes.

Dans un même ordre d'idée, la mise sur pied de programmes ciblant spécifiquement la transition vers les énergies renouvelables en remplacement de sources d'énergies fossiles pourrait être envisagée. Pour y parvenir, la Ville pourrait offrir des mécanismes financiers aux citoyens permettant d'étaler le remboursement des investissements sur de plus longues périodes. Ceci pourrait stimuler la collectivité à agir plus rapidement.

Orientation 9
Accélérer l'adoption d'exigences d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable

Les émissions provenant de la combustion du gaz naturel sont estimées à 3 441 kt éq. CO_2, soit 29,9 % des émissions totales de l'agglomération pour l'année 2014. Le gaz naturel d'origine fossile constitue donc une source importante de GES. Bien que l'intensité d'émission de GES de la combustion du gaz naturel soit plus faible que celles des produits pétroliers comme le mazout ou le diesel, cette différence, à elle seule, ne permettra pas d'atteindre les objectifs de réduction à moyen et à long termes. La Ville remet donc en doute la pertinence de considérer cette source d'énergie pour la substitution d'autres sources d'énergie fossile, dans la mesure où celle-ci ne contient pas de gaz naturel d'origine renouvelable.

Afin de réduire les émissions de GES provenant de la combustion du gaz naturel d'origine fossile, la Ville pourrait faire des démarches auprès du gouvernement provincial afin qu'il fixe les exigences d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable en fonction des objectifs de réduction des émissions de GES. À titre d'exemple, selon les estimations de la Ville, un approvisionnement composé de 5 % en gaz naturel renouvelable permettrait de réduire les émissions de GES de l'agglomération de l'ordre de 171 kt éq. CO_2, soit 1,1 % par rapport à 1990.

Autres sources

Orientation 10

Inclure de nouvelles sources dans les inventaires des émissions de GES et les plans de réduction

Le gouvernement fédéral a adopté, en octobre 2017, le Règlement modifiant le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement*.[30] Ce dernier prescrit la réduction graduelle de la consommation et de la production d'hydrofluorocarbures (HFC) de 85 % d'ici 2036, suivant les exigences de l'Amendement de Kigali[55], ratifié par le Canada en 2016.

Aussi, dans le cadre de la mesure 21.1 (Réduction des émissions de GES en provenance des systèmes de réfrigération) du PACC 2013-2020, neuf projets ciblant la réduction des émissions de GES en provenance de systèmes de réfrigération ont été effectués durant la période 2014-2016 sur le territoire de l'agglomération. Aucune des 12 pistes de solution proposées en 2013 ne cible la réduction des émissions provenant de l'utilisation des halocarbures, des gaz réfrigérants utilisés comme substituts aux substances appauvrissant la couche d'ozone, dont les émissions sont estimées à 476 kt éq. CO_2, alors qu'elles étaient presque négligeables en 1990 (0,5 kt éq. CO_2). Une mise à jour du Plan de réduction serait donc souhaitable afin de tenir compte des halocarbures.

Les émissions de GES, liées au champ d'application 3 du secteur agriculture, foresterie et autres affectations des terres, soit celles générées hors des limites géographiques de l'agglomération, ne font pas l'objet de quantification dans les inventaires d'émissions de GES de l'agglomération. Pourtant, il y a lieu de croire que ces émissions, liées en partie aux habitudes alimentaires des citoyens, pourraient être significatives à l'échelle de l'agglomération. En effet, elles représentaient 9,4 % des émissions de la province en 2014[49], soit 0,94 t éq. CO_2/habitant. Il serait donc opportun de les quantifier et de les inclure dans les inventaires afin de confirmer leur importance relative et afin de suggérer de nouvelles actions de réduction.

Sensibilisation

Orientation 11

Produire un guide de réduction de GES pour les citoyens

Les actions et les choix que font les citoyens au quotidien ont un impact direct sur les émissions de GES de la collectivité. C'est pourquoi la participation citoyenne est fondamentale pour assurer le succès des actions de réduction des émissions de GES. Il n'existe, pour le moment, aucun support offert par l'agglomération pour guider les actions citoyennes. Un guide permettrait, à la fois, de sensibiliser et d'impliquer les citoyens à changer leurs habitudes et leurs choix de vie dans une perspective de lutte contre les changements climatiques.

ANNEXES

ANNEXE I

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AECOM (2015). *Élaboration de la politique de stationnement : Portrait, diagnostic et assistance à la rédaction de la politique*. Repéré à www1.journaldemontreal.com/2015/06/stationnement.pdf

2. Agence métropolitaine de transport. Enquête Origine-Destination 2008. Repéré à rtm.quebec/fr/a-propos/portrait-mobilite/enquetes-precedentes/o-d-2008

3. Agence métropolitaine de transport. Enquête Origine-Destination 2013. Repéré à rtm.quebec/fr/a-propos/portrait-mobilite/enquete-od-2013

4. Agence métropolitaine de transport. *Document DA23, émissions des gaz à effet de serre* [Présentation PowerPoint]. Repéré à www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Train_Est/documents/DA23.pdf

5. Agence métropolitaine de transport (2017, 11 septembre). Prolongement de la ligne bleue : L'ARTM approuve le dossier d'opportunité du projet de prolongement du métro [Communiqué]. Repéré le 24 janvier 2018 à www.artm.quebec/prolongement-de-la-ligne-bleue-lartm-approuve-le-dossier-dopportunite-du-projet-de-prolongement-du-metro/

6. Agence métropolitaine de transport (2014). *Rapport annuel 2013*. Repéré à www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/1133185/02_2013.pdf

7. Agence métropolitaine de transport (2015). *Rapport annuel 2014*. Repéré à www.yumpu.com/fr/document/view/55506397/amt-rapport-annuel-2014

8. Agence métropolitaine de transport (2016). *Rapport annuel 2015*. Repéré à www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/1133185/04_2015.pdf

9. Agence métropolitaine de transport (2017). *Rapport annuel 2016*. Repéré à www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/1133185/05_2016.pdf

10. Allimann, Marie (2017, 7 décembre). Le projet-pilote Celsius vise à implanter dès l'an prochain un réseau de géothermie collective dans des ruelles de Montréal. *Novae*. Repéré à novae.ca/2017/12/celsius-le-projet-de-geothermie-a-lechelle-dun-quartier

11. Amado, Julien (2017, 2 février). Top 50 des ventes de véhicules neufs en 2016. *Protégez-vous*. Repéré à www.protegez-vous.ca/Nouvelles/Automobile/Top-50-des-ventes-de-vehicules-neufs-en-2016

12. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 76 : Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C8F.PDF

13. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 104 : Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C23F.PDF

14. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C35F.PDF

15. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 137 : Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C17F.PDF

16. Autorité régionale de transport métropolitain. Gouvernance. Repéré le 4 décembre 2017 à www.artm.quebec/a-propos-de-l-artm/gouvernance

17. BIXI Montréal (2015). *Sommaire financier et d'activités BIXI-Montréal 2014*. Repéré à montreal.bixi.com/c/bixi/file_db/financial_statement.doc_fr/etats-financiers-2014-abre-ge-s.pdf

18. BIXI Montréal (2017). *Sommaire financier et d'activités BIXI-Montréal 2016*. Repéré à montreal.bixi.com/c/bixi/file_db/financial_statement.doc_fr/tats-financiers-abr-g-s-2016.pdf

19. BOMA Canada. Immeubles certifiés. Repéré en juin 2017 à bomacanada.ca/fr/bomabest/certifiedbuildings

20. Bureau de normalisation du Québec (2013). *Norme BNQ 3019-190/2013, Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs*. Repéré à aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/3019-190_dpfr.pdf

21. Communauté métropolitaine de Montréal (2011). *Caractérisation des aires d'influence des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant – Fiches synthèses de caractérisation*. Repéré à cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111207_fichesSyntheses_caracterisation.pdf

22. Communauté métropolitaine de Montréal (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Repéré à cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf

23. Communauto. Données ouvertes concernant les stations de Communauto au Québec. Repéré le 18 octobre 2017 à monstyledeville.net

24. Conseil du bâtiment durable du Canada. Profils de projets LEED. Repéré le 23 novembre 2017 à leed.cagbc.org/LEED/projectprofile_FR.aspx

25. Conseil régional de l'environnement de Montréal (2011). *Mémoire sur le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville*, présenté lors des consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal. Repéré le 23 janvier 2018 à www.cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/cadrerevisionhauteurdensite.pdf

26. Environnement Canada (2012). *Tendances en matière d'émissions au Canada 2012*. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2012/ec/En84-83-2012-fra.pdf

27. Environnement Canada (2014). *Tendances en matière d'émissions au Canada 2014*. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2014/ec/En81-18-2014-fra.pdf

28. Finnish Transport Agency. Mobility as a service. Repéré le 23 janvier 2018 à www.liikennevirasto.fi/web/en/transport-system/maas

29. Golder Associés (2016). *Rapport de quantification des émissions de gaz à effet de serre évitées par le transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, produit pour le compte de la Société de transport de Montréal. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/rapport_quantification_ges_evites.pdf

30. Gouvernement du Canada. Règlement modifiant le Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement, mise à jour le 18 octobre 2017. Repéré à canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2017/2017-10-18/html/sor-dors216-fra.php

31. Gouvernement du Canada. Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers (DORS/2010-201), mise à jour le 20 novembre 2017. Repéré à laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-201/

32. Gouvernement du Canada. Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs (DORS/2013-24), mise à jour le 20 novembre 2017. Repéré à laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2013-24/

33. Gouvernement du Canada. Gouvernement ouvert : Cotes de consommation de carburant, mise à jour le 25 septembre 2017. Repéré à ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/98f1a129-f628-4ce4-b24d-6f16bf24dd64

34. Gouvernement du Québec (2017). *Budget 2017-2018, Transport collectif – Des initiatives majeures pour favoriser la mobilité durable*. Repéré à www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718_TransportCollectif.pdf

35. Gouvernement du Québec (2018). *Budget 2018-2019, Mobilité électrique : un développement durable de tous les modes de transport*. Repéré à www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/MobiliteElectrique_1819.pdf

36. Gouvernement du Québec (2016). *Les infrastructures publiques du Québec, Plan québécois des infrastructures 2016-2026, Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017*. Repéré à www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/16-17/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf

37. Gouvernement du Québec (2017). *Les infrastructures publiques du Québec, Plan québécois des infrastructures 2017-2027, Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018*. Repéré à www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/17-18/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf

38. Gouvernement du Québec (2014). *Rapport d'activité 2013 de la Société de financement des infrastructures locales du Québec*. Repéré à www.sofil.gouv.qc.ca/pub/Rapport2013_SOFIL.pdf

39. Gouvernement du Québec (2017). *Rapport d'activité 2017 de la Société de financement des infrastructures locales du Québec*. Repéré à www.sofil.gouv.qc.ca/pub/Rapport2017_SOFIL.pdf

40. Gouvernement du Québec. Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, mise à jour le 1er septembre 2017. Repéré à legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2046.1

41. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Plan d'action 2017-2020 de la politique énergétique 2030*, mise à jour le 27 juin 2017. Repéré à politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Tableau-PA-PE2030_FR.pdf

42. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Données Québec : Débit de circulation – Transports Québec [Jeu de données]. Repéré le 17 octobre 2017 à www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/debits-de-circulation-transports-quebec

43. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2015). *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*. Repéré à transportselectriques.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/CIAO-050-LG2-MTQ-Rapport2016FRv2.1_.pdf

44. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2015). *Rapport annuel de gestion 2014-2015*. Repéré à www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/rapport-annuel/Documents/rag-2014-2015.pdf

45. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2017). *Rapport annuel de gestion 2016-2017*. Repéré à www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/rapport-annuel/Documents/rag-2016-2017.pdf

46. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2017). *Comptes du Fonds vert 2015-2016*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2015-2016.pdf

47. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2017). *Comptes du Fonds vert 2016-2017*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf

48. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Engagements du Québec. Repéré le 15 novembre 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp

49. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2016). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2014/Inventaire1990-2014.pdf

50. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Norme véhicules zéro émission (VZE). Repéré le 17 novembre 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze

51. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2012). *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

52. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Repéré le 21 novembre 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation

53. Office de consultation publique de Montréal (2016). *Réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles – Rapport de consultation publique*. Repéré le 30 janvier 2018 à ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P80/rapport-energies-fossiles.pdf

54. Office de l'efficacité énergétique. Ressources naturelles Canada. Tableau 34 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES des maisons unifamiliales par source d'énergie [Base de données complète sur la consommation d'énergie]. Repéré à oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP&sector=res&juris=qc&rn=34&page=0

55. Ozone Secretariat Conference Portal. *Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*. Repéré le 25 janvier 2018 à conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-28/final-report/Franais/Kigali_%20Amendment-French.pdf

56. Pellus, Johanna (2016, 12 mai). Saint-Laurent passe au covoiturage multimodal. *Journal Métro*. Repéré à journalmetro.com/local/saint-laurent/actualites/963207/saint-laurent-passe-au-covoiturage-multimodal/

57. Réseau de transport métropolitain. Abonnement Opus+ entreprise. Repéré le 21 novembre 2017 à rtm.quebec/fr/titres-tarifs/abonnements/opus-plus-entreprise

58. Réseau de transport métropolitain. Projet intégré SRB Pie-IX. Repéré le 24 janvier 2018 à rtm.quebec/fr/actualites/projets/service-rapide-bus-pie-ix#echeancier

59. Ressources naturelles Canada. Tendances et statistiques de SmartWay, mise à jour le 16 octobre 2017. Repéré à www.rncan.gc.ca/energie/efficacite/transports/vehicules-commerciaux/smartway/apropos/15691

60. Société de l'assurance automobile. Coût d'immatriculation additionnel pour les véhicules de forte cylindrée. Repéré le 11 décembre 2017 à saaq.gouv.qc.ca/saaq/tarifs-amendes/immatriculation/cout-immatriculation-additionnel-vehicules-forte-cylindree

61. Société de transport de Montréal (2017, 9 octobre). La STM annonce la mise en service d'une voie réservée pour bus et taxi sur le boulevard des Galeries-D'Anjou [Communiqué]. Repéré à www.stm.info/fr/presse/communiques/2017/la-stm-annonce-la-mise-en-service-d-une-voie-reservee-pour-bus-et-taxis-sur-le-boulevard-des-galeries-d-anjou

62. Société de transport de Montréal (2018, 9 janvier). Lancement d'appel d'offres pour l'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires pour Montréal [Communiqué]. Repéré à www.stm.info/fr/presse/communiques/2018/lancement-d-appel-d-offres-pour-l-acquisition-de-300-autobus-hybrides-supplementaires-pour-montreal

63. Société de transport de Montréal. Opus et cie. Repéré le 21 novembre 2017 à www.stm.info/fr/infos/titres-et-tarifs/abonnements-tarifaires/opus-cie

64. Société de transport de Montréal (2013). *Programme triennal d'immobilisation 2014-2016*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pti_14-16.pdf

65. Société de transport de Montréal (2015). *Programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pti_16-18.pdf

66. Société de transport de Montréal (2017). *Programme des immobilisations 2017-2026*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pi_17-26.pdf

67. Société de transport de Montréal (2018). *Programme des immobilisations 2018-2027*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pi_2018-2027_20171218_finale-web.pdf

68. Société de transport de Montréal. Mesures préférentielles pour bus (MPB). Repéré le 28 novembre 2017 à www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/mesures-preferentielles-pour-bus-mpb

69. Société de transport de Montréal (2014). *Rapport financier annuel 2013*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/14001_rap_financer_2013_web_2.pdf

70. Société de transport de Montréal (2015). *Rapport annuel 2014*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/ra2014.pdf

71. Société de transport de Montréal (2017). *Rapport annuel 2016*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/affairespubliques/Communiques/stm_rapport_annuel_2016_final.pdf

72. Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données. Repéré à www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?objId=99-012-X2011064&objType=46&lang=fr&limit=0

73. Statistique Canada. Ventes de véhicules automobiles neufs, par province (Québec), mise à jour le 17 octobre 2017. Repéré à www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/trade36e-fra.htm

74. Steer Davies Gleaves (2017). *Réseau électrique métropolitain (REM) – Sommaire des prévisions d'achalandage du REM*, produit pour le compte de CDPQ Infra Inc. Repéré à www.cdpqinfra.com/sites/default/files/pdf/rem_forecasting_2017_appendices.pdf

75. Vélo Québec (2016). *L'état du vélo à Montréal en 2015*. Repéré à www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQ_EDV2015_Mtl.pdf

76. Vélo Québec (2016). *L'état du vélo au Québec en 2015*. Repéré à www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQA_EDV2015_fr_lr.pdf

77. Ville de Montréal. Aide financière, Habitation. Repéré en novembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,112591600&_dad=portal&_schema=PORTAL

78. Ville de Montréal. Faire Montréal. Repéré en octobre 2017 à fairemtl.ca

79. Ville de Montréal (2016). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF

80. Ville de Montréal (2018). *Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF

81. Ville de Montréal (2017). *L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal – Rapport et recommandations*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_perm_v2_fr/media/documents/RAPPORT_CM_20170424.PDF

82. Ville de Montréal (2017, 9 juin). La Ville de Montréal dévoile son Programme de réalisation des voies cyclables 2017-2018 [Communiqué]. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=28752

83. Ville de Montréal. Le Vélo à Montréal. Repéré le 18 janvier 2018 à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957,99637667&_dad=portal&_schema=PORTAL

84. Ville de Montréal (2017). *Montréal, ville cyclable, Plan-cadre vélo : sécurité, efficience, audace*, une production du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports_fr/media/documents/doc_plan_cadre_velo_v8_lr.pdf

85. Ville de Montréal (2015). *Montréal ville intelligente et numérique, Plan d'action 2015-2017*. Repéré à villeintelligente.montreal.ca/sites/villeintelligente.montreal.ca/files/Plan-action-BVIN-CE-6-mai-2015.pdf

86. Ville de Montréal (2014). *Montréal ville intelligente et numérique, Stratégie montréalaise 2014-2017*. Repéré à villeintelligente.montreal.ca/sites/villeintelligente.montreal.ca/files/strategie-montrealaise-2014-2017-ville-intelligente-et-numerique-fr-amendee.pdf

87. Ville de Montréal (2017). *Montréal ville intelligente et numérique, Bilan mi-parcours*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_PUBLIQUES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_MI-PARCOURS_FEV_2017.PDF

88. Ville de Montréal (2017). *Plan d'action de la Stratégie centre-ville*, une production du Service de la mise en valeur du territoire. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/Plan_Action_Strategie_centre-ville_web.pdf

89. Ville de Montréal (2014). *Plan de fidélisation des familles 2014-2017*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habitation_fr/media/documents/Plan_Habitation.pdf

90. Ville de Montréal (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/plan_collectivite_2013-2020_vf.pdf

91. Ville de Montréal (2017). *Plan local de déplacements*, une production de l'arrondissement de Saint-Laurent. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SLA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLANLOCALDEPLACEMENTS_20170808.PDF

92. Ville de Montréal (2015). *Plan local de développement durable, Bilan 2013-2015*, une production de l'arrondissement du Sud-Ouest. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sou_fr/media/documents/BILAN-WEB_FINAL.PDF

93. Ville de Montréal (2016). Plan Montréal durable 2016-2020, une production du Bureau de développement durable. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf

94. Ville de Montréal. Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal. Repéré le 18 décembre 2017 à donnees.ville.montreal.qc.ca/portail/politique-de-donnees-ouvertes/

95. Ville de Montréal (2016). *Politique de stationnement*, une production du Service de la mise en valeur du territoire. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/politique_de_stationnement_v2.pdf

96. Ville de Montréal (2013). *Pour l'aménagement de stationnements « durables »*, une production de l'arrondissement de Saint-Laurent. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_DURABLE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INFOREGLEMENTSTLAURENT.PDF

97. Ville de Montréal (2017). *Profil sociodémographique, Recensement 2016 – Agglomération de Montréal*, une production du Service du développement économique. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_AGGLOM%C9RATION%202016.PDF

98. Ville de Montréal (2012). *Rapport d'activités BTR 2011*, une production de l'équipe du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur_taxi_fr/media/documents/RapportBTR_complet2011.pdf

99. Ville de Montréal (2014). *Rapport financier annuel 2013*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_FINANCIER_ANNUEL_2013_FR.PDF

100. Ville de Montréal (2017). *Rapport financier annuel 2016*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/rapport_financier_2016_20170410_fr.pdf

101. Ville de Montréal (2016, 3 octobre). *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)*, ordonnance numéro 1. Repéré à ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=27639&typeDoc=0

102. Ville de Montréal (2011, 3 décembre). *Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018)*. Repéré le 30 janvier 2018 à ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=23321&typeDoc=1

103. Ville de Montréal (2013, 14 mai). Saint-Laurent remporte le mérite Ovation municipale pour sa règlementation sur les stationnements durables [Communiqué]. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7937,87275570&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=6491&ret=/pls/portal/url/page/arrond_sla_fr/rep_annonces/rep_actualites/coll_actualites

104. Ville de Montréal (2016). *Stratégie d'électrification des transports 2016-2020*, une production du Service de la mise en valeur du territoire. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/strategie_electrification_v2.pdf

105. Ville de Montréal (2017). *Taxi le journal,* une production de l'équipe du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal, volume 26, numéro 3. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur_taxi_fr/media/documents/jlt_automne_2017.pdf

106. Ville de Montréal (2015). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, une production de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf

107. Ville de Montréal. *Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 26 janvier 2011*. Repéré le 14 décembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CE/CE_ODJ_ORDI_2011-01-26_09h00_FR.pdf

108. Ville de Montréal (2016, 20 avril). Un réseau de chaleur géothermique pourrait réduire les émanations polluantes en milieu urbain [Communiqué]. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiques/detail_communique?id=26714

109. Ville de Montréal. Transport : Vision Zéro. Repéré le 19 novembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957,142798610&_dad=portal&_schema=PORTAL

110. Whitmore, J. et P.-O. Pineau (2017). *État de l'énergie au Québec 2018,* Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. Repéré le 25 janvier 2018 à energie.hec.ca/wp-content/uploads/2017/12/EEQ2018_WEB-FINAL.pdf

ANNEXE II

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

p. 1 Illumination du pont Jacques-Cartier lors du 375e anniversaire de Montréal
© iStock

p.6 Quai de l'horloge
© iStock

p. 10 © iStock

p. 15 Siège social de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ) situé au Technopôle Angus
© iStock (Nicolas McComber), 2016

p. 21 Borne de recharge électrique pour automobile
© Ville de Montréal (Denis Labine), 2016

p. 30 Métro Lionel-Groulx
© iStock (DoucetPh), 2016

p. 36 Cyclistes circulant sur la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve au centre-ville de Montréal
© iStock (Nicolas McComber), 2016

p. 44 Bus 100 % électrique de la STM
© Ville de Montréal (Denis Labine), 2017

p. 50 Boulevard René-Lévesque
© iStock (Nicolas McComber), 2017

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.003

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1176874001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020"

Il est recommandé de:
Adopter le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* de l'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-08 14:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176874001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020"

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. D'une part, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de deux plans de réduction des émissions de GES couvrant la période 2013-2020. Le premier vise les activités municipales, alors que le deuxième vise la collectivité montréalaise. D'autre part, elle s'est engagée à limiter les conséquences négatives tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant avec son premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 .* Concernant la réduction des émissions de GES, l'agglomération de Montréal s'est fixé deux objectifs ambitieux, le premier est de réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % en 2020 par rapport à 1990. Le deuxième est de réduire les émissions de GES des activités municipales de 30 % en 2020 par rapport à 2002. Ces deux objectifs ont été bonifiés lors de la *21 e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 201* (COP21) avec l'endossement par la mairie de Montréal de la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat .*

En 2013, l'agglomération de Montréal a adopté le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* . Ce plan a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités municipales de 30 % en 2020 par rapport à 2002. Il contient les engagements des villes reconstituées, ainsi que des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal.

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le *Suivi du P lan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0693 - 22 décembre 2016 - Adopter l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise
CG160437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020

CG15 0780 - 17 décembre 2015 - Adopter le plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

DESCRIPTION

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* est un suivi de mi-parcours qui vise à :

1. dresser un bilan préliminaire sommaire de la mise en œuvre des mesures que les villes reconstituées, ainsi que des arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal se sont engagés à mettre en œuvre dans le plan de réduction, et à
2. recommander des améliorations potentielles par rapport à la lutte aux changements climatiques à partir des observations faites lors des premières années de mise en œuvre et durant le processus de suivi.

Le *Suivi* a été produit par le Service de l'environnement en collaboration avec les villes reconstituées et les arrondissements de la Ville de Montréal qui ont fait état de l'avancement de la mise en œuvre de leurs engagements, ainsi qu'avec les services centraux concernés de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le *Suiv i* fait partie intégrante du *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* . Ce suivi est une étape importante et fait partie des engagements de l’administration lors de la publication du plan.

De plus, le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* fait partie des engagements de l'agglomération de Montréal pris dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les changements climatiques qui vise à réduire ses émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des émissions de GES des activités municipales fait partie des objectifs du *Plan Montréal durable 2016-2020* , plus précisément du défi *Montréal sobre en carbone* , qui vise à réduire de 80 % les GES de la collectivité d'ici 2050, et de la priorité d'intervention *Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* permettra à l'agglomération d'établir un état des lieux sur l'avancement des mesures de réduction de GES préconisées dans le plan de réduction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune stratégie de communication ne sera faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production du document suivant en 2018 :

- inventaire 2015 des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BLAIN, Service de l'environnement
Jean-François BEAUDET, Service de l'eau
Sylvie ASSELIN, Service de l'eau
Normand DESROCHERS, Service de l'Espace pour la vie
Dominique VERREAULT, Service de l'Espace pour la vie
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Benoit PAILLÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Bertrand PLANTE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Lynda GENOIS, Ahuntsic-Cartierville

Anne-Christine LAJOIE, Ahuntsic-Cartierville
Amar BENSACI, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marc RAINVILLE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Maureen WILHELM-BLANC, Le Plateau-Mont-Royal
Stéphane BOUTIN, Saint-Laurent
Paul LANCTÔT, Saint-Laurent
Gaby BEAULAC, Saint-Laurent
Mélanie ROUSSELLE, Saint-Léonard
Alain DUFORT, Direction générale
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Chantal NADON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
France TOUPIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Guylaine TRUDEL, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Isabelle FALCO, Verdun
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Josée CHAUVETTE, Saint-Léonard
Lise LALIBERTÉ, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Lise LETARTE, Outremont
Lucia BENFEITO, Ahuntsic-Cartierville
Lydie J NGO NJONOG, Saint-Laurent
Manon BERNARD, Saint-Laurent
Marie-France PAQUET, Outremont
Martin SAVARD, Lachine
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Renée LUSSIER, Lachine
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Mohamed Cherif FERAH, Anjou
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Julien LAUZON, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUICHETEAU
Ingénieure

Tél : (514) 872-6964
Télécop. : (514) 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-25

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : (514) 872-6508
Télécop. : (514) 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-06

Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Montréal

COORDINATION ET RÉDACTION
Cette publication a été réalisée par l'équipe changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec l'équipe changements climatiques et projets spéciaux à l'adresse courriel environnement@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS
Le Service de l'environnement remercie toutes les personnes qui ont contribué au *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*.

COUVERTURE
© Richard Cavalleri, Shutterstock

RÉFÉRENCE À CITER
Ville de Montréal (2018). *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*, une production du Service de l'environnement, 24 pages. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/SuiviPlanCorpo2013-2020.PDF

2e trimestre 2018
ISBN 978-2-922388-84-8 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **5**

Avancement des mesures **6**
Villes reconstituées et arrondissements de la Ville de Montréal 6
Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les arrondissements 11
Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les villes reconstituées 13
Services centraux 16
Service de l'eau – Direction de l'eau potable 17
Service de l'eau – Direction de l'épuration des eaux usées 17
Service de l'environnement – Direction de la gestion des matières résiduelles 18
Service de l'Espace pour la vie 18
Service de la gestion et de la planification immobilière 19

Recommandations **21**

Références **23**

En 2013, Montréal s'est engagée à réduire d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal de 30 % par rapport à 2002.

© iStock

INTRODUCTION

Ce document présente le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*[13] (ci-après dénommé le Plan de réduction).

Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 et rappel de l'objectif de réduction

Le premier plan de réduction 2007-2012 visait à réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à l'année de référence (2002), objectif atteint en 2010. En 2013, Montréal s'est engagé à réduire de 30 % les émissions de GES des activités municipales d'ici 2020 par rapport à celles de 2002. Toujours en 2013, le dernier inventaire disponible montrait qu'il manquait une réduction de 4 224 tonnes d'équivalents CO_2 (t éq. CO_2) pour atteindre cet objectif, soit une réduction de 1,5 % par rapport à 2002.

Le Plan de réduction vise à combler l'écart nous séparant de l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 %, et même à le dépasser. Les mesures qu'il contient totalisent des réductions de 12 387 t éq. CO_2, soit l'équivalent de 4,5 % de réduction par rapport à 2002. Celles-ci doivent être réalisées entre 2013 et 2020 par les 19 arrondissements et certains services centraux de la Ville de Montréal ainsi que par 13 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal.* Il porte exclusivement sur les activités sur lesquelles les organisations municipales exercent un contrôle opérationnel ou peuvent agir directement, telles que la gestion des bâtiments municipaux et du parc de véhicules ou le traitement des eaux potables et usées.**

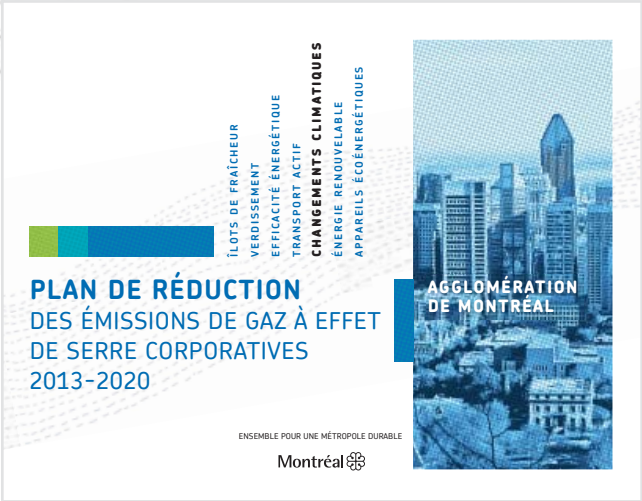

Objectifs du suivi

Ce suivi vise deux objectifs. Le premier est de dresser un bilan préliminaire sommaire de la mise en œuvre des mesures du Plan de réduction. Le deuxième est de recommander des améliorations potentielles envers la lutte contre les changements climatiques à partir des observations effectuées lors des premières années de mise en œuvre et durant l'établissement du suivi.

L'exercice est destiné à faire état de l'avancement de la mise en œuvre des mesures de réduction, et non d'évaluer les résultats. Par conséquent, les réductions des émissions de GES associées aux mesures qui ont été mises en place par les villes reconstituées et les arrondissements n'ont pas été estimées. Seules les réductions associées aux mesures qui ont été mises en place par les services centraux de la Ville de Montréal ont été estimées puisque ces données étaient disponibles. Les données les plus récentes avaient été compilées lors de l'élaboration de l'*Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal*.[9]

* Toutes les villes reconstituées de l'agglomération y ont participé à l'exception de la Ville de Hampstead, qui possède son propre plan de réduction des émissions de GES, et de la Ville de L'Île-Dorval, une municipalité abritant principalement des résidences secondaires.

** Le conseil d'agglomération gère les compétences d'agglomération (services de police, de sécurité incendie, de production de l'eau potable et de traitement des eaux usées, etc.) alors que les villes reconstituées et les arrondissements gèrent les compétences de proximité (travaux publics, sports et loisirs, aménagement urbain, etc.).

AVANCEMENT DES MESURES

Cette section présente l'avancement de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES du Plan de réduction. La première partie présente le suivi des villes reconstituées et des arrondissements de la Ville de Montréal pour les mesures relevant des compétences de proximité. Les résultats sont compilés dans deux tableaux, le premier concernant les mesures de réduction pour les véhicules et les équipements, et le deuxième touchant les mesures de réduction pour les bâtiments

La deuxième partie présente le suivi des services centraux pour les mesures relevant des compétences d'agglomération. Comme les dossiers traités par chacun des services centraux diffèrent, une section est consacrée à chacun des services concernés.

Villes reconstituées et arrondissements de la Ville de Montréal

L'agglomération de Montréal comprend 16 municipalités dont 15 villes reconstituées (Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval [cinq habitants permanents en 2016[4]], Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount) et la Ville de Montréal, laquelle est subdivisée en 19 arrondissements.

© FOTOimage, Shutterstock
Vue aérienne du nouveau boulevard Robert-Bourassa et de l'espace vert public remplaçant l'autoroute Bonaventure

Les mesures à mettre en place par les villes reconstituées et les arrondissements montréalais visent à réduire les émissions de GES des activités municipales de 2 717 t éq. CO_2 entre 2013 et 2020, soit 22 % des réductions visées par le plan (12 387 t éq. CO_2) et une réduction de 1 % par rapport à 2002.

Comme montré dans le Tableau 1, 281 engagements ont été pris par les villes reconstituées et les arrondissements dans le Plan de réduction. Dans 69 % des cas, des actions ont été mises en œuvre ou sont planifiées pour respecter ces engagements. De plus, certains ont mis en œuvre des mesures pour lesquelles ils n'avaient pas pris d'engagements. Ce sont 87 mesures supplémentaires qui ont ainsi été mises en œuvre depuis l'adoption du plan.

Tableau 1
Statistiques sur les engagements et les réalisations pour les mesures de réduction des émissions de GES des activités municipales

	Véhicules et équipements	Bâtiments	Total
Engagements	140	141	281
Engagements pour lesquels des actions ont été mises en œuvre ou sont planifiées	64 %	73 %	69 %
Mesures réalisées même si aucun engagement	35	52	87

Le Tableau 2 (voir à la page 8) présente les mesures de réduction des émissions de GES pour les véhicules et les équipements motorisés. Le Tableau 3 (voir à la page 9) présente les mesures pour les bâtiments. Pour chaque mesure, il est spécifié quels villes et arrondissements s'étaient engagés à les mettre en œuvre ainsi que le statut de leur mise en œuvre.

Depuis 2016, la Ville de Montréal a regroupé la gestion de son parc de véhicules sous la gouverne du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Auparavant, seuls les véhicules de neuf arrondissements* étaient gérés par le SMRA. Dans le Tableau 2, les mesures ont été considérées comme mises en œuvre, lorsqu'appliquées par le SMRA, ce qui est le cas pour :

- adopter une politique d'acquisition des véhicules émettant moins de GES et permettant d'éviter le surdimensionnement ;
- acquérir des véhicules ou des équipements électriques ou à carburant alternatif ;
- appliquer un programme rigoureux de maintenance préventive des véhicules et des équipements pour minimiser leur consommation de carburant.

Le Fonds véhicules verts, créé en 2012, avait pour objectif d'encourager l'achat de véhicules légers hybrides ou électriques par le versement d'un bonus à l'achat et de décourager l'achat de véhicules légers à essence par l'imposition d'un malus à l'achat. Le Fonds a été aboli dans la foulée de la réorganisation administrative centralisant la gestion des véhicules, puisque l'achat de véhicules hybrides ou électriques est maintenant obligatoire lors de l'acquisition d'un véhicule léger. La Ville de Montréal a d'ailleurs pour objectif de remplacer 230 véhicules de son parc par des véhicules entièrement électriques d'ici 2020.[12] Dans le Tableau 2, la mesure *Participer au Fonds véhicules verts* de la Direction du matériel roulant est considérée comme mise en œuvre par les cinq arrondissements qui avaient adhéré au fonds avant son abolition.

* Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit les neuf arrondissements situés sur le territoire de la Ville de Montréal avant les fusions de 2002.

Tableau 2
Mesures de réduction des émissions de GES des véhicules et des équipements, engagements et statuts de mise en œuvre

	Acquisition des véhicules et des équipements						Conduite des véhicules et utilisation des équipements						Entretien des véhicules et des équipements	
	Adopter une politique d'acquisition des véhicules émettant moins de GES et permettant d'éviter le surdimensionnement		Participer au Fonds véhicules verts de la Direction du matériel roulant[1, 2]		Acquérir des véhicules ou des équipements électriques ou à carburant alternatif[1]		Faire le suivi des critères de performance de son parc de véhicules permettant de mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES efficaces[1]		Assurer l'adoption des techniques d'écoconduite		Éviter la marche au ralenti inutile des véhicules		Appliquer un programme rigoureux de maintenance préventive des véhicules et des équipements pour minimiser leur consommation de carburant[1]	
	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut
Ahuntsic-Cartierville		✓	X	✓	X	✓					X	✓		✓
Anjou	X	✓		•		✓					X			✓
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	X	✓	X	✓	X	✓			X		X	✓		✓
Lachine		✓		•	X	✓	X		X		X		X	✓
LaSalle	X	✓		•	X	✓	X				X			✓
Le Plateau-Mont-Royal	X	✓	X	✓	X	✓	X				X	✓	X	✓
Le Sud-Ouest	X	✓		•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	X	✓	X	•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	X	✓		•		✓	X						X	✓
Montréal-Nord	X	✓	X	•	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓
Outremont	X	✓		•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
Pierrefonds-Roxboro		✓		•	X	✓	X	ND	X	ND				✓
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	X	✓		•	X	✓	X				X	✓	X	✓
Rosemont–La Petite-Patrie	X	✓		•	X	✓	X	EC	X		X	✓	X	✓
Saint-Laurent	X	✓	X	•	X	✓	X		X	✓	X		X	✓
Saint-Léonard		✓	X	✓	X	✓		✓	X			✓		✓
Verdun		✓		•	X	✓	X		X		X		X	✓
Ville-Marie	X	✓		•	X	✓		✓	X		X	✓		✓
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	X	✓	X	✓	X	✓	X		X			✓	X	✓
Baie-D'Urfé			•	•	X									
Beaconsfield	X	✓	•	•	X	EC	X		X	✓	X	✓		✓
Côte-Saint-Luc			•	•									X	ND
Dollard-Des Ormeaux	X	✓	•	•			X	✓	X	✓	X	✓		✓
Dorval			•	•	X	✓		✓			X			✓
Kirkland	X	✓	•	•	X	✓	X	✓	X	EC	X	✓	X	✓
Montréal-Est	X		•	•				EC			X		X	✓
Montréal-Ouest	X		•	•					X				X	
Mont-Royal		••	•	•	X	✓		✓	X			✓	X	✓
Pointe-Claire	X	••	•	•	X	EC	X	✓	X	✓	X		X	✓
Senneville			•	•			X	ND						
Sainte-Anne-de-Bellevue	X	✓	•	•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
Westmount	X		•	•	X		X		X	✓	X		X	✓

X Engagement du plan 2013-2020 ✓ Mesure mise en œuvre (ponctuellement ou en continu) EC Mesure en cours de réalisation (actions planifiées ou actions intermédiaires effectuées) ND Données non disponibles • Sans objet, car l'action ne concerne pas l'administration •• Aucune politique formelle adoptée, mais des critères écologiques sont systématiquement pris en compte lors de l'achat de véhicules ou d'équipements

1. Les pouvoirs pour mettre en œuvre cette mesure ont été transférés des arrondissements de la Ville de Montréal à son Service du matériel roulant et des ateliers lors de la réorganisation administrative centralisant la gestion des véhicules.
2. Le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal a été aboli dans la foulée de la réorganisation administrative centralisant la gestion des véhicules de la Ville de Montréal au Service du matériel roulant et des ateliers.

Tableau 3
Mesures de réduction des émissions de GES des bâtiments, engagements et statuts de mise en œuvre

	Optimisation de la consommation énergétique des bâtiments														Utilisation d'une source d'énergie émettant peu de GES			
	Attribuer à un gestionnaire la responsabilité du suivi de la consommation énergétique des bâtiments		Mettre en place une politique et un plan d'action de gestion efficace de la consommation d'énergie des bâtiments		Revoir les systèmes électromécaniques – adapter leur fonctionnement aux conditions d'utilisation (retrocommissioning)		Améliorer l'étanchéité et l'isolation de l'enveloppe des bâtiments		Optimiser les espaces peu ou pas occupés		Rendre les systèmes de réfrigération des arénas conformes aux normes tout en optimisant leur efficacité énergétique		Adopter des critères d'efficacité énergétique – nouvelles constructions ou rénovations majeures		Remplacer le mazout par une source d'énergie émettant peu de GES		Réaliser des projets d'énergie renouvelable	
	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut
Ahuntsic-Cartierville	X	✓		✓		✓						✓		✓	X	✓	X	✓
Anjou					X		X					EC			•	•		
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce		✓	X	✓		✓	X	✓		✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓
Lachine	X		X		X		X	✓	X		X	✓	X	✓	•	•	X	
LaSalle	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X		X	✓	X	✓	•	•		EC
Le Plateau-Mont-Royal		✓		✓		✓	X	✓	X		X	✓	X	✓		✓	X	✓
Le Sud-Ouest	X	✓		✓			X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓		
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	X		X		X		X		X		•	•			X			
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		✓		✓		✓		✓			X	✓	X	✓	X	✓		✓
Montréal-Nord	X				X		X	EC				✓	X		X	✓		
Outremont	X		X		X		X	✓	X	✓	X	✓	X		X	✓	X	
Pierrefonds-Roxboro													X					
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	•	•	X	✓
Rosemont–La Petite-Patrie	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	EC
Saint-Laurent	X	EC	X	EC	X	EC	X	✓	X		X	EC	X	✓	X	✓	X	✓
Saint-Léonard		✓		✓	X	EC		✓			X	✓	X	✓	•	•		
Verdun		✓			X		X					✓		✓	X			✓
Ville-Marie	X	✓		✓		✓	X						X	✓	•	•		
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓
Baie-D'Urfé													X		•	•		
Beaconsfield				✓		✓		✓			X	✓			X	✓		
Côte-Saint-Luc							X								X	ND	X	ND
Dollard-Des Ormeaux	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓			X	✓			•	•	X	EC
Dorval						✓					X			✓				✓
Kirkland		✓		✓				✓	X	✓	X	EC		EC	•	•		EC
Montréal-Est						✓		EC	X	EC		EC	X	✓	•	•		
Montréal-Ouest	X	✓																
Mont-Royal		✓		✓		✓		✓		✓		✓	X	✓	X	EC		✓
Pointe-Claire	X	✓	X	EC	X	✓	X	✓	X	✓	X	EC	X	✓	X	✓		EC
Senneville																	X	ND
Sainte-Anne-de-Bellevue			X	✓				EC		EC	•	•			X	✓		✓
Westmount	X				X		X	✓	X		X	✓						

X Engagement du plan 2013-2020 ✓ Mesure mise en œuvre (ponctuellement ou en continu) EC Mesure en cours de réalisation (actions planifiées ou actions intermédiaires effectuées) ND Données non disponibles • Sans objet, car l'action ne concerne pas l'administration •• Aucune politique formelle adoptée, mais des critères écologiques sont systématiquement pris en compte lors de l'achat de véhicules ou d'équipements

Pavillon d'accueil du Parcours Gouin
Certification Leed Or
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
© Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les arrondissements

Des arrondissements de la Ville de Montréal ont mis en place des pratiques ou des projets intéressants permettant de réduire les émissions de GES. Cette section présente quelques exemples inspirants. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais bien de certains des exemples ayant été portés à notre attention par l'entremise des questionnaires de suivi du Plan de réduction remplis par les arrondissements.

Ahuntsic-Cartierville : Premier édifice à consommation énergétique nette zéro à Montréal

Le 8 juin 2017, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a inauguré le premier bâtiment à consommation énergétique nette zéro de l'agglomération montréalaise, bâtiment qui devrait aussi obtenir la certification LEED Or. Il s'agit du pavillon d'accueil du Parcours Gouin, une construction avec de grandes fenêtres donnant sur la rivière des Prairies et située au cœur du parc Basile-Routhier.

Sur une période d'une année, un bâtiment à consommation énergétique nette zéro produit autant d'énergie qu'il en consomme. Pour y arriver, l'édifice a été conçu pour diminuer au maximum ses besoins énergétiques grâce, entre autres, à une enveloppe thermique performante, des mécanismes de récupération de chaleur et de détection du mouvement, des équipements à faible consommation énergétique ainsi que le recours à la géothermie. De plus, des panneaux solaires ont été installés sur un abri multifonctionnel afin de combler les besoins résiduels en énergie.

À l'intérieur du pavillon, les éléments ayant permis de limiter sa consommation énergétique sont présentés. Cela répond à un des objectifs de l'arrondissement qui était de permettre aux citoyens de s'approprier les nouvelles technologies environnementales pour mieux gérer nos ressources. Un organisme dédié à la promotion des activités du Parcours Gouin a ses bureaux à même le bâtiment.

En plus de son rôle d'éducateur en bonnes pratiques environnementales, il voit au maintien de l'objectif net zéro. Le pavillon abrite aussi un café, une salle polyvalente et des locaux dédiés aux prêts d'équipement

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : Optimisation de l'occupation des lieux par la mise à jour annuelle des plans d'occupation

Depuis plus d'une décennie, les gestionnaires immobiliers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce mettent à jour de façon minutieuse les plans d'occupation des immeubles. Toutes les informations importantes, comme la dimension des murs, y sont consignées ainsi que toutes les modifications physiques apportées aux espaces occupés durant la dernière année. Afin d'assurer la conformité des plans, ceux-ci sont vérifiés puis signés par les occupants et les gestionnaires immobiliers.

Les plans sont ensuite envoyés au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Les mises à jour des plans incluant les superficies servent à la révision des budgets, à l'allocation des baux ou des fonds aux immeubles de même qu'aux ententes d'occupation entre l'arrondissement et ses partenaires (groupes communautaires ou organismes). L'arrondissement transmet également au SGPI à chaque fin de projet, les plans « tel que construit » de tous les bâtiments ayant subi des transformations, réaménagements ou rénovations.

Ces mesures simples à mettre en application permettent de faire des gains d'efficacité et de temps dans toutes sortes de situations. Par exemple, lors de l'achat d'un nouveau mobilier d'une taille qui s'adapte à la pièce où il sera installé, de la planification de rénovations ou de l'optimisation de l'occupation de l'espace lors de l'agrandissement d'une équipe de travail ou quand vient le moment d'acheter un nouvel équipement volumineux. À moyen terme, l'optimisation de l'occupation de l'espace permet d'éviter l'augmentation des émissions de GES en minimisant la superficie nécessaire pour combler les besoins, ce qui permet d'éviter d'augmenter ou même de diminuer le nombre de locaux ou d'immeubles nécessaires.

Le Plateau-Mont-Royal : Politique d'approvisionnement responsable

Le 4 avril 2017, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté sa *Politique d'approvisionnement responsable*[15], un des engagements de son plan local de développement durable 2016-2020. Ce document vise à encadrer le processus d'approvisionnement de manière à acquérir des biens et services qui répondent aux besoins de l'arrondissement tout en respectant des critères environnementaux, sociaux et économiques. La politique a pour objectif de limiter l'empreinte écologique de l'arrondissement, notamment en réduisant ses besoins à la source et en favorisant l'achat de produits respectueux de l'environnement, ce qui diminue les émissions de GES associées aux activités de l'arrondissement. Elle a aussi pour objectif de favoriser la réinsertion sociale, le travail local et l'équité sociale.

La politique a été mise en place dans toutes les divisions au cours de l'année 2017. Un accompagnement sera offert aux employés responsables des achats et un bottin de ressources et de référence sera créé. Des indicateurs de suivi seront élaborés. Une rétroaction est prévue un an et demi après l'adoption de la politique. Celle-ci sera aussi réévaluée tous les deux ans afin d'évaluer les actions mises en place, de les bonifier et de fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux, le tout dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Saint-Laurent : Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020

L'administration laurentienne est engagée depuis longtemps dans la diminution de ses impacts environnementaux et la mise en œuvre du développement durable. Par exemple, en août 2013, Saint-Laurent a été la première instance municipale au Québec à obtenir la certification ISO 14001 pour son système de gestion environnementale, dont l'un des objectifs est la réduction des émissions atmosphériques.

En 2017, l'arrondissement a identifié, dans son premier *Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020*[14], 20 actions de réduction de ses émissions corporatives. Trente actions de réduction des émissions de GES de la collectivité y ont aussi été définies. Chacune des actions est accompagnée d'objectifs précis s'arrimant aux objectifs du Plan de réduction de l'agglomération de Montréal, d'une division responsable, d'un échéancier et, lorsque nécessaire, de budgets de dépenses ou d'immobilisation. Ces différents aspects sont compilés dans un tableau de suivi pour assurer leur réalisation et une bonne reddition de comptes.

Saint-Léonard : Plan d'action 2016-2018 pour la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments

En 2015, le vérificateur général de la Ville de Montréal recommandait aux arrondissements issus des ex-banlieues de Montréal (avant les fusions municipales de 2002) de se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et de mécanismes de reddition de comptes en vue d'optimiser les coûts énergétiques et de diminuer les émissions de GES liées aux bâtiments sous leur responsabilité. En réponse, l'arrondissement de Saint-Léonard a élaboré un plan d'action pour les années 2016-2018. Le plan liste, pour chacun des bâtiments, leur superficie, leur consommation et intensité énergétiques, les actions d'efficacité énergétique passées ainsi que les actions d'efficacité énergétique à mettre en place annuellement entre 2016 et 2018. L'objectif est de diminuer de 5 % la consommation des bâtiments. Au début de chaque année financière, il est mis à jour et déposé au directeur d'arrondissement.

De plus, l'arrondissement compile les informations de consommation énergétique de chacun de ses bâtiments de façon centralisée à l'aide d'un logiciel spécialisé depuis déjà une vingtaine d'années. Cela a permis de constituer une base de données lui permettant d'effectuer des analyses sur la performance énergétique des bâtiments et de détecter les anomalies.

Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les villes reconstituées

Des villes reconstituées de l'agglomération de Montréal ont mis en place des pratiques ou des projets intéressants permettant de réduire les émissions de GES. Cette section présente quelques exemples inspirants. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais bien de certains des exemples ayant été portés à notre attention par l'entremise des questionnaires de suivi du Plan de réduction remplis par les arrondissements.

Beaconsfield : Des cours d'écoconduite pour tous les opérateurs de machinerie et conducteurs de véhicules

En 2012, la Ville de Beaconsfield a formé à l'écoconduite tous ses employés qui opèrent de la machinerie ou qui conduisent des véhicules. Depuis, la formation est donnée aux nouveaux employés et une formation de rappel est donnée en régie chaque année.

L'écoconduite consiste dans un ensemble de techniques de conduite qui permettent de diminuer la quantité de carburant consommé par le véhicule. Cette diminution peut atteindre 15 %.[2] En plus d'une diminution des émissions de GES, d'une amélioration de la qualité de l'air et d'une diminution des coûts de carburant, la mise en pratique des techniques d'écoconduite améliore aussi la sécurité des déplacements.

La formation de base dure une journée, tandis que la formation de rappel dure une demi-journée. On y enseigne les techniques d'écoconduite et une sensibilisation visant à éviter la marche au ralenti des véhicules en fait partie. Pour la Ville, cette formation est importante, car elle permet de préparer les employés à la conduite hivernale. Et comme la durée de la formation et du rappel est assez courte et que le rappel est donné en régie, les bénéfices observés justifient amplement les dépenses encourues.

Dollard-Des Ormeaux : Mandataire en vérification de véhicules routiers de la SAAQ

Certains véhicules, par exemple les véhicules lourds, doivent obligatoirement subir une vérification mécanique tous les 6 ou 12 mois. Lors de celle-ci, un mécanicien vérifie la conformité des principaux composants du véhicule. Cette inspection doit être effectuée par une entreprise ou un organisme mandataire en vérification de véhicules routiers de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Depuis qu'elle est mandataire pour la SAAQ, la Ville de Dollard-Des Ormeaux n'est plus tenue d'envoyer ses véhicules à l'externe. Cela lui permet de gagner énormément de temps en évitant plusieurs allers-retours pour les inspections et pour les vérifications des réparations exigées lors des inspections. Les inspections et réparations sont réalisées lors des quarts de travail de soir, ce qui permet aux camions d'être opérationnels pour le quart de jour suivant.

Dollard-Des Ormeaux : Suivi centralisé de la consommation des bâtiments de la Ville

En 2014, la Ville de Dollard-Des Ormeaux a procédé à l'acquisition d'un logiciel qui permet de suivre les consommations d'électricité et de gaz naturel de tous les bâtiments de la Ville. Le logiciel permet l'enregistrement automatique des factures de Gaz Métro et l'importation des fichiers de consommation d'Hydro-Québec. Ce faisant, la Ville peut obtenir en tout temps une synthèse de la consommation de tous ses bâtiments et en faire l'analyse par bâtiment, groupe de bâtiments ou type de bâtiments. Cela permet aussi de s'assurer que la bonne tarification a été appliquée par Hydro-Québec.

Les coûts d'implantation et les coûts annuels d'utilisation du logiciel dépendent du nombre de compteurs électriques. Le logiciel permet de cibler des actions de réduction de la consommation énergétique, ce qui rentabilise l'investissement. De plus, il permet de vérifier rapidement si les solutions mises en œuvre ont eu l'effet escompté.

Kirkland : Audit annuel de tous les bâtiments municipaux

Chaque année, la Ville de Kirkland effectue un audit exhaustif de chacun de ses bâtiments. L'audit s'attarde aux aspects suivants : propreté, santé-sécurité, éléments électromécaniques, éléments architecturaux du bâtiment et autres points observés. Un formulaire standardisé doit être rempli pour chaque bâtiment et plusieurs photos sont prises. Même s'ils ne figurent pas sur le formulaire, tout aspect nécessitant une correction est noté.

Par exemple, suite à des observations effectuées au cours de l'été 2017, les joints de portes et le ferme-porte d'un chalet municipal ont été réparés.

De plus, la Ville a fait l'acquisition d'une caméra thermographique. Celle-ci est utilisée lors d'inspections durant l'hiver afin de repérer les zones de déperdition de chaleur et pour mettre en place des correctifs de manière à réduire la consommation énergétique.

Pointe-Claire : Formation en écoconduite obligatoire pour les entrepreneurs effectuant des services de collecte et de transport des matières résiduelles

La Ville de Pointe-Claire a ajouté une clause dans son appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des déchets, des résidus encombrants, des matières recyclables et des matières organiques, qui exige que les chauffeurs de l'entrepreneur attitrés au contrat aient suivi une formation en écoconduite. Les attestations à savoir qu'une formation reconnue a été suivie sont envoyées à la Ville. Lors du dernier appel d'offres, tous les soumissionnaires étaient conformes à cet égard.

Planétarium Rio Tinto Alcan
Certification LEED Platine
Service de l'Espace pour la vie
© Victor Kiev, Shutterstock

Services centraux

Les mesures à mettre en place par les services centraux de la Ville de Montréal visent à réduire les émissions de GES des activités municipales de 9 670 t éq. CO_2 entre 2013 et 2020, soit 78 % des réductions visées par le plan (12 387 t éq. CO_2) et une réduction de 3,5 % par rapport à 2002.

Le Tableau 4 présente les mesures de réduction des émissions de GES des services centraux et, le cas échéant, des directions impliquées. Les mesures et les cibles présentées sont tirées du Plan de réduction. Pour chaque mesure, en plus de la cible, les résultats sont présentés.

Les dernières données à jour concernant les émissions de GES des services centraux sont celles de 2015 et elles ont été publiées dans l'*Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal*.[9] Le bilan des services centraux a été établi en fonction des résultats de cet inventaire et de ses données ainsi que des actions mises en place jusqu'en 2015 afin de rencontrer les cibles en 2020. Ces résultats font ensuite l'objet d'une brève discussion par service ou direction. Quelques bonnes pratiques sont également présentées.

Tableau 4
Avancement de la mise en œuvre des mesures par les différents services pour réduire les émissions de GES des activités municipales en 2020 par rapport à 2010 (résultats en 2015 par rapport à 2010)

Unité administrative	Mesure	Cible pour 2020	Résultat	Autre cible pour 2020	Résultat
Service de l'eau Direction de l'eau potable	Diminution de la production d'eau potable	Marginale*	-372 t CO_2 éq.	-20 % d'eau potable produite	-8 %
Service de l'eau Direction de l'épuration des eaux usées	Essais d'optimisation de procédé de postcombustion des gaz à la station d'épuration des eaux usées	Indéterminée	Non quantifié	1 essai effectué	Réalisé
Service de l'environnement Direction de la gestion des matières résiduelles	Remplacement des torchères à flamme visible au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)	-470 t éq. CO_2	À déterminer après 1 an d'exploitation**	1 torchère à flamme invisible en exploitation	Réalisé
Service de l'Espace pour la vie	Mise en place d'un programme d'économie d'énergie	-1 200 t éq. CO_2	-910 t CO_2 éq.	–	–
Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)	Mise en place d'un programme d'économie d'énergie 2013-2015 et d'autres projets	-8 000 t éq. CO_2	-225 t CO_2 éq.	–	–

* La diminution du volume d'eau potable produit permet de diminuer la consommation d'électricité et les émissions de GES. Cependant, l'ajout de procédés de désinfection de l'eau qui est en cours augmente la consommation d'électricité, et annule plus ou moins la réduction obtenue par la réduction du volume d'eau produite.

** Puisque l'exploitation de la nouvelle torchère a débuté en novembre 2015, il est impossible d'en déterminer l'impact sur les émissions de GES pour l'année 2015. La variation des émissions de GES avec l'année de référence pourra être calculée lorsque la torchère aura été en exploitation pendant une année complète.

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

La production d'eau potable a diminué de 8 % en 2015 par rapport à 2010. Pour ce faire, des conduites d'eau primaires et secondaires ont été renouvelées et plusieurs réparations ont également été effectuées. Des fuites non apparentes ont été détectées et l'information a été transmise aux arrondissements aux fins de réparation.[6] En diminuant les pertes d'eau potable, la quantité d'eau potable produite et les émissions de GES ont pu être diminuées.

Bien que la diminution de la quantité d'eau potable à produire réduise la demande en électricité, il avait été estimé que ce gain serait annulé par les mises à niveau des procédés de traitement de l'eau. En effet, des ajouts ont été réalisés aux usines Atwater (désinfection par ozonation et rayons ultraviolets) et Charles-J.-Des Baillets (désinfection par rayons ultraviolets), ce qui augmente la consommation d'énergie. Le démarrage du système d'ozonation à l'usine de Pierrefonds est prévu au plus tôt en 2021. Ce procédé augmentera aussi la consommation d'énergie.

D'autres actions ont été mises en place afin de réduire les émissions de GES, comme l'utilisation d'ampoules DEL lors du remplacement de l'éclairage, l'utilisation de bicyclettes pour les déplacements internes et la sensibilisation contre la marche au ralenti inutile des véhicules. L'installation d'un logiciel permettant d'identifier des pistes de réduction de dépenses énergétiques et, ce faisant, des GES, est en cours d'implantation. Ce logiciel permettra entre autres d'évaluer et d'optimiser les dépenses énergétiques. Conséquemment, la direction pourra réviser ses procédures opérationnelles, ses modes opératoires ou favoriser des choix écoénergétiques lors du remplacement d'équipements. Finalement, le bâtiment administratif en construction sur le site du complexe de l'usine d'eau potable Atwater vise à obtenir une certification LEED Or.

Bien que la cible de réduction de production d'eau potable pour 2020 ne soit pas encore atteinte, les efforts planifiés par la Direction de l'eau potable pour réduire la quantité d'eau potable à produire permettront d'y arriver.

Service de l'eau

Direction de l'épuration des eaux usées

L'incinération des boues est le procédé qui génère la grande majorité des émissions de GES des activités liées à l'épuration des eaux usées. Un des principaux GES émis lors de l'incinération des boues est l'oxyde nitreux (N_2O), dont le potentiel de réchauffement planétaire équivaut à 298 fois celui du gaz carbonique (CO_2). Des essais d'optimisation du procédé de postcombustion des gaz, destiné à diminuer les émissions de N_2O ont eu lieu en 2012. Cependant, ceux-ci ont entraîné une augmentation de la consommation de gaz naturel, d'où une augmentation des coûts d'exploitation. Les essais ayant été de courte durée, il est difficile de déterminer si la réduction des émissions de N_2O pourrait être répétée selon les diverses conditions opératoires, notamment en fonction de la composition des boues qui varie selon les saisons. Il est à noter que des modifications apportées aux brûleurs des incinérateurs en 2005 avaient permis de réduire de façon importante la quantité de gaz naturel requise pour la postcombustion des gaz.[6]

Afin de diminuer les émissions de GES des activités municipales, des actions supplémentaires seront à mettre en œuvre, sachant que l'épuration des eaux constitue la plus grande source de GES des activités municipales (33 %). Par exemple, un projet d'étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyer multiple est en cours et un des critères d'évaluation des solutions de remplacement est la minimisation des émissions de GES. La réduction des émissions de GES sera donc un facteur important dans le processus décisionnel menant au remplacement des incinérateurs à foyer multiple.

Service de l'environnement

Direction de la gestion des matières résiduelles

La Direction de la gestion des matières résiduelles est responsable de la captation et de la combustion des biogaz émanant de l'ancien site d'enfouissement du CESM. Les biogaz sont généralement valorisés dans une usine de cogénération qui produit de l'électricité et de la chaleur (sous forme d'eau chaude). Parfois, l'usine n'est pas en mesure de valoriser les biogaz, par exemple lors de certaines opérations d'entretien ou en cas de bris majeur. Lorsque cela se produit, les biogaz sont dirigés dans des torchères, où ils sont brûlés.

Depuis novembre 2015, l'efficacité des torchères du CESM est de 99,8 %. Les torchères utilisées auparavant avaient une efficacité de 95 %. Les réductions de GES obtenues par cette mesure pourront être évaluées lors de la préparation de l'inventaire des émissions de GES des activités municipales de 2016. Il est cependant prévisible que la cible de réduction des émissions de GES du Service de l'environnement sera atteinte en 2020 grâce à ce changement.

Service de l'Espace pour la vie

En 2015, la réduction des émissions de GES par rapport à 2010 était de 910 t CO_2 éq. Le programme d'économie d'énergie, mis en place par l'Espace pour la vie, a amélioré le rendement écoénergétique du Biodôme, de l'Insectarium et du Jardin botanique en utilisant des énergies renouvelables[8] et a permis une réduction des émissions de GES. Grâce au programme, il y a eu installation de systèmes de géothermie au Biodôme et à l'Insectarium. D'autres mesures, comme l'optimisation des systèmes de ventilation, la modernisation de l'éclairage, la récupération de chaleur, l'installation de chaudières plus performantes et l'installation de toiles thermiques pour limiter les pertes de chaleur, ont complété le programme.[7] Les travaux d'implantation de ces initiatives ont pris fin à l'automne 2011.

Le bâtiment du Planétarium, ouvert en avril 2013, a obtenu en 2015 la Certification LEED Platine, le plus haut niveau de distinction du système LEED pour les bâtiments durables, qui vise à améliorer le bien-être des occupants, la performance environnementale et le rendement économique des immeubles.[11] Le système de consommation énergétique du Planétarium fonctionne en synergie avec celui du Biodôme. L'optimisation de l'éclairage, les luminaires à haute efficacité énergétique ainsi que des détecteurs de présence permettent également d'y réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES qui lui sont imputables. Il est à noter que l'année 2015 comptait 4 301 degrés-jours de chauffage (DJC)* alors que l'année 2010 en comptait 3 851.[1] Bien que les conditions météorologiques aient augmenté le besoin de chauffage en 2015, les améliorations apportées aux bâtiments ont fait en sorte de diminuer les émissions de GES.

Les actions mises en place par l'Espace pour la vie facilitent la réduction des émissions de GES et permettraient d'atteindre la cible en 2020.

---

* Un DJC est compté pour chaque degré dont la température moyenne quotidienne est inférieure à 18 °C. Si la température était égale ou supérieure à 18 °C, le nombre de degrés-jours serait zéro. Par exemple, une journée ayant une température moyenne de 15,5 °C aura 2,5 DJC et une journée ayant une température moyenne de 20,5 °C aura zéro DJC. La somme des DJC donne une idée de la rigueur de l'hiver. Les DJC sont utilisés principalement pour estimer les besoins de chauffage des bâtiments.

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)

Le *Programme d'économie d'énergie 2013-2015* et les autres mesures visent les bâtiments sous la responsabilité du SGPI, soit les bâtiments des services centraux, à l'exception de ceux du Service de l'eau, et les bâtiments des neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension).

Selon les données de consommation d'énergie fournies par le SGPI, les émissions de GES pour les bâtiments sous leur responsabilité ont diminué de seulement 225 t éq. CO_2. en 2015 par rapport à 2010. Ceci est nettement inférieur à la cible de réduction de 8 000 t éq. CO_2 fixée pour le SGPI dans le Plan de réduction. Les chances que cette cible soit atteinte en 2020 sont faibles. Or, un résultat défavorable à cet égard compromettrait l'atteinte de l'objectif global du Plan de réduction de -12 387 t éq. CO_2, puisque cette cible compte pour les deux tiers des réductions prévues au plan.

Il est à noter que, pour la même période, la superficie des bâtiments gérés par le SGPI a augmenté de 10 %, mais que les émissions de GES sont restées relativement constantes. C'est donc dire que les actions mises en place ont tout de même permis une réduction de l'intensité des émissions de GES* de 10 %, passant de 0,026 t CO_2 éq./m^2 à 0,023 t CO_2 éq/m^2.

* Émissions de GES totales par rapport à la superficie des bâtiments.

Afin d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, la Ville de Montréal devra intégrer la réduction des émissions de GES dans ses critères d'acquisition, de location et d'optimisation de l'utilisation de l'espace. En effet, la non-atteinte de la cible s'explique partiellement par l'acquisition et la location d'immeubles supplémentaires. Il est estimé qu'une réduction supplémentaire de 2 300 t éq. CO_2, soit près de 30 % de la cible de réduction du SGPI et près de 20 % de la cible totale de réduction de l'agglomération, aurait été atteinte si la superficie des bâtiments gérés par le SGPI était restée stable entre 2010 et 2015.

Parmi les mesures ayant permis de diminuer l'intensité des émissions de GES, mentionnons que plusieurs bâtiments municipaux sous la gestion du SGPI ont obtenu la certification LEED ou BOMA BEST entre 2010 et 2015. De plus, 14 bâtiments sous la responsabilité du SGPI ont abandonné l'utilisation du mazout. D'autres rénovations en matière d'efficacité énergétique ont été effectuées, telles que la réfection d'enveloppe des édifices, la modernisation de la chaufferie, l'installation de systèmes de géothermie, la récupération de chaleur sur les évacuations ou l'élimination des hydrochlorofluorocarbures dans les arénas. Finalement, le stade de soccer de Montréal situé au parc Frédéric-Back, dont les activités ont débuté en 2015, comporte un système de géothermie.

Depuis la fin du P*rogramme d'économie d'énergie 2013-2015*, des actions supplémentaires s'inscrivant dans les objectifs du programme ont été mises en place ou le seront dans le futur. D'autres bâtiments LEED ou BOMA BEST sont planifiés, d'autres systèmes de chauffage au mazout seront convertis à des systèmes au gaz naturel ou à l'électricité et le SGPI ajoutera des systèmes de géothermie pour certains bâtiments municipaux sous sa responsabilité. Un nouveau plan d'action en matière d'économie d'énergie est actuellement en élaboration.

Bibliothèque du Boisé
Certification LEED Platine
Arrondissement de Saint-Laurent
© Denis Labine, Ville de Montréal

RECOMMANDATIONS

Ce suivi du Plan de réduction a permis de faire plusieurs observations sur sa mise en œuvre et son avancement ainsi que sur le processus de reddition de comptes. Trois recommandations permettant d'améliorer la réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal et son suivi ont été tirées de ces observations et sont présentées ci-dessous.

Recommandation 1

Mettre en place un processus de déclaration annuelle, entre autres, de la consommation de combustibles, d'électricité et d'halocarbures ainsi que des mesures de réduction mises en place dans les arrondissements et services de la Ville de Montréal et dans les villes reconstituées de l'agglomération montréalaise

Actuellement, il peut être très complexe d'obtenir les informations sur les consommations énergétiques des bâtiments et des véhicules des différentes unités administratives de l'agglomération de Montréal. Cet état de fait a d'ailleurs été relevé par le vérificateur général de la Ville de Montréal dans son rapport annuel 2015, suite à un audit de la gestion de l'énergie des bâtiments.[5]

Les données utilisées pour ce suivi proviennent de formulaires remplis par les différentes unités administratives et par quelques entrevues téléphoniques réalisées auprès de certaines d'entre elles. Il ne s'agit pas d'un processus systématique où les personnes responsables de mettre en place les différentes mesures sont désignées, où les informations à transmettre sont prédéterminées et claires et où le suivi se fait de manière régulière et prévisible. Mettre en place un processus de déclaration annuelle, entre autres de la consommation de combustibles, d'électricité et d'halocarbures ainsi que des mesures de réduction mises en place permettrait de produire un bilan présentant des données dont le niveau de confiance est plus élevé et ce, d'une manière beaucoup plus efficiente.

Recommandation 2

Réviser le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 en le liant avec les nouveaux objectifs de réduction, en ciblant les mesures les plus efficientes et en utilisant des indicateurs et des cibles SMART*

Depuis la publication du Plan de réduction, l'administration montréalaise a pris de nouveaux engagements, notamment dans la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris dans le cadre de la COP21. Parmi ces engagements se trouvent, entre autres, la fixation d'un objectif de réduction intermédiaire supérieur aux objectifs nationaux pour 2030 et une réduction de 80 % des émissions de GES pour 2050. Afin de tenir compte des nouveaux objectifs, de faciliter la mise en œuvre de la Recommandation 1 et de simplifier la hiérarchisation des actions à poser, une révision du Plan de réduction s'avère nécessaire. Cette mise à jour permettra aussi de proposer un nombre plus restreint de mesures, de façon à prioriser les mesures quantifiables les plus efficientes.

* Spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis sur une période de temps.

Recommandation 3

Utiliser les nouvelles recommandations pertinentes et applicables de l'OCPM et des commissions permanentes de l'agglomération de Montréal pour alimenter la réflexion lors de l'identification des mesures à ajouter lors de la révision du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Trois rapports d'étude ou de consultation publique comportant des recommandations concernant la réduction des émissions de GES des activités municipales ont été publiés après la parution du Plan de réduction. Ces recommandations doivent y être intégrées. Il s'agit des rapports :

- *La réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles*[3] de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) paru en 2016 ;
- *Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail*[17] de la Commission sur le transport et les travaux publics paru en 2016 ;
- *L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal*[10] de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal paru en 2017.

RÉFÉRENCES

1. Gouvernement du Canada. Rapport de données quotidiennes à l'aéroport international Montréal-Trudeau. Repéré en octobre 2017 à climat.meteo.gc.ca/climate_data/daily_data_f.html?Prov=QC&StationID=5415&timeframe=2&type=bar&MeasTypeID=heatingdegreedays&Day=1&Year=2015&Month=1&StartYear=1840&EndYear=2017

2. Groupe PIT. Formation. Repéré en novembre 2017 à thepitgroup.com/fr/expertise/formation

3. Office de consultation publique de Montréal (2016). *Rapport de consultation publique, Réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles*. Repéré à ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P80/rapport-energies-fossiles.pdf

4. Statistiques Canada. Profil du recensement, Recensement 2016, mise à jour le 3 novembre 2017. Repéré à www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F

5. Vérificateur de la Ville de Montréal (2016). *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015*. Repéré à www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2016/05/RA2015_V-Integrale_Web.pdf

6. Ville de Montréal (2016). *Bilan 2015. Usage de l'eau potable*, une production du Service de l'eau. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan%20eau%202015%20-%20final.pdf

7. Ville de Montréal. Développement durable : Programme d'économie d'énergie, une production du Service espace pour la vie. Repéré en octobre 2017 à espacepourlavie.ca/programme-deconomie-denergie

8. Ville de Montréal (2013). *Espace pour la vie – Rapport de développement durable 2011-2013*, une production du Service espace pour la vie. Repéré à espacepourlavie.ca/sites/espacepourlavie.ca/files/rapport_dd_2011-2013_lr.pdf

9. Ville de Montréal (2017). *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal*, une publication du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/Invent_GES_ActMuni_2015_VF.pdf

10. Ville de Montréal (2017). *L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal – Rapport et recommandations*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_perm_v2_fr/media/documents/rapport_cm_20170424.pdf

11. Ville de Montréal (2015, 15 octobre). Le Planétarium Rio Tinto Alcan obtient la certification LEED Platine [Communiqué]. Repéré en octobre 2017 à m.espacepourlavie.ca/blogue/le-planetarium-rio-tinto-alcan-obtient-la-certification-leed-platine

12. Ville de Montréal (2016). *Plan Montréal durable 2016-2020*, une publication du Bureau du développement durable. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf

13. Ville de Montréal (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*, une publication du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/plan_corporatif_2013-2020_vf.pdf

14. Ville de Montréal (2017). *Plan local de réduction des émissions de GES 2016-2020*, une production de l'arrondissement de Saint-Laurent. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/plan_local_ges_20170808.pdf

15. Ville de Montréal (2017). *Politique d'approvisionnement responsable*, une publication de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_pmr_fr/media/documents/plateau_approv%20responsable_final.pdf

16. Ville de Montréal. Population totale, une publication de Montréal en Statistiques. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887840&_dad=portal&_schema=PORTAL

17. Ville de Montréal (2016). *Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail – Rapport et recommandation*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commisions_perm_v2_fr/media/documents/rapport_20160620_0.pdf

ville.montreal.qc.ca/changementsclimatiques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.004

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1186091001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du Rapport Montréal durable

Dépôt du Rapport Montréal durable dans le cadre de Montréal durable 2016-2020

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:06

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186091001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du Rapport Montréal durable

CONTENU

CONTEXTE

Le Rapport Montréal durable (RMD) fait état de l'avancement des 10 cibles collectives et des actions à mi-parcours de Montréal durable 2016-2020 qui avait été adopté par le Conseil d'agglomération en juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0713 - 21 juin 2016 **-** Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020
CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

DESCRIPTION

Le Rapport Montréal durable (RMD) vise à informer les citoyens et les parties prenantes de la progression de Montréal en matière de développement durable. Il s'agit d'un site Web dont les contenus ne seront pas imprimés.
Le RMD est une révision du Rapport de développement durable qui avait été mis en ligne en 2012, mise à jour en 2014. Les thématiques et indicateurs de la première version étaient issus d'un examen des cadres de référence reconnus en matière de reddition de comptes et d'une revue de la littérature. Le choix des indicateurs avait aussi été influencé par les échanges du *Bureau du développement durable* avec le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) et la *Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux* (TACOM). Le ministère souhaitait alors élaborer un guide favorisant la mise en place et le suivi d'indicateurs de développement durable dans les municipalités du Québec. Quant à la Ville de Montréal, elle agissait en tant que leader et donnait l'exemple en publiant son premier rapport de développement durable tout en suivant les recommandations du gouvernement. À ce jour, l'initiative du MAMOT n'a pas connu de suite, mais la Ville de Montréal a poursuivi ses efforts en matière de reddition de comptes en développement durable. Elle fait ainsi preuve de leadership tant au niveau local qu'international.

Le RMD de 2018 présente 51 indicateurs regroupés sous 13 thématiques qui permettent de dresser un portrait de la progression de Montréal en matière de développement durable. Parmi ces indicateurs, on retrouve l'état d'avancement des 10 cibles et actions de Montréal durable 2016-2020. On retrouve également les indicateurs qui témoignent des priorités de la Ville de Montréal en matière de développement durable telles qu'elles sont présentées dans les plans et politiques, puis rapportées dans les bilans.

Le RMD permet aussi la diffusion d'un document qui témoigne de la *Contribution de Montréal durable 2016-2020 aux 17 Objectifs de développement durable (ODD).* Les ODD font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que les États membres de l'ONU et le Canada ont adopté en septembre 2015. La mise en œuvre des ODD fait appel à l'engagement et à la contribution active des gouvernements comme de l'ensemble de la société civile.

Dans la section « Faits saillants », le RMD présente quelques-unes des réalisations et initiatives de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020. Dans cette même section, on retrouve le positionnement de Montréal dans certains index internationaux.

Le RMD diffuse également deux documents qui présentent les organisations partenaires et leurs réalisations dans le cadre de Montréal durable 2016-2020 : le *Profil des organisations partenaires* et la *Vitrine des réalisations : Org anisations partenaires* de Montréal durable 2016-2020.

Voici la liste des indicateurs du Rapport Montréal durable et quelques-uns des résultats qu'il permet de diffuser :

BIODIVERSITÉ (4)
Indice de canopée : En 2015, l'indice de canopée de l'agglomération de Montréal était de 20,8 % /
Aires protégées en milieu terrestre : En 2017, 6,1 % du territoire intérieur de l'agglomération était constitué d'aires protégées /
Grands parcs ouverts aux citoyens / Toitures vertes sur les édifices municipaux
COLLECTIVITÉ (6)
Population totale / Pyramide des âges / Densité de la population / Population selon la scolarité / Statut d'immigrant / Période d'immigration
CULTURE (4)
Art mural / Médiation culturelle / Réseau Accès culture / Restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
EAU (5)
Production d'eau potable : Entre 2011 et 2017, la production d'eau potable a diminué de 13 % /
Estimation des pertes d'eau potable / Renouvellement des conduites d'eau potable / Qualité des effluents de la station d'épuration / Raccordements inversés
ÉCONOMIE (4)
Population active / Taux d'emploi / Taux de chômage / Dépenses en immobilisations
ÉNERGIE (2)
Bâtiments municipaux certifiés /Certifications environnementales et programmes volontaires
GAZ À EFFET DE SERRE (7)
Émissions de GES de la collectivité montréalaise : Entre 1990 et 2014, les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 23 % /
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise / Émissions de GES des activités municipales / Distribution des émissions de GES des activités municipales /

Bus hybrides et électriques / Véhicules 100 % électriques / Bornes de recharge pour véhicules électriques
MATIÈRES RÉSIDUELLES (3)
Taux de récupération des matières : En 2016, le taux de récupération des matières recyclables était de 60 % et celui des matières organiques de 20 %
Évolution des matières résiduelles générées / Évolution de la production des matières résiduelles collectées de porte en porte
HABITATION (3)
Taux d'inoccupation moyen des logements locatifs / Taux d'effort des ménages (30 % et plus) / Logements sociaux et communautaires
MOBILISATION (3)
Organisation partenaire de Montréal durable 2016-2020 / Projets collaboratifs en développement durable / Participation aux élections municipales
MOBILITÉ (6)
Part modale à la pointe du matin : La part modale à la pointe du matin pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun sur l'île de Montréal a été évaluée à 45,8 % suite à l'enquête OD 2013 /
Offre de service en transport collectif / Achalandage du transport collectif / Achalandage en transport adapté / Mesures préférentielles pour bus / Voies cyclables / Rues piétonnes et partagées
QUALITÉ DE L'AIR (2)
Concentrations de particules fines dans l'air ambiant : Les moyennes de 2014-2016 (8,6 ug/m3) et de 2015-2017 (8,5 ug/m3) se situaient sous la norme canadienne /
Jours de mauvaise qualité de l'air
SÉCURITÉ (2)
Délits et infractions au Code criminel / Bilan routier piétons et bilan routier cyclistes

JUSTIFICATION

Le RMD est un processus de reddition de comptes qui fait état de l'avancement des cibles et actions de Montréal durable 2016-2020 adopté par le Conseil d'agglomération en juin 2016. Il fait aussi état de différents indicateurs liés au développement durable et qui paraissent dans d'autres bilans de l'administration municipale. Il permet ainsi d'avoir une vue d'ensemble des initiatives et réalisations de Montréal en matière de développement durable de même que des défis rencontrés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le RMD est un exercice de reddition de comptes qui illustre la progression de Montréal en publiant les résultats de 52 indicateurs de développement durable.
Il s'agit d'un exercice transversal auquel participent de nombreuses unités administratives de la Ville de Montréal.
La reddition de comptes couvre les aspects économique social et environnemental du développement durable.
Le RMD vise la transparence par la diffusion de l'état d'avancement de plusieurs indicateurs de développement durable.
Le RMD est un site Web qui ne sera pas publié en version papier pour éviter la consommation de ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Rapport Montréal durable vise à informer les citoyens et les parties prenantes de la progression de Montréal en matière de développement durable. Il permet de rendre compte de l'état d'avancement des objectifs inscrits aux plans et politiques de la Ville de Montréal dont ceux du Plan Montréal durable 2016-2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une diffusion des informations est prévue dans le cadre du Congrès mondial ICLEI qui se tiendra du 19 au 22 juin 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comme les données présentées proviennent de sources diverses et sont publiées à des fréquences différentes, le RMD sera mis à jour de manière périodique, chaque fois que de nouvelles données sont disponibles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Au terme de ses vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine PHILIBERT
Conseiller(ère) en planification

Tél : 514 872-6226
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Danielle LUSSIER
Directrice

Tél : 514 872-4526
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Danielle LUSSIER
Directrice
Tél : 514 872-4526
Approuvé le : 2018-05-25

RAPPORT MONTRÉAL DURABLE

Contenus pour diffusion en ligne seulement

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GÉNÉRALE

MAI 2018

À PROPOS 4

10 CIBLES COLLECTIVES 6

13 THÉMATIQUES DÉCLINÉES EN 52 INDICATEURS 9

BIODIVERSITÉ 10
Indice de canopée 11
Aires protégées en milieu terrestre 12
Grands parcs ouverts aux citoyens 13
Toitures vertes sur les édifices municipaux 14

COLLECTIVITÉ 16
Population totale 17
Pyramide des âges 18
Densité de la population 19
Population selon la scolarité 20
Statut d'immigrant 21
Période d'immigration 22

CULTURE 24
Art mural 25
Médiation culturelle 26
Réseau Accès culture 28
Restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel 29

EAU 31
Production d'eau potable 32
Estimation des pertes d'eau potable 33
Renouvellement des conduites d'eau potable 35
Qualité des effluents de la station d'épuration 36
Raccordements inversés 37

ÉCONOMIE 39
Population active 40
Taux d'emploi 41
Taux de chômage 42
Dépenses en immobilisations 43

ÉNERGIE 44
Bâtiments municipaux certifiés 45
Certifications environnementales et programmes volontaires 46

GAZ À EFFET DE SERRE 48
Émissions de GES des activités municipales 49
Répartition des émissions de GES par activité municipale 50
Émissions de GES de la collectivité montréalaise 52
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise 53
Bus hybrides et électriques 55
Véhicules 100 % électriques 56
Bornes de recharge pour véhicules électriques 58

HABITATION **60**
Taux d'inoccupation moyen des logements locatifs 61
Taux d'effort des ménages (30 % et plus) 62
Logements sociaux et communautaires 63

MATIÈRES RÉSIDUELLES **65**
Évolution des matières résiduelles générées 66
Taux de récupération des matières 67
Évolution de la production des matières résiduelles collectées de porte en porte 69

MOBILISATION **71**
Organisation partenaire de Montréal durable 2016-2020 72
Projets collaboratifs en développement durable 73
Participation aux élections municipales 74

MOBILITÉ **76**
Offre de service en transport collectif 77
Achalandage du transport collectif 78
Achalandage en transport adapté 80
Mesures préférentielles pour bus 81
Voies cyclables 82
Rues piétonnes et partagées 84

QUALITÉ DE L'AIR **86**
Jours de mauvaise qualité de l'air 87
Concentrations de particules fines dans l'air ambiant 88

SÉCURITÉ **90**
Délits et infractions au Code criminel 91
Bilan routier piétons et bilan routier cyclistes 92

FAITS SAILLANTS **94**

À PROPOS

Le Rapport Montréal durable (RMD) a comme objectif d'informer les citoyens et les parties prenantes de la progression des engagements de la Ville de Montréal et de ses partenaires en matière de développement durable.

Le RMD présente 51 indicateurs regroupés sous 13 thématiques qui permettent de dresser un portrait de la progression de Montréal en matière de développement durable. Parmi ces indicateurs, on retrouve l'état d'avancement des 10 cibles collectives et actions de *Montréal durable 2016-2020*. On retrouve également les indicateurs qui témoignent des priorités de la Ville de Montréal en matière de développement durable telles qu'elles sont présentées dans les plans et politiques, puis rapportées dans les bilans.

Le RMD permet aussi la diffusion d'un document qui témoigne de la *Contribution de Montréal durable 2016-2020 aux 17 Objectifs de développement durable* (ODD). Les ODD font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que les États membres de l'ONU et le Canada ont adopté en septembre 2015. La mise en œuvre des ODD fait appel à l'engagement et à la contribution active des gouvernements comme de l'ensemble de la société civile.

L'approche de Montréal en développement durable étant axée sur l'engagement de toute la collectivité, le RMD fait aussi état, dans la section *faits saillants*, des toutes dernières réalisations et initiatives montréalaises en matière de développement durable de même que son positionnement sur certains index internationaux.

Finalement, le RMD diffuse deux documents qui présentent les organisations partenaires et leurs réalisations dans le cadre de Montréal durable 2016-2020, soit le *Profil des organisations partenaires* et la *Vitrine des réalisations : organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020*.

N.B. Le Rapport Montréal durable n'étant pas exhaustif, les internautes sont invités à faire preuve de prudence dans l'interprétation des indicateurs et à consulter les documents mis en référence pour obtenir plus d'informations.

10 CIBLES COLLECTIVES

Le Rapport Montréal durable permet de suivre l'état d'avancement des 10 cibles collectives que l'on retrouve dans le Plan Montréal durable 2016-2020. Les efforts de l'administration municipale comme des organisations partenaires sont concentrés autour de ces 10 cibles contribuant ainsi à faire de Montréal une métropole durable. Au niveau international, les efforts déployés par la collectivité montréalaise contribuent à la progression des Objectifs du développement durable (ODD).

CIBLE 1

Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050.

- Entre 1990 et 2014, les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 23 %.

CIBLE 2

Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines (8,8 µg/m^3) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles

- Les moyennes de 2014-2016 (8,6 µg/m3) et 2015-2017 (8,5 µg/m3) se situaient sous la norme canadienne

CIBLE 3

Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021.

- La part modale, à la pointe du matin, pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun sur l'île de Montréal a été évaluée à 45,8 % suite à l'enquête OD 2013.

CIBLE 4

Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 (1,97 GJ/m^2) dans les bâtiments des secteurs commercial et institutionnel.

- En 2013, la consommation d'énergie équivalente des bâtiments des secteurs commercial et institutionnel a été évaluée à 1,49 GJ/m^2.
  *Une révision des données de 1990 à 2013, effectuée rétroactivement par Statistique Canada, vient modifier l'interprétation de la cible et de ses résultats

CIBLE 5

Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010.

- Les certifications et programmes « témoins » ont connu une hausse de 31,2 % entre 2010 et 2017.

CIBLE 6

Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025.

- L'indice de canopée de l'agglomération de Montréal était de 20,8 % en 2015.

CIBLE 7

Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire.

- En 2017, 6,1 % du territoire intérieur de l'agglomération était constitué d'aires protégées.

CIBLE 8

Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.

- En 2016, le taux de valorisation des matières recyclables étaient de 60 % et celui des matières organiques de 20 %.

CIBLE 9

Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020

- Entre 2011 et 2017, la production d'eau potable a diminué de 13 %

CIBLE 10

Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025

- Donnée disponible au cours de l'automne 2018

13 THÉMATIQUES DÉCLINÉES EN 52 INDICATEURS

Thématique

BIODIVERSITÉ

À Montréal, on retrouve une mosaïque d'habitats terrestres et aquatiques qui abrite une riche biodiversité floristique et faunique, incluant de nombreuses espèces à statut précaire. Plusieurs de ces milieux naturels sont situés dans les grands parcs et les écoterritoires, ou sont associés aux grands plans d'eau qui entourent l'île. En plus de constituer des habitats essentiels à la biodiversité montréalaise, ils procurent des services écosystémiques significatifs de même que des espaces de détente et de pratique de sports de plein air bénéfiques à la santé tant physique que psychologique. À ces sites s'ajoutent des parcs de quartier, des espaces verts de toutes sortes, une multitude d'arbres de rue et des toits verts qui ponctuent le paysage montréalais tout en contribuant à la biodiversité.

Indicateur 1

Indice de canopée

Description

La canopée est l'étendue du couvert végétal formé par les arbres sur un territoire. Pour la comptabiliser sous forme d'indice, on calcule la superficie occupée par la projection au sol de la couronne des arbres par rapport à la superficie totale du territoire à l'étude.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

L'indice de canopée de l'agglomération de Montréal était de 20,3 % en 2007 et de 20,8 % en 2015. Par ailleurs, ces deux indices ne peuvent être comparés puisqu'ils ont été générés à partir de méthodes différentes. Huit années séparent les deux relevés et les technologies qui permettent d'évaluer l'indice de canopée évoluent et se raffinent au fil du temps. Aussi, il a été déterminé que la méthode utilisée en 2007 donnait lieu à une surestimation de l'indice alors que celle de 2015, plus juste et automatisée, laisse moins place à l'interprétation.

Il faut être prudent lorsque vient le temps d'analyser les indices de canopée et se rappeler qu'ils ne tiennent compte que de la végétation de 3 mètres et plus. Ils ne peuvent donc témoigner des efforts récents de plantation. De plus, rappelons que Montréal doit composer avec la présence de l'agrile du frêne. L'insecte s'attaque à toutes les espèces de frêne et peut anéantir un arbre en quelques années. À Montréal, 20 % des arbres publics sur rues ou en parcs sont des frênes.

Il a été estimé que le domaine public n'occupe que le tiers du territoire de la Ville de Montréal, mais qu'il soutient plus de 50 % de la canopée actuelle. Pour augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025, par rapport à 2007, il faut donc agir collectivement. La contribution de toutes les villes de l'agglomération, dont la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, est requise. Il est de plus essentiel que les industries, institutions, commerces et propriétaires résidentiels, grands et petits, s'impliquent dans cet effort qui se veut collectif.

Objectif(s)

- Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007 (Montréal durable 2016-2020).
- Planter un maximum d'arbres sur les domaines public et privé sur le territoire de l'agglomération de Montréal d'ici 2025 en misant sur leur pérennité (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020

Indicateur 2

Aires protégées en milieu terrestre

Description

L'indicateur met la superficie de milieux naturels protégés en relation avec la superficie totale de l'agglomération montréalaise.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

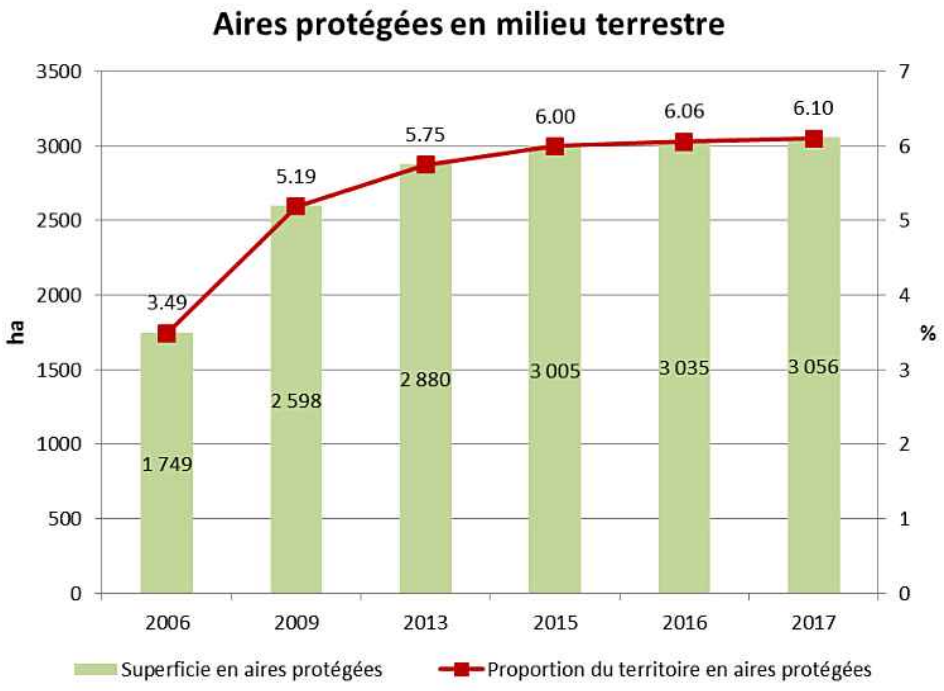

L'objectif initial de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, soit la protection de 6 % du territoire terrestre de l'agglomération, a été atteint. À ce jour, 6,1 % du territoire intérieur de l'agglomération est constitué d'aires protégées. Près de 1 487 hectares supplémentaires ont été protégés depuis l'adoption de la politique en 2004 pour un total de 3 056 hectares. Cet accroissement se traduit par l'agrandissement et la création de nouveaux grands parcs à l'intention des citoyens montréalais. Montréal souhaite poursuivre ses efforts et a donc élevé la cible de protection en milieu terrestre à 10 %.

Il est à noter qu'en tenant compte des aires protégées situées dans le fleuve Saint-Laurent et autres grands plans d'eau, 17,8 % de l'ensemble du territoire de l'agglomération est protégé, ce qui correspond à la cible internationale.

Objectif(s)

- Protéger 10 % en milieu terrestre, incluant les milieux humides, plans et cours d'eau intérieurs (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels / Schéma d'aménagement et de développement de Montréal / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
Bilan 2009-2013 : Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Grands parcs ouverts aux citoyens

Description

Les grands parcs sont fort appréciés des citoyens qui y trouvent des endroits de loisirs et de contact avec la nature sur le territoire montréalais. Un grand parc doit faire l'objet d'un aménagement minutieux avant son ouverture officielle. On met ici l'accent sur les grands parcs ayant été aménagés et ouverts au public.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

Montréal abrite 25 grands parcs, dont 12 parcs-nature (incluant un parc à vocation agricole) et 13 grands parcs à caractère paysager. Les grands parcs, tout particulièrement les parcs-nature, constituent les gardiens de la richesse de la biodiversité montréalaise. Ils procurent des expériences paysagères diversifiées, tout en offrant au citoyen l'occasion de pratiquer des activités sportives ou de détente en plein air à proximité du lieu de résidence, d'études ou de travail. Un programme de gestion des écosystèmes est mis en œuvre depuis plus de vingt ans, afin de maintenir l'intégrité écologique des sites tout en permettant au public d'en bénéficier.

À ce jour, la grande majorité, soit 21 des 25 grands parcs établis, ont été aménagés (entièrement ou partiellement) et ouverts au public, notamment le parc-nature du Bois-de-Saraguay qui a fait l'objet d'une ouverture officielle en juin 2016.

Les grands parcs ouverts au public s'étendent sur 2 673 hectares au total. L'entièreté de leur superficie a été comptabilisée, bien que les citoyens n'aient pas nécessairement la possibilité de se promener partout. On demande notamment aux usagers, surtout dans les parcs-nature, de respecter les sentiers afin de protéger les écosystèmes.

Il est à noter que le territoire de l'agglomération renferme également plus de 1 400 parcs locaux au cœur des quartiers, très fréquentés par les citoyens, sans compter une multitude d'espaces verts (non illustrés sur la carte).

Pour plus d'informations

Site Internet Grands parcs et verdissement, Ville de Montréal
Le Réseau des grands parcs de Montréal : vers une vision du réseau des grands parcs, document d'orientation (2006)

Indicateur 4

Toitures vertes sur les édifices municipaux

Description

Plusieurs avantages écologiques, économiques et sociaux sont attribués aux toitures végétales, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de la biodiversité, à l'assainissement de l'air, à la gestion des eaux pluviales et à la réduction de l'effet d'îlot thermique urbain. La Ville de Montréal donne l'exemple et procède actuellement au verdissement de certaines de ses toitures.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

En 2015, 11 des édifices de la Ville de Montréal étaient coiffés d'un toit vert. En 2017, la Ville de Montréal était propriétaire de **21 toitures vertes** et il est prévu qu'elle atteigne son objectif de 22 toitures vertes pour l'année 2020.

Parmi ces aménagements verts, on retrouve le toit vert du *Planetarium Rio Tinto Alcan*, celui de la *Bibliothèque du boisé* de l'arrondissement Saint-Laurent, le *Pavillon d'accueil du Parcours Gouin* de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et celui de l'usine de filtration Atwater.

L'entretien, l'expertise et le suivi requis pour assurer la pérennité de ces toitures demeurent un enjeu pour les municipalités québécoises.

Objectif(s)

- Doubler le nombre de toitures vertes sur les édifices municipaux entre 2015 (11 toitures) et 2020 (22 toitures) (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020

Thématique

COLLECTIVITÉ

Montréal est riche d'une population diversifiée et adapte ses services pour répondre aux réalités de tous ses citoyens. Elle tient compte des enjeux sociodémographiques dans l'élaboration de ses outils de planification et met en place de nombreuses initiatives pour promouvoir des valeurs d'ouverture, d'équité et de solidarité sociale.

Indicateur 1

Population totale

Description

La population totale est l'ensemble des individus recensés sur le territoire de l'agglomération de Montréal à une année donnée.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

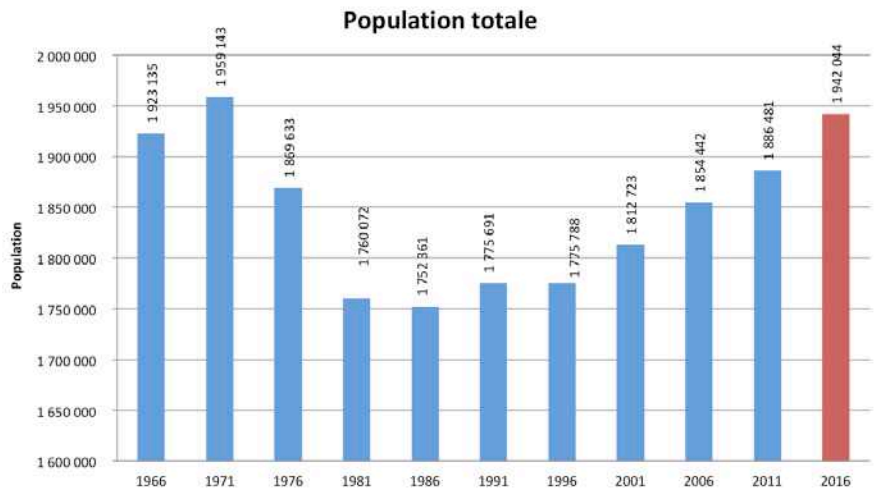

L'agglomération de Montréal a enregistré une croissance démographique de 2,9 % entre 2011 et 2016, ce qui porte sa population totale à 1 942 044 habitants au recensement de 2016. Il s'agit d'un gain de 55 563 personnes par rapport au recensement précédent (2011) où l'on dénombrait 1 886 481 Montréalais.

Fait à noter, la population de l'agglomération de Montréal est composée de 997 560 personnes de sexe féminin et de 944 484 individus de sexe masculin. Les femmes, majoritaires, comptent ainsi pour 51,4 % des citoyens, comparativement à une proportion de 48,6 % pour les hommes.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Montréal en statistiques
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 2

Pyramide des âges

Description

La pyramide des âges se veut une représentation graphique verticale des effectifs de la population de l'agglomération de Montréal. Les histogrammes représentent les effectifs masculins sur la gauche et les féminins sur la droite. L'analyse de la pyramide permet de constater la situation démographique d'une entité territoriale et de discerner la trace d'évènements qui ont marqué la démographie de cette entité.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

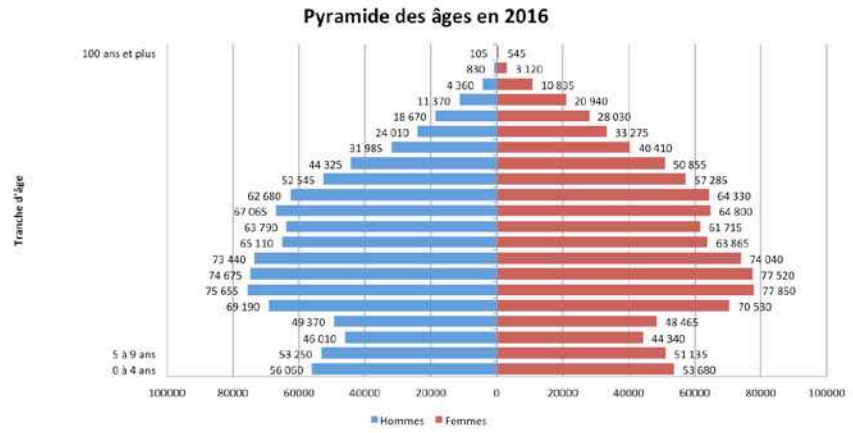

En 2016, 28 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Dans les faits, les 304 475 personnes faisant partie du groupe des 0 à 14 ans représentent 16 % de la population de l'agglomération. Un peu moins nombreuses, les 237 555 personnes âgées de 15 à 24 ans comptent pour 12 % du total.

Quant aux 305 695 jeunes adultes qui sont recensés dans le groupe de 25 à 34 ans, leur proportion correspond à 16 % de la population. Avec une part de 40 %, les individus âgés de 35 à 64 ans sont au nombre de 770 660, tandis que l'on compte 224 860 personnes au sein de la cohorte des 65 à 79 ans (12 %). La part restante de 5 % appartient aux 80 ans et plus qui regroupent 98 805 personnes, dont 19 790 sont âgées de plus de 90 ans. Fait à noter, 645 centenaires ont été recensés dans l'agglomération de Montréal en 2016 et, de ce nombre, à peine 16 % sont des hommes.

Ajoutons que l'âge moyen des résidents de l'agglomération de Montréal est de 40,6 ans en 2016.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 3

Densité de la population

Description

La densité de la population correspond au nombre d'habitants au kilomètre carré (habitants/km²) sachant que l'agglomération montréalaise compte 1 942 044 habitants en 2016 répartis sur un territoire de 499,1 km^2.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

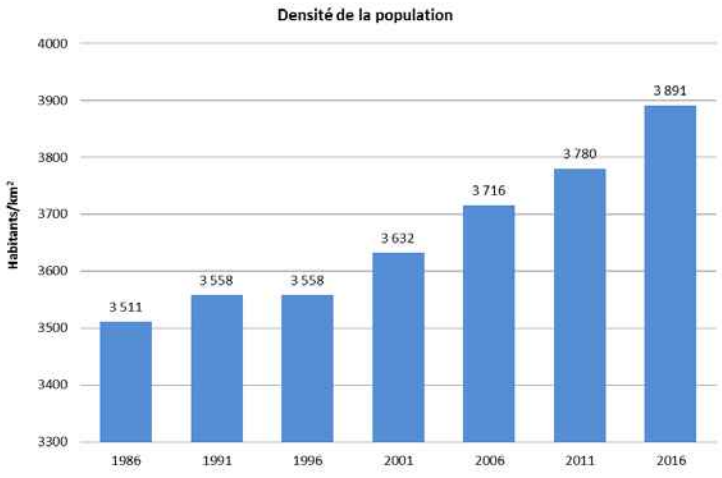

Les 1 942 044 habitants sont répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal dont la superficie totale est de 499,1 km^2, ce qui représente une densité de population de 3 891 habitants au kilomètre carré. À la lumière de ces résultats, on constate que la densification de la population se poursuit sur l'île de Montréal. À titre comparatif, on dénombrait 3 780 personnes au kilomètre carré en 2011 et 3 716 habitants au kilomètre carré cinq ans plus tôt, en 2006. La densité de population s'est légèrement accentuée depuis 2001 comparativement à la croissance des années 1986 à 2001.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 4

Population selon la scolarité

Description

La population des 25 à 64 ans est ici distribuée selon le plus haut niveau de diplomation atteint. Les données sont présentées selon la classification suivante :

- Aucun certificat, diplôme ou grade
- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers
- Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
- Certificat ou diplôme universitaire

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

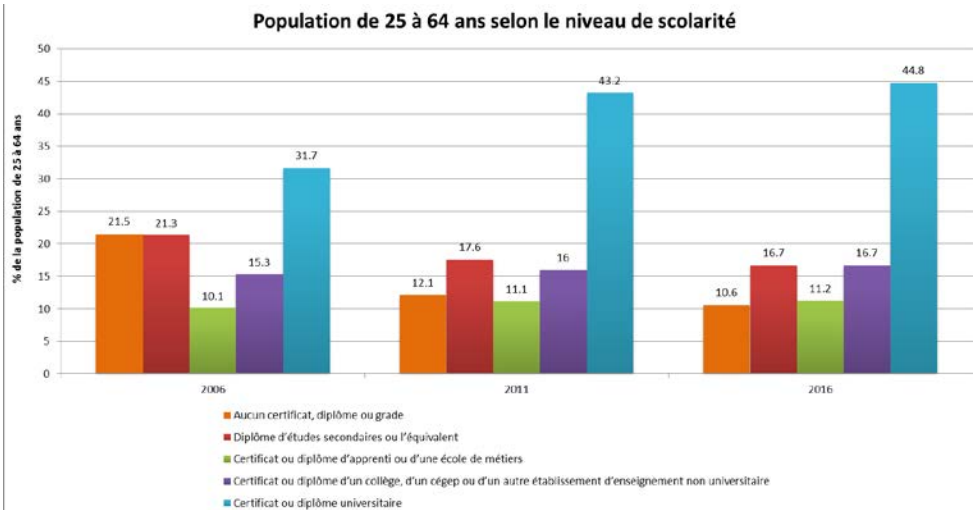

Un total de 477 675 personnes âgées de 25 à 64 ans détenait un diplôme universitaire au moment du recensement de la population de 2016. Ils comptent pour 44,8 % de la population de ce groupe d'âge. Des

études collégiales ont, pour leur part, été complétées par 177 935 personnes, soit une proportion de 16,7 % des 25 à 64 ans, alors que 298 400 individus ont en main un diplôme d'études secondaires ou d'une école de métiers (27,9 %). Moins représentées, les 112 980 personnes qui ne possèdent aucun diplôme comptent pour 10,6 % du groupe des 25 à 64 ans.

Le pourcentage de la population n'ayant aucun diplôme ou un diplôme d'études secondaires est en régression depuis 2001, alors que le pourcentage de la population détenant un diplôme de niveau collégial ou universitaire ne cesse de croitre.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2009_Recensement de 2006
Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2014_Recensement de 2011
Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 5

Statut d'immigrant

Description

Le statut d'immigrant de l'agglomération de Montréal se divise en trois grandes catégories : les non-immigrants, qui sont des citoyens canadiens de naissance, les immigrants et les résidents non permanents qui sont nés à l'extérieur du Canada.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

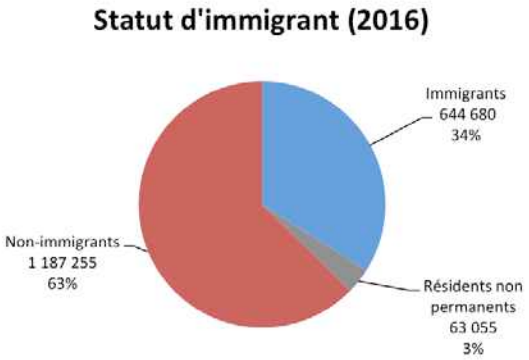

On recense 644 680 immigrants parmi les habitants de l'agglomération de Montréal et ceux-ci comptent pour 34 % de la population totale. Par ailleurs, 63 055 personnes sont considérées comme des résidents non permanents donc à peine 3 % des citoyens. La population non immigrante est toutefois majoritaire avec une part de 63 % de l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 6

Période d'immigration

Description

La période d'immigration correspond à l'année où un individu, né à l'extérieur du pays, a obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada. Les données sont présentées pour les immigrants présents sur le territoire de l'agglomération.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

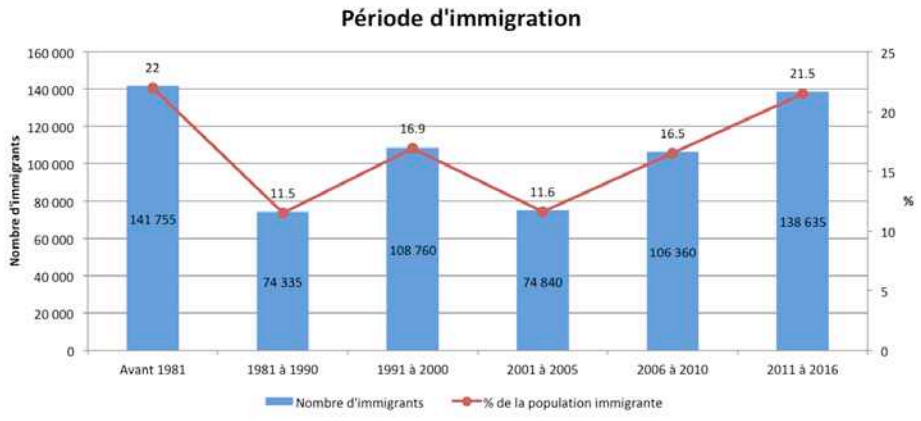

Parmi les 644 680 immigrants présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal en 2016, 138 635 personnes, soit 21,5 %, sont de nouveaux immigrants qui ont obtenu leur statut d'immigrant reçu entre

2011 et 2016. Les immigrants les plus anciens, arrivés au pays avant 1981, comptent pour 22 % de l'ensemble des immigrants.

De 2011 à 2016, l'Algérie apparaît au premier rang des pays d'origine avec 13 150 individus, soit 9,5 % de l'ensemble des nouveaux immigrants présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal. La France et Haïti suivent de près avec respectivement 12 465 (9,0 %) et 11 775 (8,5 %) personnes arrivées au Canada au cours des cinq années précédant le recensement. Parmi les autres pays faisant partie des cinq plus importants pays d'origine, on retrouve le Maroc et la Chine qui comptent pour 6,9 % et 5,6 % des nouveaux immigrants.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Thématique

CULTURE

Il est indéniable que la culture est l'une des assises de l'identité, du dynamisme et du caractère distinctif de Montréal, dont la réputation internationale de grande métropole culturelle n'est plus à faire. La culture est l'un des éléments moteurs d'une vision durable de son développement qui mise sur le vivre-ensemble pour favoriser l'inclusion de toute la population. Par sa capacité de se renouveler, la culture procure une vision élargie du monde.

Indicateur 1

Art mural

Description

L'indicateur fait état du nombre de murales, permanentes ou éphémères, dans l'espace urbain montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

« 1 709 51 103 », œuvre abstraite de l'artiste Nélio. Cette murale, qui s'inscrit dans le volet 1 du Programme d'art mural 2017 de la Ville de Montréal, est située au 4030, rue Notre-Dame Ouest (arrondissement Le Sud-Ouest) et a été réalisée par l'organisme *MU*. Crédit photo : Olivier Bousquet.

Au début de l'année 2018, on comptait plus de **177 murales** dans le paysage urbain montréalais.

Avec l'instauration du *Programme d'art mural*, qui a permis la fusion de divers programmes soutenant la création de murales, la Ville de Montréal a soutenu la réalisation d'une centaine d'œuvres visibles, créatives et liées à leur contexte depuis 2016. Ces projets favorisent la mobilisation citoyenne, enrichissent le patrimoine artistique public et permettent à de nombreux artistes de briller par leur talent.

Rappelons que Montréal compte sur une longue tradition d'art mural. Le mouvement, ayant pris naissance avec l'*Escouade de la Muralité* dans les années 1970, se poursuit aujourd'hui avec, entre autres, les réalisations de *MU*, du festival international de graffiti *Under Pressure* et du festival *Mural*.

Pour plus d'informations

Programme d'art mural
Politique de développement culturel 2017-2022
Montréal tout en murales
Vidéo : Montréal tout en murales

Indicateur 2

Médiation culturelle

Description

Le terme « médiation culturelle » est employé au Québec depuis les années 2000 pour désigner des stratégies d'action culturelle centrées sur les situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques. Elle se caractérise par :

- la mise en place de moyens d'accompagnement, de création et d'intervention, destinés aux populations locales et aux publics du milieu artistique et culturel;
- la diversité des formes d'expression culturelle et des formes de participation à la vie culturelle.

Cet indicateur fait état des principales réalisations en médiation culturelle en mettant l'accent sur le nombre d'actions et de participants.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

« Lettres d'amour aux arbres centenaires » - En tournée dans les arrondissements avec le réseau Accès culture - été 2017. Un projet

de Bertrand Laverdure et Patsy Van Roost avec l'artiste invitée Marie-Paule Grimaldi. Crédit photo : Service de la culture, Ville de Montréal.

La mise en place de plans de médiation culturelle dans les 19 arrondissements montréalais en 2016 et 2017 a permis la réalisation d'un plus grand nombre de projets, permettant d'augmenter le nombre d'activités et le nombre moyen de participants. La cible qui vise à augmenter de 10 % le nombre de participants aux activités de médiation culturelle pour 2020 est donc réaliste puisqu'elle se traduit par 5 000 participants supplémentaires par année, pour une moyenne de 32 000 participants.

Soulignons que :

- plus de la moitié des projets réalisés par les organismes culturels et les arrondissements proviennent des écoles primaires et secondaires où l'on retrouve une proportion importante de jeunes issus de la diversité;
- les 3 programmes de financement de projets s'adressant aux organismes culturels professionnels et aux arrondissements se poursuivent;
- une mesure spéciale de soutien pour des initiatives collaboratives en créativité numérique a été mise en œuvre.

La médiation culturelle rejoint les objectifs de l'*Agenda 21 de la culture* en créant des ponts entre les créateurs et les populations, en suscitant la créativité et en contribuant à développer le lien social en milieu urbain, dans le respect des appartenances et de la diversité.

Montréal est reconnue internationalement pour son soutien, son développement et sa recherche en matière de médiation culturelle. Ces réalisations sont le résultat d'une collaboration entre la Ville et ses alliés naturels et son réseau – le milieu culturel, les universités, le milieu scolaire, les bibliothèques, les maisons de la culture – ce qui a contribué à ancrer les pratiques de médiation culturelle au sein de toutes les communautés montréalaises, décuplant ainsi son impact sur l'ensemble de la population.

La priorité accordée à la médiation culturelle tient au caractère novateur des interventions sociales permettant notamment de rejoindre les populations les plus vulnérables. Parmi les nombreuses initiatives de médiation culturelle soutenues par la Ville de Montréal se retrouvent un projet de cocréation en théâtre pour des femmes autochtones, des activités de lecture pour des personnes en situation d'itinérance et des rencontres autour du cinéma québécois pour des personnes incarcérées.

Objectif(s)

- Augmenter de 10 % le nombre de personnes qui participent aux activités de médiation culturelle (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Politique de développement culturel 2017-2022
La médiation culturelle
Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais
Programme montréalais d'action culturelle
Programme de partenariat culture et communauté
Initiatives collaboratives en créativité numérique
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Réseau Accès culture

Description

L'indicateur fournit des renseignements sur le réseau Accès culture qui a pour mission d'assurer l'accessibilité à la culture selon les principes de démocratie et d'équité et de favoriser la participation des Montréalais à la vie culturelle de leur quartier.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X
Administration municipale	

État de l'indicateur

« Socalled », musicien rappeur, sur la rue Wellington à Verdun lors du Festival de marionnettes « Plein la rue » (été 2016). Crédit photo : Arrondissement Verdun.

Entre 2010 et 2016, plus de 17 000 activités culturelles professionnelles (spectacles, projections, expositions) ont été présentées et fréquentées par plus de 4 millions de Montréalais pour une moyenne annuelle d'environ 2 400 activités et 600 000 spectateurs et visiteurs.

À la même période, le réseau Accès culture a mené près de 8 000 activités d'accompagnement et 600 projets de médiation dans le but de faciliter l'accès du public aux œuvres des créateurs montréalais, pour une moyenne annuelle d'environ 1 000 activités d'accompagnement et 85 projets de médiation.

Le réseau Accès culture compte 24 diffuseurs municipaux qui présentent des activités culturelles gratuites ou à petits prix dans près de 60 lieux répartis au cœur des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. En plus d'offrir une programmation étoffée, le réseau se consacre à mettre sur pied des résidences d'artistes,

des projets de médiation culturelle, des activités d'accompagnement et des animations destinées au grand public, ainsi qu'aux familles et aux groupes scolaires.

Le réseau Accès culture pose des gestes significatifs auprès des jeunes : plus de 25 % de la programmation et 40 % des activités de médiation culturelle s'adressent à ce public. En 2016, ce sont près de 700 représentations et projections touchant plus de 120 000 jeunes qui ont eu lieu.

La *Politique de développement culturelle 2017-2022* de la Ville de Montréal fait du réseau Accès culture une priorité. Montréal compte bien réaffirmer le rôle essentiel du réseau comme outil de démocratisation et de développement culturels, de progrès social et de rapprochement entre les citoyens.

Pour plus d'informations

Politique de développement culturel 2017-2022
Réseau Accès culture
Le réseau de diffusion culturelle de la Ville de Montréal

Indicateur 4

Restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Description

L'indicateur présente le montant total des contributions financières allouées annuellement par l'entremise du *Programme d'aide à la restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel* pour la préservation et la mise en valeur des bâtiments suivants :

- un bâtiment situé dans le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) et dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- un immeuble patrimonial classé, cité ou situé dans un site patrimonial classé ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002);
- un cinéma ancien ou un théâtre ancien ayant un caractère patrimonial exceptionnel sur le plan architectural.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

La Ville joue un rôle proactif en agissant comme facilitatrice et catalyseur de l'action des différents acteurs concernés par la conservation et la mise en valeur de l'identité urbaine montréalaise.

Montréal était l'une des premières grandes villes, au plan international, à se doter d'une *Politique du patrimoine* en 2005. Élaboré pour poursuivre la mise en œuvre de cette politique, le *Plan d'action en patrimoine 2017-2022* de la Ville de Montréal renouvèle l'approche en patrimoine et s'articule autour de quatre actions prioritaires:

- agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires;
- assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité;
- soutenir la requalification d'ensembles identitaires;
- diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance.

Parmi ses nombreuses interventions en matière de patrimoine, la Ville de Montréal a octroyé des subventions pour un montant de l'ordre de 5,5 millions de dollars entre 2012 et 2014 par l'intermédiaire de son *Programme d'aide à la restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel*.

Pour plus d'informations

Politique de développement culturel 2017-2022
Plan d'action en patrimoine 2017-2022
Programme d'aide à la restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Thématique

EAU

L'eau potable est un élément essentiel à la vie quotidienne. Pourtant, comme il suffit aujourd'hui d'ouvrir le robinet pour obtenir de l'eau à volonté, elle est souvent utilisée de manière inconsidérée. Tant pour l'eau potable que pour celle que l'on rejette dans nos cours d'eau, il importe de gérer cette ressource avec diligence pour en assurer un accès équitable aux générations présentes et futures.

Indicateur 1

Production d'eau potable

Description

La quantité totale d'eau potable produite annuellement sur le territoire de l'agglomération est mesurée en mètres cubes. La quantité d'eau totale produite par personne inclut les usages dans le secteur résidentiel, dans les industries, commerces et institutions (ICI), les pertes dans le réseau, ainsi que les usages non identifiés ou illicites.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

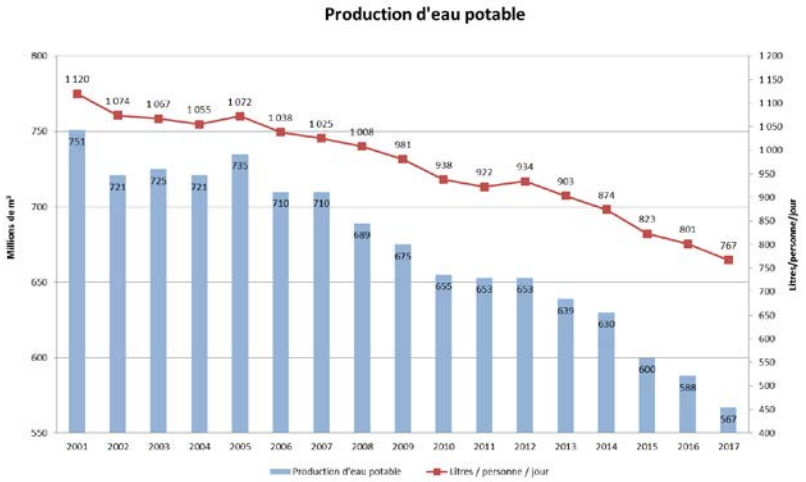

En 2017, la production totale d'eau potable destinée à l'agglomération de Montréal a été de 567 millions de m^3 d'eau. Cela représente une réduction de 3,6 % de la production par rapport à 2016 (588 millions de m^3). C'est la deuxième plus importante réduction annuelle des quinze dernières années. Globalement, la production d'eau potable a diminué de 13 % en comparaison à 2011 et de plus de 24 % en comparaison à 2001.

Quant à elle, la production d'eau potable par personne par jour à l'échelle de l'agglomération de Montréal est passée de 801 litres en 2016 à 767 litres en 2017, soit une réduction de 4 %. Comparativement à 2001, la production d'eau par personne par jour a diminué de près de 32 %. L'agglomération de Montréal a donc dépassé l'objectif de réduction de 20 % de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à l'échéance 2017.

Une production d'eau potable de 767 litres/personne/jour ne signifie pas que chaque Montréalais consomme tous ces litres d'eau potable quotidiennement, loin de là! La production d'eau alimente également les nombreuses institutions de l'île de Montréal (hôpitaux, écoles, bureaux fédéraux et provinciaux, etc.) ainsi que toute l'activité économique des industries et des commerces. De plus, la production d'eau potable est tributaire des pertes, tant sur les conduites d'aqueduc que sur les branchements de service. De plus, de nombreux autres usages sont non comptabilisés, tels que l'utilisation des bornes d'incendies ou encore les purges pour maintenir la qualité de l'eau potable sur les conduites temporaires ou aux extrémités des réseaux.

Il n'en demeure pas moins que le taux de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal est encore très élevé comparativement à la moyenne québécoise (589 litres/personne/jour en 2014) et encore plus comparativement à la moyenne canadienne (466 litres/personne/jour en 2013). Il est donc essentiel de poursuivre les efforts de mesure de la consommation d'eau pour identifier et quantifier les usages ainsi que les activités qui génèrent cette surproduction d'eau.

Objectif(s)

- Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020 (Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 / Montréal durable 2016-2020);
- Réduire de 20 % la distribution d'eau per capita d'ici 2017 par rapport à 2001 (Stratégie québécoise d'économie d'eau potable).

Pour plus d'informations

Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Vers une gestion durable des eaux municipales : bilan 2013-2016
Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 2

Estimation des pertes d'eau potable

Description

Les pertes annuelles sont estimées en calculant la différence entre la quantité totale d'eau qui a été produite et distribuée aux utilisateurs, et la quantité totale d'eau produite. Ces pertes sont associées aux fuites qui se produisent sur le réseau d'aqueduc.

Le volume des pertes d'eau est quant à lui évalué en déduisant la consommation finale de l'eau au volume distribué sur les réseaux en utilisant la méthodologie développée par l'American Water Works Association (AWWA).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

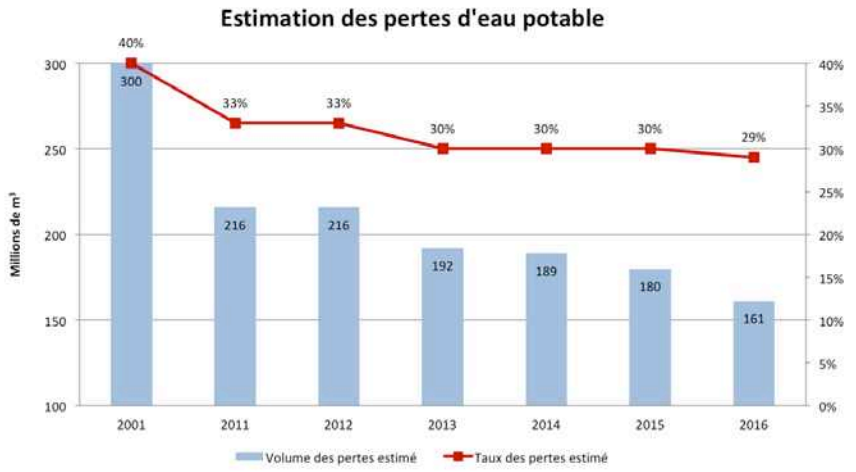

Au début des années 2000, les « pertes » d'eau potable sur le réseau d'aqueduc de la Ville de Montréal avaient été estimées à 40 %. Depuis 2013, le taux de pertes se situerait autour de 30 %, selon les estimations disponibles.

Depuis 2011, le Service de l'eau dépose annuellement au conseil municipal un bilan de l'usage de l'eau potable. Réalisé selon les standards internationaux stipulés par l'AWWA, ce bilan permet d'estimer le taux de fuites sur le réseau d'aqueduc. L'objectif est d'atteindre ultimement un taux de pertes de 20 % sur le réseau d'aqueduc, conformément à l'objectif de la SQEEP.

Le taux de « pertes » est souvent utilisé pour vulgariser les résultats des bilans d'eau. Il faut se rappeler que cet indicateur ne représente pas les seules fuites en réseau, mais tous les volumes non comptabilisés*. Puisque le taux de « pertes » est stable, il serait tentant de conclure que les fuites ne diminuent pas malgré les efforts importants réalisés dans l'amélioration des réseaux. Rien ne serait plus faux. Les « pertes » ont presque été réduites de 25 % entre 2011 et 2017. Cependant, pendant la même période, la consommation des usagers, résidentiels ou ICI, a aussi diminué dans la même proportion. Le taux de « pertes » n'a donc que légèrement baissé. En fait, il se pourrait très bien que les efforts de la Ville continuent de faire baisser le volume des « pertes », mais que le taux de pertes augmente si les autres usagers baissent leur consommation plus vite encore!

*Pour plus d'informations sur les volumes non comptabilisés, voir l'encadré de la page 11 du Bilan 2016 sur l'usage de l'eau potable.

Objectif(s)

- Atteindre un taux de perte de 20 % sur le réseau d'aqueduc (Stratégie québécoise d'économie d'eau potable).

Pour plus d'informations

Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Vers une gestion durable des eaux municipales : bilan 2013-2016
Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Renouvellement des conduites d'eau potable

Description

Cet indicateur fait état du nombre de kilomètres de conduites du réseau primaire et secondaire qui sont renouvelés chaque année.

Le réseau primaire couvre l'ensemble de l'agglomération. Il est constitué de conduites de très grands diamètres auxquelles se raccordent les conduites secondaires. Le réseau secondaire est constitué des conduites locales situées sous les rues et auxquelles se connectent les entrées de service des usagers.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

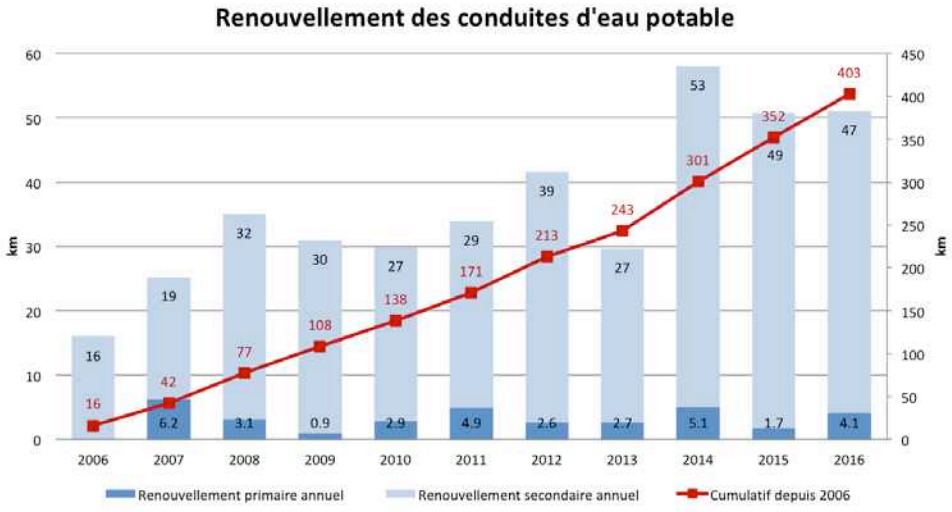

L'année 2016, tout comme l'année précédente, a connu un taux de renouvellement global des réseaux supérieur à 1 %. Depuis 2006, c'est plus de 400 km de conduites primaires et secondaires qui ont été renouvelés sur le territoire montréalais.

Objectif(s)

- Maintenir un taux de renouvellement annuel des conduites secondaires d'aqueduc au-delà de 1 % (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 4

Qualité des effluents de la station d'épuration

Description

Résultats de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte par rapport aux normes de rejet des règlements provincial et fédéral concernant les matières en suspension (MES), le phosphore total (P_T) et le pH.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

Pour l'année 2015, le bilan des résultats de la Station d'épuration des eaux usées indique :

- des rejets de 14,8 mg/L de matières en suspension (MES);
- des rejets de 0,40 mg/L de phosphore total (P_T);
- et une variation des résultats de l'analyse de pH de 6,2 à 7,7.

Pour les années 2013 à 2015, la Station a respecté la norme de rejet de MES, la norme de rejet en phosphore ainsi que toutes les autres exigences de rejet. Pour les années 2014 et 2015, la Station a été conforme à la norme de rejet de pH.

Une unité d'ozonation sera pleinement en activité à compter de 2021 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte. Les effets escomptés sont notamment de :

- rendre l'effluent de la Station d'épuration conforme à l'exigence de rejet de 9 000 ufc par 100 ml de coliformes fécaux prescrite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- éliminer les microorganismes pathogènes tels que les bactéries et les virus, les odeurs et la couleur, mais également plusieurs polluants organiques comme les produits pharmaceutiques et de soins personnels;
- améliorer la qualité des eaux usées de la métropole avant leur rejet dans le fleuve Saint-Laurent, afin de réduire les risques d'infection en cas de contact avec l'eau lors d'activités récréatives dans le tronçon du fleuve en aval de l'île de Montréal, actuellement affecté par les rejets de la Station;
- améliorer la qualité générale du milieu aquatique utilisé par la faune et la flore en réduisant la charge polluante de l'effluent.

Objectif(s)

- Être chaque année conforme aux normes de rejet du règlement provincial sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), ainsi que ceux du règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESEAU) pour les paramètres de contrôle suivants : matières en suspension, phosphore, pH et toxicité aiguë;
- Réaliser la désinfection des eaux usées traitées à l'aide de l'ozone (Stratégie montréalaise de l'eau/Montréal durable 2016-2020);

Pour plus d'informations

Vers une gestion durable des eaux municipales : Bilan 2013-2016
Stratégie montréalaise de l'eau
Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 5

Raccordements inversés

Description

Depuis plusieurs années, le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) a identifié les égouts pluviaux comme une importante source de contamination des plans d'eau, laquelle proviendrait des ouvrages de surverse, des raccordements inversés ou de la présence d'animaux. Un raccordement inversé est un branchement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau, exception faite des fosses septiques.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

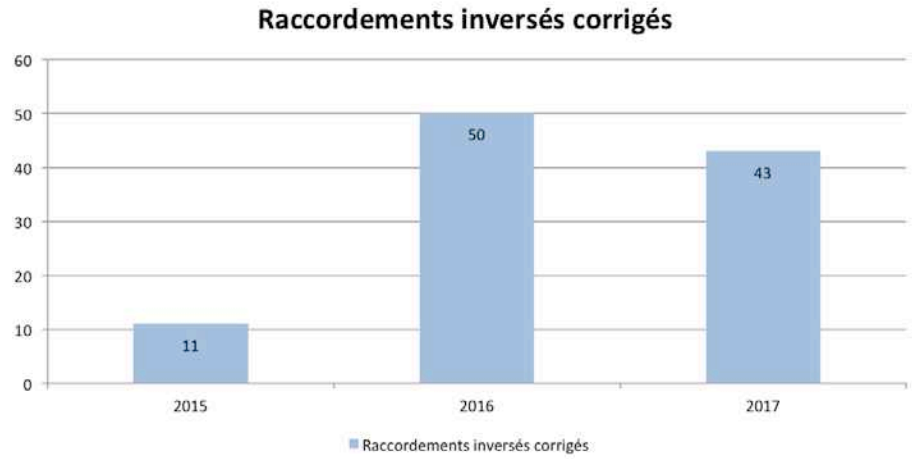

Un raccordement inversé est un branchement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau. Ce phénomène peut uniquement survenir lorsqu'il y a présence d'un réseau d'égouts séparatif, c'est-à-dire lorsqu'il y a présence de deux conduites d'égouts : une pour les eaux sanitaires et une autre pour les eaux pluviales. Environ un tiers de l'île de Montréal est desservi par un réseau séparatif. Un plan d'action a donc été mis de l'avant. En faisant des analyses de la qualité de l'eau en rive, la Ville de Montréal est en mesure de cibler des zones où la qualité de l'eau rejetée est déficiente. Grâce à un échantillonnage d'eau à travers le réseau pluvial, il est possible d'identifier la source des rejets et le ou les bâtiments fautifs.

Depuis 2015, plus de 104 raccordements inversés ont été corrigés. L'objectif de la Ville de Montréal est de procéder à la correction de 55 raccordements inversés annuellement pour atteindre un objectif global de 275 corrections entre 2015 et 2020.

Objectif(s)

- Effectuer 275 corrections de raccordements inversés d'ici 2020 par rapport à 2015, soit 55 corrections par année (Montréal durable 2016-2020);

Pour plus d'informations

Qualité des réseaux d'égouts pluviaux
Montréal durable 2016-2020

Thématique

ÉCONOMIE

Le développement économique est une priorité, c'est pourquoi la Ville de Montréal contribue à la mise en place d'un environnement d'affaires propice à l'essor des entreprises et des talents. Elle a pour mission de stimuler la création de richesse avec l'aide des acteurs du développement économique dans une perspective de développement durable.

Indicateur 1

Population active

Description

La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée), à l'exclusion de celles ne cherchant pas d'emploi comme les personnes au foyer, les étudiants, les personnes en incapacité de travailler et les rentiers.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

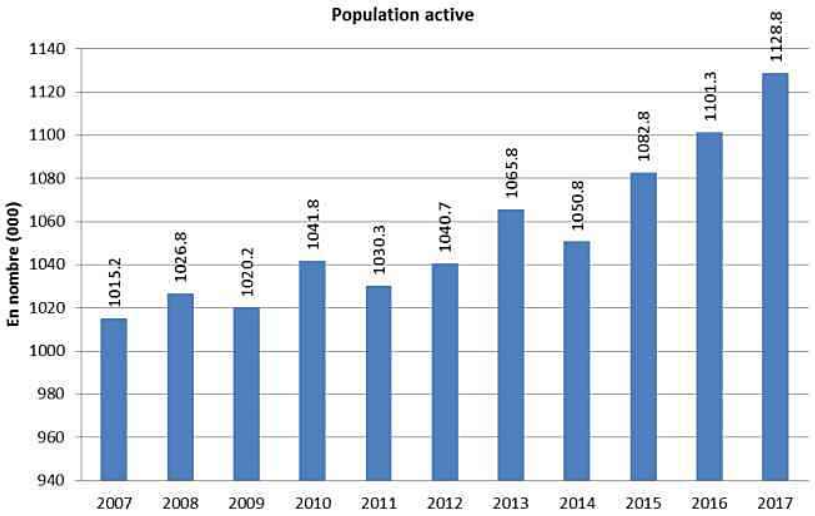

Le bassin de main-d'œuvre n'a jamais été aussi important sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Plus de 1 128 800 Montréalais étaient actifs sur le marché du travail en 2017. C'est 27 500 travailleurs de plus qui se sont ajoutés par rapport à 2016, soit une hausse de 2,5 %. Les hommes comptaient pour 53 % de la population active, comparativement à 47 % pour la main-d'œuvre féminine.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal
Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, Institut de la statistique du Québec

Indicateur 2

Taux d'emploi

Description

Le taux d'emploi mesure la part des personnes en emploi sur les personnes en âge de travailler (15 ans et plus). Il s'agit d'un bon indicateur de l'état de santé du marché du travail montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

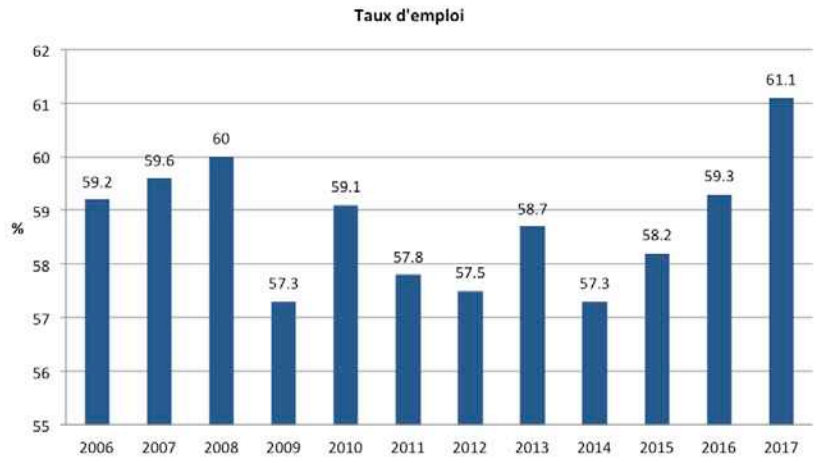

Le dynamisme de l'économie montréalaise se reflète dans les statistiques portant sur les taux d'emploi et d'activité qui ont affiché les meilleurs résultats des 30 dernières années. Ainsi, le taux d'emploi a bondi de 1,8 point en une seule année pour s'établir à 61,1 %.

Quant au taux d'activité, qui mesure la part de la population active dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus, celui-ci a gagné un point de pourcentage par rapport à 2016, pour s'établir à 66,5 %.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal
Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, Institut de la statistique du Québec

Indicateur 3

Taux de chômage

Description

Le taux de chômage est le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active, celle-ci étant composée des chômeurs, des salariés et des travailleurs indépendants. Les chômeurs sont les personnes qui déclarent ne pas occuper d'emploi, être disponibles pour travailler et avoir pris des dispositions pour chercher activement du travail.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

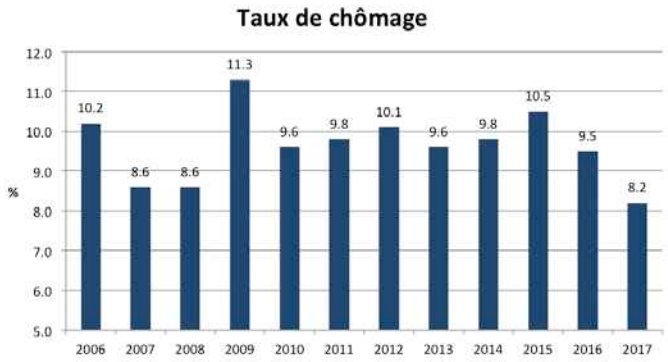

Le meilleur résultat des 30 dernières années a été enregistré en matière de chômage dans l'agglomération de Montréal, alors que le taux a atteint 8,2 % en 2017, en repli de 1,3 point en un an. Cette performance se traduit par un recul du nombre de chômeurs sur l'ile de Montréal. Entre 2016 et 2017, celui-ci a diminué de 10,9 %, passant de 104 300 à 92 900 chômeurs.

Pour la première fois dans la dernière décennie, le taux de chômage de 8,3 % chez les hommes est comparable à celui de 8,2 % chez les femmes. L'écart, habituellement défavorable à la main-d'œuvre masculine, semble avoir été aplani grâce aux gains d'emplois dont ils ont bénéficié en 2017. En un an, le taux de chômage des hommes s'est replié de 1,9 point de pourcentage, comparativement à un recul de 0,5 point pour les femmes.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal
Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, Institut de la statistique du Québec

Indicateur 4

Dépenses en immobilisations

Description

Les dépenses en immobilisations du secteur public et du secteur privé sont constituées du coût d'acquisition, de construction et d'installation d'usines, de matériel et d'outillage durables, que ce soit ou non à des fins de remplacement ou de location.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

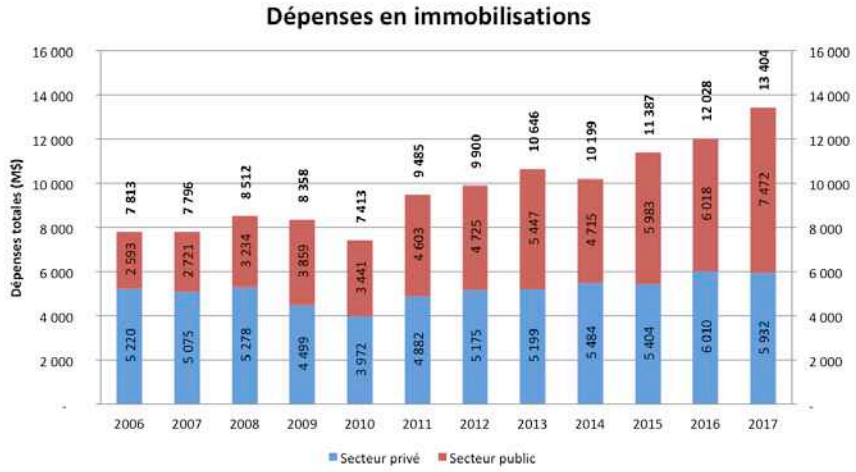

Les dépenses en immobilisations ont atteint un sommet dans l'agglomération de Montréal en 2017. Plus de 13,4 milliards de dollars ont été injectés dans divers projets de construction, dont 11,4 milliards dans les secteurs des industries liées aux services et 2,0 milliards dans des industries productrices de biens. Il s'agit d'une hausse de 11,4 % par rapport aux sommes investies en 2016.

Le secteur public a fourni un effort considérable en matière d'investissements en 2017, avec près de 7,5 milliards de dollars injectés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en hausse de 24 % par rapport à 2016. Il s'agit du plus important engagement des dix dernières années. Le secteur privé s'est pour sa part montré un peu plus frileux qu'en 2016, avec un repli de 1,3 % de ses investissements qui ont atteint 5,9 milliards. Cette somme est cependant supérieure à la moyenne observée sur la période 2007-2017.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal

Thématique

ÉNERGIE

En optimisant la performance énergétique de ses bâtiments et installations, la Ville de Montréal réussit à la fois à réduire les couts liés à la consommation d'énergie et à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les plans et politiques de la Ville de Montréal comportent notamment des exigences quant à la consommation énergétique, la construction, la rénovation et l'exploitation des bâtiments municipaux.

Indicateur 1

Bâtiments municipaux certifiés

Description

Cet indicateur renseigne sur l'évolution du nombre de bâtiments municipaux ayant obtenu une certification BOMA BEST ou LEED. Il témoigne de l'effort consenti par la Ville de Montréal pour rendre ses bâtiments municipaux plus performants et durables au fil des années.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	
Administration municipale	X

État de l'indicateur

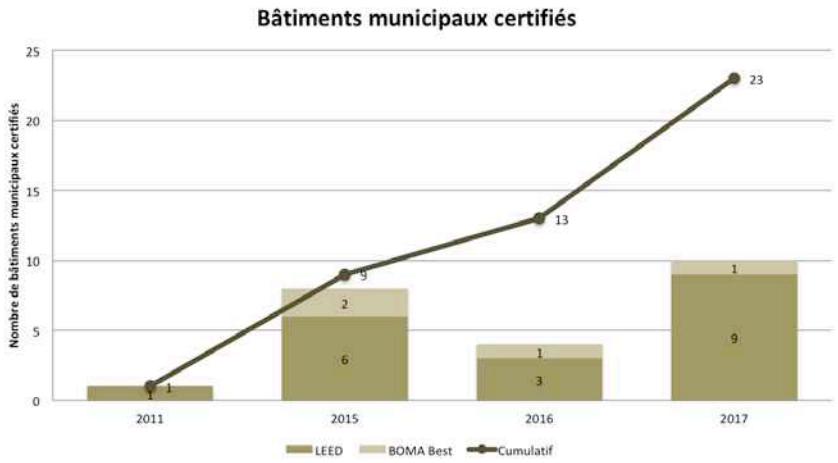

La certification des bâtiments municipaux est en nette progression depuis 2011. Il y a actuellement 19 bâtiments sous la responsabilité de la Ville de Montréal qui ont obtenu la certification LEED et 4 autres, la certification BOMA BEST pour un total de 23 bâtiments municipaux certifiés.

Il est à noter que 15 bâtiments sont terminés et en attente de leur certification, ce qui porterait le total de bâtiments certifiés à 38 sous peu.

De plus, 14 bâtiments visant une certification sont actuellement en chantier, 11 en développement et 4 en planification pour un potentiel de 29 certifications supplémentaires à venir. Il peut s'agir d'arénas, de pavillons, de casernes, de centres de services, etc. dont la Ville de Montréal est propriétaire ou locataire.

Objectif(s)

- Viser l'atteinte de 70 bâtiments municipaux certifiés LEED ou BOMA BEST. Ces 70 projets doivent être en planification, en construction ou complétés d'ici 2020 (Montréal durable 2016-2020).
- Tout nouveau bâtiment municipal de plus de 500 m^2 doit obtenir la certification LEED-OR et toute rénovation majeure doit être réalisée selon les critères LEED-ARGENT. De plus, tous les projets doivent respecter les exigences en matière d'élimination des déchets de construction, de gestion efficace de l'eau et d'énergie renouvelable (Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal).

Pour plus d'informations

Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 2

Certifications environnementales et programmes volontaires

Description

La Ville de Montréal suit l'évolution d'un certain nombre de certifications « témoins » et de l'adhésion à des programmes environnementaux volontaires pour offrir un portrait qui, bien que partiel et imparfait, donne une idée de l'évolution de ces pratiques sur le territoire montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

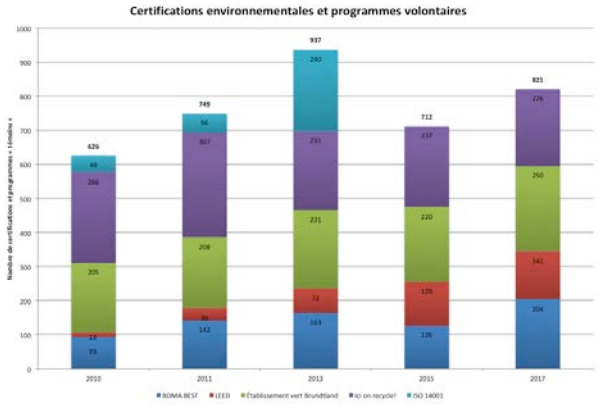

Cet ensemble d'indicateurs est suivi depuis plusieurs années malgré l'abandon de certains répertoires, les difficultés liées à la géolocalisation ou au cycle intermittent des programmes et certifications. Il n'est notamment plus possible de suivre l'évolution des certifications ISO 14001 sur le territoire de Montréal depuis 2015 quoique la tangente laisse croire qu'elles sont en progression.

Bien qu'imparfait, cet ensemble d'indicateurs permet tout de même de constater qu'entre 2010 et 2017, les certifications et les programmes « témoins » ont augmenté d'approximativement 31,2 % dépassant ainsi l'objectif prévu au plan Montréal durable 2016-2020 qui visait une augmentation de 30 % en 2020 par rapport à 2010.

Il est à noter que les certifications attribuées aux bâtiments durables (BOMA BEST et LEED) évoluent sensiblement sur le territoire de l'agglomération. Le nombre de bâtiments certifiés semble avoir plus que triplé au cours de la période 2010-2017. L'ensemble des résultats témoigne des efforts faits à différents niveaux, par différents acteurs, pour intégrer les principes du développement durable.

Objectif(s)

- Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010 (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020
Conseil du bâtiment durable du Canada (LEED)
Boma-Québec (Programme de certification BOMA BEST)
Recyc-Québec (Programme de reconnaissance « Ici on recycle! »)
Établissement vert Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec

Thématique

GAZ À EFFET DE SERRE

Plus que jamais, les villes et les métropoles ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Elles font partie intégrante de la solution, car elles peuvent entreprendre des actions concrètes qui auront des impacts sur l'atteinte des cibles locales, nationales et internationales. En décembre 2015, la Ville de Montréal souscrivait à la *Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat*. Par cette déclaration, les élus locaux et régionaux des cinq continents réunis à l'Hôtel de Ville de Paris se sont engagés collectivement à lutter contre le dérèglement climatique. La Ville de Montréal s'est alors engagée à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 80 % d'ici 2050.

Indicateur 1

Émissions de GES des activités municipales

Description

L'indicateur fait état des émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables aux activités municipales sur lesquelles les villes de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au CESM, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

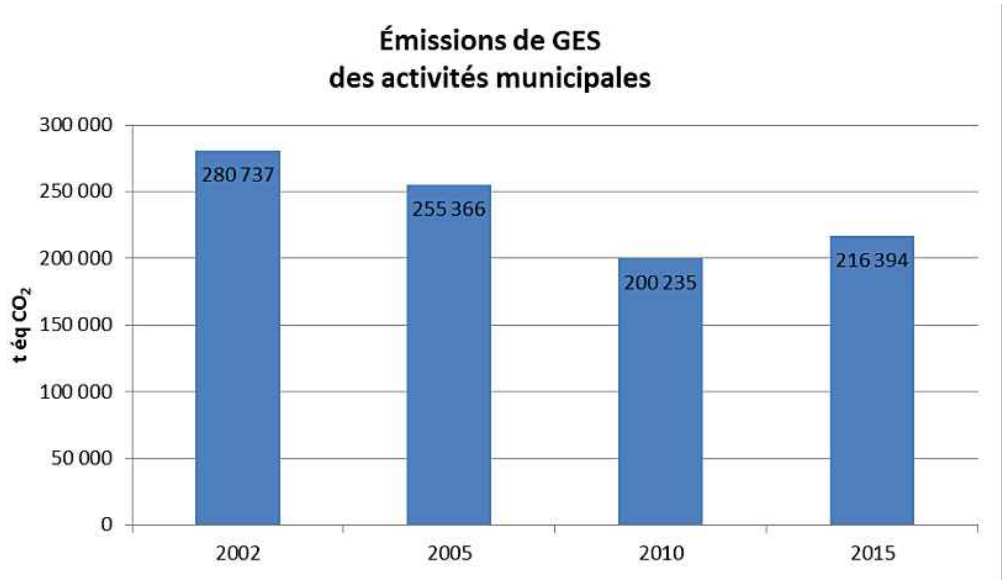

Les émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal se chiffraient à 216 394 t éq. CO_2 en 2015. On observe donc une réduction de 23 % des émissions de GES entre 2002, l'année de référence, et 2015. Il est à noter que les émissions provenant des activités en sous-traitance (collecte de matière résiduelles et déneigement) n'étant calculées que depuis 2010, elles sont exclues du calcul de réduction.

Depuis la publication de l'inventaire 2010, les émissions de GES des activités municipales ont augmenté de 8 %. Cette hausse en 2015 par rapport à 2010 est principalement due à l'augmentation des émissions de la destruction du biogaz aux torchères du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En effet, les émissions de ces dernières ont augmenté, car la totalité du biogaz capté a dû être brûlée aux torchères au lieu d'être valorisée par la Société Gazmont inc. Les activités de la société ont cessé en 2014, à la suite

d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002 (en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010).

Précisons que le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* propose des mesures à mettre en œuvre par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux et témoigne des efforts consentis dans la lutte contre les changements climatiques.

Objectif(s)

- Réduire les émissions de GES corporatives de 30 % d'ici 2020 par rapport à 2002 (Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020).

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : inventaire 2015
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Indicateur 2

Répartition des émissions de GES par activité municipale

Description

L'indicateur fait état du pourcentage des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui est imputable aux activités sur lesquelles les villes de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au CESM, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

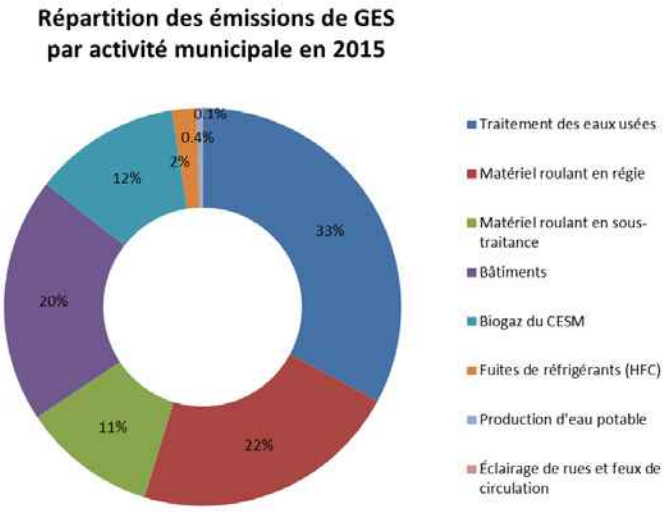

En 2015, 33 % des émissions de GES attribuables aux activités municipales provenaient du traitement des eaux usées.

Le matériel roulant, c'est-à-dire les véhicules de transport et les équipements dont le moteur fonctionne au diesel, à l'essence, à l'électricité ou encore au gaz naturel comprimé, qu'il soit en régie ou en sous-traitance, est responsable de 33 % des émissions des activités municipales donc ex aequo avec celles provenant du traitement des eaux usées.

Les émissions de GES des bâtiments représentent 20 % des émissions totales et proviennent, quant à elles, de l'énergie consommée pour le chauffage, la climatisation, l'utilisation des appareils et équipements, l'éclairage et les autres besoins associés.

En ce qui a trait aux émissions de GES provenant des émissions fugitives et des activités de destruction du biogaz sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), elles représentent 12 % du total des émissions.

Finalement, toujours en 2015, les fuites de réfrigérants constituaient 2% des émissions totales, alors que la production d'eau potable comme l'éclairage de rues et des feux de circulation émettaient, ensemble, moins de 1 % des émissions attribuables aux activités municipales.

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : inventaire 2015
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Indicateur 3

Émissions de GES de la collectivité montréalaise

Description

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Lors de la réalisation de l'inventaire des émissions de GES en 2017, les dernières données disponibles et publiées au Canada satisfaisant ces critères de qualité étaient celles de 2014. Ce sont donc celles-ci qui sont utilisées.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

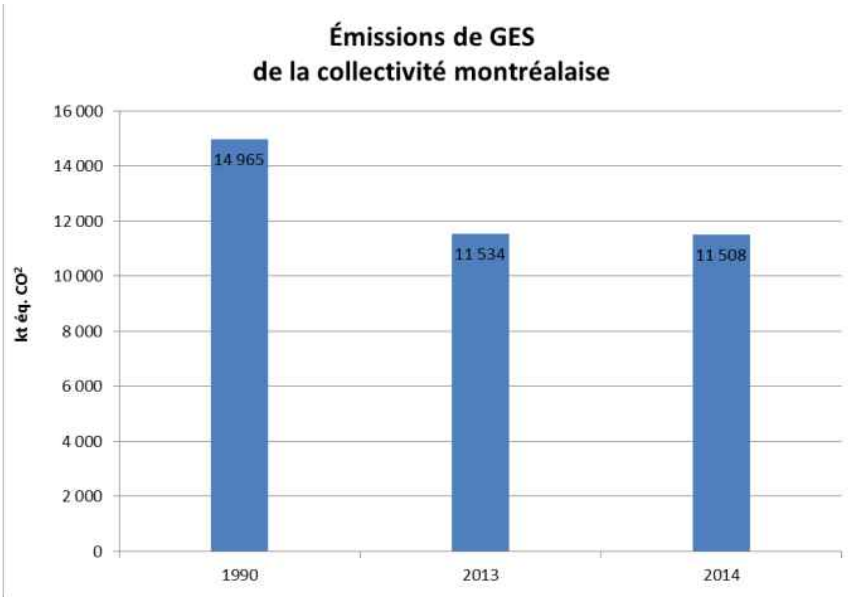

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2014. De 1990 à 2014, les émissions de GES québécoises ont diminué de 8 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 23 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 22 % et de 29 %. Globalement, les différences observées entre les deux inventaires (1990 et 2014) s'expliquent par les caractéristiques propres à la province et à l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

La réduction globale de 23 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014 s'aligne avec l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. Récemment, de nouveaux engagements ont été pris par la Ville de Montréal, dont celui signé à Paris en marge de la 21e Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) en 2015. Cet engagement se traduit par la réduction de 80 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2050.

Objectif(s)

- Réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 (Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 / Montréal durable 2016-2020).
- Réduire de 80 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2050 (Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : inventaire 2014
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020

Indicateur 4

Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise

Description

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

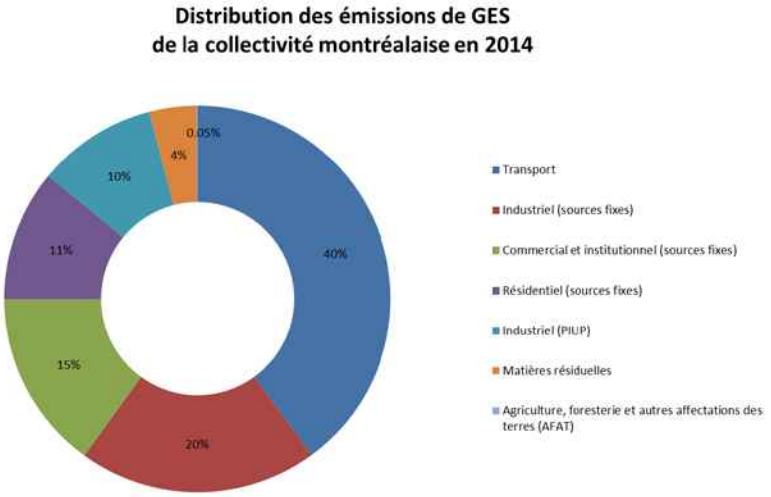

Le secteur des transports est le principal responsable des émissions de GES de l'agglomération de Montréal lequel représente 40 % de l'ensemble des émissions. Les émissions de GES attribués au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, ferroviaire, maritime et aérien.

Le secteur des sources fixes couvre les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Ainsi, le secteur industriel a émis 20 % des émissions globales et le secteur commercial et institutionnel a émis 15 % des émissions de GES de l'agglomération.

En ce qui a trait au secteur résidentiel, 11 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise y sont associées en 2014. Les émissions de GES attribuées au sous-secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions des GES du secteur des procédés industriels et de l'utilisation de produits (PIUP) comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion. Les émissions de GES des procédés industriels représentent, en 2014, 10 % des émissions totales de la collectivité.

Le secteur des matières résiduelles, regroupant les émissions reliées à l'enfouissement et à l'incinération des matières résiduelles, de même qu'au traitement des eaux usées, correspond à 4 % des émissions de GES de l'agglomération. Finalement, le secteur de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) a émis moins de 0,05 % des émissions totales de l'agglomération.

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : inventaire 2014

Indicateur 5

Bus hybrides et électriques

Description

Cet indicateur renseigne quant au nombre de bus hybrides et de bus 100 % électriques de la Société de transport de Montréal (STM).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

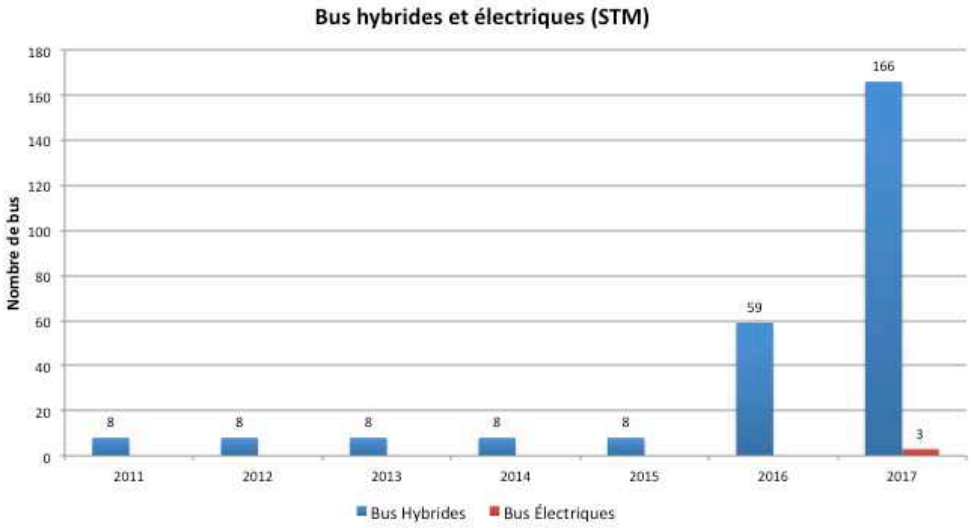

État de l'indicateur

En 2017, la STM avait 166 bus hybrides à son actif et 3 bus 100 % électriques sur un parc global de 1 837 bus. De plus, le taux de déplacements ayant recours à l'électricité est passé de 69,5 % en 2016 à 71,3 %, notamment grâce à l'augmentation de la capacité du métro – entre autres par la mise en service de 22 trains AZUR – et l'ajout de 107 bus hybrides et 3 bus électriques.

La STM poursuit ses efforts d'électrification et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les bus diesel en fin de vie sont remplacés par des bus hybrides ou électriques jusqu'au plus tard en 2025, moment où la STM vise à n'acquérir que des bus 100% électriques. La STM est la seule société de transport en Amérique du Nord à participer au projet Cité Mobilité qui met à l'essai trois bus électriques. À travers ce projet, la STM veut évaluer, en conditions réelles d'exploitation, les impacts de l'utilisation de bus électriques sur la planification et la livraison du service, l'entretien des véhicules, l'exploitation des infrastructures et l'expérience client.

La STM vise un objectif zéro émission en 2040 pour ses bus. D'ici là, diverses mesures réduisent la consommation de carburant de ses véhicules. L'entreprise vise également l'électrification des minibus du transport adapté et des véhicules servant aux travaux en tunnel.

Il est à noter que, malgré une augmentation de l'offre de service en kilomètres parcourus de 1,2 %, les émissions des bus ont diminué de 1,5 % en 2017. Tous ces efforts auront un impact sur la qualité de l'air et contribueront à un milieu de vie plus sain.

Objectif(s)

- Acquérir 1 230 bus hybrides d'ici à 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- Accélérer l'acquisition de 300 bus hybrides supplémentaires d'ici 2020.
- Viser un objectif de zéro émission en 2040 pour les bus de la STM (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- N'acquérir que des bus 100 % électriques à compter de 2025 au plus tard (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020
Plan de développement durable 2020, STM
Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport de développement durable 2017, STM

Indicateur 6

Véhicules 100 % électriques

Description

L'indicateur fait état du nombre de véhicules 100 % électriques de la flotte de véhicules de la Ville de Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

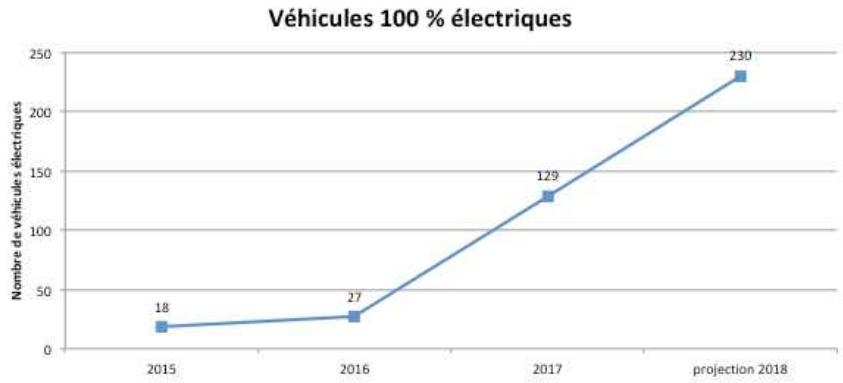

Montréal, en tant que propriétaire et gestionnaire d'un important parc de véhicules, passe à l'action. La Ville s'est effectivement dotée d'une *Politique verte du matériel roulant*, il y a quelques années. Cette initiative, une première au Québec, a donné des résultats probants au chapitre de la durabilité.

La Politique se démarque par la mise sur pied d'un programme quinquennal de grande portée visant le remplacement graduel de près de 250 véhicules conventionnels par des véhicules 100% électriques. En 2015, la Ville de Montréal avait à son actif 18 véhicules 100 % électriques. Deux ans plus tard, soit en 2017, elle en avait 129 en circulation. Il est par ailleurs prévu de porter cet inventaire à 230 véhicules, avec la réception graduelle planifiée de 100 nouveaux véhicules d'ici la fin de 2018.

La Ville de Montréal s'est également engagée à procéder à la conversion de 198 fourgonnettes 8 cylindres à de plus petites cylindrées entre 2015 et 2020. En 2017, Montréal avait déjà converti plus de 120 des 198 fourgonnettes visées par l'objectif de *Montréal durable 2016-2020*.

Objectif(s)

- Remplacer 250 véhicules sous compacts conventionnels ou thermiques de la flotte de la Ville de Montréal par autant de véhicules 100 % électriques (Politique verte du matériel roulant 2016-2020 / Montréal durable 2016-2020).
- Remplacer 100 fourgonnettes à moteur 8 cylindres par autant de fourgonnettes à moteur diesel 4 cylindres ou 6 cylindres de format européen (réduction de 12 % de GES pour chaque fourgonnette remplacée) (Politique verte du matériel roulant 2016-2020 / Montréal durable 2016-2020).
- Installer des coupe-moteurs sur 145 camionnettes (Politique verte du matériel roulant 2016-2020).
- Proposer un plan de mutualisation des actifs par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux (Politique verte du matériel roulant 2016-2020).

Pour plus d'informations

Politique verte du matériel roulant 2016-2020
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 7

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Description

L'indicateur fait état du nombre de bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques installées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

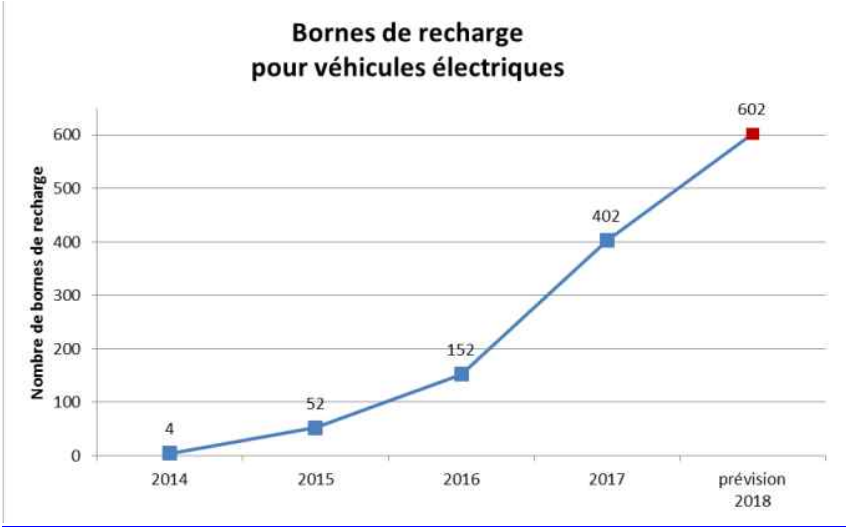

La Ville de Montréal poursuit l'installation d'un réseau de recharge pour les véhicules électriques privés, tant hors rue que sur rue, avec comme objectif d'offrir un réseau de près de 1 000 bornes de recharge desservant l'ensemble de son territoire d'ici 2020.

Pour ce faire, la Ville de Montréal a adhéré, en 2013, au Circuit électrique d'Hydro-Québec, premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada, alimentées par l'énergie propre et renouvelable d'Hydro-Québec. En 2017, la Ville de Montréal compte 402 bornes de recharge pour véhicules électriques sur rue sur son territoire, soit 302 de plus que l'année précédente. Elle prévoit en avoir un total de 602 d'ici la fin de 2018. En parallèle, Montréal poursuit l'installation de bornes de recharge hors rue dans les stationnements publics.

Cette offre est complémentaire aux bornes de recharge installées à domicile et sur les lieux d'emploi par d'autres partenaires du Circuit électrique.

Objectif(s)

- Implanter 1000 bornes de recharge électrique sur rue sur l'ensemble du territoire de la ville (Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Stratégie d'électrification des transports 2016-2020
Montréal durable 2016-2020

Thématique

HABITATION

Plusieurs phénomènes socioéconomiques affectent le marché de l'habitation, notamment les changements démographiques et la hausse des valeurs mobilières qui ont un impact sur le coût et la disponibilité des logements. Les enjeux qui en résultent incitent la Ville de Montréal à intervenir de façon ciblée dans le domaine de l'habitation.

Indicateur 1

Taux d'inoccupation moyen des logements locatifs

Description

L'indicateur informe sur le pourcentage du nombre de logements locatifs vacants sur le total de logements dans les immeubles d'initiative privée offrant trois logements locatifs et plus. Un logement est considéré comme vacant s'il n'est pas occupé au moment de l'enquête sur le marché locatif et qu'il pouvait l'être immédiatement.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

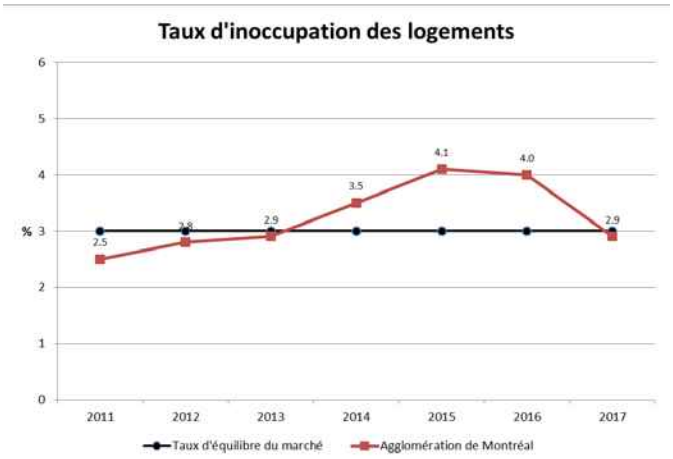

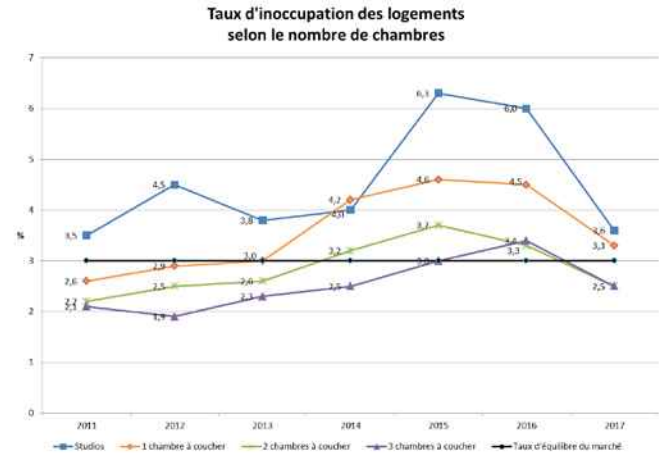

En 2017, le taux d'inoccupation des logements de l'agglomération de Montréal atteignait 2,9 % se rapprochant de 3%, un taux de vacance souvent considéré comme représentatif d'un marché équilibré. Une baisse de cette ampleur n'avait pas été observée depuis le début des années 2000 sur le marché de l'agglomération de Montréal.

Selon le Rapport sur le marché locatif 2017 de la SCHL : « Il est plausible de croire que les résidents non permanents, tels que les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires, optent majoritairement pour le marché locatif à leur arrivée, ce qui stimule fortement la demande locative. L'arrivée de réfugiés sur le territoire montréalais au cours des derniers mois a aussi probablement contribué à soutenir la demande. Il est d'ailleurs possible que le récent dynamisme du marché du travail montréalais ait causé une migration plus importante de ménages québécois vers la métropole, phénomène favorisant une fois de plus la demande locative ».

Un coup d'œil aux taux d'inoccupation des logements de 2 et 3 chambres à coucher témoigne du niveau de disponibilité des logements pouvant convenir aux jeunes familles. Le taux d'inoccupation des 2 et 3 chambres à coucher est descendu sous la barre des 3 % signifiant que ce segment de marché connait une pression croissante. Fait à noter : le loyer mensuel moyen d'un appartement de 3 chambres à coucher ou plus sur l'île de Montréal a dépassé le cap des 1 000$ pour la première fois en 2017

Pour plus d'informations

Rapport sur le marché locatif, RMR de Montréal, SCHL, 2017

Indicateur 2

Taux d'effort des ménages (30 % et plus)

Description

Le taux d'effort représente la proportion du revenu annuel brut qu'un ménage consacre à se loger (incluant les frais de location ou d'hypothèque, les taxes et les frais de chauffage et d'électricité). L'accent est ici mis sur les ménages dont le taux d'effort est de 30 % et plus. Le taux d'effort de 30% est largement utilisé comme un seuil au-delà duquel les dépenses en habitation d'un ménage peuvent limiter la capacité de ce dernier à subvenir à ses autres besoins.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

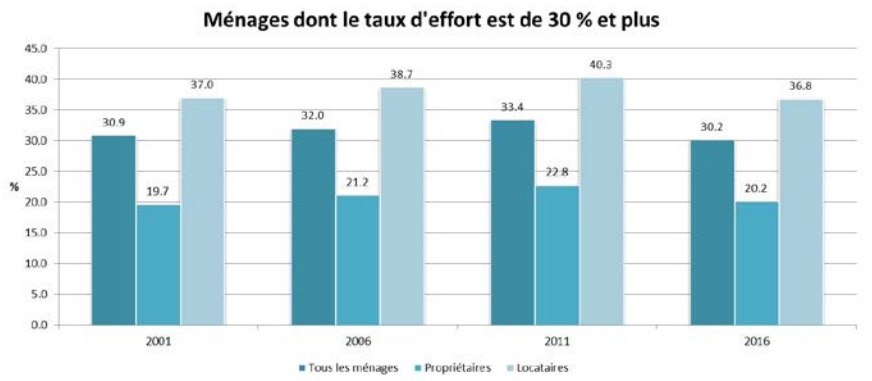

Les coûts liés à l'habitation sont l'une des principales dépenses de la plupart des ménages québécois. Après avoir connu une augmentation constante entre 2001 et 2011, la proportion de ménages dont le taux d'effort est de 30 % ou plus a légèrement diminué.

En effet, parmi l'ensemble des ménages de l'agglomération, un peu moins du tiers (30,2 %) consacrait 30 % et plus de leur revenu à se loger en 2016. Ces proportions sont moins élevées pour les ménages propriétaires que pour les ménages locataires. Ainsi, 36,8 % des locataires affichent un taux d'effort de 30 % et plus, comparativement à 20,2 % pour les propriétaires.

Il est à noter que le taux d'effort des ménages peut varier grandement d'une ville à l'autre sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la proportion de ménages présentant un taux d'effort de 30 % et plus atteint 36,8 % à Côte- Saint-Luc, alors qu'elle est de 14,7 % à Beaconsfield.

Pour plus d'informations

Statistique Canada, tableaux personnalisés (CO-1759), compilation Direction de l'habitation, SMVT, Ville de Montréal - mars 2018
Profil des ménages et des logements dans l'agglomération de Montréal, 2013
Profil des ménages et des logements : agglomération de Montréal, 2014
Enquête nationale auprès des ménages, 2011

Indicateur 3

Logements sociaux et communautaires

Description

Pour les besoins de la présente compilation, les logements sociaux et communautaires regroupent les habitations à loyer modique (HLM), les organismes à but non lucratif d'habitation (OBNL), les coopératives d'habitation, ainsi que les logements abordables de propriété publique n'étant pas des HLM. Cette dernière catégorie comprend notamment les parcs du programme d'acquisition de logements locatifs (PALL) et du programme municipal d'acquisition de maisons de chambres (PAMAC) de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM). Elle inclut aussi les logements abordables

développés depuis 2002 par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Par ailleurs, l'indicateur ne tient pas compte des unités des programmes de suppléments au loyer de l'OMHM.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

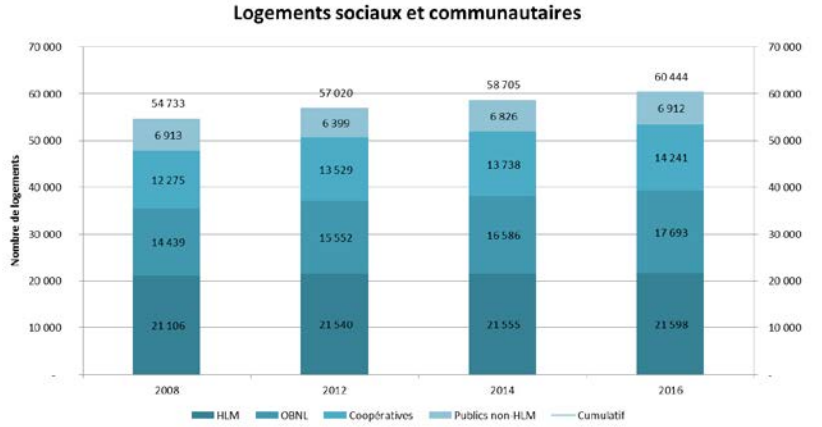

Le maintien d'une offre de logements abordables est une composante de l'équilibre social, démographique et économique d'une ville durable. Les logements sociaux et communautaires sont une composante importante de cette offre pour les ménages à revenu faible et modeste.

En 2016 :

- Il y avait 60 444 logements sociaux et communautaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dont 58 495 sur celui de la Ville de Montréal.
- Près de 36 % des logements sociaux et communautaires étaient des logements HLM. Parmi ceux-ci, on retrouvait 10 787 logements HLM pour personnes âgées (plus de 60 ans) et 9 862 à l'usage des familles et des personnes seules de moins de 60 ans.
- 29,3 % des logements sociaux et communautaires étaient des OBNL d'habitation et près du quart (23,6 %) des coopératives d'habitation.

Pour plus d'informations

Répertoire 2009 des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal
Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal, 2016
Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal, 2014
Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal, 2012

Thématique

MATIÈRES RÉSIDUELLES

À Montréal, comme dans la plupart des grandes villes nord-américaines, la gestion des matières résiduelles s'est imposée comme un enjeu environnemental majeur au cours des 30 dernières années. Au début des années 1980, les citoyens ne s'inquiétaient pas vraiment du sort de leurs ordures, une fois le camion passé. Rares étaient ceux qui réalisaient la menace de la surconsommation et du gaspillage sur l'environnement. Aujourd'hui, on considère les matières résiduelles non pas comme des déchets, mais comme des ressources.

Indicateur 1

Évolution des matières résiduelles générées

Description

Les matières générées représentent la quantité totale de matières résiduelles produites par les résidents de l'agglomération de Montréal : recyclables, organiques, résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

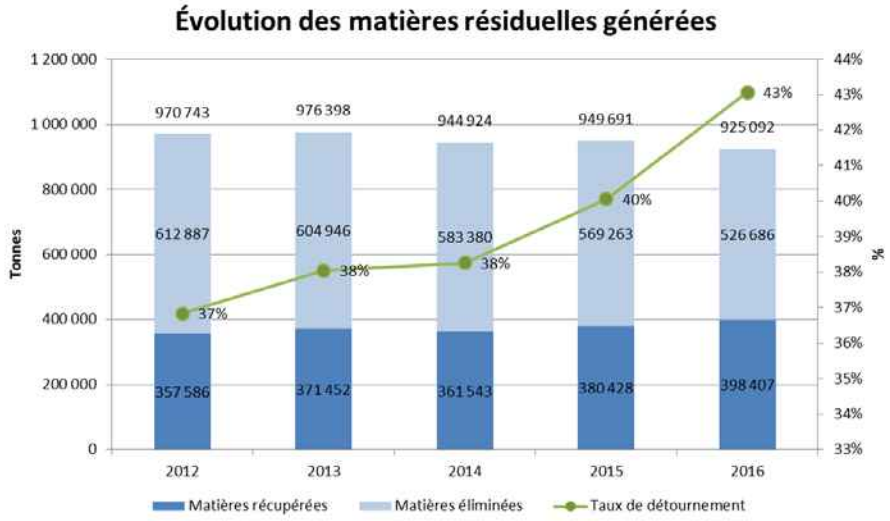

Les matières récupérées comprennent les matières recyclables, les matières organiques, les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD), les textiles et les technologies de l'information et des communications (TIC).

Les matières éliminées comprennent les ordures ménagères et, à cela s'ajoutent, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et les encombrants qui n'ont pu être récupérés.

Les matières totales générées sont constituées des matières récupérées et des matières éliminées. Ces dernières ont diminué de 4,7 % par rapport à 2012.

Le taux de détournement des matières résiduelles est le pourcentage des matières récupérées par rapport au total des matières générées sur une base annuelle. Il est en hausse constante. En 2016, le taux global de détournement des matières résiduelles était de 43 % sur le territoire de l'agglomération de Montréal. En effet, sur les 925 092 tonnes de matières générées, 398 407 tonnes ont été récupérées, soit 6 % de plus qu'en 2012.

Pour plus d'informations

Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Indicateur 2

Taux de récupération des matières

Description

Le taux de récupération des matières recyclables, des matières organiques, des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants et des résidus domestiques dangereux (RDD) exprime, pour chacune de ces matières, le rapport entre la quantité de matières récupérées et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

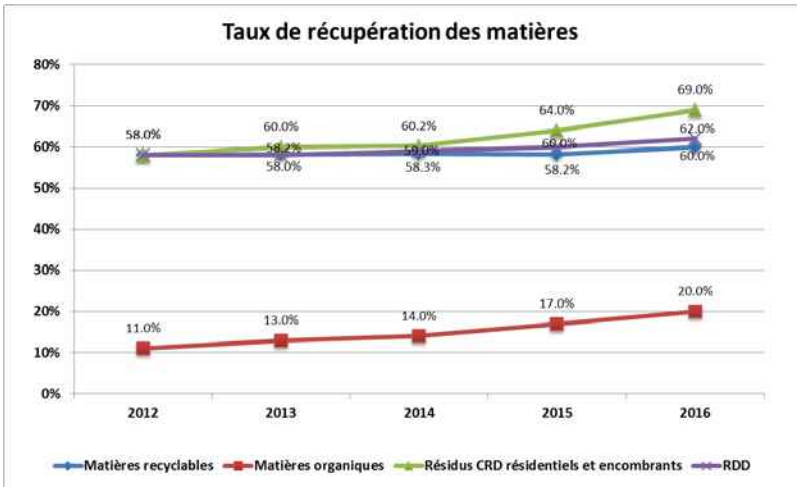

Le taux de récupération est en continuelle progression. Voici un portrait de la situation pour chacune des matières en 2016 :

- 165 324 tonnes de matières recyclables ont été détournées de l'élimination, ce qui représente une diminution de 4,5 % par rapport à 2012. En fait, les quantités récupérées sont en baisse depuis 2012. Cette diminution des quantités récupérées, une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs (les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage, la réduction de la consommation). Par ailleurs, en 2016, le taux de récupération des matières recyclables était de 60 % soit 2 % de plus qu'en 2012.
- 71 125 tonnes de matières organiques ont été détournées de l'élimination. Le taux de récupération des matières organiques était de 20 % soit 9 % de plus qu'en 2012. La *Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019* a pour objectif d'augmenter les quantités de matières recueillies à l'ensemble des immeubles de 8 logements et moins de la Ville de Montréal d'ici 2019 : en 2017, le service de collecte des matières organiques desservait 409 323 foyers, ce qui représente 76 % des immeubles de 8 logements et moins (537 734 foyers).
- 156 574 tonnes de résidus de construction, de rénovation, de démolition (CRD) résidentiels et d'encombrants ont été détournées de l'élimination, ce qui représente une augmentation de 11,5 % par rapport à 2012. Les résidus de construction résidentiels et les encombrants font l'objet de différents modes de récupération. Selon les arrondissements ou les villes liées, ils sont collectés en bordure de rue à des fréquences différentes ou à la suite d'appels des résidents. Le taux de récupération des CRD résidentiels et d'encombrants était de 69 % en 2016 soit une augmentation de 11 % par rapport à 2012).
- 3 441 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été détournées de l'élimination, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à 2012. Il est à noter que 79 % des résidus domestiques dangereux récupérés provenaient des écocentres qui jouent ici un rôle important. Le taux de récupération de RDD était de 62 % en 2016 soit 4 % de plus qu'en 2012.

Objectif(s)

- Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020 (Montréal durable 2016-2020);
- Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de 8 logements et moins d'ici 2020 (Montréal durable 2016-2020);

Objectifs gouvernementaux pour 2015 (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles) :

- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Pour plus d'informations

Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Indicateur 3

Évolution de la production des matières résiduelles collectées de porte en porte

Description

La production individuelle est la quantité de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) collectées de porte en porte, répartie par année et par personne. Il est à noter que les matières recyclables et organiques collectées sont récupérées alors que les ordures ménagères sont dirigées vers les sites d'enfouissement.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

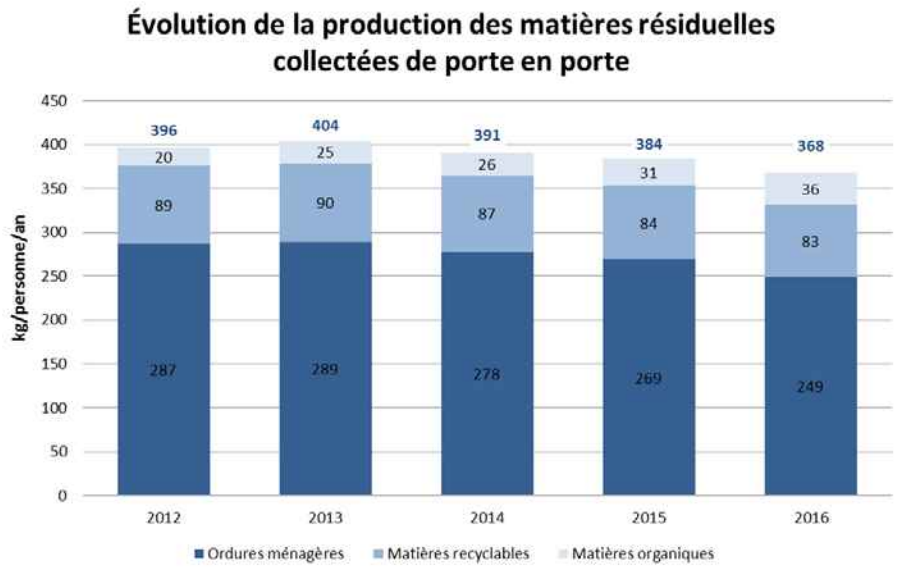

La quantité de matières collectées de porte en porte par habitant, que ces dernières soient destinées à la récupération ou à l'élimination, est en diminution pour la période 2012-2016.

La production d'ordures ménagères collectées de porte en porte est de 249 kg/personne en 2016 contre 287 kg/personne en 2012. Pour ce qui est des matières organiques, les quantités n'ont cessé d'augmenter avec l'ajout de nouveaux logements desservis par la collecte des résidus alimentaires dans l'agglomération de Montréal. La production de matières organiques collectées de porte en porte atteint 36 kg/personne en 2016 contre 20 kg/personne en 2012.

La production de matières recyclables collectées de porte en porte atteint quant à elle 83 kg/personne en 2016 contre 89 kg/personne en 2012. La diminution des quantités récupérées de matières recyclables,

une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs : les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage ou encore la réduction de la consommation.

Pour plus d'informations

Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Thématique

MOBILISATION

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connait un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal, la ville durable à laquelle tous les Montréalais aspirent.

Indicateur 1

Organisation partenaire de Montréal durable 2016-2020

Description

Une organisation partenaire est une organisation qui s'engage, aux côtés de l'administration municipale, à contribuer à la réalisation du plan Montréal durable 2016-2020. Pour ce faire, elle doit mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un impact probant sur la qualité de vie des Montréalais. Les organisations partenaires partagent ainsi, avec l'administration municipale, la responsabilité de l'atteinte des 10 cibles collectives et des 20 actions de Montréal durable 2016-2020.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

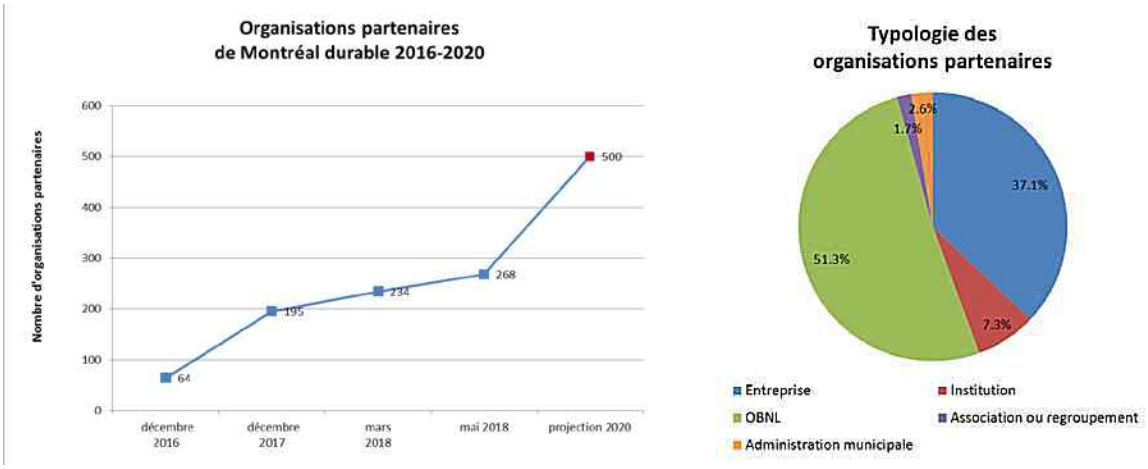

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal, la ville durable à laquelle tous les Montréalais aspirent.

Pour devenir partenaires de Montréal durable 2016-2020 et ainsi participer à l'effort collectif, les organisations montréalaises sont conviées à choisir une des 3 formes d'engagement qui suivent :

- Mettre en œuvre au moins un des 20 actions du Plan d'action des organisations partenaires.
- Participer à l'une des 4 équipes de mobilisation.
- Lancer ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme Faire Montréal.

Les organisations montréalaises sont ensuite invitées à remplir un formulaire pour officialiser leur engagement.

En mai 2018, 268 organisations étaient déjà engagées à mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un impact sur la qualité de vie des Montréalais. La Ville de Montréal a comme objectif de s'affilier à 500 partenaires d'ici 2020.

Les organisations qui s'engagent à réaliser des actions aux côtés de l'administration municipale sont de tout type bien que majoritairement des OBNL ou des entreprises. Au cours des prochaines années, la Ville de Montréal intensifie ses efforts de recrutement et souhaite cibler des organisations dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux peuvent être majeurs en regard de certains enjeux de développement durable. Concertation Montréal a obtenu un mandat désigné de la Ville de Montréal pour soutenir ces efforts de mobilisation.

Objectif(s)

- Susciter l'engagement d'au moins 500 organisations de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020)

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020
Devenir partenaire (conditions et formulaire d'engagement)
Les organisations partenaires et leurs engagements respectifs
Vitrine des réalisations des organisations partenaires 2016-2017

Indicateur 2

Projets collaboratifs en développement durable

Description

La démarche Montréal durable vise à stimuler le développement d'initiatives et de projets en matière de développement durable à Montréal. Sur la plateforme Faire Montréal, elle prend la forme de projets collaboratifs menés par la collectivité montréalaise pour faire de Montréal une ville sobre en carbone, équitable et exemplaire. Le présent indicateur renseigne sur l'évolution du nombre de projets collaboratifs inscrits sur la plateforme Faire Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

En mars 2018, **6 projets collaboratifs** étaient déposés sur la plateforme Faire Montréal et la Ville de Montréal vise le dépôt de **50 projets collaboratifs pour 2020**. La Ville de Montréal a donné un mandat désigné à Concertation Montréal pour promouvoir le dépôt de projet auprès des organisations partenaires.

Faire Montréal est un outil numérique, un lieu d'échanges entre la Ville, les citoyens et l'ensemble de la communauté montréalaise.

C'est aussi une façon concrète, pour des organisations de toutes tailles et de tous horizons, de s'engager en tant que partenaires du Plan Montréal durable 2016-2020. Les organisations montréalaises sont invitées à utiliser la plateforme Faire Montréal en y proposant un projet répondant aux enjeux, priorités et actions de Montréal durable 2016-2020, ou encore à contribuer à un projet déjà existant.

Objectif(s)

- Stimuler la mise sur pied d'au moins 50 projets collaboratifs en développement durable (Montréal durable 2016-2020)

Pour plus d'informations

Faire Montréal
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Participation aux élections municipales

Description

Le taux de participation aux élections municipales est constitué du nombre de personnes ayant exprimé leur droit de vote lors des élections municipales par rapport au nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

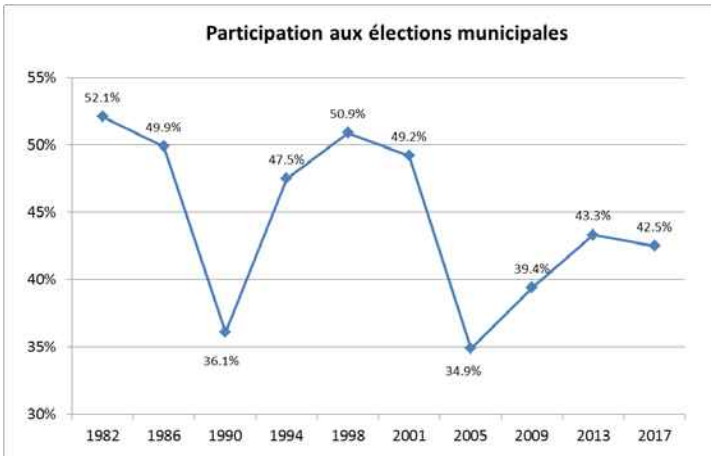

Le taux de participation aux élections municipales de la Ville de Montréal est à la hausse depuis les élections de 2005. Il est passé de 34,9 % en 2005 à un taux de 43,3 % aux élections de 2013. Le taux de participation aux dernières élections municipales, celles de 2017, affiche une légère baisse. En effet, sur 1 142 948 électeurs inscrits, il y a eu 485 365 votes exprimés soit un taux 42,5 % soit moins d'un électeur sur deux.

Outre la nouvelle mairesse de la Ville de Montréal, sept femmes ont été élues à l'une des 18 mairies d'arrondissement (39%); 22 femmes, aux 46 postes de conseillères de la Ville (48%) et 23, aux 38 postes de conseillères d'arrondissement (61%).

Au Québec, le taux de participation aux élections pour l'ensemble des municipalités était de 44,8 %. La représentation féminine totale au sein des conseils municipaux a augmenté. Ainsi, 205 femmes sont élues à un poste de maire et 2 358 à un poste de conseiller. En 2013, 190 femmes avaient été élues mairesses et 2 204, conseillères. Les femmes comptent donc maintenant pour 32,3 % des élus, une hausse de 2,4 % par rapport à 2013.

Pour plus d'informations

Élections Montréal
Les résultats des élections municipales 2017 - Portail Québec

Thématique

MOBILITÉ

Les transports, tous modes confondus, jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie et le développement d'une métropole. La Ville de Montréal agit de manière à favoriser les déplacements intermodaux et confirme sa volonté de faire du transport collectif l'un des principaux outils de mobilité durable. Elle a également comme objectif de promouvoir le transport actif et met tout en œuvre pour encourager et faciliter les déplacements des cyclistes comme des piétons.

Indicateur 1

Offre de service en transport collectif

Description

Le transport collectif offre de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques en comparaison à l'auto solo, et ce pour l'ensemble de la société. L'offre de service de la *Société de transport de Montréal* (STM) se calculait auparavant en kilomètres totaux parcourus. Depuis l'élaboration du *Plan stratégique organisationnel 2025*, elle se mesure en kilomètres commerciaux, c'est-à-dire avec clients à bord.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

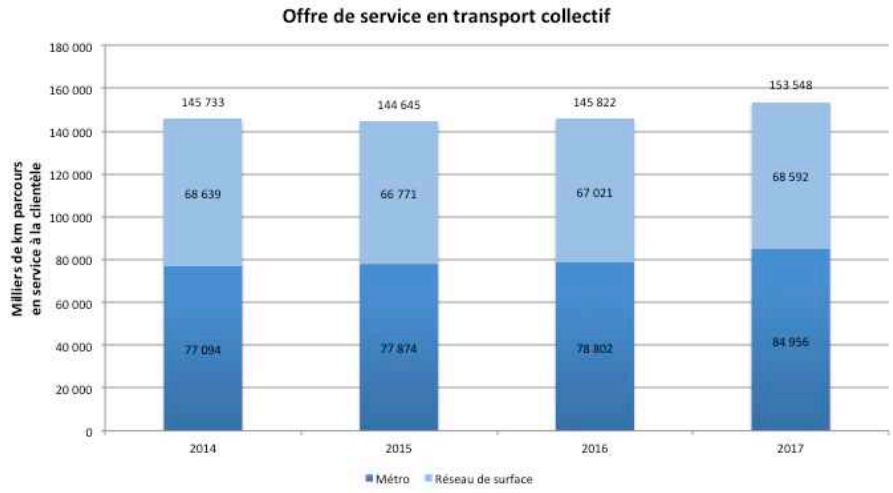

Du point de vue du développement durable, la plus grande contribution de la STM est de permettre à ses clients d'effectuer leurs déplacements autrement qu'en auto solo. À cet effet, le *Plan stratégique organisationnel 2025* prévoit un accroissement de l'offre de service globale de 20% d'ici 2025, ce qui devrait entrainer une augmentation d'achalandage de 6,5% et faire passer la part modale de la STM à 28,1%.

En 2017, l'offre du réseau de bus a progressé de 2,3 % en heures de service, ce qui a permis d'offrir 200 000 km additionnels avec clients à bord pour totaliser 68,6 millions de km. Plus de 400 voyages par jour de semaine ont été ajoutés à l'automne, en grande partie aux périodes de pointe.

En 2017, la STM a apporté plusieurs améliorations au réseau de bus :

- dans la partie est de l'île, la ligne 428 a été mise en service pour améliorer la desserte industrielle;

- la ligne 711 a été créée afin d'améliorer l'accessibilité au parc du Mont-Royal;
- les lignes 178 Pointe-Nord de L'Île-des-Soeurs, 170 Keller et 55 Saint-Laurent ont été prolongées;
- la ligne 419 Express John Abbott a été mise en service les fins de semaine durant l'été afin d'assurer une accessibilité accrue à l'Écomuseum.

Toujours entre 2016 et 2017, l'offre de service métro a progressé de 7,8 % pour atteindre 85,5 millions de km, un record. L'année 2017 a connu plusieurs ajouts à l'offre de service métro dont :

- l'amélioration des fréquences avant et après les heures de pointe du matin et de l'après-midi pour les périodes de janvier à juin et de septembre à décembre;
- le prolongement du service aux 5 minutes en soirée jusqu'à 22h30 sur les lignes verte et orange;
- le prolongement du service aux 5 minutes en soirée jusqu'à 22h30 de mars à juin et de septembre à décembre, et le prolongement des heures de service de 30 minutes en semaine et le dimanche, et de 60 minutes le samedi sur la ligne bleue;
- l'ajout, en juin, de trois voitures aux trains de la ligne jaune en tout temps;
- l'harmonisation des intervalles et heures de passage de la ligne verte avec la ligne orange à la station Berri-UQAM.

Objectif(s)

- Augmenter de 20 % l'offre de service globale d'ici 2025, soit une hausse annuelle moyenne de 2 % (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- Faire passer l'offre métro de 77,9 millions de kilomètres en 2015, à 91,4 M km en 2020 puis à 99,1 M km en 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- Faire passer l'offre bus de 66,8 millions de kilomètres en 2015, à 71,2 M km en 2020 puis à 74,8 M km en 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 2

Achalandage du transport collectif

Description

L'achalandage du transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM) est représenté en millions de déplacements par année. L'indicateur illustre l'évolution de l'achalandage total sur le réseau de la STM.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

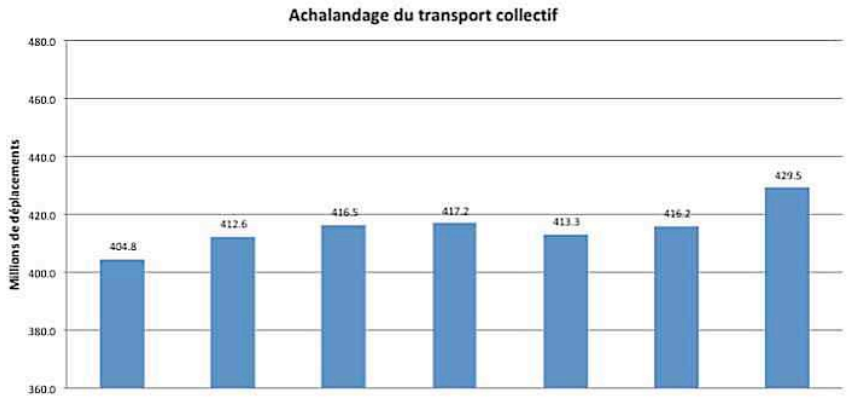

Les clients de la STM ont réalisé 429,5 millions de déplacements au cours de l'année 2017, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2016. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011. Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation de l'offre de service métro et bus ainsi que l'arrivée de 22 trains AZUR;
- le contexte économique très favorable et la croissance du nombre de personnes en emploi;
- les festivités et le rayonnement du 375e de Montréal;
- les chantiers routiers et les mesures prises pour encourager les automobilistes à utiliser le transport collectif.

Objectif(s)

- Atteindre un achalandage annuel de 422,8 millions de déplacements en 2020 et de 440 millions en 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 3

Achalandage en transport adapté

Description

L'achalandage du transport adapté (TA) porte à porte de la Société de transport de Montréal (STM) est exprimé en millions de déplacements par année. Le transport adapté de la STM permet aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'effectuer leurs déplacements sur le territoire montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

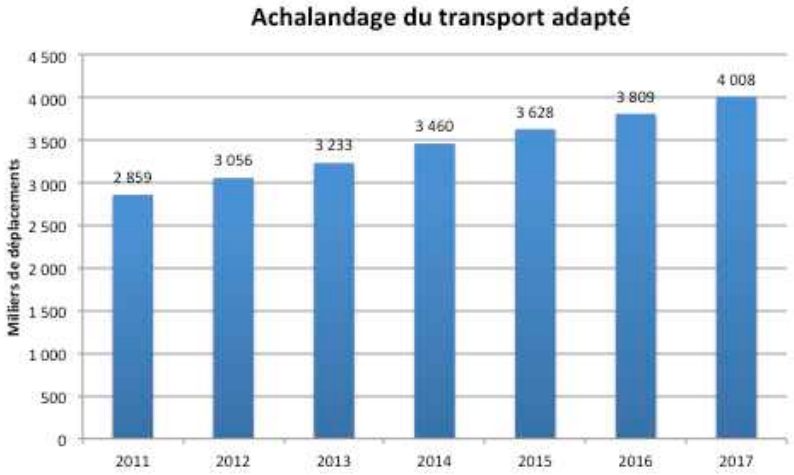

En 2017, 31 640 clients ont effectué des déplacements en transport adapté (TA) sur l'île de Montréal et en périphérie. Au cours des dix dernières années, les déplacements en TA ont connu une croissance marquée et continue, passant de 2,3 millions de déplacements en 2008 à plus de 4 millions en 2017, un niveau record.

Pour mesurer sa performance à livrer l'offre de service de TA prévue, la STM utilise le taux d'acceptation des demandes de déplacement. En 2017, malgré une croissance de 5,2 % de la demande par rapport à 2016, le taux d'acceptation des demandes de déplacement s'est maintenu à 100 %.

Une partie de l'offre de service promise au client est livrée par 13 intermédiaires de taxi. De concert avec l'industrie du taxi, la STM dirige un *Comité d'amélioration de la performance du transport adapté* (CAPTA). À partir de données (évaluation de la qualité par des clients mystères, mesures de la ponctualité à l'aide de données GPS et des retards déclarés par les clients, fiabilité, plaintes, etc.), ce comité répartit entre les

13 partenaires les volumes de déplacements prévus au contrat et la croissance anticipée. Cette répartition se fait en fonction de la performance du service mesurée pour chacun des partenaires sélectionnés.

L'amélioration continue des processus a permis en 2017 d'optimiser de façon importante l'admission des clients, le service de réservation, la planification et la livraison du service. Ainsi, le service livré répond davantage au besoin. Le client est à même de le constater lors de l'admission, de la réservation ou des déplacements.

Il est à noter que 30 % de la clientèle sondée admise au TA affirme utiliser également le réseau régulier. Lors de l'accueil des nouveaux clients du TA, la STM souhaite également mieux les guider dans l'utilisation du réseau régulier, leur offrant davantage de possibilités.

Objectif(s)

- Maintenir un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100% jusqu'à 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 4

Mesures préférentielles pour bus

Description

Les mesures préférentielles pour bus (MPB) informent quant à l'augmentation du nombre de kilomètres (km) de voies de mesures préférentielles qui ont été aménagées sur le territoire. Les MPB regroupent l'ensemble des mesures qui facilitent la circulation des bus, notamment les voies réservées et les feux prioritaires.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

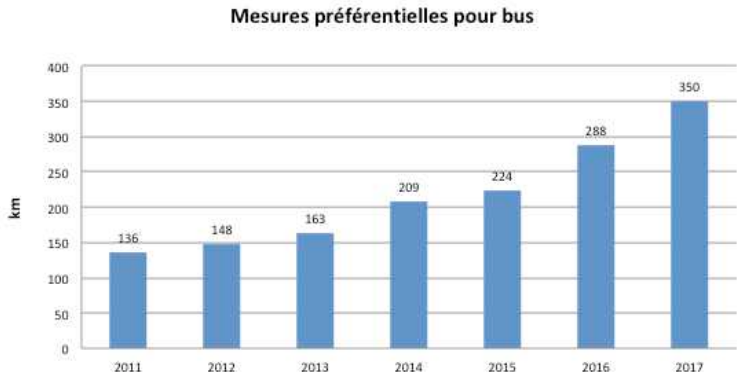

La Société de transport de Montréal (STM) mise sur l'implantation de MPB pour améliorer le service sur le réseau de surface et l'expérience client. Rappelons que les MPB permettent à faible cout une réduction des temps de parcours de 10 à 20 %, ainsi qu'une diminution des émissions atmosphériques des bus sur les axes où elles sont implantées. Elles rendent le bus encore plus concurrentiel par rapport à l'automobile, favorisant le transfert modal de l'auto solo vers le transport collectif.

En 2017, le réseau de MPB utilisé par la STM est passé de 287,5 à 350,1 km, soit une hausse de 62,6 km par rapport à 2016. Malgré une bonne cadence d'implantation, la STM n'a pu atteindre la cible de 375 kilomètres en 2017. Cette cible sera atteinte au cours de 2018 en poursuivant le travail collaboratif avec ses partenaires municipaux et gouvernementaux.

La STM peut par ailleurs se targuer d'avoir un des plus vastes réseaux de mesures préférentielles au monde!

Objectif(s)

- Dépasser les 375 km de voies réservées en 2018 (Plan stratégique organisationnel 2025 / STM – Rapport annuel 2017, STM).

Pour plus d'informations
Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 5

Voies cyclables

Description

Cet indicateur renseigne quant au nombre de kilomètres (km) de voies cyclables aménagées sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les voies cyclables incluent les pistes cyclables, les bandes cyclables, les chaussées désignées et les sentiers polyvalents.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

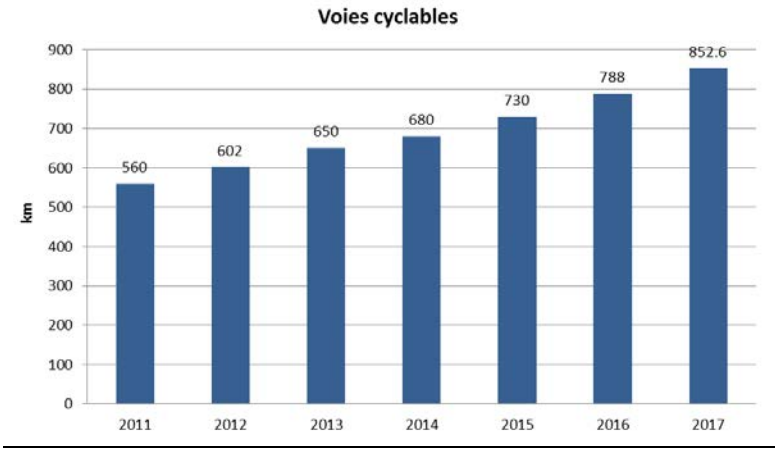

Aujourd'hui, le vélo est plus populaire que jamais à Montréal. On y dénombre désormais plus d'un million de cyclistes. À la fin 2017, le réseau cyclable s'étendra sur près de 850 kilomètres dont plus de la moitié est accessible durant la période hivernale. La popularité du BIXI contribue certainement à cet engouement. Avec ses 6 200 vélos et ses 540 stations, ce système de vélo en libre-service a servi à plus de 4 millions de déplacements en 2016, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à 2015.

Montréal figure parmi les villes en Amérique du Nord où le vélo a la plus grande part modale pour les déplacements.

Le réseau cyclable montréalais comptait près de 852,6 km à la fin de 2017. Il se compose de pistes en site propre (36 %), de bandes cyclables (29 %), de chaussées désignées (24 %) et de pistes sur rue (11 %). Si les cyclistes circulent sur toutes les voies de circulation à Montréal, près de 60 % d'entre eux préfèrent effectuer leurs déplacements sur les voies cyclables. C'est ce qui explique la popularité de certains grands axes cyclables comme la piste Berri qui a enregistré près d'un million de passages en 2016.

Le plan-cadre vélo prévoit le déploiement du réseau cyclable montréalais misant sur une plus grande connectivité, un meilleur accès aux pôles d'activités et plus de complémentarité avec le transport collectif.

Objectif(s)

- Ajouter 270 kilomètres au réseau de voies cyclables d'ici 2020 par rapport à 2015 (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal, ville cyclable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 6

Rues piétonnes et partagées

Description

Cet indicateur fait état du nombre de rues piétonnes (temporaires ou permanentes) ou partagées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

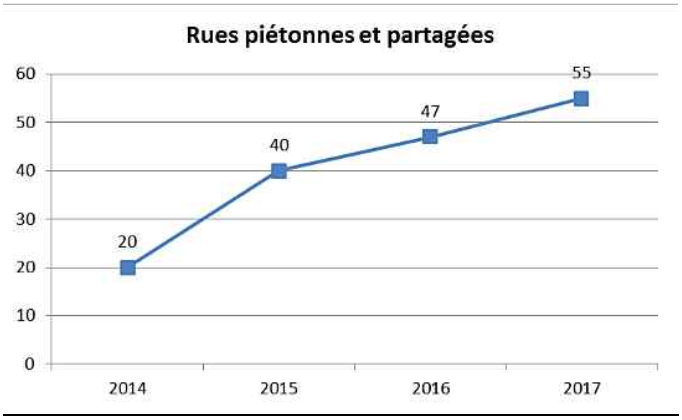

Montréal est une ville vibrante où il fait bon marcher et profiter des lieux publics! En misant sur l'énorme potentiel que représentent les rues locales, Montréal souhaite soutenir la création de nouveaux espaces publics de proximité. C'est pourquoi la Ville de Montréal a mis en place un programme pour soutenir les arrondissements dans la mise en œuvre de projets de piétonnisation de rues dont les concepts variés pourront répondre aux besoins des résidents des différents quartiers. L'approche privilégie la mise en place de mesures temporaires lors de la première année des projets, ce qui permettra d'évaluer l'utilisation des nouveaux aménagements ainsi que le niveau de satisfaction des citoyens en vue de la transformation pérenne de la rue.

Depuis 2015, 15 rues ont été ou sont en voie d'être aménagées dans le cadre du *Programme de rues piétonnes et partagées*. Ces nouveaux projets s'ajoutent à plus de 40 rues piétonnes saisonnières, temporaires ou permanentes déjà existantes en 2015. De superficies variées, allant du tronçon de rue à la zone piétonne, l'ensemble des initiatives montréalaises couvre plus de 8,3 km.

Il est à noter qu'en 2018, trois nouveaux projets de piétonnisation de rues ont été retenus dans le cadre de ce programme :

- Rue Gilford entre Saint-Denis et Rivard
- Place Masson entre la 5e et la 6e Avenue
- Rue Decelles entre Décarie et Sainte-Croix

Objectif(s)

- Implanter 20 nouvelles rues piétonnes ou partagées entre 2015 et 2020, dont 10 de manière permanente (Montréal durable 2016-2020).
- Accroître progressivement la superficie de l'espace public dédié aux piétons pour susciter l'envie de marcher (Programme de rues piétonnes et partagées).
- Transformer les rues en espaces publics et en lieux de rencontre animés reflétant l'identité des quartiers pour en stimuler la vitalité (Programme de rues piétonnes et partagées).

Pour plus d'informations

Découvrez les rues piétonnes et partagées
Cadre de référence du Programme de rues piétonnes et partagées – Édition 2018
Montréal durable 2016-2020

Thématique

QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air fait l'objet de préoccupations depuis plusieurs années et apparait aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. C'est pourquoi la Ville de Montréal en fait un suivi rigoureux grâce au Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA). Il est ainsi possible, pour les résidents, de s'informer de l'état de la qualité de l'air sur le territoire montréalais, en consultant le site du RSQA (rsqa.qc.ca) qui diffuse les résultats d'heure en heure.

Indicateur 1

Jours de mauvaise qualité de l'air

Description

Selon les critères établis, dès que les concentrations de particules fines sont supérieures à 35 µg/m^3 pendant au moins trois heures pour une station, la journée est considérée comme un jour de mauvaise qualité de l'air. Pour qu'un jour de mauvaise qualité de l'air soit caractérisé comme un jour de smog, les concentrations de $PM_{2,5}$ supérieures à 35 µg/m^3 doivent être mesurées pendant au moins 3 heures sur plus de 75 % du territoire de l'agglomération montréalaise. En général, lors d'un jour de smog, les concentrations de particules fines demeurent élevées pendant 24 heures et parfois plus longtemps.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

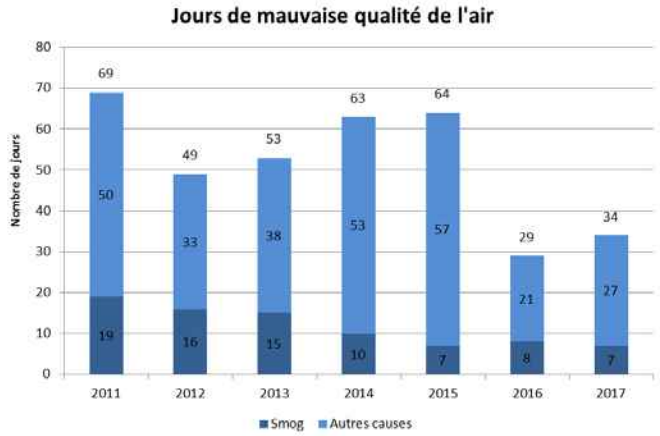

En 2017, 34 jours de mauvaise qualité de l'air, dont 7 jours de smog, ont été enregistrés sur le territoire montréalais. Les particules fines sont responsables de tous les jours de mauvaise qualité de l'air. Quant aux jours de smog, ils ont été observés durant les mois de janvier, février, mars et décembre. D'ailleurs, tous les jours de mauvaise qualité de l'air sont survenus en automne et en hiver.

Les résultats obtenus depuis 2011 démontrent que le nombre de jours de mauvaise qualité de l'air est à la baisse. Il faut toutefois être prudent, car ces résultats sont influencés par les conditions météorologiques. En effet, les vents et les précipitations favorisent la dispersion des polluants et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour plus d'informations

Qualité de l'air à Montréal : bilan environnemental 2017

Indicateur 2

Concentrations de particules fines dans l'air ambiant

Description

Les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) ont été élaborées pour les particules fines ($PM_{2,5}$), l'ozone (O_3) et le dioxyde de soufre (SO_2). En décembre 2017, de nouvelles normes ont été ajoutées pour le dioxyde d'azote (NO_2). Ces normes sont au cœur du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) mis de l'avant par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. Les données de l'agglomération sont ici présentées en microgrammes par mètre cube (µg/m^3).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

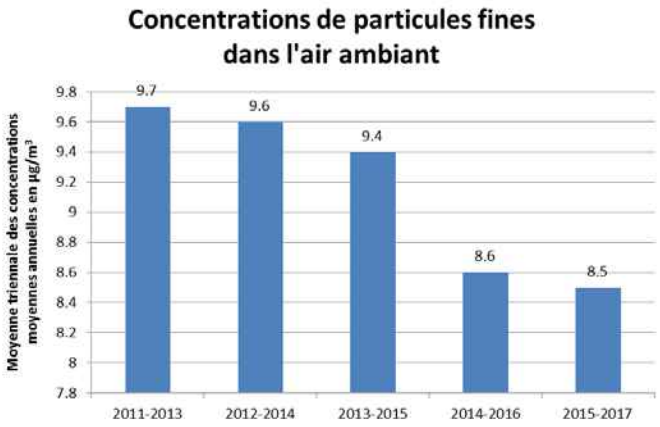

L'analyse des résultats obtenus pour les particules fines depuis 2011-2013 démontre que la moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles est à la baisse sur le territoire montréalais. De plus, depuis la période 2014-2016, les résultats demeurent sous la norme canadienne de l'air ambiant (NCQAA) qui est de 8,8 µg/m^3 : une bonne nouvelle pour les citoyens préoccupés par les impacts de la pollution atmosphérique sur leur santé.

L'adoption de mesures réglementaires concernant le chauffage au bois de même que la mise en œuvre d'un plan de transport qui mise sur l'électrification des transports ainsi que les transports actif et collectif, contribuent à la réduction à la source des polluants et à l'amélioration de la qualité de l'air. D'autres actions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années afin de maintenir la tendance à la baisse des émissions de polluants observables et de poursuivre, voire intensifier, les efforts en vue d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

Objectif(s)

- Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (8,8 µg/m^3) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles (NCQAA / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Qualité de l'air à Montréal : bilan environnemental 2017
Montréal durable 2016-2020

Thématique

SÉCURITÉ

Le sentiment de sécurité est un élément fondamental à la qualité de vie des citoyens d'une grande métropole. C'est pourquoi la sécurité publique est au cœur des préoccupations de Montréal. Avec un bilan de sécurité routière positif en comparaison à d'autres grandes villes du monde, Montréal choisit de pousser encore plus loin la priorité accordée à la vie humaine en ouvrant la voie à la stratégie routière Vision Zéro sur son territoire. Une Vision Zéro compromis. Une Vision Zéro décès et blessé grave. La Ville de Montréal met aussi en place certaines mesures pour réduire le nombre de délits et infractions afin d'améliorer la sécurité sur son territoire.

Indicateur 1

Délits et infractions au Code criminel

Description

Les délits et infractions au Code criminel sont classés selon le type de crime (crimes contre la propriété, crimes contre la personne et autres infractions au Code criminel) et répartis par tranche de 100 000 habitants. La population retenue pour cet exercice est celle de l'agglomération de Montréal telle qu'estimée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

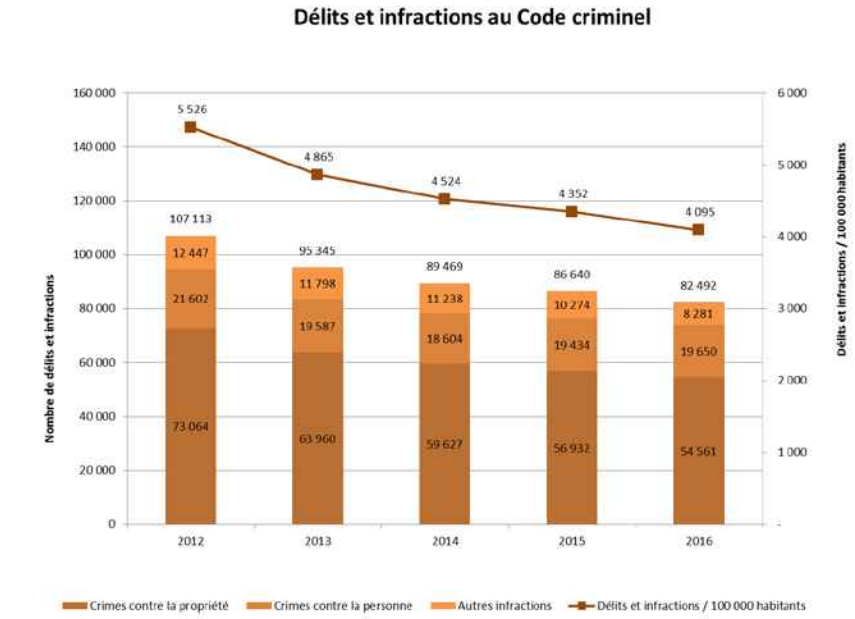

Au total, 82 492 délits et infractions au *Code criminel* ont été enregistrés en 2016, ce qui représente une diminution de près de 23 % depuis 2012, et ce, malgré une hausse de la population de 4 %. Toujours par rapport à 2012, le nombre de crimes contre la propriété a diminué de 25 % et le nombre de crimes contre la personne de 10 % sur le territoire de l'agglomération.

Le nombre total de délits et d'infractions au Code criminel par tranche de 100 000 habitants est quant à lui en baisse de 26 % en 2016 par rapport à 2012.

Pour plus d'informations

Rapports annuels du Service de police de la Ville de Montréal

Indicateur 2

Bilan routier piétons et bilan routier cyclistes

Description

Le bilan routier piétons et le bilan routier cyclistes présentent les statistiques concernant le nombre de collisions impliquant des piétons ou des cyclistes sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces statistiques précisent le nombre de blessés légers, de blessés graves et de décès, et ce, annuellement.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

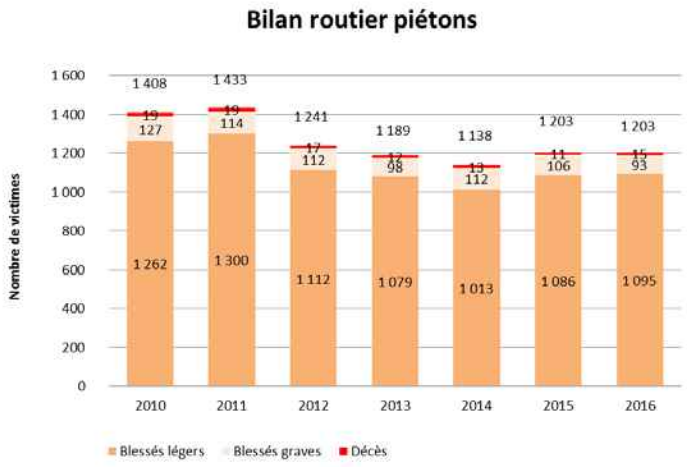

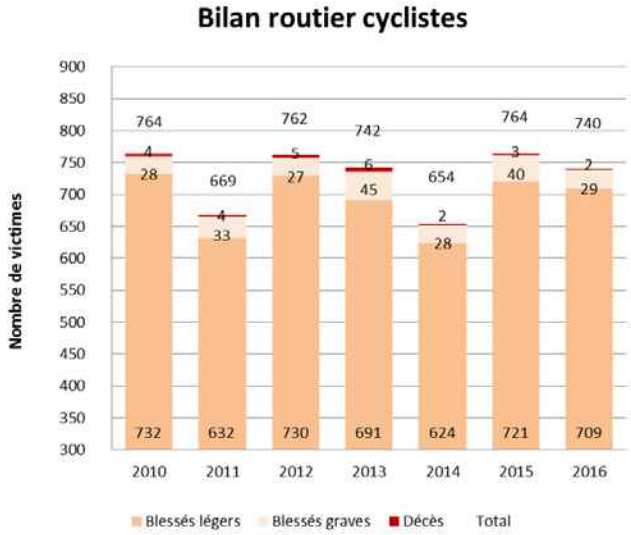

Au total, 1 203 piétons ont été victimes d'une collision en 2016. Parmi ces victimes, on dénombre 15 décès, 93 blessés graves et 1 095 blessés légers. Toujours en 2016, 740 cyclistes ont été victimes d'une collision. Parmi elles, on dénombre 2 décès, 29 blessés graves et 709 blessés légers.

Des campagnes de sécurité concertées et des opérations policières ciblées sont régulièrement menées par le *Service de police de la Ville de Montréal* (SPVM) et par la Ville de Montréal sur divers thèmes touchant tous les usagers du réseau routier. Le SPVM priorise depuis quelques années le respect de la signalisation aux intersections, des limites de vitesse et du *Code de la sécurité routière* par les piétons et les cyclistes.

En matière de sécurité routière, la Ville de Montréal a adopté une stratégie « *Vision zéro* », un mouvement d'envergure mondiale. *Vision Zéro* suggère d'agir sur l'ensemble des composantes du système de circulation routière pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers de tous les âges et de toutes les conditions. La planification, la conception et la gestion des infrastructures, les dispositions règlementaires, les outils de surveillance et de contrôle, les innovations technologiques, l'éducation, la sensibilisation… autant de dimensions qu'il faut prendre en considération et qui réclament l'attention de toutes les parties concernées. *Vision Zéro* appelle donc une intervention multidisciplinaire et un partage des responsabilités.

De plus, avec le plan *Montréal, ville cyclable*, la Ville de Montréal entend améliorer la sécurité et le confort des cyclistes par des aménagements mieux adaptés à leurs besoins et poursuivre les travaux de sécurisation des intersections.

Objectif(s)

- Vision Zéro décès et blessé grave dans les rues de Montréal (Vision Zéro)

Pour plus d'informations

Rapports annuels du Service de police de la Ville de Montréal
Vision Zéro
Montréal, ville cyclable _ Plan-cadre vélo : sécurité, efficience, audace

FAITS SAILLANTS

Prenez ici connaissance des dernières réalisations de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et de ses partenaires en matière de développement durable…

Montréal, une des 100 villes les plus vertes :
97 % de l'énergie qui y est consommée est renouvelable
https://www.bloomberg.com/graphics/2018-renewable-cities/

Montréal, parmi les 10 villes au monde où il y a le plus d'arbres
http://senseable.mit.edu/treepedia

Montréal, dans le top 10 des meilleures villes étudiantes au monde
https://www.topuniversities.com/best-student-cities

Une première canadienne, Montréal obtient une certification SITES pour le projet Bonaventure
http://ville.montreal.qc.ca/375/legs/projet-bonaventure

Montréal classée 13e
Global Financial Centres Index (23e édition)
http://www.longfinance.net/images/gfci/GFCI_23.pdf

Le site Outremont et ses abords : un projet phare en développement durable
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,142451835&_dad=portal&_schema=PORTAL

Le parc Frédéric-Back, une métamorphose unique
https://ville.montreal.qc.ca/parcfredericback/

Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées : gagnant ex æquo - prix des collectivités durables 2018 de la FCM
https://fcm.ca/accueil/prix/prix-des-collectivités-durables/lauréats-2018--études-de-cas/transports-colauréat-2-2018.htm

La Sainte-Catherine évolue
https://www.realisonsmtl.ca/saintecath?utm_source=google&utm_medium=serp&utm_content=txt&utm_campaign=PUBinteractive-Ste-Catherine-2018

BIXI amorce sa 10e saison et célèbre 10 ans de vélo-partage!
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=29877

Congrès mondial ICLEI 2018
https://worldcongress2018.iclei.org/?lang=fr

Banc d'essai en phytoremédiation
http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/rivi%C3%A8re-des-prairies%E2%80%93pointe-aux-trembles-%E2%80%93-banc-dessai-en-phytorem%C3%A9diation

Rapport de la Commission sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de DD
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142561901&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les citoyens de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal imaginent l'aménagement du terrain du 962 Mont-Royal Est
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,142880137&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les arbres sculptés du bout de l'île – projet nommé du Gala 2018
Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles
http://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/actualites/1045261/des-arbres-malades-sculptes-en-oeuvres-dart/

Corridor vert des Cinq Écoles – projet nommé du Gala 2018
Arrondissement Montréal-Nord
http://www.biopolis.ca/projects/corridor-vert-des-cinq-ecoles/

L'arrondissement Verdun soutient Le Grand Potager
http://www.grandpotager.com/

Verdissez votre trottoir!
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,142830326&_dad=portal&_schema=PORTAL

La maison du citoyen : accessible et au service des citoyens – projet nommé du Gala 2017
Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/1/89358930.PDF

L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles récipiendaire de l'Attestation Stationnement écoresponsable
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7697,84141570&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=29495&ret=/pls/portal/url/page/arrond_rdp_fr/rep_annonces/rep_communiques/coll_communiques

Le parc de la Marina d'escale de l'arrondissement Lachine
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8117,143020575&_dad=portal&_schema=PORTAL

L'arboretum du Boisé des aïeux de l'arrondissement Saint-Léonard
http://www.ecoquartiersaintleonard.org/wp-content/uploads/2016/05/Guide-avec-activit%C3%A9s_VF.pdf

Valorisation du bois de frêne dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie – projet lauréat du Gala 2017
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,142694104&_dad=portal&_schema=PORTAL

Inauguration du Complexe sportif de l'arrondissement Saint-Laurent
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7937,87275570&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=17569&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/arrond_sla_fr/rep_annonces/rep_actualites/coll_actualites

L'arrondissement Le Sud-Ouest développe et soutien des projets d'agriculture urbaine
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,143026687&_dad=portal&_schema=PORTAL

Plus de 2 000 arbres plantés entre 2015 et 2017
Arrondissement LaSalle
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_LSL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ANN-VERDISSEMENT_0.PDF

Pavillon d'accueil du Parcours Gouin – Projet lauréat du Gala 2018
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7957,142360795&_dad=portal&_schema=PORTAL

Vitrine des réalisations des organisations partenaires
Montréal durable 2016-2020
Hyperlien à venir

Équipe de mobilisation
Montréal, prospère et responsable
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/prospere_texte_web_v5.pdf

Équipe de mobilisation
Montréal, ville verte
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/villeverte_texteweb_v5.pdf

Équipe de mobilisation
Montréal, sobre en carbone
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/sobreencarbone_texteweb_v5.pdf

Équipe de mobilisation
Montréal, des quartiers où il fait bon vivre
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/quartiers_texteweb_v5.pdf

CONTRIBUTION DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020 AUX 17 ODD

Montréal durable
2016-2020

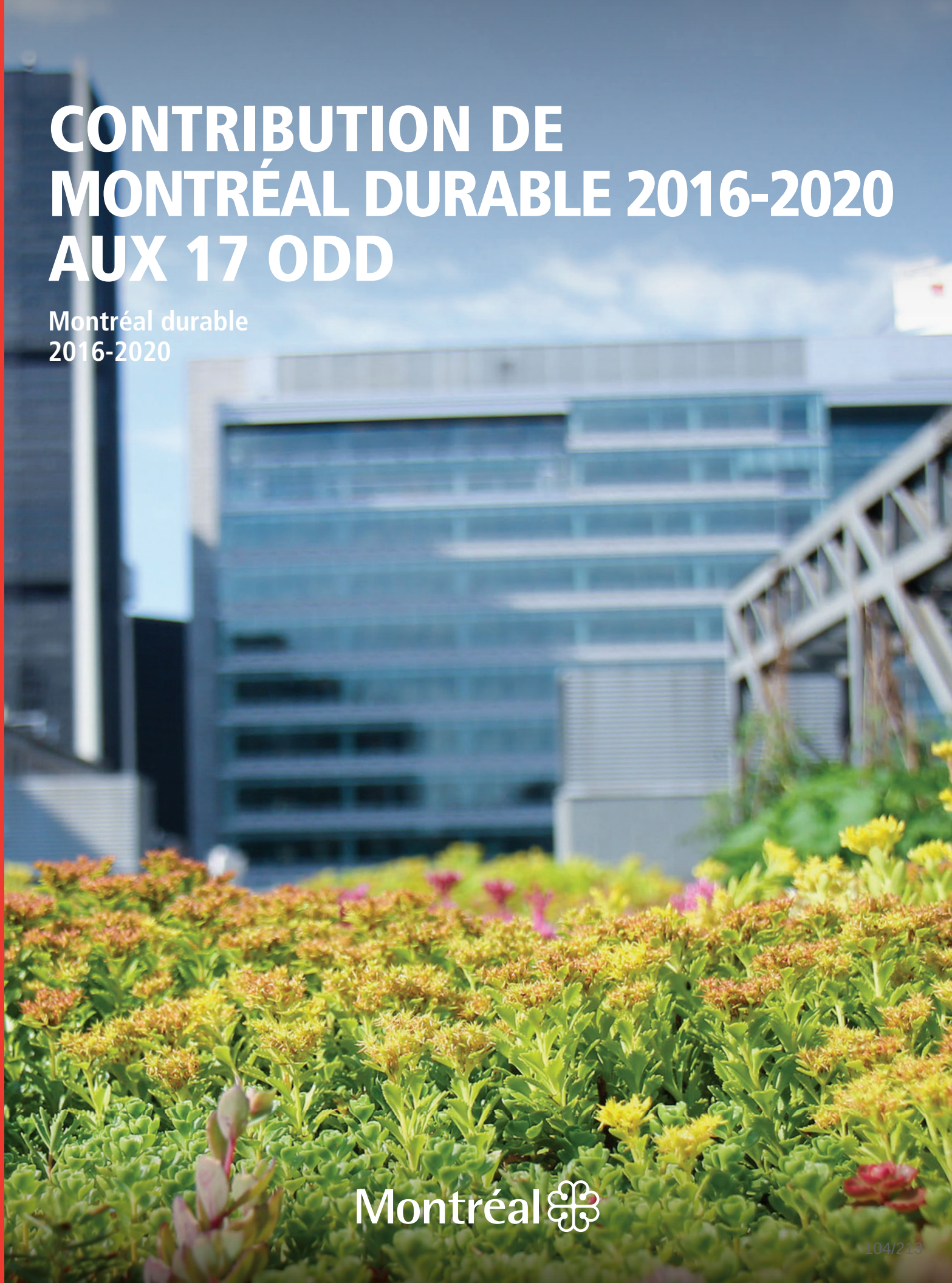

Montréal

CONTRIBUTION DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020 AUX 17 ODD

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que les États membres de l'ONU et le Canada ont adopté en septembre 2015. La mise en œuvre des ODD fait appel à l'engagement et à la contribution active des gouvernements comme de l'ensemble de la société civile.

La Ville de Montréal, avec l'adoption de *Montréal durable 2016-2020* en juin 2016, contribue à la progression de ces 17 objectifs en fixant 10 cibles collectives, de même que 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par l'administration municipale et 20 autres à être réalisées par les organisations montréalaises qui souhaitent s'engager et joindre le mouvement.

LÉGENDE

10 CIBLES COLLECTIVES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTION EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
1 Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050			■				■		■		■	■	■	■	■		■
2 Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (8,8 µg/m³) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles			■				■		■		■	■	■	■	■		■
3 Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021			■						■		■	■	■				■
4 Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 (1,97 GJ/m²) dans les bâtiments des secteurs commercial et institutionnel							■		■		■	■	■				■
5 Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010			■			■	■		■		■	■	■	■	■		■
6 Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025			■			■			■		■		■	■	■		■
7 Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire			■			■			■		■		■	■	■		■
8 Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020									■		■	■	■				■
9 Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020						■			■		■	■	■	■	■		■
10 Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025			■							■	■						■

PLAN D'ACTION

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADMINISTRATION MUNICIPALE	ORGANISATIONS PARTENAIRES	CONTRIBUTION DES ACTIONS DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020 AUX 17 ODD
PRIORITÉ 1 _ RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES		
Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Électrifier et optimiser les transports montréalais	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
PRIORITÉ 2 _ VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES		
Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Exercer une gestion écologique des terrains	
Accroître le verdissement du cadre bâti	Aménager des aires de stationnement durables	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réduire et valoriser les matières résiduelles	Réduire et valoriser les matières résiduelles	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet	
Optimiser la gestion de l'eau	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Décontaminer les sols		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
PRIORITÉ 3 _ ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES, À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ		
Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Préserver le patrimoine et promouvoir la culture	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Soutenir le développement de la culture locale	
Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures	Rendre les bâtiments accessibles universellement	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers	Encourager la pratique de l'activité physique	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine	
	Lutter contre le gaspillage	
Poursuivre le développement de quartiers viables		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
PRIORITÉ 4 _ FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE		
« Verdir » l'économie	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	
S'approvisionner de façon responsable	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Désinvestir dans les énergies fossiles	Désinvestir dans les énergies fossiles	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
MOBILISATION		
Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Rayonner ici et à l'échelle internationale		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

PROFIL DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Montréal durable
2016-2020

Montréal

MISE EN CONTEXTE

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal la ville durable à laquelle tous les Montréalais et Montréalaises aspirent.

Pour participer à cet effort collectif, les organisations montréalaises sont invitées à devenir partenaires de *Montréal durable 2016-2020*, le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Être une organisation partenaire de *Montréal durable 2016-2020*, c'est :

- mettre en œuvre au moins une des 20 actions du *Plan d'action des organisations partenaires* ;
- participer à l'une des 4 équipes de mobilisation ;
- lancer ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme *Faire Montréal*.

Les organisations montréalaises doivent officialiser leur engagement et préciser la nature de leur contribution en remplissant un formulaire accessible sur le site Web du Bureau du développement durable de la Ville de Montréal.

Le présent document dresse le profil des organisations partenaires de *Montréal durable 2016-2020*, et ce, en date du 7 mai 2018. Il témoigne des efforts consentis par les organisations partenaires de même que des inévitables défis liés à la mobilisation.

QUELQUES CHIFFRES…

268

Nombre d'organisations partenaires de *Montréal durable 2016-2020* (mai 2018)

500

Nombre d'organisations que la Ville de Montréal a comme objectif de mobiliser d'ici 2020

54 %

Pourcentage de l'objectif de mobilisation de la Ville de Montréal qui a été atteint en mai 2018

51,1 %

Pourcentage d'organisations partenaires qui sont des OBNL

4

équipes de mobilisation

Qui concentrent leurs efforts autour d'objectifs communs

Action 7

« Réduire et valoriser les matières résiduelles » : l'action la plus populaire auprès des organisations partenaires

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

En mai 2018, 268 organisations s'étaient déjà engagées à mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un impact sur la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises. La Ville de Montréal ayant comme objectif de s'affilier à 500 partenaires d'ici 2020 avait donc atteint 54 % de son objectif.

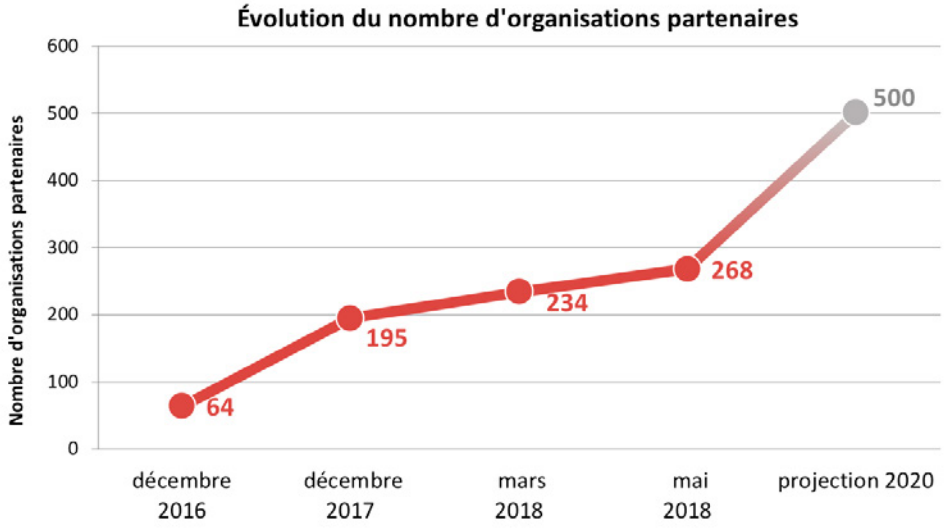

PROFIL DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les organisations qui s'engagent à réaliser des actions aux côtés de l'administration municipale sont de tout type bien que majoritairement des organismes à but non lucratif (51,1 %).

Au cours des prochains mois, la Ville de Montréal souhaite intensifier ses efforts de recrutement et cibler des organisations dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux peuvent être majeurs en regard de certains enjeux de développement durable. Pour soutenir ces efforts de mobilisation, la Ville de Montréal a donné un mandat délégué à *Concertation Montréal*.

Bien que 73 % des organisations partenaires comptent moins de 50 employés, la démarche montréalaise mobilise autant les petites, les moyennes que les grandes organisations.

Soulignons que les 268 organisations partenaires emploient, ensemble, plus de 288 600 individus. Dans la mesure où ces organisations diffusent leurs engagements envers *Montréal durable 2016-2020* à l'interne, elles représentent un important potentiel de sensibilisation et de mobilisation en matière de développement durable.

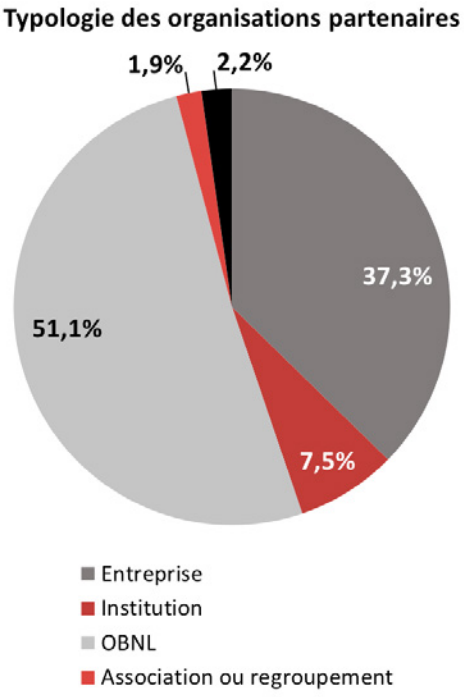

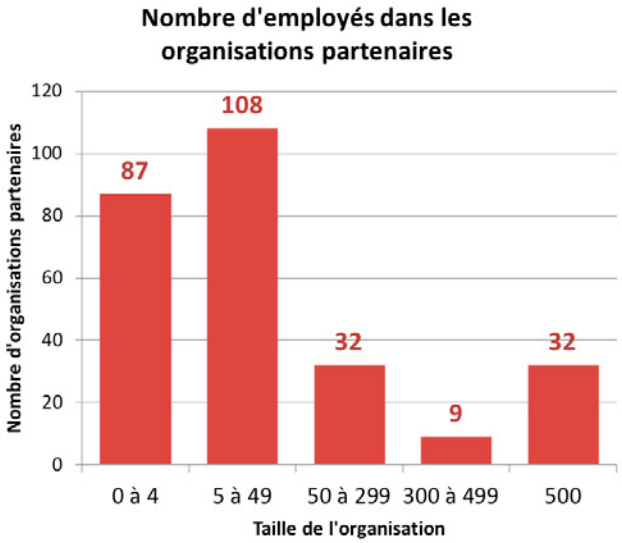

MOBILISATION AUTOUR DE CHACUNE DES 20 ACTIONS

En mai 2018, l'action 7 « Réduire et valoriser les matières résiduelles » et l'action 8 « Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet » étaient les actions les plus populaires. De même, les organisations démontraient un intérêt marqué pour les actions suivantes :

- l'action 1 : Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs ;
- l'action 13 : Lutter contre le gaspillage ;
- l'action 17 : Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable ;
- l'action 18 : Soutenir, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable.

Par ailleurs, on constate une faible mobilisation autour de l'action 6 « Aménager des aires de stationnement durable » et de l'action 19 « Désinvestir dans les énergies fossiles ». Le niveau de mobilisation autour de chacune des actions est susceptible de varier avec l'arrivée de nouveaux partenaires.

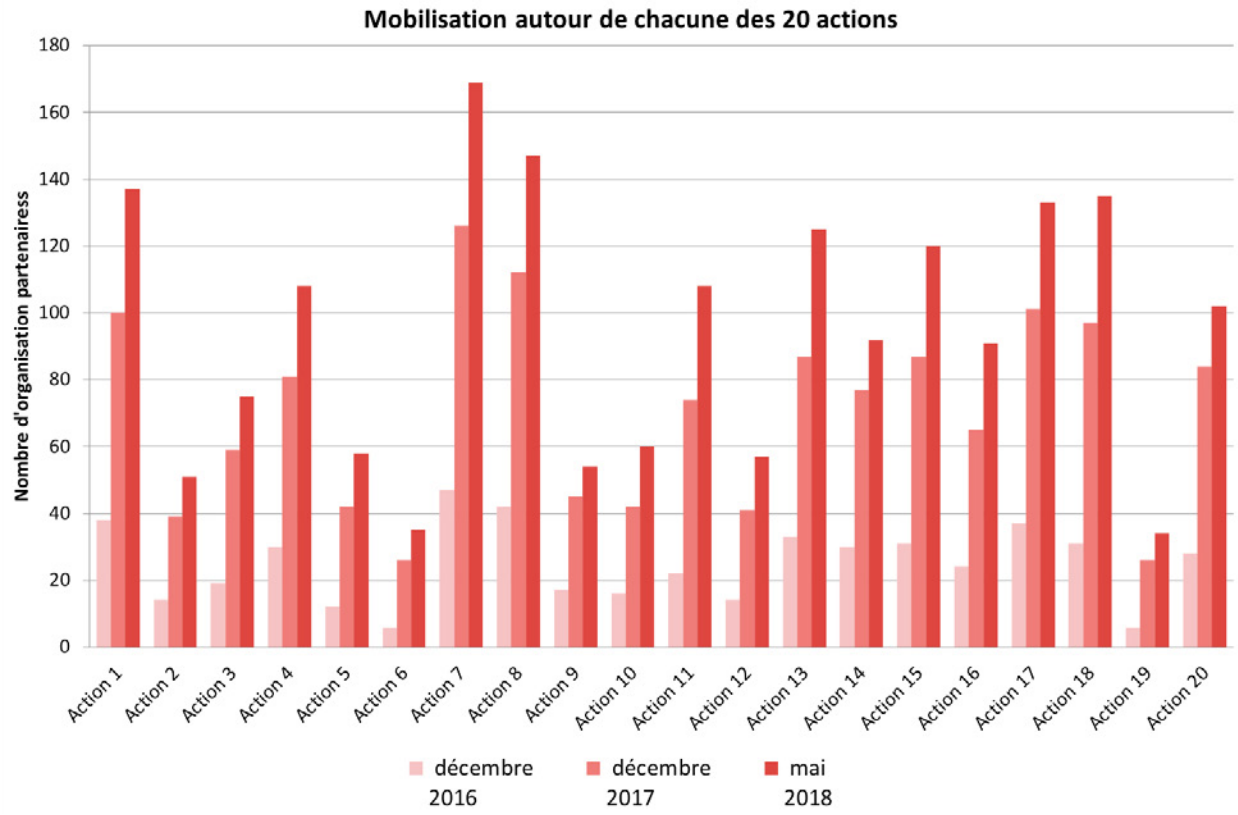

MOBILISATION AUTOUR DES 4 PRIORITÉS D'INTERVENTION

La mise en œuvre des 20 actions du Plan d'action des organisations partenaires contribue aux 4 priorités d'intervention de *Montréal durable 2016-2020* qui ont été établies par la collectivité. En mai 2018, les engagements pris par les organisations partenaires couvraient déjà l'ensemble des actions et priorités de *Montréal durable 2016-2020*.

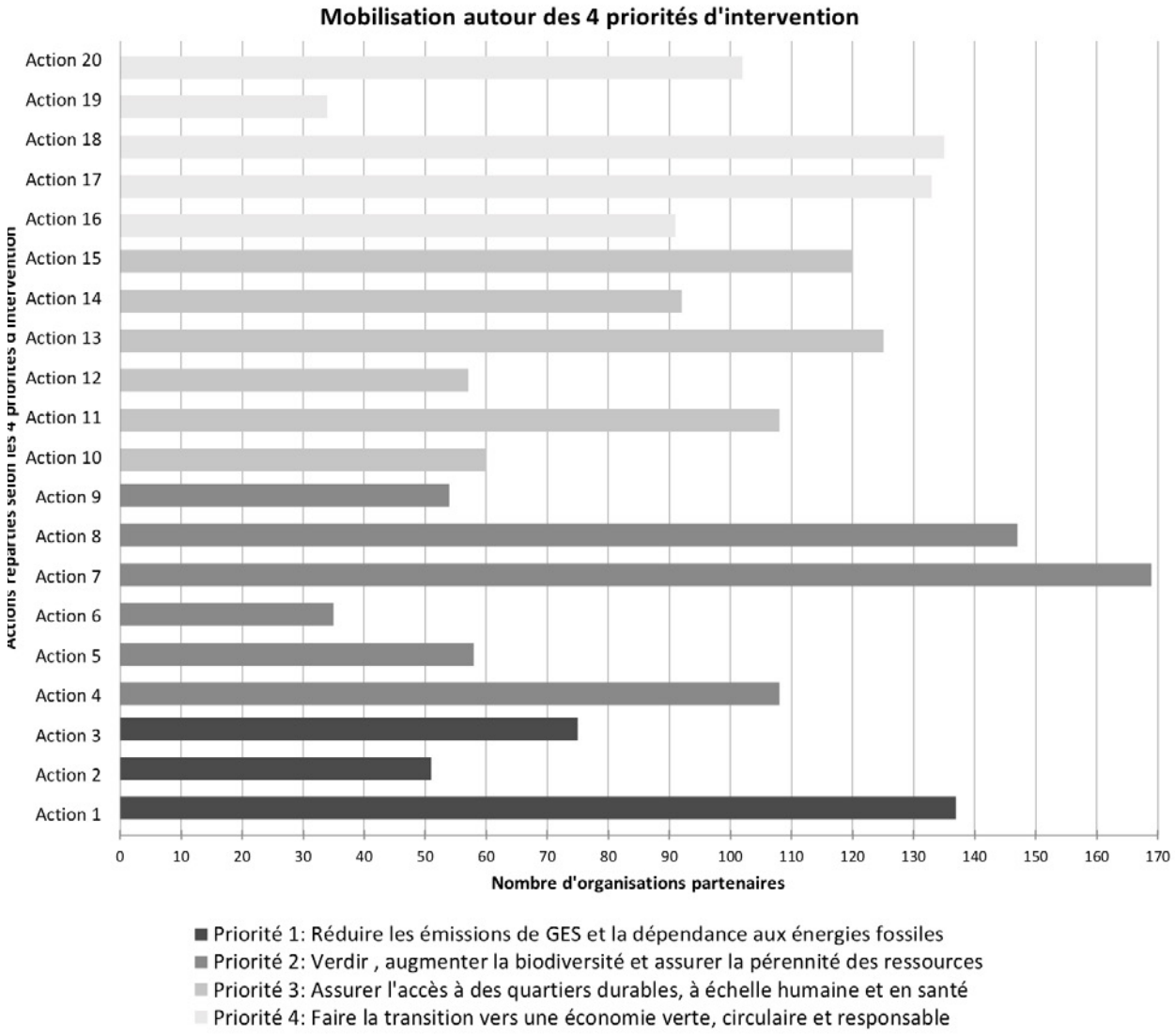

CONTRIBUTION AUX 4 ÉQUIPES DE MOBILISATION

Les équipes de mobilisation réunissent des élus, des représentants de la Ville de Montréal et de ses arrondissements de même que des organisations partenaires qui souhaitent réaliser un ou des objectifs communs en lien avec les 4 priorités d'intervention de *Montréal durable 2016-2020*.

En mai 2018, chacune des équipes mobilisait plus de 61 organisations montréalaises autour d'un ou de plusieurs objectifs communs.

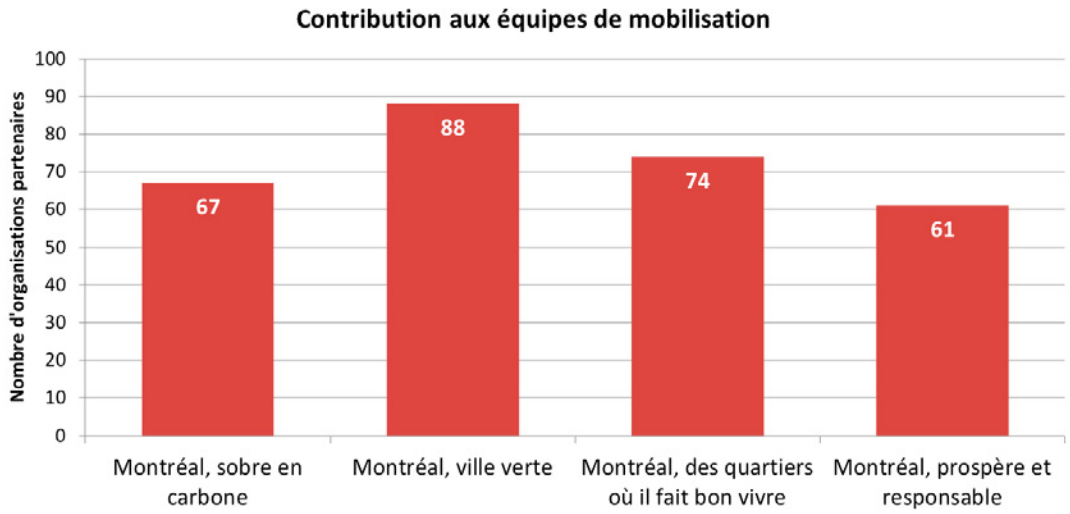

GÉOLOCALISATION DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Cette carte localise les organisations partenaires de *Montréal durable 2016-2020* dont le siège social est sur l'île de Montréal et démontre qu'on les retrouve principalement dans les quartiers centraux.

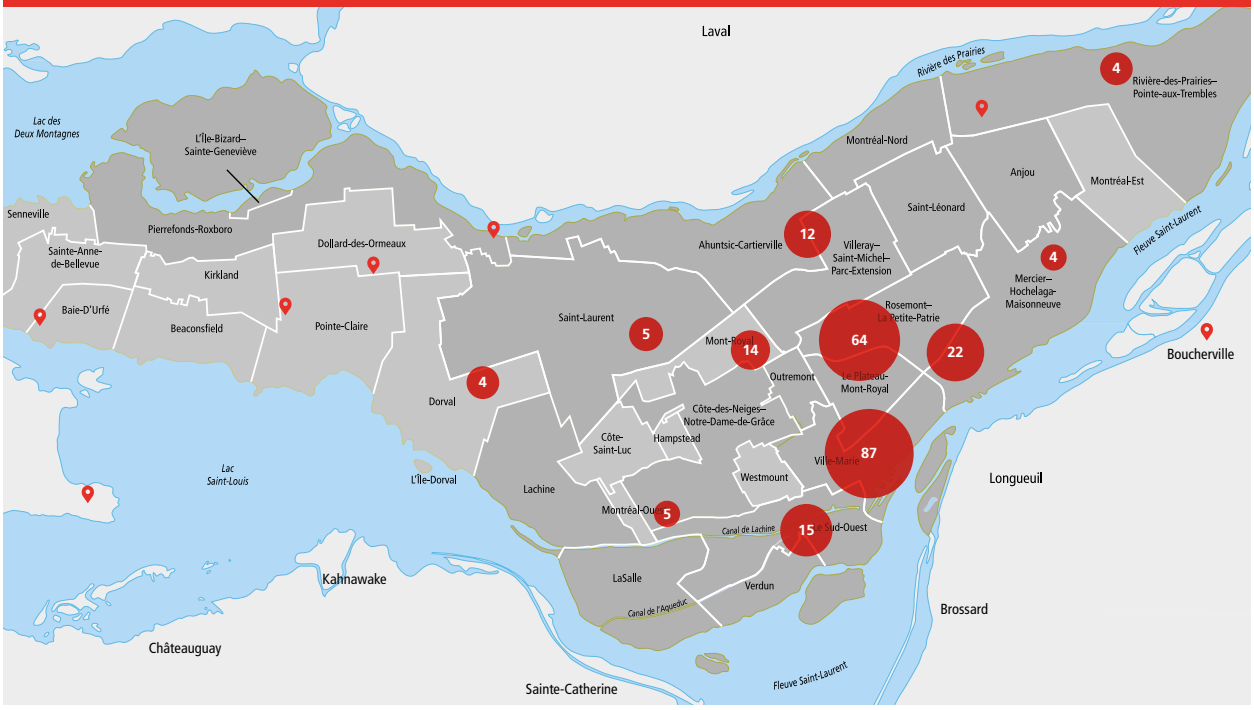

VITRINE DES RÉALISATIONS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Montréal durable 2016-2020

Montréal

Table des matières

MISE EN CONTEXTE 3
PLAN DES ORGANISATIONS PARTENAIRES 4
AÉROPORTS DE MONTRÉAL 5
ALTERNATIVES 6
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (AQME) 7
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET 8
BANQUE NATIONALE DU CANADA 9
BELL 10
BIOMONT S.E.C 11
BOIS PUBLIC 12
CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL 13
CHAIRE IVANHOÉ CAMBRIDGE D'IMMOBILIER ESG UQAM 14
CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL ET D'INDUSTRIE 15
CIRQUE DU SOLEIL 16
CIRQUE DU SOLEIL 17
COHÉSION RSO 18
COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET 19
COMMUNAUTIQUE 20
CONCERTATION MONTRÉAL, SOVERDI, ANAGRAPH ET PRINTEMPS NUMÉRIQUE ET UNE ÉQUIPE DE JEUNES PROFESSIONNELS 21
CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC 22
CORPORATION D'HABITATION JEANNE-MANCE 23
CYCLO NORD-SUD 24
ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD (NATURE-ACTION QUÉBEC) 25
EFFENCO 26
ELLIO INC. ET COHÉSION RSO 27
ENUTECH 28
ENVIRONNEMENT JEUNESSE 29
ENVIRONNEMENT JEUNESSE 30
EPICERIE LOCO 31
EQUITERRE 32
ETHIK ECO-DESIGN HUB 33
ETHIK ECO-DESIGN HUB 34
FESTIVAL CHROMATIC 35
FOIRE ÉCOSPHÈRE 36
FONDACTION CSN 37
FONDATION DAVID SUZUKI 38
GAÏAPRESSE 39
GRAME - GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE 40
HEC MONTRÉAL 41
HÉLÈNE CHEBROUX, COURTIÈRE IMMOBILIÈRE 42
INSTITUT PHILIPPE-PINEL DE MONTRÉAL 43
JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (JCCM) 44
KNIGHTSBRIDGE 45
LA LIGNE VERTE : MARAÎCHER 46
LE BOULOT VERS 47
LE COMITÉ 48
LE MOUVEMENT DESJARDINS 49
LE MOUVEMENT DESJARDINS (GROUPE IMMOBILIER DESJARDINS) 50
LE PETIT NAVIRE 51
LE PROJET HARMONIE 52
L'ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES 53
LEMAY 54
LES AMIS DE LA MONTAGNE 55
LES YMCA DU QUÉBEC 56
MAILLON VERT 57
MAÎTRE CARRÉ 58
MICROHABITAT 59
MOBA (DESTL) 60
MR-63 61
NUAGE ROUGE INC 62
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) 63
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) 64
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) 65
PASSION TERRE 66
PME MTL EST-DE-L'ÎLE 67
QUÉBECOR 68
QUINTUS MARKETING 69
RECYC-QUÉBEC 70
REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS (AVEC LA SOVERDI) 71
RÉSEAU DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT 72
SAESEM 73
SAVOIR-FAIRE LINUX 74
SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA 75
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER 76
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) 77
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) 78
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 79
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL 80
SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL, CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CENTRE-SUD, CARREFOUR ALIMENTAIRE CENTRE-SUD ET SENTIER URBAIN 81
SOCIÉTÉ LOGIQUE 82
SOLIDARITÉ MERCIER-EST 83
SOLUTIONS DE RECONNAISSANCE RIDEAU INC 84
SOVERDI (SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN) 85
TECHNOPARC MONTRÉAL 86
THÉÂTRE PARADOXE 87
TOHU - CITÉ DES ARTS DU CIRQUE 88
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 89
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 90
UNIVERSITÉ MCGILL 91
VÉLO QUÉBEC 92
VRAC ENVIRONNEMENT 93
WWF-CANADA 94
TABLEAU DES ENGAGEMENTS 95

Mise en contexte

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal la ville durable à laquelle tous les Montréalais et Montréalaises aspirent.

Pour participer à cet effort collectif, les organisations montréalaises sont invitées à devenir partenaires de Montréal durable 2016-2020, le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Être une organisation partenaire de *Montréal durable 2016-2020*, c'est :

- mettre en œuvre au moins une des 20 actions du *Plan d'action des organisations partenaires*;
- participer à l'une des 4 équipes de mobilisation;
- lancer ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme Faire Montréal.

Les organisations montréalaises doivent officialiser leur engagement et préciser la nature de leur contribution en remplissant un formulaire accessible sur le site Web du Bureau du développement durable de la Ville de Montréal.

La *Vitrine des réalisations des organisations partenaires* est le résultat d'un sondage au cours duquel les organisations partenaires étaient invitées à soumettre les projets qu'elles avaient réalisés à mi-parcours de la mise en œuvre de *Montréal durable 2016-2020*. Elle met également en valeur les projets qui ont été en nomination ou ont figuré au palmarès des lauréats aux éditions 2017 et 2018 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

Bien que la Vitrine ne présente qu'une infime partie de tout ce que font les organisations montréalaises dans le cadre de leur engagement envers Montréal durable 2016-2020, elle témoigne tout de même de la richesse et de la diversité de leurs interventions, mais surtout de leur mobilisation.

La Ville de Montréal profite de l'occasion qui lui est ici donnée pour remercier chaleureusement les organisations partenaires qui contribuent, dans la mesure de leurs moyens et selon leur expertise, à faire de Montréal une métropole durable.

Plan d'action des organisations partenaires

Priorité	Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
Action 1	**Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs** pour le déplacement des employés (déplacements résidence-travail et professionnels) en mettant en place des mesures telles que des incitatifs financiers, le remplacement des indemnités pour frais automobiles par des titres de transport ou des abonnements à des services de transport collectif ou actif.
Action 2	**Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules** et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques de l'organisation.
Action 3	**Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable**, en acquérant ou en ciblant des critères d'une certification reconnue, en améliorant l'efficacité énergétique et en éliminant, le cas échéant, le mazout comme source d'énergie.
Priorité	**Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources**
Action 4	**Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité** en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.
Action 5	**Exercer une gestion écologique des terrains** en participant à des actions environnementales visant à lutter contre des espèces végétales envahissantes, en veillant à ne pas planter d'espèces envahissantes et en les retirant, le cas échéant.[4]
Action 6	**Aménager des aires de stationnement durables.**
Action 7	**Réduire et valoriser les matières résiduelles**, notamment en implantant la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TICs), des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières dans les bâtiments et pratiques de l'organisation.
Action 8	**Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet.**
Action 9	**Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales** sur le site de l'organisation, en installant des équipements de plomberie et d'arrosage certifiés WaterSens et des aménagements à faible besoin en eau (xéropaysagisme) et en implantant des infrastructures vertes nécessaires et/ou en dirigeant l'eau des gouttières et des descentes pluviales vers des surfaces perméables.

Priorité	Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
Action 10	**Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.**
Action 11	**Soutenir le développement de la culture locale.**
Action 12	**Rendre les bâtiments accessibles universellement**, c'est-à-dire permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts.
Action 13	**Lutter contre le gaspillage**, particulièrement le gaspillage alimentaire.
Action 14	**Encourager la pratique de l'activité physique** en mettant en place des politiques et/ou des mesures à cet effet et en devenant partenaire du Plan d'action régional Montréal physiquement active[5].
Action 15	**Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine.**
Priorité	**Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable**
Action 16	**Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires** de l'organisation.
Action 17	**Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable** et privilégier des fournisseurs respectant des pratiques de développement durable.
Action 18	**Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire**, notamment en augmentant le recours de l'organisation aux services ou produits des entreprises de ce type d'économie.
Action 19	**Désinvestir dans les énergies fossiles** en dressant le portrait des investissements de l'organisation dans ce secteur et en analysant les possibilités de désinvestissement.
Mobilisation	
Action 20	**Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable** répondant à l'un des trois défis et à l'une des quatre priorités de Montréal en matière de développement durable, puis déposer une présentation de ce projet ou de ces projets sur la plateforme collaborative *Faire Montréal* ou encore contribuer à l'un ou plusieurs des projets qui y figurent.

Aéroports de Montréal (ADM)

Agrandissement de la jetée internationale certifié LEED argent

Avec 146 destinations offertes par 34 transporteurs et près de 20 millions de passagers, Montréal-Trudeau est le troisième aéroport en importance au Canada. Pour soutenir la croissance, ADM a investi 350 millions de dollars pour son projet d'agrandissement de la jetée internationale.

Ce projet a obtenu la certification LEED argent en 2017. Il compte six nouvelles barrières et une zone commerciale. Inauguré en mai 2016, le bâtiment de quatre étages d'une superficie totale de 20 000 m^2 surpasse les exigences environnementales et énergétiques les plus élevées. Au nombre des innovations, on retrouve notamment : une toiture blanche composée d'une membrane thermosoudée; des blocs sanitaires permettant d'économiser 5 millions de litres d'eau annuellement; un éclairage DEL dans tous les espaces publics, des trottoirs roulants et des escaliers mécaniques à vitesse variable; le détournement de 95 % des déchets de construction des sites d'enfouissement; la mise en œuvre d'un volet culturel en partenariat avec les grands musées montréalais et l'exposition d'œuvres artistiques marquantes.

La nouvelle jetée internationale est un lieu d'accueil digne de la Métropole qui reflète l'engagement des Montréalais pour un avenir durable.

Lyne Michaud
Directrice Développement durable et environnement
Aéroports de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale

Alternatives

Les Rendez-vous des agricultures montréalaises

« Les Rendez-vous des agricultures montréalaises » (RVAM) sont des rencontres d'échange, de réseautage et de formation façonnées entre les intervenants en agriculture urbaine de la région de Montréal. En dix rendez-vous, plus de 450 personnes, principalement des entrepreneurs et des intervenants communautaires, ont contribué à cet effort de mobilisation et de concertation. Issues d'une réflexion stratégique menée par le Groupe de travail en agriculture urbaine, ces rencontres soutiennent le rayonnement de l'agriculture urbaine et périurbaine dans l'agglomération. Le Système alimentaire montréalais (SAM) est un des partenaires du projet.

lesjardins.alternatives.ca/ressources/table-dinnovation

Gaëlle Janvier
Alternatives
gaelle@alternatives.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

FIME –Financement innovateur pour des municipalités efficaces

Lancé par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), le programme FIME rend la rénovation écoénergétique abordable. Son fonctionnement est simple : le propriétaire d'un bâtiment résidentiel réalise des rénovations écoénergétiques et obtient un financement de sa municipalité, qu'il rembourse ensuite à même la taxe foncière grâce, en partie ou en totalité, aux économies d'énergie générées. Les résultats sont assurés par un service d'accompagnement personnalisé offert par le partenaire du projet, Écohabitation. L'objectif de cette initiative est de contrer l'une des principales barrières à la rénovation écoénergétique, à savoir l'accès au capital, afin de développer au Québec une culture de l'efficacité énergétique, condition nécessaire pour assurer notre transition vers une économie sobre en carbone. Selon les résultats de son projet pilote, le programme FIME permet de réaliser en moyenne 930 $ d'économies de coûts (par an) et 29 % d'économies d'énergie (par an) par propriété.

fime.aqme.org

Valérie Sanderson
Directrice Développement durable et environnement
Aéroports de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale

Association québécoise Zéro Déchet

Festival Zéro Déchet de Montréal

La 1re édition du Festival Zéro Déchet de Montréal s'est tenue au marché Bonsecours du 14 au 15 octobre 2017. La mission du Festival consiste à faire connaître le mode de vie zéro déchet auprès du grand public par trois mots d'ordre : Inspirer | Outiller | Agir. Le but de cette première édition était de convier les citoyennes et citoyens à un grand rassemblement autour de ce mouvement porteur. L'événement, gratuit et ouvert à tous, fut un incubateur de solutions pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le festival se déclinait en trois volets : programmation de conférences et panels; ateliers pratiques; foire aux exposants. Avec 7000 visiteurs, le Festival aura rempli sa mission au travers de 21 ateliers, 22 conférences/panels et 57 exposants.

festivalzerodechet.ca/fr

Laure Mabileau
Présidente
Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
info@aqzd.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Banque Nationale du Canada

Parquet de négociation de la Banque Nationale à l'édifice Sun Life

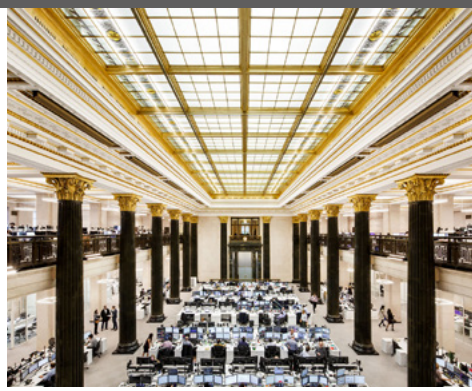

Le Parquet de négociation de la Banque Nationale situé au rez-de-chaussée de l'édifice Sun Life à Montréal a été dévoilé à l'automne 2016. C'est un lieu névralgique pour l'institution bancaire, où transitent les transactions financières de la banque et de ses clients. Les concepteurs ont préconisé l'utilisation ciblée de couleurs et de textures pour mettre en valeur le caractère patrimonial des lieux et se sont inspirés des principes et des exigences de la certification LEED. Parmi les réalisations en faveur du développement durable, soulignons : l'augmentation de l'efficacité de la ventilation, l'installation de systèmes à débit variable, le contrôle localisé de la température, des appareils sanitaires à faible débit, et des appareils d'éclairage à DEL. Le mobilier a également été conçu pour récupérer la chaleur produite par les ordinateurs et la rediriger dans le système électromécanique.

bnc.ca/fr/a-propos-de-nous/nouvelles/salle-de-presse/communiques-de-presse/2016/20161026-La-Banque-Nationale-inaugure-parquet-de-negociation-a-Montreal.html

André Longpré
Directeur, Ingénierie et développement durable
Banque Nationale du Canada
andre.longpre@bnc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.

Bell

Mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques aux membres du personnel de Bell

Dans le but d'encourager les déplacements à faible émission en carbone et de faciliter la mobilité des membres de son équipe, Bell a installé, depuis 2015, 52 bornes de recharge dans ses immeubles, dont 36 à Montréal. Déjà en 2014, 9 employés utilisaient leur véhicule électrique pour se rendre au travail au campus Bell de L'Île-des-Sœurs, mais une seule borne de recharge y était disponible. Aujourd'hui, l'entreprise compte 5 fois plus d'employés propriétaires d'un véhicule électrique, qui bénéficient tous de la possibilité de recharger gratuitement leur véhicule sur le lieu de travail.

bce.ca/responsabilite/responsabilite-entreprise/2016-rapport-rse/2016-rapport-responsabilite-entreprise.pdf

Mylène Champagne
Spécialiste principale, Responsabilité d'entreprise et environnement
Bell

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2 Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques de l'organisation.

Biomont s.e.c.

La centrale de cogénération Biomont

LAURÉAT
CATÉGORIE : ENTREPRISES ET INSTITUTIONS
Édition 2018 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

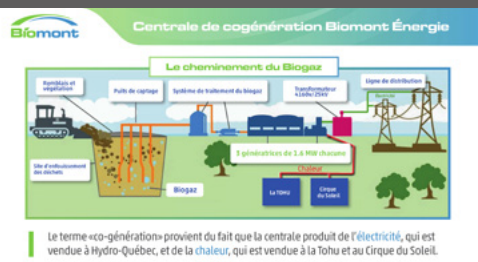

Inaugurée à l'automne 2017, la centrale de cogénération Biomont, d'une puissance de 4,8 MW électriques et de 5,2 MW thermiques, produit de l'énergie à partir du biogaz, issu du méthane, qui provient des puits de captage installés dans le parc Frédéric-Back qui recouvre ce qui fut le dépotoir du quartier Saint-Michel, qui lui occupait la place de l'ancienne carrière Miron. Cette centrale est dite de cogénération, car elle produit à la fois de l'électricité, qui est vendue à Hydro-Québec, et de la chaleur, qui est vendue à la Tohu et au Cirque du Soleil. La centrale génère suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de plus de 1 900 foyers à partir du biogaz capté. La valorisation du biogaz en électricité et en chaleur permet une réduction annuelle de plus de 30 000 tonnes de gaz à effet de serre qui se seraient normalement échappées de l'ancien site d'enfouissement, par la décomposition des déchets.

eolectric.com/fr/projets

Marc-Antoine Renaud
Vice-président développement
Éolectric

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Bois Public

Retourner les arbres à la communauté

Bois Public, c'est à la base l'union de l'entreprise Projets écosociaux et des entreprises d'insertion socioprofessionnelle Groupe Information Travail et les Ateliers d'Antoine. Ensemble, ils ont lancé plusieurs projets pilotes de transformation des frênes infestés par l'agrile en mobilier urbain dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie. Bois Public est donc né d'un besoin en proposant une solution écologique et socialement responsable. De plus, Bois Public contribue à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier au bénéfice de la communauté. Depuis, Bois Public s'approvisionne auprès de cinq arrondissements et institutions publiques. En 2016 et 2017, l'organisme a produit près de 180 articles en bois recyclé, récupéré 715 billots, offert du travail à plus de 30 personnes qui suivent un parcours de réinsertion sociale, fabriqué 130 articles en bois recyclé et permis d'éviter 165 tonnes de dioxyde de carbone (CO_2) dans l'atmosphère.

www.boispublic.org

Ronald Jean-Gilles
Directeur général
Bois Public
info@boispublic.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Sous les pavés - Coopérative d'habitation Château en folie

Le projet Sous les pavés vise à déminéraliser à la main et de manière participative une douzaine d'espaces publics dans au moins six régions du Québec, et ce, d'ici 2020. Il engage les communautés et les citoyens à adopter des pratiques d'adaptation aux changements climatiques inspirantes. Pour le premier site réalisé à Anjou (coopérative d'habitation Château en folie), 120 m^2 d'asphalte ont été enlevés à la main lors d'une journée festive de dépavage pour être remplacés par 5 arbres, 131 arbustes et 85 vivaces avec l'aide de 30 bénévoles. En plus de réduire les surfaces minéralisées et de sensibiliser les citoyens aux solutions de gestion des eaux pluviales par les végétaux, ce projet a permis de renforcer les liens entre les résidents de la coopérative qui sont issus de différentes communautés culturelles, parfois nouvellement arrivés au Québec. La réalisation de ce site a été rendue possible grâce à un partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre du projet ILEAU financé par le Fonds vert ainsi qu'avec Green Communities Canada dans le cadre du projet Depave Paradise financé par le projet Eau Bleue RBC. Enfin, soulignons la contribution du Fonds vert dans le cadre d'Action-Climat Québec pour le projet national Sous les pavés.

souslespaves.ca

Odile Craig
Chargée de projets et développement
Centre d'écologie urbaine de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale

Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier ESG UQAM

Accélérateur montréalais pour l'adoption de pratiques innovantes et durables en immobilier : de la réflexion à l'action!

Le bâtiment durable contribue à accroître la résilience d'une ville, mais il doit également être connecté et intégré dans la ville durable. Ce projet d'accélérateur reflète ce besoin d'être toujours à l'affût des innovations, des expérimentations et des nouvelles tendances. Il encourage aussi le partage et la diffusion des nouvelles connaissances en gestion de bâtiment durable ainsi que des expériences concrètes pour les appliquer. De plus, il participe au développement social, culturel, économique et environnemental de Montréal. Plusieurs résultats concrets le montrent comme la production d'une étude sur les pratiques exemplaires en gestion de l'énergie d'immeubles en collaboration avec Transition énergétique Québec (TEQ) ayant mené à la réalisation d'une émission *L'expert en gestion de l'énergie de grands bâtiments* ainsi que d'un guide destiné aux gestionnaires d'immeubles sur *Comment implanter la gestion de l'énergie dans les immeubles*. En collaboration avec Boma Québec, nous invitons également les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles de la grande région de Montréal à se mobiliser et à s'engager dans cette voie en participant au *Défi Énergie en immobilier* qui sera lancé en 2018! Participerez-vous?

ivanhoecambridge.uqam.ca

Elia Duchesne
Gestionnaire de projets
Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier ESG UQAM,
chaire.ivanhoecambridge@uqam.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Les employeurs s'activent pour la mobilité

Afin de diminuer la pression routière et de réduire l'usage de l'auto solo, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a lancé le projet pilote « Les employeurs s'activent pour la mobilité ». Cette initiative vise à engager un minimum de 10 organisations montréalaises et à les accompagner dans leur démarche de mobilité durable avec la mise en place d'un plan de gestion de déplacements (diagnostic, plan d'action et implantation de mesures concrètes). Plusieurs entreprises mentors ont aussi partagé leur expérience en matière de mobilité avec les entreprises recrutées. En parallèle, une campagne de sensibilisation ciblant les entreprises montréalaises a également été réalisée pour valoriser les bonnes pratiques existantes, mieux faire connaître l'expertise des Centres de gestion de déplacement, démontrer le rôle que les entreprises peuvent jouer dans la diminution de la congestion, ainsi que les bénéfices qu'elles peuvent tirer d'une démarche vers la mobilité durable.

ccmm.ca/fr/interventions/grands- generateurs-de-deplacements

Krystyna Muzhetska
Chargée de projet
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
kmuzhetska@ccmm.ca

la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Cirque du Soleil

Connexion au projet Biomont

Le branchement des bâtiments du siège social du Cirque du Soleil à la centrale de cogénération au biogaz Biomont s'est achevé en 2017. La centrale, d'une puissance de 4,8 mégawatts produira suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de plus de 1 900 foyers à partir du biogaz capté par le complexe environnemental Saint-Michel. Un système de récupération de la chaleur produite par le moteur de la centrale fournira de l'eau chaude pour chauffer le siège social du Cirque du Soleil et celui de la Tohu qui sont situés à proximité. Pour le Cirque du Soleil, il s'agit d'une réduction de 70 % des émissions de gaz à effet de serre de ses bâtiments.

cirquedusoleil.com/fr/citoyennete

Amelia Brinkerhoff
Conseillère principale RSE, Direction Affaires publiques et responsabilité sociale
Cirque du Soleil

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles

Cirque du Soleil

Réduction de 15 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) du Cirque du Soleil pour 2016

Pour réduire ses émissions, le Cirque du Soleil s'est donné pour objectif de se brancher aux réseaux électriques des villes, plutôt que d'utiliser des génératrices pour produire de l'énergie sur les sites des spectacles sous chapiteau. La première cible a été le site du Vieux-Port de Montréal. La source d'énergie de ce site étant l'hydro électricité, les gains sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre (GES) sont de 1 300 tonnes de GES. En parallèle, l'utilisation de toile blanche a été favorisée pour les nouveaux chapiteaux. Contrairement à la toile des chapiteaux traditionnels, cette toile réfléchit les rayons du soleil. L'analyse de l'impact de la couleur de la toile du chapiteau a permis d'estimer une réduction de 40 % des besoins en climatisation. Ces initiatives contribuent également à l'amélioration du bien-être des artistes et des employés, tout en assurant la qualité artistique des spectacles.

cirquedusoleil.com/fr/citoyennete

Amelia Brinkerhoff
Conseillère principale RSE, Direction Affaires publiques et responsabilité sociale
Cirque du Soleil

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles

Cohésion RSO

Élaboration de la méthodologie ECOLEADERSHIP[MC] visant l'opérationnalisation du développement durable

En 2017, en parallèle à l'élaboration du Cahier des charges en quatre niveaux de la Certification ÉCORESPONSABLE[MC] en collaboration avec ECOCERT CANADA, la firme d'experts-conseils COHÉSIONRSO, partenaire du Conseil des industries durables (CID) a poursuivi des travaux visant à consolider la démarche et les différents outils visant l'obtention du Niveau 1 - ENGAGEMENT. Formant un tout désormais nommée Méthodologie ECOLEADERSHIPMC, la démarche proposée comprend sept étapes structurées, des ateliers, des modules de formation en ligne, un guide d'accompagnement et des outils de diagnostic et de planification stratégique menant facilement les organisations à intégrer le développement durable à leur modèle d'affaires. En plus d'accompagner plusieurs d'entreprises et municipalités en 2017, COHÉSIONRSO a ainsi permis d'arrimer les différents éléments du Programme ÉCORESPONSABLE[MC] aux standards internationaux (ISO 26000, GRI, ODD ONU), afin de viser l'excellence dans l'opérationnalisation du développement durable.

cohesionrso.com

Charles Duchesne
Président
Cohésion RSO
charles.duchesne@cohesionrso.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 20 Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Collège André-Grasset

Aménagement de plantes vivaces mellifères – Un jardin pour nos abeilles

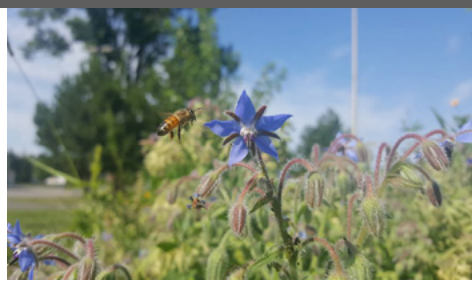

La première ruche a été installée sur le campus il y a deux ans en collaboration avec la coopérative de solidarité Miel Montréal. Au printemps 2017, une quinzaine de variétés de plantes indigènes et mellifères ont été soigneusement sélectionnées de façon à assurer une floraison en continu d'avril à novembre chaque année. Un approvisionnement en semences locales et écologiques a été privilégié.
À l'occasion d'une grande corvée de jardinage, les étudiants ont découvert une technique d'aménagement inspirée de la permaculture, connue sous le nom de « jardinage en lasagnes ». Cette technique consiste à étouffer l'herbe et à reconstruire un nouveau sol en mesure d'accueillir des plantes en superposant des couches de carton récupéré, de paille, de compost et de terre à jardin. Les impacts sur la communauté ont été immédiats. Des membres du personnel ont pris l'habitude d'aller flâner près du jardin, suivis des étudiants ainsi que des résidents du quartier. Des dizaines d'espèces d'insectes pollinisateurs ont investi les lieux dès les premières floraisons.

grasset.qc.ca

Gabrielle Lamontagne-Hallé
Conseillère en environnement
Collège André-Grasset,
glamontagne@grasset.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Communautique

ÉchoFab Développement Durable

L'échoFab Développement Durable, qui offre un espace de 5 000 pieds carrés dans l'est de Montréal, est un Fab Lab (laboratoire de fabrication numérique) consacré au développement durable, à l'entrepreneuriat vert et à l'écocitoyenneté. Il vise à initier les dirigeants de PME et les futurs entrepreneurs à l'utilité du prototypage rapide et des outils de fabrication numérique, tout en intégrant les concepts de durabilité et de cycle de vie des produits. Des formations sont également offertes aux jeunes des écoles secondaires et des cégeps, ainsi qu'au grand public. Depuis juillet 2017, l'échoFab a accueilli une trentaine d'entrepreneurs et a sensibilisé des milliers de personnes grâce à des kiosques et à l'organisation d'événements.

echofab.quebec
communautique.quebec

Monique Chartrand
Directrice générale
Communautique

Fier partenaire de **technopolys**
La force des technologies du Québec
technopolys.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Concertation Montréal, Soverdi, Anagraph, Printemps numérique et une équipe de jeunes professionnels

Création d'une cartographie des corridors verts montréalais

Concertation Montréal (CMTL), la Soverdi, le Printemps numérique, Anagraph et une équipe de jeunes professionnels ont créé cet outil numérique interactif et évolutif, qui facilite la création d'un réseau de corridors verts par la collectivité. L'objectif de ce nouvel outil numérique est de favoriser la biodiversité dans la métropole. Ce projet est le fruit d'une démarche marquée par de multiples collaborations, l'expérimentation, l'innovation et la créativité. Le projet a mobilisé, de près ou de loin, environ 60 acteurs issus de différents secteurs (aménagement, environnement, numérique, etc.). La cartographie permet de visualiser des corridors, de fournir des informations pertinentes (nom des porteurs, végétaux, besoins, etc.), de savoir comment contribuer à un projet existant, et d'aider à la prise de décision pour l'implantation de nouveaux corridors (grâce à la visualisation de données, par exemple).

corridorsvertsmtl.org

Malin Anagrius
Directrice générale
Soverdi

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Conseil Patronal de l'Environnement du Québec

Programme de mentorat en développement durable du CPEQ

Ce programme propose une démarche globale aux PME qui désirent mieux répondre aux attentes des grands donneurs d'ordre sur le plan du développement durable. Un guide interactif adapté aux PME est également mis à leur disposition. La PME mentorée est jumelée à un mentor par le CPEQ, en fonction des besoins et des objectifs identifiés. Le mentorat s'effectue pendant une période d'un an et les entreprises jumelées se rencontrent tous les 2 mois.

cpeq.org

Hélène Lauzon
Présidente
CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
hlauzon@cpeq.org

cpeq
Le développement durable en entreprise

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 20 Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Corporation d’habitation Jeanne-Mance

Aménagement de l’Espace Jeanne-Mance

L’Espace Jeanne-Mance est un aménagement paysager situé en bordure d’un immeuble à logements multiples couvrant les adresses 144 à 154, boulevard de Maisonneuve Est, à Montréal. Le concept d’aménagement de ce jardin ornemental repose sur la richesse et la diversité culturelle des locataires. L’Espace Jeanne-Mance bonifie l’apparence du site extérieur pour les locataires et les piétons et il contribue également à enrichir l’esthétique du secteur environnant le Quartier des spectacles.

chjm.ca

Clotilde Tarditi
Directrice générale
Corporation d’habitation Jeanne-Mance
c.tarditi@chjm.ca

Corporation d’habitation Jeanne-Mance

Plan d’action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Cyclo Nord-Sud

Vélorution Saint-Michel

En mai 2017, Cyclo Nord-Sud a lancé le projet local Vélorution Saint-Michel destiné à la population du quartier montréalais Saint-Michel. Ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier, Vélorution Saint-Michel agit pour les sensibiliser à l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement quotidien et pour les outiller. Pour y parvenir, plusieurs activités ont été initiées dans le quartier : les kiosques de réparation de vélos, l'initiation au vélo, la pratique du vélo sécuritaire en milieu urbain, les ateliers mécaniques vélo, les cliniques de réparation, les sessions d'apprentissage à la pratique du vélo dans des écoles, le tout gratuitement ou à prix modiques. Au total, 3 325 citoyens ont été sensibilisés à plus de 100 activités mises en œuvre en 2017, dont 35 kiosques de réparation de vélos, six initiations à la pratique du vélo en milieu urbain, quatre partenariats particuliers avec des écoles et des organismes pour favoriser l'utilisation du vélo au quotidien.

cyclonordsud.org/velorution-saint-michel

François Delwaide
Coordonnateur Projets locaux
Cyclo Nord-Sud
francois@cyclonordsud.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Écoquartier de Saint-Léonard (Nature-Action Québec)

De la racine à la cime

Le projet « De la racine à la cime » a pour objectif de sensibiliser les jeunes Léonardois aux bienfaits des arbres et à leur rôle important dans la lutte contre les îlots de chaleur. C'est un projet d'éducation relative à l'environnement qui permet aux élèves d'expérimenter la nature avec leur tête et leur cœur. En plantant « leur » arbre et en prenant soin de celuici, les élèves entretiennent un lien avec la nature, un lien précurseur pour une bonne relation avec leur environnement et avec leur milieu de vie. De plus, le projet contribue à enrichir la forêt urbaine et la biodiversité par le désasphaltage et la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces indigènes, ce qui permet aux enfants d'évoluer dans une cour d'école plus fraîche et attrayante. La création de ces îlots de fraîcheur contribue à l'infiltration de l'eau dans le sol, réduisant le ruissellement de l'eau vers les égouts.

Esther Tremblay
Responsable de l'Écoquartier de Saint-Léonard et chargée de projets, NatureAction Québec
esther.tremblay@nature-action.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles

Effenco

Électrification des camions de collecte et d'autres camions lourds spécialisés, comme les nacelles, les camions à benne basculante, les tracteurs de terminaux et autres

Effenco a électrifié les camions de collectes d›ordures d'une entreprise située à Montréal. Cette conversion a permis de réduire de 30 % les émissions de gaz à effets de serre de ces camions. Cela représente 600 tonnes de gaz à effets de serre en moins sur le territoire de la ville de Montréal.

effenco.com/accueil

Simon Poulin
Directeur des ventes
Effenco Inc.
simonpoulin@effenco.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2 Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules

Ellio Inc. et Cohésion RSO

Programme et certification Écoresponsable pour les PME, avec le Conseil des industries durables

À la suite de l'expérimentation du Projet BNQ 21000, Ellio a élaboré en 2012, avec la Fédération des plastiques et alliances composites (FÉPAC) et d'autres consultants partenaires, un programme de formation et d'accompagnement en développement durable (DD) pour les PME. Ce programme est maintenant géré par le Conseil des industries durables (CID). Il est ouvert à tous les secteurs d'activité, industriels et commerciaux, et aux organismes à but non lucratif (OBNL). En 2015, la firme d'experts-conseils Cohésion RSO est devenue partenaire du CID et a procédé à la révision du programme et du processus de certification, afin qu'il puisse être vérifié par Ecocert Canada à partir de 2018. L'objectif consiste à créer de la valeur et de l'exemplarité dans les PME et les grandes organisations, afin de démontrer le leadership du Québec en matière d'innovation. Fin 2017, plus de 70 entreprises et OBNL avaient participé au programme, qui est maintenant aussi offert en cohortes, notamment dans le Parcours développement durable Montréal, pour faire progresser des groupes d'entreprises ensemble vers des modèles d'affaires et des pratiques durables.

ecoresponsable.net

Esther Dormagen
Présidente
Ellio
edormagen@ellio.ca

Francine Craig
Présidente
Cohesion RSO
francine.craig@cohesionrso.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles

Enutech

Phytoremédiation accélérée de sols contaminés au mercure (Hg) par le procédé ENU-Tri-VBM

Actuellement, la phytoremédiation constitue la solution in situ la plus adaptée pour le traitement des métaux. Néanmoins, le temps de réhabilitation relativement élevé constitue le point faible régulièrement mis de l'avant pour cette technologie. Dans cette perspective, Enutech propose une technologie de phytoremédiation qui constitue une innovation incrémentale visant la réduction du temps de traitement. À titre d'exemple, en seulement 15 semaines, le procédé ENU-Tri-VBM permet d'accumuler 80 % plus de mercure dans les racines que la phyorestauration classique.

Christophe Gamsonré
Directeur R&D
Enutech
cgamsonre@enutech.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

ENvironnement JEUnesse

Projets variés

Environnement JEUnesse (ENJEU) a développé plusieurs programmes d'accompagnement et de certification en gestion durable (CPE durable et Cégep Vert du Québec), afin de soutenir les institutions. Les thématiques abordées touchent, par exemple, à la gestion des matières résiduelles, au transport, à l'énergie et au climat, à la consommation responsable et à l'eau. D'autres bons coups d'ENJEU sont également à souligner comme l'activité sur la préservation et la valorisation de l'eau à Montréal ou encore l'organisation d'un marché de Noël écoresponsable.

enjeu.qc.ca

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
cgauthier@enjeu.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

ENvironnement JEUnesse

Salon des artisans récupérateurs

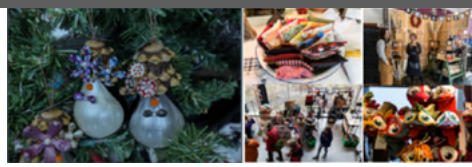

Le Salon des artisans récupérateurs d'ENvironnement JEUnesse est un marché de Noël écoresponsable au caractère unique mettant de l'avant plus de 40 artisans et artisanes québécois dont les créations sont faites de 88 % de matières récupérées. Vêtements, bijoux, accessoires de mode, objets utilitaires et décoratifs, meubles et perles rares ont été proposés par leurs créateurs. Lors des dernières éditions, ce sont près de 4 000 visiteurs qui ont pris part au salon, faisant de l'événement le plus couru de la Maison du développement durable. La popularité de l'événement dans les médias et auprès du grand public n'a cessé d'augmenter avec la volonté des citoyens, en particulier des jeunes, d'allier des valeurs environnementales et sociales à une consommation plus responsable. Le succès de l'événement repose, entre autres, sur une équipe de plus de 30 bénévoles et près de 10 partenaires pour la promotion de l'achat écoresponsable.

enjeu.qc.ca

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
cgauthier@enjeu.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Épicerie LOCO

Changer le monde un panier à la fois!

LOCO, la première chaîne d'épiceries écologiques zéro déchet au Québec, fournit une gamme complète de produits alimentaires et de produits d'usage courant, sains, écologiques et sans emballage. En tant qu'entrepreneur social, LOCO poursuit de multiples objectifs : (i) offrir un panier d'épicerie au moindre impact environnemental; (ii) démocratiser et faciliter l'adoption d'un mode de vie zéro déchet; (iii) encourager une économie locale et à échelle humaine; (iv) réduire le gaspillage alimentaire; (v) encourager une alimentation saine; (vi) contribuer à verdir le système de l'alimentation au Québec en lançant un modèle de franchises sociales. La première épicerie a ouvert ses portes à Villeray, en août 2016, et la deuxième, à Verdun en septembre 2017.

epicerieloco.ca

Marie-Soleil L'Allier
Cofondatrice et Agent de changement
Épicerie LOCO

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Équiterre

Changer les événements sportifs une course à la fois

En 2016 et 2017, Équiterre a organisé la toute première course 100 % écoresponsable, zéro déchet, certifiée équitable au Québec. Organisé sur le Mont-Royal, l'événement a attiré 400 participants lors de la 1re édition, et plus de 650 lors de la seconde. Cette réalisation a mené Équiterre à prendre la place de leader, de précurseur et de moteur de changement dans ce créneau. Il s'ensuivit la publication d'un Mode d'emploi sur l'organisation de courses écoresponsables, puis le développement d'une offre d'accompagnement personnalisé. Cette démarche novatrice de démonstration, de sensibilisation, d'accompagnement et d'amélioration continue vise à influencer le secteur événementiel sportif à réduire son impact environnemental et à intégrer les notions de développement durable à ses pratiques et événements.

equiterre.org/solution/la-course-changer-le-monde

Lyne Royer
Chargée de projet,
organisation d'événements de financement
Équiterre
lroyer@equiterre.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

ETHIK Eco-Design Hub

L'économie circulaire dans l'industrie du textile

L'Eco-Design Hub est un regroupement de services ayant comme principe clé l'économie circulaire. Ethik propose de nombreuses activités, tels des écoateliers, des sessions d'écocouture et des galeries éphémères, afin de sensibiliser le public et les entreprises au zéro déchet et à la réutilisation de textiles usagés. ETHIK Ecodesign Hub collabore également avec l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire de l'Université de Montréal (EDDEC), HEC Montréal, Polytechnique Montréal et OPTECH, sur la création d'une technologie pour optimiser le tri des vêtements qui, par la suite, permettra la création d'un nouveau textile fait à partir de tissus textiles récupérés. Entre avril 2016 et mars 2017, ce projet a ainsi redonné une seconde vie à 114 kg de textiles (vêtements, accessoires, chaussures et tissus).

ethik-bgc.ca

Lis Suarez
Directrice
Ethik Eco-design Hub

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires

ETHIK Eco-Design Hub

Projet PME Mode et Économie circulaire

Le projet PME Mode et Économie circulaire vise à développer les meilleures pratiques pour la gestion des déchets textiles en créant des liens entre les producteurs de déchets et ceux qui peuvent les valoriser. Dans cette optique, 30 petites, moyennes et grandes entreprises, y compris des producteurs et des récupérateurs de déchets textiles, ainsi que des membres du secteur universitaire, se sont réunis afin de trouver des solutions viables au gaspillage de textile. Une série de formations et des activités de maillage interentreprises ont également été réalisées auprès des participants. Un comité d'experts dans le domaine de l'économie circulaire encadre ces initiatives. En parallèle, une campagne de sensibilisation a permis de sensibiliser plus de 5 000 Montréalais aux enjeux liés à la récupération des vêtements.

ethik-bgc.ca

Lis Suarez
Directrice
Ethik Eco-design Hub

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Festival Chromatic

Chromatic et la diffusion des arts visuels montréalais

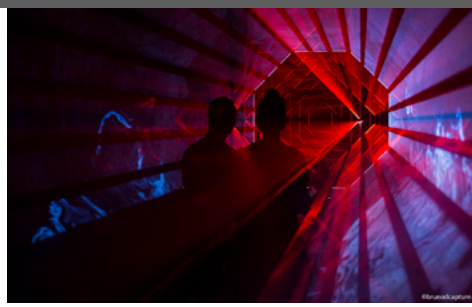

Depuis ses débuts, Chromatic entretient des liens solides avec la communauté artistique montréalaise. Chaque année, le festival se veut être une véritable plateforme de diffusion artistique qui met en valeur la diversité des arts contemporains, grâce à laquelle il est possible de faire découvrir et de développer cette diversité. En 2017, Chromatic a investi deux lieux emblématiques dans la communauté culturelle montréalaise, l'Arsenal et le Studio L'Éloi. Au sein de ce dernier se tenait l'Expo Chromatic, le volet fondamental de l'expérience du festival dont la vocation est de faire connaître les artistes et de les aider à mieux diffuser leur travail par la reconnaissance et l'appréciation de leur art. D'un point de vue environnemental, Chromatic a entrepris de multiples actions simples et concrètes, afin de minimiser son impact. Par exemple, des poubelles de tri sélectif ont été installées sur les lieux pour favoriser le recyclage, des écocups ont été utilisées afin d'éliminer l'utilisation des verres non recyclables et un système de consignation de bouteilles et de canettes était présent. L'ensemble du personnel a aussi été encouragé à utiliser des gourdes et à consommer l'eau du robinet pour boire.

chromatic.ca

Sun Min Dufresne
Directeur administratif et financier
Festival Chromatic
sunmin@chromatic.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 11 Soutenir le développement de la culture locale

Foire ÉCOSPHÈRE

Foire ÉCOSPHÈRE, Environnement et Écohabitation

En 2017, la Foire ÉCOSPHÈRE, Environnement et Écohabitation a accueilli 10 000 visiteurs. Avec plus de 150 exposants et 30 conférences en 2 jours, le grand public s'informe sur les défis socioéconomiques et environnementaux qui nous interpellent, et sur les solutions qui favorisent des comportements plus responsables. Cet événement incontournable au Québec appuie les entreprises qui choisissent de produire et de commercialiser des biens et des services écoresponsables. Les organisateurs de la foire intègrent des pratiques d'écoresponsabilité s'inspirant de la norme en gestion responsable d'événements. Par exemple, sur le plan de la gestion des matières résiduelles, des stations de compostage et de recyclage sont disponibles sur le site et des brigades vertes sensibilisent les visiteurs sur la gestion des matières recyclées. Les exposants doivent utiliser des produits compostables lors de dégustations.

Éric Ferland
Directeur général et membre fondateur
Foire ÉCOSPHÈRE
e.ferland@FoireECOSPHERE.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Fondaction

Agriculture en circuit court

Le circuit court correspond à une économie de proximité favorisant les acteurs locaux et il va de pair avec la consommation de produits agricoles locaux. Cette initiative contribue à soutenir l'économie locale, répond à certains enjeux environnementaux et vient appuyer un projet en collaboration avec une entreprise d'économie sociale : La cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM). Fondaction finance le projet d'agriculture et prête un terrain à la CCHM qui prend en charge la réalisation et l'entretien du potager en collaboration avec l'entreprise d'économie sociale MicroHabitat. Ainsi, la CCHM pourra récolter les légumes et des fines herbes cultivés sur le terrain de Fondaction, afin de permettre à la communauté du quartier Hochelaga-Maisonneuve de bénéficier de produits frais et biologiques à faible coût. L'argent recueilli par la vente des produits lors d'activités sert de soutien financier direct aux activités de La CCHM. En complément au projet circuit court, Fondaction propose un projet original, utile et mobilisateur à ses équipes : l'apiculture urbaine.

fondaction.com

Christine Bessette
Analyse en communication
Fondaction
christine.bessette@fondaction.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 15 Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine

Fondation David Suzuki

L'effet papillon

LAURÉAT
CATÉGORIE :
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
Édition 2017 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

FONDATION DAVID SUZUKI
Un monde. Une nature.

Les populations de papillons monarques ont chuté à un creux historique d'à peine 33,5 millions en 2013, alors que leur moyenne annuelle avait été de 350 millions au cours des 15 dernières années. Une des principales causes de ce déclin est la réduction marquée en Amérique du Nord de la seule plante dont peuvent se nourrir les chenilles de monarques canadiennes et sur laquelle les femelles pondent leurs œufs : l'asclépiade. Ces constats ont incité la Fondation à lancer une campagne de sensibilisation qui a débuté au Québec au printemps dernier : « l'Effet papillon ». La Fondation a invité les Québécoises et Québécois à prendre part au mouvement en plantant de l'asclépiade partout dans leurs communautés, jardins et parcs, qu'ils se sont procurée sur notre site. Grâce à leurs efforts, plus de 6 500 sachets de semences et 3 500 plantules d'asclépiade ont été distribués à travers le Québec.

effetpapillon.davidsuzuki.org

Julie Roy
Spécialiste de l'engagement du public
Fondation David Suzuki
jroy@davidsuzuki.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet

GaïaPresse

Défi Développement Durable

GaïaPresse a lancé en 2017 deux événements entrecoupés d'une étude sur le rapport des Québécois au développement durable (DD). Le premier événement, « *Défi DD 2.0 : Penser le développement durable autrement à l'ère du numérique* », a amené une réflexion sur le traitement de l'information liée au DD dans l'univers numérique. L'activité a regroupé 40 participants. Ensuite, les résultats de l'enquête effectuée auprès de plus de 40 organisations et de 80 citoyens ont montré, de part et d'autre, une véritable conscience et une volonté d'agir en faveur de l'environnement. Ceci a donné lieu à un second événement, « *Défi DD 3.0 : De la sensibilisation à l'action* » pour réfléchir sur les solutions et les outils favorisant le passage à l'action et la mise en relation des citoyens et des organisations. L'événement a réuni 30 participants, dont des étudiants, des organisations environnementales, des citoyens, des entrepreneurs, etc.

gaiapresse.ca

Claire Hayek
Présidente au Conseil d'administration
GaïaPresse
chayek@gaiapresse.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 20 Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

GRAME (Groupe de recherche appliquée en macroécologie)

Programme d'éducation relative à l'environnement, de la garderie au secondaire.

Le GRAME a développé, de façon récurrente, un programme de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement auprès des jeunes. Ce programme propose autant des ateliers d'éveil à la nature dans des garderies, des ateliers orientés vers la démarche des 3RV, que des interventions relatives aux changements climatiques dans des écoles primaires et dans les écoles secondaires. Les interventions visent trois objectifs principaux : (i) informer les jeunes et les conscientiser au cycle de vie des biens et aux impacts de notre consommation; (ii) encourager de nouvelles pratiques de consommation basées sur le respect de l'environnement, et ce, en insistant sur le principe de la réduction à la source; (iii) maintenir une motivation scolaire au moyen d'une approche pédagogique moins conventionnelle. En 2016 uniquement, le projet des 3RV a permis de rejoindre activement près de 550 personnes, dont 509 jeunes. En 2017, c'est quelque 625 jeunes de 25 classes du primaire de la Commission scolaire MargueriteBourgeoys qui bénéficiaient d'ateliers réguliers.

grame.org/Education_relative_a_lenvironnement

Jonathan Théorêt
Directeur
GRAME

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine

HEC Montréal

Programme de parrainage d'écoles - Initiation à la permaculture Hectare urbain

Ce programme de parrainage vise à initier les jeunes d'écoles primaires et secondaires à la permaculture, en leur offrant des ateliers éducationnels et expérientiels. Avec l'aide des étudiants de HEC Montréal, ces jeunes sont ensuite invités à réutiliser les notions acquises en développant un projet dans leur environnement social comme à l'école, dans leur famille ou dans leur quartier. La mise en œuvre du programme de parrainage se décline en trois phases : (i) une phase exploratoire; (ii) une phase de mise en application et (iii) une étape d'autonomisation. En termes de résultats, le lancement du programme en 2017 a permis d'initier plus de 700 jeunes du primaire, soit 35 classes de la maternelle à la 6e année, notamment dans deux écoles montréalaises : l'école Félix-Leclerc de l'Arrondissement Côte-des-Neiges et l'école St-Germain d'Outremont de l'Arrondissement Outremont. Deux nouvelles écoles se sont jointes au programme en 2018 : l'école Évangéline dans l'Arrondissement Ahuntsic et l'école Les Découvreurs dans l'Arrondissement Lasalle. Le programme s'est également traduit par le développement de près d'une douzaine d'ateliers-activités et par la création d'espaces verts dans la cour des écoles parrainées. La permaculture est encore peu répandue au Québec. C'est pourquoi l'intérêt et l'originalité du programme résident dans le fait qu'il constitue une initiation de pairs à pairs entre plusieurs générations d'étudiants. Il place également la Permaculture sociale au cœur du modèle. Enfin, il suppose l'implication active des étudiants en gestion dans la transmission de leur expérience aux plus jeunes, pour qu'ils comprennent et agissent ensemble à la régénération des capacités de notre planète.

hec.ca/developpement_durable/hectare_urbain/parrainage/index

Karine Navilys
Coordonnatrice
Direction du développement durable HEC Montréal
karine.navilys@hec.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Hélène Chebroux, courtière immobilière

Un plan de communication marketing écoresponsable

Hélène Chebroux est la première écocourtière reconnue par Écohabitation à baser son plan d'affaires et de marketing sur des valeurs de développement durable et d'écoresponsabilité. Ce plan de communication marketing écoresponsable a pour objectifs de correspondre à la stratégie écoresponsable de l'entreprise et véhiculer des valeurs de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise. Dans le cadre de sa pratique de courtage écologique, Hélène Chebroux contribue à faire rayonner la facette développement durable de l'habitation à Montréal en collaborant notamment avec d'autres partenaires de l'immobilier écologique. Elle a également fait le choix de réduire ses émissions de gaz à effets de serre en s'abstenant d'acheter une voiture et en utilisant les transports en commun, le vélo ou l'autopartage.

helenechebroux.com

Hélène Chebroux, M. Sc.
Courtier immobilier éco-responsable
Bannière immobilière : Via Capitale du Mont-Royal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Institut Philippe-Pinel de Montréal

La démarche de santé environnementale de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal

Cette démarche s'est traduit par la mise en œuvre d'actions phares, telles que la plantation massive d'arbres, l'acquisition de ruches, l'optimisation de la gestion des matières résiduelles, la réalisation de travaux d'efficacité énergétique, le recensement des actions visant la réduction de la consommation d'eau potable, l'acquisition éventuelle de barils récupérateurs d'eau pour irriguer les terrains, la réduction du gaspillage alimentaire, la révision de la politique sur le tabagisme à l'Institut. En parallèle, l'Institut a entrepris la diffusion de ses réalisations en matière de santé environnementale et de développement durable, à l'interne et à l'externe, par la publication de capsules d'information dans l'établissement ou encore par la publication d'articles dans les journaux locaux, ainsi que par le biais de présentations aux partenaires de Montréal durable 2016-2020. L'objectif étant de démystifier la complexité et de mettre en œuvre une telle démarche dans un établissement de psychiatrie légale œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

ivanhoecambridge.uqam.ca

David Clément
Président du comité en santé environnementale
et développement durable
Institut Philippe-Pinel de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM)

Concours provincial ARISTA

Organisé par la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) et présenté par BMO Groupe financier, le Gala de la 40e édition du Concours provincial ARISTA a eu lieu le 29 mai 2017 au Marché Bonsecours. Le concours s'adresse aux jeunes gens d'affaires âgés de 18 à 40 ans. Plus de 500 candidatures sont reçues de partout au Québec à chaque édition. Le Gala Arista a atteint le niveau 4 de la norme BNQ 9700253 en gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec. Pour atteindre ce niveau, la JCCM a mis en place plusieurs actions selon quatre critères : la provenance et l'implication responsable des fournisseurs, la provenance des produits alimentaires et boissons, la gestion des matières résiduelles, du matériel, de l'énergie et de l'eau, ainsi que le transport. Ultimement, chaque participant génèrera 8 g de déchet lors du Gala ARISTA en 2017. De plus, la JCCM est en train de mettre en place une politique officielle en matière de développement durable ainsi qu'un plan d'action en découlant. Cette politique sera communiquée auprès des membres et des partenaires de la JCCM au cours de l'été 2018.

jccm.org

Anne-Laurence Dubois
Directrice générale par intérim
Jeune Chambre de commerce de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

KnightsBridge

La Géode

Il s'agit d'un projet de construction d'habitations visant les plus hauts standards de construction écologique et saine au Canada. La Géode a obtenu la première certification LEED V4 pour un bâtiment multifamilial au pays qui démontre, par exemple, l'importance accordée à la conception intégrée, aux choix des matériaux, à l'évaluation du cycle de vie, à la performance liée à la gestion de l'eau et l'énergie. Une habitation certifiée LEED signifie donc qu'il s'agit d'un milieu de vie sain et durable. Plusieurs autres initiatives incitant les propriétaires à une conscientisation de l'environnement sont en place, dont huit rangements à vélo, l'intégration de bacs à compost et à recyclage, la plantation de plantes indigènes, etc. En matière d'économie d'eau, ce bâtiment, prévu pour 16 occupants, pourrait économiser en moyenne 7000 gallons d'eau par mois par rapport à un bâtiment conventionnel, soit 54 litres par personne par jour.

devkb.ca/fr/blogue/la-geode-premier-multifamilial-certifie-leed-v4-au-canada

Jean-Philippe Grenier
Conseiller en urbanisme
KnightsBridge
jp.grenier@devkb.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

La ligne verte : Maraîcher

Toit-vert maraîcher sur le IGA extra Famille Duchemin

D'une surface d'environ 25 000 pieds carrés, il s'agit du premier et du plus grand potager biologique installé sur le toit d'un supermarché au Canada. Situé au-dessus du supermarché IGA extra Famille Duchemin, la production de légumes est destinée à la commercialisation en circuit court et certifiée biologique par Écocert Canada depuis l'automne 2016. La grande partie de la production est donc vendue à l'IGA extra Famille Duchemin qui commercialise le tout sous la marque de commerce maison « Frais du toit ». Plus de 40 variétés différentes de légumes ont été cultivées en 2017, ce qui correspond à 15 000 légumes vendues en magasins. La végétation sur le toit sert à rafraîchir le bâtiment l'été, diminuant ainsi la consommation d'énergie reliée à sa climatisation. Elle permet également de filtrer certains polluants et de capter du $C0_2$. De plus, les systèmes de toits verts sont réputés efficaces pour la rétention d'eau. Les plantes, le terreau et les drains parviennent généralement à bien intercepter l'eau de pluie, qui est utilisée soit pour la croissance des plantes, soit drainée ultérieurement dans le système de collecte d'eau de pluie.

ligneverte.net

Tim Murphy
Associé et chef maraîcher
La ligne verte : Maraîcher
tim@ligneverte.net

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Le Boulot vers

Nouvelle vie pour des frênes abattus à Pointe-Claire

À l'automne 2016, Le Boulot vers… a obtenu le mandat de fabriquer pour la Ville de Pointe-Claire du mobilier d'intérieur destiné au Centre national d'entraînement aquatique à partir du bois des frênes abattus en raison de l'agrile. Ce travail a été réalisé avec la participation de jeunes en situation d'insertion dans le cadre d'un stage rémunéré de 4 à 6 mois, leur offrant ainsi une réelle expérience de travail tout en suivant des formations citoyennes et professionnelles. Au total, 20 tables et 64 bancs ont été fabriqués à partir du bois de 40 frênes abattus. La livraison de cette production a été complétée en 2017.

boulotvers.org

Jeanne Doré
Directrice générale
Le Boulot vers…
dirgenerale@boulotvers.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7 Réduire et valoriser les matières résiduelles

Le Comité

Chats de ruelles

« Chats de ruelles » est une fête mobile qui s'installe tour à tour, le temps d'une fin de semaine, dans les 19 arrondissements de Montréal. Il s'agit d'une coproduction entre la coopérative Le Comité et la Tohu qui a eu lieu du 15 mai au 16 septembre 2017. Cet événement représente une occasion unique de créer des ponts entre les résidents du quartier et les milieux culturels, et les citoyens. Une programmation festive et familiale comprenant des ateliers d'agriculture urbaine, des plantations d'arbres, des performances de cirque, des concerts d'artistes émergents, des projections en plein air ainsi qu'une expérience de réalité augmentée pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes. C'est aussi une occasion de mettre en valeur le patrimoine urbain, culturel et environnemental des ruelles dans un contexte des plus festifs. Le projet Chats de ruelles a fait partie de la programmation officielle de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, dans le volet « La grande tournée ».

lecomitemtl.com/chatsderuelles

Pierre Moro-Lin
Membre fondateur
Le Comité
pierre.morolin@gmail.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Le Mouvement Desjardins

Encourager le transport alternatif

Desjardins

Le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de transport alternatif pour ses employés. Au moyen de différents incitatifs, ce programme favorise l'utilisation de modes de transport plus durables (marche, vélo, course, bus, métro, train, covoiturage, autopartage) pour les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements d'affaires. Nous proposons différentes mesures, comme un rabais sur le transport en commun, des commodités pour les employés se déplaçant à vélo, l'accès à un logiciel de jumelage et à des stationnements réservés pour le covoiturage, ainsi qu'un abonnement d'entreprise à Communauto. Ces mesures s'intègrent dans des engagements récurrents de près de 1 million de dollars par année. En 2017, plus de 8 386 employés ont bénéficié des mesures de ce programme, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2015.

Nous favorisons également la mobilité électrique avec nos 11 bornes de recharge pour véhicules électriques installées au Complexe Desjardins (7 pour le grand public, 4 réservées à Communauto).

desjardins.com/ressources/pdf/d50-rapport-sociale-2017-f.pdf?resVer=1521726151000

Yves Normandin
Directeur, Direction Développement durable
Le Mouvement Desjardins
yves.normandin@desjardins.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1 Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs

Le Mouvement Desjardins (Groupe Immobilier Desjardins)

RÉCÜP : déménagement écoresponsable

*En collaboration avec RECYC-QUÉBEC

Desjardins

Le Groupe Immobilier Desjardins a mis en place le programme RÉCÜP en réponse à une problématique récurrente lors des déménagements des occupants de l'organisation, soit le matériel de bureau laissé sur place. Faisant face à une importante vague de rénovations majeures dans tous ses espaces corporatifs, le Mouvement Desjardins doit constamment déménager ses employés et les accompagner au mieux dans ce processus de migration. En conséquence, le volume de matériel abandonné lors des déménagements des employés devient un enjeu majeur et la prise en main de façon écoresponsable du matériel, une priorité organisationnelle. Depuis, le matériel de bureau est systématiquement récupéré par les équipes immobilières responsables des déménagements des étages pour éviter l'enfouissement ou le recyclage dans le respect des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation). Depuis le lancement du programme, 539 boîtes de récupération ont été préparées.

Bernard Bitar
Conseiller de programme
bernard.bitar@desjardins.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Le Petit Navire

Le Petit Navire

Des navires d'excursion à propulsion électrique! Grâce à des embarcations 100 % électriques, le projet du Petit Navire démontre qu'il est possible d'offrir des activités de croisière adaptée au milieu local dans un environnement unique, sans bruit et sans pollution. Ainsi, les passagers sont sensibilisés aux avantages de la propulsion électrique tout en découvrant le Vieux-Port de Montréal et le canal de Lachine à bord du Petit Navire. Chaque saison, l'organisme estime éviter le rejet de 150 tonnes de gaz à effet de serre.

lepetitnavire.ca

Sylvain Angers, Président
Le Petit Navire, G.S.A. Inc.
s.angers@lepetitnavire.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2 Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules

Le Projet Harmonie

Vert l'Harmonie

LAURÉAT
CATÉGORIE :
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
Édition 2018 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

Le projet « Vert l'Harmonie » est un projet novateur, premier du genre en milieu HLM, de mobilisation citoyenne autour de la revitalisation d'un stationnement devenu un espace vert multifonctions pour les citoyens du quartier. Il sert à la fois de lieu voué à la sensibilisation environnementale grâce à divers ateliers sur l'agriculture urbaine, l'écoresponsabilité, la biodiversité et les 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation). Le jardin du projet « Vert l'Harmonie » a reçu la certification Jardin pour la Biodiversité de Mon espace pour la vie. En 2017, 46 activités de sensibilisation environnementale ont été organisées, rassemblant plus 690 personnes, tous âges confondus.

projetharmonie.ca

Annie Devost
Responsable du projet Vert l'Harmonie
Projet Harmonie
vert@projetharmonie.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

L'Éco de la Pointe-aux-Prairies

Subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables

L'Éco de la Pointe-aux-Prairies propose aux citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles un programme de financement renouvelé de couches lavables qui comprend désormais des produits d'hygiène féminine durables. Ce programme est a été rendu possible grâce à une aide financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour encourager les citoyens de l'arrondissement à faire des choix écoresponsables et à réduire leurs déchets. Afin de démystifier les différents mythes au sujet des produits d'hygiène féminine durables, l'Éco de la Pointe-aux-Prairies organise la formation *Un cycle menstruel zéro déchet*

ecopap.ca/mandats-eco-quartier/services-aux-residents/subventions-produits-durables/

Charlie-Anne Bonnet
Directrice
Éco de la Pointe-aux-Prairies

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Lemay

La durabilité au cœur de la vie chez Lemay

Le projet du 3500 Saint-Jacques, renommé le Phénix, propose la conversion d'un bâtiment industriel désaffecté de trois étages en espaces de bureaux ayant comme principal locataire la firme d'architecture Lemay. Cette dernière, qui a conçu le projet, occupe l'entièreté des deux niveaux supérieurs ainsi que le sous-sol et la partie est du rez-de-chaussée. Le bâtiment, qui compte environ 2600 m² par étage, est situé dans le quartier Sud-Ouest de Montréal, à 150 mètres de la station de métro Lionel-Groulx. Cet emplacement de choix constitue un pôle important de transport en commun par la présence de deux lignes de métro, d'un terminus d'autobus et d'un lien direct vers l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau. Le projet vise une certification LEED Platine, Living Building Challenge et Net Zéro. La réduction de l'empreinte écologique faisant partie des valeurs fondamentales de Lemay, plusieurs éléments sont intégrés au projet de conversion afin d'atteindre cet objectif, comme : l'éclairage artificiel à partir d'ampoules DEL à faible consommation énergétique et de luminaires contrôlés par des détecteurs de mouvement; des appareils électriques, des systèmes d'éclairage et des appareils ménagers portant la certification « Energy Star »; un système naturel de ventilation et de contrôle du climat (fenêtres ouvrantes); un système de récupération de l'eau de pluie; la promotion d'un mode de vie actif (supports à vélos sécurisés, douches, salle d'entraînement, escalier monumental); l'intégration de la végétation dans les espaces de travail; l'apiculture urbaine; l'installation de bornes de recharge électriques; etc.

lemay.com/fr

Charlotte Bodnar
Aménagiste en développement durable
Lemay
cbodnar@lemay.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Les amis de la montagne

L'école de la forêt sur le mont Royal

L'école de la forêt sur le mont Royal est un projet novateur des Amis de la montagne qui a pour but d'engager les jeunes dans la protection des milieux naturels.
Inspirée par divers projets nés du mouvement international de la Forest School, L'école de la forêt sur le mont Royal est un programme éducatif, lancé en 2015-2016, qui permet à des jeunes Montréalais de développer leur identité écologique. Le programme vise à développer l'attachement des jeunes au territoire et aux milieux naturels au moyen d'expériences marquantes sur la montagne et à tisser des liens durables entre le jeune et son milieu de vie. Ultimement, les participants deviendront des citoyens engagés et responsables de la protection et de la conservation des milieux naturels. En 2017, c'est plus de 150 jeunes et une cinquantaine de familles qui ont été rejoints par notre école de la forêt.

lemontroyal.qc.ca/fr/activites/enfants-et-familles/l-ecole-de-la-foret-sur-le-mont-royal

Eric Richard
Directeur de l'Éducation et de la Conservation
Les amis de la montagne
erichard@lemontroyal.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique

Les YMCA du Québec

James Lyng Bike Program

En partenariat avec la professeure Alison Manuel de l'école James Lyng et Fusion Jeunesse, les jeunes de sa classe sont sensibilisés aux divers enjeux environnementaux actuels. Des ateliers interactifs ont lieu une fois toutes les deux semaines. Ces ateliers se composent d'une partie théorique sur l'environnement et d'une partie pratique sur la mécanique de vélo. Les jeunes sont ainsi amenés à développer des habiletés manuelles, tout en réfléchissant sur les modes de transport sous l'angle du développement durable. En 2017, les jeunes ont réparé et ils ont fait don de deux vélos.

Pascale Fleury
Coordonnatrice régionale d'éco-quartier Sud-Ouest
et des initiatives environnementales
Les YMCA du Québec, programme éco-quartier Sud-Ouest

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Maillon Vert

Programme Pharmacie écoresponsable

Le programme Pharmacie écoresponsable est une stratégie commerciale qui mise sur les meilleures pratiques d'affaires en développement durable. Lorsqu'une pharmacie s'engage dans le programme, un diagnostic est effectué et donne lieu à un plan d'action personnalisé structuré autour de quatre volets : implication sociale; produits et services; matières résiduelles et énergie et transports. Aujourd'hui, ce sont plus de 50 pharmacies partout dans la province qui se sont engagées à l'égard de ce programme, et c'est notamment grâce au travail de nos cinq Pharmacies écoresponsables présentes sur l'île de Montréal que nous pouvons parler d'impact positif pour la santé et pour la planète! Brunet Bakache et Chouinard (Villeray); Clinique Santé Philippe Vo (Parc Extension); Familiprix David St-Jean Gagnon (Centreville); Proxim Martine Pilon (Rosemont Petite-Patrie); Uniprix Mariane Gagnon (Plateau Mont-Royal).

maillon-vert.com

Marc-André Mailhot
Président fondateur
Maillon Vert
ma.mailhot@maillon-vert.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Maître Carré

Le François-René

Le projet François-René, situé sur l'avenue De Chateaubriand, dans l'Arrondissement Rosemont-Petite-Patrie à Montréal, présente 6 unités d'habitation hors normes et résolument contemporaines. Construit sur un ancien stationnement, le projet propose des installations écologiques et durables, notamment une isolation et une étanchéité de bâtiment supérieures aux normes exigées, de grandes fenêtres qui offrent une économie d'énergie sur le chauffage et l'électricité grâce au triple vitrage ainsi que des appareils de chauffage fonctionnant au gaz naturel avec une certification ENERGY STAR, afin de réduire la consommation énergétique.
Une attention particulière a été portée sur la qualité du système de ventilation de chaque unité, afin d'assurer un contrôle optimal de la qualité de l'air et un bon rendement énergétique, grâce à des appareils qui sont également homologués ENERGY STAR. En outre, le système de chauffage est central, ce qui procure un confort aux occupants et permet de programmer et de réguler la température de chacune des pièces, afin d'éviter les pertes d'énergie.

MAÎTRE CARRÉ

REDÉFINIR L'EXPÉRIENCE URBAINE.

Finalement, le projet est le premier au Québec à recevoir la certification Novoclimat 2.0 avec l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie principale. Cette certification vise à améliorer la performance énergétique globale du bâtiment pour le bien-être des familles.

maitrecarre.ca/projets/francois-rene

Mélanie Quintal
Directrice marketing et communications
Maître Carré
melanie@maitrecarre.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

MicroHabitat

Agriculture urbaine à l'école, au resto et au bureau

Chaque projet de potager sert à nourrir les citadins en combinant l'agriculture et l'apiculture, tout en les conscientisant sur les enjeux actuels du développement durable. Grâce à l'implantation de potagers urbains écologiques, MicroHabitat a éliminé le transport de plus de 1,5 tonne de nourriture à l'été 2017, ce qui a contribué à la diminution du gaspillage énergétique à cause du transport des produits agricoles en ville. Ces installations ont également permis à plus de 300 personnes de découvrir qu'il était possible de produire des aliments frais, sans produits chimiques, dans des endroits précédemment inutilisés en ville comme les toits ou les terrasses. Cela a aussi servi à approvisionner des organismes de soutien alimentaire grâce à des maillages entre les clients d'entreprise et ces organismes.

microhabitat.ca

Orlane Panet
Directrice des ventes
MicroHabitat
Orlane@microhabitatmtl.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

MOBA (DESTL)

Le colloque « Penser le bâtiment et le transport différemment »

Afin d'encourager les modes de transport durable dans les zones industrielles et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments vieillissants, DESTL et MOBA ont organisé, le 22 février 2018, le colloque « Penser le bâtiment et le transport différemment », auquel ont participé près de 100 participants et une vingtaine de conférenciers. L'événement a reçu la classification Écoresponsable de niveau 4 (sur 5). Grâce à différentes actions, 96,5 % des matières résiduelles ont été détournées de la poubelle et 2 tonnes de CO_2 ont été compensées pour les émissions de gaz à effet de serre émis par le colloque. Devant ces résultats, plus d'une quinzaine d'entreprises ont souhaité mettre en place des mesures concrètes. Ces entreprises ont donc reçu une subvention, et MOBA les a accompagnées individuellement.
MOBA a aussi tenu des Tables Transport deux fois par année pour informer les entreprises des meilleures pratiques à adopter en transport et pour créer des échanges sur les enjeux du transport dans leurs entreprises. Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier du Fonds d'action québécois pour le développement durable et à Desjardins.

destl.ca/blog/accompagnement-penser-le-batiment-et-le-transport-differemment

Audrée Letarte
Chargée de projet
MOBA (DESTL)
audree.letarte@moba-cgd.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

MR-63

MR-63

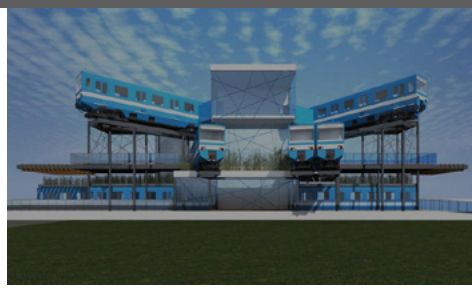

L'organisme MR-63 a pour mandat de stimuler l'intérêt pour la culture montréalaise et les talents qui la composent. Son objectif est de contribuer à la préservation de l'identité et de l'économie culturelle montréalaise, d'agir pour améliorer la situation des talents locaux et de concourir à leur rayonnement à l'étranger. Pour mener à bien sa mission, MR-63 s'appuie sur quatre pôles de médiation : la diffusion des talents et de leurs travaux; l'apprentissage culturel multidisciplinaire (art, design, gastronomie); la sensibilisation à la consommation locale et la coopération entre les acteurs montréalais. Pour assurer son attractivité, MR-63 se dotera d'un bâtiment hybride qui offrira une seconde vie aux anciens wagons du métro de Montréal et qui relèvera les normes de développement durable. Ce monument, qui ouvrira en 2020, a la vocation de devenir un point d'intérêt iconique en ville. Aujourd'hui, le comité de développement durable de MR-63 ne cesse de mobiliser son énergie, afin de produire un rapport complet sur la manière de rendre ce bâtiment le plus « vert » possible. La présentation de ce rapport est prévue pour l'été 2018

www.mr63.ca

Frédéric Morin-Bordeleau
Coordinateur général
MR-63
frederic@mr-63.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Nuage Rouge Inc.

Petits Pots

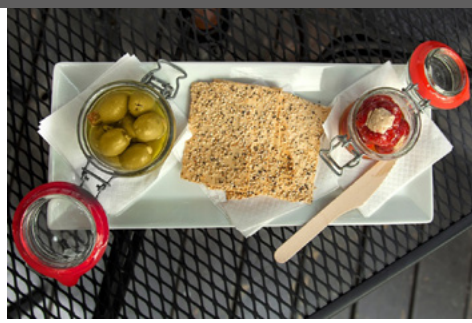

Nuage Rouge offre toute une gamme d'aliments livrés dans de petits pots à des bars et des salons de dégustation qui ne possèdent pas de cuisine, afin qu'ils puissent servir des en-cas de qualité à leurs clients. Ces petits pots sont des contenants en verre, facilement lavables, d'un volume inférieur à 250 ml. Ils sont remplis par les producteurs d'aliments partenaires, qui les livrent chez ces établissements, et sont ensuite récupérés et réutilisés. Entre le 1er mai 2017 et le 31 décembre 2017, 6 500 pots ont été réutilisés. En d'autres mots, ce sont plus de 6 500 sachets ou contenants de plastique qui n'ont pas pris le chemin de dépotoir. De plus, comme les pots en verre sont réutilisés, on évite même le recyclage.

nuagerouge.ca

Robin Bournival
Président
Nuage Rouge
info@nuagerouge.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Gestion de la forêt urbaine

L'OMHM réalise un inventaire arboricole en vue d'évaluer l'étendue, la diversité et l'état de santé de sa forêt urbaine avec l'application mobile de géoréférencement « Branché ». L'inventaire sert, entre autres, à la mise en œuvre du Plan de lutte à l'agrile du frêne. En 2017, les actions suivantes ont été réalisées : le traitement au TreeAzin de 312 frênes (taux de stabilisation de 94 % des frênes traités en 2015); l'abattage de 184 frênes; la plantation de 100 arbres de 15 espèces différentes, en remplacement des frênes abattus en 2016; l'arrosage de 184 arbres plantés en 2016 (taux de survie 80 %).Par ses actions, l'OMHM contribue à préserver et à diversifier la canopée montréalaise, dont la population profite des nombreux bénéfices associés (l'impact sur la santé, la qualité de vie, les îlots de chaleur, etc.).

Office municipal d'habitation de Montréal

Brigitte Laliberté
Chargée de projets en développement durable
Office municipal d'habitation de Montréal
brigitte.laliberte@omhm.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans les immeubles de l'OMHM

Gestionnaire d'un parc immobilier de plus de 23 000 logements, de type HLM et logement abordable, répartis sur tout le territoire de l'île de Montréal, l'OMHM a développé, en 2014, un projet de collecte de matières dangereuses résiduelles (MDR). À l'OMHM, les MDR sont principalement les lampes au mercure et au sodium, les piles, les thermostats, les contenants de peinture et les solvants, les ballasts pouvant contenir des BPC, etc. Après usage, ces produits contiennent des composantes qui peuvent être nocives pour la santé humaine et l'environnement, lorsqu'ils se retrouvent à l'enfouissement. À ces matières dangereuses s'ajoute une certaine quantité de produits, laissés à la traîne par les locataires, qui entre dans la catégorie des résidus domestiques dangereux (RDD), dont : les produits électroniques, les pneus, les électroménagers, les climatiseurs, les piles et les contenants de peinture. De 2014 à 2017, le projet a permis de détourner de l'enfouissement près de 95 tonnes de matières dangereuses résiduelles et de résidus domestiques dangereux, dont 40 tonnes uniquement pour l'année 2016.

Office municipal d'habitation de Montréal

Brigitte Laliberté
Chargée de projets en développement durable
Office municipal d'habitation de Montréal
brigitte.laliberte@omhm.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7 Réduire et valoriser les matières résiduelles

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Les Habitations De Mentana prennent le virage vert

Les Habitations De Mentana sont un complexe d'habitation à loyer modique (HLM) de 156 logements, formant un quadrilatère délimité par les rues Saint-André, De Mentana, Rachel et Duluth, au cœur de l'Arrondissement Plateau-Mont-Royal. Là où des déchets occupaient l'espace et où la ruelle était utilisée comme voie de contournement par les automobilistes, se trouve maintenant un espace vert, ludique et convivial pour les résidents et les riverains des habitations De Mentana. Cela a permis d'obtenir des résultats tangibles, dont la création d'un espace vert; l'élimination de quatre cases de stationnement, doublant ainsi la superficie d'espace vert; la fermeture de la ruelle à la circulation automobile; l'enlèvement de 400 m^2 de bitume; la plantation de 10 arbres, de 53 arbustes et de plus de 200 vivaces et couvre-sol; l'installation de mobilier urbain alternatif et l'utilisation de bois de frênes.

Office municipal d'habitation de Montréal

Brigitte Laliberté
Chargée de projets en développement durable
Office municipal d'habitation de Montréal
brigitte.laliberte@omhm.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine

Passion Terre

Montréal touristiquement durable

Passion Terre développe et organise des activités touristiques à Montréal afin de mettre en valeur diverses initiatives durables. La visite du toit vert du Palais des Congrès de Montréal ou encore la visite du Santropol Roulant constituent autant d'activités qui font rayonner les initiatives montréalaises vertes novatrices et socialement responsables. En plus, ces activités touristiques génèrent des retombées économiques positives sur les entreprises concernées.

passionterre.com

Isabelle Pécheux
Directrice générale
Passion Terre
ipecheux@passionterre.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

PME MTL Est-de-l'Île

Synergie Montréal - écologie industrielle

Synergie Montréal, qui s'inscrit dans le concept de l'économie circulaire, crée de la richesse par l'échange de sous-produits, de ressources, d'actifs ou d'énergie non utilisés entre les entreprises locales. Prenant racine auprès des entreprises industrielles de l'est de Montréal, Synergie Montréal se déploie en trois phases : la caractérisation des matières et des procédés, la mise en œuvre de synergies et la recherche élargie de débouchés pour les matières qui ne trouvent pas preneurs localement. Depuis le lancement de l'initiative à l'automne 2016, 53 entreprises ont été mobilisées pour la création de 34 synergies, ce qui représente 123 947 $ en revenus directs ou indirects générés et 1 283 tonnes de matières détournées de l'enfouissement ou du recyclage.

facebook.com/synergiemontreal

Melissa Stoia
Conseillère croissance et innovation
PME MTL Est-de-l'Île
mstoia@pmemtl.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Québecor

Gestes concrets | Programme de mobilisation et d'engagement des employés

Le programme Gestes concrets de Québecor repose sur le principe que chaque geste, petit ou grand, en faveur de l'environnement a un impact positif sur la société.

Avec plus de 10 000 employés dans l'ensemble de ses filiales, Québecor dispose d'un grand potentiel pour faire place aux changements. Le programme *Gestes concrets* vise donc à activer ce potentiel, plus précisément à **sensibiliser** et à **mobiliser** les employés à **poser quotidiennement des actions** pour l'environnement.

Mis sur pied grâce à l'étroite collaboration de plusieurs Services et filiales de Québecor, ainsi que de celle de l'organisme Jour de la Terre, le programme propose deux volets, soit : (1) Sensibiliser les employés grâce à nos ambassadeurs verts ainsi qu'à la diffusion du Guide des pratiques écoresponsables et des bulletins écobuzz; (2) Mobiliser les employés à agir au moyen du déploiement des initiatives défis verts, du programme de bourses vertes ainsi que d'une multitude de concours et d'événements verts.

quebecor.com/fr/implication-sociale/environnement

Chrystal Healy
Directrice affaires environnementale
Québecor
chrystal.healy@quebecor.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

QUINTUS Marketing

FESTIVAL 100% Électrique

Pour accélérer le processus d'électrification des transports et favoriser l'adoption d'un mode de vie écoresponsable, l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ) a présenté la campagne régionale #JeRouleVert. Cette campagne a été mise sur pied par l'agence QUINTUS marketing afin de sensibiliser, d'éduquer et de mobiliser le grand public à la transition électrique du Québec. C'est ainsi que le 19 août dernier a eu lieu la première édition du FESTIVAL 100% Électrique à la TOHU. Nettement plus inclusive, et faisant une rupture avec les codes établis des salons traditionnels qui tendent à récupérer un public déjà conquis, la formule spectacle-événement utilisée dans le cadre du festival a attiré et sensibilisé un large public à l'électromobilité et au développement durable. L'événement a notamment accueilli 2 000 festivaliers, 48 kiosques, et a permis 500 essais de voitures, de vélos et de scooters électriques. Il y a eu également six conférences de spécialistes en électromobilité et en développement durable.

www.aveq.ca/jeroulevert

Stéfany Chevalier
Présidente
QUINTUS Marketing
stefany@quintusmarketing.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

RECYC-QUÉBEC

Transport et déplacements des employés

RECYC-QUÉBEC mobilise ses employés afin de favoriser la réduction des déplacements, ainsi que l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs. Pour encourager et optimiser la mobilisation de ses employés, RECYC-QUÉBEC organise toute une série d'activités notamment par le lancement du mois du vélo en juin 2017, ou par une conférence sur le « vélo-boulot » donnée par Vélo-Québec. Il y a également une activité de parrainage pour le vélo, une activité de reconnaissance des cyclistes. Pour aller plus loin, un outil d'aide à la décision a été élaboré de manière à considérer le choix du mode de transport actif et collectif pour les déplacements d'affaires.

recyc-quebec.gouv.qc.ca/a-propos/gouvernance/developpement-durable

François Regnaud
Agent de développement industriel
RECYC-QUÉBEC
f.regnaud@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1 Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs

Regroupement des éco-quartiers (avec la Soverdi)

Un arbre pour mon quartier

Sous l'initiative du Regroupement des éco-quartiers (REQ) et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), la campagne « Un arbre pour mon quartier » invite l'ensemble des Montréalais à planter des arbres sur leur terrain, afin d'augmenter le couvert végétal de leur quartier et d'encourager la biodiversité urbaine tout en embellissant leur milieu de vie. Les résidents intéressés peuvent se procurer un ou plusieurs arbres pour la modique somme de 25 $ l'arbre (35 $ pour les arbres fruitiers). De 2013 à 2017, ce sont 7260 arbres au total qui ont été plantés grâce à cette initiative de verdissement collective unique au Québec. La campagne « Un arbre pour mon quartier » intègre non seulement les trois piliers du développement durable, mais elle s'inscrit également dans un cadre plus large d'éducation relative à l'environnement pour construire une métropole durable et en santé par et pour les Montréalais. Le succès de la campagne repose sur la mobilisation de la collectivité tant civile que municipale et communautaire.

unarbrepourmonquartier.org

Gaëlle Haut
Chargée de communications et de projets en environnement
Regroupement des éco-quartiers
communicationreq@gmail.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains

Réseau des femmes en environnement

Les Vivats, Les prix Loto-Québec pour les événements responsables

Le concours Les Vivats est organisé par le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), une initiative du Réseau des femmes en environnement. Il vise principalement à récompenser les organisateurs d'événements, ainsi que les fournisseurs et les lieux d'accueil d'événements, qui mettent en place des pratiques écoresponsables. La sixième édition du Gala de remise des prix de reconnaissance a eu lieu au Cabaret du Casino de Montréal le 4 avril 2017, en présence de 200 organisateurs d'événements, où une dizaine d'événements au Québec ont ainsi été récompensés pour l'innovation dont ils ont fait preuve en matière d'impact environnemental, social et économique.

www.lesvivats.org

Caroline Voyer
Directrice générale
Réseau des femmes en environnement
cvoyer@rqfe.org

Les Vivats
Les prix Loto-Québec pour les événements responsables

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

SAESEM

Mégot Zéro, plus qu'un projet, un programme!

Le programme Mégot Zéro a pour objectif de répondre aux problèmes de salubrité publique et de pollution environnementale engendrés par les mégots de cigarettes.
En permettant leur recyclage, le programme Mégot Zéro propose une solution de valorisation pour ces déchets présents dans le monde entier.
Ce programme a commencé en partenariat avec la Ville de Montréal où sont actuellement implantés 220 cendriers. Depuis juin 2016, ils ont permis de collecter 580 000 mégots. Par cette initiative la SAESEM accompagne toutes les sphères de la société (municipalités, entreprises, événements et citoyens) vers une gestion responsable des mégots de cigarettes. Chaque implantation est aussi l'occasion de sensibiliser les parties prenantes. Le volet citoyen se caractérise notamment par l'organisation d'une course aux mégots. Lors des deux dernières éditions, les bénévoles ont récolté 35 000 mégots de cigarettes dans les rues de Montréal !

Éline Bonnemains
Coordonnatrice du programme Mégot Zéro
SAESEM
megot_zero@saesem.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Savoir-faire Linux

Sous-chef : Plateforme libre de gestion de popote roulante

Sous-chef est un logiciel libre issu d'une démarche collaborative, une plateforme qui permet de mieux prendre en compte les particularités des bénéficiaires des services de popote roulante et d'améliorer la gestion de ce service essentiel à la sécurité alimentaire. Plus précisément, il s'agit d'un logiciel de gestion de popote roulante, c'est-à-dire un service de cuisine et de livraison à domicile de repas chauds pour les personnes à mobilité réduite. Il simplifie la gestion logistique (amélioration des processus de gestion des données, économie de temps, module de facturation, livraison) et augmente l'impact communautaire des popotes roulantes (meilleure gestion des restrictions alimentaires, amélioration de l'autonomie alimentaire des bénéficiaires et de l'expérience des bénévoles).

souschef-project.org

Christophe Villemer
Vice-président exécutif
Savoir-faire Linux

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Services publics et Approvisionnement Canada

Aménagement des espaces à bureau de SPAC Montréal

Services publics et Approvisionnement Canada | Public Services and Procurement Canada

Le projet consistait à réaménager, selon les besoins d'aujourd'hui de SPAC, l'espace de travail des quelque 325 employés tout en augmentant et en respectant le bien-être des employés, et en minimisant l'empreinte écologique. L'aménagement retenu a été axé sur les activités avec bureaux partagés, ce qui s'est traduit par une réduction de 43 % de l'espace occupé. Aucun bureau n'est assigné, toutes les places sont utilisables et ajustables, donc ergonomiques, ce qui permet une plus grande mobilité des employés. De plus, des espaces très variés de collaboration (petites et grandes salles de réunions) et de travail individuels (stations de réflexion, cabines téléphoniques) ont été aménagés, afin de maximiser la mobilité des employés. Tous ces espaces de travail sont munis de téléphonie sans fil et d'un accès Wifi au réseau de l'entreprise. L'aménagement a été planifié avec une réflexion approfondie sur la réutilisation de l'ameublement existant pour les salles de réunions, tout en respectant l'esprit d'un aménagement moderne et technique. Cependant, l'ameublement qui ne pouvait pas être réutilisé a été recyclé ou réusiné. Par ailleurs, tout le petit matériel de bureau a également été recyclé et récupéré dans un espace central appelé « La ressourcerie » ou les employés peuvent échanger des agrafeuses, des pinces à papier, etc. Un autre but du projet était de fournir l'infrastructure nécessaire pour un environnement sans papier. L'objectif « zéro papier » est en bonne voie de réalisation avec la signature électronique et l'infrastructure documentaire électronique.

Nancy Dyke
Gestionnaire, Expertise en Programmes environnementaux
Services publics et Approvisionnement Canada
nancy.dyke@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Société canadienne du cancer

Trottibus, l'autobus qui marche

Pour faire bouger davantage les jeunes, la Société canadienne du cancer (SCC) a développé un réseau d'autobus pédestres dans tout le Québec : le Trottibus. Grâce à cette initiative, les jeunes découvrent le transport actif dès l'enfance, une période cruciale pour l'adoption de saines habitudes de vie à long terme. Le Trottibus permet aux élèves du primaire de se rendre à l'école à pied, de façon sécuritaire et encadrée. Il fonctionne à la manière d'un autobus scolaire, avec des trajets prédéterminés et des arrêts planifiés où les enfants montent. Les élèves sont accompagnés de parents ou de bénévoles, formés en sécurité routière. La SCC offre un service clés en main aux écoles intéressées, et ce, sous forme d'accompagnement et d'outils simples, gratuits et accessibles. Les résultats de l'année scolaire 2016-2017 démontrent que, grâce aux 102 écoles participantes, près de 2588 élèves ont marché en Trottibus et 1226 bénévoles se sont impliqués dans le projet. Parmi les élèves participants, près de 43 % se rendaient à l'école en voiture ou en autobus avant de monter dans le Trottibus. Ces nouvelles habitudes ont permis d'éviter près de 15 tonnes de CO_2 équivalent. Un beau geste pour la planète!

https://www.trottibus.ca/

Virginie Delannoy
Agente de développement – transport actif
Société canadienne du cancer
vdelannoy@quebec.cancer.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)

Ça bouge dans les ruelles blanches!

L'objectif est de favoriser l'activité sportive des jeunes durant la période hivernale. Le projet « Ça bouge dans les ruelles blanches » consiste à organiser des activités physiques pour les enfants de 5 à 14 ans, et ce, le plus près de leur milieu de vie, c'est-à-dire la ruelle en hiver. Ce projet permet d'ancrer ces activités dans les pratiques régulières du milieu des jeunes. Cinq ruelles ont participé au projet du 1er février au 23 mars 2017. C'est 235 enfants qui ont joué dans les ruelles durant cette période, avec en moyenne une dizaine d'enfants par ruelle. Les jeunes ont pu apprendre à s'organiser, à proposer des activités, à suivre les règles et à bouger !

http://www.tandemrpp.org/td/

Virginie Frobert
Responsable des mandats municipaux
SODER

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 14 Encourager la pratique de l'activité physique

Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)

Chemin Vert Marconi-Alexandra

Le Chemin Vert Marconi-Alexandra est un concept qui reprend le tracé de l'ancienne emprise ferroviaire du Canadien-Pacifique, afin d'en faire un corridor de biodiversité de 1,2 km qui comprendrait l'aménagement d'espaces publics verts et animés. En 2015, le projet a été sélectionné par la Ville de Montréal, afin de souligner la revitalisation urbaine, économique et sociale des abords du site Outremont et de mettre en œuvre le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et de Castelnau (PDUES). De plus, en 2016, pour appuyer davantage les interventions physiques et environnementales du corridor, le Chemin Vert a été sélectionné par le programme Quartier 21, soutenu par la Ville de Montréal et par la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour promouvoir une plus grande appropriation du site par la communauté locale. L'objectif de cet engagement est ainsi de mobiliser les usagers du quartier autour d'une programmation riche en activités et en événements, afin de donner plus de vie au Chemin Vert.

cheminvert.soder.qc.ca

Laura Courbe
Chargée de projets
SODER
laura.courbe@soder.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Société de développement social

Destination emploi :
Première plateforme de réinsertion professionnelle

Cette plateforme aide des personnes éloignées du marché du travail à trouver un emploi. Une véritable agence d'emploi en ligne consacrée aux personnes en situation de réinsertion professionnelle et aux entreprises qui recrutent. La principale innovation de cette plateforme réside dans le fait qu'elle est adaptée aux personnes vulnérables et qu'elle intègre un troisième acteur au processus de recrutement traditionnel, soit un mentor issu d'un organisme de réinsertion, qui accompagne le candidat et l'employeur dans ce processus. En 2017, une cinquantaine d'employeurs ont ainsi affiché leurs offres sur la plateforme, 285 contrats de travail ont été générés et près de 450 000$ en salaire a été versé à des personnes vulnérables à Montréal en un an.

destinationemploi.ca

Émile Roux
Directeur général
Société de développement social

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 18 Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Société de transport de Montréal

Mise en valeur des voitures de métro MR-63

Après 50 ans et plus de quatre millions de kilomètres parcourus par chacune, les 333 voitures de métro MR-63 sont graduellement retirées pour être remplacées par les voitures AZUR. En décembre 2017, la STM avait déjà disposé de 209 voitures MR-63. Seulement en 2017, plus de 3 400 tonnes de matériaux (173 voitures) ont été mises en valeur par la réutilisation de pièces, par le démantèlement et le recyclage des voitures ou encore par leur réutilisation dans des projets spéciaux.

Ces résultats s'expliquent par le fait que dès le début du projet, la STM a entrepris une démarche en vue de maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de leur disposition. Les meilleures options de mise en valeur ont été définies : la consultation et l'appel d'intérêt des parties prenantes internes et externes ainsi qu'un balisage international sur les meilleures pratiques.

Plus d'une cinquantaine de types de pièces différentes seront réutilisés sur les MR-63 encore en service, les MR-73 et les locotracteurs de la STM. Étant donné le nombre de MR-63, le recyclage est un incontournable pour maximiser leur mise en valeur. À la suite d'un appel d'offres, le choix de l'entreprise responsable du démantèlement et de la mise en valeur a été effectué par un comité de sélection selon des critères précis, dont le développement durable.

stm.info/fr/a-propos/grands-projets/mise-en-valeur-des-mr-63

André Porlier
Gestionnaire corporatif en Développement Durable
et Accessibilité Universelle
STM
andre.porlier@stm.info

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires

Société écocitoyenne de Montréal, Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Carrefour alimentaire Centre-Sud et Sentier Urbain

Quartier nourricier

Situé dans un secteur de revitalisation urbaine intégré du quartier Centre-Sud, le Quartier nourricier répond au défi de la sécurité alimentaire de la population du quartier en le dotant d'infrastructures qui permettent une offre alimentaire saine et l'acquisition de compétences horticoles et alimentaires.
Ce projet propose des activités de production, de ventes de produits alimentaires, de mobilisation et d'affiliation de jeunes itinérants ou à risque d'itinérance, d'animation, de formation et de mobilisation des résidents et des groupes. En 2017, les réalisations ont été nombreuses : 7000 plants potagers produits, donnés ou vendus à prix modique; 200 arbustes et plantes vivaces provenant de la pépinière distribués gratuitement; 16 jeunes apprentis horticulteurs; 30 ateliers sur l'agriculture et l'alimentation; 78 visites guidées de la serre; 80 bénévoles impliqués au marché public; 15 citoyens participant au comité de programmation et plusieurs fêtes et événements spéciaux ayant attiré plus de 1000 personnes.

QUARTIER NOURRICIER

quartiernourricier.com
info@quartiernourricier.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Société Logique

PPAS AU : des données sur le potentiel piétonnier actif, sécuritaire et accessible universellement

Société Logique
design universel | universal design

Le nouvel audit de potentiel piétonnier actif sécuritaire accessible universellement (PPAS AU) fournit des données en permettant la réalisation de portraits de l'environnement bâti dans lequel circulent les piétons. Grâce aux données précises qu'il présente, l'audit PPAS AU permet aux acteurs municipaux et communautaires d'identifier les sites problématiques nécessitant des interventions et des solutions pour améliorer le confort et la sécurité des infrastructures, à court terme et à moyen terme. Cette approche novatrice contribue grandement à la mobilisation de la collectivité et à une meilleure prise de décision des parties prenantes au profit de la participation sociale de tous les citoyens, y compris des plus vulnérables d'entre eux (aînés, jeunes enfants, personnes ayant des limitations fonctionnelles). En ce sens, les données fournies par l'outil PPAS AU sont des facteurs clés pour atteindre une mobilité active et durable. De plus, cet outil permet de travailler à plusieurs échelles grâce à la collecte de données conviviale par sa nouvelle application mobile PPASSAGE et de les partager au moyen de données ouvertes.

societelogique.org/2017/11/01/ppas-au-audit-de-potentiel-pietonnier-actif-securitaire-et-accessible-universellement

Martine Laurin
Consultante en aménagement et urbanisme
Société Logique
mlaurin@societelogique.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Solidarité Mercier-Est

Places publiques du pôle culturel de Mercier-Est

Un aménagement de deux espaces publics situés à l'entrée du quartier, afin d'y créer des lieux de rencontres et de diffusion culturelle, de rassemblement, de détente et d'événements festifs inclusifs pour les citoyens et les organismes du quartier. Ces espaces verdis et colorés ont transformé le stationnement de la Maison de la Culture et de la bibliothèque Mercier d'une superficie de plus de 5 000 pieds carrés. La plantation de sept arbres, de 112 arbustes et de 409 graminées contribuera ainsi à la réduction des îlots de chaleur et à l'amélioration de la gestion des eaux de pluie, grâce à l'augmentation des sols perméables. L'ajout de 0,8 kilomètre de piste cyclable ne peut que favoriser les déplacements à pied et à vélo. Les deux places seront inaugurées le 7 juin 2018.

Ces aménagements ont été réalisés dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Mercier-Est. Ce projet a bénéficié du soutien de la Ville de Montréal grâce à une aide financière du gouvernement du Québec accordée dans le cadre de l'Entente Montréal 2025, administrée par le Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

youtube.com/watch?reload=9&v=eCRDcTYidYU

Jessie Pelchat
Agente de développement du territoire
Solidarité Mercier-Est

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Solutions de reconnaissance Rideau Inc.

Vistance Environnement chez Rideau Inc.

Fort de son héritage visionnaire et des contributions de ses experts en matière de reconnaissance et de mobilisation des employés, Rideau a développé sa plateforme de reconnaissance intégrée, une plateforme de reconnaissance en mode SaaS hautement configurable et innovatrice qui cible plusieurs dimensions de la reconnaissance des employés avec des solutions faciles à utiliser et efficaces. L'engagement de Solutions de reconnaissance Rideau Inc. dépasse sa mission première, puisque c'est l'une des rares PME à avoir obtenu la certification Carbon NeutralMD pour avoir réduit son empreinte environnementale à zéro. Elle a aussi reçu le Prix Eterne pour son implication dans la cause de l'organisme Arbres Canada. Le Prix Eterne est décerné aux entreprises qui appuient Arbres Canada et qui font preuve d'excellence en matière d'intendance environnementale. En effet, Rideau a soutenu la plantation de 25 000 arbres en 2016, dont 5 000 au Québec, ce qui a permis la séquestration d'un million de kilogrammes de CO_2 répartie tout au long de la vie de ces milliers arbres.

rideau.com/fr/

Caroline Tison
Vice-présidente, Service à la clientèle et amélioration continue
Solutions de reconnaissance Rideau Inc.
carolinetison@rideau.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Soverdi

Plan d'action forêt urbaine : résultats 2016-2017

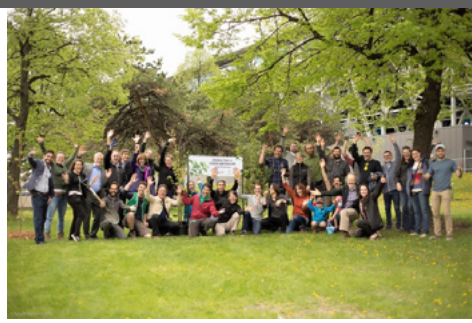

Ce plan, qui s'échelonne sur plusieurs années, vise un effort collectif de plantation d'arbres à Montréal pour une forêt urbaine et une population en santé. Mobilisant l'ensemble de la collectivité montréalaise, cet important projet de verdissement ne cesse de grandir et aura un effet bénéfique sur les plans écologique, économique et social. En effet, dans une démarche globale d'aménagement du territoire, chaque projet permet d'aménager le territoire de manière à enrichir et à protéger la forêt urbaine. De plus, le verdissement favorise l'appropriation des lieux, la création de liens physiques et psychologiques entre les gens du milieu, les espaces publics et les institutions. Les résultats de 2016 et 2017 sont à la hauteur des objectifs, car on comptabilise 330 projets de verdissement, plus de 23 400 arbres plantés, 160 variétés d'arbres différentes utilisées et plus de 450 partenaires mobilisés (propriétaires de terrains, membres de l'Alliance forêt urbaine, organisations locales, arrondissements, bailleurs de fonds).

soverdi.org

Malin Anagrius
Directrice générale
Soverdi
managrius@soverdi.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Technoparc Montréal

Aménagement du marais et du marécage de l'Éco-campus Hubert-Reeves

Vitrine technologique mondiale consacrée aux technologies propres, aux nanotechnologies et au développement durable, l'Éco-campus Hubert-Reeves sera un quartier à part entière du Campus Saint-Laurent jouissant d'une biodiversité exceptionnelle. Le plan de développement propose un milieu urbain en harmonie avec la nature. Situé aux abords du futur Parc des Sources, ce territoire de plus de 20 hectares de superficie est considéré comme la première zone de ce type au Canada. L'aménagement du marais et du marécage par la construction d'une digue, finalisée en décembre 2017, constitue la colonne vertébrale d'un système de gestion hydrique qui permet de protéger certains marais et de diriger de l'eau vers le ruisseau Bertrand. Le développement de l'Éco-campus est rendu possible grâce à cet ouvrage de génie.

technoparc.com/decouvrez-le-technoparc/eco-campus-hubert-reeves/

Sylvain Ouellette
Directeur, Développement des affaires :
Technologies propres, nanotechnologies
et sciences de la vie
Directeur, Éco-Campus Hubert-Reeves
Technoparc Montréal
souellette@technoparc.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Théâtre Paradoxe

Faire des événements écoresponsables dans une salle de spectacles

Au Théâtre Paradoxe, chaque événement et chaque spectacle doit être écoresponsable. Cela se traduit, par exemple, par la mise en place d'écocups (gobelet réutilisable) dans la salle, l'interdiction de la verrerie et de la vaisselle en plastique, la mise à disposition de gourdes pour les artistes dans les loges, l'achat de produits recyclables, l'utilisation de produits d'entretien écoresponsables, l'achat de fournitures et de nourriture local dès que possible, l'installation de bacs de récupération d'eau de pluie, la mise en place de bacs de compost, etc. Le Théâtre Paradoxe se démarque également par son appui au volet d'insertion sociale et professionnelle du Groupe Paradoxe, un organisme d'économie sociale qui forme des techniciens dans le domaine de l'événementiel et du spectacle. L'équipe du théâtre collabore en parallèle avec les organismes communautaires sur la revitalisation de la ruelle, afin d'offrir un espace vert et rassembleur aux citoyens de Ville-Émard.

www.theatreparadoxe.com

Annabelle Simon
Responsable des Ventes
Théâtre Paradoxe
asimon@theatreparadoxe.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

TOHU Cité des arts du cirque

Vélo des curiosités

Pour l'ouverture en 2017 du parc Frédéric-Back, la TOHU s'est dotée d'un vélo des curiosités, afin d'outiller l'équipe éducative et de développer de nouvelles activités en environnement. Au cœur du complexe environnemental de Saint-Michel, le parc Frédéric-Back est le plus grand projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en Amérique du Nord. Ancienne carrière de calcaire et site d'enfouissement, il est en processus de transformation finale et la TOHU en est le pavillon d'accueil. Le vélo est un moyen de médiation pour comprendre les dessous de ce projet de revitalisation urbaine. Plusieurs capsules éclair éducatives sont donc offertes de façon spontanée aux promeneurs ainsi que des activités ludiques et éducatives animées par un animateur. Le vélo des curiosités permet d'assurer une présence constante dans le parc Frédéric-Back au-delà des visites guidées et éducatives, afin de sensibiliser les visiteurs lors de leur parcours autonome dans le parc. Au cours de l'été, à partir du 26 août 2017, plus de 300 visiteurs ont été sensibilisés.

Pablo Maneyrol
Responsable du financement public
TOHU

CÔTOYER L'EXTRAORDINAIRE

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Université de Montréal

Mon campus à vélo

Pour la première fois, l'Université de Montréal a tenu une semaine du vélo sur le campus de la montagne. Du 18 au 23 septembre 2017, « Mon campus à vélo » a proposé plusieurs activités afin de sensibiliser la communauté universitaire à ce mode de transport actif et de satisfaire tous les mordus du vélo et ceux qui aimeraient le devenir : foire aux vélos, défis, conférence de Pierre Lavoie, cinéma gratuit, etc.
Parmi les retombées de l'événement, citons la participation de plus de 500 personnes aux activités; la création du « collectif vélo campus UdeM », regroupant des usagers de HEC Montréal, Polytechnique Montréal et l'Université de Montréal; ainsi que la mobilisation de sept établissements d'enseignement postsecondaires (dont cinq sur l'île de Montréal) qui ont répondu à l'appel de tenir eux aussi cette première semaine du vélo.

https://www.facebook.com/moncampusaveloudem

Stéphane Béranger
Coordonnateur au développement durable
Université de Montréal

Luc Surprenant
Conseiller au développement durable
Université de Montréal

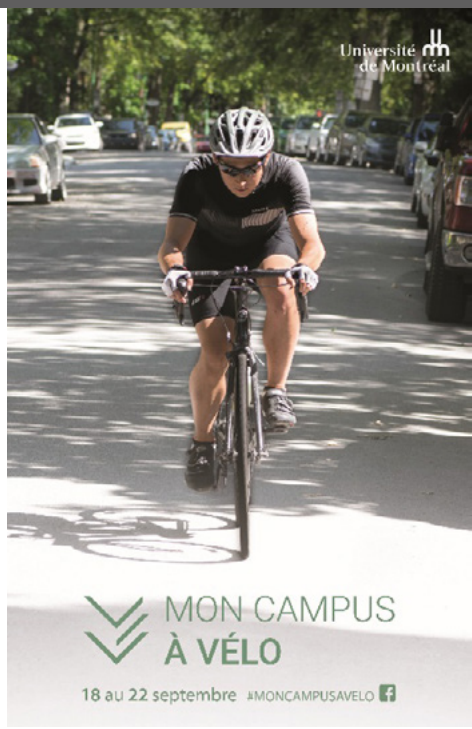

Université de Montréal et du monde.

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Université de Montréal

MON ÉCOLABO : pour une gestion écoresponsable des laboratoires

« Mon Écolabo » propose des outils simples, clairs et stimulants pour une gestion écoresponsable des laboratoires de recherche et d'enseignement universitaires. Depuis le démarrage du projet fin 2013, 15 laboratoires y ont adhéré, tant sur le campus principal de l'UdeM que sur celui de Saint-Hyacinthe, mais aussi dans des collèges et cégeps.

Les laboratoires peuvent occuper 20 à 35 % de la superficie des universités, mais représenter de 40 à 75 % de leur consommation en énergie! Les « écolabos » permettent d'économiser ressources et argent par une diminution de la consommation d'eau et d'électricité, de l'utilisation de produits consommables (pipettes, flacons, bouchons, etc.) et des matières dangereuses envoyées à l'élimination. Par exemple, plus de 500 produits chimiques ont été détournés de l'élimination depuis le début du programme. L'initiative a aussi permis d'économiser 35 000 $ en produits chimiques. Plus de 350 personnes par an suivent une formation « Mon Écolabo ».

durable.umontreal.ca/enseignement-recherche/mon-ecolabo

Olivier Léogane
Conseiller en matières dangereuses
Université de Montréal

Stéphane Béranger
Coordonnateur au développement durable
Université de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage

LAURÉAT
CATÉGORIE : ENTREPRISES ET INSTITUTIONS
Édition 2017 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

Université McGill

Fonds en développement durable

Le Fonds pour des projets durables (FPD) de McGill a été créé pour instaurer une culture de développement durable à l'Université McGill. Le FPD est unique à plusieurs égards. Tout d'abord, il s'agit du plus important fonds universitaire consacré au développement durable en Amérique du Nord. Ensuite, il repose sur une collaboration étroite entre les étudiants et l'administration, lesquels contribuent à son financement, au processus décisionnel et à la mise en œuvre des projets sélectionnés. Depuis sa création en 2010, le FPD a financé 172 projets durables sur les campus de l'Université McGill, d'une valeur totale de 6,5 millions de dollars.

mcgill.ca/sustainability

François Miller
Directeur du Bureau de développement durable de l'Université McGill
francois.miller@mcgill.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Vélo Québec

Cycliste averti

« Cycliste averti » est un programme de formation des cyclistes offert en milieu scolaire. Il enseigne aux enfants de la fin du primaire comment se déplacer à vélo de façon sécuritaire et plus autonome dans leur environnement et rassure les parents sur les habiletés de leurs enfants à circuler à vélo sur la chaussée. Le programme fait appel au milieu scolaire pour atteindre l'ensemble des jeunes, mettant à contribution les enseignants titulaires et d'éducation physique pour fournir le bagage théorique et développer les aptitudes motrices essentielles à une pratique sécuritaire. Il se conclut par une sortie en milieu routier réel et un examen individuel.

En 2018, Cycliste averti sera pour la première fois offert à Montréal par de nouveaux partenaires locaux, bien ancrés dans leurs quartiers. Cyclo Nord-Sud, Prévention CDN-NDG et VertCité, avec ses antennes de Saint-Laurent et Pierrefonds Roxboro, sont ainsi les premiers d'un réseau croissant de mandataires qui intègrent l'éducation cycliste à leur offre de service. Le programme, maintenant offert en Mauricie, dans Lanaudière, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Bas-Saint-Laurent, est appelé à couvrir l'ensemble des classes des 5e et 6e années du Québec.

velo.qc.ca/cyclisteaverti

Magali Bebronne
Chargée de programme
Vélo Québec Association
mbebronne@velo.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 19 Désinvestir dans les énergies fossiles

Vrac Environnement

Atelier Culture vélo

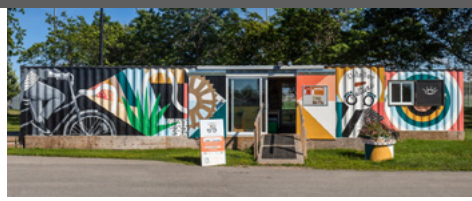

L'Atelier Culture vélo facilite les transports actifs et utilitaires dans l'Arrondissement Villeray–St-Michel–Parc-Extension avec une palette de services regroupés dans un atelier communautaire qui vise la promotion du vélo et propose la location et la réparation de vélos. Cet équipement collectif se présente sous la forme d'un assemblage de deux conteneurs maritimes recyclés, d'une surface intérieure de 640 pieds², conçu pour loger des services communautaires à coûts abordables. De plus, ce service favorise la création d'emplois pour de jeunes immigrants de l'arrondissement et met à la disposition des jeunes familles immigrantes des services de réparation de vélo à moindres frais, dans le but de faciliter leur intégration dans la société québécoise.

vracenvironnement.org/?pagerd_pcclo

Simon Racine
Directeur général
Vrac Environnement
culturevelo@vracenvironnement.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

WWF-Canada

Biopolis

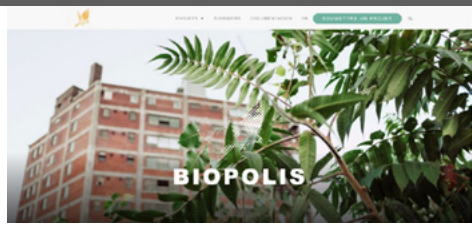

Biopolis est la toute première vitrine pour la biodiversité urbaine de Montréal. Elle rassemble les communautés citoyenne, scientifique et institutionnelle ainsi que les décideurs et les organisations qui œuvrent dans le domaine de la biodiversité, afin de mettre en commun les connaissances et les expertises multisectorielles. Cette plateforme promeut la recherche, les solutions efficaces et les meilleures pratiques visant à protéger et à valoriser la biodiversité urbaine. Biopolis est un outil de référence inspirant, dynamique et évolutif qui stimule les idées et les initiatives novatrices au moyen des conférences, des ateliers grand public et des activités de réseautage. Lancé en décembre 2016, le projet compte maintenant plus de 70 projets terrains, 100 « bionniers » et tout autant de documentation scientifique et gouvernementale.

biopolis.ca

Sophie Paradis
Directrice pour le Québec
WWF-Canada
sparadis@wwfcanada.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Tableau des engagements

ORGANISATION	PROJET	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20	PAGE
Aéroports de Montréal	Agrandissement de la jetée internationale certifié LEED argent			x				x		x		x										5
Alternative	Les Rendez-vous des agricultures montréalaises				x	x						x			x	x	x		x		x	6
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)	FIME – Financement innovateur pour des municipalités efficaces			x							x	x										7
Association québécoise Zéro Déchet	Festival Zéro Déchet de Montréal							x	x					x			x	x			x	8
Banque Nationale du Canada	Parquet de négociation de la Banque Nationale à l'édifice Sun Life			x							x											9
Bell	Mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques aux membres du personnel de Bell		x																			10
Biomont s.e.c	La centrale de cogénération Biomont			x	x	x		x			x	x		x			x				x	11
Bois Public	Retourner les arbres à la communauté							x						x			x		x		x	12
Centre d'écologie urbaine de Montréal	Sous les pavés Coopérative d'habitation Château en folie				x					x		x										13
Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier ESG UQAM	Accélérateur montréalais pour l'adoption de pratiques innovantes et durables en immobilier : de la réflexion à l'action!	x		x	x		x	x		x	x	x	x				x		x	x	x	14
Chambre de commerce de Montréal et d'industrie	Les employeurs s'activent pour la mobilité	x																			x	15
Cirque du Soleil	Connexion au projet Biomont			x		x		x									x	x	x	x		16
Cirque du Soleil	Réduction de 15 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) du Cirque du Soleil pour 2016			x					x									x		x		17
Cohésion RSO	Élaboration de la méthodologie ECOLEADERSHIP-MC visant l'opérationnalisation du développement durable																				x	18
Collège André-Grasset	Aménagement de plantes vivaces mellifères - Un jardin pour nos abeilles				x	x				x									x		x	19
Communautique	ÉchoFab Développement Durable							x	x		x	x		x			x		x		x	20
Concertation Montréal, Soverdi, Anagraph et Printemps numérique et une équipe de jeunes professionnels	Création d'une cartographie des corridors verts montréalais				x											x					x	21
Conseil patronal de l'environnement du Québec	Programme de mentorat en développement durable du CPEQ																				x	22
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	Aménagement de l'Espace Jeanne-Mance				x																	23
Cyclo Nord-Sud	Vélorution Saint-Michel	x						x	x					x	x		x	x	x		x	24
Écoquartier de Saint-Léonard (Nature-Action Québec)	De la racine à la cime				x			x														25
Effenco	Électrification des camions de collecte et d'autres camions lourds spécialisés, comme les nacelles, les camions à benne basculante, les tracteurs de terminaux et autres		x																			26
Ellio Inc. et Cohésion RSO	Programme et certification Écoresponsable pour les PME, avec le Conseil des industries durables			x					x									x		x		27
Enutech	Phytoremédiation accélérée de sols contaminés au mercure (Hg) par le procédé ENU-Tri-VBM				x																x	28
Environnement Jeunesse	Projets variés							x	x	x				x							x	29
Environnement Jeunesse	Salon des artisans récupérateurs							x	x									x				30

ORGANISATION	PROJET	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20	PAGE
Epicerie LOCO	Changer le monde un panier à la fois!							x	x					x		x	x	x	x		x	31
Equiterre	Changer les événements sportifs une course à la fois	x						x	x		x	x		x	x	x	x	x	x		x	32
ETHIK Eco-design Hub	ETHIK Eco-Design-Hub: L'économie circulaire dans l'industrie du textile							x	x								x					33
ETHIK Eco-design Hub	Projet PME Mode et Économie circulaire							x	x			x		x			x	x	x		x	34
Festival Chromatic	Chromatic et la diffusion des arts visuels montréalais											x										35
Foire ÉCOSPHÈRE	Foire ÉCOSPHÈRE, Environnement et Écohabitation	x						x	x					x		x		x	x		x	36
Fondaction CSN	Agriculture en circuit court															x						37
Fondation David Suzuki	L'effet papillon				x				x													38
GaïaPresse	Défi Développement Durable																				x	39
GRAME - Groupe de recherche appliquée en macroécologie	Programme d'éducation relative à l'environnement, de la garderie au secondaire							x						x		x						40
HEC Montréal	Programme de parrainage d'écoles en Initiation à la Permaculture Hectare urbain				x			x	x			x		x	x	x					x	41
Hélène Chebroux, courtière immobilière	Un plan de communication marketing éco-responsable				x										x						x	42
Institut Philippe-Pinel de Montréal	La démarche de santé environnementale de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal	x		x	x	x	x	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	43
Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM)	Concours provincial ARISTA	x							x			x							x		x	44
KnightsBridge	La Géode	x		x	x			x		x				x			x	x			x	45
La ligne verte : Maraîcher	Toit-vert maraîcher sur le IGA extra Famille Duchemin			x				x		x						x					x	46
Le Boulot vers...	Nouvelle vie pour des frênes abattus à Pointe-Claire							x														47
Le Comité	Chats de ruelles	x			x				x		x	x		x	x	x			x		x	48
Le Mouvement Desjardins	Encourager le transport alternatif	x																				49
Le Mouvement Desjardins (Groupe Immobilier Desjardins)	RÉCÜP: déménagement écoresponsable							x						x			x		x		x	50
Le Petit Navire	Le Petit Navire		x																			51
Le Projet Harmonie	Vert l'harmonie				x			x	x						x	x			x			52
L'Éco de la Pointe-aux-Prairies	Subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables								x												x	53
Lemay	La durabilité au cœur de la vie chez Lemay	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	54
Les amis de la montagne	L'école de la forêt sur le mont Royal				x						x	x			x							55
Les YMCA du Québec	James Lyng Bike Program	x													x				x			56
Maillon Vert	Programme Pharmacie écoresponsable		x	x				x	x									x	x		x	57
Maître Carré	Le François-René			x							x							x			x	58
MicroHabitat	Agriculture urbaine à l'école, au resto et au bureau			x	x	x	x		x	x				x	x	x	x	x	x		x	59
MOBA (DESTL)	Le colloque « Penser le bâtiment et le transport différemment »	x	x	x			x		x						x					x	x	60
MR-63	MR-63	x		x		x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	61
Nuage Rouge Inc.	Petits Pots		x					x	x					x		x	x	x				62
Office Municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	Gestion de la forêt urbaine				x	x					x											63
Office Municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	Gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans les immeubles de l'OMHM							x														64
Office Municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	Les Habitations De Mentana prennent le virage vert			x	x	x	x	x	x	x	x	x				x						65

ORGANISATION	PROJET	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20	PAGE
PASSION TERRE	Montréal touristiquement durable	x		x	x						x	x				x			x			**66**
PME MTL Est-de-l'Île	Synergie Montréal - écologie industrielle							x		x				x			x		x		x	**67**
Québecor	Gestes concrets l Programme de mobilisation et d'engagement des employés	x			x				x												x	**68**
Quintus Marketing	FESTIVAL 100% Électrique	x	x					x	x			x		x		x		x	x	x	x	**69**
RECYC-QUÉBEC	Transport et déplacements des employés	x																				**70**
Regroupement des éco-quartiers (avec la Soverdi)	Un arbre pour mon quartier				x	x																**71**
Réseau des femmes en environnement	Les Vivats, Les prix Loto-Québec pour les événements responsables	x			x			x	x	x				x		x	x	x	x			**72**
SAESEM	Mégot Zéro, plus qu'un projet, un programme!							x	x	x											x	**73**
Savoir-Faire Linux	Sous-Chef : Plateforme libre de gestion de popote roulante	x										x				x			x			**74**
Services publics et Approvisionnement Canada	Aménagement des espaces à bureau de SPAC Montréal			x														x				**75**
Société canadienne du cancer	Trottibus, l'autobus qui marche	x													x						x	**76**
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Ça bouge dans les ruelles blanches!														x							**77**
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Chemin Vert Marconi-Alexandra				x		x				x	x									x	**78**
Société de développement social	Destination emploi : Première plateforme de réinsertion professionnelle																		x			**79**
Société de transport de Montréal	Mise en valeur des voitures de métro MR-63							x									x					**80**
Société écocitoyenne de Montréal, Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Carrefour alimentaire Centre-Sud et Sentier Urbain	Quartier nourricier				x			x								x			x		x	**81**
Société Logique	PPAS AU : des données sur le potentiel piétonnier actif, sécuritaire et accessible universellement	x		x	x																	**82**
Solidarité Mercier-Est	Places publiques du pôle culturel de Mercier-Est	x				x			x	x		x						x			x	**83**
Solutions de Reconnaissance Rideau Inc.	Vistance Environnement chez Rideau Inc.				x			x		x							x	x				**84**
Soverdi (Société de verdissement du Montréal métropolitain)	Plan d'action forêt urbaine : résultats 2016-2017				x																	**85**
Technoparc Montréal	Aménagement du marais et du marécage de l'Éco-campus Hubert-Reeves				x	x				x	x										x	**86**
Théâtre Paradoxe	Faire des évènements écoresponsables dans une salle de spectacles	x						x	x		x	x		x	x			x	x		x	**87**
TOHU Cité des arts du cirque	Vélo des curiosités	x									x	x			x				x		x	**88**
Université de Montréal	Mon campus à vélo	x							x		x	x			x					x		**89**
Université de Montréal	MON ÉCOLABO: pour une gestion écoresponsable des laboratoires							x		x				x								**90**
Université McGill	Fonds en développement durable			x				x						x		x		x			x	**91**
Vélo Québec	Cycliste averti																			x		**92**
Vrac Environnement	Atelier Culture vélo	x		x											x				x		x	**93**
WWF-Canada	Biopolis				x				x							x					x	**94**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.005

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183570003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Il est recommandé de:
Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-05 20:57

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183570003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire décisionnel présente la reddition de comptes sur la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur général en trois volets:
1. Le suivi des recommandations formulées en 2016
2. Le suivi des recommandations formulées entre 2011 et 2015 et considérées encore actives, c'est-à-dire celles auxquelles le Bureau du vérificateur général attribue un statut autre que "réglé" ou "non-réglé".
3. Un retour sur les recommandations auxquelles le vérificateur général a attribué un statut "non-réglé " depuis la dernière reddition de comptes au conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0228 - 15 juin 2017: Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents
CG16 0293 - 19 mai 2016 : Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

DESCRIPTION

La présente reddition de comptes reprend le modèle adopté en 2015, qui met plutôt l'accent sur l'aspect qualitatif du suivi des recommandations du VG, l'aspect quantitatif étant déjà couvert à chaque année dans le rapport du vérificateur général. Les tableaux en annexe fournissent les informations suivantes:

- Le contenu de chacune des recommandations suivies
- Le statut attribué par l'administration et celui attribué par le VG. Les divergences dans les statuts peuvent s'expliquer de diverses façons. Le VG peut considérer que les éléments d'information fournis par l'administration ne sont pas suffisants pour démontrer les actions posées ou estimer que ces actions ne répondent pas aux recommandations de la façon qu'il aurait souhaité, auquel cas il ne confirme pas le

statut attribué par le responsable administratif. Plus rarement, il arrive que le rapport de suivi soit produit avant que le VG ait confirmé ou infirmé le statut inscrit par le responsable de la recommandation. Par ailleurs, le VG attribue généralement un statut non-réglé à partir de la 3ème année du cycle de vérification et cesse alors d'en faire le suivi.
- Des remarques en regard de l'état de la situation dans le cas des recommandations encore actives ou non réglées.

Globalement, mentionnons que le rapport du VG pour l'exercice 2016 comportait 100 recommandations. De ce nombre, sur la base des statuts attribués par le VG en date du 25 avril 2017:

- 41 recommandations (41 %) sont réglées
- 34 recommandations (34%) sont en cours
- 1 recommandation (1%) est reportée
- 21 recommandations (21%) sont à entreprendre
- 3 recommandations (3%) sont non réglées. Mentionnons que pour ces dernières, les services concernées avaient indiqué qu'ils ne retenaient pas les recommandations formulées par le VG et qu'en conséquence, aucune action ne serait posée, d'où le statut attribué.

Dans les rapports pour les exercices 2011 à 2015, le VG a émis un total de 1385 recommandations. De ce nombre:

- 1072 (77%) sont réglées
- 251 (18%) sont encore actives, soient avec un statut "en cours", "reporté" ou "à entreprendre".
- 62 (5%) ont un statut " non-réglé".

Documents joints:

Annexe A - Définition des statuts
Annexe B - Suivi des recommandations - exercice 2016
Annexe C - Suivi des recommandations 2011-2015 encore actives
Annexe D - Recommandations classées "non-réglé" par le VG depuis la dernière reddition de comptes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514 872-1172
Télécop. : 514 872-8434

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514 872-8434

Définition des statuts

Statut	Définition
Réglé	Des actions satisfaisantes ont été prises en vue de répondre à la recommandation. Ce statut regroupe aussi les recommandations «Annulé» par le vérificateur général lorsque le contexte fait en sorte que la recommandation n'est plus appropriée.
En cours	Des actions ont été entreprises en vue de répondre à la recommandation. Toutefois, d'autres actions sont à venir en vue de répondre de façon satisfaisante à la recommandation.
Reporté	Aucune action n'a été entreprise en vue de répondre à la recommandation. Toutefois, des actions ultérieures seront prises dans des délais raisonnables.
Non réglé	Ce statut est généralement accordé à la troisième année du suivi lorsqu'aucune action significative n'a été prise pour répondre à la recommandation. Ce statut est aussi appliqué à la troisième année du suivi lorsque des gestes correctifs ont été posés mais qu'ils sont jugés incomplets pour corriger totalement la situation
À entreprendre	Ce statut est assigné par défaut lorsque la recommandation est émise. Il s'agit des recommandations à entreprendre. Ce statut ne change pas tant que l'unité responsable n'a pas pris d'action. Auparavant, ce statut était identifié par «Nouvelle recommandation».

Annexe B - SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ÉMISES EN 2016

Rapport : Gestion des feux de circulation (OR15-004-13 A et B)

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.1. C	Échéancier global	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, compte tenu des impératifs du Plan de transport et des orientations retenues par l'administration municipale, d'établir un échéancier global qui tiendra compte de l'ensemble des interventions requises pour se conformer aux exigences légales et aux normes internes en matière de feux de circulation ainsi que pour mettre en place la gestion dynamique afin d'améliorer les déplacements et la sécurité des citoyens.	SPO	À entrep.	À entrep.	
4.1 B	Mise aux normes des feux de circulation	(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir une interprétation officielle de la Régie du bâtiment du Québec sur l'assujettissement des systèmes de feux de circulation aux exigences du Code canadien de l'électricité afin de favoriser une prise de décisions éclairée	SIVT	Reporté	Reporté	Nous avons tenté a plusieurs reprises de convoquer la RBQ. Sans succès. >> Actions à venir : Nous continuons les demandes pour arriver à nos fins.
4.1 C		(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de soumettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports toute dérogation aux exigences légales afin d'en obtenir l'approbation officielle.		À entrep.	À entrep.	
4.1 D		(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de déterminer des dates d'échéance pour l'application des normes internes découlant d'orientations prévues dans le Plan de transport ou de priorités de l'administration municipale afin d'être en mesure de planifier la réalisation des interventions de mise aux normes de façon réaliste		Réglé	En cours	> Plan d'action courante -Année 2018 du 1 janvier 2018 à 31 décembre 2018 1- Feux piétons à décompte numérique : 100 2- Remplacement des contrôleurs : 50 3- Feux sonores : 50 4- Feux prioritaires MPB : 50 5- Remplacemnt mobilier standard Ville : 100

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2 B	Inventaire des feux de circulation	(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre les moyens nécessaires pour que l'inventaire des feux de circulation reflète l'appartenance des intersections au réseau artériel ou au réseau local, conformément aux modifications apportées au règlement 02-003, en décembre 2014, afin de fournir aux utilisateurs une information pertinente pour la prise de décisions.	SIVT	À entrep.	À entrep.	
4.2 C		(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de valider la liste des intersections munies de feux de circulation auprès des arrondissements afin de disposer d'un inventaire complet.		Réglé	Réglé	
4.2 D		(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de mettre en place des mécanismes pour tenir à jour les données sur la conformité des composantes, et ce, pour l'ensemble des intersections munies de feux de circulation, afin de connaître le degré de conformité aux normes légales et à celles découlant des orientations du Plan de transport ainsi que des priorités de la Ville.		À entrep.	À entrep.	
4.3.2.1 B	Échéancier global	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de préparer un bilan ainsi qu'un état des travaux requis de mise aux normes des feux de circulation pour répondre aux exigences légales, aux normes internes et pour permettre de compléter la gestion dynamique, et ce, afin d'établir les investissements nécessaires pour se conformer à la loi, aux orientations prévues dans le Plan de transport ainsi qu'aux priorités de l'administration municipale.		À entrep.	À entrep.	
4.3.2.1 D		(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'aviser officiellement le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la Ville ne pourra vraisemblablement pas respecter la date d'échéance du 31 décembre 2017 concernant l'implantation des feux pour piétons à décompte numérique et de lui soumettre un échéancier réaliste afin de se conformer au Code de la sécurité routière.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.2. B	Programmation annuelle des travaux de mise aux normes	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre les moyens nécessaires pour qu'un nombre suffisant d'intersections à mettre aux normes puisse être programmé en lien avec l'objectif annuel de mises en opération fixé afin de respecter les dates d'échéance imposées par la loi ou prévues par l'administration municipale.	SIVT	À entrep.	À entrep.	
4.3.2.2. C		(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'évaluer la nature des retards existants entre la date de mise en opération des feux de circulation et le calendrier de réalisation initial indiqué dans les sommaires décisionnels visant l'octroi de contrats, et de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces retards afin de respecter l'échéancier global du programme de mise aux normes.		Réglé	En cours	>> Les contrats sont en réécriture et nos GDD seront faits tel que convenu
4.3.3.2.1B	Préparation des estimations de coûts détaillées	(page 34 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Division de l'exploitation du réseau artériel d'actualiser, s'il y a lieu, les prix unitaires servant à produire les estimations afin de refléter le prix du marché et de préparer des rapports d'analyses pertinents au moment de l'évaluation des soumissions reçues.		À entrep.	À entrep.	
4.3.3.2.1C		(page 34 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer qu'une même méthodologie est utilisée pour déterminer les prix unitaires au moment de la préparation des estimations de coûts portant sur la mise aux normes des feux de circulation afin de favoriser une plus grande fiabilité des données.		Réglé	En cours	>> Nous avons fait une étude comparative pour un contrat des travaux de mise aux normes de feux. Une estimation a été faite par la division exploitation du réseau artériel et une autre a été demandé à Legico-CHP , firme externe engagée par la direction des infrastructures. Un écart a été constaté
4.3.3.2.2B	Comparaison des estimations de coûts avec la proposition retenue	(page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'expliquer rigoureusement, au moment de la préparation des sommaires décisionnels relatifs à l'octroi des contrats, tout écart supérieur au seuil acceptable établi (10 %) entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée, conformément aux lignes directrices émises par le Service du greffe, afin de favoriser une meilleure prise de décisions par les instances.		À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.3.2.3B	Suivi des couts de réalisation des travaux de la 2ème phase de mise aux normes (MAN2)	(page 42 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer que la documentation supportant les décomptes progressifs et les factures des contrats de mise aux normes des feux de circulation est complète afin de permettre l'exercice d'un contrôle rigoureux sur les coûts et les services rendus au regard des intersections concernées.	SIVT	Réglé	En cours	>> il a été établi qu'un fichier de suivi de projet, modèle évolution, soit développé afin de suivre la progression et le coût de dépenses d'un projet ou d'un autre.
4.3.3.2.3C		(page 42 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer que les dépenses contingentes facturées par les entrepreneurs sont enregistrées dans l'enveloppe de contingences prévue à cet effet afin d'être en mesure d'exercer un suivi rigoureux des coûts liés aux contrats.		Réglé	En cours	
4.3.3.2.3D		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer que les dépenses incidentes, liées aux contrats de mise aux normes des feux de circulation, sont imputées dans les comptes SIMON spécifiques, créés à cet effet au moment de l'autorisation par les instances, afin d'être en mesure de connaître les coûts liés aux intersections visées.		Réglé	En cours	
4.3.3.2.3E		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de mettre en place des outils uniformes permettant de faire le suivi des coûts dans le cadre de la réalisation des contrats de mise aux normes des feux de circulation afin de rendre compte périodiquement sur les coûts réels des intersections visées par ces contrats au regard des dépenses autorisées par les instances.		À entrep.	À entrep.	
4.3.4. B	Évaluation du programme de mise aux normes au regard des objectifs visés	(page 46 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de développer des outils permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs visés par le programme de mise aux normes des feux de circulation afin de démontrer le bien-fondé des investissements encourus, la justification de poursuivre le déploiement des normes internes, et d'apporter les correctifs qui s'imposent, le cas échéant.		À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.4 B	Reddition de comptes	(page 49 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de rendre compte périodiquement à la Direction générale ainsi qu'aux instances sur l'état de la situation entourant le programme de mise aux normes des feux de circulation afin de permettre une prise de décisions éclairée au regard des résultats attendus. Cette reddition de comptes devrait notamment traiter : ·du nombre d'intersections mises aux normes en distinguant les exigences légales des normes internes découlant du Plan de transport et des priorités de l'administration municipale; ·des coûts encourus pour se conformer aux exigences légales et aux normes internes découlant du Plan de transport et des priorités de l'administration municipale; ·du respect ou non des échéanciers pour chacune de ces catégories de normes; ·des conséquences attribuables au non-respect de certaines normes ou des échéanciers; ·des correctifs proposés pour régulariser la situation; de l'atteinte des objectifs visés par le Plan de transport et par les priorités de la Ville.	SIVT	En cours	En cours	>> Reddition compte au 31 décembre 2017 Mise aux normes des feux de circulation légale: 175 intersections L'implantation de mesures prioritaires pour autobus : 120 intersections L'ajout de feux de piéton à décompte numérique: 129 traverses l'ajout des feux sonores : 50 feux sonores le remplacement des contrôleurs: 255 Installation des nouveaux feux de circulation: 12 Modification des feux suite à une requête ponctuelle : 47 >> Actions à venir : Pour les autres points dans la recommandation 4.4.B , nous attendons la rencontre en 2018 (tel que prévu dans le plan d'action avec le Service de la Performance Organisationnelle pour revoir le fonctionnement des équipes de travail)
Rapport : Gestion durable de l'eau (OR16-004-09 A à U)						
4.3.5.B-1	Mise en place d'une tarification	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, compte tenu du modèle de tarification privilégié par les instances, de s'assurer de : ·l'adéquation de l'échéancier relatif à l'installation des compteurs d'eau par la Ville avec celui prévu dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour la mise en place d'une tarification;	DG	En cours	En cours	>> Mandat en cours pour élaborer une proposition de tarification de l'eau
4.3.5.B-2	Mesure 4 – Mise en place d'une tarification	page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, compte tenu du modèle de tarification privilégié par les instances, de s'assurer de : ·la réalisation de l'évaluation de la consommation typique dans le secteur résidentiel conformément à l'échéancier établi, en vue d'obtenir une meilleure connaissance de la consommation de l'eau potable de ce secteur au cas où l'option de la mise en place d'une tarification serait l'option retenue; et ce, de façon à favoriser la réduction de la consommation d'eau potable par les différents usagers.		En cours	En cours	>> Travaux en cours au Service de l'eau pour en arriver à une meilleure évaluation de la consommation résidentielle, notamment via les secteurs de régulation de pression.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.5.C.	Mesure 4 - Mise en place d'une tarification	(Page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale d'examiner la possibilité d'intégrer le Service du développement économique dans le comité chargé d'analyser l'application de la tarification afin que ce comité puisse bénéficier de toute l'expertise nécessaire au développement d'une stratégie qui sera proposée à l'administration en vue de favoriser un meilleur usage de l'eau potable ainsi que l'équité entre les différents usagers.	DG	Réglé	Réglé	
4 3.3.3.B2	Mise en place d'un programme de détection et de réparation des fuites	(page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : d'émettre les directives appropriées concernant certains aspects importants liés au programme de détection et de réparation des fuites afin de faciliter la réalisation des interventions par les arrondissements conformément aux encadrements établis	Eau	En cours	En cours	>> Une note a été envoyée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) à l'ensemble des directions des travaux publics en arrondissement le 5 octobre 2017. Cette note stipule le délai cible de 15 jours pour les fuites détectées par le programme d'auscultation accoustique systématique (c'est à dire les fuites non apparentes en surface et pour lesquelles - historiquement - les délais d'intervention étaient les plus longs). En respectant cette cible pour les fuites non apparentes, la cible moyenne de 5 jours pour l'ensemble des fuites devrait être atteinte. >> Actions à venir : Cette note doit être complétée par une directive stipulant l'objectif à atteindre dans le cadre de la prochaine SQEEP. Le projet de SQEEP 2 a été finalisé par le MAMOT en janvier 2018 avec publication prévue pour l'été 2018. La cible qui y est fixée est de 5 jours pour la réparation des fuites sur les actifs municipaux en réseau.
4.1.2.B	En termes de mesures	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de faire des représentations auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de rendre disponible sur son site Web un sommaire actualisé de l'ensemble des exigences et des échéanciers de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable afin d'en faciliter le respect par la Ville.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.B	Stratégie montréalaise de l'eau	(page 9 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau d'intégrer dans la Stratégie montréalaise de l'eau un plan d'action spécifique comprenant l'ensemble des mesures à mettre en place pour répondre à toutes les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et ce, selon les échéanciers que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fixés ou fixera afin de réduire le risque de ne pouvoir se prévaloir de l'aide financière prévue.	Eau	À entrepr.	À entrepr.	
4.3.1.B-1	Objectifs	(page 13 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : · d'accentuer les efforts pour réduire la consommation totale d'eau en s'inspirant des objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (qui s'apparentent d'ailleurs à ceux de la Stratégie montréalaise de l'eau) et des organisations publiques comparables les plus performantes afin de freiner l'utilisation abusive de l'eau et les coûts d'exploitations inhérents;		Réglé	Réglé	
4.3.1.B-2		(page 13 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : · De faire des représentations auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la terminologie utilisée dans les différents documents dans le cadre du premier objectif de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable soit uniforme, et ce, en vue d'avoir une meilleure compréhension des termes de référence et de faciliter les comparaisons avec d'autres municipalités.		Réglé	Réglé	
4.3.2.1.B	État de la situation et plan d'action pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de s'assurer que le formulaire de l'usage de l'eau potable soit approuvé par l'instance appropriée avant sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que les élus puissent en prendre connaissance et y apporter les correctifs, le cas échéant.		Réglé	Réglé	
4.3.2.2.C	Réglementation	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de poursuivre ses efforts en vue de finaliser le guide au regard de la réglementation sur l'usage de l'eau potable (13-023 et RCG 13-011) afin d'en faciliter l'application par l'ensemble des arrondissements.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.3.2.B	Mesure de la production et de la distribution de l'eau avec des débitmètres calibrés	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de revoir le plan d'action concernant la vérification des débitmètres de façon à l'actualiser pour considérer l'ensemble des exigences et des échéanciers du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ainsi minimiser le risque de compromettre l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec, mais surtout pour réduire l'incertitude liée à la fiabilité des indicateurs	Eau	Réglé	Réglé	
4.3.3.3.B1	Mise en place d'un programme de détection et de réparation des fuites	(page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : · de s'assurer que l'ensemble du réseau de conduites d'eau potable fasse l'objet d'un programme de détection et de réparation des fuites, conformément aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, en vue de minimiser les pertes d'eau ainsi que le risque de compromettre l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec		Réglé	Réglé	
4.3.4.2.B	Évaluation de la consommation résidentielle	(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de revoir l'échéancier relatif à l'évaluation de la consommation résidentielle d'eau potable prévu pour le 31 décembre 2021 à la lumière des exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, laquelle comporte une date d'échéance plus hâtive, afin de ne pas compromettre la réception de l'aide financière du gouvernement du Québec.		En cours	En cours	>> Au 11 avril 2018, 170 compteurs résidentiels, en sus des milliers en place dans St-Laurent, ont été installés dans des arrondissements sans tarification de l'eau. Ces données ont été intégrés dans le bilan de l'eau 2017 >> Actions à venir : Réalisation de secteurs de suivi de la distribution dans des zones presqu'exclusivement résidentielles (Hampstead, Montrréal-Ouest)
4.3.6.B	Mesure 5 - Rapport annuel	(page 32 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de s'assurer de l'existence de mécanismes favorisant, d'une part, la collecte de l'intégralité des renseignements et, d'autre part, leur fiabilité afin de fournir aux décideurs une reddition de comptes fidèle de l'ensemble des enjeux qui caractérisent la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable leur permettant ainsi de prendre une décision éclairée.		Réglé	Réglé	
4.3.6.C		page 32 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau d'effectuer une évaluation globale de la performance de la mise en place des mesures destinées à répondre à toutes les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable afin de permettre aux décideurs de prendre les décisions appropriées pour obtenir l'aide financière disponible du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.2.B	Réglementation	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons aux 19 arrondissements de mettre en place les mécanismes appropriés permettant de s'assurer de l'application de la réglementation (13-023 et RCG 13-011) pour l'ensemble des dispositions qui y sont prévues autant pour le secteur résidentiel que non résidentiel afin de favoriser l'usage des bonnes pratiques et, en conséquence, l'économie de l'eau potable	Ahuntsic-Cartierville	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Anjou	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			CDN-NDG	En cours	En cours	>> en cours de réalisation >> Actions à venir : inventaire en cours
4.3.2.2.B			Île Bizard-Ste-Geneviève	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Lachine	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B.			LaSalle	En cours	En cours	>> Annotation des plans lors d'une demande de permis >> Actions à venir : Faire le suivi des demandes
4.3.2.2.B			MHM	En cours	En cours	>> Poursuite des actions habituelles >> Actions à venir : Sensibilisation des intervenants à la recommandation
4.3.2.2..B			Montréal-Nord	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B			Outremont	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B			Pierrefonds-Roxboro	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Plateau Mont-Royal	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			RDP-PAT	En cours	En cours	> Diverses actions prises à l'égard de la sensibilisation des citoyens, de l'émission des permis quant à la validation de conformité des équipements à la réglementation, à l'égard de l'utilisation de l'eau par les citoyens, notamment pour l'arrosage et à l'égard de la remise aux normes des équipements Actions à venir : ajout d'une note à l'application Oracle Gestion du territoire indiquant la réglementation applicable sur tous les permis ou certificats générés visés; remplacement du signet en usage par un nouvel accroche porte actuellement en préparation.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.2.B	Réglementation	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons aux 19 arrondissements de mettre en place les mécanismes appropriés permettant de s'assurer de l'application de la réglementation (13-023 et RCG 13-011) pour l'ensemble des dispositions qui y sont prévues autant pour le secteur résidentiel que non résidentiel afin de favoriser l'usage des bonnes pratiques et, en conséquence, l'économie de l'eau potable	Rosemont-Petite Patrie	Réglé	En cours	>> Les points 1, 2 et 3 du plan d'action seront réalisés par la Direction du développement du territoire et des études techniques. Pour le point 4, la Direction des travaux publics n'effectuera plus d'inspection, car la ressource (inspecteur en eaux et assainissement) a été rapatrié par le Service de l'eau depuis le 1er janvier 2018.
4.3.2.2.B			Verdun	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			St-Laurent	En cours	En cours	>> La date d'échéance a été modifiée au 31 décembre 2018. >> Actions à venir : Plan d'action et application
4.3.2.2.B			St-Léonard	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B			Sud-Ouest	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Ville-Marie	En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement
4.3.2.2.B			V St-M P.Ex	Réglé	Réglé	
Rapport : Programme éco quartiers et écocentres (OR16-004-10 A à G)						
4.1.1.B	Publication dans le SEAO et estimations de coûts détaillées	(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement et au Service de l'environnement de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer de la mise en application de l'encadrement administratif en vigueur concernant la publication de l'information dans le système électronique d'appel d'offres, afin que des renseignements complets et exacts soient publiés au moment opportun au regard des contrats accordés, et ce, conformément à la loi.	Environn.	Réglé	Réglé	
4.1.1.C		(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'environnement de réitérer auprès de son personnel responsable l'importance de documenter les estimations de coûts détaillées, de les dater, de les signer, de les faire approuver et de les conserver, afin qu'il soit possible de s'y référer aisément, mais aussi pour qu'elles puissent servir d'appui à la décision d'adjuger ou non des contrats.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.1.1.B	Publication dans le SEAO et estimations de coûts détaillées	(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement et au Service de l'environnement de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer de la mise en application de l'encadrement administratif en vigueur concernant la publication de l'information dans le système électronique d'appel d'offres, afin que des renseignements complets et exacts soient publiés au moment opportun au regard des contrats accordés, et ce, conformément à la loi.	Approvision.	Réglé	Réglé	
4.1.2.B	Évaluation des soumissions	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de prendre les mesures requises pour que le Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques définisse clairement la fonction de « chargé de projet », de façon à éviter toute confusion ou interprétation au moment de constituer un comité de sélection.		Réglé	Réglé	
4.1.2.C	Évaluation des soumissions	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$).	DG	À entreprendre	Non réglé	La direction générale a indiqué qu'elle ne retenait pas cette recommandation étant donné la volonté de l'administration en place au moment du dépôt du rapport de ne pas modifier le rôle des commissions pour le moment.
4.2.1.B	Programme Éco-quartier	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de s'assurer de respecter les règles d'approbation édictées concernant les plans d'action soumis dans le cadre du programme Éco-quartier, afin d'obtenir l'assurance que ceux-ci contribueront à l'atteinte des cibles poursuivies en matière de développement durable.	Ahuntsic-Cartierville	Réglé	Réglé	
4.2.1.B			MHM	Réglé	Réglé	
4.2.1.B			Rosemont-Petite Patrie	Réglé	Réglé	
4.2.1.B			V St-M Pex	En cours	En cours	> Nous sommes présentement à revoir la prochaine convention des Éco-quartier en lien avec le Plan Montréal Durable 2016-2020. >> Actions à venir : Augmentation des taux aux diverses collectes sélectives.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.1.C	Programme Éco-quartier	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les dispositions qui s'imposent pour démontrer que le programme Éco-quartier concourt à l'atteinte des cibles fixées en matière de développement durable.	Ahuntsic-Cartierville	À entreprendre	À entreprendre	
4.2.1.C			MHM	Réglé	Réglé	
4.2.1.C			Rosemont-Petite Patrie	En cours	En cours	Plan local de développement durable devrait être adopté au CA de mars. Les objectifs du programme Ecoquartier ainsi que les indicateur de performance seront en lien avec les cibles prévues au plan DD de l'arrondissement. Actions à venir : Ajouter aux actuels critères d'évaluation du programme
4.2.1.C			V St-M Pex	En cours	En cours	Déposer nouveau programme d'Éco-quartier et le faire appouver au conseil d'arrondissement. >> Actions à venir : Déposer pour décembre 2018
Rapport : Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée (OR16-004-11 A à E)						
4.1.B	Plans d'action pour la gestin de l'agrile du frêne et de la canopée	(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions nécessaires pour se doter d'un plan d'action commun actualisé et formellement approuvé par l'instance concernée quant à la stratégie poursuivie et aux cibles visées dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne et de la canopée, afin de bénéficier d'un cadre d'intervention approprié et d'un outil d'aide à la prise de décisions pour le suivi de l'atteinte des résultats attendus.	GPVMR	En cours	En cours	> La préparation d'un document de fond plus complet, tel que proposé, est en préparation Celui-ci serait le premier déposé pour les trois années à venir. >> Actions à venir : Présentation prévue nen 2018
4.2.1.B	Inventaire des frênes	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de poursuivre les efforts entrepris afin de se doter d'un inventaire complet des arbres, afin de demeurer proactif mais également de mieux adapter sa stratégie d'intervention en présence d'insectes nuisibles.		En cours	En cours	> En 2017, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a poursuivi ses efforts afin de compléter la validation de l'inventaire de frênes sur le domaine privé réalisé en 2016. Un contrat a notamment été donné à une firme privée pour accélérer cette validation. >> Actions à venir : La mise à jour de cet inventaire se poursuivra en continu durant les prochaines années suivant l'évolution de la situation d'infestation d'agrile du frêne.
4.2.1.C		(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans l'attente de l'implantation éventuelle d'une application harmonisée à la grandeur de la Ville, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la formation continue des usagers au regard de l'application gestion des végétaux.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.1.D	Inventaire des frênes	(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le but de favoriser la mise à jour en temps réel de la base d'inventaire de l'application gestion des végétaux, d'évaluer la possibilité de permettre aux arrondissements de disposer des mêmes outils technologiques qu'il utilise lors des interventions réalisées sur le terrain.	GPVMR	À entreprendre	À entreprendre	
4.2.2.B	Dépistage	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de réévaluer sa stratégie et de statuer quant à la pertinence de maintenir, de cesser ou de moduler les opérations de dépistage en vue de pouvoir mieux identifier les orientations à préconiser pour la poursuite de la lutte à l'agrile du frêne sur le territoire montréalais.		Réglé	Réglé	
4.2.3.B	Traitement au biopesticide	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de réévaluer le volet de sa stratégie concernant le traitement des frênes, en vue de statuer quant à la proportion de ceux qu'il désire inclure dans le cadre d'un réel programme de protection à long terme, et ce, afin d'assurer la cohésion de la stratégie déployée pour lutter contre l'agrile du frêne et favoriser l'atteinte de la cible d'accroissement de 5 % de la canopée montréalaise d'ici 2025.		Réglé	En cours	> Le SGPVMR avait déjà répondu à cette recommandation. Par ailleurs, le SGPVMR entend poursuivre la réévaluation périodique de sa stratégie, comme il le faisait déjà, afin de tenir compte d'une évolution de la situation qui est difficile à prévoir en considérant qu'il s'agit d'une problématique liée à du vivant. Pour l'année 2018, notre plus récente évaluation nous laisse croire qu'il sera possible de cibler environ 47 000 frênes publics sur rues et en parterres aménagés pour une conservation sur un cycle de traitement de deux ans. Ce nombre exclut donc les frênes situés en milieux boisés pour lesquels des interventions adaptées seront planifiées.
4.2.3.C		(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions nécessaires afin de documenter davantage les résultats et les analyses sous-jacents aux opérations mises de l'avant dans le cadre du déploiement de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne et de démontrer l'efficacité du traitement compte tenu des coûts impliqués.		À entreprendre	Non réglé	Le SGPVMR a indiqué qu'il ne retenait pas cette recommandation car il se référait déjà aux recherches scientifiques en la matière et assurait le suivi de la santé des arbres intégrés au programme d'injection
4.2.4.B	Abattage et disposition des résidus de bois de frêne	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le but d'assurer la cohésion de sa lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de prévoir l'instauration de contrôles a posteriori lui permettant de valider que les abattages de frênes prescrits aux arrondissements ont été réalisés.		À entreprendre	Non réglé	Le SGPVMR a indiqué qu'il ne retenait pas cette recommandation car il ne considérait pas qu'il était de sa responsabilité de contrôler les abattages effectués par les arrondissements et que l'allocation de ressources à cette fin se ferait au détriment de ses autres opérations de lutte à l'agrile du frêne.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.6.1.B	Programme d'injection des frênes	(page 32 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'adapter sa stratégie lorsqu'un arrondissement a mis en place un plan local de forêt urbaine afin d'éviter la duplication des efforts et de favoriser une meilleure coordination.	GPVMR	Réglé	Réglé	
4.2.6.2.B	Programme de renforcement de la canopée	(page 36 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'établir et de diffuser un calendrier précis des principales dates de production de documents afin d'améliorer la communication d'informations aux intervenants concernés et de mieux coordonner l'exécution des travaux.		En cours	En cours	>> Le SGPVMR revoit actuellement ses façons de faire, plus spécifiquement au niveau de sa responsabilité et de son implication dans l'exécution des travaux de plantation dans les arrondissements. Ceci pourrait avoir des impacts sur les modes de communication à mettre en place avec les arrondissements pour le programme de renforcement de la canopée. Par ailleurs et pour le programme de remplacement des frênes abattus, le SGPVMR a effectivement transmis une lettre en juin 2017 décrivant les modalités et l'échéancier associé. >> Actions à venir : Le SGPVMR prévoit transmettre une lettre semblable en 2018.
4.2.7.B	Communication et sensibilisation	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi qu'aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, de poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation des citoyens au regard de leurs responsabilités respectives concernant les frênes du domaine privé, afin de les inciter à mettre l'épaule à la roue pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.8.B	Règlements municipaux régissant la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé	(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans un souci d'instaurer de saines pratiques de gestion et d'accélérer l'amorce d'interventions sur le domaine privé en matière de lutte à l'agrile du frêne, d'établir promptement les paramètres d'une offre de services formelle à présenter aux arrondissements pour l'application, sur leur territoire respectif, du règlement 15-040 et d'entrevoir la possibilité d'officialiser l'entente entre les parties, comme prescrit par l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.	GPVMR	Réglé	En cours	SGPVMR a déjà demandé un avis juridique qui a permis de clarifier la préséance de l'application du règlement 15-040 sur les règlements d'urbanisme des arrondissements. La responsabilité de l'application du règlement 15-040 a été déléguée aux arrondissements à l'exception des articles 13 à 20 qui demeurent la responsabilité de la Ville centre. Deux inspecteurs et un agent technique du SGPVMR, ont le mandat d'appliquer ces articles et de supporter les arrondissements dans l'application des autres articles du règlement. Ces trois postes ne pouvant combler les besoins pour l'application du règlement 15-040 à l'ensemble de la ville, aucune entente en vertu de art. 85 de la charte n'est prévue . Plusieurs démarches du SGPVMR ont donné lieu à de nombreuses collaborations fructueuses augmentant le niveau d'application du règlement sur le territoire montréalais. Le SGPVMR poursuivra ses efforts en 2018 pour augmenter davantage le niveau d'application du règlement 15-040 avec la collaboration des arrondissements.
4.2.8.D		(page 45 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions qui s'imposent afin de traiter les demandes de subvention afférentes au règlement 15-063 dans des délais raisonnables, lesquels auront été préalablement définis par le service.		Réglé	En cours	>> Le SGPVMR avait déjà répondu à cette recommandation. Par ailleurs, le SGPVMR en collaboration avec le Service des technologies de l'information, continue d'améliorer l'application informatisé afin de réduire les problématiques qui peuvent causer des délais de traitement. Aucune action supplémentaire n'est requise.
4.3.B	Cadre financier pour la gestion de l'agrile du frêne et de la canopée	(page 50 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de mettre à jour périodiquement le montage financier supportant le plan d'action approuvé, afin qu'il reflète les paramètres révisés et les besoins budgétaires en vue de permettre une meilleure coordination des ressources.		En cours	En cours	> Une rencontre avec les représentants du Service des finances a été tenue le 6 décembre 2017 afin de préciser les besoins d'actualisation du montage financier. >> Actions à venir : Des ressources dédiées partiellement au Service des finances se pencheront sur la révision en début d'année 2018. La version mise à jour de ce montage devrait être disponible en 2018

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.C	Cadre financier pour la gestion de l'agrile du frêne et de la canopée	(page 52 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de revoir les modalités d'application de l'aide financière accordée aux arrondissements de façon à ce que les documents faisant foi de l'engagement pris entre les parties intègrent les précisions requises quant à l'utilisation des fonds, le non-respect des engagements ainsi que les mécanismes de reddition de comptes attendus, afin de lui permettre d'exercer un meilleur contrôle des fonds transférés aux arrondissements.	GPVMR	Réglé	Réglé	
4.4.B	Reddition de comptes	(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de se doter de rapports de gestion permettant le suivi périodique du bon déroulement des opérations et du degré d'avancement des actions entreprises compte tenu des cibles fixées, en vue de facilité l'évaluation de la stratégie déployée et favoriser une prise de décision éclairée en matière de lutte à l'agrile du frêne et d'accroissement de la canopée.		Réglé	En cours	>> Le SGPVMR avait déjà répondu à cette recommandation. Aucune action supplémentaire n'est requise.
4.4.C		(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons également au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de produire annuellement un bilan formel afin de rendre compte de l'état global de la situation au regard de la lutte à l'agrile du frêne et concurremment de l'atteinte de la cible de la canopée montréalaise.		En cours	En cours	>> La préparation d'un document de fond plus complet, tel que proposé, est en préparation en vue d'être présenté en 2018. Celui-ci serait le premier déposé pour les trois années à venir. >> Actions à venir : La préparation d'un document de fond plus complet, tel que proposé, est en préparation en vue d'être présenté en 2018. Celui-ci serait le premier déposé pour les trois années à venir.
4.2.5.B	Valorisation du bois de frêne	(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de la Ville de prendre les dispositions requises afin de désigner l'unité d'affaires qui sera responsable d'assumer le leadership en matière de valorisation du bois à l'échelle de la Ville et de réaliser les analyses nécessaires qui permettront de prendre les décisions appropriées.		À entreprendre	À entreprendre	
4.2.7.B	Communication et sensibilisation	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi qu'aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, de poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation des citoyens au regard de leurs responsabilités respectives concernant les frênes du domaine privé, afin de les inciter à mettre l'épaule à la roue pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.	Sud-Ouest	Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.7.B	Communication et sensibilisation	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi qu'aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, de poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation des citoyens au regard de leurs responsabilités respectives concernant les frênes du domaine privé, afin de les inciter à mettre l'épaule à la roue pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.	RDP-PAT	En cours	En cours	>> L'arrondissement poursuit ses efforts de sensibilisation en collaboration avec l'équipe du SGPVMR. Des bandeaux d'information ont été installés sur plusieurs frênes de l'arrondissement pour inciter les propriétaires à faire traiter les leurs. Les demandes d'abattage de frênes privés sont traitées en priorité afin de respecter les prescriptions du règlement 15-040. Les rapports d'inspection se poursuivent. >> Actions à venir : Les informations sont toujours disponibles au travers de différents moyens de diffusion. Ce travail se fait toujours en continu sans date d'échéance.
4.2.7.B			CDN-NDG	À entreprendre	À entreprendre	
4.2.7.B			Sud-Ouest	Réglé	Réglé	
4.2.8.C	Règlements municipaux régissant la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé	(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, dans l'éventualité où ils n'adhéreraient pas à l'offre de services du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de prendre sans délai les dispositions nécessaires afin d'assurer sur leur territoire respectif l'application du règlement 15-040 régissant la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé, et ce, conformément à la responsabilité qui leur a été déléguée à cet effet.	Sud-Ouest	Réglé	Réglé	
4.2.8.C			RDP-PAT	Réglé	En cours	>> Le SGPVMR assure l'application du règlement 15-040 et transmet aux propriétaires concernés les avis appropriés.
4.2.8.C			CDN-NDG	À entreprendre	À entreprendre	
Rapport : Gestion du programme Transfo-RH (TI16-MA-TI 05)						
3.2.2.B	Définition des objectifs du programme	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin : · d'élaborer un document de synthèse du programme Transfo-RH, sous forme de dossier d'affaires de base, comme prescrit par le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, définissant ses objectifs et ses grandes lignes en termes d'envergure, de coûts, de calendrier et de jalons de contrôle; · de soumettre ce dossier d'affaires de base au comité sectoriel des technologies de l'information et de le faire approuver par le comité de coordination des projets d'envergure.	RH/STI	En cours	En cours	>> Le programme a élaboré un document de synthèse sous forme de charte de programme définissant notamment ses objectifs, son envergure, ses coûts et son calendrier de livraison. Cette charte a été approuvée par la promotrice du programme (21 décembre 2017) et les membres du comité directeur du programme ont pris connaissance de la dite charte et de son contenu. >> Actions à venir : Présentation de la charte de programme aux différentes instances concernées

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
3.2.3.B	Principes directeurs	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de : · définir des principes directeurs de manière à assurer le maintien du cap sur les objectifs initiaux et l'envergure du programme et ainsi favoriser l'adhésion des parties prenantes au cours de son déroulement; · faire approuver ces principes par le comité directeur du programme.	RH/STI	Réglé	Réglé	
3.2.4.B(1)	Structure de gouvernance du programme	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en place un processus d'assurance qualité visant à assurer le respect des exigences du programme, de ses projets et des livrables y afférents,		Réglé	Réglé	
3.2.4.B(2)		Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH : · de prendre les mesures nécessaires afin d'implanter un processus lui permettant d'obtenir périodiquement un état de santé objectif du programme; · de considérer l'élaboration de matrices RACI afin de clarifier le partage des rôles et des responsabilités ainsi que les relations d'autorité entre les différentes parties prenantes.		En cours	En cours	>> Le STI à créé un gabarit pour la reddition de compte de chaque projet et les projets du programme s'y conforment; Chaque projet a identifié une liste de livrables et chaque livrable possède une approbation par la ou les personnes identifiée(s) dans le cadre du projet. Pour chaque projet fermé, un rapport de clôture sera créé résumant la réalisation du projet, ses livrables et listant les objectifs et bénéfices. Chaque projet en phase de clôture sera présenté au comité directeur du programme en résumant l'atteinte des objectifs et bénéfices pour entériner la clôture du projet au sein du programme. >> Actions à venir : - Le bureau de projet du STI créera une matrice de responsabilité RASCI et le programme utilisera cette matrice à travers la gouvernance du programme.
3.2.5.B	Échéancier et coûts	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en place des mécanismes d'engagement sur les jalons stratégiques pour en figer les dates butoirs et le contenu.		Réglé	Réglé	
3.2.6.B	Gestion des risques	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en place une gestion intégrée des risques, incluant ceux afférents à la sécurité de l'information.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
3.3.B	Appel d'offres public pour le projet SIRH	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de s'assurer de revoir l'ensemble des clauses de l'ancien appel d'offres public du projet SIRH dans la perspective de favoriser le succès du prochain appel d'offres et de prendre en considération les résultats des analyses de risque faisant l'objet de la recommandation 3.2.6.B.	RH/STI	Réglé	Réglé	
Rapport : Test d'intrusion physique (TI17-MA-TI 01)						
3.1.B.a	Recommandation confidentielle #1	Recommandation confidentielle - disponible dans dossier d'audit	SGPI	À entreprendre	À entreprendre	
3.1.B.b	Recommandation confidentielle #2	Recommandation confidentielle - disponible dans dossier d'audit		À entreprendre	Réglé	

Annexe C - SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ÉMISES DE 2011 À 2015 ENCORE ACTIVES

Rapports de l'année 2011

Rapport : Gestion des matières dangereuses (OR11-006-16 A à D)

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.1B	Service de l'eau	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de communiquer publiquement les risques à la population, pour les installations à risque, par l'intermédiaire du cadre de gestion des comités mixtes municipalités-industries afin de s'assurer d'une gestion des risques transparente.	Eau	En cours	En cours	> Un plan d'action a été produit et est toujours en cours de mise en oeuvre >> Actions à venir : Une mise à jour du plan d'action a été faite sur les points restants à finaliser soit 4.10 «Caractérisation de la gestion du risque chlore» et 4.14 «Diffusion des risques à la population»

Rapport: Application du règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (OR11-006-17 A à G)

3.3B	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes	Pour les mêmes raisons, nous recommandons à la Division de la salubrité : de rendre compte périodiquement des résultats atteints à l'égard de chacun de ces objectifs de façon à ce qu'il puisse être possible d'évaluer, sur une base comparative, l'évolution de la situation et ainsi favoriser une prise de décisions éclairée quant aux mesures correctives à apporter. (Page 41 du rapport de vérification)	SMVT	En cours	En cours	>> Le projet de reddition de comptes commune dont il est question au suivi de la recommandation 3.3 est en cours de mise en place et permettra d'intégrer directement au système de suivi "Gestion du territoire - Permis" les informations sur les délais entre les différentes étapes de traitement des dossiers. >> Actions à venir : Compléter la mise en place du projet de reddition de compte commune
3.3	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes (MVT)	Également, nous recommandons à la Direction générale : de désigner formellement l'unité d'affaires qui sera responsable de lui rendre compte quant à l'évolution de la performance des activités entourant l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements pour l'ensemble des unités d'affaires concernées; de préciser, s'il y a lieu, la fréquence attendue de cette reddition de comptes. (page 41 du rapport de vérification)		En cours	En cours	> Selon l'échéancier présenté par le STI en mars 2015, le projet sera réalisé en trois (3) livrables: 1) révision de la gestion des paramètres et des demandes, 2) extraction des données et 3) développement des indicateurs de performance. Point 1) complété à la Direction de l'habitation mais est encore en cours dans les différents arrondissements; point 2) 1ère extraction des données a été effectuée, vérifications supplémentaires requises. >> Actions à venir : Finalisation du paramètrage du système "Gestion du territoire - permis" dans les arrondissements, tests et validation des extractions de données et livrables #3 à débuter.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion des délais de paiement (OR11-006-28 A à C)						
3.1	Délais de paiement des factures comportant des escomptes	(pages 22 et 23 du rapport de vérification) Nous recommandons au Service des finances de prendre les moyens nécessaires pour réduire les délais de traitement des factures afin de permettre à la Ville de bénéficier des escomptes accordés par les fournisseurs. Ces moyens devraient notamment consister à : ·sensibiliser l'ensemble des unités d'affaires à l'effet d'indiquer systématiquement la date de réception des factures pour analyse ultérieure des délais; ·sensibiliser l'ensemble des unités d'affaires à l'effet d'inciter les fournisseurs à transmettre rapidement leurs factures; ·prendre rapidement en charge les factures transmises par les fournisseurs afin de réduire au minimum le délai de réception; ·évaluer l'ampleur sur les délais de paiement de la pratique selon laquelle les factures avec bon de commande transitent par les unités d'affaires avant d'être transmises aux fins de saisie au Service des finances et à voir, s'il y a lieu, à apporter des modifications à ce mode de fonctionnement; ·évaluer la pertinence de rendre obligatoire pour les unités d'affaires requérantes l'utilisation de la saisie décentralisée des factures pour les types de paiement et les montants visés par la procédure s'appliquant; ·évaluer la possibilité de revoir à la hausse le montant du seuil	Finances	En cours	En cours	>> La numérisation des factures est en implantation depuis début 2018 par firme externe et le service des finances met en place une solution de gestion des factures; Ces deux implantations se font de concert et s'échelonneront sur une période de 18 mois, soit jusqu'en juin 2019. À terme, les délais de paiement seront réduits et la Ville pourra bénéficier d'escomptes offerts par les fournisseurs. Divers moyens pour gérer le chnagement sont mis en oeuvre >> Actions à venir : Implantation de la solution de numérisation des factures à l'ensemble des unités d'affaires et centralisation de la réception de la facture. Développement de rapports de suivi et de contrôle des factures pour les différents intervenants au processus achat-paiement.
3.3A	Objectifs et rapports de gestion	(page 29 du rapport de vérification) Nous recommandons au Service des finances d'établir des objectifs mesurables visant à améliorer les délais de paiement des factures et plus particulièrement de celles comportant des escomptes afin de permettre à la Ville d'aller chercher des économies en termes d'escompte et d'améliorer son image en tant qu'« agent payeur ».		En cours	En cours	La réduction des délais de paiement est une des grandes priorités de la direction générale pour 2018 et a été intégrée aux objectifs de chacun des gestionnaire. L'objectif est que 85% des factures soient payées dans un délai de 30 jours. Des rapports de suivi sont disponibles sur le site intranet du Service de la Performance organisationnelle. Des communications ont été faites à l'automne 2017 auprès des fournisseurs et des unités d'affaires pour préciser les exigences de facturation de la Ville, et faire la promotion du paiement électronique et de la réception électronique des factures. >> Actions à venir : Implantation de la solution de numérisation à l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et centralisation de la réception de la facture. Ajout de rapports de suivi et de contrôle des factures. Analyse et harmonisation des termes de paiements des fournisseurs au fichier des fournisseurs.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.5	Perspectives d'amélioration des délais de paiement	(page 35 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction de l'approvisionnement et au Service des finances : ·de poursuivre leurs discussions sur les conditions de paiement afin d'améliorer la gestion des délais de paiement et ainsi permettre à la Ville de bénéficier des escomptes accordés par les fournisseurs; ·d'évaluer les résultats du nouveau processus d'achats mis en place à l'égard du sel de déglaçage afin de déterminer dans quelle mesure il aura été possible de respecter les délais de paiement pour bénéficier des escomptes attendus et de voir, s'il y a lieu, à étendre cette pratique à d'autres ententes d'achats collectives; ·d'explorer d'autres modes de fonctionnement concernant la réception des factures, leur traitement ou encore leur paiement et de modifier, s'il y a lieu, les façons de faire actuelles afin de réduire les délais de paiement.	Finances	En cours	En cours	Voir actions prises en regard des recommandations ci-haut; plusiseurs actions prises, mise en place de comité de suivi etc. Action à venir: poursuite des activités jusqu'à implantation finale
3.5			Approvision.	En cours	En cours	>> Voir actions mentionnées aux recommandations 3,1 et 3,3 A ; Trois séries d'ateliers Kaizen ont eu lieu en janvier et février 2017 avec plusieurs services et arrondissements.Les ateliers couvraient les sujets suivants: Bon de commande au montant, Bon de commande marchandise, SDF. >> Actions à venir : Poursuivre les travaux en cours
3.5A	Perspectives d'amélioration des délais de paiement (SCARM)	(page 35 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction générale de statuer sur le mode de calcul à retenir pour établir les délais de paiement de façon uniforme afin d'offrir à la Ville une plus grande flexibilité pour acquitter ses dépenses.		En cours	En cours	
3.5B		(page 35 du rapport de vérification) De plus, nous recommandons à la Direction générale d'évaluer la pertinence d'inclure, dans les documents normalisés d'appels d'offres (services professionnels et exécution des travaux), des clauses générales portant sur les conditions de paiement afin de permettre aux fournisseurs d'offrir des escomptes en fonction des délais de paiement.	Finances	En cours	En cours	>> Mise en oeuvre en lien avec l'implantation de la solution de numérisation des factures (cf recommandations ci-haut) >> Actions à venir : En 2018, une analyse sera effectuée auprès du marché pour cibler le type d'escompte et la recevabilité de cette option par celui-ci, cela autant au niveau des contrats que des achats réguliers de la Ville.
Rapport: Gestion de la sécurité physique (TI11-006-07 A à G)						
3.1.4	Salles électriques non verrouillées (Atwater)	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable de verrouiller en permanence les accès aux salles électriques afin que seules les personnes autorisées y aient accès.	Eau	En cours	En cours	>> Plusieurs actions déjà entreprise. Travaux majeur du projet REQUP en cours. >> Actions à venir : Phase 3 de l'enveloppe de l'usine fin 2017 Projet REQUP fin 2020.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.1	Câble de détection de tentatives d'intrusion périmétrique non fonctionnel (Des Baillets)	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable de rendre fonctionnels les câbles de détection des tentatives d'intrusion périmétrique et de relier les alarmes aux postes des gardiens de sécurité ainsi qu'à la centrale de surveillance de la Division sécurité de la Direction des immeubles.	Eau	En cours	En cours	>> Projet divisé en plusieurs phases dont 1) identifier les risques et les besoins (étape d'expertise) et 2) faire les plans et devis incluant l'installation (étape réalisation). Étape d'expertise : SGPI fera réaliser une étude globale de risque de sécurité des installations (octroi de contrat prévu pour juin 2018); Étape de réalisation suivra, en fonction des résultats de l'étude des risques Actions à venir: Réalisation des plans et devis pour correctifs et exécution des travaux correctifs
3.4.1	Approvisionnement et services (5000, rue D'Iberville) – Présence dans l'édifice de 47 locataires autres que le SPVM	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'étudier la possibilité d'héberger ses unités d'affaires du 5000, rue d'Iberville dans un édifice dédié à ses activités.	SPVM	En cours	En cours	> Bail reconduit pour une durée de 5 ans (2017 - 2022). Impartition de l'équipement SPVM ainsi que son entrepôt est prévue en 2018-2019. Le déménagement du Module Star est prévu au début 2019 au 10 351 Sherbrooke Est. >> Actions à venir : Autres unités d'affaires encore sous bail jusqu'à la fin de 2022. Des espaces risquent d'être libérés à la fin du bail, mais rien n'indique que le SPVM quittera cet immeuble à la fin du bail.
3.4.5		Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'installer des caméras de vidéosurveillance aux endroits suivants : · Couloir public où se trouvent les portes d'accès de ses locaux utilisés pour l'approvisionnement et les archives; · Façade extérieure (rue Fullum) sur laquelle sont présentes les fenêtres de ses locaux utilisés pour l'approvisionnement et les archives.		En cours	En cours	> Le plan d'implantation de caméras extérieures et intérieures est fait pour la sécurisation des Archives et le magasin du Service de l'approvisionnement. En tout, 13 caméras seront installées d'ici mars 2018 afin de rencontrer la présente recommandation. >> Actions à venir : Les travaux d'installation des caméras intérieurs et extérieurs sont prévus d'ici mars 2018.
3.5.1	Service des enquêtes spécialisées – Place Versailles – Locaux situés en plein centre commercial	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'étudier la possibilité d'héberger le Service des enquêtes spécialisées dans un édifice dédié uniquement à ses activités.		En cours	En cours	>> Les travaux du nouveau site pour le regroupement du Service des enquêtes spécialisées sont en cours d'exécution au 10 351 Sherbrooke Est. >> Actions à venir : Le relogement de ce service est prévu entre la fin novembre 2018 et janvier 2019 dépendamment de l'avancement des travaux
3.5.3	Place Versailles – Porte du garage non sécuritaire	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'installer une porte de garage sécuritaire à l'entrée sise rue du Trianon.		En cours	En cours	>> Considérant le déménagement prochain, il n'y aura aucune action sur la porte de garage. >> Actions à venir : Aucune

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.5.4	Absence de caméras de vidéosurveillance sur le périmètre externe de l'édifice et à l'intérieur du garage des véhicules	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'installer des caméras de vidéosurveillance aux endroits suivants : · À l'extérieur de l'édifice qui héberge le Service des enquêtes spécialisées afin de couvrir le périmètre externe des locaux; · À l'intérieur du garage des véhicules.	SPVM	En cours	En cours	>> Aucune autre installation que la caméra déjà installée dans le garage n'est prévue considérant le déménagement du Service de l'enquête spécialisée entre fin novembre 2018 et janvier 2019, dépendamment de l'avancement des travaux. >> Actions à venir : Aucune
3.2.1	Quartier général – Protection physique inadéquate du périmètre externe	Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal d'entreprendre les démarches qui s'imposent auprès des instances concernées afin de mettre en place des mesures de protection adéquate sur la partie du périmètre externe située à l'arrière de l'édifice.	SIM	En cours	En cours	> En attente quant à l'avenir du quartier général >> Actions à venir : Décision à venir quant à l'avenir du quartier général

Rapports de l'année 2012

Rapport: Plan de réalisation des travaux d'infrastructures - Réseau de voirie artérielle (OR12-006-09 A et A-1)

3.1.B-2	Données d'inventaire (SITE)	Nous recommandons à la Direction générale d'évaluer la pertinence d'élargir la portée de sa directive « Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC », entrée en vigueur en juillet 2011 et mise à jour en octobre 2012, pour y inclure le réseau de voirie artérielle, ce qui permettrait de disposer de l'intégralité des données physiques d'inventaire, et ce, afin d'améliorer la planification des interventions futures.	DG	En cours	En cours	>> Le projet de modification de la directive "Préparation et transmission des plans tels que construits" afin d'intégrer les éléments d'actifs de la voirie artérielle est terminé. En attente de la version finale pour approbation. >> Actions à venir : Valider et approuver la version finale de la directive.
3.2.B-3	Stratégie globale d'intervention (SITE)	Nous recommandons à la Direction générale de s'assurer que les arrondissements se conforment aux exigences du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de produire l'information requise à l'égard de l'entretien des actifs de voirie en vue d'élaborer la stratégie globale d'intervention de la Direction des infrastructures.	SIVT	En cours	En cours	>> Les encadrements administratifs découlant de la réforme du financement des arrondissements n'ont pas été complétés à ce jour. Ces encadrements pourrait mener à la révision de l'annexe B du du règlement 08-055. En 2016, le Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT) a mis sur pied le Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR). Ce programme comporte des activités d'entretien préventif (scellement des fissures), correctif et palliatif. Ce programme vise à accroître les investissements pour l'entretien des chaussées. Les arrondissements sont sollicités afin d'identifier des endroits propices pour chaque type d'activité. >> Actions à venir : Évaluer la pertinence de réviser l'annexe B du règlement 08-055 et mettre en place des mesures de réddition de compte des arrondissements.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Plan de réalisation des travaux d'infrastructures - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout (OR12-006-09 B et B-1)						
3.2D	Données concernant l'état des infrastructures	(page 32-33 du rapport de vérification) De plus, nous recommandons à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de produire périodiquement, à l'intention de la Direction générale, un bilan global sur l'état des conduites d'égout et d'aqueduc afin de favoriser une prise de décisions adéquate et au moment opportun. Ce bilan global devrait : démontrer l'évolution de la situation à la suite des inspections et des interventions réalisées sur les réseaux; indiquer, s'il y a lieu, les problématiques rencontrées dans le cadre de la mise à jour des données par les arrondissements et les conséquences d'une telle situation sur le choix des travaux à réaliser.	Eau	Réglé	En cours	Le bilan 2016 a été transmis à la DG le 20 avril 2018. Cette dernière version du bilan a inclus tous les éléments requis pour répondre à la recommandation du VG.
3.6.1.A	Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Programmation des projets d'investissement en 2010 et en 2011	(page 67 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de développer des outils permettant de disposer des informations à jour sur l'état d'avancement des projets d'investissement inscrits aux ententes de partenariat afin d'être en mesure d'exercer un suivi rigoureux sur les projets planifiés et de trouver des solutions aux irritants qui ralentissent la réalisation des projets. Ces informations devraient notamment comprendre : le degré d'avancement des projets d'investissement; les causes et les conséquences entourant les projets reportés et annulés; les coûts futurs engendrés par ces reports et ces annulations; les mesures temporaires mises en place pour assurer la sécurité des citoyens.		En cours	En cours	>> Processus toujours en cours pour la sécurité des citoyens >> Actions à venir : A terminer
3.6.2.B	Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Dépenses d'entretien	(page 75 du rapport de vérification) Nous recommandons au Service de l'eau d'entreprendre les démarches nécessaires pour qu'un règlement de délégation de pouvoirs distinct pour les arrondissements concernant les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout soit adopté par le conseil municipal afin d'uniformiser ces activités d'entretien et d'en faciliter le suivi par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, en vue de préserver les actifs conformément à la stratégie globale d'intervention. La délégation de pouvoirs devrait notamment être assortie de conditions qui viendraient régir la réalisation des activités d'entretien (p. ex. un guide d'entretien, une comptabilité distincte et une reddition de comptes).		En cours	En cours	>> La rédaction du règlement de délégation est complétée. >> Actions à venir : Une dernière révision doit être effectuée par le contentieux.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.4	Niveau de service (EAU)	(page 47 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction générale : ·de traduire les orientations du Service de l'eau, retenues par les instances, en objectifs précis en matière de niveau de service; ·de fixer un niveau d'investissement requis à long terme; ·d'obtenir l'approbation des instances à l'égard du niveau de service visé et du niveau d'investissement correspondant à long terme ainsi que du mode de financement; ·d'évaluer annuellement les résultats; et ce, afin de permettre la planification et la mise en œuvre des interventions au moment opportun et de freiner la détérioration des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout ainsi que la progression du déficit d'investissement et d'en minimiser, par voie de conséquence, les effets perturbateurs pour les citoyens.	Eau	En cours	En cours	>> En cours >> Actions à venir : Poursuite de la démarche
Rapport: Système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie / sous-projet gestion du temps (TI11-006-09 A à C)						
3.3.2.B	Sécurité / Gestion des accès (page 17 du rapport de vérification)	Nous recommandons au Service des finances, propriétaire du processus, en concertation avec le Service des technologies de l'information, dans le cadre du sous-projet « gestion du temps » et au terme du déploiement complet (postimplantation), de : ·revoir et de justifier l'attribution du profil « SuperAccess » pour certains utilisateurs en considérant les contrôles disponibles; ·valider les profils existants et de désactiver ou de détruire tous les profils d'accès qui ne sont ni utilisés, ni nécessaires; · préparer un plan d'action et un échéancier de réalisation concernant l'utilisation du répertoire Lightweight Directory Access Protocol afin de contrôler l'accès au progiciel Kronos. *Depuis le 1 mai 2014, le service de Ressources humaines est responsable du système de Gestion du temps.	RH / STI	Réglé	Reporté	>> Les processus de définition des rôles et de contrôle des accès a été mis à jour dans le cadre du projet 74250-Transfo RH Mise à niveau KRONOS; la majorité des groupes d'utilisateurs ont accès via LDAP sauf exceptions, ex: usagers n'ayant pas d'adresse courriel; la gestion de ces groupes est revue périodiquement et leur intégration complète à KRONOS sera complétée lors de la phase 3 du programme Transfo RH KRONOS, prévue d'ici 2021.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.4.B.	Performance (pages 19-20 du rapport de vérification)	Nous recommandons au Service des finances, propriétaire du processus, en concertation avec le Service des technologies de l'information, dans le cadre du sous-projet « gestion du temps » : ·de déterminer les normes et les standards qui seraient acceptables relativement au temps de réponse dans différentes situations d'utilisation du progiciel Kronos; ·de mettre en place un suivi des indicateurs de la performance pour chacune des composantes du progiciel Kronos; ·d'évaluer les besoins d'encadrer les requêtes hyperfind afin de réduire la pression sur la performance du progiciel Kronos; d'évaluer la possibilité de créer un entrepôt de données concernant l'information sur la gestion du temps et des ressources humaines afin d'alléger la charge du système lors des interrogations. *Depuis le 1 mai 2014, le service de Ressources humaines est responsable du système de Gestion du temps.	RH / STI	En cours	En cours	Échéance de mise en oeuvre de cette recommandation à nouveau reporté en rapport au plan d'action initial. L'échéancier révisé de mise en oeuvre est donc le 31 décembre 2018.
3.6.B	Plan de continuité (page 22 du rapport de vérification)	Nous recommandons au Service des finances, propriétaire du processus, en concertation avec le Service des technologies de l'information, dans le cadre du sous-projet « gestion du temps », de : ·formaliser un plan de relève concerté et efficace; réaliser des tests de relève périodiques afin de valider le temps nécessaire à la reprise du système et de détecter les lacunes à corriger incluant l'ajout de la composante « Connect » sur les autres serveurs.		Réglé	En cours	>> Documentation du plan de relève complétée
3.2.4.B	Phases de développement / Paramétrage et conversion des données	Nous recommandons au Service du capital humain et des communications de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les conventions collectives et les lettres d'entente ont bien été interprétées et intégrées au progiciel Kronos.	RH	En cours	En cours	>> Fait: Implantation de la version 8 de l'application Kronos (gestion de temps) et développement d'un planificateur de l'ordonnancement du temps supp. des employés syndiqués d'une des unités d'affaires du SPVM; un mandat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton a débuté pour revoir les processus, la gouvernance ainsi que l'offre de service de l'équipe dédiée à la paramétrisation de l'équipe Kronos. >> Actions à venir : 1. Prochaine mise à jour du logiciel Kronos 2. Présentation du planificateur TS aux Relations de travail et au SIM

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapports de l'année 2013						
Rapport: Activités des laboratoires - Contrôle de la qualité et de l'expertise (OR13-006-29 A et B)						
4.3.1.B	Conformité des documents normatifs de référence et des rapports d'interventions utilisés - Documents normatifs de référence	(page 63 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction des infrastructures, en vue d'atténuer les risques de confusion et d'erreurs au cours de la réalisation des travaux afférents aux infrastructures, de prendre les dispositions qu'elle jugera appropriées afin de s'assurer : qu'un examen comparatif de l'ensemble des documents normatifs de référence en vigueur sera effectué dans le but de repérer et de corriger toute divergence ou ambiguïté; que la mise à jour harmonisée de l'ensemble des documents normatifs de référence s'inscrira à l'intérieur d'un processus instauré sur une base périodique.	SPO	Réglé	En cours	>> Chantier d'harmonisation des devis toujours actif; sera avancé à environ 50% à l'automne 2018; fin du chantier prévu pour l'été 2019.
Rapport: Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments municipaux (OR14-004-02 A à D)						
4.3.1.1B	Évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'entretien préventifs - En régie	Évaluation de la mise en œuvre des programmes d'entretien préventifs / Direction des immeubles / Mise en œuvre et suivi de la réalisation des programmes d'entretien préventif – En régie (page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction des immeubles de mettre en place les mesures nécessaires visant à optimiser la gestion et la mise en œuvre des programmes d'entretien préventif exécutés en régie afin de pouvoir en établir une planification rigoureuse et d'assurer la réalisation complète des travaux d'entretien sur l'ensemble des installations liées à la qualité de l'air intérieur.	SGPI	En cours	En cours	>> Mise en oeuvre de moyens pour améliorer les taux de réalisation des activités des différents programmes d'entretien préventifs dont elle est responsable. Impacts positifs prévus au cours de 2018. L'implantation, à l'automne 2018, d'une nouvelle application mobile dédiée à la réalisation et la gestion des activités d'entretien planifiées aura une incidence certaine sur l'amélioration des taux de réalisation des P.E.P. >> Actions à venir : Suivi de l'impact des actions de restructuration sur les taux de réalisation des P.E.P. en 2018. Implantation de l'application mobile dédiée aux P.E.P. à l'automne 2018.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.6.1B	Reddition de comptes	(page 72 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction des immeubles, afin que les arrondissements pour lesquels elle effectue l'entretien des bâtiments puissent être informés de la performance des programmes d'entretien préventif réalisés concernant, notamment les composantes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air : ·de prendre les dispositions nécessaires pour conclure avec ces arrondissements des ententes de service à l'intérieur desquelles seront incorporées la nature et la périodicité des mécanismes de reddition de comptes convenus entre les parties; ·de prévoir, au moment du renouvellement des ententes de service déjà conclues auprès de certains arrondissements issus d'ex-villes de banlieue, d'y inclure également ces mêmes aspects au regard des mécanismes de reddition de comptes convenus. Évidemment, l'instauration de tels mécanismes implique au préalable la mise en œuvre des correctifs requis concernant la fiabilité des informations contenues dans le Système intégré de gestion des immeubles.	SGPI	En cours	En cours	>> La reddition de compte à la clientèle au sujet des activités d'entretien réalisées s'effectue actuellement via des rencontres statutaires entre les responsables de la Direction et ceux des unités clientes. La Direction évaluera les mécanismes et les outils à développer pour améliorer la reddition de compte concernant les activités d'entretien planifiées réalisées. >> Actions à venir : Développer des rapports personnalisés pour la clientèle permettant de détailler les activités d'entretien réalisées
4.1.2E	Inventaire des bâtiments et de leurs composantes reliées à l'air	Inventaire des composantes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Saint-Laurent et de LaSalle de poursuivre leurs efforts pour s'assurer de l'intégrité et de la mise à jour continue de l'inventaire des composantes des équipements intégrés à leurs bâtiments, notamment ceux reliés à l'air.	LaSalle	En cours	En cours	>> Décision prise sur le système intégré de gestion de l'inventaire et du PEP >> Actions à venir : Un contrat sera octroyé à une firme spécialisé afin d'intégrer l'inventaire des composantes dans le même système de gestion utilisé par les autres arrondissements, SIGI. Ce travail sera fait par phases, en commençant avec les systèmes reliés à la qualité de l'air, afin d'arriver à avoir un inventaire complet des systèmes.
4.2.3B	Établissement et intégrité des programmes d'entretien préventif	(page 31 du rapport d'audit) Nous recommandons à la l'arrondissement de LaSalle de prendre les dispositions requises afin d'obtenir, des firmes spécialisées adjudicatrices, la planification et le contenu des programmes d'entretien préventif devant être réalisés, afin de s'assurer que chacun des bâtiments et chacune de leurs composantes fait l'objet d'un programme d'entretien adéquat, satisfaisant aux exigences établies par la Ville et aux bonnes pratiques de l'industrie, et ultimement pour permettre le suivi de la réalisation des entretiens prévus.		En cours	En cours	>> Décision prise sur le logiciel-système de gestion intégré pour l'inventaire et PEP de nos bâtiments et systèmes, SIGI >> Actions à venir : En parallèle avec le projet de mise a jour de l'inventaire des composantes dans SIGI, un PEP sera fait dans un fichier a part, dans la même séquence que la mise a jour de l'inventaire, pour ensuite avoir la possibilité de l'intégrer dans le système SIGI.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.3.3.1B	Évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'entretien préventifs	(page 45 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de LaSalle, afin d'être en mesure de s'assurer que les travaux d'entretien préventifs prévus sont réalisés avec diligence sur l'ensemble des installations, notamment celles qui représentent un risque quant au maintien d'une bonne qualité de l'air, de mettre en place un mécanisme formel, structuré et documenté permettant l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des programmes d'entretien préventif planifiés. Bien entendu, l'arrondissement devra au préalable avoir obtenu de la part des firmes adjudicataires la programmation annuelle des travaux d'entretien préventif planifiés sur l'ensemble des composantes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air ou s'être doté de son propre programme d'entretien préventif.	LaSalle	En cours	En cours	>> Décision prise sur le logiciel-système de gestion intégré pour l'inventaire et PEP de nos bâtiments et systèmes. Les taches à réaliser pour les différents PEP seront intégrés et suivi au moyen de ce logiciel >> Actions à venir : Une fois la mise à jour de l'inventaire des systèmes et le PEP implanté dans SIGI, la réalisation et la conformité de ceux- ci sera suivi au moyen des rencontres de gestion avec les responsables de l'entretien.
4.6.3B	Reddition de compte	(page 74 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de LaSalle de rendre compte périodiquement de la mesure avec laquelle les programmes d'entretien préventif instaurés sont mis en œuvre, afin de démontrer le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air et le maintien des conditions optimales de la qualité de l'air intérieur au sein de ses bâtiments.		En cours	En cours	>> Décision prise sur le système intégré de gestion de l'inventaire et du PEP >> Actions à venir : Le PEP, une fois intégré dans le système SIGI (travaux d'entretien exécutés autant a l'interne que par des contracteurs) sera suivi au moyen des indicateurs de performance analysés lors des rencontres de gestion tenus à des fréquences préétablies
Rapport: Conformité aux lois et règlements (OR14-004-07 A à F)						
4.1.3.C	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et règlements municipaux relatifs à la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels / Application du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) par l'ensemble des arrondissements	(page 76 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de voir à la mise en place de moyens de formation et d'outils disponibles (guides, manuels de procédures) pour l'ensemble des arrondissements concernés par l'application du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'appliquer la réglementation en vigueur.	SMVT	En cours	En cours	> Le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) a été adopté le 12 juin 2017 et il prendra effet le 19 juin 2018. En prévision de la mise en oeuvre de ce règlement, la Direction de l'urbanisme élabore un guide d'application et une formation destinés aux responsables de la délivrance des permis en arrondissement, guide qui abordera les impacts du règlement 17-055 sur l'application du règlement 02-065. > Actions à venir : La guide d'application sera disponible d'ici la fin du mois de mars et suivra aussitôt une formation au cours du printemps. Elle pourra être donnée au besoin par la suite.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Mandat confidentiel - Eau et SIM (TI12-006-09 A et B)						
3.1.B	Recommandation confidentielle	Pour des raisons de confidentialité, le détail de la présente recommandation n'est pas présent dans cette fiche.	Eau	En cours	En cours	>> Pour des raisons de confidentialité, le détail de l'action en cours n'est pas précisé. >> Actions à venir : Pour des raisons de confidentialité, le détail de l'action en cours n'est pas précisé.
3.2.B	Recommandation confidentielle	Pour des raisons de confidentialité, le détail de la présente recommandation n'est pas présent dans cette fiche		En cours	En cours	>> Pour des raisons de confidentialité, les actions prises seront discuté avec le vérificateur >> Actions à venir : Pour des raisons de confidentilaité, les actions à venir seront discutées avec le vérificateur
Rapport: Gestion des licences d'utilisation des logiciels (TI12-006-11 A et B)						
4.1.2.B	Conformité des droits d'utilisation / Normalisation des logiciels commerciaux	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'effectuer périodiquement un examen des logiciels installés sur les postes de travail, et ce, afin de déceler les logiciels non autorisés ou dont la dérogation à la norme n'a pas été approuvée.	STI	Reporté	Reporté	>> Le programme Bureau de Demain contient le projet GSU - Gestion des Services aux Utilisateurs pour le volet de gestion des actifs et licences; le projet GSU est au PTI 2018-2020; les activités au programme GSU entamées sont : Automatisation des Processus, Gestion des Licences. >> Actions à venir : L'échéancier de livraison correspond au PTI 2018-2020. Les livrables correspondent à la régularisation des actifs et licences, inventaires à jour, normalisation des processus et automatisation des mécanismes d'installation.
4.1.2.C		(Page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information de requérir des unités administratives les raisons spécifiques justifiant la dérogation au principe de verrouillage des postes, de voir à ce que ces postes soient verrouillés si nécessaire ou de les suivre de plus près, et ce, afin de limiter les installations non autorisées et non contrôlées.		Reporté	Reporté	>> Le programme Bureau de Demain contient le projet GSU - Gestion des Services aux Utilisateurs pour le volet de gestion des actifs et licences; le projet GSU est au PTI 2018-2020. Les activités au programme GSU entamées sont : automatisation des processus, gestion des inventaires des actifs. Les différents mécanismes pour obtenir les listes de postes verrouillés et les dérogations associées sont en cours d'analyse. >> Actions à venir : Les projets qui encadrent ces mécanismes sont : GSU, Automatisation.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.3.B	Conformité des droits d'utilisation / Régularisation des licences logicielles	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information de : déterminer et d'implanter, une fois que les projets de régularisation des licences logicielles seront complétés, un processus et des outils permettant de retracer rapidement tout écart entre les licences de logiciels commerciaux détenues et installées; mettre en place des solutions pour régulariser la situation des unités administratives et des licences logicielles de produits commerciaux qui ne sont pas incluses dans les projets en cours.	STI	Reporté	Reporté	>> Nous avons développé des outils afin de bien catégoriser l'inventaire des logiciels versus l'inventaire des mises à jour. >> Actions à venir : Établir des tableaux de bord pour la conformité.
4.2.1.B	Optimisation des contrats de licences / Cadre de contrôle	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information, en concertation avec la Direction de l'approvisionnement : d'évaluer l'opportunité, au moyen d'une analyse coût-avantage, d'appliquer les principes suivants afin d'optimiser les contrats de licences logicielles : - formalisation de stratégies périodiques centralisées d'acquisition, - désignation d'un responsable pour chaque fournisseur; de déterminer, le cas échéant, les ajustements requis aux divers processus et de les implanter.		Reporté	Reporté	>> L' appel d'offre pour le projet GSU a été publié mais n'a eu aucun soumissionnaire. >> Actions à venir : Redéfinir l'appel d'offre du projet GSU (Gestion du Support aux Utilisateurs) et le publier. La portée du projet couvrira la gestion des licences et la gestion des actifs TI.
4.2.3.B	Optimisation des contrats de licences / Réserve pour désuétude	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'envisager de créer une réserve pour la désuétude technologique logicielle de ses applications, selon son cycle habituel de remplacement.		Reporté	Reporté	
4.1.1.B	Conformité des droits d'utilisation / Cadre de contrôle	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de prendre les mesures nécessaires pour amender la directive « Droit d'auteur en matière de programme d'ordinateur » et tout autre encadrement pertinent, s'il y a lieu, de manière à ce que le Service des technologies de l'information : ·soit désigné comme responsable corporatif du suivi de la conformité du droit d'utilisation des licences logicielles pour l'ensemble de la Ville; ·soit investi de l'autorité suffisante à l'exercice de cette responsabilité, notamment quant à l'obtention auprès des unités d'affaires de l'information appropriée à cette fin; ·dispose des moyens nécessaires pour obtenir et valider l'information requise au suivi de cette conformité; et ce, afin qu'il puisse effectuer une reddition de comptes à la Direction générale du respect du droit d'auteur en matière de programmes d'ordinateur à l'échelle de la Ville, selon une fréquence et un format à être établis.		En cours	En cours	>> La liste des logiciels normalisés a été mise à jour. Une procédure manuelle de suivi du cycle de vie des licences est en place. L'identification d'une solution automatisée pour le suivi est en cours. >> Actions à venir : Sélection de la solution , mise à jour et communication de la directive.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapports de l'année 2014						
Rapport: Gestion des inventaires (GE14-001- A à G)						
No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm..	Statut VG.	Actions prises
4.1.1.B.	Cadre de gestion des inventaires/Documents supportant le cadre de gestion des inventaires (page 9 du rapport d'audit	Nous recommandons que la Direction générale s'assure que le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec le Service des finances, conçoit et met en place un cadre de référence unique, complet et utile afin d'encadrer les activités de gestion des inventaires, entre autres l'acquisition des biens, leur utilisation en cours d'exercice et la comptabilisation des stocks de biens restants en fin d'exercice. De plus, nous recommandons que la Direction générale s'assure : que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal intègre les rôles et les responsabilités de tous les intervenants, liés de près ou de loin avec la gestion des inventaires, notamment ceux du Service des finances; que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal intègre les éléments de reddition de comptes, au regard de chacun des intervenants, pour assurer une meilleure imputabilité et un meilleur suivi quant au degré d'application de la politique; qu'un portrait global de tous les lieux d'entreposage des inventaires appartenant à la Ville soit dressé et mis à jour.	DG	En cours	En cours	>> Un plan d'action a été établi le 6 mai 2015 >> Encadrement administratif C-RM-APP-D-16-002 portant sur la disposition des biens par les unités d'affaires (la désuétude) a été diffusé dans la base des dossiers décisionnels (GDD);- Guide de référence - Gestion des stocks ainsi que la procédure de fin d'exercice financier ont été mis à jour puis publiés sur le site intranet de l'approvisionnement; - Rencontres tenues avec arrondissements et services corporatifs; - Service de l'appro. travaille avec Division sécurité (SPGI) pour établir des règles claires et précises en terme de sécurisation des lieux d'entreposage. Mise à jour de de l'encadrement jugé non requis >> Actions à venir : Poursuivre la réalisation des actions prévues au plan d'action, qui s'étend jusqu'à fin 2019.
4.1.1.B.			Approvision.	En cours	En cours	
4.1.2.B.2	Cadre de gestion des inventaires /Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal et Guide de référence en gestion des stocks (page 13 du rapport d'audit)	Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de : veiller à ce que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal soit mise à jour pour refléter sa dénomination dans l'organigramme en vigueur à la Ville; prévoir le déploiement de ses ressources afin d'assumer adéquatement ses responsabilités au regard de l'organisation, de la gestion et du contrôle des inventaires de tous les magasins et dépôts, comme stipulé dans la Politique d'approvisionnement; préciser dans la Politique d'approvisionnement ses responsabilités relativement aux unités mobiles; s'assurer que la Politique d'approvisionnement est connue et que ses objectifs sont appliqués par toutes les unités d'affaires.		En cours	En cours	> Deux rencontres ont été organisées avec les arrondissements et les services corporatifs concernant les lieux d'entreposage >> Actions à venir : Poursuivre la réalisation du plan d'action
4.1.2.B.3				En cours	En cours	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.1.B.1	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Système de gestion des inventaires (page 21 du rapport d'audit)	Nous recommandons au Service des finances, en concertation avec le Service de l'approvisionnement, de : s'assurer que toutes les unités d'affaires détenant un inventaire de biens, que ce soit sous forme de « stocks » ou de dépôts, mettent en place un registre d'inventaire permanent lorsque requis et préciser les modalités d'utilisation d'un tel registre; diffuser des règles relatives à l'analyse et à l'évaluation de la désuétude des inventaires et de veiller à ce que ces règles soient appliquées.	Approvision.	En cours	En cours	Les arrondissements et services centraux ont été rencontré pour information et explication. - La partie 13 du guide de procédure de fin d'exercice financier à été ajustée selon les recommandations du comité;- Suite à des visites effectuées dans les unités d'affaire, les lieux d'entreposage ont été estimés entre 400 et 500. >> Actions à venir : - Définition du nouveau modèle d'affaires et déploiement de la solution informatique en cours; Adaptation d'un encadrement déjà existant pour y inclure la désuétude
4.2.3.B.	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Sécurisation et accès des lieux d'entreposage (page 28 du rapport d'audit)	Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de veiller à : établir et communiquer aux gestionnaires des unités d'affaires détenant des inventaires, des règles claires, uniformes et complètes en ce qui concerne la sécurisation des lieux d'entreposage, conformément à la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal; s'assurer de l'application de ces règles établies.		En cours	En cours	>> Actions à venir : Le service de l'approvisionnement prépare une rencontre avec le service des immeubles afin de déterminer les règles pour la sécurisation des accès aux lieux d'entreposage; les règles en question seront transmises aux unités d'affaire ayant des entrepôts d'inventaire; Il sera également déterminé lors de cette rencontre la nécessité de bonifier les encadrements administratifs mentionnés dans l'historique des actions prises pour cette recommandation.
4.2.1.C.2	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Système de gestion des inventaires (page 21 du rapport d'audit)	Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie de : mettre en place un registre d'inventaire permanent lorsque requis et de produire des listes d'inventaire comportant toutes les informations pertinentes requises; analyser et d'évaluer la désuétude des inventaires qu'ils détiennent.	Ville-Marie	En cours	En cours	>>En attente des orientations du Serv. de l'appro. sur la mise en place d'un registre permanent des dépôts; Prise d'inventaire 2017 sera réalisée d'ici la fin d'année et comptabilisée dans le système comptable. >> Actions à venir : Le clos de voirie va déménager au début 2018: il y aura un magasin relevant du Serv. de l'appro. L'arrondissement ne sera plus responsable de mettre en place un registre d'inventaire permanent.
4.2.1.C.3	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Système de gestion des inventaires	Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie de : mettre en place un registre d'inventaire permanent lorsque requis et de produire des listes d'inventaire comportant toutes les informations pertinentes requises; analyser et d'évaluer la désuétude des inventaires qu'ils détiennent.		En cours	En cours	>> Voir 4.2.1.C.2 ci-dessus >> Actions à venir : Mise en place du magasin et affectation de deux ressources par le service de l'approvisionnement
4.2.3.C.2	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Sécurisation et accès des lieux d'entreposage (page 28 du rapport d'audit)	Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie, dans l'attente des règles à être établies par le Service de l'approvisionnement, de s'assurer que les accès aux inventaires sous leur responsabilité sont protégés et que ces accès sont limités aux seules personnes autorisées.	MHM	En cours	En cours	>> En 2017, poursuite de l'aménagement du hangar : remplacement et bonification du système d'éclairage existant. >> Actions à venir : Installation d'un système de cartes magnétique et de caméras afin de contrôler l'accès du hangar.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Entretien des bornes d'incendie (OR14-004-08 A à E)						
4.2.2.B	Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie	(page 23 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de mettre à la disposition des arrondissements une application corporative leur permettant de : disposer de données en temps réel; générer des rapports de gestion; et ce, afin d'être en mesure de réaliser une gestion optimale des activités d'entretien des bornes d'incendie.	Eau	En cours	En cours	>> Application fonctionnelle à 100%. >> Actions à venir : L'implantation est retardée et se fera en même temps que le déploiement du progiciel Maximo dans les arrodissements de 2018 à 2020.
4.4.1.2.C	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant	(page 40 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de l'eau, de produire un encadrement administratif visant à officialiser le processus de signalement des bornes d'incendie dont le débit est inférieur au seuil minimal acceptable de 1 500 l/min, et ce, dès que l'anomalie est constatée au moment des inspections par les arrondissements afin que le Service de sécurité incendie de Montréal dispose d'une information complète et à jour lui permettant d'assurer la protection contre les incendies.		En cours	En cours	>> Processus de validation en cours de préparation suite à la prise de pression, avancement 75% >> Actions à venir : Finaliser le processus et présentation du résultat aux arrondissements
4.4.1.1B-2	Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de l'eau, de produire un encadrement administratif visant à officialiser le processus de signalement des bornes d'incendie hors d'usage afin de lui permettre de disposer d'un portrait global, complet et à jour des bornes d'incendie hors d'usage sur le territoire de l'ensemble des arrondissements. Cet encadrement devrait notamment : définir la notion « hors d'usage » pour les bornes d'incendie à être signalées; établir le délai de communication de ces signalements; préciser les responsabilités de chacun des intervenants concernés (Service de sécurité incendie de Montréal, arrondissements et Unité d'intervention rapide et prioritaire) dans ce processus.	SIM	En cours	En cours	>> Compte tenu de plusieurs changements au sein de la direction du SIM, l'identification d'un nouveau responsable a été effectuée en 2018. Cette situation permettra d'assurer la continuité vis à vis les responsabilités du SIM et de répondre adéquatement aux recommandations du vérificateur général. La mise en place d'un plan d'action sera effectué afin d'assurer l'encadrement de la démarche et rendre celle-ci plus efficace. Depuis le début, plusieurs actions ont été prises ce qui permettra éventuellement l'atteinte des résultats >> Actions à venir : Mise en place d'un plan d'action afin d'assurer le suivi et la reddition de compte. Établir les contacts pour harmoniser l'encadrement administratif.
4.4.1.1C	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal et au Service de l'eau d'entreprendre des démarches en vue de développer des liens informatisés leur permettant de se communiquer les renseignements relatifs aux bornes d'incendie hors d'usage, et ce, afin de disposer d'une information fiable et en temps réel contribuant à assurer l'efficacité des interventions en matière de protection contre les incendies		En cours	En cours	>> Les 19 arr. utilisent l'application Gestion entretien des actifs (GEA) pour signaler les bornes d'incendie défectueuses ou hors d'usage et leur remise en état; système mis à jour au 15 minutes. Les villes liées transmettent info par formulaire, qui est saisie par un préposé aux communications dans la base de données de la répartition assistée par ordinateur (RAO). >> Actions à venir : Fournir aux 14 villes liées le même logiciel utilisé par les 19 arrondissements. Discussions à tenir sur cette implantation .

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.1.1F	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage	(page 36 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'application RAO ne permette plus la remise en fonction automatique d'une borne d'incendie hors d'usage au terme d'une date de réparation théorique initialement prévue, et ce, afin de s'assurer d'avoir une information complète sur l'inventaire composant ce groupe de bornes d'incendie	SIM	En cours	En cours	>> Demande de changement sera faite auprès de la DPRI du SIM. Celle-ci va assurer le suivi avec le STI afin de répondre aux attentes en fonction des priorités. Si changement impossible, solution provisoire sera mise en place pour minimiser les risques d'ici le renouvellement du RAO. >> Actions à venir : Effectuer une nouvelle demande de changement. Assurer le suivi afin d'évaluer la faisabilité du changement et le mettre en place.
4.4.1.2C-2	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant	(page 40 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de l'eau, de produire un encadrement administratif visant à officialiser le processus de signalement des bornes d'incendie dont le débit est inférieur au seuil minimal acceptable de 1 500 l/min, et ce, dès que l'anomalie est constatée au moment des inspections par les arrondissements afin que le Service de sécurité incendie de Montréal dispose d'une information complète et à jour lui permettant d'assurer la protection contre les incendies.		En cours	En cours	>> La mise en place d'un encadrement adinistratif relève du Service de l'eau qui est le responsable des installations. Le SIM ne peut mettre en place ce genre d'encadrement., mais peut collaborer avec le Service de l'eau afin qu'il puisse atteindre le résultat. >> Actions à venir : Le SIM mettra en place une procédure afin de s'assurer de la concordance de l'information afin de transmettre l'information aux premiers intervenants.
4.4.1.2D-1		(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale d'évaluer le risque de ne connaître le portrait des secteurs problématiques de l'agglomération, en termes de débits et de pressions, qu'au terme de l'échéance du projet de sectorisation et de régulation des pressions du Service de l'eau (prévu pour 2023) et de prendre, s'il y a lieu, les dispositions qui s'imposent pour limiter les conséquences d'une telle situation afin que le Service de sécurité incendie de Montréal soit en mesure d'assurer une protection adéquate contre les incendies.		En cours	En cours	>> Le transfert des informations relatives à l'efficacité des bornes-fontaines vers les bases de données du SIM requièrent la collaboration des services centraux, des arrondissements ainsi que des villes liées. L'expertise nécessaire pour mener à terme un tel projet dépasse le seul domaine d'affaire du SIM. >> Actions à venir : Des discussions sont en cours entre le SIM et les différentes parties prenantes dans ce dossier pour déterminer un partage optimal des responsabilités permettant d'atteindre l'objectif recherché.
4.4.1.2D-2				En cours	En cours	
4.4.2B-2	Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des villes liées	(page 42 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal : de mettre en place un processus formel de communication, à l'intention des villes liées, visant à connaître la localisation des bornes d'incendie hors d'usage et de celles dont le débit est inférieur à 1 500 l/min; de procéder à une validation périodique avec les villes liées des données dont il dispose relativement aux bornes d'incendie hors d'usage et à celles dont le débit est inférieur à 1 500 l/min; et ce, afin de disposer d'informations complètes et fiables sur l'état des bornes d'incendie et ainsi de pouvoir assurer l'efficacité de ses interventions.		En cours	En cours	>> Le réseau des bornes d'incendie est sous la responsabilité du Service de l'eau. Le SIM ne peut émettre un encadrement administratif qui concerne des équipements qui ne sont pas sous sa responsabilité, mais peut collaborer pour s'assurer du transfert de l'information et de concorder ses listes avec celle des villes liées. >> Actions à venir : Demeurer disponible selon les besoins du Service de l'eau.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.3B	Portrait de l'état des bornes d'incendie privées	(page 44 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre les mesures nécessaires pour compléter la localisation des bornes d'incendie situées sur le domaine privé et de voir à leur intégration dans son inventaire afin de disposer d'informations complètes et fiables lorsque des interventions sont requises.	SIM	En cours	En cours	>> Le SIM n'ayant pas les responsabilités du service de l'eau, il ne peut pas effectuer le localisation des bornes d'incendie privées ni convoquer des responsables afin d'établir un comité décisionnel afin de répondre à la recommandation. >> Actions à venir : Le SIM demeure disponible afin de collaborer afin de répondre à la recommandation du vérificateur général.
4.4.3C	Portrait de l'état des bornes d'incendie privées	(page 44 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de mettre en place un programme d'inspection des bornes d'incendie situées sur le domaine privé pour disposer d'un portrait de leur état afin d'appliquer les dispositions du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal.		En cours	En cours	>> Le SIM ne peut émettre des directives en ce sens compte tenu qu'il n'a pas la responsabilité du réseau de l'eau et des bornes d'incendie. Le responsable ayant les compétences et les responsabilités de ce type d'installation peut répondre adéquatement à cette recommandation et assurer le suivi auprès des propriétaires des bornes incendies privés. >> Actions à venir : Le SIM peut collaborer avec les autorités compétentes afin d'arriver au résultat attendu.
4.5C	Reddition de comptes	(page 48 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de s'assurer d'obtenir un bilan du Service de l'eau concernant la mise en œuvre des actions qui étaient prévues dans le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2009-2013), à l'égard du volet alimentation en eau, afin de préparer un nouveau plan d'action nécessaire à la protection contre les incendies et de le prendre en compte au moment de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.		En cours	En cours	>> Le SIM développera le nouveau schéma de couverture de risque dans les prochains mois. En ce sens, les travaux se poursuivent avec les différentes parties prenantes dans ce dossier. >> Actions à venir : Les efforts seront mis afin d'obtenir la reddition de compte attendue pour répondre aux exigences du vérificateur général et des obligations du schéma de couverture de risques.
4.5D		(page 48 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes officiels intégrant les résultats du Service de l'eau concernant la mise en œuvre des actions prévues dans les prochains schémas de couverture de risques en sécurité incendie afin d'être en mesure d'informer les instances quant à l'ensemble des actions qui y sont prévues.		En cours	En cours	
4.5E		(page 48 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre les mesures nécessaires pour produire le plus rapidement possible la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de se conformer aux dispositions prévues dans la Loi sur la sécurité incendie, nonobstant le fait que le délai est dépassé.		En cours	En cours	>> Le SIM a mis en priorité le développement du nouveau schéma de couverture de risque. Il apparaît dans le plan stratégique 2018-2021. >> Actions à venir : Mise en place d'une équipe de production avec un chargé de projet afin d'assurer la réalisation du nouveau schéma de couverture de risques

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Collecte et transport des matières recyclables en régie (OR14-004-14 A à E)						
4.1.B.2	Analyses appuyant la décision de transférer la collecte des matières recyclables en régie	(page 19 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des transferts de toutes activités réalisées à contrat vers le mode en régie, de considérer toutes les composantes des coûts ainsi que les divers aspects qualitatifs avant d'adopter une nouvelle stratégie opérationnelle.	Ahuntsic-Cartierville	En cours	En cours	>> Nous avons évalué la possibilité de réduire d'une équipe (sur 8) afin de minimiser les coûts. >> Actions à venir : Éléments à négocier avec le syndicat et validation de la disponibilité des équipements avec le MRA (enjeu jour/soir - collecte en soirée génère beaucoup de plaintes de bruit, etc.).
Rapport: Gestion des ententes d'achat (OR15-004-05 A à D)						
4.3.C	Projet « Harmonisation et automatisation du processus d'achat »	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de prendre les mesures nécessaires pour que le catalogue de produits du module « Achat en ligne » intègre, dans la mesure du possible, l'ensemble des ententes d'achat permanentes et contractuelles en vigueur, afin de favoriser une plus grande utilisation de celles-ci et de permettre ainsi à la Ville de bénéficier des avantages escomptés par ce mode d'approvisionnement.	Approvision.	En cours	En cours	Les ententes permanentes ont été bonifiées en intégrant la possibilité de faire la recherche dans le catalogue par la description d'article, ce qui permet d'ajouter les ententes pour les biens non inventoriés et les services. En 2015-2016, certaines ententes contractuelles ont aussi été converties pour favoriser le lien automatique vers les ententes, leur visibilité et une information claire sur les achats. 2 aide-mémoires ont été mis en ligne sur le site intranet pour guider les nouveaux émetteurs de demande d'achat et mettre l'accent sur l'obligation de consommer sur entente à travers le catalogue. En 2017, le processus sur la création et la diffusion d'une entente d'achat a été restructuré et bien documenté sur le site intranet du service dans le but d'uniformiser les pratiques.
Rapport: Conformité aux lois et règlement (OR15-004-07 A et B)						
4114B	Mise à jour de la réglementation	(page 31 du rapport d'audit) Nous recommandons aux Directions des travaux publics des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : ·mettre à jour la réglementation dans le but de déterminer les rues sur lesquelles doivent être appliquées l'une ou l'autre des catégories de tarifs; ·modifier, à la suite de la mise à jour de la réglementation, la classification des rues inscrites dans l'application informatisée Détour pour établir les tarifs applicables concernant l'occupation en largeur du domaine public; afin d'établir une tarification uniforme.	CDN-NDG	Réglé	En cours	>> Rencontre tenue avec représentants du BVG >> Actions à venir : Aucune

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
43C-1	Mécanismes de reddition de comptes	(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : ·prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les documents déposés pour le conseil d'arrondissement, visant à répondre aux exigences de la reddition de comptes qui est prévue au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements, sont conformes à la réglementation;	CDN-NDG	En cours	En cours	>> En cours de réalisation >> Actions à venir : Inventaire
43C-2		(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : mettre en place des mécanismes de reddition de comptes relatifs au respect de la conformité au règlement relié à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts afin de fournir un juste portrait de la situation entourant l'application de la réglementation pour faciliter la prise de décisions.		En cours	En cours	>> En cours de réalisation >> Actions à venir : Inventaire en cours
4211.B-1	Mise en place de mécanisme de contrôle visant à assurer la conformité ainsi que de mesures pour détecter des non-conformités/Application du règlement	(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : d'appliquer le règlement pour les nouveaux bâtiments et pour les bâtiments où sont effectués des travaux de transformation d'une installation de plomberie, et de mettre en place des mécanismes de contrôle qui permettent de s'assurer de l'application systématique du règlement à ces bâtiments afin de s'assurer de la conformité au règlement;	Ville-Marie	En cours	En cours	>> Refonte de la fiche bâtiment >> Actions à venir : Refonte de la fiche bâtiment
4211.B-2		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 2. de s'assurer que tous les bâtiments ayant subi un refoulement d'égout ou une inondation font l'objet le plus rapidement possible d'une inspection ou d'une intervention afin de réduire les risques de refoulement ou d'inondation pour ces bâtiments et, en fin de compte, les risques de réclamations;		En cours	En cours	>> Gestion automatique du délais et des envois de lettres (Oracle et Lotus) >> Actions à venir : Gestion automatique du délais et des envois de lettres (Oracle et Lotus)
4211.B-3		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 3. de mettre en place des mécanismes permettant de détecter, dans les requêtes déposées par les citoyens, les bâtiments ayant subi un refoulement d'égout afin d'être en mesure de réaliser des inspections		En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
42121.B-1	/Suivi des inspections et des avis de non-conformité	(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre les dispositions nécessaires : 1. pour que la lettre d'avis d'inspection soit systématiquement assortie d'un délai pour formaliser l'exigence d'une inspection afin de faciliter le suivi des dossiers et pour étayer la preuve officielle en prévision de la délivrance d'un constat d'infraction, le cas échéant; 2. pour que l'avis de non-conformité soit systématiquement assorti d'un délai ordonnant au propriétaire d'effectuer les travaux requis afin de faciliter le suivi des dossiers et pour étayer la preuve officielle en prévision de la délivrance d'un constat d'infraction, le cas échéant;	Ville-Marie	En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement
42121.B-2		(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre les dispositions nécessaires : 3. pour réitérer, auprès du personnel concerné, l'importance de consigner dans l'application Gestion du territoire – Permis les avis et les délais consentis au propriétaire ainsi que les visites de suivi effectuées afin de faciliter la planification des interventions à réaliser et permettre une vérification ultérieure.		En cours	En cours	
42121.C	Suivi des inspections et des avis de non-conformité/Arrondissement Ville-Marie	(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie de procéder à l'analyse des délais de traitement des dossiers d'inspections concernant les bâtiments ayant eu un refoulement d'égout ou une inondation, pour identifier les étapes du processus pouvant être effectuées différemment afin d'accélérer le processus et de réduire les risques de réclamations pour la Ville.		En cours	En cours	
422.B	Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout/Formation et information du personnel	(page 53 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 1. d'établir les besoins en formation du personnel concerné par l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout; 2. de mettre en place des mécanismes de suivi concernant la formation du personnel afin que leur expertise soit maintenue à jour pour fournir l'assurance du respect de la conformité à la réglementation.		En cours	En cours	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
43.C-1	Mécanismes de reddition de comptes	(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : 1. prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les documents déposés pour le conseil d'arrondissement, visant à répondre aux exigences de la reddition de comptes qui est prévue au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements, sont conformes à la réglementation;	Ville-Marie	En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement
43.C-2		(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : 2. mettre en place des mécanismes de reddition de comptes relatifs au respect de la conformité au règlement relié à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts afin de fournir un juste portrait de la situation entourant l'application de la réglementation pour faciliter la prise de décisions.		En cours	En cours	
Rapport: Gestion des contributions financières (OR15-004-08 A à M)						
4.2.C	Respect de la conformité à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes	(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place des mécanismes de contrôle pour détecter l'ensemble des organismes recevant une contribution totale d'au moins 100 000 $ et s'assurer qu'ils se conforment à leurs obligations au regard de la production des états financiers audités selon l'article 107.9 de la Loi sur les cités et ville.	Finances	Reporté	Reporté	>> Aucune action ne sera prise pour le moment car dépendra de la mise en place du nouveau système budgétaire. >> Actions à venir : Mise en place du nouveau système budgétaire

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.3.1.B.	Gestion des contributions financières par les unités d'affaires/Dispositions prévues aux conventions liant la Ville et les organismes sans but lucratif soutenus/Mode de fonctionnement démontrant l'utilisation des sommes versées	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus, notamment les obligations suivantes : tenir une comptabilité distincte pour les activités ou projets soutenus; permettre à la Ville la consultation des registres comptables et des pièces justificatives; produire des informations financières distinctes entourant les activités subventionnées dans les états financiers; signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées aux seules fins de la réalisation du projet ou des activités prévues; afin d'être en mesure de s'assurer de l'utilisation des sommes versées au moment de réaliser un suivi sur les contributions octroyées.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, inclure les actions proposées lors du renouvellement des ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive
4.4.3.1.B.			Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019.
4.4.3.2.B.	Gestion des contributions financières par les unités d'affaires/Dispositions prévues aux conventions liant la Ville et les organismes sans but lucratif soutenus/Rapports prévus	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic–Cartierville, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus : · l'obligation de produire des rapports pour chacune des contributions accordées; · les besoins en informations nécessaires dans les rapports exigés; afin d'être en mesure de recevoir une reddition de comptes démontrant l'atteinte des résultats attendus ainsi que l'utilisation des sommes versées aux fins prévues.		En cours	En cours	
4.4.3.3.B.	Récupération des sommes versées si non utilisées aux fins prévues	(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus, des dispositions leur permettant d'exiger la remise des sommes non utilisées aux fins prévues afin de protéger les intérêts de la Ville.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, inclure les actions proposées lors du renouvellement des ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.3.3.B.	Récupération des sommes versées si non utilisées aux fins prévues	(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus, des dispositions leur permettant d'exiger la remise des sommes non utilisées aux fins prévues afin de protéger les intérêts de la Ville.	Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019.
4.4.3.3.C		(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dépendamment de l'importance monétaire des contributions, de prévoir dans les conventions, des conditions de versement conditionnelles à la production de rapports ou à l'atteinte des objectifs établis, afin de protéger les intérêts de la Ville advenant que les sommes versées n'aient pas été utilisées aux fins prévues.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, l'action proposée sera incluse dans les ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive
4.4.3.3.C.			Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019.
4.4.4.B.	Suivi exercé sur la réception des rapports demandés et sur l'utilisation des sommes versées	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'exercer un suivi sur le respect des dispositions entourant la présentation distincte des dépenses effectuées pour chacune des contributions afin d'être en mesure d'évaluer l'utilisation des sommes versées.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, inclure les actions proposées lors du renouvellement des ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.4.B.	Suivi exercé sur la réception des rapports demandés et sur l'utilisation des sommes versées	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'exercer un suivi sur le respect des dispositions entourant la présentation distincte des dépenses effectuées pour chacune des contributions afin d'être en mesure d'évaluer l'utilisation des sommes versées.	Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019
4.4.4.C	Gestion des contributions financières par les unités d'affaires/Suivi exercé sur la réception des rapports demandés et sur l'utilisation des sommes versées	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de mettre en place des mécanismes de contrôle visant à évaluer l'utilisation tel que prévu des sommes versées afin d'être en mesure de récupérer, s'il y a lieu, les sommes non utilisées.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, l'action proposée sera incluse lors du renouvellement des conventions avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive
4.4.4.C.			Culture	En cours	En cours	>> Le Service de la culture travaille actuellement avec les conseillers budgétaires du Service des finances afin de développer un outil de suivi informatisé des contributions financières accordées aux organismes culturels par l'ensemble du Service. >> Actions à venir : Finaliser le développement de l'outil de suivi.
4.4.4.C			Villeray St-Michel Parc Extension	Réglé	En cours	>> Le comité de travail a intégré les mécanismes de contrôle au formulaire - rapport final pour les activités soutenues, l'arrondissement est maintenant en mesure d'évaluer l'application des différents mécanismes.
4.5.C.	Présence d'élus ou d'employés de la Ville à titre d'administrateurs sur le conseil d'administration des organismes	(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de LaSalle, de Mercier–Hochelaga- Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au Service de la culture, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure dans les conventions conclues entre la Ville et les organismes soutenus, une disposition accordant un statut d'observateur à un représentant de la Ville afin d'être en mesure d'assister, s'il y a lieu, aux réunions du conseil d'administration.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, l'action proposée sera incluse lors du renouvellement des conventions avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion de la continuité des affaires (TI13-006-02 DG, Eau et SIM)						
4.2.B	Structure du programme de continuité des affaires	Nous recommandons à la Direction générale de : · prévoir des budgets récurrents et spécifiques au développement, à l'implantation et au maintien d'un programme de continuité des affaires; · mettre à la disposition des unités d'affaires des outils municipaux (livres de recettes) tels que : - la structure fonctionnelle du programme de continuité des affaires, -des formations sur la démarche souhaitée, -des manuels ou des gabarits pour chaque étape de développement, -des modèles ou des marches à suivre pour la conduite d'exercices, -des outils de partage et d'échanges (p. ex. des sites Web de collaboration).	DG	En cours	En cours	>>Basée sur les travaux du projet pilote, une première version du manuel de gestion du programme sera préparée; version complète mais préliminaire prévue pour la fin de 2019 suite à un cycle complet d'implantation de la démarche du projet pilote. La direction de la paie et 4 arrondissements (RDP-PAT, MTL-Nord, Plateau, Verdun) se sont ajoutés à la démarche. >> Actions à venir : Poursuite de la préparation du manuel
4.1.C	Gouvernance	Subordonné à la recommandation 4.1.B. adressée à la Direction générale, nous recommandons (aux services audités) : ·développer leurs encadrements basés sur ceux de la Ville, lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants : -la définition des objectifs du service en matière de continuité, -une analyse détaillée des impacts des interruptions, -une stratégie de continuité réduisant ces impacts, -des plans de continuité qui détaillent les activités permettant la reprise des opérations critiques dans des délais acceptables, -un calendrier des révisions et des exercices périodiques; ·désigner à un membre de leur direction la responsabilité du dossier de la continuité des affaires; ·établir, pour la continuité des affaires, des objectifs spécifiques pour chacune de leurs directions; · établir un processus coordonné de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs.	Eau	En cours	En cours	>> Ajout d'une ressource à la structure du Service de l'Eau dans la division "Stratégie et pratiques d'affaires". Le titre du poste est "Conseiller Mesures d'urgence et continuité des affaires". Le processus de dotation est en cours. >> Actions à venir : Établir le détail du calendrier des activités ce qui inclut des stratégies et des plans de continuité et mécanismes de suivi et de reddition de compte sur l'atteinte des objectifs.
4.1.C			SIM	En cours	En cours	>> Politique administrative signée, adoptée et émise le 6 novembre 2017. Une directive interne devra être développée cette année >> Actions à venir : directive interne à développer
4.2.C	Structure du programme de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de : · développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de continuité des affaires, incluant les éléments suivants : -détermination des responsables, -description des rôles et des responsabilités de chacun, -définition du processus de communications et de reddition de comptes; · prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la continuité des affaires en lien avec les objectifs établis.	Eau	En cours	En cours	>> Un comité de la mission Eau a été mis sur pied composé d'un répondant de chaque direction du Service de l'eau. Les budgets sont alloués aux activités de continuité des affaires dans le budget de fonctionnement. >> Actions à venir : Élaborer un plan d'action annuel incorporant les activités de continuité des affaires à réaliser au cours de l'année, établir le détail du plan d'activité visant la prise en charge du programme de continuité des affaires, incluant détermination des responsables, description de leur rôle, processus de communication et de reddition de compte.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.C	Structure du programme de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de : · développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de continuité des affaires, incluant les éléments suivants : - détermination des responsables, - description des rôles et des responsabilités de chacun, - définition du processus de communications et de reddition de comptes; · prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la continuité des affaires en lien avec les objectifs établis.	SIM	En cours	En cours	>>Basée sur les travaux du projet pilote, une première version du manuel de gestion du programme sera préparée; version complète mais préliminaire prévue pour la fin de 2019 suite à un cycle complet d'implantation de la démarche du projet pilote. La direction de la paie et 4 arrondissements (RDP-PAT, MTL-Nord, Plateau, Verdun) se sont ajoutés à la démarche. >> Actions à venir : Poursuite de la préparation du manuel
4.2.C			STI	En cours	En cours	>> La directive portant sur la continuité des affaires a été approuvée par le Directeur général. Dans cette directive on retrouve la structure pour la mise en œuvre du programme de continuité. >> Actions à venir : Les budgets récurrents pour la mise en œuvre seront identifies une fois l'exercice d'analyse d'impacts sera terminé
4.3.B	Structure de gestion de crise	Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de se doter d'une structure d'intervention afin de répondre aux besoins et aux objectifs de la continuité des affaires qui intègre toutes leurs opérations critiques.	SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments sont liés à la phase 3 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant la juin 2019, selon la progression des travaux. Les arrimages de la structure de gestion de crise avec l'OSCAM devront être élaborés par la DSCR; >> Actions à venir : Élaboration des arrimages de la structure de gestion de crise avec l'OSCAM devront être élaborés par la DSCR
4.4.B	Analyse des risques et des impacts sur les affaires et stratégies de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de : · procéder à une analyse des impacts pour l'ensemble de leurs opérations; · communiquer les résultats de l'analyse des impacts à l'ensemble des intervenants du programme de continuité des affaires; · développer des stratégies de continuité basées sur les résultats de l'analyse des risques et des impacts sur les affaires.	EAU	Reporté	Reporté	>> Actions à venir : Développer des stratégies de continuité basées sur l'analyse d'impact des affaires(AIA) pour les fonctions critiques ayant une durée d'interruption maximale acceptable (DIMA) de 24 heures et moins.
4.4.B			SIM	En cours	En cours	>> Analyse des impacts complétée, le rapport sera soumis pour approbation en 2018. >> Actions à venir : Le développement des stratégies de continuité suivra (phase 2 du projet pilote) une échéance anticipée juin 2019.
4.4.B			STI	En cours	En cours	>> Les analyses d'impacts des directions du Service des TI sont en cours de réalisation. >> Actions à venir : Finaliser les analyses d'impact et élaborer les stratégies de continuité par la suite en conformité avec les encadrements de la Ville.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.5.B	Plans et procédures de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de développer les plans de continuité des affaires pour toutes leurs fonctions critiques, en incluant les éléments suivants : · Définition des critères qui permettent l'activation des plans de continuité; · Définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de continuité; · Définition des activités en cas de sinistre pour maintenir un niveau de service adéquat; · Détermination des ressources critiques (personnel, matériel, etc.) requises pour relocaliser les opérations essentielles; · Listes des employés et des tierces parties qui doivent participer aux activités de continuité incluant les moyens pour les contacter; · Développement des procédures opérationnelles en cas de sinistre.	Eau	En cours	En cours	>> La DEP possède un plan de mesure d'urgence (mis a jour en octobre 2016) et une structure permanente de rappel au travail de personnel-cadre et de professionnels experts qui sont en disponibilité en cas d'incident. >> Actions à venir : Développer des plans et procédures de continuité des affaires; Arrimer avec le plan de relève TI.
4.5.B			SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments sont la phase 3 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant la juin 2019, selon la progression des travaux. >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 3 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant la juin 2019, selon la progression des travaux
4.5.B			STI	Reporté	Reporté	>> En attendant l'encadrement corporatif, le plan de mobilisation au Service des TI définit les critères d'activation, les rôles et les responsabilités et les intervenants clés. >> Actions à venir : Développement des plans de continuité des affaires des fonctions critiques suite à la réception de l'encadrement corporatif et suite à l'élaboration des stratégies de continuité.
4.6.B	Formation en matière de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de développer un programme de formation pour tous les intervenants du plan de continuité des affaires.	Eau	En cours	En cours	>> Une formation de responsable de site en lien avec les situations d'urgence a été donné à plusieurs gestionnaires. Dans le plan d'action annuel, des activités de formations sont prévues pour 2018. >> Actions à venir : Le conseiller Mesures d'urgence et continuité des affaires développera un programme de formation pour tous les intervenants du plan de continuité des affaires.
4.6.B			SIM	En cours	En cours	>> Un transfert de connaissance est en cours entre le conseiller continuité des affaires et le responsable identifié pour le Service. Nouveau responsable depuis février 2018 >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 4 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant Juin 2020, selon la progression des travaux dans les services du projet pilote.
4.6.B			STI	Reporté	Reporté	>> Le Service des TI est dans l'attente des orientations de la Ville pour le développement d'un programme de formation pour tous les intervenants du plan de continuité des affaires. >> Actions à venir : Développer le programme de formation en continuité des affaires en suivant l'encadrement corporatif.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.7.B	Programmes d'exercices de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de développer des programmes d'exercices pour les membres des équipes d'intervention afférent à la continuité des affaires. Spécifiquement : · Déterminer les types d'exercices requis; · Développer les objectifs à atteindre pour chaque type; · Développer un calendrier pour l'exécution des exercices; · Documenter les apprentissages acquis au cours de la réalisation des exercices.	Eau	En cours	En cours	>> Un exercice de mobilisation de la mission Eau a été effectué en décembre 2017. Cet exercice a été piloté par le centre de sécurité civile. >> Actions à venir : Des exercices de mobilisation ainsi qu'un exercice de table sont à l'agenda de 2018. Développer un programme de simulation. Exécuter le plan de simulation de façon systémique.
4.7.B			SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments seront pertinents lorsque des plans auront été développés ou des équipes de continuité ou de gestion de crise constituées >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 4 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant juin 2020, selon la progression des travaux
4.7.B			STI	Reporté	Reporté	>> Le Service des TI est dans l'attente des orientations de la Ville pour le développement d'un programme d'exercices du plan de continuité des affaires. >> Actions à venir : Les programmes d'exercices pour les membres des équipes d'intervention afférent à la continuité des affaires seront développés en suivant les encadrements corporatifs.
4.8.B	Mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations.	Eau	En cours	En cours	>> la nouvelle division " Stratégie et pratiques d'affaires" a la responsabilité du dossier de continuité des affaires. Un exercice d'analyse d'impact des affaires (AIA) a été réalisé au Service de l'eau. Cet exercice a été encadré par M. Tassé de la Sécurité civile. Ce processus est documenté. >> Actions à venir : Mise à jour du plan de continuité à l'intérieur d'un cycle de 5 ans
4.8.B			SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments seront pertinents lorsque des documents auront été développés et que la fréquence de mise à jour indiquée dans le manuel de gestion du programme aura été atteinte. >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 5 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant janvier 2020, selon la progression des travaux.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.8.B	Mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations.	STI	Reporté	Reporté	>> Le Service des technologies de l'information est dans l'attente des orientations de la Ville pour le développement d'un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires. >> Actions à venir : Le Service des technologies de l'information développera les processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires en conformité avec l'encadrement corporatif.
Rapport: Gestion de la continuité des affaires (TI13-006-02 SPVM)						
En raison des renseignements confidentiels, les titre et détail des recommandations de ce rapport ne sont pas diffusées			SPVM	En cours	En cours	En raison des renseignements confidentiels, le détail des actions ne sont pas diffusées
Rapport: Gouvernance des technologies de l'information (TI13-006-06)						
3.3.B-A	Orientations stratégiques	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : ·Les orientations stratégiques en matière de technologies de l'information;	STI	Reporté	Reporté	>> En attente des décisions des élus relativement aux priorités en TI. Les orientations stratégiques déterminent la structure et les actions de grouvernance à poser. >> Actions à venir : Adaptation des orientations stratégiques une fois connues et intégration dans le "Plan directeur"
3.3.B-B	Plan directeur	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : ·Le plan directeur du Service des technologies de l'information;		En cours	En cours	>> Travail en cours >> Actions à venir : Le plan doit être modifié et validé avec les priorités de la nouvelle administration.
3.3.B-D	Encadrements et structure	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : ·Les encadrements et la structure régissant les relations entre le Service des technologies de l'information et les unités d'affaires, incluant l'établissement des niveaux de services ainsi que les mécanismes d'imputabilité et de contrôle budgétaire;		En cours	En cours	>> Le travail sur les indicateurs est toujours en cours >> Actions à venir : Nous comptons compléter début 2018

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.3.B-E	Reddition de compte	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : · La nature et la fréquence de la reddition de comptes aux instances, incluant l'établissement et le suivi de cibles de performance et des risques liés aux technologies de l'information.	STI	Reporté	Reporté	>> Après la finalisation des travaux sur les indicateurs, la systématisation des suivis sera mise en place. >> Actions à venir : systématisation des suivis

Rapports de l'année 2015

Rapport: Attribution de contribution financière (OR15-004-A à E)

4.1.2.C	Processus de reconnaissance des organismes	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine et de Ville-Marie de faire approuver la liste des organismes reconnus par leur conseil d'arrondissement afin d'officialiser la reconnaissance des organismes et d'assurer une plus grande transparence du processus.	Ville-Marie	En cours	En cours	>> La politique est complétée et a été transmise aux élus pour information >> Actions à venir : La liste sera produite suite à l'adoption de la politique au CA de mars
4.1.3.E	Respect des critères d'admissibilité des organismes	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de s'assurer de constituer des dossiers complets démontrant le respect ou le non-respect des critères d'admissibilité par les organismes désirant se faire reconnaître ou maintenir leur reconnaissance afin de justifier leur décision et d'assurer une plus grande transparence.	Ville-Marie	Réglé	En cours	>> La Politique est complétée mais doit faire l'objet d'une présentation aux nouveaux élus de l'arrondissement avant sa présentation formelle pour decisions des instances >> Actions à venir : Les exigences à respecter pour obtenir la reconnaissance sont prévues à la Politique de même que procédure de conservation des documents pertinents
4.2.1.F	Contributions versées en vertu de programmes de soutien	(page 23 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale d'élaborer des règles encadrant le fonctionnement des comités de sélection et le processus d'évaluation dans le cadre d'appels de propositions visant à attribuer des contributions financières à des organismes afin d'uniformiser les façons de faire des arrondissements.	DG	En cours	À entrep.	Le dossier a été discuté lors d'une rencontre avec les directeurs d'arrondissement >> Action à venir: Il a été convenu que le dossier serait traité par la DCSLDS de l'arr. CDN-NDG, qui consolidera les informations des différents arrondissements, et ce, dans le but d'uniformiser l'attribution des contributions financières à des organismes

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.1.C	Contributions versées en vertu de programmes de soutien	(page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce d'analyser les résultats obtenus en réponse à des appels de propositions, lorsque peu d'organismes présentent des propositions afin d'identifier les causes et être en mesure d'apporter les correctifs qui s'imposent pour favoriser la réception de plusieurs propositions lors d'une prochaine sollicitation.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> L'Entente Ville-MTESS ayant été prolongée pour une autre année, l'appel de propositions est retardée au printemps 2019; L'arrondissement révise le mode de gestion de ses centres communautaires, pavillons et chalets; Des modèles de cahier de charges sont en rédaction pour les centres communautaires et les chalets. >> Actions à venir : Appel d'offres pour la gestion du Chalet Notre-Dame-de-Grâce
4.2.1.E		(page 23 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce de documenter l'établissement du montant des contributions financières préétabli afin d'évaluer dans quelle mesure les propositions reçues répondent aux attentes de l'arrondissement.		En cours	En cours	>> Analyse de différentes formules pour le calcul du financement. >> Actions à venir : Intégration dans les programmes et convention.
4.2.3.B	Contributions octroyées de gré à gré à des organismes	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de déterminer des critères permettant d'évaluer la pertinence d'une demande et d'établir le montant des contributions financières versé à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.		En cours	En cours	>> Voir les informations à la recommandation précédente. >> Actions à venir : Voir les informations à la recommandation précédente.
4.2.3.B			Lachine	Réglé	En cours	>En 2017, application des programmes élaborés dans le cadre de notre Politique de reconnaissance et soutien aux organismes (78 demandes / 73 subventions accordées). Demandes analysées à partir des crières adoptées et les fiches d'analyses jointes à un sommaire décisionnel pour le CA. >> Actions à venir : Suivi régulier auprès de l'organisme
4.2.3.B			Verdun	En cours	En cours	>> Les deux programmes principaux de soutien fiancier (PAL et PAF) ont été revus; critères intégrés dans la nouvelle politique. Quelques ententes historiques de gré à gré ont toujours cours, mais chacune d'elle fait présentement l'objet d'une analyse >> Actions à venir : Un tableau récapitulatif de toutes les contributions financières est en cours de préparation
4.2.3.C	Contributions octroyées de gré à gré à des organismes	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de consigner au dossier l'analyse des demandes de soutien et de justifier par écrit le montant des contributions financières versées à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.	CDN-NDG	En cours	En cours	>>Fait au fur et à mesure que nous révisons les programmes ou procédons à des appels d'offre. Appel de propositions à faire en juin 2018 (Politique de l'enfant). >> Actions à venir : Renouvellement des conventions pour les centres communautaires et activités de loisir.
4.2.3.C			Lachine	Réglé	En cours	>> Chaque demande reçue analysée à partir des critères adoptés. Une fiche d'analyse consignée au dossier de l'organisme.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.3.C	Contributions octroyées de gré à gré à des organismes	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de consigner au dossier l'analyse des demandes de soutien et de justifier par écrit le montant des contributions financières versées à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.	Verdun	Reporté	En cours	>> Modification des critères d'admissibilité du Programme d'Assistance Financière (PAF) et de la politique de reconnaissance (texte portant sur le PAF) en cours. >> Actions à venir : Préparation d'un tableau décrivant toutes les contributions financières récurrentes de la DCSLDS. Rédaction de la politique en cours et préparation de GDD
4.2.3.D		(page 29 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'évaluer la possibilité d'intégrer à leur politique de soutien financier des programmes permettant de sélectionner des projets par le biais d'appels de propositions, et ce, afin de favoriser une offre de service en adéquation avec leurs besoins et priorités, de favoriser une plus grande transparence dans le processus, et de favoriser l'obtention des meilleures offres possibles.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Préparation de cahiers de charge et de différents programmes. >> Actions à venir : Appel d'offres pour la gestion des centres communautaires, le chalet NDG et Politique de l'enfant ; évaluation des processus.
4.2.3.D		(page 29 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'évaluer la possibilité d'intégrer à leur politique de soutien financier des programmes permettant de sélectionner des projets par le biais d'appels de propositions, et ce, afin de favoriser une offre de service en adéquation avec leurs besoins et priorités, de favoriser une plus grande transparence dans le processus, et de favoriser l'obtention des meilleures offres possibles.	Verdun	Reporté	En cours	>> Aucun nouveux programme de financement pour DCSLDS en 2017. Maintien en 2017 des 2 programmes de financement (PAF et PAL). Pour les 2 programmes, appel à demande de subvention lancé dans le milieu, critères d'admissibilité sont définis et appliqués. Nouvelle échéance demandée afin d'apporter les modifications souhaitées par le milieu
4.3.1.B	Évolution du budget et des dépenses de contributions financières pour la période 2010 à 2014	(page 33 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de documenter la répartition des crédits budgétaires destinés aux contributions financières entre les différentes activités municipales afin de refléter les priorités sur lesquelles les instances se sont prononcées.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Confection du projet de budget de contributions 2019 >> Actions à venir : Élaboration des orientations et des priorités pour les Centres communautaires, les clubs et les associations sportives; Validation; Rédaction des programmes; Confection du budget; Préparation d'un tableau de bord.
4.3.2.1 B	Besoins de la population	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'établir et de maintenir des mécanismes permettant d'identifier les besoins de la population dans tous les domaines relevant de son champ de compétence, afin de permettre aux conseils d'arrondissement de se prononcer sur les priorités qu'ils entendent soutenir auprès des organismes.		En cours	En cours	>> Évolution socio-démographique, découpage du territoire, identification des statistiques par voisinage et en fonction des programmes; Consultation en matière de culture. >> Actions à venir : Dépôt d'un plan d'action en culture (juin 2018) et en développement social et planification stratégique par quartier (octobre 2018);Tableau de bord de suivi des politiques et plans d'action (décembre 2018);

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
2015	Besoins de la population	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'établir et de maintenir des mécanismes permettant d'identifier les besoins de la population dans tous les domaines relevant de son champ de compétence, afin de permettre aux conseils d'arrondissement de se prononcer sur les priorités qu'ils entendent soutenir auprès des organismes.	Lachine	Réglé	En cours	>> Réalisation d'un portrait socio-démographique de la population; Sondage sur la réfection d'une installation aquatique; - Étude de besoins en lien avec la construction d'un Centre sportif et communautaire
2015			Verdun	En cours	En cours	>> Résultats du diagnostic Ile-des Soeurs présentés aux élus en oct. 2017; Profil socio démographique basé sur le recensement 2016 diffusé aux équipes de travail; atelier de co création réalisé en nov. 2017 avec citoyens et organismes du milieu afin de définir les orientation de la politique et son plan d'action en sports et activités physique de l'arrondissement. >> Actions à venir : Étape de validation auprès des acteurs du milieu en cours; rédaction de la politique et son plan d'action en sports et activités physique de l'arr.
4.3.2.2.B	Objectifs mesurables orientant le soutien aux organismes	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de traduire en matière d'objectifs mesurables, les orientations provenant des politiques, des engagements et des plans adoptés par leur conseil d'arrondissement afin de les intégrer dans leurs programmes de soutien, politiques d'assistance financière ou dans les projets hors programmes.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Préparation du portrait de l'évolution socio-démographique, découpage de voisinages et identification des statistiques essentielles en fonction des voisinages et programmes de financement. >> Actions à venir : Préparation du tableau de bord sur le suivi des politiques et plans d'action.
4.3.2.2.B			Lachine	En cours	En cours	>> Bilan de la première année d'implantation de la Politique de soutien en préparation. Analyse des programmes prévue et révision (au besoin). Indicateurs à développer. Nous tentons d'arrimer cette démarche avec la nouvelle convention approuvée par le contentieux. >> Actions à venir : Bilan
4.3.2.2.B			Verdun	Reporté	En cours	>> Pour les programmes de financement (PAF et PAI), appel à demande de subvention est lancé avec critères d'admissibilité comprenant des objectifs mesurables. Pour les autres contributions , formulaire de demande de soutien en usage comprend la définition d'objectifs mesurables. >> Actions à venir : Modification des critères d'admissibilité du programme PAF et modification de la politique de reconnaissance en cours.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.B	Reddition de comptes	(page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de mettre en place des processus de reddition de comptes périodiques, en lien avec les objectifs visés par les différents programmes de soutien et les différentes politiques de soutien adoptés par les instances afin d'évaluer l'atteinte des résultats obtenus par l'ensemble des organismes soutenus.	CDN-NDG	Reporté	En cours	>> Révision des programmes et préparation de plan d'action; planification des données nécessaires (statistiques, territoire, etc.) >> Actions à venir : En parallèle avec les actions identifiées pour les recommandations précédentes, une boîte à outils sera développées et les formations organisées
4.4.B			Lachine	Réglé	En cours	>> Les organismes ont l'obligation de remettre plusieurs documents sur une base annuelle afin d'assurer le maintien de leur reconnaissance dont les bilans financiers faisant état du soutien de l'arrondissement. Pour 5 programmes spécifiques, nous avons mis en place des rapports d'étape et rapport finaux.
4.4.B			Verdun	En cours	En cours	> La DCSLDS travaille à l'élaboration d'un sondage à présenter par les organismes à leurs usagers afin de connaître leur satisfaction en lien avec les services reçus >> Actions à venir : Déploiement du sondage en 2018.
4.4.B			Ville-Marie	Réglé	En cours	>> Programmes de soutien financier 2017-2021 approuvés par les instances et protocoles d'entente en vigueur prévoient des élments de redition de compte . >> Actions à venir : Aucune
4.4.C		(page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de revoir périodiquement leurs priorités concernant les clientèles ciblées ou la nature des activités soutenues, afin qu'elles atteignent leurs objectifs fixés.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Portrait de l'évolution socio-démographique, découpage des voisinages et identification des principales statistiques par voisinage et en fonction des programmes >> Actions à venir : Ajuster les différents documents de gestion: plans d'action, conventions, appels de propositions (au besoin), programmes.
4.4.C			Lachine	Réglé	En cours	>> Premier bilan déposé sous peu et des ajustements pourraient être proposés . Par la suite, la Politique sera révisée minimalement chaque 5 ans. >> Actions à venir : Dépôt du bilan.
4.4.C			Verdun	Réglé	En cours	>> Révision de la politique aux 3 ans. Prochaine révision en 2020. Addenda prévu en 2018 suite à des demandes du milieu et des élus. Révision annuelle de la planification stratégique pour confirmer priorités
4.4.C			Ville-Marie	En cours	En cours	>> Politique en cours d'évaluation >> Actions à venir : Une fois adoptée , révision quinquennale de la Politique de reconnaissance ; révision triennale des programmes qui encadrent les conditions d'attribution du soutien financier

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion des travaux - Construction et rénovation des immeubles (OR15-004-11 A à G)						
4.1.1 B	Encadrements relatifs aux projets de construction et de rénovation des immeubles	(page 7 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place les mesures appropriées afin de s'assurer que le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux est respecté par l'ensemble des unités d'affaires pour la réalisation des projets assujettis	SGPI	En cours	En cours	> Fonctions ou activités de gestionnaire immobilier et de gestionnaire de projets ont été séparées; Développement d'un outil de gestion de projets et formation des équipes sur cet outil >> Actions à venir : Au cours de 2018, l'ensemble de l'équipe appliquera cette méthodologie en gestion de projet
4.1.1.C		page 7 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place un cadre de gouvernance pour tous les projets jugés significatifs qui ne rencontrent pas les critères du Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux afin d'assurer une saine gestion de l'ensemble des projets immobiliers de la Ville.	SGPI	En cours	En cours	>> Création d'une équipe dédiée à la gestion des projets immobiliers (DGPI); développement d'une culture de gestion de projets; bilan des compétences de chacun des employés réalisé en 2017 pour déterminer priorité de formation du personnel; regroupement de certains activités reliées à la gestion immobilière de certains services (EPLV, SPVM et SIM en autres) afin de faciliter l'uniformisation et l'intégration des meilleures pratiques. >> Actions à venir : Mise en oeuvre de l'outil de gestion de projet mentionné en 4.1.1B et s'assurer qu'un cadre de gouvernance approprié en gestion de projets est appliqué selon l'envergure de ceux-ci.
4.2.1. B	Résultats de l'audit / Projet 1 – Piscine Valleycrest / Encadrement du projet	(page 13 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de PierrefondsRoxboro, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet, de produire systématiquement un Dossier d'approbation de projet pour tout projet immobilier, afin que l'ensemble des paramètres du projet soit défini et permette au conseil de prendre une décision éclairée	Pierr- Rox.	En cours	En cours	>> Dans le cadre d'un mandat octroyé en cours avec la firme CFO masqué >> Actions à venir : Dépôt du rapport et mise en oeuvre des recommandations
4.2.3.3 B	Résultats de l'audit / Projet 1 – Piscine Valleycrest / Mécanismes de suivi et de contrôle du projet / Estimations des coûts et suivi budgétaire	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de PierrefondsRoxboro d'expliquer rigoureusement tout écart de plus de 10 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée dans le dossier décisionnel afin de permettre au conseil de prendre une décision éclairée sur l'octroi de contrat.		En cours	En cours	> Contrat accordé en sept. 2016 à WSP (firme économiste) pour analyser les coûts de soumission de la piscine Versaille >> Actions à venir : appel d'offre de construction au printemps 2018. L'analyse des coûts de soumission sera faite suite à l'ouverture des dépots des soumissionnaires

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.5.3.2 B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32 / Mécanismes de suivi et de contrôle du projet / Suivi de l'échéancier	(page 50 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer d'avoir en main un échéancier à jour de la réalisation des travaux afin d'être en mesure d'effectuer un suivi du respect de l'échéancier prévu pour le projet et de pallier aux conséquences des retards	SGPI	En cours	En cours	Pour chaque projet, échéancier préparé et suivi périodique; suivi plus serré de ce volet est effectué avec outil de gestion mentionné à 4.1.1B; Pour échéanciers de chantier , suivi effectué lors des rencontres périodiques de chantier. >> Actions à venir : Finaliser l'implantation du MIGP , mise à jour des licenses MSproject par les TI et formation sur le logiciel
4.5.3.4. B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32 / Mécanismes de suivi et de contrôle du projet / Clôture du projet et reddition de comptes	(page 53 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de produire au Service de sécurité incendie de Montréal une reddition de comptes des projets de construction et de rénovation d'immeubles pour qu'il soit informé du degré d'atteinte des objectifs fixés au regard des principaux aspects rattachés à la gestion du projet.		En cours	En cours	>> Équipe du bureau de projets en place, outil de gestion de projets développé incluant la reddition de comptes des projets. >> Actions à venir : Implantation de l'outil pour l'ensemble des projets
4.5.1.B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32 / Encadrement du projet	(page 46 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de s'assurer qu'un Dossier d'approbation de projet est systématiquement produit pour tout projet de construction et de rénovation d'immeubles, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet.	SIM	En cours	En cours	>> Le SIM, en collaboration avec le SGPI, travaille à l'élaboration d'un DAP, relativement au projet d'aménagement d'un nouveau Quartier général. >> Actions à venir : Production d'un DAP pour le nouveau Quartier général.
4.5.2. B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32/ Gouvernance du projet	(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de s'assurer que pour les projets de construction et de rénovation de bâtiments que la gouvernance du projet est clairement établie pour préciser les rôles, les responsabilités et les livrables qui incombent aux différents intervenants impliqués.		En cours	En cours	>> Un cadre de gouvernance est en préparation au SGPI. >> Actions à venir : Cadre de gouvernance
Rapport: Gestion des cartes d'achat (OR15-004-16 A à G)						
4.2.1.B	Conformité des dépenses imputées aux cartes d'achat	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Verdun et de Ville-Marie, ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal, au Service de l'Espace pour la vie et au Service de Police de la Ville de Montréal de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les dépenses effectuées au moyen des cartes d'achat s'effectuent dans le respect de l'encadrement administratif en vigueur.	SPVM	En cours	En cours	>> Nous sommes toujours en attente de l'ajustement de l'encadrement administratif du Service de l'approvisionnement >> Actions à venir : Communiquer aux détenteurs de carte l'ajustement de l'encadrement à même la note de rappel transmise par la direction du SPVM.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.3.C	Contrôle des cartes d'achat en circulation	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement, afin de resserrer les contrôles relatifs au suivi des cartes d'achat en circulation, de bonifier l'encadrement administratif en vigueur par l'ajout d'une procédure à suivre par les unités d'affaires en cas d'interruption d'emploi temporaire d'un employé désigné comme détenteur d'une carte d'achat.	Appro.	En cours	En cours	> L'encadrement ainsi que le "formulaire de modification ou d'annulation d'une carte d'approvisionnement" modifiée ont été soumis au directeur du service de l'approvisionnement pour approbation. >> Actions à venir : Soumettre l'encadrement pour signature et diffusion, publier le formulaire sur le site intranet de l'approvisionnement
4.2.2.2.B	Imputation aux livres	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de revoir l'encadrement administratif en vigueur concernant l'utilisation et le contrôle des cartes d'achat pour y prévoir, selon les critères qui seront jugés appropriés, l'obligation pour les unités administratives de procéder à la ventilation des dépenses apparaissant aux relevés de compte des cartes d'achat aux comptes budgétaires appropriés de façon à préserver la fiabilité de l'information financière enregistrée aux livres.		En cours	En cours	>> Le projet « Approvisionnement III », mené conjointement par le STI et le Service de l'appro. dotera la Ville d'une solution de gestion de rapport de dépenses qui automatisera la ventilation de la dépense imputée dans les bonnes clés comptables. Ce projet a été suspendu jusqu'à nouvel ordre; dans le cadre de ce projet, une vigie de marché pour un outil de gestion des dépenses a été effectuée et les meilleures pratiques ont été établies (benchmarking); récolte des besoins d'affaires a été faite à travers des ateliers de travail avec l'équipe opérationnelle au Service d'approvisionnement, le Service des finances ainsi qu'une dizaine d'unités d'affaires. >> Actions à venir : Poursuivre les travaux lorsque la suspension du projet sera levée.
Rapport: Gestion des transactions immobilières (OR15-004-18 A et B)						
4.1.B	Résultats de l'audit/Réception des demandes et analyse préliminaire	(page 8 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de clarifier le rôle et les responsabilités de la Section des stratégies immobilières dans le processus de gestion des transactions immobilières en vue de permettre à la Ville de se donner une vision stratégique sur les besoins des clients et aussi de réduire les délais de traitement des transactions immobilières.	SGPI	Réglé	En cours	>> Établissement des rôles et responsabilités par direction et division. De façon continue, des rencontres statutaires entre les chefs de division permet de raffiner les processus.
4.2.2.1.B	Résultats de l'audit/Transactions immobilières/Processus de vente et d'acquisition de terrains/Notion de conflits d'intérêts	(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en œuvre les mécanismes appropriés permettant à tous les employés impliqués selon le type de transaction immobilière de déclarer leur indépendance avant le début d'un mandat, de déclarer régulièrement s'ils se trouvent ou non dans une situation de conflit d'intérêts, de faire une déclaration périodique d'intérêts pécuniaires et de produire un engagement solennel de confidentialité afin de démontrer la transparence et l'objectivité du processus et des décisions prises.		Réglé	En cours	>> Deux formulaires ont été instaurés dans nos processus et déployés à l'ensemble de la division le 02 avril 2017. L'un constituant une déclaration de conflit d'intérêt à compléter et à joindre à chaque nouveau mandat, l'autre à compléter annuellement en début d'année visant à déclarer tout intérêt pécunier sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.2.2.B	Transactions immobilières/Processus de vente et d'acquisition de terrains/Évaluation et prix convenu	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'élaborer une liste de contrôle à être approuvée par un gestionnaire avant la signature de la promesse d'achat et en conserver l'évidence dans le dossier de transaction afin de démontrer que toutes les étapes du processus ont été respectées.	SGPI	Réglé	En cours	> Une liste de suivi de mandats a été créé et déposée comme outil de vérification. Cette liste complétée doit être présentée lors de l'approbation des promesses d'achat. Ainsi, le gestionnaire a la preuve des vérifications effectuées.
4.2.2.2.C		(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'établir un cadre de négociation et d'inclure tous les renseignements pertinents aux dossiers afin d'uniformiser les pratiques au sein de son unité.		Réglé	En cours	>> Directive administrative déployée le 27 juin 2017.
4.2.2.3.B	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Autorisation par les instances	(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer de présenter un dossier décisionnel qui inclut tous les éléments pertinents pouvant influencer la prise de décision afin d'assurer une plus grande transparence.		Réglé	En cours	>> Un guide de rédaction des GDD a été créé et déployé. Ce guide précise les jalons du contenu de chacune des sections des GDD. Aussi, ce guide rappelle l'obligation de vérifier la syntaxe, de limiter la redondance et d'utiliser Antidote.
4.2.2.4.B	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Documentation et archivage	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en place une méthodologie portant sur la procédure de documentation, d'organisation et de conservation de documents dans les dossiers de transaction afin de favoriser une plus grande transparence et uniformiser les façons de faire.		Réglé	En cours	>> Une formation de base dans Ultima a été déployée en novembre 2015. Ce logiciel s'est avéré instable et non fonctionnel à l'usage quotidien et il doit être revu et amélioré. Dans l'attente nous avons convenu d'utiliser Ultima seulement lorsque l'on ferme un dossier.
4.2.2.4.C		(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'élaborer la directive portant sur la gestion des documents afin d'en restreindre l'accès et sensibiliser le personnel sur le caractère hautement confidentiel de ces documents.		En cours	En cours	>> Le SGPI procède actuellement à une révision complète de ses modes de gestion des documents. Ainsi, les droits d'accès aux documents, tant physiques qu'électroniques, seront confirmés et appliqués. >> Actions à venir : Implantation d'une GED (gestion électronique des documents).
4.2.2.5.B	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Suivi des clauses contractuelles	(page 19 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de prendre les moyens nécessaires pour conserver les garanties jusqu'à la réalisation complète de l'obligation de construire, prévue à l'acte notarié afin d'avoir l'assurance que le projet de construction se réalise comme autorisé par la Ville.		Réglé	En cours	>> Le contenu de l'article 1.2.1 de l'annexe C de la directive sur les transactions immobilières (ventes de gré à gré) a été modifié de façon à rappeler aux usagers que les garanties retenues ont comme résultat de garantir la réalisation complète de l'obligation de construction. Évidemment, le choix des garanties et des mécanismes de substitution sont le résultat d'une analyse au cas par cas.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.2.5.C	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Suivi des clauses contractuelles	(page 19 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de documenter toutes les démarches entreprises lors des vérifications et de conserver les preuves démontrant le respect des clauses contractuelles prévues dans les actes notariés afin de se conformer à la directive sur les mainlevées et aussi pour se prévaloir des recours possibles advenant le non-respect de ces clauses.	SGPI	Réglé	En cours	>> Création du rapport de contrôle - Suivi des contrats, et déploiement dans la trousse d'outils de ce processus et accessible à tous ceux qui doivent accorder des mainlevées. Aussi, le paragraphe 2.6 de l'annexe A de la directive sur les transactions immobilières a été revu et modifé de façon à exiger l'utilisation de ce rapport de contrôle dans le cadre de l'analyse approfondie du dossier.
4.2.2.6.C	Mécanismes de suivi et de contrôle	(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandation au Service de la gestion et de la planification immobilière de prendre les mesures nécessaires pour que le personnel impliqué dans le traitement des dossiers de transactions immobilières enregistre toutes les données pertinentes dont les dates des différentes demandes dans l'application « Gestion des mandats » afin de permettre d'identifier les goulots d'étranglement des processus de transactions immobilières.		Réglé	En cours	>> Ajout de l'article 4.2.5.1 à la Directive relative aux transactions immobilières de la Ville de Montréal
4.2.2.6.D		(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandation au Service de la gestion et de la planification immobilière de développer des rapports de gestion permettant de fournir des informations sur le délai global des transactions pour les différents processus de transactions immobilières afin d'améliorer la gestion des transactions immobilières de même que le service à la clientèle.		En cours	En cours	>> En attente du redémarrage du projet >> Actions à venir : Le projet de réécriture de l'application Gestion des mandats doit débuter en janvier 2018 et se terminer fin mai 2018.
4.2.2.6.E		(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandation au Service de la gestion et de la planification immobilière de revoir les paramètres de son système de gestion des mandats en vue d'ajouter des champs permettant de faciliter le suivi de l'avancement des transactions afin de fournir des rapports de gestion mieux adaptés aux besoins des gestionnaires.		En cours	En cours	> En attente du redémarrage du projet de réécriture de l'application Gestion des mandats >> Actions à venir : Le projet de réécriture de l'application Gestion des mandats doit débuter en janvier 2018 et se terminer fin mai 2018.
4.3.B	Reddition de comptes	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de fixer des objectifs mesurables non seulement en termes de dossiers ficelés, mais également en lien avec les délais de traitement des dossiers, et ce, par type de transactions afin de poursuivre le processus d'amélioration continue.		Réglé	En cours	>> Depuis janvier 2016, les objectifs de la division des transactions sont arrimés aux objectifs de la direction, du service et de la direction générale. L'accent a été plutôt portée sur l'amélioration des processus et sur le service client.
4.3.C		(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes périodiques portant sur la gestion des transactions immobilières afin d'être en mesure d'entreprendre les démarches nécessaires pour apporter les correctifs appropriés aux situations problématiques identifiées.		Réglé	En cours	>> Création d'un tableau de bord et mise en place de la gestion par projet relèvent désormais du Bureau de projet du SGPI. Pour ces motifs, la présente recommandation est considérée réalisée. Au gré de l'évolution de l'implantation d'une gestion par projets, les unités pourront parfaire les outils, rapports et autres livrables utiles à la gestion, le tout dans une perspectice d'amélioration continue.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion de l'énergie (OR16-004-04 A à K)						
4.1.1.B	Établissement d'objectifs de réduction des coûts d'énergie, évaluation des résultats et reddition de comptes	(page 7 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilières d'instaurer un processus de reddition de comptes formel et continu à l'intérieur duquel des rapports d'avancement devront être produits périodiquement afin qu'il puisse être possible d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés et d'orienter la prise de décision en conséquence.	SGPI	En cours	En cours	>> Plan de réduction des GES et de la consommation d'énergie 2018-2021 en cours d'approbation par les instances >> Actions à venir : Un mécanisme de reddition de compte annuelle et formel est prévu dans le Plan et sera soumis afin de répondre aux recommandations contenues dans le rapport du VG
4.1.2.B		(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'il jugera appropriés, en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents à ses activités et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible corporative de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Eau	En cours	En cours	Plusieurs actions réalisées ou en cours pour réduire et mieux suivre consommation d'énergie (électricité et gaz naturel) >> Actions à venir : La DEEU poursuivra ses actions à grande échelle en cours. De plus, elle mettra en application son plan d'action.
4.1.3.B		(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons aux neuf arrondissements audités issus d'ex-banlieues de prendre les mesures nécessaires pour se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'ils jugeront appropriés, en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents aux bâtiments sous leur responsabilité et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible corporative de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Anjou	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Lachine	En cours	En cours	>> Audit de toutes les toitures des bâtiments effectué; une dizaine classées "à remplacer rapidement"; travaux seront réalisés en 2018; système de chauffage et/ou climatisation du bureau du citoyen, de la DAUSE et du centre technique ont été refaits >> Actions à venir : audit général des bâtiments à faire, en fonction des ressources (matérielles et financières) disponibles
4.1.3.B			LaSalle	En cours	En cours	>> Décision sur mise en place d'un Comité d'Efficacité Énergétique >> Actions à venir : Mise en place du Comité d'efficacité Énergétique, devra se réunir a des fréquences préétablies et un suivi/analyse sera fait quant à ses réalisations.
4.1.3.B			Montréal-Nord	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Outremont	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Pierr-Rox	En cours	En cours	>> Les travaux de mise en place du plan directeur bâtiment devraient débuter vers le mois de juin 2018. >> Actions à venir : L'identification des économies d'énergies potentielles et l'établissement d'objectifs et de priorités d'intervention devraient se faire d'ici le mois de novembre 2018.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.3.B	Établissement d'objectifs de réduction des coûts d'énergie, évaluation des résultats et reddition de comptes	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons aux neuf arrondissements audités issus d'ex-banlieues de prendre les mesures nécessaires pour se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'ils jugeront appropriés, en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents aux bâtiments sous leur responsabilité et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible corporative de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Saint-Laurent	En cours	En cours	>> Nouveaux bâtiments : utilisation de la géothermie (2 nouveaux bâtiments, la bibliothèque du Boisé et le complexe sportif ; · Utilisation de l'immotique (systèmes de télégestion et télésupervision) pour le contrôle de la température des bureaux et des espaces des bâtiments ayant une superficie supérieurs à 5 000 mètres carrés ; changement de certains équipements de climatisation ou de chauffage non performants ont été changés dans 5 bâtiments: réfection de fenêtres et toitures dans 4 bâtiments >> Actions à venir : Centre des Loisirs - appel d'offres public pour le projet de réfection de la toiture du bâtiment; Mairie d'arrondissement - appel d'offres public pour projet de réfection des équipements électromécaniques; Remplacement de chaudières dans 2 chalets de parc
4.1.3.B			Verdun	En cours	En cours	>> Plan directeur des immeubles complété. >> Actions à venir : Le plan à présenter au nouveau DA , au Maire et élus ; élaboration de scénarios d'investissement pour décision.
4.2.3.B	Suivi et anlayse des coûts énergétiques facturés	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs factures énergétiques fassent l'objet d'une vérification et d'un suivi des consommations, en vue de pouvoir détecter les anomalies et apporter promptement les correctifs requis.	Anjou	À entrep.	À entrep.	
4.2.3.B			Lachine	Reporté	Reporté	> Une réorganisation complète du service des finances force à reporter cette activité au courant de 2018 >> Actions à venir : Rencontre entre les travaux publics et le service des finances afin de compiler les informations.
4.2.3.B			LaSalle	En cours	En cours	>> Décision prise sur mode de suivi et analyse des coûts énergétiques >> Actions à venir : Création d'un fichier Excel sur données de consommation; analyse à faire par le Comité d'Efficacité Énergétique pour apporter corrections ou améliorations.
4.2.3.B			Montréal-Nord	À entrep.	À entrep.	
4.2.3.B			Pierr-Rox	En cours	En cours	> Poursuite de l'identification des réseaux d'énergie en fonction des panneaux électriques; méthode de facturation au réel. >> Actions à venir : Mettre en place une procédure de suivi des coûts; Acquérir et mettre en place un logiciel pour le suivi des factures (Ex. Helios) et former les usagers

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.3.B	Suivi et anlayse des coûts énergétiques facturés	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs factures énergétiques fassent l'objet d'une vérification et d'un suivi des consommations, en vue de pouvoir détecter les anomalies et apporter promptement les correctifs requis.	Verdun	En cours	En cours	>> L'intégration des données au système Hélios est toujours suspendue. Entre-temps, la vérification est effectuée manuellement. >> Actions à venir : Une relance auprès de la direction des immeubles sera effectuée.
Rapport: Autorisation de l'Autorité des marchés financiers (OR16-004-07 A à U)						
4.1.3.B	Résultats de l'audit/Application des décrets et mécanismes de contrôle/Mécanismes de contrôle des autorisations des sous-entrepreneurs	(page 26 du rapport d'audit) Nous recommandons à tous les arrondissements de la Ville d'utiliser un mécanisme de rappel auprès des adjudicataires spécifiant leurs obligations en vertu de l'application de la loi de transmettre tous les renseignements afférents aux sous-entrepreneurs, et ce, en vue d'assurer la conformité des sous-entrepreneurs aux décrets.	CDN-NDG	Réglé	À entrep.	> Dossier réglé suite à l'envoi des documents explicatifs au BVG
4.1.3.B			Île-Bizard Ste-Gen.	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.C		(page 26 du rapport d'audit) Nous recommandons à tous les arrondissements de la Ville de prendre les dispositions qu'ils jugeront appropriées afin de mettre en place et d'utiliser un mécanisme de suivi permettant de contrôler la réception effective de l'ensemble des renseignements devant être communiqués par l'adjudicataire en vertu de la loi, et ce, en vue de justifier l'application des clauses de défaut, le cas échéant.	CDN-NDG	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.C			LaSalle	Réglé	En cours	>> Nouvelle analyse de soumission inclut la validation et la présence du document AMF en fonction du devis (Instructions aux soumissionnaires / conditions d'admissibilité)
4.1.3.C			Île-Bizard Ste-Gen.	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.C			Rosemont Petite Patrie	En cours	En cours	>> Les mouvements de personnels survenus dans la dernière année n'ont pas permis de faire le travail requis; renvois à la clause pertinente des documents d'appel d'offres, dans la lettre d'octroi sont désuets en raison de l'harmonisation des documents d'appel d'offres pour les contrats d'exécution de travaux. Les obligations de l'adjudicataire en lien avec les autorisations des sous-entrepreneurs sont toutefois rappelées lors de la réunion de démarrage.
4.1.3.C			Verdun	À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.B	Résultats de l'audit/Informations communiquées avant l'octroi de contrats	(page 31 du rapport d'audit) Nous recommandons, à l'exception des arrondissements de Montréal-Nord et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux 17 autres arrondissements de la Ville de prendre les dispositions nécessaires pour faire en sorte que tous les sommaires décisionnels préparés en vue de l'adjudication d'un contrat comportent, conformément aux guides en vigueur, tous les renseignements nécessaires concernant l'assujettissement ou non des décrets, et ce, afin de fournir aux instances décisionnelles l'assurance que l'adjudicataire recommandé, le cas échéant, est conforme aux lois.	CDN-NDG	Réglé	À entrep.	> Dossier réglé suite à l'envois des documents explicatifs au BVG
4.2.B			LaSalle	Réglé	En cours	>> Un texte est inscrit au sommaire décisionnel avec comme référence le tableau de l'analyse de soumission par soumissionnaire qui comporte la validation de l'AMF par rapport aux devis.
4.2.B			Rosemont Petite Patrie	En cours	En cours	>> Grille d'analyse des soumissions contenue dans l'intervention de la Division du greffe contient une mention à l'effet que le contrat est assujetti ou non à un décret et une copie de l'autorisation de soumissionner de l'AMF est incluse dans cette intervention si requis; pour les contrats portant sur l'exécution de travaux, cette grille de vérification remplacée par le frontispice de la grille de vérification produite par le SPO. Pour les contrats issus d'un appel d'offre du Serv. de l'appro., l'inclusion d'une copie de l'autorisation de l'AMF est rarement requise; dans un cas, l'octroi d'un contrat de réfection de mobilier d'éclairage de rue a été retardée dans l'attente d'un avis du contentieux sur l'assujettissement aux décret.
4.2.B			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.1.1.C	Résultats de l'audit/Application des décrets et mécanismes de contrôle/Préparation des documents d'appels	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés visant l'exercice d'une vigie serrée pour s'assurer que le processus menant à l'adjudication d'un contrat a considéré l'application des décrets, le	Rosemont Petite Patrie	En cours	En cours	> Il a été jugé plus pertinent d'inclure la section relative à l'application d'un décret dans l'outil du greffe relatif au suivi des contrats, qui consigne l'information de base sur tous les contrats de plus de 25 000 $ émanant de l'arrondissement.
4.1.1.1.C			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.1.2.B	Résultats de l'audit/Application des décrets et mécanismes de contrôle/Préparation des documents d'appels d'offres/Clauses des documents d'appels d'offres	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les dispositions requises pour s'assurer d'inclure aux documents d'appel d'offres qu'ils préparent des clauses à jour relativement aux décrets, et ce, afin d'atténuer les risques de non-conformité aux lois en vigueur.	Verdun	À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.2.1.B	Évaluation de la conformité et autorisation valide/Mécanismes d'évaluation de la conformité de l'autorisation de contracter de l'AMF des soumissionnaires	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension d'instaurer et d'utiliser un mécanisme d'évaluation de la conformité visant à s'assurer que les soumissionnaires ont obtenu une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers et qu'elle est valide, et ce, en vue d'assurer la conformité du processus d'adjudication de leurs contrats.	Île-Bizard Ste-Gen.	À entrep.	À entrep.	
4.1.2.1.B			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.2.2.B	Examen de la validité de l'autorisation de contracter de l'AMF obtenue par l'adjudicataire	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, du Plateau-Mont-Royal et de Verdun de prendre les dispositions qui s'imposent pour obtenir, lors du dépôt de la soumission, une copie de l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers lorsque celle-ci est requise, et cela, afin d'assurer la conformité du processus d'adjudication de contrats au sein de leur unité d'affaires.		À entrep.	À entrep.	

Rapport: Gestion de la relève des technologies de l'information et des communications (TI14-006-02 / Eau-SIM-STI)

4.1.D.a	Encadrements et structure du programme de relève des technologies de l'information et des communications	Subordonné à la recommandation 4.1.B. adressée au Service des technologies de l'information, nous recommandons au Service de l'eau (Direction de l'eau potable) de développer ses encadrements basés sur ceux de la Ville (Service des technologies de l'information), lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants : -La définition des objectifs du service en matière de relève des technologies de l'information et des communications; -Une analyse détaillée des risques et des impacts des interruptions; -Une stratégie de relève des technologies de l'information et des communications réduisant ces impacts; -Des plans de relève des technologies de l'information et des communications; -Un calendrier des révisions et des exercices périodiques;	Eau	En cours	En cours	>> Analyse exhaustive des systèmes informatiques ainsi que des salles de serveurs, emplacements physiques de toutes les usines et mesure du niveau de sensibilisation des employés en cyber sécurité effectués; tests de vulnérabilités et intrusion conduits sur les équipements informatiques de la DEP; mandat de revue de processus et d'élaboration de procédures a été assigné à un architecte de solution. Plusieurs revues de processus ont été amorcées, mais contrat annulé à l'automne 2017. >> Actions à venir : Recevoir le rapport final de l'analyse de vulnérabilité sécurité informatique et établir un plan d'action en lien avec les recommandations; élaborer des encadrements basés sur les résultats de l'analyse d'impact, l'analyse de sécurité ainsi que l'audit de cyberrésilience.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.D.b	Encadrements et structure du programme de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau (Direction de l'eau potable) de développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de relève des technologies de l'information et des communications, incluant les éléments suivants : - L'assignation à un membre de leur direction de la responsabilité du dossier de la relève des technologies de l'information et des communications; - L'établissement des objectifs spécifiques pour chacune de ses directions; - Le développement d'un processus coordonné de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs; - La documentation des rôles et des responsabilités de tous les intervenants du Service de l'eau; - La mise en place d'un processus de suivi des activités;	Eau	En cours	En cours	> Activités d'arrimage entre le plan de relève TI et plan de continuité des affaires (voir plan action du dossier TI13-006-02-EAU) >> Actions à venir : Dans la nouvelle division "Stratégies et pratiques d'affaires", l'embauche d'une personne dédiée au Plan Continuité de service global incluant la DEP est en cours. Le Plan de relève TI fera partie de Plan de continuité des affaires de la DEP. (référence dossier no 4.5 du dossier de vérification Plan de continuité des affaires TI13-006-02-EAU).
4.2.D	Structure de gestion d'incident majeur	Nous recommandons au Service de l'eau d'ajuster leur structure de gestion opérationnelle afin d'inclure des processus qui assurent, lors d'un sinistre technologique : · une mobilisation des ressources; · une coordination des activités et des interventions; · une communication rapide et efficace entre les divers intervenants et parties prenantes impliqués.		En cours	En cours	>> Les principaux processus à travailler ont été identifiés et priorités. Deux (2) processus sont mis en place; nouvel appel d'offres de services professionnelles pour la DEP incluant des services de revue de processus nécessaires pour le Plan de relève TI. >> Actions à venir : Continuer les revues de processus déjà amorcées. Insérer un volet TIC dans le plan des mesures d'urgence de la DEP et le plan de continuité des affaires de Service de l'eau.
4.3.D.a	Analyse de risques et d'impacts et stratégies de relève des technologies de l'information et des comm.	Nous recommandons au Service de l'eau de mettre en place un processus d'analyse de risques et d'impacts pour l'ensemble du service.		En cours	En cours	>> cf commentaires à recommandation 4.1.D.a ci-haut
4.3.D.b		Nous recommandons au Service de l'eau de mettre en place un processus d'analyse de risques et d'impacts pour l'ensemble du service. Spécifiquement pour la Direction de l'eau potable que nous recommandons de compléter le projet pilote de l'usine Lachine et l'appliquer à l'ensemble de ses usines;		En cours	En cours	>> Démarche d'analyse de vulnérabilité réalisée en 2017 - ajoutera des informations complémetaires pour l'identification des risques. >> Actions à venir : Identifier par site les risques et recommandations applicables parmi ceux relevés lors du projet pilote; amorcer la mise en place des recommandations - dossier arrimé avec celui de la continuité des affaires.
4.3.D.c		Nous recommandons au Service de l'eau de mettre en place un processus d'analyse de risques et d'impacts pour l'ensemble du service. Spécifiquement pour la Direction de l'eau potable que nous recommandons d'élaborer, de documenter et de schématiser les stratégies de relève des technologies de l'information et des communications.		En cours	En cours	>> Les principaux processus à travailler ont été identifiés et priorisé ; 2 processus sont mis en place; appel d'offres de services professionnelles en cours pour la DEP, incluant des services de revue de processus nécessaires pour le Plan de relève TI. >> Actions à venir : Continuer les revues de processus déjà amorcées.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.D	Plans et procédures de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de développer les plans de relève des technologies de l'information et des communications pour tous leurs systèmes et leurs fonctions critiques, en incluant les éléments suivants : · Processus d'alerte et de mobilisation; · Définition des critères qui permettent l'activation des plans de relève; · Processus d'activation ou d'accès aux sites de relève; · Définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de relève; · Définition des activités de relève des technologies de l'information et des recommandations; · Détermination des ressources critiques (du personnel, du matériel) requises pour relocaliser les opérations essentielles; · Liste des employés du service et des tierces parties qui doivent participer aux activités de relève incluant les moyens pour les contacter; · Développement des procédures opérationnelles en cas de sinistre.	Eau	En cours	En cours	>> Revues de processus sont amorcés; objectif: établir des processus d'alerte et de mobilisation, entre autre. >> Actions à venir : Ce projet sera arrimé à celui d'un centre de relève de données . Identification du besoin et étude de faisabilité; Plans et devis; Réalisation (décembre 2021)
4.5.D	Formation en matière de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de : · mettre en place un programme de formation dédié à la relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit inclure, entre autres, les éléments suivants : -Identification du public cible; -Objectifs de formation; -Type d'activité de formation ou de sensibilisation; -Fréquence des activités; · mettre en place un processus d'évaluation des résultats du programme de formation.		En cours	En cours	>> Programme de formation sur une plateforme en ligne pour la section Automatisation de la DE a été démarré; quelques membres de l'équipe Automatisation ont assisté au symposium sur les bonnes pratqiues en cyberrésilience pour les infrastructures essentielles offert par Sécurité publique Canada. >> Actions à venir : analyse sur la pertinence des résultats obtenus sera effectuée avec la plateforme de formation en ligne; autres formations suivront.
4.6.D.a	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de : · développer un programme d'exercices pour les membres des équipes d'intervention de relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit notamment inclure : - les types d'exercices requis; - le calendrier pour l'exécution des exercices; - la liste des intervenants requis en fonction du type d'exercice et de l'environnement visé; - le processus de réalisation des exercices;		En cours	En cours	>> cf commentaires à recommandation 4.1.D.a ci-haut

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.6.D.b	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de réaliser sur une base régulière, au minimum annuellement, des exercices de relève des technologies de l'information et des communications sur tous les environnements supportant des fonctions critiques, incluant les tests d'applications et de communication. Chacun des exercices requiert : - un document de planification incluant : Ø le scénario de sinistre; Ø l'envergure de l'exercice; Ø les objectifs de l'exercice, lesquels doivent évoluer en complexité; Ø les intervenants impliqués; Ø un plan de communication; - un rapport de bilan de l'exercice; - un plan d'action pour corriger les lacunes observées.	Eau	En cours	En cours	>> Une fiche projet a été préparée par le DEP. Ce dossier sera exécuté en collaboration avec le STI. >> Actions à venir : Échéancier et plan d'action; Identification de besoin et étude de faisabilité; Plans et devis; Réalisation; (décembre 2021)
4.7.D	Mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations; · Arrimage avec le processus de gestion des incidents.		Reporté	Reporté	>> Actions à venir : Ce processus sera implanté après l'arrimage avec le plan de continuité des affaire, le dépôt des livrables du plan de résilience TI/TO et de la revue annuelle de la documentation inhérente à la relève TI/TO.
4.3.F.a	Analyse de risques et d'impacts et stratégies de relève des TIC	Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de compléter une démarche d'analyse des impacts sur les affaires.	SIM	En cours	En cours	>> Sous-projet de mise à niveau du système de répartition assisté par ordinateur (RAO) du SIM a été démarré.Pris en charge par le STI >>Actions à venir : Mise à niveau des composantes technologiques et serveurs du système de gestion des interventions (SGI) pour supporter Artémis 2.4 et seront installés dans les sites TI de la Ville de Montréal (surveillance 24/7, redondance, robustesse) et poursuite des travaux de ce projet majeur .
4.3.F.b		Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de mettre en place les actions pour pallier au point de défaillance concernant le transfert des données vers les véhicules.		En cours	En cours	>> Le projet pilote prévu au quatrième trimestre de 2017 a été reporté à l'an prochain >> Actions à venir : L'acquisition et l'installation du LTE sont prévues au troisième trimestre de 2018 en concommittance avec le projet Artémis version 2.4

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.B.a	Encadrements et structure du programme de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer les encadrements corporatifs de relève des technologies de l'information et des communications alignés sur ceux de la continuité des affaires de la Ville, lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants : - La définition des objectifs; - L'analyse détaillée des risques et des impacts des interruptions; - Les stratégies de relève réduisant ces impacts; - Les plans de relève qui détaillent les activités permettant la reprise des opérations des systèmes et infrastructures des technologies de l'information et des communications critiques dans des délais requis; - Le calendrier des révisions et des exercices périodiques.	STI	En cours	En cours	>> Le Service de technologies de l'information fera approuver la directive portant sur la rèleve TI en septembre 2018. >> Actions à venir : Le Service de technologies de l'information fera approuver la directive portant sur la rèleve TI en septembre 2018
4.1.B.b		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer une structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de relève des technologies de l'information et des communications, incluant, entre autres, les éléments suivants : - L'assignation de la responsabilité du dossier de la relève des technologies de l'information et des communications; - L'établissement des objectifs spécifiques pour chacune de ses directions et des unités d'affaires, dont les technologies de l'information et des communications, sont gérés par le Service des technologies de l'information; - La mise en place d'un processus coordonné d'orientations stratégiques de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs; - La documentation des rôles et des responsabilités de tous les intervenants du programme; - La nomination d'un coordonnateur de la relève des technologies de l'information et des communications et la mise en place d'un processus d'arrimage entre les différents intervenants en matière de relève des technologies de l'information et des communications (unités d'affaires, fournisseurs).		En cours	En cours	>> Décision en cours afin d'identifier le responsable de la rèleve. >> Actions à venir : Les rôles et responsabilités ont été formellement ajustés (designation du nouveau propriétaire) et la structure de gestion du programme de réleve TI sera mise en place au courant de 2018 (T2).
4.1.B.c		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la relève des technologies de l'information et des communications.		En cours	En cours	>> L'évaluation préliminaire des budgets récurrents pour la relève a été réalisée. Ces budgets sont déjà prévus. >> Actions à venir : De nouveaux plans de relève seront élaborés au cours de l'année 2018 et les budgets récurrents pour la relève seront revus en conséquence.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.3.B.a	Analyse de risques et d'impacts et stratégies de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de : · demander aux unités d'affaires des exigences minimales de service clairement définies et basées sur leurs besoins opérationnels et de relève des technologies de l'information et des communications; · mettre en place un processus d'analyse de risque et des impacts; · évaluer, mettre en place et documenter les stratégies de relève qui répondent aux besoins exprimés par les unités d'affaires et le Service des technologies de l'information pour toutes les plates-formes des technologies de l'information et des communications, autres que l'environnement centralisé IBM;	STI	En cours	En cours	>> Les processus d'analyse d'impacts et de risques est en place >> Actions à venir : Nous sommes en train de faire l'exercice sur le système SIMON et au cours de 2018 nous ferons des plans de relève sur deux systèmes critiques à definir
4.3.B.b		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de réviser la documentation et les schémas de la stratégie de relève de l'environnement centralisé, notamment en précisant la séquence de recouvrement des applications concernées;		En cours	En cours	>> Nous avons planifié la révision de la documentation du plan de relève du Mainframe pour le 4ème trimestre de 2018 afin de tenir compte des résultats des tests. >> Actions à venir : Mettre à jour le plan de relève.
4.3.B.c		Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'effectuer plus qu'une validation annuelle de l'entièreté des copies de sauvegarde de l'environnement centralisé IBM.		En cours	En cours	>> Nous allons mettre en place un processus et une procédure pour vérifier les copies de sauvegarde au minimum une fois annuellement, en plus de réaliser les tests de relève. >> Actions à venir : Mettre en place un processus et une procédure pour la vérification des copies de sauvegarde.
4.4.B.a	Plans et procédures de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer les plans de relève pour tous les systèmes et infrastructures des technologies de l'information et des communications critiques, en incluant, entre autres, les éléments suivants : - Processus d'alerte et de déclenchement des plans; - Processus d'activation ou d'accès aux sites de relève; - Définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de relève; - Définition des activités de relève des technologies de l'information et des communications; - Détermination des ressources critiques (du personnel, du matériel) requises pour relocaliser les opérations essentielles; - Liste des employés du service et des tierces parties qui doivent participer aux activités de relève des technologies de l'information et des communications incluant les moyens pour les contacter; - Développement des procédures opérationnelles de relève des technologies de l'information et des communications.		En cours	En cours	>> Suite aux discussions de suivi avec le BVG, la mise en place et la validation du processus de gestion de la relève sera finalisée au cours de l'année 2018. >> Actions à venir : Finaliser les plans de relève SIMON, mainframe et Kronos et les tester
4.5.B	Formation en matière de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information : · d'intégrer aux formations existantes, un programme de formation dédié à la relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit inclure, entre autres, les éléments suivants : -Identification du public cible; -Objectifs de formation; -Type d'activité de formation ou de sensibilisation; -Fréquence des activités; · de mettre en place un processus d'évaluation des résultats du programme de formation.		En cours	En cours	> Identification des besoins de formation et public ciblé en cours d'élaboration >> Actions à venir : Mise en place du programme de formation

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.6.B.a	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer un programme d'exercices pour les membres des équipes d'intervention de relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit notamment inclure : -les types d'exercices requis; -le calendrier pour l'exécution des exercices; -la liste des intervenants requis en fonction du type d'exercice et de l'environnement visé; -le processus de réalisation des exercices;	STI	En cours	En cours	>> Outils et gabarits ont été developpés. Un exercice a été effectué sur le mainframe. >> Actions à venir : D'autres exercises suivront en fonction du plan de relève 2018.
4.6.B.b	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de réaliser sur une base régulière, au minimum annuellement, des exercices de relève des technologies de l'information et des communications sur tous les environnements supportant des fonctions critiques, incluant les tests d'applications et de communication. Chacun des exercices requiert : - un document de planification incluant : - le scénario de sinistre; - l'envergure de l'exercice; - les objectifs de l'exercice, lesquels doivent évoluer en complexité; - les intervenants impliqués; - un plan de communication; - un rapport de bilan de l'exercice; - développer un plan d'action pour corriger les lacunes observées.		En cours	En cours	>> Suite aux discussions de suivi avele BVG, la mise en place et la validation du processus de gestion de la relève sera finalisée au cours de l'année 2018. >> Actions à venir : Réaliser les tests de relève annuels des systèmes SIMON, mainframe et Kronos.
4.7.B	Mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations; · Arrimage avec les processus de gestion des incidents et des changements.		En cours	En cours	
4.1.1.B.1.	Établissement des b esoins	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin: 1. documenter adéquatement ses besoins et l'estimation des coûts lors de ses futurs appels d'offres en matière de services pro fessionnels;		Réglé	En cours	>> Le plan d'action initial a été complété .
Rapport: Ententes cadres de services professionnels et TI (TI15-006-04 / STI)						
4.1.1.B.2.	Établissement des b esoins	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin: 2. d'actualiser les fonctions stratégiques qui devraient être gardées à l'int erne;	STI	Reporté	Reporté	>> Documentation en cours >> Actions à venir : Vérification interne

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.2.B.	Analyse des options	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer, à l'avenir, que sa décision de recourir aux ressources externes soit étayée au préalable par une analyse comparative des options eu égard aux coûts, aux délais, aux risques et avantages de chacune d'elle.	STI	Réglé	En cours	>> Depuis 2016, la pratique de vigie standardisée a permis de développer des méthodes d'analyse neutres (neutralité technologique) qui ont amélioré l'évaluation des options de sourçage des solutions technologiques et introduit l'habitude d'évaluer à partir de métriques disponibles, le coût potentiel du recours à des ressources externes. Autant pour les vigies de fournisseurs que applicatives, le Service des TI a réalisé, depuis 2016, plus d'une centaine de vigies de marché. De plus, autant pour les méthodologies que pour les outils, les améliorations en continu sont effectuées en fonction des découvertes de chaque vigie et de l'apport de l'expertise des professionnels.
4.1.3.D.	Sollicitation du marché et mise en concurrence	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires, lors de l'évaluation des futures soumissions, afin d'identifier, s'il y a lieu, les taux horaires disproportionnés, d'en analyser les causes et de prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances.		Réglé	En cours	>> Une base de données regroupant l'historique des taux horaires en services professionnels par type de profil a été conçue, de laquelle des taux pondérés ont été tirés pour les besoins d'estimation. Le modèle de sourçage maintenant utilisé sous forme de fourniture de prestations de services prévoit une nouvelle approche pour réaliser les estimations.
4.2.2.B.a	Processus de demande de ressource externe	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de Demande de ressource externe, de manière que : □ le déclenchement de la demande soit subordonnée à une validation préalable de la disponibilité de ses ressources internes;		Réglé	En cours	>> Dépôt des documents utilisés dans le déclenchement du processus de demande de ressource externe de façon à valider la disponibilité au-préalable de ressources internes.
4.2.2.B.b.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de Demande de ressource externe, de manière que : . le recours à des ressources externes appelées à exercer des fonctions stratégiques soit encadré de façon appropriée, et ce, plus particulièrement celles devant être exceptionnellement affectées aux phases préalables à la réalisation d'un projet;		Réglé	En cours	>> Les pratiques mises en place entourant le recours à des ressources externes pour des rôles stratégiques telles qu'architecte de solutions et chef de projet, prévoient que le travail accompli par ces ressources soit supervisé et encadré par un architecte cadre (architecte d'entreprise) ou un chef de projet de la Ville. Tous les livrables accomplis par ces ressources sont autorisés par un employé de la Ville. De plus, une pratique de vigie standardisée a été mise en place.
4.2.2.B.e.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de Demande de ressource externe, de manière que : □ le contenu de l'entente de confidentialité soit révisé;		En cours	En cours	> Un encadrement au niveau de la sécurité TI est en cours d'implantation. Par conséquent, certains éléments devront être ajustés dans le formulaire d'engagement de confidentialité afin de tenir compte des nouveaux requis de sécurité. >> Actions à venir : Une demande auprès du Service des affaires juridiques est en cours.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.3.B.c.	Contrôle des coûts et des échéanciers	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que : □ la feuille de temps générée automatiquement par le système soit systématiquement utilisée par toutes les Équipes de projet et que, si jugée opportun, la configuration de celle-ci soit revue afin de répondre aux besoins de tous les utilisateurs;	STI	Réglé	En cours	> Suite à l'arrêt des contrats d'ententes-cadres de services professionnels en septembre 2017, le système EPM ne sera plus utilisés pour le suivi des heures. >> Actions à venir : Aucune action n'est requise compte tenu de l'arrêt des ententes-cadres en septembre 2017.
4.2.3.B.d.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que : □ la configuration des fonctionnalités du système affectant l'efficacité du contrôle interne lié à la saisie et l'approbation du temps soit revue;		Réglé	En cours	Le système de facturation lié aux feuilles de temps produit des rapports détaillés des activités réalisées par les ressources par projet (EPM). Trois signatures sont exigées (la ressource, le gestionnaire de projet ainsi que le responsable de livraison) avant qu'une facture ne soit émise. Ainsi, un suivi plus serré des dépenses en services professionnels est concrétisé.
4.2.3.B.f.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que : □ les renouvellements de mandat soient adéquatement étayés.		Reporté	Reporté	>> Nouvelle procédure en cours d'élaboration >> Actions à venir : Dépôt de la nouvelle procédure dès que les travaux de révision seront complétés
4.2.4.C.	Évaluation du rendement de la firme et de la ressource externe	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que les ressources externes et les firmes soient évaluées sur une base périodique.		En cours	En cours	>> Actions à venir : Le processus d'évaluation de la performance des fournisseurs (développement des outils de mesure et indicateurs de performance) est en cours d'élaboration. Des rencontres périodiques et de suivi sont tenues avec les fournisseurs afin de s'assurer de l'application des bonnes pratiques de gestion contractuelle.
4.2.5.C.	Mécanisme de reddition de comptes des ententes-cadres	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de modifier le rapport sur la reddition de comptes des ententes-cadres de manière à ajouter une information «·par projet·» et de le diffuser mensuellement entre autres aux comités directeur de projet ainsi qu'au comité sectoriel des technologies de l'information.		Réglé	En cours	>> Un sommaire des dépenses est fourni mensuellement par la division performance TI et sourçage pour chaque entente-cadre.

Rapport: Travaux de construction réalisés en sous-traitance (OR12-006-35 A à H) - 2012

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.1 B	Réception de la liste des sous-entrepreneurs	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun d'exercer un suivi rigoureux sur l'obtention de la liste des sous-entrepreneurs le plus rapidement possible, soit dès l'adjudication du contrat, afin d'être en mesure de s'assurer de leur conformité.	SIVT	Réglé	Non réglé	>> La direction des infrastructures considère, par les actions mises en place, que ce dossier est complété depuis 27 septembre 2013; le VG considère que les informations transmises ne lui ont pas permis de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
3.2.3 B	Suivi exercé sur les ajouts et les modifications concernant les sous-entrepreneurs en cours de contrat	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de mettre en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer de recevoir, de la part des entrepreneurs, des renseignements complets et à jour concernant les sous-entrepreneurs, et ce, afin de détenir l'ensemble des informations exigées, et d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer du respect des exigences énoncées par la Ville dans les cahiers des charges.		Réglé	Non réglé	
3.2.4	Mesures prises pour faire appliquer les clauses	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de documenter adéquatement les suivis effectués auprès des entrepreneurs en vue d'obtenir les informations exigées dans les cahiers des charges et les documents d'appel d'offres afin d'être en mesure d'appliquer, lorsque requis, la procédure prévue en cas de défaut.		Réglé	Non réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.2.B.-1	Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun d'établir des mécanismes permettant de faire un suivi rigoureux sur le respect des clauses des cahiers des charges et des documents d'appel d'offres concernant les sous-entrepreneurs afin d'obtenir l'ensemble des informations exigées.	Verdun	Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que les vérifications du maintien des autorisations et des autres conditions sont faites à chaque réunion de chantier conformément avec l'item 1.10 de l'ordre du jour standardisé et que ces réunions ont lieu une (1) fois par mois. Le non respect de l'une de ces exigences entraînera un arrêt de travaux. Une clause permettant à l'arrondissement de mettre fin au contrat a été incluse au cahier des clauses administratives (cahier A) si l'entrepreneur ne respecte pas les exigences (articles 5.8 et 5.9). Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
3.2.2.B.-2	Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de mettre en place des mécanismes visant à consigner dans les dossiers, au regard de chacun des sous-entrepreneurs, l'évidence des renseignements obtenus, avant le début des travaux, concernant : la validité des licences de la Régie du bâtiment du Québec; l'attestation de Revenu Québec; la vérification de l'absence de l'inscription de l'entreprise dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.		Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que les vérifications du maintien des autorisations et des autres conditions sont faites à chaque réunion de chantier conformément avec l'item 1.10 de l'ordre du jour standardisé. Ces réunions ont lieu une (1) fois par mois. Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
3.2.3.B	Suivi exercé sur les ajouts et les modifications concernant les sous-entrepreneurs en cours de contrat.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de mettre en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer de recevoir, de la part des entrepreneurs, des renseignements complets et à jour concernant les sous-entrepreneurs, et ce, afin de détenir l'ensemble des informations exigées, et d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer du respect des exigences énoncées par la Ville dans les cahiers des charges.		Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que les vérifications du maintien des autorisations et des autres conditions sont faites à chaque réunion de chantier conformément avec l'item 1.10 de l'ordre du jour standardisé. Ces réunions ont lieu une (1) fois par mois et le non respect de l'une de ces exigences entraînera un arrêt de travaux. Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.4.B	Mesures prises pour faire appliquer les clauses.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de documenter adéquatement les suivis effectués auprès des entrepreneurs en vue d'obtenir les informations exigées dans les cahiers des charges et les documents d'appel d'offres afin d'être en mesure d'appliquer, lorsque requis, la procédure prévue en cas de défaut.	Verdun	Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne qu'un tableau d'analyse de la conformité des soumissions doit être rempli par l'ingénieur, gestionnaire du projet. Celui-ci contient la liste des différentes exigences demandées lors du dépôt de la soumission. Le gestionnaire doit vérifier à chaque réunion de chantier, soit une fois par mois, si l'entrepreneur et ses sous-traitants rencontrent toujours les exigences du contrat (AMF, RENA, Revenu Québec). Le cahier des clauses administratives (cahier A) [articles 5.8 et 5.9] permet à la Ville de mettre fin au contrat si les exigences ne sont pas maintenues. Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
Rapport: Entretien des bornes d'incendie (OR14-004-08 A à F) - 2014						
4.2.2.C-1	Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie	Nous recommandons aux arrondissements de LaSalle, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les mesures nécessaires pour que les outils mis à leur disposition par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (fiches d'inspection, application GEA) soient systématiquement utilisés en support à une gestion optimale des activités d'entretien des bornes d'incendie afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés.	Villeray- St-Michel - Parc Ext.	Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que l''inspection des bornes d'incendie est effecttuée par une entreprise privée. La DGSRE fait la saisie des fiches dans G.E.A. et lui sort les fiches qui contiennent des anomalies afin de proceder aux réparations.Lorsque celles-ci sont terminées, il l'inscrit alors dans G.E.A. Il considère le dossier réglé. Le VG considère ne pas avoir obtenu d'information lui permettant de croitre que les actions prises ont corrigé les problématiques soulevées par la recommandation et le considère plutôt comme non réglé.
4.2.2.C-2	Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie	Nous recommandons aux arrondissements de LaSalle, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les mesures nécessaires pour que les outils mis à leur disposition par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (fiches d'inspection, application GEA) soient systématiquement utilisés en support à une gestion optimale des activités d'entretien des bornes d'incendie afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés.		Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que pour l'inspection complète des borne d'incendie, faite par Aquadata, c'est la DGSRE qui fait la saisie des fiches d'inspection dans le système GEA. Il a effectué la compilation des fiches de réparation pour l'inspection partielle des bornes d'incendie fait en régie dans le système GEA. Il comsidère le dossier réglé. Le VG considère ne pas avoir obtenu d'information lui permettant de croitre que les actions prises ont corrigé les problématiques soulevées par la recommandation et le considère plutôt comme non réglé.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Programme éco-quartiers et éco-centres (OR16-004-10 A à G) - 2016						
4.1.2.C	Évaluation des soumissions	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$).	DG	À entrep.	Non réglé	La direction générale a mentionné au VG que le comité exécutif avait déjà indiqué en réponse à une recommandation visant à modifier le mandat de la commission d'examen des contrats qu'il n'envisageait pas de telle modification et qu'en conséquence, la DG ne donnerait pas suite à cette recommandation.
Rapport : Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée (OR16-004-11 A à E) - 2016						
4.2.3.C	Traitement au biopesticide	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions nécessaires afin de documenter davantage les résultats et les analyses sous-jacents aux opérations mises de l'avant dans le cadre du déploiement de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne et de démontrer l'efficacité du traitement compte tenu des coûts impliqués.	GPVMR	À entrep.	Non réglé	Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a mentionnée au VG qu'il utilise le seul traitement qu'il est possible d'utiliser à Montréal contre l'agrile, ceci dans le respect des lois fédérale, provinciale et de la réglementation municipale. Le SGPVMR se réfère aux recherches scientifiques menées sur l'efficacité du traitement et assure le suivi de la santé des arbres intégrés au programme d'injection; en conséquence il ne donnera pas suite à cette recommandation
4.2.4.B	Abattage et disposition des résidus de bois de frêne	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le but d'assurer la cohésion de sa lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de prévoir l'instauration de contrôles a posteriori lui permettant de valider que les abattages de frênes prescrits aux arrondissements ont été réalisés.	GPVMR	À entrep.	Non réglé	Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a mentionné au VG qu'il considère qu'il n'est pas de sa responsabilité de contrôler les abattages faits par les arrondissements et que les coûts associés à cette validation seraient alors détournés des opérations faites par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour la lutte à l'agrile; en conséquence il ne donnera pas suite à cette recommandation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.006

2018/06/13
08:30

Dossier # : 1183854001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informer le comité exécutif de la disposition, à titre gratuit, d'un instrument d'arpentage désuet à la Fondation du Collège Ahuntsic (OBNL).

Il est recommandé :
- d'informer le comité exécutif de la disposition, à titre gratuit, d'un instrument d'arpentage désuet à la Fondation du Collège Ahuntsic (OBNL), le tout d'une valeur nulle, afin que le collège l'utilise à des fins d'enseignement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-31 17:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183854001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informer le comité exécutif de la disposition, à titre gratuit, d'un instrument d'arpentage désuet à la Fondation du Collège Ahuntsic (OBNL).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la géomatique de la Direction des Infrastructures, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a fait l'acquisition en 2017 d'un tout nouveau scanneur terrestre pour remplacer son équipement désuet.
La Division de la géomatique ne se sert plus de l'ancien scanneur terrestre qui n'a pas la performance du nouveau scanneur, le mode opératoire est beaucoup plus laborieux et demande beaucoup plus de temps et d'énergie pour réaliser le même travail. La désuétude de l'instrument met à risque nos travaux puisque s'il y a un bris, aucune pièce de rechange n'est disponible pour cet instrument.

Un établissement scolaire pourrait en faire usage à des fins d'enseignement pour le reste de sa fin de vie utile. De plus, ces établissements sont souvent équipés d'ateliers pour réparer les équipements.

En conformité avec l'encadrement administratif « Disposition des biens par les unités d'affaires, excluant les véhicules » (C-RM-APP-D-17-002), l'instrument d'arpentage désuet a été offert à différents services de la Ville de Montréal. Le 15 mars 2018, l'instrument a été proposé à l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et au terme du délai déterminé, soit le 13 avril 2018, aucune unité d'affaires ne s'est manifestée pour le transfert de l'instrument. La procédure permet de disposer, à titre gratuit, des biens en faveur d'un organisme à but non lucratif situé sur le territoire de Montréal.

Suite à nos démarches, la Fondation du Collège Ahuntsic a montré son intérêt pour recevoir l'appareil. Elle pourra le mettre à la disposition des étudiants du Collège à des fins d'enseignement.

La Fondation du Collège Ahuntsic est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a pour objectif d'encourager et d'aider les étudiants du Collège dans la réussite de leur parcours scolaire, par une aide directe avec l'octroi de bourses d'études, par une aide indirecte en finançant certains projets parascolaires et pédagogiques, ainsi que des grands projets de développement pour la communauté collégiale (voir lettres patentes en pièce jointe).

Le présent dossier vise à informer le comité exécutif de la disposition, à titre gratuit, d'un instrument d'arpentage désuet à la Fondation du Collège Ahuntsic (OBNL).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

L’instrument d’arpentage est un scanneur Lidar terrestre. C’est un instrument de mesure qui utilise un faisceau lumineux pour collecter des nuages de points XYZ denses et géoréférencés qui serviront à représenter un objet ou la morphologie d’un lieu en 3D. Très utile en arpentage, il permet de faire des mesures de volume ou des représentations d’ouvrage d’art comme un viaduc ou un tunnel.
La description de l'instrument est détaillée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce scanneur de marque « Leica HDS3000 » a été acheté en 2007 et est devenu obsolète. Après une démarche auprès de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, aucun service n'a démontré d'intérêt pour l’instrument d’arpentage décrit plus haut.

Bien que nous puissions retrouver sur internet des offres d’achat en bas de 5000,00 $, la valeur marchande est nulle. L'instrument est en état de marche, mais s’il y a bris, aucune pièce de rechange n'est disponible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'instrument d'arpentage est offert gratuitement à la Fondation du Collège Ahunstic. L'instrument a été livré en mai dernier au Collège Ahunstic et aucun frais de transfert n'a été assumé par la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réemploi écoresponsable de l’instrument d’arpentage est une action de la priorité « *Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable* » du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le département d’arpentage du Collège Ahuntsic ne possède pas ce type d’instrument. La Fondation pourra le mettre à la disposition des étudiants à des fins d’enseignement en arpentage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BLAIN, Service de l'environnement

Lecture :

Éric BLAIN, 28 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc LÉVESQUE
Chef de Division de la géomatique

Tél : 872-4659
Télécop. : 872-0145

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Chantal AYLWIN
Directrice de la Direction infrastructures et de la voirie

Tél : 514 872-4101
Télécop. : 514 872-1873

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-30

Leica HDS3000
Versatile, high-accuracy 3D laser scanner

Leica Geosystems HDS versatile, high-accuracy, long-range 3D laser scanner

Leica HDS3000 sets the standard
With a familiar survey instrument feel, including a 360° x 270° field-of-view, the Leica HDS3000 sets the standard for versatile, high-accuracy laser scanners. Since it was introduced, the Leica HDS3000 has become the industry's most popular laser scanner for both demanding and "everyday" as-built and topographic surveys.

Mission-critical data
Leica HDS300's high-accuracy, low-noise scan data combined with its narrow beam and ultra-fine scanning have made it the preferred choice for mission-critical projects ... when it has to be right.

Versatility and productivity
Leica HDS3000's integration of high accuracy, excellent useful range, full field-of-view, and robotic operation into a single scanner results in significantly reduced as-built survey costs for a wide range of everyday projects.

Powerful visualization
With an integrated high-resolution camera and the option to use external digital cameras, the Leica HDS3000's 3D laser scans provide users with powerful site visualization capabilities.

The right tool for the job
Fully complementary with traditional surveying methods, the Leica HDS3000 delivers significant benefits for civil, plant, architectural and related projects.
Get more information or contact Leica Geosystems for a demonstration at: www.leica-geosystems.com/hds

- when it has to be **right**

Leica Geosystems

Leica HDS3000
Product Specifications

General	
Instrument type	Pulsed, high-speed laser scanner, with survey-grade accuracy, range, and field-of-view
User interface	Notebook or Tablet PC
Scanner drive	Servo motor
Camera	Integrated high-resolution digital camera

System Performance	
Accuracy of single measurement	
Position*	6 mm
Distance*	4 mm
Angle (horizontal/vertical)	60 microradians/60 microradians, one sigma
Modeled surface precision/noise**	2 mm, one sigma
Target acquisition***	2 mm std. deviation
Data integrity monitoring	Periodic self-check during operation and start-up

Laser Scanning System	
Type	Pulsed; proprietary microchip
Color	Green
Laser Class	3R (IEC 60825-1)
Range	300 m @ 90%; 134 m @ 18% albedo
Scan rate	Up to 4,000 points/sec, maximum instantaneous rate Average: dependent on specific scan density and field-of-view
Scan resolution	
Spot size	From 0 - 50 m : 4 mm (FWHH - based); 6mm (Gaussian - based)
Selectability	Independently, fully selectable vertical and horizontal point-to-point measurement spacing†
Point spacing	Fully selectable horizontal and vertical; 1.2 mm minimum spacing, through full range†
Maximum sample density	1.2 mm†
Scan row (horizontal)	20,000 points/row, maximum†
Scan column (vertical)	5,000 points/column, maximum†
Field-of-view (per scan)	
Horizontal	360° (maximum)†
Vertical	270° (maximum)†
Aiming/Sighting	Optical sighting using QuickScan™ button
Scanning Optics	Single mirror, panoramic, front and upper window design Environmentally protected by housing and two glass shields
Scan motors	Direct drive, brushless
Data & power transfer to/from rotating turret	Contact-free: optical data link and inductive power transfer
Communications	Static Internet Protocol (IP) Address
Integrated color digital imaging	User-defined pixel resolution: Low, Medium, High† Single 24° x 24° image: 1024 x 1024 pixels (1 megapixel) @ "High" setting Full 360° x 270° dome: 111 images, approx. 64 megapixels, automatically spatially rectified
Status Indicators	3 LEDs (on stationary base) indicate system ready, laser "on", and communications status
Bubble level	External

Electrical	
Power supply	36 V; AC or DC; hot swappable; two (2) Power Supply units provided with system
Power consumption	<80W avg.
Battery type	Sealed lead acid
Power ports	Two (2) simultaneous use, hot swappable
Typical duration	>6 hours, typical continuous use (room temp.)
Power status indicators	Five (5) LEDs indicate charging status and power levels

Environmental	
Operating temp.	0° C to +40° C
Storage temp.	-25° C to +65° C
Lighting	Fully operational between bright sunlight and complete darkness
Humidity	Non-condensing
Shock	40 G's (max. to scanner transport case)
Dust/humidity	IEC Specification IP52

Physical	
Scanner	
Dimensions	10.5" D x 14.5" W x 20" H 265mm x 370mm x 510mm, w/o handle and table stand
Weight	17 kg, nominal
Power Supply Unit	
Dimensions	6.5" D x 9.25" W x 8.5" H 165 mm x 236 mm x 215 mm w/o handles
Weight	12 kg, nominal

Standard Accessories Included

Scanner transport case
Tribrach (Leica Professional Series)
Survey tripod
Ethernet cable for connection of scanner to notebook PC
Two Power Supply cases. Each includes:
- Power Supply
- Cable for battery connection to scanner
- Power Supply charger

User manual
Cleaning kit
Cyclone™-SCAN software

Hardware Options

Notebook PC
Tablet PC
HDS scan targets and target accessories
Service agreement for Leica HDS3000
Extended warranty for Leica HDS3000

Notebook PC for Scanning$^{\Delta}$

Component	required (minimum)
Processor	1.4 GHz Pentium M or similar
RAM	512 MB SDRAM
Network card	Ethernet
Display	SXGA+
Operating system	Windows XP (SP1 or higher) Windows 2000 (SP2 or higher)

Cyclone-SCAN

Independent vertical and horizontal scan density †
Scan filters: range, intensity †
Selection of scan area via scribed rectangle or pre-sets†
Atmospheric correction
Customizable longitude/latitude grid lines
Targeted, single-shot pre-scan ranging †
Script management for auto scan sequencing †
View scanner locations and field-of-view
Level of detail (LOD) for fast visualization
Auto rechecking (re-acquisition) of targets †
Auto acquisition of HDS targets †
Target identification
Target and instrument height input
Lighting control for digital images
Acquire and display digital image
Set image resolution (high, medium, low)
Support of external digital images
Real-time 3D visualization while scanning †
Fly-around, pan & zoom, rotate clouds, meshes, models in 3D
View point clouds with intensity or true-color mapping
Auto creation of panoramic digital image mosaic †
Global digital image viewer †
Point-and-scan QuickScan to set horizontal FoV †
User-defined quality-of-fit checks
Measure & dimension: slope dist., ΔX, ΔY, ΔZ
Create, manage annotations and layers
Save/restore views
Save screen images
Undo/redo support

Direct Import Formats

Cyclone native IMP object database format, Cyclone Object Exchange (COE) format
ASCII point data (XYZ, SVY, PTS, PTX, TXT)
Leica's X-Function DBX format, Land XML, ZFS, ZFC, 3DD

Direct Export Formats

ASCII point data (XYZ, SVY, PTS, PTX, TXT), DFX
Leica's X-Function DBX format, Land XML

Indirect Export Formats

AutoCAD (via COE for AutoCAD plug-in)
MicroStation (via COE for MicroStation plug-in)
PDS (via MicroStation, COE for MicroStation plug-in)
AutoPLANT (via AutoCAD, COE for AutoCAD plug-in)

Ordering Information

Contact Leica Geosystems or authorized manufacturer's representatives

All specifications are subject to change without notice.
All ± accuracy specifications are one sigma unless otherwise noted
† SmartScan Technology™ feature

* At 1 m – 50 m range, one sigma

** Subject to modeling methodology for modeled surface

*** Algorithmic fit to planar HDS targets

Δ Minimum requirements for modeling operations are different. Refer to Cyclone data sheet specifications

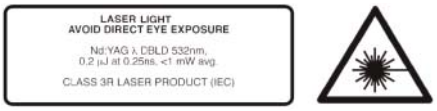

Illustrations, descriptions and technical specifications are not binding and may change. Printed in Switzerland - Copyright Leica Geosystems AG, Heerbrugg, Switzerland 2006. 753665enUS – IV.06 – RVA

Leica Geosystems AG
Heerbrugg, Switzerland
www.leica-geosystems.com/hds

- when it has to be **right**

Leica Geosystems